


VE RI
TAS
CHRISTO ET ECCLESIAE
From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B.1876, Fellow of Harvard College 1895-1911
and Cornelia Prime Lowell, his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC
HARVARD COLLEGE LIBRARY

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TOME XXXVII

QUATRIÈME SÉRIE. — SEPTIÈME ANNÉE



PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
54, RUE DES SAINTS-PÈRES, 54

1888

TABLE DES MATIÈRES

1888

ÉTUDES HISTORIQUES

DOCUMENTS CLASSÉS PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE

XVIe SIÈCLE

XVII[e] SIÈCLE

XVIII[e] SIÈCLE

MÉLANGES ET VARIÉTÉS

BIBLIOGRAPHIE RÉTROSPECTIVE

BIBLIOGRAPHIE CONTEMPORAINE

CORRESPONDANCE

CHRONIQUE

NÉCROLOGIE

ILLUSTRATIONS

LIVRES RÉCENTS DÉPOSÉS A LA BIBLIOTHÈQUE.

Voir la 3e page de la couverture de chacune des livraisons de l'année.

ERRATA

Page 58, note 1, ligne 2, lisez *ré*imprimé. — P. 158, note, l. 9, lisez : LX-LXIV *v* ; — Entre la ligne 11 et 12 de la même note, insérez : LXV-LXXV *v*, *une aultre plus ample exposition sur iceulx commandemens*. — P. 160, l. 15 et ss., lisez : on découvre que trois seulement d'entre eux se retrouvent dans la 2e *exposition du Pater noster*, dans celle du *Credo* et dans *une aultre plus ample exposition sur iceulx* (les 10) *Commandemens*, savoir fol. XXVII *v* à XXXIV, LIIII, à LIX, et LXV à LXXV *v* de ce dernier. Encore faut-il remarquer que la traduction du *Credo* est... — P. 260, l. 14, lisez : ni *contre*, au lieu de ni en faveur de. — P. 273, note 4, lisez : Pingaud, *Les Saulx-Tavannes*, Paris, 1876, p. 81. — P. 412, note 2, lisez : *Lausannensis*. — P. 449, l. 5 du premier paragraphe, en italiques, lisez : *le privilège de connaître de près M. Bordier*. — P. 501, note 4, ajoutez : Voy. aussi Herminjard, *Corr. des Réf.*, I, 247, note 3 et II, 188, note 28, où l'on voit que c'est Simon Dubois qui avait imprimé les trois premiers de ces traités. — P. 502, l. 8, lisez : et *piorum* ; — l. 20, lisez : *angelica*, la *Meditatio passionis Christi* et le *Tractatus de libertate*..; note 1, ajoutez : p. 427 : apud *scutum Basileensem*... sciet tabellarius, ubinam fuero... (17 avril 1526) ; — note 3, ajoutez : voyez Herminjard, *Corr. des Réf.*, I, 246. — P. 503, note 1, lisez : H. Reusch, *Die Indices librorum prohibitorum des sechzehnten Iahrhunderts* (Bibliothek des Litterarischen Vereins in Stuttgart CLXXVI, Tübingen, 1886), p. 116 ; — note 4, lisez : H. Reusch, Die *Indices*... p. 103 et 123. — P. 592, ligne 26, après *support*, supprimez la virgule. — P. 593, dernière ligne, après *vers*, supprimez le point. — P. 595, note 2, à *La Baronie*, substituez *Mont-Dieu*. — P. 596, l. 6, au lieu de *suivre*, lisez *ensuivre*. — P. 599, l. 5, au lieu de relui*sant*, lisez : relui*sent* ; — ligne 33, au lieu de partira, lisez : *par terre*. — P. 602, l. 27, au lieu de *dernière*, lisez : *deuxième*. — P. 607, l. 2 du 2e alinéa, lisez (33 BBI) ; — note 2, lisez : *Inguimbert* et *Bottari*.

37e ANNÉE. — 1888

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TROISIÈME SÉRIE. — SEPTIÈME ANNÉE

N° 1. — 15 Janvier 1888



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie
LEIPZIG. — F. Brockhaus.
BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1888

BOURLOTON. — Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2.

SOMMAIRE

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* devra être adressé, sous le couvert de M. le Président de la Société, à M. N. Weiss, secrétaire de la rédaction, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8 de 56 pages au moins avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante : 1 fr. 50.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance a domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; ***l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.***

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

PRÉFACE

Ce recueil n'a pas coutume de profiter d'un renouvellement d'année pour attirer, à tout prix, sur lui, l'attention du public. Il n'entend pas davantage dévier aujourd'hui de cette ligne de conduite. On n'ignore pas d'ailleurs son but : servir LA VÉRITÉ dans le champ, si vaste, de l'*histoire* du protestantisme français. Le moment viendra sans doute, où cette histoire ne sera pas seulement étudiée par quelques savants, curieux, ou amateurs de vieux livres et papiers : sa connaissance sera indispensable à quiconque se réclame du nom de huguenot, ou s'intéresse aux destinées de notre patrie et de notre Église.

C'est en vue de cet avenir — peu éloigné si l'on en croit certains indices, — que le *Bulletin* continuera à travailler, en donnant la parole aux FAITS de plus en plus sévèrement contrôlés, et même à ceux qui n'interprètent pas ces faits dans le sens de la tradition. Car il sait, par l'examen attentif de notre passé, que la vérité ne pourra que rehausser la gloire et la valeur de ce noble héritage.

Ceux qui voudront parcourir les livraisons de 1887, se persuaderont que rien n'a été négligé pour tenir les promesses du mois de janvier dernier. — Le présent fascicule leur montrera que nous pouvons garantir pour 1888 une série d'articles et de documents du plus haut intérêt. Avec l'aide de Dieu, nous espérons donc bien justifier le vieux proverbe :

Vires acquirit eundo.

N. W.



ÉTUDES HISTORIQUES

LE MINISTRE ANTOINE DE CHANDIEU

D'APRÈS SON JOURNAL AUTOGRAPHE INÉDIT

(1534-1591).

Tous ceux qu'intéresse l'histoire religieuse de la France au XVIe siècle connaissent le nom d'Antoine de Chandieu; ils l'ont rencontré en plus d'une occasion, et toujours en bon rang : pasteur de l'Église de Paris presque à son origine, son souvenir est indissolublement uni à l'histoire des martyrs de cette ville, ainsi qu'à l'admirable organisation synodale du protestantisme français; — aumônier pendant trois ans de Henri de Navarre, chargé par la confiance de ce roi de missions auprès des cantons de la Suisse réformée et auprès des princes protestants d'Allemagne, il conquiert partout l'estime et souvent l'amitié; — réfugié dans le pays de Vaud et à Genève, et s'y rendant utile dans l'École et dans l'Église, il laisse dans cette seconde patrie un nom vénéré de tous, que ses nombreux descendants perpétueront jusqu'au milieu de notre siècle; — défenseur convaincu des doctrines réformées en face du catholicisme et du luthéranisme, il a été connu comme controversiste habile et sérieux de toute l'Europe de son temps, passionnée de discussions religieuses; — ses œuvres théologiques latines, réunies après sa mort en un fort in-folio, et réimprimées au moins quatre fois en moins de vingt-cinq ans, attestent quel cas nos pères faisaient du savant théologien; — quelques-unes de ses poésies enfin, autrefois très répandues et mises même en musique, nous émeuvent encore à trois siècles de distance.

Malgré la notoriété résultant de ces faits bien connus, ce

que l'on savait de cet homme distingué, j'entends de sa personnalité et de son caractère, se réduisait à peu de chose ; en raison même de la rare modestie qui, au témoignage des contemporains, caractérisait Chandieu, ses nombreux ouvrages ne fournissent sur lui-même que fort peu de renseignements ; en outre, bien qu'il ait entretenu une correspondance étendue, l'on n'a retrouvé jusqu'ici qu'un très petit nombre de ses lettres.

Une épître biographique, trop succincte à notre gré, mais d'autant plus précieuse qu'elle fut écrite deux ans à peine après sa mort et par un ami de ses dernières années, le professeur de droit Jacques Lect, de Genève, est le principal document auquel ont pu recourir les biographes anciens, tels que Melchior Adam, le père Niceron et Senebier, ainsi que les frères Haag et Mr. Lutteroth[1], qui, de notre temps, ont parlé de Chandieu avec le plus de compétence, dans les remarquables articles qu'ils lui ont consacré dans la *France protestante* et dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses*.

Si, après ces travaux consciencieux dus à des historiens qui connaissent si bien le XVI[e] siècle, nous entreprenons ici de rappeler le souvenir de Chandieu et de faire revivre, moins l'écrivain, dont les travaux méritent une étude spéciale, que l'homme lui-même, dans son caractère et son activité, c'est parce qu'un heureux hasard, favorisé par une grande complaisance, nous a permis d'utiliser un document inédit d'une grande valeur. Nous voulons parler d'un *Journal* de la main de Chandieu, commencé en 1563, et poursuivi jusqu'à sa dernière maladie, c'est-à-dire pendant près de trente ans ; inscrivant brièvement au jour le jour, pour son usage personnel et en latin, les principaux événements, et quelquefois les petits détails de sa vie, il joint d'ordinaire à ces courtes notes de touchantes

1. Rappelons aussi la grande place que fait à Chandieu ce dernier écrivain, dans un ouvrage qui n'a pas vieilli, *la Réformation en France pendant sa première époque*, 1859 ; et l'article de M. le professeur Th. Schott, dans la seconde édition de la *Real-Encyklopaedie* de Herzog.

prières, qui, mieux que toute autre chose, nous permettent de lire dans son cœur et nous révèlent les sentiments intimes et la noble nature de cet homme de Dieu. Nous sommes assurés que les nombreux amis de l'histoire du protestantisme français s'associeront à l'expression de notre vive reconnaissance envers M. L. de Tscharner, à Berne, qui a bien voulu nous permettre de prendre copie de ce précieux manuscrit conservé dans sa famille.

Nous espérons publier plus tard ce journal en entier, en l'accompagnant de toutes les parties de la correspondance de Chandieu que nous aurons pu recueillir; à cette heure nous n'en avons trouvé encore qu'une vingtaine de pièces, aussi nous permettons-nous de faire appel ici à la complaisance de tous les chercheurs en mesure de nous aider à rendre cette publication moins incomplète.

En attendant, à la lumière des documents que nous possédons déjà, nous avons vu se dresser devant nous une figure si belle, si sympathique et bienfaisante, que nous voudrions la faire mieux connaître aussi à d'autres par la présente notice.

I. — Enfance et jeunesse, 1534-1556.

Antoine de La Roche, nom par lequel notre personnage est désigné du vivant de son frère aîné, à cause d'une seigneurie de La Roche en Dauphiné, qui lui appartenait, était d'une ancienne famille de cette province, celle des barons de *Chandieu.* Né vers 1534 au château de Chabottes en Mâconnais, fief de sa mère, il n'avait que quatre ans lorsqu'il perdit son père. Restée veuve, sa mère, *Claudine du Molard, dame de Chabottes,* veilla à l'éducation de ses deux fils : l'aîné, *Bertrand,* héritier de la seigneurie et du nom de Chandieu, fut tout naturellement destiné aux armes, tandis que le cadet était réservé aux charges de l'État et voué pour cela aux études, spécialement à celle de la jurisprudence. Celui-ci, envoyé de bonne heure à *Paris,* fut confié aux soins d'un pré-

cepteur[1] qui avait été déjà en rapport avec Calvin, et reçut par lui la première impulsion vers les idées nouvelles qui travaillaient les esprits.

Il poursuivit avec ardeur ses études à *Toulouse*, ville dont les écoles jouissaient à ce moment d'une grande réputation, grâce à d'illustres professeurs, sous lesquels il jeta les bases de la solide érudition classique dont ses écrits rendront témoignage. Un contemporain, plus âgé de trois ans que La Roche, Henri de Mesmes, qui étudiait en ce temps à Toulouse (de 1545 à 1550), et qui devait acquérir une juste renommée dans les affaires publiques, décrit dans son journal la vie laborieuse et austère que les étudiants studieux menaient dans cette ville[2] :

A Tholose, dit-il, nous fusmes trois ans auditeurs en plus estroicte vie et penibles travaux que ceulx de maintenant ne voudroient suporter. Nous estions debout à quatre heures et, ayant prié Dieu, alions à cinq heures aux estudes (c'est-à-dire les leçons), nos gros livres soubs les bras, nos escritoires et nos chandeliers à la main. Nous oyions toutes les lectures jusques à dix heures sonées, sans intermission; puys venions disner, après avoir, en haste, conféré demie heure ce qu'avions escrit des lectures. Après disner nous lisions, par forme de jeu, Sophoclès ou Aristophanès, ou Euripidès, et quelquefois Démosthénès, Cicero, Virgilius ou Horatius. A une heure, aux estudes (leçons); à cinq, au logis, à répéter et voir dans les livres les lieux allégués (en classe par le professeur) jusqu'après six. Lors nous soupions, puys lisions en grec ou en latin.

C'est ainsi que nous pouvons nous représenter la vie studieuse de notre jeune La Roche, dont le biographe dit qu'il fréquentait les étudiants les plus sérieux.

1. Mathias *Grandjean*, qui, s'étant retiré plus tard à Genève, y fut précepteur des enfants de Germain Colladon; en janvier 1557 il fut nommé « maître de l'eschole à l'hôpital »; en juillet 1557, il remplaça Claude Baduel comme pasteur de Russin et Dardagny, près Genève, paroisse dans laquelle il mourut en septembre 1561. Il avait reçu gratuitement la bourgeoisie de Genève, le 22 juillet 1557.

2. Voy. les additions aux *Mémoires de Castelnau;* Bruxelles, 1731, t. II, p. 773, et *Mémoires inédits de Henri de Mesmes*, publiés par Ed. Fromy. Paris, 1886, p. 139.

Ce fut à Toulouse aussi que ses yeux s'ouvrirent sur les abus et les erreurs de l'Église romaine. Dans cette ville, en effet, malgré de cruelles répressions exercées depuis des années par le parlement, réputé « le plus sanguinaire de France », les nouvelles doctrines gagnaient en secret des adhésions, ou du moins des sympathies, de jour en jour plus nombreuses. Là, aussi bien qu'ailleurs, la fidélité des martyrs avait été la prédication la plus efficace ; si bien qu'après la mort héroïque de l'un d'eux sur le bûcher, en 1553, un conseiller, constatant l'impression produite sur la foule, s'écriait « qu'il n'était expédient de plus faire mourir ainsi ceux de la religion ».

C'était tout particulièrement parmi les lettrés que cette influence, encore latente, s'exerçait : Turnèbe, le savant humaniste, du Ferrier, si connu par la suite comme diplomate, Corras, jurisconsulte éminent, qui étaient à Toulouse les professeurs les plus en vue, devaient tous trois plus tard mourir protestants, comme le sera aussi leur jeune collègue du Bourg[1]. Comment s'étonner si, parmi les quatre mille étudiants qui, fiers de ces maîtres vénérés, se pressaient au pied de leurs chaires, les doctrines de la Réforme recrutaient des adhérents moins lents qu'eux à se décider. L'enthousiasme est prompt dans ces jeunes têtes inflammables; pour plus d'un, l'étude du code cédait la place à celle de la Bible. C'était alors vers Genève, la ville située sur la montagne, que le regard se tournait ; et des leçons de Corras quelques-uns passèrent à celles de Calvin. Nous en avons pour preuve le récit satirique d'un adversaire contemporain, ou peu s'en faut, Florimond de Raymond[2] :

Un des plus gentils personnages de notre Guienne[3], dit-il, m'a fait le conte qu'un jour, se promenant sous la galerie des écoles de Toulouse avec quelques écoliers ses compagnons, le Saint Esprit descendit sur

1. Il s'agit, non du futur martyr Anne du Bourg, comme l'a cru M. Fremy, *loc. cit.*, p. 224, mais de son frère cadet Gabriel.

2. *Histoire de la naissance de l'hérésie*, liv. VII, ch. 19.

3. Il parle de Compaignon, dit Villeroche, qui devint pasteur à Metz en 1555, puis en Béarn, et finit par retourner au catholicisme.

eux. Ce ne fut pourtant en forme de colombe ou de langue de feu. C'était un esprit nouveau et invisible, qui leur chantait perpétuellement le nom de Calvin et de Genève à l'oreille... Si est-ce que cinq ou six écoliers portés de semblable désir quittèrent les études, et, troussant bagage, s'en vont jour et nuit à Genève. Le désir de voir le saint homme ailait leurs pieds. Jamais, à ce qu'il me raconta, la joie de ce bon et religieux chevalier Godefroy de Bouillon, voyant les murs tant désirés de Hierusalem, n'égala le contentement qu'ils reçurent à la découverte des sacro-saintes murailles de Genève. A leur arrivée, ayant su que l'exhortation se faisait (ainsi appelaient-ils leurs prêches), ils accourent tout hors d'haleine pour voir Calvin en chaire... Ils l'accompagnent à l'issue chez lui, et le saluent. Il y avait de la presse à qui s'approcherait près de lui. « Ce sont les merveilles du Seigneur, mes frères, leur dit Calvin, qui vous appelle pour la culture de sa vigne. »

C'est peut-être ainsi que La Roche fut conduit à *Genève*, où Calvin le gagna définitivement à l'Évangile. Nous sommes, du reste, sans renseignements sur la date précise et la durée de ce séjour, les détails sur l'enfance et la jeunesse de notre personnage étant fort clairsemés.

Un procès relatif à la succession d'un frère de son père l'appela à *Paris*, où il allait trouver, dans la communion de ses frères en la foi, la vocation qui devait décider de toute sa carrière ultérieure.

En septembre 1555, c'est-à-dire vers l'époque de l'arrivée de La Roche à Paris, un fait, infime en apparence, bien que d'une grande portée, venait de se produire : les réformés de la capitale, dont la fidélité s'était signalée déjà depuis plus de vingt ans par de si nombreux martyres, mais auxquels un ministère régulier, une organisation ferme et, partant, une certaine cohésion avaient fait défaut jusqu'alors, venaient de se constituer en Église bien réglée, en nommant dans leur sein un pasteur, ainsi que quelques anciens et diacres pour former un Consistoire; exemple qui, se propageant rapidement, allait contribuer puissamment à affermir et à étendre la Réforme en France.

Le pasteur élu par les fidèles était un jeune homme d'An-

gers, âgé d'environ vingt-deux ans, Jean *Le Maçon*, sieur de Launay, connu sous le surnom de *La Rivière*. Fils d'un procureur du roi fort riche et très catholique, il avait séjourné à Genève et à Lausanne, et y avait été gagné aux doctrines réformées, ce qui le fit chasser de la maison paternelle. Le choix de l'Église était heureux, et ce premier ministre fut pour la petite congrégation un pasteur plein de zèle et de sagesse, au sujet duquel Calvin, deux ans plus tard, pouvait écrire aux frères de Paris[1] : « Combien que notre Seigneur se soit servi de lui en cette jeunesse, nous avons de quoi l'en glorifier. »

Mais la tâche dépassa bientôt les forces d'un seul pasteur; Calvin, Bèze, Farel, qui suivaient ces événements avec la plus vive sympathie, s'efforcèrent d'envoyer du secours à La Rivière, et réussirent, en août 1556, à lui procurer un collaborateur, déjà expérimenté dans le ministère et bien qualifié pour ce poste difficile, en la personne de François *de Morel*, sieur de *Collonges*, récemment revenu à Genève, des Vosges, où il avait été pasteur de l'église de Sainte-Marie-aux-Mines[2].

Déjà avant ce moment La Roche s'était joint à l'Église naissante, où sa piété trouvait aliment et croissance. Morel, dès son arrivée, réunit les jeunes adeptes qui s'adonnaient aux études, les exhortant avec force à se vouer aux saintes lettres[3]. Il en persuada plusieurs, La Roche entre autres, et les forma au ministère évangélique par des exercices de prédication; à La Roche en particulier il confia les fonctions délicates de catéchiste. Celui-ci donna promptement des preuves de tant de piété, de connaissance religieuse et de maturité que, malgré sa jeunesse, — il avait à peu près vingt-deux ans, — il fut choisi, du consentement unanime des fidèles, pour second

1. *Calvini Opera*, éd. Brunsvig, t. XVI, p. 425.

2. Avant lui déjà, en février 1556, Eynard *Pichon*, pasteur de Dombresson, au pays de Neuchâtel, avait été prêté provisoirement à l'Église de Paris pour quelques mois.

3. Au nombre de ces jeunes candidats se trouvait sans doute Jean *Chassanion* qui, à cette époque, fut envoyé de Paris à Meaux (*Hist. eccl.*, I, 57). N. W.

pasteur régulier, à côté de La Rivière; c'était à la fin de l'année 1556 ou au commencement de 1557. Bientôt, probablement en novembre 1557, on lui adjoignit, comme troisième pasteur, son condisciple et ami Jean *de Lestre*. Dès ce moment, et pendant plusieurs années mémorables, les trois amis, La Rivière, La Roche et de Lestre, formeront le corps pastoral fixe de l'Église de Paris, à côté duquel travailleront les aides dévoués, mais temporaires, que Genève, se dépouillant souvent elle-même, leur enverra : — Gaspard *Carmel*, Nicolas *des Gallards* à deux reprises, Jean *Macar*, *Morel* revenu une seconde fois, Augustin *Marlorat*, et aussi le ministre de Troyes, Girard *de Corlieu*, un enfant de l'Église de Paris, pour ne parler que de ceux dont nous pouvons signaler la présence pendant plusieurs mois consécutifs des années agitées de 1556 à 1560.

II. Le pasteur de Paris, 1557-1563.

Si les limites imposées à une simple notice le comportaient, nous aurions aimé présenter un récit circonstancié des destinées de l'Église de Paris pendant le ministère de La Roche, savoir de 1557 à 1563, ou plus exactement à 1567, c'est-à-dire pendant les dernières années de Henri II, le court règne du jeune François II et le commencement de celui de Charles IX, marqués tous trois par des persécutions acharnées, qu'interrompaient seulement de courts moments de répit, dus aux variations de la politique fluctuante de Catherine de Médicis. Les renseignements ne nous manqueraient pas, grâce d'une part au précieux récit, trop peu personnel seulement à notre gré, que La Roche a consigné dans son émouvante *Histoire des persécutions et martyrs de l'Église de Paris*[1], grâce,

1. Elle n'embrasse malheureusement que les années 1557 à 1560, et, trop fidèle à son titre et au but de l'auteur, elle s'en tient au récit des persécutions, passant sous silence tant de choses de la vie intérieure de l'Église qu'il nous serait si précieux de savoir. Nous aurons plus loin l'occasion de parler de ce rare volume.



d'autre part, à l'active correspondance, heureusement en grande partie conservée, que quelques-uns des pasteurs prêtés par Genève entretenaient avec Calvin, et que le zèle pieux des savants éditeurs strasbourgeois a mise au jour avec une si patiente érudition. Ces documents ont été utilisés déjà par MM. A. Coquerel et J. Bonnet dans leurs beaux travaux sur l'Église de Paris à cette époque, travaux auxquels nous nous faisons un devoir et un plaisir de renvoyer le lecteur. Nous nous permettons toutefois l'observation que les récits de nos devanciers nous paraissent avoir mis trop exclusivement en relief les courageux aides temporaires venus de Genève, laissant sans le vouloir à l'arrière-plan l'activité des trois pasteurs en titre, dont nous n'avons pas de lettres de ce temps. Pour rétablir en quelque sorte l'équilibre, nous avons cherché dans les pages suivantes à mettre en pleine lumière l'activité du principal de ces derniers, notre fidèle et vaillant La Roche. Nous essayerons de donner une idée de son héroïque ministère, en groupant les faits les plus saillants sous quelques rubriques principales, sans nous astreindre à l'ordre purement chronologique.

Le plus ancien biographe de La Roche rappelle que le rang occupé par sa famille lui promettait un brillant avenir de richesses et de dignités; mais qu'il le sacrifia sans hésiter, pour prendre, avec le ministère évangélique, une perspective certaine de dangers perpétuels, de souffrances, d'exil, peut-être même de mort cruelle. Il allait bien vite en faire l'expérience dans cette ville que l'*Histoire des églises réformées* appelle « sanguinaire et meurtrière entre toutes celles du monde. »

Pour célébrer leur culte, les fidèles s'assemblaient par petits groupes dans divers quartiers de la capitale, tantôt dans une maison, tantôt dans une autre, en général de nuit, et avec beaucoup de précautions dictées par une sage prudence;

aussi ces réunions purent-elles avoir lieu pendant un certain temps sans éveiller l'attention; mais l'accroissement même du nombre des auditeurs devait leur être fatal et amener un cataclysme dont La Roche fait un récit détaillé, que nous nous bornons à résumer. C'était le 4 septembre 1557; une troupe de trois à quatre cents fidèles se réunit en une maison sise devant le collège du Plessis en la rue Saint-Jacques, et cela dès le commencement de la nuit, pour faire la Cène; en attendant que tous fussent assemblés, on avait longtemps lu l'Écriture sainte en langage vulgaire; puis, toute la compagnie ayant les genoux en terre, le ministre avait prié Dieu; ensuite il exposa l'institution de la Cène d'après le chapitre onzième de la première aux Corinthiens, montrant quel en était l'usage, comment on s'y devait présenter, et excommuniant tous séditieux, désobéissants à leurs supérieurs, paillards, larrons. Alors, ceux qui avaient été jugés capables de ce sacrement s'étant approchés de la table, reçurent le pain et le vin de la main des ministres, avec ces paroles : C'est la communion du corps et du sang du Seigneur. Enfin des prières furent faites pour le roi et la prospérité de son royaume, pour tous les pauvres affligés et, en général, pour toute l'Église; et l'on termina par le chant de quelques psaumes. — Le tout s'était passé en aussi grand repos que jamais; et sur la minuit chacun délibéra de se retirer en sa maison. Mais les premiers qui voulurent sortir furent assaillis d'une grêle de pierres. De l'autre côté de la rue les prêtres du collège du Plessis, qui les guettaient depuis longtemps, ayant eu vent de l'assemblée, avaient réuni en secret beaucoup de gens de leur faction et préparé de gros amas de pierres; ils émurent un grand bruit, tellement qu'en peu de temps tout le quartier, réveillé en sursaut, fut en armes; on occupe tous les passages et allume des feux en divers lieux pour que personne ne puisse échapper. — Ce danger si soudain et inattendu apporta une grande frayeur à ceux du dedans. Toutefois ceux qui avaient la conduite et le gouvernement de l'Église les rassurent du mieux

qu'ils peuvent, les exhortent, et, après avoir prié Dieu par plusieurs fois, tiennent conseil. Finalement, « à la suasion de ceux qui connaissent la couardise de cette canaille parisienne, on conclut de la forcer et passer au travers les hommes qui avaient épées (c'est-à-dire les gentilshommes), marchant les premiers pour faire le passage aux autres ». Cela est suivi par la plupart, qui échappèrent ainsi, non sans traverser une infinité de périls. Un seul d'entre eux, renversé par une pierre, fut assommé misérablement par la foule. — Mais une partie de l'assemblée, au nombre de cent trente-cinq personnes, surtout des enfants et des femmes, dont plusieurs des meilleures familles, n'avaient osé se hasarder à cette sortie; assiégés toute la nuit par la populace, ils furent arrêtés au matin par le procureur du roi et ses sergents, et traînés au Châtelet à travers les outrages de la foule. — La plupart des captifs languirent longtemps dans les cachots; sept d'entre eux furent brûlés.

Bien que ce tragique événement portât la douleur et le deuil dans mainte famille et dans l'Église entière, les réunions ne furent points suspendues; mais on redoubla de précautions. Il s'en fallut de peu cependant que la même tragédie ne se renouvelât un an après. Néanmoins il semble qu'à force d'être entourée de dangers l'âme en devient insensible; aussi voyons-nous en avril 1561, il est vrai dans un temps de calme relatif, les huguenots de la capitale s'enhardir jusqu'à tenir « une assemblée de cent vingt à cent quarante personnes en la chambre même de la chancellerie du Palais (tribunal), et, peu de jours après, à la Tour Quarrée[1]; là où, étant découverts et enfermés, et n'attendant plus que le cachot, Dieu leur suscita un personnage reçu en l'Église ce même jour-là, qui leur fit ouverture par une des portes; de sorte que les sergents n'y trouvèrent que le nid. Le premier Président, mer-

1. C'est celle-là même qui se dresse encore aujourd'hui à l'angle du palais de Justice, et dans laquelle, plus de trente ans auparavant, Louis de Berquin avait été emprisonné. N. W.

veilleusement étonné, reconnut qu'il fallait bien que ceux de la Religion tinssent peu de compte de leur vie, quand ils osaient bien s'assembler ès lieux-mêmes où la mort de leurs compagnons avait été si souvent signée par les juges. » — C'étaient, on en conviendra, des hommes au cœur fortement trempé, ces pasteurs convoquant et dirigeant pendant bien des années les assemblées de culte dans les conditions que nous venons d'indiquer.

(*A suivre.*) A. BERNUS.

LA PETITE-FILLE D'AGRIPPA D'AUBIGNÉ

DEVANT LA LÉGENDE ET L'HISTOIRE[1].

Nous avons dit que cet ouvrage de 1810 (*Madame de Maintenon peinte par elle-même*) était anonyme et qu'il avait en tête, avant la préface de l'auteur (onze pages), une notice préliminaire signée de l'initiale S., c'est-à-dire de Suard. Cette notice intitulée : *De madame de Maintenon*, remplit quarante-quatre pages[2].

1. Voy. t. XXVI, p. 393, 449, 625.

2. Détail curieux : ce titre est suivi de la dédicace : A M*** (c'est-à-dire à l'auteur même du livre, à madame Suard, née Panckoucke). On sait que le ménage de ces deux gens de lettres, qui datait de l'ancien régime, ne fut pas toujours exemplairement uni. Cependant, les lettres étaient entre eux un lien persistant qui les rendit sans doute très indulgents l'un pour l'autre, et c'est ainsi que peut s'expliquer la collaboration, la communauté littéraire des deux époux séparés, dont *madame de Maintenon peinte par elle-même* offre un témoignage assez rare et piquant. De cette collaboration nous nous trouvons posséder depuis longtemps une marque matérielle et incontestable, qui consiste dans une épreuve d'imprimerie revisée de la main même de madame Suard, et portant les observations motivées qu'elle adressait à son mari, pour obtenir de lui quelques suppressions et quelques changements à son travail de premier jet. Cette épreuve est de quarante-cinq pages; elle se trouva réduite définitivement d'une page. Les modifications ne portaient guère que sur quelques passages où madame Suard voyait un peu de double emploi avec le texte de son ouvrage. « Je vous en conjure, dit-elle à son époux préfacier, ne réimpri-

Suard débute par une observation générale, fort importante et très sage, sur la difficulté qu'il y a de « rendre compte de sa conduite à des gens d'un autre siècle que celui où l'on a vécu » : difficulté d'autant plus grande que les contemporains eux-mêmes, les compatriotes, les personnes mêmes de votre entourage et de votre propre famille, vous apprécient et vous jugent *de travers*. « Caton lui-même, nous dit Pline, fut mal compris de son propre siècle : *Catonem ætas sua parum intellexit.* »

Les jugements et les propos des hommes sont, la plupart du temps, si légers, si peu éclairés! Est-on jamais sûr de bien connaître la vie d'un homme privé? De fausses lueurs trompent sur celle de l'homme public, et combien « peu de personnes sont en état de tracer un portrait fidèle de leur ami le plus intime »! Aussi, comme il conviendrait d'être toujours en garde contre les assertions erronées, contre les préventions aveugles, contre les jugements passionnés! Quel sévère contrôle ne faudrait-t-il pas exercer sur les autres, tout en commençant par s'observer minutieusement soi-même!... Or, est-ce là ce qui se pratique d'ordinaire?

« J'avais lu (continue Suard) à peu près tout ce qui a été écrit sur madame de Maintenon, et j'en avais conservé le sou-

mez pas ce que je dis après vous. Toutes ces pages que j'efface m'ont percé le cœur... Vous étiez malade... » — Et, sur ce, elle biffe à regret cinq ou six pages. Suard tint compte galamment de toutes ces remarques et prières conjugales, et sa préface n'y perdit rien.

Nous avions communiqué notre curieux document à M. Mignet, aussitôt après l'avoir trouvé en bouquinant, et cela l'avait fort intéressé, en réveillant chez lui d'amusants souvenirs anecdotiques...

Madame Suard a publié en 1820 des *Essais de Mémoires sur M. Suard* (322 p. in-12, chez Didot). Nous possédons, de ce rare petit volume, l'exemplaire de Sainte-Beuve, annoté de sa main. — Madame Suard tint longtemps un salon littéraire où s'ébauchaient les réputations. Benjamin Constant et M. Guizot y ont figuré, à des années d'intervalle, ainsi que tant d'autres contemporains qui ne sont plus que des anciens... disparus ! C. R.

venir comme d'une femme distinguée parmi les personnes les plus distinguées de son sexe, par la supériorité de son esprit, par la noblesse de son caractère, par la sagesse de sa conduite. Mais... je lui reprochais, comme beaucoup d'autres, d'*avoir eu part aux persécutions des protestants;* de n'avoir pas défendu avec assez de chaleur la cause de deux amis tels que Fénelon et Racine; d'avoir donné de faibles conseils à Louis XIV dans les dernières années de son règne. Or, après avoir lu cet ouvrage qu'on m'a communiqué, *je me suis étonné d'avoir pu conserver une prévention si injuste, si peu fondée, si contraire aux documents authentiques et multiples que l'histoire nous a transmis sur cette femme célèbre.* — Je n'ai trouvé, sur aucun problème historique, plus de témoignages recueillis avec soin, rapprochés avec impartialité, présentés avec intérêt, et formant un faisceau de lumières qui, à ce qu'il me semble, ne laisse plus d'incertitudes sur aucun des points contestés. — Ceux qui aiment sincèrement la vérité, qui l'aiment pour elle-même, qui la recherchent dans les choses même les moins importantes, éprouvent une douce satisfaction à *se délivrer d'une erreur;* ils croient s'être corrigés d'un défaut. Malheureusement cette disposition n'est pas assez commune[1]. »

Nous osons espérer que ces derniers mots, si sincères, ébranleront ceux de nos lecteurs qui se seraient jusqu'à présent roidis contre nos démonstrations, contre nos objurgations, contre l'énoncé quelque peu véhément de notre opinion réfléchie. Nous ne leur demandons, certes, pas de s'en rapporter à un tiers, quel qu'il soit : il ne s'agit point ici de jurer sur la parole d'un maître, mais de songer qu'un homme comme Suard, qui était (il l'avoue) *prévenu*, lui aussi, *contre* madame de Maintenon, et qui, après étude attentive de la question, reconnaît son *erreur*, a donné là un exemple qui

1. C'est qu'avant de chercher à s'en corriger (ajoute finement Suard) il faut *convenir du défaut*, et cet *aveu* est *ce qui coûte le plus* au commun des hommes.

mérite bien considération, alors même que M. Geffroy n'aurait pas, comme il vient de le faire, apporté à son tour un témoignage nouveau et de grand poids dans la question.

Voici le portrait que l'écrivain, devenu juge impartial, se trace de la femme qu'il vient d'étudier sérieusement pour la première fois, portrait fort différent de celui que lui avaient d'abord imposé le parti pris et la routine :

« Madame de Maintenon dut aux circonstances les principes de religion, de morale, de bienfaisance, puisés auprès de madame de Villette et de sa mère, qui était une femme d'esprit et de vertu. Elle l'obligea de bonne heure d'écrire souvent à sa tante de Villette. Elle lui faisait rendre compte de ses lectures, et s'attacha dès l'enfance à lire la vie des grands hommes de l'antiquité. Elle lui parlait souvent d'Agrippa son aïeul, le héros de sa famille, dont l'âme semble avoir passé tout entière dans sa petite-fille. Elle relevait cette jeune âme abattue par l'infortune, en l'entretenant des vertus que lui imposait le nom d'un homme dont le même sang coulait dans ses veines. Madame de Maintenon racontait qu'étant enfermée à l'âge de quatre ans au Château-Trompette, et jouant un jour avec la petite-fille du concierge, qui avait un petit ménage en argent, cette enfant lui dit qu'elle était trop pauvre pour en avoir un semblable. « Cela est vrai, dit la petite d'Aubigné, mais je suis demoiselle, et vous ne l'êtes pas. »

Bon sang ne mentait pas, et, si l'on y regarde de près, — à la lumière d'un jugement sain, — n'a pu mentir plus tard en aucune circonstance. De telles natures sont incapables de se dépraver, de se modifier du tout au tout, de déchoir! Si l'on a soi-même l'âme assez élevée pour apprécier noblement une âme noble, on sentira que celle qui avait eu de bonne heure la conscience de son extraction n'a pu y déroger, et l'on comprendra que, parvenue à la vieillesse, elle ait laissé échapper de sa plume ce mot, ce mot si personnel et si

touchant, qui la laverait à nos yeux de bien des péchés : « Je reprends courage et JE ME TROUVE UN PEU PETITE-FILLE D'AGRIPPA ! »

Car ce mot est bien authentique, plus authentique que tant d'autres qu'on lui a prêtés, ou qu'on interprète à plaisir. Nous l'avons justement placé en épigraphe à la tête de cette étude, qu'il doit éclairer comme un fanal. Tant pis pour ceux qui ne verraient pas la vérité à sa lumière ! Nous ne pourrions que les plaindre sincèrement[1].

Celle qui, en 1706, retrouvait, encore et toujours, en elle *la petite-fille d'Agrippa*, cette femme-là, en dépit des apparences et des contradictions qui ont semblé l'accuser, malgré les prodigieuses vicissitudes d'une vie éprouvée par l'adversité la plus dure — et plus encore par la prospérité la plus inouïe, — cette fille du grand huguenot n'avait au fond jamais dû, n'avait jamais pu cesser de l'être.

« Opposer (comme elle l'avait fait avec la petite concierge du Château-Trompette) l'orgueil à l'humiliation, c'est bien l'enfance de la femme qui repoussera un jour les outrages de madame de Montespan avec la noble fierté de l'innocence. Madame de Villette l'arracha aux duretés de madame de Neuillant (sa tante catholique) et la garda auprès d'elle jusqu'au retour de sa mère. En parlant de son enfance à ses amis : « J'étais une bonne enfant, dit-elle; tout le monde m'aimait, il n'y avait pas jusqu'aux domestiques de ma tante qui ne fussent charmés de moi, parce que j'avais le désir d'obliger tout le monde. »

« Une preuve de cette bonté de cœur et d'une âme naturellement reconnaissante, c'est qu'elle ne consentit enfin à se faire catholique qu'après l'assurance que sa tante, madame de Villette, ne serait jamais damnée. Elle avait adopté la religion de

1. Conçoit-on qu'un écrivain jeune et hardi comme Jules Taschereau ait imprimé une phrase telle que celle-ci : « Louis XIV, dont les idées grandes et généreuses n'étaient pas encore étouffées (en 1667) par les efforts des Le Tellier ou *des Maintenon...* » !! (*Hist. de la vie de Molière*, Paris, 1828, p. 190.)

sa protectrice et s'y était attachée avec une sorte de passion. C'était celle de son grand-père, c'était celle de la seule parente qui lui eût montré de la bonté. Sa mère, qui était catholique, la reprit auprès d'elle à son retour d'Amérique, et voulut un jour le conduire à la messe : sa fille lui résista. « Vous ne m'aimez donc pas? — J'aime encore mieux mon Dieu. » Obligée cependant de suivre sa mère à l'Église, elle se mit à contrefaire tous les gestes du prêtre. Sa mère indignée lui donna un soufflet : « Frappez, lui dit-elle en lui présentant l'autre joue, il est beau de souffrir pour la religion. »

« Elle disait au curé qui s'était chargé de l'instruire : « Vous en savez plus que moi, mais voilà un livre (en lui montrant la Bible) qui en sait plus que vous. Ce livre ne dit point ce que vous dites, et c'est pour cela que vous ne voulez point qu'on le lise. »

Pour le coup voilà, en vérité, une assez mauvaise convertie, et une assez bonne petite-fille d'Agrippa! Les Ursulines de Niort durent avoir quelque mal à ramener la petite hérétique qui leur était confiée, et dont la contrainte seule n'eût jamais pu venir à bout, quand la mort de madame de Villette l'eut malheureusement livrée aux duretés de madame de Neuillant, sa marraine.

Que l'on ne s'étonne point de nos citations fréquentes et étendues, que l'on ne se fatigue pas des détails sur lesquels nous insistons, spécialement au sujet du caractère de Françoise d'Aubigné. Pour nous, le caractère d'une personne, bien étudié, bien constaté, bien éprouvé, c'est le vrai critérium, la pierre de touche. Si l'homme est, par essence, ondoyant et divers, on peut ajouter que la femme est, elle surtout, essentiellement diverse et ondoyante! Mais les tendances d'une nature se trahissent toujours par quelque endroit, en quelque circonstance. L'occasion fait le larron, comme dit le pro-

verbe populaire, mais l'aptitude à devenir larron doit infailliblement s'être révélée par avance à de certains indices, tant légers fussent-ils; et, s'il est vrai que

Quelque crime toujours précède les grands crimes,

il est également constant que l'ambitieux, le cupide, le fanatique, l'hypocrite, se laissent pressentir et deviner de bonne heure, dans leurs antécédents, à des marques plus ou moins fugitives, plus ou moins parlantes.

« Chacun porte en soi, dit excellemment Suard, le germe des qualités particulières qui le distinguent des autres hommes; mais ce germe peut s'altérer, se dénaturer ou se fortifier par l'effet des circonstances qui en accompagnent les premiers développements. Sans doute madame de Maintenon ne devait qu'à la nature le principe de ce noble et beau caractère qu'elle a montré, *sans se démentir jamais*, dans une si longue carrière et au milieu de tous les écueils où pouvait se briser la plus solide vertu; mais on ne peut douter que ses dispositions naturelles n'aient reçu une direction puissante des événements qui ont environné son berceau et frappé son imagination dans sa première enfance. En effet, sa vie est toute romanesque. La petite-fille d'Agrippa d'Aubigné reçoit le jour dans une prison. Transportée, encore enfant, dans un autre hémisphère, elle est ramenée, par la mauvaise fortune, en Europe, où elle éprouve les privations, les humiliations et les dégoûts auxquels est exposée une jeunesse pauvre et abandonnée. De telles épreuves abaissent et brisent les âmes communes, mais servent à élever et à fortifier les âmes que la nature a douées d'une énergie particulière. C'est à cette école de l'adversité que se forma cette noble fierté, cette raison forte, cette dignité de maintien, cette inaltérable fermeté de principes, qui distinguèrent particulièrement madame de Maintenon; c'est à cette réunion de circonstances que son caractère dut, sans doute, ce *je ne sais quoi d'achevé*, pour me servir du langage de Bossuet, *que les malheurs ajoutent à la vertu.* »

« J'ai beau parcourir l'histoire (dit en concluant notre auteur), j'ai beau regarder autour de moi, recueillir tous mes souvenirs, un plus parfait modèle d'esprit, de générosité, de bonté et de vertu ne vient point s'offrir à ma pensée; et s'il est vrai que l'histoire du monde n'offre pas l'exemple d'une seule femme qu'on puisse comparer à madame de Maintenon, il faut laisser à ses détracteurs le noble plaisir de rechercher quelques taches dans une si belle vie : ce sera assez son éloge d'être, dans la mémoire des hommes, la première de son sexe. — Le caractère d'une âme véritablement grande me paraît être de se montrer supérieure à toutes les épreuves de la vie humaine, et c'est le caractère de madame de Maintenon. Noble dans la pauvreté, ferme dans le malheur, belle sans coquetterie, fière dans l'indépendance, modeste dans les grandeurs, désintéressée au milieu des trésors de la fortune, pieuse sans *intolérance* et sans *superstition*, calme et pure au centre de l'intrigue et de la corruption, fidèle à tous ses devoirs, tendre et simple dans l'amitié, telle je vois madame de Maintenon. Telle la verront, je crois, tous les bons esprits *sans prévention*... »

Et que nous dit aujourd'hui, de son côté, M. Geffroy? « Madame de Maintenon a été une de ces rares personnes qui, une fortune extraordinaire venant à elles, savent, après en avoir paru dignes grâce à des qualités peu communes, continuer de la mériter, se soutenir dans une extrême élévation, sans aspirer plus haut encore, et *ne point abuser d'une faveur entière*. Telle n'est pourtant pas sur elle l'opinion générale. On croit volontiers qu'elle s'est ingéniée par des moyens de toute sorte à séduire la fortune, qu'elle a voulu exiger d'elle plus encore qu'elle n'en recevait, et qu'elle a exercé sans réserve, au profit de certaines causes, une influence considérable et funeste. C'est que l'idée qu'on s'est faite *jusque dans notre temps* de son caractère et de son rôle ne résulte pas d'une lecture attentive de sa correspon-

dance, source d'information tout à fait capitale... Cette idée est bien plutôt le produit d'une double légende créée par les pamphlétaires du XVIIe siècle... »

Oui, ce sont ces pamphlétaires, dont Saint-Simon s'est fait plus tard le formidable interprète, comme le dit bien M. Geffroy, et l'écho permanent; ce sont ensuite « les falsifications étranges du XVIIIe siècle, inspirées de tendances différentes, mais également éloignées de *la vérité historique et morale* », qui ont enfanté et maintenu cette légende mensongère contre laquelle il faut que quiconque a au cœur l'amour désintéressé du vrai fasse enfin prévaloir *la vérité morale et historique!*

C'est ce que Voltaire a voulu: honneur à lui! C'est bien aussi ce que voulait le malheureux La Beaumelle, qui n'a guère fait que le contraire, grâce à son malencontreux système et à la mode de son temps. C'est enfin ce qu'ont réalisé, à leur grand honneur, les deux publications dont nous nous occupons, de Suard et de M. Geffroy.

Nous n'avons ici qu'à les envisager au point de vue du chapitre de la calamiteuse affaire de 1685 et de la part principale que l'on y donne à madame de Maintenon, comme si elle avait ourdi cette trame ténébreuse, dans un profond secret, de concert avec Louvois et le R.P. de La Chaise. Mais, en étudiant particulièrement cette question spéciale, on se trouve forcément entraîné plus loin, on se sent obligé d'examiner à fond la nature et la vie de l'accusée, de contrôler antécédents et subséquents. Car, redisons-le encore,

> Quelque crime toujours précède les grands crimes;

il faut qu'un caractère comporte les actes imputés à un personnage, et c'est en soumettant à une scrupuleuse investigation tous les faits et gestes, tous les mobiles d'une existence, que l'on peut,

> à des signes certains,
> Reconnaître le cœur des perfides humains.

Eh bien ! donc, que l'on passe en revue — sans s'être laissé prévenir, ou en *abdiquant* toute prévention, — comme l'ont fait Suard et M. Geffroy, les phases si diverses de la vie de madame de Maintenon, que l'on scrute ses plus secrètes pensées, il n'est pas possible de ne pas voir en elle une femme tout à fait à part, élevée par une véritable grandeur morale au-dessus des vices et des défauts vulgaires de la triste humanité et de la race, plus triste encore, des cours; une femme à qui le goût sincère de l'ordre et de la règle était absolument naturel, qui avait l'amour de la « bonne gloire » : en quoi elle était digne — et ne put jamais devenir indigne — du sang de son aïeul Agrippa.

M. Geffroy résume ainsi, et admirablement, son opinion sur cette figure historique dont il s'est si bien pénétré qu'il la sait évidemment par cœur : « Ambitieuse, elle le fut, mais à sa manière, se gardant, se réservant, voulant toutefois obliger et plaire, laissant d'ailleurs agir en sa faveur le charme de son esprit et la séduction de son commerce, tenant pour indigne d'elle tout ce que, sous ses yeux, d'autres, non des moins graves, croyaient pouvoir admettre; mettant devant elle, pour tout dire, à la fois comme protection, comme attrait et comme arme, cette force intérieure et secrète qu'affirme aux plus indiscrets la très exacte conduite, inséparable de la solidité intellectuelle et morale. Qu'une telle vertu, qui lui a beaucoup profité, n'ait pas été héroïque, c'est possible. On n'a pourtant pas le droit de lui prêter d'autre calcul dans la vie que ce calcul, fort légitime, de *devoir le succès à une honnêteté sûre d'elle-même*, à la modération irréprochable, à cette tenue sévère qui donne une particulière saveur à la distinction native. Est-ce un tort d'estimer comme les plus puissants *les meilleurs moyens?...* »

La petite-fille de d'Aubigné tenait, par-dessus toutes choses, à « avoir l'*approbation des honnêtes gens* »; elle « était élevée de cent piques au-dessus de l'intérêt, mais elle *voulait de l'honneur* ». Ce sont là ses propres aveux, ses propres pa-

roles. Elle tenait, presque avec excès, comme le lui dit Fénelon, à *la bonne gloire*, bonne et bien entendue; elle tenait à l'estime des gens de bien, au plaisir de soutenir la prospérité avec modération, à celui de paraître par son cœur au-dessus de sa place. — « On ne comprend point assez combien il est habile de n'avoir rien à se reprocher, rien à cacher, rien à craindre. » — Oui, c'est la suprême habileté, mais cela ne décourage pas la malice humaine : seulement, cela vous procure des avocats convaincus qui ne se laisseront pas non plus décourager, et qui plaident votre cause en appel, en cassation, — et qui devront la gagner!

On sera aussi près que possible de la vérité vraie, dit encore M. Geffroy, quand on se sera une fois persuadé que tout son édifice a reposé sur cette double base : un grand *fonds de religion* et une réelle *passion d'honneur*.

Et voilà la femme exceptionnelle que l'on a vilipendée de toutes les façons et à tous les points de vue... exceptionnellement! Voilà la femme que ceux-là mêmes qui auraient dû l'honorer et la défendre — car elle était bien de la souche de d'Aubigné — ont plus particulièrement bafouée et calomniée!

Mais en pouvait-il être autrement dans ce monde de la cour et de la ville, où tout n'est que vanité des vanités, vil intérêt personnel, basse envie et noirceur? C'est dans ces pays-là, qu'à l'inverse de la fable, les souris accouchent de montagnes, et qu'à tout bout de champ surgissent des monstruosités, tantôt réelles, tantôt imaginaires.

Madame de Maintenon, avec son mérite prestigieux, avec sa fortune miraculeuse, ne pouvait manquer d'être la victime d'une de ces monstruosités de la médisance et de la calomnie. Elle le savait bien, elle a été encore exceptionnelle en ceci, que, de son vivant, elle n'en fut pas trop troublée, qu'elle sut braver et confondre, à l'occasion, ses ennemis les plus

haut placés et les plus acharnés, tels que la Princesse Palatine. Il faut, lorsqu'on voit clairement dans l'histoire, avoir la bravoure de dénoncer les impostures séculaires qui ont formé sa légende et de venger sa mémoire devant la postérité. Il faut oser arborer en son honneur cette devise qui fut dans le cœur de son aïeul aussi bien que dans les armes de la Grande-Bretagne : « Honni soit qui mal y pense ! »

CHARLES READ[1].

(*La fin au prochain numéro.*)

DOCUMENTS

UN ÉCHO DU PROCÈS D'ANNE DU BOURG

A LA SORBONNE

DEUX LETTRES DE FRANÇOIS II

25 août, 5 septembre 1559.

A première vue, ces quelques pièces en partie inédites, recueillies il y a déjà quelques années, ne nous parurent pas offrir grand intérêt. En les examinant de plus près, et surtout en les replaçant dans leur milieu historique, elles nous aidèrent toutefois à comprendre une des phases du fameux procès dont on a lu le début il y a quelques semaines (*Bull.* 1887, p. 569 ss.). On va voir, d'ailleurs, si notre appréciation est fondée.

C'est le 10 juillet 1559, un mois jour pour jour après avoir fait emprisonner Anne Du Bourg, que Henri II, blessé le 30 juin, expira aux Tournelles. Cette mort imprévue et entourée de circonstances qui semblaient calculées pour frapper l'imagination des plus scep-

1. *Note omise au dernier article (Voir t. XXXVI, p. 629, ligne 11).* — Saint Simon était âgé de dix ans en 1685. Nous doutons fort qu'il ait pu protester alors malgré sa précocité. Quant au maréchal de Catinat, cela ne nous surprendrait pas, étant donné son beau caractère; mais nous ignorons sur quoi repose cette assertion. C. R.

tiques, laissait le pouvoir nominal au mains débiles du jeune François II. Le célèbre conseiller était toujours à la Bastille et son procès encore loin de sa conclusion. Nul doute que ses nombreux amis, voyant dans la mort tragique de son persécuteur un jugement de Dieu et un encouragement à poursuivre la délivrance de la victime, n'aient fait dans ce but des démarches auprès du nouveau roi. Les arguments dont se servirent ces négociateurs anonymes mais haut placés ressortent clairement de cette lettre de François II, datée du 25 août 1559, et de Nanteuil :

A nos chers et bien-aimez les Doyens et Docteurs de la Faculté de Théologie, à Paris.

Chers et bien-aimez, considérant la singulière affection et dévotion que le feu Roi notre très-honoré Seigneur et Père, que Dieu absolve, avoit à l'extirpation des herésies et mauvaises doctrines, et de notre part voulant en ce ensuivre son saint et juste vouloir, lequel, entre autres choses, aurait voulu et désiré que certaine opinion de nouveau tenuë par aucuns de ses Officiers; scavoir, que pour la diversité des opinions sur ce fait, tant du Saint Sacrement de l'Autel et Sacrifice de la Messe, qu'autres Sacremens de l'Église, il falloit assembler un nouveau Concile, et cependant surseoir toute punition de gens mal-sentans, et que chacun demeurât en sa liberté; laquelle proposition, encore qu'elle soit notoirement à tous bons chrétiens seditieuse, scandaleuse, et directement contraire à l'union de l'Église, si est-ce que pour l'affection que nous avons que toutes choses passent par les mains de ceux qui ont plus de connoissance de telles opinions malheureuses; nous vous prions et néanmoins commandons qu'incontinent la présente reçuë, vous ayez à censurer ladite proposition, si censurée ne l'avez pas. Et où auriez fait aucune censure du vivant du feu Roi notredit Seigneur et Père, ou de notre Règne, ayez incontinent à icelle signer et mettre ès mains de notre amé et féal Conseiller et Procureur Général en notre Cour de Parlement de Paris, close et scellée, pour par lui nous l'envoyer, et icelle veue, aviser, ce que verrons être à faire par raison. Car tel est notre plaisir. Donné à Nantheüil ce vingt-cinquième jour d'août 1559.

Signé : FRANÇOIS. Et plus bas : BOURDIN[1].

1. Cette lettre est imprimée dans d'Argentré, *Collectio judiciorum de Novis erroribus*, II, I, page 279, et nous en avons retrouvé l'original aux Archives nationales, M. 71, n° 226.

Cette lettre transmettait à la Faculté de théologie la proposition suivante qui la résumait d'ailleurs :

Il faut, pour les doutes et diversitez d'opinions, qui sont, tant pour les saints Sacremens, Constitutions et Traditions de Dieu et de l'Église catholique, même pour la Messe et consécration du précieux corps de Nostre Seigneur, demander un Concile nouveau, et cependant les punitions accoutumées des hérétiques doivent demeurer en surséance, et chacun en liberté d'opinion.

On le voit, ce n'était pas, pour employer le langage du palais, une ordonnance de non lieu qu' « aucuns des officiers » du roi avaient demandée, mais seulement *la surséance aux poursuites, en attendant qu'un Concile eût tranché le différent soulevé en matière religieuse, par les persécutés*. Ainsi motivée, une demande de mise en liberté *provisoire* pouvait être défendue par d'excellents catholiques, puisque l'autorité de l'Église, représentée par un Concile, y était reconnue.

Il est difficile d'admettre que pour pouvoir repousser, au nom même de l'orthodoxie, une requête aussi orthodoxe en apparence, le roi ait de lui-même imaginé de la soumettre à l'ennemie jurée de toute ombre de liberté et de discussion, à la Faculté de théologie de Paris. Et si l'on se souvient qu'il n'avait pas de conseiller plus écouté que le cardinal de Lorraine dont on connaît le fanatisme clérical, on comprendra d'où lui était venue cette inspiration.

La Sorbonne s'empressa, dès le 28 août, de déclarer que cette proposition n'aurait jamais dû être soutenue, puisqu'elle était hérétique, sacramentaire, aussi pernicieuse que possible [1].

Mais le snégociateurs, qu'elle appelait des perturbateurs de l'ordre public, ne se tinrent pas pour battus. Ce qui le prouve, c'est que nous avons trouvé une deuxième lettre du roi sur ce même sujet. Elle est du 5 septembre 1559 et datée de Villers-Cotterets :

Nos amez et féaux, nous avons esté deuement advertis et informez que plusieurs personnes, mesmes de nos officiers, sur le faict de nostre Mystère, tiennent et sèment plusieurs propos séditieux et scandaleux, dont coppie vous a esté donnée, concernant le Sainct Sacrement, et sacri-

1. Voy. d'Argentré, *loc. cit.* Elle fut transmise au procureur général, par le doyen Maillard, en présence de Maistre de Monchy.

fice de la Messe, lesquels, soubz couleur de quelque desguisement de paroles, s'efforcent de tout evertir l'ordonnance et Estat ecclésiastique, Tradition de Dieu et de la Ste Église Catholique. Et d'autant que telles propositions ainsy desguisées, et enveloppées de couleur de paroles, doivent au plustost passer par vostre censure, pour descouvrir telles malheureuses opinions; nous vous prions et exhortons, la présente receue, vous ayez à procéder à la censure de telles propositions, et opinions, laquelle censure vous mettrez close, et scellée ès mains de nostre procureur général. En quoy faisant, vous ferez chose digne de vous, et qui nous sera bien agréable. — Donné à Villiers-Costerez, le cinquiesme septembre 1559. — *Signé :* FRANÇOIS. Et plus bas : BOURDIN [1].

Cette lettre transmettait à la Sorbonne cinq propositions plus explicites que celle qu'elle avait sévèrement censurée dix jours auparavant. Les voici :

I. — Qu'il n'y a point de différent en la substance du Sacrement entre ceux qui disputent de la Messe et les autres.

II. — Et qu'encore qu'un homme soit différent en la forme des Sacremens; à sçavoir, qu'il confesse le Sacrement de l'Autel, et néanmoins rejette les cérémonies et forme de la Messe, n'est punissable si rigoureusement, comme ceux qui dénient le Sacrement de la Sainte Communion.

III. — Et que pour ces difficultez il falloit assembler un Concile.

IV. — Que les Juges qui avaient jugé les Sacramentaires et pertinaces selon l'Edit, avaient jugé selon la Religion de la Loi Mosaïque, et que ceux qui avaient jugé au contraire avaient jugé selon la Loi de grâce, en laquelle nous sommes maintenant.

V. — Que ce qui se faisait en l'Église, même l'administration du Sacrement de l'Autel, ne se faisoit dignement, parce que la plupart des Prêtres étaient concubinaires, et qu'il fallait regarder à faire quelque Concile, et que ce qu'on faisoit en l'Eglise, le Peuple ne l'entend point [2].

Est-il besoin d'ajouter que ces propositions furent aussi mal accueillies que la précédente ? Pas plus que pour cette dernière, la Sorbonne ne se donna, le 9 septembre, la peine d'établir leur caractère hérétique *par des preuves*, mais elle les déclara péremptoirement fausses, calomnieuses, etc., et en ce qui concerne la dernière phrase de la cinquième, « ce qu'on fait en l'Église, le

1. Bibl. nat., Mss. *F. lat.* 16576, f° 37.
2. Voy. d'Argentré, *loc. cit.*

peuple ne l'entend point », elle la rejeta purement et simplement comme entachée de l'erreur des Vaudois et *Méldois*, c'est-à-dire des luthériens de Meaux.

Qu'on ne dise pas que puisqu'il n'est point fait allusion dans ces textes à Du Bourg, nous les sollicitons en les interprétant comme on vient de voir. Il suffit, en effet, de se reporter à ce que notre collaborateur, M. Lelièvre, a dit ici même dans son premier article sur ce mémorable procès[1]. On y verra, p. 589, que la thèse soutenue par le martyr devant la mercuriale du 10 juin est identique à celle que François II ou son conseiller eurent soin de faire discréditer par la plus haute autorité religieuse de l'époque, afin d'ôter aux partisans de la clémence jusqu'à l'ombre d'une raison plausible.

N. W.

LE NOMBRE DES PRÉTENDUS RÉFORMÉS

SIX ANS AVANT LA RÉVOCATION

LETTRE DE N. DE LA MARE

6 août 1680.

On ne trouvera, malheureusement, dans le document qu'on va lire, qu'un renseignemeut sommaire sur cette question de statistique si controversée et encore si obscure. Mais ce qui lui donne une très grande valeur, c'est qu'il émane d'une source officielle et certainement bien informée. Voici d'abord comment il a été découvert :

Pendant l'hiver dernier le zélé correspondant lausannois du *Bulletin*, M. E. Chavannes, a bien voulu dépouiller pour lui, entre autres, les papiers de La Mare déposés à la Bibliothèque nationale. On sait que l'érudit de ce nom, né le 23 juin 1639, mort le 25 août 1723, fut d'abord procureur, puis commissaire au Châtelet de Paris, et enfin intendant de la maison du comte de Vermandois. Il fut ainsi en situation de rassembler un grand nombre de documents officiels qui forment une collection extrêmement riche et utile à consulter pour ce qui s'est passé à Paris à la fin du XVIIe siècle. Nous aurons plus d'une fois l'occasion d'en communiquer à nos lec-

1. *Bull.* 1887, p. 569, ss.

teurs des pièces curieuses pour l'histoire du protestantisme dans la capitale.

En 1680, peu de temps après la déclaration qui excluait les réformées de la profession de sage-femme (20 février), les protestants dressèrent une requête pour la présenter au roi. On en trouvera le résumé dans Élie Benoît (*Hist. de l'Édit de Nantes*, V, 403). Cette requête fut imprimée[1] à l'insu des intéressés, criée et débitée publiquement dans les rues de Paris. La police s'émut, informa, et, entre autres, de La Mare fut chargé de prendre des mesures pour « contenir le grand nombre de religionnaires de l'isle du pallais ». C'est en rendant compte de ces mesures, nous ne savons à quel supérieur, et en lui communiquant le résultat de ses démarches personnelles pour découvrir l'imprimeur de la requête poursuivie, que de La Mare est amené incidemment à parler du nombre considérable des réformés. L'année précédente, écrit-il, c'est-à-dire en 1679, un dénombrement officiel en avait découvert dans tout le royaume *un million sept cent mille en âge de participer à la Cène*.

Voici donc un chiffre précis qui permet, en comptant les enfants, d'évaluer, à cette époque, le nombre total des P. R. à *deux millions* pour le moins[2]. On nous affirme qu'en 1639 la France comptait 17 000 000 d'habitants[3]. En supposant qu'en 1679, soit quarante ans plus tard, elle eût augmenté d'un million, à cette date les réformés auraient constitué *le neuvième* de la population totale. — Nous ne donnons, bien entendu, ces évaluations que sous bénéfice d'inventaire, mais nous avouons être personnellement très enclin à les croire exactes.

Ce qui résulte, dans tous les cas, avec certitude du document exhumé par M. Chavannes, c'est que le gouvernement, après cette découverte, n'était pas sans inquiétude. Si, au lieu de se laisser pai-

1. On la trouvera dans les susdits papiers à la Bibl. nat., F.fr. 21740, f. 68 ss. Il y eut deux éditions, une première sur un feuillet in-4, à deux colonnes, datée de Saint-Omer, c'est-à-dire sans doute faite en Hollande; la seconde, 8 pages, in-8, fut exécutée à Paris.

2. Ce chiffre concorde avec celui auquel nous étions déjà arrivé par un autre calcul. Voy. notre *Sortie de France, pour cause de religion, de Daniel Brousson*, Paris, 1885, in-12, p. 6, note.

3. Voy. *Revue historique* mai-juin 1883, p. 200. Ces 17 millions payaient alors en impôts directs 70,150,000 livres, soit plus de 420 000000 de francs.

siblement étrangler par les bourreaux du grand roi, les prétendus réformés avaient sérieusement fait mine de résister, qui sait si la corde serrée avec un si cruel mépris de tout ce qui est humain ne se serait pas rompue définitivement vingt ans avant les Camisards ?

N. W.

Monsieur [1],

J'ay eu l'honneur de veoir Monsieur le procureur général et de luy rendre compte de ce qui a esté faict en exécution de vos ordres pour la suppression de cette pièce. Il m'a témoigné beaucoup de satisfaction que les soins que vous avez bien voulu prendre ont réussi, et m'a chargé, Monsieur, de vous témoigner ses reconnaissances de l'avis que vous pris la peine de luy faire donner et qu'il seroit bien fâché que vous eussiez pris cette peine en personne, il estant d'une très grande conséquence de veiller extraordinairement sur tout ce qui concerne cette matière de religion dans l'occurence du temps; et comme il a bien voulu m'honnorer d'un demi-quart d'heur de conversation, j'ay pris occation de luy rendre compte des soins que vous m'avez chargé de prendre pour contenir le grand nombre de religionnaires de l'isle de pallais. Il a esté surpris de la quantité qu'il y en a et fort satisfaict des mesures que j'ay prises sous vos ordres, Monsieur, pour les contenir et faire vivre en paix et avec discipline, nonobstant les occations prochaines causées par le voisinage des catolicques, artisans de mesme profession.

Mais j'ay esté beaucoup plus estonué quand il a eu la bonté de me dire que, l'année dernière, il s'est faict un dénombrement dans le Roiaume, de tous ceux de cette religion en aage de participer à la Ceine, qui c'est trouvé monter à dix sept cens mil; et de là il conclud qu'il ne faut rien négliger pour contenir un si grand nombre de peuples dans leur devoir, et que tout ce que l'on emploie pour y réussir, doibt estre traité avec beaucoup de sagesse et de circonspection.

Il m'a dit qu'il estime, à l'égard de cette affaire particulière, que la supression suffit, à moins que l'on n'aist des preuves esvidentes pour convaincre l'imprimeur qui est celui qu'il voit le plus coupable. Cet homme, duquel j'ay eu l'honneur de vous parler ce matin, m'est venu trouver; sur la confiance de la parolle que je luy ay donnée, il m'a dit que c'est le nommé Charon colporteur qui a faict faire l'impression (par Gentil qui est un imprimeur huguenot), sur une copie imprimée en Hollande, qu'il y en a eu trois rames de tirées dont la plus grande partie a

1. *F. fr.* 21740, f° 74. La lettre est du 6 août 1680.

esté débitée dimanche à Charenton, et qu'il s'en est très peu vendu à Paris; qu'auparavant de la faire imprimer, il l'avoit monstré à M. Focquare (?), chez lequel il porte la gazette, quy luy avoit dit qu'il n'y auroit point de mal. Vous jugez bien, Monsieur, qu'il ne croioit pas leur donner un mauvais conseil...

Signé : DELAMARE.

LES PRISONNIERS DE LA ROCHELLE

TROIS LETTRES A ANTOINE COURT

1721

Les trois lettres qui suivent sont le complément des divers articles insérés dans le *Bulletin* sur l'assemblée de la Baume des Fées et ses douloureuses conséquences (t. IV, p. 134; t. XXXI, p. 449 et 565; t. XXXII, p. 74).

Bornons-nous à rappeler que, dans la nuit du 14 au 15 janvier 1720, une assemblée considérable réunie pour prier dans un site agreste du vieux chemin de Vaquerolles, près Nîmes, fut surprise par les dragons, qui firent de nombreuses arrestations. Une cinquantaine d'hommes et de femmes furent conduits au fort de Nîmes, parmi lesquels quatre furent condamnés aux galères, et dix-neuf transférés à Montpellier, puis à La Rochelle, où ils devaient être embarqués pour le Mississipi. Grâce à de puissantes protections, ces derniers échappèrent à ce triste sort et obtinrent la liberté de se retirer en Angleterre. Mais leur trajet de Montpellier à La Rochelle avec toutes les horreurs de la chaîne, et leur séjour dans les prisons de cette ville, fut marqué par de cruelles souffrances, adoucies par la charité des dames de La Rochelle, surtout de madame Bertin dont le nom s'inscrit à côté de celui des Dorcas et des Priscille de la primitive Église.

Les lettres ci-dessous, empruntées à la collection Court (n° 1, t. II, p. 363 et suivantes), trouveront place dans une publication d'ensemble préparée par notre ami, M. Ch. Sagnier, avec de nombreuses pièces justificatives, qui seront le meilleur commentaire du mémoire dont les matériaux furent fournis à Antoine Court par les prisonniers

eux-mêmes durant leur séjour dans une ville qui leur rappelait à la fois les plus douloureux et les plus touchants souvenirs.

J. B.

I

Monsieur très cher et très honoré frère en J.-C. N. S.

Nous ne saurions vous exprimer la joie que nous ressentîmes à la réception de la chère vôtre, datée du 24e février dernier, qui a fait des vives impressions dans nos cœurs et qui nous fournit toutes les consolations nécessaires pour nous consoler dans nos afflictions. Nous ne pouvions assez admirer les dons que le Saint-Esprit produit en vous et nous bénissons ce Père de lumière de ce qu'il répand si abondamment en vous tant de grâces. La tendresse chrétienne que vous nous témoignez dans toutes vos lettres nous paraît si grande, que nous nous croirions coupables de la plus noire ingratitude qui fut jamais si nous n'en conservions un éternel souvenir et si nous négligions de vous en témoigner nos très justes reconnaissances. Il faudrait des esprits infiniment plus éclairés que ne sont les nôtres pour répondre assez dignement à une lettre aussi belle et aussi édifiante qu'est la vôtre; mais nous espérons, Monsieur et très honoré frère, que vous agréerez les sentiments de nos cœurs, qui sont tous pénétrés de vos bienfaits.

Il est vrai, Monsieur, que, selon le monde, il paraît dur à la chair et au sang de se voir séparés des tendres objets qui nous tiennent si étroitement liés par la loi de nature; mais quand nous considérons selon l'esprit, les avantages glorieux qu'il y a de suivre les traces de notre Seigneur, tous ces objets s'évanouissent à nos yeux; d'ailleurs, nous savons que J.-C. dit, *que quiconque aimera pères et mères, femmes et enfants plus que lui, n'est pas digne de lui;* par conséquent nous serions bien malheureux de nous attacher aux choses périssables, pour perdre les permanentes. Il faudrait posséder le don de perfection pour mériter les éloges que vous nous donnez, car si vous pouviez sonder notre intérieur vous verriez véritablement que de telles louanges ne conviennent point à nous; car qu'avons-nous fait et que faisons-nous encore que nous ne soyons obligés de faire; et nous apprenons d'un apôtre que *c'est par plusieurs tribulations qu'il faut entrer dans le royaume des Cieux.* Si nous voulons imiter notre Seigneur, il faut que nous souffrions avec patience et que nous baisions la verge qui nous frappe, considérant que ce n'est point pour nous perdre que Dieu nous châtie, mais que c'est pour éprouver notre foi et pour voir si nous lui demeurons fidèles. Dieu

nous fasse la grâce de persévérer jusqu'à la fin, afin d'obtenir à la fin de notre course la couronne de vie.

Pour quant aux éloges que vous donnez aux âmes charitables de cette ville, ils leur sont légitimement dus, car nous souhaiterions, Monsieur et très cher frère, que vous fussiez le spectateur de cette amour chrétienne qu'ils nous témoignent continuellement. Vous faites visiblement paraître, Monsieur, que vous êtes vivement pénétré de tous nos malheurs, et l'expérience nous fait connaître combien notre détention vous est sensible par les charitables soins que vous et tant d'autres bonnes âmes de notre ville prenez continuellement à nous procurer notre liberté et à subvenir à nos besoins. Nous en avons reçu par votre dernière des marques trop évidentes pour en douter, et nous vous en offrons nos très humbles remerciements, vous priant de témoigner à toutes ces âmes charitables qui ont contribué à la collecte qu'il vous a plu de faire pour nous, à l'absence de M. Vial de Beaumont, combien nous sommes sensibles à tous leurs bienfaits, les assurant que nous ne cesserons d'adresser nos vœux à Dieu pour leur conservation et pour leur prospérité, car si le Fils de Dieu promet de rendre un verre d'eau fraîche qui sera donné en son nom à ses pauvres membres, à plus forte raison récompensera-t-il une œuvre si glorieuse à ceux qui la font pour des fidèles qui combattent pour sa cause et qui souffrent pour la profession de son évangile. Nous vivons entre l'espérance et la crainte, ne sachant encore quelle sera notre destinée, mais de quelle manière qu'elle soit, nous sommes toujours résignés à la volonté du Seigneur, espérant qu'il nous délivrera de nos prisons quand il le trouvera expédient pour sa gloire et pour notre salut.

Dès que nous eûmes reçu l'honneur de la vôtre, nous ne manquâmes pas de la faire présenter à M. Henry Godefroy, un de nos plus grands bienfaiteurs, lequel en ayant fait la lecture, et, deux jours après, reçu des avis de Monsieur son frère, nous conta à l'instant même la somme de 440 livres, lui en ayant fait notre reçu que Monsieur son frère recevra indubitablement, vous priant de l'assurer de nos très humbles respects. Nous remîmes cette somme entre les mains de Madame Bertin, une de nos grandes bienfaitrices, qui pourvoit à tous nos besoins, nous ayant servi de mère dans nos maladies, et cette vertueuse dame fait plus en notre faveur que nos pères et mères pourraient faire. Elle ménagera cet argent suivant sa sage conduite, et si vous vouliez, Monsieur et très cher Frère, lui écrire une lettre de remerciement en notre faveur, en particulier, nous mettrions cette obligation au nombre de tant d'autres que nous vous avons. Son adresse est à Madame Bertin à la rue du Temple, à la Rochelle. Monsieur son époux, quoique catholique, ne laisse pas, en considération de Madame son épouse, de nous combler de ses bienfaits. Ils ont une fille

d'un mérite infini, qui professe la religion de Madame sa mère; elles nous ont priés de vous faire leurs civilités. Nous ne sommes plus, grâces à Dieu, tant captifs comme nous étions ; les personnes charitables ont la liberté de nous venir voir à tout moment; c'est ce qui fait que nous ne ménageons point les charités qu'on nous fait, les laissant entre les mains de cette charitable dame ou à d'autres qui veulent bien se donner la peine de nous fournir notre nécessaire.

M. Pepin vous est bien obligé de votre bon souvenir à son égard et de l'honneur que vous lui faites de le charger de la conduite de cette somme ; il se recommande à vos bienveillances, de vouloir écrire une lettre de consolation à son beau-père Plantier[1] qui ne peut se consoler de la mort de son fils. Nous sommes, grâces à Dieu, tous en parfaite santé ; nous nous recommandons toujours à vos bonnes prières, car nous ne vous oublions point dans les nôtres. Nos prisonnières vous assurent de leurs très humbles respects, vous priant de croire que nous serons, tout le temps de notre vie, avec tout le respect et toute la reconnaissance possible, Monsieur et très cher et très honoré frère,

Vos très humbles et obéissants serviteurs et servantes,

Signé pour tous :
VALLET.

A la prison royale de la Rochelle,
Ce 13e mars 1721.

II

Monsieur et très cher et très honoré frère en J.-C. N. S.

Nous reçumes en son temps l'honneur de la chère vôtre en date du 29e du mois dernier, que vous eûtes la bonté de joindre dans la lettre que vous écriviez à madame Bertin, notre bienfaitrice qui répond aujourd'hui à la chère vôtre. Profitant de cette occasion pour vous assurer de nos très humbles respects, nous n'aurions pas tant différé d'y répondre, n'eût été que nous attendions de jour à autre de vous apprendre notre heureuse délivrance et notre départ pour l'Angleterre qui paraissait inévitable et prompt même, par les avis que nous avions reçus de Paris, de M. Guitton, ministre de M. l'ambassadeur de Hollande, en date du 22 du mois dernier, et cette nouvelle fut confirmée trois jours après par une lettre que Monseigneur l'ambassadeur d'Angleterre écrivit à deux marchands hollandais établis en cette ville, qui priait ces messieurs

1. Voir deux touchantes lettres de ce martyr, datées, l'une de la citadelle de Montpellier, l'autre de la chaîne de Lyon (*Bull.*, t. XXXI, p. 452, 454).

de faire l'avance des frais qu'il faudrait pour notre passage pour l'Angleterre; que M. le Blanc lui avait promis de faire incessamment expédier l'ordre en question; mais comme nous voyons que le temps se passe insensiblement et que nous ne pouvons point vous donner aucune nouvelle positive sur notre destinée, par la variation de l'inconstance des ordres de la cour sur notre sujet, c'est ce qui fait que nous mettons aujourd'hui la main à la plume pour vous remercier très humblement des charitables soins et des peines infatigables que vous prenez continuellement pour nous procurer notre liberté. C'est un effet de votre zèle et de votre pitié chrétienne. Nous avons reçu tant de témoignages de votre affection pastorale que nous nous croirions coupables d'ingratitude si nous n'en conservions un éternel souvenir, et si nous cessions de prier Dieu pour votre conservation qui est si utile dans le monde pour rallumer la foi dans les cœurs de ceux qui la laissaient éteindre et pour fortifier ceux qui combattent pour l'évangile de Christ.

Les extraits des lettres que vous avez eu la bonté de joindre dans la vôtre sont la confirmation de celles que M. Guitton et M. l'ambassadeur d'Angleterre écrivent sur notre sujet, et nous vous sommes bien obligés, monsieur et T. H. F, du zèle que vous avez eu de nous faire part de ces nouvelles. Nous ne manquerons pas de vous faire part de celles que nous pourrons recevoir à la suite du temps. Nous appréhendons que M. l'ambassadeur d'Angleterre ne soit parti de Paris pour aller au congrès de Cambrai, et que son absence ne soit cause du retardement de l'expédition de la grâce que M. le Blanc a entre ses mains; enfin, quoi qu'il arrive, nous sommes toujours résignés à la volonté du Seigneur, et nous vous pouvons assurer que ce serait tout notre désir que d'aller en Angleterre, puisque dans ce pays-là, nous pourrons servir notre Dieu en toute liberté et suivant le mouvement de nos consciences.

Au sujet de la relation que vous demandez de vous envoyer sur tout ce qui nous est arrivé depuis notre détention, le sieur Salle y a travaillé depuis que nous sommes ici et il semble qu'il prévenait votre dessein; mais comme le volume est un peu étendu, c'est ce qui fait que nous ne pouvons point vous l'envoyer par la poste; on vous enverra le journal qu'il a composé sur nos malheurs par la première occasion favorable qui se présentera, et nous espérons que M. Henry Godefroy qui fait des affaires dans votre ville pourra vous le faire tenir.

Le sieur Salle qui vous assure de ses très humbles respects, vous prie de donner de ses nouvelles à son père à Lausanne et de bien vouloir saluer de sa part M. Sestier et son épouse et famille, maître boulanger à la Grand'rue à Genève.

Nous nous recommandons à vos bienveillances et vous deman-

dons la continuation de votre amitié, vous priant de croire que nous sommes avec tout le respect et toute la reconnaissance possibles,

Monsieur et très cher et très honoré frère,

Vos très humbles et très obéissants serviteurs et servantes,

Signé pour tous
S. SALLE.

A la prison royale de la Rochelle.
Ce 24 avril 1721.

III

Juin 10, par voie de M. Richard.

Monsieur et très honoré frère,

Comme j'eus l'honneur de vous marquer par ma dernière que dès qu'il se présenterait une occasion favorable pour vous envoyer la relation de nos malheurs, je ne négligerais point d'en profiter, c'est ce qui fait, Monsieur, que je profite aujourd'hui de l'occasion d'un marchand pelletier de votre ville, nommé M. Richard, qui est ici depuis quinze jours; qui m'a fait l'honneur de me venir voir en prison, et lui ayant demandé s'il voudrait bien se charger de ladite relation et de la présente, m'a témoigné qu'il le ferait avec le plus grand plaisir du monde.

Vous serez surpris Monsieur en faisant lecture de la dite relation d'y trouver ce terme de prétendue assemblée, et de voir que je dénie les choses comme elles se sont passées. Je vous assure, Monsieur, que c'est par un bon motif que je l'ai fait, et ce qui m'a obligé de me servir de ces expressions a été la crainte que la dite relation ne tombât entre des mains suspectes. C'est ce qui fait que j'espère, Monsieur, que vous ne désapprouverez point mon intention là-dessus, et que vous aurez la bonté de suppléer les défauts que vous y trouverez qui ne proviennent que de mon faible génie et du peu d'expérience en de pareilles choses; mais au moins je vous prie d'être persuadé que tout ce qui y est contenu n'est que la pure vérité de tout ce qui nous est arrivé.

Par celle-ci j'ai l'honneur de vous apprendre avec une joie toute particulière comme M. l'ambassadeur d'Angleterre a retiré l'ordre des mains de M. Le Blanc pour nous faire élargir et pour nous faire transporter en Angleterre. Pour cet effet, il a envoyé en cette ville un homme de sa suite, qui est arrivé depuis huit jours, qui est chargé de cet ordre et qui doit faciliter notre transport. Mais comme l'ordre de la Cour porte que nous ne sortirons point de prison que pour être embarqués et partir incontinent après, c'est ce qui fait que je ne peux point vous dire précisément le jour de notre délivrance et de notre départ, parce qu'il faut

attendre que le vaisseau soit chargé des provisions nécessaires; mais au cas que nous n'ayons pas le temps de vous apprendre le jour de notre départ, j'espère que Mme Bertin aura la bonté de vous l'apprendre. On nous a assurés que c'était M. Dartis qui est ici de la part de M. l'ambassadeur d'Angleterre. Nous n'avons pas encore eu l'honneur de le voir parce qu'il se tient caché, ayant ordre de ne point divulguer les ordres à lui donnés, pour des raisons que la politique y a de part; et comme je sais de même de tous mes confrères prisonniers et prisonnières qui vous assurent de leurs très humbles respects, qu'après la bénédiction de Dieu c'est en partie sur vos soins charitables que nous avons obtenu cette grâce, vous voulez bien, monsieur et très honoré frère, que nous vous en offrions nos justes remerciements. Car nous souhaiterions être capables de vous pouvoir exprimer par notre plume combien nos cœurs sont pénétrés d'une vive reconnaissance pour toutes les peines infatigables que vous avez prises depuis notre détention pour nous procurer notre liberté et tout le soulagement qui a dépendu de vous. Soyez persuadé, monsieur, que Dieu ne laissera point une telle œuvre imparfaite; et selon notre ferme attente nous espérons que Dieu couronnera le zèle, la piété et la charité chrétienne que vous avez si évidemment fait paraître à notre égard, de toutes les grâces du ciel et de la terre. Nous ne cesserons de pousser nos vœux à ce Dieu de miséricorde pour votre conservation et pour votre prospérité. Nous faisons aussi les mêmes vœux en faveur de toutes les personnes charitables de votre ville qui ont contribué à nous soulager dans nos ennuis, les assurant de nos très humbles respects, en leur offrant nos très humbles remerciements. Pour accomplir l'œuvre glorieuse que vous avez commencée à notre égard, nous vous supplions d'écrire encore une lettre de remerciements pour tous les charitables messieurs et dames de cette ville de qui nous avons reçu tant de bienfaits qu'il serait impossible de pouvoir exprimer; nous espérons que vous nous accorderez cette grâce.

On fait espérer et on a même assuré à tous mes confrères qui ont femme et enfants, que ce charitable seigneur M. l'ambassadeur d'Angleterre, travaille à obtenir la permission pour faire joindre leurs familles; c'est à quoi nous vous prions encore, Monsieur, d'y employer vos soins charitables. Il y a encore à la citadelle de Montpellier le nommé Antoine Marguerot, du lieu de Massiliargues, qui était condamné à la même peine que nous, comme étant de notre prise; lequel se trouvant fort mal à notre départ de Montpellier avec la chaîne, fut laissé au dit Montpellier, qui se recommande à vos soins charitables pour le tirer de cette captivité. Il y a encore le nommé Claude Roure de Nismes, de notre même prise, qui a été obligé de servir le roi dans le régiment qui nous

avait arrêtés, qui se recommande à cette même charité chrétienne que vous possédez avec tant de mérite. Il y a aussi Mlle la veuve de Brunet et Mlle Guidesse qui sont à la tour de Constance à Aiguemorte, pour notre même cause, qui se recommandent à vos prières et à votre protection. Ce sont les seules quatre personnes qui sont encore captives pour notre cause et de notre prise, qui implorent l'assistance de Dieu et les intercessions de bonnes âmes auprès des puissances pour leur liberté. Nous espérons, Monsieur, que de votre côté vous emploirez vos soins pour leur procurer leur liberté; c'est ce que nous vous demandons en grâce, vous priant de croire que nous sommes avec tout le respect et la reconnaissance possibles,

Monsieur et très honoré frère,

Vos très humbles et très obéissants serviteurs et servantes,

Signé pour tous :
P. SALLE.

A la prison royale de la Rochelle
10 juin 1721.

Monsieur, je prends la liberté de vous prier de faire mes compliments à M. Sestier, maître boulanger à la Grand'rue, de même qu'à sa femme et à sa famille, et leur apprendre ma destinée. Je profite de la même occasion pour écrire à mon père à Lausanne, qui serait ravi d'apprendre tout ce qui nous est arrivé depuis notre détention, de sorte, Monsieur, que si vous aviez occasion de lui envoyer copie de la relation que je vous envoie, vous me feriez un sensible plaisir. Les personnes charitables de cette ville espèrent de votre charité que dès que vous aures mis nos malheurs au jour, vous leur ferez part de l'histoire.

Nous vous prions, monsieur, que quand vous écrirez à Nismes à Mlle la veuve de Colomb, de bien vouloir lui recommander l'enfant de maître Pellet, qui est avec nous, et qui a été obligé en partant avec la chaîne de Montpellier, de même que sa femme qui est ici, de laisser ce pauvre enfant entre les mains d'un de leurs amis à Nismes.

M. et Mme Bertin étant présents quand j'ai achevé ma lettre, m'ont recommandé de vous assurer de leurs civilités.

MÉLANGES

ÉTUDES
SUR LA JEUNESSE DE CALVIN ET LA RÉFORME A NOYON

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

PREMIÈRE PARTIE.

LA FAMILLE DE CALVIN.

On a dit récemment : « La période la plus importante de la vie des grands hommes, c'est leur jeunesse; puisque, à ce moment, tout leur avenir se dessine comme derrière un voile. » Mieux qne toute autre peut-être, l'histoire de Calvin justifie cette vérité. C'est ce qu'on va tenter de démontrer dans ces recherches, en étudiant tour à tour et la famille et le milieu.

De toutes les hypothèses formées sur l'origine des idées de Calvin, aucune ne se présente avec un caractère de certitude. C'est qu'à vrai dire la question n'a jamais été étudiée qu'accessoirement. On connaît par le menu les moindres circonstances de la vie du Réformateur français. On l'a fouillée avec un soin et un scrupule religieux et, chose curieuse, le point qu'il importait tout d'abord de mettre en relief n'a jamais été qu'effleuré. On a attribué à des rencontres de hasard, à des influences fortuites et passagères, un changement complet d'idées, qu'on a peine à croire si aisé et si rapide dans un esprit de la trempe de Calvin. Encore les biographes ne s'accordent-ils pas. Est-ce à Paris, à Orléans ou à Bourges que la conversion s'est opérée? La réponse varie suivant les auteurs.

Il a paru qu'un problème de cette importance méritait qu'on s'y appliquât et qu'il y aurait peut-être quelque chance de l'éclaircir en cherchant plus haut et plus loin dans la vie du Réformateur. Nous voyons aujourd'hui très clairement par suite de quelles circonstances un Luther ou un Jean Huss ont été amenés à l'état d'esprit qui les conduisit naturellement aux idées de Réforme. Pourquoi n'en pourrait-on faire de même touchant Calvin, d'autant

plus qu'il n'est pas impossible d'arriver à reconstituer le milieu dans lequel sa jeunesse s'est écoulée ? C'est là qu'est, suivant nous, tout le secret de son évolution. On en aperçoit nettement et les origines et les précédents. Quantité de petits faits, restés jusqu'ici ignorés ou inaperçus, permettent de reconstruire toute cette trame.

Ce qui ressort d'une étude attentive des faits, c'est que Calvin est sorti déjà protestant de sa ville natale. C'est dans ce centre qu'il puisa ses idées. Il y trouva tout d'abord l'appui le plus ferme, ses amis les plus chauds et ses lieutenants les plus dévoués. A un moment donné, la moitié de la population se déclara pour lui. Chose remarquable, un nombre considérable de ses compatriotes, et parmi eux les personnages les plus en vue, le suivirent jusqu'à Genève. Durant toute sa vie, Calvin conserva d'actifs rapports avec sa ville natale et ceux de ses fidèles qui y étaient restés. Pendant trente ans, son influence s'exerça occulte et continue sur la cité divisée à son sujet. Entre les deux partis la lutte fut acharnée. A la fin, celui des protestants, par suite de l'émigration, céda. Plus tard, la Ligue, pendant laquelle les Noyonnais manifestèrent un fanatisme incroyable, qui ne s'explique que par un sentiment de réaction, acheva de ramener l'unité et fit oublier totalement le mouvement antérieur. C'est ce phénomène d'oblitération historique qui explique qu'on n'en ait jamais traité jusqu'ici.

Il y a eu ainsi influence réciproque. Ce sombre et froid esprit, ce logicien implacable a été un grand séducteur. En dépit du vieux proverbe, il a été prophète en son pays. C'est cette double action qu'il s'agit de démêler.

Tout ce qu'on possède de documents sur la jeunesse de Calvin doit être mis à contribution dans ce but. Mais c'est surtout aux sources de l'histoire locale, aux registres mêmes de la ville natale du Réformateur, qu'il est nécessaire de recourir, si l'on veut reconstituer, avec quelque certitude et quelque vérité, la famille et le milieu.

Citons en premier lieu les *Registres aux délibérations* de la ville de Noyon, collection très précieuse de procès-verbaux rédigés au jour le jour, où tous ces événements contemporains sont consignés, et où se reflètent avec une absolue fidélité les moindres circonstances de la vie intérieure de la cité. Nous en avons notamment

usé pour l'étude du mouvement protestant qui suivit le départ de Calvin. Ces registres jusqu'ici restés inexplorés ont fourni un nombre considérable de renseignements. Ils constituent d'ailleurs une source très sûre, ayant la valeur d'un document authentique.

Il faut citer ensuite les *Registres aux comptes*, les *rôles des tailles*, le *Livre des bourgeois*, qui tous ont fourni un certain nombre de mentions.

Les *Registres capitulaires* de Noyon, dans lesquels les indications relatives à la famille Cauvin se trouvaient en si grand nombre, sont aujourd'hui perdus. Il en subsiste heureusement dans les manuscrits du chanoine Sézille, à la Bibliothèque nationale (Fonds fr. 12032) une analyse aussi complète que possible. C'est dans cet inventaire, rédigé au XVIII[e] siècle avec tout le soin et l'exactitude nécessaires aux travaux de ce genre, qu'ont été puisées la plupart des *conclusions capitulaires* auxquelles il sera fait allusion.

La *collection Dom Grenier*, également à la Bibliothèque nationale (volume 163, en particulier) rapporte aussi le texte de quelques-unes de ces pièces. On a mis encore à profit les *Manuscrits de Beaucousin* (Fonds fr. 8802 à 8811), collection considérable de notes et de recherches sur Noyon, recueillies surtout au point de vue ecclésiastique, par l'avocat Beaucousin, qui vécut à Paris au siècle dernier.

L'ouvrage du chanoine Jacques Le Vasseur[1], malgré sa méthode peu critique, sa forme prolixe et son plan si confus, renferme aussi nombre d'intéressantes mentions, notamment en ce qui concerne la généalogie de la famille Cauvin. Les textes cités y sont corrects et fidèles. Mais beaucoup de ses assertions demandent à être rectifiées. C'est un ennemi farouche de tout ce qui touche de près ou de loin à Calvin. Rien de curieux comme les pages enflammées, où, dans un *pathos* indescriptible, il met le réformateur en parallèle avec saint Éloi. Il tire de cette comparaison les rapprochements les plus inattendus et les plus étranges. Il faut se rappeler que l'annaliste

1. *Annales de l'église cathédrale de Noyon, jadis dite de Vermand, avec une description et notice sommaire de l'une et l'autre ville, pour avant œuvre. Le tout parsemé des plus rares recherches, tant des vies des Evesques qu'autres monuments du diocèce et autres lieux circonvoisins*, par M. Jacques Le Vasseur D[r] en théologie, chanoine et doyen de ladite Église. Paris, Robert Sara, 1633 2 vol. in-4.

a été l'un des plus fougueux ligueurs du pays, et la violence de son style n'aura plus rien qui doive étonner. Les chapitres qui concernent Calvin, s'ils n'ont pas toujours la valeur de documents historiques, offrent du moins un curieux tableau du changement que la réaction amenée par la Ligue avait produit dans Noyon. C'est à ce point de vue une source intéressante à consulter. Quant au grand mouvement protestant qui remplit pendant plus de trente ans l'histoire de la ville, Le Vasseur paraît à peine l'avoir soupçonné. Il n'a guère connu que l'événement de 1547.

A peine est-il besoin de dire que les anciennes biographies de Calvin, de Théodore de Bèze, de Papire Masson, de même que les ouvrages de Drelinconrt, de Florimond de Rémond, etc., les œuvres et la correspondance de Calvin, ont été mises à contribution.

De nombreuses enquêtes ont été faites à Noyon, surtout au cours du XVIIe siècle, sur le compte de Calvin. On peut citer, par exemple, celle que le ministre Rivet[1] témoigne, dans son livre intitulé *Jesuita vapulans*, avoir vue entre les mains de M. Wandremyle, ou encore l'information rédigée par Me Anthoine de Mesle, docteur es droicts, trésorier et chanoine de l'église de Noyon, juge ordinaire de l'audience épiscopale. Nous ne connaissons aujourd'hui ces documents que par des extraits. Cependant l'une de ces enquêtes a été imprimée. C'est l'ouvrage de Me Jacques Desmay, docteur en Sorbonne et vicaire-général du diocèse de Rouen, publié dans cette ville, en 1621, sous ce titre : *Remarques sur la vie de Jean Calvin tirées des Registres de Noyon, lieu de sa naissance.*

Cette brochure aujourd'hui introuvable a été réimprimée, mais en partie seulement, dans Cimber et Danjou (*Archives curieuses de l'histoire de France*, t. V, p. 387). Les trente premières pages n'ont pas été reproduites. Desmay était venu prêcher un carême à Noyon, dans l'année 1614. Il employa les loisirs que lui laissait la prédication à recueillir ces notes, qui ont été écrites sans trop de malveillance ni de passion. Il est loin d'avoir montré la partialité si choquante et si acerbe de Le Vasseur qui écrivit peu après lui. On constate cependant çà et là dans son ouvrage un certain nombre d'inexactitudes que les mentions des registres capitulaires ont permis de rectifier.

Le nom de la famille était *Cauvin* et non Cauvain, Cauvyn, ou

1. Pasteur, puis professeur à Leyde et à Breda, mort en 1651.

même Chauvin, comme on l'a dit souvent. Les nombreuses mentions qui se retrouvent dans les registres de Noyon ne varient pas à cet égard.

I

Les ancêtres étaient mariniers depuis des générations. Ils exerçaient leur métier sur la rivière d'Oise et habitaient au village de Pont-l'Évêque[1], tout près de Noyon. C'est une profession qui force à voyager beaucoup, à voir le monde. Généralement ceux qui l'exercent se distinguent par un esprit ouvert et indépendant, que les occupations sédentaires donnent plus rarement. On s'en rend bien compte par l'esprit d'aventure qui se retrouve chez tous les Cauvin. Le grand-père est le dernier qui reste fidèle à la tradition de la famille. Ses trois fils quittent le pays natal et s'en vont chercher fortune ailleurs. Deux d'entre eux, Richard et Jacques, gagnent Paris, où ils prospèrent en qualité de serruriers, le premier établi près de Saint-Germain-l'Auxerrois, le second dans la rue du Renard près de Saint-Merry[2]. L'autre frère, Gérard, qui fut le père du réformateur s'éloigna moins et s'installa dans la ville voisine, à Noyon.

Celui-ci, le premier de la famille, renonça aux métiers manuels. C'était un homme remuant et habile, une forte tête, comme on dit. La paperasserie le tenta, il se fit procureur. Il faut avouer que l'entreprise lui réussit assez bien. Adroit et délié, il accumula rapidement place sur place. De notaire apostolique, la première charge qu'il obtint, il devint successivement notaire du chapitre, greffier de l'officialité, procureur fiscal du comté et promoteur du chapitre. C'est à Noyon, en quelque sorte, le *fac-totum* du clergé.

Il est pour la première fois question de lui, dans un acte de l'année 1481, où il intervient en qualité de greffier[3]. D'après toutes les vraisemblances, cette date doit être de très peu postérieure à son établissement à Noyon. Il n'est guère possible de préciser l'époque

1. Pont-l'Évêque est une commune du canton de Noyon. Son nom lui vient d'un pont dont le péage appartenait au moyen âge à l'évêque de Noyon. Ce village est aujourd'hui comme autrefois, en grande partie peuplé de mariniers.

2. Bibl. Nat. Collection Dupuy, vol. 761. Généalogies. f° 176. — Papire Masson. *Vita Joannis Calvini.*

3. Acte passé devant l'officialité de Noyon, le 20 septembre 1481, cité par Le Vasseur (*Annales de Noyon*, p. 1170).

exacte de l'acquisition de ses diverses charges. Tout ce qu'on peut affirmer c'est qu'il ne comparait pas avant l'an 1500 en qualité de promoteur du chapitre. Il était déjà, antérieurement à cette époque, procureur en cour d'Église[1]. Une date importante qu'il est utile de signaler, c'est celle de son entrée en bourgeoisie, arrivée en 1497[2]. Gérard Cauvin, procureur, figure en tête de la liste des bourgeois reçus cette année-là à Noyon. Cette réception consacre, pour ainsi dire, le droit de cité de la famille Cauvin.

Ne devenait pas bourgeois qui voulait. Ce titre conférait en effet une foule de droits et de privilèges, auxquels tout habitant ne pouvait prétendre, par le fait même de la résidence dans la ville.

On remarquera d'ailleurs que Gérard ne l'obtint qu'après une vingtaine d'années de séjour continu. La maison qu'il habitait, quoique proche de la cathédrale, faisait partie de la paroisse Sainte-Godeberte. Elle était située sur la *place au Blé*, à l'un des endroits qui devait être alors des plus agréables et des plus animés de la cité. Cette maison, quoiqu'on en ait dit, n'existe plus aujourd'hui. La construction qui s'élève actuellement[3] sur son emplacement ne remonte pas au delà du XVIIe siècle. Plusieurs anecdotes singulières, qu'il ne sera pas hors de propos de rappeler ici, s'appliquent à cette demeure[4].

Il paraît que dans l'incendie général qui ravagea la ville en 1552, lors du passage des Impériaux, la maison de la famille fut presque seule épargnée.

1. Le Vasseur, *loc. cit.*, p. 1088. On le voit instrumenter comme notaire à l'élection de l'évêque Charles de Hangest, où il est qualifié de notaire du chapitre, scribe du grand vicaire et de l'officialité (Conclus, capitul. 1er août 1525). Il est taxé de procureur fiscal dans la conclusion capitulaire du 23 décembre 1525 et de promoteur dans celle du 9 avril 1521.

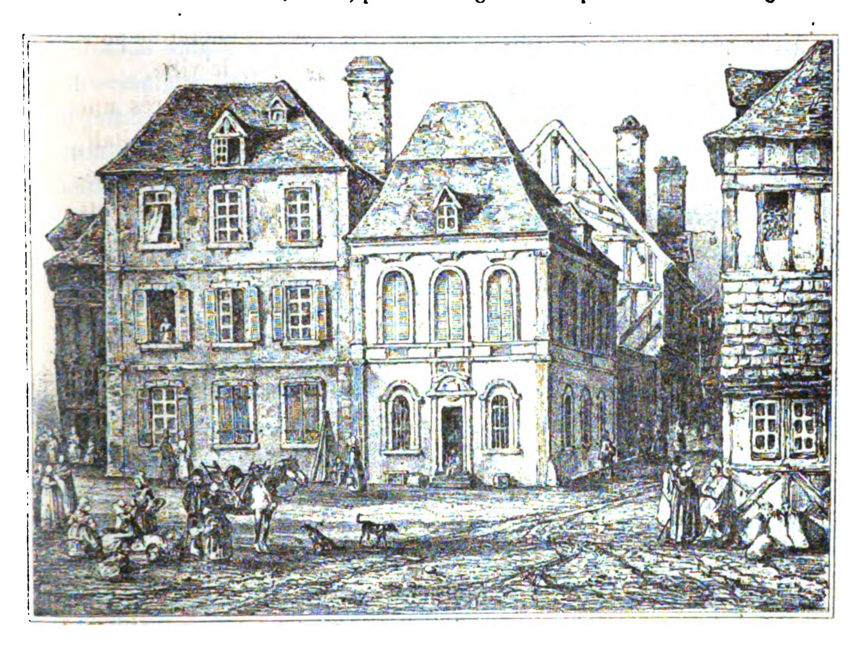
2. Registre des bourgeois de Noyon, f° 35 v°.

3. Cette construction, qui ne manque pas de caractère, est occupée aujourd'hui par un hôtel. Quant à la maison occupée par le grand-père de Calvin à Pont-l'Évêque, on sait qu'elle était située sur le chemin de Noyon, à droite près d'une auberge.

4. Un fait assez significatif, c'est qu'à la suite de la Ligue, les traditions concernant Calvin s'étaient tellement embrouillées, qu'on ne savait plus s'il était né à Pont-l'Évêque ou à Noyon. Quand le cardinal Alexandre de Médicis, se rendant au traité de Vervins, passa à Noyon, il eut la curiosité de voir la maison du Réformateur : on la lui montra à Pont-l'Évêque. Plus tard, cette erreur fut reconnue.

Voici ce qu'écrivit Calvin, au sujet de ce singulier événement à Ambroise Blaurer : « Sachez que je survis à ma patrie, ce que je n'aurait jamais pu croire. La ville où je suis né a été détruite entièrement par les flammes. Chaque jour, nous sommes réduits à apprendre de nouveaux désastres qui domptent si peu l'orgueuil du roi de France, qu'il n'a jamais plus audacieusement insulté notre Dieu[1] ».

Plus tard, il revient sur le même sujet dans une autre lettre latine : « On m'écrit, dit-il, pour me signaler un phénomène étrange.



La maison de mon père demeure seule debout dans la ville, réduite en cendres. » Calvin cite alors en français le texte même de la lettre de son correspondant qui, en lui apprenant ce fait ajoutait ce commentaire : « Je ne doute pas que Dieu n'ait voulu laisser ce tesmoignage, contre tous ceux de vostre ville, lesquels huit ou dix jours auparavant avoyent bruslé en effigie Monsieur de Normandie et le reste[2] ».

1. Lettre latine du 19 novembre 1552. — Édition de la correspondance de Calvin dans le *Corpus Reformatorum*, n° 1674.

2. Lettre latine du 15 février 1553, adressée à un personnage inconnu. Édition

Dans la suite, cette maison fut démolie, probablement au moment de la Ligue, par haine du Réformateur. On rapporte qu'un habitant nommé d'Artois, l'ayant reconstruite, ses compatriotes le pendirent à la porte. Quoi qu'il en soit, la maison de Calvin n'existait assurément plus au temps où Desmay vint à Noyon, c'est-à-dire en 1614-1615, puisqu'il précise dans ses *Remarques sur la vie de Calvin* que le Réformateur est né « dans la place où est bastie présentement la maison du *Cerf* ». Cette dernière est sans aucun doute celle qui existe aujourd'hui [1].

Ce qui acheva de poser Gérard Cauvin dans la ville, ce fut un riche mariage qu'il contracta avec la fille d'un des plus notables bourgeois. Le père de sa femme, Jean Le Franc, était originaire de Cambrai, où il exerçait la profession d'hôtelier. Sa fortune faite, il vint, on ne sait pour quels motifs, se retirer à Noyon. Il habitait, comme Gérard, sur la paroisse Sainte-Godeberte. Il devint très rapidement un personnage d'importance. Reçu bourgeois en 1498, un an après son gendre, il entra bientôt au conseil de ville. C'est en sa qualité de juré de la commune qu'il intervient très activement dans la construction de l'hôtel de ville qui fut élevé vers cette époque. Il figure, à diverses reprises, dans les comptes des travaux [2]. Il est à remarquer que, bien que cité en premier lieu dans l'énumération des jurés, il est le seul qui ne signe pas les procès-verbaux. Jean Le Franc avait du bien. Dans l'un des registres de tailles de l'époque, il est porté comme l'un des plus imposés. Il y figure pour quatre livres, pendant que la cote moyenne de l'imposition n'excède pas une ou deux livres et que, pour ne prendre qu'un exemple, Gérard Cauvin, son futur gendre, n'est taxé qu'à 14 sous [3]. Voilà un rapprochement intéressant, qui indique bien la disproportion de fortune des deux familles, avant leur union. Ajouté à d'autres

de la correspondance de Calvin dans le *Corpus Reformatorum*, n° 1704. — Il y a dans la même lettre un autre passage curieux sur cet incendie de Noyon. Nous y reviendrons plus tard à propos de la condamnation de Laurent de Normandie.

1. La gravure ci-contre est la réduction d'une lithographie exécutée il y a longtemps déjà, et dont un exemplaire se trouve à la bibliothèque de la rue des Saints-Pères, dans la collection d'autographes de feu M. P.-A. Labouchère, où se trouve aussi l'original de la belle lettre de Calvin à d'Andelot.

2. Archives de la ville de Noyon. Compte de l'année 1509.

3. Registre des tailles de 1490. Paroisse Sainte-Godeberte.

indices, ce détail démontre que l'alliance contractée par Gérard l'avait fait entrer dans la haute bourgeoisie de la ville, chose qu'il n'est pas inutile de relever. Quant à Jeanne Le Franc, on n'en peut guère dire autre chose que ce qu'en rapporte Desmay. D'après lui, on s'en souvenait encore au commencement du XVII[e] siècle, comme de l'une des plus belles femmes de son temps. C'était aussi une tradition à Noyon, qu'elle se distingua par sa dévotion et qu'elle habitua de bonne heure son fils Jean aux exercices de piété. Le Vasseur, aveuglé par sa haine religieuse, et désireux de discréditer à tout prix la famille Cauvin, n'a pas craint d'assurer quelque part que la femme de Gérard avait été d'*assez mauvais bruit*. Il n'y a là qu'une calomnie que d'autres témoignages contredisent formellement. Disons dès maintenant qu'elle mourut à une époque où Jean n'était encore qu'un enfant, ce qui explique qu'il n'en soit fait nulle mention dans sa correspondance des premières années. Gérard Cauvin se remaria peu après la mort de Jeanne Le Franc; mais on manque complètement de détails sur cette seconde union, qui d'ailleurs fut de courte durée, puisque Gérard mourut lui-même en 1531.

Il est bon qu'on sache que le greffier de l'église de Noyon n'est plus un petit bourgeois de maigre revenu. Son rôle est des plus actifs et sa situation tout à fait en vue. L'évêque aussi bien que le chapitre l'estiment et le favorisent. Quand il y a quelque grand intérêt à débattre dans les assemblées du corps de ville, on l'y appelle et il y figure en un rang honorable[1]. Sa famille est nombreuse et prospère; il a quatre fils et deux filles. Chose digne de remarque, bien qu'inféodé par ses fonctions et ses charges au clergé, il ne craint pas d'entrer en lutte avec lui. On le voit dans certains cas protester contre des arrestations ordonnées par les chanoines. Pour n'en donner qu'un exemple, le 5 août 1524, Billard, élève promoteur de l'évêque, ayant été mis en prison à la porte Corbaut, pour avoir tiré le couteau contre François de Brolly, écolâtre et théologal, Gérard se présenta devant le chapitre, et stipulant pour l'inculpé, demanda raison de son emprisonnement[2]. D'ailleurs ce détail n'est rien auprès de ce qui se passera plus tard.

1. Voir, par exemple, les procès verbaux des séances du 25 juillet et du 19 octobre 1522, pour ne citer que ceux-là.

2. Inventaire des registres capitulaires dans Sézille, à l'année 1524.

C'est par excellence un homme d'opposition. Cette tendance éclate clairement dans toute sa conduite. Ses multiples charges en font un fonctionnaire en quelque sorte indépendant. Mais un autre trait qui frappe encore chez lui et qui fait honneur à son caractère, c'est sa préoccupation constante pour tout ce qui touche à l'éducation de ses enfants, surtout de Jean qu'il semble avoir deviné de très bonne heure.

Il avait, comme on l'a dit plus haut, quatre fils et deux filles. De ces dernières, une seule nous intéresse, Marie, qui suivit plus tard son frère à Genève et sur laquelle on aura l'occasion de revenir[1]. Quant à l'autre, dont on ignore le nom, elle se maria et fit souche à Noyon. Des fils, l'un mourut en bas âge; les trois autres furent élevés dans leur ville natale et reçurent une éducation honorable. Charles, qui fut plus tard prêtre chapelain et curé de Roupy, était l'aîné. D'après la généalogie qui figure dans la *Collection Dupuy*, Antoine aurait été le second et Jean le troisième. Ce dernier, on le sait, naquit le 10 juillet 1509 et fut baptisé à l'église Sainte-Godeberte. Un chanoine de la cathédrale nommé Jean des Vatines fut son parrain. Comme il est naturel, des légendes se formèrent plus tard dans le pays sur les circonstances soi-disant merveilleuses qui avaient accompagné sa naissance.

Dès le commencement du XVIIe siècle, on racontait qu'un essaim de grosses mouches était sorti du sein de sa mère, au moment de l'enfantement : présage, dit Le Vasseur, « qu'il devoit estre un jour un mesdisant et calomniateur parfait ». D'autres prétendaient qu'un astrologue avait prédit qu'il serait pape. D'autres enfin qu'il portait une épée aux processions en guise de croix. Mais il n'y a rien là de bien significatif. Il n'est pas d'homme célèbre qui n'ait donné lieu à de pareils contes. Une légende assurément plus ancienne et sur laquelle on reviendra plus tard, c'est celle de la prétendue condamnation qui l'aurait fait marquer du fer rouge[2].

1. Il est question d'elle dans une lettre latine de Calvin du 18 janvier 1532 (Herminjard, II, p. 397). Elle est appelée *Maria Paludana*, qui n'est vraisemblablement que le nom latinisé de son mari.

2. Il est peut-être à propos de signaler ici le dicton qui resta longtemps en usage dans les environs de Noyon et qui eut probablement son origine à l'époque des guerres de religion : *Le sermon de Calvin a fait ronfler le canon.*

Les trois fils de Gérard furent pourvus de bénéfices dès leur plus jeune âge, preuve de la considération que le clergé portait à leur père. L'heureuse fortune de ce dernier profite à tous les siens. Ils possèdent, chacun pour son compte, jusqu'à deux revenus, en même temps, une chapellenie et une cure. Charles, l'aîné, est reçu le 24 février 1518 à l'une des chapellenies, fondées à l'autel de la Gésine, à l'entrée du chœur de la cathédrale[1]. La portion conférée à Charles était devenue vacante par la résignation pure et simple de Nicolas Obry, dernier possesseur. Il ne la conserve que deux ans et la permute, le 26 novembre 1520, contre celle de la Madeleine avec un nommé Michel Courtin, sur la présentation du chanoine Martin Blatier, chantre de la cathédrale. Peu de temps après, on lui accorde également la cure de Roupy, qu'il devait garder.

Jean ne fut pas moins bien partagé. Le 19 mai 1521, à l'âge de douze ans, il se voit octroyer son premier bénéfice. Certains écrivains[2] ont cru pouvoir affirmer qu'il l'avait acheté à l'aide des deniers de la famille de Montmor. Cette assertion n'est pas plus exacte que celle qui présente Calvin comme ayant vécu à Paris, à la charge de cette riche famille.

Le premier bénéfice de Jean fut, comme celui de Charles, l'une des chapelles de Gésine[3]. Il avait été présenté par Jacques Regnard, secrétaire de l'évêque et par un des vicaires généraux. Il succédait à Michel Courtin[4]. Sa réception définitive eut lieu le 7 juin de la

1. Quelques mois plus tard une peste des plus violentes étant survenue dans la ville, Gérard Cauvin demanda pour le jeune chapelain son fils l'autorisation de quitter Noyon, sans perdre aucune part des distributions d'argent ou d'objets en nature qui se faisaient régulièrement, mais seulement pour les bénéficiaires présents. Sa demande portée au chapitre général du 18 août 1519 fut repoussée pour le principe, mais on promit à Gérard qu'il lui serait tenu compte de l'équivalent des distributions. Plus tard, au moment de la rupture, pareille faveur fut refusée à propos de Jean.

2. Le Vasseur et après lui tous les historiens hostiles à la Réforme.

3. Desmay se trouve ici en contradiction avec les registres capitulaires qu'il paraît d'ailleurs avoir mal connus. Suivant lui la chapelle obtenue par Calvin était celle de Saint-Jean de Baiencourt fondée en l'Église Saint-Quentin-à-l'Eau, au faubourg de Péronne. Comme la plupart des renseignements qu'il rapporte avaient été puisés dans des conversations tenues avec les vieillards noyonnais, il n'est pas étonnant qu'il ait commis cette confusion.

4. Ce dernier ne comparaît pas dans l'acte capitulaire. Sa résignation fut signifiée par Me Antoine d'Estrées, son procureur.

même année, après qu'il eut prêté les serments ordinaires. Le 27 septembre 1527, Jean joignit à ce premier revenu la cure de Saint-Martin de Martheville[1], vacante par la résignation de Jean Savart. Gérard Cauvin intervint dans cette affaire en qualité de fondé de pouvoirs du résignataire. Le nouveau curé garda peu de temps ce bénéfice et le permuta le 5 juin 1529 contre la cure de Pont-l'Évêque, qui passait pour être d'un meilleur revenu et qui lui convenait mieux à cause des attaches de sa famille avec ce pays. On se rappelle, en effet, que ce village était le lieu d'origine de ses pères. Desmay affirme même qu'à l'époque où Calvin en fut nommé le curé, son aïeul paternel y vivait encore. L'échange se fit avec Jean de Bray, prêtre, qui remplaça Calvin à Martheville.

Pour ce qui concerne Antoine, son admission aux bénéfices fut plus tardive. Il fut présenté le 30 avril 1529 à l'une des portions de la chapelle de Gésine[2], devenue vacante par l'abandon volontaire de Jean son frère, résignataire en sa faveur. Ce dernier était alors aux Universités et se trouvait par là même dans l'impossibilité de remplir son office au chœur, ce qui lui faisait perdre la plus grande partie des distributions. Ce désavantage l'amena sans doute à abandonner temporairement la chapelle à son frère, qui fut définitivement admis dans la communauté des chapelains le 1er mai 1529. Un an plus tard, le 26 février 1530, il la rendit à Calvin. Antoine avait obtenu un peu auparavant un autre bénéfice du nom de Tournerolle, au village de Traversy, près la Fère. Nous aurons plus loin l'occasion de traiter des circonstances dans lesquelles les trois frères renoncèrent successivement à ces divers avantages. Ce qu'il importe, c'est de constater qu'ils en furent dotés et de très bonne heure.

Mais ces ressources accessoires ne servirent pour Gérard Cauvin qu'à un seul but, celui de faciliter l'éducation de ses enfants. Le jour où elles furent susceptibles de le gêner dans cette tâche, il aima mieux renoncer aux revenus. On voit que c'est sa préoccupation constante et que tout y doit céder. C'est lui qui persiste à

1. Près de Vermand (Aisne).

2. Cette chapelle se composait de quatre portions. Deux chapelains devaient la messe tous les jours, alternativement après matines. Jean se trouvait donc dans l'obligation de payer un prêtre pour l'acquit de ses messes.

mettre ses enfants au collège des *Capettes* [1], pour les faire instruire dans les humanités. Il les y maintient, bien que les chanoines aient refusé à plusieurs reprises de continuer aux jeunes bénéficiaires, la distribution des dons en nature ou en argent qui se faisaient quotidiennement. Les jeunes Cauvin retenus au collège par leurs études ne pouvaient remplir au chœur les charges et fonctions, auxquelles leurs chapellenies les astreignaient. C'était pour Gérard une perte sensible, mais l'avancement des siens dans les lettres l'emportait sur cette considération. Charles, Antoine et Jean fréquentèrent donc tour à tour le collège. Ce dernier attirait déjà sur lui l'attention. Malgré son extrême jeunesse, il laissa aux Capettes une réputation dont on conserva longtemps le souvenir à Noyon. « Il y montra, dit Desmay, un bon esprit, une promptitude naturelle à concevoir les lettres humaines ». Papire Masson rapporte de son côté qu'il dépassa bien vite tous les autres écoliers, grâce à une extraordinaire mémoire et à un esprit des plus vifs. Il étudiait dès lors en compagnie des enfants de Montmor. Quand ceux-ci partirent pour Paris, afin d'y suivre des cours plus en renom, Gérard Cauvin résolut de confier son fils, qui promettait chaque jour davantage, au seigneur de Montmor, à qui l'unissaient les liens d'une vieille amitié. Mais de ce que Calvin partit à Paris dans ces circonstances, il n'en faut nullement préjuger qu'il vécut à la charge de cette riche famille. Certains témoignages formels et non suspects prouvent le contraire. Il faut en finir avec la légende trop longtemps accréditée, présentant Calvin, comme une sorte d'enfant pauvre, élevé et poussé par charité. C'est se faire une idée tout à fait fausse de la situation sociale de Gérard et de son esprit indépendant, que de croire qu'il en fut ainsi. Ces Montmor furent pour Calvin des amis, et nullement des bienfaiteurs. Il est assez piquant de constater, en passant, qu'une partie de cette même famille adhéra plus tard aux doctrines de la Réforme et combattit dans les rangs huguenots [2].

D'ailleurs, une autre raison avait porté Gérard à presser le départ

1. Collège fondé à Noyon en 1294 par Robert Lefèvre, chanoine de la cathédrale, en faveur de pauvres écoliers, au nombre de 8. Le nom de *Capettes* venait d'une particularité du costume des élèves.

2. Nous aurons l'occasion de revenir sur le compte de ces Montmor dans la seconde partie de ce travail.

de son fils. Une peste très violente venait derechef d'éclater dans Noyon. Une désolation générale y régnait et tous ceux que leurs fonctions n'attachaient pas à la ville se hâtaient d'en sortir[1].

Calvin descendit à Paris chez son oncle Richard qui était serrurier et habitait près de Saint-Germain l'Auxerrois[2]. Il dut retrouver plusieurs Noyonnais qui étudiaient à cette époque à l'Université, Robert Cloppin, Jehan Fourquelin et aussi probablement son parent Pierre Robert, fils d'un procureur en cour d'Église, collègue de Gérard Cauvin. Ce Pierre Robert est le même qui fut connu plus tard sous le nom d'Olivetan.

Ce départ pour Paris arrivé au mois d'août 1523, clôt pour ainsi dire une première période de la vie de Calvin.

(*A suivre*).

ABEL LEFRANC.

BIBLIOGRAPHIE

THE HUGUENOTS AND HENRY OF NAVARRE

By Henry-M. Baird[3].

M. le professeur H.-M. Baird (qu'il ne faut pas confondre avec son frère Charles-W. Baird, le pasteur et l'historien du Refuge en Amérique, dont nous déplorons tous la mort prématurée) poursuit vaillamment l'accomplissement de l'œuvre qu'il s'est proposée il y a plus de dix ans, et dont nous avons apprécié la première partie ici même, en 1880[4]. Les deux nouveaux volumes dont nous venons de transcrire le titre racontent l'histoire d'une période relativement courte, puisqu'elle ne comprend que trente-six années, de 1574 à 1610. Or c'est la période si agitée par l'interminable révolution de la Ligue et par les prouesses de plus en plus heureuses et bril-

1. Cette maladie était dans la ville à l'état endémique depuis nombre d'années. Voir *passim* les Registres aux délibérations, mais l'épidémie de 1523 paraît avoir été de beaucoup la plus violente.

2. La chambre de Jean donnait sur l'église (Pap. Masson); les Montmo habitaient rue Saint-Jacques.

3. New-York, Charles Scribner's sons, 1886, 2 vol. in-8° de XXII-458 et XVII-525 pages. Cartes.

4. Voy. *Bulletin*, t. XXIX, p. 281.

lantes de son principal adversaire, le Béarnais, qu'on ne peut séparer de ses loyaux soldats, les huguenots.

M. Baird a fort bien indiqué que la figure de Henri de Navarre domine et résume ces jours de lutte souvent désespérée, et que les deux faits dont il porte devant l'histoire la responsabilité si diversement appréciée, —son abjuration (1593) et l'édit de Nantes (1598), — en forment la conclusion réelle. Sa mort tragique de 1610 n'est que la résultante et la conséquence des événements antérieurs. — C'est dire que notre auteur se rallie hautement à ceux qui blâment une conversion dictée uniquement par des motifs politiques. En justifiant les ligueurs bien plus que les traités onéreux et scandaleux qui mirent fin à leurs égoïstes prétentions, cette défaite semble proclamer l'inutilité des victoires remportées avec tant d'éclat. L'édit de Nantes est, en réalité, une violation de ce contrat : elle procède directement de ce qu'il répudie ; et le couteau de Ravaillac se chargera de faire expier à la France cet élan vers la liberté, en attendant que Louis XIII et surtout Louis XIV la fassent rentrer dans l'ordre... strictement clérical.

Si M. Baird avait écrit pour des Français, nous serions fondés à lui reprocher d'avoir consacré près de mille pages compactes aux péripéties de cette dramatique, mais courte histoire. Mais il ne faut pas oublier qu'il s'adresse à un public qui ne possède, dans sa langue, aucun travail d'ensemble sur cette époque plus célèbre que connue. Il est, d'ailleurs, difficile de faire le départ entre ce qui appartient à l'histoire des huguenots et ce qui n'est que du ressort de l'histoire de France, tant les faits de l'une se mêlent intimement à ceux de l'autre.

Les mêmes éloges que nous avons accordés aux deux premiers volumes de l'auteur, pour le soin avec lequel il s'est efforcé de ne négliger aucune source imprimée, s'appliquent à ce nouvel ouvrage. On peut dire qu'à part certains livres spéciaux [1], il s'est entouré de tous les moyens d'information aujourd'hui disponibles. C'est même cette abondance de renseignements, et le désir d'être toujours clair et lisible, qui sans doute l'ont empêché de resserrer ses développements.

Nous aurions toutefois désiré qu'il nous renseignât un peu plus complètement sur les destinées des *Églises* protestantes pendant ces guerres de la fin du XVI[e] siècle. Nous savons qu'il est difficile d'en dire grand'chose, mais nous croyons cependant qu'il eût été possible, en relevant avec soin les notes éparses çà et là, de nous apprendre comment elles vécurent et dans quelle proportion elles furent diminuées par la persécution et par l'anarchie.

Nous ne terminerons pas sans féliciter de nouveau un étranger d'avoir su rassembler (faut-il dire, à cause de la distance où il se trouve des événements?) en un seul tableau, les traits épars d'une histoire dont nous analysons les détails sans nous préoccuper suffisamment de l'ensemble.

1. Citons, entre autres, *Les Allemands en France et l'invasion du comté de Montbéliard par les Lorrains*, de M. Tuetey (Voy. *Bull.* de 1884, p. 286) ; les *Mémoires de Jacques Carorguy* (1582-1595), Paris, 1880, etc.



Et nous lui souhaitons, au commencement de cette nouvelle année, vie et force pour achever la troisième partie de son monument, celle dont la Révocation formera la mélancolique conclusion.

N. Weiss.

SÉANCES DU COMITÉ

13 *décembre* 1887.

Assistent à la séance, sous la présidence de M. le baron F. de Schickler : MM. Bonet-Maury, O. Douen, A. Franklin, J. Gaufrès, W. Martin, Ch. Read, A. Viguié, Ch. Waddington. — Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, on passe à l'ordre du jour.

Bulletin. — Le sécretaire soumet le sommaire du numéro de janvier, qui est approuvé. — Aussi longtemps que l'abondance des matières le permettra, chaque numéro pourra contenir deux études historiques. Parmi les travaux ou documents en préparation, il convient de signaler le registre des arrêts de la célèbre *Chambre ardente*, récemment découvert par M. Weiss; ce registre fera connaître pour la première fois un nombre de victimes relativement énorme pour cette époque sinistre. M. F. Puaux transmet une copie du plan si intéressant du temple de Charenton en 1679, tel qu'il se trouve, avec des explications, dans le carton 321 de la série TT, où MM. Read et Douen en avaient déjà pris connaissance. — Plusieurs modifications sont discutées et adoptées pour la composition des trois dernières pages de la couverture.

Communications. — M. le président annonce, de Bâle, un legs de 500 francs, fait à la Société et transmis par M. le pasteur A. Bernus. Puis il rend compte de son récent voyage en Angleterre où il a eu avec les membres de la *Huguenot Society* de Londres[1] les rapports les plus aimables et les plus utiles. Il a pu recueillir un grand nombre de documents sur l'histoire du Refuge anglais et espère obtenir de la bibliothèque de l'Université de Cambridge le prêt de papiers importants. Il dépose aussi, de la part de la *Huguenot Society*, quelques doubles des livres de leur bibliothèque, témoignage de gracieuse confraternité auquel le Comité est très sensible. Le président se demande ensuite si la Société ne devrait pas étudier à nouveau la question de la nomination de membres honoraires. — M. Read annonce la découverte d'un magnifique portrait de Jeanne d'Albret, par Porbus, et fait un tour de consultation au sujet de ses articles sur madame de Maintenon. La plupart des membres présents déclarent réserver leur opinion jusqu'à ce que l'étude de M. Read soit terminée.

Bibliothèque. — On trouvera, sur la troisième page de la couverture, la liste des livres nouveaux déposés à la bibliothèque. Il faut y joindre, de la part de M. Gaidan, un complément de papiers relatifs aux *Bouvat* (Voy. le dernier n°) et un dossier considérable sur la démolition du temple de Sainte-Croix (Drôme). Ce dossier est accompagné d'une étude dont M. Douen promet de rendre compte.

1. C'est M. Morris Beaufort qui a fait faire la belle copie du manuscrit signalé dans le dernier procès-verbal.

CORRESPONDANCE

Quand Théodore de Bèze a-t-il rompu avec l'Eglise romaine?

Monsieur, Auxerre, le 18 décembre 1837.

Je vous apporte ma première contribution pour le *Bulletin*, mais j'ai besoin de votre science pour résoudre le problème qui en va résulter. — D'après M. Cherest (*Histoire de Vézelay*, vol. II, p. 348), Théodore de Bèze, natif de Vézelay, comme vous le savez, aurait été dans sa jeunesse pourvu de nombreux bénéfices, parmi lesquels le prieuré de Villeselve, membre dépendant de l'abbaye de Vézelay. M. Chérest n'indique pas d'ailleurs à quelle époque il se serait, ou aurait été dessaisi de ces bénéfices, époque qui à mon sens doit donner le moment précis de sa scission définitive d'avec l'Église romaine. Or, en inventoriant le fonds très réduit de Vézelay que je possède aux Archives de l'Yonne, j'ai trouvé un petit cahier, contenant une copie du XVII[e] siècle des décisions du chapitre de Vézelay, concernant les prieurés qui en dépendent, du 31 octobre 1530 au 19 octobre 1612. Dans ce petit cahier on trouve : « *Capitulum » tentum die* 16 *mensis decembris anno Domini* 1547, *de Douhet thesaurarius, Desquieux cantor, Dassigny, Chacheré, de Prelat, Moré, » la Pesze, Bardin, Jarrige, Colon, Lespinasse. Supra requesta facta » per magistrum Theodorum de Besze, priorem de Villarisylva, dicta » requesta remissa usquequò fuerit capitulum amplius congregatum, » et consuletur quomodo sit faciendum ne capitulo præiudicium » inde oriatur* » (fol. 284)[1].

« *Capitulum generale ecclesie Beate Marie Magdalenæ Vezeliacensis » celebratum die Lunæ post dominicam qua cantata fuit pro introitu » missæ cantate*, 30 *mensis aprilis anno Domini* 1548, *de Douhet thesaurarius, Desquieux, Chacheré, Moré, la Pesze, Jarrige, Colon, » Loron, Ferroult, A. Desquieux, J. Murat, de Gerbe, Pompanon.*

« *Super requesta facta per Magistrum Theodorum de Besze, priorem » de Villarisylva, ad hoc quod sibi concedatur permissio cedendi seu » resignandi, aut permutandi, aut aliàs, prioratum prædictum de Villarisylva pro se, et pro hâc vice duntaxat, et citra derogacionem » unionis in bullis contentæ, itâ tamen quòd ipse tenebitur et ille » in cuius utilitatem cedet aut resignabit, facere recognicionem seu » obligacionem de summa triginta librarum debitarum capitulo quotannis in die capituli generalis* » (fol. 285, p. 2)[2].

« *Capitulum tentum die Veneris* 20 *mensis Julii anno Domini* 1548 » *De Douhet thesaurarius*, etc., etc. — *Super requesta facta per*

1. « Chapitre tenu le 16 du mois de décembre de l'an du Seigneur 1547, de Douhet trésorier, Desquieux chantre, etc., etc. Sur la requête faite par maître Théodore de Bèze, prieur de Villeselve, ladite requête a été remise jusqu'à ce que le chapitre soit plus au complet, et que l'on ait délibéré sur la conduite à tenir pour que ledit chapitre n'ait à souffrir aucun préjudice (fol. 284). »

2. « Chapitre général de l'Église de Sainte-Marie-Madeleine de Vézelay, célébré le lundi après le dimanche où l'on a chanté pour l'introït de la messe *Cantate*, le 30 avril de l'an du Seigneur 1548. De Douhet trésorier, Desquieux, etc., etc. — Sur la requête faite par maître Théodore de Bèze, prieur de Villeselve, demandant à ce qu'on lui accorde la permission de céder ou de résigner, ou d'abandonner autrement ledit prieuré de Villeselve, pour lui, et pour cette fois seulement, et par dérogation à l'union contenue dans les bulles pontificales, il y a été fait droit, sous condition cependant que celui à qui il cédera, ou en faveur de qui il résignera, sera tenu de faire reconnaissance ou obligation d'une somme de 30 livres dues chaque année au chapitre, le jour du chapitre général. »

» *magistrum Deodatum de Besze, priorem de Villarisylva, permissum*
» *eidem de Besze et suo resignatario proximo, dumtaxat resignare,*
» *cedere, et dimittere dictum prioratum oneribus et causis contentis*
» *in transactione facta, ita quod preiudicium generare non possit*
» *capitulo, nec in ceteris preiudicare literis reductionis de regulari-*
» *tate in secularitatem* » (fol. 287)[1].

L'indication des folios a trait aux registres capitulaires qui sont perdus. Quelques mois après cette dernière conclusion, le 4 janvier 1548 (1549, nouveau style), les chanoines de Vézelay résolurent d'unir ce prieuré à la mense capitulaire. Et le 2 janvier 1552, lesdits chanoines passent aux trois frères Cuvet, d'Avignon, dont l'un est prêtre, un bail général de tout le prieuré de Villeselve.

Quant à la transaction intervenue entre Théodore de Bèze et les chanoines de Vézelay, dont il est fait mention dans une des délibérations précédentes, je n'ai malheureusement pas pu la retrouver. Villeselve étant du diocèse de Beauvais, j'ai cru devoir m'adresser à tous mes confrères de l'Oise et de l'Aisne pour obtenir plus amples renseignements. Mais le succès a été médiocre. L'archiviste de l'Oise m'a envoyé un extrait de l'annuaire de ce département où il est dit que Théodore de Bèze était prieur commandataire de Villeselve en 1542, et rien de plus. Je croyais donc avoir trouvé la date précise ou à peu près à laquelle Théodore de de Bèze avait rompu avec l'Église romaine, date qui, suivant ce que je crois, n'est pas encore bien déterminée, quand est survenu un événement qui a brouillé toutes mes combinaisons.

En faisant l'inventaire du trésor de la cathédrale, je suis tombé sur une magnifique Bible protestante, imprimée en 1567. Cette Bible contient la traduction des psaumes par Marot, achevée par de Bèze, et est précédée d'une préface de ce dernier, aussi *calviniste* que possible, signée de lui, et datée de Genève, 10 juin 1543. Admettre que Théodore de Bèze fût encore prieur *régulier* de Villeselve (car l'on débattait encore sur la Bulle de sécularisation de l'abbaye de Vézelay), et publiât ouvertement, même à Genève, un pareil ouvrage, me paraît impossible. Ne pensez-vous pas que la traduction en question avec la préface aura d'abord paru sans son nom, et qu'il s'en sera déclaré l'auteur après avoir rompu définitivement avec les catholiques? Je serais bien heureux d'avoir vos idées à ce sujet.

Veuillez agréer, etc. FRANCIS MOLARD.

Les extraits inédits que renferme cette lettre confirment pleinement ce qu'on savait de l'époque où Th. de Bèze rompit avec le catholicisme, à la suite d'une grave maladie dont il faillit mourir. On sait, en effet, qu'il prit ses mesures à cet égard en 1548 (Voy., entre autres, la *France prot.*) et arriva à Genève avec Claudine Denosse, le 23 ou 24 octobre de cette année. Quant à la traduction des Psaumes, il est constant qu'il ne l'entreprit qu'en 1550 (Voy. O. Douen, *Clément Marot et le Psautier huguenot*, I, 551). Ne faudrait-il pas lire, à la fin de la préface citée par M. Molard, 1553 au lieu de 1543? N. W.

1. Chapitre tenu à Vézelay le vendredi 20 juillet de l'an du Seigneur 1548. De Douhet, trésorier, etc., etc. Sur la requête faite par maître Théodore de Bèze, prieur de Villeselve, il a été permis à lui de Bèze et à son résignataire immédiat de résigner simplement et d'abandonner ledit prieuré, sous les charges et pour les raisons contenues dans la transaction faite, de telle sorte qu'il n'en puisse sortir préjudice pour le chapitre, ni d'autre part aux lettres de réduction de la régularité en la sécularité (fol. 287).

Le Gérant : FISCHBACHER.

BOURLOTON. — Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2.

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en disposer, qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

Livres récents déposés à la Bibliothèque.

(Les ouvrages *anciens* sont mentionnés, s'il y a lieu, dans les procès-verbaux du Comité).

ÉMILE PICOT. **Catalogue des livres composant la Bibliothèque de M. le baron J. de Rotschild.** Paris, Morgand, 1884-1887, 672 et 596 pages in-8, nombreuses planches.

Comte JULES DELABORDE. **Charlotte de Bourbon, princesse d'Orange.** Paris, Fischbacher, 1887, 388 pages in-8.

J.-A. CHABRAND. **Vaudois et protestants des Alpes.** Grenoble, Drevet, 1886, 288 pages in-8.

H. ABORD. **Histoire de la Réforme et de la Ligue dans la ville d'Autun.** Tome III : Autun-Paris, 1887, 605 pages in-8, planches.

B. FILLON. **Recueil de notes sur les origines de l'Église réformée de Fontenay-le-Comte et sur ses pasteurs.** Niort, Clouzot, 1887, 113 pages in-4. Planches.

A. DUPIN DE SAINT-ANDRÉ. **Cinquantenaire de l'Église réformée de Tours, avec quelques documents inédits.** Paris, Fischbacher, 1887, 108 pages petit in-8.

P. de FÉLICE. **Le sculpteur Pierre Loison.** Orléans, Herluison, 1887, 32 pages in-8.

— **La tragédie des Cordeliers d'Orléans** (1534-1535). Orléans, Herluison, 1887, 58 pages petit in-8.

Comte H. DE LA FERRIÈRE. **Lettres de Catherine de Médicis.** Tome III, 1567-1570. Paris, imp. nat. 1887, LXVII-428 pages in-4.

E. BACKHOUSE et CH. TYLOR. **Wittnesses for Christ and Memorial, of humble life from the IVth to the XIIIth century.** London, Hamilton, 1887. 447 et 577 pages in-8.

Feu A. BERTY et L.-M. TISSERAND. **Topographie historique du vieux Paris. Région occidentale de l'Université.** Paris, Imp. nat., 1887, VI-659 pages in-4, nombreuses planches.

E. MONTET. **La noble Leçon. Texte original d'après le manuscrit de Cambridge, avec fac-similé.** Paris, Fischbacher, 1888, 95 pages in-4.

CH. PRADEL. **Notice sur la vie du poète Ranchin** (1616-1692), tirage à part. 27 pages in-8 (1887).

H. LECOULTRE. **Le séjour de Calvin en Italie d'après des documents récents.** 27 pages in-8 (1887). Tirage à part.

H. VUILLEUMIER. **Quelques pages inédites d'un Réformateur peu connu** (Jean Lecomte). 29 pages in-8 (1887). Tirage à part.

Étrennes chrétiennes. 1888. Genève, Cherbuliez, 1887, 309 pages in-12.

W.-J.-C. MOENS. **The walloon Church of Norwich : its registers and history,** vol. 1, part I. Public. of the Huguenot Society of London, 1887, 252 pages in-4.

H.-B. ADAMS. **The College of William and Mary. — The Study of history in American Colleges and Universities.** Washington, Government Printing Office, 1887, 89 et 299 pages in-8, planches.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 50 POUR 1888

37e ANNÉE. — 1888

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TROISIÈME SÉRIE. — SEPTIÈME ANNÉE

N° 2. — 15 Février 1888



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand. | LEIPZIG. — F. Brockhaus.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie | BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1888

BOURLOTON. — Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2.

SOMMAIRE

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* devra être adressé, sous le couvert de M. le Président de la Société, à M. N. Weiss, secrétaire de la rédaction, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8 de 56 pages au moins avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante : 1 fr. 50.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance à domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; ***l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.***

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LE MINISTRE ANTOINE DE CHANDIEU

D'APRÈS SON JOURNAL AUTOGRAPHE INÉDIT

(1534-1591)[1]

Mais il ne suffisait pas de maintenir inébranlable le courage des membres de l'Église; il fallait encore défendre l'honneur de cette dernière contre les calomnies infâmes par lesquelles d'astucieux adversaires, se servant perfidement du mystère dont les assemblées étaient bien obligées de s'entourer, accablaient les « luthériens », tant auprès du souverain, déjà si fortement prévenu contre les hérétiques, qu'auprès de l'opinion publique, crédule et facile à égarer. La Roche, auquel ce soin fut confié par ses collègues dans l'automne de 1557, s'en acquitta, soit par une ferme *Remonstrance au roi*[2], que l'on réussit à faire tomber dans la chambre de Sa Majesté, et dans laquelle, bien en vain, hélas! il réclamait enquête équi-

1. Voy. le précédent numéro du *Bulletin*, p. 2 à 13.

2. Je ne sais si cette pièce a été imprimée; je ne la connais que par l'analyse qu'en donne Chandieu dans l'*Histoire des persécutions*, p 85 suiv., analyse reproduite dans l'*Histoire des martyrs*, éd. de 1619, f. 466 et dans l'*Histoire ecclésiastique*, I, p. 123. Elle ne doit pas être confondue avec une autre *Remontrance au Roy*, du même temps, dont le texte est donné par La Place, éd. du Panthéon, p. 5 suiv., reproduite dans l'*Hist. des martyrs*, p. 464, et dont l'auteur m'est inconnu.

table et justice sans prévention; soit par une *Apologie ou deffense des bons Chrestiens contre les ennemis de l'Église catholique*, qui fut imprimée et répandue :

Je m'adresse à toi, y disait-il en terminant[1], peuple ignorant et insensé, si tu es revenu à toi-même. Considère qui sont les coupables et qui méritent punition : ou nous, qui priions Dieu en une chambre; ou toi, qui, épars au milieu des rues, blasphémais son saint nom? Lesquels s'élevaient contre le roi : ou nous, qui, après avoir prié Dieu pour lui et pour toi-même, fûmes trouvés sans armes et fûmes pris sans défense; ou toi, qui, sans commandement, ni autorité de justice, fus trouvé la nuit étant en armes? Tu criais : Aux méchants! et toi seul commetais méchanceté; tu criais : Aux voleurs! et toi-même faisais la violence contre nous. Et cependant on ne laisse de crier partout que nous sommes méchants, séditieux et désobéissants à notre prince!... Or quant à nous, étant résolus que notre Seigneur Jésus-Christ ne se présente sinon avec a croix, ses épines et ses opprobres, nous ne nous étonnerons point des choses que nous voyons aujourd'hui être faites à l'encontre de nous, et ne quitterons point le service de notre Dieu, encore que les ignorants nous blâment, les endurcis nous persécutent, et les prudents charnels se moquent de nous... Courant après tant de fidèles martyrs, nous surmonterons votre cruauté par notre patience. Car celui auquel nous servons, que nous préférons à nos plaisirs, honneurs et à notre propre vie, nous fera la grâce de continuer jusqu'à la fin.

Ce furent là les prémices de la plume de La Roche, qui devait être si féconde par la suite. C'est dans le même sentiment que, quelques années plus tard, en 1563, il vengera ses coréligionnaires, en vers cette fois, par sa *Response aux calomnies contenues aux Discours de Pierre Ronsard*, l'ardent catholique.

Le pasteur veillant avec tant de sollicitude sur tout son troupeau ne pouvait oublier les innocentes ouailles qui souffraient en si grand nombre dans les prisons. A celles qui

1. Je n'ai pu trouver jusqu'ici aucun exemplaire de l'original, qui, d'après du Verdier, a été imprimé à Lyon, Michel Jove, en 1563; je cite d'après la reproduction qu'en a faite Chandieu dans l'*Hist. des persécutions*. Voy. p. 103 suiv. ou *Hist. des martyrs*, 1619, f. 470.

avaient été arrêtées à « la prise de la rue Saint-Jacques » venaient constamment s'ajouter de nouvelles victimes, parmi lesquelles nous n'en rappellerons que deux : l'une, à cause de sa liaison avec La Roche, l'autre à cause du retentissement que son procès eut dans toute l'Europe. *Jean Morel*, d'une pauvre famille de Normandie, était venu à Paris poussé par le désir de l'étude; il avait d'abord été employé dans l'officine de son frère, imprimeur royal pour le grec, homme habile et fort savant; mais ses convictions religieuses, fortifiées par l'exemple du martyre de deux des captifs pris à la rue Saint-Jacques, l'ayant mis en rapport avec notre pasteur, ce dernier le prit à son service pour pouvoir l'instruire en théologie. Un soir, La Roche et son collègue de Lestre, qui demeuraient ensemble, furent arrêtés, comme nous le raconterons; délivrés presque miraculeusement, ils eurent la douleur de voir leur serviteur et ami maintenu en prison, sans aucun moyen de salut; il y languit bien des mois, opposant une touchante patience aux abominables tourments auxquels il était en butte, et réussit par sa piété et sa douceur à amener au Seigneur plusieurs compagnons de sa captivité; il finit par mourir de misère dans son cachot (février 1559), non sans soupçon de poison; son corps fut brûlé comme celui d'un hérétique obstiné. La Roche termine le récit détaillé du martyre de ce jeune homme de moins de vingt ans par ce beau témoignage[1] : « Il est impossible de réciter combien, étant doué de grâces de Dieu admirables, il a profité à l'Église de Dieu. »

L'arrestation arbitraire, le long procès et la mort sur le bûcher du courageux conseiller au parlement *Anne du Bourg*, eurent un tout autre retentissement et sont bien connus; nous ne les mentionnons que pour marquer la fidélité avec laquelle les pasteurs de Paris soutinrent ce témoin d'élite par les lettres qu'ils réussirent à lui faire parvenir dans son cachot.

Le souci des prisonniers était, en effet, une des préoccupations constantes de l'Église, qui les entourait de ses prières.

1. *Histoire des persécutions*, p. 303.

et tentait en leur faveur toutes les démarches possibles. Les pasteurs, grâce à des miracles d'audace et de persévérante habileté, leur faisaient non seulement parvenir des lettres et de l'argent, mais réussissaient quelquefois à les visiter sous des habits d'emprunt. Comment auraient-ils pu, en effet, oublier un seul instant ceux qui prêchaient si fidèlement l'Évangile par leur constance, et cela dans des prisons dont notre siècle a peine à se représenter l'horreur; témoin en soit la description que le pasteur Morel fait à Calvin de la situation de ces prisonniers[1] :

On ne néglige à leur égard, écrit-il, aucune cruauté, si bien que la mort serait cent fois préférable à une pareille captivité. Comme ils n'ont pas même de l'eau pour étancher leur soif, par les grandes chaleurs et dans des cachots exposés au soleil, la peau d'un grand nombre vient à tomber avec de vraies tortures. Pour quelques-uns, leur adresser des paroles de consolation serait une affaire capitale. On peut à peine leur remettre quelque secours d'argent, tant le péril est grand. Aussi craignons-nous que la plupart ne périssent, non par le feu, mais par la faim, le plus horrible des supplices. Quelques-uns sont enfermés dans le cachot appelé « l'Oubliette », qui mérite plutôt le nom de tombeau, tant il est étroit, obscur et absolument privé d'air; ils respirent continuellement des émanations infectes. Mais l'inhumanité est bien pire envers celui qui est jeté dans une fosse en entonnoir appelée « la Poche d'Hypocras »; ne pouvant ni rester debout, ni s'asseoir, ni se coucher, il est poussé peu à peu au désespoir. La malpropreté, la moisissure, l'infection suffiront pour les achever tous, si le Seigneur ne vient à leur aide par quelque miracle.

Mais ceux qui portaient ainsi la croix de Christ dans les chaînes n'étaient pas seuls à avoir besoin des encouragements des ministres; il fallait soutenir aussi les timides, dont l'âme était assiégée par la crainte, ou même les forts que les dangers accablaient. C'était par exemple *Landry*, ce curé de Sainte-Croix en la Cité, qui avait hardiment prêché l'Évangile à Paris du temps de François Ier, mais que la peur avait poussé à une rétractation publique en 1543, bien qu'il conservât la vérité

1. *Calvini Opera*, t. XVII, p. 633.

dans son for intérieur; à quatorze ans de là, troublé dans sa conscience, il désire avoir un entretien avec La Roche, qui s'efforce de le convaincre du danger auquel de lâches compromis exposent son âme et qui lui répète avec le Psalmiste, « que ceux qui vont par des chemins obliques, à la fin sont traînés avec les ouvriers d'iniquité ». Le malheureux curé temporise encore; mais lorsque, quelques mois après, malade et plus tourmenté, il veut soulager enfin sa conscience par une franche confession de sa foi, la parole lui fait défaut, et la mort l'enlève dans l'effrayante conviction que pour lui il est trop tard et que l'heure de la grâce est passée.

Ou bien ce sera la femme de *François d'Andelot*, dont la foi est ébranlée par l'angoisse qui remplit son cœur au sujet de son mari; bien que chef de l'infanterie française et frère de l'amiral de Coligny, il est en prison à Melun pour avoir courageusement déclaré devant le roi qu'il ne croit pas à la messe; sa femme, attendant la naissance prochaine d'un enfant qu'elle voit déjà orphelin, est obsédée par les prêtres; ils espèrent obtenir par ses anxieuses supplications une rétractation, qui sauvera le prisonnier et sera un triomphe pour l'Église catholique. La Roche par contre et ses collègues s'efforcent d'encourager le prisonnier et de soutenir la foi vacillante de la pauvre femme, l'affermissant dans son devoir d'épouse chrétienne, qui fortifie son mari. De Lestre est envoyé, en juillet 1558, pour baptiser la petite fille, née à Melun dans ces émouvantes circonstances.

Plus tard, à la fin de 1560, c'est auprès de *Coligny*, à Orléans, où les États Généraux sont convoqués, que La Roche est envoyé par l'Église de Paris, pour assister ce héros et le soutenir dans une crise terrible; la cause des protestants semble perdue, alors que Condé va être condamné à mort, que le roi de Navarre lui-même est menacé, et que tout espoir est anéanti par les intrigues victorieuses des Guises tout-puissants. Le procès de quelques-uns des ministres de Paris, probablement La Roche et La Rivière, était déjà sur le bureau.

Tandis que le pasteur est ainsi dans l'antre du lion, le troupeau consacre à l'humiliation et à la prière les dix derniers jours du mois de novembre. Mais l'arbitre suprême a prononcé son « Jusque-là, et pas plus loin ! » Le 5 décembre 1560 la mort de François II change en un moment la face des choses.

En 1561 ou 1562, c'est le jeune *Joseph de la Scala*, qui, étudiant à Paris à l'âge de vingt-deux ans, mais encore hésitant entre la messe et la cène, reçoit les instructions religieuses de La Roche, qui le gagne à la Réforme. Devenu bientôt, sous le nom latinisé de *Scaliger*, une des gloires de l'érudition, il évoquera dans sa vieillesse les souvenirs de sa jeunesse pour les raconter à ses amis[1] : « A Paris, disait-il. Monsieur de Chandieu, jeune homme, et Mathieu Virel me catéchisèrent... M. de Chandieu était un gentil personnage, bon théologien et a bien écrit »

L'Église de Paris, dans l'intérêt de la liberté religieuse et de la paix du royaume, se sert aussi des talents de son jeune pasteur pour agir sur les grands dont elle espère du secours : en août 1558 elle l'envoie avec Macar auprès de *Condé*, encore indécis dans sa foi, pour l'intéresser au sort des prisonniers. Mais on attendait bien davantage du frère de ce prince, d'*Antoine de Bourbon*, roi de Navarre, dont la profession de foi paraissait si ferme et dont la haute position faisait espérer un appui énergique; il avait une grande considération pour La Roche, aussi est-ce ce dernier que, par deux fois, le Consistoire délègue auprès de lui, en mars 1558, puis en juillet 1559, pour secouer son indolence, réveiller en lui le sentiment de ses devoirs et le presser, après la mort de Henri II, de prendre en main les affaires du royaume, en sa qualité de premier prince du sang. Mais il laisse percer déjà cet affaissement moral, qui ira en augmentant si honteusement jusqu'à la fin.

1. *Scaligerana*, Cologne, 1695, p. 89, 353 et 355.

Il ne donne que des assurances vagues, des paroles de cour[1]. Aussi Macar écrit-il à Calvin[2], après que La Roche est revenu de sa première ambassade : « Le Seigneur veut que nous soyons privés du secours des hommes, afin de nous réfugier à sa seule protection ; que nous ne nous attendions qu'à lui seul, et que nous apprenions à lui rendre gloire pour tout bien. »

A cela ne se bornent pas les négociations dont La Roche est chargé par ses coreligionnaires ; il ira, si l'on veut, sans crainte du danger, jusqu'auprès d'un adversaire déclaré, auprès de *Catherine de Médicis*, la reine-mère, qui paraît lassée par moments de la tutelle tyrannique des Guises. Laissons sur ce sujet la parole à Morel, écrivant de Paris, le 11 septembre 1559, à Calvin[3] :

Madame de Roye, une de tes compatriotes (la sœur de Coligny et la belle-mère de Condé) est une véritable héroïne. Comme elle s'apitoyait sur notre sort devant la reine-mère, et qu'elle rappelait la mort étrange qui a frappé le roi (Henri II), au moment eû il nous persécutait le plus cruellement, la reine-mère s'écria : « Comment ! J'entends dire qu'il n'existe pas de race plus haïssable ! » Madame de Roye répondit qu'il est facile de nous imputer n'importe quoi, puisque personne ne peut nous défendre ; si la reine nous connaissait mieux, nous et notre cause, elle nous jugerait tout autrement. Celle-ci en vint à dire, dans le cours de la conversation, qu'elle désirerait entendre l'un de nous, surtout La Roche, dont on parle tant. « Ce serait facile, s'il pouvait arriver librement, répondit madame de Roye ; mais je craindrais d'exposer un pareil homme à des périls. » La reine affirma qu'il ne courrait aucun danger de sa part ; mais elle exprima le désir qu'il vînt dans le plus grand secret, et indiqua comment cela pourrait se faire. Sur-le-champ madame de Roye nous le fit savoir par un exprès à cheval, nous conjurant de ne

1. Vers le commencement de l'année 1561, lorsque le roi de Navarre eut été nommé lieutenant général du royaume, et avant son entière défection du parti protestant, l'Église de Paris lui adressa encore une ferme *Remonstrance en forme de Lettre missive*, qui fut imprimée ; je ne sais qui en fut le rédacteur. Elle est reproduite dans les *Mémoires de Condé*, éd. de 1743, t. II, p. 320 et suivantes.

2. *Calvini opera*, t. XVII, p. 115.

3. *Ibid.*, t. XVII, p. 634 et suivantes.

pas laisser échapper une pareille occasion. Car c'est à tort, disait-elle, qu'on a cru que la reine avait déjà lu des livres pieux et entendu des hommes savants et vraiment chrétiens; qu'elle ait un entretien avec notre La Roche, et il est à espérer qu'elle changera d'avis et nous deviendra favorable[1]. Dans le Consistoire, qui fut aussitôt convoqué, on débattit longtemps le pour et le contre; enfin, La Roche ayant courageusement déclaré être prêt à faire cette démarche, on décida d'essayer ce qu'il pourrait obtenir de la reine. Après avoir invoqué l'aide du Seigneur, nous l'avons donc laissé partir, ce qui me plonge dans une grande anxiété. Nous attendons maintenant le résultat de cette périlleuse démarche. Que notre miséricordieux Jésus daigne la couronner de succès!

La démarche échoua, comme le raconte La Planche[2] :

Le ministre de l'Église de Paris, dit-il, s'achemina à un petit village[3] près de Reims, pendant le sacre du roi François II. Il séjourna un jour entier, attendant l'opportunité de pouvoir conférer avec la reine, qui y était lors, suivant ce qui en avait été arrêté. Ce qui fut empêché à l'occasion que ce jour elle fut visitée par plusieurs cardinaux et autres seigneurs étant venus au sacre. Au moyen de quoi ce ministre s'en retourna à Paris, sans pouvoir rien avancer, d'autant que ladite dame ne voulut être aperçue vouloir conférer avec les ministres de la religion, ni leur porter faveur! — « Mais du moins (ajoute l'*Histoire des Églises réformées*[4]), La Roche supplia la dame de Roye de lui présenter la Confession de foi des Églises de France, qui n'était encore lors imprimée, afin qu'elle vît pourquoi tant de pauvres gens étaient lors poursuivis si cruellement par tout le royaume. » — « Et dès lors, continue La Planche, ceux de la Religion perdirent l'espérance qu'ils avaient conçue de cette princesse, laquelle leur fit beaucoup de maux, en lâchant la bride aux persécutions incontinent après émues contre eux. »

Aussi lorsque, moins d'un an après, et sous le coup de la terreur que lui avait inspirée la conjuration d'Amboise, la reine-mère fit de nouveau demander à l'Église de Paris, et cela à deux reprises, qu'on lui ménageât un entretien avec

1. O naïve candeur, dirons-nous, d'une âme droite, qui juge si favorablement l'astucieuse Italienne, la mesurant à son propre caractère, dont elle est si loin!

2. Édition du Panthéon, p. 220.

3. Villers-Cotterets.

4. T. I, p. 228.

La Roche, le Consistoire se contenta de faire parvenir à Catherine un mémoire, ne voulant pas exposer encore une fois la vie de son pasteur. Cependant la reine avait employé son langage le plus insinuant[1], disant que, « par la bouche de La Roche elle désirait merveilleusement être instruite de la vraie source et origine des troubles, et quel moyen on tiendrait pour donner état paisible à ceux de sa religion. Car, ajoutait-elle, j'ai ouï réciter tant de vertus et grâces singulières de ce jeune gentilhomme, que je crois qu'il ne me trompera point, vu aussi que ce sont gens de paroles ». — Le Consistoire n'eut qu'à se féliciter de sa prudence, car la reine, surprise par sa belle-fille, Marie Stuart, alors qu'elle lisait un mémoire du même genre envoyé par l'Église de Tours, n'eut pas, vis-à-vis des Guises, le courage de garantir de la prison l'homme qui l'avait apporté; et l'on sut, d'autre part, que les Guises faisaient toutes diligences possibles pour découvrir, soit l'auteur présumé de ce dernier écrit, soit La Roche, ou quelque autre des ministres de Paris, promettant grosse somme d'argent à ceux qui les livreraient.

Nous ne devons pas oublier de mentionner ici que le patriotisme de La Roche lui avait inspiré précédemment, en octobre 1559, un factum politique anonyme sur la manière dont le royaume devait être administré pendant la minorité de son roi, d'après les lois et coutumes de France[2]. Cet écrit, d'autant plus fort qu'il était modéré dans l'expression, inquiéta vivement les Guises, dont l'ingérence illégale dans le gouvernement y était nettement caractérisée; aussi mirent-ils en réquisition un des hommes les plus érudits du royaume en ces matières, *Jean Du Tillet*, greffier du parlement, qui dut s'y prendre à plusieurs fois pour combattre son adversaire inconnu.

1. Voy. La Planche, éd. du Panthéon, p. 298.

2. Ce mémoire, dont nous n'avons pu retrouver encore ni le titre exact ni le texte complet, est reproduit en analyse détaillée par La Planche, p. 229 et suivantes, et mieux encore par de Thou, livre XXIII, et par La Place, éd. du Panthéon, p. 28-31.

Les faits que nous avons rappelés suffisent pour faire comprendre de quels périls la profession de la foi réformée était accompagnée, périls dont ne garantissait ni l'âge, ni le sexe, ni les privilèges de la plus haute position, ni l'obscurité de la plus infime; aussi La Roche peut-il en toute vérité écrire plus tard, dans une lettre à l'Église de Paris[1] :

Nous avons été affligés dès le commencement; aussitôt que la Parole de Dieu a été entre nous, la croix y a été; avec la foi et la connaissance de notre Seigneur les opprobres et les tribulations se sont montrés; pour nous donner instruction à toujours que volontiers ces deux choses sont conjointes, la croix et la vérité de l'Évangile, croire et souffrir; et que Dieu veut ainsi conduire son Église.

Ces dangers étaient rendus plus pressants par un espionnage incessant, non seulement de gens nombreux payés à cet effet, mais de tous ceux qui avaient à cœur de montrer leur zèle pour la religion ou qui avaient intérêt à prouver leur dévouement aux Guises, soit pour obtenir quelque avancement ou se faire pardonner quelque délit, soit pour gagner la moitié des biens confisqués, promise aux délateurs. Toutes les démarches étaient épiées, et les visites domiciliaires constantes. Enfin, le sérieux même avec lequel la discipline était exercée dans le sein de l'Église pouvait exposer cette dernière à de terribles vengeances; c'est ainsi qu'en septembre 1558 la trahison d'un de ses anciens, déposé comme indigne, vint la mettre, et pour longtemps, dans le plus grand péril :

Comment vous exprimer l'indignation et la douleur que j'éprouve! écrit Macar à Calvin[2]. Un médecin qui avait été depuis longtemps admis au nombre des anciens nous charge de toute espèce de crimes. Tant que ses fraudes nous ont été cachées, il a retenu l'argent destiné aux pauvres, pour en faire son profit. Dès qu'il s'est vu découvert, il a vomi contre nous tout le poison qu'il recelait au fond du cœur. Hier nous avons été avertis que le nom, le signalement, la demeure de chacun de nous ont été dénoncés au commissaire.

1. *Histoire des persécutions*, p. 13.
2. *Calvini Opera*. XVII, p. 317.

Ce n'étaient pas seulement les pasteurs qui étaient désignés, avec leurs noms, surnoms et retraites; mais les diverses maisons où se tenaient les assemblées, les noms et adresses des membres de l'Église, surtout de ceux ayant quelque fortune. Au bout de peu de temps les arrestations se multipliaient; les confiscations pleuvaient; la consternation était générale. Le danger persistant que cette trahison faisait planer sur tous devint tel, à un moment, que l'Église songea sérieusement à une émigration en masse; après avoir pensé à la Navarre ou à l'Angleterre, elle envoya, en novembre 1559, six délégués à *Strasbourg*, pour négocier ce projet désespéré; il n'aboutit pas, mais à quelques mois de là, en mai 1560, nous trouvons les trois pasteurs de Paris retirés temporairement dans cette ville, et le troupeau, pendant une courte période, comme dispersé. C'est alors que Girard de Corlieu, obligé de fuir Troyes, où il était pasteur, exerça quelque temps le ministère à Paris, où il était moins connu; arrêté cependant et jeté en prison, la mort de François II fut son salut, comme pour tant d'autres.

Dans une situation comme celle que nous venons d'esquisser il va sans dire que les pasteurs étaient avant tout menacés, et que leur ministère ne pouvait s'exercer qu'avec un grand sang-froid uni à la plus constante vigilance : changements continuels de logement et de quartier, d'habillements, de nom même; attention scrupuleuse à leur correspondance. Mais toutes les mesures de prudence ne parvenaient pas à garantir toujours : en juin 1558 les fidèles apprennent avec une consternation indescriptible que La Roche est tombé entre les mains des ennemis. Écoutons comment son collègue Macar raconte l'événement, dans une lettre à Calvin du 10 juin 1558[1] :

Notre La Roche fut conduit en prison dimanche soir vers les onze heures, alors que, pour cause de religion, l'on recherchait un menuisier dans la même maison. Pendant vingt heures nous avons été dans la plus grande

1 *Calvini Opera*, t. XVII, p. 200.

anxiété, d'autant plus que ses papiers, saisis avec lui, étaient entre les mains des magistrats, ce qui le menaçait absolument de la mort. Aussi quelle joie nous causa l'apparition subite de ce frère en personne! En place de la tristesse produite par ses liens, nous sautions de joie, hier soir, au repas sacré qui était justement préparé, en l'embrassant contre toute espérance[1]! — Or voici le moyen par lequel le Seigneur nous l'a rendu : lorsque le roi de Navarre, qui était venu de la cour (alors à Fontainebleau) à Paris, eut inutilement envoyé des serviteurs auprès du lieutenant criminel pour obtenir sa délivrance, sollicité par les prières de beaucoup de personnes, il vint lui-même à la cour de justice, réclamant cet homme comme son chambellan, et finit par l'emmener du consentement du lieutenant. Nous ne savons cependant où mènera cet événement, car il n'est pas douteux qu'il ne parvienne aux oreilles du roi; et déjà plusieurs s'agitent et disent que le roi de Navarre s'est permis une bien grande licence. — Toujours est-il que nous possédons notre frère! Malheureusement beaucoup de papiers et de lettres sont restés entre les mains des ennemis. — Le serviteur de La Roche[2] est gardé dans un cachot avec des meurtriers. — Par décision des frères, La Roche quittera Paris pour quelque temps, car déjà le bruit se répand qu'il était le chef de la secte. De Lestre, qui avait aussi été arrêté, a échappé miraculeusement aux mains de ces brigands.

Ce dernier en effet, non reconnu, s'en était tiré par quelque argent donné aux archers qui l'avaient arrêté.

Le lendemain de sa délivrance inespérée La Roche rendait grâce à Dieu dans l'assemblée, où se trouvait le roi de Navarre, en prenant pour texte de sa prédication le Psaume CXXIV : « Sans le Seigneur qui a esté pour nous, quand les hommes s'eslevoyent contre nous, alors ils nous eussent engloutis tous vifs, durant que leur fureur estoit enflambée contre nous; alors les eaux nous eussent noyez; le torrent eust passé sur nostre âme. Béni soit le Seigneur, lequel ne nous a point donnez en proye à leurs dents. Nostre âme est eschappée comme l'oiseau du laqs des pipeurs; le laqs est rompu, et nous avons esté délivrez. Nostre aide est au nom du Seigneur, qui a fait le ciel et la terre. »

1. Ne dirait-on pas la maison de Marie, mère de Marc, à Jérusalem, lors de la délivrance miraculeuse de l'apôtre Pierre!

2. C'est ce jeune Morel dont nous avons rappelé la captivité et la mort.

Ce qui explique l'intervention du roi de Navarre, qui ne montrait pas d'habitude un tel courage, c'est d'une part que, professant lui-même à cette époque la foi réformée, et ayant assisté le mois précédent à quelques assemblées et chanté même les Psaumes de Marot au Pré-aux-Clercs, il avait pour un temps pris intérêt à ces pauvres persécutés et à leur pasteur, qu'il connaissait personnellement et appréciait vivement[1]; d'autre part, il avait été informé que, grâce à la négligence du lieutenant criminel, attardé à un banquet et n'ayant pas examiné les papiers saisis, l'autorité ne se doutait pas de l'importance de sa capture, croyant n'avoir affaire qu'à un religionnaire quelconque. « C'est ainsi, écrit Calvin bien informé[2], que cet homme pusillanime osa réclamer La Roche comme s'il était de ses gens, et se rendit lui-même à la prison pour le délivrer. » Et l'*Histoire des Églises réformées* ajoute[3] : « Aussi eût-il été par trop dommageable à l'Église de Dieu, la perte d'un tel personnage, qui a depuis tant servi. »

Le roi de Navarre, à sa première apparition à la cour, eut à essuyer de vifs reproches de Henri II, bien que ce dernier ne connût pas toute la portée de l'affaire. Les fils de La Roche se souviendront, dans la suite, du service rendu à leur père et y feront allusion, en dédiant le recueil posthume des œuvres de Chandieu à Henri IV, le fils de ce même Antoine de Bourbon.

(*A suivre.*) A. Bernus.

1. Il semble même avoir eu l'intention, peu de mois après, de se l'attacher comme aumônier. (Voy. *Calv. Op.*, t. XVII, p. 305) Mais cela n'aboutit pas. Cette velléité est peut-être la source de l'assertion erronée qu'on rencontre parfois, que La Roche aurait exercé le ministère en Béarn. Palma-Cayet me paraît aussi dans l'erreur lorsqu'il présente l'intervention d'Antoine de Bourbon pour sauver notre pasteur comme provoquée par « la maréchale de Saint-André, qui favorisait secrètement ceux qui étaient de la nouvelle opinion... d'autant plus que ce gentilhomme lui appartient. » Cf. *Chronol. novenaire*, livre I. (*Édit du Panthéon*, I. p. 175.)

2. *Calv. Op.*, t. XVII, p. 214.

3. *Ibid.* T. I, p. 141

LA PETITE-FILLE D'AGRIPPA D'AUBIGNÉ

DEVANT LA LÉGENDE ET L'HISTOIRE

Étude contradictoire et documentaire[1].

Donc, en nous résumant, la raison dominante à nos yeux pour être convaincu, comme nous le sommes, que Madame de Maintenon n'est point COUPABLE de la révocation de l'Édit de Nantes, c'est que l'unité et la probité de sa vie, qui fut bien d'une teneur, excluent l'idée qu'elle ait pu en être l'INSTIGATRICE, qu'elle ait pu se démentir et déchoir ainsi, à un certain jour, fût-ce pour la couronne de France et de Navarre!

Elle a *laissé faire*, ne pouvant, hélas! rien *empêcher*. Elle n'a pas eu l'héroïsme chevaleresque de tenter l'impossible. Cela n'est que trop vrai. Mais combien sont-ils donc ceux qui peuvent jurer que, *dans sa position*, ils eussent fait autrement qu'elle? Sait-on quels combats la malheureuse dut avoir à se livrer à elle-même, avant de se résigner à assister à l'écrasement des descendants de son aïeul et à y tremper elle-même plus ou moins passivement? Et puis, n'aimait-elle pas le roi, l'homme le plus aimable de son royaume, le roi qui aimait en elle la plus humble de ses sujettes, plus et mieux qu'il n'avait aimé l'adorable La Vallière ou « l'altière Vasthi »? Ne fut-elle pas placée alors, comme Chimène, entre un amour impossible à dédaigner et un devoir impossible à remplir?... Qui sait tout ce qui a dû se passer dans cette âme, naturellement grande et ferme, avant qu'elle faiblît, qu'elle succombât, qu'elle subît les sacrifices, les illusions?... Elle sortit vaincue de la lutte, elle se résigna, et cette résignation fatale, voilà ce dont elle aura à répondre au dernier jugement : c'est son

1. Voy. t. XXXVI, p.. 393, 449, 625, et ci-dessus, p. 13, où, en note, on avait renvoyé, par erreur, au t. XXVI au lieu de XXXVI.

affaire[1]. Mais nous ne pensons pas, nous, que la justice des hommes, même celle des descendants de d'Aubigné, soit autorisée à lui demander des comptes exorbitamment rigoureux, ni surtout à la flétrir abominablement, comme elle l'a fait. L'animosité et l'acrimonie portent à faux dans les meilleures causes; à plus forte raison dans les cas douteux: leur œuvre les trompe et tourne tôt ou tard contre elles.

Quand la justice humaine dépasse les bornes de la justice, il arrive alors que l'accusé a presque le devoir de se redresser devant elle et de lever haut le front, pour la rappeler à elle-même!

On dit (et sans horreur nous n'osons le redire)

que nous sommes quelque peu pris à partie dans quelques coins de Chanaan, peut-être même mordu sous cape à belles dents, pour avoir eu l'audace d'émettre une opinion *raisonnée*, mais *malsonnante* sur madame de Maintenon, à l'encontre de l'opinion séculaire, iniquement établie, *sans raison* et *contre la raison*. Ce serait fâcheux apparemment, pour Chanaan, mais nous n'y pouvons rien. Ce qui serait bien plus fâcheux, à notre humble avis, ce serait qu'on laissât se perpétuer *indéfiniment* l'iniquité d'un *faux* jugement historique, et qu'on ne se rangeât pas courageusement du côté de ceux-là qui démontrent l'erreur. Cela étant, bien peu nous importe d'avoir ou non froissé certains amours-propres, certains esprits faibles, amis acharnés des sentiers battus. Que voulez-vous! Il y a de ces aveuglements obstinés qui ne peuvent être guéris, il y a de ces entêtements enfantins contre lesquels il serait vain de lutter.

D'ailleurs, si des objections, des représentations sérieuses nous sont faites, ne sommes-nous pas prêt à en tenir compte,

1. Elle n'en ignorait pas. « Je suis si glorifiée en ce monde (écrit-elle à madame de Brinon, 22 août 1683) de quelques bonnes intentions que je tiens de Dieu, que j'ai sujet de craindre d'être humiliée et confondue dans l'autre. »

à les examiner sérieusement? La vérité avant tout et par dessus tout.

Un article vient de paraître dans une Revue protestante de Nîmes, *la Vie chrétienne*, article qui ne nous vise certes pas, mais qui traite incidemment la même question que nous et d'après la publication de M. Geffroy. Ce travail est fort bien fait, fort complet dans ses seize pages; il groupe, avec précision et avec force, tout ce que l'on peut relever à la charge de madame de Maintenon dans sa Correspondance. Nous les connaissions bien, ces passages compromettants, ces mots qui nous blessent cruellement nous aussi, et qui ne laisseraient pas d'être fort embarassants pour notre thèse, si c'était une thèse que nous soutenions ici, et si nous n'étions pas solidement attaché à un *principe*.

Ce principe, nous venons encore de le rappeler, c'est le caractère, une fois donné, de la petite-fille de d'Aubigné, c'est son élévation d'âme, c'est sa droiture de conduite.

L'auteur de l'article, M. Ch. Dardier, n'a nulle tendance à « aimer ni estimer » la marquise de Maintenon; il ne cache pas qu'il serait bien étonné si « notre siècle, curieux de réhabilitation », parvenait à opérer celle-là. Il daigne pourtant reconnaître que les contemporains l'ont singulièrement diffamée, que l'absence de documents authentiques, l'emploi de pièces frelatées, avaient longtemps empêché de contrôler une tradition, dès lors assez suspecte, et entachée de mensonges. A ce titre, la publication de M. Geffroy est aussi pour lui bienvenue, et le jour lui semble arrivé de procéder, en connaissance de cause, à une revision du procès. Par malheur, cette revision l'amène à faire de grandes réserves, en ce qui concerne le rôle de l'épouse morganatique de Louis XIV dans l'acte de démence de la Révocation : mieux même que des réserves! Car il prend de formelles conclusions contre elle et persiste à requérir condamnation.

C'est que, aux yeux de M. Dardier, Spanheim, ce témoin contemporain, si bien placé pour observer les choses de la cour de Louis XIV, n'aurait fait « qu'*essayer* de la blanchir ». Il n'aurait pu y réussir. Et pourquoi? Par la raison « qu'il n'était pas du Conseil du Roi; qu'il n'a pas écouté aux portes; que nul ne lui a fait des confidences ». En vérité, M. Dardier est exigeant! Il voudrait que Spanheim eût eu son entrée au Conseil, qu'il eût reçu des confidences, qu'il eût écouté aux portes! Sur le premier point, c'est tout bonnement demander l'impossible. Sur les deux autres, qu'en sait-on? Pourquoi, en sa qualité d'habile diplomate étranger, Spanheim n'aurait-il pas consciencieusement rempli ses devoirs, et, par conséquent, *écouté aux portes?* Pourquoi n'aurait-il pas *reçu des confidences?* En un mot, lui qui a été un témoin « tout particulièrement autorisé » et digne de foi, à titre de protestant, de cointéressé, n'est-il pas plus croyable réellement que tel ou tel critique de l'avenir, trop dégagé, trop théorique, disposé à *trop exiger*, à *trop raffiner* dans la question? — *Noli sapere plus quam oportet!* C'est là un sage propos, qu'il convient de ne jamais mettre en oubli.

Quel témoin pourra donc alors être accepté de préférence par M. Dardier discutant et récusant ainsi Spanheim? Un seul témoin peut, dit-il, le satisfaire, et ce témoin unique c'est madame de Maintenon! Madame de Maintenon s'accusant elle-même. Eh bien, soit. Interrogeons-la.

En 1672 (27 *septembre*), elle écrit à son frère : « Je vous prie de ne pas être inhumain aux huguenots. Il faut attirer les gens par la douceur : Jésus-Christ nous en a montré l'exemple. » — Mais il n'était alors encore question de rien, et elle n'était alors que simple gouvernante des premiers enfants du roi et de madame de Montespan. — En 1681 (2 *septembre*), elle recommande à son frère de « tourner utilement l'argent qu'il va recevoir » : « On donne les terres en Poitou, lui écrit-elle, et la désolation des huguenots en fera encore vendre. Surimeau, Saint-Pompin et plusieurs autres vont être

en décret... Vous pourriez vous établir en Poitou très agréablement. » — Et encore quelques jours plus tard (27 *septembre*): « Vous ne pourriez mieux faire que d'acheter une terre en Poitou ou aux environs de Cognac; elles vont s'y donner, par la désertion des huguenots. » — Sans nul doute, ces lignes sont bien désagréables à lire, et l'on voudrait pour beaucoup qu'elles ne se rencontrassent pas sous la plume de celle qui les a tracées en écrivant familièrement à son mauvais sujet de frère, en lui donnant des conseils vulgaires sur ses intérêts; mais peut-on aller jusqu'à dire qu'elles sont de nature à « autoriser toutes les suspicions »? Certes, cela est excessif et irrationnel. Tout au plus faut-il y voir ces dispositions préalables, cette influence des milieux et des circonstances, qui se traduisent un peu plus tard en obéissance passive aux volontés royales, en soumission complète aux événements accomplis.

De même pour ce qui est des moyens violents employés à l'égard de plusieurs membres protestants de sa famille (les enfants de Villette), qu'elle fait enlever pour les faire instruire et préparer à conversion. De même aussi pour les sentiments dont ses lettres renferment l'expression, au sujet des nouvelles « réjouissantes » du progrès des conversions en septembre 1685. Tout cela est, sans contredit, déplorable et constate bien ce que nous avons positivement reconnu, à savoir qu'elle a faibli, et grandement faibli, qu'elle n'a point été une héroïne! Mais, encore un coup, cela ne la convainct pas de *complicité*, soit *principale*, soit même *secondaire*, dans le crime même de la Révocation. Tant s'en faut! Elle ne l'a ni *conçu*, ni *conseillé*, en principe ou en détail. Et ce n'est pas apparemment parce qu'il n'existe point de preuves, que l'on serait fondé à conclure contre elle *comme s'il en existait!* Ce serait vraiment par trop fort! Et c'est pourtant ainsi que l'on a procédé et que l'on procède encore. On recueille des griefs, des indices, des suppositions, et, là-dessus, sans vouloir écouter les témoins à décharge, les raisons de droit, les défenseurs,

l'on prononce qu'il y a *culpabilité!* qu'il y a *responsabilité!* On refuse de tenir juste compte à la « condamnée quand même » de ce qu'elle écrivait formellement à son cousin M. de Villette, et cela le 4 septembre 1687 : « L'état de ceux qui abjurent sans être véritablement catholiques est infâme. » Est-ce que cette parole-là, à cette date, n'est pas de nature à contre-balancer bien d'autres mots, écrits plus ou moins à la légère, mais que nous n'en blâmons et condamnons certes pas moins[1] ?

Il faut bien le répéter : en l'absence de preuves, une seule chose est loyale et licite : s'abstenir. Jupiter, qui ôte la raison à ceux qu'il veut perdre, ôte aussi le sentiment de l'équité à ceux dont il veut faire de mauvais juges. Veuille Jupiter ne nous priver ni de l'une ni de l'autre de ces deux facultés si nécessaires !

Il y a encore la *Réponse* de la marquise *à un Mémoire touchant la manière la plus convenable de travailler à la conversion des huguenots,* — *Réponse* dont nous avons parlé déjà plus haut (t. XXXVI, p. 455) et dans laquelle M. Dardier trouve une grosse présomption de culpabilité. Ah ! c'est que, voyez-vous, cette *Réponse,* elle est écrite de main de maître, avec une « aisance virile » ! C'est que la main de qui elle émane, cette *Réponse,* « ne peut pas ne pas avoir eu quelque part au maniement des plus grandes affaires » !...

En sorte que si madame de Maintenon n'avait pas eu ce talent d'écrire « d'un style ferme et clair », comme en fait foi sa *Réponse;* si cette *Réponse* ne dénotait pas « un esprit habitué

1. M. Dardier trouve que M. Geffroy a été trop loin en disant que « avant et après la Révocation, elle (Mme de Maintenon) blâma et déplora les violences » (XLVIII). Mais lui-même, M. Dardier, ne va-t-il pas beaucoup trop loin, quand il dit que M. Geffroy s'est tu sur des documents qui auraient « dérangé une opinion déjà faite »?... Il s'agit ici de lettres à Baville, publiées à Genève, il y a onze ans, publication qui est sans doute restée inconnue de M. Geffroy. Est-il possible d'admettre que M. Geffroy les ait sciemment passées sous silence? Est-il possible de supposer pareille chose de la part d'un loyal historien, d'un honnête homme?

à traiter les questions les plus ardues », on pourrait douter de la criminalité de l'auteur de ladite *Réponse*. Mais le style c'est la femme; la femme, c'est madame de Maintenon; *donc*, elle est coupable! N'est-ce pas là une étrange manière de raisonner!

Tout ce qui nous reste de madame de Maintenon, lettres et entretiens, est d'une femme supérieure, mais qui n'est point nécessairement criminelle. Ce qui est de convenance et *de style* (comme par exemple, de parler de « la sagesse et de la fermeté ordinaire des résolutions du roi »), ne saurait évidemment devenir argument contre l'auteur de la *Réponse;* et lorsqu'elle parle de « l'entreprise » de 1685, comme ayant été « poussée si hautement » par le roi, comme ayant été, avec sa permission, l'objet de tant de louanges que sa réputation s'y trouve grandement intéressée », fait-elle autrement que se conformer à la nécessité des choses, c'est-à-dire à l'étiquette? Pouvait-elle, dans sa situation, ne pas être conséquente, non seulement avec elle-même, mais avec la pensée royale, tout aveuglée qu'elle fût? Dans une cour, c'est chose fatale : on hurle avec les loups, sans même s'en apercevoir!

Elle n'a point réprouvé comme il l'eût fallu les violences contre ses anciens coreligionnaires, les effets de la persécution des intendants, les dragonnades de Louvois : voilà qui est incontestable et lamentable. Elle a été un exemple, entre tant d'autres, de la faiblesse humaine « que l'on entraîne, que l'on enchaîne par des bienfaits » !... Mais de là à la prétendre *responsable*, à la juger *coupable* de ce qu'elle eût été *impuissante à empêcher*, il y a véritablement un abîme. Et si, cet abîme, on s'explique que les passions de l'époque, les affolements des masses, les légèretés du public, l'aient méconnu au détriment de la justice distributive, aujourd'hui, en revanche, on ne comprendrait point qu'un examen attentif ne ramenât pas enfin les bons esprits à la vérité et à l'équité.

C'est le sentiment qu'a éprouvé et exprimé, pour son propre compte, un de nos critiques les plus éminents, M. Ed. Schérer,

en donnant dans le journal *le Temps* un travail approfondi sur la publication de M. Geffroy. Il avoue que madame de Maintenon était restée jusqu'ici pour lui, non pas tant une énigme, qu'un blanc dans l'histoire, et il déclare que cette publication, si parfaitement bien comprise et accomplie, est venue lui donner une complète satisfaction. Il reconnaît que l'éditeur est parvenu à former une idée cohérente du caractère de la célèbre marquise, et qu'il l'a fait avec une exclusive préoccupation du vrai, avec la sollicitude d'un chercheur consciencieux.

Sur la question qui nous a occupé ici particulièrement, sur la grosse question de la Révocation, M. Schérer admet que madame de Maintenon a dû être mise par le roi dans la confidence de ses résolutions, qu'elle a dû être tenue au courant de tout, qu'elle n'a rien empêché (ne le pouvant d'ailleurs aucunement), qu'elle n'a pris intérêt à l'affaire qu'au point de vue des intérêts (mal entendus) de l'Église. Mais il faut bien se garder, ajoute-t-il, de confondre l'acquiescement, la complicité, avec l'initiative. « Telle que nous avons appris à connaître madame de Maintenon, j'ose le dire, la supposition qu'elle ait été l'instigateur, l'auteur premier et responsable de l'abrogation de l'Édit de 1598, manque de toute vraisemblance. » Il ne faut pas oublier d'ailleurs que Rulhière, dans son ouvrage impartial et circonspect, élaboré après une minutieuse enquête documentaire, n'a point rangé les inspirations de la favorite au nombre des *Causes de la Révocation de l'Édit de Nantes*.

Ces quatre articles du *Temps*, celui de la *Revue des Deux Mondes* que nous avons cité, celui de la *Vie chrétienne*, nous dispensent de parler des autres articles de la presse, qui, auprès de ceux-là, demeurent assez insignifiants. Aussi bien, avons-nous hâte d'en finir.

S'il est des esprits étroits que rien ne saurait désabuser, une fois qu'ils ont chaussé une idée erronnée, il en est d'autres, au contraire, qui se laissent éclairer et ramener — même de très

loin — et nous avons eu, en ces derniers jours, la bonne chance d'en rencontrer plusieurs de cette sorte, qui nous ont confessé que leur foi dans l'erreur légendaire était ébranlée. Tout ce que nous demandons à ceux qui n'ont pas le parti pris de s'en tenir *quand même* à la légende, c'est de vouloir bien au moins prendre la peine de faire les mêmes lectures, les mêmes études, les mêmes investigations que nous avons faites nous-même avant d'asseoir notre jugement et d'écrire ce qui précède.

Même alors, nous n'espérons pourtant pas avoir convaincu et converti *tout le monde*, par cette double raison que :

1° Le *sens commun*, qui est le sens de la vérité, ne court pas les rues :

En dépit de son nom, le sens *commun* est *rare !*

2° *Il y a des choses que* TOUT LE MONDE *dit et croit, parce qu'elles ont été dites une fois.* C'est là une observation de Montesquieu, au sujet du racontar historique d'Annibal et des délices de Capoue. Voilà plus d'un siècle que l'auteur des *Considérations sur la grandeur des Romains* a mis à néant cette légende. N'a-t-elle pas toujours cours? Est-il bien sûr qu'on ne la professe pas dans nos collèges? Il y aura donc, toujours et toujours, des gens pour redire *ce qui a été dit une fois*, et pour le *gober* (qu'on nous passe le mot !) « parce que c'est.... la tradition » ! — Ainsi va le monde !...

Ce n'est pas, répétons-le une fois de plus en terminant cette longue étude, ce n'est pas que nous ayons prétendu innocenter totalement madame de Maintenon. Nous nous sommes borné à soutenir ici qu'il est de toute évidence que la révocation de l'Édit de Nantes et la persécution des protestants ne lui sont point *imputables*. Nous avons dit qu'à raison du caractère remarquable qu'elle a gardé à toutes les époques de sa vie, et en dépit des apparences, elle a droit à des égards qu'on est loin de lui accorder, et que l'on a surtout le devoir de ne point la laisser plus longtemps sous le coup de flétrissures

infligées, sans preuves, à sa mémoire, par la calomnie ou l'ignorance.

On se rappelle qu'Agrippa d'Aubigné, après l'attentat de Barrière, avait osé prédire au Béarnais, son royal maître, que s'il en venait à renier le Dieu des huguenots avec son cœur, il serait frappé au cœur. Il faut se rappeler aussi qu'à la mort de Henri IV il a fait taire ses griefs, et que nul ne pleura plus amèrement celui qu'il appelait le plus grand et le meilleur des princes. Nul doute que d'Aubigné, grand passionné, mais plein de haute raison aussi, n'eût su gré à sa petite-fille de la manière dont elle a tenu tête ici-bas (avec quelle sagesse et quelle dignité!) aux épreuves les plus diverses; nul doute qu'il n'eût reconnu son sang dans celle qui sentait elle-même ce sang d'Agrippa courir encore dans ses veines en 1706.

Autant que le comporte l'humaine infirmité, l'existence entière de madame de Maintenon fut celle d'une femme véritablement et exceptionnellement supérieure. Misérable dans son enfance, subalterne dans sa jeunesse, elle devient la femme nominale d'un homme bien né, mais poète burlesque et cul-de-jatte; toujours pauvre, mais toujours estimée et recherchée, elle est choisie pour la tâche délicate de l'éducation des enfants adultérins de la Montespan; enfin, elle est l'objet des attentions du monarque qui en fait son épouse morganatique! Dans ces conditions extrêmes, pas un seul faux pas qui soit *authentiquement* constaté contre elle. Elle a toujours mérité de ceux qui la connaissaient bien le respect et l'admiration, sinon une tendre sympathie. C'est la féroce jalousie des rivales et des ducs et pairs contre une telle parvenue, c'est la rage intraitable et trop justifiée des victimes de Louvois et du Père La Chaise qui ont fait tout le mal.

Mieux vaut tard que jamais pour le déclarer[1].

CHARLES READ.

---

1. Au moment où nous corrigeons cette épreuve, on nous met sous les yeux un journal du 27 janvier (*L'Église libre*), où se trouve un article (sans signature!) qui confirme tout ce que nous avons pu dire de la déplorable légèreté de ceux



DOCUMENTS

NOTES INÉDITES SUR LA FAMILLE FAREL

On sait que Guillaume Farel eut au moins *six* frères et sœurs : *Daniel*, *Claude*, *Jean Gabriel*, une fille mariée à *Honorat Riquetti*, ancêtre direct de Mirabeau; *Jean-Jacques*, et *Gauthier* ou *Gaucher*. Lorsque le Réformateur testa le 15 août 1553, Claude et Gaucher étaient les deux seuls de ses frères qui vivaient encore. Ils avaient épousé deux sœurs, savoir Claude *Louise de Beauvais*, et Gaucher, *Françoise de Beauvais*. De Claude on ne savait rien de plus, et de Gaucher, seulement qu'il testa en 1570 et laissait trois fils, *Jacques*, *Israël* et *Jean Zacharie*[1]. Nous avons découvert, il y a deux mois, dans les minutes de Claude Sochon, notaire à Gap, de 1577 à 1587, deux actes résumés ci-après, qui confirment quelques-uns des renseignements ci-dessus et nous apprennent : 1° qu'en septembre 1578, Claude et Gaucher Farel étaient morts, ainsi sans doute que la femme de Claude, Louise de Beauvais et, peut-être aussi, un des fils de Gaucher, Israël; 2° que Claude avait eu au moins quatre filles, dont trois étaient mariées à cette date.

Le premier acte est du 26 septembre 1578. C'est une quittance donnée par « noble Jean-Zacharie Farel, écuyer de Senarclens, bailliage de Morges, tant en son nom que comme procureur de noble

qui prétendent juger de *parti pris* et sans *rien* lire. NOUS N'AVONS PAS LU, y est-il dit, *les œuvres de Suard et de M. Geffroy sur lesquelles s'appuie M. Charles Read.*

Ce qui n'empêche pas l'auteur *anonyme* de l'article d'oser prétendre que notre défense de madame de Maintenon *est un scandale*, et que le système (celui du libre et équitable examen) d'où il procède ferait disparaître la morale de l'histoire, « car on peut (ose-t-il ajouter) légitimer ainsi toutes les turpitudes ».

N'est-ce pas bien étrange qu'un journaliste évangélique *anonyme* (QUI N'A PAS MÊME LU !) ose mettre ainsi à nu les préventions auxquelles il obéit et nous donne si complètement raison, comme le feront tous ceux qui l'imiteraient?

Nous ne voyons pas une seule ligne à modifier dans notre dernier article.

C. R.

1. Voy. *France protestante*, 2e édition, t. VI, col. 387 à 390.

Françoise de Beauvais, sa mère; de noble Jean de Bretignier dozel (damoiseau) de Lille, mari et conjoint de noble Marthe Farelle sa femme; de Pierre Vaulet de Grandson et de Suzanne Farelle, mariés, le dit de Bretignier étant tuteur d'Élisabet Farelle, sœur des dites Marthe et Suzanne, susnommées; de Jacques Solliard, bourgeois de Cossonay, et de Marie Farelle, mariés; icelles Élisabet, Marthe, Suzanne et Marie Farelles, héritières universelles de feu Claude Farel, ainsi qu'il a fait apparoir par une procuration reçue par maistre Jean Crinsor, de Cossonay, notaire public au bailliage de Morges, terre de messieurs de Berne. » La quittance est donnée à Gaspard Gaillard, bourgeois de Gap pour une somme due depuis 1573.

A cette quittance est jointe la procuration dont il est question dans le texte précédent; elle est datée du 3 septembre 1578. Elle est donnée par la main de Jean Crinsor, de Cossonay, notaire au bailliage de Morges, par Françoise de Beauvais, veuve de Gaucher Farel en son vivant donzel (damoiseau) de Senarclens; Jean de Brétignier, donzel de Lisle, Marthe, sa femme et Suzanne Farelle, étant en état de minorité. Ils créent leur procureur Jean-Zacharie Farel, fils de Gaucher. Un frère de Jean-Zacharie, nommé Jacques Farel, y parait également. Cette procuration a pour but de toucher le prix de vente des biens de la famille Farel qui ont été vendus, à Gap, le 11 juillet 1556 et dont les événements n'ont pas permis aux vendeurs d'être remboursés. Elle est passée au château de Senarclens, en présence de noble Pierre Chevrier, Jean Barral et Guillaume Chamol, bourgeois de Cossonay.

Nous savons donc maintenant que Claude Farel avait eu de Louise de Beauvais *Marthe*, mariée à Jean de Brétignier, damoiseau de Lille ou Lisle; *Suzanne*, mariée à Pierre Vaulet de Grandson; *Marie*, mariée à Jacques Solliard, bourgeois de Cossonay; *Elisabet*, non mariée en 1578.

Le registre du notaire Sochon nous apprend, au surplus, que si une grande partie de la famille Farel s'était expatriée, il restait encore en 1577 à Gap des Farel protestants; en effet nous voyons, le 20 février 1577, Jean Vial, capitaine protestant, épouser Catherine Farelle, fille de feu Pierre Farel, de Gap, et d'Alexandre de Caseneufve; ils se marient « à la manière des fidèles chrestiens et

l'ordre de l'esglise refformée ». Cette famille Vial, qui fut anoblie par l'influence de Lesdiguières et qui posséda en Dauphiné les seigneuries de Daillon et d'Alais, dont elle porta le nom, resta ferme, malgré la révocation de l'édit de Nantes, dans la foi protestante et s'est éteinte au commencement de ce siècle seulement.

J. Roman.

MÉMOIRE DES BIENS DES CONSISTOIRES
DE LA GÉNÉRALITÉ DE BORDEAUX
A L'ÉPOQUE DE LA RÉVOCATION

On s'est préoccupé ces derniers temps, dans notre monde protestant, de savoir en quoi consistaient les biens des Églises détruites par la révocation de l'édit de Nantes, et ce qu'ils sont devenus. On pourrait, sans doute, en parcourant attentivement les nombreux cartons de la série T T aux archives nationales[1], ainsi que d'autres séries du même dépôt, arriver à dresser cette intéressante statistique. Mais il faudrait, pour cela, des années de recherches. Nous donnerons, ici, le résultat de celles que nous faisons de temps en temps, au fur et à mesure de nos courts loisirs. Mais nous prévenons ceux qui voudraient ou pourraient en entreprendre de leur côté, que ce n'est pas dans la paperasserie produite par la *régie des biens des fugitifs* qu'il faut chercher de préférence.

Il y a une distinction à établir entre les biens des *réfugiés* et ceux des *Églises*. Les premiers étaient mis en régie et le gouvernement en employait le produit pour compléter, au moyen de pensions, etc., la campagne d'unification religieuse du royaume, commencée bien avant 1685. Cette source de revenus a été exploitée, au profit de l'Église catholique, si nous ne nous trompons, jusqu'à la Révolution de 1789[2]. Les biens des *Consistoires*, de ce que nous appelons aujourd'hui les *Conseils presbytéraux*, les unités ecclésiastiques protestantes, ont eu, ainsi qu'on le verra ci-après, une autre destination. Lorsqu'ils n'ont pas été donnés directement à un hospice ou à un établissement isolé, ils ont généralement été employés à la

1. Voy. *Invent. sommaire* des archives nationales, Paris 1871, in 4°, col. 101-118, et *Bull.* XXVII (1878), 356, 412, 502, et XXXII (1883), p. 24, un relevé succinct de ce que renferme cette série.

2. Ainsi, à partir de 1788, au lendemain de l'édit de Tolérance, un nommé

réparation ou à la construction d'églises catholiques ou encore à faire un fonds pour payer des maîtres d'école, des missionnaires ou des couvents d'hommes ou de femmes institués pour la conversion définitive des « nouveaux convertis ». L'état ci-dessous, dont la deuxième partie suivra dans un mois, est emprunté au carton 287 de la série TT. N. W.

DIOCÈSE D'AGEN[1]

Puimirol.

Deux mil trois cens quarante deux livres quatre sols quatre deniers exigibles et dix-huit livres dix sols de rente. — Dont le sieur de la Grange, lieutenant au régiment de la Boissière, ancien catholique, doit 1000 livres avec plusieurs années d'interest.

L'advis de M. l'Evesque et de M. l'Intendant est de donner audit sieur de la Grange, qui demande décharge entière, la décharge de la moitié. — Donner 500 livres pour réparations nécessaires à l'église du lieu ; le surplus à l'hospital qui y est, lequel a peu de bien, estimant qu'il n'y a rien de plus utile que de procurer quelque bien aux hôpitaux.

Tournon.

Sommes exigibles 1540 livres, quelques années d'interest. — Plus, des prétentions pour 600 livres dont on retirera partie.

Advis. Donner le tout pour l'agrandissement de l'église trop petite à cause du nombre de nouveaux convertis, réparations et ornemens. — D'autant plus qu'il y a un Me d'escolle establi avec gages pour l'instruction des enfans.

Monsempron.

Sommes exigibles : 1939 livres et quelques années d'interest. — Plus des prétentions, bonnes ou mauvaises, pour 440 livres.

Avis. Faire un foud du tout pour que le revenu serve de gages à un Me et à une Messe d'école necessaires dans ce lieu, où il y a beaucoup de nouveaux convertis. Ils auront chacun 60 livres de gages.

Monflanquin.

Sommes exigibles : 3195 livres 14 sols. — Plus, en parties douteuses, 1036 livres.

André Piotton, bourgeois de Paris, prit à bail *pour neuf ans* la Ferme générale de ces biens (Voy. arrêt du roi du 25 mai 1787 in 4°).

1. Ce mémoire est sans date, mais antérieur, croyons-nous, à 1696.

Advis, pour les réparations de l'église, qui est dans un état très pitoyable, 2932 livres, suivant l'estimation qui en a esté faite.

Du surplus, faire 80 livres de rente pour le prédicateur, pendant l'Avant, le Caresme, et l'octave du Saint-Sacrement, avec 120 livres qu'on imposera annuellement sur les habitants, ce qui va à très peu de chose, et ce qui a esté fait depuis quelques années comme employ très nécessaire.

Montaud et Biron.

Sommes exigibles : 45 livres.

Advis, les distribuer aux pauvres du lieu.

Pujols.

Sommes exigibles : 1654 livres; — trois livres de rente. — Environ 1800 livres qu'on soubçonne estre deües par 27 particuliers, dont la preuve sera très difficile.

Est deub légitimement au sieur Moret, nouveau catholique qui fait très bien son devoir, 580 livres, ce qui a esté vérifié.

Advis. Donner sur le surplus, ladite dette acquittée, 1000 livres pour deux grandes demoiselles dudit lieu, nouvelles converties, d'une grande piété et leur mère pauvre, pour leur establissement par mariage à deux anciens catholiques. Le restant à l'hospital de Villeneuve d'Agenois, où on reçoit les pauvres dudit lieu de Pujols, qui n'en est esloigné que de demie-lieue, et dont les administrateurs tascheroient de tirer quelque chose de ces dettes douteuses.

Castelmoron.

Sommes exigibles : 911 livres et quelques années d'interest. — Plus, entre les mains du receveur du Domaine, 809 livres, 14 sols.

Une partie de ces sommes exigibles est celle de 60 livres et les interest deus par la demoiselle Denis et ses enfans; comme cette famille se conduit parfaitement bien et qu'elle est pauvre, avis de les décharger de cette dette.

Le sieur Coquet, lieutenant principal au Présidial d'Agen, ancien catholique, est tenu pour sa femme, du payement de partie de 650 livres dont il demande décharge.

Avis donné, pour acheter une maison presbiteralle, 600 livres. Et du surplus des biens, ordonner qu'il en sera fait une sacristie, acheté quelques ornemens necessaires. Et s'il reste quelque chose, il sera distribué aux pauvres.

Laparade.

Sommes exigibles : 568 livres, 8 sols, 8 deniers, 20 livres de rente an-

nuelle. — Plus, en parties douteuses, 360 livres. — Entre les mains du receveur du Domaine, 115 l. 12 s. Ledit officier cy-dessus doit quelque chose en la mesme qualité, dont il demande décharge.

Advis : donner le tout pour les réparations de l'église, montant à 1638 livres, d'autant plus que presque tous les habitants sont nouveaux convertis.

La Fitte.

Sommes exigibles : 600 livres.

Advis : de faire un fond pour l'entretien d'un Me d'écolle qui est nécessaire dans ce lieu où il ya beaucoup de nouveaux convertis.

La Sépède.

Sommes exigibles : 402 l. 10 s. 7 d. — Parties douteuses 128 l. 5 s. — Entre les mains du receveur du Domaine, 43 livres 1 s. 8 d.

Advis : de faire un fond de tout pour l'entretien d'un Me d'école. — L'église auroit besoin de réparations, pour 281 livres. Mais M. de Bezons marque qu'on pourra trouver quelque autre fond pour employer à cet usage.

Grateloup.

Sommes exigibles : 2313 l., 4 s., 6 d. — Une métairie de 100 l. de rente lequel bien paroist appartenir à ce Consistoire, pour raison de quoy il y a procès non encore décidé. — Parties douteuses : 85 l. — Entre les mains du receveur, 581 l., 1 s. — Le nommé Dupuy doit, sur ces sommes exigibles, celle de 130 l., et son fils apoticaire chez Monsieur le Duc, en demande décharge. M. de Bezons croit juste que l'on luy accorde cette grâce.

Le nommé[1] , homme très misérable, bon catholique doit 32 livres, mesme advis de l'en décharger.

Le nommé Sarlettes, 71 livres, et Bordasse, son gendre, 15 l. M. de Bezons marque que ce dernier est ancien catolique qui agit pour les affaires de Religion avec beaucoup de zêle, et demande la décharge de ces deux sommes, qu'il croit juste de leur accorder.

Advis : pour les réparations dè l'église et de son annexe, donner 509 livres. — Pour un Me d'école, faire un fond de 60 l. de revenu qui suffira avec la rétribution qu'il pourra retirer de quelques enfans. Le surplus des sommes exigibles, pour la construction d'une maison dans l'annexe de ladite paroisse, pour servir de demeure à un vicaire, d'autant plus que c'est un pays de bois et qu'il y a paru cy-devant quelque assemblée de nouveaux convertis.

Pour la métairie de 100 l. de rente et les arrérages escheus, employer

1. En marge : Par l'estat, il paroist que ce sont trois pauvres hommes qui doivent cette somme.

le tout à la fondation d'une chapelle dans ladite église de ladite annexe, avec un prestre pour y dire la messe tous les jours, ce qui est souhaité par Mad[e] la marquise de Chastillon, héritière de feu M. Dartigues qui a donné ce bien.

Tonneins-dessous et Tonneins-dessus.

Sommes exigibles du Consistoire de Tonneins-dessous : 3379 l. 10 s. — Parties douteuses : 1716 l. 15 s.

Sommes exigibles de Tonneins-dessus : 273 l. 10 s. Parties très douteuses : 3050 l.

L'advis de M. l'Evesque d'Agen estoit de faire un fond pour le paiement de deux prédicateurs, l'Avent et le Caresme.

Celuy de M. de Bezons qu'il asseure estre un usage plus avantageux, est de faire un fond pour le payement des pensions des deux filles de l'Union chrestienne, mises dans ces lieux pour l'instruction des jeunes filles nouvelles catoliques, ce qui ne suffisant pas pour leur nourriture, le louage de la maison et celuy d'une servante, il estime qu'il seroit de la bonté de Sa Majesté d'y suppléer.

Il y a un M[e] d'école payé par une imposition establie à cest effet.

M. de Bezons marque qu'il y aura une église à bastir à neuf dans le dit lieu Tonneins-dessous, ce qui coûtera 5364 l. Et une à réparer à Tonneins-dessus, ce qui coûtera 867 l. Mais qu'il faudra chercher d'ailleurs de quoy faire cette dépense.

Duras.

Sommes exigibles : 265 l.[1]. — Parties douteuses, 508 l.

Advis : donner tout pour les réparations à faire à l'église qui estoit le temple, affin de la mettre en bon estat et qu'il n'y reste aucun vestige du dit Temple[2]. Et pour quelques ornemens nécessaires.

Miramont.

Sommes exigibles : 314 l. 13 s. — Partie indécise, une maison de valeur de 400 l. dont un ministre dudit lieu a disposé cy devant et on cherche des pièces pour faire voir qu'elle apartenoit à ce Consistoire.

Advis : faire un fond pour l'entretien d'un maître d'école, audit lieu, où il y a beaucoup de nouveaux convertis.

La Sauvetat de Caumont.

Sommes exigibles : 200 l.

1. En marge : *Nota :* on a donné les interests de cette somme aux pauvres jusques à la fin de l'année dernière.

2. Voici donc un des rares temples protestants qui est devenu église catholique.

Advis de M. l'Évesque. La moitié pour les réparations de l'église, l'autre distribuée aux pauvres.

L'advis de M. de Bezons : faire un fond pour, du revenu, payer un religieux qui, pendant la semaine sainte, preschera et instruira dans ce lieu les habitants qui sont en grand nombre.

Lustrac.

6 livres de rente. — Partie indécise, 112 livres.

Advis : faire du tout un fond pour payer un religieux qui ira faire quelque sermon pendant la semaine sainte.

Saint Barthelemy de la Perche.

Sommes exigibles : 300 l. et quelques interests.

Advis : faire un fond pour, du revenu, payer un religieux qui ira prescher dans ce lieu pendant la semaine sainte.

Gontaud.

Sommes exigibles : 600 l. — Plus, 20 l. de rente qui peut estre rembourcée à (?) 300 l.

Advis : faire un fond pour, du revenu, payer un religieux qui ira audit lieu prescher et instruire pendant la quinzaine de Pâques.

Fauillet.

Somme exigible : 650 l.

Le Sr de Fieux, capitaine au régiment de la Boissière a espousé la fille du feu Sr Chauboneau qui avait légué cette somme. Il demande décharge de sa part qui est la moitié.

Advis : faire un fond pour, du revenu, payer un religieux qui ira prescher et instruire audit lieu pendant la quinzaine de Pasques.

Clairac.

Sommes exigibles : 8595 l. 3 s. et quelques interests. — Parties indécises, 551 l.

Advis : employer ce qu'il faut pour les réparations de quelques églises de l'estendue de la juridiction de Clairac. Scavoir :

Pour l'église de Marsac, 482 l. — Pour celle de Mombarbat, 451 l. — Pour celle de Sabrebosc, 217 l. — Somme totale, pour les réparations, 1150 l.

Du surplus des biens du dit Consistoire, une moitié pour faire un fond dont le revenu servira pour partie du payement des pensions et louage de maison des deux filles de l'Union chrestienne qui sont audit lieu pour l'instruction des nouvelles converties.

L'autre moitié, à l'hospital qui a besoin d'estre secouru et qui est beau-

coup surchargé; les pauvres nouveaux convertis de la juridiction dudit lieu y estant receus et traitez comme les anciens catholiques.

M. de Bezons marque que, dans ce diocèze, il y a une chose très nécessaire à maintenir, qui est l'établissement de trois vicaires dans la paroisse de Ste Foy, remplie de cinq à six mil nouveaux convertis, pour l'entretien desquels vicaires le Roy donne 600 l. par an. De sorte que son sentiment auroit esté de prendre sur les biens des Consistoires dudit diocèze, de quoy produire un revenu pour leur payement. Mais comme les employs marqués cy-dessus sont d'une nécessité absolue, il estime qu'il est de la bonté du Roy de continuer le payement de ces vicaires[1].

DIOCÈSE DE BORDEAUX

Bègle[2].

Le Roy a donné les biens à l'hospital de la Manufacture de Bordeaux.

Coustras.

Sommes exigibles : 305 l. — Sommes douteuses, dont une partie est prescrite, 2797 l. 10 s.

Advis : Faire un fond pour que le revenu ayde à entretenir celuy qui enseignera les enfans; comme c'est peu de chose, ce sera un maître d'école, et dans la suite on verra si on pouroit y establir un prestre qui feroit cet employ et ayderoit à l'église.

De plus, il avoit esté receu par le receveur du Domaine, 162 l. en plusieurs parties, deues au dit Consistoire, que M. de Bezons mande avoir esté employez suivant ses ordres à de bons usages dont il est fait mention dans le compte qu'il a arresté audit receveur.

1. Ici est ajoutée la note suivante :

M. de Bezons envoye le mémoire cy joint, des églises dudit diocèze qui son à réparer, et ce qu'il en coustera :

Églises à réparer où il n'y a point de Consistoires et dont le fond pour les réparations ne doit point être pris sur les biens des Consistoires, suivant les mémoires qui sont envoyez.

Premiérement : Gajoux faits : 290 l. — Bugazat : 277 l. 10 s. — St. Georges de Rans : 388 l. — Unet : 304 l. 10 s. — Niolle : 254 l. — Quinnans : 209 l. — St. Vincent de Soussompech : 373 l. — St. Blaise du Breuil : 370 l. — St. Gueyran : 414 l. — Loubez : 871 l. — Villeneuve de Puchagut et Landrouet : 155 l. — Thomairague : 475 l. — Leves : 528 l. — Ainesse : 372 l. — Apelles : 359 l. — St. André de Cabausse : 207 l. — Ligeux : 282 l. — La Roquille annexe de Ligeux : 250 l. — Marqueyron : 582 l. — Tonneins-dessous : 5364 l. — Tonneins-dessus : 864 l. — La Cépède : 281 l. — La Fite : 600 l. — Miramont : 1005 l. — Total : 15.075 l.

2. On sait que le lieu de culte de l'Église de Bordeaux était à Bègle.

Libourne.

Sommes exigibles : 45 l. — Sommes douteuses ; 326 l. 15 s. — Plus en légats faits aux pauvres : 224 l. 15 s.

Advis : distribuer aux pauvres cette dernière partie lorsqu'on l'aura receue.

Et la première, l'employer pour mettre un maître d'école à Castillon, attendu qu'à Libourne, ville assez considérable, pleine d'anciens catoliques il y a suffisamment de personnes pour instruire la jeunesse[1].

UNE LETTRE DE LA VEUVE DE RAPIN THOIRAS

AU MAJOR MASCARENE

Wesel 28 mai 1728.

Le *Bulletin* a donné, en 1885 (XXXIV, 506) un résumé détaillé des souffrances et de la destinée du célèbre confesseur *Jean Mas-*

1. On lit dans un autre mémoire du même carton :

Castillon.

Il a esté vériffié y avoir des biens appartenant à ce Consistoire, pour cy *........	1000 livres.
Libourne.	
Les biens de ce Consistoire se sont trouvez de 700 l. dont il y en a 400 qu'on prétend avoir esté payées, ce qui s'esclaircira ainsy pour le présent cy........	300 —
Coutras.	
Les biens de ce Consistoire de........	2600 —
Somme........	3900 livres.

Esglise à réparer : Castillon. — C'est une paroisse où il y a beaucoup de nouveaux convertis et seulement une petite chapelle qui tombe en ruine laquelle on ne peut compter pour rien ; il faut bâtir une église, le devis est de 12575 l. 10 s.

M. de Bezons estime qu'il faut destiner pour cet ouvrage les biens des Consistoires cy dessus, à quoy il faudra ajouter 8674 l. 10 s.

M. l'Archevesque de Bordeaux a mandé qu'il a fait la visite dans ce lieu, qu'il n'y a pas seulement de vitres dans l'endroit où se dit la messe, en sorte que l'hiver on ne peut la célébrer sans accident, que le saint-Sacrement repose dans une armoire de sapin vermoulue, que la custode où se mettent les hosties n'est pas plus grosse qu'une orange ce qui suffisoit lorsqu'il n'y avoit que trente catho-

* En marge : Ces biens ont esté donnez pour l'église dudit lieu, par arrest du 14 juillet 1688.

carene, de Castres[1]. Un de ses descendants nous envoie, de Boston, la lettre suivante adressée à son ancêtre par la veuve du célèbre historien protestant *Rapin Thoiras*[2]. Il a trouvé ces lignes remplies de détails curieux et inédits dans les papiers du major général Paul Mascarene, fils du confesseur, conservés à la bibliothèque de l'Université de Harvard (Cambridge, Mass.). M. James Mascarene Hubbard (382, Marlborough street, Boston, Mass. États-Unis d'Amérique), dont nous traduisons la lettre, ajoute que Rapin Thoiras n'était pas seulement un compatriote, mais encore un parent du général Mascarene dont il dirigea l'éducation après que ce dernier eut quitté la France. Et il serait très reconnaissant si un de nos lecteurs pouvait lui fournir des renseignements sur cette parenté[3] ou sur les Mascarene en général[4]. Il est occupé à rassembler des matériaux pour une biographie de ces dignes huguenots.

N. W.

A Monsieur Major Mascarene, à Boston, à la Nouvelle Angleterre,

J'ai bien crue Monsieur que vous n'aprenderie pas la mort de mon chere defunt sans la resentir vivement, tent par la perte d'un bon amis que la désolation où ce malheur a jetté toute la famille. Je vous assure, Monsieur, qu'il va au delà de se que je puis vous exprimer; quoi qu'il y aye trois ans accompli, je le resens comme le premier jour. Je vous suis sensiblement obligé et toute ma famille de la part que vous y prenez et des offres de service que vous nous faite. Ils nous serois d'une grande utilité si nous étions en même paie; par vos bons conseille une veuve chargé d'un fils et six fille et très peu de bien a bien de la peine à trouver de bons amis, la mort m'a enlevé l'année passé ceux que j'avois eu le bonheur de me faire en ce paie, de sorte que je suis seul ici sans amis et éloigné de tout mes parens, san pouvoir m'en tirer par la différence de la dépence de hollande avec celle d'ici. Il vous paroitra incompréhensible, Monsieur, qu'ayent vécu d'un très grand ménage et fait l'héritage

liques et qu'il y en a présentement plus de 2000, de sorte que les hosties se mettent sur un linge, que de plus le soleil où se met le corps de Nostre Seigneur n'est que d'un cuivre fort noir.

1. Voy *Hist. des réf. hug., en Amérique* par Ch. W. Baird, trad. de l'anglais par MM. Meyer et de Richemond, Toulouse 1886 p. 563 ss.

2. Voy. la biographie de *Rapin Thoyras* par M. R. de Cazenove. Paris, 1866, in-4.

3. Voy. quelques notes sur les Rapin, *Bull.*, 1887 (XXXVI, 424, 474.).

4. Un résumé de l'histoire du confesseur se trouve aussi *Bull.* XXXVI, 478.

de mon beau frère la Fare (?), tout ce que j'ai ne fait pas se que j'ai aporté en mariage; c'est pourtent la vérité, causé par les revolution de la mer du sud où nous avons considérablement perdu. Joint à cela que nous avions pris à fond perdu de plusieurs personnes dans la pensé de fair un plus gros capital à nos enfans; cette argeant c'et perdue avec l'autre et je suis obligé d'en payer double intérêt, le chagrin que feu mon époux en a re-senti et son long et pénible travaille à l'histoire d'Angleterre de dix volume pendant dix-huit ans l'ont si fort épuisé, que quatre ans avant sa mort il s'en trouva accablé et les a passé dans une continuele langueur. Il a eu la consolation d'en voire les huits premiers imprimé et bien reçeu du publique et les journaux des différens pais où elle a paru en faisoit de grand éloge; l'histoire commance du tems de Jules César et finit au couronnement du Roi Guillaume, elle a été dédié au roi George pre^{er}. La Reine de Pruce me fait la grâce de me protéger, cette bonne Princesse a bien voulu présenter ma requête au Roi son père à Hanover, de l'apuyer de sa recommandation pour qu'il me favorisât d'une pension en faveur de ma nombreuse famille, et d'engager Mylord Thowsent à me rendre service. La mort du Roi a fauché toute mes espérance dans le tems qu'elles aloit être rempli par l'entrevue qu'ils devoit avoir ensemble, et notre Reine n'a plus la même fasilité de demander au Roi règnant, qu'elle avoit au Roi son père.

Je loue Dieu de la bénédiction sur vous, Monsieur, et votre aimable famille, je le prie de tout mon cœur qu'il vous les continue, vous donne de nouveau sujet de joye en vous faisent la grâce de les voire tous établis selon vos souhais et vous conserver tous longues années les uns pour les autres; il sufit qu'ils vous appartiennent pour que je les aime tendrement de même que Madame vôtre Épouse, je suis persuadé qu'elle est digne de votre chois, je l'assure de mes obéisance et embrace vos cher enfans, je vous suis très obligé du détaille que vous m'en avez fait. Soyés persuadé, Monsieur, queje m'y intéresse très particulièrement; je ne saurois vous exprimer le plaisir que votre lettre m'a fait et à ceux de mes enfans qui ont l'honneur de vous connoitre et l'intérêt que vous prenés à ce qui nous regard, je vous prie de me donner de tems en tems de vos nouvelles de tous; c'est ma seule consolation dans notre grande séparation.

Ma famille consiste en un fils et six filles; vous avez vue les trois ainée, la plus jeune de tous a onze ans, mon fils en a vint et un, il achève ses étude à Utrecht sou les yeux de son oncle, j'espère qu'il sera bien tot en état d'étre reçeu avocat. J'ai lieu de croire que le bon Dieu me les a donné en la bénédiction, ayent tous de bonnes inclination, je suis après à pourvoir la troisième de mes filles qui est Gotton. Mr Mauclerc ministre à Stettin me l'a demandé, c'est un très honnaite homme et riche, il sera

ici au commencement de juillet pour accomplir le mariage; c'est la première qui se marie, je vous prie de leur donner le secour de vos prières pour qu'il soit heureux; le plaisir de la bien placer est bien combatu par la paine de la voire aller à près de deux cens lieu d'ici, Stettin est à quarante lieu plus loin que Berlin.

Je vous suis très obligé, Monsieur, des six pièces sterling que vous m'avez fait payer lesquels vous devies à feu mon beau frère la Fare, c'est une effait de votre droit, je n'avois aucune connoissance de cette déte et quant je l'aurois eu, je ne l'aurois pas demandé.

Voilà un papier que j'ai trouvé parmi ceux de mon cher défun, lequel je vous renvoye n'étant plus nésesaire ici depuis que vous aite en famille; toute la mienne vous assure de leur obéisance et salue la vôtre, je suis, avec une parfaite et cordiale amitié,

Monsieur, votre très humble obéisante servante

M. TESTART DE RAPIN.

A Wezel le 28 may 1728.

MÉLANGES

ÉTUDES SUR LA JEUNESSE DE CALVIN ET LA RÉFORME A NOYON D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

PREMIÈRE PARTIE.

LA FAMILLE DE CALVIN[1].

C'est qu'à peu près vers le même temps, un changement significatif se produisit dans tout ce milieu. Les rapports avec le clergé noyonnais se tendirent insensiblement pour tous les membres de la famille. Au lieu des concessions de bénéfices, une rivalité sourde; au lieu des réceptions, apparaissent maintenant dans les registres du chapitre, des blâmes, des dissentiments continuels. C'est une lutte qui s'engage et qui, on le verra, est allée très loin.

Les péripéties en sont très mouvementées. Il y a, à l'origine de

1. Voy. le précédent numéro du *Bulletin*, p. 39-52.

tout cela, des embarras d'argent. C'est la gêne où il se trouve qui force Gérard Cauvin à refuser au chapitre de rendre ses comptes et qui l'oblige à se mettre en opposition complète avec lui. Nul doute que l'influence de ces démêlés sur l'esprit du futur réformateur n'ait été considérable. C'est pour cette raison qu'il a paru à propos d'entrer dans le détail de cette rupture et des causes qui l'amenèrent.

Les dissentiments n'éclatèrent point brusquement entre la famille des Cauvin et le chapitre. Il y eut au commencement une sorte d'hostilité sourde, qui ne devint avouée que plus tard. Une foule de petites difficultés la révèlent tout d'abord. Les premières traces qu'on en remarque coïncident à peu près avec le départ de Calvin. Les chanoines refusent de laisser aux deux fils de Gérard, Charles et Jean, la totalité de leurs bénéfices, à cause de leur absence du chœur. Mais cela n'avait rien de bien agressif. Il faut mettre sur le même plan les contumaces dont Jean fut frappé à diverses reprises, pour n'avoir pas assisté aux chapitres généraux tenus en 1526 et 1527. Il était alors étudiant en l'université de Paris. D'après les règlements capitulaires, il devait comparaître, sinon en personne, du moins par procureur, avec une attestation du recteur de l'université, toutes choses qu'il négligea de faire. Mais ces différends de mince importance ne paraissent pas avoir encore troublé les rapports puisque, en 1527, Jean fut, malgré son absence, pourvu de la cure de Martheville, qu'il changea en 1529 contre celle de Pont-l'Évêque. Il n'est peut-être pas téméraire d'attribuer, aux succès toujours croissants du jeune clerc dans les écoles et à sa notoriété qui commençait, ce dernier don du chapitre. Celui-ci sentait le besoin de s'attacher ce talent naissant. On en verra plus loin une preuve des plus singulières. Quoi qu'il en soit, la cure de Pont-l'Évêque fut la dernière marque de faveur donnée au jeune Cauvin. Il ne sera plus question maintenant des bénéfices que pour en marquer les renonciations successives. La rivalité s'aggrave et s'accentue.

Voici ce qui l'amena. En sa qualité de greffier de l'officialité, Gérard Cauvin était fréquemment chargé d'affaires de successions. C'est ainsi qu'il fut nommé, vers 1526[1], exécuteur testamentaire

1. On ne peut songer à renvoyer à chacune des *conclusions capitulaires*. Les unes sont prises dans Sézille, les autres dans dom Grenier, quelques-unes dans Levasseur. Il faudrait pour les distinguer multiplier inutilement les notes.

d'un certain Nicolas Obry, chapelain de Noyon. Le chanoine Jean Baloche lui avait été adjoint dans cette fonction, mais Gérard s'occupa seul de la succession. Poursuivi en reddition de comptes et n'ayant rien produit, il fut pour la première fois censuré et blâmé par le chapitre dès 1527. Il n'en persista pas moins à refuser tout éclaircissement sur cette affaire et étendit même ce refus à une autre succession, celle de Michel Courtin, également chapelain de l'Église de Noyon, dont il avait été chargé entre temps. Quoique n'ayant été nommé pour cette dernière qu'exécuteur testamentaire en troisième ligne, il prit la charge pour lui seul et se substitua aux deux autres mandataires. A un nouveau terme accordé pour la reddition des comptes, il ne put ou ne voulut rien présenter.

Coup sur coup, trois contraintes furent décernées contre lui par le chapitre, le 15 mai 1528, le 10 juillet et le 30 août de la même année, le tout sans résultat et sans préjudice d'une nouvelle monition le 13 novembre suivant, restée également sans effet. Qui pourrait dire les causes de cette lutte obstinée de part et d'autre? Elles nous échappent. Y a-t-il eu gêne, embarras financier ou mauvaise foi? La question reste incertaine. Quoi qu'il en soit, l'affaire était grave et la rupture complète. A partir de ce moment, l'excommunication pèse sur Gérard. C'est dans ces circonstances qu'il meurt, le 25 mai 1531, après une longue maladie qu'on n'avait pas cru tout d'abord devoir amener une issue funeste. Jean était revenu de Paris dès le début du mal. Il soigna jusqu'à la fin son père avec sollicitude, gardant jusqu'au dernier moment l'espoir de le conserver. La mort de Gérard ne désarma nullement les chanoines. Loin de là, la querelle n'en reprit que plus violente et plus mouvementée. C'était une règle formelle qu'une personne morte sous le coup des censures ecclésiastiques ne pouvait être inhumée en terre sainte. Il fallait donc de toute nécessité obtenir la levée de l'interdit de sépulture et délivrer en quelque sorte le cadavre. Une réunion extraordinaire des chanoines fut convoquée, à cet effet, sous la présidence du doyen Charmolue, à l'issue des matines, le lendemain matin qui était un samedi, veille de Pentecôte.

Ce fut Charles, l'aîné des fils du défunt, qui se chargea de porter la parole devant l'assemblée. Jean assista également à tous ces pénibles débats, mais il s'effaça devant son frère plus âgé et devenu, comme aîné, chef de la famille. Charles Cauvin exposa donc la

cause, sans dissimuler aucun des griefs qui avaient motivé la sentence et sans s'attarder à justifier son père.

Il se contenta de faire appel à l'humanité et à la sensibilité des chanoines en les suppliant de passer outre et de lever l'interdiction. C'est ce qui fut enfin obtenu après de vives instances et après la promesse faite par Charles de présenter lui-même au plus tard à la Saint-Remi la justification vainement demandée à son père. A ce prix, le chapitre se laissa fléchir et Gérard fut enterré en lieu saint.

Mais il n'y eut là qu'une trêve de courte durée. Presque aussitôt, les hostilités recommencèrent plus vives et plus marquées avec ce même Charles, chapelain de la cathédrale et curé de Roupy. Celui-ci se posa nettement en révolté. Dès 1529, une enquête avait été ouverte contre lui à la demande du promoteur, sous prétexte qu'il avait injurié un massier de l'église du nom d'Antoine Tourneur.

Un an après, de nouvelles poursuites avaient été décernées contre lui, pour avoir frappé un certain clerc de l'église, nommé Maximilien, fait qu'il n'avait d'ailleurs nullement nié. Il avait encouru *ipso facto* l'excommunication. Le chapelain Jean Phalet avait été commis par l'officialité pour prononcer l'absolution, dans le cas où Charles aurait consenti à se soumettre et à s'amender. Cette formalité remplie, il devait assister le dimanche suivant à toutes les heures du chœur. Condamné aux dépens, il avait promis de se conformer aux prescriptions de la sentence et n'en avait rien fait. C'est sur ces entrefaites que le père mourut (1531) : on a vu plus haut dans quelles circonstances. Il resta donc sous le coup de l'excommunication.

Quelques mois plus tard, le 15 septembre 1531, l'entrée du chœur lui est interdite pour s'être fait promouvoir dans les ordres, se trouvant en état d'excommunication. Des poursuites sont, en outre, ordonnées contre lui.

C'était, comme on le voit, une décision de grande conséquence. Il n'y a plus là de simples censures ecclésiastiques, c'est une guerre ouverte. Charles Cauvin refuse obstinément de s'incliner.

Depuis ce temps, il est perpétuellement question de lui dans les actes capitulaires. Un peu plus de deux ans après, nous le retrouvons opposant, non seulement en ce qui touche les règles de la discipline ecclésiastique, mais, ce qui est plus grave, en matière de foi.

Il est devenu maintenant franchement hérétique et dissident. Ses

opinions ont quelque chose de mystérieux et l'on n'en parle que sous toutes sortes de réserves. Finalement, une plainte est déposée au chapitre. L'ordre officiel est donné d'ouvrir une enquête qui est confiée au chanoine Fourcy de Cambrai, un docteur en théologie, très expert en matière de foi et de plus lié d'ancienne amitié avec la famille Cauvin, comme il ressort de plusieurs actes. Son influence était donc présumée des plus propres à ramener le chapelain révolté. Ceci se passait le 6 mai 1534. A dater de ce moment les choses sont rapidement menées, et deux jours plus tard, les résultats de l'enquête sont exposés devant le chapitre. A la terreur de tous, ils sont bien tels qu'on le croyait. Il n'y a plus à en douter, Charles Cauvin est définitivement hérétique. Il est dès lors entendu que le chanoine de Cambrai ira derechef trouver le chapelain récalcitrant et lui demandera une dernière fois formellement s'il persiste à soutenir la proposition erronée qu'il a avancée. C'est quelque chose de si dangereux aux yeux du chapitre qu'il n'ose même pas la définir et la nommer : *Conclusum fuit quod secretius quam fieri poterit alloquatur predictus Cauvin, an velit sustinere propositionem illam erroneam et referat ut super his possit provideri, prout juris et rationis fuerit.* Ainsi donc, dans le cas de l'affirmative, on verra à pourvoir et à agir. Tout cela est capital, je le répète. Cette fois-ci, c'est une affirmation raisonnée et réfléchie. Il n'est plus question de légèreté ou de mutinerie. La preuve de l'extrême gravité de la chose, c'est qu'on évite de l'ébruiter. Et, ce qui est encore plus concluant, c'est que, malgré le refus formulé par Charles de se soumettre, on n'ose agir contre lui. Les chanoines se bornent à multiplier des censures qui ne l'atteignent qu'au moral et nullement dans sa personne ; rien de plus. Chose plus singulière, il ne craint pas de s'afficher, n'assiste plus aux offices, refuse d'acquitter ses messes d'obligation et se pose carrément en révolté. Devant cette série de manquements, le clergé noyonnais se décide à le faire comparaître au prochain synode, c'est-à-dire devant l'assemblée diocésaine. Voilà qui est particulièrement significatif. Néanmoins, par un retour singulier, tout cela reste à l'état de menaces. On s'en étonnera moins, si l'on songe qu'il existait déjà depuis des années, dans Noyon, un mouvement protestant des plus sérieux et que le clergé, devant cette division qui mettait une partie de la ville en opposition avec lui, n'avait plus la même liberté d'action. Il était

obligé de compter avec les hérétiques et se bornait à procéder contre eux en paroles, sans recourir à des actes qui auraient pu provoquer quelque résistance. C'est ce qui explique que la lutte se soit prolongée de cette manière, sans mesure violente de répression, malgré les événements graves qui se succédèrent, tels que le départ de Calvin et l'émigration d'un certain nombre de Noyonnais, qui le suivirent jusqu'à Genève. Peu après, le 1er octobre 1537, Charles Cauvin mourut, sans s'être réconcilié avec l'Église, refusant les sacrements sur son lit de mort et affirmant ouvertement son hérésie. Il fut pour cette raison, afin d'éviter un trop grand scandale, enterré de nuit sous les fourches patibulaires de Noyon. Voilà tous faits authentiques, attestés par des actes et qu'on a toujours négligé de remarquer.

Et cependant, de quelque manière qu'on les juge, sans chercher à distinguer qui dans la lutte a tort ou raison, on ne saurait douter que ces événements n'aient exercé sur le développement des idées de Calvin une notable influence. Une conclusion qui se dégage tout d'abord, c'est qu'il n'est pas le premier de sa famille qui se soit opposé à l'Église; en premier lieu ce fut son père, mais faiblement, et dans un domaine restreint, puis son frère, hardiment et ouvertement. On sait que durant toute cette période, Calvin fit de fréquents séjours à Noyon[1]. Il assista aussi à ces démélés. Or, il n'est pas possible qu'il les ait subis sans en concevoir un vif dépit et sans s'en trouver aigri. Toutes les petitesses des chanoines, au moment de la mort de son père, durent le froisser profondément et exercer sur son esprit une impression durable.

Pour ce qui est d'admettre une action contraire, c'est-à-dire exercée par Calvin sur son entourage, il n'y faut pas songer. Une telle hypothèse ne serait pas soutenable. Il faut se rappeler qu'en 1531, année où son frère et son père furent frappés d'excommunication, l avait à peine vingt-deux ans, et qu'il était si peu suspect que l'Église de Noyon songeait alors sérieusement à lui confier les fonctions d'official, c'est-à-dire de juge des choses de la foi. C'est là un fait des plus curieux et qui mérite d'appeler l'attention. Il se trouve

1. C'est ce qu'on aura l'occasion de remarquer dans la seconde partie de ce travail. Pour ne citer que quelques exemples, Calvin était à Noyon le 14 mai .531, en septembre 1532, en août et en novembre 1533, en mai et en sepembre 1534.

ainsi que le chef de la Réforme française, à une époque où les siens vivaient en si mauvais termes avec le clergé, fut à deux doigts d'être commis à la poursuite de l'hérésie. Plaisant contraste qu'il n'est pas sans intérêt de signaler.

Calvin ne pourrait-il dériver de tout cela, plutôt que de conversations passagères tenues à Bourges? N'est-il pas plus logique, en présence des faits énumérés plus haut, de leur attribuer une part initiative et prépondérante dans la conversion de Calvin aux idées de Réforme? Le terrain était tout préparé. Le séjour aux Universités n'a fait qu'achever l'œuvre que l'action de la famille et celle du milieu avaient commencée.

Il s'agit maintenant de préciser si cette attitude de la famille Cauvin était un fait isolé. On est tout surpris de constater le contraire. Une étude attentive de l'histoire noyonnaise à cette époque et certains rapprochements, permettent de rattacher tous ces faits à un mouvement très vif des idées nouvelles qui se manifesta à Noyon bien plus tôt qu'on ne pense. Certains des plus grands noms du protestantisme y sont mêlés. Il ne sera pas sans intérêt de connaître et l'origine et l'histoire de cette petite Église, puisque le père de la Réforme française en est sorti. Ce sera l'objet de l'étude qui suit :

DEUXIÈME PARTIE

CALVIN ET LA RÉFORME A NOYON

Ce fut dans l'année 1526 que pour la première fois l'attention fut appelée à Noyon sur les opinions de Luther. Jusque-là il n'en avait guère été question que d'une manière vague. Il faut dire, d'ailleurs, qu'on ne s'en occupa alors que pour les plaisanter. Les gens du clergé étaient bien loin de se douter qu'un autre réformateur allait s'élever si près d'eux. Un certain chanoine du nom de Charles de Boüelles, qui eut en son temps quelque notoriété, s'avisa de composer une pièce de vers où, d'après les *Registres capitulaires*[1], les assertions erronées de Luther et de ses discipses étaient réfutées de la belle manière. Son œuvre émerveilla le chapitre qui lui fit adresser de chaleureux remerciements.

1. Inventaire des *Registres capitulaires* dans les mss de Sézille à l'année, d'après les originaux, folios 33 et 160.

De Bouelles s'autorisa de ces félicitations pour demander qu'on fît transcrire sa composition poétique sur un grand tableau qui serait exposé dans la cathédrale, en un endroit des plus apparents, derrière le chœur. De cette manière chacun pourrait l'y lire à l'aise. Le chapitre avait déjà accordé l'autorisation nécessaire, quand deux chanoines firent remarquer à l'assemblée qu'un arrêt du Parlement et une sentence de l'université de Paris défendaient également de faire désormais aucune mention, soit en écrit, soit en paroles, des erreurs de Luther et de toutes les questions qui s'y rattachaient. Grand embarras du chapitre devant cette observation. Enfin, on alla aux voix et il fut décidé qu'on passerait outre.

Le tableau serait quand même exposé dans l'église et aussi dans la salle du chapitre. C'est ce qui fut exécuté peu de temps après. Le 15 janvier 1527, tout Noyonnais put prendre connaissance de ces vers, grâce auxquels les erreurs du moine allemand étaient stigmatisées en bonne forme. On n'a pas craint d'insister ici sur ces détails qui forment un curieux contraste avec ce qui devait se produire quelques années plus tard. La plaisante et satirique réfutation qui fit pâmer d'aise les chanoines en 1526, est une preuve de plus de l'insouciance générale du clergé. La portée de la Révolution qui se passait de l'autre côté du Rhin lui échappait complètement. Il n'en comprenait nullement le caractère, s'imaginant faire bonne justice de ce mouvement avec quelques plaisanteries.

Pendant que les chanoines de Noyon s'égayaient de la sorte, un de leurs compatriotes, encore tout inconnu, étudiait à Strasbourg auprès de Martin Bucer et se pénétrait là de ces mêmes idées de Réforme, dont on s'amusait tant dans sa ville natale. Il s'appelait Pierre Robert et était fils d'un procureur en cour d'église[1], collègue de Gérard Cauvin, à qui l'unissaient d'ailleurs de très proches liens de parenté. Pierre avait étudié à Orléans avant de venir à Strasbourg, mais là ses opinions risquées avaient déjà donné l'éveil. Il avait dû se réfugier près de Bucer, pour éviter d'être inquiété. Une fois en sûreté, il se mit avec ardeur à l'étude du grec et de l'hébreu, deux langues dans lesquelles il n'était encore qu'imparfaitement instruit[2].

1. Son père se nommait Jehan Robert. Il fut reçu bourgeois seulement en 1509 (*Registre des bourgeois* de Noyon).

2. Lettre de Bucer à Farel du 1er mai 1528, Herminjard II, n° 232. L'active propagande faite par Bucer en faveur des idées de Réforme est très évidente dans

Nul doute que ce ne fût durant ce séjour que ses opinions se fixèrent définitivement. Bucer était dès lors un apôtre infatigable. Il se trouvait depuis longtemps en relation avec les Picards qui devaient jouer par la suite un rôle décisif dans la révolution religieuse qui se préparait. Nous savons, en effet, d'une manière certaine, que Lefèvre d'Étaples et Gérard Roussel s'étaient rencontrés à Strasbourg dans le courant de l'année 1525 avec Capiton[1], Farel, Bucer, et aussi un certain Simon Robert de Tournai. Coïncidence digne de remarque, ce dernier personnage se trouvait encore à Strasbourg avec sa femme en mai 1528, quand Pierre Robert de Noyon y séjourna. Il est bien vraisemblable que cette rencontre n'était pas due seulement au hasard. Nous croirions volontiers que ces deux Robert étaient parents. Tous deux étaient originaires de la même région, car il ne faut pas oublier que, par suite des traditions du moyen âge, les rapports entre Tournai et Noyon, jadis réunis sous la même crosse, étaient encore des plus actifs au XVI[e] siècle[2]. Mais ce n'est là qu'une présomption qu'aucun texte formel ne vient confirmer. Nous la donnons pour ce quelle vaut. Quoi qu'il en soit, il n'est peut-être pas sans intérêt de signaler ici, à ce propos, le rôle tout particulier joué par certains Tournaisiens dans les commencements de la Réforme. Le jurisconsulte Baudouin, l'ami de Calvin, la Forge son hôte à Paris pendant un certain temps, Michel Arande, Jean Chatelain étaient tous compatriotes et furent de bonne heure en relation avec les Réformateurs noyonnais. Ces rapprochements ne sont pas à dédaigner. D'insignifiantes circonstances expliquent par-

cette lettre, curieuse à tous égards. Voyez encore une lettre d'Andronicus à Bucer du 29 avril 1533, Herminjard III, n° 415, qui démontre que de vieilles relations existaient déjà depuis longtemps entre Bucer et Olivetan. Il n'est pas douteux pour bien des raisons que le *Noviodunensis juvenis* de la lettre de 1528 ne soit Olivetan. Cela ressort de tous les rapprochements.

1. Voy. *Zvinglii Opp.* VII, 439. Lettre de Capiton à Zwingle du 20 novembre 1525.

2. L'évêché de Tournai resta uni à celui de Noyon jusqu'en 1146. La séparation des deux sièges ne se fit qu'après de longues difficultés. — Un fait à noter, c'est que Jehan Robert, le père de Pierre, dit Olivetan, paraît être le premier de sa famille qui vint se fixer à Noyon. On ne voit dans les *Registres* aucun bourgeois de ce nom reçu avant lui. On peut donc très bien admettre qu'il était originaire de Tournai comme le grand-père de Calvin l'était de Cambrai. Il est bon d'ajouter qu'au cours du XVI[e] siècle ces Robert, une fois implantés à Noyon, y jouèrent un certain rôle, et qu'il est souvent question d'eux comme d'une famille influente.

fois bien des influences mystérieuses. Tous ces jeunes gens originaires du même pays se rencontraient aux universités[1]. Ils y faisaient partie de la même nation, suivaient les mêmes règlements, observaient les mêmes coutumes et vivaient d'une vie quasi commune. Les nouvelles idées pouvaient se propager dans ces petits groupes avec une singulière rapidité. Cette fréquentation continuelle produisait facilement une certaine surexcitation dans les esprits. Ceux qui parmi ces égaux se révélaient comme supérieurs acquéraient bien vite une puissante action. Calvin lui-même l'a bien montré lors de son passage aux universités. Ses compatriotes picards le choisirent comme le procureur annuel de leur nation à Orléans[2]. Il n'est pas douteux que ce ne soit à ce moment-là qu'il ait gagné à ses doctrines ceux de ses compagnons qui le suivirent plus tard à Genève. Ces coïncidences d'origine ont donc une réelle importance. On ne saurait trop prendre soin de les signaler. Si Lefèvre d'Étaples, Gérard et Arnould Roussel[3], Olivetan et Calvin sont sortis du même pays, il y a assurément dans cette rencontre singulière de communauté d'origine quelque chose qui doit attirer l'attention[4].

Si maintenant, laissant Pierre Robert étudier à Strasbourg, on cherche à préciser quelle était au juste à ce moment la situation de Noyon, on y verra que jamais conditions plus favorables ne furent réunies, en vue de la propagation des nouvelles doctrines. Tout se prêtait à la formation tranquille d'une petite Église secrète. Vienne une parole jeune et convaincue et les adeptes se multiplieront.

1. Les Tournaisiens faisaient partie dans les universités, de la nation de Picardie.

2. Lefèvre d'Étaples fut, lui aussi, procureur de la nation de Picardie lors de son séjour à l'Université de Paris (du Boulay, *Histoire de l'Université de Paris*, t. VI, p. 941-942). Ces distinctions sont tout à fait significatives.

3. Les Roussel sont nés à Vaquerie, près d'Amiens.

4. Un autre rapprochement, choisi entre plusieurs, c'est que la famille des Bèze, qui était originaire de Vezelay, eut dès le commencement du XVI[e] siècle des rapports avec les habitants de Noyon. Nicole de Bèze, l'oncle de Théodore, dont le véritable nom était *Deode*, fut prieur commendataire de l'abbaye de Villeveles, au diocèse de Noyon. Ce bénéfice le forçait à venir de temps à autre dans cette ville. C'est ainsi qu'on voit la municipalité noyonnaise offrir en 1510 à M. Nicole de Bèze, conseiller en parlement, « deux grant pos de vin » (Archives de Noyon, CC. 85, folio 6). Plus tard, il transmit le prieuré à son neveu Théodore de Bèze (Voy. le dernier numéro du *Bulletin*, p. 55), qui vint lui-même à diverses reprises à Noyon et dut, comme son oncle, entrer en relations avec les

Nous ne parlerons que pour mémoire de la peste qui sévissait d'une manière continue dans la ville, depuis plus de quinze ans. Il est à croire que le triste fléau avait contribué à aigrir les esprits.

Mais ce qui dut, plus que tout autre motif, mettre les habitants dans une singulière défiance à l'égard du clergé, ce furent les dissensions intestines qui divisèrent alors les diverses puissances ecclésiastiques de la ville. Il semble, à s'en tenir aux apparences, qu'il n'y eut là rien d'exceptionnel. L'histoire de Noyon, au moyen âge, est remplie de semblables rivalités. Rarement l'évêque et le chapitre vécurent en parfaite harmonie. Ils ne s'entendaient guère que pour lutter contre les bourgeois. Ceux-ci, en revanche, montrèrent constamment vis-à-vis de l'élément religieux une sorte d'hostilité sourde, qu'une multitude de procès et de difficultés révèlent suffisamment. Peu de municipalités furent aussi nettement laïques. C'était une opposition de tous les instants. Ce n'est pas que les bourgeois aient toujours eu le bon droit de leur côté. Bien des arrestations non justifiées de gens d'Église prouvent le contraire. Quand la situation arrivait à l'état aigu, on ne reculait de part et d'autre devant aucune vexation.

Parmi toutes les causes qui contribuèrent à amener cet état de choses, il convient d'en signaler une dont, à notre avis, l'action a été capitale : nous voulons parler du nombre toujours croissant des *clercs marchands*, c'est-à-dire des personnes qui jouissaient du privilège de *clergie*. Cette exception qui, à l'origine, favorisait un nombre restreint de personnes, en était venue à s'appliquer à une foule de gens qui, exerçant des professions séculières et lucratives, n'avaient d'autre caractère ecclésiastique que certains signes extérieurs. On s'avouait clerc uniquement par intérêt. Cette condition de *clergie* permettait à ceux qui la possédaient, de commercer à des conditions infiniment plus avantageuses que les autres, exempts qu'ils étaient d'une foule de redevances et de droits. Là est la vraie

fonctionnaires des chapitres, c'est-à-dire avec le père de Calvin et celui d'Olivetan. Dans la suite, quand Théodore de Bèze alla vers 1535 étudier à Orléans et à Bourges, il entra dans la même société qu'avait fréquentée jadis Calvin et dans laquelle le souvenir de ce dernier devait encore être très vif. Quand, en 1548, Théodore se décida à renoncer à ses bénéfices à la suite d'une grave maladie et à se retirer à Genève, Calvin n'était assurément pas pour lui un étranger. Ils avaient tous deux sûrement des relations communes qui avaient commencé entre leurs parents respectifs.

cause de la plupart des conflits qui éclatèrent entre le clergé et la municipalité. Ce privilège exorbitant atteignait dans leurs intérêts les plus graves ceux des habitants qui restaient en dehors des juridictions ecclésiastiques. Il n'y avait plus, de la sorte, libre concurrence. Ce serait une erreur de croire qu'avec les temps modernes, cette inégalité disparût. Tout au contraire, au commencement du XVI[e] siècle l'abus avait atteint ses dernières limites et dépassé toute mesure. Jamais le privilège n'avait paru plus criant et plus lourd à supporter. Le peuple en murmurait hautement. Nombre des écrivains politiques de ce temps signalent cet état de choses et en font d'amères critiques[1]. Toutes ces inégalités choquantes ont été pour beaucoup dans la facilité avec laquelle certains milieux ont accepté les idées de Réforme. Ces causes profondes ont exercé au moins autant d'action que certains abus plus apparents et par là même plus souvent remarqués.

Mais d'autres circonstances plus locales ont encore influé d'une manière immédiate, en facilitant l'esprit de critique et d'examen. Il faut songer que toute l'histoire de l'Église de Noyon au XV[e] siècle se ramène à la question des reliques de saint Éloi. Cette querelle passionna la ville, divisa le clergé et amena dans la cité un trouble singulier. Il s'agissait de savoir qui des deux, du chapitre cathédral ou de l'abbaye de Saint-Éloi possédait le véritable corps du ministre de Dagobert. La lutte atteignit des proportions inouïes. Il y eut enquête sur enquête, arrêt sur arrêt. A la fin le Parlement donna gain de cause aux chanoines en 1462. Le procès avait duré plus de soixante ans[2]. Il est certain que ces dissensions oiseuses avaient dû mettre en éveil les esprits raisonneurs. On se demandait de quel côté étaient les faussaires. Au reste l'arrêt du Parlement ne termina pas la dispute. On continua à se harceler et plus d'une fois le corps de *M. sainct Éloi* fut le prétexte de violences et de voies de fait.

On sortait à peine de ces fâcheuses affaires, quand une scission plus grave se produisit. Depuis le commencement du XVI[e] siècle la famille des Hangest, l'une des plus considérables de la région noyon-

1. Ce n'est pas dans une étude comme celle-ci qu'il est possible de discuter une pareille question. Tout au plus peut-on appeler l'attention sur ce fait et indiquer en passant les graves conséquences qu'il entraîna.

2. C'est sans doute ce fait qui donna à Calvin la première idée de son fameux *Traité des Reliques*. Genève, P. de la Rovière, 1599.

naise, avait la haute main sur les affaires ecclésiastiques. Elle disposait des plus gros bénéfices et accaparait pour ainsi dire le siège épiscopal qu'elle occupa pendant trois quarts de siècle. On sait le rôle tout particulier que joua cette famille, aussi bien dans les destinées de Calvin que plus tard dans l'histoire de la Réforme française. Le premier qui attira sur lui l'attention fut *Charles de Hangest*, élu évêque de Noyon en janvier 1502. Il conserva cette dignité jusqu'en 1525, époque à laquelle il la résigna pour la transmettre à son neveu, *Jean de Hangest*, auprès duquel il prit les fonctions de vicaire général de l'évêché.

C'est sous ce dernier que la Réforme naquit dans la ville et s'y développa. Son action singulière dans ce mouvement, qu'elle ait été réfléchie ou non, a été trop importante pour qu'on ne s'y arrête pas ici. Durant les cinquante-deux ans qu'il conserva l'évêché, son attitude fut énigmatique et incertaine. Si l'on songe que deux de ses neveux et l'un de ses frères ont été ouvertement huguenots, on comprendra mieux son abstention et son allure étrange. Tout d'abord, les relations entre lui et le chapitre furent tendues et difficiles. Une inimitié profonde en résulta. La chose dut paraître aux fidèles d'autant plus choquante, qu'une cause ridicule avait amené le différend. Jean de Hangest, comme beaucoup de ses contemporains d'ailleurs, portait la barbe longue, malgré les prescriptions canoniques. Le chapitre s'imagina de l'en empêcher et de le rappeler à l'observation de la règle primitive. Nul doute qu'il n'y eût là une petite vengeance et que ce zèle intempestif ne fût pas spontané. Bref, on le pria, par délégation, de se mettre en *estàt décent*, c'est-à-dire *cum rasura decenti*, s'il voulait officier dans la cathédrale et entrer dans le chœur. Le prélat n'en fit rien et se présenta quand même devant la porte en habits pontificaux. Les chanoines, devant cette bravade, entrèrent en fureur et le doyen fit fermer le portail (1er avril 1533 [1]).

L'évêque dut se retirer mitre en tête et crosse en main. L'insulte l'humilia profondément. Cet étrange incident entraîna des conséquences que les deux partis opposés n'avaient assurément pas prévues. La lutte s'envenima. En novembre 1534, des prières publiques et des processions ayant été ordonnées en expiation des *horribles*

1. Le même fait se renouvela plus tard en 1547, le jour de l'Assomption.

blasphèmes et autres indignitez contre le sacrement de l'autel[1], le chapitre fixa lui-même le jour de la cérémonie et fit nettoyer les rues. L'évêque qui devait présider, ayant ouï parler de ces préparatifs, fit mettre en un *cul de fosse* le crieur qui convoquait le peuple, et au jour dit, quand tout était prêt et une partie des habitants déjà rassemblés dans l'église, il donna contre-ordre et fit annoncer à son de trompe la remise de la cérémonie à huitaine. De là, grande exaspération dans le clergé et dans le peuple. Bref, les chanoines résolurent de passer outre et effectuèrent la procession. Une sentence foudroyante les en punit. Trente des leurs furent mis en interdit et excommuniés. Les offices publics furent suspendus et une procédure compliquée commença.

De nombreux arrêts intervinrent. Une décision du Parlement du 22 décembre 1534 enjoignit à l'évêque d'absoudre les chanoines interdits, ce que Jean de Hangest exécuta de mauvaise grâce[2]. En somme, le prélat sortait vaincu du différend. Il s'en vengea en quittant la ville[3]. Son absence, en privant le clergé noyonnais de son chef, laissa, en quelque sorte, le champ libre à la Réforme. Elle explique la facilité avec laquelle les nouvelles idées se propagèrent. Au reste, l'inquisiteur Démocharès[4] a bien compris tout ce qu'eut de fâcheux cette défection quand il a dit, s'adressant aux Noyonnais : « C'est un grand bienfait de Dieu, en qui vous avez placé votre espérance, que vous ayez pu échapper aux morsures de ce serpent (Calvin). Il faut songer que l'absence prolongée de votre pasteur vous laissait sans soutien et que vous n'aviez avec vous que des juges notoirement ennemis. »

Pendant que les gens d'Église se disputaient de la sorte pour une barbe non canonique, de secrètes agitations se produisaient dans la ville. Ce même jeune homme de Noyon, que l'on a vu plus haut étudier à Strasbourg, avait communiqué à ses compatriotes les idées de Luther qu'il avait appris à connaître sur les bords du Rhin. La propagation se faisait lente et mystérieuse. Quand le chapitre, entre deux enquêtes judiciaires, s'en aperçut, il était trop tard pour aviser.

1. Il s'agit ici de l'affaire des placards.
2. Par acte du 25 février 1535.
3. Il alla séjourner longtemps à Rome qu'il dut quitter pour dettes.
4. Le futur juge d'Anne Dubourg, qui était, d'ailleurs, chanoine de Noyon.

L'ennemi était dans la place, insaisissable, et l'on ne pouvait songer à l'en faire sortir.

C'était surtout dans la classe aisée et éclairée, parmi les gens de plume, que les idées luthériennes trouvaient plus d'adhérents. Les de Normandie, les Picot, les de Montigny, les d'Artois, les Martine, les Collemont, et surtout les Robert et les Cauvin formaient une sorte de petit clan frondeur, contre lequel les chanoines n'osaient agir. Les premiers indices de ces tendances sont précisément les démêlés racontés plus haut. En attendant des faits plus graves, Gérard Cauvin et son fils Charles sont censurés et excommuniés la même année (1531). Or au même moment François Daniel écrivait à Jean Calvin pour lui persuader de faire agir auprès de Jean de Hangest, l'évêque élu de Noyon, dans le but d'obtenir quelque dignité ecclésiastique. Calvin ne donna aucune suite à cette proposition, mais elle témoigne d'une manière certaine qu'il n'était pas encore entré dans le mouvement d'idées de sa famille. Pour qu'un de ses amis intimes et de ses fidèles confidents pût songer à l'obtention possible de la charge d'official pour Calvin, il fallait que ce dernier n'eût encore donné aucun motif de le soupçonner personnellement. On peut saisir cependant, dès cette époque, dans sa correspondance, un trait qui semble dénoter quelque méfiance à l'égard des choses ecclésiastiques. Il s'agit d'une sœur de son ami Daniel, laquelle était sur le point d'embrasser la vie monastique. Elle y était d'ailleurs fermement résolue. Calvin écrit néanmoins qu'il l'a éprouvée, pour s'assurer qu'elle n'obéissait pas à la contrainte et qu'elle ne cédait point par manque de volonté. Il l'engage à lui confier ses hésitations. Puis, voyant que la jeune novice persiste, il ajoute qu'il n'a pas voulu la détourner de son dessein, puisqu'il n'était pas venu au couvent dans ce but. Il s'est contenté de lui recommander de ne pas trop se fier à ses propres forces, mais de s'en remettre à Dieu *in quo sumus et vivimus*.

Il ne faut pas assurément exagérer la portée de ces paroles. On peut reconnaître, toutefois, qu'elles révèlent une sorte de tendance à l'esprit d'examen qu'il n'est pas inutile de signaler. Depuis cette époque jusqu'à la fin de l'année 1533, aucune des lettres, soit écrites par Calvin, soit reçues par lui, n'indique clairement sa situation d'esprit. Le discours qu'il rédigea et qui fut prononcé en Sorbonne par le recteur Nicolas Cop, son ami, est, en quelque sorte, un manifeste tout

à fait imprévu. C'est là qu'on aperçoit pour la première fois le changement décisif de ses idées. Or, il est bien certain que la conversion n'avait pas été soudaine. Les affaires de famille racontées plus haut, les connaissances faites aux universités, avaient depuis longtemps préparé le terrain et déterminé la rupture, qui devenait évidente.

Le point essentiel qu'il importe de fixer, c'est de savoir quel fut le premier initiateur. Si l'on cherche un témoignage explicite à cet égard, on trouvera que toutes les assertions formulées touchant cette question se ramènent en réalité à une seule. La vie de Calvin écrite par Théodore de Bèze forme à ce point de vue une source unique dont l'autorité ne peut être mise en doute. Tous les autres témoignages rapportés par les histoires postérieures dérivent du sien. Or, cet ami et ce confident de Calvin, durant seize ans, écrit que ce fut *un sien parent et ami nommé maître Pierre Robert, autrement Olivetanus*, qui lui fit goûter *quelque chose de la pure religion*, en l'éloignant des *superstitions papales*. Remarque importante : Bèze note la transformation comme s'étant opérée à Noyon. A coup sûr, il en avance un peu la date, quoiqu'il la suppose déjà accomplie, lors du départ de Calvin pour Paris ; mais le fait n'en est pas moins affirmé. Il est bien probable que Calvin avait répandu lui-même cette opinion dans son entourage et que Bèze n'en a été que l'écho[1].

(*A suivre.*) ABEL LEFRANC.

BIBLIOGRAPHIE

VAUDOIS ET PROTESTANTS DES ALPES

RECHERCHES HISTORIQUES,

Par J.-A Chabrand. Grenoble, Drevet, 287 p. in-8, 1886.

Sans parler des monographies anciennes, ceux qui veulent étudier l'histoire des Vaudois ont à leur disposition des travaux nombreux, parmi lesquels il suffira de citer ceux de Muston[2], Monastier, de

1. Colladon a répété la chose dans les mêmes termes. Plus tard, Bayle, dont la vue est en toutes choses si sagace, ne s'y est point trompé et a pris soin de signaler l'action d'Olivetan sur son compatriote.

2. Rappelons ici que tous les matériaux dont M. Muston s'est servi se trouvent a la bibliothèque de la rue des Saints-Pères.

Rochas, Montet, etc. Et quiconque s'intéresse à celle des protestants des Alpes sait que les études relativement récentes de Charronnet, E. Arnaud. et *tutti quanti*, l'ont mise en pleine lumière. M. le docteur Chabrand a pensé que cela ne suffisait pas. Ayant recueilli un certain nombre de documents inédits, notamment sur les destinées de la Réforme dans le Briançonnais, et sur la Révocation dans les vallées des Alpes infestées par l'hérésie, il a conçu l'idée de compléter les travaux de ses devanciers. Compléter n'est même pas un terme suffisamment *complet* pour rendre justice au projet de M. Chabrand. Il a pensé que ses devanciers avaient été beaucoup trop favorables aux hérétiques dont la tragique destinée les avait émus. Et il s'est, en conséquence, proposé de rectifier, de corriger ces auteurs et de nous montrer que la Réforme avait largement mérité la haine à laquelle elle a fini par succomber dans une certaine mesure, là comme ailleurs. Son livre est donc, dans une certaine mesure, le pendant de celui de M. J.-D. Long, sur la Réforme et les guerres de religion dans le Dauphiné.

M. Chabrand réussira-t-il à réformer les appréciations de ses prédécesseurs? Voici un échantillon de sa méthode; il s'agit des Vaudois des XII[e] et XIII[e] siècles, p. 33, 34 :

« Ils se montrèrent, en toute occasion, les ennemis jurés des catholiques, et toujours prêts à prendre les armes contre eux. Aussi l'autorité civile et l'autorité ecclésiastique se trouvèrent dans la nécessité de sévir contre ces hérétiques, moins parce qu'ils erraient dans la foi que parce qu'ils méprisaient les lois de la société civile et qu'ils troublaient la tranquillité publique. Les mesures prises contre eux furent autant une répression pour cause de révolte qu'une persécution pour motif de religion. »

C'est un acte d'accusation formel. Où sont les preuves? L'auteur n'en donne pas d'autres que les *motifs invoqués par les persécuteurs eux-mêmes*. Il nous permettra de regretter que, pour justifier l'extermination de tout un peuple à travers plusieurs siècles, il ne nous offre d'autre témoignage que celui des juges et des bourreaux. — Mais les Vaudois n'ont-ils pas plus d'une fois résisté aux inquisiteurs et pris les armes contre ceux qui leur refusaient le droit d'exister? Parfaitement. Et si aujourd'hui un souverain spirituel ou temporel s'avisait de citer notre historien pour cause de « zizanie » (p. 34), de « désordres » (p. 39), etc. — de le faire emprisonner, torturer, etc., parce qu'il refuserait de se conformer aux opinions et cérémonies

édictées par l'autorité, — attendrait-il une deuxième édition de ces mesures pour résister?

Pourquoi donc M. Chabrand et les écrivains qui pensent comme lui ne prennent-ils pas une bonne fois « le taureau par les cornes »? Expliquons-nous. Ceux qui, jusqu'à la fin du règne de Louis XVI, ont mis tout en œuvre pour extirper les Vaudois, luthériens, prétendus réformés, etc., croyaient ou feignaient de croire que ces malheureux *étaient dans l'erreur* et qu'il fallait — au besoin par le fer ou par le feu — les faire rentrer dans le sein de l'*Église, seule en possession de la vérité*. C'est ce point de vue-là qu'il faut soutenir, et celui-là seul! Car il est incontestable que ces hérétiques *n'ont pas* COMMENCÉ *par piller, abattre et tuer*, et surabondamment prouvé qu'ils n'ont eu recours à la violence, qu'exaspérés par les mauvais traitements de ceux qui ne *voulaient pas les laisser dans leurs prétendues erreurs*.

Ceci étant dit, nous reconnaissons volontiers que, sur bien des points de détail, ce livre contrôle utilement et complète les assertions d'autres historiens. Il fera surtout plaisir à ceux qui croient que le « protestantisme n'a plus sa raison d'être; il n'est plus besoin de le combattre, il tombe de son propre poids » (p. 269). Quel dommage, ajouterons-nous, qu'une déclaration aussi pacifique ne se produise qu'aujourd'hui, où il est si malaisé de « combattre » comme autrefois!

N. W.

SÉANCES DU COMITÉ

10 *janvier* 1888.

Assistent à la séance, sous la présidence de M. le baron F. de Schickler : MM. O. Douen, A. Franklin, Ch.-L. Frossard, A. Kuhn, F. Lichtenberger, W. Martin, Ch. Read, Ch. Waddington.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. M. Douen rend compte du travail de M. Gaidan qu'il serait difficile d'insérer *in extenso*, mais qui renferme des renseignements nouveaux dignes d'être utilisés.

Bulletin. — M. Weiss soumet le sommaire du n° de février, qui est adopté, sauf modifications de détail. M. Jules Bonnet a envoyé une étude historique sur *Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre*, et *Renée de France* (1535-1536), qui devait paraître en février, mais ne pourra être insérée qu'en mars. M. Frossard remet, de la part de M. Letrosne, quelques

notes sur des artistes protestants. Parmi les documents, M. Weiss signale une petite pièce qui prouve que la caisse des *Économats*, alimentée par les biens des « fugitifs » de la Révocation, fonctionnait encore en 1789, — et une sorte de récit en vers des derniers moments de *Servet*, qui semble avoir été rédigé par un témoin oculaire.

Bibliothèque. — Les ouvrages récents sont annoncés sur la troisième page de la couverture. A signaler parmi les autres dons, de la part de M. le pasteur Castel de Toulouse, une belle copie du *procès complet de Calas*; de M. A. Rochas, une rare brochure sur un divertissement auquel prit part la haute société protestante de Die, au XVIIe siècle : *le Siège de Chamarges;* de la part de M. le pasteur Daugars, la médaille frappée à Londres pour le bi-centenaire de la Révocation, et d'un membre de la *Huguenot Society* de Londres, le jeton de la loge maçonnique huguenote de cette ville; de la part de M. le pasteur Maillard, une médaille en plomb coulée à l'occasion du centenaire de l'édit de Tolérance; de la part du président, un recueil de dix-neuf dissertations originales de *G. Leti*, un autre de pièces publiées après la mort de *Th. de Bèze*, plus, *la Conférence faite à Nancy*... et le *Traité... de la Prédestination*, par Jacques Couët, 1600 et 1599; de M. Frossard, un lot de catalogues et une gravure satirique du XVIIe siècle.

CORRESPONDANCE

Les Prisonniers de la Rochelle

RÉCIT DE CORTEIZ. — LETTRES DE BERNAGE

Le *Bulletin* a publié à plusieurs reprises (t. IV, 134-135, 179-183; t. XV, 302-303, t. XXXI, 449-455, 565-567; t. XXXII, 74-79) et tout récemment, dans le dernier numéro (31-38), des documents fort intéressants sur les prisonniers de la Rochelle; mais aucune de ces communications n'indique les noms des pasteurs qui se trouvèrent à l'assemblée et l'on croit généralement qu'elle ne put se tenir dans la Baume des Fées, à cause de son exiguïté, mais seulement à côté, sur un emplacement plus vaste. Les *Memoires* de Corteiz (édition de J.-G. Baum, Strasbourg, 1871, 34-35) nous renseignent sur ces deux points et nous font même connaître le traître qui vendit l'assemblée. Ce qui explique le nombre considérable de personnes qui se rendirent dans la grotte, c'est apparemment la présence de deux pasteurs et de quatre proposants. A peu près tout le corps pastoral des Eglises sous la croix se trouvait à ce pieux rendez-vous. Voici d'ailleurs ce que nous raconte Corteiz, qui fut l'un des acteurs de cette scène :

« Le 14 janvier 1720, MM. Court, Jean Rouvière, Bonbonnoux, Jacques Pierredon, Céphas Deleuze et moi[1], ayant convoqué une assemblée dans

une grande caverne proche de Nîmes, nos ennemis s'aperçurent à l'embouchure de la nuit, au clair de lune, de la démarche de nos auditeurs. Un détachement de soldats fut envoyé pour nous prendre; mais le détachement ne put trouver la caverne, bien que le guide, méchant catholique, la sût fort bien, mais le bon Dieu l'aveugla dans cette occasion, comme le catholique, nommé *Coutelle*, l'a déclaré lui-même. Une de nos sentinelles nous apporta la nouvelle qu'un détachement était sorti de la ville. Nous sortîmes promptement de la caverne; mais le guide, ayant vu qu'il n'avait pu aller à droiture à la caverne, donna conseil au capitaine du détachement de garder toutes les avenues des portes de la ville, jusqu'à huit heures du matin, et ils arrêtaient tous ceux qui approchaient de la ville. Par cette ruse, ils prirent de nos auditeurs, hommes et femmes, qui furent conduits aux prisons du fort, les femmes condamnées aux prisons perpétuelles, les hommes menés de prison en prison jusqu'à la Rochelle, où, par l'entremise de l'ambassadeur d'Angleterre, ils furent élargis pour passer à Londres. »

Cette capture fit grand bruit. Tous les regards étaient fixés sur les prisonniers de Nîmes. Le bruit courait que S. A. R. était disposée à leur faire grâce à la prière de l'ambassadeur d'Angleterre[2]. Le 31 mai, l'intendant Bernage écrivait à Versailles : « Non seulement tous ces condamnés ne sont point vagabonds, gens sans aveu, ni femmes de mauvaise vie, mais gens utiles pour le pays, par leurs arts et métiers; » tout autant de raisons, semble-t-il, pour les relâcher, mais la logique de l'intolérance n'est pas celle du bon sens; « ce qui, ajoute Bernage, est d'une nécessité absolue pour l'exemple, de les expulser sans ressource ». Sans doute « pour toute leur vie ». Le 12 juin il écrivait encore à M. de La Vrillière : « Enfin les condamnés pour l'assemblée de Nîmes, dont la peine a été commuée en une translation à la Louisiane, sont partis ce matin par le conducteur que le sieur Langlade avait envoyé en ce pays. M. le duc de Roquelaure a donné ses ordres afin qu'ils fussent escortés jusqu'à Montélimar par des détachements suffisants et a requis les commandants sur la route d'en faire donner jusqu'à Lyon. Ainsi il y a lieu d'espérer qu'avec cette bonne disposition, ils seront conduits en sûreté. » Ils étaient en compagnie de détenus de Castres, Narbonne et Béziers, destinés, eux aussi, aux colonies.

Ces détails inédits, tirés des archives de Montpellier (Lettres de cour, n° 87), se trouvent dans les papiers Fraissinet que m'a communiqués M. Jules Vielles, directeur du séminaire de Montauban. Peut-être sont-ils déjà connus de M. Charles Sagnier. Quoi qu'il en soit, nous souhaitons qu'il fasse paraître bientôt cette publication d'ensemble, dont nous parle M. Jules Bonnet, et qui nous promet de si attachantes révélations.

D. Benoit.

1. On trouve des renseignements sur tous ces prédicateurs dans les *Synodes du Désert*, de M. Hugues. — Rouvière, dit Crotte, mourut en 1763, à l'âge de quatre-vingts ans. (Voy. *Eglise libre*, du 14 décembre 1883. Lettre du pasteur Ribes.)

2. Ce fut Court lui-même qui plaida leur cause auprès du chevalier Suffon, ambassadeur d'Angleterre, par l'intermédiaire du chapelain de ce dernier, M. Dartis. (Voy. ses *Mémoires*. Toulouse, 1885, p. 194-195.)

CHRONIQUE

La Christiade d'Albert Babinot. — On sait que Babinot, qui enseignait le droit romain à l'université de Poitiers, fut, avec Jean Vernou et Philippe Véron, un des trois que Calvin convertit dans cette ville en 1534 et qu'il envoya évangéliser la France. Dans la 2e édition de la *France protestante*, I, 635, M. Bordier a réimprimé les curieux détails qu'on trouve sur cet épisode dans Florimond de Remond. Dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis* du 1er janvier 1888, page 46, M. Henri de Montégut décrit en détail le bel exemplaire qu'il possède (on n'en connaît qu'un deuxième, à l'Arsenal, n° 7732) du volume de poésies, de 151 pages in-16, que Babinot publia à Poitiers en 1559, sous le titre de *la Christiade*. On trouvera dans cette description une énumération de toutes les pièces dont se compose ce recueil, ainsi que des nombreux contemporains auxquels elles furent adressées, ou qui en adressèrent à l'auteur. Nous avons remarqué ces quelques vers sur Marguerite d'Angoulême, que Babinot avait connue :

A qui j'ai souvent ouï dire
Que vivre ici est un martyre
Et que la mort n'estoit plus mort
Laquelle elle appeloit sa vie.
Estant ainsi en Dieu ravie
Franchist le pas qu'on craint si fort!

Centenaire de l'Édit de tolérance. Supplément d'informations. — Un de nos correspondants les plus assidus, M. le pasteur Gaidan, de Sainte-Croix (Drôme), nous signale un volume de 281 pages in-8 : *Lettres écrites à un Protestant de France, au sujet des Mariages des Réformés et des baptêmes de leurs enfants dans l'Église romaine*, par un P. de l'Église reformée. Jacques, II, 12, M. DCCXXX. Il nous demande, et nous demandons avec lui, quel est l'auteur de cet ouvrage, bien antérieur, par la date, à la plupart de ceux qui s'occupèrent de cette question. — Aux articles de journaux qui ont parlé de l'edit, il faut ajouter ceux de M. le pasteur J. Calas dans la *Constitution d'Agen* des 18, 19 et 20 novembre 1887, celui que M. le pasteur Bourgeois publie en ce moment dans la *Revue de droit et de jurisprudence à l'usage des Églises protestantes* (janvier 1888) et celui qu'on dit avoir été inséré par M. Paul dans l'*Echo des Cevennes*. Aux Etats-Unis, M. le professeur Henry-M. Baird a écrit avec compétence sur le même sujet dans le *Christian Union* du 15 septembre 1887. M. le pasteur Ch. Duproix a aussi publié, à l'intention des protestants disséminés, son intéressant *Discours prononcé à Barbezieux le 20 novembre* 1887 (voir aux annonces). — Enfin M. le pasteur Th. de Félice nous signale un exemplaire de l'édit imprimé à Pau, chez P. Daumon, et portant la mention : *registré au Parlement de Navarre le 13 mars* 1788. N. W.

Le Gérant : FISCHBACHER.

BOURLOTON. — Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2.

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner, qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

Livres récents déposés à la Bibliothèque.

(Les ouvrages *anciens* sont mentionnés, s'il y a lieu, dans les procès-verbaux du Comité).

E. HUGUES. **In Memoriam. Album du désert.** In-folio de 20 pages de texte et XXVIII planches. Paris, Grassart, 1888. Portefeuille par Engel.

G. HERELLE. **La Réforme et la Ligue en Champagne.** Documents I. Lettres, de 1546 à 1598. XIII-444 pages in-8. Paris, Champion, 1888.

GEORGES MUSSET. **Documents sur la Réforme en Saintonge et en Aunis**' XVIe et XVIIe siècle. Fait partie du tome XV des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*. 121 pages in-8. Pons Texier, 1886.

A. LEROUX. **Nouveaux documents historiques sur la Marche et le Limousin.** Tome I. des Arch. hist. de la Marche et du Limousin; renferme un très grand nombre de pièces sur l'histoire de la Réforme dans ces provinces.

A. PHILIPPOTEAUX fils. **Collection de documents rares ou inédits concernant l'histoire de Sedan.** 8 fascicules in-4 de 16 pages chacun, allant jusqu'au 1er septembre 1887. Sedan, Jules Laroche.

J. GAUFRÈS. **Horace Mann, son œuvre et ses écrits.** Fascicule n° 39 des *Mémoires et documents scolaires* publiés par le *Musée pédagogique*, 245 pages in-8. Paris, Delagrave et Hachette, 1888.

E. LEFÈVRE-PONTALIS. **Bibliographie des sociétés savantes de la France.** 142 pages in-4. Paris, Impr. nat., 1887.

J.-H. MARIÉJOL. **Un lettré italien à la cour d'Espagne (1488-1526). Pierre Martyr d'Anghera, sa vie et ses œuvres.** 237 pages in-8. Paris, Hachette, 1887.

G. FABRE. **Etude sur les œuvres de Boissy d'Anglas.** 15 pages in-8. Nîmes, Chastanier, 1887.

CH.-L. FROSSARD. **La Pierre sculptée des Jacobins de Bagnères,** 11 pages in-8, 1887. Photographie.

D. N. TARROU. **L'aliment divin, souvenir de Font-Morte, Sermon.** 15 pages in-8. Nîmes, Chastanier, 1887.

TH. DUPROIX. **Nos Pères,** discours prononcé à Barbezieux le 20 novembre 1887, 16 pages in-8. Barbezieux, Bouché, 1888.

— **In Memoriam. Henri Blanc-Milsand** (16 janvier 1839, 7 janvier 1887.) Quelques souvenirs recueillis par un ami. 30 pages in-8. Nîmes, Chastanier, 1887.

— **M. Abric-Encontre, premier pasteur titulaire de l'Eglise réformée de Passy (1867-1887).** Service commémoratif. 21 pages in-8, Alençon, Guy, 1887.

37e ANNÉE. — 1888

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TROISIÈME SÉRIE. — SEPTIÈME ANNÉE

N° 3. — 15 Mars 1888



PARIS

ENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

TION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

— Nutt, 270, Strand. | LEIPZIG. — F. Brockhaus.
AM. — Van Bakkenes et Cie | BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1888

BOURLOTON. — Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2.

37e ANNÉE. — 1888

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TROISIÈME SÉRIE. — SEPTIÈME ANNÉE

N° 3. — 15 Mars 1888



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand. | LEIPZIG. — F. Brockhaus.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie | BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1888

BOURLOTON. — Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2.

SOMMAIRE

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* devra être adressé, sous le couvert de M. le Président de la Société, à M. N. Weiss, secrétaire de la rédaction, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8 de 56 pages au moins avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante : 1 fr. 50.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance a domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

MARGUERITE D'ANGOULÊME,
REINE DE NAVARRE
ET RENÉE DE FRANCE[1]
(1535-1536)

Il n'est pas dans l'ancienne France de figure plus attachante que celle de Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier, mariée d'abord au duc d'Alençon, puis à Henri d'Albret, roi de Navarre, et tendrement unie à son frère, à travers toutes les vicissitudes de sa fortune. Reine par le charme, l'élégance, et par une puissance nouvelle que les lettres renaissantes avaient consacrée, celle de l'esprit, Marguerite était l'ornement de la cour, l'idole des savants et des poètes qui ne tarissaient pas en éloges à son sujet. Poète elle-même, elle cultivait avec succès les genres les plus opposés, et maniait avec une égale facilité la prose et les vers. On aime à se la représenter telle que la virent ses contemporains et que la décrivit Clément Marot :

Une douceur assise en belle face,
Qui la beauté des plus belles efface ;
Un regard chaste où n'habite nul vice,
Un rond parler, sans fard, sans artifice,

1. Je n'ai voulu que mettre en œuvre ici de précieux documents insérés dans le t. XV du *Bulletin* (p. 125, 130) et auxquels se rattache le souvenir d'un ami bien cher, le marquis Joseph Campori, président de la Société d'histoire de Modène, décédé, le 19 juillet dernier, après une vie toute consacrée aux plus nobles études dans la patrie de Sadolet.

Si beau, si bon que qui cent ans l'orroit
Jà de cent ans fascher ne s'en pourroit;
Un vif esprit, un savoir qui estonne,
Et par'sus tout une grâce tant bonne
Soit à se taire ou soit en devisant...

Et ailleurs :

Entre autres dons de graces immortelles
Madame escript si hault et doucement
Que je m'estonne en voyant choses telles,
Qu'on n'en reçoit plus d'esbahissement.
Puis quand je l'oy parler si sagement,
Et que je vois sa plume travailler,
Je tourne bride et m'esbahis comment
On est si sot de s'en esmerveiller.

La correspondance de Marguerite, publiée par M. Génin[1], ne dément pas ces éloges, et la plus belle de ses lettres, qui manque à ce précieux recueil, est adressée à Renée de France. Que de liens et, si l'on ose dire, d'harmonies préétablies entre ces deux âmes! Avec ses inclinations généreuses, ses goûts élevés, Marguerite ne pouvait manquer d'accueillir les idées de Réforme alors si répandues dans les rangs de la société polie, dans les universités et jusque dans les cloîtres. Ses poésies (*Miroir de l'âme pécheresse*), qui lui valurent les attaques des moines et les censures de la Sorbonne, sont surtout consacrées à la glorification de la grâce qui relève le pécheur abattu, le justifie par la foi en un divin sacrifice, et lui rouvre avec le pardon les sources d'une vie nouvelle. Trop éclairée pour ne pas voir les abus de l'Église établie, trop faible et surtout trop dévouée à son frère pour les répudier avec éclat, comme le fit plus tard sa fille, Jeanne d'Albret, cette princesse que des liens si doux attachaient à la terre, nous apparaît comme la double personnification des tendances épurées qui s'alliaient sans peine à sa piété mystique,

1. En 2 vol. in-8° (1841-1842), dans la collection de la Société d'histoire de France.

et d'une vertu bien nouvelle alors, la tolérance qui semblait annoncer des jours meilleurs, mais à laquelle les événements allaient infliger de si durs démentis.

Marguerite fut l'amie, la protectrice de Renée bien jeune encore, après la mort de Claude, sa sœur, *la bonne reine*, fille aînée de Louis XII et d'Anne de Bretagne, et ne contribua pas peu à lui inspirer les goûts sérieux, les inclinations élevées qui devaient se transformer plus tard, à la voix de Calvin lui-même, en une conviction sincère, devenue la source des plus cruelles épreuves dans une cour d'Italie vassale du Saint-Siège.

Un intérêt particulier s'attache aux relations des deux princesses, séparées moins encore par la haute barrière des Alpes que par les variations de la politique européenne dans la longue rivalité de François Ier et de Charles Quint. Une première lettre écrite, en 1529, à la jeune duchesse, relevant d'une maladie qui a mis ses jours en péril, marque le ton de cette correspondance où Marguerite déploie toutes les grâces de son esprit et les pieuses ardeurs de son âme.

Sans date : mars 1529.

Madame ma seur, la haste du porteur me gardera de vous fère longue lettre, car par luy vous scaurez la grand joye que le Roy et Madame ont eue d'avoir seu la grâce que Dieu nostre Seigneur vous a faite et à tous vos amys, de vous avoir redonnée à ceux qui vous ont bien pleurée, vous asseurant, madame, que le Roy de Navarre et moy en avons eu tant d'ennuy que jusques à cette heure nous n'avons eu repos ne bien; vous suppliant que souvent nous entendions de vostre bonne santé, car elle est tant estimée icy que si vous aviez veu l'ennui qu'on a porté du contraire, vous connoistriez quel amour vous tirez à vous du cœur de tous vos amis, dont il vous plaira tenir le mien si affectionné que vous en pourrez user en tout ce qu'il vous plaira l'emploier, comme de celle qui est et telle à jamais la trouverez

Vostre humble et bonne seur :

MARGUERITE

Le biographe de Renée ne saurait omettre l'épître suivante, écrite six ans après, à l'occasion d'un projet de voyage en

France, longtemps caressé par la jeune duchesse, et qui rencontra d'invincibles obstacles à la cour de Ferrare :

Sans date : fin de 1535.

Madame ma seur, je croy que ce porteur sera si bien venu en vostre endroit que vous ne ferez nul doubte en sa créance, et que ne fauldrez de vous montrer telle que le Roy vous tient, qui est sa vraye fille; par quoy remectray sur ce dict porteur tout ce que je vous pouvois eccripre, sinon une chose que je ne vous pourrois trop redire, c'est que jamez père n'eut tant d'anvye de voir enfant que le dit seigneur a de vous voir, et ne tient aultres propos que de l'ayse que ce luy sera et de la bonne chère qu'il vous fera; et oultre ce que naturellement vous devez désirer la satisfaction de vostre venue, si ferez-vous un si grand bien pour monsieur le duc vostre mary que oncques voyaige ne luy fust plus advantaigeux que sera cetuy-cy, car luy et son frère à jamez s'en sentiront; lequel frère, monsieur l'archevesche de Milan[1], devez amener avecques vous. Et comme celle, madame, qui a tel désir de vous voir que vous pouvez panser, et qui vous tient comme elle mesme, je ne crains de vous conseiller que vous n'amenez que le moindre train que vous pouvez, et lesser le surplus avecques le trésor que Dieu vous a donné, dont je le loue, qui l'a augmenté (à vostre santé) d'une belle fille[2], dont j'ay eu ma part de la joye. Vous pouvez lesser avecques eulx le demeurant, et amener ce qui est nécessaire pour vostre personne, car en ceste court vous n'êtes point estrangière, mais estes tant unie aux enfants du Roy que leur compagnie est vostre, et de ma part j'espère bien avoir l'aise d'être avecques vous le plus qu'il me sera possible; parquoy espérant bientost avoir ce que nous tous qui sommes vostre chair, sang et esprit, désirons de tout nostre pouvoir, je feray fin estant

Vostre humble et bonne seur

MARGUERITE.

Au moment où la duchesse de Ferrare doit renoncer à la réalisation d'un de ses vœux les plus chers, une autre source d'épreuves s'ouvre pour elle avec le renouvellement de la lutte entre Charles-Quint et François Ier. La paix de Cambrai n'a été qu'une trêve passagère entre les deux monarques. L'invasion du Piémont par les Français (avril 1536) fut la réponse à l'occupation du Milanais par les Impériaux sous la conduite

1. Hippolyte d'Este, qui devint cardinal (le second du nom) en 1538, et assista au colloque de Poissy.

2. Lucrèce, seconde fille de Renée, plus tard duchesse d'Urbin

d'Antonio de Leyva. L'empereur ressentit vivement la spoliation du duc de Savoie Charles III, son beau-frère, et, le 14 avril, il laissa échapper à Rome, en plein consistoire, l'outrageant défi qui rendit la guerre inévitable. Elle eut pour premier théâtre le Piémont, et mit dans un cruel embarras le duc de Ferrare suspect aux deux parties belligérantes, par ses liens d'étroite parenté avec l'une, par ses engagements plus ou moins avoués avec l'autre. La plus rigoureuse neutralité était commandée à Hercule II; mais cette neutralité semblait une défection à chacun des deux monarques rivaux. L'âme si française de Renée dut suivre avec une patriotique anxiété les péripéties d'une lutte qui menaçait ce qu'elle avait de plus précieux. A défaut des lettres écrites par elle à cette époque, on retrouve un écho de ses sentiments dans les très belles épîtres qui lui furent adressées par la sœur du roi, la sympathique Marguerite. C'est un privilège de restituer à l'histoire de telles pages :

Sans date : avril 1536.

Madame ma seur, vous savez quel amour le Roy, Messieurs et Mesdames, vous portent. Mais croyez qu'elle est plus grande qu'elle ne fut jamés, car quant nous avons par ceste guerre retardée la joye que nous espérions d'avoir par vostre veue, jamés vous ne vistes compagnie si ennuyée; més en ce jour nous espérons, veu que l'ambassadeur de mon frère monsieur le Duc a dit au Roy que quant il n'y plairoit vous envoyer quérir, que vous viendriez. Et combien que il semble que le temps ne sy veulle accorder, sy ne peut guères durer que par une heureuse paix ou fin d'une aspre guerre nous ne voyons sa mutation. Nostre seigneur veuille que ce soit comme il congnoist le bien de la crestienté, et afin que, avec l'ayde de Dieu, le mal ne tombe de nostre cousté.

Croyez, Madame, que le Roy n'oublie rien pour s'ayder de tous les moiens que Dieu luy donne, plus qu'il n'eust oncques pour en saillir avecques son honneur. Car après avoir cherché la paix jusques à faire retirer son armée et accorder ce qu'il pensoit estre plus que raisonnable pour parvenir à l'amytié de l'empereur, il mest toutes ses forces pour se defendre, s'il est contre raison assailly, qui me fait espérer que Dieu regardera ces deux princes, et ne permettra telles puissances estre ennemyes; més que advenant le contraire d'inimytié, nous aurons ce bien de vous revoir, comme plus au long vous dira mon cousin l'évesque de Rodez que le Roy envoie

pour son embassadeur à Venise. Et pource, Madame, que je l'ay nourry dès l'aaige de dix ans comme mon filz, oultre la charge qu'il a du Roy, de visiter mon dict frère et vous de sa part, je l'ay prié en faire autant de celle du roy de Navarre et de moy. Et pour ce qu'il est ma lettre vive, et celluy qui congnoist non seulement ma parole més mon cœur et mon esprit, je vous supplieray simplement le croyre comme moy mesmes et regarder en quoy il vous plaist que je m'enploie pour vous.

J'envoie avecques luy l'abbé de Tarpennay, mon aulmonyaire, et cousin de M. de Lavaur, pour me rapporter bien au long de vos nouvelles, comme il vous dira, et me desplaist que moy mesme ne vous présente ceste lettre, més au lieu du corps avez près de vous en esprit

Vostre humble et bonne seur

MARGUERITE.

L'abbé de Turpennay, George de Selve, dut recevoir de mélancoliques confidences sur les événements intimes récemment accomplis à la cour de Ferrare, et sur les persécutions dont la duchesse elle-même avait été l'objet dans la personne de ses plus fidèles serviteurs. Une lettre de Renée à Marguerite en dit long sur ce douloureux sujet :

Sans date : fin d'avril, mai 1536.

Je ne fais point de doute, ma sœur, que de ceste heure madame de Soubise ne vous ait fait bien au long entendre les termes où je me trouve, et mesme les assaulx qui m'ont esté livrés depuis son partement, qui ont esté tels que oncques nul ne me cousta plus à supporter, et sans l'aide de nostre Seigneur, je ne scay comme j'eusse pu eschapper jusques icy, veu que de jour en jour on me renouvelle les vexations. Et ne faut point, ma seur, que je vous die la cause de ce procédé, et la fin où elle tend, car vous le scavez assez et me fascheroit de vous fascher longuement. Bien vous en ay-je voulu escrire ce petit mot pour vous supplier de vouloir employer votre authorité envers Fenaris (?), général de l'ordre des Jacopins, à ce qu'il soit content par la voye la plus convenable qu'il luy semblera, réprimer l'audace et insolence de celuy qui est inquisiteur en ceste ville, lequel ne me porte aucun respect, mais m'a tenu si rudes et estranges propos que vous seriez bien esbahie si vous le scaviez, diffamant et moy et ma maison ; et oultre cela n'a gardé aucune forme de justice en sa fasçon de procéder, n'ayant regard au debvoir mais à l'appétit de ceulx à qui il a voulu complaire, de sorte que tant que telle authorité demeurera entre les mains d'un si dangereux homme, beaucoup de gens de bien sur qui il a

la dent ne pourront vivre en paix. Et pourtant, ma seur, de rechef je vous supplie de moyenner envers uy quelque bonne provision à ceste affaire, et vous me ferez ung plaisir dont je me réputeray de plus en plus obligée à vous.

L'appui de Marguerite ne manqua pas à Renée dans ces circonstances singulièrement critiques, et son active intervention ne fut pas sans fruit à Rome et à Ferrare. C'est un des plus touchants épisodes de l'histoire de la duchesse. Aux épreuves privées se joignent alors les épreuves publiques. De tristes nouvelles arrivent du nord de la Péninsule. La jonction d'Antonio de Leyva avec l'empereur, l'évacuation du Piémont par les Français, l'invasion de la Provence par les Impériaux, que de sujets de douleur pour Renée! Un terrible message vient combler la mesure. Le 10 août un grand deuil, la mort du dauphin François, empoisonné, dit-on, à Lyon par l'échanson ferrarais Sebastiano Montecuculli, mêle une amertume de plus aux poignantes émotions de la cour retenue à Valence. Le cœur de Marguerite s'épanche dans une admirable lettre, d'une religieuse élévation et d'une patriotique ferveur. Deux âmes d'élite se confondent ici dans un sentiment où revit et palpite ce qu'eut de meilleur l'ancienne France.

Sans date : septembre 1536.

Madame ma seur, j'ay receu la lettre de votre main[1] par laquelle je congnois la commune amour à feu Monsieur de vous et de moy estre si égale que je ne say qui plus a fait de perte, ou vous ou moy. Et quant au reconfort que vous me demandez, c'est de vous, madame, de qui je le vouldrois apprendre, comme de celle qui a le recours continuel à l'escole du vray consolateur. Parquoy, je suis seure que la consolation qu'il vous donne, est suffisante pour vous faire trouver toutes les tribulations douces, et plus que toutes, celles que tout cœur qui n'a que chair trouve importable et terrible, qui est non seulement la mort des amys, més la nostre seule, en laquelle gist tout le bien de nostre espérance. C'est ung passaige que monsieur notre nepveu a passé premier que nous; mais puisque mille ans devant Dieu ne sont que ung jour, nous le suivrons de si près que ce peu

1. Quel intérêt n'eût pas offert cette lettre malheureusement perdue! On la devine à travers celle de Marguerite.



que Dieu veut que nous demourions après, ne le devons employer à plourer les morts, comme ceux qui n'ont poiut d'espérance à la promesse éternelle, laquelle ne nous doibt seulement consoler més resjouir...

A ces hautes consolations exprimées dans un si beau langage, Marguerite ajoute les nouvelles qui doivent le plus soulager le cœur de Renée, l'heureuse issue d'une guerre soutenue pour l'intégrité du territoire, la délivrance de la patrie menacée par tant d'ennemis à la fois et gardant sa double frontière du midi et du nord; mais à quel prix! La royale narratrice ne voit ni la Picardie ruinée, ni la Provence changée en désert par l'impitoyable tactique de Montmorency. Les succès du roi, si chèrement acquis, ne sont à ses yeux que la récompense accordée à la fidélité du monarque chrétien :

Après les ennuys tant de la main de Dieu, que jamés le Roy n'a monstré signe d'impatience, remerciant Dieu de sa voulonté; et le Seigneur qui a vu son cœur et l'a fait tel qu'il est, l'a récompensé en chassant de trois costés ses ennemys devant luy, et n'a pu estre empeschée la bonté de Dieu par les menaces de l'empereur qui avoit dit à plusieurs des nostres que *jamais ne feroit paix qu'il n'eust fait le Roy le plus pauvre gentilhomme de la chrestienté*, et donnoit tout le roiaulme de France en proie à ses capitaines et soudars; més le Dieu seul, de la main duquel est la victoire, l'a fait partir sans assiéger et assaillir un seul chasteau, avecques telle perte qu'il n'en eust seu tant perdre à nul assaut ni bataille. La prudence que Dieu a donnée a monsieur le grand maistre l'a deffait sans rien perdre.

En outre, monsieur de Nassau avoit assiégé la ville de Péronne avecques trente mille hommes et a donné plus de quatorze assaults et batteries jusques à n'y laisser nulles murailles. Mais Dieu a donné telle force au maréchal de la Marche, avec quinze cens hommes, qu'ils en ont tué plus de six mille et les ont contrains de lever le siège, chose que tous tiennent miraculeuse.

Du camp devant Turin vous savez mieux que moy comment, sans estre poursuivy, il s'est levé. Je dis cecy qui est toute vérité, pour vous monstrer combien Dieu aime le Roy. Mais le plus grand signe que je y veoye, c'est que le Roy recognoist si bien ceste grâce venir de ce grand Roy des Roys, que incessamment ne fait que le louer et luy en donner toute la gloire, disant tout hault à chacun que Dieu a tout fait. Or, puisqu'il luy donne grâce de reconnoistre ces grâces, je tiens pour seur qu'il les luy augmen-

tera, et de ceste augmentacion vous vous en sentirez comme celle qui participe en son mal et son bien. Et si je me puis nommer quelque chose, croiez, madame, que ce sera vostre solliciteur à tout ce qui vous touchera. Par quoi emploiez en tous vos affaires comme vous mesme,

Vostre humble et bonne seur

MARGUERITE.

Renée ressentit profondément le deuil de la cour, le second depuis son départ de France. Mais elle s'associa aussi aux patriotiques émotions de Marguerite, en apprenant la retraite de l'empereur qui repassa le Var et s'embarqua, le 29 septembre, à Gênes pour aller, selon un mot du temps, « enterrer en Espagne son honneur mort en Provence ». La lettre suivante au grand-maître, qui sera désormais le connétable de Montmorency, montre les illusions qui se mêlaient dans le cœur de Renée, comme dans celui de Marguerite, aux satisfactions les plus légitimes :

Mon cousin, je rens grâce à Dieu de tout cueur de ce qu'il luy a pleu donner si heureuse et honorable victoire au Roy, et de ce que vous avez esté le ministre de chose tant bien conduite et ordonnée que la mémoire en sera permanente à la gloire et réputation du dit Seigneur, qui de présent est plus craint et redouté par deça pour avoir usé de telle prudence. Mais j'espère, voiant un tel commencement, que la fin couronnera l'œuvre, et que le tout puissant fera encores augmenter sa louange et la vostre. Et comme celle qui vous porte l'affection que j'ay tellement entretenue... je me resjouis, plus que ne pourriez entendre, de l'honneur qui vous est attribué en la retraite de l'empereur, et supplie le créateur vous donner la grâce de préférer la fortune jusqu'au point où elle se peut souhaiter, et vous continuer en sa sainte grâce heureuse vie.

Vostre bonne cousine

RENÉE DE FRANCE.

Avec 1536 s'évanouit pour Renée le dernier espoir de revoir la cour qu'elle avait quittée huit ans auparavant. Au plus fort de la lutte entre Charles-Quint et François Ier, on avait vu entrer dans le port de Dieppe une escadre écossaise portant le jeune roi d'Écosse Jacques Stuart, cinquième du nom, qui, docile aux leçons de ses aïeux, venait mettre son épée au ser-

vice du roi de France. La retraite précipitée des Impériaux ne lui laissa pas le temps de prendre part aux hostilités ; mais son chevaleresque dévouement ne demeura pas sans récompense. Il vit à Fontainebleau la troisième des filles du roi, Madeleine, dont la précoce beauté rayonnait du pur éclat de seize ans à peine révolus. Il ne put la voir sans en être vivement épris et demander sa main. Il l'obtint du roi charmé de s'assurer dans la lointaine Écosse une alliance qui pût tenir en bride le fantasque Henri VIII. Mélancolique destinée que celle de cette princesse qui ne suivit son époux à Holyrood que pour y trouver une mort prématurée! Rien ne faisait prévoir un si triste dénouement au milieu des fêtes qui accompagnèrent les fiançailles. Comment n'eût-on prédit de longs jours à la charmante fiancée qui, voulant rendre la duchesse de Ferrare témoin de son bonheur, écrivait au duc en ces termes :

Encores, mon oncle, que desjà vous ayez faict refus de la requeste que je vous veulx faire par la présente, si ne lairray-je en la fiance que j'ay de vostre amitié, de vous prier encore pour le plus grant plaisir et contentement que me scauriez jaméz donner, que vous veulliez bien donner congé à madame la Duchesse, ma tante, de me venir dire adieu avant que je parte de ce royaulme. Vous avez bien sceu comme hier je fus fiancée, et pense au plus tard m'en partir dans la fin de mars, ou au commencement d'apvril. Il est en vostre puissance, et non d'aultre, de me faire avant mon partement la plus ayse et contente que je fus jaméz, et m'aurez faict un plaisir de quoy je me rendré obligée à vous toute ma vie, et que je mettré peine de vous rendre, encores que je ne scache pouvoir faire choses qui sont peult estre si agréables que me sera la venue de ma dicte tante, s'il vous plaist la permectre, de quoy je vous supplie de rechef, vous advisant que si vous me refusez, c'est icy la dernière requeste et nouvelles que aurez jaméz de moy; et en cest endroit me recommandant à vostre bonne grâce, prieré Dieu, vous donner bonne et longue vie. De Chambort, le XXIX de novembre (1536).

Vostre meilleure niepce

MAGDELAINE.

Le mariage de Madeleine de France avec le roi d'Écosse fut célébré le 1er janvier 1537, à Paris, et suivi de fêtes brillantes qui durèrent plusieurs semaines. Renée ne put y assister, et

ce ne fut sans doute pas sans un serrement de cœur qu'elle vit se fermer une fois de plus le chemin de la patrie dans cette fatale année 1536 où tant de coups irréparables vinrent l'atteindre dans son bonheur domestique. Elle ne put que témoigner ses regrets au roi et s'associer aux sentiments de la cour par les lignes suivantes :

Monseigneur, j'ay prié M. de Boissy vous faire la révérence de ma part, et dire la joye et plaisir que j'ay d'entendre l'alliance qu'il vous plaist faire de madame ma niepce avec le Roy d'Écosse, car l'affection et obeyssance que l'on dit qu'il vous porte et qu'il a démonstrée, me faict espérer vostre contentement et de Madame, et d'en avoir continuelle augmentation; et de moy, Monseigneur, qui plus participe au vostre, en quelque qualité que ce puisse être, j'en ressentiray toute ma vie la plus grande part que créature qui soit au monde.

Du surplus, Monseigneur, je me remets à la suffisance du dit sieur de Boissy, lequel j'ay informé d'aucunes choses pour vous dire, dont vous supplie très humblement le vouloir croire, et me continuer en vostre bonne grâce, à laquelle tant et si humblement que faire se peut se recommande,

Vostre très humble et obeyssante fille

RENÉE DE FRANCE.

Rien de moins banal que la formule employée pour annoncer au roi les communications que devait lui faire M. de Boissy. Elles étaient en effet d'une extrême importance, si l'on en juge par les péripéties du drame domestique qui remplit toute cette année 1536. La poésie par l'organe de Clément Marot, la diplomatie sous la plume des ambassadeurs français et italiens, viendront témoigner tour à tour des épreuves qui marquèrent la vie de Renée à cette date critique. Le récit de ses joies qui furent sitôt des douleurs, et de ses luttes qui aboutirent parfois à des défaillances, mérite d'autant plus l'attention qu'il se rattache par les liens les plus étroits à l'histoire générale, comme un chapitre peu connu de la Renaissance et de la Réforme dans une des cours les plus célèbres de l'Italie.

JULES BONNET.

LE MINISTRE ANTOINE DE CHANDIEU

D'APRÈS SON JOURNAL AUTOGRAPHE INÉDIT[1]

(1534-1591).

De tous les pasteurs de Paris, La Roche était le plus en vue, partant le plus menacé, soit en raison de ses talents supérieurs et de son activité, soit à cause de sa position sociale et de sa fortune. C'est ce que laisse entendre l'historien de Thou en esquissant en ces quelques mots son portrait[2]: « Antoine de Chandieu, dit-il, ministre de l'Église de Paris, était un jeune homme distingué par sa naissance, en qui la noblesse, les grâces, la bonne mine, la science et l'éloquence disputaient avec sa rare modestie à qui le rendrait plus recommandable. » — Aussi est-ce son nom, qui figurait en première ligne, avec celui de son frère, sur une liste de proscription dressée en 1558 par le cardinal de Lorraine, parmi les personnes dont les biens devaient être confisqués. Et, pour le dire en passant, ce fut sans doute pour parer ce coup que Bertrand de Chandieu fit, le 30 octobre 1558, donation au prince de Condé, dont il suivait le parti, des seigneuries de Chandieu et autres lieux; en 1563 La Roche rachètera la terre de Chandieu, que nous trouvons encore au siècle suivant en la possession de ses descendants.

Quoi qu'il en soit de ce détail, le Consistoire de Paris, pour sauvegarder la vie de son pasteur, exigeait qu'il s'absentât pour quelques semaines lorsqu'il commençait à être trop connu dans la ville, ou serré de trop près. Mais ces loisirs forcés, pour un homme de cette trempe, ne pouvaient être des temps d'oisiveté ; ils lui fournissaient, au contraire, le moyen de disséminer l'Évangile en province, où l'Église de Paris, vrai centre missionnaire, envoyait incessamment des jeunes gens formés par ses pasteurs.

1. Voy. *Bulletin* du 15 février dernier, p. 57-69. Dans la note 1 de la p. 58, lisez *réimprimé* a. l. de imprimé.

2. *Histoire univ.* Livre XXIX. (Trad. fr. La Haye, 1740, t. III, p. 158.)

Après la « prise de la rue Saint-Jacques » (sept. 1557), La Roche paraît avoir fait un séjour à Genève ou à Lausanne pour compléter ses études et, semble-t-il, pour y recevoir la consécration, en même temps que son ami de Lestre; après sa délivrance de prison, en juin 1558, il se rend à *Orléans*, où il contribue à organiser l'Église, qu'un étudiant revenu de Paris y avait fondée l'année précédente; peu de mois plus tard, en décembre, il est envoyé à *Poitiers* pour apaiser quelques dissensions intestines; ensuite il dresse l'Église de *Chartres* et des villages environnants (1559), plus tard celle de *Belleville* en Beaujolais (1562); il semble aussi avoir séjourné à *Tours* (1560). Comme au temps des premiers chrétiens, la persécution ne servait ainsi qu'à étendre au loin la prédication de la parole de Dieu.

Mais La Roche a beau être séparé de son troupeau et travailler au dehors, il ne se regarde que comme le mandataire de ce dernier, au service duquel il s'est voué; même lorsque l'Église de Paris semble dissoute, en 1560, c'est à cause de ses obligations envers elle qu'il refuse l'appel pressant, appuyé cependant fortement par Calvin, que lui adresse son ami Des Gallards, qui voudrait l'avoir pour collègue parmi les réfugiés français à *Londres;* et lorsque, plus tard, le séjour continu de Paris lui eût été rendu impossible, ce n'est que du consentement de son consistoire qu'il fonctionnera comme pasteur à *Lyon* (1565). — Ajoutons que c'est sans aucune rémunération qu'il desservait les Églises, celle de Paris comme les autres.

Ces détails nous montrent en La Roche un strict observateur de la *Discipline* réformée; ce n'était d'ailleurs que naturel, car il semble en avoir été le principal rédacteur; il jugeait avec raison qu'une règle ferme était pour les Églises une condition d'existence, tandis que l'arbitraire individuel ne pouvait amener que désunion et ruine. Pour la doctrine comme pour l'organisation, La Roche est un disciple authentique de Calvin; et l'Église réformée de France peut le revendiquer,

soit comme l'un de ses fondateurs, soit comme l'un des hommes qui en représentent le plus exactement et le plus noblement l'esprit.

Ces observations nous mènent à nous arrêter, pour quelques instants, à l'une des absences de La Roche de laquelle devaient résulter des conséquences de la plus grande et de la plus heureuse portée pour l'Église dans son ensemble. Nous avons dit que, vers la fin de 1558, il avait été envoyé par le consistoire de Paris à Poitiers : il s'agissait d'y rétablir, au milieu des fidèles, l'harmonie troublée par *La Vau*, ancien ami de Servet et alors sous l'influence de Castalion, qui s'élevait depuis trois ans contre le pasteur de Poitiers et contre la doctrine enseignée dans les Églises. A cette occasion, les ministres des congrégations voisines, réunis avec La Roche pour prendre la Cêne, échangèrent leurs expériences, et l'on vint à exprimer le vif désir de voir les Églises, isolées jusque-là, s'unir par une confession de foi et une discipline ecclésiastique communes, remplaçant les règlements particuliers tels que ceux que Poitiers possédait déjà et les confessions spéciales comme Paris en avait adopté une pour son propre usage. La Roche se chargea de transmettre ce vœu à son troupeau, qui y donna son plein assentiment et qui convoqua, en mai 1559, les délégués des Églises pour le *premier synode national.*

Nous n'avons pas à faire l'histoire de cette mémorable assemblée, qui, « au milieu des bûchers et des gibets dressés dans tous les quartiers de la ville, » arrêta, sous la présidence de Morel, la Confession de foi des Églises réformées de France, et jeta les premières bases de leur Discipline, que les synodes suivants se borneront à développer. Dans l'incertitude qui règne encore à l'heure qu'il est sur le premier rédacteur de ces vénérables documents, je me hasarde à dire que, si ce n'est pour la Confession de foi, du moins pour la Discipline, il me paraît probable qu'il faut en attribuer la paternité à Chandieu; la grande influence qu'il exerça dans les synodes subsé-

quents, et l'activité avec laquelle il travailla au maintien des principes posés par la discipline, dont il écrivit une apologie[1] adoptée par un synode national, servent du moins à appuyer cette supposition. Ce fut lui, en tous cas, qui écrivit, au nom des *Français qui désirent vivre selon la pureté de l'Évangile de Notre Seigneur Jésus-Christ*, la belle *Épître au roi*[2] mise au-devant de la Confession de foi, imprimée en 1560, et présentée à François II à Chenonceau, immédiatement après le tumulte d'Amboise ; c'est à lui aussi que l'on doit *l'Avertissement aux fidèles épars parmi le royaume de France de se donner garde de ceux qui, sans légitime vocation, s'ingèrent au ministère de l'Évangile*, avertissement qui fut imprimé et distribué en 1561[3].

Nous passons sans nous arrêter sur la *Conjuration d'Amboise* (1560), à laquelle Bertrand de Chandieu prit une part active, compromettant par là-même son frère, qui eut, semble-t-il, connaissance du projet; ce fut la raison que la reine-mère allégua en mettant son veto à ce que La Roche, de même que La Rivière, fût au nombre des pasteurs délégués au *Colloque de Poissy* (sept. 1561); il s'employa du moins utilement à la préparation de cette joute mémorable, en contrecarrant, non sans succès, les manœuvres du versatile Bau-

1. *La Confirmation de la Discipline ecclésiastique, observée es Églises réformées du royaume de France; avec la réponse aux objections proposées alencontre* (marque stéphanienne), 1566. In-8 de 248 pages et 9 feuillets non chiffrés. Cet ouvrage est consacré en majeure partie à combattre les principes démocratiques de Jean Morelli, qui, dans son *Traité de la discipline et police chrétienne*, proposait de donner au peuple de l'Église la voie prépondérante dans les questions de doctrine, comme dans l'exercice de la discipline et dans les élections ecclésiastiques, toutes choses qui avaient été attribuées aux Consistoires.

2. Cette épître est reproduite, entre autres, dans les *Mémoires de Condé*, t. I, p. 419 suiv., et dans *Calv. Op.*, t. IX, p. 737 suiv. Quick, *Synodicon*, t. I, p. XV, sans doute ensuite de quelque faute de copiste, indique Chamier au lieu de Chandieu comme auteur.

3. Je n'ai pu retrouver jusqu'ici d'exemplaire de l'édition originale; mais cette pièce est reproduite dans les *Mémoires de Condé*, t. II, p. 454 suiv.

douin, pour introduire auprès du roi de Navarre la confession d'Augsbourg, ouverture dont devait se servir avec tant d'empressement le cardinal de Lorraine, dans la pensée de rendre par là plus difficile la position des Réformés au Colloque.

Si La Roche ne put ainsi prendre part à ce brillant tournoi, il eut probablement la joie, plus profonde et plus douce, de constater, dans une assemblée bien plus modeste, mais peut-être plus utile, que le travail de ces dernières années n'avait pas été vain et portait des fruits bénis. C'était à un *synode provincial*, réunissant à Paris en septembre 1561 les délégués des Églises voisines, synode dont le pasteur Fornelet, envoyé depuis peu de Neuchatel à Châlons-sur-Marne, rendait compte aux ministres de Neuchatel et à Calvin dans les termes suivants[1]:

Je vis là une telle union, un tel ordre et une telle charité, que je pensais être en l'assemblée des apôtres et au temps de la première Église, laquelle S. Luc a pourtrait en son second livre... Quand je n'aurais reçu autre bien de notre Seigneur, depuis que je suis venu en France, que la joie et la consolation que j'ai eues de me trouver en une si sainte assemblée et compagnie de vrais serviteurs de Dieu il ne m'est pas possible de pouvoir assez rendre grâce au Seigneur d'un si grand bien qu'il lui a plu me faire.

Quelques mois de liberté relative donnèrent à ce moment à l'Église de Paris un essor inouï, à tel point que l'on vit des assemblées de dix, de quinze, de vingt-cinq mille personnes écouter dans les faubourgs les prédications de Théodore *de Bèze*. Aussi le consistoire dut-il s'efforcer de procurer des aides bien qualifiés à ses pasteurs surchargés. S'il échoua dans ses tentatives pour obtenir *Des Gallards* de l'Église française de Londres, *Houbraque* de celle de Strasbourg, *Spifame*, l'ancien évêque de Nevers, de celle d'Issoudun, *Viret*, en ce moment à Nîmes; par contre Poitiers lui prêta pour quelque temps Alexandre *de Lestang*, et il avait déjà acquis de vaillants champions en Mathieu *Virelle* et Jean *Malot*, qui avaient

1. *Calv. Op.*, t. XIX, p. 22 et 27.

successivement été aumôniers du prince de Condé et qui prirent part au colloque de Poissy. On trouve aussi à Paris, vers cette époque, mais pour peu de temps, Jean *Fournier*, ancien docteur de Sorbonne, qui fut bientôt envoyé à Loisy-en-Brie, Jean *de L'Espine* et François *Bourgoin*, sieur d'Aignon. La Roche put alors prendre quelque repos dans ses terres en Beaujolais, repos rendu absolument nécessaire par les fatigues d'un ministère accablant et par la maladie, mais dont il sut profiter néanmoins pour fonder, comme nous l'avons dit, une Église à Belleville.

Ce répit de trop courte durée fut brusquement interrompu, en mars 1562, par la nouvelle du massacre de Vassy. — Les troubles préliminaires de la première guerre de religion obligèrent tous les ministres à quitter Paris, d'où tous les huguenots furent expulsés à la fin de mai, après de cruels massacres; les pasteurs, la plupart des anciens et un grand nombre de protestants trouvèrent un abri à *Orléans*, rempart de l'armée réformée. Le *troisième synode national* (25 avril 1562), qui venait d'y être tenu, avait choisi La Roche pour modérateur[1]. Pendant un an, marqué par une peste terrible, puis par un siège plein de périls, La Roche, avec son collègue La Rivière, exerça son activité dans cette ville, où son influence était prépondérante parmi les soixante-douze ministres qui s'y étaient réfugiés avec lui. Aussi fut-ce à lui principalement qu'incomba la tâche épineuse de s'opposer, au nom des Églises, à *Condé*, le chef des réformés, lors des négociations pour la paix d'Amboise, négociations dans lesquelles ce prince, enjôlé par les artifices habituels de Catherine de Médicis et pressé d'en finir pour mettre fin à sa captivité, faisait trop bon marché des

1. C'est en cette qualité qu'il écrivit aux Églises une circulaire reproduite par Jean de Serres (*Commentarii de statu religioni*..., livre IV; édit. 1571, t. II, p. 94 et suiv.; Cf. de Thou, t. III, p. 158), et aux princes protestants d'Allemagne la belle lettre du 4 mai 1562, qui est imprimée en français dans les *Mémoires de Condé*, t. III, p. 431 suiv. (adressée à l'électeur palatin), et en latin dans de Serres, *l. c.*, t. II, p 98 suiv., ainsi que (adressée à l'électeur de Saxe) dans Ebeling, *Archivalische Beitraege*, Leipz. 1872, p. 6 et suiv.

intérêts religieux de son parti[1]; l'altercation fut vive, au point que Condé irrité ne voulut plus entendre parler des ministres, qu'il traitait de *babouins*.

La volonté du prince l'emporta, et cette paix, conclue sans l'assentiment de Coligny, fut pour les fidèles un grand sujet de tristesse :

On ne peut dire, écrit à ce sujet La Roche dans son Journal, en quelle douleur l'Église est plongée; elle se voit abandonnée, et privée de tout espoir de secours humain. On n'entend que lamentations, gémissements, reproches. Les fidèles gémissent de ce qu'ils sont abandonnés par ceux qui s'étaient engagés, si saintement et par serment, à les protéger, et de ce que l'Église se trouve maintenant en plus mauvais état qu'avant la guerre. Mais ils sont soutenus par la pensée que leur secours est en Dieu et non dans les hommes.

Pour La Roche l'*édit d'Amboise* (19 mars 1563), conséquence de cette paix, était spécialement affligeant, car il anéantissait son cher troupeau. Cet édit portait en effet à son article sixième : « Entendons que la ville et ressort de la prévôté et vicomté de Paris soient et demeurent exempts de tout exercice de la dite religion. » Le Journal de Chandieu nous permet d'assister à la douloureuse séance dans laquelle, le 26 mars, le Consistoire de Paris, en majorité rassemblé à Orléans, donne à ses pasteurs leur congé temporaire :

Le Consistoire de l'Église de Paris, y lisons-nous, est réuni; ses membres, constatant que le ministère évangélique est exilé de cette ville, permettent à La Rivière et à La Roche de s'occuper de leurs affaires privées, dont ils ont été tenus fort éloignés. Cependant ils décident les mesures qui paraissent les plus utiles pour reconstituer leur Église. Ils présentent à Dieu leurs gémissements et leurs prières, reconnaissant que

1. Outre plusieurs autres pièces que La Roche écrivit alors au nom des ministres, il fut chargé, après la paix, d'exposer aux Églises la manière de voir des pasteurs et leur conduite en ces négociations, dans un mémoire qui n'a pas été retrouvé jusqu'ici à notre connaissance du moins. C'est probablement lui aussi qui avait eu la principale part à la rédaction des lettres écrites l'année précédente, au commencement de la guerre, au nom des ministres. Voyez *Mém. de Condé*, t. III, p. 221; de Thou, t. III, p. 139.

leurs péchés ont mérité ce châtiment; mais ils invoquent son infinie miséricorde afin qu'il leur accorde la grâce de bientôt rétablir cette Église détruite.

Pour La Rivière, ce congé devait devenir définitif; retiré à Angers, sa ville natale, il y trouvera de nouveaux devoirs, et se consacrera à ce troupeau, au sein duquel il tombera, victime des assassins de la Saint-Barthélemy. — Quant à La Roche, qui se maria alors, les soins domestiques, quelque nombreux et pressants qu'ils fussent après la guerre, et les grands changements amenés par elle dans sa situation personnelle, ne réussiront pas à absorber ses pensées; il n'oubliera pas un seul jour sa « pauvre Église qui », selon sa propre expression, « demeure affligée et dessous les reliques de la croix, alors que le repos est rendu aux autres par les édits du roi[1] ». C'est pour elle qu'il publie à Lyon, encore en cette même année 1563, un touchant et précieux volume dont le titre indique déjà l'esprit; le voici dans toute son étendue :

Histoire des persécutions et martyrs de l'Église de Paris depuis l'an 1557 *jusques au temps du roy Charles neufviesme. Avec une Epistre contenant la remonstrance des profits qui reviendront aux fideles de la lecture de ceste histoire; et une exhortation à ceux qui nous ont persécutez, de revoir nostre cause et juger derechef si ç'a esté à bon droit qu'ilz ont fait mourir tant de serviteurs de Dieu. — Rom. VIII: Nous sommes livrez à la mort pour toy tous les jours, et nous sommes estimez comme brebis d'occision; mais en toutes ces choses nous surmontons par celuy qui nous a aimez.* Lyon, 1563; in-8 de 444 pages (en réalité 472, vu plusieurs erreurs de pagination) et 27 feuillets non paginés.

Le nom de l'auteur ne paraît pas une seule fois dans tout ce livre, mais il y a signé deux sonnets « sur la constance des fidèles martyrs » du nom de *A. Zamariel*, traduction en hébreu (*chant de Dieu*) de son nom de Chandieu; c'est de ce pseudonyme, dont il usait vers le même temps dans sa *Réponse*

1. *Hist. des perséc.*, p. 18.

à Ronsard, qu'il signera toutes ses productions poétiques, réservant pour la prose un autre nom de guerre, celui de *Sadeel*, signifiant *champ de Dieu*.

Il dédiait cet ouvrage, par une longue *Épître, à l'Église de Dieu qui est à Paris*[1]. Par cette touchante lettre pastorale il cherche à raffermir et à encourager ses ouailles, qui avaient pu rentrer à Paris au mois d'août 1563, mais demeuraient privées de leurs pasteurs. Il voulait que, malgré l'absence forcée de ceux-ci, les assemblées de culte recommençassent, la discipline fût rétablie, l'Église reconstituée; pour cela il leur rappelle leur sainte vocation[2] :

J'appelle notre vocation, non seulement retenir en nous la connaissance de Dieu, y profiter de jour en jour, et vivre en une bonne et entière conscience; mais aussi lui faire service tous ensemble, écoutant sa parole, l'invoquant d'un même courage, et conservant entre nous l'ordre de son Église, que Dieu y a de si longtemps établi... Il ne faut pas que le diable triomphe de plus longue victoire, et que les choses demeurent toujours en ce désordre pitoyable où ils les a réduites par sa rage et cruauté; mais il nous convient tous ensemble travailler à relever ces ruines et remettre sus ce précieux édifice, qu'il a ainsi dégaté et démoli. Déjà Dieu vous octroie quelque relâche : vos maisons vous sont rendues et vous commencez à avoir quelque paix avec ce peuple, qui vous a été tant ennemi. Et ces choses vous sont accordées par la miséricorde de Dieu, non point seulement afin que vous rentriez en vos commodités particulières et releviez l'état de vos maisons; mais principalement afin que vous mettiez tous la main à rebâtir la maison de Dieu et redresser son Église... Puisque Dieu vous fait la grâce, après un assez long exil, de vous ramener en votre ville et en vos maisons, commencez vos œuvres par la réparation

1. Crespin a reproduit, avec très peu de modifications, le corps presque entier de l'ouvrage de Chandieu dans ses *Actes des martyrs*, dès l'édition de 1564, plus complètement encore dans celles de 1570 et suivantes; cf. *Bulletin*, t. XXXVI, p. 572 et suiv.; mais Crespin a laissé de côté cette belle *Épître*, qui occupe les 69 premières pages du volume et dont nous citons quelques fragments. — La Bibliothèque nationale (Fonds français, 15,811) possède un manuscrit de l'*Histoire des persécutions;* le rédacteur du *Bulletin*, l'ayant collationné avec l'imprimé, a l'obligeance de m'informer que le manuscrit lui paraît être une copie contemporaine faite sur l'imprimé et par conséquent sans variantes importantes; à la fin seulement le copiste a ajouté quelques lignes de piété.

2. *Hist. des perséc.*, p. 20 et suivantes.

de cette Église sainte, de laquelle vous êtes membres; et ne pensez jamais sentir les faveurs et bénédictions de Dieu, que sa maison ne soit rétablie au milieu de vous... Pensez que c'est toujours le devoir des Chrestiens, en quelque nombre, en quelque lieu, en quelque temps qu'ils soient, de se recueillir ensemble, s'ils veulent avoir notre Seigneur Jésus-Christ au milieu d'eux et jouir de ses grâces.

Le travail et les prières du fidèle pasteur furent couronnés de succès; aussi peut-il écrire avec une profonde joie dans son Journal, à la date du 16 septembre 1563 : « L'Église de Paris est reconstituée, et son organisation rétablie pour autant que les circonstances du moment le permettent. Le Seigneur s'est servi de son serviteur La Roche dans cette œuvre, que Dieu veuille faire prospérer. Amen. » — Son ami, l'historien Jean de Serres, nous raconte en quoi consistait cette réorganisation, due aux soins de La Roche[1] : « Les fidèles de Paris, dit-il, répartis en de nombreuses réunions ne comprenant chacune qu'un chiffre restreint d'assistants, se nourrissaient en secret de la prédication de la Parole de Dieu. »

C'était là pour notre héros une grande joie; mais, comme pour la plupart de celles d'ici-bas, il y manquait quelque chose : La Roche était trop connu à Paris pour pouvoir y exercer, sans danger pour son Église, une activité défendue par l'édit. Car les adversaires étaient toujours en éveil : le 5 décembre 1563 *Perucel*, l'aumônier de Condé, avait été blessé dans la rue par la populace, et le dimanche suivant, 12 décembre, la duchesse de Ferrare ayant fait prêcher publiquement dans son appartement au Louvre, la reine-mère en avait pris occasion pour décréter de nouvelles mesures vexatoires contre les protestants de Paris. Lorsque, le 13 mai 1565, Condé fit, de même, célébrer un culte public dans son hôtel à Paris, ainsi que la reine de Navarre en 1566, cette hardiesse provoqua chaque fois des remontrances du Parlement.

Mais les protestants ne se laissèrent pas intimider, d'autant plus que le maréchal de Montmorency, ayant été nommé gou-

1. *Commentarii*, livre VII; édit. de 1571, t. III, p. 9.

verneur de Paris, maintint l'ordre avec fermeté, réprimant énergiquement toute violence, en dépit de la haine qu'il s'attirait par là. Un *synode provincial*, réunissant à *La Ferté*, en avril 1564, trente-huit ministres et une soixantaine d'anciens sous la présidence de La Roche, nous montre les Églises de l'Isle de France, Picardie et Brie réorganisées et fonctionnant régulièrement, entre autres celle de Paris, dont le Consistoire est plusieurs fois mentionné[1]. Le mois précédent, Hubert Languet, qui y résidait alors, écrivait[2] encore qu'il n'y avait pas de pasteurs dans cette ville; il est probable que ce fut à l'instigation de ce synode que les premiers y rentrèrent. Renonçant pour le moment à la prédication publique, des ministres nouveaux[3], comme *Saint-Martin* et peut-être *La Cousture* et *de La Faye*, puis plusieurs autres y exercèrent plus ou moins à la dérobée leurs fonctions pastorales, avec des vétérans tels que *Virelle* et *de Lestre*, l'ami et le collègue moins connu de La Roche. Le *cinquième synode national* put même

1. Ce synode n'était guère connu jusqu'ici que par le rapport calomniateur que Pierre *Denyse*, un pasteur déposé par cette assemblée, en avait fait parvenir par vengeance à l'autorité; cf. *Bulletin*, t. IV, p. 196 et suiv. M. Weiss a trouvé au *Record Office* le procès-verbal de ce synode, ainsi que la lettre développée par laquelle La Roche, à qui cette affaire causa beaucoup de soucis, en prit la défense auprès du roi. Nous devons à l'obligeance de l'heureux chercheur la communication de ces pièces si pleines d'intérêt.

2. « Hic non habemus ministerium. » *Epist. secret.*, t. II, p. 286.

3. Il est difficile d'établir la liste des pasteurs de Paris à cette époque, la nécessité des temps obligeant à des mutations fréquentes; voici ceux dont nous avons pu constater l'activité à Paris dans les années de 1565 à 1567, mais dont quelques-uns y travaillèrent déjà en 1564, sans que nous puissions les désigner avec une entière certitude : *De Lestre*, 1565-1567; Roland *Capito*, dit *La Cousture*, 1565, prêté à Rouen pour trois mois au printemps de 1566, puis revenu à Paris; *Garnier*, en novembre 1565, est sur le point de s'absenter pour maladie; Pierre *Merlin* dit *L'Espérandière*, à Paris dès Noël 1565 à 1567; *Du Croissant*, absent de Paris en septembre 1566, mais revenu en 1567; Théophile *de Banos*, arrivé de Genève à Paris en février 1566, y est encore l'année suivante; Antoine *de la Faye*, sieur de La Maisonneuve, en février 1567 et peut-être bien plus tôt. — Avant la Saint-Barthélemy Paris compta encore au nombre de ses pasteurs Jean *de L'Espine*, François *de Cherpont*, Hugues de *Renard*, sieur de Saint-Martin (probablement dès 1564), Gabriel *d'Amours*.

s'assembler secrètement à Paris en décembre 1565; je ne sais si la Roche, qui y était délégué, put y assister. Mais, pour assister à un culte public et participer aux sacrements, les protestants de Paris étaient obligés de se rendre dans les environs, notamment à *Brie-Comte-Robert*, à six lieues de distance, où *Caraccioli*, prince de Melphe et ancien évêque de Troyes, fonctionnait en 1564; ce prêche fut prohibé cette année même comme trop rapproché de la capitale, et des ordonnances interdirent, du reste sans succès, aux fidèles les excursions religieuses de ce genre[1]. On se rendit alors, soit à *Ver*, près de *Loisy-en-Brie*, dont le courageux pasteur *Fournier* mourait en 1566, des suites de la torture à laquelle il avait été soumis trois ans auparavant dans les prisons de l'évêché de Châlons-sur-Marne; soit aux faubourgs de *Melun*, où prêchait *Sureau-Du-Rosier*, avant sa triste apostasie de 1572; peut-être aussi à *La Forest*, dont *La Mare* était pasteur en 1566 et 1567, ou encore dans l'Église des environs, à nous inconnue, où Guillaume *Houbraque* résida de 1564 à 1572.

Quant à La Roche, toujours pasteur en titre de l'Église de Paris, il ne pouvait s'occuper de son cher troupeau que de loin, par ses prières, ses lettres, ou par de rares et furtives visites, pour lesquelles il mettait spécialement à profit des séjours prolongés au château du frère de sa femme, à *Banthelu* en Vexin (Seine-et-Oise). Enfin, en juin 1567, il obtient du Consistoire l'autorisation de se remettre à l'œuvre, et il écrit dans son Journal : « J'ai proposé mon projet à ceux de Paris; ils ont été d'avis que j'essaye avec prudence s'il me sera permis de travailler dans cette ville en sécurité; mais que si cela ne se peut, j'attende une plus grande liberté. Que le Seigneur me dirige toujours dans mon chemin. Amen! » — Mais moins de trois mois après, le commencement de la seconde guerre de religion le force à se retirer de nouveau; il écrit le 10 septem-

1. Ainsi on suspendit la même année, comme trop voisin d'une des résidences de la cour, un prêche qui se tenait à *Fontainebleau*, dans une maison que Renée de Ferrare avait achetée à cet effet.

bre 1567 : « Les impies recommençant leurs fureurs, il ne m'est plus permis de séjourner à Paris. Je rentre chez moi, sous la conduite et la protection de mon Dieu. » — A partir de ce moment La Roche ne rentrera plus dans la capitale, où il a employé si fidèlement les forces de ses jeunes années; son ministère y est définitivement terminé, en fait si ce n'est en droit[1].

Ce que nous en avons dit suffit, pensons-nous, pour faire comprendre de quelle importance Antoine de La Roche fut pour cette Église, et expliquera comment Théodore de Bèze, s'attachant à la portée de son œuvre plus qu'à la chronologie, put, en tête de son épitaphe[2], lui donner le titre de « fondateur de l'Église de Paris ». (*Parisiensis instauratae orthodoxae Ecclesiae, Deo duce, fundator.*) — En arrêtant ici cette esquisse de son activité au service de l'Église de Paris, ne sommes-nous pas fondés à dire que si, en France, la Réforme a réussi, par la grâce de Dieu, à se maintenir au travers des plus grandes difficultés, cela tient au dévouement absolu, au courage inébranlable, à la foi ferme de chrétiens de la trempe de celui-là? Puisse leur exemple nous animer d'un semblable esprit, et nos Églises être desservies par de tels pasteurs!

A. BERNUS.

(*A suivre.*)

1. En 1578, le synode national de Sainte-Foy donne à Chandieu, de même qu'à Jean de Lestre, le titre de « ministres de la parole de Dieu dans l'Église de Paris »; cf. Aymon, t. Ier, p. 132; pour Chandieu, en tous cas, cette mention n'était qu'un souvenir ou la constatation d'un droit que, tout en n'en faisant pas usage, cette Église continuait à avoir sur lui; peut-être en était-il autrement pour de Lestre, et avait-il pu, après s'être réfugié à Londres lors de la Saint-Barthélemy, revenir clandestinement à Paris.

2. Parmi les *Epicedia* en tête des diverses éditions de *Ant. Sadeelis Opera theologica*, et reproduite dans *Th. Bezae Poëmata varia*, édition de 1597 et suivantes.

DOCUMENTS[1]

UNE LETTRE DU REFUGE A BERLIN

(DE LEUZE DE LANCIZOLLE A ANTOINE LARGUIER DE BANCELS)

31 AOUT 1734

La lettre ci-dessous est intéressante, soit à cause des sentiments de vive piété de son auteur, soit parce qu'elle nous transporte dans cette société du Refuge à Berlin, et cite des noms connus, et encore représentés dans le Protestantisme français; mon arrrière-grand'mère était une Larguier des Bancels. L'auteur, M. de Leuze Lancizolle, appartenait à une ancienne famille qui possédait à Saint-Germain de Calberte les seigneuries de Lancizolle, et de La Rouveyrette, et qui ne s'est point éteinte, comme le dit La Roque, mais existe encore en Allemagne dans les descendants de l'écrivain, et occupe à la cour des emplois élevés sous le nom de Lancizolle. La Rouveyrette, probablement lors de l'émigration, fut acquise, ou conservée, je ne sais à quel titre, par les Larguier, leurs parents, qui restèrent chargés de leurs intérêts. Antoine Larguier avait plusieurs fois, au château de Lagarde, donné asile aux pasteurs poursuivis. Jean Combes, connu sous le pseudonyme de Ribes, en rendait témoignage dans une lettre écrite à Lausanne (où il s'était réfugié après un long et périlleux ministère), à son ami M. Bruc de la Mazade.

M. Bancilhon se rattache-t-il au Bancillon connu?

M. des Ours est-il un membre de la famille des Hours de Calviac?

M. de Pellet est de la famille encore protestante de Pellet, seigneurs de La Rouvière.

Du Cros, dont les enfants sont à Berlin, est un Ducros, seigneur de Saint-Germain de Calberte, dont la famille figure dans la *France protestante*.

1. L'abondance des matières nous oblige à remettre à un prochain numéro nos deux premiers documents, *L'évêque G. Briçonnet, François Ier et sa sœur Marguerite* (deux lettres inédites de février 1522), et *Biens des Consistoires de la généralité de Bordeaux* (2e partie).

M. de Gibertain est un Giberne, seigneur de Gibertain, également de Saint-Germain de Calberte; sa mère s'était réfugiée à Lausanne à la Révocation, avec ses enfants.

M. d'Eirolles, probablement celui né à Saint-Germain de Calberte en 1666. Entré au service de Prusse à la Révocation, et mort colonel à Berlin en 1746, d'après la *France protestante*.

OBERKAMPFF.

Copie d'une lettre adressée par M. de Leuze de Lancizolle à M. Antoine Larguier des Bancels, château de la Garde, près Saint-Germain de Calberte.

A Berlin, ce 31me août 1734.

J'ay reçue vostre lettre au 16 mai, mon cher neveu, avec joye et contentement de ce qui vous regarde, car je vous croy sincère et cregnant Dieu, quy vous enseignera le chemin que vous devez choisir, comme nous l'aprand le prophete Royal au Psaume XXV quand Il dit : *quy est le personnage quy craint l'Eternel, Il luy enseignera le chemin qu'il doit choisir, son âme logera parmy les vrais biens, car le secret de l'Eternel est pour ceux qui le cregnent, et son alliance pour la leur donner à connoitre*. C'est de cette anciene et nouvelle qu'il faut s'instruyre et la mettre en pratique, qui nous sont enseignées dans l'ancien et nouveau testament, et non ailleurs. *Car Je suis chair* nous dit son Evangile. *Je suis le chemin, la verité et la vie, nul ne va au père que par moy*. Voyes ce qu'il dit à ses disciples sur la fin du chapitre 28 selon saint Mathieu, *que toute puissance luy est donnée au ciel et en la terre*, leur disant, *allez donc et endoctrinez toutes nations et les enseignés de garder tout ce que je vous ai commandé*. Qui dit *tout* n'exepte rien, ny ne change rien, comme font les hommes contre les commandements de Dieu, quy le defend sy esprecement au verset 2 du chapitre 4 Deuteronome, au premier des Galates et sur la fin de l'apocalise.

Touchant les nouvelles que vous me donnez du fils de M. *Bancilhon*, je vous diray mon cher neveu, que vous m'auriès fait grand plaisir sy vous eussiès peu m'aprendre, plutot qu'il était party pour Genève, que pour Paris, quy m'aurait donné autant de joie, que j'ay sujet d'en estre affligé; car je me flatés toujours qu'il pourroit faire le même usage de ses études, que M. *Des Ours* et M. *D'Assas*, ont fait des leurs, qui s'étant relevez d'eux-mêmes, loin de penser à s'acquérir la vaine gloire du monde et des biens temporels, ils ont abandonné et délaissé l'un et l'autre, pour la gloire de Dieu et pour les biens spirituels qui sont éternels.

A l'égard de l'argent que vous dites que vous me deviez encore, et que

l'on vous a fait payer par force, s'il eut eu le même bonheur de se relever de lui-même comme les autres, il aurait peu se servir de cet argent pour en faire un usage bien opposé à celui qui va estre employé, que je m'étonne mesme que vous n'en ayès pas profité, puisque vous leur laissiez du bien plus que pour les payer. Avec cet argent, lorsque j'étois en France, j'aurois peu entreprendre de sortir avec ma femme et quelqu'un des enfans; que ce qui augmente ma douleur, c'est l'usage qu'on en fait à présent, de faire prendre un chemin pernicieux à ce jeune garçon, qu'avec le temps aurait peu se relever comme ont fait les autres messieurs, par le moyen de la vraie connoissance des grandes verités que Dieu révèle au fidèle par une vive foy qui vient de l'ouye et méditation de sa sainte Parole. C'est à la bonne éducation et bon exemple que le père et la mère devet donner à leur enfant, que ne l'ayant pas fait, il y a à craindre que Dieu ne leur en fasse rendre comte, qui le recommende sy expressément dans sa parole, commendant aux pères d'enseigner soigneusement à leurs enfans ses saints et divins commendements qui nous sont confirmés sy precisément au 4, 5, 6 chapitre du Deutéronome et au commencement du psaume 78, qu'après ce que j'ay fait pour le salut de mes enfans, et utilement pour les deux que j'ay la consolation d'avoir en ce pays, qui me donnent bien de la joie et du contentement.

J'avois fait une lettre pour ce petit fils pour m'aquiter du devoir de grand père, comme Dieu me l'ordonne au 9e verset du chapitre 4 Deuteronome, quoy qu'il n'aye daigné m'écrire; mais je ne savez à quy adresser ma lettre pour la luy faire tenir sûrement, sachant que son père l'auroit mal reçue et point rendue. J'avois eu la pensée de vous l'adresser, et je l'aurais fait, mais quant je l'eus faite, je pensé que, vous l'envoyant pour la faire tenir, sela vous auroit peu attirer des choses fâcheuses; c'est pourquoy je n'y pensé plus, et moins à présent que je sais qu'il est recommandé au confesseur du Roy, pour le faire avancer dans le monde; car ce serait en vain qu'on penserait à luy proposer de marcher dans un chemin étroit pour avoir la vie, pendant qu'on l'a mis dans une voie large et spacieuse, quy fait espérer toute sorte de biens. Tout ce que je puis faire pour son salut, c'est de le recommander à Dieu et à la parole de sa grâce, qui est puissant pour l'édifier et fortifier.

Que Dieu veuille l'éclerer de ses divines lumières, comme il a fait cy devant M. *Claris*[1] de Sauves, qui d'abé ou prêtre qu'il étoit, est devenu ministre à Londres, quy est un lieu, où les jeunes hommes françois trouvent à s'établir avantageusement quant ils sont habilles, sages et biens faits. Ce monsieur a fait comme d'autres ministres que j'avès veus en

1. Allusion à Pierre de Claris, ex-abbé de Florian, dont le *Bulletin* a donné plusieurs lettres, t. XXXIII, 342; XXXIV, 71; XXXV, 73.

France et j'en ay veu en ce pays, qui auparavant avait été prêtres ou religieux, mais je n'ay pas veu que auquun ministre qui est changé, aye esté fait prêtre après son changement, ce qui est à remarquer.

Au reste, mon cher neveu, je voudrois bien que toutes choses fussent bien disposées pour nous pouvoir voir et embrasser avant mourir. Je finis en vous souhaitant toute sorte de bonheur et en vous assurant, mon cher neveu, de ma plus tandre amitié, je suis toujours votre très affectionné oncle,

DE LEUZE LANCIZOLLE.

Je suis bien obligé aux messieurs de *Pellet* et à mon beau-frère *du Cros* de leur bon souvenir, faites leur bien des compliments de ma part et aux autres parens et amis; ma fille, les monsieurs *d'Eirolles* frères, mes nièces vous font bien les leurs, et à M. du Cros, à mademoiselle D'hurs (des Hours)? et moy aussi. Vous lui donnerez la lettre de M. son frère qu'il m'a adressé il y a quelques jours, pour la lui faire tenir; comme il m'a écrit qu'il lui marquoit son établissement, je ne vous en parle pas. Il a pour vivre honnestement, comme il reste à la ville de Cour, il vous pourra marquer, ou à mademoiselle sa sœur, se qu'il y a (à) espérer pour ceux qui se viennent établir en ce pays; ceux qui ont de l'argent trouvent à le faire aisément d'une manière ou d'autre.

Lorsque vous ferez mes compliments à M. Ducros vous aurez la bonté de l'exorter à faire tout ce qu'il poura pour ses chers enfans, qui sont fort sages et craignant Dieu, il n'y a pas longtems que nous avons eu des nouvelles de son fils, les filles restent ensemble icy et font un bon usage de ce qu'elles ont.

Je vous dirai, mon cher neveu, que mon gendre et ma fille sa femme, ont eu si peu de soin de moy et de mes enfans que vous pouvez croire qu'ils ne nous ont rien envoyé de tout le bien que nous leur avons laissé, et qu'ils ont joui depuis si longtemps; que ne s'étant jamais informés de notre état, il y a tout à craindre que Dieu qui sonde les cœurs et qui connoit toutes choses, n'en prenne vengence car il rend à un chacun selon ses œuvres; Dieu les veuille bénir et convertir par sa grâce.

En faisant mes compliments à ma nièce de comte d'Eirolles, vous lui direz que son mary lui en fait aussi, et qui est en bonne santé; luy et moy avons écrit à M. *de Gibertain* il y a quelque temps ce qu'elle sera bien aise de savoir. M. *Meinadier* est en bonne santé, vous ferez plaisir à ses parents de lui donner de ses nouvelles, il me vint voir ces jours passés. *Margot Mejanelle* se porte bien aussi.

MÉLANGES

ÉTUDES
SUR LA JEUNESSE DE CALVIN ET LA RÉFORME A NOYON
D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS[1]

DEUXIÈME PARTIE

CALVIN ET LA RÉFORME A NOYON (*Suite*).

Un fait très digne de remarque, c'est que ni la vie latine, ni la vie française de Calvin par Théodore de Bèze, ni la rédaction remaniée par Nicolas Colladon, ne font la moindre allusion à une influence spéciale exercée sur l'esprit de Calvin, soit à Orléans, soit à Bourges. Pour ce qui concerne notamment l'action attribuée à Melchior Wolmar qui, d'après certains historiens, aurait été décisive, aucun de ces deux auteurs, considérés comme les mieux informés, n'en a fait mention. Ils rapportent simplement que Calvin suivit les leçons de grec et d'hébreu du savant allemand, mais ils n'attribuent à ce dernier aucun rôle particulier dans la conversion de son élève. Plus tard seulement, des biographes postérieurs ont cru pouvoir inférer de ce passage peu explicite que Wolmar avait été l'initiateur de Calvin aux idées de réforme. Ils fondaient leur assertion uniquement sur ce fait que le célèbre professeur avait été, durant son séjour à Bourges, un partisan avéré des doctrines de Luther. Mais, on vient de le voir, des témoignages positifs contredisent cette induction. Au reste, une dernière preuve tout à fait concluante se présente à l'appui de notre opinion. C'est que, dans la dédicace adressée par Calvin à son ancien maître en tête de son *Commentaire* de la seconde épître aux Corinthiens[2], le réformateur ne parle nullement d'une action de ce genre. Énumérant tous les services que Wolmar lui a rendus et les obligations qu'il lui conserve, il passe

1. Voy. *Bulletin* du 15 février dernier, p. 92-107.
2. Correspondance de Calvin. Édit. du *Corpus Reformatorum* XII, n° 814. Cette dédicace est du mois d'août 1546.

complètement sous silence l'influence religieuse, qui, si elle s'était réellement produite, aurait dû être rappelée en première ligne. Calvin considère Wolmar comme un maître dévoué auquel il doit, pour la plus grande part, son avancement dans les lettres. Le grec et l'hébreu furent le motif de leurs rapports affectueux, mais le changement de religion n'y eut point la première part. Dans le cas contraire, Calvin n'aurait pas manqué de reconnaître cette initiation, pour lui beaucoup plus importante que les leçons de philologie.

D'autre part, il est bien certain que Calvin hésita longtemps avant de se rendre aux conseils et aux exhortations d'Olivetan. Il a signalé lui-même, en plusieurs endroits de ses écrits, son obstination et sa résistance. La nouveauté des doctrines l'effrayait à ce qu'il assure, et il eut grand'peine à se décider à y prêter l'oreille. Il se résigna très difficilement à renoncer à l'ignorance et à l'erreur dans lesquelles jusqu'alors sa vie s'était écoulée, témoignage qui se trouve assez en contradiction avec ce qu'il rapporte de sa *subita conversio*[1]. Il est probable que cette expression doit s'entendre dans ce sens que le jour où la lumière se fit pleinement dans son esprit, où ce qu'il crut être la vérité lui parut démontré, ses scrupules cessèrent et le changement s'opéra sur-le-champ. Mais auparavant une longue crise d'incertitude et de doute l'avait tourmenté et ébranlé dans sa foi première.

C'est un fait singulier que pour tout ce qui touche à cette question, Calvin se soit montré constamment dans ses écrits très sobre de détails et d'éclaircissements. Il semble qu'il ait éprouvé quelque répugnance à exposer les péripéties de sa conversion. Son rôle de réformateur l'astreignait à une certaine réserve et à un certain mystère. Il préférait qu'on supposât son adhésion aux idées de réforme comme un fait d'importance secondaire et que le public le considérât comme ayant été dès son extrême jeunesse un opposant et un émancipé. C'est ce qui explique pourquoi nombre de ses disciples ont cherché à faire remonter son changement de croyances beaucoup plus haut qu'il ne convient de le faire remonter en réalité. Quelques-uns ont admis qu'il était dès 1531 un infatigable apôtre de la foi nouvelle, un réformateur militant. Nous croirions

1. Voir la préface du Commentaire des Psaumes. *Corpus Reformatorum; Calvini Opera*. Tome XXXI. C'est le document capital pour cette question.

volontiers que cette date a pu jouer un certain rôle dans les péripéties de son évolution religieuse. C'est en effet celle de la mort de son père et d'un séjour prolongé à Noyon, à la suite duquel il quitta l'étude du droit. Ce changement d'études est quelque chose de significatif. Mais de là à admettre une conversion définitive, il n'y a aucun rapport. La vérité c'est que, préparé depuis longtemps, par son caractère même, son éducation, le milieu de sa famille, ses relations, ses études, il ne se déclara franchement huguenot que le jour où toutes ces circonstances réunies l'entraînèrent presque contre son gré, et où, pour ainsi dire, il ne lui fut plus possible de faire autrement.

D'autres personnes dans son entourage furent séduites et convaincues avant lui. Il ne fit que suivre, après mûre réflexion, leur exemple. Il semble qu'il ait pris à tâche de ne rien faire paraître de ses hésitations, qui restèrent secrètes, même pour ses amis. Aucune des lettres qui nous ont été conservées ne trahit le trouble de ses idées. Un mois avant le discours de Cop, vers la fin d'octobre 1533, racontant à son ami François Daniel l'affaire du collège de Navarre et de la reine Marguerite, il parle des réformés avec une complète indifférence et les traite comme des gens avec lesquels il n'aurait eu aucun rapport. Il dit vaguement : *Visum est statui pessimum exemplum eorum libidini qui rebus novis inhiant*[1]. On ne sent nulle part dans son récit l'accent personnel. Il arriva précisément chez lui le contraire de ce qui se passa dans l'âme de Luther.

Calvin n'a point connu l'incertitude douloureuse ni le déchirement poignant. Son évolution religieuse s'est faite méthodiquement. Il a pesé en juriste les raisons pour et contre. Dans cette nature raisonneuse et concentrée, la dialectique remplaçait l'intuition soudaine. Sa sensibilité n'eut pas à souffrir de ce combat intérieur. Ses indignations étaient susceptibles d'être contenues. Il les contint même si bien que le jour où la lumière se fit, où la conviction fut absolue, sa nouvelle foi le trouva quand même maître de lui et toujours prudent. Sa conversion ne fit pas de lui un apôtre. Du Tillet le lui a reproché durement quant il lui écrivit quelques années plus tard, parlant de sa doctrine : « Vous avez abandonné votre nation, pour ce que ne l'y avez osé divulguer et maintenir publiquement[2]. »

1. Édition de la *Correspondance* du *Corpus Reformatorum*. N° 19.

2. Lettre de du Tillet à Calvin, de décembre 1538. — Édition de la *Correspondance* du *Corpus Reformatorum*. N° 153.

La première manifestation dirigée par le clergé contre les huguenots noyonnais, manifestation qui doit concorder avec la découverte du mouvement secret qui se produisait parmi les habitants, eut lieu en janvier 1533. On fit le 9 de ce mois des prières publiques et une procession générale suivie d'un sermon par le chanoine A. Fabri, pour supplier le Très-Haut d'extirper à tout jamais les hérétiques et les partisans de Luther, de les confondre ou de les convertir[1]. Mais cette mesure, qui fut prise vers le même temps dans d'autres villes du royaume, ne présente aucun caractère bien particulier. Ce fut seulement l'année suivante (16 janvier 1534) que l'évêque Jean de Hangest écrivit au doyen et au chapitre une lettre beaucoup plus explicite où il prescrit des processions dans la cité au sujet des hérétiques, puisque *ces meschans malheureux se multiplient de plus en plus et que les scandales croissent plus grands et plus énormes et mesmement bien près de nous.* Cette dernière allusion d'un sens suffisamment clair donne à réfléchir. Le danger s'est révélé, mais on ose à peine le signaler autrement qu'en termes voilés.

Ici se placent plusieurs événements importants qui, par leur coïncidence, expliquent l'alarme du clergé. On se souvient que dans le courant du mois de mai 1534, Charles Cauvin fut accusé d'hérésie et cité pour ce fait devant le chapitre, pendant qu'une enquête était ouverte contre lui. Or, c'est précisément durant ce même mois que Calvin vient de Paris à Noyon pour y résigner ses bénéfices. Le contrat de cession fut passé le 4 mai[2]. La portion de la chapelle de Gésine fut transférée à Antoine de la Marlière sur la présentation de Jacques Roussel, chanoine, vicaire général de l'évêché. Quant à la cure de Pont-l'Évêque, ce fut un parent de Calvin qui l'obtint, Guillaume Bosius, lequel était prêtre et portait le surnom de Caïn. Ce Bosius quitta lui-même plus tard son bénéfice pour aller se retirer à Genève, près de celui qui avait été son prédécesseur[3].

En agissant ainsi, Calvin régularisa simplement sa situation, même en admettant, ce qui est probable, qu'il n'avait encore à cette époque aucune idée arrêtée de départ. Comme il n'était pas

1. Voir les extraits des *Registres capitulaires*, à la date.

2. Voir les extraits des *Registres capitulaires*, à la date.

3. Comme il fallait toujours trouver des motifs peu avouables à ces exils volontaires, Desmay et Levasseur prétendent qu'il dut quitter Noyon pour sa conduite scandaleuse.

entré dans les ordres, et qu'il lui fallait toujours payer quelqu'un pour l'acquit de ses messes d'obligation, les bénéfices devaient se trouver sensiblement diminués. Ce qui le démontre d'une manière évidente, c'est qu'en janvier 1533, Calvin avait été déjà cité en chapitre par Albin Plocquin, vicaire de l'église, qui se plaignait de n'être pas payé des messes acquittées pour la chapelle de Gésine, au lieu et place du titulaire. A cette occasion, Charles Cauvin avait paru en chapitre, comme procureur de son frère, et avait consenti à la saisie du gros de la chapelle jusqu'à concurrence de ce qui était dû au vicaire [1]. On voit par cet exemple que ses bénéfices étaient pour Calvin une cause d'ennuis. Sa résignation ne doit donc pas être attribuée à un *désintéressement altier*, comme on l'a dit ; elle n'avait rien que de naturel, puisqu'il ne lui était pas possible de remplir les obligations de sa charge. Reçut-il, pour cette cession, une somme d'argent des nouveaux titulaires? ainsi que le prétendent Le Vasseur et Desmay, c'est ce qu'il est difficile de préciser : les textes authentiques ne faisant aucune allusion à ce sujet.

D'ailleurs, un autre motif encore plus sérieux poussait Calvin à se défaire de ses dignités ecclésiastiques. Sa rupture avec l'Église romaine commençait à être connue, et il ne pouvait, sans un compromis fâcheux, conserver des avantages qu'il réprouvait dans sa conscience. Le clergé voyait de mauvais œil ce curé notoirement hérétique. L'animosité que les chanoines montraient vis-à-vis de sa famille l'atteignait à son tour.

Il est à croire que des scènes orageuses se passèrent à ce moment. Un événement curieux et tout à fait ignoré de la vie de Calvin prouve que la situation se tendait de plus en plus. Après la résignation de ses bénéfices, il n'en continua pas moins à séjourner à Noyon et à se mêler de plus en plus activement au mouvement protestant. Il provoqua dans la cathédrale, la veille de la fête de la Trinité, une manifestation tumultueuse qui amena son arrestation immédiate. Il fut incarcéré le 26 mai 1534 à la *porte Corbaut*, qui était la prison du chapitre. Que se passa-t-il alors? Y eut-il une enquête? Les amis du prisonnier agirent-ils auprès des chanoines? Toujours est-il qu'il fut élargi huit jours après, le 3 juin. Mais cette mesure fut presque aussitôt rapportée et, le 5 du même mois, Calvin

1. Voir les extraits des *Reg. capitul.*, à la date.

fut remis en prison[1]. Les registres ne mentionnent pas à quel moment il fut de nouveau relâché. Quoi qu'il en soit, le texte est formel et l'authenticité n'en saurait être mise en doute.

Aussi, d'après cette mention, Calvin aurait subi dans sa ville natale une détention dont la durée ne peut être précisée, mais dont le fait même est certain. Ce qu'il importe de constater dès à présent, c'est que les différentes données qu'on possède sur la vie du Réformateur, à cette époque, confirment pleinement cette assertion. Bien plus, la circonstance, jusqu'ici inconnue, de l'emprisonnement permet d'expliquer certains textes demeurés obscurs ou mystérieux.

Un fait incontestable, c'est que Calvin était à Noyon au commencement de mai 1534 et qu'il s'y trouvait encore au mois de septembre suivant, comme l'atteste une lettre de M. Martin Bucer[2]. Or, les historiens sont unanimes à déclarer qu'il y a là, entre ces deux dates de la vie de Calvin, une lacune impossible à combler. Personne n'a pu dire ce qu'il devint pendant ces cinq mois. La détention donne le mot de l'énigme. Par elle aussi s'éclaire un passage souvent commenté d'une lettre de Calvin à son ami François Daniel. Dans cette lettre, attribuée par les éditeurs les plus compétents à l'année 1534, Calvin a fait une allusion très évidente à cette arrestation momentanée. Voici ce qu'il écrit à ce sujet :

Si id temporis quod vel exilio, vel secessui destinatum est, tanto in ocio transigere datur, præclare mecum agi existimabo. Sed de iis viderit Dominus, cujus providentia omnia melius providebit. Expertus sum quod non liceat nobis in longum prospicere. Cum promitterem mihi omnia tranquilla, aderat in foribus quod non minime sperabam. Rursum cum inamœnam sedem meditarer, nidus mihi tranquillo componebatur, præter opinionem. Et hæc omnia manus Domini, cui si nos committimus ipse erit sollicitus nostri[3]. Malgré ces termes voilés, la signification n'est pas douteuse. Ce passage, qu'on avait tenté d'interpréter de diverses manières, devient dès lors parfaitement intelligible.

1. Voir les extraits des *Reg. capitul.*, à la date.

2. On aura l'occasion de revenir plus bas sur cette lettre.

3. Édition de la *Correspondance* du *Corpus Reformatorum*, n° 20. Herminjard III, n° 457.

Le tumulte soi-disant suscité dans l'église de la Trinité n'a été sans doute qu'un prétexte. C'est bien plutôt l'hérésie déjà manifeste qui l'a fait emprisonner. Cela explique le silence gardé des deux côtés à ce sujet. Les chanoines n'en pouvaient tirer aucune gloire. Ils aimèrent mieux laisser la légende se former. Qu'on songe d'ailleurs aux précautions minutieuses prises pour le secret lors de l'accusation d'hérésie lancée contre le frère.

Il n'est pas étonnant dès lors que cette sorte de *Wartbourg* subie par le Réformateur français ait pu être oubliée et transformée très peu de temps après qu'elle eut lieu. Il suffit de se rappeler que le souvenir d'événements bien autrement considérables a pu être de même complètement anéanti. C'est ce qui arriva en particulier pour le mouvement protestant qui suivit et auquel Calvin fut si intimement mêlé. Trente ans plus tard, les Noyonnais le niaient, et cela de bonne foi. Il semble que l'oubli soit le sort commun réservé à tous les faits locaux de l'histoire noyonnaise à cette époque.

C'était, d'ailleurs, au commencement du XVIIe siècle, une tradition encore conservée chez les Noyonnais que Calvin avait jadis subi une condamnation dans leur ville. Seulement personne n'en pouvait dire le motif. Il y avait là quelque chose d'inexplicable, une sorte de mystère que le clergé lui-même, malgré son désir de dénigrer Calvin, n'osait trancher. Le chanoine Desmay le fait assez clairement entendre dans ses *Remarques sur la vie de Calvin*. Il raconte que, d'après les registres de Noyon, Calvin fut cité par deux fois en chapitre, mais qu'il n'est fait aucune mention du motif de la poursuite : « J'ay bien ouy dire, écrit-il, à aucuns chanoines des plus anciens, qu'ils ont veu autres fois un feuillet blanc dans les registres où en teste y avoit escrit : *Condemnatio Joannis Calvini* et n'y avoit rien escrit davantage en toute la page, ains demeuroit en blanc ; cela a donné à deviner à beaucoup ce que pouvoit estre. »

Mais une autre conséquence intéressante à relever, c'est que ce fait explique, à n'en pas douter, l'origine historique d'une légende étrange propagée peu de temps après la mort de Calvin et répétée depuis par un grand nombre d'écrivains hostiles à la Réforme. D'après cette légende, Calvin aurait été condamné à Noyon pour crime de sodomie et marqué au fer rouge par le bourreau. Ce fut, d'après toutes les vraisemblances, le fameux Bolsec qui mit le pre-

mier en circulation cette singulière calomnie. Un des chapitres de sa *Vie de Calvin* porte en effet pour titre : *Comment Calvin est flestry et marqué d'un fer chaud sur l'espaule à Noyon*. Il prétendait s'appuyer sur une information faite, à Noyon même, par un certain Bertelier, soi-disant secrétaire de la seigneurie et du sénat de Genève.

Ce Berthelier aurait été envoyé, d'après lui, dans la ville natale du Réformateur, par les Genevois désireux de connaître l'opinion des compatriotes de Calvin sur ses mœurs et sa vie privée, durant les années de sa jeunesse. Bolsec ajoute même que cette enquête avait été attestée et signée par *les plus apparens de la ville de Noyon et selon toutes les formes de la justice*. A peine est-il besoin de dire que ce document n'a jamais existé. Bolsec est le seul qui l'ait vu. Jamais il n'en a été question, ni à Genève, ni à Noyon. Levasseur aussi bien que Desmay gardent le silence à son sujet. De même les enquêtes dont on a parlé plus haut, comme ayant été réellement faites à Noyon, restent muettes sur ce point. En tout cas, personne, du vivant de Calvin, n'a osé lancer cette odieuse accusation, qui, si elle avait eu la moindre vraisemblance, aurait fourni un argument décisif aux attaques passionnées dont il fut l'objet. Les compatriotes du Réformateur, réfugiés en nombre si considérable à Genève, étaient là pour y répondre. L'ascendant extraordinaire exercé par Calvin sur sa ville natale eût été un démenti sans réplique. Ce ne fut donc qu'après sa mort, quarante-trois ans après son départ de France, que ses adversaires s'avisèrent de découvrir qu'il avait été *stigmatisé et fleurdelysé* pour un crime honteux qui l'aurait conduit au bûcher, si l'évêque de Noyon ne s'était interposé pour commuer sa peine[1].

1. Le but avoué de cette trame était d'expliquer l'exil volontaire du Réformateur. Comme les véritables raisons de son départ n'avaient rien de fâcheux pour sa mémoire, il fallait à tout prix en trouver d'autres. L'apparence de témoignage historique que Bolsec avait su donner à son assertion en fit le succès. Cette histoire, dont l'origine ne pouvait s'expliquer que par une invention faite à plaisir, eut depuis une véritable fortune. D'autres auteurs s'en emparèrent, l'amplifiant encore à leur gré. Ce serait, à coup sûr, une étude fort amusante que d'en suivre la trace depuis les pamphlets du XVIe siècle jusque dans des écrits de notre temps. On y saisirait sur le vif le travail de formation d'une légende éclose et accréditée parmi les contemporains mêmes de celui qui en était l'objet. Il faut se borner à en indiquer ici sommairement les phases principales. L'étude d'un mythe

La calomnie de Bolsec fit son chemin. Elle passa d'abord dans divers pamphlets, puis dans les ouvrages de polémique des théologiens. Le jésuite Lessius, Stapleton, l'Anglais Campian, pour n'en citer que quelques-uns, la recueillirent dans leurs écrits avec les affirmations les plus catégoriques. L'autorité de Lessius, en particulier, fut pour beaucoup dans la propagation rapide de cette légende. Mais un autre témoignage contribua au XVIIe siècle à lui donner une nouvelle force en même temps qu'un retentissement inattendu. Le roi Louis XIII passa quelques jours près de Noyon, dans le commencement de juin 1640, un peu avant le siège d'Arras. Il logeait à Varesnes, dans la maison du marquis de Nantouillet, pendant que le cardinal de Richelieu était descendu tout près de là, chez M. de Blérancourt. Le cardinal, préoccupé de trouver des arguments contre les protestants, eut l'idée de faire fouiller très minutieusement les archives et les registres de Noyon, espérant qu'on y trouverait le moyen de diffamer Calvin.

Les recherches, comme de juste, n'aboutirent à aucun résultat. Les personnes qui en furent chargées ne découvrirent même pas ce qui pouvait se trouver d'intéressant dans ces documents au sujet du Réformateur. Les choses en étaient restées là, quand, quelques années plus tard, après la mort du cardinal, un ouvrage parut sous son nom, dans lequel l'assertion de Bolsec était répétée et même aggravée. Ce fut pour réfuter ce livre que Drelincourt publia sa *Défense de Calvin*, livre naïf et sincère, rempli de faits si curieux. Quelle qu'ait été la part véritable du cardinal dans cette publication, l'autorité de son prétendu témoignage favorisa encore le succès de ce mensonge, à tel point que les protestants eux-mêmes, tels que Witaker, s'en trouvèrent ébranlés. Ce serait une besogne superflue[1] que d'insister davantage sur cette histoire. Bornons-nous à constater qu'elle a trouvé créance jusque chez des écrivains de notre temps, en pre-

de ce genre offre un réel intérêt, indépendant de la personnalité à laquelle il se rapporte.

1. Je renvoie pour les détails et les textes à un appendice que je consacre à cette question dans un volume qui paraîtra prochainement. Encore n'y ai-je pu fournir que les témoignages les plus saillants, Lessius, de Maistre, etc. Si les érudits qui s'occupent avec tant d'ardeur à retrouver les origines des vieux mythes appliquaient à ces légendes modernes leurs procédés de critique, ils arriveraient sûrement à des résultats curieux.

mière ligne chez les Audin et les de Maistre. Des romans mêmes furent écrits sur ce thème et des auteurs bien pensants ont usé de cette calomnie pour en tirer des situations dramatiques[1] ou d'accablants réquisitoires, dont le Réformateur reste l'objet. Ajoutons qu'il y eut, dès le XVI[e] siècle des caricatures exécutées sur ce prétendu épisode de la vie de Calvin[2].

Quoi qu'il en soit, le point de départ en est maintenant facile à retrouver. L'antique proverbe : *Point de fumée sans feu* trouve ici son application. Il n'y a pas eu invention de toutes pièces.

A ce mythe singulier viennent se rattacher un grand nombre de traditions du même genre qui en découlent évidemment et offrent avec l'histoire du fer rouge de frappantes analogies. C'est ainsi que l'accusation rapportée par Florimond de Rémond et le jésuite Lessius, touchant un autre vice infamant de Calvin, a été sûrement imaginée d'après la précédente. On poursuivit jusqu'aux membres de sa famille, qu'il fallait à tout prix avilir et discréditer. On répandit complaisamment, pour n'en citer qu'un exemple, que sa nièce, fille de son frère Antoine, avait été convaincue d'adultère et fouettée sur la place publique. On imagina la fable d'un fils de Calvin mordu par un chien enragé et guéri à la suite d'un pèlerinage à Saint-Hubert. Il y eut même des poésies composées en souvenir de ce bizarre événement. Grâce à cette accumulation de faussetés, les traditions sur Calvin s'embrouillèrent à un tel point et si rapidement que dès la fin du XVI[e] siècle un fougueux ligueur, Genebrard, archevêque d'Aix, a pu écrire dans un ouvrage d'érudition que Calvin était le fils de la concubine d'un prêtre de Noyon.

Enfin à côté de cette légende principale, une foule d'autres se formèrent par la suite, fondées sur des récits non moins fantaisistes. Nous ne parlons point de celles qui ont trait aux *galanteries* de Calvin ou à ses excès de table. On en trouvera la curieuse énumération dans le livre de Drelincourt. Citons seulement, comme plus caractéristique, celle qui a trait au prétendu vol fait par Calvin du

1. *Lucia de Monmor*, par M. de Beugnon. Paris, Lethielleux. Une autre édition de ce roman a paru, augmentée, en Allemagne, sous ce titre : *Lucia von Monmor und Calvinus Schreckensherrschaft in Genf*, nach H. de Beugnon und J. B. Galiffe. Cologne, 1868, in-12.

2. Voir à ce sujet une communication de M de Marsy dans le premier volume du *Bulletin du Comité archéologique de Noyon*.

calice d'argent de la nation de Picardie, dont il était le procureur, lors de son séjour à l'Université d'Orléans. Cette accusation formulée pour la première fois par Desmay[1], ne méritait guère d'attirer l'attention, si elle ne donnait lieu à certains rapprochements intéressants. On sait que Théodore de Bèze a été l'objet d'une accusation analogue, s'appliquant également à son séjour à l'Université d'Orléans, en 1535[2]. Il est bien certain que les deux choses ne sont pas sans rapport. Voici l'explication qui nous semble la plus plausible :

Lorsqu'il exerçait à Orléans, en mai 1533, les fonctions de procureur de la nation de Picardie, Calvin dut s'occuper d'un procès que sa nation avait à soutenir, en Parlement. Mais les fonds manquaient pour subvenir aux frais de procédure. Les étudiants picards décidèrent alors de vendre deux burettes d'argent, pour en employer le prix dans le procès[3]. Cette décision fit l'objet de plusieurs actes qui sont parvenus jusqu'à nous. Or, il est bien vraisemblable que Calvin ayant été activement mêlé à cette négociation, la tradition a pu dénaturer les motifs véritables de son intervention. De bonne foi ou non, ses adversaires exploitèrent plus tard cet incident, quand le souvenir en était devenu vague. D'ailleurs, dans l'intervalle, la question s'était compliquée. Un fait du même genre s'était produit en février 1535 dans la nation de Bourgogne, et ce fut un de Bèze qui se trouva mêlé à l'affaire. De là, à l'identifier avec le célèbre ami de Calvin, il n'y avait qu'un pas. Une confusion s'établit que les adversaires des deux personnages mis en cause accentuèrent encore. Mais, on le voit, l'origine en est aisée à retrouver[4]. De toutes ces légendes compliquées qui se greffent pour ainsi dire les unes sur les autres, une vérité se dégage qu'il importe de signaler, c'est que, malgré le mensonge évident, un fait historique dénaturé ou faussement interprété a servi de fondement à toutes ces allégations.

1. *Remarques sur la vie de Calvin*, page 13.

2. Voir à ce sujet dans le journal *le Christianisme au dix-neuvième siècle* (n° du 5 novembre 1880) un article de M. de Félice qui démontre la fausseté de cette tradition. C'est d'un homonyme ou d'un parent de Théodore de Bèze qu'il s'agit. D'ailleurs il n'y avait eu nullement soustraction frauduleuse.

3. Voir *Bulletin*, 1877, p. 179.

4. Je n'ai pas craint d'entrer dans ces minutieux détails. — De telles questions montrent bien comment les faits en apparence les plus simples peuvent être compliqués et altérés.

Que fit Calvin à sa sortie de prison? Une sorte de mystère plane sur les voyages qu'il entreprit à ce moment et dont il est impossible de déterminer la suite avec certitude. C'est une question que nous aurons ailleurs l'occasion d'examiner plus en détail. Il est bien probable qu'il ne dut pas tout de suite quitter Noyon. En tout cas, ce qui est certain, c'est qu'on l'y retrouve de nouveau au mois de septembre suivant.

Cependant la petite Église se développait insensiblement sans que le clergé, distrait par ses mesquines querelles, pût s'opposer d'une manière sérieuse à ses progrès. On voit que dès la seconde moitié de l'année 1534, elle formait déjà dans la ville une société bien distincte. Une ferveur absolue et d'ardentes convictions animaient tout ce milieu où régnait l'intimité la plus fraternelle. Comme au temps de la primitive Église, les adhérents se donnaient entre eux le nom de *frères*. Cette familiarité, qui se rencontre d'ordinaire dans les communautés naissantes, favorise singulièrement la propagation des idées nouvelles. Les âmes tendres se trouvent attirées naturellement vers ces groupes mystérieux que des sentiments communs et des aspirations identiques rendent si profondément unis. La lettre que Calvin écrivit à Bucer le 4 septembre de cette même année 1534[1], éclaire d'un jour particulier la vie intérieure des premiers protestants noyonnais, en faisant revivre pour nous cette curieuse période d'origine. On voit par ce document qu'il n'y avait plus, en quelque sorte, de distinction de fortune entre les adhérents.

Le riche y secourait le pauvre. Les adhérents se trouvaient sur le pied d'égalité quel que fût leur rang social. Pour tout dire, la réputation de la communauté était telle, que les huguenots des régions voisines, persécutés ou tombés dans le besoin, venaient y chercher un refuge. C'est ainsi qu'un ami de Calvin, dont on ignore le nom, se rendit à Noyon, espérant y trouver un abri en même temps qu'une subsistance assurée. Mais son arrivée dans le petit cénacle devint la cause d'un étrange incident, qui jette un jour particulier sur cette société. Ce fait fournit, au reste, la preuve évidente que l'agitation religieuse continuait à s'étendre. Le nombre des prosélytes était

1. Herminjard III, n° 447. — Édition de la *Correspondance du Corpus Reformatorum*, n° 16. — Un des appendices de notre prochain volume sera consacré à l'examen de cette lettre et à la question de sa date.

devenu tel, qu'il se produisait déjà des ruptures et des dissidences. Ce moment charmant du premier enthousiasme et de la ferveur primitive était déjà passé. Les convictions trop ardentes avaient amené l'intolérance. Des coteries s'étaient formées, exclusives, qui donnaient lieu à de regrettables scissions. Calvin qui n'approuvait pas ce changement, en fut lui-même péniblement affecté et comme découragé. Voici dans quelles circonstances la querelle se produisit.

A la suite de faux rapports, l'hôte que la communauté venait de recevoir, fut soupçonné d'adhérer aux doctrines anabaptistes et tout aussitôt, sans qu'on prît soin d'éclaircir la question, il devint l'objet d'une hostilité sourde de la part des autres *frères*. Se trouvant dans le plus grand dénùment, il vit toutes les portes se fermer devant lui. Il paraît même que des amis qu'il avait jadis obligés lui refusèrent le moindre secours. Dans ces circonstances, Calvin, touché de la misère de son ami, s'interposa. Il appréciait, depuis longtemps, dit-il lui-même, le tour d'esprit et les mœurs excellentes du nouveau noyonnais, que tout le monde, au reste, aimait et qui avait jadis conquis l'estime de chacun. Bref Calvin, trouvant les indices peu concluants, eut avec le prétendu anabaptiste un entretien duquel il résulta que les accusations ne reposaient sur aucun fondement sérieux. Le personnage en question fit une profession de foi qui dissipa tous les doutes. Malgré cela, les autres membres de la communauté refusèrent de revenir sur leur première décision. Le malheureux étranger, manquant de toute ressource, résolut de quitter la France et d'aller chercher un asile à Strasbourg. D'ailleurs la situation générale lui paraissait intolérable et il ne pouvait se résigner à supporter plus longtemps la servitude volontaire à laquelle les autres se soumettaient. Cet homme, dont le nom malheureusement reste ignoré, était, comme on le voit, un caractère noble et décidé. Calvin qui devait, peu de mois après, suivre son exemple, le comprit et sympathisa ouvertement avec lui. Il lui donna une lettre très pressante pour Bucer, avec qui il était déjà en relation, probablement par Olivetan. Cette épître, la première de ces lettres de recommandation qu'il devait écrire par la suite en si grand nombre, est véritablement fort belle. Cette sensibilité, qu'on lui a si souvent contestée, s'y montre d'une manière très évidente. « Je vous en supplie, écrit-il à Bucer, si mes prières, si mes larmes ont quelque action sur vous, secourez ce malheureux. Il est abandonné

de tous et privé des choses les plus nécessaires, aidez-le. Ne souffrez point que l'adversité l'amène à des partis extrêmes. Vous pouvez, si vous le voulez, lui porter une aide efficace, » etc. Calvin rédige ce billet sous le coup d'une émotion sincère. Il n'est pour ainsi dire plus maître de sa plume. Sa compassion et sa sympathie éclatent à chaque ligne. Quel fut l'effet de cette missive, c'est ce qu'il est impossible de dire par suite des lacunes qu'offre la correspondance du Réformateur à cette époque. D'ailleurs, le résultat de cette démarche importe peu. Ce qu'il faut retenir de ce précieux document, c'est son extrême importance pour la connaissance de l'état d'esprit de Calvin, au moment de son départ de France. Pour la première fois, nous voyons nettement en lui le protestant déclaré, ou si l'on veut, l'apôtre. La froideur ordinaire de ses lettres précédentes a fait place à un ton de conviction profonde et communicative. Beaucoup mieux que dans le discours du mois de novembre 1533, nous saisissons le changement définitif de ses idées. Il se plaint de la *servitude volontaire* que lui et ses *frères* supportent encore. Il se montre en même temps comme désillusionné et désenchanté. Il reconnaît que la situation devient de plus en plus difficile. Nul doute que ces démêlés ne l'aient aigri. Le besoin d'activité dont il est tourmenté ne pouvant trouver libre carrière dans son pays, il imitera bientôt l'exemple du prétendu anabaptiste. L'exil est désormais sa seule ressource. Chose singulière, cette extraordinaire influence qu'il devait exercer bientôt après sur ses compatriotes semble encore peu développée. Il ne parvient pas à dissiper leurs soupçons et à imposer sa conviction. C'est ce qui montre une fois de plus qu'il n'avait été nullement l'initiateur de ce mouvement, qu'il n'a fait que s'y rallier tardivement sans doute, qu'il s'est trouvé entraîné et forcé de suivre les siens. Son crédit ne s'imposera à ses compatriotes que le jour où une œuvre puissante révèlera soudain en lui le chef nécessaire de cette Réforme, à laquelle il n'avait adhéré qu'après de si longues hésitations[1].

ABEL LEFRANC.

1. Ces articles recevront leur complément et leur développement dans l'ouvrage que nous publierons prochainement, à la librairie Fischbacher, sur *la Jeunesse de Calvin*. Ils en formeront la première partie. On trouvera dans les *pièces justificatives* de ce volume tous les textes auxquels il a été fait allusion.

BIBLIOGRAPHIE

LA LITTÉRATURE DE LA RÉFORME FRANÇAISE.

NOTES SUR LES TRAITÉS DE LUTHER TRADUITS EN FRANÇAIS ET IMPRIMÉS EN FRANCE ENTRE 1524 ET 1534[1].

II

Le volume que nous avons promis de décrire (voy. *Bull.* 1887, p. 669) et qui fut imprimé par Simon Dubois pour André Wechel en avril 1529, avait été signalé il y a plus de trente ans; le Dr J. K. Irmischer l'avait exactement décrit dans l'édition des œuvres de Luther connue sous le nom d'édition d'Erlangen (*Dr M. L. Sæmmtliche Werke*, t. LXV (1855), p. 268). Lorsqu'il y a déjà longtemps nous eûmes relevé avec soin cette mention, nous fîmes aussitôt des démarches pour retrouver l'exemplaire que le Dr Irmischer avait évidemment eu sous les yeux. M. le Dr Reusch, de Bonn, si versé dans la littérature religieuse du XVIe siècle, nous apprit que ce précieux volume avait fait partie, à Altdorf en Bavière, de la collection particulière d'un professeur Schwarz, laquelle fut vendue à des Anglais après le décès de son propriétaire en 1818. Mais le bibliothécaire de l'université d'Erlangen, qui avait fourni à M. Reusch ce renseignement aussi vague que décourageant, n'avait rien pu savoir de plus précis. Toutes nos recherches pour découvrir un autre exemplaire, soit à Paris, soit à Londres, soit ailleurs, furent inutiles.

Nous commencions donc à désespérer, lorsqu'un soir un de nos bibliophiles protestants aussi modeste qu'aimable, M. Paul Schmidt, voulut bien ouvrir pour nous quelques-uns de ses tiroirs. Il nous fit admirer, entre autres, la finesse et l'élégance extrêmes d'une reliure du XVIe siècle qui recouvrait un petit in-octavo admirablement conservé. Quelle ne fut pas notre surprise d'y lire ces mots qui s'étaient gravés dans notre mémoire : *Le livre de vraye et parfaicte oraison*, imprimés en rouge (ainsi que l'indication du texte, *Prov. iii*), en tête du titre reproduit ci-contre!

1. Voy. *Bulletin* de 1887 (t. XXXVI), p. 661-670, la première partie de ces notes.

Le liure de vraye & parfaicte oraison.

Omnia que desyderantur / huic non valent comparari. Prouerb. iii.

CVM PRIVILEGIO

¶ L'oraison que nostre seigneur Jesuchrist a faict pour nous apprendre la maniere de prier dieu. Ainsi quil est contenu en saincte Luc xi. chapitre & sainct Matthieu ou vi.

Pater noster qui es in celis.
Nostre pere qui es es cieulx.
Sanctificetur nomen tuum.
Sanctifie soit ton nom.
Adueniat regnum tuum.
Ton regne aduienne.
Fiat voluntas tua / sicut in celo et in terra
La volunte soit faicte / en la terre comme ou ciel.
Panem nostrum quotidianum da nobis hodie.
Nostre pain quotidian donne nous au iourdhuy.
Et dimitte nobis debita nostra / sicut et nos dimittimus debitoribus nostris.
Et nous delaisse noz debtes / comme nous delaissons a noz debteurs.
Et ne nos inducas in tentationem.
Et ne nous induiz point en tentation.
Sed libera nos a malo.
Mais deliure nous du maling. Amen.

M. Paul Schmidt, non seulement a de beaux livres, mais, à l'instar d'un autre collectionneur émérite, M. A. Gaiffe (qui nous a dit posséder aussi celui-ci), il les prête aux amis des lettres et de l'histoire. C'est à cette... vertu que nos lecteurs devront donc les détails dans lesquels nous allons entrer.

Ainsi que le prouve le fac-similé qu'on a sous les yeux, les caractères de ce volume sont différents de ceux de la *Consolation chrestienne*. On retrouvera toutefois ces derniers dans la première ligne du feuillet XX, reproduit à côté du titre. On verra d'ailleurs très clairement, plus tard, que Dubois se servait de deux séries de caractères gothiques, un gros — celui des *Consolations*, — et un plus petit. Certaines de ses impressions étant composées presque exclusivement au moyen des uns ou des autres, cette circonstance n'a pas peu contribué à prolonger nos recherches. Mais, passons à la description du *Livre de vraye et parfaicte oraison*.

Le verso du titre est blanc. Sur le deuxième feuillet non paginé, mais signé *à ii* on lit :

Le contenu de ce présent volume[1].

Le sermon de Jésus-Christ en la montaigne.
Trois brefues exposition sur le *Pater noster*.
Une exposition sur le *Ave Maria*.
Une exposition sur le *Credo*.
Une exposition sur les dix commandemens de la Loy.
Aulcunes *benedictions* de la table avec les actions de grâces.
Deux homelies de sainct *Jehan Chrysostome* pour apprendre la manière de prier Dieu.
Les psaulmes pénitentiaulx exposez par maniere d'oraison.

Cette table des matières ne présente pas le contenu de l'ouvrage dans son ordre réel, et n'est pas complète. Les *deux homélies de saint Jean Chrysostome* devraient en effet s'y trouver, comme dans le texte, après le sermon sur la montagne. A leur place, dans la table, devraient figurer, également comme dans le texte, avant les psaumes pénitentiaux, les *Louanges du seigneur Dieu, l'oraison de Daniel et diverses oraisons à Jésus-Christ*.

Sur le verso du feuillet 2, se trouve un *Almanach* pour XIIII ans,

1. Nous mettons en italique ce qui est *rouge* dans l'original.

indiquant pour les années 1530-1543 Pâques, le nombre d'or, la lettre dominicale et les années bissextiles. — Suit un *calendrier* qui occupe *aiii* à *a*8, non foliotés.

Les feuillets marqués I à CLII renferment les traités dont nous venons de compléter l'énumération[1], plus (CLI *v* à CLII) le privilège suivant, que nous croyons devoir reproduire intégralement avec la note qui termine l'ouvrage :

François, par la grâce de dieu, Roy de France au prevost de Paris ou à son lieutenant et à tous noz aultres justiciers ou officiers, salut. Veue par nous l'humble supplication de Chrestien Wechel, libraire juré de l'université de Paris, par laquelle nous a remonstré que puis peu de temps il a faict imprimer ung petit livre en françois, intitulé le livre de vraye et parfaicte oraison. Lequel livre ledit suppliant n'oseroit exposer en vente sans notre congé, permission et privilège. Et à ceste cause nous supplioit ledit Wechel, pour le récompenser des fraictz par luy faictz en imprimant ledit livre, inhibitions et défenses estres faictes à tous libraires et imprimeurs de par nous, de ne pas imprimer ne vendre ledict livre jusques à cinq ans prochainement venans. Laquelle requeste considérant, vous mandons par ces présentes, que faictes ou faisies faire inhibitions et defenses de par nous, sur grosses peines à nous à appliquer, et de confiscation des livres qu'on auroit imprimé, à tous libraires et imprimeurs de ne imprimer, ne vendre ledit livre, fors ceulx que le dict Wechel auroit faict imprimer. Et ce jusques à cinq ans prochains venans. Ce que plus à plain est contenu en l'original de ce présent privilège : ouquel aussi sont nommés les livres particuliers contenus audit livre.

1. Et dont voici, pour plus de sécurité, un relevé complet et détaillé : fol. I-VII, *Le sermon de Jesus-Christ en la montaigne;* VII *v*-XIX *r*, *Deux homelies ou sermõs au peuple, de la louẽge d'oraison : composées par sainct Jehan Chrysostome, translatées de latin en françois;* XX voy. le facsimile; XX *r*-XXVII, *La premiere exposition sur ladicte oraison;* XXVII *v*-XXXIX, *La deuxiesme exposition du Pater noster;* XXXIX *v*-XLIIII *v*, *La tierce exposition du Pater noster;* XLV-LII *v*, *La salutation angélique* (et) *l'exposition dicelle salutation faicte en forme d'oraison;* LIII-LIX *v*, *Le symbole des apostres* et *exposition sur ledit symbole faicte en maniere d'oraison;* LX-LXXV *v*, *Les dix cōmendemens de Dieu, donez en lancien testament a Moise, avec briefue exposition, et explication diceulx prinse des commandemens de Jesuchrist en son nouveau testament;* LXXVI-LXXVII *v*, *Sensuyuent aulcunes benedictions et actions de graces, pour dire a la table en prenant refection corporelle ou humaine* (extraits des psaumes 144, 102, des épitres à Timothée, et de Chrysostome sur Matth. 16, en

Donné à Paris le xvii[e] jour de juing. L'an de grâce mil V. cens xxviii et de notre règne le xiiii. Ainsi signé, Par le Roy, à la relation du conseil. Rivière.

Imprime a Paris par maistre Si-
mon du bois, pour Christiē We-
chel, libraire iure de l'univer-
sité de Paris; demeurant
en la rue saint-Jacqs,
à lēseigne de les
cu de Basle.
Mil cinq
cens
xxix. au
mois de Ap-
uril

Ces 152 feuillets sont signés A-T. L'ouvrage tout entier forme donc 20 cahiers petit in-8. La page pleine compte 28 lignes, sauf le titre courant qui est toujours en caractères plus gros et rouges. Il y a beaucoup de citations en marge, et généralement les titres, lignes latines et initiales sont imprimés en rouge[1]. Quelques initiales sont ornées (fol. 1, 3 *v.* 5 *v*, 7 *v*, 14, 20 et *v*, 27 *v*, 40 *v*, 53, 97). En tête du premier traité (*Sermon sur la montagne*) une petite vignette représente un prêtre qui célèbre la messe. Le verso du dernier feuillet est orné par la belle marque d'André Wechel pour lequel le

latin et français); LXXVIII-LXXXIX, titre courant : *Les louenges du seigneur dieu* (psaumes 102, 116, 144, le magnificat, le te deum, le gloria in excelsis et un extrait de Saint Hylaire); LXXXIX, *Le Credo lequel fut compose au Concile de Nicene;* CX-CXI (au lieu de XC-XCI), *Loraison de Daniel* (3 *et* 10)*: en laquelle est contenue la confession du chrestien a Dieu;* CXI *v*-CXVI (au lieu de XCI-XCVI), titre courant : *Prieres* (et) *Diverses oraisons a Jésuchrist* (plusieurs psaumes, entre autres, 24, 26, 19, 121, plus, oraison pour obtenir sapience et oraison pour la paix); CXVI *v* (au lieu de XCVI) *Oraisons* (très courtes) *prinses du nouveau testament;* XCVII-CL *v*, les sept pseaulmes du royal *prophete David, exposez pour doner* a tous la maniere de se *retirer de peche, et se convertir* a Dieu : et le prier *devotement selon* la maniere que a *enseigne David* en ses *sept pseaulmes penitentiaulx*. Le titre courant des feuillets CXLVII *v*-CL est *Lexposition de gloria patri*, et celui de CL *v*., *Oraison a Jesuchrist*, la fin étant, en effet, une prière; CLI quelques versets de l'Écriture sainte en latin (titre courant : *penitentiaulx*); CLI *v*-CLII, le privilège.

1. Ainsi sur le feuillet XX reproduit ci-contre, la moitié au moins des lignes devraient être tirées en rouge.

volume a été imprimé avec tant de soin[1], de netteté et une si grande profusion de lettres rouges, qu'il forme un spécimen vraiment remarquable de la typographie à cette époque.

A première vue, ainsi que l'a cru le Dr Irmischer, ce livre paraît une reproduction en français du *Betbüchlein* ou *Petit Livre de prières* de Luther. Répandu dès 1522, ce recueil, un des premiers et des plus populaires qui sortit de la plume du Réformateur, renfermait, en effet, de courtes explications du Décalogue (publié pour la première fois en 1518), de l'Oraison dominicale (1519), du Credo (1520), de l'Ave Maria, et 8 psaumes traduits en allemand. A ces traités s'ajoutèrent successivement, à partir de 1524 et surtout de 1529, des introductions à diverses épitres de l'apôtre Paul, un sermon sur la passion, un calendrier, etc.[2].

Or, en comparant les textes de ces divers traités avec ceux du recueil français, on découvre que deux seulement d'entre eux se retrouvent dans *la seconde exposition du Pater noster*, et dans celle du *Credo* savoir fol. XXVII *v* à XXXIX et LIIII*v* à LIX de ce dernier. Encore faut-il remarquer que cette dernière traduction, savoir celle du *Credo* est précédée de deux pages (LIII *v* à LIIII*r*) intitulées *: Exposition sur le dit symbole faicte par manière d'oraison,* qui ne sont pas de Luther, pas plus que nombre de réflexions ajoutées ca et là à ce texte.

En résumé, le *Livre de vraye et parfaicte oraison* a évidemment, ainsi que l'indique son titre, sa date et son contenu, été inspiré par le *Betbüchlein* et sans doute aussi par les *Psaumes pénitentiaux* de Luther. On pourrait même remarquer que le texte du sermon sur la montagne par lequel il débute, et qui, pour le dire en passant, reproduit, ainsi que les psaumes, la version de Lefèvre d'Étaples, avait été inséré dès 1519 par Mélanchton dans son livre de lecture élémentaire[3]. Mais, dans la plupart de ses parties, le texte du *livre... d'oraison* est indépendant de celui de ces devanciers, et comme

1. Nous n'avons remarqué que trois incorrections : Le titre courant du cahier B est en noir au lieu d'être en rouge; dans la pagination du cahier M2 à M8. il y a CX-CXVI, au lieu de XC-XCVI; et le feuillet LXXXVII est marqué LXXXV et *vice versa*.

2. Nous devons une partie de ces renseignements à M. Kœstlin, le biographe bien connu du Réformateur.

3. Nous ne connaissons pas le titre de la première édition (latine) de ce petit

ensemble, incontestablement plus riche et plus complet qu'eux.

Ces parties indépendantes sont-elles des manifestations *originales* de la piété évangélique *française* à cette époque où la Réforme n'avait encore dans notre patrie que peu d'adhérents déclarés? Les ouvrages d'édification protestante de ce temps sont d'un accès trop difficile pour qu'il nous ait été possible de nous former sur ce point une opinion motivée. On ne pourra rien affirmer à cet égard avant d'avoir comparé ces textes aux explications familières de l'Oraison dominicale, du Décalogue, etc., que le besoin d'instruire « les simples et les rudes », faisait alors surgir en Suisse aussi bien qu'en Allemagne et en France. A peine ces traités avaient-il paru, qu'ils étaient, grâce à la langue latine, connus partout où l'esprit nouveau travaillait les âmes affamées et altérées. Q'on lise, par exemple, la lettre que Lefèvre d'Étaples écrivait à Farel le 20 avril 1524 (*Corr. des Réf.*, I, 206) et l'on y verra que rien de ce qui était alors publié n'échappait aux « luthériens » de Paris, mais leur était aussitôt envoyé de Bâle, de Lyon ou d'ailleurs.

Mais nous anticipons sur la conclusion de ces notes que la crainte d'omettre un détail utile (ces livrets sont si rares!), nous oblige à rendre bien plus arides que nous ne voudrions. Bornons-nous, pour aujourd'hui, à deux remarques supplémentaires :

Ce qui, dans le *Livre... d'oraison* a été traduit, l'a-t-il été du latin ou de l'allemand? Après avoir lu les deux exemples que nous mettons sous ses yeux, le lecteur répondra certainement, du latin :

Omnipotens deus, postquam tu nos incomparabili benevolentia et misericordia non admisisti solum, sed etiam docuisti, imó præcepisti per unicum et charum filium tuum dominum nostrum Jesum Christum, ut freti illius meritis, et patrocinio, seipso mediatore, te nobis patrem esse crederemus...

Seigneur dieu tout puissant, par vostre incomparable et infinie benevolence, vous n'avez pas seulement permis et donné le congé, ains davantaige enjoinct et commandé par vostre seul et unique filz Jesuchrist, nostre souverain seigneur, que en ayant ferme fiance en ses mérites et en ses intercessions, nous croyons que vous estes nostre pere.... (fol. XXVII *v*).

livre de classe, mais seulement celui de la traduction allemande qui est de 1524 : *Philipps Melanchthons Handtbuchlein wie man die kinder zu der geschrifft und lere halten soll.*

L'autre exemple est tiré du symbole des apôtres et permet de voir, du même coup, comment le traducteur a développé la pensée de Luther.

Credo, quod passionem et crucem pro meis, atque omnium in se credentium, peccatis pertulerit, et per hoc omnes passiones et cruces benedixerit, ita ut non modo non noceant posthac, sed etiam salubres sint, et valde meritoriæ.

Et a souffert soubz Ponce Pilate. Je croy qu'il a porté son tormēt et sa croix pour mes pechez et pour les pechez de tous fideles : et que par icelle voluntaire oblation de sa mort à dieu son pere, il a beniet sanctifié et faict grandement vallables et salutaires tous tormentz, peines et tribulations, et adversitez que nous pourrions souffrir en ce monde; *tellement que ung bon Chrestien ne doibt maintenant avoir horreur de peine et tribulation en ceste vie mortelle, mais les doib treceprvoir et honnorer en joye, considerant qu'il est imitateur de Jesuchrist, lequel luy faict certes hōneur el grâce de lui communiquer sa croix et passion* (fol LVI r-LVII).

Or on ne connaissait pas d'édition *latine* du *Betbüchlein* antérieure à 1529 [1], et l'on a vu plus haut, dans le privilège, que la traduction était déjà *imprimée* le 17 juin 1528. Elle ne peut donc avoir été faite que sur le texte latin que donnait, avec d'autres pièces de Luther, un *Enchiridion precationum* que nous avons signalé comme ayant été publié à Strasbourg en 1525 [2]. Nous appelons dès maintenant l'attention sur ce détail sur lequel nous comptons insister plus loin.

Notre deuxième observation porte sur le titre dont on a ici la reproduction exacte. Le lecteur aura certainement remarqué la banderolle qui sort de la bouche de l'homme agenouillé, avec cette inscription : IGNITV̄ ELOQIV̄ TVV̄ VEHEMENTER ET SERV9 TVVS DILEXIT ILLVD.

1. Voy. *M. L. Saemmtliche Werke*, t. LXV, p. 267.

2. Voy. la note de la page 668 du *Bulletin* de décembre dernier (1887).

Cette légende n'est autre chose qu'un verset de l'Écriture sainte, le 140e du psaume 119. Or il se trouve que ce psaume (le 118e dans la Vulgate), figure précisément au nombre de ceux que renferme le *livre... d'oraison* sous le titre courant : *les louanges du seigneur Dieu*. Nous pouvons donc donner la traduction de ce passage telle qu'elle y a été imprimée d'après la version de Lefèvre d'Étaples[1] : « *Ta parole est vehementement emflambée ; et ton serviteur l'a aymée.* » (fol. LXXXVII.)

Nous pouvons même faire un pas de plus. La marque typographique bien connue de l'*éditeur* Chrétien Wechel[2] ayant été reproduite à la fin de ce volume, il est permis d'admettre que, grâce à cette devise, la vignette si expressive du titre représente la marque de l'*imprimeur*, c'est-à-dire de Simon Dubois. Il se serait donc fait représenter lui-même dans l'attitude de l'oraison, et c'est au Christ crucifié qu'il aurait appliqué l'éloquente apostrophe du psalmiste : *Ta parole est vehementement emflambée*[3].

On verra ci-après que tout ce que nous avons pu savoir de ce Simon Dubois explique et justifie le choix de ce touchant emblème.

(*A suivre.*) N. W.

HISTOIRE DE LA VILLE DE NOYON ET DE SES INSTITUTIONS

JUSQU'A LA FIN DU XIIIe SIÈCLE, PAR ABEL LEFRANC[4]

On voit ci-dessus que le *Bulletin* publie aujourd'hui le dernier des trois articles si nouveaux et si captivants de M. Lefranc sur Calvin. En prenant congé de notre nouveau collaborateur, nous

1. Le texte hébreu signifie, d'après la version de M. Segond : *Ta parole est entièrement éprouvée et ton serviteur l'aime.*

2. Cette marque représente un arbre entouré d'arbustes avec deux oiseaux et, au pied, une belette ou un écureuil. Une banderolle sortant de l'arbre porte cette légende : *Unum arbustum non alit duos erithacos ;* un arbre ne nourrit pas deux rouge-gorges.

3. Cette interprétation allégorique était absolument conforme à la théologie des premiers Réformateurs. Lefèvre d'Étaples l'avait fait adopter, car c'est lui qui avait enseigné dans ses Commentaires que *tous* les psaumes étaient *messianiques*, c'est-à-dire s'appliquaient prophétiquement à Jésus-Christ. Et, fait peu connu, c'est à Lefèvre d'Étaples que Luther emprunta cette manière de voir qu'il adopta et popularisa.

4. Paris, Vieweg, 251 pages in-8, 1887.

exprimons l'espoir qu'il se souviendra quelquefois de notre recueil. Les études qu'il poursuit et dont chacun voudra lire le développement dans le volume sous presse chez Fischbacher, l'amèneront certainement à d'autres découvertes dans le domaine de la Réforme française qui est le nôtre.

En exprimant cet espoir, nous ne voulons pas oublier de signaler le livre qui a valu à M. Lefranc le titre d'élève diplômé de la section d'histoire et de philologie de l'École pratique des hautes études. Nous n'avons pas qualité pour parler de l'*Histoire de la ville de Noyon et de ses institutions jusqu'à la fin du* XIII*e* *siècle*. Mais Noyon étant la patrie de Calvin, cette histoire ne nous a pas paru indifférente pour comprendre le caractère logique, intellectuel, radical, qui distingue le Réformateur. En lisant le récit de la lutte pacifique, procédurière, qui s'est élevée dans cette ville épiscopale entre le peuple et l'aristocratie urbaine qui en avait accaparé le gouvernement, on s'explique la physionomie particulière de la lutte qui, moins de trois siècles plus tard, devait y opposer la bourgeoisie éprise de Réforme religieuse, au clergé. Au XIIIe siècle le combat se termina par une véritable faillite communale. Au XVIe ce fut, grâce à la Ligue, le clergé qui resta maître du champ de bataille. Mais, comme tant d'autres villes, Noyon paya cette victoire par une sorte de faillite morale et intellectuelle, c'est-à-dire par l'expulsion et l'émigration de l'élément progressif, libéral, entreprenant qu'y avait créé la Réforme.

Ajoutons que le sujet, en apparence aride, de ce volume, est traité par M. Lefranc d'un style clair, intéressant, qui en rend la lecture abordable et profitable aussi bien pour le grand public que pour les initiés. N. W.

SÉANCES DU COMITÉ

14 *février* 1888.

Assistent à la séance, sous la présidence de M. le baron F. de Schickler, MM. F. Buisson, O. Douen, A. Franklin, J. Gaufrès, G. Guizot, F. Lichtenberger, Ch. Read, A. Viguié, Ch. Waddington, qui vient d'être nommé membre de l'Académie des sciences morales et politiques. — MM. Bonet-Maury, F. Kuhn et W. Martin se font excuser.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Bulletin. — Le secrétaire soumet la composition du numéro du 15 mars. — M. Rouvière, déjà précédemment annoncé par M. Dardier, propose un travail considérable sur la restitution faite, à l'époque de la Révolution, aux descendants des fugitifs pour cause de religion, à Nîmes et environs, des biens confisqués à ces derniers. Comme ce travail traite un sujet peu connu, et intéresse beaucoup de familles encore existantes, il est accepté en principe, le mode et le moment de la publication restant réservés. — M. le président a le regret d'apprendre au Comité que quelques lecteurs du *Bulletin*, à l'occasion de l'étude que M. Charles Read vient d'y consacrer à Mme de Maintenon, se sont mépris sur le rôle du Comité à l'égard de ses collaborateurs au *Bulletin*. Le Comité croit donc nécessaire de rappeler que les auteurs sont *seuls* responsables de leurs opinions historiques.

Communications. — Le président lit une lettre d'un notaire de Reims contenant un extrait du testament de feu M. Herrmann Walbaum, qui a bien voulu léguer à la Société, pour être touchée après le décès de sa veuve, une somme de 500 francs. M. le président soumettra à Mme Herrmann Walbaum l'expression de la sympathie et de la gratitude de la Société. M. Méjanel demande l'autorisation de reproduire le portrait de Paul Rabaut. Accordé.

Bibliothèque. — Les manuscrits de Cambridge sont arrivés : le *Bulletin* publiera celui relatif aux galériens; l'autre renferme les colloques de l'île de Jersey de 1577 à 1613. — La couverture du dernier numéro annonçait le don du tome XV des *Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis ;* il manque à la Bibliothèque les volumes X à XIV de cette collection. M. A. Franklin dépose plusieurs volumes anciens; M. Lutteroth a envoyé quelques brochures relatives à la liberté religieuse dans ce siècle; M. Lods les œuvres de M. Coulmann; M. P. Jalaguier quelques brochures qui complètent notre collection des œuvres de son grand-père, le professeur. Voir la troisième page de la couverture pour les livres récents. Après avoir mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion la question de l'assemblée annuelle, la séance est levée.

CORRESPONDANCE

Théodore de Bèze et la préface de 1548.

M. le pasteur A. Bernus nous écrit, au sujet de ce fait relevé par M. Molard (*Bull.* du 15 janvier p. 56), qu'on ne saurait tirer aucune conclusion sur les opinions religieuses de Théodore de Bèze, de la préface qui se

retrouve souvent dans les éditions du XVIe siècle de la Bible, de la Liturgie ou du Psautier, avec la date de Genève, 10 juin 1543 (qui en est bien la date exacte); car cette préface est, non de Bèze, mais de Calvin. Voy. *Bull.* I, 95, ss. 143-147 et *Calvini Opera* VI, p. XVI ss et 166-171 où l'on en trouve le texte intégral.

Les lettres sur les mariages, etc. 1730[1].

Montauban, 21 février 1888.

Cher Monsieur,

Les *Lettres écrites à un protestant de France, au sujet des mariages des Réformés et des baptêmes de leurs enfants dans l'Église romaine, par un P. de l'Église réformée,* et dont M. Gaidan désire connaître l'auteur, numéro de février, page 42, sont de Pierre Roques, originaire de Lacaune, dans le Haut-Languedoc et pasteur à Bâle[1]. L'exemplaire que j'ai consulté appartient à M. Vielles de Montauban. Il a 272 pages, sans compter les huit consacrées à la table des matières. C'est un in-12, sans nom d'auteur ni de lieu, et qui porte le millésime de MDCCXXX. Le but de ces lettres, qui sont au nombre de six, est ainsi indiqué dans les premières lignes de l'*Avis au lecteur:* « On combat dans cet écrit deux erreurs fort dangereuses, mais malgré cela très communes: l'une qu'il est permis d'user de dissimulation en matière de religion, lorsque l'on court le risque d'être persécuté si l'on dit sincèrement ce que l'on pense, et l'autre que l'on est en droit de maltraiter ceux que l'on regarde comme hérétiques et de les engager par là à renoncer à leurs sentiments. » Cet écrit fut abondamment répandu en France.

« Nous avons reçu la marchandise des mains de M. Gras, écrivait, le 9 mai 1731, Jacques Roger à Antoine Court. Comme elle consiste presque toute en *Lettres à un protestant de France* ou en Testaments, nous avons résolu d'envoyer à nos frères du Vivarais environ cinq douzaines de ces exemplaires. » L'un d'eux fut trouvé dans la valise du pasteur Pierre Durand, lors de son arrestation (Voy. ma biographie de *Marie Durand*, p. 119) et servit de pièce de conviction dans le procès qui l'envoya à la potence.

L'exemple de Roussel dut l'encourager à soutenir jusqu'au bout le bon combat de la foi, car Roques parle longuement dans son ouvrage du martyr d'Uzès, p. 104-107. Antoine Court avait collaboré à ce livre en fournissant des indications historiques à l'auteur. Voici ce que lui écrivait

1. MM. les pasteurs Fonbrune-Berbineau et Bernus vienent de nous adresser les mêmes renseignements, mais moins complets. M. Bernus nous apprend toutefois, en outre de ce qu'on vient de lire, que P. A. Turretini collabora à la première édition de l'ouvrage de Roques. — N. W.

Roques, en lui envoyant la seconde édition qui parut en 1733. Sa lettre est du 23 décembre de cette année : « Je suis ravi que vous approuviez les changements et les additions que j'ai faits à mes lettres. Si j'avais eu des mémoires plus étendus sur la mort de feu M. Roussel, je me serais étendu davantage. » Voyez l'intéressant article de M. Charles Dardier sur Roques, *Encyclopédie des sciences religieuses*, t. XI, p. 293.

Veuillez agréer, etc. D.r Benoit.

La famille Mascarenc.

Puylaurens, 18 février 1888.

Monsieur,

Le dernier numéro du *Bulletin* contient un appel de l'un de vos correspondants de Boston demandant des renseignements sur la famille *Mascarenc* dont il descend.

Voici, d'après mes notes, ce que je puis ajouter aux indications déjà données.

Et tout d'abord n'écrivons plus Mascaren*e*, si vous le voulez bien ; mais Mascaren*c* avec un *c* final. C'est ainsi que l'on trouve ce nom orthographié depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours ; il existe encore des Mascarenc dans le pays castrais :

1° Un *Jean* Mascarenc mourut pendant qu'il remplissait les fonctions de conseiller politique de la ville de Castres, en 1576.

2° *Jacques*, bourgeois de Castres, frère du précédent, dont il est parlé dans les *Mémoires de Gaches*, mourut en 1594, laissant une veuve, Jeanne de Thomas, et deux filles : Esther et Anne.

3° *Daniel* Mascarenc, sieur de Labarthe, avait épousé Marie Bardou qui mourut le 16 septembre 1679. L'une de leurs filles, *Marie*, née le 18 août 1636, se maria à Puylaurens avec Antoine d'Arnaud, le 16 février 1656. L'autre, nommée *Elisabeth*, épousa Jean Bel, procureur au siège de Puylaurens.

4° Voici maintenant l'extrait de baptême du *confesseur* réfugié, celui que Jérémie Dupuy, l'auteur de *la Juste Reconnaissance*, appelait « homme d'une grande piété » :

« Le 11 du moi de may, par Monsieur Daneau, pasteur, a esté baptisé *Jean*, fils de maître Jean Mascarenc, advocat en la cour et de damoiselle Louise de Balarand, présentée par M. *Jean* Mascarenc frère, pour le sieur *Jean* Mascarenc, bourgeois d'Angles, ayeul du baptisé et damoiselle Madeleine de Curvalle, son ayeule, femme de maître Jean de Balarand, conseiller du roy et référandaire en la chancellerie de la cour et Chambre. »

5° On trouve encore dans un vieux registre de l'état civil des protestants de Castres, les baptêmes de quelques-uns des frères de ce dernier : *Louis*, le 15 avril 1662 ; — *Esther*, 13 avril 1663 ; — *Jeanne*, née le 25 juillet, baptisée le 8 août 1665 ; — et *Louise*, présentée au baptême par *Guillaumette* d'Imbert, sa grand'mère, le 2 décembre 1666.

6° Une *Louise* de Mascarenc, autre que la précédente, sans aucun doute, était veuve de noble Jean de Madière, lorsqu'elle épousa Messire Annibal de Barrau, seigneur de Campoliès et Muratel, vers 1760.

7° *César* Mascarenc fut mis en possession des biens de son frère, *Paul*, *religionnaire fugitif*, au commencement du XVIIIe siècle.

C'est là le peu que je puis fournir à votre honorable correspondant américain.

Veuillez agréer, etc. Ch. Pradel.

NÉCROLOGIE

M. Théodore Claparède.

Encore un deuil pour notre Société dans cette ville de Genève où nous comptons tant d'amis de la première heure disparus sans retour! Après Alexandre Lombard, le pieux historien des martyrs de Calabre, Théodore Claparède, issu d'une famille de réfugiés nîmois, qui a largement payé sa dette de savoir et de vertu à la patrie adoptive.

Né le 18 juin 1828, fils et neveu de pasteurs, Th. Claparède étudia la théologie, et fut successivement ministre à Chancy, chapelain des prisons. Une *Histoire des Eglises réformées du pays de Gex*, publiée en 1856, révéla ses aptitudes historiques et nous valut une de ces collaborations qui sont l'honneur du *Bulletin*. Il suffit de rappeler les *Mémoires de Blanche Gamond*, cette sublime héroïne des cachots de Valence et de Grenoble, qui trouva une admirable sœur dans *Jeanne Terrasson*, si heureusement évoquée par M. Edouard Goty. Réunis dans un même volume ces deux touchants épisodes de la Révocation en Dauphiné sont un de ces livres qui, selon la belle expression de Michelet, semblent écrits entre terre et ciel.

Je ne puis énumérer ici les nombreux articles du *Bulletin*, dus à la plume de Th. Claparède, et empreints de cette scrupuleuse fidélité, de cette élégante exactitude qu'il mettait à tout. Je ne saurais oublier ce qu'il fut pour la patrie génevoise, comme membre et plusieurs fois président de la Société d'histoire et d'archéologie qui s'apprête à célébrer (hélas! sans lui) son jubilé demi-séculaire; comme un des rédacteurs des *Etrennes religieuses* si goûtées dans la Suisse romande; enfin comme président de la Société des protestants disséminés qui lui rappelait une patrie aimée, celle des aïeux, objet de ses pieuses recherches. C'est l'inspiration de plusieurs mémoires composés pour sa famille, à l'occasion de ces anniversaires domestiques qui évoquent de purs exemples et relient les générations successives dans la solidarité des sacrifices accomplis pour une cause sainte. Sa belle demeure de Champel, toujours si hospitalière, a été témoin de plus d'une de ces fêtes historiques dont le souvenir est une vertu pour ceux qui ont eu le privilège d'y assister.

A peine âgé de soixante ans, Th. Claparède semblait appelé à fournir une longue carrière de sérieux travaux, quand une courte maladie l'a enlevé, le 15 février, à ses études favorites, à sa famille, à ses amis qui ne peuvent se consoler d'une telle perte. La Société de l'histoire du protestantisme français s'associe au deuil de Genève, et garde pieusement la mémoire de ce correspondant si docte et si aimable qu'elle considérait comme un de ses membres [1]. Je n'essaye pas de dire ce qu'il était pour ceux qui l'ont connu de plus près, avec ses rares qualités d'esprit et de cœur, qui s'alliaient à tant de modestie. Je ne puis songer à cet ami si cher sans lui appliquer les divines paroles: « Heureux les débonnaires, car ils hériteront de la terre. Heureux ceux qui ont le cœur pur, car ils verront Dieu. » J. B.

1. Voir le *Bulletin*, t. XVI, p. 366, 378, 431, 481; t. XXVIII, p. 559; t. XXIX, p. 27. Voir également t. XV, p. 511, 577, t. XVIII, p. 113, et la table de la première série. Comme membre de la Société d'histoire de Genève, on lui doit une excellente notice sur Théoph. Heyer, et de nombreuses communications sur les sujets les plus variés.

Le Gérant : FISCHBACHER.

BOURLOTON. — Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2.

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner, qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

Livres récents déposés à la Bibliothèque.

(Les ouvrages *anciens* sont mentionnés, s'il y a lieu, dans les procès-verbaux du Comité).

G. BAUM, E. CUNITZ, E. REUSS. **Joannis Calvini Opera quæ supersunt omnia.** Tomes XXXIV et XXXV (Sermons sur le livre de Job, le cantique du roi Ezéchias et la prophétie d'Esaïe, chap. LIII), 723 et 687 pages in-4. Brunsvigae Schwetschke, 1887.

R. DE LASTEYRIE. **Cartulaire général de Paris ou Recueil de documents relatifs à l'histoire et à la topographie de Paris.** Tome Ier (528-1180), 564 pages in-folio, planches. Paris, impr. nat., 1887.

Baron DE COSTON. **André de Lafaïsse (d'Aubenas), maréchal de bataille, sa famille, son histoire et sa correspondance** (1570-1681). 259 pages in-8. Lyon, Brun, 1886.

J. ALFRED PORRET. **L'Insurrection des Cévennes,** 1702-1704. 144 pages in-12. Lausanne, Payot; Paris, Monnerat, 1885.

ERNEST ROY. **Poésies diverses tirées de la Muse chrestienne de Pierre Poupo, advocat au bailliage de Bar-sur-Seine,** 194 pages in-12. Paris, librairie des Bibliophiles, 1886.

XAVIER ROUX. **Barnave, sa vie et son temps.** 107 pages in-8, portrait. Grenoble, Allier, 1888.

J.-B. BRINCOURT. **Jean Jannon, ses fils, leurs œuvres**; tirage à part, 9 pages in-8. Sedan, Laroche, 1887.

N. SOUBEIRAN, pasteur. Essai historique. **L'Église réformée de Saint-Laurent d'Aigouze.** 40 pages in-8. Nîmes, Royer et Laporte, 1888.

L'ABBÉ PONTDEVIE. **La Réforme à Saint-Gilles-sur-Vie aux XVIe et XVIIe siècles.** 39 pages in-8. Luçon, veuve Bideaux, 1887.

LE P. INGOLD. Petite bibliothèque oratorienne, 2e série, VIII. **L'église de l'Oratoire Saint-Honoré.** Étude historique et archéologique. 8 planches; 122 pages in-8. Paris, Poussielgue, 1887.

LE MARQUIS DE PIMODAN. **La réunion de Toul à la France, et ses derniers évêques-comtes souverains.** 441 pages in-8, portraits. Paris, Calmann-Lévy, 1885.

LOUIS BARBAZA. **Notes sur trois hommes célèbres de Castres et sur les maisons de cette ville qu'ils ont habitées (Samuel Izarn, André Dacier, Baron Cachin).** 32 pages in-12. Castres, Abeilhou, 1888.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 50 POUR 1888

37e ANNÉE. — 1888

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TROISIÈME SÉRIE. — SEPTIÈME ANNÉE

N° 4. — 15 Avril 1888



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand. | LEIPZIG. — F. Brockhaus.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie | BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1888

BOURLOTON. — Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2.

SOMMAIRE

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* devra être adressé, sous le couvert de M. le Président de la Société, M. N. WEISS, secrétaire de la rédaction, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8 de 56 pages au moins avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante : 1 fr. 50.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

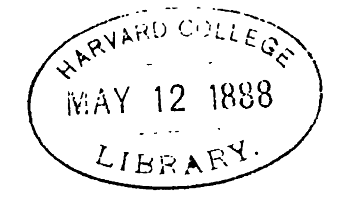
Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE : 1 fr. pour les départements ; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances ; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.



SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LE MINISTRE ANTOINE DE CHANDIEU

D'APRÈS SON JOURNAL AUTOGRAPHE INÉDIT

(1534-1591)

III. Chandieu en Beaujolais et en exil. 1563-1572.

Dans le chapitre précédent nous avons rendu compte de l'activité de La Roche comme pasteur de Paris, et, pour n'avoir pas à revenir sur ce sujet, nous avons relaté ses rapports avec l'Église de cette ville pendant les années mêmes où la force des circonstances l'en tenait éloigné, jusqu'au moment où le commencement de la seconde guerre de religion, en septembre 1567, mit un terme définitif à ce ministère. Il nous faut reprendre maintenant d'un peu plus haut le fil de notre narration, savoir à l'issue de la première guerre civile, au printemps de 1563, guerre qui amena dans la vie de La Roche d'importants changements.

Ce n'est qu'à ce moment qu'il eut des nouvelles certaines du sort de son frère aîné, qui, répondant à l'appel de Condé, avait pris les armes en 1562 pour défendre la cause protestante, à laquelle ce jeune gentilhomme avait déjà donné tant de preuves de son attachement. Il s'était trouvé en dernier lieu à la bataille de Dreux, le 19 décembre; dès lors l'on ne savait plus rien de lui. Le 12 janvier 1563, Bèze écrivait d'Orléans à Calvin[1]:

1. *Calvini Opera*, t. XIX, p. 633.



« Nous n'oyons nulles nouvelles de Monsieur de Chandieu, qui nous fait conclure qu'il est plutôt mort qu'autrement. » Cependant, le 23 mars, on annonçait à son frère qu'il était prisonnier du sieur de Crenay, l'un des gentilshommes du feu duc de Guise. Mais c'était un faux bruit, qui fut bientôt démenti; et l'on acquit la certitude qu'il avait bien réellement été tué dans la bataille.

Par ce douloureux événement La Roche, jusque-là frère cadet, devenait chef unique de la famille et possesseur de tous ses biens[1]; aussi ne sera-ce plus sous le nom de Monsieur *de La Roche*, mais sous celui de Monsieur *de Chandieu*, qu'il sera désigné désormais[2]. Mais ni titre ni accroissement de fortune ne changeront rien à la simplicité de son genre de vie, pas plus qu'à sa vocation pastorale et à son entier dévouement à l'œuvre de Dieu. Selon la parole du Christ, son cœur était là où il avait son trésor; et ce dernier était de ceux que le monde ne peut ni donner ni ravir, et auquel il n'ajoute ni n'enlève rien.

Chandieu profita des loisirs forcés que l'édit d'Amboise lui imposait, comme pasteur de Paris, pour mettre ordre à ses affaires privées, pour rentrer en possession de son château de Pole, confisqué pendant la guerre, et pour y installer une jeune châtelaine. Son cœur avait fait choix de noble demoiselle Françoise de *Felins*, dame de *Folleville*, de la famille des seigneurs de *Banthelu*, tout dévoués à la cause réformée, ce qui leur avait valu l'année précédente le saccagement de leur manoir. Le 30 mai 1563 nous trouvons La Rivière et de Lestre, les

1. Dans un testament, qu'il signait le 9 septembre 1567, il porte les titres suivants : Antoine de *Chandieu*, seigneur du dit lieu en Dauphiné, de *Pole* et de *Prepiers* (en Beaujolais); il aurait pu ajouter encore ceux de seigneur de *Chabottes* et de *Viellecourt* (Mâconnais), de *Grevilly* (Bourgogne), de *La Roche* (Dauphiné) et de *Folleville* (Beauce).

2. Néanmoins on l'appellera souvent, quoique improprement, *la Roche-Chandieu*, de la même manière que Philippe de Mornay, sieur du Plessis, est couramment appelé Duplessis-Mornay.

fidèles amis et collègues de Chandieu, l'assistant comme témoins à son contrat de mariage; les noces furent célébrées le 20 juin suivant.

Nous savons malheureusement trop peu de chose sur cette excellente femme; compagne dévouée, elle sera associée pendant vingt-huit ans à la vie si souvent agitée et pénible de son mari, partageant sa foi, ses espérances et ses tristesses, portant avec lui le fardeau des soucis et des dangers, prenant sa grande part dans l'éducation de leurs nombreux enfants, et lui fermant enfin les yeux sur la terre d'exil. Partout, à côté de Chandieu, nous trouvons la trace de sa vaillante épouse, sans que nous puissions cependant, faute de renseignements suffisamment précis et nombreux, fixer avec netteté sa figure et son individualité.

Fort de cet appui et de cette affection, le pasteur continua avec un renouvellement d'ardeur à travailler sans relâche au bien des Églises de France: comme nous l'avons dit, il profitait de ses séjours à Banthelu pour s'occuper de moins loin de son troupeau de Paris et de tous ceux de l'Ile-de-France. — Il ne résidait guère dans son fief de Chandieu, en Dauphiné, à trois lieues de Lyon; son domicile habituel était à *Pole, en Beaujolais*, d'où il rayonnait facilement en Bourgogne, en Lyonnais et jusqu'à Genève.

Dans la première de ces provinces, où la guerre avait dissipé plus d'une Église florissante, il ne craint aucune fatigue pour travailler à les réorganiser; mais il lui faut lutter, non seulement contre la haine du clergé et d'une grande partie de la population, mais encore contre l'opposition illégale et systématique du lieutenant du roi, Gaspart de Saulx, sieur de Tavannes, lequel, comme le dit son fils[1], « penchant aux nouveaux desseins de la reine, faisait requérir les États de Bourgogne

1. *Mémoires de Gaspard de Saulx;* édition du Panthéon, p. 303. Voyez aussi *Mémoires de Guillaume de Saulx*, p. 435.



que l'Édit de la religion huguenote n'y fût établi. » C'est au milieu de difficultés et de vexations sans cesse renaissantes[1] que les protestants réussissent à rétablir les prêches autorisés par l'édit pour Auxerre (à Cravant, c'est-à-dire à cinq lieues de distance), pour Avallon, pour Châlon, pour Dijon (à Nuits), pour *Châtillon-sur-Seine*, pour *Mâcon*, pour *Autun*, etc. En 1564 nous constatons de courts séjours de Chandieu dans ces trois dernières villes. Il était soutenu dans ce travail de restauration par le zèle qui animait la population réformée dans son ensemble, comme le témoigne un touchant détail, rapporté par un adversaire déclaré, le secrétaire de l'ambassadeur d'Espagne ; il raconte qu'à Mâcon, où les huguenots édifiaient un temple, « tous les jours ils y besongnent de telle fureur que les gentilzhommes et les damoiselles y portent la hoste (hotte)[2] ».

Mais, dans cette province, où les protestants sont une petite minorité et ont affaire à l'arbitraire le moins voilé, la situation des Églises est fort précaire; ainsi celle d'Autun, qui, en décembre 1563, n'avait pu établir son prêche qu'en dehors même des faubourgs, le vit reléguer, en août 1564, « à une lieue de la ville, dans un endroit isolé, d'un accès difficile et couvert de bois[3] », pour être enfin simplement supprimé l'année suivante. Aussi Chandieu cherche-t-il à établir des cultes réguliers dans les fiefs appartenant à des seigneurs protestants, comme le permettait l'édit; par là les troupeaux seront protégés, et il sera plus facile de maintenir dans la piété et dans la vie chrétienne la noblesse réformée, et de l'assujettir à la discipline ecclésiastique. Nous lisons dans son *Journal*, à l'année 1564 :

« 16 juillet. L'église d'*Amanzé* est fondée. Dieu veuille la protéger, la fortifier et la conserver, par notre seigneur Jésus-Christ, et bénir ainsi

1. Voyez-en le détail dans des historiens très catholiques, comme Abord, *Histoire de la Réforme... à Autun*, t. I, p. 213 suiv., 238 suiv., et Baudoin, *Histoire du protestantisme... en Bourgogne*, t. I, p. 309 suiv.

2. *Mémoires de Condé*, t. II, p. 202.

3. Abord, t. I, p. 240.

mon travail. Amen. — 29 octobre. J'ai été chez la dame de *Saint-André*[1] et y ai prononcé quelques discours, que Dieu veuille bénir. — 26 novembre. J'ai été à *Vinzelles*, pour rétablir l'Église de *Mâcon;* on y délibéra sur les réglements ecclésiastiques à établir parmi la noblesse (*de ecclesiae ordine inter nobiles erigendo*) ».

C'est ainsi encore, à ce que rapporte M. Bordier[2], qu'en 1566 Chandieu prêcha souvent à *Vaux-Mazille*, chez Gilbert *Regnaud*, protestant zélé, dont le manoir abritait le culte de l'Église de *Cluny*.

Il va sans dire que ces cultes dans les châteaux sont en exécration à Tavannes aussi bien que ceux des villes, et qu'il fera tout son possible pour les empêcher. Le 21 avril 1565, il écrit au roi[3] : « Il y a plusieurs gentilhommes et autres qui ont quelques petits fiefs nobles, sous ombre desquels ils font prêcher et y reçoivent plusieurs gens de toutes qualités. » En vrai soldat qu'il est, il aimerait être autorisé à les disperser par la force armée. Cette autorisation ne venant pas, il n'en prendra pas moins sur lui de tendre un piège à ce baron de *Vinzelles*, chez lequel nous avons vu Chandieu se rendre, et qui a un prêche sur ses terres; heureusement que le coup de main, par lequel des affidés subalternes devaient enlever ce gentilhomme, ne réussit pas[4].

1. S'agissait-il de la veuve du maréchal de Saint-André, Marguerite de Lustrac, dont Brantôme dit positivement qu'elle était *de la religion?* Le pasteur, dans ce cas, devait avoir plus d'une chose à dire à cette ouaille, soit comme à une mère ayant perdu cette année sa fille unique, soit comme à une femme dont la réputation avait souffert autrefois par ses rapports avec le feu roi de Navarre, et, tout récemment, grâce à son engouement pour le prince de Condé auquel elle venait de donner le splendide domaine de Valery, en Bourgogne. — Ou s'agissait-il peut-être d'un membre de la famille de Loriol, possédant le fief de *Saint-André-le-Bouchoux*, en Bresse, famille réformée dont nous sommes en mesure de constater la liaison avec celle de Chandieu, mais dix-huit ans plus tard, il est vrai?

2. *France protestante*, 2e éd., t. III, p. 1054.

3. *Correspondance des Saulx-Tavannes*, recueillie par Pingaud, Paris, 1877, p. 194.

4. *Ibidem*, p. 81.

Par cette activité pastorale, qui ne restait pas infructueuse, Chandieu attira sur lui l'inimitié de toute la noblesse catholique ; mais ce dévouement, accompagné d'une grande sagesse, lui assura la confiance reconnaissante de toutes les Églises de la Bourgogne, dont il sera le conseiller écouté et qu'il représentera constamment dans les synodes, et lui acquit de nombreuses et chaudes amitiés.

Mais c'est tout spécialement à l'Église de *Lyon* qu'il consacre son temps et ses forces[1]. De création ancienne déjà, cette congrégation s'était fort accrue en nombre et en importance pendant la première guerre, où la ville était restée aux mains des protestants; Viret y exerçait, depuis le mois de juin 1562, un ministère très apprécié et une influence considérable, si bien que, au dire de d'Aubigné[2], « Lyon avait été pris plus par la langue de Viret que par les épées de ses citoyens. » C'est sous la présidence de ce Réformateur que s'y assembla, en août 1563, le quatrième synode national, aux travaux duquel Chandieu aussi prit part. Le maréchal de Vieilleville, lieutenant général du roi en Lyonnais, etc., tout en rétablissant la messe à Lyon, en juin 1563, avait laissé aux protestants l'usage de trois des principales églises de la ville.

Mais dès lors les temps ont rapidement changé; les difficultés et les vexations deviennent de jour en jour plus nombreuses, depuis que le roi a ôté, en juillet 1564, le gouvernement de la ville au comte de Sault, bienveillant envers les protestants, pour le confier provisoirement à Jean de Losses, capitaine de ses gardes, puis définitivement, quelques mois après, au duc de Nemours entièrement inféodé au parti des Guises. Non seulement celui-ci a sous lui, comme lieutenant général, le tyran-

1. Pour l'histoire de cette Église je me suis servi avec reconnaissance des consciencieux travaux de M. le pasteur Puyroche, publiés dans le *Bulletin*, t. XII. p. 480, t XVIII, p. 305, etc., et dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses*. t. VIII, p. 507-508, auxquels je renvoie une fois pour toutes.

2. *Histoire universelle*, édit. de 1626, t. I, p. 202.

nique président de Birague, « une âme damnée de la reine-mère, un Italien sans hésitation ni scrupule[1] », mais il a lui-même des raisons personnelles pour se conformer servilement aux désirs des prêtres, fût-ce même contre la volonté expresse du roi, car il a besoin de leur appui pour emporter la scandaleuse annulation de son mariage avec Françoise de Rohan. Aussi les protestants de Lyon sont-ils livrés sans défense à la haine de leurs adversaires.

Dans la seule année 1565, ils se voient privés coup sur coup de quatre, presque de cinq de leurs pasteurs : le 25 juin, à l'occasion d'une émeute, le trop bouillant provençal Jacques *Roux* (appelé aussi *Ruffi*) est expulsé de la ville; puis, en août, on applique au vaudois Pierre *Viret* et au neuchatelois David *Chaillet* l'édit royal interdisant la résidence dans le royaume aux ministres étrangers; la même mesure peut frapper d'un jour à l'autre Jean-François *Sallvard*, du val d'Aoste, installé seulement depuis novembre 1564, de sorte que, de l'avis du Consistoire, il doit s'abstenir pour le moment de tout exercice public de son ministère[2]; enfin, vers la fin de l'année, Christophe *Fabri* est rappelé par son Église de Neuchatel, que la mort a privée de Farel. — L'ébranlement causé par tant de départs pouvait être tout spécialement funeste à une Église aussi nombreuse et composée d'éléments très divers; d'autant plus que, dans ces années, elle était souvent travaillée intérieurement par des dissensions de doctrine suscitées tantôt par des adhérents de Castalion, tantôt par des sectaires anabaptistes, ou encore par des divergences de vue sur la sainte Cène. Aussi Chandieu n'hésite-t-il pas à venir seconder les ministres restés sur la brèche, Jacques *Langlois*, Jean *Boulier dit La Roche*, *Payan* et Jean *Chassanion*, ce dernier venu en mars et précédemment à Montpellier; dès le 15 octobre 1565, Chandieu devient temporairement pasteur de Lyon. Ce ministère ne paraît pas avoir

1. Expression de M. Baguenault de Puchesse.

2. Ayant obtenu, en novembre 1565, des lettres de naturalisation, Sallvard put remplir sans entraves ses fonctions jusqu'en 1567. Voy. *Bulletin*, t. XXXVI, p. 621.

duré plus de quelques mois, au bout desquels des pasteurs nouveaux purent être installés[1]; mais dès lors il ne cessera pas de s'occuper de cette Église, pour laquelle des jours de plus en plus sombres approchent.

Des trois temples que les réformés de Lyon construisaient de leurs propres deniers pour remplacer les églises qu'on leur avait d'abord concédées, puis reprises, l'un, celui des Terreaux, est démoli en 1566 avant d'être achevé; les deux autres subissent le même sort l'année suivante, au début de la seconde guerre civile (septembre 1567). Alors, aux mesures vexatoires succèdent les iniquités : après l'expulsion prononcée contre tout habitant protestant « qui n'a ni biens, ni état, ni trafic notable », ce sont les confiscations des biens des riches, auxquels on avait permis de rester; puis l'emprisonnement de ceux qui refusent de se faire catholiques; les grands dépôts des imprimeurs de la Religion sont livrés aux flammes[2]. Déjà la soldatesque unie à la populace avait pu impunément se livrer au pillage et au meurtre; et les flots du Rhône avaient entraîné de nombreux cadavres protestants. Les pasteurs étaient spécialement recherchés, et deux d'entre eux, Pagès et Sallvard, furent jetés à l'eau; ce dernier en réchappa comme par miracle et put rejoindre à Genève ses collègues Langlois et Buy-

1. Jean *Le Gaigneux*, pasteur de Genève, fut prêté pour trois mois par l'Église de cette ville, à la fin de décembre 1565; rappelé en avril 1566, il fut remplacé par Gilles *Chausses*, pasteur de Vandœuvres, prêté en juin 1566. Le jeune et pieux Thomas *Buyrette*, fils d'un avocat au parlement de Paris, et qui était probablement un des fruits du ministère de Chandieu dans cette ville, devint pasteur à Lyon dès la fin de ses études à Genève, vers 1566. P. *Pagès* ou *Pagesi*, qui avait déjà été pasteur à Lyon, y revint; peut-être d'autres encore furent-ils nommés.

2. On prétend que l'on brûla alors la charge de plus de trois cents chariots d'ouvrages protestants, ce qui explique la rareté de ces produits, si nombreux pourtant, des imprimeries lyonnaises. Jean *de Tournes* en perdit pour la valeur de plus de quatre mille livres, sans compter les dégâts faits à sa maison; lui-même fut emprisonné au couvent des Célestins. Un autre éditeur très zélé de livres réformés, l'imprimeur Antoine *Vincent*, beau-père du pasteur Sallvard, mourut dans le huitième mois de sa captivité.

rette, qui avaient déjà réussi à atteindre la frontière, ainsi qu'un grand nombre de leurs ouailles. Genève, en 1567, comme de nouveau en 1568, est tellement encombrée de réfugiés, en grande partie Lyonnais, qu'elle ne peut subvenir à leur entretien que grâce aux secours envoyés du dehors.

A ce moment l'Église de Lyon est dissoute; et même la paix trompeuse de Longjumeau, en mars 1568, ne la relèvera pas de ses ruines; car, en contradiction flagrante avec les promesses de son édit, le roi défendra tout prêche à Lyon, les prisons de cette ville ne s'ouvriront pas toutes, et les biens confisqués à ses citoyens ne leur seront pas rendus, malgré les réclamations énergiques de Condé et de Coligny.

C'est le cœur ulcéré que Chandieu, pendant la seconde guerre, impuissant dans son isolement, entouré lui-même de dangers continuels, assiste à ce naufrage de tant d'Églises qui lui sont chères; il ne peut que crier à Dieu, pour ses frères et pour lui-même : « Seigneur Jésus-Christ, chef et roi de ton Église, efface nos péchés par ton sang répandu pour nous! Aie pitié de nous! Apaise ces troubles! Conserve ton Église! Viens à mon secours, assiégé comme je le suis de toutes parts. Par ton nom saint, à la gloire duquel ma vie et celle des miens est consacrée. » (10 novembre 1567.) — Puis, au moment où il apprend la prise de Mâcon par le duc de Nevers et ses Italiens : « Seigneur Dieu, prends soin de ton Église, et témoigne combien t'est précieux le sang des tiens, dont tu es le vengeur éternel. » (5 décembre 1567.) — Au milieu de ces tempêtes, nous comprenons que, tout en pleurant la mort de Calvin[1], son maître vénéré, il l'estimât heureux d'avoir été rappelé de cette terre avant de voir tous ces désastres :

1. Dans trois sonnets publiés par Bèze, à la suite de ses propres épitaphes sur Calvin, dans ses *Poemata*, et reproduits dans le *Bulletin*, t. IV, p. 327 et t. XII, p. 14, ainsi que deux fois dans *Calvini Opera*, t. V, p. 27, et t. XXI, p. 176. — C'est sans aucune preuve que, de nos jours, on a quelquefois attribué à Chan-



Je pensais que la mort aurait trop tôt fermé
L'œil, l'oreille et la bouche à ce chef vénérable.
. . . .
Mais quand je pense aux maux survenus après lui,
Et qu'on ne voit, on n'oit, on ne dit rien qu'ennui,
Que guerre, que tourment, qui de si près nous touche;
Alors je connais bien, Calvin, que tu es mort
En un temps propre à toi, et qu'heureuse est la mort
Qui t'a fermé ton œil, ton oreille et ta bouche.

Renfermé dans son château de Pole, dont il ne peut sortir, Chandieu se réconforte par l'étude assidue des saintes Écritures; à la date du 11 janvier 1568 nous lisons dans son Journal : « Aujourd'hui j'ai achevé la lecture de la Bible hébraïque, que j'avais commencée en 1561. » — Que l'on ne s'imagine pas, du reste, que cette étude de tout l'Ancien Testament dans son texte original représente seule les travaux de cabinet de notre pasteur pendant ces six années agitées; aux écrits que nous avons mentionnés dans le chapitre précédent il faut, en effet, ajouter la part qu'il prit aux réfutations de deux controversistes catholiques, *Villegagnon*, en 1562, et Claude *de Sainctes*, en 1567[1].

En mars 1568 la paix de Longjumeau ramena une lueur d'espérance; mais, hélas! l'illusion ne dura que quelques jours. — Nous l'avons déjà montré par la manière dont l'édit

dieu six pièces de vers sur la mort de Coligny, signées A. D. C., reproduites deux fois dans le *Bulletin*, t. XXIV, p. 84, et t. XXVIII, p. 378; il me paraît peu probable qu'elles soient de lui.

1. Parmi les nombreux traités anonymes écrits par des réformés contre l'apostat Nicolas Durand, sieur de Villegagnon, nous ne savons quels sont les deux dus à la plume de Chandieu. — Dans la vive polémique sur la sainte Cène, suscitée en 1566 par une attaque du moine augustin et docteur de Sorbonne Claude de Sainctes contre Bèze, Chandieu écrivit : *Refutatio libelli quem Claudius de Sainctes, monachus, nuper edidit cum hac inscriptione : Examen doctrinae Calvinianae et Bezanae de cœna domini.* Genevae, 1567, in-8°; il y prenait le nom de *A. Theopsaltes* (en grec : chantre de Dieu), que nous le verrons employer encore en 1572 et 1573, tandis que quelques années après, en 1577, surgira celui de *Sadeel*, qu'il conservera jusqu'à sa mort.

fut officiellement violé, et cela dès sa promulgation, au détriment des réformés de Lyon : ceux qui dirigeaient les destinées de la France mentaient de propos délibéré par leur édit de paix, dont ils ne prirent jamais au sérieux les garanties accordées aux protestants. Si les huguenots ont déposé les armes et ne tombent plus sur les champs de bataille, un nombre effrayant d'assassinats isolés, restés presque tous impunis, vient décimer leurs rangs dans la plupart des provinces. Jean de Serres va jusqu'à fixer le chiffre de ces meurtres à dix mille en trois mois de paix, alors que six mois de guerre ouverte, qui les ont précédés, n'ont coûté à l'armée protestante que cinq cents morts ! Aussi Chandieu peut-il bien s'écrier dans sa plainte douloureuse[1] :

Quoi plus ? L'air, les champs, les rivières,
Sont témoins que les mains meurtrières
Nous ont ôté vie et repos;
L'air retentit de cris et plaintes,
De sang les rivières sont teintes,
Les champs blanchissent de nos os.

C'est presque à ses côtés, et par un exemple tristement saisissant, qu'il a vu de ses yeux l'iniquité triompher ainsi par la violence : au sein de la noblesse voisine, en majorité catholique et hostile, il avait un ami, le baron Pierre *d'Amanzé*[2], « homme de mérite, dit de Thou, également recommandable par ses grandes qualités et par une admirable modestie »; éloge confirmé par de Serres, qui le dépeint en ces termes : « Les qualités éminentes dont il était doué tant pour le corps que pour l'âme, rehaussées par une singulière modestie et bonne grâce, lui avaient à tel point conquis l'estime

1. *Ode sur les misères des Églises françoises.*

2. De Thou, *Hist. univ.*, livre XLIV. (Serrani) *Commentarii*, lib. VIII. — Les deux familles étaient si liées que, lorsque, en juin 1567, Chandieu et sa femme s'absentent de Pole, c'est à Amanzé qu'ils envoient en séjour les plus jeunes de leurs enfants.

dans tous les rangs, qu'il semblait impossible qu'un homme si aimable et si complaisant envers chacun eût un seul ennemi. » Huguenot zélé et pieux, une Église avait été fondée, comme nous l'avons dit, dans son fief par Chandieu[1]; très lié avec l'amiral, dont il avait épousé une parente, il s'était distingué dans la guerre, à la suite d'Andelot, de qui il était le lieutenant. Or, raconte Coligny[2], un matin de juillet 1568, « le seigneur d'Amanzé, sortant de sa maison et tenant un de ses petits enfants par la main, fut assassiné et misérablement tué à coup d'arquebuze par six hommes masqués, qui étaient en ambuscade derrière la muraille des fossés de sa maison. » — Condé et l'amiral eurent beau se plaindre auprès du roi et poursuivre la punition de ce lâche complot, dont on avait vu les fauteurs rentrer dans un château voisin, jamais justice n'en fut faite. Ce n'était qu'un gentilhomme huguenot. — « O Dieu vengeur, s'écrie à ce sujet Chandieu, juge éternel du monde, jusques à quand permettras-tu que les blasphèmes et la fureur des impies s'exercent impunément ! »

Il s'en était peu fallu qu'il ne partageât le sort de son ami et ne devînt victime du même guet-apens; invité à se rendre à Amanzé pour le jour même du meurtre, il semble qu'un rêve l'ait engagé à retarder son départ, le préservant ainsi de la mort.

Quel crime poursuit-on donc dans cet homme de paix, auquel on peut bien appliquer ce qu'il dit lui-même de ses frères en la foi, affligés de l'état pitoyable de leur patrie :

Ceux qui pour sa langueur soupirent
Et qui sa santé lui désirent,
Il (c.-à-d. le Français) les tient pour ses ennemis.

Son seul crime est d'être un huguenot; cela suffit. Aussi ne se lassera-t-on pas de lui dresser des embûches; s'il a échappé

1. Le pasteur de cette Église, Gabriel *Lignol*, mourut le 17 septembre 1571 à Pole, chez Chandieu.

2. Voy. Delaborde, *Gaspard de Coligny*, t. III, p. 39.

cette fois, on cherchera à le surprendre en une autre occasion, et au besoin on le traquera chez lui; nous lisons en effet dans son Journal, à la date du 20 août 1568, peu de semaines seulement après le meurtre d'Amanzé : « Je suis sorti de ma maison, fuyant devant les embûches et les menaces des impies. Que mon Seigneur, pour le nom duquel je souffre ces choses, me conduise et me protège! Qu'il conserve ma famille et tout ce que j'ai, et me ramène heureusement sain et sauf auprès des miens intacts! Amen. » — Il erra neuf jours dans les environs, comme le cerf traqué par les chasseurs; enfin il peut écrire le 29 août : « J'ai traversé, non sans miracle, la rivière de la Saône à minuit. » — Sur cette rive gauche, il était à l'abri. — Il se rend à Genève, où il trouve la peste; de là à Lausanne, pour revenir encore à *Genève*, plus près des siens et à portée de leurs nouvelles.

Un mois après sa fuite, un édit du roi interdisait par toute la France l'exercice de la Religion et exilait tous les ministres; la troisième guerre civile avait commencé. — L'année suivante les biens de Chandieu étaient mis sous séquestre. Sa femme dut rester en France pour sauver, si possible, quelques débris de leur fortune et assurer le pain de la famille. — Cet exil, que Chandieu avait espéré devoir être de courte durée, le tint deux années entières loin des siens, partie à Genève (décembre 1568 à mai 1570), partie à Lausanne (6 septembre à 1er décembre 1568, et 4 mai à 22 septembre 1570)[1]. Pendant cette période sa femme ne put faire que deux courts séjours auprès de lui; le second, pour donner le jour à leur cin-

1. Il me paraît peu probable que, dans ce court espace de quatre mois et demi, interrompu encore par une absence en juillet, Chandieu ait professé en théologie à Lausanne, comme cela a été dit quelquefois; en tous cas il n'en parle pas dans son *Journal* et aucun témoignage contemporain ne le prouve. Par contre il semble avoir quelquefois prêché, car, en février 1573, le Conseil de Berne parlant de ce séjour dit: « Noble Antoine de Chandieu... par occasion des précédents troubles de France s'est retiré rière de notre obéissance pour la seureté de sa personne, rendant bon debvoir lhors de sa vocation en nostre ville

quième enfant, une petite Suzanne, qu'elle dut laisser à Lausanne sous la garde paternelle.

Pour notre exilé, l'éloignement des siens, des Églises de France, de la patrie, était rendu plus douloureux par la vue de la misère régnant à Genève, dont les ressources s'épuisaient à entretenir la foule toujours croissante des réfugiés, et que la peste visitait périodiquement[1]. Pour faire place à de plus pauvres que lui, il se fixe, en mai 1570, à *Lausanne*, où cependant l'affluence n'est guère moindre. Le bailli écrivait en 1569 au conseil de Berne qu'il y avait à Lausanne quinze cents réfugiés, entre autres quinze pasteurs; « ces derniers m'ont visité, dit-il, et ont conféré très aimablement avec moi; quelques-uns d'entre eux sont nobles, de bonnes maisons et personnes de marque. » — Les seigneurs de Berne y avaient déjà pourvu en ordonnant, en août 1568, aux autorités de Lausanne de « recevoir humainement, gracieusement et chrestiennement les pauvres estrangiers françois, affligés et perséquutés pour laz parolle de Dieu, et tant riches que pauvres, de quelle qualité qu'ils soient. »

Dans cette foule de fugitifs les ressortissants des provinces les plus rapprochées, le Lyonnais et la Bourgogne, sont naturellement très nombreux; aussi Chandieu y retrouve-t-il plus d'un ancien ami, dont les noms sont inscrits sur la liste des réfugiés reçus à cette époque à Lausanne : C'est Honoré *Sommat*, seigneur *Du Castellar*, conseiller au parlement de Provence, qui, le 12 juin 1570, présente au baptême Suzanne de Chandieu, en qualité de remplaçant du parrain, en ce moment absent; celui-ci, dont une partie de la famille du moins se

de Lausanne, avecq telle modestie que personne l'ouyant proscher n'auroit heu juste cause de se lamenter d'offensc... » (Archives de Berne : *Welsches Missiven Buch*, vol. E, p. 364.)

1. Le 25 février 1570, à Genève, Chandieu signe, avec Sallvard et Chassanion, une lettre écrite à Fabri, à Neuchatel, par Des Gallards, au nom des « ministres et escoliers estrangers retirez en ce lieu pour la persécution de la guerre », lettre d'où il ressort que Fabri s'occupait activement de trouver des secours pour les pauvres réfugiés. (Communiquée par M. Herminjard.)

trouve à Lausanne, était l'ex-archevêque d'Arles, Jacques *Du Broulat*, baron de *Montjay* et seigneur de *Lisy*, apparenté aux Chastillons et depuis longtemps huguenot zélé et militant. — Le frère de cette petite Suzanne, Jacques de Chandieu, avait eu pour parrain, deux ans auparavant, ce Gilbert *Regnaud*, sieur de *Vaux*, juge à Cluny et principal soutien des protestants de ce lieu, dont nous avons mentionné déjà l'intimité avec Chandieu; maintenant ils se retrouvent sur les bords du Léman, après que Regnaud a obtenu sa liberté moyennant une rançon de trois mille écus. — L'Église de Mâcon, dont Chandieu a eu souvent à s'occuper, est représentée, elle aussi, à Lausanne, entre autres par l'un de ses fondateurs, Olivier *Dagoneau*, receveur du roi en Mâconnais, qui sort d'une dure détention; par l'avocat François *Moissonnier*, un fervent disciple de Ramus et qui fut par la suite un ami intime de Chandieu; et par noble Antoine *de Pize*, citoyen notable de Mâcon, habitant en dernier lieu Lyon, où il semble être l'homme d'affaires ou le banquier de Chandieu; après la Saint-Barthélemy ils reviendront encore tous deux se fixer à Lausanne, et Pize y sera parrain, en 1575, de la petite Anna de Chandieu. — De l'Église de Lyon, nous mentionnons un des anciens, Ennemond *Perrin*, et l'avocat Antoine *Barnaud*, zélé pour la cause, le même sans doute qui, en 1561, avait été délégué à la cour par les protestants du Lyonnais; puis Julien *Perier*, « chantre de Lyon, avec 18 escholiers qui sont soubz sa charge, avec le pédagogue »; tout un pensionnat à ce qu'il paraît. — Parmi les ministres, nous en rencontrons quatre de Lyon, Jean-François *Sallvard*, Thomas *Buyrette*[1], Jacques *Langlois*, Jean *Chassanion*, et un de Châlons-sur-Saône, Nicolas *Divès;* celui-ci a trouvé à s'employer comme maître au collège de Lausanne,

1. Buyrette, après son départ de Lyon, séjourna à Genève, puis desservit d'août à décembre 1568 l'Église de Sainte-Marie-aux-Mines, d'où quelques excès de zèle, que l'étroitesse de luthériens farouches ne put supporter, le firent chasser; c'est alors qu'il se réfugia à Lausanne. — Sallvard et Chassanion se trouvent tantôt à Lausanne et tantôt à Genève.

tandis que Langlois a repris dans cette ville les fonctions pastorales qu'il y avait exercées déjà de 1559 à 1561, avant de venir à Lyon; c'est ce dernier qui a le privilège d'offrir l'hospitalité à l'illustre professeur du Collège Royal, Pierre de La Ramée, plus connu sous son nom latinisé de *Ramus*, lorsque, en juillet et août 1570, il donne à Lausanne avec grand succès un cours de logique; cet ennemi d'Aristote effrayait peut-être quelque peu notre Chandieu, qui fut son adversaire dans les questions d'organisation ecclésiastique, et qui partageait probablement les préventions de Théodore de Bèze contre ses innovations en philosophie.

Rappelons en passant quelles terribles brèches la Saint-Barthélemy fera, à deux ans de là, dans ce cercle d'amis qui se sont arrêtés un moment, comme des oiseaux voyageurs, dans l'oasis paisible de Lausanne: Du Castellar passera, en abjurant, du côté des persécuteurs, pour devenir même par la suite un fougueux ligueur; Langlois, Divès et probablement l'avocat Barnaud seront massacrés à Lyon; Buyrette et Ramus subiront le même sort à Paris; Regnaud, plus heureux, restera en Bourgogne, mais exposé continuellement aux embûches de ses ennemis et ne pouvant rétablir le prêche dans son château de Vaux; Moissonnier sera retenu longtemps dans les cachots de Mâcon, incapable de réunir la forte somme exigée en échange de sa liberté, puis finira par se retirer à Genève, ainsi que Dagoneau; Chandieu, fugitif, ainsi que son ami de Pize, viendra de nouveau, et pour plusieurs années cette fois, chercher auprès de ses amis de Lausanne un asile tutélaire pour lui et les siens, et les consolations de la sympathie chrétienne; plus tard, il retrouvera dans de fréquentes visites à Genève, Sallvard, revenu de Francfort, Moissonnier, Dagonneau et tant d'autres.

Mais, après cette digression anticipée, revenons aux années 1569 et 1570 pour chercher à nous rendre compte des pensées

qui occupent l'âme de Chandieu dans ce premier exil. Malgré les douceurs de l'amitié et d'une bienveillante hospitalité, l'exilé soupire ardemment après le jour du départ, qu'il supplie son Dieu de hâter : « Que le Seigneur me garde et bénisse mon labeur ; que bientôt il me ramène d'ici auprès des Églises de France, pour jouir de la paix et de la liberté que je demande pour elles, par Jésus-Christ, mon Seigneur. Amen. » (29 novembre 1569.)

Son cœur anxieux est constamment auprès des siens, qui sont entourés de dangers toujours renouvelés. Le 25 février 1570 il reçoit la nouvelle du péril plus grand que court sa famille, car son château est occupé par les ennemis ; c'est encore au Père céleste qu'il confie ses angoisses paternelles : « Que le Seigneur, prenant pitié de moi et des miens, nous protège tous, nous et ce qui est à nous, par ses mains toutes-puissantes, entre lesquelles je remets le soin de moi et de mes bien-aimés. » — La nappe majestueuse du Léman, reflétant de verts coteaux et les Alpes neigeuses, ne saurait fixer les regards de l'exilé ; ses yeux se dirigent toujours de nouveau du côté du Jura, barrière qui le sépare de la patrie et des Églises affligées, qu'il porte sur son cœur ; chaque message le fait tressaillir. Hélas ! il ne lui en parvient guère que de douloureux. Écoutons son instante prière à la nouvelle du désastre subi par Coligny à Moncontour. « Seigneur Jésus, aie pitié de ton Église ; élève ta droite invincible, par laquelle tu briseras les efforts de tes ennemis et délivreras ton peuple ! Que les impies ne s'exaltent pas à toujours dans leurs triomphes contre ton nom trois fois saint ! Amen. » (11 octobre 1569.)

Et comment ne citerions-nous pas quelques strophes de l'*Ode sur les misères des Églises françaises*, ce cri déchirant du patriote chrétien, que Chandieu composa à cette époque et qui nous fait bien connaître cet homme de cœur et de foi[1] :

1. Parmi les éditions que je connais de cette ode, de cinquante strophes, la plus ancienne est contenue dans les *Poemes chrestiens et moraux*, petit recueil sans date ni lieu, imprimé à deux reprises par de Tournes ; mais cette ode



L'astre, que l'an fuyant rameine,
Commence sa troisième peine
Depuis que la fureur des cieux
Tonne et foudroye sur la France,
Sans qu'il naisse aucune apparence
D'un temps serein et gracieux.

France est au navire semblable
Qui n'a mât, ni voile, ni câble,
Qui ne soit rompu et cassé,
Et se jette encore à la rage
Du second et troisième orage,
Oublieuse du mal passé.

Son gouvernail est cheut en l'onde,
Dont elle flotte vagabonde
Au seul vent de sa passion;
Jà du naufrage elle s'approche,
Heurtant à l'insensible roche
De sa longue obstination.

Suit un énergique et saisissant tableau des cruautés auxquelles sont en butte les protestants dispersés en France, cruautés à la vue desquelles le poète s'écrie :

Mémoire, Mémoire immortelle,
De ma faible voix je t'appelle,
Et entre tes mains je remets
Tant, tant de cruautés passées
Et contre l'Église exercées,
Pour les remarquer à jamais.

Arrache à l'oublieux silence
L'impitoyable violence
Qui va outrageant, poursuivant,
Qui chasse, qui tue, qui brise,
Les miens, mon peuple, mon Église,
Et me fait mourir en vivant.

Mais ce n'est pas aux hommes que Chandieu s'adresse avant tout, c'est vers Dieu, le souverain juge, qu'il fait monter sa plainte :

Mais que fais-je, hélas? Pourquoi est-ce
Que, chargé de douleurs, j'abaisse
Ma vue aux hommes terriens?

. . . .

J'élève à toi mes yeux, ô Sire,
De l'abîme de mon martyre...

pourrait bien avoir été publiée isolément, comme elle le fut de nouveau au commencement de la huitième guerre de religion, en 1586; dans notre siècle elle a été reproduite au moins quatre fois, en dernier lieu dans le *Chansonnier huguenot*, p. 398, et, avec quelque négligence, dans le *Bulletin*, t. XXXIII, p. 77.

O tout-puissant, tout bon, tout juste,
Qui ranges sous ton bras robuste
Le plus roide col des méchants!
Vois ta gent à demi défaite,
Vois notre vie, qui est faite
La proie des glaives tranchants.

O Dieu! ton Église opprimée,
Ta gent à demi consumée
Et exposée à l'abandon,
Baignée en ses larmes, se jette
Aux pieds de ta bonté parfaite,
Te demandant grâce et pardon.

Le poète chrétien n'a garde d'oublier que lui-même, et les frères pour lesquels il implore le secours d'en haut, ne sont que de pauvres pécheurs; aussi est-ce dans l'humilité d'un cœur contrit qu'il implore grâce :

Mon Dieu, mon Seigneur, je confesse
Que je t'ai offensé sans cesse,
Ne cheminant selon ta loi;
Hélas! ma grande ingratitude
Mérite un châtiment plus rude
Que tous ces maux que je reçois.

Que la grande clémence tienne
Efface la grand'faute mienne,
Et me lave au sang précieux
De celui qui, souffrant ma peine,
M'a acquis l'attente certaine
De la demeure de tes cieux.

Enfin il termine par cette prière :

O Dieu puissant et redoutable,
Toujours à toi-même semblable,
Vois donques ma captivité :
Change ma faiblesse en puissance,
Ma peur, en joie et assurance,
Ma servitude en liberté.

Et fais que le ciel et la terre,
Et ce que l'un et l'autre enserre,
Se réjouisse en te servant.
Que tout à son Tout fasse hommage,
Et que tous, d'un même courage,
Adorent un seul Dieu vivant.

Grâce à Dieu, les tempêtes, même les plus terribles et les plus prolongées, ne durent pas éternellement et finissent pourtant par s'apaiser; aux années de désolation que nous venons de rappeler succède enfin une période de calme. Quel beau jour que celui où Chandieu reçoit la nouvelle que la *paix, signée à Saint-Germain* le 8 août, a été promulguée à Paris en Parlement le 11 août 1570! La reconnaissance dont son cœur est plein se fait jour par la prière : « O Seigneur, Dieu de la paix, toi qui, prenant pitié de ton Église, as mis fin à cette guerre cruelle, qui a flambé pendant trois ans, continue selon

ta clémence; et confirme de telle manière cette paix en France, que la prédication de ton Évangile, s'enracinant de plus en plus, remplisse et illumine toute la France, bien plus, la terre entière. Par Jésus-Christ, mon Seigneur. Amen. »

Au moment de rentrer en France, les nombreux ministres exilés dans le pays de Vaud et à Genève se réunissent le 4 septembre à *Nyon*, sous la présidence de Théodore de Bèze, pour prendre en commun des mesures d'ordre pour la réorganisation des Églises. Peu de jours après, Chandieu peut écrire dans son journal :

22 septembre 1570. Je quitte Lausanne pour mon chez-moi. — Je te rends grâce, ô Père tout-puissant, de ce que, prenant pitié de mes peines et de celles de toute ton Église, tu nous as ouvert le port de l'espérance. Sois mon guide, afin que, au travers de tous les dangers, je rentre sauf auprès des miens sauvés; et dirige mes voies de telle manière que je serve longtemps et avec succès à la propagation de ton saint nom. Sois le gardien et le père de ma petite fille, que je laisse ici [1], afin que, avec ses frères et sœurs, elle serve à ta gloire dans cette vie et dans celle qui est à venir; fais-en de même au père et à la mère, par Jésus-Christ, mon Seigneur et mon Sauveur. Amen. — Et douze jours plus tard : Le 3 octobre je suis rentré dans ma maison, que Dieu, le Père éternel, a conservée, comme il nous a tous protégés, montrant par là sa miséricorde admirable. A lui soit louange jusqu'en l'éternité! Qu'il fasse par son infinie bonté que, nous souvenant de tant de bienfaits, nous soyons de plus en plus attachés à le servir et à lui obéir. Qu'il fasse aussi que, abrités par son saint secours et sa divine providence, nous soyons toujours délivrés de tous périls et que nous voyions, pleins de joie, des jours tranquilles et une paix certaine et assurée pour Israël. Par Jésus-Christ, notre maître et notre Sauveur. Amen.

C'est par un redoublement d'activité au service des Églises que Chandieu témoigna sa reconnaissance envers Dieu. — Comme délégué du Lyonnais et de la Bourgogne, il siège aux

1. C'était Suzanne, dont nous avons mentionné la naissance à Lausanne quelques mois auparavant; trop frêle à ce moment pour endurer facilement les fatigues du voyage, ce ne sera qu'un an après qu'on l'amènera rejoindre sa famille.

deux synodes nationaux qui eurent lieu pendant ce temps de paix, et chaque fois il a la joie d'y accompagner ce Théodore de Bèze avec lequel il est lié déjà d'une si vive amitié : en avril 1571, c'est à *la Rochelle*[1], où est solennellement ratifiée la Confession de foi formulée douze ans auparavant et qui portera dès lors d'ordinaire le nom assez mal choisi de Confession de la Rochelle ; en mai 1572, c'est à *Nîmes*, où, de même qu'au synode précédent, l'influence de Chandieu s'exerce avec succès pour affermir la discipline ecclésiastique, que les discussions intempestives soulevées par Morelli, et reprises par Ramus, tendaient à ébranler. Chandieu est appelé aussi plusieurs fois à assister de ses conseils la *reine de Navarre*, dans les graves décisions qu'elle devait prendre, soit pour elle-même, soit pour le mariage de son fils.

Dans son entourage, il voit les Églises renaître de leurs cendres, entre autres à *Saint-Lagier*, en Beaujolais, où son ami, le poète Benoît *Alizet*, exerce le ministère dans le fief de Louis de Laye, baron de Saint-Lagier[2]. Il fait lui-même des démarches pour pourvoir d'un ministre le seigneur de *Chasteaumorant*. Il faut plus de temps et de peine pour rétablir l'importante Église de *Lyon*, que la persécution a dissipée depuis quatre ans. Cependant, après de nombreuses réclamations, le roi

1. Chandieu écrit, au nom de ce synode, une lettre au Conseil de Genève pour le remercier d'avoir envoyé Bèze à cette assemblée, et pour appuyer la demande par laquelle la reine de Navarre priait Genève de lui céder Desgallards pour remplacer Viret décédé. Voyez Gaberel, *Histoire de l'Église de Genève*, t. II, p. 18 de l'appendice. — Peut-être Chandieu était-il vice-président de cette assemblée, dont Bèze était le modérateur.

2. Ce dernier fut parrain, le 9 octobre 1571, d'un enfant de Chandieu, baptisé par Alizet. Réfugié plus tard à Genève, il périra, le 11 avril 1589, en attaquant avec les troupes de sa patrie adoptive les Savoyards, occupant le fort de l'Écluse. Ses enfants, comme ceux de Chandieu, hériteront de la foi de leurs pères, preuve en soit l'asile offert par les deux châteaux de Saint-Lagier et de Chandieu aux cultes de l'Église de Lyon, tout à la fin du XVI[e] siècle. — Alizet, dans sa *Calliope chrestienne*, Genève 1593, p, 76, consacrera à Chandieu une épitaphe en vers, plus touchante par les sentiments qu'elle exprime que par l'inspiration poétique.

promet, le 14 octobre 1571, d'accorder dans le délai de trois mois deux lieux de culte aux protestants de cette ville, et leur permet en attendant de se réunir dans un faubourg, en la grange du Prevôt Jean, au lieu de la Guillotière, où les cultes avaient été confinés déjà pendant les quatre premiers mois de 1562. Ce n'était pas sans subir beaucoup d'injures et quelquefois au travers de vrais dangers que les protestants de Lyon faisaient chaque dimanche ce pèlerinage hors de la ville. Chandieu se rend à Lyon, le 12 novembre, pour inaugurer dignement la réouverture du culte public, de concert avec les pasteurs de cette Église, Jean *Ricaud* et André *Caille*, deux Provençaux; après la célébration solennelle de la Sainte-Cène, l'ordre ecclésiastique est rétabli, et tous les membres du troupeau promettent de bon cœur soumission à l'Évangile.

L'état de l'Église était réjouissant, seulement deux ministres ne pouvaient suffire au travail qu'exigeait une congrégation comme celle de Lyon; aussi le Consistoire s'efforça-t-il, comme la discipline lui en donnait le droit, de rappeler ses anciens pasteurs, dispersés de tous côtés depuis quatre ans; mais la plupart étaient alors à la tête d'autres troupeaux, et ceux-ci ne s'empressaient pas de les céder. Nous ne savons où se trouvaient *Boulier* et *Payan*[1], que Montauban, en avril 1571, avait déjà réclamés en vain pour elle-même à Genève, d'où l'on répondait qu'ils n'étaient pas dans le pays; *Sallvard* venait d'être envoyé à l'Église française de Francfort-sur-le-Mein, où il resta comme pasteur de 1571 à 1576; *Buyrelle* avait réussi à fonder à Besançon une Église florissante, à laquelle celle de Lyon ne consentit à le laisser que sur les instantes prières des frères de Genève, en décembre 1571.

Dans cette difficulté Chandieu n'aura certainement pas laissé ce troupeau qu'il aimait, sans l'assister de son activité pasto-

1. Boulier viendra, en octobre 1572, se réfugier à Genève, où il était encore assisté en 1578. Quant à Payan, nous ne savons plus rien sur son compte, car il ne nous paraît guère possible de l'identifier avec Jean Payan, alors pasteur à Montpellier, où il sera en activité jusqu'en 1591 au moins.

rale, comme il l'avait fait six ans auparavant; mais nous ne pouvons que supposer le fait, son Journal à cette époque étant très intermittent[1]. — Enfin, en mars 1572, Jacques *Langlois*, toujours à Lausanne, où son ministère est vivement apprécié, obtient non sans peine, par l'insistance qu'il met à le demander, son congé de Leurs Excellences de Berne, afin de rejoindre comme troisième pasteur son ancienne Église, au service de laquelle, hélas ! il tombera à quelque mois de là sous les coups des assassins. Le berger sera frappé, et les brebis du troupeau, rassemblé de nouveau, mais pour une si courte durée, seront dispersées pour longtemps.

Ce temps de répit fut bien vite et brusquement terminé en effet : déjà a sonné la date néfaste du 24 août 1572, jour de la Saint-Barthélemy, de cruelle mémoire! Les massacres, commencés à Paris, se reproduisent en province; à Lyon en particulier ils sont terribles, sous la direction occulte du servile gouverneur Mandelot. Chandieu doit reprendre à la hâte, comme tant de milliers d'autres, le chemin de l'exil, et cette fois ce sera pour onze ans! — C'est toute une période de sa vie, à laquelle nous consacrerons le chapitre suivant.

(*A suivre.*) A. Bernus.

DOCUMENTS

L'ÉVÊQUE GUILLAUME BRIÇONNET,

FRANÇOIS Ier ET SA SŒUR MARGUERITE.

DEUX LETTRES INÉDITES, DE FÉVRIER 1522.

Parmi les pages nouvelles que la deuxième édition de la *France protestante* doit à M. H.-L. Bordier, celles qu'il a consacrées à Guillaume Briçonnet se distinguent par l'abondance des renseigne-

1. En janvier 1572 Chandieu présidait une réunion du colloque de Beaujolais, où furent traitées diverses questions touchant l'Église de Lyon.

ments en partie nouveaux qu'elles renferment. Nous y renvoyons le lecteur, nous bornant, en attendant une plus ample démonstration, à ajouter quelques traits inédits à ce qu'on y lit des efforts tentés par ce prédécesseur de Bossuet, en faveur d'une Réforme évangélique.

Pendant plus de trois ans (juin 1521, sept.-oct. 1524), Briçonnet correspondit, à cet effet, avec Marguerite d'Angoulême, sœur de François I[er]. Une copie contemporaine de cette correspondance, revue et corrigée sur les originaux, nous a été heureusement conservée. Elle forme à la Bibliothèque nationale (fr. 11,495) un gros volume qui ne compte pas moins de 822 pages petit in-folio. — Le savant et laborieux éditeur de la *Correspondance des Réformateurs* s'est bien gardé d'imiter M. Génin qui, publiant (1841-1842) un fort insuffisant recueil de lettres de Marguerite, n'avait guère mentionné le commerce épistolaire de la princesse avec l'évêque de Meaux et abbé de Saint-Germain-des-Prés, que pour le ridiculiser. M. A.-L. Herminjard en donne, au contraire, plus de vingt extraits dont plusieurs du plus haut intérêt. En voici deux autres (fol. 176 — 178[a]), que nous pourrions aisément multiplier, car nous croyons que cette correspondance mériterait une étude détaillée et approfondie.

Les lignes de Briçonnet qu'on va lire montrent combien, dès février 1522, il insistait pour gagner le roi, par l'intermédiaire de « sa mignonne ». La réponse de Marguerite n'est pas moins caractéristique. Révélant, sous une forme énigmatique voulue, où une certaine coquetterie mystique se mêle à la recherche littéraire, des besoins religieux profonds, elle trahit discrètement le découragement d'une noble âme qui gémit de l'inutilité de ses efforts comme de l'insuffisance de sa foi. N. W.

I. — *Guillaume Briçonnet à Marguerite d'Angoulême.* De Meaux, le 26 février 1522.

[1]...Confortez le bon et sainct voulloir et désir que Dieu a donné au Roy et ne soiez tous trois[2] ingratz de grâces spirituelles qui sont, sans doubte, plus grandes que les temporelles et telles que n'en congnois de pareilles.

1. Ce qui précède cette fin de lettre est une longue dissertation allégorique, mystique et scripturaire, sur la *semence*, le *laboureur*, etc., dans laquelle Briçonnet insiste surtout sur la nécessité du renoncement, ainsi que sur celle de l'action.

2. Savoir François I[er], sa sœur Marguerite et leur mère, Louise de Savoie.

Je ne l'escriptz par flaterie, mais pour vous resveiller et advertir que en renderez tous compte si les laissez stérilles et oyseuses. Dieu ne vous en a point donné sy grand feu pour les couvrir, lumière et congnoissance pour l'estaindre, et l'esploicter seullement ès choses labiles (*sic*) et transitoires comme magnanigmes. Abhominés choses basses, il n'est rien grant fors ce qui touche l'honneur du seul grant; le surplus passe comme vent et Il demeure.

Comme roial doibt tendre et se occuper à ce qui est sur les hommes en dignité, telles doivent estre ses œuvres plus que humaines, comme elles seront en s'appliquant à ce qui touche l'honneur de Dieu. Monsr St Pol, parlant du Roy, dict : *Non sine causa gladium portat ad vindictam malorum, laudem vero bonorum*[1]. Hélas! il est plus que temps de tirer ce cousteau que Dieu a mis en ses mains pour la tuition et deffence de son espouse qui est desollée, souyllée et maculée comme chascun congnoist; et ne puis entendre qu'il soit excusé envers Dieu s'il n'y faict son debvoir. Je scay qu'il en a le voulloir, mais c'est l'espée au fourreau s'il n'est exécuté[2].

Le débonnaire Jhesus, vray laboureur des âmes fidelles, vueille que les grâces qu'il a semées en voz cœurs, puissent fructifier à son honneur, et que les espines[3] dont l'espouze est environnée, puissent, par feu d'amour inextinguible et glaive vivifiant les âmes, estre essartées et bruslez, et vous doint à tous trois accroissement de grâce, paix et amour. De vostre hermitaige, le XXVIe feburier 1521[4].

II. — *Marguerite d'Angoulême à Guillaume Briçonnet.* Sans lieu ni date, mais répondant à la lettre ci-dessus.

Je supplie celluy qui seul a respondu pour ses créatures, voulloir respondre, parlant à vostre cœur parolles sy vivitives et plaines de la doulceur que je ygnore trop longuement, en sorte que vostre âme morte en ceste doulce vie, par habondance suffocquée d'amour, me tiengne quicte et oublie la peine et la charité à quoy mercy ne responce ne sçauroient satisfaire[5].

1. Rom. XIII, 4: *Ce n'est pas en vain qu'il porte l'épée*, etc.

2. On se demande, lorqu'on connaît François Ier et les chaînes qu'il s'était forgées à lui-même par le fameux Concordat de 1516, si Briçonnet ne se faisait pas illusion sur la réalité de ces bonnes dispositions.

3. Allusion à la précédente lettre de Marguerite, qui avait signé : « Aydez *l'environnée d'espines.* »

4. Ancien style, l'année commençant à Pâques, il faut lire 1522.

5. Cette phrase, obscurcie comme à dessein, ne trahit-elle pas l'embarras provoqué par les appels de Briçonnet?



Mais j'espère que le bon grain que vous avez envoyé, au jour des mestives [1], rapportera partie de vostre désir. Car sy la dure pierre en faict mal son prouffict [2], les bonnes terres préparées en auront sy bonne part que le fruict vous en sera récompense de voz labeurs; et puis que le grant laboureur vous y commect avec ses grâces, ne vous vueillez ennuyer de continuer.

Vous me pourriez dire que, au grand chemin et large où nous icy sommes, le feu en nous se meurt; le soleil qui semble par noz fenestres clozes, estre cachié; l'eau courant sans fin, seichée et tarie; la vraie manne, desprisée; le bon grain, caché et marché des piedz; l'air plain d'oiseaulx de rapine [3]. Je le vous confesse [4]. Car sans doubte, je vois bien que, en lieu de bonté, nous n'avons que amortisseurs [5] (?) et tant de nouvelletez et de fainctes [6] que les aimez de Dieu ont cause de pleurer et taire. Mais sy fault-il que le zelle de sa maison vous mange.

Dieu face ses parolles saiettes [7], et les cœurs susceptibles [8] de la navrure du zèle de son honneur. Car je n'en vois que peu de soliciteurs; le seul tout soit honnoré en son Eglise, à sa saincte volonté. Affin que bien tost, après longs labeurs consolatifz et veues aveuglées, peines joieuses, courses reposantes, et vies mortes et mortz vives [9], puissions sans cesse, à jamais, louer, aymer de tout nostre pouvoir, et estre pour sa gloire seulle entièrement rempliz de luy en la lumière. Duquel, en vostre plus aveuglée clère-voiant heure, aurez, s'il vous plaist, par charité, commandé en vostre mémoire, l'oubliante soy mesme,

MARGUERITE.

1. *Mestives*, moissons.

2. N'est-ce pas une allusion à l'égoïsme bien connu du roi?

3. Toutes ces images rappellent des lettres antérieures de Briçonnet, qui renferment de longues élucubrations sur chacune d'elles.

4. Marguerite avoue ici, non sans une pénétrante tristesse, son impuissance.

5. On peut lire amort*isseurs* ou amort*issoirs;* l'un ou l'autre terme indique qu'aux appels de Marguerite on répondait par de l'eau bénite de cour, remettant l'exécution des mesures demandées à des temps meilleurs, etc.

6. *Fainctes*, défaites.

7. *Saiettes*, flèches.

8. Donc ces *cœurs* n'étaient pas sérieusement touchés.

9. Toutes ces antithèses, que prodiguaient les beaux esprits de cette époque, se retrouvent dans d'autres lettres de Briçonnet.

MÉMOIRE DES BIENS DES CONSISTOIRES

DE LA GÉNÉRALITÉ DE BORDEAUX

A L'ÉPOQUE DE LA RÉVOCATION

Dans l'avant-dernier numéro du *Bulletin* (p. 82) nous avons donné l'état de ces biens pour les diocèses d'Agen et de Bordeaux. On trouvera ci-dessous ceux des diocèses d'Aire, de Sarlat, de Condom et de Périgueux, qui complètent tout ce que nous avons trouvé pour la généralité de Bordeaux. — On remarquera que ces derniers états sont généralement datés de 1696, plus détaillés que les précédents, et accompagnés de la signature autographe de l'intendant *Basin de Bezons*. Nous avons donc, pour ces quatre diocèses, les mémoires *originaux* qui furent envoyés à la cour, tandis que pour les diocèses d'Agen et de Bordeaux nous n'avions pu donner que le résumé fait par le ministre pour être soumis directement au roi.

Remarquons aussi qu'il résulte des notes accompagnant généralement les récapitulations que, antérieurement à 1696, on avait déjà disposé d'une partie des biens inventoriés ; le présent inventaire ne représente donc que ce qui *restait* de ces biens après déduction de ce qui avait servi à *des destinations particulières*. — Des marques au crayon rouge annotant le résumé ministériel de ces mémoires semblent indiquer, comme nous l'avons relevé, que les propositions faites par l'intendant, d'accord avec l'évêque, ont généralement été approuvées par le roi. — Inutile d'ajouter enfin que la comparaison seule de la liste des Églises avec celles des Églises aujourd'hui existantes est bien instructive.

N. W.

DIOCÈSE D'AIRE

Saint-Justin[1].

Sommes exigibles en capital : 2765 l.; intérêts : 1171 l. 19 s.
Sommes douteuses en capital : 999 l.; intérêts : 552 l. 6 s. 8 d.
Récapitulation : 5487 l.; 12 s. 4 d.

1. Y compris les intérêts jusqu'au 31 décembre 1694.

Reçues par le Receveur général du Domaine, dont il a compté en son second compte.................................. 636 l. 12 s. 4 d.

Il ne parait que St-Justin où il y ait des biens des consistoires dans ce diocèse. L'on voit par le bordereau cy joint en quoy ils consistent.

L'avis de Mr l'Evêque d'Aire seroit d'employer les biens de ce consistoire à l'hospital de la ville d'Aire. C'est un petit lieu à quatre lieus d'Aire, où il n'y a point d'hospital; je crois que les biens de ce consistoire ne peuvent avoir une meilleure application qu'à soutenir un hospital qui est déjà étably, et qui a besoin qu'on unisse les biens pour qu'il soit mieux en estat de fournir les choses necessaires aux malades. L'on y peut mettre la condition que l'on recevra les malades du lieu de Saint Justin. Et comme il y a déjà 541 l. 2 s. 7 d. de receus qui proviennent des biens de ce consistoire qui sont entre les mains du receveur du Domaine; mon sentiment est de les donner aussi à l'hospital d'Aire afin que l'on ait quelques lits de plus pour recevoir les malades.

Fait à Bordeaux, le 1er septembre 1696[1].

BASIN DE BESONS.

DIOCÈSE DE SARLAT[2]

Aymet.

Sommes exigibles en capital : 1325 l. 6 s.; intérêts : 1450 l. 5 s. 9 d.
Sommes douteuses à débattre : 1523 l. 7 s.; intérêts : 1035 l. 6 s. 4. d.
Récapitulation : 5335 l. 19 s. 1 d.

1. Dans un autre état du même carton, on lit, pour le même diocèse d'Aire, ce qui suit (une note au crayon rouge semble indiquer que la première demande a été approuvée) : « Le sieur de Lassere de Cautiran, neveu et héritier du deffunt sieur Perruqueau, qui estoit président en la chambre de l'Édit de Guienne, lequel avait donné 4000 l. au consistoire de Geaune, demande le don de ces 4000 l. pour faire bâtir une chapelle dans sa maison, pour luy, sa famille et les habitants qui ne peuvent, en hiver, aller à l'Eglise paroissialle de Geaune. Et de plus 15000 l. qui ont esté donnez par ledit sieur Perruqueau à d'autres consistoires de Guienne. M. de Bezons mande que ce gentilhomme a une grande famille qui fait parfaitement son devoir, et qu'estant héritier d'un homme qui a fait de grands legs il estime qu'on pourroit luy accorder les 3000 l. lèguez au consistoire de Geaune et 1200 l. sur chacun des autres consistoires, pour faire 9000 l., tant pour emploier au bastiment d'une chapelle qu'à l'entretien d'un vicaire. »

M. de Bezons marque de plus qu'il y a dans ce diocèse des hôpitaux qui ont très peu de revenu.

2. 1er janvier 1685 au 31 décembre 1696.

Monbazillac.

Sommes exigibles en cap. : 132 l. 10 s.; intérêts : 86 l. 18 s. 1 d.
Récapitulation : 219 l. 8 s. 1 d.

Gardonne.

Sommes exigibles en capital : 44 l.; intérêts : 28 l. 16 s. 10 d.
Immeubles. Emplacement du temple et du cimetière, de 3/4 de poignées.
Récapitulation : 72 l. 16 s.

Razac.

Sommes exigibles : 160 l.; intérêts : 103 l. 10 s. 9 d.
Sommes douteuses : 50 l.; intérêts : 32 l. 15 s. 6 d.
Immeubles : l'emplacement du temple.
Récapitulation : 346 l. 13 s. 3 d.

Lamonzie.

Sommes exigibles : 300 l.; intérêts : 196 l. 13 s. 4 d.
Sommes douteuses : 271 l. 10 s.; intérêts : 178 l. 0 s. 3 d.
Immeubles : un cimetière.
Récapitulation : 946 l. 3 s. 7 d.

Sigoulès.

Immeubles : l'emplacement du cimetière.

Cours.

Sommes douteuses : 60 l.; intérêts : 39 l. 6 s. 8 d.
Récapitulation : 99 l. 6 s. 8 d.

Issigeac.

Sommes exigibles : 680 l.; intérêts : 468 l.
Récapitulation : 1148 l.

Lenquais.

Sommes exigibles : 444 l.; intérêts : 299 l. 7 s. 7 d.
Sommes douteuses : 218 l. 12 s.; intérêts : 143 l. 6 s. 9 d.
Rentes douteuses : 5 l.
Immeubles : un cimetière acquis pour 30 l.
Récapitulation : 1110 l. 6 s. 4 d.

Villefranche.

Sommes douteuses : 100 l. 8 s. 9 d.; intérêts : 105 l. 4 s. 8 d.
Récapitulation : 205 l. 13 s. 5 d.

Badefol.

Sommes exigibles : 22 l. 6 s.; intérêts : 14 l. 12 s. 8 d.
Récapitulation : 36 l. 18 s. 8 d.

Monpazié.

Sommes exigibles : 1274 l. 17 s. 8 d.; intérêts : 1138 l. 17 s. 5 d.
Sommes douteuses : 1458 l.; intérêts : 1213 l. 15 s. 9 d.
Immeubles : l'emplacement du temple acheté 390 l.
Récapitulation : 5085 l. 10 s. 10 d.

Castelneau.

Sommes exigibles : 700 l.; intérêts : 458 l. 17 s. 5 d.
Immeubles : l'emplacement du temple.
Récapitulation : 1158 l. 17 s. 9 d.

La Calevielle (La Caleville?).

Sommes exigibles : 20 l.; intérêts : 46 l. 8 s. 10 d.
Immeubles : l'emplacement du temple.
Récapitulation : 66 l. 8 s. 10 d.

Berbières.

Sommes exigibles : 488 l.; intérêts : 384 l. 8 s. 9 d.
Sommes douteuses : 2048 l.; intérêts : 1366 l. 11 s. 5 d.
Récapitulation : 4287 l. 10 s. 2 d.

Saint-Ciprien.

Sommes exigibles : 355 l.; intérêts : 310 l. 9 s. 10 d.
Sommes douteuses : 526 l.; intérêts : 393 l. 14 s.
Récapitulation : 1585 l. 3 s. 10 d.

Boisse.

Sommes exigibles : 10 l.; intérêts : 6 l. 11 s. 1 d.
Sommes douteuses : 100 l.; intérêts : 65 l. 11 s. 1 d.
Récapitulation : 182 l. 2 s. 2 d.

Siorat.

Sommes exigibles : 100 l.; intérêts : 121 l. 2 s. 2 d.
Sommes douteuses : 150 l.; intérêts : 98 l. 6 s. 7 d.
Rentes exigibles : 6 l.
Récapitulation : 475 l. 8 s. 9 d.

Campagnac.

Sommes douteuses : 160 l. ; intérêts : 102 l. 2 s. 1 d.
Récapitulation : 262 l. 2 s. 1 d.

Doissat.

Sommes exigibles : 80 l. ; intérêts : 102 l. 8 s. 8 d.
Récapitulation : 182 l. 8 s. 8 d.

Beynac.

Sommes exigibles : 45 l. 10 s. ; intérêts : 29 l. 16 s. 1 d.
Récapitulation : 75 l. 6 s. 1 d.

Total.

Sommes exigibles : 6181 l. 19 s. 8 d. ; intérêts : 5247 l. 12 s. 7 d.
Sommes douteuses : 6665 l. 17 s. 9 d. ; intérêts : 4773 l. 15 s. 1 d.
Récapitulation : 22880 l. 5 s. 1 d.

Il y a eu autrefois 22 consistoires dans l'étendue du diocèse de Sarlat...

L'avis de Mr l'Evêque de Sarlat seroit de donner ces biens pour l'establissement d'un Collège des pères jésuites à Sarlat, pour l'éducation de la jeunesse. Il y a déjà un fonds pour un petit collège, et il se trouve une femme qui veut donner une somme considérable pour appeler lesdits pères jésuites dans ladite ville.

Sur quoy nous croyons qu'il ne peut pas se faire une meilleure destination desdits biens, que de les employer à l'establissement dudit collège, par les avantages qu'en peuvent recevoir les familles, non seulement de la ville de Sarlat, mais mesme de tout le diocèze, par la facilité d'avoir un colège à portée où ils pourront envoyer leur enfans aux estudes, d'autant mieux que nous ne voyons pas qu'il y ait de les employer plus utilement sur ces lieux, n'y ayant point d'establissement d'hospital fait et les sommes n'estant pas assez considérables pour en faire de nouveaux dans les lieux où lesdits biens ont esté donnez.

Cependant, si Sa Majesté n'approuvait point cest establissement, nous estimons qu'il n'y a rien de mieux que de les donner à l'hospital de la manufacture de ladite ville de Sarlat.

De plus, il y a entre les mains du Receveur 1108 l. dont 807 l. proviennent des biens du consistoire d'Aymet.

Advis de l'employ de ladite somme de 807 l. en achat d'ornemens pour l'église de ce lieu y en ayant de très mauvais, et à faire quelques réparations.

Nous sommes obligés de remarquer que le sieur de Fournil, qui estoit

seigneur de Monbazillac, avait fait des dons aux consistoires de Monbazillac et de Lacaleville dont le Roy fait une destination. C'est la raison pour laquelle on les a distraits du total des biens desdits consistoires et qu'ils ne sont pas compris dans le bordereau ci joint.

Fait à Bordeaux, le 1er septembre 1696[1].

BASIN DE BESONS, autogr.

DIOCÈSE DE CONDOM[2]

Nérac.

Sommes exigibles : 5477 l. 10 s.; intérêts : 3698 l. 5 s. 2 d.
Sommes douteuses : 692 l.; intérêts : 521 l. 16 s. 3 d.
Récapitulation : 10389 l. 2 s. 3 d.

Peuch.

Sommes exigibles : 100 l.; intérêts : 42 l. 4 s.
Sommes douteuses : 263 l. 19 s. 6 d.; intérêts : 177 l. 7 s. 8 d.
Récapitulation : 583 l. 11 s. 2 d.

Monhurt.

Sommes exigibles : 1000 l.; intérêts : 591 l. 16 s. 8 d.
Sommes douteuses : 4040 l.; intérêts : 2642 l. 18 s. 7 d.
Récapitulation : 8274 l. 15 s. 3 d.

Despiens.

Sommes exigibles : 1020 l.; intérêts : 591 l. 17 s. 11 d.
Récapitulation : 1611 l. 17 s. 11 d.

Montaguac.

Sommes exigibles : 1234 l.; intérêts : 663 l. 5 s. 9 d.
Sommes douteuses : 987 l.; intérêts : 646 l. 7 s. 9 d.

1. On lit dans un autre état du carton 287, pour le même diocèse de Sarlat, ce qui suit. La marque *n*, au crayon rouge, indique que ces demandes ont été rejetées : « Les chanoines de la cathedralle de Sarlat ont représenté que leur chapitre est endetté pour le bastiment de l'Eglise et leur revenu diminué par les portions congrues et autres affaires. Ils demandent du secours pour avancer l'Eglise. »

Le curé de Montignac-le-Comte demande que les biens du consistoire dudit lieu soient employés à l'entretien d'un maître d'école et M. de Bezons a mandé que cela serait utile. Ces biens sont de 5000 livres.

2. 1er janvier 1685 au 31 décembre 1696.

Rentes douteuses : 100 l.

Récapitulation : 3630 l. 13 s. 6 d.

Lavardac.

Sommes douteuses : 200 l.; intérêts : 131 l. 2 s. 2 d.

Immeubles : Deux petits lopins de terre joignant le temple, et une cloche de 80 ou 100 l.

Récapitulation : 331 l. 2 s. 2 d.

Defieux.

Sommes douteuses :.200 l.; intérêts : 131 l. 2 s. 2 d.

Récapitulation : 331 l. 2 s. 2 d.

Total.

Sommes exigibles : 8831 l. 10 d.; intérêts : 5587 l. 9 s. 6 d.

Sommes douteuses : 6382 l. 19 s. 6 d.; intérêts : 4250 l. 14 s. 7 d.

Rentes douteuses : 100 l.

Récapitulation : 25 752 l. 4 s. 5 d. (Non compris ce qui a esté receu dont on a proposé des destinations particulières.)

L'avis de Mr l'Evèque de Condom seroit d'unir tous ces biens au séminaire des prestres, qui est estably à Condom.

Sur quoy nous disons qu'il n'y a pas d'hospital fondé dans aucun des lieux ci dessus mentionnés, où l'on peut y appliquer les sommes provenant des biens desdits consistoires et s'il y en a quelques uns où l'on reçoive les pauvres malades, ils ne subsistent que par le moyen des charitez qui se font nouvellement; et d'ailleurs ces sommes n'estant pas assez considérables pour faire des establissements particuliers et n'y aiant point d'églises qui aient besoin d'estre rétablies, nous croyons que les biens desdits consistoires ne peuvent pas estre mieux employez, conformément à l'avis de Mr l'Evesque de Condom, que d'estre unis au séminaire de Condom, pour aider à soutenir ces establissemens dont l'utililé est connue de tout le monde. Cependant, si Sa Majesté n'approuvoit pas ceste destination, mon avis seroit que l'on unit lesdits biens à l'hospital de la manufacture de ladite ville de Condom qui vient d'estre estably.

Fait à Bordeaux, le 1er septembre 1696[1].

BASIN DE BEZONS.

1. Dans le résumé du ministre, il est dit, en outre, que le receveur a reçu très peu de chose qui a été employé pour des dons aux nouveaux convertis. On y voit aussi que le mot *hospital* est souligné en rouge, ce qui semble indiquer que ce n'est pas l'avis de l'évêque qui l'a emporté, et cadre avec la marque *n*,

DIOCÈSE DE PÉRIGUEUX[1]

Moncaret.

Sommes exigibles : 1398 l. 14 s. 1 d. ; intérêts : 916 l. 16 s. 2 d.
Sommes douteuses : 351 l. 1 s. ; intérêts : 230 l. 1 s. 10 d.
Récapitulation : 2896 l. 13 s. 1 d.

Pouchat.

Sommes exigibles : 716 l. 10 s. ; intérêts : 466 l. 8 s. 1 d.
Récapitulation : 1182 l. 18 s. 1 d.

Lefleix.

Sommes exigibles : 332 l. ; intérêts : 217 l. 12 s. 8 d.
Sommes douteuses : 545 l. ; intérêts : 357 l. 5 s. 5 d.
Récapitulation : 1451 l. 18 s. 1 d.

Bergerac.

Sommes exigibles : 1579 l. 8 s. ; intérêts : 975 l. 7 s. 5 d.
Sommes douteuses : 60 l. ; intérêts : 39 l. 6 s. 8 d.
Récapitulation : 2654 l. 2 s. 1 d.

Mussidan

Sommes exigibles : 1255 l. ; intérêts : 802 l. 16 s. 1 d.
Sommes douteuses : 24 l.
Immeubles : l'emplacement du temple.
Récapitulation : 2081 l. 16 s. 1 d.

Laforce.

Sommes exigibles : 1446 l. 19 s. 11 d. ; intérêts : 1045 l. 9 s.
Sommes douteuses : 63 l. ; intérêts : 41 l. 6 s.
Rentes exigibles : 1 l. 15 s.
Immeubles : deux cimetières, contenant 1 poignée 1/2.
Récapitulation : 2598 l. 9 s. 11 d.

également au crayon rouge, qui se trouve en marge de cette note, évidemment contemporaine : « M. l'Evesque de Condom demande le don des biens du consistoire de *Nérac* pour aider à bâtir et fonder son séminaire, lesdits biens sont de la somme de 6000 l. »

1. Du 1er janvier 1685 au 31 décembre 1696.

Limeuil.

Sommes exigibles : 5 l. ; intérêts : 3 l. 5 s. 6 d.
Sommes douteuses : 350 l. ; intérêts : 229 l. 8 s. 9 d.
Rentes exigibles : 4 l.
Récapitulation : 591 l. 14 s. 3 d.

Le Buguo.

Sommes exigibles : 593 l. 11 s. 8 d. ; intérêts : 388 l. 17 s. 11 d.
Sommes douteuses : 340 l. ; intérêts : 222 l. 17 s. 5 d.
Récapitulation : 1545 l. 7 s.

Lalinde.

Sommes douteuses : 225 l. 10 s. ; intérêts : 147 l. 17 s.
Vente des matériaux : 10 l.
Récapitulation : 383 l. 7 s.

Clairans.

Sommes exigibles : 130 l. ; intérêts : 85 l. 4 s. 5 d.
Vente des matériaux : 42 l.
Récapitulation : 257 l. 4 s. 5 d.

Montignac.

Sommes exigibles : 4300 l.
Rentes exigibles : 1976 l. 15 s.
Récapitulation : 6276 l. 15 s.

Total.

Sommes exigibles : 11 757 l. 3 s. 8 d. ; intérêts : 4901 l. 17 s. 3 d.
Sommes douteuses : 1958 l. 11 s. ; intérêts : 1268 l. 30 s. 1 d.
Rentes exigibles : 1982 l. 10 s.
Vente des matériaux : 52 l.
Récapitulation : 21 920 l. 5 s. (Non compris ce qui a esté receu dont on a proposé des destinations particulières.)

L'avis de Mr l'Evesque de Périgueux seroit d'unir tous ces biens également et par moitié aux hôpitaux de la manufacture et des malades de la ville de Périgueux [1].

1. Un *b* au crayon rouge à la suite de ce paragraphe, sur le résumé du ministre, semble indiquer que cette proposition a été adoptée. On y lit aussi que le receveur avait très peu encaissé dans ce diocèse, dont il avait compté, et que cela avait été employé en aumônes et pensions aux nouveaux convertis. En outre,

Sur quoy nous disons que n'y ayant point d'hospital fondé dans aucun des lieux ci-dessus mentionnez et que s'il y en a quelques-uns où l'on reçoive les pauvres malades, ils ne subsistent que par le moyen de charitez qui se font nouvellement, nous croions qu'il ne se peut pas faire une meilleure destination de ces biens, que de les donner auxdits hôpitaux, d'autant mieux qu'ils ne sont pas assez considérables pour faire des établissemens particuliers aux lieux où ils avoient esté donnez et qu'il ne se trouve pas qu'il y ait lieu de les employer plus utilement dans lesdits lieux soit pour le restablissement des églises ou autres œuvres pies.

Fait à Bordeaux, le 1er septembre 1696.

BASIN DE BEZONS.

MÉLANGES

LE MÉREAU DANS LES ÉGLISES

RÉFORMÉES DE FRANCE

Il y a sept ans, nous soumettions à la Société archéologique du Midi de la France, dont nous avons l'honneur de faire partie aujourd'hui, une étude sur le *Méreau* dans les Églises réformées de France, dans le culte presbytérien de la Grande-Bretagne et d'Irlande et chez les baptistes d'Écosse.

Le commencement de ce travail parut dans le *Moniteur de la Numismatique*, revue qui se publiait alors à Paris, mais dont l'apparition fut éphémère; aussi, pour quelques fragments édités, nous perdîmes, avec notre manuscrit, une partie importante de notre étude.

Depuis, nous avons recueilli de nouveaux documents sur le même sujet; grâce à des mains amies, notre médaillier s'est enrichi de quelques autres méreaux, parmi lesquels plusieurs sont fort rares :

M. de Bezons avait mandé qu'il serait à propos de « paier à M. de Vivans une somme de 1000 livres pour frais et voiages par luy faits dans les affaires de ceux de la Religion pour raison de quoy il a obtenu un arrest du parlement de Guienne qu'il a remis entre les mains de mons. le controleur général afin d'obtenir permission d'imposer cette somme sur les nouveaux convertis; croit qu'il vaut mieux la paier que de permettre cette imposition ».

ces motifs nous ont déterminé à reprendre notre travail pour le compléter, cette partie de la numismatique ayant été d'ailleurs assez peu explorée encore. Des plumes autorisées s'en sont pourtant déjà occupées.

Parmi les archéologues qui ont soulevé le voile qui la recouvrait, il faut en première ligne citer le regretté comte de Clervaux et le pasteur Charles Frossard. Plus récemment, M. Edmond Hugues en a parlé également dans un appendice à son important ouvrage sur les *Synodes du désert*.

Nous puiserons sans scrupule à ces sources, et en joignant à nos emprunts les renseignements que nous avons, dans ces derniers temps, recueillis nous-mêmes, nous croyons avoir, par rapport à notre premier essai, établi un travail à peu près nouveau. Le premie rcomprenait deux parties, l'une consacrée aux Églises de France, l'autre ayant trait à l'usage du méreau dans le culte presbytérien de la Grande-Bretagne et d'Irlande.

Aujourd'hui, malgré la relation qui existe, quant à l'usage du méreau, entre les Églises réformées de France et d'Écosse, nous avons négligé de reprendre la deuxième partie de notre premier travail, sauf à en faire plus tard l'objet d'une étude spéciale.

De l'emploi du Méreau dans les Églises réformées de France.

Le méreau était un jeton usité dans les Églises réformées. A chaque communion un *ancien* le distribuait aux fidèles autorisés à faire la Cène, lesquels le remettaient à un autre *ancien* en s'approchant de la sainte table.

Le nom de méreau remonte à une époque très reculée. Dans son acception générale et primitive, il signifiait :

Marque mobilisée.

Au moyen âge on désignait sous ce nom les jetons pour compter. On écrivait alors :

Mérau ou Mériau à conte, ou de conte.

Du XIII[e] au XV[e] siècle, les méreaux étaient généralement en laiton ou cuivre jaune et quelquefois en cuivre rouge; pour les classes les moins aisées, il y en avait en plomb; pour les classes riches, ils étaient

en argent et l'on a la preuve qu'il en a existé quelques jeux en or[1].

A la fin du XVIe et surtout au XVIIe siècle, le mot méreau n'était plus guère employé que dans les Églises et on le définissait alors : *un jeton de présence.*

Les États, provinces, confréries, communautés, chapitres, eurent des méreaux, espèce de jetons qui étaient les signes représentatifs d'une valeur (méreaux distributifs, pour les distinguer des méreaux capitulaires, lesquels étaient les jetons de présence institués dans les chapitres) mais qui, cependant, n'étaient pas une monnaie[2].

M. Hugues cite ces deux vers rappelant l'existence du méreau au XVe siècle. Ils sont du poète Villon qui vivait à cette époque :

Une bourse d'argent légière
Qui estoit pleine de mesreaulx.

La première mention qui soit faite des méreaux protestants se trouve dans les registres du Conseil de Genève, et l'idée appartient à *Calvin* et à *Viret.* Ces réformateurs se présentent devant le petit Conseil, en effet, le 30 janvier 1560, et demandent en particulier :

Que pour empescher la profanation de la cène, il seroit bon que chascun allast prendre des marreaux de plomb (jetons) pour ceulx de sa maison qui seroient instruits, et les estrangiers qui viennent, ayant rendu témoignage de leur foi, en pourront prendre, et ceulx qui n'en auront pas ne seront pas admis.

Le Conseil de Genève, toutefois, n'autorisa pas cette coutume. Les regards de Calvin se tournèrent alors vers ses disciples de la grande nation voisine. Dans une lettre (*aux fidèles de France*), qui n'est point datée, mais qui a dû être écrite vers 1561, il recommande avec instance l'usage des méreaux[3]:

Nous sçavons bien, *leur dit-il,* que cecy est trouvé dur et estrange entre ceulx qui ne sçavent discerner le joug de nostre Seigneur Jésus d'avec la tyrannie papale. Mais vous avez à regarder plus tôt quel est le

1. *Histoire du jeton au moyen âge,* par J. Rouyer et E. Hucher. Paris, 1858, p. 16 et 17.

2. *Synodes du désert.* Edmond Hugues, 1886.

3. *Calv. Opera.* Ed. de Brunswick, t. XVII, p. 711.

vouloir de Dieu pour vous y renger que de vous lascher la bride à voz appetis... Quant il sera deffendu à quelqu'un de recevoir la cène, comme ce n'est pour tousjours qu'on l'exclud, aussi ce n'est pas pour le faire desespérer, mais c'est afin qu'il se humilie, et que les aultres y prennent instruction. Puis que tout cecy est ordonné par la parole de Dieu à laquelle il n'est licite de contredire, nous vous prions au nom de Dieu de n'avoir honte de vous assubjectir à ce que vous voiez estre si bon et sainct[1].

Ces recommandations pressantes furent immédiatement mises en pratique dans les Églises réformées de France, dont la plupart suivaient déjà docilement l'impulsion du Réformateur, aussi l'usage de ces jetons s'y montra dès les premiers jours.

La matière généralement employée par les protestants pour la fabrication de leurs méreaux est le plomb ; nous n'en connaissons pas, de l'Église réformée française, qui soient d'un autre métal, hormis quelques exemplaires faits d'un alliage d'étain et de plomb.

D'après quelques auteurs, on en aurait pourtant fait en carton, en cuir, en cire et même en verre[2].

Nous croyons que c'est par erreur que ces sortes d'objets ont été désignés comme appartenant exclusivement aux huguenots; nous pensons que ce sont surtout les jetons de présence dont nous avons parlé plus haut, qui étaient utilisés dans les Églises catholiques et que l'on distribuait à des prêtres, particulièrement à des chanoines assistant à certains offices religieux.

Ce serait, d'après nous, exceptionnellement que les protestants auraient fait usage de méreaux en d'autre matière que le plomb, dans des moments difficiles et pressants où ce métal, sans doute, leur faisait défaut.

Cependant, il conviendrait peut-être, malgré sa date récente (1860 environ), de classer parmi les méreaux de communion un petit carton portant le timbre du Conseil presbytéral de l'Église de Saint-Sauvant (Vienne), que nous avons vu à Bordeaux chez M. Victor Bordes, amateur éclairé, qui a recueilli une série, des plus complètes que nous connaissions, de méreaux protestants.

Nous ne faisons que signaler cet objet, laissant à M. Bordes, dont

1. Extrait de *La Discipline dans l'ancienne Église réformée de Nîmes*, par Charles Dardier. (Étrennes chrétiennes de Genève, p. 58. — 1882.)

2. *Dictionnaire encyclopédique* de Louis Grégoire. Paris, 1872, p. 1336.

l'autorité en pareille matière est bien supérieure à la nôtre, le soin de trancher la question.

M. le pasteur Charles Frossard, dans une brochure extraite du *Bulletin du Protestantisme français*, où il décrit quarante et un méreaux, dit que ce nom a été donné par les numismatistes actuels aux médailles de la communion réformée. En effet, il en a été très peu fait usage par les protestants. Ils les désignaient différemment.

Marreau, *Merreau*, *Mérel*, *Masreau*, *Marron* ou *Marque*.

Le nom de *méreau* appliqué aux pièces protestantes a, cependant, une origine ancienne : Du Plessis-Mornay, dans ses mémoires, parlant de l'usage de ces jetons en 1584, les désigne ainsi.

Leur nom variait suivant la contrée où ils étaient employés. Ainsi, dans l'Angoumois, on les appelait des *Marrons* (*Bulletin*, t. I, p. 236); à Cuq-Toulza et à Nîmes, des *Marreaux* et *Marques* (livre du Consistoire de Cuq, archives du château de Lavernède, n° 3 et registres du Consistoire de Nîmes, tomes III, V, IX, XII, et XIX, années 1578, 1588, 1606, 1620 et 1645); en Poitou, des *Marcs* ou *Marques* (dans cette province, on prononçait : *Un Marque*); dans les Cévennes, le terme consacré était *Marque;* nous trouvons l'expression de *Masreau* exceptionnellement employée dans un des registres de l'Église réformée de St-Jean-du-Gard comme on le verra par l'extrait suivant que nous devons à l'obligeante communication de monsieur le pasteur Viel, qui nous affirme n'avoir vu le mot de *Masreau* employé que cette seule fois :

Extraits des registres de l'Église réformée de St-Jean-de-Gardonnenque (aujourd'hui St-Jean-du-Gard) : Colloque d'Anduze, province de Cévennes.

Ces registres, au nombre de six, vont de 1605 à 1684 sans interruption.

1° *Mercredi,* 14 *avril* 1677. — Sur lesquelles propositions ayant été délibéré (il s'agit de la Cène qui doit avoir lieu le dimanche suivant, jour de Pâques) a été nommé pour donner la Coupe les sieurs Coutelle et Poujade et pour conduire l'action Paul Barnier, facturier et Jean Jourdan, maçon et ensuite a été dit que les sieurs Marion et Cros seront le dit jour de bon matin aux portes du temple pour donner les *masreaux* et après a été procédé aux dites censures et le sieur Combes (le pasteur) a exhorté tous les dits *anciens* à s'acquitter bien et fidèlement de leur charge.

Voici encore quelques extraits des mêmes registres où il est fait mention des méreaux :

2° 8 *octobre* 1606. — Jacques de Leuzière est venu prendre la Cène sans *marque;* de quoi il a été grandement censuré.

3° *Mercredi*, 1er *septembre* 1621. — Il est parlé d'un synode provincial qui a laissé à la liberté et discrétion des Églises d'employer les *anciens* à la distribution de la coupe de la Sainte Cène. « A St-Jean on » continuera comme par le passé.» On nomme à cet effet trois *anciens* pour aider au pasteur. « Ont été nommés pour donner la Coupe MM. Dumont, » Soubeiran et Pascal et pour conduire l'action MM. Cabrières, Campes- » vals et Berthezène et pour recevoir les *marques* M. Mazel. »

4° *Mercredi*, 26 *mars* 1625. — Ont été nommés pour bailler la coupe dimanche prochain Me André Sobeiran et Jean Bordaries de Cabrieyroux, pour conduire l'action MM. de La Taule, Dumont, Salhens, Jean Sobeyran — pour prendre les *marques*, Savin.

5° *Vendredi*, 19 *janvier* 1635. — Ont été nommés après avoir fait les censures selon la discipline pour assister à bailler la coupe pour le lieu Pierre Soubeiran et Antoine Pascal pour la paroisse — les sieurs Cabrières et Pierre Rossel conduiront l'action — et le sire André Soubeiran prendra les *marques*.

6° *Mercredi*, 21 *décembre* 1644. — Les censures générales ayant été faites et ayant fait sortir les *anciens* les uns après les autres, n'ayant rien trouvé à redire à leurs actions, tous ont été exhortés à s'acquitter le plus diligemment qu'il se pourra de leur charge et de fréquenter les prédications et les prières plus souvent qu'ils ne font. Ont été nommés pour assister à bailler la coupe pour le lieu Jean Bourdarie et pour la paroisse Pierre Melque de Caderle. — Conduiront l'action Jacques Gingard et Jean Bastide de Crosgarenc — et le sire André Soubeiran prendra les *marques*.

Il est également fait mention de méreaux, en 1626, dans les actes d'un consistoire du Quercy.

Un document original retrouvé dans les archives privées du château de Lavernède, arrondissement de Lavaur (Tarn), nous prouve que la coutume du méreau avait été introduite dans l'Église de Cuq-en-Toulza, dans le haut Languedoc, dès le principe même de l'établissement de cette Église.

Voici un extrait de cette pièce tel qu'il a été reproduit par M. de France dans un manuscrit[1] adressé en 1883 à la Société archéolo-

1. Ce mémoire a valu à son auteur une médaille de vermeil au concours ouvert en 1883 par la Société archéologique du Midi de la France.

gique du midi de la France et qui avait pour titre : NOTICE HISTORIQUE SUR LA VILLE DE CUQ-TOULZA.

En 1578, l'église de Cuq avait pour pasteur M. le ministre Cazalès ainsi qu'il appert d'un petit cahier de papier contenant diverses notes relatives à la vie intérieure de cette Église pendant le cours de la même année. On y trouve des comptes pour les gages du pasteur, des extraits de délibérations du Consistoire, où l'on voit que la discipline des Églises réformées de France était fidèlement suivie par notre petit troupeau.

On y voit tracer fidèlement le rôle des divers membres du Conseil de l'Église dans la cérémonie de la Cène. Un d'eux *recepvra les marreaux*, l'autre *se tiendra à la porte*, celui-ci *adressera la table*, celui-là *baillera la coupe*. Deux anciens du Consistoire *amasseront pour les pouvres*. Mademoiselle de Labernède (*Mlle de Bonvilar*) *fournira les accoustrements*, c'est-à-dire le linge de table, deux serviettes, etc. *nécessaires à la célébration de la Sainte Cène du Seigneur Jésus.*

Nous devons d'autant plus remercier M. de France d'avoir tiré de l'oubli ces intéressants documents, qu'ils font revivre une Église huguenote disparue depuis bien des années. La ville de Cuq ellemême n'existe plus qu'à l'état de souvenir, car elle n'est aujourd'hui qu'un très petit hameau formé de trois maisons et d'un château délabré, où vivent une dizaine d'habitants.

L'usage du méreau devait être commun à toutes les Églises du haut Languedoc, car nous possédons un exemplaire de ceux qui étaient employés dans l'Église de Mazamet et nous avons vu dans la collection Bordes à Bordeaux celui de l'Église de St-Amans (Tarn).

Ces pièces sont devenues d'une extrême rareté dans nos contrées ; à Toulouse, nous ne pensons pas qu'on s'en soit jamais servi, car nous n'avons pu en trouver ici la moindre trace ; les Églises les plus rapprochées de notre ville, dont nous connaissons des méreaux, sont celles de Montauban dans le bas Quercy et de Saverdun dans le comté de Foix.

Ces pièces se rencontrent plus fréquemment dans les Deux-Sèvres ; elles y étaient nombreuses, il y a quelques années. On en faisait encore usage dans l'ancienne province du Poitou, au commencement de ce siècle ; il y a même une petite ville de l'arrondissement de Melle, *Celles-sur-Belle*, où l'on s'en servait encore il y a quatre ou cinq ans ; nous ignorons si cet usage a été supprimé depuis cette époque.

M. Victor Bujeaud, dans sa chronique de l'Angoumois (p. 219), nous apprend que les premiers méreaux qui parurent dans cette province furent frappés à *Barbezieux* en 1680.

Ils furent donnés aux fidèles qui voulaient s'approcher de la sainte table, parce que plusieurs catholiques avaient participé à la Cène. Le Consistoire, pour éviter le retour d'une pareille profanation, nomma des *anciens* pour distribuer les méreaux aux *brebis* que la persécution commençait à disséminer.

L'usage des méreaux de communion se généralisa en France parmi les réformés et dura pendant plus de deux cents ans; nous venons d'en expliquer l'origine, les persécutions en étendirent l'emploi.

Tout religionnaire reconnu digne d'être admis à la Cène dans les assemblées ou prêches du désert devait être muni d'un *marreau*. Ce signe ne lui permettait pas seulement d'obtenir la communion; il prouvait encore qu'il appartenait bien au culte poursuivi, pour assister auxdits prêches, droit dont l'exercice était alors fort périlleux.

Il fallait donc être parfaitement connu des *anciens* chargés de la distribution de ces jetons. A l'époque des persécutions de Louis XIV, ils furent portés en secret par les protestants, comme signe de ralliement[1].

Les plus anciens méreaux connus dans nos contrées datent du XVI, siècle, c'est-à-dire du commencement de la Réforme, mais en Poitou, pays où ils ont été le plus en usage, on n'en connaît point d'antérieurs à la révocation de l'édit de Nantes (17 octobre 1685).

On en possède de la *basse Guyenne* (*Église de Castelmoron*); de la *Saintonge* (nous avons vu dans la collection V. Bordes, à Bordeaux, les méreaux des Églises de Jonzac et de Gémozac qui se rattachent à cette province et qui sont extrêmement rares); on en connaît aussi du *Quercy;* on n'ignore pas qu'ils étaient employés dans le *Bordelais*, et que leur usage en fut proposé dans les Églises de Normandie; mais ce fut là sans succès : un colloque rejeta cette proposition.

1. *Bulletin*, t II, p. 15.
Histoire des protestants de France, par G. de Félice, p. 70.
Voir également l'art. 17 du colloque de Bordeaux de 1750. « Dans le Bordelais, avant de s'en servir comme d'un moyen de discipline, on l'employa d'abord comme mot de passe et de ralliement. » (*Synodes du désert*, par E. Hugues.)

Il n'en fut pas de même en Picardie. En 1779, un synode provincial réunit à Bohain les députés de Thiérache, de Picardie, du Cambrésis, de l'Orléanais et du Berry. On s'y occupa de fixer les dates où serait célébrée la Cène, et des mesures à prendre contre ceux qui, sans en être dignes, se présenteraient pour y participer; aussitôt de revenir à l'usage des méreaux.

Pour empêcher, *dit l'art.* 29, que nos sacrés mystères ne soient profanés, on rétablira l'ancien usage touchant les *marques* pour approcher de la Sainte Cène, sur lesquelles sera empreinte la première lettre de l'Église du lieu. Elles seront distribuées à l'entrée de l'Église. Et cet usage sera rétabli insensiblement dans toutes les Églises avant la tenue du prochain synode, sous peine de censure.

Ce qui étonne, dit M. Hugues dans son ouvrage, c'est qu'on ne retrouve aucun méreau ni aucune mention de ces pièces dans les basses et hautes Cévennes, dans le Vivarais, dans le Dauphiné et dans le bas Languedoc.

Nous ne saurions partager complètement la surprise de M. Hugues en ce qui concerne les Cévennes; les extraits de l'Église de Saint-Jean-du-Gard que nous avons donnés plus haut prouvent que les méreaux y étaient connus.

Quant au bas Languedoc, nous aurons la preuve tout à l'heure, en parcourant les anciens registres du Consistoire de Nîmes, que les méreaux y étaient en usage depuis les premiers temps de la Réforme. Aux extraits que nous citerons viendra s'ajouter la description d'un méreau de l'Église protestante de cette ville, pièce très rare que nous avons pu nous procurer grâce à l'obligeance du colonel Boisselier, numismatiste éclairé, qui, étant en garnison à Nîmes, a bien voulu nous aider dans nos recherches.

L'emploi du méreau n'était pas, dans le bas Languedoc, limité à l'Église de Nîmes. Voici, pour le démontrer, un extrait qui a été reproduit par le pasteur Frossard, en 1872, au *Bulletin*, dans son étude sur 41 méreaux de la communion réformée.

Consistoire d'Aujargues (bas Languedoc), 23 décembre 1633.

La compagnie, après l'invocation du nom de Dieu, a nommé Me Reboul pour servir à la table, Me Benezet pour distribuer les marreaux, Me Reilhan pour demander pour les pauvres.

Il est donc parfaitement établi que le méreau était connu et son

usage pratiqué dans les Cévennes et dans le bas Languedoc. Il devait en être de même pour le Vivarais et le Dauphiné ; mais pour ces deux provinces, nous n'avons pu, jusqu'ici, en établir la preuve.

A Montauban, nous savons qu'on se servait déjà de méreaux vers le milieu du XVIe siècle, par le récit curieux d'un incident que provoqua un pasteur en refusant l'approche de la Sainte Cène à Madame Du Plessis-Mornay, sous le prétexte qu'elle était coiffée avec trop de coquetterie.

Dans ces détails qui ont été publiés à Niort par M. Imbert dans le bulletin de mars 1880 de la *Société de statistique, sciences, lettres et arts* du département des Deux-Sèvres et reproduits par nous en 1881 dans le *Moniteur de la numismatique* de Paris, il est, en effet, plusieurs fois fait mention de distribution de méreaux.

(*A suivre.*) E. DELORME.

BIBLIOGRAPHIE

CHARLOTTE DE BOURBON PRINCESSE D'ORANGE

Par le comte Jules Delaborde [1].

C'est une étrange destinée que celle de Charlotte de Bourbon. Le 17 mars 1559, à l'abbaye de Jouarre, une enfant de douze à treize ans (elle-même ignorait la date précise de sa naissance), après des refus répétés de sa part, après avoir protesté la veille encore, en présence des religieuses et du procureur délégué par ses parents, qu'elle ne cédait « que par crainte, contre sa volonté et pour obéir à ses père et mère », protestation solennellement renouvelée devant le chapitre et certifiée plus tard par les nonnes et l'homme de loi, le 17 mars la jeune princesse de Bourbon faisait, en pleurant, son entrée en religion et recevait, presque en même temps, la dignité d'abbesse. Le 5 mai 1582, après sept années d'union avec Guillaume d'Orange dont elle avait su partager et seconder les grands desseins, elle succombait aux suites de l'émotion causée par l'attentat de Jauréguy.

1. Paris. Fischbacher 1888, 387 pages grand in-8.

Entre ces deux dates s'est rapidement écoulée une vie d'une rare élévation, parfois d'une singulière difficulté, toujours d'une pureté et d'une droiture vainement attaquées par les ressentiments du fanatisme et que son biographe résume en ces quelques traits : « Dans l'isolement immérité qui fut le triste lot de son enfance et de sa première jeunesse s'accomplit peu à peu en elle, sous le regard de Dieu, un travail intérieur qui, épurant et éclairant son âme au contact des vérités éternelles, la fortifia contre de douloureuses épreuves, les lui fit surmonter, et en réponse à ses légitimes aspirations, la mit enfin, comme femme et comme croyante, en possession d'une liberté d'agir dont elle consacra dignement l'exercice à l'accomplissement de ses devoirs. »

Cette vie, M. le comte Delaborde l'a remise en pleine lumière. L'historien de *Gaspard de Coligny, amiral de France*, le défenseur de *Madame l'amirale*, le biographe de *François de Chastillon comte de Coligny* et de *Henri de Coligny seigneur de Chastillon*, nous donne ainsi un pendant à son attachante étude sur *Éléonore de Roye princesse de Condé*. Alors que, depuis plusieurs années, on le savait occupé d'une autre de ces belles et grandes figures du XVIe siècle, recueillant toutes les lettres de Louise de Coligny, apportant à les commenter les soins et la conscience dont il est coutumier, M. Delaborde avait rencontré sur sa route la troisième femme du Taciturne, et il avait pensé qu'un devoir de plus s'imposait à lui. Ne fallait-il pas, au prix de nouveaux labeurs, reconstituer dans son ensemble cette existence imparfaitement connue, et à l'aide de documents originaux heureusement retrouvés, montrer quels furent dès l'enfance les vrais sentiments de la fille du duc de Montpensier et de la pieuse Jacqueline de Longwy, ce que fut son attitude alors que, pouvant enfin suivre sa conscience, elle se réfugiait à la cour de l'électeur palatin Frédéric III, et comment elle comprit et remplit sa tâche de compagne fidèle du libérateur des Pays-Bas. Ce livre est un des plus complets qui soient sortis de la plume savante de M. le comte Delaborde. L'histoire intime de Charlotte de Bourbon s'y déroule dans le cadre de l'histoire générale de son époque et de son pays d'adoption. Aux renseignements fournis par les auteurs et chroniqueurs contemporains, aux correspondances disséminées dans les collections récemment imprimées, il a joint de précieuses pièces inédites tirées de la Bibliothèque nationale, des

Archives de Hollande et surtout de celles du duc de la Trémoille, descendant de l'une des six filles de la princesse d'Orange. Nous n'appellerons point ces pages une réhabilitation, car justice a été rendue depuis longtemps à Charlotte de Bourbon, — même par son père, — mais elles renferment, à côté de véritables révélations historiques sur l'unité des vues et sur le caractère de la princesse, les enseignements salutaires que produit toute contemplation attentive et suivie d'une épouse et d'une mère dévouée, d'une femme d'élite, d'une chrétienne accomplie.

F. de SCHICKLER.

NOTES SUR TROIS HOMMES CÉLÈBRES DE CASTRES

SAMUEL IZARN, ANDRÉ DACIER, BARON CACHIN

Par Louis Barbaza.

Opuscule de 32 pages, qui, selon son modeste avant-propos, contient, non pas une biographie nouvelle de ces trois hommes célèbres, mais quelques particularités inédites sur leur personne, leur vie, les maisons qu'ils ont habitées.

Samuël *Izarn*, protestant, poète, avocat à la Chambre de l'Édit, soumet ses poésies à l'Académie de Castres fondée en 1648; il en devient membre en 1656. Attiré à Paris par son ami P. Pélisson de Castres, — le triste fondateur de la *Caisse des Conversions*, — il est admis dans la société de Mlle de Scudéry. Inconstant et ami du plaisir, il ne se fixe à rien; mais il s'acquiert un certain renom par son *Histoire d'un louis d'or* et il meurt gouverneur du fils de Colbert. Il habitait Castres, le n° 29 de la rue de l'Hôtel-de-Ville.

André *Dacier*, né à Castres en 1651, termine ses études à l'Académie de Puy-Laurens, lorsque Louis XIV spolie les protestants de leur collège de Castres pour le donner aux Jésuites. Marié avec Anne Lefèvre, grande helléniste comme lui, il a son premier enfant à Castres, qu'il fait baptiser au temple par le ministre Lacaux, le 11 octobre 1684. Bientôt entraîné par le cyclone de la persécution, il passe au catholicisme avec sa femme, presque à la veille de la révocation de l'Édit de Nantes, en septembre 1685; — conversion « dont on ne peut parler qu'avec respect », dit M. Barbaza. Ils habi-

taient une maison sur l'emplacement de laquelle se trouve à présent l'hôtel de la sous-Préfecture.

Le baron *Cachin*, fils de Pierre Cachin, de Fribourg en Suisse, concierge de l'évêque de Castres, baptisé le 2 octobre 1757, à l'église de la Platé. Brillamment doué, il devient ingénieur des ponts et chaussées et il a l'honneur de construire la digue de Cherbourg, qui nécessita une jetée dans la mer de 4 kilomètres de long sur un fonds de 15 et 20 mètres au-dessous du niveau des basses eaux. Il habita dans sa jeunesse la loge du concierge de l'ancien palais épiscopal.

M. Barbaza, infatigable piocheur, ne reculant devant aucune fatigue, aucun grimoire, vieux actes de notaires, archives de la ville, registres du greffe du tribunal, — a droit aux plus sincères félicitations pour la lumière qu'il jette sur certains points d'histoire locale. Je n'ai qu'une réserve à présenter sur le caractère de la conversion des Dacier. C'est en septembre qu'ils abjurèrent la foi réformée : cette époque seule en dit plus que tout. Déjà depuis longtemps, en particulier depuis un an et surtout à la veille de la Révocation, — la tourmente de la persécution broyait nos Églises et tout ce qui ne *pliait pas*... cassait; les Dacier plièrent, se convertirent; et, la *Caisse des Conversions* battant alors son plein, — leur conversion « fit leur fortune », comme elle fit celle de Pélisson : deux mois ne s'étaient pas écoulés qu'ils recevaient deux brevets de pension, l'une de 1,500 livres pour Dacier, l'autre de 500 livres pour sa femme; et, dans la suite cette première rosée fut suivie d'une véritable pluie de royales bénédictions [1].

Sauf cette erreur d'optique morale, l'étude de M. Barbaza, marquée au cachet de la plus saine érudition, mérite d'être encouragée. Elle témoigne d'une rare compétence et nous vaut de précieux renseignements dont il a seul le secret. Nous serions heureux, pour le pays et pour l'histoire, qu'il étendît sa louable entreprise aux hommes si nombreux qui ont laissé de glorieuses traces parmi nous.

CAMILLE RABAUD.

1. Voir mon *Histoire du protestantisme dans l'Albigeois et le Lauragais*, p. 430.

LE CHATEAU DE TALCY (Loir-et-Cher)

par EDMOND STAPFER[1].

Personne n'était mieux placé que M. Stapfer pour décrire l'antique manoir de Talcy et raconter les souvenirs tragiques ou tendres qui s'y rattachent. Car, aux scènes mouvementées des guerres de religion, aux figures légendaires de Catherine de Médicis, Charles IX, d'Aubigné qu'évoque ce donjon isolé au milieu des plaines de la Beauce, se mêlent pour l'auteur d'autres scènes et d'autres figures d'un caractère plus intime et plus familial. Le *Bulletin* a déjà publié (en 1874, p. 276-78), de la plume d'un autre parent des châtelains actuels, une notice beaucoup moins complète que celle-ci, mais qui nous dispense de résumer les faits dont Talcy a été le théâtre. Disons seulement que M. E. Stapfer a retracé avec beaucoup de soin et de détails les diverses conférences que Catherine de Médicis y tint, naturellement en vain, avec les chefs huguenots pendant la première guerre de religion, et y a rattaché l'idylle si gracieuse des pures amours d'Agrippa d'Aubigné et de Diane Salviati.

Le tout est écrit sans sécheresse, avec une sorte de bonne humeur paisible qui rend cette monographie aussi agréable et instructive aux profanes qu'aux initiés. Nous n'y reprendrons qu'un seul point qui n'est, d'ailleurs, pas sans importance. M. S. laisse entendre (p. 53 ss.) qu'une lettre confidentielle du duc de Guise au cardinal son frère (25 juin 1562) ainsi qu'un mémoire des triumvirs, que les huguenots avaient interceptés, furent peut-être fabriqués par Condé pour lui permettre de dégager sa promesse de se retirer pendant deux ans avec les autres chefs, si les triumvirs étaient éloignés. Or le texte de la première de ces pièces a été retrouvé par M. de la Ferrière au *Record office*[2]. En confirmant une fois de plus l'exactitude de l'*Histoire ecclésiastique*, cette découverte fait ressortir la mauvaise foi des triumvirs et justifie amplement la défiance et les tergiversations de leurs adversaires huguenots.

N. W.

1. Paris, Fischbacher, 153 p. in-18.
2. Cf. A. de Ruble, *Jeanne d'Albret et Antoine de Bourbon*, t. IV, p. 268, 269.

SÉANCES DU COMITÉ

13 *mars* 1888.

Assistent à la séance, sous la présidence de M. le baron F. de Schickler, MM. E. Bersier, M. Block, G. Bonet-Maury, Ch.-L. Frossard, J. Gaufrès, F. Kuhn, F. Lichtenberger, W. Martin, Ch. Read. M. Douen se fait excuser ainsi que M. Ch. Waddington qui remercie le président de la lettre de félicitations qu'il a reçue au nom du comité à propos de sa récente nomination à l'Académie des sciences morales et politiques.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. le président saisit l'occasion du vote qui vient de supprimer par voie budgétaire nos facultés de théologie et nos séminaires pour protester contre une mesure dont il semble que le souvenir seul de notre histoire aurait dû suffire à nous préserver[1]. Puis il rend hommage à la science et à la rare obligeance de feu M. Théodore Claparède sur lequel on trouvera une notice dans le *Bulletin* qui est sous presse.

Bulletin. — En communiquant le sommaire du numéro du 15 mars, M. Weiss explique que l'étendue des articles en cours de publication et qu'on ne saurait morceler ou remettre indéfiniment, l'a contraint à n'insérer qu'un seul document proprement dit, d'ailleurs amplement complété par ceux que renferment les autres parties de la livraison. — M. Bonet-Maury propose, pour le moment où la rédaction sera moins pourvue, une étude sur le *protestantisme aux universités d'Orléans, Bourges, etc., au* XVIe *siècle*. M. Frossard remet la copie d'un *Mémoire* de 1771 *envoyé à M. de Périgord au sujet des synodes du bas Languedoc*. M. Read offre quelques *lettres inédites de Th. de Bèze et de Chandieu*.

Assemblée annuelle. — Elle doit se tenir le jeudi soir 12 avril, à 8 heures, à l'Oratoire. On essayera cette année de former un chœur bénévole pour chanter le psaume 139, récemment mis en musique par M. E. Bost, ainsi que quelques-uns de nos psaumes huguenots. Après le rapport de M. le Président, deux courtes lectures seront faites, par M. N. Weiss sur *Maître François Landry, curé de Sainte-Croix en la cité de Paris* (1543), et par M. M. Lelièvre sur les *Héros de Crespin*. On espère que M. Bersier voudra bien ajouter quelques paroles à propos de la statue de Coligny.

Bibliothèque. M. Falguière a envoyé une liste des réfugiés du Vigan. M. Read dépose une *Biblia en lengua española traduzida de la verdad Hebraica, por muy excellentes letrados... En Amsterdam anno*, 5486. — M. A. Franklin, plusieurs volumes dont *Philippi Regis catholici Edictum de librorum prohibitorum Catalogo obervando. Antverpiae ex officina Chris-*

1. On sait que, le 29 mars, grâce au Sénat, la Chambre a bien voulu rétablir ce crédit.

tophori Plantini M. DLXXX (108 p. in-8, en latin, flamand et espagnol). M. de Schickler, offre, entre autres, *Religionis et regis adversus exitiosas Calvini, Bezæ et Ottomani Conjuratorum factiones defensio prima. Ad senatum populumque parisiensem.* Parisiis, apud Vincentium Sertenas, 1562. 24 f. in-8°, et *Ad Ioannis Maioris impudentis poetæ impudentissimas in Th. Bezam criminationes variæ variorum Galliæ, Germaniæ, Italiæ poetarum responsiones*, 21 p. in-4°.

CHRONIQUE

Dédicace d'un livre de Jacques Androuet Du Cerceau à la duchesse de Ferrare, 1566. — Le *Bulletin* a déjà signalé « le splendide ouvrage de luxe dans lequel M. le baron de Geymüller a retracé avec tant de compétence et reproduit avec une rare perfection la vie et l'œuvre de ces grands artistes du XVIe siècle, Jacques et Baptiste Androuet Du Cerceau[1] ».

En m'associant à l'hommage rendu par les plumes les plus autorisées au bel ouvrage de M. Henry de Geymüller, je ne veux que relever dans sa brillante étude quelques points intéressants pour l'histoire. Malgré les travaux de Berty, de Destailleur, et la double notice de la *France protestante*, bien des obscurités entouraient la vie de Jacques Androuet Du Cerceau, le premier du nom, que l'on a plus d'une fois confondu avec d'autres membres de sa famille. On est même allé jusqu'à contester la légitimité du titre d'architecte à l'auteur du grand ouvrage des *Plus excellens bastimens de France*. La minutieuse enquête à laquelle s'est livré M. de Geymüller a fait la lumière sur plusieurs points d'une réelle importance.

Grâce à lui, le doute n'est plus possible sur le voyage d'Androuet Du Cerceau en Italie d'où il rapporta les curieux dessins conservés à la Bibliothèque de Munich, et qui n'ont pas seulement le mérite de nous initier à ses premières études de l'art antique sur les lieux mêmes, mais qui nous fournissent de précieuses indications sur certains monuments de la ville éternelle au moment où les vit Du Cerceau. M. de Geymüller que ses remarquables travaux sur Bramante et la basilique de Saint-Pierre ont rendu si familier avec l'histoire de l'art dans son plus illustre foyer, et qui a déployé une rare sagacité dans l'attribution des dessins conservés à Munich, y reconnait à des signes certains la main de Du Cerceau, et n'a pas de peine à faire partager cette conviction au lecteur. La date du voyage du jeune artiste en Italie (1531-1532) et, par voie de déduction, la date de sa naissance, vers 1510, sont fixées avec une probabilité qui approche de la certitude.

1. *Les Du Cerceau. Leur vie et leur œuvre d'après de nouvelles sources* par le baron Henry de Geymüller, correspondant de l'Institut de France. Librairie de l'Art. 1 vol. in-4, 1887.

Ce n'est pas avec moins d'autorité que l'historien de Jacques Androuet père, a rappelé ses titres comme architecte dans les travaux de restauration du château de Montargis, résidence de Renée de France, duchesse de Ferrare. Rien de plus élégant que le berceau construit dans les jardins du château, sur le modèle de celui que Bramante exécuta dans les jardins du Vatican. Les portes monumentales formant point de vue dans les allées, n'étaient pas moins heureusement conçues. On savait déjà que le nouveau chœur de l'église de la Madeleine de Montargis était l'œuvre de Du Cerceau. De plus importantes constructions, celles des châteaux de Verneuil et de Charleval, furent aussi exécutées d'après ses plans, et lui assignent un rang très élevé parmi les grands architectes d'une époque qui vit éclore tant de chefs-d'œuvre sur le sol de l'ancienne France.

Comme graveur ses titres sont aussi nombreux que brillants. Par ses publications si variées de monuments anciens et modernes, nul n'a plus contribué que lui à propager les principes et à populariser les modèles qui ont si puissamment concouru aux progrès de l'architecture. Il s'est produit alors dans l'art un phénomème analogue à celui qu'on a remarqué dans les lettres. Une école éminemment française est sortie de l'étude intelligente de l'antiquité. L'érudition n'a pas nui au talent, ni l'imitation à l'originalité, ce trait distinctif du génie dans tous les genres.

Un intérêt particulier s'attache aux relations de l'illustre architecte avec la pieuse princesse dont les quinze dernières années (1561-1575) s'écoulèrent au château de Montargis. La dédicace qu'on va lire est un document capital à cet égard, une page du plus grand prix pour la biographie de Du Cerceau. Il faut savoir d'autant plus de gré à M. de Geymüller de l'avoir reproduite, qu'elle est empruntée à un ouvrage fort rare, le *Livre de grotesques* publié en 1566, et dont il n'existe que deux exemplaires ayant conservé le titre et la dédicace. Voici ce morceau :

A Madame, Madame Renée de France, Duchesse de Ferrare et de Chartres, etc...

Si Dieu m'eust donné telle commodité de pouvoir, comme il a mis en moy le bon vouloir et affection en vostre endroit (Madame) *je n'eusse esté si longtemps sans recréer vostre esprit de quelques livres de mon art et labeur. Entre autres je vous eusse présenté celuy des bastimens singuliers de France*[1], œuvre digne d'estre mise en avant pour le grand plaisir et délectation que pourroient prendre tous les grands seigneurs et amateurs de l'art d'architecture; *ce que j'avois délibéré faire et mettre en lumière*

1. Le premier volume de cet important ouvrage ne parut qu'en 1576, un an après la mort de la duchesse de Ferrare, avec une dédicace à Catherine de Médicis, dont les libéralités avaient soutenu l'auteur dans « un long et pénible travail ». — Le second parut en 1579. Voir la notice de la *France protestante*, nouvelle édition, t. I, p. 240.

soubz le bonvouloir du Roy, duquel j'ay la permission[1]; ayant délibéré (Dieu aidant) mettre en iceluy, non seulement les plans, commodités et élévations desdits bastimens; mais avec ce, faire quelques discours sur la situation d'iceux, et en quel temps, et soubz quels roys ils ont esté construicts, avec déclarations d'iceux, ce qui eust ravi aux hommes quelques heures pour y entremesler leurs esprits. Mais d'autant que tel œuvre ne se peut faire sans grans frais, peine et travail; *attendu aussi que cela requiert soy transporter sur les lieux, où il y a du temps et dépense, je n'ai pu y satisfaire, Madame, pourceque lorsque j'estoye acheminé pour aller visiter les dicts bastiments, et commencer le dict œuvre, les misérables troubles survindrent en ce royaume*, qui me causèrent si grandes pertes et dommaiges, *et à toute ma famille*, que je n'ay eu depuis moyen ne pouvoir de poursuivre mon desseing. *Et maintenant qu'il a pleu à vostre bonté me retirer à vostre service*, j'ay dérobé quelques heures du jour et de la nuict pour ramasser un livre de grotesques[2], d'inventions diverses, de laquelle œuvre Vostre Excellence pourra prendre plaisir pour la vérité des choses comprinces, parties desquelles j'ay tiré de Monceaux, lieu fort notable, aucunes de *Fontainebleau, autres sont de mon invention*, ce que j'ay faict, en attendant le moyen que Dieu me donnera de poursuivre *le dict livre des bastimens de France*, et espère aussi faire autres œuvres qui vous seront, madame, délectables, et à toutes personnes d'esprit récréatives, lesquelles pareillement seront utiles et proufitables à gens qui se plaisent à l'architecture. *Cependant ceste mienne œuvre de grotesques pourra servir aux orfèvres, paintres, tailleurs de pierre, menuisiers et autres artistes, pour éveiller leurs esprits et appliquer chacun en son art ce qu'il y trouvera propre*, pour le contentement des seigneurs, pour lesquels ils seront employez, vous suppliant très humblement, Madame, prendre à gré ce mien petit labeur, et m'excuser si je prends la hardiesse de desdier à votre grandeur chose de si petite importance, mais plustost aurez esgard à vostre très affectionné serviteur, *lequel souhaite à jamais s'emploier à vostre service*, en priant Dieu vous maintenir, Madame, en santé, et donner longue et heureuse vie,

Vostre très humble et très affectionné serviteur,

JACQUES ANDROUET DU CERCEAU.

Le ton général et la signature de cette pièce si pleine de révélations montrent assez quelle était la familiarité des rapports entre la duchesse

1. C'est à Charles IX qu'est dédié le deuxième volume du *Livre d'architecture* de Jacques Androuet Du Cerceau. Voir *ibidem*, p. 348.

2. Mot emprunté à l'italien : *grottesca*, pour désigner des arabesques à l'imitation de celles trouvées dans les *grottes* ou ruines de palais antiques. Voici comment s'exprime un bon juge, M. Berty, sur cet ouvrage de Du Cerceau : « Délicieuse collection d'arabesques qui décèle une originalité, ainsi qu'une facilité d'invention extraordinaire. » (In-4°. Paris, 1566. Imprimé par Wechel.)

et l'éminent artiste qui pouvait s'intituler *son très affectionné serviteur.* Ces mots : *Maintenant qu'il a pleu à vostre bonté me retirer à vostre service*, semblent même en fixer la date, confirmée par deux extraits du livre de comptes de la duchesse :

Février 1565. — A M. Pierius et Du Cerceau pour distribuer aux pauvres de Montargis.. 100 l.

Octobre de la même année. — A M. Jacques du Cerceau pour aumosnes aux pauvres prisonniers.. 35 s.

Le livre de comptes manque pour les années 1561-62-63, et l'absence du nom de Du Cerceau en 1564, semble indiquer qu'il n'entra au service de la duchesse que l'année suivante, c'est-à-dire postérieurement à la première guerre de religion marquée par de grands troubles dans la capitale du Gâtinais[1]. Les travaux de restauration du château dont il fut chargé n'auraient donc commencé qu'alors, c'est-à-dire en 1565, pour continuer, presque sans interruption, jusqu'à la mort de Renée (12 juin 1575) ; temps heureux pour l'artiste vivant dans l'intimité d'une princesse aussi pieuse que distinguée, dont il partageait la croyance et fut plus d'une fois appelé à distribuer les aumônes. Il s'en souvenait sans doute quand il écrivit dans la notice consacrée au château restauré par ses soins, et dans ce volume des *Plus excellens bastimens de France*, qu'il aurait voulu dédier à sa bienfaitrice, les lignes suivantes :

« Ceste maison fut baillée à Madame Renée de France, fille du Roy Loys 12e, mariée au duc Hercules de Ferrare, pour partie de son apanage, laquelle estant vesve et retirée en France en 1560, trouvant le lieu ainsi beau et tel que dessus, toutefois fort descheu et desmoly, et par ce moyen rendu quasi inhabitable, l'a amplement réparé, embelly et enrichy d'aucuns nouveaux bastimens et autres commoditez, tel qu'on le voit à présent, et y a fait sa demeure jusques à son trespas. »

Le château de Montargis n'existe plus et le peintre Girodet, originaire de cette ville, en vit tomber les dernières pierres sous le marteau démolisseur de la bande noire (*Bull.*, t. XV, p. 300, 302), mais le souvenir de Jacques Androuet Du Cerceau demeure associé à celui de la princesse qui fit du vieux manoir de Charles V « l'Hotel-Dieu des pauvres persécutés de France » et y passa les dernières années de sa vie. Sur ce point comme sur bien d'autres qui touchent plus directement à l'art, on ne

1. Je diffère ici d'opinion avec un guide toujours bon à suivre, M. de Geymüller, qui, se fondant sur les premières lignes de la dédicace des *Grotesques*, et sur le regret exprimé par l'artiste d'avoir été si longtemps sans témoigner sa reconnaissance à la duchesse par l'hommage d'un de ses écrits, fait commencer leurs rapports, ainsi que les travaux de restauration du château, en 1560. Mais le langage tenu par Du Cerceau en 1566 peut très bien se concilier avec son établissement à Montargis en 1565, tandis que ces mots : *Et maintenant qu'il a pleu à vostre bonté me retirer à vostre service*, deviennent inexplicables si l'on en cherche la justification à une date trop reculée.

consultera pas sans fruit le bel ouvrage de M. de Geymüller, qui, en réunissant dans un chapitre bibliographique très complet les dédicaces peu connues de divers ouvrages de Du Cerceau, a restitué de précieuses pages à la biographie du célèbre architecte et graveur français.

Son dernier ouvrage, le *Livre des édifices antiques romains*, est dédié à Jacques de Savoie, duc de Nemours, et gendre de la duchesse de Ferrare, qui s'honora en recevant dans son château d'Annecy et en inscrivant sur les rôles de sa maison le protégé de sa belle-mère, aussi fidèle huguenot qu'excellent artiste, et lui assura ainsi le repos de ses vieux ans. Le duc de Nemours mourut en 1585, précédé ou suivi dans la tombe par l'hôte septuagénaire dont les travaux ont été si dignement retracés par M. de Geymüller, et dont le nom s'inscrit à côté de ceux de Philibert Delorme et de Jean Bullant dans les annales de la Renaissance.

J. B.

Le mausolée du duc de Rohan, à Genève. — Nous venons d'apprendre que madame Vignier a légué au Consistoire de l'Église réformée de Genève une somme destinée à faire refaire, en marbre ou en bronze, la statue qui se trouvait sur le tombeau du duc de Rohan, dans le temple Saint-Pierre. L'ancienne statue fut brisée par les révolutionnaires genevois, en 1794, lorsqu'ils violèrent le tombeau et jetèrent au Rhône les ossements qu'il contenait. Elle a été, depuis lors, remplacée par une mauvaise statue en plâtre. Le Consistoire, ayant accepté le legs de madame Vignier, a ouvert un concours limité entre quelques sculpteurs pour la composition de la nouvelle statue.

Assemblée générale de la Société. — C'est grâce à elle que ce numéro paraît avec un léger retard. Ce retard, par contre, nous permet de donner des nouvelles toutes fraîches de cette solennité. Malgré un temps affreux, l'Oratoire s'est bien rempli, le jeudi soir, 12 du courant. Le programme sommaire arrêté dans la séance du 13 mars a été exécuté de point en point, et bien qu'il fût très — peut-être, si nous en croyons quelques remarques — trop chargé, la majeure partie de l'auditoire est resté jusqu'à la fin, c'est-à-dire jusqu'à près de onze heures. Les chants ont été, à juste titre, très goûtés, et l'impression générale est que la Société a remporté un succès de plus. Le prochain numéro du *Bulletin* sera exclusivement consacré à un compte rendu détaillé.

N. W.

NÉCROLOGIE

Le général Perrier.

Le temps nous a manqué le mois dernier pour annoncer à nos lecteurs la mort de notre coreligionnaire, M. le général Perrier, membre de l'Académie des sciences et du Bureau des longitudes, directeur du Service

géographique de l'armée et président du Conseil général du Gard. Quoique ses travaux ne l'aient pas porté vers les recherches historiques, ce savant éminent, ce patriote, cet énergique descendant des Camisards mérite que nous lui consacrions quelques lignes dans notre *Bulletin historique*. Il est de ceux dont le nom ne doit pas périr et dont l'œuvre scientifique grandit avec le temps. Dans notre incompétence à apprécier convenablement ses grands travaux nous ne pouvons mieux faire que de transcrire quelques-unes des paroles prononcées dans l'une des dernières séances de la Société de géographie :

« François Perrier, né en 1833 à Valleraugue (Gard), sortait en 1855 de l'École polytechnique, qui fournissait naguère à l'École d'état-major quelques élèves destinés aux travaux géodésiques de la carte de France. C'est dans cette direction que Perrier orienta dès lors sa carrière. Parvenu au grade de capitaine, il fut chargé en 1861 d'opérer la jonction géodésique de la France et de l'Angleterre. En 1863, il effectuait la reconnaissance géodésique de la Corse; de 1864 à 1869, celle de l'Algérie. Il commençait en 1870 une nouvelle mesure de la méridienne de France quand la guerre éclata. Perrier fit alors partie de l'état-major de la garde à l'armée du Rhin. Jusqu'en 1880, il a poursuivi la délicate opération de mesure de la méridienne de France. C'est dans le but de prolonger cet arc de méridien sur le territoire de l'Algérie qu'il jeta par dessus la Méditerranée les côtés d'immenses triangles géodésiques... » Cette grande opération suffirait pour rendre son nom impérissable, et c'est dans cette même année que l'Académie des sciences ouvrait ses portes au lieutenant-colonel Perrier... « Chargé, en 1882, de diriger l'une des missions d'observation du passage de Vénus sur le soleil, il se rendit en Floride. A son retour il était placé à la tête du service géographique de l'armée, ancien dépôt de la guerre, qu'il réorganisa. »

Ajoutons que le général Perrier était un ferme protestant et qu'il était fier de sa descendance camisarde. Aussi, malgré tous ces grands travaux et d'autres encore, et malgré un labeur scientifique incessant, était-il toujours prêt à donner son appui aux intérêts de notre Église, qui s'honore de pouvoir revendiquer de tels hommes.

W. M.

Le Gérant : FISCHBACHER.

BOURLOTON. — Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2.

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner, qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

Livres récents déposés à la Bibliothèque.

(Les ouvrages *anciens* sont mentionnés, s'il y a lieu, dans les procès-verbaux du Comité).

ALFRED CARTIER ET ÉMILE RIVOIRE. **Catalogue des livres appartenant à la Société d'histoire et d'archéologie de Genève**, 2e éd., XII-303 pages in-8. Genève, Jullien, 1887.

L'ABBÉ FILHOL. **Histoire religieuse et civile d'Annonay et du Haut-Vivarais depuis l'origine de cette ville jusqu'à nos jours.** 4 vol. in-8, de XXVII-667-697-580-638 pages; planches. Annonay, Moussy, 1880-1882.

J.-J. ALTMEYER, professeur à l'Université de Bruxelles. **Les Précurseurs de la Réforme aux Pays-Bas.** 2 vol. in-8 de 349 et 311 pages. Paris, Alcan; Bruxelles, Muquardt, 1886.

LE ROUX DE LINCY et ANATOLE DE MONTAIGLON. **L'Heptaméron des nouvelles de Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre.** 4 vol. in-8 écu de 396, 380, 328 et 366 pages; 3 planches. Paris, Eudes, 1880. (Le premier volume renferme le texte de l'Oraison funèbre de Marguerite, par Charles de Sainte-Marthe, et le dernier, outre des notes étendues, un glossaire).

A. GEFFROY. **Madame de Maintenon d'après sa correspondance authentique.** Choix de lettres et entretiens. 2 vol. in-16, de LXXXI-349 et 413 pages. Paris, Hachette, 1887.

L. CLÉDAT. **Le Nouveau Testament**, traduit au XIIIe siècle en langue provençale, suivi d'un rituel cathare, reproduction photolithographique du manuscrit de Lyon, exécutée par MM. Lumière frères, tirée par M. Storck. (Tome IV de la Bibliothèque de la Faculté des lettres de Lyon), 1 vol. in-8 de XXVI et 482 pages. Paris, Leroux, 1888.

A. MOCHOT. **Les protestants d'Is-sur-Tille aux XVIe et XVIIe siècles**, 63 pages in-8. Extrait des *Mémoires de la Société bourguignonne d'histoire de géographie*. Dijon, Darantière, 1888.

CH. DURAND. **Plan de Bragera** (Bergerac), Grande planche représentant chaque maison de cette ville et des environs au XVIe siècle, avec légende.

J. ROMAN. **Tableau historique du département des Hautes-Alpes.** Première partie : État ecclésiastique, administratif et féodal antérieur à 1789, histoire, biographie, bibliographie de chacune des communes qui le comprennent. 204 pages in-4 à deux colonnes. Paris, Picard; Grenoble, Allier, 1887.

CHARLES LEFORT. **Notices sur d'anciens membres de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève.** 81 pages in-4, réimprimé par Fick à l'occasion du cinquantenaire de la Société, 2 mars 1888.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 50 POUR 1888

37e ANNÉE. — 1888

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TROISIÈME SÉRIE. — SEPTIÈME ANNÉE

N° 5. — 15 Mai 1888



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand. | LEIPZIG. — F. Brockhaus.

AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie | BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1888

BOURLOTON. — Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2.

SOMMAIRE

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* devra être adressé, sous le couvert de M. le Président de la Société, à M. N. Weiss, secrétaire de la rédaction, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8 de 56 pages au moins avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante : 1 fr. 50.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

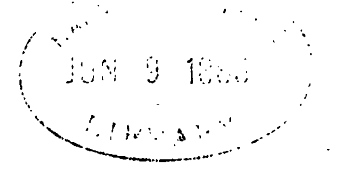
Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance a domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; ***l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.***

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.



SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

TRENTE-CINQUIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Paris-Oratoire, 12 avril 1888.

Comme nous l'avons annoncé dans le dernier numéro du *Bulletin*, et comme tous nos journaux religieux l'ont constaté[1], le public nombreux que la Société a coutume, depuis quelques années, de voir accourir à sa réunion annuelle, lui est resté fidèle le 12 avril dernier. La liste générale et officieuse des assemblées ayant indiqué l'heure de 8 heures et demie au lieu de 8 heures, le président, suivi de MM. Bersier, Bonet-Maury, Douen, Frossard, W. Martin, Viguié, Puaux père, M. Lelièvre et du secrétaire de la rédaction, n'a pris place sur l'estrade élevée devant la chaire de l'Oratoire que vingt ou vingt-cinq minutes après 8 heures. Après le chant, par l'assemblée, du choral de Luther, et la prière offerte par M. le pasteur Wagner, M. de Schickler a lu le rapport qui suit et qui a été écouté avec le plus vif intérêt.

Plus de quarante chanteurs protestants, dont plusieurs membres et le directeur du chœur des Billettes avaient bien voulu étudier, sous la direction de M. J. de Loevenstierne, la musique assez difficile, mais entraînante, que M. le pasteur Elisée Bost venait de composer pour le psaume 139. — Groupé dans une tribune en face de la chaire, ce chœur a contribué à prouver une fois de plus que le protestantisme français sait produire et apprécier des œuvres d'art, et le président a été l'interprète de tous en l'en remerciant aussitôt publiquement.

On trouvera, après le rapport, accompagnée de pièces justificatives, l'étude du soussigné sur le curé parisien *François Landry* qui déçut, en son temps, les espérances de tout un peuple. — Après le chant du psaume 25 par les premières paroles duquel se terminait cette lecture, M. Lelièvre a fait ressortir, au moyen d'un grand nombre de citations frappantes, empruntées au Crespin qu'il réédite avec tant de soin et de zèle, *l'héroïsme des martyrs*.

1. Voy. entre autres les comptes rendus du *Témoignage*, du *Protestant*, d'*Évangile et Liberté*, de *l'Évangéliste*, de *la Cévenole*, etc.

Les accents mélancoliques du psaume 42, qui fut ensuite chanté, semblaient inspirés directement par l'impression douloureuse que laissaient ces glorieux souvenirs. L'auditoire était encore compact, et M. Bersier a su le captiver puissamment par ce qu'on sera heureux de lire de la prochaine érection du *Monument de Coligny*. — M. Puaux père a fait précéder la prière de clôture de quelques remarques originales sur la nécessité, pour le protestant du XIXe siècle comme pour celui du XVIe, d'être un *martyr*, c'est-à-dire un témoin de l'Évangile, et la séance a été levée — il était près de 11 heures — après le chant, par l'assemblée, du dernier verset du cantique : *Grand Dieu nous te bénissons*.

N. W.

RAPPORT DE M. LE BARON F. DE SCHICKLER

SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

Messieurs,

C'est à Rouen que nous nous sommes réunis l'an dernier. Une cordiale invitation du Consistoire nous appelait dans la vieille capitale de cette Normandie si favorable, dès les premiers jours, aux aspirations de la Réforme, où la foi évangélique s'était si largement propagée, si fermement établie, si énergiquement, on disait « si opiniâtrement » maintenue jusqu'à l'épuisement des forces humaines : et alors, quand dans la lutte suprême de la Révocation les convertisseurs pensaient l'avoir enfin déracinée, avoir enfin dompté les âmes, ils se trouvèrent en face des demeures, mais elles étaient désertes, des biens, mais ils étaient abandonnés par ceux dont la conscience avait préféré l'exil à l'apostasie. Et dans les restes désolés qui ne purent les suivre ou qui persistèrent à espérer quand même des temps meilleurs, elle ne s'éteignait pas, la flamme sainte : soigneusement entretenue, elle s'est transmise de père en fils et cette constance a permis la résurrection d'Églises portant des noms qui furent glorieux dans le passé. Aussi notre comité a-t-il été heureux, le 2 juin 1887, d'accepter la fraternelle hospitalité du Consistoire de Rouen, et au premier rang de la vaste foule

qui remplissait le temple de Saint-Éloi, de voir réunis presque tous les pasteurs de la Normandie lui offrant un précieux témoignage de sympathie et d'intérêt. Les psaumes du XVIe siècle et la complainte de l'Église affligée ont alterné avec la lecture d'études spéciales : M. le pasteur Bianquis nous a parlé de la reconstitution de l'Église de Rouen ; M. Weiss nous a raconté la vie et le supplice du curé-martyr de Condé-sur-Sarthe, Étienne Lecourt, mort en 1533 sur le bûcher, à quelques pas du temple où nous évoquions ces souvenirs, et où nous bénissions Dieu de l'ère de tolérance inaugurée il y a cent ans.

Un siècle, en effet, s'est écoulé depuis que le roi Louis XVI, rompant avec les traditions de Louis XIV pour retourner vers celles de Henri IV, rendit à ses sujets protestants, non encore la pleine liberté, mais enfin le droit à l'existence, puisque, depuis la Révocation, « la loi ne leur reconnaissait plus le droit que la nature accorde à tout être venant au monde de naître, de vivre, de mourir en paix ». Ces paroles, strictement vraies, je les emprunte à la conférence de M. Ch. Dardier sur l'édit de Tolérance publiée en tête du *Bulletin* destiné à en commémorer le centenaire.

A ceux qui, justement éblouis par les fulgurantes clartés de 1789, n'en perçoivent que vaguement l'aube naissante, à ceux qui estiment, bien à tort selon nous, que l'Édit signé le 17 novembre 1787, enregistré au parlement de Paris le 29 janvier, à celui de Toulouse seulement le 23 février 1788 et au sénéchal de Nîmes le 4 mars suivant, méritait peu le titre de *bienfaisant* par lequel il fut salué, nous voudrions pour toute réponse offrir cette livraison du *Bulletin*. La Société en a rarement publié une qui répondît mieux à ce qu'on pouvait exiger d'elle, sur un point de notre histoire effleuré plus d'une fois, sans jamais avoir été l'objet d'une analyse approfondie et complète. Ils y constateront avec M. Dardier, et à l'aide de faits précis, ce qu'était la situation hors la loi imposée aux réformés français il y a cent ans ; ils y verront avec lui la lente préparati n de l'Édit et les

premiers effets de cette restitution de l'état civil. Avec M. Weiss, auquel revient l'honneur d'avoir préparé et réussi ce numéro exceptionnel, ils étudieront, par des citations documentaires, dans quelle mesure ont coopéré à l'Édit le clergé catholique, le gouvernement, le parlement de Paris.. M. Arm. Lods, dans une étude bibliographique et juridique, a relevé plus de quatre-vingts écrits des partisans et des adversaires : à la trouvaille si opportune de M. Benoit, la circulaire de Rabaut Saint-Étienne à ses coreligionnaires immédiatement après l'enregistrement, nous avons joint le portrait du digne fils de Paul Rabaut qui, après avoir obtenu, au prix de tant d'efforts, la *tolérance*, demandera bientôt, « du haut de la tribune nationale, que ce mot soit proscrit à son tour », et revendiquera l'égalité des droits, la pleine liberté des cultes.

Tous les pasteurs de France ont reçu cette livraison du *Bulletin;* plusieurs sans doute se joindraient aux remerciements de M. Ch. Jaulmes : « C'est grâce à votre Société érudite et pieuse que mes paroissiens ont pris connaissance d'un événement considérable de l'histoire de notre Réformation française; j'ai puisé dans ces pages les détails donnés dans sept lieux de culte de protestants disséminés. »

Le XVIIIe siècle ne nous a pas seul occupés. Parmi les documents publiés récemment, les Requêtes adressées aux états généraux de Hollande par les confesseurs sortis depuis peu des prisons de France (août 1688), copiées pour nous par M. Enschédé aux Archives des Pays-Bas, sont une frappante et nouvelle preuve de la constance de ces « obstinés à ne pas abjurer » — termes mêmes dont se servit Louis XIV — que de guerre lasse on consentit enfin à chasser de la patrie ! Le XVIe siècle fournit toujours son large contingent de pièces inédites : dans les études nos lecteurs auront suivi avec un intérêt croissant la biographie par M. Bernus d'Antoine de Chandieu, l'un des premiers pasteurs de Paris, d'après son journal autographe, ainsi que le travail si neuf de M. Abel Lefranc sur la jeunesse de Calvin et la Réforme à Noyon; et ils

se seront réjouis de voir, dans la livraison de mars, un de ces Récits du XVIe siècle si justement appréciés, dus à la plume élégante et sympathique de notre secrétaire M. Jules Bonnet.

Et pourtant, Messieurs, cette année le *Bulletin* n'a pas réuni que des suffrages : le rapport serait infidèle s'il ne rappelait les reproches, les attaques même qui ont accompagné et suivi les articles de M. Ch. Read sur « la petite-fille d'Agrippa d'Aubigné ». Du fondateur de la Société, tenant à user de son droit de critique et d'homme d'étude, l'on a étendu sur le Comité pris collectivement l'entière responsabilité de chacune des opinions émises : pour un peu l'on eût accusé ceux qui de mois en mois enregistrent pour la postérité les noms de martyrs trop longtemps inconnus de préparer la réhabilition prochaine des convertisseurs bottés et de l'inquisition. N'est-ce point méconnaître le caractère que doit conserver une revue historique? Le *Bulletin* ne doit-il plus être, comme nous l'affirmions il y a vingt ans, l'arène où les questions se posent? Serait-il donc nécessaire d'inscrire sur la première page : *Chaque auteur est responsable de ses opinions?*

A vrai dire nous serions loin de nous plaindre de l'émotion provoquée par le livre de M. Geffroy et les articles de M. Read, si elle était l'indice d'une recrudescence d'intérêt pour cette histoire qui préoccupe un nombre trop restreint de nos coreligionnaires. Si l'on en venait enfin à se passionner pour elle, nous pourrions espérer les encouragements effectifs qui permettraient à tant de travaux déjà préparés, et nous en connaissons de remarquables, de se produire au grand jour de la publicité. Ah! la noble tâche, mais trop souvent la tâche ingrate que celle de l'historien protestant français qui, après de longues années de recherches, de découvertes, d'attente, doit se demander avec inquiétude s'il n'a pas travaillé en vain, si les amis de notre histoire seront assez nombreux pour couvrir l'indispensable liste de souscription, ou s'il n'eût pas mieux valu laisser se perdre sous la poussière, qui

les eût effacés bientôt, les noms et les faits qu'il pensait avoir reconquis et sauvés!

L'exercice écoulé n'a cependant pas été stérile, surtout en impressions documentaires; nous devons d'autant plus les signaler que plusieurs sont insérées dans les mémoires et revues de province où l'on ne songe pas toujours à les chercher : ainsi les pièces de la collection Benjamin Fillon à la Bibliothèque de la Rochelle, reproduites par M. G. Musset dans les *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, les Protestants d'Is-sur-Tille de M. Mochot dans les *Mémoires de la Société bourguignonne*, la notice sur le poète Ranchin (*Mémoires de l'Académie de Toulouse*), *la Reforme à Saint-Gilles-sur-Vie*, par M. l'abbé de Pont-de-Vie, où nous sommes heureux de relever ces mots sur les abjurations de 1685 : « Les soldats sont d'étranges apôtres : devant eux les lèvres avaient abjuré, mais les cœurs restaient à convertir. Il y eut sans doute à convertir à nouveau plus d'un nouveau converti. »

Dans les *Archives historiques de la Marche et du Limousin*, M. Alfred Leroux donne cent vingt-cinq pages d'extraits baptistaires, avis de partage et mémoires sur les Églises d'Argentat, d'Aubusson, de Beaulieu et de Limoges.

M. Hippolyte Abord a complété son ouvrage sur *la Réforme et la Ligue à Autun* (le premier volume parut en 1855) par un troisième tome composé de pièces justificatives, dont un procès d'hérésie contre deux chanoines, les premiers pasteurs d'Autun en 1561. M. Hérelle, sous le titre général de *la Réforme et la Ligue en Champagne*, a publié un important recueil de lettres tirées uniquement des Archives de cette province : il s'étend jusqu'à la paix de Vervins et débute par une épître qu'adresse en 1546 aux officiers de justice de Sainte-Ménehould l'inquisiteur de la foi Geyraldi, « pour les advertir en vérité, charité et bénévolence que l'hérésie commence très fort à pululer et vast prendre racyne au royaume très chrestien du roy nostre sire, à son très grand regret et ennuy ». Sedan nous offre dans le *Bulletin du musée municipal* une

biographie des imprimeurs Jannon, par M. Brincourt, et une collection encore trop peu connue de documents rares ou inédits concernant l'histoire de la ville et renfermant plusieurs pièces protestantes. Dans l'appendice à la notice sur le cinquantenaire de l'Église moderne de Tours, M. Dupin de Saint-André a imprimé les listes des suspects d'hérésie en 1562.

M. L. Marlet a fait précéder d'une substantielle biographie de Louise de Coligny la collection de lettres de la princesse recueillies par le regretté M. Paul Marchegay. Notre collègue M. le comte Delaborde a retracé, avec un grand charme, la vie de Charlotte de Bourbon, troisième épouse du Taciturne. M. X. Roux, par son étude, *Barnave, sa vie et son temps*, ouvre la série des travaux sur 1789. Parmi ces publications d'un avenir prochain n'oublions pas les deux volumes de lettres de Paul Rabaut que nous promet notre infatigable ami M. Dardier.

De l'étranger nous est venu le relevé par M. W.-J.-C. Mœns de tous les noms contenus dans les registres de l'Eglise française wallonne de Norwich, première et belle publication de la Société huguenote de Londres[1]. Nous recevrons bientôt et analyserons le remarquable rapport dans lequel M. le professeur Charles Le Fort a retracé le 2 mars dernier la carrière déjà semi-séculaire et les quinze cents travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. Dans la perpétuelle mobilité des hommes et des choses qui caractérise le temps présent, on apprécie d'autant plus ce qui porte le cachet de la durée. Nous ne saurions oublier d'ailleurs avec quel aimable empressement le vénéré président de la Société, M. Le Fort Mestrezat, nous souhaita la bienvenue dans un champ de travail qui s'est confondu plus d'une fois avec le sien, ni la confraternité d'études qu'il nous a été donné d'entretenir avec plusieurs de ses membres qui ont été pour nous de précieux collaborateurs, qui demeurent des amis toujours regrettés.

1. En dehors, cela va sans dire, de son *Bulletin* (*Proceedings*) que nous avons souvent cité.

Aussi nous sommes-nous sentis pressés de rendre ce soir hommage à notre sœur aînée, de lui exprimer nos vœux fraternels, et en empruntant le langage de son digne président M. Th. Dufour, de lui souhaiter « dans l'avenir ce qu'elle a eu dans le passé, une route heureuse et le sourire du succès ».

Messieurs, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau, de la part de M. Henri Bordier, le douzième fascicule de la *France protestante*. Un long état de souffrance qui a profondément attristé ses amis, une convalescence encore trop lente au gré de nos désirs, ne l'ont pas empêché d'être, comme les années précédentes, fidèle au rendez-vous, et d'avoir terminé, avec le nom de *Gasparin*, le tome sixième. Dans ces 265 colonnes, plus 32 d'additions, correspondant à 164 de Haag, dans ces 471 noms contre 71 de Haag — et plusieurs renferment jusqu'à vingt ou trente individualités ou familles distinctes, vous trouverez la même sûreté de méthode, la même clarté, la même rigoureuse exactitude, la même richesse d'informations qui ont caractérisé toute cette édition nouvelle. Vous y trouverez surtout les mêmes leçons : il est de ces pages, ou de ces mentions poignantes dans leur laconisme, qu'il faut placer à côté du martyrologe de Crespin. Cette œuvre, plus que jamais M. Bordier compte sur vous pour en assurer la continuation. Secondez-le, secondez-nous, et envoyez, sans tarder davantage, au siège de la Société, 54, rue des Saints-Pères, où il désire les centraliser dorénavant, tous les documents, toutes les additions destinés aux livraisons à venir.

M. Bordier ne s'est pas borné à poursuivre cette mission, si lourde parfois, si difficile toujours, acceptée avec autant de courage que de dévouement. Dans une des travées supérieures de la Bibliothèque du Protestantisme français, il s'est plu à réunir aux éléments manuscrits de cette seconde édition plus de cinquante volumes ou plaquettes rares, qui ont fourni et fourniront encore les plus utiles renseignements bibliographiques. Notre collègue nous a déclaré que ces livres ne devaient plus

sortir de nos collections; il nous a demandé pour eux une hospitalité définitive. Vous comprendrez et les lecteurs de l'avenir comprendront toujours mieux avec quels sentiments de gratitude nous acceptons cette magnifique libéralité.

C'est ainsi que Dieu permet à la bibliothèque fondée si modestement il y a vingt-deux ans de se développer d'année en année avec une rapidité surprenante; que dis-je, de recevoir de semaine en semaine des accroissements continus. Parmi les dons depuis la dernière assemblée générale, il en est de considérables, de M. le docteur Nepveu (ouvrages sur la Réforme dans les Flandres et en Belgique), de Mme la baronne de Neulize, de M. Georges Brölemann, de notre collègue M. Gaufrès (publications municipales sur la topographie de Paris), de la Huguenot Society de Londres (doubles de sa collection de plaquettes anciennes), d'auteurs protestants et catholiques dont les noms accompagnent ce rapport[1]. Parmi ces derniers je ne citerai que la monographie, par le père Ingold, du sanctuaire où nous nous réunissons ce soir; elle se termine par des paroles d'une extrême courtoisie, ou plutôt d'une chré-

1. *Donateurs de livres, manuscrits, gravures et médailles du* 2 *mai* 1887 *au* 12 *avril* 1888 : Ministère de l'Instruction publique, Facultés de théologie de Montauban et de Paris, Consistoire de l'Église de la Confession d'Augsbourg de Paris, Smithsonian Institute, Huguenot Society de Londres, Mmes Backhouse, baronne de Neuflize, veuve Passa, veuve Réaume, Anonyme, MM. Adams, Antonin, E. Arnaud, Barbéry, Morris Beaufort, Bonet-Maury, J. Bonnet, H. Bordier, Bovet, G. Brölemann, Giraud Browning, Castel, Chenot, Clouzot, Daugars, Th. Duproix, Ch. Durand, Enschédé, Eschenauer, Fabre, Alph. Falguière, Fouray, A. Franklin, Ch. Frossard, Gaidan, Garretta, Gaufrès, Gibson, Goguel, Guyot, Hecht, Jalaguier, Jouaust, Lalot, Lamarche, Latune, Laügt, Lecoat, Lecoultre, Ar. Lods, H. Lutteroth, Maillard, Marchegay, Wm. Martin, Maulvault, Milsand, Th. Monod, Nepveu, Nogaret, Nyegaard, Marquis de Pimodan, Ch. Read, E. Reclus, J. Roman, Roufineau, Schefter, F. de Schickler, Viguié, Ch. Waddington, N. Weiss, Wickham.

Comme auteurs : E. Abord, Adams, Appia, Benrath, Brincourt, J. Calas, Chabrand, Baron de Coston, comte Delaborde, Dupin de Saint-André, P. de Félice, Gachon, Herelle, Ed. Hugues, Père Ingold, A. Joubert, Sir Henry Layard, Lecoultre, A. Leroux, Ar. Lods, Marlet, Musset, E. Picot, Abbé de Pontdevie, Ch. Pradel, F. Puaux, Rochas, Roman, Roux, Baron de Ruble, Soubeiran, Tylor, Vuilleumier.

tienne largeur à l'endroit des *frères séparés*, qui « continuent à le faire servir au culte du vrai Dieu, à l'adoration du Christ ».

Parmi nos auditeurs en est-il beaucoup qui sachent combien souvent on a vu Louis XIV, à l'exemple de sa mère Anne d'Autriche, venir faire ses dévotions sous ces voûtes, combien de fois son éloge y retentit? Se représentent-ils ce qu'eut de pompe et de splendeur le service d'actions de grâces célébré par les soins de l'Académie de peinture et de sculpture pour le rétablissement de la santé du roi le 8 février 1687? Lebrun avait peint tout exprès neuf grands tableaux : le troisième, au-dessus de l'arcade qui séparait le chœur de la nef, représentait l'Église victorieuse de l'hérésie ; le quatrième, occupant le vide de la première arcade des chapelles, la démolition du temple de Charenton. « L'Église victorieuse de l'hérésie, la démolition du temple de Charenton; et maintenant l'Oratoire appartient aux protestants... O instabilité des choses humaines! » s'écrie le savant oratorien, et nous, Messieurs, ne devons-nous pas ajouter : « O profondeur des vues de Dieu, ô retour de ses inépuisables miséricordes! »

A l'époque néfaste où nous reportent ces souvenirs, l'art n'a pas été constamment panégyriste et adulateur. En regard de ces tableaux glorifiant l'intolérance se placent les admirables médailles frappées en Hollande pour en perpétuer la réprobation. M. Enschédé de Harlem vient d'en retrouver trois de plus et de les conquérir à notre intention dans des enchères publiques; il complète généreusement son présent de l'an dernier. Une description n'en ferait qu'imparfaitement ressortir la beauté de forme et d'expression : ici l'Église des Pays-Bas répand de chaque main ses bienfaits sur « ses frères en la foi », le Vaudois dont un poignard perce le sein, le Français écrasé sous le joug; là un Balaam mîtré, sans voir l'ange qui voudrait l'arrêter, bat inexorablement sa monture qui lui répète en vain : pourquoi me frappes-tu? Sur la troisième une femme à demi nue, attachée à un poteau et prête à mourir



VUE DE L'INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE DE L'ORATOIRE DE PARIS AU XVIIe SIÈCLE.

sur le bûcher qui commence à s'allumer, demeure insensible aux exhortations du missionnaire, aux suprêmes menaces du dragon, et regarde le ciel où brille le nom de Jéhovah... et au loin on voit le temple qui brûle et la galère où rament les confesseurs.

La collection numismatique a également reçu un méreau coulé en plomb à l'imitation des anciens et en souvenir de l'édit de Tolérance, par M. Garnier de Pamproux, une médaille du jubilé bi-centenaire de la colonie française de Friedrichsdorf, 8 juin 1887; et celle de la vieille Église wallonne-française de Londres commémorative de la révocation de l'édit de Nantes.

La section des manuscrits a eu les dons de M. le pasteur Gaidan, volumineux dossiers, les uns sur la famille Bouvat, les autres sur la destruction du temple de Sainte-Croix; de M. le pasteur Castel, copie de tous les actes du procès Calas; de M. le pasteur Rouffineau, le manuscrit original de l'histoire des Églises de Bretagne par feu M. le pasteur Vaurigaud; de M. le pasteur Barbéry de Jaillieu-en-Bourgoin (Isère), la copie de dix-neuf synodes du Dauphiné inédits; de M. Morris Beaufort, descendant du ministre réfugié Daniel de Beaufort, une transcription faite également pour nos Archives du *Livre des Conversions et des Reconnaissances de l'Église de la Savoie à Londres de* 1684 *à* 1700. La centralisation de ces listes qui renferment des centaines de noms nous aide de la manière la plus efficace pour la solution des problèmes généalogiques, questions d'origine ou de filiation, que les familles continuent à nous poser. Les travaux sur Agrippa d'Aubigné et les notes rassemblées par M. Eugène Réaume nous ont été remis par la veuve du savant regretté qui, selon ses propres paroles, « en dehors de notre communion mais aussi près que possible », fut un de nos collaborateurs les plus fidèles et l'un de nos plus dignes lauréats.

Nous avons perdu un autre ami, membre de la Société aussitôt sa fondation : nous étions fiers d'appeler des nôtres l'historien des Églises réformées du pays de Gex, le révélateur,

dans les pages même du *Bulletin*, des souffrances et de l'héroïsme de Blanche Gamond, M. le pasteur Théodore Claparède, qui me parlait si sympathiquement de notre œuvre il y a quelques mois encore, et que Dieu a rappelé à lui le 15 février 1888.

Les adhérents de la première heure voient s'éclaircir leurs rangs. Il en est que nous ne nous habituons pas à ne plus retrouver à nos assemblées annuelles. M. Passa, président du Consistoire de Versailles, est de ceux-là : il n'oubliait pas qu'il descendait d'un pasteur du désert, il retournait souvent vers les jours d'autrefois; il s'entourait des livres où s'en est réflété la science et la piété, et quand il les classait, que de fois a-t-il répété : « Ceci sera pour la Société de l'Histoire du Protestantisme, car les hommes passent et les institutions restent. » Sa veuve et sa fille ont réalisé sa pieuse pensée ; elles nous ont offert tous les volumes de nature à prendre place sur nos rayons et elles ont ajouté à ce beau don celui de l'admirable toile qui ornait le cabinet de travail de M. Passa. C'est un portrait original de Paul Rabaut. Dans la salle de lecture il fera pendant à celui de Coligny : le héros du XVI[e] siècle était un homme de foi; le pasteur du XVIII[e] ne fut-il pas un héros?

Quels hommes que ces pasteurs du désert! traqués comme des bêtes fauves, compromettant par leur seule présence ceux qui leur donnaient asile, ne se lassant pas d'aller de lieu en lieu pour faire le bien, pour bénir les mariages, baptiser les enfants, apporter la parole de vie, le plus souvent aux heures de la nuit et sous la voûte étoilée, à ces pauvres âmes affamées et leur répéter, comme dans le sermon prononcé dans le bas Languedoc à l'occasion de la mort de Louis XV et de l'avènement de Louis XVI que nous envoie M. le pasteur Schefter : « Si la lamentation loge le soir chez nous, le chant de triomphe y est le matin. » Assister à ce culte c'est s'exposer aux galères, être reconnu pour un prédicant c'est être voué au gibet, et ils tiendront néanmoins à conserver à ce culte jusqu'aux formes extérieures des jours d'exercice public et libre. On chantera les

psaumes au risque de réveiller de dangereux échos; le ministre revêtira la robe, le rabat, il aura même, dans le Poitou, la toque de son costume officiel. M. le pasteur Bourguignon de la Mothe Sainte-Hérave a découvert dans la famille des Marché-Berlouin une de ces toques, la seule connue; il nous l'a offerte avec son vieil étui en fer-blanc rouillé, « pour être mise au nombre des souvenirs sacrés des Églises sous la croix. Si votre Société, pardon, si notre Société n'eût pas existé », nous écrit-il, « je l'eusse gardée pieusement, mais je m'en dessaisis avec joie en sa faveur ».

Le culte du désert: il a été célébré sur un haut plateau des Cévennes dans l'année qui vient de s'écouler. Certainement toutes nos Églises ont tenu à commémorer l'édit de Tolérance, mais il est permis d'affirmer que la cérémonie du 15 août à Fontmorte l'a emporté sur toutes les autres en frappante et émouvante grandeur. Cette fois encore c'est sous la voûte des cieux, mais à la pleine lumière du soleil de midi que les cinq mille fidèles se sont pressés aux abords de l'humble chaire occupée par notre collègue M. Viguié et qu'entouraient trente pasteurs et proposants. Sur cette ligne de partage des bassins de la Garonne et du Rhône, leurs regards pouvaient se porter de Magestavol, lieu de naissance d'Esprit Séguier, à Mazel, près duquel succomba Roland; le sol qu'ils foulaient était celui où les Camisards tinrent en échec les forces envoyées pour les détruire. Mais leurs descendants ne songent aux luttes et aux anathèmes du passé que pour remercier Dieu de la liberté rendue, de la fraternité rétablie. « Nous voulons poser une pierre, avaient-ils dit, comme un sceau de paix qui ferme à jamais l'ère maudite des haines et des guerres religieuses. » Et le monolithe s'est dressé, et l'on y peut lire cette inscription: « A l'occasion du centenaire de l'édit de Tolérance, les fils des Huguenots ont, sur le théâtre des anciens combats, élevé ce monument à la paix religieuse et à la mémoire des martyrs. »

C'est sur ces mots que le rapporteur aimerait s'arrêter. La cause de la paix religieuse, de la tolérance mutuelle, du res-

pect de la conscience et de ses droits, qu'enseigne l'histoire étudiée de près, cette cause n'est-elle pas gagnée ? Messieurs, il y a quelques jours à peine nos Églises étaient sous l'empire de vives préoccupations : on ne parlait de rien moins que de supprimer, par un simple vote budgétaire, les Facultés de théologie qui seules ont le pouvoir légal de former nos pasteurs. La triste page qu'auraient eus à tracer nos successeurs, les historiens du protestantisme français au XIXe siècle ! Dieu soit loué, la tempête a passé, mais ne devons-nous pas nous appuyer sur notre histoire pour en prévenir le retour ? N'appartient-il pas à nos coreligionnaires d'apprendre à ceux de leurs concitoyens qui l'ignorent que cet enseignement supérieur indispensable ne date pas d'hier comme on voudrait le prétendre : que non seulement il fut l'objet d'un contrat formel entre l'État et les protestants lors du rétablissement du culte au commencement de ce siècle, mais que ces stipulations n'étaient qu'un retour aux traditions de la première union des Églises avec l'État ? En effet, dès la reconnaissance du culte réformé, au lendemain de l'édit de Nantes, le Synode de 1598, procédant à la distribution des 39,500 écus octroyés par le roi pour l'entretien des Églises, ordonnait tout d'abord un prélèvement pour l'entretien de « deux Universités ». Il fut de r gle, témoin les procès-verbaux des Synodes, de « payer les professeurs préférablement aux Églises », et de distraire, avant toute répartition, les deniers destinés à Saumur, à Montauban, Nîmes, Montpellier et Sedan. La suppression de nos Facultés de théologie serait donc à la fois une première violation de la loi de Germinal, c'est-à-dire de notre Concordat avec l'État, et une atteinte portée à l'essence de notre protestantisme français et à nos traditions bientôt trois fois séculaires, officiellement consacrées depuis Henri IV. Ainsi doit parler l'histoire appuyée sur des documents irrécusables.

Puissent ces considérations attacher toujours davantage nos Églises, pasteurs et fideles, à l'œuvre qui aspire à les réunir dans l'étude et la contemplation du passé. A côté des quatre-

vingt-dix Églises qui se sont souvenues d'elle cette année[1], un trop grand nombre paraissent l'avoir encore oubliée. Mais s'il est des protestants qui trouvent superflu de s'attarder sur ces vieux souvenirs, il en est au contraire qui ont pleinement senti la responsabilité de cet héritage. Tel M. Hermann Walbaum de Reims, dont les encouragements ne faisaient jamais défaut à la Société d'histoire et dont les dernières volontés lui ont assuré un legs généreux; tel cet autre ami, envoyant le 4 avril cent francs, en désirant garder l'anonyme; telle enfin cette ancienne institutrice, petite-nièce d'un homme illustre, qui a su, dans une existence où les épreuves n'ont point manqué, préparer à force de constants sacrifices ses libéralités posthumes : elle aimait votre Société, elle lui a légué cinq cents francs. Malgré les scrupules de ceux qui ont connu son extrême modestie chrétienne, le comité croit ne pouvoir mieux terminer le rapport qu'en prononçant ce soir devant vous, avec reconnaissance, le nom de feu Mlle Sophie Kléber.

1. Églises donatrices en 1887 : Aiguevives, 15 fr.; Anduze, 22; Annonay, 22; Aubais, 10.30; Avèze, 8; Bagard, 17.50; et de M. le pasteur Granier, 25; Bâle, 90; Barbezieux, 16.60; Bayonne, 20; Beaumont-les-Valence, 30; Belfort, 14.70; Bergerac, 87; Bolbec, 102; Bordeaux, 160; Boulogne-sur-Mer, 11.60; Caen, 32.35; Calvisson, 5; Castelmoron, 20; Castres, 44.70; Cette, 40; Chalançon, 16; Clermont-Ferrand, 32; Codognan, 12; Cournonterral, 13; Creisseilles, 7; Dieppe, 12; Dijon, 28.95; le colporteur Dugrenier, 7; Epinal, 25; Florac, 12.10; Foëcy, 10.60; Fons-sur-Lussan, 11.10; Fontainebleau, 20; Gemozac, 13; La Bastide-Rouairoux, 22.55; Lacaune, 7; Le Chambon-de-Tence, 18.15, Le Creuzot, 7.50; Lezan, 30; Lunel, 10; Luneray, 105; Lunéville, 20; Mauguio, 10.30; Mauvezin, 30; Mazamet, 30; Meaux, 68.45; Milhau, 20; Milhaud-Saint-Césaire, 18; Montmeyran, 22; Morez, 5; Mouchamps, 5; Moulins, 22.35; Moussac, 11.10; Nancy, 40; Nantes, 38.75; Nègrepelisse, 25; Ners, 12; Nîmes, 180; Nyons, 20; Paris : Batignolles, 39.10; Étoile, 232; Milton, 25.40 et Anonyme, 15; Neuilly, 7.90; Oratoire, 217 et Anonyme, 5; Saint-Esprit, 288.30; Pau, 12; Pierregrosse, 1.25; Pignan, 19.65; Poitiers, 10; Quiévy (pour le Cambrésis), 30; Quissac, 32.20; Réalmont, 41.45; Rouen (assemblée générale), 129.10; Saint-Ambroix, 25; Saint-Chaptes, 21.50; Saint-Cloud, 21.05; Saint-Etienne, 50; Sainte-Foy, 31; Saint-Gilles du Gard, 20; Saint-Laurent-d'Aigouze, 2; Salies de Béarn, 12; Sauve, 28; Sommières, 18.35; Tonneins, 15; Tonneins, Église indépendante, 9; Vabre. 14; Valence, 25; Vauvert, 30; Vernoux, 7.60; Vesoul, 12.

ÉTUDES HISTORIQUES

ÉPISODES DE LA RÉFORME A PARIS[1]

MAITRE FRANÇOIS LANDRY

CURÉ DE SAINTE-CROIX EN LA CITÉ SOUS FRANÇOIS Ier ET HENRI II

(1540-1557)

Beaucoup de Parisiens ont connu l'ancien Hôtel-Dieu dont les vieilles murailles imprégnées de souffrances séculaires semblaient sortir directement de la Seine à droite du parvis Notre-Dame. Mais bien peu d'entre eux seraient capables de se représenter l'aspect intérieur de cet asile il y a plus de trois siècles et demi, sous le règne brillant et agité de François Ier. La population de Paris augmentait déjà rapidement, et grâce aux épidémies terribles qui la ravageaient sans cesse, l'encombrement était souvent tel que beaucoup de malades gisaient pêle-mêle sur le plancher de l'hospice et y mouraient avant d'avoir pu être régulièrement abrités et soignés.

Parmi les personnes qui s'intéressaient alors à la condition lamentable des classes pauvres et souffrantes, la sœur du roi, Marguerite d'Angoulême, brillait au premier rang du pur éclat d'une charité vraiment chrétienne. Il semble même que, de toutes les vertus que la lecture et la méditation assidue de l'Évangile développèrent dans cette âme pieuse et tendre, la charité fut celle qui finit par absorber toutes les autres.

Vers 1531, il y avait dix ans qu'elle connaissait cet Évangile et protégeait de tout son pouvoir ceux qui s'efforçaient de le répandre et de sauver ainsi les âmes ignorantes et corrompues. Remplie d'abord de foi et d'espérance, elle n'avait pas tardé à comprendre qu'une Réforme profonde n'aurait jamais l'assentiment de son frère, et que si la vérité devait triompher, ce ne serait que grâce à l'éclat sinistre des bûchers allumés pour en consumer les héroïques témoins[2]. Incapable de rompre personnellement avec une Église impi-

1. Voy. un autre *épisode*, un peu postérieur, *Bull.* XXXV (1886), p. 97.

2. Nous ne croyons pas, en effet, que Marguerite se soit fait illusion sur ce point, et c'est, entre autres, pour cette raison qu'elle ne s'est jamais extérieurement séparée de l'Église romaine avec la doctrine et la politique de laquelle

toyable pour les chrétiens qu'elle aimait, elle se réfugia dans une religion de plus en plus mystique et mélancolique, et, ce qui prouve la réalité de sa piété, dans l'exercice de la charité.

Sans parler des services innombrables qu'elle ne cessa de rendre aux errants, méconnus et persécutés, elle provoqua partout où elle le put l'amélioration des secours et des soins à donner aux pauvres et aux malades. Le règlement qu'elle conçut et fit exécuter dans sa bonne ville d'Alençon est à cet égard un modèle de sollicitude intelligente et pratique [1]. A Paris elle visitait l'Hôtel-Dieu, et lorsqu'elle y voyait périr ou errer misérablement, faute d'un service organisé pour cela, les enfants qui y naissaient ou ceux qui y avaient suivi leurs parents malades ou mourants, son cœur saignait. Grâce à elle le roi fit faire une enquête officielle qui révéla l'étendue et la gravité de cette plaie [2].

Mais si François Ier n'était pas inaccessible aux bons sentiments, elle savait mieux que personne combien il était facilement distrait par la politique ou par sa passion maladive pour le plaisir. C'était, du reste, l'époque où il se rapprochait de plus en plus des ennemis acharnés de sa sœur. Ainsi elle n'avait pu empêcher l'emprisonnement à Rouen d'un curé libéral qui vivait aux portes d'Alençon, Étienne Lecourt. Lorsque le pape Clément VII eut fait prendre de nouvelles mesures pour l'extirpation de l'hérésie en France, elle dut se résigner à l'autodafé de cet obscur et fidèle ouvrier (11 décembre 1533) [3], puis à laisser poursuivre ou exécuter (août-septembre 1534) une quarantaine de ses sujets d'Alençon [4]; et après que des protestants exaltés eurent placardé sur les murs de Paris un factum plein

elle avait réellement rompu. Cette attitude, que son mysticisme devait se charger de justifier, n'empêchait pas Marguerite d'espérer, notamment vers 1535, lorsqu'elle l'eut amené à appeler Mélanchton en France, que son frère obligerait l'Église catholique à faire des concessions aux protestants.

1. Voy. le texte de ce règlement de 1531 (janvier 1530, ancien style) dans H. de La Ferrière, *Marguerite d'Angoulême, son livre de dépenses*, etc. Paris 1862. Appendice, p. 153-157.

2. Voy. *Inventaires sommaires* des *Archives hospitalières*, t. III, p. 280. L'enquête fut confiée à Pierre Lizet, Jean Briçonnet, Matthieu de Longuejoue, Jean Prévost et Antoine Du Bourg, le 14 juillet 1531.

3. J'ai raconté l'histoire de ce martyr dans le *Bulletin* de 1886 (t. XXXVI, p. 299).

4. *Bulletin*, VIII, 62, et XXXIII, 112 et 162.

d'invectives contre la messe, des centaines de partisans des doctrines qu'elle partageait s'enfuirent de la capitale ou en remplirent les prisons, sans qu'elle pût les secourir autrement que de ses larmes ou de ses prières. Pendant les quatre premiers mois de l'année 1535, les bûchers et les potences se dressaient en permanence sur toutes les places de Paris, et les croyants dont ils étouffaient les courageuses paroles arrachaient à leur impuissante amie ce cri de douleur :

Réveille-toi, Seigneur Dieu,
Fais ton effort
De venger en chacun lieu,
Des tiens la mort[1].

C'est au plus fort de cette tempête, dix jours après le supplice simultané de six hérétiques, le 31 janvier 1535, qu'elle obtint, peut-être en guise de compensation, que le roi donnât suite à l'enquête de 1531 concernant la mortalité des enfants nés ou abandonnés à l'Hôtel-Dieu. François Ier consentit, en effet, à distraire de la caisse des amendes produites par les contraventions à la loi sur l'usure la somme de 3,600 livres, en vue de la création d'un orphelinat appelé des *Enfants de Dieu* ou des *Enfants rouges*, puisqu'ils devaient porter un uniforme de drap rouge.

Ce fut messire Jehan Briçonnet, président de la chambre des comptes et frère aîné de l'évêque Guillaume, mort naguère, après avoir fait avorter le magnifique mouvement religieux de Meaux, qui fut chargé d'exécuter ces lettres patentes. Et si le temps me le permettait, je pourrais, grâce au registre de maître Robert de Beauvais, procureur à la chambre des comptes, qui renferme les recettes et dépenses de cette fondation pour les années 1535 à 1539 inclusivement[2], donner bien des détails curieux et instructifs sur l'aménagement de cet orphelinat. Il nous suffira de savoir que, pour 1,200 livres, Jehan Briçonnet put acquérir une propriété près du Temple, c'est-à-dire une ou deux maisons et un jardin au coin des

1. *Les Marguerites de la Marguerite*, Jouaust, 1875, t. III, p. 126.

2. Ce *compte particulier et unicque* se trouve aux Archives nationales, KK, 334, et renferme une copie des lettres patentes citées ci-dessus, ainsi que de celles dont nous donnons plus loin le passage saillant. Indépendamment de l'intérêt qu'il présente pour l'histoire de cette fondation pieuse, il en présente un très grand pour l'étude des conditions de la vie matérielle à Paris à cette époque, ainsi que pour celle de la valeur de l'argent, de la main d'œuvre, des principales denrées, etc.

rues de Bretagne et du Grand chantier actuelles; pour 1,200 autres livres, 100 francs de rente annuelle à peu près suffisantes, avec le produit du jardin, pour la nourriture de douze à quinze orphelins plus leurs directrice et garde; et consacrer le reliquat de 1,200 livres et quelques recettes supplémentaires à la mise en état de la propriété, à l'achat du mobilier et des provisions indispensables, au payement des pensions et mois de nourrice de chaque enfant en attendant l'installation, enfin à la construction de toutes pièces d'une chapelle[1] ou oratoire pour les orphelins.

Cette énumération plus que sommaire en dit long, n'est-ce pas, sur la valeur de 3,500 ou 3,700 livres tournois à Paris en 1535, comparée à celle de nos 3,700 francs de 1888. On pourrait aussi donner les noms de ces douze ou quinze premiers orphelins, ou plutôt orphelines « retirées de l'Hôtel-Dieu », où leurs mères se mouraient, ceux de leurs premiers pères ou mères adoptifs, celui du premier père nourricier de la petite pension — il s'appelait Jehan Barteau, et ne tarda pas à mourir, — expliquer comme quoi il y avait alors déjà un bureau de nourrices, etc. Les administrateurs de l'établissement furent autorisés à admettre aussi tous les enfants pauvres et orphelins des villages de la banlieue et de tout le diocèse de Paris et à faire des quêtes par la ville au lieu des religieux du couvent des Billettes qui jouissaient de ce privilège depuis vingt ans et ne se résignèrent à le perdre qu'après avoir été battus en parlement[2], etc.

Mais je ne veux retenir de tous ces documents qui mériteraient d'être publiés intégralement que deux mentions : la première qu'il y avait déjà à Paris, à l'hôpital du Saint-Esprit, un établissement pour les petits orphelins nés et baptisés à Paris et faubourgs, et que les doyens, chanoines et chapitre de Paris, se chargeaient des enfants trouvés[3]. — La deuxième est le passage d'une lettre du roi, de janvier 1537 :

Comme nostre chère et très aymée sœur unique, la Royne de Navarre nous eust par cy-devant advertiz dès grandes pauvretez, misères et calamitez que souffroient et portoyent les petitz enfans non malades délaissez de leurs pères et mères malades, estrangiers et mors en l'hostel dieu de nostre bonne ville de Paris, à faulte que les ditz petitz enfants, après le

1. Cette chapelle fut terminée en 1538.

2. *Inventaire sommaire* déjà cité, lettres royales de 1541.

3. Voy. les lettres patentes auxquelles est emprunté le passage qui suit.

trespas de leurs ditz pères et mères, n'estoient tirez hors dudict hostel dieu auquel l'air est gros et infect, à l'ocasion de quoy ilz tomboyent peu de temps après en maladie de laquelle ils mouroient. Nostre dicte sœur nous eust humblement supplyé et requis par compassion qu'elle a eue aux petits enffans et pour aucunement leur subvenir et ayder à les faire vivre, à quoy voluntiers et de bon cœur eussions acquiescé et ascenty... Avons déclairé et déclairons que pour l'honneur de Dieu et charité, nous avons donnée, aulmosnée la dicte somme de troys mil six cens livres *de la prière et requeste de nostre dicte seur*. Et icelle faict bailler et délivrer au dict de Beauvais des deniers qui sont par cy-devant prouvenuz des amendes taxées à l'encontre de ceulx qui ont esté trouvez délinquans au faict d'usure...

I

Marguerite s'est-elle bornée à provoquer cette fondation charitable et à l'organiser, car on peut penser qu'elle ne resta étrangère à rien de ce qui fut fait pour ses pauvres petits protégés? Les documents nous font ici défaut, — ils ont péri dans le fatal embrasement de la Commune de 1871, — mais on est fondé à croire qn'elle se mêla surtout de la direction morale et spirituelle de l'établissement. Un seul fait qui paraît hors de doute, bien qu'il ne soit affirmé nulle part, le prouve. Ce fut, tout l'indique, elle qui fit choix de l'aumônier de la nouvelle petite congrégation du quartier du Temple. Et cet aumônier fut *François Landry* auquel cette étude doit surtout être consacrée[1].

Ce personnage, dont tout le monde parlait alors à Paris, était curé d'une église de la Cité où il y en avait au moins une dizaine en

1. La principale source imprimée pour l'histoire de Landry est Sleidan, *De statu rel. et reipubl...* Argentorati, 1557, fol. 242 et 251. — Après avoir été pendant plusieurs années secrétaire de l'évêque de Paris, Sleidan était revenu dans cette ville en 1543, et son récit est évidemment celui d'un témoin oculaire. L'*Histoire ecclésiastique*, 1580, I, 30 ss. y ajoute plusieurs détails dont le principal est la fin de Landry que l'auteur tenait certainement de la bouche de Chandieu. — J'ai pu compléter les renseignements fournis par ces deux récits, au moyen de divers documents manuscrits qui seront cités ci-après, et dont le plus important est le texte des *informations* faites à la requête du procureur général du roi et celui de la *confession faite* par Landry. — Il est aussi question de ce dernier assez longuement dans l'*Histoire générale des papes et cardinaux*, de Ciacconius (*Vitæ et res gestæ*, etc. Rom. 1677 in fol. III, 506 ss.) et dans l'*Histoire du cardinal de Tournon* du P. Fleury (Paris, 1728, p. 216) qui délaye avec emphase celle qu'avait donné Ciacconius, laquelle paraît, en ce qui concerne Landry, reposer aussi sur Sleidan et sur l'*Hist. ecclés.* — Rabus, *Maertyrerbuch*, n'a fait que traduire Sleidan.

dehors de Notre-Dame, savoir de celle de Sainte-Croix située à peu près au milieu de l'emplacement occupé par le nouvel Hôtel-Dieu[1]. Comment entra-t-il en relation avec ce qu'on appelait l'hôpital des Enfants rouges? C'était un homme pieux, zélé, qui s'occupait sans doute des malades qui passaient journellement devant sa porte et fut ainsi amené à s'intéresser aux protégés de Marguerite. Mais il attira surtout l'attention de cette dernière, toujours en quête d'émotions religieuses, par ses prédications.

Il faut ici ouvrir une parenthèse pour faire comprendre l'état religieux de la capitale. Vers les années 1540 à 1542 Paris était comme partagé en deux camps. Il y avait, appuyés par l'inquisiteur, par l'Université ou la Sorbonne et par le parlement, les curés ultra-catholiques et furieusement « enflambés » contre l'hérésie grandissante. Parmi eux se distinguaient, par leur fanatisme, *Nicolas Leclerc*[2], doyen de la faculté de théologie et curé de l'église disparue de Saint-André-des-Arts; *Pierre Ricardi*[3], curé de Saint-Jacques de la Boucherie, dont la tour a bravé jusqu'ici toutes les révolutions parisiennes; *Robert Bouchiny*[4], docteur en théologie et curé de Saint-Jean en Grève; *Jean Benoist*[5], curé de l'église aussi disparue des Saints-Innocents; *François Picard*[6], docteur en théologie, doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois de fatale mémoire; et *Jean Morin*[7],

1. Voy *Bull. XXXV* (1886), p. 109, note 1.

2. *N. Leclerc* ou *Clerici*, du collège de Sorbonne, licencié, cinquième, le 9 mai 1506, maître (en théologie) le 19 novembre de la même année, doyen de 1541 à 1558. (Voy. Bibl. nat. Fonds latin 5657 A.)

3. *Pierre Richardi* fut licencié, quinzième, le 16 février 1520, et maître le 19 décembre de la même année (*Ibidem*).

4. Élève du collège de Navarre, fut licencié, premier, le 25 janvier 1530, et maître le 22 mars suivant (*Ibidem*).

5. *Jean-Benoist*, aussi du collège de Navarre, fut licencié, vingt-deuxième, le 25 janvier 1530, maître le 5 mai 1531 et doyen de la Faculté de 1564 à 1571 (*Ibid.*).

6. *F. Picard* ou *Lepicart*, du collège de Navarre, licencié le 3 février 1535, maître le 25 du même mois. La veille il avait été élu lecteur à Saint-Eustache; il paraît comme doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois dans le procès de Perucel. Il était seigneur d'Attilly et fut le maître du cardinal de Lorraine; on le considérait comme un des plus plus puissants champions du catholicisme et lorsqu'il mourut le 17 septembre 1556, plus de 20,000 bourgeois assistèrent à ses obsèques (*Ibidem* et sa vie par Hilarion de Coste, 1658).

7. *Jean Morin*, qu'il ne faut pas confondre (comme l'*Hist. ecclés.*, I, 30) avec

curé de Saint-Médard au faubourg Saint-Marceau. Ces hommes actifs, acharnés, dénonçaient du haut de la chaire, comme dignes des plus terribles châtiments, les hérétiques qui commençaient à « pulluler », c'est l'expression consacrée.

D'autre part il y avait vingt ans déjà que la puissante voix de Luther avait éveillé un écho sympathique au fond de beaucoup de cœurs français, et depuis lors toute une littérature[1] avait mis à la portée de chacun le contraste saisissant entre les enseignements de l'Évangile et ceux de l'Église romaine. Beaucoup de disciples enthousiastes de la première heure avaient ou péri au milieu des tortures, ou se taisaient tristement au fond de quelque retraite ignorée, tandis que le plus grand nombre exilé en Suisse, à Strasbourg, en Allemagne ou en Angleterre, y travaillaient avec succès à délivrer leur nouvelle patrie du joug de Rome, et à faire pénétrer leurs livres et leurs élèves dans celle qui les avait rejetés de son sein.

Vers 1540, après un silence qui ressemblait fort à celui de la défaite, tout à coup, à la voix de Calvin, des cendres mal éteintes avaient secrètement jailli de nouvelles étincelles et la semence germait silencieusement sur tous les points du territoire. C'est au sein du clergé, des quatre ordres mendiants, Carmes, Franciscains, Dominicains et surtout Augustins que se manifestait un étrange mouvement et les conversations, les discours, les prédications trahissaient la puissante fermentation de l'esprit nouveau. En 1541 parut la première traduction française de l'*Institution chrétienne* de Jean Calvin qui pour la première fois et avec une science, une

son homonyme, le célèbre lieutenant criminel, était aussi du collège de Navarre, et fut licencié, cinquième, le 15 juin 1534, et recteur en 1532. En même temps que lui fut licencié, huitième, le franciscain *Henri Gervasii*, qui devint maître en théologie le 11 décembre 1534 (*Ibidem*), et fut vicaire de l'inquisiteur. — Sleidan et l'*Hist. ecclés.* impriment Robert *Buccin* au lieu de *Bouchiny* et Jean *Benot* au lieu de *Benoist;* je n'ai retrouvé le texte du monitoire inquisitorial (8 juillet 1542), auquel ces noms sont empruntés, que dans *les Loix, Ordonnances et Edictz des très chrétiens roys de France et de la cour de parlement*, Paris, 1555 in-fol., feuillet 244.

1. Eclose surtout en Suisse. Voy. la notice bibliographique de M. Th. Dufour en tête du *Premier Catéchisme français de Calvin*, Genève, 1878.

2. Sans doute chez Michel du Bois, à Genève. Voy. *France protestante*, 2e éd.

logique, une force et une clarté extraordinaires, avait réduit l'Écriture sainte en un corps de doctrine bien complet. Bientôt et malgré la surveillance la plus rigoureuse, ce livre fut entre toutes les mains et aucune police ne fut capable d'enrayer l'invasion de petits livrets qui en mettaient la substance à la portée des plus humbles et que de nombreux colporteurs et libraires répandaient sans relâche.

A Paris, François Landry fut un des premiers[1] qui élevèrent la voix. Homme sobre et de mœurs pures, il ne buvait pas de vin, et peut être cité à cet égard comme le précurseur des abstinents modernes. Il prit ce prétexte, qui cachait évidemment des raisons doctrinales, pour ne plus célébrer la messe dans son église[2]. Puis il convertit ses prônes en sermons et prêcha librement les nouvelles opinions, s'attaquant surtout à la confession auriculaire, au culte des saints et au Purgatoire. La foule vint à Sainte-Croix et, comme il parlait bien, les classes élevées ne tardèrent pas à suivre le peuple[3]. C'est de cette époque sans doute (1539-40) que datent ses relations avec Marguerite[4], et c'est peut-être de concert avec elle qu'il rédigea pour les Enfants rouges et pour ceux de sa paroisse un abécédaire en français où, à l'article de la confession, au lieu de l'absolution du prêtre on lisait ces mots : *Ayez confiance en Jésus-Christ que vos péchés vous sont pardonnés. Allez en paix et ne péchez plus*[5].

1. Il paraît avoir été précédé, mais sept ans auparavant, en 1533, si nous en croyons Florimond de Raemond (*Hist... de l'hérésie*, 852) par *Le Coq*, curé de Saint-Eustache, qui s'était aussi rétracté. Nous ne citons ce fait, que F. de Raemond est seul à raconter, que sous toutes réserves, n'en ayant encore trouvé la confirmation dans aucun autre auteur ou document contemporain. Or on sait qu'on ne peut pas se fier à l'exactitude de F. de Raemond.

2. Ce fait important que Sleidan et, après lui, l'*Hist. eccl.* racontent, est confirmé par ce passage de l'enquête faite par la Sorbonne : *Neque communem ecclesie usum observabat* (d'Argentré I, Index X-XI).

3. Ainsi on verra plus loin que des conseillers du parlement assistaient à ses prédications.

4. Ces relations ont dû s'établir par le fait que Landry s'est occupé des *Enfants rouges*. Et comme Marguerite s'intéressait directement à ces derniers, il est plus que probable que c'est à la requête de leur protectrice qu'il a travaillé à leur instruction. D'ailleurs les opinions de Landry et son attitude ecclésiastique étaient trop conformes aux principes religieux de Marguerite, pour qu'on puisse admettre que celle-ci les ait ignorés.

5. *Extrait faict par le commandement du Roy des charges contenues ès*

Pendant l'Avent de l'année 1540, il fut appelé à prêcher dans d'autres églises de la Cité, notamment à Saint-Germain-le-Vieux[1] et à Saint-Barthélemy[2]. Son succès grandissant grandissait la hardiesse de ses affirmations.

Au même moment, d'autres voix ecclésiastiques faisaient écho à la sienne. Ainsi sur la rive gauche, dans ce qu'on appelait alors l'Université, l'affluence était grande aussi aux prédications de l'Avent à Saint-Séverin, et le 26 décembre 1540 *Jean Barenton*, moine augustin, y avait répété avec force cette phrase, au milieu de son sermon : *Je te dis que les saints ne font point de miracles*[3].

Les Sorbonnistes, c'est ainsi qu'on appelait les théologiens de l'Université parisienne, se croyaient chargés par Dieu de maintenir intact l'enseignement papal[4]. Ils se tenaient donc soigneusement au courant de ce qui se disait dans les chaires de la capitale. Et dès le 5 janvier 1541, dans les fréquentes réunions qu'ils avaient aux Mathurins[5] près du musée actuel de Cluny, ils se plaignirent amèrement de Barenton et de Landry. Le premier n'étant qu'un simple moine, on le somma, séance tenante, d'expliquer sa proposition. Il essaya de se tirer d'affaire en déclarant que les saints ne pouvaient faire de miracles que par la grâce et la force de Dieu. Cela ne suffisait pas aux docteurs qui lui ordonnèrent de dire hautement le lendemain,

informations faictes à la requeste du procureur général dudit seigneur contre maistre François Landry, curé de Sainte-Croix en la Cité de Paris (Arch. nat. L. 428, n° 43) : « Qu'il a baillé des alphabetz estans en francoys à plusieurs petitz enffans tant ceulx de sa paroisse que aux enffans rouges, lesquelz livres d'alphabetz sont scandaleux auxquelz y a erreur et sont deffenduz et est chargé les avoir faictz et composez. Et se trouve dedans iceulz alphabetz vers la confession en françoys et le *misereatur*, erreur, choses mal sonnantes contre la confession auriculaire que luy a esté remonstré. » — Voy. aussi, plus loin, l'article relatif à ces « alphabetz » dans la *Confession* de Landry.

1. D'Argentré, *Collectio judiciorum*, I. Index x-xi. Il ne faut pas confondre cette église, située dans la cité, avec Saint-Germain-l'Auxerrois.

2. *Hist. ecclés.*, 1,30.

3. D'Argentré, *loc. cit.*

4. Ceci n'est pas une phrase, témoin ce passage extrait du préambule des Articles de 1543 : « Au debvoir de nostre estat et charge appartient appaiser et composer les flots de diverses doctrines et contraires opinions en la foy. »

5. La Faculté émigra du collège des Mathurins dans celui de la Sorbonne, le 1er février 1541, parce qu'on lui refusait, aux Mathurins, l'accès du réfectoire. (Note dans F. latin n° 5657 A de la Bibl. nat.)

jour des Rois, dans sa prédication, que sa proposition était fausse et hérétique; et maîtres Blangez et Godefroy furent députés à Saint-Séverin pour assister solennellement à cette rétraction[1]. Comme ce moine était ambitieux[2], il ne fit pas de façons et s'exécuta.

Quant à Landry, sa situation en vue ne permettait pas d'aboutir aussi rapidement. Le 1er février, sur de nouvelles plaintes[3] à propos de ses sermons hérétiques, il est sommé de comparaître devant la Faculté. Il s'y présente le 1er mars et on lui soumet un papier contenant une formule de rétraction de certaines propositions qu'on avait recueillies de sa bouche[4]. — Que fit-il en présence d'une injonction aussi formelle? Nos documents ne nous lè disent pas explicitement, mais nous pouvons conclure de divers indices[5] que le curé de Sainte-Croix se borna à une déclaration sommaire sur l'orthodoxie de la foi catholique dont il entendait ne pas se séparer, et que pendant l'année 1541, il évita de l'attaquer directement en chaire.

II

On connaît la saisissante parole que l'apôtre Paul entendit sur le chemin de Damas : « Il te serait dur de regimber contre les aiguillons. » Cette parole m'est revenue en mémoire pendant que je retrouvais une à une les traces presque effacées de cette histoire. François Landry se tient prudemment sur la réserve pendant l'année 1541. Mais il avait entrevu, embrassé la vérité; ceux auxquels il l'avait déjà fait connaître le suivaient avec insistance, l'excitant

1. D'Argentré, *loc. cit.*

2. *Frère Jean Barenton*, licencié, vingt-septième, le 30 janvier 1532, disputa en novembre 1544 la régence à maître Philibert Haresche (Bibl. nat. fonds lat. 5657 A). Il était alors prieur du couvent des Augustins à Paris, et de nouveau suspect (d'Argentré).

3. Il s'était, sans doute, dispensé de paraître et de se justifier comme il en avait été requis, pour le vendredi après le 5 janvier 1541 (d'Argentré, *loc. cit.*).

4. Arch. nat. MM. 248 : *Die 1a februarii* (1540 a. s.) *fuit adhuc facta querimonia de predicto magistro Francisco Landry propter suas predicationes... die 1a mensis martii comparuit etiam magister Franciscus Landry in facie facultatis cui data fuit una forma super suis predicationibus...* En marge : *formula retractandi.*

5. Il n'est plus question de lui dans les registres de la Sorbonne, et les *Informations* déjà citées prouvent qu'il attendit près de deux ans pour refaire de la polémique.

en quelque sorte par leur ardeur à parfaire l'œuvre commencée. Il résulte, en effet, de ce que j'ai pu recueillir sur son influence, que tous ceux qui alors luttaient obscurément pour la liberté religieuse à Paris le regardaient comme celui qui seul pouvait accomplir cette grande œuvre. On se souvenait d'un autre ami de Marguerite, de Louis de Berquin, qui avait si noblement offert sa vie pour l'Évangile en 1529 sur la place de Grève, et l'on se disait que, plus heureux, Landry, grâce à sa modération, convertirait le roi qui ne manquait pas de jugement, comme chacun le savait [1].

Vers la fin de 1541 et surtout en 1542, incapable de regimber contre l'aiguillon qui le poussait en avant dans le sillon entr'ouvert, il devint plus agressif.

La confession, s'écriait-il, n'est que consultation que faict le pénitent au presbtre, comme l'advocat à sa partye, je l'ai aultreffoys dict, encores le dis et le veulx soutenir.

La confession auriculaire qu'on faict au presbtre n'est nécessaire, parce que saint Ambroyse dit : « J'ay leu les larmes de Saint-Pierre, de la Magdalenne et de l'adultère, et la confession d'iceulx n'ay point leue. »

C'est la reconciliation à son prochain qui est nécessaire et par icelle est l'on absolz.

Le presbtre par ces mots : *Ego absolvo te*, ne fait que déclarer l'absolution estre faicte par Dieu et non par le presbtre, pour ce que le presbtre n'a puissance, mays cela est réservé à Dieu. Et l'oraison *Misereatur* n'est que simple oraison et déclaration de l'absolution de Dieu et conséquemment *misereatur* ne sert de rien et suffit que le presbtre die : « Aiez confidence en Jésus-Christ que voz pechéz vous sont pardonnez, allez en paix et ne pêchez plus, » sans aultre absolution.

Le 25 mars 1542, jour de l'Annonciation Notre-Dame, il avait comparé la Vierge à

Une boite plaine de bonnes odeurs; pendant que les odeurs étoient dedans, la boitte estoit précieuse, mais après que les odeurs sont dehors, ce n'est qu'une boitte et n'est plus rien et sent plus rien les odeurs.

Le dimanche des Octaves du Saint-Sacrement (12 juin) l'espion qui sténographiait pour le compte des ennemis de l'imprudent curé avait relevé dans son sermon :

1. « Une très belle et très grande occasion d'avancer le royaume de Dieu se présenta lors, mais elle ne fut empoignée par celuy *qui sembloit choisy de Dieu, pour faire un chef d'œuvre.* » (*Hist. eccl., loc. cit.*)

Tels mots ou semblables : « Quand tu dis que la vierge Marie est mère de Dieu, tu erres, car tu doigbs dire qu'elle est mère du bon Jésus qui est Dieu. »

Il n'y a Purgatoire. En la Sainte Escripture n'est parlé d'enfer, mais que de fournaise et de cheminées flambantes...

Mon amy que crois-tu est soubz ceste espèce de pain que l'on te monstre, tu dis que c'est le corps de Dieu. Tu jures et tu blasphèmes, c'est pour tant[1] que tu attribues à Dieu un corps qui ne luy appartient. Et partant tu ne doybs dire le corps de Dieu est en ce sacrement. — Comment faut-il dire? Tu doybs dire que c'est le corps du bon Jésus qui est Dieu.

Citons encore deux ou trois passages prononcés à cette époque ou un peu plus tard, et qui achèveront de nous faire connaître Landry:

Vous vous abusez bien de prier la Vierge Marie, Sainct-Jehan, Sainct-Pierre ou aultres saincts, car ils ne vous aydent point. Mais il se fault adresser à la source qui est Jesus-Christ...

Il n'y a différence entre les jours et autant est ung jour que l'autre... S'abstenir en caresme de manger chair est faire le caresme des hommes et non de Dieu. Il vauldroit mieux menger sobrement de la chair que menger beaulcop de sortes de poissons.

Les cérémonies de l'Église et traditions d'icelle ne sont rien[2].

Avouons qu'un curé qui parlait de la sorte et s'abstenait de la messe, c'était un curé fort peu catholique et passablement protestant. Or ce qui aggravait ce crime aux yeux des cléricaux, c'est qu'il faisait école. Plusieurs moines ou docteurs en théologie, soit conviction, soit pour attirer du monde à leurs prédications, prirent, selon l'expression d'un contemporain, « ce mesme style[3] ».

Tel à Saint-Germain-l'Auxerrois, à Saint-Jacques la Boucherie, à Saint-Paul rue Saint-Antoine, se faisait entendre un cordelier,

1. *Pourtant*, c'est-à-dire parce que.

2. *Extraict... des charges*... etc. — Voy. plus haut. Voici, outre une ligne qu'on trouvera ci-après, le seul paragraphe que je n'ai pas encore cité :

« Qu'il a dict qu'il y a deux clefz, l'une de puissance, l'autre de science, et que la clef de science... que ung presbtre ignorant ne peult absoudre et que deffault de scavoir du presbtre empesche la remission des péchés, disant que nostre conscience est une serrure meslée qui ne se peult desmesler sans l'expert serrurier. » — On voit, par ces fragments, que la prédication du curé de Sainte-Croix ne manquait ni de trait ni de couleur.

3. *Hist. eccles.*

instructeur des novices au couvent de Paris, nommé *François Perucel*, dont les convictions évangéliques iront jusqu'à la séparation d'avec l'Église catholique inclusivement[1]. — Tel encore, à Saint-Germain-le-Vieux, un dominicain ou jacobin *Le Besgue* ou *Beguetti*[2] dont on eut, toutefois, moins vite raison que de Barenton. — Tel un cistercien, *Nicolas Boucherat*, qui ne s'était guère mis qu'au diapason de la mode[3]; — tel enfin dans la rue Saint-Martin, à Saint-Merry, le recteur même de l'Université qui devait acquérir quelque célébrité plus tard, et ne jamais réussir à se laver entièrement du reproche d'hérésie, le docteur *Claude* d'*Espence*[4]. — Et la contagion s'étendait à la province. A Rouen on ne parlait que de deux Augustins suspects, *Charles Hardier* ou *Chantereau* et *Grégoire Morelet*; à Blois, du dominicain *Jean Thierry*, etc., etc.[5].

Essayons de nous représenter l'agitation à ce moment dans ce Paris, bien plus qu'aujourd'hui, la ville catholique par excellence, mais aussi friande du scandale provoqué par une parole libre, et, tranchons le mot, franchement évangélique[6]. L'effervescence devint

1. Le procès de *Perucel*, fort curieux, dura une année entière, du commencement de 1545 au commencement de 1546, et se termina par sa retraite à Genève (voy. d'Argentré, etc.).

2. Frère *Jean Le Besgue*, licencié, huitième, le 6 janvier 1542, maître en théologie le 9 juin suivant, fait docteur aux dépens du cardinal de Châtillon, figure, en 1562, parmi les persécuteurs des protestants, à Sens, après avoir été en 1544 emprisonné pour cause d'hérésie. (F. lat. 5657 A et *Hist. eccles.*, I, 30, 24, et II, 398.)

3. Licencié, septième, le 24 janvier 1514, maître en théologie le 21 novembre suivant, frère *N. Boucherat* était de Troyes; il fut emprisonné *super quibusdam frivolis informationibus* en décembre 1546, passait pour un prédicateur distingué et devint ensuite abbé de Pontigny près d'Auxerre (F. lat. 5657 A.)

4. J'ai retrouvé de l'abjuration de C. d'Espence, après un procès mouvementé, un texte bien plus considérable que celui que cite la *France protestante*.

5. Voy. d'Argentré, etc. Le procès de Morelet a duré cinq ou six ans, puisqu'il ne se termina qu'en 1547 ou 1548.

6. Les délibérations de la faculté de théologie à cette époque parlent sans cesse des controverses entre les prédicateurs, et dans le préambule de l'édit du 23 juillet 1543, François Ier s'exprime ainsi : « Comme pour pourveoir et remédier ainsi qu'il est *plus que requis et nécessaire, à plusieurs scandalles et scismes par cy devant interveneuz et mesmement en cest advent de Noel dernier passé, par le moyen et à l'occasion des contentions, contradictions et altercations de certains prédicateurs preschantz et publiantz diverses et contraires doctrines...* »

si grande, si générale, que les défenseurs de l'autel cherchèrent instinctivement des moyens nouveaux pour enrayer la marche du fléau[1].

Le 1er juillet 1542, ils font brûler par ordre du parlement l'*Institution* Calvin et publiquement soumettre à une censure draconnienne l'impression et la vente de tous les livres quelconques[2]. Un assez grand nombre de ces derniers sont ensuite examinés et prohibés[3].

Le 8 juillet, à la requête du parlement, l'inquisiteur[4] et l'official de l'évêque de Paris publient un monitoire qni est lu du haut de la chaire de toutes les paroisses du diocèse le 23, et que je regrette bien de ne ne pouvoir faire lire ici[5]. Ce document, qui excite tous les catholiques à la recherche et à la délation de tout ce qui pouvait faire découvrir l'hérésie sous toutes ses formes, constitue un appel explicite aux passions les plus lâches et les plus méprisables. C'est en quelque sorte la charte publique de cet espionnage officiel qui a créé dans notre patrie sous tous les régimes la célèbre catégorie des suspects, institution détestable qui n'a, hélas! point encore porté tous ses fruits empoisonnés, ni dans l'État, ni dans l'Église.

Puis on élabore une confession de foi ultramontaine, rigide, sorte de *Syllabus* du XVIe siècle, intitulé *les articles de la Sorbonne*[6], que tous les membres de l'Université, à un degré quelconque, maîtres et élèves, anciens ou nouveaux, sont contraints de signer le

1. Voy. *Bull.* XXXIV (1885), p. 19-28.

2. *Bull.* XXXIII (1884), p. 15-21.

3. On trouvera l'énumération de plus d'une douzaine d'entre eux dans l'*Index*, au tome premier de d'Argentré.

4. L'inquisiteur est appelé « docteur en théologie et prieur du couvent des Frères prescheurs, maistre *Nicole* », et son vicaire était *Henry Gervasius* (voy. ci-dessus).

5. *Les Loix, Ordonnances*, etc., *ut supra*. Ce monitoire mentionne expressément, outre l'*Institution*, *des alphabets en françoys contenans erreur contre le sacrement de confession*, — c'est le livret attribué à Landry, — *lesquels ont été imprimez en plusieurs livres et heures tant en francoys qu'en latin*. Je crois que ce livret, dont je n'ai pas encore réussi à retrouver un seul exemplaire, a donné naissance à l'*A B C des chrétiens*, qui a été le premier livre de classe protestant jusqu'au XVIIIe siècle.

6. J'ai raconté l'histoire de ces articles, que Sleidan a résumés et que Calvin couvrit de ridicule, dans le *Bull.* XXXIV (1885), p. 19-28.

18 et le 20 janvier 1543[1] et que le roi ne tardera pas à faire promulguer comme loi d'État le 23 juillet de cette même année.

Ce sont ces articles qui nous ramènent à Landry. Comme il était bachelier [2] et s'était prudemment abstenu de paraître lors de la signature en masse de cette pièce, il est personnellement requis de se présenter *ad hoc*. Cette fois sa conscience se soulève. Il veut bien reconnaître, comme deux années auparavant, qu'il admet en bloc la doctrine catholique (qu'il se réserve sans doute d'interpréter fort libéralement), mais il refuse sa signature .

C'en est trop, se disent les Sorbonnistes. Ils courent chez le procureur du roi et font instruire un procès en règle contre le récalcitrant. — Le jeudi 15 mars[4], l'instruction est terminée et le procureur en soumet le résultat au parlement. Ce dernier donne aussitôt à deux huissiers l'ordre de saisir et *mener au moins de scandalle qu'il sera possible le dict Me Françoys Landry au monastère Saint-*

1. Arch. nat. MM. 248. Le premier de ces deux jours, *soixante-trois* membres de l'Université signèrent ces 26 articles. On remarque, au milieu de ces soixante-trois noms, celui de d'Espence.

2. *Baccalarius formatus*, disent les délibérations de la Sorbonne. — Le *baccalarius formatus* était le bachelier du troisième degré, savoir celui qui, après avoir passé trois ans (non compris les années d'étude proprement dite) à faire des leçons sur la Bible (*cursores*) et une année à expliquer le livre des Sentences (de Pierre Lombard) — *sententiarii*, — était encore astreint à un stage de trois années à Paris, avant d'obtenir la *licence* de prêcher et d'enseigner. (Cf. Thurot, *Organisation de l'enseignement dans l'Université de Paris*, 137.) — Ainsi, *régulièrement*, François Landry n'aurait pas dû, si je ne me trompe, exercer un ministère définitif comme celui qu'il exerçait à Sainte-Croix. Mais on sait que, grâce à la protection de personnages influents (je songe, pour Landry, à Marguerite et à l'évêque de Paris, qui lui était certainement favorable), on était parfois dispensé de l'observation stricte des règlements. — Le terme de *maître* qui, dans plusieurs pièces officielles précède le nom de notre curé, semble indiquer qu'avant d'étudier la théologie, comme cela était généralement requis des élèves qui n'appartenaient pas au clergé *régulier*, — il avait pris le grade de *maître ès arts*. — Car on ne devenait *maître en théologie* qu'après avoir obtenu la licence.

3. *Extrait... des charges...* : « qu'il a reffusé signer certains articles de nostre foy par toute la faculté de théologie approuvez et signez ».

4. Arch. nat. X^{1a} 1550 : « Veu par la court les charges et informations faictes par ordonnance d'icelle, à la requeste du procureur général du Roy, alencontre de M. Françoys Landry... »

Martin des Champs et bailler en garde au prieur d'icelluy avec deffense de laisser parler ne converser avec icelluy Landry, si ce n'est seullement des relligieux dudict monastère, pour là tenir prison par le dict Landry en quelque honneste chambre jusques à ce qu'il aura esté interrogé par les conseillers Martin Ruzé et Jehan Hennequin, et de concert avec eux par deux autres conseillers clercs que désignera l'évêque de Paris dont le curé relève directement en sa qualité d'ecclésiastique[1]. Le 19 mars le conseiller Pierre Mathé est prié d'achever l'interrogation des témoins[2].

L'évêque Jean du Bellay ne passait pas, ainsi que je l'établirai un jour, pour absolument dévoué aux idées ultra-cléricales. Il le laisse du moins entendre dans cette circonstance, car, pour examiner ce délit, il délègue les deux conseillers que l'inculpé lui désigna comme ayant assisté à ses prédications, savoir : François Disque et Jacques Spifame[3]. Si ces magistrats s'étaient compromis jusqu'à ce point, c'est qu'ils n'étaient pas à l'abri de tout soupçon. C'est bien ce que pensent leurs collègues, puisque le 2 avril ils somment l'évêque de les remplacer par Martin Ruzé et Pierre Mathé. Le vendredi 13 avril, le cardinal du Bellay, tout en protestant de sa déférence pour les ordres de la cour suprême, réclame contre cette substitution qui l'obligera, dit-il, à blesser bien inutilement maîtres Disque et Spifame et à retarder la conclusion du procès[4].

1. « Et ordonne, au surplus, ladicte court que les livres du dit Landry seront veuz et visitez par deux bons et notables docteurs en théologie, qui par elle seront nommez, et ce en présence des dictz huissiers qui en feront inventaire. Et ce faict, seront apportez au greffe de ladicte court ceulz qui seront trouvez suspectz, les autres demeurant scellez où ils sont. » (*Ibidem.*)

2. Voy. pour toute cette partie le registre du parlement (*Conseil*), X^{1a} 1550, aux dates.

3. *Jacques Spifame* était aussi, depuis 1535, chancelier de l'Université et conférait en cette qualité, la *licence*.

4. ...« Landry, pour soy justifier de ce dont il estoit chargé, avoit allégué et nommé *entre autres conseillers d'icelle court qui avoient assisté à ses sermons*, lesdicts deux vicaires par ledict evesque deputez (savoir : François Disque et Jacques Spifame). Et parce qu'il luy a semblé (à l'évêque) pour cette seulle occasion et jusques à ce qu'il ayt entendu aultres raisons, ne pouvoir bonnement et moings honnestement révocquer sondict vicariat sans encourir de sa part quelque note de légièreté et donner argument de suspicion contre lesdicts vicaires, il a estimé à ceste cause pour son devoir, et n'estre retardée, quant à luy, l'expédition du négoce dudict Landry prisonnier, estre bien raisonnable

III

Malgré les ménagements avec lesquels il avait été effectué, l'emprisonnement du curé de la Cité avait fait sensation et mis en mouvement ses nombreux amis. Le roi lui-même en est informé, on devine par qui. Ayant appris que ce qu'on reprochait surtout au prisonnier, c'était d'avoir mal parlé du Purgatoire, « lequel, à la vérité, dit un contemporain, étant renversé, la ruine de ceste religion romaine s'en suivrait par nécessité[1] », et se doutant que cet article qu'il avait souvent entendu discuter ne reposait pas sur des bases bien solides[2], il déclare envers et contre tous qu'il entendra Landry et se décidera d'après ses arguments.

Pour le coup les catholiques se croient perdus. Ce qui le prouve c'est l'intervention, à ce moment critique, du personnage le plus puissant du royaume après le roi, savoir de son principal conseiller, le célèbre cardinal de Tournon. — Au service de François I[er] depuis vingt ans et chargé par lui des missions les plus délicates et les plus importantes, ce digne prédécesseur du non moins funeste cardinal de Lorraine, François de Tournon, était un catholique intraitable et impitoyable, instigateur des assassinats juridiques contre les luthériens et les Vaudois dont la mémoire du père des lettres restera éternellement chargée[3].

d'insister à ne révoquer point sondict vicariat et n'en bailler aultre que icelluy... estant néantmoings de sa part certain et assuré de faire et accomplir à son pouvoir toute sa vie ce que luy sera par elle (cour) ordonné. » — *Pierre Remon*, avocat du roi entendu, la cour, toutes chambres assemblées, décide que : *Actendu l'absence du président de Sainct-André, avec lequel l'affaire concernant ledict Landry et ce que a dict ledict evesque de Paris, a toujours été traicté...*, on passera à l'ordre du jour. (*Ibidem*, séance du vendredi 13 avril.)

1. *Hist. eccles.*

2. Déjà en décembre 1535, dans ses instructions à G. du Bellay chargé de la négociation relative à l'appel de Mélanchton qu'il croyait capable d'effectuer une sorte d'union entre l'Église catholique et les dissidents, — François I[er] avait déclaré que, dans un très ancien livre d'heures qu'il possédait, il n'était pas question de l'intercession des Saints, et il avait aussi réclamé un travail qui lui permît de s'éclairer sur la question du Purgatoire. (Niedner's *Zeitschrift für hist. Theologie*, 1850, p. 65, art. de notre ancien maître, M. le professeur Charles Schmidt.)

3. Ses biographes, Ciacconius et Fleury (voy. plus haut), lui attribuent toutes les mesures prises à cette époque contre les protestants français, et notamment

C'est le 15 avril 1543[1] que, malgré son conseiller, le roi avait donné l'ordre de lui amener Landry. Le cardinal ne se tient pas pour battu. Recourant à une manœuvre indigne d'un si haut prélat, il envoie à Saint-Martin-des-Champs un de ces hommes comme il y en a toujours, qui sont les amis de tous les partis. Ce fourbe raconte confidentiellement au prisonnier que le roi est furieux de ce qu'il a appris et qu'il l'a mandé pour le faire brûler en sa présence, comme il l'avait fait huit ans auparavant pour six hérétiques tels que lui.

On devine la consternation du malheureux qui attendait peut-être sa délivrance. Son interlocuteur profite habilement de ce découragement pour laisser entendre qu'il y a moyen d'éviter une fin si cruelle. Lequel, demande Landry? Et alors il tire de sa poche un papier sur lequel on avait eu soin d'inscrire une rétractation en bonne forme de tous les articles reprochés au prédicateur. On voit d'ici la scène : Landry hésite, mais il se sent déjà entouré des flammes qu'il avait si souvent vues éclairer la façade de Notre-Dame — qu'il se décide enfin à signer sa honte, et l'ami s'éloigne en le prévenant que le roi lui redemandera cette signature au bas de la copie qu'il lui laisse.

Ceci se passait le jeudi 19 avril, il y a aujourd'hui même[2] trois cent quarante-cinq ans moins sept jours, dans le cloître Saint-Martin dont l'église existe encore. — François Ier était à Saint-Germain. Et c'est le lundi 23 que le curé de Sainte-Croix y fut conduit sous bonne escorte. Introduit auprès de Sa Majesté, il rencontre le regard dur du terrible cardinal. Le roi lui demande de rendre compte de sa foi : le pauvre curé voyant, dans la bienveillance avec laquelle Sa Majesté s'adresse à lui, un nouveau piége, perd toute assurance et lui remet en balbutiant copie de sa rétractation[3]. — Le tour était joué et le fanatisme catholique avait faussé une conscience de plus.

l'échec de la tentative d'Union poursuivie, à l'instigation de Marguerite, par François Ier, ainsi que la rétractation de Landry.

1. C'est-à-dire deux jours après la séance du parlement où l'évêque du Bellay s'était transporté en personne à cause du curé de Sainte-Croix. Voy. la fin du document imprimé à la suite de cette étude.

2. 12 avril 1888.

3. J'ai reconstitué toute cette partie de mon récit en rapprochant des informations fournies par Sleidan et l'*Hist. eccles.* le passage, un peu obscur, mais précieux par les dates qu'il renferme, du document qu'on trouvera plus loin, et qui commence par ces mots: *Je Françoys Landry supplie humblement le roy...*

Ennuyé d'avoir été si mal informé, le roi se contente de dire que si ce curé avait avancé des propositions malsonnantes, on n'avait qu'à les lui faire rétracter et à le renvoyer à son prône en lui interdisant désormais la prédication[1]. En conséquence les présidents et quelques conseillers du parlement, le prévôt et le conseil de la ville ainsi qu'un grand nombre de théologiens et le chapitre de l'*ecclesia parisiensis* sont convoqués dans la même semaine pour le dimanche suivant à Notre-Dame à neuf heures du matin. A cet effet le chapitre décide l'avant-veille vendredi que le service ordinaire serait avancé et qu'il se réservait pour lui le jubé de la cathédrale[2].

Quelque secrètement que tout cela se fût passé, les Parisiens en eurent connaissance et le dimanche matin 29 avril ils se pressaient en foule devant les portes de la basilique. Mais évidemment on se méfiait de ce peuple qui avait semblé naguère sucer avec tant d'empressement le lait de l'hérésie[3]. Il se heurta donc à un épais cordon d'huissiers armés et ne put que contempler le défilé des bonnets de soie, ou carrés, et des robes rouges qui allaient remplir seuls la vaste nef[4].

Je renonce à décrire ce qui se passa ensuite. Ceux que ce récit intéresse trouveront plus loin le texte même du factum que Landry avait signé et dut lire de point en point devant cette auguste assem-

1. *L'extrait... des charges*, etc., que j'ai transcrit ci-dessus, a été fait à ce moment.

2. Archives nat. LL 246 fol. 300 (*Reg. capitulaires* de Notre-Dame) : « Veneris 27 aprilis 1542 (a. st.) : Die dominica proxima hora nona de mane, magister Franciscus Landry curatus Sancte Crucis in Civitate, certas per eum predicatas erroneas propositiones fidei catholice abjurabit et abrogabit in ecclesia parisiense, resentibus certis dominis presidentibus et consulibus curie et graffario parlamenti curie parisiensis, propter quod ordinatum est servicium ecclesie anticipari et retinere locum de jube pro dominis ecclesie, ad hoc audiendum. »

3. Ou bien encore, on voulait ménager jusqu'à un certain point le curé de Sainte-Croix en lui épargnant l'humiliation d'une rétractation absolument publique. Dans tous les cas je ne connais pas d'autre exemple de cette restriction mais au contraire, plusieurs faits analogues où l'apostasie imposée dut être ccomplie *coram populo*.

4. Ces détails que fournit Sleidan ne se trouvent point dans les traductions rançaises, anciennes, de ses Commentaires, sans doute parce que ces dernières furent faites sur la première édition de cet ouvrage.

blée, ainsi que les paroles de profonde humiliation qu'il y ajouta et l'absolution canonique que lui donna le prêtre officiant et qui se termine ironiquement par cette phrase empruntée à l'abécédaire des enfants rouges : *Allez en paix et ne pêchez plus !* — Comme si l'acte qui venait de s'accomplir avec une si imposante solennité n'était pas le crime le plus épouvantable, la perversion de ce qu'il y a de plus sacré sur la terre, la conscience humaine!

On a dit, et cette pensée a été soutenue par le littérateur peut-être le plus célèbre de notre temps, que mourir bravement au milieu des supplices ne prouvait rien en faveur de la conviction pour laquelle on donnait sa vie. Je n'ai pas l'intention de discuter ici cette étrange affirmation, mais on m'accordera sans doute que le silence et l'apostasie, alors qu'il aurait fallu que de l'abondance du cœur la bouche parlât, ne sont une preuve bien convaincante ni en faveur de ce qu'on nie, ni en faveur de la religion qui obtient ces abdications. Et pour le démontrer je n'ai qu'à résumer en peu de mots la fin de François Landry.

Il vécut encore quatorze ans, silencieux, retiré, délaissé de la foule qu'il avait naguère fascinée. Ces années furent atroces pour les réformés français. Le lit de mort de François Ier fut hanté par les souvenirs des sanglants spectacles dont Cabrières, Mérindol (1545) et le grand marché de Meaux (1546) avaient été le théâtre. Et, grâce au cardinal de Tournon, un des premiers actes de Henri II (1548) fut d'instituer la fameuse *chambre ardente* qui fit régner à Paris la terreur de l'inquisition. — La défection de Landry entraîna celle de presque tous ceux que sa hardiesse avait naguère encouragés [1]. Dès le 22 juillet 1543, Claude d'Espence l'avait imité à Saint-Merry, et peu à peu le grand nombre de religieux que l'esprit nouveau avait secoués rentra ainsi dans l'ordre [2]. De plus de soixante moines Au-

1. Parmi les Augustins ils étaient si influents, qu'à deux assemblées capitulaires qui s'étaient tenues en 1543 à Lagny et à Bourges, les plus compromis s'étaient fait nommer aux postes les plus importants de l'ordre. (D'Argentré, II, I, 223.)

2. Ce sont les remontrances de la Faculté de théologie et ses efforts pour découvrir et poursuivre les coupables qui déterminèrent cette « retraite ». *Ibid.*

gustins[1] qui furent sérieusement suspectés ou poursuivis, c'est à peine si deux ou trois persévérèrent[2].

Mais si les bergers tombaient, souvent les brebis restaient debout. Et ce furent ces dernières, oui ce fut le peuple qui alors sauva la Réforme. Malgré les palinodies accompagnant ou suivant une répression inouïe, implacable, elle se développa; les Églises, celle de Paris en tête (1555) s'organisèrent, bravant tout, comptant fermement sur Dieu et sur l'avenir. C'est le plus beau moment de notre histoire, à nous protestants français, et dont l'éclat rayonnera plus intense à mesure que, grâce aux recherches historiques, on apprendra à le mieux connaître. — Notre savant collègue M. le pasteur Bernus retrace en ce moment même dans le *Bulletin* le ministère vraiment épique de celui qu'on doit appeler le vrai fondateur de l'Église de Paris, Antoine de Chandieu. Eh bien! un des événements et non le moindre de ce ministère, ce fut sa rencontre avec Landry[3]. Ce dernier l'avait secrètement fait appeler pour savoir ce qu'il pensait de la doctrine, alors fort en vogue, qui permettait de s'accommoder extérieurement aux superstitions de l'Église romaine, en gardant au fond du cœur la foi évangélique[4]. La Roche lui cita la parole du psalmiste : « Ceux qui vont par des chemins obliques enfin sont trainez avec ceux qui manifestement sont tenus pour ouvriers d'iniquité. »

Landry qui n'aurait pas fait cette démarche, s'il n'avait senti au fond de son âme le Dieu qui renie celui qui le renie devant les hommes, tomba malade quelques mois après cette entrevue. Parmi ceux qui le visitèrent se trouvait une femme honorable, protestante, à laquelle il dit qu'avant de mourir il voulait lui déclarer quelque chose qu'il n'avait jamais dit à personne et que sa maladie se « rengrégeoit » parce qu'il ne s'était hâté d'accomplir ce qu'il avait promis. Il lui assigna une heure pour cette confession *in extremis*, et quand cette femme vint pour la recevoir, — il perdit la parole et mourut sans pouvoir décharger sa conscience[5].

1. Une liste signée du prieur du couvent de Paris contenait les noms de *quarante-neuf* frères suspects, plus *treize* qui avaient été poursuivis. Il y a là un sujet d'étude fort intéressant et sur lequel j'ai déjà réuni plusieurs pièces inédites.

2. Citons seulement *Jean Loquet*, qui devint le Réformateur du duché de Nassau, et le célèbre *Augustin Marlorat*.

3. *Hist. eccles.*

4. Et dont on appelait les sectateurs *Nicodémites*.

5. On se demande quel âge pouvait alors avoir Landry? Comme en 1543 il

On se souvient que c'est par l'article de la confession qu'il commença à réformer sa foi dans la tradition, — et c'est pour avoir confessé ce qu'il ne croyait pas, qu'il fut réduit au silence quand il aurait voulu parler. — Assurément sa mort eût été toute différente, même sur le bûcher, si, comme tant d'autres, il avait pu croire aux paroles du psaume 25 qu'on va entendre. Qu'on me permette d'en citer le début en guise de conclusion, car Marot le rima l'année de la scène de Notre-Dame (1543) et la sévère et pure mélodie de Louis Bourgeois commençait à retentir au Pré-aux-Clercs, au moment où le curé de Sainte-Croix rendait le dernier soupir (1557-8)[1] :

A toi, mon Dieu, mon cœur monte,
En toi mon espoir j'ai mis.
Serai-je couvert de honte
Au gré de mes ennemis ?
Jamais on n'est confondu
Quand sur toi l'on se repose...

N. WEISS.

était bachelier du 3e degré et que, généralement, l'on n'obtenait la licence qu'à trente-cinq ans, on peut lui attribuer trente à trente-cinq ans lors de son abjuration et près de cinquante ans lors de sa mort. Si ces hypothèses sont fondées, il serait né dans les dix premières années du XVIe siècle.

1. A Paris, Maimbourg prétend que les psaumes ne furent chantés *publiquement*, au Pré aux Clercs, qu'en 1558 (Douen, *Clément Marot et le Psautier*, I, 355). Mais nous croyons qu'on peut avancer cette date, si toutefois l'on admet — ce qui paraît difficile à contester — que les protestants de Paris étaient aussi hardis que ceux de Lyon. Or, d'après les *Notes* de Péricaud, à Lyon, dès le 23 *juin* 1551, le conseiller Hugues de la Porte exposait que « malgré l'horrible punition des Vaudois, fut faicte *hier* assemblée, en l'archevêché, touchant plusieurs luthériens et calvinistes qui se sont monopolés, et chantent, le soir, *en bandes, à la promenade, dans les rues et partout*, les psaumes de David, malgré les inhibitions du roy. »

DOCUMENTS

S'ensuit la confession faicte par ledict maistre Francoys Landry touchant iceulx articles, laquelle de point en point a confessée et confirmée en l'église cathedralle Nostre Dame de Paris, le dimanche XXIXe apvril M V^{c} XLIII[1].

Et premièrement,

Je croy la confession sacramentalle selon la forme de l'Église estre nécessaire et salutaire pour l'expiation et rémission des péchez et qu'elle consiste en déclaration et recongnoissance spéciale d'iceux et par le menu, selon la possibilité et capacité du pénitent, avec contrition et desplaisance d'iceux, devant la personne du presbtre, demandant, par le mérite de la passion de nostre saulveur Jhesus, pardon à Dieu, et au presbtre absolution, qui la luy baille selon la forme de l'Église, disant *Ego absolvo te.*

Je croy que, combien qu'il y ayt reconciliation, néantmoings la confession sacramentalle est nécessaire.

Je croy que la confession sacramentalle faicte au presbtre est de droict divin.

Je croy, par ces motz, *Ego absolvo te*, que le presbtre ne declare le pénitent absolz, mais *ministerialiter* l'absoltz d'auctorité divine à luy baillée par nostre Seigneur.

Je croy que le *misereatur* qui est contenu en ung petit alphabet et *a b c* présenté et baillé par moy aux enffans de ma paroisse et aux enffans rouges, et les motz contenus en la fin dudit *misereatur*, c'est assavoir, *ayez confidence en Jesuchrist que vous pechez vous sont pardonnez. Allez en paix et ne pèche plus*, ne sont suffisants pour l'absolution sacramentalle; ains fault que le presbtre dise ces motz: *Ego absolvo te.*

Je croy et congnois que on veult[2] par ledit *Mesereatur* et les motz susditz, c'est assavoir *ayez confidence*, etc., l'on prétendroit exclure les motz : *Ego absolvo te* desquelles doybt user le presbtre en l'absolution sacramentalle; ledit livre et *a b* [illegible] ce seroit pernicieux et mauvais. Mais, ne pensant par moy lesdits motz *Ego absolvo te*, estre exclus,

1. Archives nationales, L, 428, n° 43, à la suite de l'*Extrait* des *charges* transcrit plus haut.

2. Lisez, *si on voulait.*

mais obmys, n'estimay lors ledict livre mauvais, actendu mesmes que le titre dudict *misereatur* ne porte seullement que ces mots : *l'Oraison et consolation du presbtre*, non excluans, au moins ne doybvent exclure, ladicte solution sacramentalle qui pourroit avoir été obmise; pour ce que telz livres ne sont que pour l'instruction des enffans auxquels l'on a deu aprendre le *confiteor* et *misereatur* qu'il fault qu'ilz sachent, et que, si ledit livre eust esté translaté en francoys, comme il est en latin, myeulx eust esté, car il n'est pas bien ainsi qu'il est[1].

Je croy que Dieu a baillé les deux clefs de science et puissance aux presbtres et que le presbtre ignorant, baillant l'absolution au pénitent, *in forma ecclesie*, il absoult comme feroit le plus sçavant. Et croy que nostre Seigneur a baillé aux presbtres toutes lesdites deux clefs pour absoudre les pénitens, quant il faict l'absolution en forme de l'Église.

Je croy et tiens que la bien eureuse vierge Marie estoit pleine de grâce auparavant que le Saulveur fust conceu en son ventre virginal, comme tesmoigne l'ange en sa salutation angélique, disant *Ave maria gratia plena*, et aussi qu'elle est demourée en pareille plénitude de grâce après l'enfantement.

Je croy que la bien eureuse Vierge Marie est mère de Dieu et est nécessaire de l'appeler mère de Dieu.

Je croy qu'il y a lieu de purgatoire auquel les âmes des décédez qui seront saulvez, sont retenues pour la satisfaction de la peine temporelle dont en ce monde ilz n'auroient satisfaict, de laquelle peine ilz peuvent estre délivrez par le sainct sacrifice de la messe, aultres suffraiges, prières et oraisons de l'Église, aulmosnes et autres œuvres piteoyables des vivans.

Je croy qu'il y a un enfer pour les punitions des mauvais et que en la saincte Escripture est faicte mention d'enfer et exprimé soubz ce mot enfer.

Je croy au sainct sacrement de l'autel, et bien et sainctement dis que le corps de Dieu et de nostre Seigneur Jesuchrist y est.

Je croy que ce n'est abus de prier la Vierge Marie et les sainctz. Mais est bien faict de les prier, car je croy qu'ilz nous peuvent ayder.

Je croy que l'oraison *Sancta mater dei*, ou autre oraison addressée à

1. De toute cette explication embrouillée, il ressort que Landry avait *traduit* l'abécédaire en usage, en modifiant certaines parties de l'original. Inutile d'ajouter que toutes ses protestations ne nous persuadent pas qu'il eût simplement « péché par omission »

aulcun sainct ou saincte auparavant[1] faire oraison à Dieu, pour intercéder envers Dieu au nom de son filz, n'est péché, mais est bien faict, référant tousjours la principalle intention à Dieu. Mais croy que, selon la manière qu'il a baillé à nostre Seigneur, à ses apostres, leur disant, vous autres, quant priez Dieu ainsi : *Père*, etc., entretenues et observées par nostre mère saincte Église catholique, toute nostre oraison commence à Dieu par nostre Seigneur Jésus son filz.

Je croy que tous les articles qui me furent présentez par la Faculté de Théologie pour signer, et arrestés depuys par le Roy en son conseil, sont bons, catholiques et crestiains, et croy le contenu en iceulx.

Je croy que le pécheur jeusnant le caresme ou aultres jeusnes par l'Église comandées, faict bien et obéyt aux comandements de l'Église quant aux jeusnes comandées.

Je croy qu'il y a différence du jour et différence de viandes et que ès jours de jeusne n'est licite ne permys menger chair en quelque manière et sobriété que ce soit, sinon ainsi que les saincts canons et ministres de l'Église le permettent.

Je croy que les cérémonies et traditions de l'Église sont bonnes et louables, et doyhvent estre observées et gardées.

Je Françoys Landry supplie humblement le Roy nostre seigneur qu'il lui plaise, suyvant son bon vouloir qu'il luy pleust, *dimanche dernier quinziesme jour de ce présent moys d'avril Vc XLIII* me commender que j'eusse à luy faire déclaration de ma foy d'aulcuns articles, sur lesquelz, en sa présence, fuz interrogé, contenu ès articles cy dessus transcriptz, que je les luy présente, pour d'iceux plus ample raison luy dire et ouyr ce qu'il luy plaira me commender ; en tesmoing de ce, j'ay signé ces présentes de mon seing manuel *le XIXe jour d'avril Vc XLIII* après Pasques. Lesquelz je croys et telz les entendz, tesmoing mon seing manuel cy mis en la présence du roy nostre seigneur, *le XXIII avril Vc XLIII*
Ainsi signé :

FRANCOYS LANDRY.

Je me confesse à toy, Seigneur Dieu tout puissant, que moy, misérable pécheur, ay offensé contre ta Loy toute ma vie, par pensée, par parolle et par œuvre, tellement que par ma seulle coulpe, suis digne de damnation. Mais je te prie, Seigneur Dieu, que par le mérite et passion de ton filz Jesuchrist, tu aye mercy de moy, poure pécheur. Amen.

Au presbtre.

Je me confesse à Dieu tout puissant et à vous sire, cognoissant que dès

1. Lisez : *avant de.*

ma nativité n'y a en moy nul bien venant de moy, mais tout mal y abonde tellement que aussi le bien que Dieu veult faire en moy est souventes foys souillé et rebouté par malice, et en ce me trouve si confus que n'ay quelque espoir de salut, si ce n'est que Jesuchrist, médiateur de tous pécheurs ait pitié de moy. Et pourtant, mon très cher frère spirituel, je vous requiers que priez pour moy et que par la parolle de Jésuchrist me donnez conseil et confort affin que je croie que mes péchez me sont pardonnez par le mérite de la passion de nostre Seigneur Jésuchrist; et en vertu de la présente confession, en sentant en moy amour de vertu et hayne de péché, et que désormais aye le remède pour moy garder. Amen.

(*Réponse du prêtre.*)

Le Seigneur Dieu tout puissant, par le mérite de Jésuchrist, ait miséricorde de vous et vous veuille pardonner toutes vos defaultes. Amen.

Mon frère, puys que avez bon désir, ayez confidence en Jésuchrist, et ferme foy que voz péchez vous sont pardonnez. Allez en paix et ne péchez plus.

Au dos : Contre le curé de Ste Croix, 1543.

MÉLANGES

LES HÉROS DE CRESPIN

Un jour de l'année 1540, une foule grouillante et excitée emplissait jusque dans ses moindres recoins la place Maubert, refluait dans les rues avoisinantes, et occupait les fenêtres et jusqu'aux toits des maisons. Le spectacle qu'elle attendait avec impatience n'avait plus, il est vrai, l'attrait de la nouveauté; depuis quinze ans, il se répétait fréquemment sur cette même place Maubert, sur la place de Grève, au parvis Notre-Dame, à la Croix du Trahoir, ailleurs encore. Mais le bon peuple de Paris ne s'en lassait jamais, et il ne témoignait de son mécontentement que lorsque les pourvoyeurs ordinaires de ses plaisirs semblaient mettre moins de zèle à le satisfaire.

Donc, ce jour-là, le lieutenant criminel du Châtelet, Jean Morin, l'homme le plus populaire de Paris, envoyait au bûcher un luthérien. C'était un jeune compagnon orfèvre du faubourg Saint-Mar-

ceau, nommé Claude Le Peintre, qui, en faisant son tour de France, avait poussé jusqu'à Genève, où il avait été amené à la connaissance du pur Évangile. De retour à Paris, il avait propagé ses convictions autour de lui, avait été dénoncé au lieutenant criminel, puis condamné par le Parlement à être brûlé vif, après avoir eu la langue coupée. Il eut à subir, comme c'était l'usage, les outrages et les avanies d'une populace à laquelle tout était permis à l'égard des hérétiques, et quand le bourreau et ses acolytes l'eurent hissé sur le bûcher, où il monta « d'un cœur allègre », il ne dut voir, au travers des flammes qui crépitaient autour de lui, que des visages où le fanatisme et la haine imprimaient leurs grimaçantes contorsions.

Il y avait pourtant là, mêlés à la foule, deux jeunes hommes qui, loin de partager ses colères, attachaient sur le visage du martyr, transfiguré par les glorieuses certitudes de la foi, des regards pleins de pitié, d'admiration et presque d'envie. L'un était un jeune Espagnol, Jacques Enzinas, qui, six ans après, devait lui-même mourir martyr à Rome. L'autre était un jeune avocat d'Arras, Jean Crespin, qui, réfugié à Genève, quelques années plus tard, devint l'historien des martyrs. Voici en quels termes, trop discrets, il nous raconte l'impression profonde que fit sur lui la mort du jeune artisan parisien : « J'estoi au nombre de ceux qui furent spectateurs de sa mort et issue très heureuse, laquelle conferma plusieurs qui avoyent commencement et quelque sentiment de la vérité, de laquelle le Seigneur rendoit devant nos yeux, en la personne de Claude, un vrai et vif tesmoignage. Ce fut une chose admirable de voir la constance et le maintien de ce jeune homme, qui endura la mort d'un cœur alaigre [1]. »

Il n'est pas téméraire de penser que ce fut au pied du bûcher de la place Maubert que naquit la vocation du pieux chroniqueur de nos martyrs. Quatorze ans après, en 1554, il publiait à Genève, en un petit in-octavo de 687 pages, le *Livre des Martyrs*, qui, d'édition en édition, est devenu l'énorme in-folio de 1619, avec ses 1760 pages, « merveilleux livre, comme l'appelle Michelet, et qui met dans l'ombre tous les livres du temps; car celui-ci n'est pas une simple parole, c'est un acte d'un bout à l'autre, et un acte sublime [2] ».

1. Crespin, *Hist. des martyrs*, éd. de Toulouse, t. Ier, p. 342.
2. *Hist. de France*, vol. sur la *Ligue*, p. 443.

On a dit du *Paradis perdu* qu'il avait défrayé de sublime l'humanité pour des siècles; ne peut-on pas dire pareillement que le martyrologe huguenot a défrayé d'héroïsme le peuple réformé de France, pendant les longues épreuves qu'il a traversées? Cette histoire des martyrs a été l'école du martyre. Jean Rabec était absorbé dans la lecture de ses pages quand il fut arrêté [1]; Jean-Louis Paschale, se préparant au martyre, se reprochait, dans sa prison, de ne pas retrouver dans son âme une joie aussi vive que celle des martyrs dont il avait lu l'histoire [2]; Michel Herlin, avant d'aller au supplice, se consolait en lisant ce livre [3]. Chose étrange! il se rencontra des juges qui, ne sachant comment expliquer la fermeté de leurs victimes, leur reprochèrent de braver la mort « pour être mis en ce beau livre des martyrs de Genève [4] ».

Ce livre qui, avec la Bible et le Psautier, formait le fond de la bibliothèque de la famille huguenote, ne fut pas seulement une école de martyre pour quelques-uns, il fut pour tous une école de rectitude morale, de fidélité au devoir, de vaillance indomptable. Ses récits gravèrent sur la conscience huguenote ce mot, que la main d'une pieuse prisonnière grava plus tard sur une pierre de la tour de Constance : « RÉSISTEZ! » ce mot que le temps n'a pu effacer de la pierre et qu'il a effacé, je le crains, de plus d'une conscience protestante.

La contagion du martyre ne risque pas, en effet, de faire beaucoup de victimes de nos jours, et l'héroïsme menace de s'atrophier en nous, comme un organe qui n'a plus d'emploi. Et pourtant sommes-nous bien sûrs que le martyrologe soit un livre clos, et que l'avenir n'ait pas de nouveaux chapitres à y ajouter? Et d'ailleurs, l'esprit de sacrifice n'a-t-il pas lieu, plus que jamais, de s'exercer, en présence des redoutables problèmes moraux et sociaux de l'heure actuelle? Il n'est donc pas inutile que nous feuilletions le vieil annaliste des martyrs pour lui emprunter quelques exemples et quelques leçons. Nous irons de préférence à ceux de ses héros que l'histoire a négligés, parce qu'elle les a trouvés sans doute trop humbles.

I

Les premiers martyrs de la réforme française furent un artisan,

1. Crespin, II, 364. — 2. *Ibid.*, III, 46. — 3. *Ibid.*, III, 585. — 4. *Ibid.*, III, 231.

Jean Le Clerc; un étudiant, Jacques Pavanes; un prêtre, Jean Guybert, et un gentilhomme, Louis de Berquin. Leur attitude devant la mort fut également brave. Le Clerc récita le psaume CXV sur le bûcher, où on jeta son corps tout mutilé par la torture [1]. Après avoir entendu la profession de foi que fit Pavanes au pied du bûcher, un docteur de Sorbonne déclara qu'il eût fallu l'empêcher de parler, « quand même il en eût coûté à l'Église un million d'or [2] ». Guybert, plus connu sous le titre d'*ermite de Livry*, mourut avec « une constance invincible [3] ». Et quant à Berquin, « aucun signe de trouble, dit son ami Érasme, ne parut ni sur son visage ni dans l'attitude de son corps. Il avait le maintien d'un homme qui médite dans son cabinet sur l'objet de ses études, ou dans un temple sur les choses célestes [4] ». En faisant périr ces hommes dans les flammes, les ennemis des nouvelles doctrines crurent terroriser toutes les classes de la société; ils ne firent que prouver la puissance d'un mouvement qui recrutait des martyrs dans tous les rangs.

Si les bûchers du XVIe siècle furent la négation violente de la liberté, ils furent, pour le protestantisme français, une grande école d'égalité et de fraternité évangéliques. Longtemps avant que le sang du noble et du manant se fussent mêlés sur les champs de bataille des guerres de religion et dans les massacres de 1572, leurs cendres s'étaient mêlées sur les bûchers allumés par les Valois.

Cette égalité, créée par une commune foi et par de communes souffrances, se manifestait sous des formes bien touchantes. Anne du Bourg, membre du Parlement de Paris et neveu d'un chancelier de France, fut fortifié dans sa foi par les exhortations de la femme d'un libraire, Marguerite Le Riche, dont le cachot était voisin du sien à la Conciergerie. « Une femme, disait-il, m'a montré ma leçon et enseigné comment je me dois porter en cette vocation . »

Le même bûcher réunissait parfois le maître et son serviteur. C'est ce qui eut lieu à Toulouse en 1551, sur cette même place Saint-Georges, où Jean Calas devait périr sur la roue, deux cent onze ans plus tard. Jean Joëry, jeune homme d'une bonne famille de l'Albigeois, et son valet, y expièrent dans les flammes le crime d'avoir

1. Crespin, I, 244. — 2. *Ibid.*, I, 263. — 3. *Ibid.*, I, 264. — 4. Cité par Hauréau, art. sur Berquin, *Revue des Deux Mondes*, 15 janvier 1869. — 5. *Ibid.*, II, 669.

ensemble propagé la foi évangélique. Sur le bûcher, le maître, voyant des larmes dans les yeux de son jeune serviteur, lui dit : « Eh quoi ! mon frère, tu pleures ! Ne sçais-tu pas que nous allons voir notre bon Maître, et que nous serons bien tost hors des misères de ce monde? Il n'est pas temps de pleurer, mais de chanter au Seigneur. » Et ils entonnèrent ensemble un psaume, pendant que la flamme commençait à lécher leurs membres. « Joëry, dit Crespin, comme s'il se fust oublié soi-même pour penser au jeune garçon son compagnon, se levoit contre le posteau tant qu'il pouvoit, et se retournoit pour lui donner courage. Et ayant aperceu qu'il estoit passé, il ouvrit la bouche comme pour humer la flamme et la fumée, et, baissant le col, il rendit l'esprit[1]. »

Il y eut, parmi les premiers martyrs, de riches marchands, comme cet Etienne de la Forge qui avait eu l'honneur d'exercer une influence marquée sur le développement religieux de Calvin, pendant son séjour à Paris; des avocats, comme ce jeune Taurin Gravelle, qui périt sur le même bûcher que la noble Philippe de Luns; des professeurs d'université, comme ce Jean de Caturce, qui prêcha le pur Évangile au peuple de Toulouse, accouru pour le voir mourir; des officiers publics, comme le notaire Étienne Le Roi et son clerc Pierre Denocheau, brûlés à Chartres sur le même bûcher; des médecins, comme Nicolas Le Cène, l'une des victimes du guet-apens de la rue Saint-Jacques; des étudiants, comme ces vaillants jeunes gens, François Rebeziès et Frédéric Danville, dont la généreuse soif du martyre arrachait cette exclamation au président de Saint-André : « Jésus Maria ! qu'est-ce que veut dire aujourd'hui cette jeunesse, qu'ainsi elle se veuille faire brusler à crédit[2] » ; des artistes enfin, comme Claude La Canesière, qui chantait un psaume en marchant au bûcher.

Mais ce fut surtout parmi les artisans que la Réforme recruta ses martyrs; presque tous les métiers fournirent leur contingent. Les cardeurs de Meaux ont toutefois droit à une mention spéciale. Le premier martyr, Jean Le Clerc, sortit de leurs rangs, en 1524, et vingt-deux ans après, quatorze bûchers dévoraient un nombre égal de victimes, la plupart cardeurs de laine, et deux d'entre eux appartenant à la famille Le Clerc. La place du marché de Meaux, qui vit

1. Crespin, I, 560. — 2. *Ibid.*, II, 577.

cet autodafé, digne de l'Espagne, retentit de la psalmodie entonnée par les mourants et qui s'éteignit peu à peu, à mesure que le feu les réduisait au silence[1].

Les paysans de France, moins ouverts que les artisans des villes aux nouveautés religieuses, eurent aussi leurs martyrs. L'un d'eux, Étienne Brun, du Dauphiné, dit aux juges qui l'envoyaient au bûcher : « Pauvres gens, que pensez-vous faire? Vous me voulez condamner à la mort; vous vous trompez, ce sera la vie. » On chercha à l'apitoyer sur le sort misérable où sa mort laisserait sa femme et ses cinq enfants : « Moyennant, répondit-il, que la pasture de l'âme, qui est la parole de Dieu, ne leur défaille point, je n'ai souci aucun du pain du corps[2]. »

Cette égalité devant le péril qu'établit la persécution dans la société, elle la réalisa aussi dans la famille. Le sexe faible rivalisa de vaillance avec le sexe fort, les enfants réclamèrent plus d'une fois le privilège de mourir avec leurs parents. Jeanne Bailly, de Langres, allant au supplice avec son mari, lui disait : « Mon ami, si nous avons été conjoints par mariage quant au corps, estimez que cela n'estoit que comme promesses de fiançailles; mais le Seigneur Jésus-Christ nous espousera au jour de nostre martyre[3]. » Anne Le Fèvre, de Valenciennes, fut condamnée à la mort, en même temps que son mari, son père et son frère. Ceux-ci furent exécutés les premiers, et, comme elle était enceinte, on la garda en prison jusqu'après ses couches. A peine fut-elle sur pied qu'elle envoya ce message aux juges : « Messieurs, c'est trop languir, pourquoi me gardez-vous davantage? Je suis assez forte, grâce à mon Dieu, pour aller après mon père, mon mari et mon frère. » Les juges, ne pouvant obtenir d'elle un désaveu de sa foi, l'envoyèrent au supplice[4]. La famille des Oguier, de Lille, fut également envoyée, en deux fois, à la mort : le père et le fils aîné, d'abord; et, quelques jours après, la mère et le fils cadet. Rien n'est beau comme le récit de leur supplice. « Mon père, disait Baudechon Oguier à son père, enchaîné à côté de lui sur le bûcher, prenez courage, mon père ! encore un peu, et nous entrerons en la maison éternelle. » Puis, pendant que les flammes dévoraient leurs corps, on les entendit dire : « Jésus-Christ, Fils de Dieu, nous te recommandons nos

1. Crespin, I, 493. — 2. *Ibid.*, I, 335. — 3. *Ibid.*, I, 519. — 4. *Ibid.*, I, 557.

esprits[1]. » Quelques jours plus tard, un second bûcher réunissait Martin Oguier et sa mère. Cette vaillante chrétienne, parvenue sur l'échafaud, dit à son fils : « Monte, Martin, monte, mon fils. » Et elle ajouta : « Parle haut, Martin, afin qu'on voye que nous ne sommes pas hérétiques. » Quand il eut parlé au peuple, elle éleva la voix à son tour et dit : « Nous sommes chrestiens, et ce que nous souffrons n'est point pour meurtre ni pour larrecin, mais pource que nous ne voulons rien croire que la parole de Dieu[2]. »

Dans cette galerie de héros du Martyrologe, les héroïnes ne manquent pas. La plus connue est la dame de Graveron, cette jeune et belle Philippe de Luns, qui déposa ses habits de veuve, le jour de son supplice, et reprit « le chaperon de velours et autres acoustremens de joye », et qui, lorsque le bourreau lui demanda sa langue pour la couper, lui dit : « Puisque je ne plains pas mon corps, plaindrai-je ma langue? Non, non[3]! » Mais que d'autres noms mériteraient d'être mentionnés! Celui, par exemple, d'Anne Audebert, s'écriant, comme on la liait d'une corde pour la mener au bûcher : « Mon Dieu! la belle ceinture que mon espoux me baille! Par un samedi je fus fiancée pour mes premières nopces; mais, en ces secondes nopces, je serai mariée, ce samedi, à mon espoux Jésus-Christ[4]. » Michelle de Caignoncle, jeune femme de bonne maison, de Valenciennes, disait à ses compagnons de bûcher, en leur montrant les juges qui s'étaient mis à une fenêtre pour assister à leur supplice : « Voyez-vous ceux-là! ils ont bien d'autres tourments que nous, car ils ont un bourreau en leur conscience; mais nous, en souffrant pour Jésus-Christ, avons repos et certitude de notre salut. » A une pauvre femme qui lui disoit, comme elle allait au supplice : « Hélas! mademoiselle, vous ne nous donnerez plus l'aumône, » elle répondit, en ôtant ses souliers : « Tenez, je n'en ai plus que faire[5]. »

II

Je vous ai montré que le martyre recrutait ses héros parmi les nobles et les manants, parmi les hommes et les femmes, parmi les jeunes gens et les vieillards; j'ai ainsi nécessairement anticipé sur la seconde partie de cette étude, qui doit vous parler de la bravoure

1. Crespin, II, 410. — 2. *Ibid.*, II, 415. — 3. *Ibid.*, II, 567. — 4. *Ibid.*, I, 541. — 5. *Ibid.*, I, 558.

de nos pères en face des souffrances de toute nature qu'entraînait pour eux la fidélité à l'Évangile.

L'une des plus douloureuses était bien la rupture des liens de famille. Je voudrais avoir le temps de vous citer quelques extraits des lettres que nos martyrs adressaient à leurs pères et à leurs mères, à leurs femmes et à leurs enfants, car, en devenant les héros de la conscience, ils ne cessaient pas d'être pleinement hommes, d'être fils respectueux, pères dévoués, époux tendres. Ces cœurs de lions avaient des délicatesses et des tendresses qui nous émeuvent. Il n'y a pas dans le Martyrologe de pages plus belles, après celles qui nous racontent la fin triomphante des martyrs, que celles qui nous conservent les lettres qu'ils écrivaient à leurs familles. Relisez les lettres qu'écrivaient à leurs femmes, un Pierre Brully[1], un Denis Peloquin[2], un Antoine Laborie[3], un Claude La Canesière[4], un Archambau Séraphon[5], un Guy de Brès[6]; relisez l'admirable lettre que ce dernier adressait à sa mère, quelques jours avant d'aller à la potence[7]; vous ne trouverez, dans aucune littérature, tant de tendresse unie à tant de force, tant de simplicité unie à tant de noblesse. Ces héros étaient bien des hommes.

Ils le furent aussi parfois par leurs défaillances, et le Martyrologe, nous lui en savons gré, ne les passe pas sous silence. Le pasteur Jean Vernou, l'un des cinq de Chambéry, fut pris d'un tremblement, au moment de marcher au supplice : « Mes amis, dit-il à ses compagnons, je sens en moi la plus grosse guerre qu'il est possible à l'homme de soustenir ; toutesfois l'esprit vaincra ceste chair maudite, et je m'asseure que ce bon Dieu ne me laissera point. » Sa confiance en Dieu ne fut point déçue ; sur le bûcher il récita la Confession des péchés : « Seigneur Dieu, Père tout-puissant, je conoi sans feintise devant ta saincte majesté que je suis un poure pécheur ; » puis il confessa sa foi et remit son esprit à Dieu[8].

Le supplice du bûcher était le couronnement d'un long martyre dans les prisons et dans les chambres de torture. On nous a conservé les noms de quelques-uns de ces cachots où l'on essayait de vaincre la constance des prisonniers ; l'un se nommait l'*Oubliette*, un

1. Crespin, I, 438. — 2. *Ibid.*, I, 694. — 3. *Ibid.*, II, 230, 233. — 4. *Ibid.*, II, 329. — 5. *Ibid.*, II, 471. — 6. *Ibid.*, III, 568. — 7. *Ibid.*, III, 571, 580. — 8. *Ibid.*, II, 224.

vrai tombeau; un autre *Fin d'aise*, « plein d'ordure et de bestes[1]; » un troisième, la *Poche d'Hypocras*, « dans laquelle on ne pouvait ni s'asseoir, ni se tenir debout, ni se coucher[2]. » Ce fut dans ce cachot, en forme d'entonnoir, que le président Lizet fit jeter, après une détention de quatre ans, un prêtre converti à l'Évangile, Florent Venot. Il souffrit six semaines cette torture, qui, en moins de quinze jours, en avait rendu d'autres fous. « Vous prétendez, dit-il à ses juges, débiliter, par de longs tourmens, la force de l'esprit. Vous y perdez vostre temps, car j'espère que Dieu me fera la grâce de persévérer jusqu'à la fin, et de bénir son sainct nom en ma mort. » Dieu lui fit cette grâce. Il fut l'un des martyrs dont l'exécution rehaussa l'entrée solennelle de Henri II dans sa capitale[3].

Ne pouvant plus évangéliser au-dehors, les prisonniers protestants continuaient, comme saint Paul, leur œuvre en prison, non seulement par leurs lettres, mais aussi en évangélisant les détenus de droit commun, et il leur arriva souvent, comme au grand apôtre, « d'engendrer dans les chaînes » quelque Onésime à la foi[4]. La plus remarquable de ces conversions fut peut-être celle de Jean Chambon, prisonnier pour « voleries et brigandages », qui fut amené à l'Évangile par Pierre Bergier, dans sa prison de Lyon[5]. On vit même des prêtres charges de convertir au catholicisme les condamnés protestants, être eux-mêmes gagnés à la foi évangélique. Ce fut le cas du moine Jean d'Espina, que la constance admirable de Jean Rabec, brûlé à Angers en 1556, avec d'atroces raffinements de barbarie, convertit à l'Évangile, dont il devint un ministre distingué, sous le nom de Jean de l'Espine[6]. Les bourreaux eux-mêmes étaient parfois émus jusqu'aux larmes par le spectacle de la mort des martyrs, et imploraient leur pardon, avant de mettre les mains sur eux. L'un d'eux, touché par la mort de Simon Laloé, partit pour Genève, « pour y vivre selon la réformation de l'Évangile[7]. »

C'est qu'en effet, messieurs, il n'y eut rien de plus grand, dans ce seizième siècle, si grand pourtant, que le spectacle que donnèrent à la France les bûchers de nos martyrs. Ce furent là les grands prêches évangéliques, d'où la parole de vie se répandit au milieu des

1. Crespin, II, 568. — 2. Morellanus Calvino, 11 septembre 1559. (*Calvini Opera*, t. XVII, p. 633.) — 3. Crespin, I, 540. — 4. Épître à Philémon, 10. — 5. *Ibid.*, I, 376. — 6. *Ibid.*, II, 376. — 7. *Ibid.*, II, 25.

multitudes. La terrible mise en scène, imaginée pour terroriser les masses, ne servait qu'à produire au grand jour la fidélité et la patience des victimes, et qu'à poser devant la conscience populaire cette question : La vraie religion du Christ n'est-elle pas celle qui fait des martyrs plutôt que celle qui fait des bourreaux? Quelle prédication eût valu la psalmodie qui s'éleva des quatorze bûchers de Meaux, les prières et les confessions des cinq de Lyon ou des cinq de Chambéry, ou même le silence auguste des six luthériens brûlés à petit feu, pendant la procession généralissime de 1535[1], et auxquels on avait coupé la langue pour les empêcher de parler au peuple, ou encore le regard accusateur qu'arrêta sur Henri II cet humble *cousturier*, que le roi avait juré de voir brûler, parce qu'il avait dit son fait à Diane de Poitiers[2].

Quand on épargnait au condamné l'ablation de la langue, le baillon ou l'éteuf, et qu'on lui laissait la liberté de parler, il chantait d'ordinaire un psaume en allant au supplice, et il était bien rare qu'il ne prononçât pas, avant de mourir, quelqu'une de ces paroles qui, répétées de bouche en bouche, étaient pour le peuple un témoignage et un appel. François d'Augy cria du milieu des flammes : « Courage, mes frères; je vois les cieux ouverts, et le Fils de Dieu qui s'apprête pour me recevoir[3]. » Codefroy Hamelle, « au milieu des flammes, expira, dit Crespin, aussi paisiblement qu'en un somme naturel, la face élevée au ciel; » ses dernières paroles furent : « Père éternel, reçoi mon esprit entre tes mains[4]. » Thomas de Saint-Paul, âgé de dix-huit ans, fut plongé dans les flammes, puis retiré, sur l'ordre de Maillard, docteur de Sorbonne, qui lui offrit la vie sauve, s'il abjurait : « Puisque je suis en train d'aller à Dieu, répondit le martyr, remettez-moi et me laissez aller[5]. » Jean Bertrand priait ainsi en mourant : « Mon Dieu, donne la main à ton serviteur; je te recommande mon âme[6]. » « Seigneur, disaient Rebeziès et Danville, veuille nous assister, afin que nous ayons jouissance de la vie éternelle[7]. » « Que je suis heureux! Que je suis heureux! » s'écriait Pierre Chevet, pendant qu'on allumait son bûcher[8]. Comme on pressait Pierre Milet de se dédire en lui promettant en échange, qu'il serait étranglé avant d'être brûlé : « Non, dit-il, j'aime mieux

1. Crespin, I, 304. — 2. *Ibid.*, II, 538. — 3. *Ibid.*, I, 517. — 4. *Ibid.*, I, 575. — 5. *Ibid.*, I, 560 — 6. *Ibid.*, I. 427. — 7. *Ibid.*, II, 582. — 8. *Ibid.*, II, 648.

souffrir une heure et m'en aller en paradis. » Et se tournant vers l'exécuteur : « Passons outre et allons à Dieu[1]. »

Vous ne me pardonneriez pas, messieurs, de clore cette énumération des *novissima verba* de quelques uns de nos martyrs, sans mentionner, quoiqu'elles soient bien connues, celles d'Anne du Bourg, le plus grand des martyrs de la Réforme française avant Coligny. « Mes amis, dit-il au peuple, je ne suis point ici comme larron ou meurtrier, mais c'est pour l'Évangile. » Puis, tournant toutes ses pensées vers Dieu, il dit à plusieurs reprises : « Mon Dieu, ne m'abandonne point, afin que je ne t'abandonne[2] ! »

Il est temps, messieurs, que nous prenions congé de ces héros forts et doux, dont j'ai voulu ce soir vous rappeler les vertus et les souffrances. Ai-je eu tort de leur donner ce titre de héros, que leur modestie eût repoussé? Non, si l'héroïsme consiste à savoir lutter et mourir pour une grande cause. Celle qu'ils servirent était la cause de l'Évangile, de la conscience et, sans qu'ils s'en rendissent bien compte, de la liberté. Leur sang n'a pas coulé en vain, puisqu'il a cimenté les fondements de l'édifice des libertés françaises. Mais à d'autres égards, ils ont été des héros vaincus, puisqu'ils n'ont pas réussi à ramener la France à l'Évangile, ce qui fut leur suprême ambition. Que d'autres les dédaignent parce qu'ils n'ont pas réussi et leur jettent le *vœ victis*. Pour nous, leurs fils indignes selon la chair et selon l'esprit, nous irons chercher auprès d'eux des inspirations et des exemples, et, à défaut d'un monument de marbre et de bronze, nous leur en élèverons un, fait d'admiration et d'amour, dans le sanctuaire le plus intime de nos cœurs, et nous y écrirons : *Gloria victis !*

MATTH. LELIÈVRE.

RÉSUMÉ

DE L'ALLOCUTION DE M. LE PASTEUR BERSIER

Vu l'heure avancée, M. le pasteur Bersier résume en quelques mots le discours qu'il devait prononcer. Il peut annoncer à l'assemblée l'inauguration prochaine du monument Coligny.

1. Crespin, II, 672. — 2. *Ibid.*, II, 702.

Plusieurs de ceux qui avaient, dès la première heure, apporté leur concours à cette entreprise, n'en verront pas le couronnement. L'orateur rappelle les noms de MM. Maurice Cottier, général de Chabaud la Tour, Alfred de Bussierre, Charles Clément. L'œuvre sculpturable de M. Crauk a obtenu les suffrages des meilleurs juges en matière d'art, MM. Charles Lévêque, Paul de Saint-Victor, Ravaisson. M. Sallier de Gisors, architecte du Sénat, a préparé un projet approuvé par le Comité et qui va être exécuté; le style est tout à fait conforme à celui du XVIe siècle, et l'ensemble produira l'effet le plus imposant.

Coligny se dressera au centre, moins dans l'attitude d'un guerrier que dans celle d'un héros de la conscience; à sa droite la statue de la patrie rappellera son rôle de défenseur de la France à Saint-Quentin; à gauche celle de la religion, le front voilé, s'élèvera comme une protestation contre les persécutions d'autrefois.

Le monument ne sera pas seulement une œuvre d'art admirable, il sera un enseignement et sur le piédestal on lira la grande parole de Montesquieu : « L'amiral de Coligny fut assassiné, n'ayant au cœur que la gloire de l'État. »

BIBLIOGRAPHIE

LE GRAVEUR LORRAIN FRANÇOIS BRIOT

D'après des documents inédits, par Alexandre Tuetey, avec un portrait dessiné par Charles Goutzwiller (*Société de l'histoire de l'art français*). Paris, Charavay frères, in-8, 2 francs.

Vers la fin de l'année 1579 ou au commencement de l'année 1580, venait chercher fortune à Montbéliard un modeste potier d'étain, originaire de Damblain en Bassigny sur les confins de la Lorraine; ce potier d'étain se nommait *François Briot*. Dès son arrivée dans sa nouvelle patrie, il se fit recevoir de la *chonffe* ou corporation des maréchaux dite de saint Éloi, qui comprenait tous les ouvriers travaillant les métaux, depuis les maréchaux-ferrants, arquebusiers, éperonniers, jusqu'aux potiers d'étain, fondeurs, graveurs et orfèvres. Son admission est inscrite sur le registre original de la corporation conservé aux archives municipales de Montbéliard, de la main d'un

autre potier d'étain, probablement son compagnon de route, Jean Jacquemart de Clinchamp en Bassigny. François était incontestablement de la famille de Nicolas Briot, graveur et ingénieur monétaire comme lui, protestant et originaire de Damblain. François fut le premier à essayer et patronner le balancier monétaire inventé par Nicolas Briot. La deuxième édition de la *France protestante* montre les relations que cette famille Briot avait à la Rochelle. Jeanne Gobert, femme de Jacques Jouard, receveur des tailles à La Rochelle, fut marraine le 1er août 1660 d'une des petites filles du graveur Isaac Briot, et une autre de ses petites filles épousa en 1632, à La Rochelle, Henri Tersmitten, banquier. Malheureusement les registres de l'état-civil de la commune de Damblain ne remontent qu'au XVIIe siècle; mais il est certain que toute cette partie de la France fournit au pays de Montbéliard un fort contingent de réfugiés, et François Briot figure souvent comme parrain, dans les registres du culte réformé, d'enfants de réfugiés. Dans tous ces actes, il ne prend plus le titre de potier d'étain, mais celui de graveur qu'il gardera désormais. M. Chabouillet signale une médaille gravée par François Briot en 1585 pour Jean-Frédéric, fils aîné du comte Frédéric de Wurtemberg. Dès cette année il paraît avoir été graveur de la maison princière de Montbéliard. Le registre de la corporation des marchands en fournit la date précise; le 20 janvier 1586, il est qualifié « maistre François Bryot, graveur de Son Excellence. » Il grava encore en 1609 une médaille à l'effigie de Jean-Frédéric de Wurtemberg, qu'il signa de ses initiales F. B.

Il résida donc à Montbéliard pendant les dernières années du XVIe siècle et les premières du XVIIe, sauf une absence assez longue au commencement du XVIIe siècle.

Lorsqu'un ramassis d'aventuriers italiens, albanais, lorrains et bourguignons, conduit par les Guises, se fit joie de piller, d'incendier et de saccager avec un raffinement de barbarie incroyable la petite principauté de Montbéliard, François Briot quitte le burin pour prendre l'arquebuse, se coiffer du morion et voler à la défense de ses foyers d'adoption. L'artiste lui-même a sculpté sa mâle et énergique physionomie au revers du bassin d'une aiguière. Ce portrait, reproduit par M. Ch. Goutzwiller, figure en tête de la notice de M. Alex. Tuetey. Au mois d'octobre 1589, Exibel Guenetat, servante de maître François Briot, étant tombée malade, demanda les secours de la religion et pria le pasteur qui l'assistait de recueillir ses dernières volontés. Le ministre Jacques Maclerc eut pour témoin maistre Briot, graveur. (Archives nationales Z², 1678). François devait à sa domestique vingt

gros qu'il lui avait empruntés, indépendamment de deux années de gages arriérés. C'était la conséquence de la guerre calamiteuse que venait d'éprouver le pays. Briot, dont le *livre de raison* s'est malheureusement perdu, ne paraît pas s'être marié; il avait fait venir de Lorraine un neveu qui habitait avec lui. M. Alexandre Tuetey établit péremptoirement que François Briot est indubitablement l'auteur du bassin et de l'aiguière dits de la Tempérance et de la Charité, un des chefs-d'œuvres de l'orfèvrerie française au XVI[e] siècle, cité par M. Henri Bordier[1] (Archives nationales Z[2], 1721, fol. 263 r°). François Briot parvint difficilement à sortir de l'embarras extrême où l'avait jeté le mauvais état de ses affaires, malgré de nombreux procès qu'il eut à soutenir contre ses créanciers. Bernard Palissy reproduisit en terre émaillée l'aiguière et le plateau de F. Briot. On doit aussi à Briot une salière artistique conservée au musée de Dijon.

A partir de 1616, François Briot ne donne plus signe de vie, sans qu'il ait été possible de savoir s'il a quitté définitivement le pays de Montbéliard ou s'il a fini par succomber sous le poids des épreuves dont il fut abreuvé dans le cours de sa pénible existence. Quoiqu'il en soit, grâce à de longues et patientes investigations dans les dépôts d'archives, M. Alexandre Tuetey a pu le restituer « à une terre française entre toutes, à la Lorraine, qui sera fière de le compter au nombre de ses enfants les plus illustres, et sans aucun doute ne voudra laisser à personne le soin d'élever au graveur François Briot un monument digne de lui et de son œuvre impérissable. »

DE RICHEMOND.

NÉCROLOGIE

M. Alexis Muston.

Une figure originale et sympathique vient de disparaître; un cœur fidèle, bienveillant et plein de poésie a cessé de battre.

Le docteur Alexis Muston, l'auteur de l'*Israël des Alpes*, le collaborateur d'Élisée Reclus pour l'Itinéraire du Dauphin, est mort le 6 avril, à une heure du matin, au sein de cette Eglise de Bourdeaux en Dauphiné, qu'il avait desservie pendant cinquante-deux ans avec un dévouement inaltérable; le 7, il a été porté à sa dernière demeure, où il repose au milieu de ses paroissiens, dont chacun avait éprouvé sa bonté et qui naguère célébraient d'une manière touchante son jubilé de cinquante ans.

Fils d'un pasteur du village de Bobi en Piémont, il appartenait à une famille dont le nom figure plus d'une fois dans le catalogue des martyrs ou des persécutés. Un Muston, parti pour rentrer dans sa patrie avec l'héroïque troupe de Henri Arnaud, fut pris et réduit à ramer sur les galères du roi; un autre, compagnon de Josué Janavel, fut condamné à

1. Elle se trouve au musée de Cluny.

mort. La mère du Dr Muston, Madeleine Jahier, femme intelligente et pleine de charme, sut développer dans le cœur de son enfant l'enthousiasme pour l'histoire de ses pères. Lorsque, porté par ses premiers succès et d'autant plus sincèrement admiré par les siens, que ses deux frères étaient perclus et d'une intelligence fort bornée, il se rendit à Lausanne, pour y faire des études, il sembla propre à toutes les carrières et mena de front des travaux littéraires, des cours de théologie et de médecine.

Il prit ses grades à Strasbourg en 1833 et 1834 et devint aussitôt après pasteur de la paroisse la plus élevée des Alpes vaudoises, Rodoret. Son premier volume de l'histoire des Vaudois fut signalé à l'autorité jalouse de Pignerol, mis à l'index et exploité contre son auteur, qui échappa avec peine à la prison, en fuyant à travers les neiges du col de la Croix. Le bon vieillard aimait à conter encore dans ses dernières années, les aventures très émouvantes de son évasion; il les a même publiées dans le journal de *l'Union chrétienne*, *l'Espérance*, 1886.

Poète et dessinateur[1], quelque peu sculpteur et même architecte à ses heures, comme en font foi les six temples construits par lui ou relevés par ses soins dans ses annexes, il se voua avec une rare persévérance à la préparaton et à la rédaction de son *Israël des Alpes, Histoire complète des Vaudois et de leurs colonies*, en quatre volumes. Voyageant dans beaucoup de parties de l'Europe, on le voyait tantôt dans les colonies vaudoises de la Hesse et du Wurtemberg, tantôt aux Archives de Berne ou de Turin, tantôt dans les Bibliothèques de Genève ou même dans celle de Monseigneur Charvaz de Pignerol, dont il avait eu l'art de ne pas éveiller les soupçons, tantôt dans les riches dépôts de Paris, furetant, cherchant, copiant et amassant une immense quantité de documents sur lesquels il a laissé à ses successeurs de précieuses notices bibliographiques abandonnées et que la Société de l'Histoire du Protestantisme a su acquérir.

Plusieurs des assertions de l'historien ont été attaquées et seront définitivement réfutées; mais quiconque s'occupera des Vaudois, cherchera toujours dans les quatre volumes de *l'Israël des Alpes* un récit attrayant, nourri, souvent trop polémique, mais toujours vivant, enthousiaste et chaleureux, dont le ton peut-être un peu trop oratoire, contraste agréablement avec la sècheresse des documents juxtaposés, qui forment aujourd'hui bon nombre d'ouvrages historiques.

Là où l'hypothèse fait place au simple récit, comme dans les chapitres originaux concernant le Pragelas, les Églises de Saluces et le temps de la Révolution, l'ouvrage de Muston restera une véritable source pleine de précieux renseignements.

Le digne vieillard est mort au poste du devoir, après avoir été prêcher dans son annexe de Truïnas, à sept kilomètres de Bourdeaux, laissant le souvenir d'une activité infatigable, d'une verte et bonne vieillesse et d'une piété qui est allée toujours s'accentuant et s'affirmant avec amour et foi.

G. A.

1. M. Muston a publié un poëme en trente chants, *Valdésie*, consacré à la gloire du peuple vaudois. C'est une œuvre animée d'un souffle élevé et où abondent les vers faciles et les belles descriptions. Ce qui a manqué à M. Muston comme poëte, c'est ce qui a manqué à beaucoup d'autres; faire difficilement des vers faciles. Son poëme méritait toutefois mieux que l'indifférence qui l'a accueilli.

Le Gérant : FISCHBACHER.

BOURLOTON. — Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2.

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner, qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

Livres récents déposés à la Bibliothèque.

(Les ouvrages *anciens* sont mentionnés, s'il y a lieu, dans les procès-verbaux du Comité.)

ADRIEN PLANTÉ, maire d'Orthez. **L'Université protestante du Béarn,** documents inédits du XVIe siècle. Extrait du *Bull. de la Soc. des lettres de Pau*, 149 pages in-8. Pau, Léon Ribaut, 1886.

REGINALD STANLEY FABER. **Bibliothèque de la Providence.** Catalogue of the Library of the French protestant hospital, with an Introduction by A. Giraud Browning. 97 pages in-8. London, 1887.

E. STAPFER. **Le château de Taley** (Loir-et-Cher), 153 pages in-18. Paris, Fischbacher, 1888.

M. B. MAGNAT. **Brins d'herbe.** Poésies, 210 pages in-12. Genève, 1888.

JULES CALAS. Questions historiques. **L'Édit de tolérance de 1787.** 42 pages in-18. Rouillac, Bureau du *Témoin de la vérité*, 1888.

ABEL LEFRANC. **Notes sur l'enseignement de l'histoire dans les Universités de Leipzig et de Berlin.** Extrait de la *Revue internationale de l'enseignement*, 28 pages in-8. Paris, A. Colin, 1888.

EUGÈNE YUNG, fondateur de la *Revue bleue*, 38 pages in-8.
Discours prononcés le 22 février 1888, à Montpellier, aux obsèques du général Perrier, 43 pages in-8. Montpellier, Boehm, 1888.

SIR HENRY AUSTEN LAYARD G. C. B., président de la *Huguenot Society* de Londres : **The massacre of Saint Bartholomew and the Revocation of the Edict of Nantes**, illustrated from state papers in the archives of Venice. Extrait des *Proceedings* de la Société. 100 pages in-8. London, Spottiswoode, 1888.

JEAN CRESPIN. **Histoire des martyrs.** Édition nouvelle précédée d'une introduction et accompagnée de notes, par Daniel Benoit et Matthieu-Lelièvre, tomes I et II, de LIV-714 et 774 pages in-8 à 2 colonnes. Toulouse, Société des livres religieux, 1885 et 1887.

E. ARNAUD. **Notice historique sur les protestants de Marseille, de la Réforme à la Révolution.** 45 pages in-8. Nyons, Bonnardel 1888.

HENRI STEIN. **Inventaire sommaire des tables générales des périodiques historiques en langue française.** Extrait du *Centralblatt für Bibliothekwesen*. 38 pages in-8. Leipzig, Hassarowitz, 1888.

37e ANNÉE. — 1888

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TROISIÈME SÉRIE. — SEPTIÈME ANNÉE

N° 6. — 15 Juin 1888



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand. | LEIPZIG. — F. Brockhaus.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie | BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1888

BOURLOTON. — Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2.

SOMMAIRE

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* devra être adressé, sous le couvert de M. le Président de la Société, à M. N. Weiss, secrétaire de la rédaction, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8 de 56 pages au moins avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante : 1 fr. 50.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

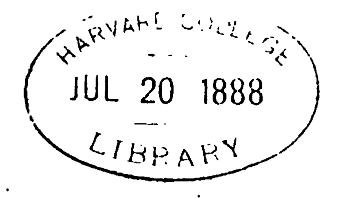
Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance a domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.



SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LE PROCÈS ET LE SUPPLICE D'ANNE DU BOURG[1].

I

Les magistrats, arrachés à leurs sièges par le coup d'autorité du 10 juin 1559, furent conduits à la Bastille et mis au secret. Ils y demeurèrent neuf jours, « sans ouir, dit un chroniqueur, aucune voix de personne quelconque, estans seuls, sans autre communication que celle du sainct Esprit, qui leur devoit bien suffire[2]. »

Pendant ce temps, le cardinal de Lorraine, au mépris des privilèges du premier corps judiciaire de l'État, faisait désigner par le roi six commissaires, « pour faire le procès » des conseillers détenus. Les hommes qu'il choisit parmi ses créatures étaient dignes de son choix, tant par leur haine pour l'hérésie que par leur servilité envers leur tout-puissant patron. A leur tête était le président de Saint-André, que Crespin désigne comme un « ennemy mortel de la vérité et plein de fraudes et déceptions, lequel ayant projeté ceste Mercuriale, et pressentant l'issue telle qu'elle advint, ne s'estoit voulu

1. Voy. notre étude sur *Anne du Bourg avant son incarcération*, dans le *Bulletin* du 15 novembre 1887, p. 569. Nous rappelons que notre travail, sans négliger les autres sources, est surtout redevable à la notice sur Du Bourg, insérée dans les *Actes des Martyrs*, de 1564, notice pleine de détails qui manquent aux éditions subséquentes du Martyrologe. Pour le procès, nous ferons surtout usage des Registres du Parlement, desquels les biographes de Du Bourg se sont peu servis jusqu'ici.
2. *La Vraye Histoire*, édit. de 1561, p. 16. *Mémoires de Condé*, t. I, p. 224.



trouver en aucun acte d'icelle, à ce qu'il peust demeurer juge des autres, qui ne pouvoyent éviter de tomber ès filets du cardinal, lequel les attendoit au piège[1]. » Trois autres membres du Parlement lui étaient associés; c'étaient le maître des requêtes Jean de Mesmes, et les conseillers Robert Bouette et Louis Gayant; ce dernier, « homme invétéré en toutes choses contraires », avait été le rapporteur de la Mercuriale[2]. L'évêque de Paris, Eustache du Bellay, et l'inquisiteur de Mouchy, dit Démocharès[3], étaient, le premier par sa docilité et le second par son fanatisme, les dignes représentants de l'Église au sein de la commission.

Le 19 juin, les commissaires se transportèrent à la Bastille, et firent comparaître devant eux Anne du Bourg. Ils espéraient, en l'isolant de ses collègues, avoir plus facilement raison de lui. Si, comme l'assure l'auteur de la *Vraye histoire*, ils estimèrent que, « pour sa simplicité, il seroit plus aisé à prendre en sa parole que les autres[4] », ils firent preuve de peu de perspicacité. Du Bourg en effet refusa de répondre aux commissaires et invoqua le privilège des membres du Parlement de n'être jugés que par cette cour de justice, toutes chambres réunies. Il ne mit dans cette revendication aucune hauteur, « suppliant qu'il pleust à Sa Majesté le faire jouyr du bénéfice desdits privilèges, ou à tout le moins que ladite commission fust émologuée par la Cour[5] ».

1. *Actes des Martyrs*, édit. de 1564, p. 910.
2. *Ibid.*, p. 910.
3. Il existe de cet inquisiteur trop fameux un écrit rarissime, où se montre à nu l'âme de cet homme, que Crespin appelle « le plus desbordé, outrecuidé, cruel et desmesuré de tous les Sorbonistes. » (Ed. de 1564, p. 911.) Ce livre, dont nous ne connaissons qu'un exemplaire (Bibl. nat., Réserve, H. 3,116), est intitulé : *Response à quelque apologie que les heretiques, ces jours passez, ont mis en avant sous ce titre : Apologie ou défense des bons chrestiens contre les ennemis de l'Église catholique. Auteur Antoine de Monchi, surnommé Demochares, Docteur en Théologie a Sorbonne.* Paris, Claude Fremy, 1560. In-8° de 72 f[os]. On remarquera que dans ce titre, l'inquisiteur écrit son nom *De Monchi*, et non : De Mouchi. Grâce au titre de ce libelle, nous connaissons le titre exact, sous lequel fut publiée l'Apologie des réformés, après l'affaire de la rue Saint-Jacques, apologie reproduite par Chandieu dans son *Histoire des persécutions* et par Crespin dans le Martyrologe, mais dont aucun exemplaire de l'original n'a été retrouvé.
4. *La Vraye Histoire*, édit. de 1561, p. 16.
5. *Actes des Martyrs*, édit. de 1564, p. 911.

Le cardinal de Lorraine, que cette attitude contrariait, parce qu'elle pouvait faire traîner en longueur le procès, dépêcha au prisonnier un membre du conseil privé, d'Avanson, créature de Diane de Poitiers, et, comme l'appelle Regnier de la Planche, « homme propre à tout cela à quoy les Guises le voudroyent employer[1] ». Le récit de cette entrevue, qui nous a été conservé par les *Actes des Martyrs* de 1564, et qui ne se trouve pas ailleurs, mérite d'être reproduit dans sa piquante originalité.

« Davenson, maistre des requestes et conseiller au privé conseil, fut envoyé pour luy remonstrer le mescontentement du roy, et luy persuader qu'il devoit non seulement estre obéissant aux Iuges déléguez, mais de ne faire ce déshonneur à son collège, de maintenir opiniastrement son advis, et encore moins se mesler du faict de la religion. La manière de le vouloir destourner estoit: Qu'outre les dangers de la vie et des biens, tous ceux qui la suivoyent estoyent ou devenoyent coquins. De luy, que ce seroit dommage qu'il perdist le long temps qu'il avoit employé aux estudes, et acquis tel savoir, si bien il ne cerchoit à se faire grand, et à recueillir les fruicts de si longs labeurs. Et enfin, s'il le vouloit croire, il luy en donneroit bien les moyens. Du Bourg, ayant patiemment entendu le rossignollet, ne le laissa partir sans response. Car apres luy avoir dit que toutes les actions d'un chrestien doivent estre dédiees au service de Dieu et à sa gloire, il lui monstra qu'il estoit prisonnier pour la verité de Dieu, et d'avoir conseillé le roy en bonne conscience, et qu'il estoit résolu ne respondre à autres Iuges qu'à la Cour. Ce fait, il luy dit qu'il perdoit temps de le vouloir séduire, car toutes ses raisons n'estoyent suffisantes de le distraire du droit chemin, comme Davenson s'en estoit destourné, et avoit malheureusement abusé de la parole de Dieu. Car en renonçant la pure doctrine, de laquelle il avoit fait profession, il estoit tombé en Epicurisme, pour se vautrer en toute dissolution. Bref, ayant dechiffré sa vie et celle du Cardinal, Davenson s'en retourna avec sa courte honte[2]. »

Peu après toutefois, Du Bourg dut céder sur ce point. Le roi, par lettres patentes, fit injonction aux conseillers prisonniers d'avoir à répondre aux commissaires délégués, « sur

1. *Histoire de l'État de France sous François II*, édit. Buchon, p. 205.
2. *Actes des Martyrs*, édit. de 1564, p. 911. Ce trait ne se trouve pas dans les autres éditions de Crespin.

peine d'estre déclarés attaincts et convaincus du crime de lèse-majesté divine et humaine, et comme tels menés au feu, sans autre figure de procès[1] ».

Les prisonniers s'inclinèrent devant cet ordre du roi et se déclarèrent prêts à répondre, tout en réservant la question de droit. Les interrogatoires commencèrent le 20 juin, dix jours après l'arrestation des conseillers. L'interrogatoire de Du Bourg occupa les journées du 20 et du 21 ; ceux des quatre autres ne prirent que les trois journées du 23, du 24 et du 25. Dès cette première phase, le procès du conseiller Du Bourg prenait une importance hors ligne et rejetait dans l'ombre ceux de ses collègues. Son attitude pendant la Mercuriale l'avait désigné aux haines et aux coups des ennemis de la Réforme. La minute de ses interrogatoires, parvenue on ne sait comment entre les mains des calvinistes, fut publiée avant même la fin du procès, et a été reproduite à un nombre considérable d'éditions[2]. Nous ne lui emprunterons que ce qui touche aux questions de fait, en laissant de côté les matières de pure controverse, sur lesquelles porta surtout le débat entre ses juges et lui.

Dans la première audience, du mardi 20 juin[3], le président de Saint-André interrogea Du Bourg sur les motifs qui l'avaient induit à refuser de répondre aux commissaires. Sa réponse montre à quel point il était respectueux de l'autorité royale :

« A dit que les remonstrances par luy faites n'ont esté pour désir qu'il eust d'estre désobéissant au roy, ny à messieurs les commissaires par luy deputez ; mais a tousjours voulu (comme encore veult) obéir audit seigneur, comme son très humble subjet et officier, et que, puisqu'il luy plaist qu'il responde, est prest de le faire, sous les protestations jà faites. A dit qu'il est grandement desplaisant que le roy ait opinion de luy qu'il soit séditieux, ne qu'il ait voulu dire propos scandaleux devant Sa Majesté ;

1. *Actes des Martyrs*, 1564, p. 911.
2. Voy. *Bulletin*, 1887, p. 571, note 2. « Et pour ce, dit Crespin, qu'on a fidèlement recouvert (recouvré) partie de ses interrogatoires, ils seront icy insérés de mot à autre. » (*Actes des Martyrs*, 1564, p. 911.)
3. Toutes les éditions de *la Vraye Histoire* portent : « le 22. jour de juin ; » mais c'est une faute d'impression, comme les dates des autres interrogatoires le montrent. Outre les juges-commissaires, Baptiste Du Mesnil assistait, comme avocat du roi, aux interrogatoires.

et est encore plus marry de ce qu'il a esté aucunement désobeissant et long à répondre, et s'en repent. Supplie Sa Majesté de luy pardonner. N'a entendu estre rebelle ne contumax. Recognoist l'évesque de Paris estre son pasteur et juge ordinaire. »

Ce n'étaient pas là de vaines protestations, et leur sincérité, qui ne saurait être mise en doute, fait d'autant mieux ressortir les résistances d'une conscience qui veut rendre à Dieu ce qui est à Dieu, comme elle rend à César ce qui est à César.

Après avoir prêté serment, la main sur la poitrine et déclaré qu'il était âgé de trente-sept à trente-huit ans, Du Bourg fut interrogé sur les déclarations qu'il avait faites devant le roi, et dont celui-ci avait été si fort scandalisé. A quoi il répondit qu'il était bien fâché d'avoir déplu au roi, « attendu qu'il ne pensoit rien avoir dit contre l'ordre de sa profession, et les commandements de Dieu et de l'Église, ce qu'il ne voudroit faire ».

On l'accusa d'avoir fait bon marché, dans sa harangue, des traditions de l'Église et des édits relatifs à l'hérésie. Il répondit en priant « très humblement monsieur de Paris, son evesque et pasteur », de lui dire en quoi consistaient ces traditions, et de « l'enseigner par la parole de Dieu ». L'évêque s'empressa d'énumérer tous les principaux articles de la foi catholique, qu'il faut observer, sous peine de péché mortel, « combien qu'aucune d'icelles traditions ne soyent expressément escrites ny en l'Évangile ny au Symbole des apostres ». Sur ce terrain-là, Du Bourg ne pouvait suivre son évêque. Il répondit fermement que « sa foy et créance estoit fondée sur la pure parole de Dieu », qu'il croyait « tout le contenu » des livres saints et du symbole des apôtres; qu'il croyait que, dans ces livres, « tout nostre salut est comprins, tant en ce qui concerne la cognoissance de Dieu par son Fils, que les saincts sacrements par luy instituez, pour le soulagement de nostre fragilité. Que ce seroit un grand blasphème de penser que Dieu n'eust esté assez sage pour nous faire suffisamment entendre sa volonté en ce qui regarde nostre rédemption et réconciliation ».

Ces déclarations délimitaient le terrain sur lequel Du Bourg s'était établi et d'où il refusait de sortir; ce terrain était celui de la réforme luthérienne et calviniste : l'autorité souveraine des Saintes-Écritures en matière de foi. Pendant ces deux jours d'interrogatoire, il fut invité à se prononcer sur toutes les questions controversées : l'autorité des conciles, le nombre des sacrements, la transsubstantiation, l'intercession des saints et de la Vierge, le purgatoire, la primauté du pape, etc., et sur tous ces points, il ramena toujours ses juges à l'enseignement de l'Écriture. Une de ses réponses peut faire juger de toutes les autres. Comme on lui demandait s'il admettait d'autres sacrements que le baptême et la sainte-cène, il répondit : « S'il plaist à messieurs les juges de me les tesmoigner par l'Escriture sainte, je les croirai. »

A l'occasion des cinq sacrements repoussés par les réformés, ses juges crurent l'embarrasser en lui demandant pourquoi lui-même avait sollicité les ordres. Il répondit qu'il l'avait fait « pour parvenir à son estat de conseiller, » mais sans avoir « jamais eu l'intention d'estre prestre[1] ». Il déclara que, depuis qu'il avait quitté Orléans, il ne se confessait plus aux prêtres et n'avait plus fait ses Pâques à l'église, mais qu'il confessait tous les jours ses péchés à Dieu. On lui demanda s'il avait lui-même participé à la Cène. Il eut d'abord la faiblesse de répondre non; mais à l'interrogatoire suivant, il déclara, de son propre mouvement, « qu'en faisant la dite response, il a grandement offensé Dieu et qu'il lui requiert pardon, d'avoir dénié devant sa majesté avoir reçu le sacrement de la saincte-Cène à ces Pasques dernières, en l'assemblée des fidèles et chrestiens, et qu'il ne voudroit avoir longuement esté sans recevoir ce grand bien de Dieu, qui luy a esté présenté en

1. Au commencement de son interrogatoire du 21 juin, au matin, Du Bourg déclara « que les ordres de diacre et de sous-diacre que l'on luy a baillées, ne sont les ordres de la primitive Église, et selon leur intégrité, et que l'office de diacre et sous-diacre estoit entièrement en icelle Église primitive de ministrer aux prestres ès tables des fidèles, et d'avoir la charge et administration des deniers donnez pour Dieu, ausdits fidèles; qu'il n'a telle charge, et porte seulement le nom de diacre et sous-diacre. » (*La Vraye Histoire*, p. 51.)

iceluy sacrement ». Pressé de dire « en quel lieu, avec quels fidèles, en quelle forme et à quel jour » il avait reçu la Cène, il répondit clairement sur le jour et sur la forme, mais refusa de dire le lieu et de nommer les assistants, craignant, dit-il, en le faisant, « d'offenser Dieu et de mettre en mesme peine ceux qu'il révéleroit ». Il déclarait toutefois « qu'il n'y avoit en l'assemblée aucun des messieurs de la cour de Parlement, ni président ni conseillers ». On insista pour savoir « en quel lieu et en quelle maison » se tenait l'assemblée, « et si c'estoit en ceste ville, ou ès fauxbourgs, et en quel nombre ses compagnons estoient lorsqu'il fit ladite Cène ». Il répéta qu'il ne le pouvait dire « sans offenser Dieu, et qu'il craindroit mettre en peine ses frères et sœurs, s'il particularisoit plus avant les choses susdites. »

Du Bourg ayant dit que l'un de ses domestiques l'accompagnait jusqu'au coin de la rue où avaient lieu les assemblées, on le pressa de questions pour obtenir le nom de cet homme. Il se refusa à le nommer, « craignant qu'on ne voulût le mettre en peine ». L'inquisiteur lui rappela qu'il avait juré de dire la vérité et qu'il ne devait pas essayer de se soustraire à ce devoir :

« Si je n'avois pensé, répondit-il, qu'il falloit dire ce que Dieu m'a fait entendre de sa vérité, je n'aurois respondu comme je l'ai fait. Je sais bien par les loix civiles qu'il est loisible à un chacun de racheter son sang par tels moyens dont il s'advisera; ce que je ferois volontiers comme homme que je suis. Mais d'autant qu'il est question de la loy de Dieu, de son honneur et de la gloire de Jésus-Christ, il seroit trop grand blasphème et outrage à l'encontre de la majesté de Dieu, si je déniois devant les hommes ce qu'il luy a pleu me révéler de l'intelligence et cognoissance de sa vérité; et je crois, comme il est écrit, que justement je serois dénié par Jésus-Christ devant Dieu son père, si j'avois dénié devant les hommes chose qui appartienne à la gloire et louange de son nom. Pareillement, je ferois grand tort à mon prochain, de le mettre en aucune peine pour la mesme occasion pour laquelle je suis prisonnier, qui est pour dire la vérité[1]. »

1. *La Vraye Histoire*, p. 55.

Au dernier interrogatoire, les juges-commissaires revinrent à la charge pour amener Du Bourg à dénoncer ceux avec qui « il avoit fait la Cène ». L'évêque de Paris intervint pour calmer ses scrupules, au nom de la « puissance qu'il avoit dans l'Église », et usa de tous les sophismes de sa casuistique pour le faire parler ; mais la conscience du magistrat calviniste était moins complaisante que celle du prélat romain, et Du Bourg refusa jusqu'au bout de trahir ses frères.

Sur ce terrain de la conscience, l'accusé était fort contre des juges qui en faisaient bon marché. Il l'était beaucoup moins quand il reconnaissait au roi le droit de rechercher et de châtier les hérétiques. Ses juges, s'appuyant sur cette concession, lui disaient : « Le Roy régnant et le feu Roy son père, rois très chrestiens, on fait des édicts publiez et enregistrez au Parlement, par lesquels ceux qui dénient la saincte foy catholique, mesmement les sacrements, et qui sont pertinax, relaps et dogmatizans, doivent estre punis du dernier supplice, comme hérétiques, schismatiques, blasphémateurs et séditieux. Et néantmoins vous soustenez qu'ils ne doyvent estre punis, et que c'est cruauté de les faire mourir pour opinion, mesmement de les faire brusler, ainsi qu'on a fait cy-devant. » Du Bourg répondait qu'il reconnaissait que les hérétiques devaient être punis, « mais qu'il faut savoir quels sont les hérétiques et quelle hérésie. » Il ajoutait que « les uns méritent punition plus griefve, et les autres plus légère[1]. »

Il y avait, nul ne le conteste aujourd'hui, une regrettable erreur dans cette attribution au pouvoir civil du droit de punir l'hérésie ; il y avait de plus, dans la situation où se trouvait Du Bourg, une grave imprudence à mettre ainsi entre les mains de ses ennemis l'arme dont ils allaient le frapper. Mais sa conscience ne lui permettait pas de taire un principe qu'il croyait vrai, simplement parce que l'application de ce principe pouvait lui nuire.

1. *La Vraye Histoire*, p. 37.

Cet interrogatoire de deux jours, qui, même dans une imparfaite relation, fait tant d'honneur à la science théologique d'Anne du Bourg, et fait plus d'honneur encore à son caractère, le rangeait définitivement parmi les réformés. Il était des leurs par ses doctrines bibliques, et il l'était aussi par sa conscience inhabile à plier. Il ne restait donc plus à ses juges qu'à le déclarer convaincu du crime d'hérésie.

II

Toutefois, avant de prononcer la sentence de dégradation, l'évêque de Paris, toujours dirigé par les conseils du cardinal de Lorraine, tenta un suprême effort pour ramener Du Bourg à la foi catholique. Il alla le trouver à la Bastille, et lui fit les plus grandes protestations d'affection, l'assurant qu'il avait à cœur de conserver au roi et à l'État un si éminent serviteur, appartenant à une illustre famille, sur laquelle sa mort jetterait un déshonneur ineffaçable. Mais il lui déclara qu'au point où en étaient les choses, il n'y avait qu'un moyen de lui sauver la vie; c'était qu'il consentît à signer une confession de foi que le prélat avait fait rédiger par ses docteurs et qu'il lui apportait. Du Bourg parut touché de cette démarche et demanda à son visiteur de lui laisser cette formule, en lui faisant donner du papier, une plume et de l'encre; ce que l'évêque lui accorda, croyant avoir cause gagnée. Mais il n'en était rien.

« L'Evesque, dit Crespin, cuidant avoir prins le loup au piège, s'en retourna joyeux vers le Cardinal. Et de là se semèrent bruits, que le cacquet de Du Bourg estoit bien rabaissé, et qu'il s'estoit accordé avec les sorbonistes. Mais quand on revint vers luy, au lieu que l'Evesque cuidoit emporter sa confession signée, il en trouva une autre escrite et signée de la main de Du Bourg, contraire à la sienne, tirée des Sainctes-Escritures : laquelle il dédioit à la cour de Parlement : estant du tout résolu de la seeler par sa mort pour cruelle qu'on la luy seust présenter. L'Evesque, crevant de dépit, alla trouver son Cardinal, qui jà s'estoit vanté devant le Roy d'avoir gaigné Du Bourg[1]. »

1. *Actes des Martyrs*, de 1564, p. 919.

Les *Actes des Martyrs*, de 1564, à la suite de cet incident de la visite de l'Evêque, placent le texte de la confession de foi, ce qui en fixe la composition aux derniers jours du mois de juin 1559, tout au commencement de la captivité de Du Bourg, et du vivant de Henri II, auquel même elle aurait peut-être été lue[1]. Les autres auteurs contemporains, ou bien n'en précisent pas la date, ou bien la reculent jusqu'à la fin de la captivité, en novembre ou décembre 1559. C'est ce que fait notamment *la Vraye Histoire*, parue en 1561, et la notice insérée dans le Martyrologe à partir de l'édition de 1570, laquelle a copié *l'Histoire des persécutions de l'Église de Paris*, de Chandieu, publiée en 1563. Il paraît difficile de ne pas accepter une chronologie qui a en sa faveur de tels témoignages, et de lui en préférer une autre, qui n'a pour elle que le témoignage d'un auteur qui, d'une édition à l'autre, semble avoir changé d'avis. Il est vrai que ce changement est peut-être plus apparent que réel, s'il est vrai que les remaniements profonds que la notice sur Du Bourg a subis dans *l'Histoire des vrays tesmoins*, de 1570, ne soient pas imputables à Crespin[2]. Ce qui est certain, en tout cas, c'est que les cinq dernières éditions du Martyrologe[3] ont, sur ce point capital, contredit le premier récit de Crespin, qui, dès lors, a été oublié, enseveli qu'il était dans une édition introuvable.

Si le proto-Crespin, comme on nous permettra de l'appeler, nous offre en somme le récit le plus complet de l'affaire Du Bourg, et s'il nous fournit des détails qui complètent utilement les autres narrations contemporaines, est-il admissible qu'il ait commis une grossière bévue sur la date de la confession de foi du martyr? Nous ne le pensons pas. Les incidents au milieu desquels il l'encadre sont trop précis pour pouvoir être écartés. C'est bien pendant sa mise au secret de neuf jours et pendant ses deux journées de discussions avec Eustache du Bellay

1. « Soit qu'ils eussent leu la confession de Du Bourg devant le Roy, » dit Crespin. (Édit. de 1564, p. 926.)
2. Voy. nos remarques sur ce sujet, *Bulletin*, 1887, p. 573.
3. Éditions de 1570, 1582, 1597, 1608, 1619.

et Démocharès, qu'a dû s'élaborer, dans l'esprit de Du Bourg, cette œuvre théologique, qu'il n'a eu qu'à jeter ensuite sur le papier, quand l'occasion lui en a été fournie par la visite de l'évêque. C'est bien au commencement du procès que devait se produire cet exposé de ses croyances, adressé au roi et au parlement. Ce que nous savons d'ailleurs des derniers temps de la vie du martyr, et des fatigues physiques et morales qui résultèrent pour lui de sa longue et dure détention et de sa lutte prolongée et infructueuse contre ses adversaires sur le terrain légal, ne permet guère de placer à cette époque cette œuvre calme et forte. L'œuvre des derniers jours de sa vie, ce fut *l'Oraison au Sénat de Paris*[1], qu'il suffit de comparer à la confession pour comprendre que ces deux œuvres n'appartiennent pas à la même période.

Il résulte toutefois des textes les plus certains, que Du Bourg rédigea une confession de foi vers la fin de son procès, nous dirons dans quelles circonstances. Sa sentence de mort vise des « confessions réitérées et représentées en la cour par ledict Du Bourg[2] ». N'est-il pas légitime de supposer que, dans les circonstances douloureuses qui l'obligèrent à renouveler la solennelle profession de sa foi, il reprit l'œuvre composée par lui six mois auparavant pour l'évêque de Paris et pour le roi, et qu'il la remit à ses juges comme l'expression définitive de sa foi, en y ajoutant peut-être une conclusion? Cette hypothèse, que semblent justifier les termes de la sentence, a l'avantage de concilier le récit du proto-Crespin avec ceux de *la Vraye Histoire*, de Chandieu, de La Place et de tous ceux qui les ont copiés.

On n'analyse pas ces documents dans lesquels les Églises et les hommes du seizième siècle dessinèrent, en traits fermes et précis, les contours de leurs doctrines. Et quand surtout on se trouve en présence d'une œuvre comme celle-ci, écrite dans

1. Nous aurons à parler de ce curieux écrit, qui n'a été mentionné par aucun des biographes ou des historiens qui ont raconté le martyre de Du Bourg.
2. *Mémoires de Condé*, I, 399.

un cachot et dont la calme et courageuse franchise aura pour récompense un bûcher en place de Grève, on sent qu'on n'a autre chose à faire qu'à écouter, tête nue, ce témoignage de la foi d'un glorieux martyr. Ne pouvant tout citer[1], bornons-nous à reproduire les premières phrases et la conclusion de ce document :

« Puisqu'il a pleu à nostre bon Père me faire la grâce de vous avoir rédigé par escrit la confession de ma foy et la forme de vivre que je veux suyvre ; ensemble afin que je responde aux articles extraits des Ordonnances du roy, pour le tout joinct à mon procès, m'estre donné sentence d'absolution ou de condamnation : — Je vous déclaire que je suis et veux estre chrestien, vivre et mourir pour ensuyvre et maintenir la doctrine du bon Dieu Père éternel, et de son fils unique Jésus-Christ, seul nostre Sauveur, Médiateur et Advocat, estant de mesme substance que son Père, éternel et immortel ; et du Saint-Esprit, qui est la vertu de Dieu, procédant du Père et du Fils[2]. »

Après avoir exposé sa foi avec une précision et une vigueur remarquables, et en appuyant ses vues de nombreux passages bibliques, Du Bourg conclut ainsi :

« Moy donc, cognoissant les grans erreurs, abus et superstitions auxquels j'ai esté plongé par ci-devant, maintenant je renonce à toutes idolâtries et fausses doctrines, qui sont contraires et contrevenantes à la doctrine de mon maistre Jésus-Christ, qui est la saincte et pure parole de Dieu, contenue aux livres canoniques du vieil et du nouveau Testament, révélée par le Saint-Esprit, laquelle je prends pour ma guide et conduite en ceste vie mortelle, comme la colomne de feu, conduisant les enfans d'Israël par le désert jusques en la terre promise et désirable ; ce sera la lanterne de mes pieds.

« Ensemble, je promets pour l'advenir et résidu de ma vie, cheminer et vivre selon sa doctrine, le mieux que sera à moi possible, moyennant l'Esprit de Dieu qui m'assistera et dirigera en toutes mes voyes, sans lequel je ne puis rien, avec lequel je puis tout : tellement que tout sera à la louange d'icelui, à l'avancement du royaume de son Fils, à l'édifica-

1. *La France protestante* (art. *Du Bourg*) donne le texte entier de la confession.

2. La plus ancienne édition que nous connaissions de la *Confession* d'Anne du Bourg ne donna pas ici ce dernier membre de phrase : « et du Saint-Esprit, » etc. La recension de ce document donnée dans *la Vraye Histoire* lui a fait subir quelques légères retouches.

tion de toute son Église et au salut de mon âme. Auquel seul je ren grâces éternelles; lequel aussi je prie, au nom de son Fils nostre Seigneur, me vouloir confermer et entretenir par son Sainct-Esprit en ceste foi jusques à la fin, et me donner grâce, vertu et puissance de la confesser de cœur et de bouche, tant devant fidèles qu'infidèles, tyrans et bourreaux de l'Antechrist, et icelle maintenir jusques à la dernière goutte de mon sang.

« Je désire grandement vivre et mourir en ceste foi, sachant et estant bien asseuré qu'elle a pour fondement la seule parole du Seigneur, et qu'en icelle ont vescu et sont morts tous les saincts Pères, Patriarches, Prophètes et Apostres de Jésus-Christ. C'est la vraye cognoissance du Seigneur, en laquelle gist et consiste la béatitude et félicité de l'homme, comme dit Jésus-Christ : « Ceste est la vie éternelle, ô Père, qu'on te conoisse seul vrai Dieu, et celui que tu as envoyé, Jésus-Christ. »

« Voici la foi en quoi je veux vivre et mourir, et ai signé cest escrit de mon seing, prest à le sceller de mon propre sang, pour maintenir la doctrine du Fils de Dieu, lequel je prie humblement et de bon cœur vous ouvrir l'entendement de la foi, afin que vous puissiez cognoistre la vérité. Ce que je lui demande en la manière que nous sommes par lui-mesme enseignez de le prier, en disant : *Nostre Père qui es ès cieux, sanctifié soit ton nom*, etc. »

L'homme qui, dans son cachot de la Bastille, élevait ainsi sa protestation consciencieuse contre les doctrines romaines et affirmait sa résolution de tout souffrir et de mourir, s'il le fallait, pour ses convictions évangéliques, n'était pas de ceux que l'on séduit par des flatteries. L'évêque de Paris et son maître le cardinal de Lorraine le comprirent, en lisant sa confession.

« Le cardinal et l'évesque se sentant au bout de leur roolle, raconte naïvement Crespin, et qu'il n'y avoit moyen de gaigner par leurs eaux bénites ce sainct personnage, leur recours fut de le rendre odieux au Roy; auquel firent entendre la douceur de laquelle ils l'avoient voulu réduire au giron de l'Église, luy ayant présenté une confession des docteurs de Sorbonne, avec promesse de lui sauver la vie, ses estats, biens et bonne renommée, s'il vouloit seulement signer. Que luy, au lieu de s'humilier et requérir pardon, s'estoit élevé jusques à ce poinct, d'en avoir faict une à sa teste toute contraire, avec protestation d'y vouloir vivre et mourir; en quoi se monstroit une pertinacité et obstination digne de mort.

Or soit qu'ils eussent leu la confession de foi de Du Bourg devant le Roy ou autrement, ils rendirent ledit seigneur tellement animé contre ledit Du Bourg, que les minutes d'heures lui sembloient siècles tant qu'il eust veu réduit en cendres ce poure chrestien[1]. »

La perte de Du Bourg fut donc décidée.

Le 30 juin, l'évêque de Paris réunissait son conseil pour prendre son avis, et, après avoir déclaré Du Bourg hérétique, ordonnait qu'il fût dégradé des ordres qu'il avait reçus et livré au bras séculier. Coïncidence étrange! ce jour même, Henri II, dont cette sentence exécutait les ordres, tombait frappé par la lance de Montgommery!

Anne du Bourg en appela comme d'abus de cette sentence devant le Parlement. Son procès, après une courte période que l'on pourrait nommer théologique, allait entrer dans sa période purement juridique. Avant de s'incliner sous la sentence de dégradation qui le frappait, Du Bourg allait épuiser toutes les juridictions d'appel.

Pour s'expliquer la persistance avec laquelle il en appela d'une sentence qui le dépouillait des ordres qu'il avait reçus, il faut se souvenir qu'il occupait au Parlement de Paris un siège de conseiller-clerc, qu'il eût perdu, *ipso facto*, en perdant la qualité de clerc. Dans une requête au Parlement, qui nous a été conservée, il insista, nous le verrons, sur ce fait que, « si ladicte sentence estoit exécutée, ce seroit en conséquence le priver de son estat de conseiller-clerc, lequel il ne pourroit tenir sans lesdicts ordres[2]. » A notre point de vue moderne, il y avait de sa part quelque inconséquence à vouloir demeurer nominalement diacre d'une Église dont il s'était séparé; mais cette inconséquence ne choquait personne, en un temps où les domaines respectifs de l'Église et de l'État étaient si entrelacés qu'un homme, qui aspirait à certaines charges judiciaires, devait revêtir d'abord un caractère ecclésiastique.

1. *Actes des martyrs*, édit. de 1554, p. 926.
2. *Mémoires de Condé*, I, p. 271.

Pour Du Bourg, d'ailleurs, comme pour beaucoup d'autres à cette époque, il s'agissait, non de sortir de l'Église, mais de la réformer. La conclusion de sa véhémente harangue dans la Mercuriale avait été l'appel au Concile, conclusion qui nous paraît pleine de timidité et d'illusions, aujourd'hui que nous savons ce que valent les conciles; mais ces illusions et cette timidité font honneur, après tout, aux hommes qui crurent que la vieille maison lézardée où leurs pères avaient vécu pouvait encore, avec des réparations, être rendue habitable pour leurs enfants.

Il faut se rappeler aussi que, le 30 juin 1559, le jour même où l'évêque de Paris rendait sa sentence de dégradation contre Du Bourg, s'ouvrait une crise politique considérable par l'accident mortel survenu à Henri II. Pendant cette agonie, qui dura dix jours, et dont les nouvelles traversèrent sans doute les murs de la Bastille, le magistrat prisonnier dut se sentir renaître à l'espérance. Le monarque, qui avait fait le serment impie de le voir brûler de ses yeux, avait été frappé dans l'œil par la lance de Montgommery, à quelques pas de la Bastille, où ce même gentilhomme avait conduit les magistrats suspects de luthéranisme, en attendant qu'il imitât leur exemple. Un tel coup de la Providence ne permettait-il pas d'en attendre d'autres? N'était-ce pas seconder ses desseins que de faire traîner en longueur un procès, dont le cardinal de Lorraine et sa clique cherchaient à brusquer le dénouement? Il y avait donc intérêt à avoir recours aux moyens dilatoires et à gagner du temps, en épuisant les juridictions d'appel. Qui sait ce qu'amèneraient les quelques mois qui allaient suivre? Du Bourg ne craignait pas la mort, il le prouva assez; mais enfin, à l'âge de trente-huit ans, il lui était permis de croire que sa tâche n'était pas encore finie, et que l'œuvre de la Réforme religieuse pouvait réclamer ses services.

MATTH. LELIÈVRE.

(*A suivre.*)

DOCUMENTS

IMPRESSIONS D'UN TÉMOIN OCULAIRE

DU SUPPLICE DE SERVET

(1553)

Parmi les manuscrits de la bibliothèque de la rue des Saints-Pères, se trouve une copie ancienne du célèbre ouvrage de Servet, *Christianismi Restitutio*. Les feuillets de garde de cette copie renferment, entre autres, d'une écriture très lisible du XVIe siècle, ces vers qu'on lira certainement avec intérêt. Ils ne sont pas signés, pas plus que la copie — volumineux in-quarto — qui témoigne du zèle et de la persévérance de celui qui l'a exécutée pour son usage personnel. Mais ils émanent évidemment d'un admirateur de Servet, et, ainsi que l'indiquent les quatre premiers vers, d'un témoin oculaire du fatal supplice du 26 octobre 1553.

N. W.

Moy, qui dans la Cité des gehennes,
Visitay Servet en prison,
Et qui vids le bruslant tison
Achever ses dernières peines;
Je t'adjure par le discours,
Dont il voulut finir ses jours,
De le veoir peinct dans cet ouvrage,
Où j'ay faict aussy peu d'effort,
Qu'en fist ce généreux courage,
Dans les atteintes de sa mort.

Quelques seigneurs picquez d'envie[1],
De le veoir si bien raisonner,
Apprez l'avoir faict condamner,
Allongèrent un peu sa vie,
Afin que la mort eust loisir,

1. Une autre main a écrit en marge : « Ils espéroient peut estre luy faire changer d'avis. »

Auparavant que le saisir,
De se peindre plus effroyable,
Et sans cesse luy discourir
De son arrest impitoyable
Pour le faire long-temps mourir.

Et cependant très ardamment
Servet sans nul estonnement
Attendant à sortir de l'onde,
Prioit le Créateur du monde.
Dans ces importunes langueurs
Encor parmy les rigueurs,
De la justice inexorable,
Il m'estoit permis de le veoir,
Et d'un confort peu secourable
Luy rendre mon dernier debvoir.

Quelques uns que les mœurs et l'aage
Attachoient à son amitié,
Par un mesme effort de pitié,
Luy rendoient mesme tesmoignage,
Tous à l'object de son ennuy,
Estoient moins résolus que luy,
Et consolez par sa parole.
Le voyant sec parmy nos pleurs,
Comme moy venoient à l'eschole
De bien vivre dans les malheurs.

Tous les jours dans cet exercice
Il nous enseignoit de mourir,
Sans perdre temps à discourir
Des cruaultez de la justice,
A la fin quand le juste cours
De ses incomparables jours
Fust achevé etc., etc.

Le jour venu que la nature avare
Redemandoit une chose si rare,
Sans espargner non plus ceste belle âme,
Que le plus sot du populaire infâme,
Nous revenons pour la dernière fois
A l'entretient d'une si docte voix.

Ce cœur divin se tint toujours plus ferme,
Lorsqu'il se veid plus proche de son terme :
Sans que l'horreur de son trespas certain
Y fist paroistre un mouvement humain,
L'esprit plus fort, voyant sa dernière heure
Et qu'on le presse à changer de demeure.

Il falloit bien qu'une divine essence
Au grand Servet eust donné la naissance :
Un sens humain n'est jamais assez fort,
Pour se résouldre à soustenir la mort.
Luy, dans l'object de sa fin toute proche,
D'un front de marbre, et d'une âme de roche,
Monstroit de l'œil, du geste, et du propos,
Qu'il demeuroit dans un profond repos :

Et que pour veoir des pleurs à son martyre,
Il eust fallu quelque chose de pire ;
Et ne souffrist jamais dans la prison,
Qu'un seul soupir fist honte à sa raison.

Puis il s'assit, et tout se reposant,
D'un Esprit grave, et d'un discours puissant,
Avant se taire il nous fist prendre envie,
De l'aller suyvre au sortir de la vie.

Voyez, dit-il, comme au plus grand malheur,
La volupté suit de prez la douleur :
J'ay ce soulas, à cause de la chaisne,
Et ce plaisir à cause de ma peine.

Je béni le Juge et la Loy :
Ceste rigueur ne m'est point dure,
Et quiconque aura l'âme pure,
Aymera la mort comme moy.

Car je scay qu'esloingnant la masse de la terre,
Où tant d'adversitez m'ont toujours fait la guerre,
Je seray comme un Dieu :
Et que dans l'aultre monde
Je doibs trouver un lieu,
Où pour les gens de bien tant de douceurs abonde.

Là les fatales ordonnances,
Donnent les joyes et les tourments
Les bons prennent les recompenses
Et les mauvais les chastiments.

C'est pourquoy, sans aucun remords,
Visitant le païs des morts,
Mon esprit joyeux imagine
Qu'il est ici comme étranger,

Et qu'il va d'un lieu passager
Vers le lieu de son origine,
Où nul sans foy vraye et bonté
Encore n'est jamais monté.

C'est ce grand palais de lumière,
Où nostre parfaicte raison,
Doibt habiter une maison,
Plus heureuse que la première.

A des félicités si rares,
Se doibt donner tout nostre soing,
Car ceste gloire de bien loing
Passe la pompe des Thiares.

PRISONNIERS POUR CAUSE DE RELIGION

AU FORT D'ALAIS EN 1690.

La préfecture du département de l'Hérault possède d'innombrables et précieux documents non encore classés et catalogués. Ce sont les archives de la Cour des Comptes, Aides et Finances du Languedoc ; c'est-à-dire l'histoire financière de toute la province. M. de la Pijardière, le savant archiviste de Montpellier, m'ayant signalé quelques pièces concernant les religionnaires, je suis heureux de les communiquer au *Bulletin*.

Ce sont deux listes de prisonniers pour cause de religion. Cent vingt personnes environ; et chose bizarre, parmi elles figure un ermite, frère Barthélemy de Fauquecour.

Avait-il montré de l'intérêt à quelques protestants ou favorisé la fuite de l'un d'eux? Les documents ne le signalent pas, comme ils n'indiquent pas le lieu d'origine et le crime de la plupart des prisonniers.

Chᵉˢ SAGNIER.

I[1]

Nicolas de Lamoignon, chevailler comte de Launai Courson, Seigneur de Saint Bris Vaugrigneuse, Chavagne, Lamotte Chandenier, Beuse et autres lieux, conseiller d'État, intendant en la province du Languedoc.

Il est ordonné à M. Prosper Cossay, fermier général du domaine en la généralité de Montpellier, les procurés et commis servant près de nous, de paier comptant aux sieurs recteurs du bureau de charité d'Alais, la somme de quatre cent cinquante six livres quinze sols pour la subsistance par eux fournie aux prisonniers détenus dans le château d'Alais, en conséquence de nos ordres, depuis le XIIII novembre 1689 jusqu'au XII du présent mois de septembre et en rapportant la présente ordonnance, état de la dépance certiffié par sieur Caillarel, major dudit château d'Alais, et quittance, la somme de quatre cent cinquante six livres quinze sols luy sera passée et allouée dans la dépance de ses comptes.

Fait à Montpellier, le 27 septembre 1690.

Signé : DELAMOIGNON.

Roolle des prisoniers pour la religion au chasteau d'Allais qui ont pris la subcistance du roy à raison de trois sols par jour, chacun à commancer le quatorze novembre dernier, jour du dernier compte, jusques au vingt uniesme juillet 1690 inclusivement.

Maury, enrollé pour soldat n'ayant rien pour 158 jours	L.	23 l.	14 s.
Destieu pour soixante-sept jours		10	1

1. Archives départementales de l'Hérault. Archives de la Cour des Comptes, Aides et Finances du Languedoc.

Agnus Pin pour quarante-deux jours..........	6	6
Jean et François Respan frères pour trente-cinq jours chacun..........................	10	10
Bouy pour trente-un jours..................	4	13
Chabrier en deux différentes fois trente-neuf jours..................................	5	17
Led. Bouy une seconde fois pour huit jours...	1	4
Rousselier pour huit jours..................	1	4
Villeroy, déserteur, pour soixante jours.......	9	
Gevaudan dit Bognel, déserteur, pour cent jours.	15	
Fossac pour quarante-trois jours.............	6	9
Claude Michel pour quarante-un jours........	6	3
François Fort pour quarante-un jours.........	6	3
Jean Fort pour quarante-un jours............	6	3
Bonnette pour trente-six jours..............	5	8
Meric pour trente-deux jours................	4	16
Mouret pour vingt-huit jours................	4	4
Comte pour vingt-sept jours.................	4	1
Crespir pour onze jours.....................	1	13
Joseph Redon pour vingt jours...............	3	
Antoine Redon onze jours...................	1	13
Anne et Marie Faucher sœurs pour quatorze jours chacune.........................	4	4
Jean Pautel pour onze jours.................	1	13
Philippe Bastide pour huit jours............	1	4
Pierre Puech pour deux jours...............	0	6
Joseph Durand pour quatorze jours...........	2	2
Jean Durand pour huit jours................	1	4
Judith Compiene pour trente-six jours........	5	8
François Gervais pour six jours............	0	18
Jeanne Rousse pour trois jours.............	0	9
Simon Martin pour huit jours...............	1	4
Françoise Chaberte pour neuf jours..........	1	7
Marguerite Rousse pour huit jours...........	1	4
Anne Courtoise pour huit jours..............	1	4
Anne Éléonor Vaucilhonnes mère et fille pour huit jours chacune......................	2	8
Jean Thomas pour huit jours................	1	4
Estienne Prinialle pour huit jours...........	1	4
Antoine Pons pour six jours.................		18
François Durand pour quatre jours..........		12

Pierre Arnal pour quarante-cinq jours	6	15
Pierre Hugues pour cinq jours	0	15
André Martin pour trente-trois jours	4	19
Magdelaine Bénotte pour cent jours, est encore en prison	15	
Marguerite Gervaise pour quarante-six jours	6	18
Estienne Passeboisse pour trente-quatre jours	5	2
Pierre Bognol pour vingt-neuf jours	4	1
Pierre Abret pour deux jours	0	6
François Bertrand pour trente-six jours	5	8
Antoine Redon pour quatre-vingt-deux jours	12	6
Pierre Bremond pour vingt-six jours	3	18
Pierre Vigot pour vingt-six jours	3	18
Victor Coste pour vingt-six jours	3	18
Antoine Broussou pour vingt jours	8	
Pierre Riosse pour quatre jours	0	12
François Maurin pour quatre jours	0	12
Jacques Montmejan pour quatre jours	0	12
Jean Raimond pour quarante-quatre jours	6	12
Éléonord Blanque pour douze jours	1	16
Jeanne Dorée pour vingt-deux jours	3	6
Antoine Perier pour dix-sept jours	2	11
Bouchet pour vingt-un jours	3	3
David Quet pour dix-huit jours	2	14
Marie et Suzanne Leyris sœurs pour dix-huit jours chacune	3	
Jean Perier pour huit jours	1	4
Pierre Chasel pour trente-cinq jours	5	5
Le Muet pour vingt-sept jours	4	1
Jean Chasel pour trente-quatre jours	5	2
Jean Felgeirolle pour quatre jours	0	12
André Francezon pour deux jours	0	6
Pierre Escoulon pour cinq jours	0	15
Pierre Basque pour cinq jours	0	15
Jean Viala pour dix jours	1	10
Jacques Beaussier pour dix jours	1	10
Jacques Fossa pour dix jours	1	10
Jeanne Camolesse pour septante jours, en prison	10	10
Marie Vialasse pour soixante-cinq jours	9	15
Jean Hugues pour dix jours	1	10
Jean Petit, fils de Jean, pour dix jours	1	10

Antoine Faucher pour dix jours	1	10
François Felgeirolle pour dix jours	1	10
Gabriel Laire pour dix jours	1	10
Marie Vignesse soixante neuf jours, en prison.	10	7
Antoine Pantel pour neuf jours	1	7
Pierre Couret pour huit jours	1	4
Jean Pantel pour huit jours	1	4
Jean Moussiou pour trois jours	0	9
Pierre Daudé soixante jours, en prison	9	
Jacques Deleuze pour trente-un jours	4	13
François Pic pour quinze jours	2	5
Antoine Reboul pour dix jours	1	10
Estienne Caulet pour cinq jours	0	15
Jean Bouchet pour la seconde fois pour trente-un jours	4	13
Abraham... de Nismes trois jours	0	9
Jean Fontane le père trente-neuf jours	5	17
Madon Bourelly pour six jours	0	18
Anne Paneié pour six jours	0	18
Jeanne Bogne pour six jours	0	18
Jean Pain pour cinq jours quinze sols	0	15
Jean Bourel pour cinq jours	0	15
Jacques Bourel pour cinq jours	0	15
Geremie Fontane pour cinq jours	0	15
Guilleaume Fontane pour cinq jours	0	15
Jean Fontane de Blatiès fils deux jours	0	6
Toussaine Desloge trente-sept jours, en prison.	5	11
Marie Alard pour trente-sept jours	5	11
En prison { Damoiselle Diane de Malzac trente jours	4	10
Damoiselle Éleonord de Capdur, fille de la susdite, pour trente jours	4	10
Damoiselle Marie Capdur, sœur de la susdite, pour trente jours	4	10
	L. 392	08

Somme totalle du présent estat trois cent quatre vingt douze livres huit sols. Fait et arresté jusques à ce jourd'huy inclusivement tant pour les prisonniers qui ont esté eslargis depuis le 14 novembre, que pour

neuf prisonniers qui restent dans les prisons marqués en marge du présent rolle, pour lesquels on fait un nouvel estat à commencer demain 22.

A Allais ce 21 juillet 1660.

Signé : CAILLARES, major d'Allais.

Roolle des prisoniers pour la religion au chateau d'Alais qui ont pris la subcistance du roy à raison de trois sols par jour chacun, à commancer le vingt-deuxiesme juillet jusques au douziesme septembre 1690 *inclusivement.*

Magdelaine Benoît pour treize jours..........	L.	1 l.	19 s.
Pierre Daudé pour cinquante-trois jours, encore en prison..................................		7	19
Jeanne Camolesse néant sortie..............			
Marie Vignesse pour douze jours.............		1	16
Toussaine Desloge pour cinquante-deux jours..		7	16
Marie Alard pour cinquante-trois jours, en prison.		7	19
Diane de Malzac pour cinquante-trois jours, encore en prison..........................		7	19
Éleonord de Capdur sa fille pour cinquante-trois jours, en prison..........................		7	19
Marie Capdur son autre fille pour cinquante-trois jours, en prison.....................		7	19
Jacques de Brueys pour trente-deux jours quatre livres seize sols........................		4	16
Jacques Pic pour deux jours.................			6
Frère Barthélemy de Fauconcourt en Picardie pour trente-trois jours, en prison..........		4	19
Jean Trolhas pour vingt jours...............		3	
	L.	64	07

Somme totale du présent estat, soixante-quatre livres sept sols. Fait et arresté jusques à ce jourd'huy inclusivement, tant pour les prisoniers qui ont esté élargés depuis le 22 juillet que pour six qui restent en prison marqués en marge du présent rolle, pour lesquels on faira un nouvel estat à commancer le 13 septembre. A Alais, le 12 septembre 1690.

Signé : CAILLARES, major d'Allais.

Le rolle précédent cy joint monte la somme de trois-cent-quatre-vingt-douze livres sols et tous deux ensemble font la somme totalle de quatre cens cinquante six livres quinze sols, cy.............. 456 l. 15 s.

II[1]

Nicolas de Lamoignon, chevalier comte de Launai Courson, seigneur de Cris, Vaugrigneuse, Chavagne Lamotte, Chandenier, Reux et autres lieux, conseiller d'État, intendant en Languedoc.

Il est ordonné à M. Prosper Cossay, fermier général du domaine en la généralité de Montpellier, de payer comptant aux intendans, recteurs et scindicz du bureau de charité de la ville d'Allez, la somme de soixante-quatorze livres onze sols, pour la subsistance du roy par eux fournie aux prisonniers qui sont au château d'Allez, à raison de trois sols par jour, à commanser depuis le treitzieme septembre, jusqu'au dernier octobre, contenus en l'estat certifié par le sieur Cailaust, major du fort d'Allez et en raportant la présente ordonnance ledit estat des prisonniers et quittance, ladite somme lui sera passée et allouée en la dépense de ses comptes.

A Montpellier, le vingt-quatre novembre 1690.

Signé : DELAMOIGNON.

Par Monseigneur
Illisible.

Roolle des prisonniers pour la religion, du château d'Allais qui ont pris la subcistance du roy à raison de trois sols par jour, à commancer le treise septembre jusques au dernier octobre inclusivement.

Marie Allard pour trente-un jours, sortie le 18 octobre	L.	4 l.	13 s.
Damoiselle Diane de Malzac, veuve du sieur Capdur, pour quarante-neuf jours, encore en prison		7	7
Damoiselle Eleonord de Capdur sa fille pour quarante-neuf jours, en prison		7	7
Damoiselle Marie de Capdur son autre fille pour quarante-neuf jours, en prison		7	7
Frère Barthélemy de Fauquecour, hermite, pour trente-un jours, sorti le 18 octobre		4	13

1. Archives départementales de l'Hérault. Archives de la Cour des Comptes, Aides et Finances du Languedoc.

Grandi, potier d'estain, de Saint Geniès, pour quarante-neuf jours, en prison............	7	7
Joseph Passereau, de Bourgogne pour vingt-neuf jours, sorti le 13 octobre................	4	7
Mathieu Salaville, du Maconnois pour vingt-neuf jours, sorti le 13 octobre................	4	7
Jean Gazet, de Quercy pour vingt-neuf jours, sorti le 13 octobre.......................	4	7
Maurin, de Saint Geniès pour quarante-sept jours, encore en prison..................	7	1
Antoine Vierne, de Saint Cécile pour treize jours, sorti le 8 octobre.........................	1	19
Antoine Fournier, de Buisson pour trois jours, sorti le 30 septembre........................	0	9
Jean Roux, d'Anduse pour trente-quatre jours, en prison..................................	5	2
Gregoire Demons, de Saint Jacques pour vingt-sept jours, en prison.....................	4	1
Le sieur Guibert, de Millau pour vingt-un jours, en prison.............................	3	3
Joseph Gay, de Saint Léonard en Limosin pour sept jours, en prison.....................	1	1
L.	74	11

Somme totalle du présent estat soixante-quatre livres onze sols.

Fait et arresté jusques à ce jourd'huy inclusivement, tant pour les prisonniers qui ont esté élargis depuis le treisieme septembre, que pour huit (*sic*) qui restent en prison à Alais ce dernier octobre 1690.

Je soussigné, directeur du bureau de charité de la ville d'Allais, certifie la subsistance avoir été fournie pour mon ordre auxdits, prisonniers à raison de trois sols chacun par jour, montant laditte somme de soixante et quatorze livres onze sols qui est due au dit bureau de la charité et dont il demande payement.

Fait à Allais à ce dernier octobre 1690.

Signés : Lafare-Gaujac.

Caillares, major d'Allais.

LE SÉMINAIRE DU DÉSERT

NOUVELLES LETTRES DE PIERRE CORTEIZ

1732

Les archives de l'Hérault, cette mine si riche en documents pour l'histoire des Églises du désert, ont déjà fourni pour le *Bulletin de l'histoire du protestantisme* (XIII, 154) deux lettres inédites de P. Corteiz, ce promoteur de la restauration des Églises. Le même dépôt renferme celles que nous publions aujourd'hui et qui furent trouvées chez le nommé Pierre Auban, serrurier de Lasalle, un de ces zélés protestants qui servait de correspondant pour les pasteurs du désert. La découverte de ces lettres occasionna des poursuites et l'emprisonnement de diverses personnes qui y sont dénommées et avança probablement aussi la retraite de Corteiz, qui, ayant béni le mariage de son collègue Antoine Maroger avec Mlle Lidie de Caladon, souleva contre lui l'inimitié de Jacques et Charles de Caladon, seigneurs de Bréau, frère et neveu de ladite demoiselle, qui considéraient cette union comme une mésalliance et une injure, comme on le verra par les lettres que nous reproduirons aussi et qui font partie du même dossier. Ces lettres de Corteiz font suite à celles qui ont été publiées dans le *Bulletin* (XXXIII, 494) et nous font connaître, entre autres, l'origine de la célèbre *École ambulante* qui devint plus tard le séminaire de Lausanne.

FERD. TEISSIER.

A monsieur Pierre Corriger, marchand de soie, à la place Dumoulard, proche Lagranètte, à Genève[1].

Monsieur mon cher compère, mademoiselle très chère commère.

J'aurai l'honneur de vous dire que ma femme[2] m'a donné avis de changer d'adresse, à cause de M. Boyer qui dit tantôt de nous faire tous pendre, tantôt de faire un carnage dans nos assemblées. Ma femme m'a

1. Cette adresse est sur une grande enveloppe renfermant, outre la lettre de Corriger, celle adressée à M. Vial, et celle adressée à la femme de Corteiz. Celle de Zurich ne s'y trouve pas et a été mise peut-être dans le paquet adressé à Fine à Zurich, antérieurement à la découverte de ces lettres.

2. Isabeau Nadal, réfugiée d'Ardaillès (Gard), mariée à Corteiz en 1712. V. *Paul Rabaut, ses lettres à Ant. Court*, I, 186, note.

donné pour adresse un nommé M. Collet, marchand ès rue basse; je n'ai pas l'honneur de connoitre ce monsieur-là, mais pour obéir à l'avis que ma femme m'a donné, j'ai déjà adressé deux ou trois paquets que vous avez sans doute payés à ce monsieur, mais Zurich[1] ne m'a pas accusé de réception. Vous me ferez grand plaisir, monsieur et cher compère, mademoiselle et chère commère, de me donner de vos chères nouvelles et de celles de votre neveu et nièce et de mes autres connoissances amies et bienfaisantes. Je vous prie de remettre l'incluse de Zurich au bureau et de bailler à main propre à M. Vial, pasteur à Genéve, celle qui lui est adressée.

Je ne saurais vous donner à présent des nouvelles précises des chers vôtres du Roure, de Soubrelorgue, de Saint-Germain[2], parce qu'il y a un an passé que je n'y suis pas été, et depuis le mois d'avril je n'ai pas vu M. Combe[3] qui est depuis dans ces endroits; les vers à soie ont très mal réussi dans le Languedoc, on croit que les fréquentes pluies y ont contribué beaucoup. Les affaires par rapport à la religion y prenaient un bon train, mais la vie impure et la rébellion de M. Boyer[4] y brise et rompt tous les [liens] de la religion. M. Durand[5] qui fut prié par l'aveu même de M. Boyer de faire les procédures ou, comme on dit, enquête de la vie, a écrit pour lire deux grandes heures de crimes, de parjure, de faussetés, de violences, de témérités, d'impuretés et par des actes que trop souvent réitérez. Je suis avec une amitié sans réserve, votre bon compère

P. CORTEIZ (*ainsi signé.*)

A monsieur J. Vial, pasteur[6]

Monsieur et très cher et très honoré père et frère,

Je viens de recevoir une lettre en date du 18 juin 1732, mais bien que ne soit pas votre écriture, y me semble bien votre charitable langage;

1. C.-à-d. les personnes ou correspondants à Zurich.

2. Localités ou masages de la Lozère ou colloque de Saint-Germain.

3. D'après un mémoire de l'apostat de Gibertain (*arch. de l'Hérault*, c, 201), Combes est originaire de Saint-Germain de Calberte, diocèse de Mende.

4. Il est question ici de Jacques Boyer, dont il a été déjà parlé dans les *Lettres de Corteiz à Antoine Court* (*Bulletin* XXXIII, 491), et dont de Gibertain dit : « Ledit Boyer se nomme autrement *le Drágon*, parce qu'effectivement il avait été dragon dans le régiment de Lépinay. »

5. Pierre Durand, le pasteur martyr du Vivarais.

6. Cette lettre était formée par un cachet en cire rouge très bien conservé, portant deux C entrelacés.

dans cette lettre il y a un billet de 400 livres 8 sols 6 deniers que vous dites que nos chers amis de Zurich nous envoient pour commencer notre *École ambulante*. Il est bien vrai, monsieur et très honoré père et frère, que j'ai reçu une lettre de notre très cher ami, M. le pasteur Ulric, en date du 19 mai 1732, et une du très zélé M. Jean-Henry Chultess, en date du 21 mai de la même année. Par leurs très chères et très obligeantes lettres ils me marquent qu'ils nous envoient quarante luidors vieux pour subvenir aux nécessités de nos aspirants au saint ministère. Messieurs Maroger, Viala[1] et moi, nous avons lu les chères lettres de nos chers amis de Zurich et nous avons cru que les quarante luidors mentionnés dans leurs chères lettres étoient uniquement destiné pour l'école du Bas-Languedoc, des Cévennes et du Rouergue. Ce qui nous confirme dans cette pensée est que nous avions dit à nos très chers amis de Zurich que nous avions dessein de fairo une collecto dans toutes nos Églises pour commencer notre école, et nos très chers amis nous ont mandé de ne pas faire cette collecte qui pourroit descouvrir notre pieux dessein à nos ennemis, mais qu'ils nous envoient quarante luidors vieux, de sorte que toute l'étendue de leurs chères lettres nous fait croire que cet argent est destiné pour le corps du Bas-Languedoc, des Cévennes et du Rouergue. D'ailleurs avant que de partir de Zurich, nos très respectables amis me l'avoient fait sentir puisqu'une seule maison y me bailla douze luidors vieux que je remis à M. le pasteur Ulric, auxquels douze luidors notre très cher et vénérable ami, M. Chultess, en a joint vingt-huit qui font en tout quarante luidors vieux de dix-huit livres quatre sols argent de France. Si vous, monsieur et très honoré père, souhaitez de savoir la répartition de nos corps synodaux, nous vous dirons que nous avons suivi la règle de nos anciens pères, savoir que le Bas-Languedoc y fera un corps, les Cévennes et la montagne un second, le Haut-Languedoc et le Rouergue un troisième corps. Je ne saurois vous dire précisément le nombre de nos étudiants, mais vous dirai-je que en nous quittant le 9ᵉ avril dernier y fut arrêté et convenu que chacun de nous les pasteurs y prendroit un jeune garçon, jusqu'au mois de septembre; qu'on feroit le choix de ceux qu'on doit retenir et garder pour l'école[2]. M. Combe y dit qu'il en connaissoit trois qui promettoient beaucoup, mais pauvres et incapables de se soutenir, il en devoit prandre un et mander les autres deux à MM. Claris[3] et Bétrine[4]. Je ne sais pas ce que ces messieurs auront fait,

1. Michel Viala a desservi quelque temps les Églises des Hautes et Basses Cévennes.

2. École ambulante, noyau de Lausanne. (*Note de M. J. Bonnet.*)

3. Barthélemy Claris V. *France protest.* 2ᵉ éd., IV, 395.

4. Jean Bétrine. V. *France protest.* 2ᵉ éd. II, 495.

au moins sai-je bien que M. Maroger a pris avec lui Jean Roux[1] depuis quelques semaines, et que M. François Roux[2] P[asteur], en devoit prendre quelqu'un.

Je ne suis pas encore allé à Alais pour retirer la somme indiquée par votre chère lettre, je suis d'avis que cet argent y tienne la route de sa destination, à savoir qu'il soit consigné à un bon fidèle et qu'on n'en prenne que pour l'entretien des étudiants, et avec celà, quelque bon ménage qu'on y porte, cet argent ne durera pas longtemps puisque les personnes riches ne veulent pas sacrifier leurs enfants et nous faut prendre de jeunesse auxquels il faut fournir toutes les choses nécessaires. Le bon Dieu bénisse et nous conserve nos très honorés bienfaiteurs.

Vous, monsieur et très honoré père et frère, vous parlez de M. Boyer et vous voudriez qu'on ignorât toutes ses fautes, disant qu' « un bon père de famille y ne rend pas publiques les fautes de ses enfants ». Ha, qu'il est aisé de donner de loin des conseils et à parler du mal lorsqu'on n'en souffre pas. Je conçois qu'on vous a informé que nous avions fait trompetter les manœuvres de M. Boyer; mais qu'il nous soit permis de dire la vérité. Ce n'est pas moi ni mes chers collègues que nous avons publié la mauvaise conduite de M. Boyer, c'est lui-même qui l'a publiée par ses lettres et par ses prédications. N'est-il pas par sa propre lettre que MM. Dhas et de Treis, pasteurs à Berne, et l'archidiacre Rott et Ulric, pasteurs à Zurich, ont reconnu que M. Boyer voit des erreurs capitales sur le péché originel? N'est-il pas par la propre lettre de M. Boyer que M. le pasteur et professeur Polier de Lausanne l'a reconnu coupable des faits dont il est accusé? N'est-il pas M. Boyer qui a prêché à la face d'environ deux mille âmes, à la place de Perières, ses fautes, en prétendant se justifier; à la place de

1. Le subdélégué de l'intendant à Barre, M. Campredon, écrivait à l'intendant le 28 septembre 1732 : « Il y a eu deux détachements au Crouzet, paroisse de Pompidou, pour arrêter le nommé Jean Roux fils d'autre Jean Roux dudit lieu, mais l'on ne l'a pas trouvé. L'on m'a assuré qu'il y avait plus de deux mois qu'on ne l'avait vu. Je crois pourtant que c'est celui que vous voulez faire arrêter, ce jeune homme étant de l'âge d'environ vingt-trois ans, taille de 5 pieds 2 pouces, cheveux noirs, plats, belle figure, sachant lire et écrire... » — « La capture de Jean Roux, répond l'intendant, serait très importante et bien plus encore que celle des autres particuliers, puisque c'est un élève des prédicants; il n'est question que de bien constater où est le lieu du Crouzet. Il faut observer cependant que Courtés marque dans sa lettre au pasteur Vial qu'ils ne peuvent prendre des élèves que jusqu'au mois de septembre, ainsi supposé que Roux ne soit pas au Crouzet, il y reviendra selon les apparences, bientôt... » (*Arch. de l'Hérault*, c. 201).

2. V. *Paul Rabaut. Ses lettres à Ant. Court*, I, 41, note; II, 266, note.

la Frigoulière en fit de même, et il n'a jamais discontinué, les auditeurs qui jugent sans prévention y sentent assez la vérité du fait.

Vous dites, monsieur et très honoré p[ère] et frère, que nos amis y sont d'avis d'accomoder cette affaire au plus vite, c'est-à-dire de tout pacifier. Je vois bien que vous, monsieur, avec nos très chers amis, vous supposez M. Boyer comme un homme qui n'a pas entièrement perdu la raison et que le menant doucement on pourroit lui faire connoître son tort et en recueillir quelque fruit. Cette supposition est bonne et elle pourroit avoir lieu en toute autre personne que M. Boyer, mais l'expérience prouve depuis un fort long temps que M. Boyer est inflexible, car s'il promet quelque chose il ne tient jamais ce qu'il a promis, puisque dans le synode du 18 octobre 1731 il s'est dédit trois fois après avoir promis. Si vous lisiez les procédures faites par M. Durand, notre dernier et glorieux martyr, vous seriez effrayé de voir que M. Boyer ait été capable de commettre tant de crimes et s'adonner à un si grand nombre de péchés. Permettez-moi de vous dire que je me flatte qu'il y a une véritable fraternité entre ces messieurs mes chers collègues du Dauphiné, du Vivarais, du Languedoc et des Cévennes, mais je suis fort persuadé que si vous voulez prendre la peine de demander à ces messieurs et chers collègues qui connoissent M. Boyer, ils vous diront qu'il est impossible de pouvoir compatir avec lui; parlez s'il vous plait à M. Genolhac, de Lasalle, réfugié dans votre ville, qui connoit M. Boyer, et vous verrez le portrait qu'il vous fera de sa personne.

Je vous en prie, monsieur et très honoré père et frère, cessez de nous blâmer et ne traitez pas notre piété d'un zèle aveugle et téméraire; le synode qui a déposé et interdit M. Boyer n'étoit pas composé tout de personnes aveugles et ignorantes, il y avait très certainement des personnes sages et éclairées et vigilantes et que la complaisance n'y a point de lieu. On a examiné l'enquête de la vie que M. Durand avoit fait de M. Boyer, que les témoins avaient été sermentez, ayant trouvé M. Boyer coupable de tant de crimes et chargé de tant de péchés, qu'effectivement le synode ne pouvoit plus supporter M. Boyer sans trahir la vérité, blesser sa conscience, exposer la religion en opprobre et de rendre le ministère odieux et infâme. Nous sentions bien, le jour même du synode qu'on déposait M. Boyer, qui se cabroit contre toute sentence et ordre ecclésiastique, nous connoissons trop bien le caractère de M. Boyer pour attendre autrement que ce qui est arrivé; mais nous avons cru être en devoir de garantir de blâme les ministres qui sont sous la croix où nous nous voyons exposez, en supportant les éclatants défauts de M. Boyer.

La connivence dans la religion n'est pas moins criminelle que la sévérité,

puisqu'elle expose à tout moment les choses saintes à être profanées et la religion deshonorée; ou il nous faut approuver ou désapprouver la conduite de M. Boyer, ou il est évident que nous ne donnerons jamais notre vie en aspersion de sacrifice pour appeler le mal bien et les ténèbres lumière. Lorsque nous eûmes vomi Jean Huc dit *Mazellet* et Jean Vesson hors du sein de l'Église, qui ont causé beaucoup de trouble dans nos Églises, nos Églises ont été disculpées de leur fin tragique puisque un est mort fanatique et l'autre hérétique. Nous voulons bien avoir du support, et cela autant que la gloire de Dieu, l'honneur de la religion et le salut des âmes le permettra; nous serait-il reproché et en cette vie et dans l'éternité que nous sommes associés à une bande de corrupteurs, de menteurs, de parjures, de profanes, de libertins; que sous des apparences de zèle et de piété nous détruisons la religion et nous traînons les âmes en enfer?

Au reste, nous aurons toujours une grande vénération pour tout ce qui nous parviendra de votre part, nous savons que vous prenez véritablement part à nos maux; mais comme vous n'êtes pas porté sur les lieux et que vous ne connoissez pas à fond le caractère de la personne de M. Boyer, vous ne savez que par des personnes qui vous parlent où écrivent comme Brouilhet, de Lasalle, qui répond à son nom, qui est un véritable brouillon, tantôt y veut et tantôt y ne veut pas M. Boyer. Ces personnes qui ne connoissent ni n'entendent guère la nature du fait qui fait le procès de M. Boyer, on s'imagine que ce n'est qu'une envie, une jalousie de paroles, de pique, et qu'il n'y a rien de réel.

Ne prenez pas én mauvaise part ce que je vous ai dit; bien que mes collègues ne soient pas avec moi aujourd'hui, je puis pourtant vous assurer qu'ils sont très sensibles aux peines et aux soins que vous nous donnez en faveur des Églises qui sont sous la croix, nous profitons de votre avis et ne gardons pas de papiers qui soient dangereux et suspects. S. V. plaît, nos très respectueux devoirs à nos très chers amis de chez vous pour lesquels nous faisons mille vœux au ciel, comme aussi pour vous à qui nous sommes, avec un entier dévouement, Monsieur très honoré père et frère,

Votre très humble et très obéissant serviteur

P. Corteiz (*signé*).

Si vous voulez prendre la peine de m'écrire, ou à mes chers collègues, mon adresse est à M. Auban, à Lasalle de Saint Pierre aux Cévennes, en Languedoc.

Ce 9e juillet 1732.

Si vous êtes prié de nous écrire au sujet des divisions que les malin-

tentionés excitent parmi nous et qui se prévalent de la misère du temps, vous êtes, selon moi, obligé, Monsieur mon très cher et très honoré père et frère, de marquer que c'est toujours le devoir d un particulier de se soumettre à la volonté du corps, qu'il n'en est pas de la discipline comme des dogmes de la foi. Notre conscience ne doit être soumise qu'à Dieu, mais à l'égard de la discipline quand même on y trouveroit quelque chose qui nous choque, après avoir dit ses raisons, si l'on ne peut faire changer l'article qui paroit vous choquer, il faut se soumettre sans résistance et ne rien faire qui trouble la paix de l'Église. Je vous demande pardon de ma hardiesse, mais permettez que je vous dise que votre manière d'écrire avoit extrêmement affermi dans l'erreur la secte de Mazellet; ce sont des ignorants à qui faut parler clairement et fortement.

Lettre de Corteiz à sa femme mise sans adresse dans la même enveloppe que celles qui précèdent.

Ma chère femme, je trouvai Mercoiret[1] qui venoit de donner de sel à ses brebis, qui me dit que le curé étoit amplement informé que sa sœur[2] enseignait la jèunesse. Ensuite M. Viala et moi, nous avons fait une assemblée à laquelle la mère et les sœurs (de Mercoiret) y sont venus vers moi et y m'ont tiré à part, étant fort alaréms, et ils m'ont demandé avec tendresse de vos nouvelles et de celle de notre fille[3]. « Ha! m'a dit la tendre mère, n'y auroit-il pas moyen que ma fille se mît en seureté, en allant dans la ville où demeure Mad^lle Corteiz. Si je la savais auprès de Mad^lle votre épouze, je serois hors de paine et d'alarmes où je suis tous les jours; faites bien, ajouta cette bonne mère, mes compliments et ceux de ma famille à Mlle votre femme et à tous nos chers amis. »

Je vous dirai bien, mon cher cœur, qu'il seroit d'une grande charité de mettre cette jeune fille en seureté, car je crains fort pour elle et si malheureusement elle etoit conduite à la Tour de Constance, cela épouvanterait tous les autres qui font l'école; mais je vois bien qu'elle a besoin de quelque secours, car la petitesse de sa santé ne lui permet pas de gagner tout son nécessaire. Or elle ne sauroit trouver à Genève ni à Lausanne ce secours nécessaire, cependant il faut convenir que la religion a depuis mes jours de grandes obligations à cette maison. J'en ai parlé à M. le pasteur Ulric; je vous prie, mon cher cœur, d'en dire, selon votre ordinaire, la vérité de ce que vous en connoissez à nos très chers amis des réfugiés.

1. Pierre Mercoiret, cultivateur à la Grand'Borie, près Saint-Jean-du-Gard.

2. Françon Mercoiret, qui se retira plus tard à Lausanne.

3. Corteiz eut trois enfants. V. *Paul Rabaut. Ses lettres à Ant. Court*, I, 186, note.

Je vous ai écrit en date du 14 juin, par l'adresse de M. Collet, de Genève, par laquelle je vous accuse la réception de celle que vous m'avez mandé par Anduze, et celles que Mrs le p. [asteur] Ulric et Chultess ont pris la peine de nous écrire en date du 21 mai. J'ai aussi écrit par l'adresse de M. Collet à M. Denoyer et j'ai mis dans ma lettre une feuille d'herbe nommée *dëives;* je souhaite qu'on en trouve dans le pays et qu'elle fasse tous les effets qu'on désire. Je vous envoierai de nouvelles graines de genêts, je suis surpris que les précédentes ne soient point sorties; comme on ne sème point parmi nous de cette graine, on ne sait pas précisément le temps que cette graine se sème et doit se semer; détrompez-vous de croire que les précédentes ne fussent mûres, j'en vois cueillir moi même, je pense qu'il faut que cette graine se sème dans le mois de juillet.

Je vous avais marqué, par ma dernière, que votre frère François[1] était venu me trouver au Marquairès[2] pour la bénédiction de son mariage et que je lui avais donné un rendez-vous; mais qu'en s'en retournant à Moullez[3] y passait par Ardaillès et que je craignais fort qu'il ne fût détourné. Je ne me suis pas trompé dans mon soupçon, ses frères lui ont conseillé de se marier à l'Eglise romaine et le pauvre garçon l'a fait, en adhérant à l'Église romaine et à tout ce qu'elle a demandé, comme lui-même me l'a confessé le 25e juin, à Roquedur.

Je crains fort que l'adresse de M. Collet ne soit pas tout à fait bonne; jusqu'à ce que j'en aie des preuves, je les y adresse avec peine; j'adresse celle-ci à M. Corriger, en évitant le bureau de Saint-Jean. Vous avez mille et mille compliments de tous les amis, Marie Mourguette[4], mariée à Mandagout, y me dit de vous dire qui vous fait une belle brassade, Le Frillage, de Favières[5] de même. Vous seriez effrayée de voir le procédé de M. Boyer, mais soyez tranquille, « l'Éternel est au ciel et voit tout ce qui se passe sur la terre ». Je n'ai pas encore vu, ni les amis d'Anduze, ni de Lasalle, je leur ferai vos compliments, ils se portent bien, je me porte assez bien, mais la marche de la nuit y me fait grand peine parce que je n'y vois pas bien, je me foulai un pied à Mandagout que j'ai peine à guérir, nous couchons sous les châtaigniers, à cause de Boyer: au reste, je languirai bien

1. François Nadal, marié à Beaucels, entre Ganges et Saint-Hippolyte. (*Mémoire de Gibertain.*)

2. Domaine situé au-dessus de Saint-André-de-Valborgne, appartenant aujourd'hui à la famille Pagézy de Montpellier, mais originaire de Saint-André.

3. Moulès, canton de Ganges (Hérault).

4. Mourguette, c'est-à-dire fille aînée de Mourgues.

5. Favières, hameau de la commune de la Rouvière, canton de Valleraugue (Gard).

de recevoir votre lettre, l'adresse de Lasalle est bonne. Je vous embrasse avec votre fille et suis, avec mon amitié ordinaire, votre mari fidèle,

CORTEIZ (*signé*).

Ce 9e juillet 1732.

J'ai pensé oublier de vous dire que les 40 luidors vieux qui valent 18 livres 4 sols, argent de France, la pièce, on les a si fort dimés à Genève que on les a réduits à 400 livres 7 sols 6 deniers. Si nos chers amis ne prennent la peine de leur écrire, pour qu'on ne change leur destination, je vais voir mes chers collègues fort consternés [eux] qui s'étoint flattés de 40 luidors de 18 livres 4 sols la pièce.

Plié avec cette lettre, on trouve écrit sur une feuille de papier timbré, le certificat suivant :

Monsieur Antoine Maroger, fils légitime de feu Pierre Maroger et de Martel Pascal de la ville de Nismes d'une part et de Mademoiselle Lydie de Caladon, fille aussi légitime de feus noble Francois de Caladon, seigneur de Bréau et de dame Lydie Darbous, native du château de Bréau, diocèse d'Alais, je les ai espousés et béni leur mariage ce 16e juin 1732.

P. CORTEIZ (*signé*).

[1] Ma chère femme, vous aurez la bonté de mettre ce mémoire avec les autres bénédictions de mariages et M. Maroger, qui vous salue bien, vous prie de ne le montrer à personne que ce soit[2].

Je vous prie qu'aucun mémoire ne s'égare, mais que tous y soient bien liés ensemble. Adieu, ma chère femme.

Cette (bénédiction) est faite sur une promesse qui avoit esté faite en bonne et due forme le douzième du mois de novembre 1731[3].

Une petite feuille de papier ordinaire, pliée aussi dans la lettre de la femme de Corteiz, renferme le billet suivant, sans adresse, mais avec cette en-tête :

Pour monsieur Aguilhon[4].

Monsieur mon cher frère, j'ai marqué dans ma précédente lettre que

1. Ce qui suit est séparé du certificat par une ligne ou trait de plume tiré sur toute la longueur au-dessous de la signature « P. Corteiz ».

2. Des lettres trouvées dans le même dossier et que nous publierons après celles de Corteiz, feront connaître les suites de ce mariage pour la pauvre Lydie de Caladon.

3. V. au sujet de Maroger et de sa femme, *Bull.* XVI, 343.

4. Il s'agit d'Agulhon le camisard, alors réfugié à Genève ou en Suisse et dont la famille existe encore dans les Cévennes.



j'ai écrit à ma chère femme que je n'avois pu trouver Mlle vôtre sœur pour lui remettre la valeur du luidor vieux, qui est argent de France 18 livres 4 sols, mais j'ai remis ladite valeur à maître Deveze, des Rousses[1], en présence de témoins pour le remettre à vôtre sœur, comme le reçu que j'ai envoyé à ma chère femme le marque, en date du 8 juin 1732. Les anciens et fidèles du voisinage vous le remercient et vous saluent bien et moi aussi que vous embrasse.

(*A suivre.*)

MÉLANGES

LE MÉREAU DANS LES ÉGLISES

RÉFORMÉES DE FRANCE

De l'emploi du Méreau, *suite*[2].

Pour nous rendre compte de l'emploi de ces pièces dans l'Église de Nîmes, il faut nous reporter à plusieurs extraits des registres du Consistoire de cette ville.

Dans le tome I, à la séance du 5 mai 1561, fos 4 et 5, figurent les noms des diacres qui sont chargés d'aller catéchiser dans les divers qnartiers de la ville, avant la Cène ; c'était évidemment pour instruire les gens et ensuite remettre les *méreaux* à ceux qui en étaient jugés dignes.

La preuve, c'est que dans la séance du 13 décembre 1562, fo 191, un diacre nommé *Triate* doit payer une amende de cinq sols, parce qu'il n'est pas venu à temps à ladite séance. Il donnait comme excuse de son retard qu'il venait de distribuer les 17 méreaux que le pasteur *La Source* lui avait donnés dans ce but[3].

Tome III. 14 mai 1578, fo 5, on lit :

« Arresté que on ne baillera poinct marreau à ceulx qui ne seront esté

1. La commune de Rousses, annexe de l'église de Vébron (Lozère), possède un temple où va prêcher tous les quinze jours un des pasteurs de Vébron. On la désigne dans les Cévennes sous le nom de Rousses-des-Ablataz.

2. Voy. *Bulletin* du 15 avril dernier, p. 204.

3. Le consistoire de Nîmes ne possède du tome I de ses registres qu'une copie. L'original est à Paris, à la Bibliothèque nationale, fonds français, n° 8666, de même que les tomes III et XVI ; le tome II n'a pas été retrouvé.

catequisés, excepté les gens de lettres, pour ressevoir la sainte cène. »

F° 8, 21 mai 1578 :

« Quant à ceulx qui ont prins la cène ayant prins le marreau par moyens empruntés, arresté que les surveillantz se enquerront qui le leur a baillé. »

« Quant à ceulx quy se sont abstenus de faire la cène pour n'avoir vollu aler prendre le marreau sur leur surveillant, s'en enquerront les surveillantz. »

Comme on le voit, le méreau était indispensable pour pouvoir communier, et il fallait aller le prendre chez le diacre, *ancien* ou surveillant du quartier.

Dans les séances qui précèdent la Cène, sont désignés les pasteurs qui doivent occuper les chaires et en même temps les *anciens* ou diacres qui doivent donner la coupe et ceux qui doivent recevoir les méreaux.

Au même tome III, f° 271, 29 décembre 1581 :

« Le sieur Richard payera de l'argent de sa recepte quinze solz à M. *Jehan Botiche*, potier d'estain pour deux livres de marreaux qu'il a baillés pour la cène. »

Tome V, f° 10, 6 avril 1588 :

En marge, il y a : « Marreaux ».

« Les marques de la cène seront refondues à plus petite forme pour la prochaine cène et pour l'advenir. »

F° 14, 20 avril 1588 : Il est payé sept livres tournois au potier d'étain pour :

« Payement de la faction ou fournyture par luy faictz des marques de la cène. »

Tome IX, f° 103, 5 avril 1606 :

« Mandement sera despeché à sire *Troppel* pour la somme de unze livres quatorze solz sur le sire Isnard pour les marreaux fournis par le dict sire Troppel à la derniere cène. »

Tome XII, f° 31, 22 avril 1620 :

« Desliberé que personne ne sera admis à participer aux saintz sacrements sans avoir le marreau. Ce que sera publié. »

F° 414. Charge est donnée de faire faire :

« La quantité de huit cens marreaux. » (Séance du 13 décembre 1623.)



Tome XIV, f° 461, 29 décembre 1645[1] :

« Achat d'un moule servant à faire les marreaux, 15 livres. »

Le *Bulletin*[2] nous fait également connaître un extrait du registre des délibérations du Consistoire de Nègrepelisse[3]; il est daté du dimanche 21 avril 1628. Le Consistoire, réuni en conseil, avant de participer au sacrement de la Cène :

« Arreste que le sieur Moulet fournira pain et vin, le sieur Palot baillera la coupe à M. Verdère, pasteur, le sieur Labrueys tiendra le plat des *marques*, le sieur Soulier tiendra le plat pour recevoir l'argent des pauvres, le sieur Férol tiendra la tasse à la porte, et les sieurs Foly et Valette auront le soin de faire venir le peuple avec ordre. »

Semblable délibération était prise la veille ou le matin de tous es jours de communion.

Voici comment le méreau s'employait dans les cérémonies religieuses du Poitou, dites du désert, assemblées qui ne se font plus aujourd'hui.

Quelques jours avant l'époque fixée pour la communion, chaque *ancien* de l'Église recevait de son pasteur un certain nombre de ces médailles qu'il avait mission de distribuer. Il était tenu de ne les donner qu'aux individus qu'il connaissait comme pratiquant le culte évangélique et comme étant de mœurs irréprochables. Ceux-ci, nantis de ces méreaux, qui ne servaient jamais qu'une fois et qui étaient renouvelés à chaque communion, pouvaient alors se présenter devant la sainte table et étaient admis sans difficultés à participer à la Cène.

Le comte de Clervaux, dans ses *notes historiques sur l'origine et l'emploi du méreau ou médaille des Églises du désert*, nous raconte une cérémonie en *plein air*, à laquelle il assista lui-même il y a une

1. Ces renseignements nous ont été très obligeamment donnés par M. le pasteur Charles Dardier de Nîmes.

2. Tome II, pages 13-15.

3. Cet extrait a été reproduit par le comte de Clervaux, dans ses « Recherches sur le Méreau », travail paru dans les *Annales de la Société des arts, sciences et belles-lettres de Saintes*, 1870, page 65. M. de Clervaux ajoute que cette délibération date de cinq ans après que cette valeureuse petite ville eut été prise d'assaut par Louis XIII, rasée de fond en comble, à l'exception du presbytère et du château, et tous les habitants passés au fil de l'épée.

trentaine d'années dans l'église de *Grosbois*, village de la commune de Prailles, en Poitou. Le culte s'y célébrait alors sous une vaste châtaigneraie, dont les arbres séculaires couvraient de leur ombrage le pasteur et son troupeau, quelque nombreux que fût ce dernier.

Pour arriver au lieu de la réunion, chaque individu venant de loin était obligé de suivre des chemins couverts, des sentiers étroits, et d'apporter sous son bras un siège rustique.

En arrivant à cinquante mètres du lieu où se célébrait le culte, le pliant était déployé. La prière faite, l'individu se joignait au groupe des fidèles; si c'était un homme, il se plaçait à droite de la chaire; les femmes passaient du côté opposé.

Les réunions, ou l'*assemblée*, n'ayant point toujours lieu dans le même endroit, chaque *ancien*, chaque membre du consistoire, avait alors une mission active. La chaire, séparée par morceaux, se divisait, chacun avait le sien, qu'il était tenu de remettre le jour même dans un lieu désigné et de représenter à la réunion suivante. Au moyen de tringles et de crochets, cette chaire était promptement dressée. On la plaçait ordinairement au pied d'un vieux chêne, d'un châtaignier ou de l'arbre le plus touffu. C'est sous cet ombrage que se groupaient quelquefois plusieurs milliers d'hommes, de femmes et d'enfants.

Il n'y avait habituellement que quelques bancs pour désigner l'enceinte du Consistoire. Ceux-ci formaient une sorte de carré régulier devant la chaire. Dans les grandes cérémonies, les jours de communion, des cordes fixées à des piquets, placées sur deux rangs, établissaient, derrière les bancs, l'enceinte de ce même Consistoire. Chaque fidèle qui voulait prendre part à la Cène était alors tenu de parcourir ce chemin étroit pour parvenir à la sainte table. Aux deux extrémités des cordes servant de passage, se trouvaient placés deux *anciens*, l'un pour examiner les méreaux remis, l'autre pour les recevoir. Là encore des *méreaux* nouveaux étaient distribués à ceux qui avaient oublié de s'en munir.

Le service religieux s'y célébrait alors, en entier, suivant les formes usitées dans l'Église réformée de France. Toutefois, il convient d'observer cette particularité : dans les temples, les fidèles sont toujours tête nue, au lieu que là, le sermon commencé, les hommes restaient couverts tout le temps que parlait le pasteur.

Aussitôt qu'un passage de la parole divine était cité, ou seulement que le nom de Dieu était invoqué, tous les fronts se découvraient pendant que durait la citation.

La cérémonie terminée, le pasteur descendu de la chaire, tous les auditeurs se séparaient et reprenaient par groupes et sans bruit le chemin qu'ils venaient de parcourir.

Nous connaissons une cinquantaine de types de méreaux huguenots français. Le plus grand nombre appartient aux Églises du Poitou. Nous nous bornerons à décrire ceux qui figurent dans notre collection en en ajoutant un qui nous a seulement été communiqué.

M. le pasteur *Lièvre*, dans son *Histoire des Protestants et des Églises réformées du Poitou* (tome III, p. 362), en a décrit quelques-uns, dont trois sont représentés par des gravures sur bois.

M. Hugues, dans *les Synodes du Désert*, donne la description de seize méreaux, la plupart connus et qui font partie du médaillier de M. le pasteur Charles Frossard. Parmi ceux-là il nous manque les méreaux des Églises de *Castelmoron* (Lot-et-Garonne), de *Beaussais* (Poitou), de *Luzignan*, de *Chey*, de *Cherveux*. (Ce dernier est un des exemplaires décrits dans l'ouvrage du pasteur Lièvre.)

Les méreaux étaient fabriqués quelquefois, comme nous l'avons vu, à Nîmes, par des potiers d'étain, le plus souvent par les *Anciens* de l'Église. Aussi sont-ils presque tous d'une grande imperfection au point de vue de l'art numismatique. Les légendes qui fréquemment ont des lettres ou des chiffres retournés ou renversés, prouvent que la plupart des *Anciens* étaient peu habiles à ce genre de travail.

A l'exception de la petite ville de *Celle-sur-Belle*, l'emploi des méreaux a cessé dans les Églises de France, où la liberté du culte les rend maintenant à peu près inutiles. C'était cependant un moyen commode de discipline. On s'en est servi dans plusieurs villes jusqu'en 1825. A Saverdun, par exemple, de même que dans les environs de Jarnac. A Lamothe-Sainte-Héraye (Poitou), on en faisait même encore usage vers 1840. En 1828, on en signalait l'emploi à Amsterdam, dans l'Église wallonne.

A Genève, l'emploi du méreau fut, comme nous l'avons dit, recommandé dès 1560, par les Réformateurs eux-mêmes, Calvin et Viret. Leur avis ne fut point écouté, nous en trouvons la preuve dans l'extrait suivant des registres de la Compagnie des pasteurs de cette ville :

1605. « Il serait très-bon que, selon l'usage des Églises de France, nous eussions des marreaux. »

1613. « Il serait expédient d'avoir des marreaux en la ville et ès Églises des champs[1]. »

Vers le commencement de l'année 1880, on présenta à la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, un méreau protestant en plomb, trouvé dans cette ville.

Le mauvais état de conservation de cette pièce, qui est brisée, a cependant permis d'en déchiffrer la légende que voici :

DIEV.NOVS.SOIT.EN.AYDE.

On y voit également le monogramme de Jésus :

IHS

(*Jesus-Hominum-Salvator*)

Les trois clous de la croix y figurent aussi.

De ce qu'on a découvert cette médaille à Genève, il n'en faut pas conclure qu'elle y ait été autrefois en usage. Nous regrettons que l'absence de quelques lettres initiales ne nous permette pas de déterminer exactement son origine ; mais nous osons affirmer, d'après les termes de sa légende, que c'est bien un méreau huguenot qui devait servir, non seulement pour la célébration de la Cène, mais encore comme signe de ralliement pendant une de ces périodes de persécutions, malheureusement si fréquentes en France au XVII[e] siècle.

Il aura été apporté en Suisse par quelque protestant français réfugié dans ce pays hospitalier, car, nous le répétons, nous avons la certitude que, à Genève même, les successeurs de Calvin ne furent

1. *Description de quarante et un méreaux de la communion réformée*, par Ch.-L. Frossard. Paris, 1872, p. 5.

pas plus heureux que lui; ils n'obtinrent *jamais* des magistrats de cette ville, l'introduction dans leur Église de l'usage des méreaux, malgré les tentatives que les pasteurs firent à plusieurs reprises jusqu'à la fin du XVIIe siècle.

Cependant, vers le commencement de ce siècle, on employa à leur place des cartes de communion dont l'usage correspondait à celui du méreau.

Le révérend *Robert W. Stewart*, il y a quelques années encore ministre presbytérien en Italie, résidait comme étudiant à Genève, en 1830. Il fut autorisé à cette époque par le pasteur *César Malan* à communier dans son Église, et reçut de lui *une carte d'admission* à la Cène.

En Allemagne, on avait coutume de donner à tous les fidèles qui allaient faire la Cène, une médaille en plomb; plus tard on la donnait en argent; aujourd'hui ces pièces ont été supprimées et remplacées par un présent ou cadeau que la famille du communiant lui donne à cette occasion[1].

Enfin dans l'Église presbytérienne, ces jetons sont encore en usage en Écosse, en Angleterre et en Irlande, où ils sont connus sous le nom de *Tokens.*

Description de vingt et un méreaux français.

Vers le milieu de l'année 1878, dans une petite ville du département de la Gironde, à Sainte-Foy-la-Grande, en démolissant une maison de construction gothique, on trouva dans une cachette pratiquée dans le mur, un vieux bas qui renfermait environ quatre-vingts méreaux protestants en plomb, tous de la même époque et du même type.

Un marchand d'antiquités acheta cette trouvaille et c'est à Bergerac que nous pûmes nous rendre acquéreur de la plupart de ces pièces. Une vingtaine avaient déjà été vendues à des familles protestantes du pays, heureuses de pouvoir conserver un souvenir précieux de l'histoire de leurs pères.

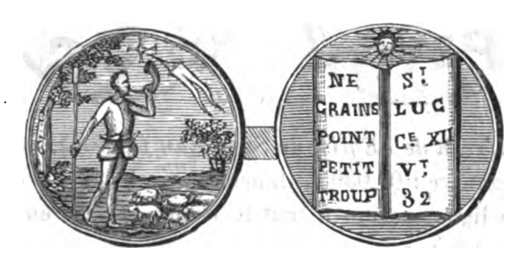
Probablement, la maison de Sainte-Foy avait servi de demeure,

1. Ce renseignement nous a été fourni par un de nos correspondants autrichiens habitant Niemes, en Bohême. (Lettre du 17 avril 1880.)

au XVIe ou au XVIIe siècle, à un *ancien* de l'Église réformée, lequel avait soigneusement caché son dépôt sacré dont la découverte eût pu lui être fatale.

Voici la description de l'une de ces pièces prise au hasard. C'est un des types les plus anciens qui soient connus; il remonte aux premières années de la Réforme, à l'époque de la Renaissance.

AGENAIS.



N° 1. — *Méreau des Églises de l'Agenais.* XVIe siècle [1].

Plomb. Diamètre : 0m,029.

Le Christ, sous le costume d'un berger, debout, tête nue, sonne d'une trompe ou cornet, qu'il tient de la main gauche; il est appuyé de la main droite sur une houlette, au milieu d'une prairie bordée, à gauche, d'un arbre qui paraît abriter le berger; à droite, d'un bouquet d'arbres sur un tertre lointain. Six brebis paissent à droite, deux à deux. Dans le ciel, sortant des nuages, apparaît une croix à laquelle pend un étendard flottant.

Rs : Une bible ouverte qui occupe tout le champ, surmontée d'un soleil rayonnant. Sur la bible est écrit, en capitales :

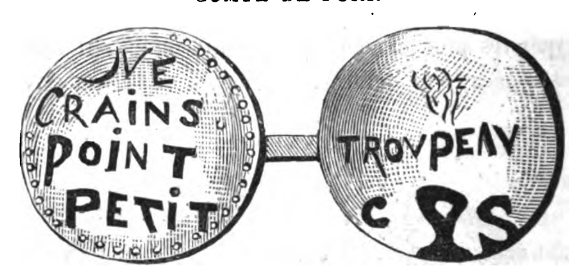
NE	S
CRAINS	LUC
POINT	CE XII
PETIT	VT
TROUPE	32

Ne crains point petit troupeau, Saint Luc, chapitre XII, verset 32.

1. Cette pièce a été décrite pour la première fois par M. le pasteur J. Nogaret, de Bayonne, dans le *Bulletin*, 1re année, p. 139.

Ce verset dit : Ne crains point petit troupeau; car il a plu à votre Père de vous donner le royaume.

COMTÉ DE FOIX.



N° 2. — *Méreau de l'Église de Saverdun* (Ariège), XVIII[e] siècle. Plomb. Diamètre : 0[m],030 millimètres.

En quatre lignes occupant tout le champ, on lit en caractères inégaux et mal faits :

NE CRAINS POINT PETIT

R[s] : Sous un fleuron en partie effacé, se trouve au centre de la pièce :

TROVPEAV

Ce mot termine la phrase commencée au droit:

Ne crains point petit troupeau, (Saint Luc, chapitre XII, verset 32.)

Au bas du R[s], une petite coupe eucharistique très mal dessinée accostée des lettres :

C. S.

Le sens de ces deux lettres se trouve interverti, le C devant être placé après l'S; on doit donc lire:

S(*ainte*) C(*ène*).

Bordure perlée en creux sur le droit seulement.

Cette médaille, quoique fort rare, n'est pas inédite. Elle est mentionnée dans le travail sur les méreaux, par le comte de Clervaux et dans celui du pasteur Ch. Frossard; celle que nous décrivons ici diffère pourtant des deux premières par le R[s]. Dans l'exemplaire que nous avons eu sous les yeux, la coupe eucharistique est accostée des lettres C. S. dont nous avons signalé l'inversion, tandis que dans les types déjà connus, figurent les deux lettres E. S. que l'on a traduites ainsi : E(*glise*) *de* S(*averdun*).

Cette particularité nous ayant paru intéressante, nous avons tenu à faire figurer dans notre travail, ce méreau qui ne fait pas partie de notre médaillier et dont communication nous fut donnée par M. Louis d'Ounous, de Sabarat (Ariège), aujourd'hui décédé et qui le mit à notre disposition avec une extrême obligeance.

On a fait usage de cette pièce dans l'Église protestante de Saverdun jusque vers l'année 1825. E. DELORME.

(*A suivre.*)

BIBLIOGRAPHIE

Les livres et brochures s'accumulent sur notre table de travail sans que nous parvenions à les signaler convenablement au public au fur et à mesure de leur apparition. Ne disposant pas aujourd'hui de la place nécessaire pour leur consacrer des comptes rendus détaillés, nous allons essayer de les passer en revue en les classant par provinces. Nous commencerons par celles qui sont les plus rapprochées de Paris. — Notre histoire dans la capitale n'est représentée que par un seul travail, rédigé avec beaucoup de science et dans un excellent esprit. C'est la monographie, déjà citée par notre président, de l'*Église de l'Oratoire Saint-Honoré*[1], par le P. Ingold. Ainsi que nous avions pu nous en convaincre il y a quelques années, lorsque le célèbre évangéliste Moody en occupa la chaire et nous demanda des renseignements historiques sur cette église dont l'architecture l'avait frappé, les documents sont exceptionnellement abondants pour ce coin du Paris religieux. Personne n'était mieux placé qu'un oratorien pour les explorer. Aussi bien l'étude du sympathique P. Ingold que nous ne pouvons songer même à résumer, et dont il nous a permis de reproduire une gravure dans notre dernier numéro, est-elle déjà épuisée, et sera-t-elle peut-être reprise avec plus de détails.

ORLÉANAIS ET TOURAINE

En attendant l'histoire de la Réforme à Orléans au XVIe siècle, à laquelle il a déjà préludé par plusieurs monographies dont nous avons antérieurement parlé : sur *Mer*, le *Blaisois*, etc., M. Paul de

1. Voyez la couverture du *Bulletin* du 15 mars.

Félice nous donne une de ces petites plaquettes qu'il affectionne. Elle raconte, d'après les contemporains dont le plus célèbre est Calvin qui fut, de plus, témoin oculaire, ce qu'on a appelé la *Tragédie des Cordeliers d'Orléans*[1]. On sait que Louise de Mareau, femme de François de Saint-Mesmin, prévôt d'Orléans, était morte en 1534 en refusant d'être enterrée avec la pompe accoutumée, c'est-à-dire suspecte de luthéranisme. Les Cordeliers, au couvent desquels avait eu lieu cette inhumation, assez mal reçus par le prévôt auprès duquel ils essayèrent en vain de se faire indemniser de leur déception, imaginèrent de prétendre que l'âme de la défunte était damnée, ainsi qu'elle le faisait entendre, lorsqu'on l'évoquait par des exorcismes, et partant, leur église profanée. L'affaire fit du bruit, la justice intervint et le stratagème des Cordeliers, qui n'était autre qu'un novice frappant au-dessus de la voûte les prétendues réponses aux prétendues adjurations, fut découvert et condamné. M. de Félice a raconté avec force détails et pièces justificatives, en partie inédites, cet épisode qui contribua à servir la cause de la Réforme à Orléans. Parmi ces pièces figure une *bulle du pape Clément VII contre les luthériens*, 1533. Les recherches que M. de Félice nous avait demandées n'aboutirent qu'après l'impression à la découverte de *deux* bulles papales contre les luthériens en cette même année. Elles ont toutes les deux été publiées, entre autres dans Dumont, *Supplément au corps diplomatique*, t. II, et la plus importante des deux, celle que M. de Félice n'a pas connue, a même, dès son apparition, été traduite en français. M. E. Picot en donne le texte dans le *Catalogue Rothschild*, II, n° 2047.

Lorsqu'en 1885 nous rendions compte de l'*Histoire du protestantisme en Touraine*, par M. le pasteur Dupin de Saint-André, nous regrettions qu'il n'eût pas donné le texte des listes de suspects d'hérésie (31 juillet et 4 août 1562) et des plaintes des protestants de Tours (mai 1563, juin 1564, janvier 1565) qu'il citait. Il vient de les imprimer, avec la généalogie de la famille *Dutens*, à la suite de son *Cinquantenaire de l'Eglise réformée de Tours*[2]; il rend ainsi un vrai service à ceux qui cherchent à se représenter le nombre et la situation des huguenots au lendemain de l'édit de janvier qui fit

1. Voyez la couverture du *Bulletin* du 15 janvier.

2. *Ibid.*, du 15 janvier.

paraître au grand jour tant d'Églises secrètes répandues par toute la France et encore si mal connues.

CHAMPAGNE ET SEDAN, LORRAINE ET BOURGOGNE

Le président de notre Société a déjà signalé, dans son rapport, le beau volume de lettres relatives à la *Réforme et à la Ligue en Champagne* (1546-1598)[1]. La grande majorité de ces lettres publiées avec luxe est relative à des faits de guerre dont la Réforme a été plus ou moins directement la cause. Mais il y en a d'autres, notamment la première, de l'inquisiteur Geyraldi, aux officiers de Sainte-Menehould, en septembre 1546, et la soixante-deuxième, de Théodore de Bèze, *aux très chers frères de l'église de Chalons et Vitri*, 1er novembre 1578. Cette dernière lettre qui félicite ces églises d'avoir rétabli le ministère et accompagne, si nous ne nous trompons, les deux pasteurs qui vont la desservir, renferme, entre autres belles choses, ce passage caractéristique : « Certainement la défense par les armes a été juste et nécessaire; mais on en a si mal usé qu'il est besoin de prier Dieu, ou qu'il ne nous y rameine jamais, s'il lui plaist, ou qu'il apprenne à les manier plus sainctement, ou que plustôt il face la grâce aux siens de soufrir toutes choses que d'en revenir là où on s'est mis, pour ne savoir bien mener une si bonne cause. » — Que ceux qui passent leur temps à accuser les huguenots de n'avoir songé qu'à piller et détruire méditent ces paroles, et en profitent s'ils le peuvent ! — Un (ou plusieurs ?) volume de pièces doit suivre ce premier, après quoi M. Herelle se propose d'en tirer un « travail d'ensemble ». En attendant, quiconque s'occupe des guerres de religion devra recourir à ce recueil où l'on peut en suivre les péripéties dans cette province, presque jour après jour.

Il y a longtemps que nous nous demandons si personne ne nous donnera une histoire de la Réforme dans l'ancienne principauté de Sedan où elle jeta de si profondes racines. Signalons en attendant ce travail pour lequel les éléments existent certainement en grand nombre, la *Collection de documents rares et inédits*[2] que publie, depuis 1887, M. A. Philippoteaux fils. Il y en a de fort curieux. Le

1. Voy. la couverture du *Bulletin* du 15 février.
2. *Ibid.*, du 15 février 1888.

Règlement du conseil de la police de Sedan sur le fait de la peste (1er août 1580) témoigne de connaissances remarquables dans le domaine de l'hygiène; une série *d'ordonnances* de 1570, un procès intenté à un dissident religieux en 1583, etc., montrent avec quel soin la vie publique et privée était réglementée du temps et sous l'influence des principes du protestantisme. Malheureusement la provenance de ces pièces n'est pas indiquée et elles mériteraient, la plupart, d'être commentées un peu plus amplement. — Un des collectionneurs qui pourchassent les belles impressions sedanaises, M. J.-B. Brincourt, vient aussi de publier dans le Bulletin du musée municipal de la ville une intéressante note sur *Jean Jannon, ses fils et ses œuvres*[1].

La librairie de l'Art[2] a récemment inauguré une série de notices biographiques des artistes célèbres. Dépouillées de l'appareil de l'érudition, mais généralement à la hauteur des découvertes les plus récentes, ces notices sont confiées par un de nos coreligionnaires, M. E. Müntz, qui en surveille la publication, aux écrivains les plus compétents. Elles sont abondamment illustrées, imprimées sur beau papier et leur prix modique les met à la portée de toutes les bourses[3]. C'est là un excellent moyen de développer et répandre parmi le grand public le goût de l'art qui jusqu'ici n'était le privilège que de quelques amateurs. — Parmi les premiers artistes dont l'œuvre a ainsi été vulgarisée, figurent deux huguenots, Bernard Palissy, sur lequel nous reviendrons, et *Ligier Richier* qui appartient, comme on sait, à la Lorraine. Après M. le pasteur Dannreuther, le *Bulletin* a eu la bonne fortune, en 1883, de placer définitivement ce dernier dans les rangs des réformés qui surent sacrifier leur patrie et leur situation à leur foi[4]. — M. Ch. Cournault, conservateur du musée historique lorrain à Nancy, en 55 pages illustrées de 22 gravures, nous donne une description très suffisante du génie de ce sculpteur. Nous disons le génie et non le talent, car nous ne connaissons aucune œuvre française de la même époque qui soit supérieure à celles que Richier exécuta de 1523 à 1560, où il dut partir pour Genève.

1. Voy. la couverture du *Bulletin* du 15 mars 1888.
2. Paris, 29, cité d'Antin.
3. La monographie dont il est ici question coûte 2 fr. 50.
4. Voy. l'article de M. J. Bonnet dans le *Bull.* de 1883, p. 173.

Ce n'est pas l'esprit gracieux de la Renaissance, dont son coreligionnaire Jean Goujon est en France le principal représentant, qui le distingue, mais bien plutôt une inspiration religieuse aussi personnelle que profonde; il suffit de jeter les yeux sur les spécimens que nous donnons ici de sa manière[1], pour sentir que ses conceptions procèdent, non de la tradition, mais de l'Évangile lui-même dont son âme s'était imprégnée. Nous recommandons vivement cette notice à ceux qui vont colportant le sot préjugé de l'incompatibilité de l'art et de la Réforme.

Les 63 pages consacrées aux protestants d'*Is-sur-Tille*[2] sont jusqu'ici le seul mémoire sur la Réforme en Bourgogne qui n'émane pas d'un catholique décidé à ne voir dans ce phénomène qu'une forme de la perversité humaine. Ce sont des notes empruntées aux registres d'état civil dont une copie destinée à notre bibliothèque est, en ce moment, préparée par M. Dugrenier. Celui-ci a réuni sur notre histoire, dans ces parages, un nombre considérable de renseignements, et pourrait mieux que personne, si sa modestie ne l'en empêchait, rectifier et compléter les pages publiées par M. Mochot.

DAUPHINÉ, VIVARAIS

Lorsqu'on descend de la Bourgogne vers le sud, on arrive au Dauphiné dont l'histoire, même avant le XVI[e] siècle, a toujours été mêlée à celle de la Réforme religieuse. Un de nos collaborateurs, M. F. Roman, vient de faire paraître la première partie d'un *Tableau historique du département des Hautes-Alpes*[3] où l'on trouvera dans le résumé de l'histoire de chacune des communes qui le composent, la plupart des faits relatifs au protestantisme qui s'y sont passés. C'est une sorte de répertoire, fort utile à consulter, à cause des dates précises qu'il donne pour chaque événement.

On doit à M. le baron de Coston une volumineuse *Histoire de Montélimar et des principales familles qui ont habité cette ville*, dont quatre volumes compacts ont paru. Nous ne connaissons de

1. Il n'existe plus, en Lorraine, qu'un moulage de cette noble tête du Christ; mais on peut voir, à Saint-Mihiel, au complet, les admirables figures, grandeur naturelle, de l'*Ensevelissement*, dont on ne voit ici qu'un groupe.

2. Voy. la couverture du *Bulletin*, n° du 15 avril.

3. *Ibid.*

cet ouvrage d'un extrait intitulé *Prise et Reprise* (par les protestants) *de Montélimar en* 1585 *et* 1587[1] qui fournit sur cet épisode des guerres de religion en Dauphiné tous les détails désirables.

M. Brun-Durand auquel on doit, entre autres, une notice sur la *chambre de l'édit de Grenoble* (1873) et les mémoires d'*Eustache Piémond* (1885), vient de nous donner une belle édition de la chronique d'un huguenot dont l'impartialité a été reconnue il y a longtemps, *Achille Gamon, avocat d'Annonay en Vivarais* (149 p. in-8°, Valence, Jules Céas et fils). Ces mémoires n'avaient jamais paru intégralement. Ce volume, si remarquablement imprimé, renferme tout ce qui en a été retrouvé pour les années 1552 à 1586. La valeur intégrale du texte est beaucoup augmentée par les notes précises, souvent copieuses qui éclairent et permettent quelquefois de compléter et de contrôler le récit du chroniqueur. Nul doute que notre ami, M. le pasteur Arnaud, dont l'*Histoire des Protestants du Vivarais*, annoncée ici-même, est sous presse, et encore — avis aux retardataires — en souscription, ne le cite souvent.

Au Vivarais appartient aussi *André de Lafaïsse d'Aubenas*[2], auquel ainsi qu'à sa famille (1570-1681), M. le baron de Coston vient de consacrer tout un volume. Voici le résumé, tracé par l'auteur, de la carrière de ce huguenot : « Être emprisonné à Toulouse sans motif sérieux, avoir l'État pour débiteur d'une somme de 33,880 livres dont il ne put jamais rien retirer; recevoir le titre de maréchal de bataille à trente-quatre ans, sans pouvoir obtenir un commandement ; voir le grade de lieutenant-colonel lui échapper au moment où il croyait le saisir; vivre et mourir dans l'obscurité sans laisser, pendant deux siècles, la moindre trace dans l'histoire du Vivarais, malgré les mérites que lui reconnaissaient, dans leurs nombreuses lettres, les personnes les plus notables de son pays et quelques célébrités parisiennes, telle a été la destinée de Lafaïsse, auquel on peut appliquer cette expression vulgaire : cet homme n'a pas eu de chance (p. 130). — Or si le bonheur consiste, selon l'Écriture, plutôt à donner qu'à recevoir, Lafaïsse a dû le connaître, car sa vie s'est passée à rendre des services, soit à ses coreligionnaires, soit même à des catholiques et à la cour, puisqu'en 1670 il empêcha les

1. Lyon, Brun, 1882, 70 p. in-8; prix 2 fr. 50 chez l'auteur, à Montélimar.

2. Voy. la couverture du *Bull.* du 15 mars; se vend 5 fr. chez l'auteur, à Montélimar.

protestants du Vivarais de prendre part à la révolte de cette province. Il était aussi quelque peu poète, correspondait activement avec Conrart dont on trouvera ici quelques lettres inédites, et s'occupait, comme lui, d'une revision du texte des psaumes de Marot et de Bèze. — M. de Coston a choisi une méthode de rédaction fort commode pour lui : Sans s'astreindre à aucun plan ni ordre, sauf l'ordre chronologique, il nous donne, bout à bout, soit le texte, soit l'analyse de la correspondance de Lafaïsse à laquelle il ajoute des notes témoignant d'une érudition généalogique peu commune. Or si cette méthode dispense l'auteur de tout travail de composition, elle est loin de dispenser le lecteur de tout effort.

Nous avons dit que la famille Lafaïsse était originaire d'*Aubenas*. La destinée de cette Église, au XVII[e] siècle, a été esquissée, avec beaucoup de détails sur le rôle néfaste de la célèbre maréchale d'Ornano, par M. H. Draussin, dans une série de cinq articles de l'*Église libre* de cette année (20-26 janvier; 3-10-17 février 1888)[1].

PROVENCE ET LANGUEDOC

M. le pasteur E. Arnaud vient d'extraire des on *Histoire des Protestants de Provence* une élégante plaquette de 45 pages intitulée *Notice historique sur les protestants de Marseille, de la Réforme à la Révolution*[2]. Nous regrettons de n'avoir pas connu son dessein, car nous aurions pu lui communiquer quelques lettres curieuses relatives à l'Église de Velaux, où le culte se célébrait pour les protestants d'Aix et de Marseille avant la Révocation. — On peut voir depuis quelques mois, en tête du *Bulletin de l'Église réformée de Marseille*, la reproduction du sceau de cette église au XVIII[e] siècle, qu'on a retrouvé récemment : une femme, la tête voilée — sans doute l'Église en deuil — tient une torche de la main droite et s'appuie du bras gauche sur une ancre cachée par un écusson sur lequel apparaît une croix, et au-dessous, à gauche, un soleil levant. —

Un collègue de feu M. Auzière dont les manuscrits sont sans cesse consultés à notre Bibliothèque, M. le pasteur N. Soubeiran, vient de

1. A rapprocher du panégyrique de la maréchale que dom Jaubert vient de publier dans le *Bulletin d'histoire ecclésiastique... de Valence* (janvier-juin 1888) sous le titre significatif de : *Marie de Montlaur, maréchale d'Ornano, et le relèvement du culte catholique dans la ville d'Aubenas.*

2. Voy. la couverture du *Bull.* du 15 mai.

faire paraître à Nîmes une brochure de 40 pages intitulée : *Essai historique. L'Église réformée de Saint-Laurent d'Aigouze*[1]. Il va sans dire que ces quelques pages n'ont pas la prétention d'épuiser le sujet, d'autant plus qu'elles nous parlent aussi souvent d'Aigues-Mortes que de Saint-Laurent, les deux Églises n'en ayant formé qu'une pendant un demi-siècle. Mais les paroissiens de l'auteur les liront avec fruit. Une petite carte de la région et un plan sommaire d'Aigues-Mortes accompagnent le récit. N. W.

SÉANCES DU COMITÉ

8 *mai* 1888.

Assistent à la séance, sous la présidence de M. le baron F. de Schickler, MM. Douen, Franklin, Frossard, Lichtenberger, Read, Viguié. — MM. F. Buisson, W. Martin et Ch. Waddington se font excuser.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. le président est heureux de constater que l'assemblée générale qu'elle avait préparée a, malgré un temps défavorable, attiré une très nombreuse assistance, qui a paru prendre un vif intérêt aux chants si bien exécutés et aux lectures. — Il communique une lettre de la Préfecture de la Seine demandant des renseignements multiples à propos du legs Walbaum, que le Comité déclare accepter. — Les écussons qui ont servi pour la commémoration du bi-centenaire de la Révocation sont ensuite prêtés à l'Union chrétienne pour la fête de la jeunesse.

Bulletin. Le sommaire du numéro de mai est présenté par le secrétaire de la rédaction, ainsi que les principaux éléments de celui de juin où paraitra une curieuse note sur l'édit de Tolérance, retrouvée par M. Frossard. M. de Richemond envoie la copie d'une lettre inédite de Mme de Maintenon. M. le président annonce qu'il a reçu de M. Frank Puaux une communication à propos des articles de M. Read.

Bibliothèque. M. Frossard dépose le manuscrit, par feu M. de Triqueti, de son ouvrage populaire sur les origines de la Réforme en France. M. Ch. Read offre une très grande gravure satirique contre la papauté et l'Église de Rome. Cette gravure, accompagnée de treize colonnes de texte, sera suspendue dans la salle des séances; elle n'a jusqu'ici été retrouvée dans aucune autre collection. M. Read dépose, en outre, un *Registre de correspondance* autographe d'Antoine Court (1720-1732); il l'a retrouvé empaqueté et tel que M. Haag le lui avait sans doute fait transmettre,

1. Voy. la couverture du *Bull.* du 15 mars 1888.

sous un tas de vieux papiers oubliés dans un grenier depuis des années. (Voy. *France prot.*, 2e éd., t. V, col. 1157.) — Parmi plusieurs livres anciens apportés par le président, il convient de citer l'*Harmonia confessionum* (1581) de Sallvard, dont il a souvent été question dans le *Bull.* de 1887; *Arcana seculi decimi sexti* de Hubert Languet (1699); *Entière et complète dispute d'entre les sieurs Samuel de Chambaran... et Jean Journé*, Saumur (1607), 8o; *Das grosse Martyr-Buch... durch P. Crocium*, Bremen (1682), in-fol.; la première édition latine du *Martyrologe* de Crespin (1556) et la première édition, avec témoins, de l'*Institution chrétienne* de Calvin (1536).

CHRONIQUE

Encore l'édit de tolérance. — M. Ch. Frossard nous communique le curieux extrait qui suit des *Mémoires de Louis XVIII* (Paris, Mme Delaunay, 1832, t. III, p. 315) : « Le 29 (janvier 1788) cette Compagnie (le Parlement) enregistra enfin l'Édit si paternel de Louis XVI, qui rendait aux protestants l'exercice de leurs droits civils. »

« Je ne puis passer sous silence la coupable opposition du clergé à cet acte de justice: j'en fus d'autant plus indigné qu'il gagna à sa cause le comte d'Artois, qui s'avisa de solliciter contre les protestants. Je le querellai sans pitié, et il me répondit qu'il voulait sauver son âme. — Dans ce cas, lui dis-je, montrez-vous moins admirateur envers les dames, et diminuez le nombre de vos créanciers. »

« Le roi reçut les applaudissements de toute l'Europe éclairée, à l'exception de la cour de Rome, qui laissa entendre clairement à Louis XVI qu'il venait de signer sa damnation éternelle, à moins qu'il ne s'en accusât devant le pape. Louis XVI répondit qu'*il ferait mieux, car il s'adresserait à Dieu.* Ce mot, plein d'esprit et de sens, resta dans l'intérieur de la famille, et je suis bien aise de le rappeler ici. »

On savait déjà que l'infortuné petit-fils du grand roi avait eu quelque mérite à proclamer que les non-catholiques étaient des citoyens français ; mais on est heureux de constater qu'il sut, dans cette circonstance, préférer l'approbation de Dieu à celle du prétendu vicaire du Fils de Dieu.

A joindre aux publications antérieurement signalées sur ce sujet de l'édit de Tolérance, *Souvenir de deux centenaires célébrés par l'Église réformée en* 1885 *et* 1887, trois discours prononcés à Paris, par Henry Paumier, Grassart, 1888, 68 pages in-12, — et la conférence de M. J. Calas, publiée en brochure de 42 pages, à Rouillac, au bureau du *Témoin de la vérité*.

Artistes protestants. — M. Letrosne nous transmet, d'après la *Revue*

de l'art français (1887, nº 5, mai, p. 156), les notes suivantes sur un peintre de Troyes, *Jacques* I, *Cochin*, qui vivait dans la première moitié du XVIe siècle, puisqu'il exerçait déjà son art en 1533 et mourut vers 1549 ou 1551, et qui y fut un des premiers adeptes de la Réforme.

Jacques I Cochin, peintre, a épousé Edmonne et a eu d'elle plusieurs enfants. Grosley[1] dit qu'il était « peintre, dominotier et marchand d'images, de la religion réformée ».

Le fait est vrai. Voici ce que Nicolas Pithou a écrit dans l'histoire ecclésiastique de la ville de Troyes[2] : « Passant par la ville de Troyes (en 1549), il (Macé Moreau[3]) alla revoir un certain peintre du lieu, nommé Jacques Cochin, chez lequel il avait accoutumé, du temps de sa première vocation, se fournir de drappelets (ou images). Ce peintre avait quelque entrée en la congnoissance de la vraye religion qu'il avoit acquise en fréquentant la prédication de Morel. » Jacques Cochin a travaillé pour la ville et pour quelques-unes des églises de Troyes. Il a été employé en 1534 aux préparatifs de l'entrée de la reine Éléonore; il était payé alors vingt sous par jour, « homme et serviteur ».

Église Saint-Nicolas, 1533-1534. « Pour avoir painct le dociel de derrière les ymaiges de la chapelle de Toussaints et les ymaiges. »

Ville, août 1536. « Pour avoir faict et livrey deux escussons des armoiryes de la ville pour mectre es torches de l'enterrement de feu Nicolas Dorigny eschevin et six autres petis escussons pour mectre es cyerges du service dudit Dorigny. i j s. viij d. t. »

Cochin a fait des peintures au château de Fontainebleau de 1537 à 1540[4] et, entre autres travaux qu'il y a faits, il a « vacqué esdits ouvrages (de peinture)... pour la venue et réception dudit empereur (Charles-Quint) au dit Fontainebleau à raison de XX sols par jour ».

Il a été occupé aux préparatifs de l'entrée de Henri II à Troyes, en 1548.

Il a été député des peintres, des libraires, des imagiers, des verriers et des enlumineurs à l'assemblée générale d'avril 1542.

Il demeurait « près Saint-Aventin ». Il signait Jaques Cochin et dessinait au-dessous de son nom l'écusson des peintres, avec trois petits écus vides dans le champ. Il est mort de 1549 à 1551. Sa veuve était pauvre.

La Noue et l'abjuration de Henri IV. — On se rappelle peut-être

1. *Œuvres inédites*, t. I, p. 257.

2. Nicolas Pithou, *Histoire ecclésiastique* de la ville de Troyes. Bibliothèque nationale, ms. coll. du Puy, vol. 698, fol. 47. Une copie de ce manuscrit se trouve à la Bibliothèque de la rue des Saints-Pères.

3. Macé Moreau fut brûlé vif à Troyes.

4. Comptes des bâtiments du roi. Bibliothèque nationale, manus. nº 11179, folio 137.

que dans le dernier numéro du *Bulletin* de 1887 (p. 677), nous annoncions la publication, par M. Hausser, d'un mémoire de La Noue blâmant la conversion projetée de Henri IV et contredisant ainsi formellement Davila qui prétend que le célèbre huguenot approuvait cet acte « politique ». Ce document vient, en effet, de paraître dans la *Revue historique* (mars-avril 1888). Voici comment la *Revue des questions historiques* parle de cette publication (N° du 1er avril 1888, p. 623) :

« Un collaborateur de la *Revue historique*, qui a jugé à propos de garder l'anonyme[1], a publié une lettre, ou plutôt un mémoire, attribué à François de la Noue, et dans lequel celui-ci s'élève contre la conversion projetée du roi. Cette lettre, qui est conservée en copie ancienne dans un manuscrit de la bibliothèque de la Societé de l'histoire du protestantisme français, est certainement intéressante; mais il reste à prouver le point le plus important, c'est qu'elle est bien de La Noue. En effet, elle n'est ni datée, ni signée; on ne sait à qui elle était adressée; elle n'est pas autographe, et l'attribution qu'on en fait au célèbre chef huguenot ne repose que sur une mention mise postérieurement sur la pièce par une autre main que celle qui l'a copiée. »

Le lecteur de cette note est donc implicitement invité à conclure que M. d'Aussy, qui s'est approprié l'opinion de Davila, peut parfaitement continuer à la soutenir et à mettre en relief la prétendue duplicité du *Bayard Calviniste*. Or si M. d'Aussy ou son défenseur avaient bien voulu s'en donner la peine, ils auraient facilement pu se convaincre que, bien qu'elle ne soit « pas autographe » et que la mention qui l'attribue à La Noue soit « d'une autre main que celle qui l'a copiée », cette pièce n'en est pas moins parfaitement authentique. Elle se trouve, en effet, parmi les papiers Hotman de Villiers donnés à notre Bibliothèque par feu M. Bouverie Pusey. Il suffit de lire les remarquables articles consacrés à Hotman de Villiers par le président de notre Société (*Bulletin* XVII (1868) 97, 145, 401), pour se convaincre que la situation de ce diplomate auprès de Henri IV, et l'intérêt qu'il porta précisément à cette question de la conversion du roi, lui firent recueillir avec soin tout ce qui s'y rapportait. L'attribution de la lettre en question étant de sa main, ainsi que l'a imprimé il y a déjà vingt ans M. de Schickler (*Bull.* 1868, p. 472), il n'est réellement permis de la révoquer en doute qu'à ceux qui désirent ne pas en être convaincus.

N. W.

1. L'article étant signé de l'initiale de M. Hausser n'est pas rigoureusement anonyme.

Le Gérant : FISCHBACHER.

BOURLOTON. — Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2.

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner, qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

Livres récents déposés à la Bibliothèque.

(Les ouvrages *anciens* sont mentionnés, s'il y a lieu, dans les procès-verbaux du Comité.)

LÉON MARLET. **Bussy d'Amboise.** Extrait de la *Revue du monde latin*, 38 pages in-8. Paris, Picard, 1888.

J. ARBOUX. **Les attributions des aumôniers des prisons.** 16 pages in-8. Melun, imprimerie administrative, 1888.

H.-L. BORDIER. **La France protestante**, deuxième édition, sixième volume, seconde partie : *Forest à Gasparin*. Col. 609 à 963, in-8. Paris, Fischbacher, 1888.

Le dimanche des ouvriers, ou Réponses de quelques ouvriers à la question posée par la Société française pour l'observation du dimanche. Biographie de M. Alexandre Lombard, fondateur de la Fédération internationale du dimanche. 327 pages in-12. Toulouse, Société des livres religieux, 1888.

ARMAND LODS. **Le mariage des prêtres devant la loi civile.** 15 pages in-8. Paris, Fischbacher, 1 fr.

A. BENOIT. **Le duc de Lorraine Léopold et les réformés de Lixheim.** Correspondance inédite des rois de Prusse, Frédéric Ier et de Frédéric-Guillaume Ier et du duc Léopold. *Extrait de la Revue nouvelle d'Alsace-Lorraine,* 27 pages in-8. Strasbourg, Noiriel; Nancy, Sidot, 1888.

CH. RAHLENBECK. **Les pays d'outre-Meuse.** Études historiques, Dalham, Fauquemont et Rolduc. 280 pages in-12. Bruxelles, Weissenbruch, 1888.

ALBERT WADDINGTON. **L'acquisition de la couronne royale de Prusse par les Hohenzollern**, 450 pages in-8, formant le t. IX de la bibliothèque de la Faculté des lettres de Lyon. Paris, Er. Leroux, 1888.

LE MÊME. **De Huberti Langueti vita** (1518-1581). 140 pages in-8. Paris, Leroux, 1888.

A. CHENOT. **Discours prononcé dans l'église d'Héricourt le dimanche 29 avril 1888.** 11 pages in-8. Montbéliard, Barbier, 1888.

A. FRANKLIN. **La vie privée d'autrefois.** Arts et métiers, modes, mœurs. usages des Parisiens du XIIe au XVIIIe siècle. *La mesure du temps*, 239 pages in-12. Paris, Plon, 1888.

37e ANNÉE. — 1888

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TROISIÈME SÉRIE. — SEPTIÈME ANNÉE

N° 7. — 15 Juillet 1888



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand. | LEIPZIG. — F. Brockhaus.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie | BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1888

MOTTEROZ. — Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2.

SOMMAIRE

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* devra être adressé, sous le couvert de M. le Président de la Société, à M. N. Weiss, secrétaire de la rédaction, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8 de 56 pages au moins avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante : 1 fr. 50.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance à domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LE PROCÈS ET LE SUPPLICE D'ANNE DU BOURG[1].

III

Afin que son appel fût vidé, Anne Du Bourg fut transféré, sous bonne escorte, le 10 juin, de la Bastille à la Conciergerie du Palais. Il fut écroué dans la tour carrée, et, dit Crespin, « dans le plus sale et infect de tous les cachots, ausquels on met seulement les plus grands voleurs, brigands et criminels qui soyent en France[2] ». On assure qu'en y entrant, il prononça ces paroles : « Le cardinal de Lorraine veult et luy plaist que je soye ici; j'y serai tant qu'il plaira au bon Dieu, qui sait toutes choses[3]. »

Afin de bien marquer l'intérêt que prenait le gouvernement à obtenir une prompte solution, il fut décidé que le cardinal Bertrandi, garde des sceaux, irait en personne présider au jugement de cet appel. La hâte d'en finir était telle que l'agonie du roi n'arrêta en rien la marche de l'affaire. Comme il fallait, avant tout, des juges dociles, on saisit du procès la Grande Chambre, qui avait fait ses preuves contre l'hérésie. On osa même, afin de hâter le dénouement, refuser à Du

1. Voy. le *Bulletin* du 15 novembre 1887 et celui du 15 juin 1888.
2. *Actes des Martyrs*, édit. de 1564, p. 926. Cette tour carrée est celle qui existe encore et sur laquelle se trouve l'horloge du Palais.
3. *Ibid.*

Bourg l'aide d'un conseil, que l'on accordait aux plus grands criminels.

Il dut donc plaider lui-même « ses griefs d'appel ». — « Il monstra, dit Crespin, la crainte et révérence qu'il portoit à Dieu, qui l'avoit amené à ce poinct de préférer son honneur et gloire à toutes choses de ce monde. » Il demanda « que sa confession de foy fut lue avec les interrogatoires » qu'il avait subis devant les juges-commissaires, et dit « qu'on les trouveroit conformes à la vérité contenue ès sainctes Ecritures du vieil et nouveau Testament, et aux docteurs anciens et approuvez, et que par là on trouveroit l'abus manifeste de l'evesque ». Il dit « qu'il faloit, avant de le déclarer hérétique, que lesdits livres de la saincte Escriture et ceux des anciens docteurs fussent préalablement déclarez hérétiques et rejetez, pour approuver les inventions du pape et les resveries des sorbonistes et moines ». Il conclut en disant « qu'il vouloit demeurer à la source, de laquelle il avoit tiré sa confession[1] ».

La cour était trop disposée à donner au roi mourant un gage de son zèle à seconder le dernier acte politique de son règne, pour s'arrêter à peser les termes de la confession et des interrogatoires de Du Bourg, et, dès le 5 juillet, cinq jours après la sentence épiscopale et cinq jours avant la mort du roi, elle déboutait le plaignant de son appel, et rendait, selon la formule consacrée, ce verdict : *Bien jugé, mal appelé!*

Du Bourg en appela aussitôt de la sentence de l'évêque à la juridiction ecclésiastique supérieure, celle de l'archevêque de Sens, « non tant, dit Crespin, pour prolonger ses jours, comme il a plusieurs fois protesté, que plustost par ce moyen avoir plus d'opportunité de faire cognoistre la religion, et profiter en plusieurs lieux autant qu'il pourroit[2] ».

Si l'agonie de Henri II n'avait pas arrêté le cours des poursuites contre les conseillers suspects de luthéranisme, sa mort ne devait pas amener un revirement en leur faveur.

1. Crespin, édit. de 1564, p. 926.
2. *Ibid.*, p. 927.

Son fils et successeur, François II, était un adolescent débile de corps et d'esprit, que son mariage avec la reine d'Ecosse, Marie Stuart, mettait sous la dépendance du cardinal de Lorraine et de François de Guise, devenus ses oncles, et qui allaient gouverner la France sous son nom. La tolérance ne devait pas être le don de joyeux avènement du nouveau roi, et, pour bien marquer leur dessein de marcher à cet égard dans les errements du passé, les conseillers de François II lui firent signer, dès le quatrième jour de son règne, la confirmation de la commission des juges délégués pour instruire le procès des conseillers détenus à la Bastille.

L'archevêque de Sens, auquel Du Bourg en appelait comme au supérieur hiérarchique de l'évêque de Paris, était alors ce même cardinal Jean Bertrandi qui venait, comme garde des sceaux, de présider au jugement du premier appel. Loin de se récuser, il assembla son conseil et « fit toute diligence de juger l'appel, encores qu'il eust présidé aux autres jugemens; laquelle iniquité Du Bourg fut contraint de boire comme les précédentes [1] ». Comme il s'y attendait, la première sentence fut confirmée sans aucune hésitation devant cette deuxième juridiction. Et de nouveau aussi, Du Bourg interjeta appel comme d'abus devant le Parlement.

« Estant revenu au Palais pour la seconde fois, raconte Crespin, il fut mis en une grande chambre sur la salle où mangent les prisonniers qui sont à la table du geôlier ; et pour ce qu'on se doutoit que ses gardes ne fussent Luthériens, elles luy furent changées. Là il receut plus gracieux traictement du concierge, soit pour la crainte qu'on le délivrast après la mort du Roy, soit qu'il y ait été induit par humanité et courtoisie; toutefois il ne luy étoit possible de mettre seulement la teste à la fenestre, tant il estoit gardé de près [2]. »

« Cependant, raconte Chandieu, beaucoup de temps se passoit ; et luy estant en la conciergerie eut moien de faire entendre de ses nouvelles à l'Église, pour l'advertir de l'estat auquel estoient ses affaires, des demandes qu'on luy avoit faites, et de la grâce de Dieu par laquelle il avoit

1. Crespin, édit. de 1564, p. 927.
2. *Ibid.*

confessé nostre Seigneur Jésus-Christ sans crainte. Il prioit surtout qu'on ne s'offensast point, si on le voioit interjetter tant de fois appel nouveau de l'un à l'autre. Que ce n'estoit qu'il voulust gaigner tems, et prolonger sa vie par subterfuges, mais affin d'oster toute occasion de penser qu'il se précipitast et qu'il fut cause de sa mort avant le tems, s'il oblioit quelque chose qui peut servir à sa justification. Car quant à luy, il se sentoit si bien fortifié par la grâce de Dieu, que l'heure de sa mort luy estoit une heure souhaitable, et qu'il l'attendoit avec toute joye. C'estoit la teneur de ses lettres[1]. »

Ces lettres de Du Bourg ne nous sont malheureusement pas parvenues, mais nous en avons un fidèle écho dans les lignes qui précèdent et qui sont de l'un des pasteurs de l'Église de Paris, Antoine de La Roche-Chandieu, qui les avait certainement lues.

Sur la seconde comparution de Du Bourg devant le Parlement, nous avons, par les registres de ce corps, des détails fort précieux[2]. Le prisonnier, armé de toutes les ressources que lui fournissait sa connaissance approfondie des règles de la jurisprudence, lutta cette fois corps à corps avec ses adversaires, et la grande Chambre elle-même, sans être plus bienveillante, n'osa pas recommencer la comédie judiciaire qu'elle avait jouée, lors du premier appel, en le jugeant au pied levé et sans lui accorder les garanties dues à l'accusé. Il semblait, maintenant qu'Henri II était mort, qu'on n'eût plus la même hâte d'en finir.

Le nouveau roi, cependant, excité par le cardinal de Lor-

1. *Histoire des persécutions et martyrs de l'Église de Paris* (Lyon, 1563), page 391. Le journal de Bruslart dit : « Ledit Du Bourg fut treuvé saisy de beaucoup de lettres pernicieuses qu'il recepvoit et escrivoit aux Fidelles et à ceux de la parolle. » Sur le moyen que le prisonnier avait découvert pour communiquer avec ses frères, les *Actes des Martyrs* nous donnent le curieux détail suivant : « Ce devis et communication se faisoit par un petit trou à passer la main, par lequel on luy bailloit lettres, livres et autres choses, et luy disoit-on en secret ce qu'on vouloit. Mais le geolier s'en estant apperceu, feit boucher la petite fenestre de la chambre, où ledit trou estoit. »

2. Les extraits des registres du parlement relatifs à l'affaire d'Anne du Bourg font partie de la collection Dupuy, à la Bibliothèque nationale, et se trouvent imprimés dans les *Mémoires de Condé*, édit. de Londres, 1743, t. Ier, p. 266-304.

raine, n'entendait pas que l'on se relâchât, et, le 29 juillet, il adressait au parlement des lettres missives, dans lesquelles il disait à ses « Amez et Feaulx », qu'ayant appris que « Maistre Anne Du Bourg avoit interjecté un appel comme d'abus... et considérant qu'il ne faict cela que pour penser, par le moyen de telles frivolles appellations, empescher le jugement définitif de son procès », il leur ordonne de « procéder au jugement et décision de ladicte cause d'appel, tous autres affaires cessans et postposez », en sorte, dit-il en terminant, « que nous ayons occasion de nous louer du devoir qui y aura esté faict de vostre part. Et n'y faictes faute, car tel est nostre plaisir[1]. »

Le 2 août, les présidents et conseillers formant la grande Chambre[2], firent comparaître Du Bourg et l'invitèrent à plaider ses causes d'appel comme d'abus. Il demanda alors que, conformément au privilège de tout temps reconnu des membres du Parlement, il fût jugé en séance plénière de ce corps, et non par une seule Chambre. Il ajouta qu'au surplus il avait des récusations à proposer et des requêtes à présenter, pour lesquelles il requérait aussi le jugement de toutes les Chambres assemblées. L'avocat du roi, Du Mesnil[3], combattit cette prétention, en soutenant que le privilège n'existait que lorsqu'il s'agissait de « l'estat, vie et honneur d'un conseiller », mais qu'on ne pouvait pas l'invoquer alors qu'il n'était « question que de juger un appel comme d'abus ». Du Bourg maintint énergiquement son droit, en invoquant un précédent, celui de l'affaire du conseiller La Chesnaye, qui avait été jugé devant le Parlement siégeant en assemblée plénière; il somma le premier président « d'assembler toutes les Chambres, sinon qu'il protestoit de le prendre à partie en son nom privé »; il déclara d'ailleurs qu'il n'en agissait pas

1. *Mémoires de Condé*, t. Ier, p. 266.
2. Leurs noms sont indiqués dans les *Registres du Parlement*, à la date de ce jour.
3. Voy. sur lui une note dans les *Mémoires de Condé*, I, 3.

ainsi « pour reculer ou eslongner le jugement, mais afin de le rendre plus solempnel ». La cour finalement délibéra qu'on lui donnerait « papier, encre et plumes pour escrire ses causes et moyens de récusation, et autres requestes et protestations qu'il dict avoir à faire, pour les apporter demain à sept heures ». Comme il s'était plaint d'avoir été mis dans une chambre « en laquelle on ne voyt quasi rien », on décida de le transférer dans une autre, « et que le geollier luy sera tenu bailler deux gardes pour empescher que l'on ne parle à luy et qu'il ne parle à personne ».

Le lendemain, Adrian Huchot, concierge et geôlier des prisons de la Conciergerie, apporta à la Cour « ung petit cahier de pappier contenant troys feulles, dont y a deux feuilletz et quasi un demy escript, qu'il a dict luy avoir esté baillé par maistre Anne Du Bourg ». Ce mémoire nous a été conservé dans les registres du Parlement; il est intitulé: *Requête d'Anne Du Bourg, conseiller au Parlement, à Nosseigneurs de la Court du Parlement.* Il commence ainsi :

« Anne du Bourg, conseiller en ladicte Court, vous remonstre très-humblement, que puisqu'il a pleu à Dieu luy envoyer la persécution qu'il souffre maintenant pour avoir opiné selon sa conscience, sur ung article de la Mercuriale concernant le faict de la Religion et aussi pour avoir rendu raison de sa Foy et Créance telle qu'il a pleu au Seigneur luy révéler, ceste cause n'est si odieuse ou de si petite importance qu'elle ne doibve estre délibérée et jugée en toutes ses circonstances et dépendances en plaine Court et toutes les Chambres assemblées, que pour le poix et conséquence de la cause ; s'il est seullement question de peine et amende pécuniaire, à cause de crime, l'on n'a accoustumé de procedder au jugement soit interlocutoire ou diffinitif, contre aucun de ceste compaignie, que ladicte Court assemblée, comme n'a guères il a esté discerné en la personne de Monsieur De La Chesnaye, pour le regard tant des appellations verballes par luy interjectées, concernans l'instruction de son procès, circonstances et dépendances, que jugement diffinitif d'icelluy. »

Du Bourg répondait ensuite à l'objection, que l'appel regardait « plus l'ordre, la forme et procédures du jugement, que la sustance et faict principal de l'accusation ». Il montrait que

si la sentence de dégradation prononcée par l'évêque de Paris devenait exécutoire, « ce seroit en conséquence le priver de son estat de conseiller-clerc, lequel il ne pourroit tenir sans les dictz ordres ».

Voylà, ajoutait-il, une ouverture faicte à l'Evesque de Paris ou autres juges d'Eglise, de pouvoir en conséquence de ladicte dégradation, priver ung conseiller de son dict Estat de conseiller, qui est une vraye entreprise de jurisdiction, et par conséquent un vray abbus, contre lequel n'y a autre remède que d'appeller comme d'abbus, car si ladicte sentence estoit confirmée par le dernier juge Eclésiasticque, et exécutée pour ce regard, et néanmoings ledict Du Bourg, après avoir esté renvoyé au Bras séculier, fut trouvé bon Chrestien, comme il s'asseure qu'il est tel, et par jugement de vous, Mes dictz Seigneurs, sera tel déclairé et absoult des cas à luy imposez, par ce moyen, avec son innocence et absolution, demeureroit privé de son dict Estat, que la Court ne pourroit luy remettre, non plus que luy rendre ses dicts Ordres. Ne fault donc attendre l'issue de vostre jugement pour avoir réparation et réformation dudict grief et abbus, et n'y a autre moyen de le corriger que par la voye du dict Appel.

A l'objection tirée des lettres patentes du Roi, qui enjoignaient la prompte expédition du procès, Du Bourg répondait en montrant à ses collègues que la tradition constante du Parlement était de ne pas s'incliner, sans mot dire, devant les injonctions royales.

La Court a accoustumé de délibérer sur semblables Lectres toutes les dictes Chambres assemblées, et faire Remonstrances, voyre les réïtérer, selon l'importance des cas, avant que frapper coup à rompre tels privileiges et de telle conséquence que celluy qui s'offre présentement, qui vous touche tous, Mes dicts Seigneurs, et duquel vous mesmes estes Conservateurs.

Dans la suite de sa requête, Du Bourg demandait à la Cour de lui accorder pour conseil quatre avocats qu'il désignait : Mes de La Porte, Robert, François Marilhac et Baptiste Du Mesnil. A l'appui de cette demande, il alléguait que, « pour l'indisposition de sa personne, il ne pourroit luy-mesme plaider son appel ». Les juges qu'il récusait étaient le premier président Le Maistre, les présidents de Saint-André et Minard,

et les conseillers Gayant, Bouette et de Dormans. Trois d'entre eux avaient comparu comme témoins en l'information contre les autres accusés, Fumée, La Porte et de Foix, et « il ne fut oncques veu que ung juge ayt jugé celuy contre les complices duquel il auroit été ouy tesmoing, recollé et confronté ». Les trois autres avaient instruit son procès et avaient été ses premiers juges. De plus, Le Maistre et Minard, après que Du Bourg eut parlé devant le roi, en la Mercuriale, « dirent publicquement que ceux qui estoient de ceste opinion estoient hérétiques et sacramentaires, ce qui estoit descouvrir leur affection et accuser ledict Du Bourg envers ledict feu Roi présent ». Il les priait donc « humblement soy vouloir abstenir de la cognoissance de ceste cause [1] ».

L'avocat général essaya, par un habile plaidoyer, d'affaiblir l'impression produite par la requête si fortement motivée de Du Bourg. Il fit observer que, « par le commencement des Remonstrances dudict Du Bourg, il semble diminuer et beaucoup rabattre de l'espérance que l'on avoit de luy d'une vraye et certaine résipiscence et réduction à l'Église universelle ». Il fallait donc, puisqu'il persistait dans l'hérésie, lui « dénier et oster toutes les aydes dont il pourroit estre secouru ». Il s'éleva, de nouveau, contre la prétention de l'accusé d'être jugé par les Chambres assemblées. Il chercha aussi à montrer qu'on ne devait pas le recevoir à « plaider par Conseil ». « Il est, dit-il, personnaige de sçavoir et d'éloquence, qui peult de soy-mesme mieulx déduire ses droictz que nul autre. » Mais le principal argument invoqué par l'avocat du roi fut qu'une telle procédure « est de grande longueur et apporteroit eslongnement d'expédition en ceste cause ». Quant aux récusations, il reconnaissait que la Cour était souveraine pour en juger; toutefois il croyait devoir lui demander de les refuser, toujours afin de gagner du temps et de « permectre aux Juges d'Église passer oultre au Jugement du procès, sans déférer à telles

1. *Memoires de Condé*, t. Ier, p. 270-271.

appellations, lesquelles ne doibvent retarder les choses qui appartiennent à la discipline mesmes de la Religion par les anciennes et nouvelles ordonnances ».

Le Parlement, très jaloux de ses droits, crut voir une immixtion abusive dans cette dernière remontrance de l'avocat général, et dans la séance du lendemain, il y eut des explications assez vives entre la Cour et « les gens du Roi ». Ceux-ci, par l'organe de Du Mesnil, ayant cru devoir « remonstrer le faict de ceste récusation n'estre pas vulgaire ni ordinaire, d'autant que tous les présidens d'icelle Court, qui sont sept, sont recusez, et trois ou quatre des plus anciens conseillers », et ayant voulu faire intervenir le roi pour trancher la question pendante, la Cour entra en délibération. Les termes mêmes employés par les registres du parlement montrent que les conseillers prirent fort mal cette proposition.

Sur quoy, eulx (les gens du Roy) retirés, et la matière mise en délibération, a esté arresté que les dictz Gens du Roy seront mandez, affin de déclarer cathégoricquement s'ils entendent empescher que ceste compaignie ne juge les causes des récusations proposées par le dict Du Bourg, et aussi pour leur remonstrer que ce n'est pas de l'Office de la Court d'avertir le Roy de ce qui s'est faict en ceste matière, mais de juger.

L'avocat général représenta que les gens du Roi, « ne se fussent ingérez » en telle matière « sans avoir esté à ce excitez », et il supplia la Cour « de prendre de bonne part les remonstrances » qu'ils avaient dû lui faire. La Cour ne fut probablement pas très satisfaite de ces explications, puisque, sans doute pour marquer sa mauvaise humeur, elle ajourna son jugement à trois jours[1].

Le cardinal de Lorraine, en présence de ces velléités de résistance de la part du Parlement, résolut d'agir avec énergie. Il fit ordonner par le roi au chancelier Olivier, auquel il venait de rendre sa fonction, d'aller présider la séance où devait venir l'appel de Du Bourg. En écartant Bertrandi,

1. Registre du Parlement, du 4 d'aoust, f° 67 v°. *Mémoires de Condé*, I, 277.

créature de Diane de Poitiers, et en confiant de nouveau les sceaux à Olivier, réputé pour ses vertus, les Guises avaient voulu attacher ce dernier à leurs intérêts et donner satisfaction à la reine-mère. Le nouveau chancelier, trop faible de caractère pour résister à ces hautains et tout-puissants protecteurs, fut dès ce jour leur instrument.

Le chancelier vint donc au Parlement, le 7 août, accompagné des cardinaux de Lorraine et de Bourbon, des membres du Conseil privé et de plusieurs maîtres des requêtes, et, selon son droit, il prit aussitôt le fauteuil de la présidence[1]. Voici, d'après les Registres, le résumé de sa harangue d'ouverture.

Monsieur le Chancellier a dict que le Roy adverty par son Procureur général de la récusation proposée par Maistre Anne Du Bourg, prisonnier, à l'encontre de tous les Présidens de sa Court, et trois ou quatre des anciens Conseilliers, et que une bonne partie des aultres anciens Conseilliers avoyent esté appelez au Jugement de la Sentence de l'Archevesque de Sens, confirmative de celle de l'Evesque de Paris, donnée contre ledict Du Bourg, et que ès trois Chambres, assavoir du Plaidoyé, du Conseil et Criminelle de sa dicte Court, n'y demouroit pas grand nombre de Conseilliers; et encore que ceulx non récusez estoient sans Chef qui feust Président; et aussi qu'il est question d'une Cause dépendant de la Foy et Religion Chrestienne, et que l'appelant est du Corps de céans, et que sur tout le dict Seigneur est l'amateur de la Religion, et que le feu Roy son père mourant ne luy recommanda sur tout que la Foy et la Religion; et pour obvier que, par le moyen de telles récusations, les choses tournassent en trop plus grande longueur que le principal, Sa Majesté luy a commandé venir céans pour y présider et supplier le défault des Présidens de ceste sa Court, assistés des Conseilliers de son Conseil privé, et Maistres de Requestes présens : aussi a ledict Seigneur prié Mondict S^r le Cardinal de Lorraine et Mondict S^r le Cardinal de Bourbon se y trouver pour le privileige de la Court et pour la conséquence de telle matière[2].

Le 7 août, comme le 10 juin, le but poursuivi par le cardinal et sa faction était d'intimider le Parlement et de l'engager

1. « Dont le cardinal irrité, et de ce que l'on tardoit tant à le faire mourir, luy-mesme mena en Parlement le chancelier Olivier, avec bon nombre de Maistres des Requestes à sa dévotion, pour faire une fricassée desdites causes de récusation. » (Crespin, édit. de 1564, p. 927.)

2. Reg. du Parl., du 7 d'aoust, f° 108 v°. *Mém. de Condé*, I, 279.

irrévocablement dans la voie de la persécution à outrance contre les hérétiques. Mais cette fois encore, si le parlement courba la tête sous l'affront, il y eut un homme qui la releva; ce fut Anne Du Bourg. Voici comment Crespin nous décrit son attitude dans cette séance :

Du Bourg, voyant ce renfort d'ennemis, ne demeura ne vaincu, n'estonné; ains remonstra vivement au Cardinal, qu'il s'esbahissoit fort que luy, qui estoit son plus grand ennemy, l'un de ses parties, accusateur et solliciteur, se voulsist présenter pour estre son Juge. La contenance du Cardinal monstroit assez ce qu'il avoit au dedans : si est-ce qu'il ne fut sans réplique. Et en niant tout, il l'asseura qu'il n'avoit point meilleur amy : toutesfois puisqu'il avoit telle opinion de luy, il ne vouloit assister à son jugement[1].

François de Morel faisait allusion, de son côté, à cet incident, dans une lettre à Calvin, écrite une semaine après :

La fureur du Cardinal ne connait pas de bornes. Il s'est rendu naguères au parlement, accompagné de vingt-deux maîtres des requêtes, afin d'écraser Du Bourg, cet héroïque soldat du Christ, par le grand nombre des votes. Mais l'insensé n'a pas réussi. La violence factieuse du Cardinal et des siens s'étant montrée au grand jour, Du Bourg a récusé de pareils juges, et, en sa qualité de membre du parlement, il a demandé à être jugé par le corps entier et non par une fraction de la Cour. Aussi, malgré le Cardinal, qui espérait s'enivrer de ce sang avant l'arrivée du roi de Navarre, le jugement a été remis à plus tard[2].

Le procès-verbal de la séance du Parlement confirme ces détails, autant qu'un compte rendu officiel peut le faire :

Les Gens du Roy venuz, et ledict Du Bourg faict monter, et interpellé de déclarer s'il avoit quelzques suspitions contre aulcuns de ceste Compaignie, dont la liste luy a esté baillée, a dict d'entrée ne sçavoir pourquoy l'on luy a envoyé les deux Listes, ne mesmes si c'estoit pour juger son Appel comme d'abbus; auquel à l'instant a esté respondu que luy mesme les avoit demandées, et que ceste Compaignie estoit assemblée

1. Crespin, édit. de 1564, f° 927. Le récit de Regnier de la Planche reproduit ici presque textuellement ce récit de Crespin, et est, à son tour, reproduit par Bèze.

2. Morellanus Calvino, 15 augusti 1559. *Calvini Opera*, XVII, 598.

pour juger ce qui estoit à faire en sa Cause. Lors a dict ledict Du Bourg, que le plus grand heur qui luy puisse advenir en sa cause, est celuy qu'il reçoit présentement pour une telle Assemblée, et que aux grandes et graves occupations de l'Estat, dont la pluspart ont la charge, il leur ayt pleu assister en sa Cause, et venir céans en prendre le loisir. Toutesfois il supplie très-humblement ceste dicte Compaignie vouloir prendre en bonne part les Remonstrances, qui sont, qu'il ne peult passer par dissimulation que son Appel comme d'abus soit jugé ailleurs que en ceste Court, toutes les Chambres assemblées qu'il ne veoit encore. Au reste, il y peult veoir ung nombre de Messieurs du Conseil privé qui ont séance et entrée céans, le Roy y séant et tenant son Lict de Justice ès affaires de l'Estat; et quant aux Maistres des Requestes, sçait bien qu'ils ont Jurisdiction céans, non pas en ce lieu, mais ès Requestes de l'Hostel. D'avantage, par les deux Listes à luy baillées, appert que le nombre des dicts Seigneurs Conseilliers au Conseil privé et M^es des Requestes excède le nombre des Conseilliers dénommez en l'une des dictes Listes, desquelz encores y en a deux absens et excusez; de sorte qu'il peult dire sa Cause estre par devant les Conseilliers et Gens du Conseil privé et Maistres des Requestes, et non pas par devant les Gens de la Court de Parlement. Toutesfois il ne veult pas révocquer en doubte leurs prééminences en leurs Estastz; mais supplie très-humblement ce qu'il en dict estre prins en bonne part, pour l'importance de sa Cause qui ne peult et ne doibt, soubs correction, estre jugée sinon toutes les Chambres assemblées, dont il a supplié Mondict sieur le Chancellier comme Chef de la Justice, pour ce faict, délibérer sur ses récusations et Remonstrances esquelles il persiste. Oultre, a dict qu'il peult avoir d'autres causes de récusations à l'encontre d'auteurs particuliers, esquelles il ne entrera jusques à ce que toutes les Chambres assemblées, il soit advisé sur ce que dessus.

L'avocat général prit ensuite la parole pour repousser les conclusions de Du Bourg. Il déclara que « ledict Du Bourg doit recepvoir à grand honneur et contentement de veoir ung tel nombre de Princes, Seigneurs et Conseillers au Conseil privé du Roy, et Maistres des Requestes, et avec eux vingt Conseillers pour juger sa Cause ». Du Bourg répliqua que « juger en ceste Compaignie, cela ne seroit juger ne en la Grand'Chambre, ne les Chambres assemblées ». On lui demanda quels juges il prétendait donc avoir « en matière d'hérésie »; à quoi il répondit qu'il n'était pas, pour le moment, « question d'hérésie, mais d'ung Appel comme d'abbuz; et quant au Jugement

diffinitif, qu'il appartient à telz Juges qu'il plaise au Roy ordonner ».

La Cour finalement décida qu'elle accorderait à Du Bourg le conseil de deux avocats, François de la Porte et François Marilhac, et s'ajourna au lendemain matin à six heures, pour entendre leurs plaidoieries[1]. Ce délai était dérisoire, mais il fallait bien paraître faire du zèle pour plaire au cardinal de Lorraine et à sa brillante suite.

Le lendemain, 8 août, l'un des avocats désignés, Marilhac, vint déclarer à la Cour que son collègue s'excusait et que lui-même ne pouvait accepter la charge de défenseur de Du Bourg que si on lui accordait un ajournement à quinzaine et que si on lui donnait « liberté pour la défense de ceste Cause, non licentieuse, comme il ne vouldroit y penser, mais contre ceulx qui le pourroyent calumpnier ». La Cour, faisant droit à la requête de l'avocat, lui donna deux nouveaux collègues, Jehan de Saint-Méloir et Pierre Robert, leur permettant de communiquer avec leur client « en la Tour carrée ou en la petite Tournelle ». Malgré la demande de Marilhac, que cette communication « se feist *semotis arbitris* et en liberté », elle décida qu'elle aurait lieu « en la présence de M[e] Jehan Camus, secrétaire du Roy et de la dicte Court. » Les plaidoiries étaient ajournées au lundi 14 août, mais, par suite d'un ajournement nouveau, ne vinrent que le samedi 19.

Dans cette même séance, Du Bourg déclara que, « actendu les grandes occupations de Monseigneur le Chancellier et de Messieurs du Conseil privé du Roy, qui lui assistent, il se départoit des causes de récusations proposées contre Messieurs les Présidens De Thou, Seguier et De Harlay ». Pressé de déclarer quels il récusait de « ceulx qui assistent et sont présens », il indiqua « Monseigneur le cardinal de Lorraine, qui est sa Partie en ce procès, » et les « seigneurs Evesque d'Amiens (Nicolas de Pelevé) et de Vouze, M[es] des Requestes, qui sont ses domestiques ». « Interpellé d'expliquer ce qu'il a dict, que

1. Reg. du Parl., f° 108 v°. *Mém. de Condé*, I, 283.

mondict sieur le cardinal de Lorraine est sa Partie, a dict qu'il a esté le moyen de toutes les poursuictes qui ont esté faictes contre ses Compaignons prisonniers et luy, non comme Conseil du Roy, mais comme sa Partie, et a faict despescher les Lettres patentes et Commission. » La Cour ne fit droit qu'à une partie des demandes en récusation de Du Bourg, et décida que deux de ceux qu'il avait récusés dès le commencement, le premier président Le Maistre et le président Minard, assisteraient au jugement[1].

Ce fut enfin dans les audiences des 19, 21 et 22 août que, à la suite des longs préliminaires que nous venons de résumer, se plaida le procès de Du Bourg. L'avocat Marilhac, sur qui paraît avoir pesé tout le poids des plaidoiries, avait cherché, dans ses entrevues avec son client, à l'amener à faire des concessions sur les points de dogme, et principalement sur la Messe, « luy alléguant que sans cela il ne pourroit éviter la mort[2] ». Quand il vit qu'il ne gagnait rien sur ce point, il exigea de lui la promesse qu'il le laisserait plaider sans l'interrompre, sauf ensuite à dire « ce que bon luy sembleroit ».

L'heure de l'audience, où son affaire devait être plaidée, arrivée, Du Bourg, afin de bien marquer qu'il se considérait toujours comme en possession de son état de conseiller et qu'il n'avait en rien démérité, revêtit son chaperon et « requist y estre mené avec la dignité qu'il avait accoustumée d'entrer en Parlement, ce qui luy fust accordé, et pour le conduire on luy envoya un Conseiller[3] ».

La première partie de la plaidoirie de Marilhac fut excellente. Il montra ce que l'arrestation des conseillers avait d'irrégulier; il fut sévère pour le cardinal Bertrandi, « qui avoit sans aucune honte joué deux personnages », jugeant comme archevêque de Sens celui qu'il avait jugé comme chancelier, et dont

1. Reg. du Parl., du 8 d'aoust, f° 113 r°. *Mém. de Condé*, I, 283.

2. Regnier de La Planche, édit. Buchon, p. 210. Dans le récit de cet incident, cet auteur (copié ensuite par Bèze) reproduit le texte de Crespin (édit. de 1564), avec de très légères modifications.

3. Ce détail intéressant n'a été conservé que par l'édit. de Crespin de 1564.

il eût voulu encore juger l'appel. Il montra qu'il en résultait « non seulement des causes d'abus, mais la nullité des sentences, de sorte qu'il falloit par nécessité recommencer le procès, attendu que nulle formalité de justice n'avoit esté gardée ».

Malheureusement Marilhac ne s'en tint pas là; mais voulant sauver malgré lui son client, il termina par un appel pathétique à la miséricorde du roi et de la Cour. « Il confessa que sa partie avoit péché contre Dieu, irrité le Roy, désobéi à son Evesque et offensé la saincte Église romaine, à laquelle, ajouta-t-il, il désiroit estre reconcilié. A ceste cause requéroit très humblement la Court d'obtenir sa grâce, ou, à tout le moins, sa vie sauve, et de son Evesque pénitence et absolution[1]. » Anne du Bourg, ayant voulu réclamer contre cette conclusion inattendue, le président, sur un signe de l'avocat, le renvoya en prison.

Mais une fois seul avec lui-même, Du Bourg se reprocha d'avoir été infidèle à sa conscience, en permettant à son avocat de porter sa défense sur un terrain où il ne pouvait pas le suivre sans mentir à ses convictions. Il se reprocha comme un crime d'avoir prêté l'oreille aux propositions de « ceux qui n'aimoient que son corps et ceste vie présente », et il sentit « grandement sa conscience chargée de ce que, estant présent à ce plaidoyé, il ne l'avoit à l'instant désavoué[2] ». Il semble qu'il s'était laissé aller à livrer à Marilhac quelques lignes ambiguës, qui pouvaient êtres entendues comme une atténuation de sa confession précédente[3]. Quoi qu'il en soit, il n'hésita pas à revenir sans retard de cette défaillance, et, pendant que la Cour était encore en délibération, et se préparait à envoyer deux ou trois de ses membres en députation auprès du roi pour lui faire part de ses nouveaux sentiments et solliciter sa

1. Crespin, édit. de 1564, p. 928.
2. *Ibid.*
3. Il se sentait la conscience chargée, dit Crespin, « d'avoir esté induit... de cercher couleurs pour pallier sa confession : de quoy ils avoient arraché quelque chose de ses mains. » (*Ibid.*)

grâce, il fit parvenir au président quelques lignes, par lesquelles il avisait la Cour : « que, quelque chose qu'eût plaidé son advocat, il persistoit et vouloit vivre et mourir en la confession de foy qu'il avoit faite devant le Roy et ailleurs par tout son procès, et qu'il estoit prest à la maintenir jusques à la mort, comme estant fondée sur la vraye et indubitable parolle de Dieu. Partant supplioit la Cour de n'avoir aucun égard au désistement de Marilhac, et qu'il concluoit et persistoit en ses causes d'appel comme d'abus et nullitez de sentences[1] ».

A la suite de l'échec de cette tentative pour faire fléchir la conscience de Du Bourg, tentative dans laquelle probablement l'avocat avait été encouragé par plusieurs conseillers, il ne restait plus à la Cour qu'à prononcer son arrêt. Elle remit encore à huitaine, malgré une nouvelle démarche du cardinal de Lorraine qui, le 18 août, faisait mander auprès du roi, à Saint-Germain-en-Laye, les présidents de Thou et Séguier, pour leur enjoindre que, « toutes choses cessans, les récusations de Me Anne Du Bourg mises derrière, son procès principal feust vuydé ».

L'arrêt de la Cour, en date du 31 août, déboutait Du Bourg de toutes ses demandes, tant de celles qui tendaient à assembler toutes les Chambres que de celles tendant à la cassation des procédures faites par les juges d'Église et par les commissaires députés par le roi[2].

L'attitude du Parlement pendant ce mois d'août, consacré tout entier à vider un appel, montrait assez que, s'il n'avait ni le courage ni peut-être le désir d'acquitter Du Bourg, il n'était pas pressé d'arriver à prononcer sa condamnation définitive. Il tenait d'autant plus à faire étalage d'autorité sur des points secondaires qu'il se sentait moins disposé à résister sur le fond des choses. L'arrêt du 31 août laissait la porte ouverte à de nouveaux atermoiements. Du Bourg en profita, et ses juges n'en furent peut-être pas fâchés.

1. *Actes des Martyrs*, éd. de 1564, p. 928.
2. Voir cet arrêt dans les *Mémoires de Condé*, I, 288.

Il restait en effet une troisième juridiction à parcourir. Du Bourg, décidé à aller jusqu'au bout, en appela de la sentence de l'archevêque de Sens à l'archevêque de Lyon, primat des Gaules. C'était là une juridiction contestée, et à laquelle plusieurs métropolitains, notamment ceux de Rouen et de Sens, avaient résisté. Le cardinal de Lorraine, irrité de cette prolongation d'un procès dont il lui tardait de voir l'issue sanglante, essaya par tous les moyens d'empêcher ce « tiers appel », soutenant que « les deux sentences estant confermées par arrests, elles estoient exécutoires nonobstant ledit tiers appel. » Il ne réussit pourtant pas à empêcher ce nouvel appel de suivre son cours.

Le vieux cardinal de Tournon, que Catherine de Médicis avait fait rentrer au Conseil privé, était alors archevêque de Lyon, et, prenant au sérieux sa dignité primatiale, il donna à son grand vicaire l'ordre de rassembler à Paris les membres de son conseil. Mais « quelque diligence qu'on y mît, un mois ou deux passèrent » avant que le primat eût, à son tour, confirmé la sentence des premiers juges ecclésiastiques. Cet arrêt fut rendu le 28 septembre, et Du Bourg se hâta d'en appeler de nouveau au Parlement. Les vacances de ce corps étant survenues sur ces entrefaites, le jugement de cet appel subit quelque retard, malgré des lettres patentes du roi, en date du 13 octobre, chargeant la Chambre des vacations de procéder au jugement, et validant d'avance « le jugement qui y sera donné, comme si avoit esté le Parlement séant[1] ». Cette fois encore, bien des semaines s'écoulèrent en délibérations, et ce ne fut que le 18 novembre que la Cour mit à néant l'appel de Du Bourg et le déclara non recevable[2].

Cette fois, l'arrêt était exécutoire, et, le surlendemain du jour où il fut rendu, Du Bourg reçut la visite à la Bastille des délégués de l'évêque de Paris, chargés de le dégrader des

1. Reg. du Parl. du 20 octobre, f° 415, r°. *Mém. de Condé*, I, 289.
2. *Ibid.*, du 18 de novembre, f° 13, v°. *Mémoires de Condé*, I, 294.

Ordres de diaconat et de sous-diaconat qui lui avaient été conférés. Ces délégués étaient Jean-Juvénal des Ursins, évêque de Tréguier, Frère Philippe Musnier, évêque *in partibus* de Philadelphie et Frère Nicolas de Saint-Ouen, docteur en théologie, abbé de Montebourg, « séant *in pontificalibus* pour l'exécution de la sentence par cy-devant donnée par Révérend père en Dieu monseigneur monsieur Eustache du Bellay, evesque de Paris, allencontre de Maistre Anne du Bourg, conseiller du Roy en sa court de Parlement à Paris, prisonnier audit lieu de la Bastille ». Plusieurs théologiens assistèrent aussi, comme témoins, à la cérémonie, et l'un d'eux, Bruslart, dans son *Journal*, prend soin de nous dire que « furent gardées les solemnités à ce requises[1] ».

On observa en effet le cérémonial, à la fois compliqué et puéril, en usage en pareil cas dans l'Église romaine. Du Bourg, après avoir longuement discuté le côté juridique de la question[2], se soumit sans résistance à ce qui n'était à ses yeux qu'une vaine forme. A ceux qui lui présentaient les vêtements ecclésiastiques qu'il devait revêtir : « Bien, dit-il, puisque faire le fault ! » et il ajouta que, s'il en avait appelé de la sentence de dégradation, « ce n'estoit pas pour regret qu'il eust à laisser lesdits ordres, et qu'il y avoit longtemps qu'il les vouloyt laisser, s'il eust peu, et les avoyt seullement prins pour estre capable de l'estat qu'il a. Et que s'il eust peu estre receu audit estat sans icelles, ne les eust jamais prins ».

On le revêtit d'une robe noire « à usaige d'homme d'église », d'un surplis, de l'aube, de la ceinture, de l'étole et du fanon; on mit successivement en ses mains les Évangiles, le calice, les burettes, les chandeliers. Puis l'évêque officiant lui ôta l'un après l'autre les vêtements, ornements, livres et vaisseaux, en prononçant certaines formules contraires à celles de l'ordina-

1. Journal de Bruslart, dans les *Mém. de Condé*, t. Ier, p. 6.

2. Voir sur ces discussions, et sur les détails de la cérémonie de dégradation, le *Procès-verbal de la dégradation d'Anne du Bourg*, que M. N. Weiss a eu la bonne fortune de découvrir et l'obligeance de nous communiquer et qui est inséré dans cette livraison du *Bulletin*.

tion. On lui coupa aussi les cheveux du sommet de la tête pour effacer toute trace de tonsure. Après quoi, on lui présenta « robe et bonnet servant à homme lay ». Il protesta, en disant que sa robe de conseiller ne pouvait lui être enlevée que par le Parlement.

L'évêque de Tréguier le remit alors aux mains du lieutenant du capitaine de la Bastille, et par lui aux mains des juges séculiers, avec la recommandation hypocrite « d'agir avec iceluy Du Bourg doucement et humainement ». En prenant congé du prisonnier, il lui recommanda de prendre patience et de « se consoler en Dieu », en prenant les avis de « quelque bon docteur en théologie ». A quoi Du Bourg répondit qu'il allait se consoler avec Dieu, le seul consolateur qui lui restât, puisque les hommes l'avaient délaissé.

Quelle impression fit cette cérémonie du moyen âge sur Du Bourg? D'après le témoignage du ministre Chandieu, bien placé pour être renseigné, elle apporta à sa conscience un vrai soulagement. « Ce qu'il receut, dit-il, comme un grand honneur d'estre du tout nettoyé de ces ordes et vilaines marques de la Beste, et mis hors de la synagogue des meschans, comme membre de nostre Seigneur Jésus-Christ[1]. » Au dire de Regnier de la Planche, « ceux qui le dégradèrent des ordres estoient merveilleusement estonnés de ses remonstrances[2]. »

MATTH. LELIÈVRE.

(*La fin prochainement.*)

1. *Histoire des persécutions et martyrs de l'Église de Paris*, p. 392.
2. Édit. Buchon, p. 236. La *Vraye Histoire* dit également : « Ce qu'il receut d'un cœur et visage fort joyeux, disant que, par ce moyen le caractère de la beste, dont il est parlé en l'Apocalypse, lui estoit osté, et ne tenoit plus aucune tache de l'Antechrist de Rome. » *Mém. de Condé*, I, 246.

DOCUMENTS

PROCÈS VERBAL

DE LA DÉGRADATION D'ANNE DU BOURG

CONSEILLER EN LA COUR

On a lu plus haut tous les détails désirables sur cet épisode du martyre d'Anne Du Bourg. Le texte inédit qui suit se trouve à la Bibliothèque nationale, collection Brienne 205. — N. W.

Du Lundy XXe jour du mois de novembre 1559, *du matin.*

Au lieu de la Bastille Reverendz pères en Dieu, M^res Jehan Juvénal des Ursins, evesque de Treguyer, frère Philippes Musnier, evesque de Philadelphie, à la dextre, et frère Nicolas de Saint-Ouan, docteur en Théologie abbé de Montebourg, à la senestre, séans *in Pontificalibus* pour l'exécution de la sentence par cydevant donnée par reverend père en Dieu, monseigneur monsieur Eustache du Bellay, evesque de Paris, allencontre de Maistre Anne Dubourg, conseiller du Roy en sa court de parlement à Paris, prisonnier audit lieu de la Bastille.

Par devant nous Jacques Quetier licentié ez loix, chanoine et official de Paris, assistans vénerables personnes messieurs Mes Phillippes Bryault, chanoyne de l'Église de Paris, vicaire general audit S^r evesque de Paris, Jean Alcaume penitentier d'icelle Église, docteur en Théologie, Jehan de Monchy, aussy docteur en Théologie, commis et deputté par messseigneurs les reverendissimes cardinaux inquisiteurs de la foy, Jehan Moreau soubz chantre [ ], Bruslart, Jean Haton, secrétaire dudit S^r evesque, aussy chanoines de ladite Église et Mr Geoffroy le Maistre, promoteur dudit sieur.

Avons mandé et fait venir ledit maistre Anne Dubourg, auquel avons remonstré qu'il est assez mémoratif de la procéddure contre luy faite par-ci devant sur le crime d'hérésie, par mondit sieur de Paris, juge ordinaire et diocésain, lequel, aprez plusieurs remonstrances et exhortations salutaires ne se voulant, par luy, réduire ny retourner à l'Église catholique, auroit à son grand regret prononcé sentence ; par laquelle auroyt dit que icelluy Dubourg seroit osté, depposé et dégradé de ses ordres sacrées et privilège ecclésiastical, rendu et dellaissé au bras seculier pour procedder contre luy ainsy que de raison.

De laquelle sentence il auroit appellé comme d'abus, et par arrest, luy oy, auroit esté déclaré non recevable appellant, rendu et renvoié audit S[r] evesque. Aprez lequel arrest auroit appellé *ad superiorem, nominatim* à monsieur l'archevesque de Sens, par lequel le procès veu en grande compaignie et luy oy, auroit esté dit et prononcé mal et sans grief appellé, rendu et renvoié audit sieur evesque dont de rechef il auroyt appellé comme d'abbus, et luy semblablement oy sur ses causes d'appel et le procès veu en plaine compagnie, auroit encores esté desclaré non recevable comme appellant. Sur ce auroit appellé *secundo* à monsieur l'archevesque de Lyon lequel luy auroit baillé juges et vicaires par devant lesquelz il auroit usé de plusieurs subterfuges et interjecté plusieurs appellations; nonobstant icelles auroient iceux vicaires confirmé la dite sentence dont *tertio* il auroit appellé comme d'abus. Finablement derechef declairé non recevable, au moien de quoy, voians sa pertinacité et obstination, atendu les trois sentences conformes et arrest dessusdit, est necessaire user alencontre de luy de justice et mettre la sentence dudit S[r] evesque a exécution, dont il nous desplaist.

A dict celuy Dubourg, que la dicte troisiesme sentence est donnée par contumace et *in vim noviter productorum* de quelques missives et livres, et partant n'est conforme, et partant requiert estre receu à purger sa contumace; et, où l'on ne le voudroit recevoir à purger la dite contumace, appelle d'icelle sentence comme non conforme et comme nulle de toute nullité et ainsy qu'il prétend amplement déduire par ses moiens d'appel.

Luy avons remonstré, au contraire, que les dites trois sentences sont conformes tendants touttes à mesme fin et n'appert que icelle troisiesme sentence soit donnée *in vim noviter productorum*, et quant aux deffauts et contumaces, n'a point de rescrit pour estre relevé desdits contumaces, partant doibt estre proceddé à l'exécution de ladicte sentence nonobstant son dire, ce que a requis le dit promoteur.

Lequel Dubourg a remonstré que, par la lecture mesmes de la troisiesme sentence, il appert de la difformité et que nommément en icelle sont récitées les lectres missives et livres trouvez en sa possession. Et quant au rescrit pour purger ladite contumace, a déclaré qu'il croit qu'il est obtenu, comme il prétend l'exhiber de bref, s'il est receu à ce faire. Et néanmoins nous a sommé et requis que luy eussions à déclarer en quel pouvoir ledit S[r] evesque de Treguyer vouloit exécuter ladite sentence, d'autant qu'il ne le reconnoist comme son supérieur, ne comme aiant puissance d'exécuter ladite sentence. Et outre ce, a demandé acte de ce que monsieur Laurens des Croysettes souffle en l'oreille d'un chacun comme luy administrant ce qu'il a à dire et faire, luy qui est partie

et seul soliciteur en ceste cause, et par ce moien est le juge et partie.

Surquoy a esté rapporté et certiffié par ledit S[r] Bryault, vicaire général et par ledit Haton, secrétaire dudict S[r] evesque, qu'il y a vicariat et mandement dudict S[r] dirigé audict S[r] evesque de Tréguyer aux fins de l'exécution d'icelle sentence et dégradation dont ost question.

Avons de rechef remonstré au dit Dubourg, que la sentence donnée par les vicaires dudict S[r] archevesque de Lyon n'est donnée *in vim noviter productorum*, et à ces fins luy en avons faict lecture, et quant au rescrit par luy alegué, lui avons dit qu'il est impossible qu'il ait iceluy obtenu, par ce que le pape estoit jà mort lors desdites contumace et sentence et n'y a legat ny autre personne qui luy puisse donner rescrit à ceste fin, et quant au vicariat par luy requis, luy avons dit que le pouvoir dudit sieur evesque de Treguyer est notoire, attendu la certiff[on] de sondit vicaire et secrétaire et qu'il n'y a point d'interest, mesmes que ledit Bryault vicaire en tant que besoin estoit, prioit et requeroit instamment ledit S[r] evesque de Treguyer vouloir procedder à l'exécution de la dite sentence.

Lequel Dubourg nous a derechef remonstré qu'il falloit vicariat special de monseigneur l'evesque de Paris et qu'il ne suffisoit d'un vicariat général lequel toutesfois ne veoit-il et jusques ad ce qu'il luy fust apparu dudict pouvoir, qu'il n'estoit tenu, soubz correction, d'obeyr. Et quant à la difformité de ladite troisiesme sentence, nous a derechef remonstré et par la lecture mesmes d'icelle qui luy a esté présentement faicte desdictes lettres missives et livres [qui] sont mentionnez en icelles, prétend ledit Dubourg que ce est le principal fondement de ladite sentence.

Ce dit, ledit promoteur a requis qu'il soit passé outre à l'exécution de ladite première sentence, nonobstant chose proposée ou aléguée par ledict Dubourg et qu'il pourroit par cyaprès allèguer, atendu ce quo dessus.

Sur ce nous a sommé derechef ledict Dubourg de luy exhiber vicariat général ou spécial.

Sur quoy, attendu la requeste dudict Bryault faite audict S[r] evesque do Treguyer et la certiffication dudict vicariat, avons ordonné, suivant le réquisitoire dudict promoteur, nonobstant chose proposée ou aleguée par ledit Dubourg, qu'il sera passé outre à l'exécutoire de ladite sentence.

Dont iceluy Dubourg a appelé comme d'abus.

Ledit promoteur a requis, attendu lesdites trois sentences conformes et arrestz, raisons et moiens cidessus deduiz, les subterfuges exclus dudict Dubourg, soyt passé outre nonobstant ledict appel comme frivol, ce que avons ordonné estre fait.

En voullant procedder à laquelle exécution, comme l'on a voullu vestir

ledit Dubourg du surpelict, a dict ces motz : Bien, puisque faire le fault. Et outre, a dit, que ce n'estoit pas pour regret quil eust à laisser lesdits ordres, qu'il différoit et appeloit et qu'il y avoit longtemps qu'il les vouloyt laisser s'il eust peu, et les avoyr seullement prins pour estre capable de l'estat qu'il a. Et que s'il eust peu estre receu audit estat sans icelles, ne les eust jamais prins, donc ledit promoteur nous a requis acte, lequel luy avons octroyé.

Ce fait, aprez que iceluy Dubourg, estant vestu d'une robbe noire à usaige d'homme d'Église, a esté vestu dudit surpelis, de lhaunet, aubbe et ceinture, sur iceux ayant l'estolle à travers et le fanon au bras gauche, et revestu de tunique, ayant en ses mains le texte des évangilles, après exorcismes et leçons sainctes, tenant aussy en ses mains le calice couvert de platine, les burettes, chandeliers et cierges, le tout par ordre et l'un après l'autre; en proceddant par ledit sieur evesque de Treguyer à l'exécution de ladite sentence et actuelle dégradation dudit Dubourg, assistans ad ce les dessusdits sieurs evesque de Philadelphe et abbé de Montebourg, Bryault, vicaire général et autres dessus nommez, auroyt osté audit Dubourg, en rétrogradant, tous les dessusdits vestemens, ornemens, livres et vaisseaux et tondu les cheveux du sommet de la teste, faisant lesquelles choses, auroyt usé iceluy S^r evesque de parolles contraires à celles dont l'on a accoustumé user en conférant lesdits ordres, en proférant telz ou semblables mots aprez ce que dessus, *Auferimus tibi habitum clericalem, deponimus, degradamus, spoliamus et exuimus a ordini tonsure et privilegio clericali*, etc.

Ce fait, a esté présenté au dit Dubourg, robbe, et bonnet servans à homme lay, lesquels il a esté refusant prendre, disant que la robbe qu'il avoyt estoit sa robbe de conseiller que l'on ne lui pouvoyt oster, sinon la cour de parlement. Et néanmoings a esté revestu d'une robbe de chambre, de couleur de violet.

Actant a esté baillé et mis ez mains du lieutenant du cappitaine d'icelle Bastille, pour icelluy délivrer au bras et juges séculliers, avec exhortation aux juges séculliers d'agir avec iceluy Dubourg doucement et humainement. Et se départant de la compagnie, a esté admonesté par ledit sieur evesque de Treguyer, de prendre patience et se voulloir consoler en Dieu, et pour ce faire qu'il eust à prendre s'il vouloit quelque bon docteur en Théologie. A fait response qu'il s'alloit consoller avec Dieu et qu'il n'avoyt autre consolateur que Dieu, puisque les hommes l'avoient délaissé.

Signé : Leclerc.

LA CURÉE
AUX DÉPENS DES PRÉTENDUS RÉFORMÉS

PLACETS DEMANDANT LES BIENS DES RELIGIONNAIRES
EN 1685

En faisant, il y a quelques mois, des recherches sur l'édit de Tolérance, j'ai mis la main, aux Archives nationales ($O^1$602), sur un fonds qui pourra fournir beaucoup de renseignements biographiques et historiques : On a conservé un assez grand nombre de cahiers dans lesquels étaient chronologiquement inscrits et résumés les placets, fort nombreux en tout temps, qu'on adressait au roi. On verra, par l'échantillon que j'en communique ci-dessous, qu'à partir de la Révocation, les protestants tiennent une place importante dans ces listes de requêtes plus ou moins intéressées ou intéressantes. Chose triste à dire, les années qui suivent celle de 1685, en renferment un nombre si considérable, qu'on fut obligé de les classer par catégories. J'aurai donc, sans doute, l'occasion de puiser encore dans cette mine que je n'ai voulu, aujourd'hui, que signaler aux chercheurs ou amateurs d'inédit. Ce ne sont pas, je le sais, les grands côtés de notre nature, que révèlent ces suppliques souvent éhontées; mais à part leur réelle utilité documentaire, il est bon qu'on puisse y toucher du doigt la démoralisation profonde occasionnée par l'immense appât offert à la convoitise humaine à partir de 1685.

Je me suis permis d'abréger, çà et là, les formules qui surviennent sans cesse et j'ai transcrit, à la suite de chaque demande, en *italiques* et entre parenthèses, l'observation à laquelle elle donna lieu, généralement mentionnée en marge. Je laisse au lecteur le soin d'identifier, au moyen de la *France protestante*, etc., les noms des dépouillés qui sont aussi imprimés en *italiques*.

N. W.

Janvier 1685.

Le Sieur Chambaud cy-devant lieutenant dans le régiment de Montpesat et à présent lieutenant dans celui de Piedmont, demande la confiscation de *François Chambaud* son nepveu, convaincu de crime de relaps et con-

damné au bannissement perpétuel par sentence du présidial de Nimes qu'il rapporte.

[*Sçavoir de quelle religion il est.*]

Le sieur Malesieu, capitaine du Castelet, demande, en considération des pertes qu'il a souffertes pendant les guerres et de ses services, la confiscation des biens du sieur *Abraham Enoc*, et autres religionnaires de la ville de Saint-Quentin qui ont quittez le royaume pour allez s'establir en Angleterre conformément aux édits et déclarations du Roy.

[*Bon pour Abraham Enoc seulement.*]

La demoiselle Jeanne de Chambaud de Bavas, représente que le sieur *Gaspard de Chambaud*, son frère, et elle, ayant esté laissez avec peu de biens dans leur bas aage par leurs père et mère qui estoient de la R. P. R. et leur administration ayant été commise à leurs parens de la mesme religion, ledit sieur son frère, prévenu par les persuasions des ministres et consistoire, auroit esté assez infortuné pour s'estre rencontré dans les derniers troubles de la Religion du pays de Vivaretz, à raison de quoy il a esté condamné à mort et ses biens confisquez à Sa Majesté, et comme ladite de Chambaud s'est convertie à la R. C. A. et R., et qu'à raison de ce elle se trouve desnuée presque de tous biens par la haine que les parens ont conçue contre elle, à cause de sa conversion, elle demande la confiscation des biens dudit feu sieur de Chambaud, son frère.

[Pas d'annotation en marge.]

Avril 1685.

Le sieur Desevelinges, curé de la cure et chapelle royalle de Foucart, représente que l'église de ladite cure qui est de fondation royalle, estant tombée, pour la rétablir, il auroit, non seulement employé le revenu de sa cure, mais encore de son propre, et comme il reste encore le clocher à rétablir, il demande les démolitions du *Temple de Criquetot* qui sont de peu de conséquence, n'y ayant point d'hospital dans ce pays-là.

[*Brut?*]

Les intéressés au canal d'Orléans demandent le don de ce qui se pourra découvrir d'effets appartenant à la dame *Pellissary* huguenotte qui a quitté le royaume.

[*Bon, en rapportant sentence*].

Juin 1685.

Le sieur Dreux de la Richardière, capitaine au régiment de cavallerie de Villeneuve, demande la confiscation de deux gentilshommes de la province de Poitou, de la R. P. R., qui sont sortis du royaume pour

s'aller establir, avec leurs femmes et leurs enfants en Hollande.

Août 1685.

Ester Lubias, femme de Pierre le Mercier, de la paroisse de Bacqueville, convertie, demande les biens de *Laurens Lubias*, son frère, de la R. P. R., qui s'est retiré depuis deux mois dans les pays étrangers.

[*Néant*].

Le sieur de Rizaucourt, capitaine au régiment de Navarre, demande les biens, scituez dans les paroisses de Marennes et de Saint Jean d'Angély, du sieur *de La Lande* et de *Jeanne Bezièret*, de la R. P. R., qui ont quitté sans permission.

[*Néant*].

Le sieur de Montbel, scindic de la province de Languedoc, remontre que sa femme s'est trouvée héritière de la dame *Tricot* de la R. P. R., mais pour la frustrer, à cause qu'elle est catholique, elle a donné à la nommée *Marthe de Lisle*, sa filleule, en faveur de son mariage avec un ministre de Berne, 3000 francs; présentement que ladite Tricot est morte, ce ministre demanda ladite somme au dit sieur de Montbel lequel la demande au roi, en se fondant sur la déclaration de 1669, interdisant de se marier à l'étranger.

[*Néant*].

Daniel Paul Chappuseau, sieur de Baugé, gentilhomme de Poitou, converty il y a 7 ans, demande la confiscation des biens de Mlle *Marie Chapusseau*, sa sœur, qui s'est retirée en Angleterre.

[*Néant*].

Le sieur Lendormy Du Verger, capitaine des gardes de M. le maréchal de la Feuillade, et Jean Valentin, demandent la confiscation des biens du sieur *de Beaufort*, fils de *Pierre de Beaufort*, gentilhomme du lieu appelé La Meure, de Grezivaudan, de la R. P. R., qui a quitté le royaume et s'est retiré en Suisse avec sa femme.

[*Néant*].

Le sieur de Bouges, garde du corps, pour services de 18 ans, demande la moitié du dîmage de la cure Dalement en Guyenne, détenue par les dames de *Pardaillan*, et de *Sensac*, de la R. P. R. Valeur 300 livres.

[*Néant*].

Le sieur Devaux La Tapie, garde du corps, pour services de 19 ans, demande la cure de la paroisse de Moncla en Béarn, avec les droits dépendants d'icelle, tenus de père en fils, par le sieur nommé *Mirassour* huguenot.

[*Néant*].

Le sieur abbé Aubry demande la confiscation des biens du sieur *Serrurier*, marchand à Saint-Quentin, de la R. P. R., lequel s'est retiré en Angleterre avec sa famille.

[*Néant*].

Le sieur Rosel, converty il y a quelques années, demande la confiscation des biens du sieur *Rainaud*, son beau-frère, huguenot, qui est dans les troupes du prince d'Orange.

[*Néant*].

Octobre 1685.

Gabriel Maurice, cy-devant soubs-fermier des notariats de Rouen, et Geneviève Doucet son épouse, demandent le don des biens d'*Anthoine Vautemarre*, bourgeois de Rouen, de la R. P. R., lequel il prouve s'être retiré en Angleterre

Le sieur de Risimay, garde du corps, demande ceux du nommé *Chaudant* de la R. P. R., prévenu de rebellion et fugitif hors du royaume.

Le sieur Handiquer de Blancourt, chargé de la fourniture des marbres pour les maisons royales, demande ceux des nommés *Daniel Esquilat* et sa femme, de la R. P. R., qui se sont retirez en Allemagne.

Le sieur de Villars, maistre de camp de cavalerie, demande le don des biens des habitants de la ville d'Annonay, de la R. P. R., qui ont quitté le royaume, nommés *Léorat*, *Villars*, *Veyre* l'aisné, *Demeure Chastain*, *Ravel de Matré*, *des Places*, *Mont*, *Bourget* et de leurs femmes, enfans et sœurs, qui ont quitté avec eux.

Le sieur de Lisle, garde du corps, demande le don d'une maison à Amiens, abandonnée par le ministre dudit lieu, fugitif en Angleterre[1].

LE SÉMINAIRE DU DÉSERT

NOUVELLES LETTRES DE PIERRE CORTEIZ[2]

Juillet 1732

Voici la suite des intéressantes lettres en forme de journal, de Pierre Corteiz, publiées t. XXXIII, 494, et t. XXXVII, 307. On trou-

1. Ce ministre était *Abraham Couet du Vivier*. — Il semble ressortir de l'absence d'annotations pour ces dernières requêtes, qu'elles ont été rejetées.
2. V. *Bull.* du 15 juin dernier, p. 307.

vera plus loin, à la *Correspondance*, une lettre de M. le pasteur D. Benoît provoquée par cette dernière communication.

N. W.

A monsieur Fine, maître perruquier, en Crach Zurich à Zurich en Suisse[1].

Pour monsieur Fine[2]. Monsieur, mon très-cher ami,

Je suis très-sensible à la fâcheuse indisposition de votre santé, que ma femme m'a marqué que vous êtes passé par de grandes épreuves. J'ai prié et je prie le bon Dieu, qui est seul capable de donner l'efficace aux remèdes et la santé aux malades, qui veuille vous redonner vos premières forces, une longue et heureuse vie pour la gloire de son grand nom et pour la consolation des chers vôtres et l'édification de son Église. Je suis persuadé de votre sainte piété que vous souffrez avec une entière patience les maux que la Providence vous envoie, et je suis aussi persuadé que Dieu vous fera éprouver son secours et sa grâce. C'est ce que je vous souhaite de tout mon cœur, et suis de toute votre chère famille, comme de vous, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

P. Corteiz (*ainsi signé*).

A monsieur le pasteur Ulrich[3]

Monsieur, mon très-cher et mon très-honoré ami et frère,

Comme l'ennemi fait des efforts extraordinaires pour étouffer la vérité dans le cœur de notre jeunesse avant qu'elle ait pris racine, — pour cela les pasteurs catholiques ne veulent point de précepteurs qui ne soient très zélés à enseigner leur créance et qui donnent à leurs disciples une idée affreuse du Calvinisme, — nous avons cru être en devoir de ranimer notre zèle, courage et vigilance, en exhortant nos frères à se procurer des maîtres d'écoles fidèles, pour apprendre à leurs enfans la saine doctrine et leur imprimer dans le cœur, dès leurs tendres années, les vérités célestes. Mais comme l'ennemi veille et s'y oppose de toutes ses forces, il faut que ceux qui font métier d'enseigner ainsi la jeunesse passent pour gens à faire quelqu'autre métier, comme tailleurs, peigneurs de laine[4], les filles

1. Cette adresse est sur une grande enveloppe cachetée en cire rouge, avec le cachet portant les deux C entrelacés.

2. Cette mention est écrite dans l'angle à gauche en haut de la page de la lettre qui suit.

3. Cette lettre est fermée par un pain à cacheter et ne porte pas d'autre adresse, elle était dans l'enveloppe adressée à Fine.

4. Beaucoup de personnes étaient peigneurs ou cardeurs de laine dans les

fileuses ou servantes, et avec tout cela quelquefois sont découverts comme une que si j'osais, monsieur mon très cher ami et frère, vous la recommander. [C'est] une fille qui a fait le métier d'instruire la jeunesse dans des villages et dans des maisons particulières environ six ou sept ans avec beaucoup d'édification, mais à présent [qu'elle]est découverte, nous ne savons pas où la placer pour la mettre en sûreté, parce que le curé veut savoir où elle est; la pauvre fille a bien plus de vertu que de force, et de piété que de santé.

La maison de la fille[1] sont de très bons fidèles, c'est la demeure des pasteurs, lorsque nous sommes dans leurs contrées; le frère de la fille a fait une petite cabane[2] pour nous mettre en sûreté, ma femme connaît la maison et sait la cabane, ce sont de pauvres gens, mais pleins de zèle, de piété et de charité. Si vous, monsieur mon très-cher ami et frère, voulez bien prendre la peine d'en parler à mes très-honorés et à mes très gracieux seigneurs, et leur représenter qu'ils feront une charité de premier ordre de garantir cette fille de prison, de la tour de Constance où je crains fort qu'elle y soit renfermée. La mère, le frère, les sœurs[3], auxquels j'ai parlé des obligations que vous ont les réfugiés et les Églises sous la croix, vous assurent de leurs très-respectueux devoirs et vous la recommandent et à votre très-vénérable consistoire. Je prévois bien que la fille pourra gagner partie de sa vie, mais non pas tout son nécessaire, à cause de la petitesse de sa santé. Je ne vous recommande cette bonne âme qu'en tremblant, vu que ma personne, ma famille et nos Églises sont à charge à votre ville, mais je ne sais à qui mieux m'adresser pour recommander cette pieuse fille que la charitable bienveillance de mes très-chers et de mes très-honorés seigneurs, comme aussi à la charité ordinaire de votre très-digne personne et de messieurs vos très-pieux et très-généreux anciens qui font le véritable ornement de votre très-véné-

Cévennes, où l'on fabriquait des draps et des chapeaux de laine dans presque toutes les localités. L'introduction du métier à bas acheva de faire disparaître presque entièrement toutes ces industries ou préparations de la laine.

1. La maison Mercoiret, de la Grand'Borie, V. *Bull.* du 5 juin, p. 313, note 1.

2. On lit dans un des mémoires de l'apostat de Gibertain, au sujet de cette cabane : « Elle est au pied d'un rocher, auprès de *la Grand'Borie*, comme il est dit dans la relation dudit Courtès au sieur Fine, elle est couverte de paille et l'on trouva dedans de la fougère, qui servait sans difficulté à coucher les prédicants. » (*Archives de l'Hérault*, c 201. *Fonds de l'intendance.*)

3. La famille Mercoiret, outre la mère, comprenait six enfants, dont deux garçons, Pierre, cultivateur à la Grand'Borie, et François, faiseur de bas à Lasalle, où il s'était marié; et quatre filles : Marie, femme de Jean Blanc, tisserand de cadis, demeurant à Soudorgues, près de la cure; Jeanne, sortie du royaume; Espérance, et Françon.

rable consistoire, auquel je suis avec un entier dévouement, comme à vous en particulier.

Monsieur mon très-cher ami et frère,

Votre très-humble et très-zélé et affectionné serviteur,

P. Corteiz (*ainsi signé*).

Si ma précédente [n']est parvenue à vous, je vous aurais appris que M. Maroger ne trouva pas bon de bailler la lettre que vous, mon très-cher ami et frère, ayez pris la peine d'écrire à M. Boyer, crainte que lui et les siens ne s'enflent d'orgueil de quelques mots qui sont dans votre chère lettre, comme l'on conçoit pour l'amorcer et déterminer tout à fait à sortir de France.

Je vous prie de faire mes amitiés au très-généreux M. le pasteur et professeur Lavater, qui m'a fait, aussi bien que madame son épouse, mille honnêtetés. Je ne saurais oublier madame votre très-chère et très-vertueuse mère, le bon Dieu la soutienne dans toutes ses épreuves et la fortifie dans tous ses combats, et la console dans toutes les afflictions. Je n'oublierai jamais la très-digne piété et charité de son très-excellent époux, M. votre père, ah ! que les pauvres infortunés réfugiés ont lieu de le regretter.

Le billet suivant, écrit sur une autre feuille, était inséré dans la lettre qui précède.

Monsieur, mon très-cher ami, cher et aimable frère,

Je vous dois dire que je viens de recevoir une lettre de Genève qui me dit en ces propres termes : « vos amis de Zurich vous envoyent pour commencer votre école ambulante, 480 livres, 7 sols, 6 deniors ». Et cette lettre de Genève, en date du 18ᵉ juin, indique la personne chez qui nous devons aller retirer les 480 livres, 7 sols, 6 deniers argent de France. MM. Maroger, Viala, Roux, seront bien consternés de voir que 40 luidors vieux, qui font 18 livres, 4 sols la pièce, argent de France, ne reviennent selon Genève qu'à 480 livres, 7 sols, 6 deniers. MM. François Roux, Combe[s], Claris, Bétrine, ne seront pas moins surpris que M. Maroger, Viala, Jean Roux et moi, lorsque je leur montrerai les lettres que vous, mon cher frère, et mon très-cher ami M. Chultess, avez pris la peine de nous envoyer. Je vous prie de mander à messieurs nos amis de Genève de ne changer point la destination des 40 luidors, qui est selon vos très-obligeantes et très charitables lettres d'être employés à subvenir aux besoins et nécessités des aspirants au Saint ministère du Languedoc et des Cévennes. Vous nous donnez pour avis de nous partager entre les pasteurs cet argent, c'est-à-dire entre ceux qui ont avec eux des étudiants,

mais je crois qu'il sera mieux de mettre cet argent en dépôt chez un bon fidèle et en prendre à proportion que le besoin des jeunes garçons le demandera, afin qu'il soit uniquement employé pour eux, et par là on ne changera nullement la destination de cet argent. D'abord que j'aurai joint tous mes frères et chers collègues, nous écrirons une lettre de remerciements de l'argent que nous avons reçu, et nous ferons toujours des vœux à Dieu en faveur de votre très-chère personne, de madame votre épouse et de toute votre très-chère famille et pour tous nos très-honorés bienfaiteurs du nombre desquels est mon très-cher et très-honoré ami, M. Jean-Henri Chulthess, que je vous prie d'assurer de mon parfait souvenir. L'Eternel de Sion vous bénisse et vous affermisse la santé pour la gloire de son grand nom et la consolation de ses enfants. Ma femme me marque qu'elle reçoit tous les jours de nouvelles marques de vos bienfaits et de votre vénérable consistoire, je vous suis très-obligé, Dieu veuille en avoir mémoire au jour de la bienheureuse rédemption.

Je suis sans réserve, tout à vous.

P. Corteiz (*signé*).

A monsieur d'Has, très-zélé pasteur, à Berne, en Suisse[1].

Monsieur, mon très-honoré père et frère,

J'ai reçu la chère lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer, en date du 28 janvier 1732; avec la réception de votre chère lettre j'ai aussi reçu avec mes collègues l'affliction piquante de votre maladie par une méchante sciatique. Votre personne nous est trop chère et votre santé est trop utile à l'Église pour n'être pas affligés de votre indisposition, et surtout moi qui suis redevable par des obligations infinies que j'ai à votre chère maison. Le bon Dieu veuille vous affermir la santé et la rendre permanente, le bon Dieu veuille bénir les remèdes qui vous seront appliqués pour le rétablissement et l'affermissement de votre très-chère et très-précieuse santé. L'oserai-je dire, M. mon très-cher et très-honoré père, il y a des bains dans nos hautes montagnes[2], qui passent pour des remèdes assurés contre la maladie sciatique. Je serai toujours dans la perplexité jusqu'à ce que je saurai si Dieu a exaucé les vœux que j'ai adressé et que j'adresserai en faveur de votre heureuse guérison et en faveur de toute votre très-chère et très-vénérable famille.

1. Cette lettre est fermée par un cachet en cire rouge, portant les deux C entrelacés.

2. Bagnols-les-Bains, en Gévaudan (Lozère), dont les eaux minérales sont très salutaires pour les fortes douleurs et sont très fréquentées.

Comme je sais que vous, M. et très-cher et très-honoré père et frère, prenez très-certainement part à tout ce qui regarde l'état des Églises qui sont sous la croix, je prendrai la liberté de vous faire une petite narration des choses qui se sont passées depuis le mois de mars dernier [1732].

Le 2e mars, on me donna pour nouvelles que M. Durand, pasteur en Vivarais, était pris et arrêté, mais la nouvelle m'était incertaine. Le 9e, je fis une assemblée dans un bois, proche de nos ennemis, à une place si rapide qu'à peine pouvions-nous nous tenir, les pluies fréquentes de ce mois interrompirent nos assemblées diverses fois. Le même jour, 9e mars, M. Claris me vint joindre et me montra une lettre qu'il avait reçue de M. Lassagne[1], pasteur en Vivarais, qui marquait que M. Durand avait été pris par les ennemis proche Vernoux[2], en allant en Dauphiné pour l'affaire de M. Boyer, c'est-à-dire en allant chercher un député du corps du Dauphiné pour la tenue du synode national comme nous l'[en] avions prié; et le cher M. Durand fut pris et arrêté le 12 février 1732. M. Lassagne marquait encore dans sa lettre qu'i[l] ne fallait pas s'attendre au moins encore qu'aucun [membre] de leur corps descendît en Languedoc, vu le danger, que la malheureuse affaire de M. Boyer leur coutait trop cher. Après avoir parlé et embrassé M. Claris qui descendit en bas, je monta[i] à la rivière de Saint-André pour y convoquer quelques assemblées, ce que je fis heureusement et j'y tins aussi quelques colloques pour faire les députés qui devaient se rendre au synode qui s'est tenu le 8 avril.

Le 2 avril, je reçus une lettre de M. [Jacques] Roger, pasteur en Dauphiné, qui nous marque qu'il avait appris la mauvaise aventure de M. Durand et qui ne falait pas s'attendre au moins d'un long-temps qu'aucun de leur corps descendît dans le Languedoc. M. le pasteur et professeur Polier, de Lauzanne, nous écrit environ ce temps-là et nous a donné des conseils très-sages et très-judicieux touchant M. Boyer.

Le 8 avril, le synode fut convoqué; outre les députés, M. Boyer y mena avec lui une troupe de gens qu'il avait postés de sa faction, tous les pasteurs qui servent les Églises du Languedoc, des Cévennes et de Rouergue s'y rendirent. Nous commençâmes notre assemblée synodale par la prédication et par la prière, après quoi nous travaillâmes à recueillir les voix pour la nomination du modérateur et du secrétaire, mais M. Boyer nous arrêta et nous dit qu'il ne reconnaissait point cette assemblée pour un synode légitime. M. Claris, pasteur, présenta un article de la discipline des Églises de France; M. Boyer prit cet article pour une injure dont il demanda réparation. Ceux qui sont dévoués par un fol jugement à M. Boyer

1. Paul Dalgue, dit : *Lassagne* et *la Gravière*.
2. Vernoux, village en Vivarais (Ardèche).

commencèrent à dire que nous étions des jaloux, des envieux, des ambitieux. M. Bétrine pour leur faire connaître notre sincérité leur produisit un article de la discipline qui marque que lorsqu'il y a quelque soupçon de brigue dans les membres du synode, on les obligera à prêter serment. Nous les priâmes de nous engager tous par serment, que après avoir fait la lecture des procédures de M. Boyer faites par M. Durand, notre cher martyr, d'agir tous selon les lumières de la parole, les règles de notre sainte religion et les purs mouvements de notre conscience. M. Boyer et les siens refusèrent cette proposition. Nous les priâmes que donc les procédures fussent envoyées à nos frères des pays étrangers et qu'ils s'engageassent à s'en tenir au jugement qui en serait fait, ils refusèrent aussi. Nous leur demandâmes : « que souhaitez-vous donc? » Ils répondirent : « Que monsieur Boyer soit hors de cour et de procès, justifié et innocenté. » Nous dimes : « que l'honneur de M. Boyer ne permettait pas de laisser les procédures là sans les voir examiner et qu'enfin la gloire de Dieu, l'honneur du ministère, l'édification de l'Église, la bonne conscience demandaient d'avoir connaissance des procédures faites en vue de M. Boyer ». Ils répondirent que non, se départirent de nous et s'en allèrent.

Alors l'assemblée synodale dit : « M. Boyer cherche toujours à décliner, mais afin de ne nous exposer pas à de nouvelles assemblées et à de nouveaux dangers, faisons l'ouverture des procédures faites par M. Durand ». Alors M. Claris produit les procédures cachetées du sceau de M. Durand, et ayant rompu le cachet en fit la lecture qui fut d'environ deux heures. On fut effrayé de voir que M. Boyer se fut abandonné à tant de crimes, l'assemblée s'écria : « que M. Boyer n'administre plus la parole de Dieu », ainsi M. Boyer fut déposé et interdit de toutes les fonctions du Saint-ministère. Mais dans le temps même qu'on le déposait, nous les pasteurs que nous connaissons le caractère de la personne de M. Boyer, nous sentions bien qu'il ne tiendrait aucun compte de cette déposition, mais qu'il profiterait de la misère du temps pour se rebeller contre tout ordre et toute règle ecclésiastique, et l'expérience n'a que trop justifié ce que nous craignions, car il ne fut pas plutôt sorti le 8 avril de notre assemblée synodale qu'il s'en alla faire des assemblées et administrer la sainte-cène, et d'abondant il suit nos assemblées avec quelques scélérats qu'il mène avec lui et il a déjà réussi quelquefois, et il a pour prétexte que ce sont ses Églises. Que nous serions heureux si M. Boyer était au ciel; si ce n'était ce brouillon, nos Églises prenaient bon train; nous avons quelque jeunesse qui se dévoue et consacre au ministère, que nous prenons soin de donner les principes de la saine doctrine et de former à la composition et à l'exposition des sermons, entre lesquels

il y en a qui nous donnent de très bonnes espérances[1]. Nous espérons que Dieu nous délivrera de cette *écharde* qui nous trouble, et ensuite nous étendrons et au long et au largo la bonne odeur de la vérité de notre sainte religion et le bon Dieu fera triompher sa vérité du mensonge. Comme c'est ici la gloire de Dieu, sa religion, sa vérité, nous espérons qu'il nous assistera par sa grâce, nous soutiendra par sa vertu, nous fortifiera par son bon esprit et nous gardera de nos ennemis, et enfin nous fera la grâce de le glorifier et dans la vie et dans la mort.

Notre cher frère Pierre Durand, pasteur en Vivarais, fut pris le 12 février, proche Vernoux en Vivarais et il a été pendu le 23 avril à l'Esplanade[2] de Montpellier. Sa mort est très-édifiante; si vous en souhaitez l'histoire, je vous l'enverrai telle qu'on me l'a mandée de Montpellier.

Mes chers collègues, anciens et fidèles, à qui j'ai fait confiance de votre chère lettre et parlé des obligations infinies que nos Églises sous la croix vous ont de même que nos frères réfugiés, m'ont chargé de vous assurer de leurs très-respectueux devoirs et qu'ils prennent beaucoup de part à votre maladie. Le bon Dieu veuille vous fournir l'occasion de nous donner des nouvelles pleines de joie et de consolation que votre santé est véritablement remise. J'ai un parfait souvenir de monsieur votre très-digne fils, de madame et de mesdemoiselles vos filles et de toute la vénérable famille pour laquelle je fais mille vœux à Dieu en leur faveur. Je suis avec un entier dévouement.

Monsieur, mon très-cher père et frère,

Votre humble et très-obéissant serviteur.

P. CORTEIZ (*signé*).

Ce 9 juillet 1732.

Si j'osais vous prier d'assurer de mes très-parfaites considérations tous mes très-honorés bienfaiteurs et bienfaitrices, duquel nombre sont messieurs les très-zélés pasteurs de Threis et Aguet. Je n'oublie pas Mlle Buisson, M. son frère se porte bien; ni les dlles Gaussardes, ni M. et Mlles Uguet; M. Galary, d'Aulas, son frère se porte bien et me chargea le 12 juin de les saluer.

1. C'est l'*École ambulante*, qui, d'après ce qui précède, ne semble avoir été organisée, pour le Languedoc et les Cévennes, qu'après le mois de mars 1732, mais dont le *plan* avait été dressé antérieurement (voy. t. XXXIII, 503.)

2. C'est dans la grande allée du milieu de l'Esplanade, en face de la porte entrée de la citadelle de Montpellier et de la rue Montpellieret ou du Musée, qu'on dressait la potence où furent exécutés Claude Brousson, Alexandre Roussel, Pierre Durand, etc. Une colonne, surmontée de la statue de la liberté fut élevée en 1791, à l'endroit où avaient lieu les exécutions; elle fut démolie vers la fin du premier Empire, en 1814.

Si vous me voulez honorer d'une réponse, mon adresse est chez M. Auban, serrurier à Lasalle de Saint-Pierre, aux Cévennes, en Languedoc.

F. TEISSIER.

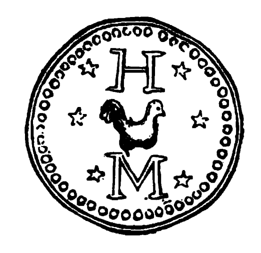
(*A suivre.*)

MÉLANGES

LE MÉREAU DANS LES ÉGLISES RÉFORMÉES DE FRANCE

Description de vingt et un méreaux français (*suite*)[1].

HAUT LANGUEDOC



N° 3. — *Méreau de l'Église de Mazamet* (Tarn). XVIIIe siècle.

Plomb. Diamètre : 0,028.

Au centre de la pièce, un coq crêté, becqué, barbelé et membré, tourné à droite.

En haut, au-dessus du coq, la lettre H en grande capitale romaine; au bas la lettre M

Dans le champ six étoiles.

Le R' est semblable au droit avec la seule différence que le coq est tourné à gauche.

Bordure perlée sur les deux faces.

Nous traduisons ainsi les deux lettres initiales qui figurent sur cette médaille :

(H)*autpoul* (M)*azamet*

Le coq a été emprunté au blason de la ville de Mazamet qui le tient

1. Voy. le *Bulletin* du 15 juin, p. 316.

elle-même des armes d'Hautpoul, seigneurie toute voisine qui existait bien avant la ville.

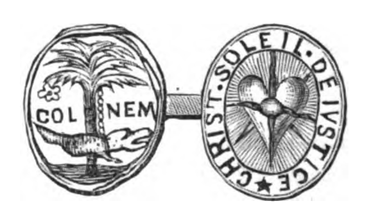
C'est sous la protection de ces puissants seigneurs, que Mazamet, qui n'était au début qu'un ou plusieurs moulins entourés de masures de tisserands, a pris naissance.

Les armes d'Hautpoul, étaient :

D'or, à deux fasces de gueules accompagnées de dix coqs de sable, à patte droite levée, crêtés et barbelés de gueules et posés 3, 2 et 1.

C'est par cette origine que s'explique la présence de cet oiseau domestique (Poul en langue vulgaire), dans le blason de Mazamet, ainsi que sur les méreaux de l'Église réformée de cette ville.

BAS LANGUEDOC



N° 4. — *Méreau de l'Église de Nîmes*, XVII[e] siècle.

Plomb d'un ovale très irrégulier, hauteur : 0,023; largeur : 0m,019.

Les armes de la ville de Nîmes, un crocodile enchaîné au pied d'un palmier. Le palmier est accosté des mots :

COL. NEM. (*Colonia Nemausensis*)[1].

R/. Dans le champ, un cœur rayonnant percé de deux épées. Au centre de la pièce, sur le milieu du cœur, un gros point d'où partent quatre lames flamboyantes formant la croix.

En légende, entre deux filets, on lit :

CHRIST. SOLEIL. DE. IVSTICE.

Image tirée de la bible :

« *Mais sur vous qui craignez mon nom, se lèvera le Soleil de*

1. La présence du crocodile dans les armes de cette ville s'explique par son origine : l'an 120 avant Jésus-Christ, Nîmes passa sous la domination de Rome en qualité de ville alliée et conserva le privilège de se gouverner par ses propres lois. Auguste y établit, l'an 26 avant Jésus-Christ, une colonie de vétérans de l'armée d'Égypte (de là, le crocodile) sous le nom de *Colonia Nemausensis Augusta*, et envoya Agrippa pour l'organiser. Cette ville prit à cette époque un grand développement.

Justice, et la santé sera dans ses rayons. » (Malachie[1], ch. IV, v. 2).

Bordure : un filet mal dessiné au droit, un autre plus régulier au R.

Pour la première fois en 1871, l'existence de cette pièce fut signalée par le conservateur des antiquités de Nîmes. Ce dernier, n'ayant eu tout d'abord sous les yeux qu'un exemplaire très fruste sur lequel il n'avait pu parvenir à déchiffrer la légende, pensa que c'était le méreau de quelque confrérie du Sacré-Cœur établie à Nîmes, au XVIIe siècle, par les jésuites. La légende lisible d'une pièce semblable trouvée dans les drainages de la Saône à Lyon permit plus tard à M. Germer-Durand de lui attribuer une origine huguenote; mais après en avoir donné la description dans les mémoires de l'Académie du Gard[2], il ouvrait une parenthèse pour demander à ceux de ses confrères qui étaient membres de la Société de l'histoire du protestantisme français, à quelle corporation protestante pouvait bien appartenir ce plomb. Le consistoire de Nîmes, le collège des arts ou le bureau de l'hôpital n'avaient-ils pas des jetons de présence?

La réponse à la question posée par le conservateur des antiquités de Nîmes ne nous paraît pas très facile à donner. Plusieurs savants numismatistes, à qui nous avons communiqué cette médaille, n'ont pu s'accorder, ni sur son origine ni sur son emploi. L'un d'eux pense que c'est un méreau catholique et son opinion s'appuie sur ce que le symbole imagé du sacré-cœur de Jésus n'a jamais été, au moins à sa connaissance, employé dans les Églises de la Réforme; les autres croient que cette pièce a bien été frappée par les huguenots.

Telle est aussi notre opinion.

Nîmes est une des premières villes de France qui embrassa le culte protestant, et son premier organisateur fut *Guillaume Mauget*, ministre venu de Genève vers 1559.

Ce pasteur appela de Lausanne, pour le seconder dans la prédication, le réformateur *Viret*, lequel, comme on le sait, ayant vainement cherché à faire adopter à Genève l'usage des méreaux de communion, l'introduisit à Nîmes dès son arrivée, comme nous l'ont

1. Malachie, le dernier des douze petits prophètes hébreux, de la tribu de Zabulon, vivait vers 450 avant Jésus-Christ. Dans six prophéties il annonça la venue du Messie et s'éleva contre les pécheurs.

2. Année 1871, pages 164 à 166.

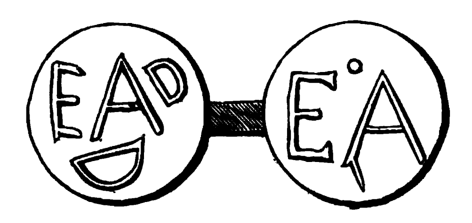
prouvé les quelques extraits du consistoire de cette ville des XVIe et XVIIe siècles que nous avons donnés dans la première partie de cette étude.

L'effet de ces prédications fut tel, que la majorité des habitants se jeta dans les bras de la religion nouvelle. Alors commença une série non interrompue de persécutions ou plutôt de représailles qui se firent surtout sentir sous Louis XIII et Louis XIV. Sous ce dernier monarque, Nîmes devint le théâtre des plus violentes dissensions religieuses et le culte réformé, traqué, poursuivi, s'y enracina profondément. Au XVIIIe siècle, l'antagonisme reparut; en 1793 et 1815, il devint une arme terrible pour les passions politiques.

En présence de tous ces faits, ne doit-on pas voir dans le cœur rayonnant traversé d'épées, qui figure sur la médaille de Nîmes, au lieu d'un sacré-cœur de Jésus, l'emblème du protestantisme ensanglanté par la persécution, mais sortant rayonnant après d'aussi grandes épreuves. Les deux épées ne seraient-elles point une allusion aux deux consuls catholiques qui furent imposés à une cité, alors presque entièrement huguenote, et les quatre lames flamboyantes, l'image des quatre consuls que plus tard Louis XIV imposa également, un peu avant la Révocation?

Quant à nous, nous croyons fermement que ce cœur représente bien la Réforme persécutée; que c'est là la véritable signification d'un emblème qui paraît tout d'abord appartenir au culte catholique. Notre conviction est donc, que la pièce dont nous nous occupons ici, est un méreau de communion du XVIIe siècle de l'Église protestante de Nîmes.

POITOU[1].



No 5. — *Méreau de l'Église d'Aigonnay* (Deux-Sèvres). XVIIIe siècle.

1. Pour le Poitou, nous avons classé les méreaux en suivant l'ordre alphabétique du nom des Églises.

Plomb. Diamètre : 0m,023.

Dans le champ les deux grandes capitales E A dont la saillie est très accusée. Au dessus un point.

Ces deux lettres signitient : E(*glise*) A(*igonnay*).

R°. Dans le champ les lettres :

E A D

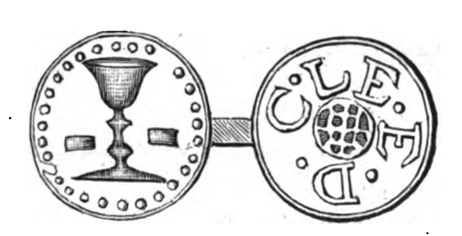
Au-dessous un D renversé et couché.

Ces lettres, dont l'ordre est interverti, doivent se lire.

E*glise* D*e* A*igonnay.*

Nous ignorons la signification de la lettre D qui est couchée sous l'inscription; nous supposons qu'elle fait double emploi avec la même lettre qui se trouve en plus petit après l'A.

Cette pièce n'a point de bordure.



N° 6. — *Méreau de l'Église de Celles-sur-Belle* (Deux-Sèvres), xviii° siècle.

Plomb. Diamètre : 0m,024.

Une coupe eucharistique, ayant deux rondelles à la tige et le pied plat, accostée de deux morceaux de pain de communion.

Autour du champ, en place de légende, on voit un cordon circulaire de vingt-huit grosses perles formant bordure.

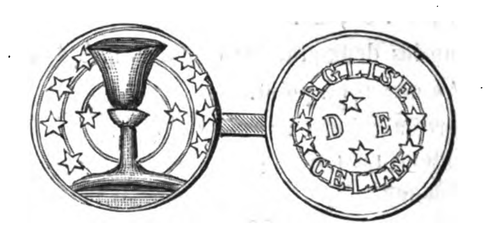
R°. Au centre, un rond plein, pointillé en creux. Autour, formant légende, les cinq lettres :

E. D. C. LE.

Ces cinq grandes capitales sont l'abrégé de :

(E*glise* D*e* C*elle*)

Comme bordure, un cercle étroit sur les deux faces.



Nº 7. — *Méreau de l'Église de Celles-sur-Belle,* XIXᵉ siècle. Plomb. Diamètre : 0ᵐ,025.

Une coupe eucharistique de forme grossière avec une rondelle sous le calice, pied très large; accostée de deux étoiles se détachant sur un cercle formé par deux filets étroits; en légende, quatre étoiles à droite et quatre à gauche.

Rᵉ. Sur un cercle formé comme au droit, de deux minces filets, on lit :

EGLISE CELLE, séparés par quatre étoiles.

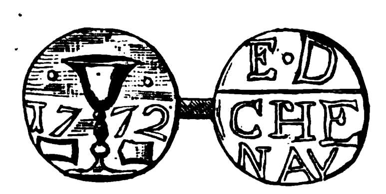
Ces deux noms sont liés entre eux par le mot DE qui se trouve au milieu du champ, ce qui fait :

Église de Celle.

Au centre, l'on voit encore deux étoiles, l'une au-dessus, l'autre au-dessous du mot DE.

Bordure : un filet sur les deux faces.

Cette pièce est de fabrication moderne, elle servait encore il y a six ans dans l'Église de Celles où on l'utilise peut-être encore aujourd'hui, car, nous le répétons, Celles-sur-Belle est, croyons-nous, la seule ville de France où l'usage du méreau, dans la communion réformée, se soit perpétué jusqu'à nos jours.



Nº 8. — *Méreau de l'Église de Chenay* (Deux-Sèvres), XVIIIᵉ siècle. Plomb. Diamètre : 0ᵐ,020.

Une coupe eucharistique, calice à bords évasés, tige en balustre, accostée de la date 1772 au-dessus de laquelle se trouvent deux points, un de chaque côté; au-dessous de la date, deux morceaux de pain de communion.

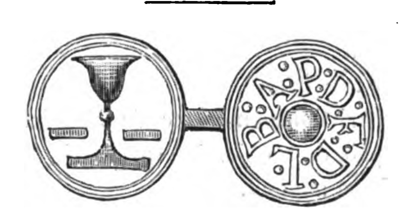
R. L'inscription suivante, en grandes majuscules irrégulières, occupe tout le champ.

E.D
———
CHE
NAY

(*Église de Chenay*).

Au centre du revers : un point qui se trouve placé dans la partie supérieure de l'H.

Cette pièce n'a pas de bordure.



N° 9. — *Méreau de l'Église de La Brousse* (Lezay), XVIIIe siècle. Plomb. Diamètre : 0m,021

Une coupe eucharistique, accostée de deux morceaux de pain de communion de forme mince et allongée.

R. Au milieu de la pièce, un disque très légèrement bombé au centre.

En légende, autour de ce disque, on voit les lettres suivantes, séparées entre elles par de gros points :

A : P : D : F : D : L : B

L'on a cherché longtemps quelle pouvait être la signification de ces lettres sans y parvenir, croyons-nous, d'une façon certaine et définitive.

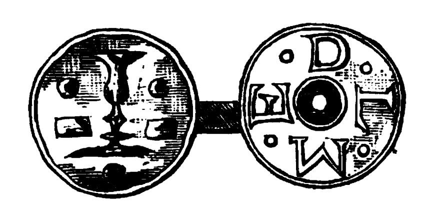
M. le pasteur Frossard a proposé l'interprétation suivante qui nous paraît très vraisemblable et que nous acceptons volontiers.

(*A*ssemblée *P*rotestante *D*es *F*idèles *D*e *L*a *B*rousse).

Bordure : deux filets minces sur les deux faces.

M. Frossard avait, tout d'abord, cru reconnaître dans cette pièce, un méreau de l'Église de La Brossardière (La Châteigneraye) près Mouilleron (Deux-Sèvres), mais sur de nouveaux renseignements plus précis il a dû le restituer à l'Église de La Brousse.

C'est ainsi que sur ses indications, M. Hugues a attribué ce méreau à cette dernière Église.



N° 10. — *Méreau de l'Église de Lamothe-Ste-Héraye* (Deux-Sèvres), XVIIIe siècle.

Plomb. Diamètre : 0^m,022.

Une coupe eucharistique en forme de chandelier, accostée de deux morceaux de pain de communion surmontés d'un annelet; sous la coupe, un troisième annelet.

R^t. Un cercle avec un gros point au centre. En légende, les lettres :

E. D. L. M.

Ces lettres sont l'abrégé de :

(*E*glise *D*e *L*a *M*othe).

Bordure : un cercle sur les deux faces.

N° 11. — *Méreau de l'Église de Lamothe-Ste-Héraye*, XVIIIe siècle.

Plomb. Diamètre : 0^m,021

Une coupe eucharistique au calice très rebordé, avec deux rondelles assez larges à la tige, pied concave. Cette coupe est accostée de deux morceaux de pain de communion surmontés chacun de trois points. Nous ignorons quelle peut être la signification des trois points reproduits très régulièrement à gauche et fort mal ébauchés à droite.

R'. Au milieu de la pièce, un cercle avec un point au centre; autour, en légende :

E . D . L . M .

La légende, dont les deux dernières lettres sont retournées, doit se lire :

(*Eglise* De *La* *Mothe*).

Comme bordure, deux cercles sur les deux faces.

Ce méreau est une variété de la pièce précédente décrite sous le n° 10.



N° 12. — *Méreau de l'Église de Lamothe-Ste-Héraye*, XIX° siècle.

Plomb. Diamètre : 0m,019.

Une coupe eucharistique ayant une seule rondelle à la tige, pied massif, accostée à gauche, verticalement du mot DIEU, et à droite du mot PRIEZ.

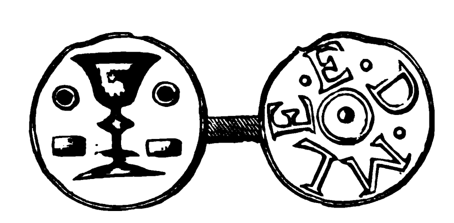
C'est dans le sens opposé qu'il faut lire : *Priez Dieu*.

R'. Dans le champ où l'inscription est assez fruste, on distingue la date de 1813. En légende on lit :

EGLISE DE LA MOTH

L'E initial de *Eglise*, sert aussi d'E final à *La mothe*.

Cette pièce n'a point de bordure.



N° 13. — *Méreau de l'Église de Melle* (Deux-Sèvres), XVIII° siècle.

Plomb. Diamètre : 0m,023.

Une coupe eucharistique, calice de forme évasée, deux rondelles

à la tige, pied large, accostée de deux morceaux de pain de communion surmontés d'un annelet.

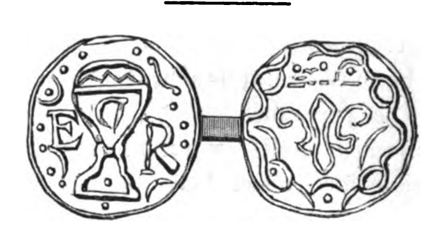
R'. Un cercle avec un point au centre. En légende, les lettres :

E. D. MLE.

Ces lettres sont l'abrégé de :

E(*glise*) D(*e*) M(*el*) LE.

Bordure : un cercle uni sur les deux faces.



N° 14. — *Méreau de l'Église de Régné* (*Miauray*) (Deux-Sèvres), XVIII[e] siècle.

Plomb. Diamètre : 0[m],024.

Une coupe eucharistique dont le contour seul est en saillie. Le sommet du calice est formé d'un cercle coupé au-dessous par une bande horizontale; dans l'intervalle, une ligne brisée régulière. Cette coupe est accostée des majuscules E. R. reliées entre elles par la lettre D que l'on voit placée à l'envers dans l'intérieur du calice : nous traduisons ces trois lettres de la manière suivante :

E(*glise*) D(*e*) R(*égné*).

Dans l'espace resté libre autour de la coupe, quatre croissants et de nombreux points, dont un au milieu du pied et l'autre au-dessous.

Nous ne pouvons expliquer la présence des croissants que comme une ornementation bizarre née du caprice de l'*Ancien* qui a fondu cette médaille, car ces figures n'ont pas, que nous sachions, la moindre signification symbolique dans le culte de la religion réformée.

R'. Le milieu du champ est occupé par une fleur de lis évidée, d'une forme archaïque.

La présence de cet emblème royal atteste la soumission des Églises de la Réforme au gouvernement et à la dynastie régnante, obéissance

dictée, du reste, par l'Évangile. (Voy. Matth. XXII, 21; Rom. XIII, 1-2, etc.)

Nous croyons que l'opposition qui existait alors était purement religieuse, et en cela nous partageons l'avis émis avant nous par le savant et regretté comte de Clervaux.

Autour de la pièce, au lieu et place de légende, une chaîne formée d'anneaux ronds et de croissants soudés ensemble; dans l'un des anneaux, un point.

Sous la fleur de lis, se trouve un autre point, surmonté d'un croissant, les pointes tournées vers le bas; de chaque côté, s'élève une tige légèrement recourbée vers le haut et qui représente, croyons-nous, une branche ou rameau (probablement d'olivier, emblème de la paix si désirée des persécutés).

Au-dessus de la fleur de lis, un trait horizontal, un peu fruste, surmonté de trois points alignés dont deux dans des croissants à peine indiqués.

Pas plus que pour l'autre côté, nous ne saurions trouver à ces diverses figures d'autre motif que l'ornementation, assez mal réussie, d'ailleurs; à moins que la chaîne ne soit placée là comme le symbole de la persécution et l'emblème des chaînes que portaient les malheureux qui, plutôt que de renier leurs croyances, se laissaient envoyer sur les galères du roi.

Pour bordure, un filet étroit et saillant sur les deux faces.

(*La fin prochainement.*) E. Delorme.

BIBLIOGRAPHIE

LES SOUFFRANCES DES ÉVANGÉLIQUES DANS LE COMTÉ DE SAARWERDEN (CANTONS DE SAARUNION ET DE DRULINGEN) EN ALSACE (1557-1700)

PAR G. MATTHIS[1].

Le comté de Saarwerden, situé entre l'Alsace et la Lorraine, correspond à peu près au territoire des deux cantons de Drulingen et

1. *Die Leiden der Evangelischen in der Grafschaft Saarwerden*, 1557-1570. Nach den Quellen erzählt, von Gustav Matthis, Pfarrer zu Eyweiler, mit einer Karte, Strassburg, Heitz und Mündel, in-8 de V. — 272, p. 1888.

de Saar-Union, dans l'ancien département du Bas-Rhin. Cette région compte, aujourd'hui encore, plus de 12,000 protestants sur une population totale d'environ 15,000 âmes. C'est de ce groupe relativement important, et assez compact, que M. Matthis, pasteur à Eywiller, a écrit les annales, d'après des documents très intéressants. Ces documents puisés aux archives paroissiales de l'ancien comté, et dans les dépôts plus importants de Strasbourg, Nancy, Saarbrück, etc., ne sont pas simplement juxtaposés, comme il arrive souvent, mais soigneusement mis en œuvre, de manière à former une histoire à la fois populaire par le style de la narration, et savante par l'exactitude des recherches. Ce double mérite est trop rare pour que nous ne proposions pas la méthode de M. Matthis en exemple à nos auteurs de monographies protestantes.

Au milieu des communautés de langue allemande du comté, nous trouvons six ou sept villages colonisés par des réformés français (Altwiller, Bourbach, Eywiller, Diedendorf, Kirrberg, Rauwiller, Gœrlingen). L'auteur, qui s'étend de préférence sur l'histoire des paroisses luthériennes, ne néglige pas cependant de nous apprendre que ces Églises françaises ou *welches*, comme on disait, ont été fondées par un Messin, Lenfant, seigneur de Chambrey. Farel les visita en 1559, et leur premier pasteur fut Jean Loquet. Il ne semble pas que la vie ait toujours été facile pour les réfugiés français, venus principalement de la Lorraine et de la Champagne. Très bien vus par les souverains de la maison de Nassau, ils n'avaient pas toujours à se louer des procédés du clergé luthérien. On les empêchait d'envoyer des délégués aux synodes français, on enviait leurs privilèges, on leur reprochait de garder leurs usages. Était-ce jalousie, ou simple incompatibilité d'humeur? Les lecteurs de M. Matthis en décideront. En attendant que les colonies huguenotes de la Sarre trouvent leur historien, remercions M. le pasteur d'Eywiller d'avoir sauvé de l'oubli quelques faits intéressants, quelques noms propres de ces familles françaises qui vont de jour en jour s'absorbant dans le milieu de race et de langue germaniques où les événements les ont jetées. Nous signalons particulièrement au savant continuateur de MM. Haag quelques noms absents de la première édition de la *France protestante* : *Jénin* (Samuel), pasteur à Rauwiller en 1615; *Jénin* (Lancelot), pasteur à Bourbach ; *Joly* (Pierre), pasteur à Bourbach (1623) ; *Figon* (Jean), à Rauwiller ; *Berroudet* (Samuel de), que M. Matthis écrit, à

tort, je crois : *Perroudet*, pasteur à Diedendorf; *Jean Streiff de Lauenstein*, seigneurs de Diedendorf, protecteurs énergiques des réformés, etc.

M. Matthis, après avoir raconté les péripéties émouvantes des années de lutte, s'arrête à la date de 1700. Le traité de Ryswick (1697) venait en effet de donner la paix religieuse au pays de la Sarre. Son exécution fidèle permit aux Églises de se reconstituer et de réparer leurs brèches. Il n'eût pas été sans intérêt de suivre cette œuvre de restauration des communautés protestantes rendues aux princes de Nassau après avoir subi la domination passagère, mais désastreuse de la Lorraine et de la France. L'histoire des protestants de cette région pendant le XVIIIe siècle n'est, du reste, plus entièrement à faire depuis les travaux d'un érudit aussi sympathique que bien informé, M. Arthur Benoît, dont le *Bulletin* (t. XXXV, p. 187) a signalé le volume intitulé : *Les Protestants Lorrains sous le roi Stanislas* (1737-1766), 1 *vol. in-8 de* 140 *pages.* Nous devons à M. Benoît une nouvelle plaquette : *Le Duc de Lorraine Léopold et les réformés de Lixheim, in-*8, 27 pages, renfermant une correspondance inédite de ce souverain avec les rois de Prusse au sujet de l'application de l'article 4 du traité de Ryswick dans l'enclave lorraine de Lixheim. H. D.

P.-S. Nous nous proposions d'analyser le remarquable ouvrage de M. *Matthis*, un de nos anciens condisciples et meilleurs amis, lorsque nous avons reçu de M. le pasteur Dannreuther, les lignes qu'on vient de lire. Nous n'y ajouterons que quelques mots pour compléter par quelques rares détails ce que M. M. dit de l'un des deux Français, Jean Loquet et Jean Chassanion, qu'on peut considérer comme les Réformateurs de ce petit coin de terre. *Jean Loquet* était un de ces moines augustins dont nous avons parlé dans notre étude sur *François Landry*. Nous ne croyons pas, comme l'imprime M. M., qu'il fût déjà gagné à la Réforme en 1534. Licencié en théologie, vingt-quatrième, le 6 janvier 1542, maître le 23 février de la même année (Bibl. nat. Fond. lat. 5657 A), il figure, le 18 janvier de l'année suivante (1543), au nombre des soixante-trois qui signèrent les premiers les articles de la Sorbonne (Arch. nat. MM. 248). Si donc, à ce moment, il était sous l'influence des idées évangéliques, il n'avait pas encore répudié l'enseignement de la célèbre faculté. Mais sa conversion dut

avoir lieu peu après cette date, car nous apprenons, par une note de d'Argentré (*Coll. judic.* II, I, 233), qu'ayant été nommé prieur du couvent de Rouen (à l'assemblée capitulaire de l'ordre des Augustins tenue à Bourges) il fut convaincu, le 13 juillet 1544, d'y avoir répandu l'hérésie de Luther. C'est donc entre le 18 janvier 1543 et le 13 juillet 1544 qu'il devint protestant, grâce, peut-être, à d'autres frères du même ordre. Il ne revint pas, comme tant d'autres, sur ces opinions périlleuses, mais réussit, nous ne savons ni quand ni comment, à gagner Strasbourg, où il paraît comme diacre du pasteur Garnier, en 1553. — Et son œuvre, commencée en juillet 1559 à Saarunion, et terminée en 1583, à Bourbach, a été durable. N. W.

SÉANCES DU COMITÉ

12 *juin* 1888.

Assistent à la séance, sous la présidence de M. le baron F. de Schickler, MM. Bersier, Bordier, Douen, Lichtenberger, Martin, Read, Viguié, Waddington. — M. le président exprime à M. Bordier toute la joie que le comité éprouve de le revoir prendre part à ses délibérations.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. le président propose le prêt, à M. de Caussade, des papiers qui ont servi à feu M. Réaume pour son édition d'Agrippa d'Aubigné et que sa veuve a déposés à la Bibliothèque. M. de Caussade offre en échange de ce service, de classer ces matériaux. — Accordé.

Correspondance. — Le secrétaire en communique quelques extraits : Le savant bibliothécaire de l'Université de Gand, M. Vanderhaegen, annonce que la *Bibliographie du martyrologe de Crespin* est sur le point d'être terminée. Le premier volume relatif au martyrologe néerlandais, renfermant, entre autres, une description de toutes les monographies et une liste de tous les martyrs des Pays-Bas, avec l'indication des sources, comprend 687 pages; le deuxième aura près de 800 pages. — Un éditeur allemand demande communication du *portrait d'A. Court.* On lui répondra qu'on n'en connaît point, mais seulement que Court ressemblait à Saurin. (*Bull.*, XXXVI, 432). — M. le pasteur Dannreuther envoie la reproduction d'un médaillon en plomb, du musée d'Épinal. Ce médaillon, œuvre du graveur protestant *Jean Richier* (petit-fils du célèbre Ligier Richier), qui mourut à Metz en 1625, est un portrait du procureur *Pierre Joly* de Metz, ainsi que nous l'apprend la légende : P. LEPID. REG.

CONS. ET PROC. GENER. MET. TVLL. VIRD. OB. 28 SEPT. 1622. ÆT. 66. — D'après cette légende, P. Joly serait né en 1556 et non en 1533 comme l'affirme la *France protestante* [1].

Bulletin. — Le comité prend connaissance du numéro qui va paraître dans trois jours. M. Read apporte quelques documents dont l'un nous apprend que Th. de Bèze a été condamné à mort par le parlement de Paris. M. Weiss promet de vérifier le fait. M. Read lui remet aussi quelques articles publiés dans la *Gazette des Tribunaux* en septembre-octobre 1854 par M. E. Gallien sur *Les galères de Louis XIV*. Ces articles faits d'après les archives du ministère de la Marine donnent beaucoup de renseignements nouveaux. Le secrétaire ajoute qu'il a appris récemment que les archives de la Marine, à Paris, au Havre et à Marseille, renferment en effet, un nombre très considérable de papiers relatifs, entre autres, aux galériens pour la foi.

Bibliothèque. — Elle a reçu des dons de MM. de Schickler, R. de Cazenove et Bonhoure, et de Mmes Vignier, de Neuflize et Fabre d'Olivet. Cette dernière y a déposé une relique de famille, un petit bijou huguenot en or, une colombe tenant un cœur, qui confirme ce que l'on savait de l'antipathie des huguenots pour les bijoux représentant la croix qui servait de signe de ralliement à leurs persécuteurs. — Citons, parmi les livres, N. Vignier, *Traicté de la vraye participation du corps et du sang de nostre Seigneur* J.-C., 1607; — Gentian Hervet, *L'Antihugues*, 1567; — *Philipiques contre les Bulles et autres pratiques de la faction d'Espagne*, Tours, 1611; — *Jacobi Fabri Stapulensis... Commentarii in epistolas catholicas, Antverpiae*, 1540; — *Apologia Augustini Musaei Tarvisini Theologi augustini adversus eos qui eumdem falsó... accusarunt*, 1537; — *L. Annei Senecae, Romani senatoris, ac philosophi clarissimi, libri duo de Clementia, ad Neronem Caesarem : Joannis Calvini Noviodunaci commentariis illustrati, Parisiis*, 1532; — *Mandat von aynem Ersamen weysen Radt der Stat Basel, gegen des Bischofs Vicari...* (dispute de Farel) 1524.

---

1. M. le pasteur Dannreuther vient aussi de nous signaler un nouveau et important travail dont viennent d'être l'objet les Richier : *l'École des Richier*, par Marcel Lallemend. 1 vol. in-8 de 239 pages, Bar-le-Duc, Comte-Jacquet 1887. 10 fr. Ce volume, écrit, paraît-il avec beaucoup de verve et un grand talent d'analyse, ne craint pas d'affirmer hautement la part que les croyances de la Réforme eurent dans le développement artistique des Richier. Il se distingue de ses devanciers en ce qu'il n'attribue pas les différentes œuvres conservées sous ce nom, au seul *Ligier*, mais détermine la part qui revient, selon lui, à *Claude*, son frère, et à *Gérard*, son fils.

CORRESPONDANCE

Les Églises de Mouy et du Catelet.

Monsieur, Saint-Quentin, le 4 juin 1888.

En parcourant le tome XXXII (1883) du *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, j'ai remarqué, page 74, une hypothèse erronée que je crois utile de vous signaler. Elle se trouve dans une note en renvoi de l'intéressant travail de M. E. Couard Luys, archiviste de l'Oise, sur le *registre de l'état civil de l'Église réformée de Mouy*, 1592-1594. Le dernier acte de mariage de ce registre mentionne un certificat délivré par les « anciens de l'Église du Castellet en l'absence de M. du Moulin ». La note porte qu'il s'agit probablement du *Catelet*, dépendant de la commune de Cartigny (Somme), arrondissement et canton de Viroum. Or, il ne paraît pas y avoir eu jamais de protestants dans cette localité, qui est un très petit hameau (dix-neuf habitants). Celle dont il s'agit dans l'acte de mariage est *le Catelet*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saint-Quentin. Ce qui le prouve indubitablement, c'est qu'il y avait dans ce bourg, à la fin de XVI[e] siècle, une Église réformée, dont M. Dumoulin était le ministre. Témoin un registre conservé au greffe du tribunal civil de Saint-Quentin, ayant pour titre: *Registre des baptesmes faictz par M. Dumoulin, ministre de la parolle de Dieu depuis le Retablissement de l'Église du Castellet qui fut le jeudy 4[e] jour de novembre* 1592 *et premier*. Ce registre va jusqu'en 1599, date de la désignation par les commissaires du Roy, réunis à Amiens, du village de *Le Hautcourt* (à mi-distance entre Saint-Quentin et le Catelet) comme l'un des deux lieux d'exercice accordés au gouvernement de Picardie par l'article VI des particuliers de l'édit de Nantes. A partir de cette époque, le Catelet, Saint-Quentin et toutes les autres Églises de la partie sud de la Picardie, parmi lesquelles celle de Mouy elle-même, ne purent s'assembler légalement qu'à *Le Hautcourt* ou dans les fiefs de haubert.

Ce point d'histoire vous paraîtra peut-être bon à recueillir dans vos archives [1].

1. Cette note nous remet en mémoire une rectification que nous avons été amené à faire récemment. On lit, au commencement de la *Vie de M. Pierre Dumoulin*, publiée dans le *Bulletin*, t. VII, p. 171 : « *Mony* où mon père (Joachim Du Moulin) était ministre. » Cette Église introuvable de *Mony*, qui intriguait beaucoup, entre autres, feu M. Auzière, est celle de *Mouy*, ainsi que le porte le manuscrit original déposé à notre bibliothèque. Joachim du Moulin en était le

Il resterait à expliquer pourquoi le registre de Mouy se termine en 1594 et non en 1599.

Veuillez, etc. DAULLÉ.

L'École de théologie ambulante.

Monsieur le rédacteur, Moutauban, le 19 juin 1888.

Me permettez-vous de relever une inexactitude qui s'est glissée dans votre dernier numéro. M. Ferdinand Teissier, dans la courte préface qu'il a mise aux intéressantes lettres de Pierre Corteiz, nous dit, page 307, qu'elle « fait connaître l'origine de la célèbre *École ambulante* qui devint plus tard le séminaire de Lausanne ».

Les écoles ambulantes existaient avant cette date de 1732. Court, lorsqu'il était encore en France, en avait fondé une dès 1725. On peut voir dans l'ouvrage de M. Edmond Hugues, *Histoire de la restauration du protestantisme en France*, t. Ier, p. 84, les exercices auxquels il soumettait ses élèves. Son émule du Dauphiné, Jacques Roger, marchait sur ses traces (Marchand, *Essai historique sur la réorganisation de l'Église réformée après la Révocation*, page 29). Il écrivait en 1730 : « On ne doit pas trop s'inquiéter des périls ; nous ne tiendrons pas ces écoles dans des endroits nouvellement appelés. Nous avons des vallons, des hameaux, des villes, ou même des quartiers où se trouvent très peu de personnes dangereuses et d'où il est impossible que rien s'évente. Il y a des endroits où il faudrait des armes pour nous bloquer et nous connaissons tous les pas pour nous sauver dans le besoin. »

Le synode général du 25 octobre 1731, tenu dans les Cévennes, décida la création d'une *École ambulante* dans chacun des corps synodaux qui étaient alors au nombre de cinq (Ed. Hugues, *les Synodes du désert*, t. Ier, p. 114[1].) C'était donner de l'extension à une œuvre qui existait déjà;

pasteur avant 1565. L'Église avait probablement été fondée par la conversion au protestantisme de *Louis de Vaudray, sieur de Mouy*, un des premiers et principaux chefs huguenots (Voy. *F. prot.*, IX, 453) et fut, sans doute, à l'origine, une Église de fief. — On trouvera, plus haut, dans un document de janvier 1685, une autre mention du Catelet. N. W.

1. Il y a moyen d'accorder l'opinion de M. Teissier avec celle de M. Benoît. L'*École ambulante*, ainsi que le prouve cette décision synodale, existait *en projet*, avant la lettre de Corteiz, mais, pour qu'elle devînt *une réalité*, il fallait des ressources pécuniaires, dont Corteiz accuse précisément réception dans sa lettre de 1732, en ajoutant qu'il les destine à *commencer notre école ambulante*, p. 309. Elle semble donc n'avoir existé réellement, dans la région où Corteiz exerçait son ministère, c'est-à-dire dans le bas-Languedoc et les Cévennes, qu'à partir de 1732 (Conf. *Bull.* XXXIII, 503). — N. W.

mais ces écoles ambulantes ne furent pas l'origine du séminaire[1] de Lausanne. Elles en étaient non le noyau, mais la pépinière. En 1732, le séminaire fonctionnait depuis quatre ans. Roux et Boyer en étaient sortis dès 1729 et l'on sait les débats auxquels donna lieu leur consécration à Zurich. Après eux six autres prédicateurs avaient, avant 1732, terminé leurs études dans cette utile institution qui rendit de si grands services aux Églises du désert. C'étaient Fauriel, Combes, Faure, Claris, Maroger, Bétrine. Les écoles ambulantes furent au séminaire ce que les écoles préparatoires de théologie sont aujourd'hui à nos facultés. Mais à l'heure où Corteiz tenait la plume, son collègue et ami, Antoine Court, depuis trois ans établi à Lausanne, avait déjà contribué à l'organisation du séminaire fondé dans cette ville par quelques bienfaiteurs des Églises persécutées.

Agréez, etc. D. BENOÎT.

CHRONIQUE

François de Lanoue. Réponse à M. d'Aussy. — Pendant que je corrigeais les épreuves de ce numéro, j'ai reçu la quatrième livraison de la *Revue de Saintonge et d'Aunis*[2] (1er juillet 1888), où M. d'Aussy relève (p. 280-283) les critiques que m'avait suggérées son article sur les dernières campagnes de celui qu'il appelle ironiquement le Bayard calviniste[3]. M. d'Aussy persiste naturellement dans son opinion. « Cela ne tire pas à conséquence », mais voyons ses raisons :

« Le duc de Lorraine, dit-il, n'essaya pas d'*escompter hypocritement* le serment prêté par Lanoue, attendu qu'il avait envahi le duché de Bouillon et mis le siège devant Sedan, du vivant même du duc et sans qu'il ait pu prévoir, par conséquent, que ce dernier, par son testament, nommerait Lanoue gouverneur de ses places fortes. » — J'en suis bien fâché pour mon contradicteur, mais cela n'est pas exact. Le duc de Bouillon ne serait pas resté à Genève où il mourut le 1er janvier 1588, si ses États avaient été envahis; ils ne le furent que quelques semaines après sa mort. « Incontinent cette mort publiée, lit-on dans les *Mémoires de la Ligue* (II, 262), M. le duc de Lorraine a assiégé la ville de Jamets »,

1. En intitulant la communication de M. Teissier, *le Séminaire du Désert*, nous n'avons pas sous-entendu celui de Lausanne. N. W.

2. Qu'on devrait bien nous envoyer 54, *rue des Saints-Pères*, et non plus 16, place Vendôme.

3. *Revue des questions historiques*, 1er oct. 1887 et *Bull.*, 15 déc. 1888, p. 677 et 1887 (15 juin), p. 335.

et l'on y voit plus loin (p. 282) que Sedan ne fut attaquée qu'en avril 1588[1]. Lanoue dit d'ailleurs expressément dans sa *Déclaration* (*Ibid.*, 292) : « Cette charge m'a été préférée *auparavant que mondit sieur de Lorraine assaillit Mademoiselle de Bouillon*[2]. »

Il ne reste donc, sur ce point, qu'à apprécier la conduite de Lanoue. On ne peut que renvoyer le lecteur à la *Déclaration* que l'on vient de citer. Après avoir nettement expliqué sa situation vis-à-vis des Lorrains et de Charlotte de la Marck, Lanoue y raconte comment il avait prévenu le roi, attendu en vain que le duc de Montpensier défendît sa pupille comme celui-ci en avait reçu l'ordre de Henri III, tenté, par de stériles négociations, d'obtenir le désistement du duc de Lorraine. Ce n'est que pressé par la situation désespérée de cette héritière de quatorze ans qu'il se décide enfin à la *défendre* contre ses honnêtes voisins, pour ne pas encourir le reproche de lâcheté et pour garantir cette frontière de la France à laquelle Henri III tenait beaucoup. C'est ce qu'il appelle, « entre deux obligations, préférer la naturelle (celle de Français) à l'acquise (celle d'obligé des Lorrains), pour ce que c'est chose plus honnête ; et entre les acquises, après avoir jugé de la différence qu'il y a entre elles, s'arrêter à la plus forte (celle de défenseur, désigné par testament, d'une orpheline mineure — Ibid. p. 295). » — Et ce n'est qu'après avoir complètement délivré le territoire dont la tutelle lui avait été confiée que, pour parler comme M. d'Aussy, il « abandonna la cause sacrée de sa pupille ».

Que M. d'Aussy trouve ces raisons « pitoyables » c'est son droit, mais il voudra bien me permettre, et à beaucoup d'autres, de réserver cette épithète pour les braves gens qu'il prétend lésés par la conscience de Lanoue.

Passons au deuxième point, celui de savoir si la lettre empruntée à la collection Hotman de Villiers (t. II, fol. 18) et publiée dans la *Revue historique* (mars-avril 1888, p. 311-323) confirme l'assertion de Davila et de M. d'Aussy, savoir que Lanoue « dit librement à ce prince (le Béarnais) qu'il ne devoit pas se flatter d'être jamais roi de France *s'il ne se faisoit*

1. Il paraît même que le duc de Guise commença par offrir sa protection « et de les conserver en toute liberté de conscience et de religion. » (*Ibid.*, 266.)

2. Davila, dont M. d'Aussy ne suspectera pas le témoignage, dit (Trad. de 1757, t. II, 305) : « Sur *la fin de janvier* 1588, les Guises arrêtèrent que le duc de Lorraine .. attaqueroit les places du duché de Bouillon... Il ne pouvait choisir une conjoncture plus favorable... Le duc et le comte de la Marck son frère venoient de mourir. Charlotte leur sœur était demeurée seule héritière... D'ailleurs la Noue, nommé par le duc de Bouillon exécuteur de son testament étoit absent, et pour se tirer des mains des Espagnols... il avoit promis de ne porter les armes ni contre le roi d'Espagne, ni contre le duc de Lorraine ». — Est-ce assez clair ?

catholique, mais qu'il ne falloit faire cette démarche que d'une manière qui ne blessât point sa gloire » (*Guerres civiles*, t. II, 484). — Comment accorder avec ce conseil de Tartuffe ce passage de la lettre dont M. d'Aussy veut bien me recommander la lecture :

« Quand il s'agit du changement de religion en particulier, nous voyons qu'on y tient deux sortes de procédures. La première est quand on regarde à une fin religieuse; car, puisqu'il est question de l'honneur de Dieu et du salut de l'âme, il faut *contenter la conscience*. Et comme saint Paul dit que la foy vient de l'ouye, et l'ouye de la prédication de vérité; aussi convient-il sonder les Escritures et escouter en privé et en public, pour satisfaire à ce qui est du devoir de l'homme, laissant au Saint-Esprit d'envoyer l'illumination requise. La seconde regarde les commodités temporelles : quand, pour garantir son bien ou sa vie, ou s'acquérir des grandeurs, on fait une profession extérieure que le cœur n'aprouve pas, qui est, en bon langage, *estre hypocrite;* et ceste voye tortue est dangereuse à soy et à autruy. » (Msc. cité, fol. 20.)

M. d'Aussy m'oppose le passage suivant qui renferme la conclusion pratique de Lanoue :

« Il faut députer gens d'honneur de part et d'autre pour traiter et nous accorder... faire retirer les estrangers, et nommément l'Hespagnol.... assembler les princes et officiers de la couronne, convoquer les Estats, puis, après, requérir un concile général, et au refus, en tenir un national, faire entendre au roy le mérite de la religion catholique, à luy *incogneu* par des bons et sçavants évesques et docteurs, n'ayans pour fin que la gloire de Dieu et le salut des âmes; luy représenter *quelle*[1] a esté l'Église primitive, luy faire considérer les opinions des saints pères qui ont reluy au monde comme pierres précieuses, conférer amiablement et sans contention avec les autres théologiens qui se trouveront en ces publiques convocations; et ne faut douter, si Dieu espand sa bénédiction sur la paix, qu'il ne bénisse aussi la concorde de l'Église, et que Sa Majesté ne donne contentement à ses subgets, le salut et le bien desquels il a en recommandation autant que le sien propre. » (*Ibid.*, fol. 21 v°.)

Que l'on pèse attentivement les termes de ces deux déclarations, qu'on rapproche cette dernière de celle qui termine sa réponse aux Lorrains et que nous citons ci-dessous[2], et l'on conviendra que, contrairement à

1. Nous soulignons ces deux variantes qui ne sont pas sans importance pour le sens de la phrase.

2. « Je veux vivre et mourir en cette foi renommée et excellente de l'Église Romaine, membre de la catholique, telle que saint Paul (qui en a été le premier Évêque) l'a instituée, ainsi qu'il appert par ses registres sacrés » (*Mém. de la Ligue*, II, 299.)

l'affirmation de Davila, Lanoue n'admet qu'une conversion par conviction et nullement par motif politique et recommande ce que les huguenots demandaient depuis plus de trente ans, la convocation d'un concile libre — chimère qui les a longtemps dupés — d'où sortirait, à défaut d'un accord entre les deux Églises, un *modus vivendi*. C'est ce que confirme d'ailleurs bien clairement cette dernière citation :

« Je ne suis pas de ceux qui, se représentans les disputes, animosités et injures, tant passées que présentes, survenues entre nous pour le fait de la religion et la différence des doctrines, estiment qu'il est impossible de pouvoir jamais trouver aucun *règlement ecclésiastique* qui puisse *contenir* et réunir nos esprits; et, désespérant de ce bien, cessent d'y penser et en faire recherche. » (*Ibid.*, fol. 20 v°.)

Lanoue était donc de ces esprits généreux et modérés qui croyaient à la possibilité de la paix sous l'empire de la liberté religieuse; mais assurément rien n'est plus éloigné de sa pensée que d'attendre cette paix de la soumission des consciences huguenotes à l'autorité absolue qui imposa à Henri IV, en même temps que la couronne, le serment d'extirper l'hérésie de ses anciens coreligionaires.

N. W.

NÉCROLOGIE

M. Charles Sagnier.

Nîmes, 19 juin 1888.

La mort ne cesse pas de frapper dans nos rangs et nos affections les plus chères. Hier Théodore Claparède, Alexis Muston; aujourd'hui Ch. Sagnier, l'historien de la Tour de Constance, si aimé, si digne de l'être de tous ceux qui l'ont connu et ne savent pas se résigner à sa perte. Il n'avait que quarante-trois ans.

Né à Nîmes, dans un intérieur ou vivaient les souvenirs de l'Église du Désert, il montra de bonne heure un goût très marqué pour les études historiques, avec un don particulier, qui tenait de l'intuition, pour la recherche des documents originaux. L'histoire des familles l'attirait principalement, et les généalogies les plus obscures étaient pour lui sans mystères. Son érudition en ce genre n'était égalée que par la gracieuse obligeance avec laquelle il se mettait au service d'autrui, n'épargnant ni son temps ni sa peine pour fournir une pièce, un renseignement désiré. Les belles heures que nous avons passées ensemble aux archives du château de Saint-Privat! Je lui ai dédié mon esquisse sur l'Église de la

Calmette, « en témoignage de cette fraternité de l'étude qui s'allie si bien à celle du cœur ». Que ne lui doivent pas le *Bulletin* et la *France protestante* enrichis de tant de trésors dont il savait si bien se dépouiller au profit de tous! On a pu lire une dernière communication de lui dans le *Bulletin* du 15 juin, jour de sa mort, après une courte maladie (une angine presque foudroyante!) à Paris[1].

Dirai-je ce qu'il fut pour les siens, et dans ses nombreuses relations à Paris comme à Genève? Ses aimables qualités et le charme de sa personne lui valurent d'illustres amitiés, sans rien coûter à sa modestie. Sa belle bibliothèque en garde le secret. Mais il fut aussi aimé des humbles qui ne l'oublieront pas. M. le pasteur Dardier, son ami de tous les temps, a rendu un touchant hommage à sa mémoire, en invoquant sur sa tombe si prématurément ouverte les promesses de l'immortalité chrétienne qui resplendissent dans nos deuils, seule consolation de ceux qui pleurent sur des êtres chéris et peuvent dire : *Ils ne sont pas perdus, ils nous ont devancés!*

J. B.

P. S. — Il m'est doux de pouvoir ajouter qu'un souvenir de l'ami si longtemps associé à nos travaux, doit être offert, à son nom, à la *Société de l'Histoire du protestantisme français* par la famille affligée. Qu'elle reçoive d'avance l'expression de notre vive gratitude!

1. Nous n'avons eu connaissance, à Paris, du décès de notre ami, que par la lettre de deuil, envoyée de Nîmes, et arrivée le 22. M. Sagnier était venu rarement à la Bibliothèque dans ces derniers mois. Il était sans cesse gaiement occupé à rendre des services de toute nature à ses nombreux amis, car je n'ai jamais connu d'homme plus prodigue de son temps et de son activité pour obliger les autres. Lorsque, le 7, j'envoyai réclamer les épreuves du document inséré dans notre dernier numéro, il était chez lui, plongé dans des paperasses, mais paraissant plein de santé. Je me doutais si peu de ce qui devait arriver le 15, que, le 22, j'envoyai prendre à son domicile, des informations qui ne firent, hélas! que confirmer la nouvelle arrivée dans la journée. — Ceux que ce départ aussi navrant qu'inattendu atteint dans leurs affections les plus intimes, voudront bien trouver ici l'assurance de notre respectueuse et profonde sympathie.

N. W.

Le Gérant : FISCHBACHER.

MOTTEROZ. — Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2.

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner, qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

Livres récents déposés à la Bibliothèque.

(Les ouvrages *anciens* sont mentionnés, s'il y a lieu, dans les procès-verbaux du Comité.)

G. BAUM, E. CUNITZ, E. REUSS. **Joannis Calvini Opera**, t. XXXVI, contenant la première partie des Commentaires (en latin) du prophète Ésaïe, chap. I à XXXIX. 672 col. in-4. Brunsvigæ, C. A. (Schwetschke), 1888.

A. CHENEVIÈRE. **Bonaventure des Périers.** Sa vie, ses poésies, 261 pages in-8. Paris, Plon, 1886.

Comte A. DE PONTBRIANT. **Guerres de religion. Le capitaine Merle,** baron de Lagorce, gentilhomme du roy de Navarre, ses descendants, avec lettres et documents inédits d'Henry, roy de Navarre; Henry, prince de Condé; François, duc d'Alençon et d'Anjou, etc. (1574-1582); Henry, duc de Rohan (1622-1628); lettres patentes d'Henry III, d'Henry IV, de Louis XIII, 306 pages in-8; carte. Paris, Picard, 1888.

ALONE. **Eugène Deveria,** d'après des documents originaux. 1805-1865, avec un portrait, 307 pages in-12. Paris, Fischbacher, 1887.

ARMAND DE VISME. **Registres de l'Église protestante d'Oisemont en Picardie,** 1667-1671 (accompagné de notes), 46 pages in-8. Paris, Alcan, juin 1888.

RODOLPHE REUSS **La justice criminelle et la police des mœurs à Strasbourg aux XVIe et XVIIe siècles.** Causeries historiques, petit in-8 de 286 pages. Strasbourg, Treuttel et Würtz. 1885.

LE MÊME. **Louis XIV et l'Église protestante de Strasbourg au moment de la révocation de l'édit de Nantes** (1685-1686), d'après des documents inédits, 298 pages petit in-8. Paris, Fischbacher. 1887.

LE MÊME. **Charlotte de Landsberg et le sacrilège de Dorlisheim** (1722-1723). D'après des documents inédits, 52 pages, petit in-8, Strasbourg, Treuttel et Würtz, 1888.

GUSTAV MATTHIS. **Die Leiden der Evangelischen in der Grafschaft Saarwerden,** Reformation und Gegenreformation, 1557-1700, nach den Quellen erzählt. 272 pages in-8, carte. Strasbourg, Heitz, 1888.

E. DE BUDÉ. **Lettres inédites adressées de 1686 à 1737 à J.-A. Turretini, théologien génevois.** 3 vol. de IX-396, 402 et 464 pages in-12. Paris, Monnerat. Genève, Carey, 1887.

E. BERSIER. **Projet de revision de la liturgie des Églises réformées de France,** préparé sur l'invitation du synode général officieux avec une introduction historique et un commentaire critique, pour être soumis à l'examen des synodes particuliers. 248 pages grand in-8. Paris, Fischbacher et Grassart, 1888.

ABEL LEFRANC. **La jeunesse de Calvin.** 1 beau vol., titre rouge et noir, de 230 pages in-8. Paris, Fischbacher. 1888.

HENRY PAUMIER. **Souvenir des deux Centenaires célébrés par l'Église réformée en 1885 et 1887.** Trois discours. 68 pages in-12. Paris, Grassart, 1888.

37e ANNÉE. — 1888

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TROISIÈME SÉRIE. — SEPTIÈME ANNÉE

N° 8. — 15 Août 1888



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie
LEIPZIG. — F. Brockhaus.
BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1888

MOTTEROZ. — Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2.

SOMMAIRE

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* devra être adressé, sous le couvert de M. le Président de la Société, à M. N. Weiss, secrétaire de la rédaction, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8 de 56 pages au moins avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante : 1 fr. 50.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

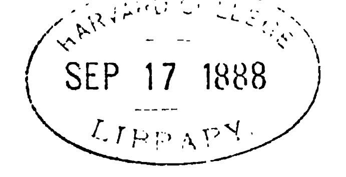
Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance a domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.



SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LE MINISTRE ANTOINE DE CHANDIEU

D'APRÈS SON JOURNAL AUTOGRAPHE INÉDIT[1]

(1534-1591).

IV. Après la Saint-Barthélémy et au Pays de Vaud. 1572-1583.

Ce fut le vendredi 29 août sur le soir qu'arriva à Genève[2], par un homme parti de Chambéry, la première nouvelle du massacre de Paris, nouvelle confirmée le lendemain par des marchands revenant de Lyon. Le Conseil, comprenant tout le sérieux de la situation et sentant la ville menacée, prit aussitôt des mesures de défense; il se mit en rapport avec Berne et avec l'électeur palatin, et ordonna que chacun eût « à tenir ses armes prêtes et hanter les sermons. » — « Le dimanche, lisons-nous dans le Registre de la Compagnie, au prêche de huit heures, en tous les temples, on fit mention de ces choses pour exhorter le peuple à s'humilier et prier Dieu à ce qu'il lui plaise avoir pitié de nous. » On fixa au mercredi suivant un jeûne

1. Voy. *Bulletin* du 15 avril dernier, p. 169-191. — Dans la note 4 de la page 173, lisez : Pingaud, *Les Saulx-Tavannes*, Paris, 1876, p. 81.

2. Pour les pages suivantes j'ai consulté avec fruit le mémoire précis et détaillé de M. H. Fazy, *la Saint-Barthélemy et Genève* (extrait du t. XIV des Mémoires de l'Institut national genevois). Genève, 1879, in-4°. Les *Registres de la vénérable Compagnie*, ainsi que des documents des Archives cantonales, m'ont fourni beaucoup de renseignements, dont quelques-uns ont déjà été utilisés dans le récit coloré de M. Gaberel, *Histoire de l'Église de Genève*, t. II, p. 320 et suiv.



solennel avec culte spécial. La population entière était dans une anxieuse attente.

Bientôt, les premiers fugitifs de Lyon apportèrent de navrants détails sur la boucherie dont des centaines de leurs frères avaient été les victimes; puis, le 4 septembre, le ministre *Ricaud*, échappé comme par miracle, après six jours d'angoisses mortelles, et de plus dévalisé en traversant les terres du duc de Savoie, faisait au Conseil un récit détaillé des scènes qui avaient ensanglanté cette ville[1]. Pendant les semaines qui suivirent, ce fut un flot incessant de réfugiés, que Genève, écrivant à Berne le 8 septembre, caractérise en ces mots[2] : « Depuis nos dernières lettres, sont arrivés en notre ville tant de pauvres gens de Lyon et d'ailleurs, dont la plupart avaient déjà demeuré ici pendant les troubles de France, lesquels, par la grâce de Dieu, sont échappés des massacres et des cruautés des ennemis, n'apportant autre que leur corps. » Bèze, quinze jours plus tard, en parle ainsi dans une lettre à un ami[3] :

« Quelque immense qu'ait été le brigandage exécuté par ces bourreaux, Dieu a pourtant sauvé quelques restes de leurs victimes, et des gens de toutes les classes arrivent ici les uns après les autres, même des provinces

1. Nous pouvons nous faire une idée de ce saisissant récit en lisant le *Discours du massacre de ceux de la religion réformée fait à Lyon par les catholiques romains*, etc., surtout si le témoin oculaire qui l'a écrit est Ricaud lui-même, comme on le pense généralement et comme plus d'un passage semble l'indiquer; les initiales J. R. D. L., par lesquelles l'auteur signe l'épître dédicatoire, correspondent en effet au nom de *Jean Ricaud dit Londes*, signature ordinaire de ce pasteur; nous devons toutefois faire observer que, cette supposition admise, la date de cette dédicace (Montauban, le premier jour du cinquième mois après le massacre) reste pour nous une énigme; car nous pouvons constater la présence ininterrompue de Ricaud à Genève, puis en Suisse, en tous cas jusqu'à la fin de février 1573; il s'était établi à Lausanne le 22 janvier et y séjourna probablement plusieurs années. — Le *Discours*, dont il y eut deux éditions *s. l.* 1574, a été reproduit en majeure partie dans les *Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX* (éd. de 1578, t. I, f. 358-372 et 424-436), mais révu et augmenté, peut-être par l'auteur lui-même ; M. Gonon a réimprimé en 1847 et 1848 la partie historique de ces deux rédactions.

2. Fazy, *l. c.*, p. 97.

3. Lettre à Jean Cousin, pasteur de l'Église française de Londres, Genève, 23 septembre 1572; *Bulletin*, t. XI, p. 25.

de France les plus éloignées; de sorte que tous les jours j'apprends la mort de personnes que je croyais épargnées; par contre, j'ai à en féliciter quelques autres, hélas! en trop petit nombre, dont je déplorais la perte. Mais tu aurais peine à croire combien sont grands le dénuement, la misère, le désastre de tous ces frères, qui semblent échappés d'un incendie ou d'un naufrage.

Au nombre de ces réchappés nous trouvons Chandieu, qui avait réussi, le 5 septembre, à atteindre la ville du refuge; deux jours après, il y est inscrit comme habitant, en même temps que son ami *Alizet*[1]. Le registre, où sont mentionnés tous ceux qui, après enquête, étaient admis à l'habitation, nous fournirait en foule des noms connus, et, parmi eux, plus d'un ami de notre pasteur. Nous n'en rappellerons que quelques-uns : le 26 septembre arrivait Hugues *Doneau*, le célèbre professeur de droit de Bourges, suivi, le 2 octobre, par son collègue non moins illustre, François *Hotman;* tous deux feront sentir sous peu la vigueur de leur plume aux auteurs du massacre, et ressusciteront brillamment à Genève l'enseignement de la jurisprudence, qui avait cessé depuis deux ans; lorsque, au bout de quelques mois, Doneau aura accepté un appel à Heidelberg, sa place sera occupée par Ennemond *de Bonnefoy*, professeur de Valence, retiré à Genève dès novembre 1572. La cité hospitalière s'ingéniait, on le voit, à mettre à profit les richesses rejetées par la France, et à procurer à ses hôtes, autant et plus même que ses modiques ressources le permettaient, un moyen de gagner leur vie[2]. C'est ainsi que son

1. Archives de Genève. *Registre des habitants*, 1572-74, p. 173 : « Le 7 septembre 1572... N° 113: Noble Antoine de *Chandieu*, ministre. N° 114: Benoist *Aliset*, ministre à Saint-Lagier. » Deux semaines après, c'est le seigneur du même lieu, encore un ami de Chandieu; *ibid*., p. 410 : « Du 20 septembre 1572. N° 506: Noble Loys *de Laye*, baron de Saint-Lagier en Beaujoulais; Noble Léonard *Pournas*, bourgeois, et Jorand *Alaigre*, témoins. »

2. Signalons encore parmi les amis de Chandieu qui occupèrent, un peu plus tard il est vrai, des fonctions dans l'enseignement, Antoine *Chanorrier*, dit Desmeranges, pasteur d'Orléans, nommé en mars 1574 « précepteur à l'Hôpital », place qu'il occupa jusqu'à ce que, en juin 1576, la paix lui permit d'accepter l'appel de l'Église de Cluny, et Claude *Prévost*, pasteur d'Issoudun, élu en juillet

Académie jouit pendant deux ans de l'enseignement d'un homme, dont nous avons constaté les rapports avec le pasteur de Paris dix ans auparavant, et dont le nom commençait à être connu, Joseph *Scaliger;* le 21 octobre 1572, jour de la réouverture des cours[1], il donne deux leçons, à la demande de la Compagnie, qui le nomme professeur le 31 du même mois; ce choix est ratifié par le Conseil le 3 novembre, en même temps que celui d'un autre réfugié distingué, Lambert *Daneau*, élu le 10 octobre comme pasteur à Jussy; ce dernier fut bientôt requis en outre de seconder Théodore de Bèze, sur lequel reposait tout l'enseignement théologique. Remarquons en passant que, grâce à sa chrétienne hospitalité, et les persécutions religieuses aidant, Genève peut revendiquer partiellement quelques-uns des plus grands noms de la philologie et de l'érudition de la seconde moitié du seizième siècle : Robert et Henri Estienne, Scaliger et Casaubon.

Mais le nombre des places vacantes ou à créer, dans l'École et dans l'Église, était bien minime en face de la quantité d'hommes capables et instruits, en particulier de pasteurs, que les murs tutélaires de Genève abritèrent alors. Tous, du moins, sont reçus avec une vive et fraternelle cordialité, dont une scène touchante, protocolée dans le *Registre de la Compagnie*, nous donne bien l'idée; nous hésitons d'autant moins à en reproduire le récit qu'elle nous montre la place éminente que Chandieu occupait au milieu de ses collègues :

Le lundi 15 septembre, après la leçon de M. de Bèze, les frères ministres qui sont échappés de la barbare et horrible cruauté de France, au nombre d'environ vingt, se sont arrêtés en l'auditoire avec nous, comme

1571 principal du collège, place dans laquelle il est mort, à un âge avancé, le 8 octobre 1575.

1. Les étudiants étaient plus nombreux que jamais, ainsi que Bèze l'écrivait, le 3 décembre 1572, à son ami Van Til, alors à Heidelberg, après un séjour prolongé à Genève, où cet homme distingué avait un moment été pasteur d'une petite congrégation flamande : « Notre école est pleine, pleine jusqu'à déborder, mais de malheureux, qui, pour la plupart, sont dénués de tout. » *Epistolæ a Belgis vel ad Belgas*, Lugd. Bat. 1617, p. 622, et *Bulletin*, t. VI, p. 17.

nous les en avions priés. Là, M. de Bèze, au nom de la Compagnie, après leur avoir montré la compassion que nous avions de leurs calamités, qui sont les nôtres, les a exhortés de s'approcher de nous familièrement et en user où nous leur pourrions faire plaisir ou service, se mettre en nos sièges au prêche et à la congrégation[1], mettant en avant avec nous ce que Dieu leur aurait donné, et en outre, que nous leur offrons l'argent qui est entre nos mains, qui a été donné aux pauvres écoliers de cette ville, pour subvenir à ceux d'entre eux qui sont nécessiteux, les priant de le recevoir pour le distribuer entre eux-mêmes plus privèment. — M. de *Chandiu* (sic), au nom de ses frères, a remercié Dieu de la grâce qu'il leur avait faite de les retirer du glaive des méchants, et de ce qu'il les avait amenés en cette Église, où ils étaient si humainement reçus; mais a remercié aussi de l'offre que nous leur faisions, et qu'au reste ils désiraient que cet argent demeurât entre les mains de l'un de notre Compagnie, auquel ils se peussent adresser au besoin des leurs — A été dit qu'ils se pourraient assembler le jeudi à midi, en la chambre en laquelle nous nous assemblons, pour aviser entre eux de leurs affaires; et selon qu'ils auront connu la nécessité des leurs, en communiquer à M. Jean *Trembley*[2], qui leur distribuerait de l'argent susdit. Ont été exhortés à prendre bon courage parmi ces afflictions, auxquelles Dieu pourvoierait en son temps, et de passer le temps en tous bons exercices. Aussi les a priés qu'étant priés par nous, ils se voulussent employer à prêcher en cette Église. — M. de *Chandiu* a répondu modestement qu'ils se contenteraient bien d'être brebis.

Si, au 15 septembre, les ministres réfugiés étaient une vingtaine, ce chiffre s'accrut considérablement pendant les mois suivants; un document officiel mentionne, au 23 décembre 1572, cinquante pasteurs assistés[3], et Scaliger dit que, pendant qu'il était à Genève, il y avait cent vingt ministres réfugiés[4]. C'est que, pendant longtemps, il en arrivait encore directement de France, sortant de quelque asile provisoire, tandis que d'autres erraient d'un pays dans un autre sans

1. Conférence hebdomadaire publique, que chaque pasteur était tenu de faire à son tour, sur un texte de l'Écriture sainte fixé à l'avance, et qui était ensuite discutée très librement à huis clos par l'assemblée des ministres, professeurs, etc.

2. Ministre à la ville dès 1564.

3. Fazy, *l. c.*, p. 62.

4. *Scaligerana*, Cologne, 1695, p. 167.

trouver à se caser nulle part, pauvres plantes déracinées par la tempête et ballottées par les flots. C'est ainsi que trois des anciens collègues de Chandieu à l'Église de Paris n'arrivèrent qu'à d'assez grands intervalles : *Cherpont*, le 9 octobre 1572; *La Cousture*, le 19 mars 1573; Pierre *Merlin*, le 8 juin suivant. *Jean Boulier, dit La Roche*, autrefois son collègue à Lyon, avait été reçu habitant le 30 octobre 1572.

Mais, à mesure que les mois s'écoulaient, les ressources s'épuisaient; aussi, le 27 février 1573, Bèze et Trembley furent-ils chargés par la Compagnie de se rendre à la prochaine assemblée des frères ministres de France « pour leur remontrer que l'argent duquel ils avaient vécu cet hiver, et dont ils avaient déjà reçu plus de 800 écus, accourcissait », et pour engager tous ceux qui en seraient capables à s'adonner à quelque métier. A force d'économie on put pourvoir cependant à leur subsistance; Trembley, en présentant le 22 janvier 1574, à la Compagnie ses « comptes, touchant le maniement qu'il a eu des deniers distribués aux pauvres ministres en çà », constate qu'il a pu dépenser plus de 4100 livres.

Genève n'avait pas obligé des ingrats, preuve en soit la page du Registre déjà cité qui rapporte comment, au bout de quatre ans, Chandieu fut encore l'interprète de la reconnaissance de ses collègues envers le clergé genevois :

« La paix étant faite en France, y lisons-nous, et l'édit publié[1], les ministres qui, échappés des massacres, s'étaient réfugiés ici et demeuraient tant ici que sur les terres des seigneurs de Berne et de Neuchatel, se sont assemblés en cette ville pour aviser à leur devoir touchant leurs Églises, ayant appelé M. de Bèze à leur communication. En fin de laquelle, qui fut le 19 juin (1576), M. de *Chandiu* avec quelques autres ministres de France sont venus remercier notre Compagnie du bon accueil fait à leurs frères après le massacre, de la grande assistance par laquelle ils avaient eu moyen de vivre, des bonnes consolations et avis qu'on leur avait donnés, et notamment de ce qu'on leur avait donné lieu pour s'assembler et prier Dieu ensemble, et autres infinis biens qu'on leur avait faits. Qu'ils

1. La *Paix de Monsieur*, proclamée le 6 mai 1576, dont l'édit fut homologué au parlement de Paris le 14 mai.

demeuraient délibérés de n'oublier jamais ces choses, mais de les reconnaître où ils pourraient envers cette Église, qui est comme leur mère et de toutes les Églises de France ; et qu'ils délibéraient aussi de s'adresser à nous et en prendre conseil plus que jamais, nous priant de ne leur refuser. — Le lendemain, les mêmes sont allés on Conseil et ont fait les remerciements à Messieurs.

Mais les ministres, qui ont arrêté notre attention jusqu'ici, quelque nombreux qu'ils fussent, ne formaient qu'une très minime partie de cette foule lamentable, venue subitement accroître dans une si forte proportion le chiffre des habitants de Genève. M. Gaberel estime à 1200 seulement le nombre des familles formant la population régulière et stable de la ville, et à 2300 individus celui des réfugiés qu'elle reçut alors à l'habitation, sans compter les femmes et les enfants. Au 23 décembre 1572, le chiffre des assistés d'une manière suivie dépassait 700, non compris ceux que l'on employait aux travaux des fortifications et qui étaient rétribués, ni ceux qui n'avaient besoin que d'un secours momentané ou qui ne faisaient que passer[1]. Il est difficile de se rendre compte de toute l'étendue de la charge dont, par son hospitalité, la ville assumait, pour la troisième fois en moins de cinq ans, la responsabilité, et cela dans les pires conditions imaginables : la peste cessait à peine d'exercer ses ravages, les récoltes avaient été mauvaises, les affaires étaient arrêtées; la guerre semblait imminente de la part de deux voisins, puissants et irrités contre ce nid d'hérétiques, le roi de France et le duc de Savoie, ce dernier défendant même à ses sujets de vendre aux Genevois le blé qu'ils avaient l'habitude de tirer de son pays ; enfin, l'hiver s'annonçait comme devant être exceptionellement rigoureux, ce qu'il fut en effet.

Malgré cet ensemble de circonstances désastreuses, la charité de Genève fut à la hauteur des circonstances. Les magistrats, il est vrai, craignant le mécontentement populaire, hésitèrent d'abord à décréter une collecte générale et officielle,

1. Lettre du Conseil de Genève à celui de Berne. Fazy, *l. c.*, p. 62.

demandée par la Compagnie dès le 8 septembre; mais ils faisaient tort à leurs administrés; aussi, lorsque Bèze revint à la charge, le 10 novembre, la mesure fut décidée, les conseillers se taxant les premiers, à l'exemple des pasteurs, qui avaient recueilli entre eux 140 florins[1]. Si, au commencement de l'hiver suivant, le Conseil renvoya de la ville un certain nombre de pauvres étrangers, en dépit des protestations indignées du généreux pasteur Ch. Perrot, c'est qu'il ne pouvait autrement, la disette se faisant à la fin durement sentir.

Théodore de Bèze fut bien à ce moment l'âme de la cité et montra la puissance qu'exerce un caractère fortement trempé; surmontant sa profonde douleur, qui lui arrachait parfois le souhait de rejoindre dans la mort tant de martyrs aimés, il fit preuve d'un dévouement et d'une activité infatigables, pour consoler les affligés, pour réconforter les cœurs abattus, pour montrer nettement le chemin du devoir aux magistrats comme aux citoyens. Il écrivait de tous côtés, en Suisse, en Allemagne, en Angleterre, afin d'obtenir des subsides; et, grâce à ses efforts, Genève ne succomba point sous le poids écrasant de la tâche qu'elle avait héroïquement acceptée. Les secours arrivèrent peu à peu et de beaucoup d'endroits; Berne, dont le territoire donnait asile aussi à de nombreux fugitifs, Zurich, Schaffhouse, Coire, Payerne, Neuchatel, organisèrent des collectes; et, fait touchant, la duchesse de Savoie, la bonne duchesse comme on l'appelait, envoyait en secret à Bèze de généreux dons en faveur de ceux que son époux cherchait à affamer.

Les réfugiés, cela va sans dire, ne restent point inactifs, et Chandieu est au premier rang de ceux qui s'emploient au bien commun; avec trois de ses collègues, il fait partie d'une

1. « Messieurs ont depuis poursuivi à la dite cueillette et l'ont reçue eux-mêmes, et l'ont depuis mise entre les mains des sieurs diacres pour la distribuer; chacun des sieurs du Conseil s'étant premièrement taxé et s'élargissant honnêtement, comme notre Compagnie a fait le semblable de son petit moyen, faisant la somme d'environ 140 fl. » (*Registre de la Compagnie*).

commission chargée de représenter les proscrits et d'agir au nom de tous[1]. Dès le 11 septembre ils envoyent le pasteur *Ricaud* et une de ses ouailles, Antoine *Thésé*[2], à Neuchatel et à Berne, munis de lettres du Conseil de Genève, afin de solliciter des secours de ces deux États; Léonard *Pournas, sieur de la Piemente*[3], fidèle ancien de l'Église de Lyon et ami de Chandieu, est délégué en Allemagne. Plus tard, le 4 décembre, Ricaud est envoyé de nouveau, cette fois à Berne, Zurich, Schaffhouse et Bâle, recommandé chaudement par Bèze et le Conseil aux pasteurs et aux autorités de ces villes; outre l'accélération des secours promis, le but essentiel de cette mission était de présenter une requête des gentilshommes réfugiés, qui, dans leur pénurie, sollicitent instamment des cantons évangéliques leur intervention, au besoin même par une ambassade, auprès du roi de France, en vue d'obtenir la libre jouissance de leurs biens, qui avaient été confisqués. Cette

1. Une de leurs lettres, adressée aux pasteurs de Zurich, 4 décembre 1572, est signée ainsi (en latin): « Au nom de toute l'assemblée des ministres français échappés à la gueule même des lions, *Theopsaltes* (nom de Chandieu déjà signalé précédemment), *Perillatus*, *Winsonius (?)* et C. *Valerius*. » Je dois la copie de cette pièce à l'obligeance de M. Jaccard, pasteur de l'Église française de Zurich.

2. Nous relevons à son sujet un détail qui laisse entrevoir combien de douleurs cachées venaient rendre plus amère la situation des fugitifs : Thésé avait laissé à Lyon sa femme, la croyant sans doute moins exposée; mais les menaces et la violence finirent par en avoir raison, extérieurement du moins; et un abbé lyonnais peut écrire à son frère, à Paris : « La femme de Tézé et plusieurs autres vont à la messe. » *Bulletin*, XVIII, p. 366.

3. Échevin de Lyon dès 1557, il était déjà en 1561 un des principaux protestants de la ville; lorsque Chandieu y exerça le ministère, Pournas fut parrain de son second enfant, le 28 novembre 1565. Retiré à Genève pendant la troisième guerre, il mit son fils en pension chez Bullinger, pour apprendre l'allemand; les dépôts de Zurich conservent encore les minutes de plusieurs lettres que ce réformateur lui écrivit. Rentré à Lyon après la paix, il avait été pour Ricaud un auxiliaire dévoué dans la réorganisation de l'Église. La Saint-Barthélemy le fixa définitivement à Genève, dont il acquit la bourgeoisie le 15 septembre 1572, et où nous l'avons vu, cinq jours après, servir de caution au baron de Saint-Lagier; il y fut une des têtes de la colonie lyonnaise, et y mourut vers 1577.

4. Le texte de cette requête a été reproduit par M. Delaborde, *François de Chastillon*, p. 403 et suiv.

demande s'accordait mal avec la politique de Charles IX, fort bien secondée par son ambassadeur Pomponne de Bellièvre, qui consistait à obliger par la misère ses sujets à rentrer en France, et dans l'Église catholique. Néanmoins, à quelques mois de là, les efforts des cantons évangéliques obtinrent de l'esprit plus conciliant de Jean de Bellièvre, sieur de Hautefort, qui avait remplacé son frère comme ambassadeur en Suisse, qu'il accorderait aide et protection à tous ceux des réfugiés qui prêteraient, devant l'avoyer et les conseillers de Berne, un serment de fidélité au roi; il poussait même si loin la condescendance, qu'il laissa la Compagnie des pasteurs de Genève, à qui les exilés avaient soumis la formule de ce serment, en modifier les termes, pour qu'il ne blessât en rien la conscience la plus délicate.

Chandieu était directement intéressé à cette question, tous ses biens ayant été séquestrés; aussi avait-il grand'peine à pourvoir à l'entretien de sa famille. Déjà les 6 et 13 février le gouvernement de Berne, stimulé par le pasteur Abraham Mueslin (en latin *Musculus*), ami dévoué de Chandieu, avait écrit des lettres[1] très pressantes en sa faveur à Bellièvre et au gouverneur de Lyon, Mandelot, lettres dans lesquelles il faisait un bel éloge de son protégé, disant entre autres : « Voyant en lui une singulière grâce de Dieu, et une gravité conjointe avec modestie incomparable, nous l'avons aimé et pris l'hardiesse d'intercéder pour lui... Car nous respectons en ce personnage sa singulière débonnaireté et modestie. » Mais la réponse espérée ne venait pas, et Chandieu écrivait à *Musculus*, le 28 février 1573[2] : « Voici votre courrier qui revient de chez

1. Archives de Berne. *Welsche Missiven*, E. p. 362 et suiv. — Pendant la sixième guerre de religion Chandieu, toujours en Suisse, vit de nouveau ses biens mis sous séquestre; Berne intervint encore en sa faveur par des lettres, du 6 août 1577, adressées à Hautefort et au roi lui-même; voy. *Welsche Missiven*, G. p. 33 et suiv.

2. A la bibliothèque de Zofingue (et, en copie, à celle de la ville de Zurich, collection Simler) où se trouve aussi une seconde lettre du même au même du 6 avril 1574; toutes les deux sont signées *Chandaeus;* ce n'est que vers 1577

Mandelot, mais sans résultat, à ce que je suppose. C'est que je n'ai pas eu à Lyon de tels intercesseurs auprès de Mandelot que les amis qui à Berne m'ont recommandé au très haut Conseil; en un mot je n'ai à Lyon aucun *Musculus*. Certes, plus j'y pense, plus je déplore la condition de notre malheureuse France, puisque des étrangers ne parviennent pas à obtenir que des Français fassent du bien à leurs propres compatriotes. Mais qu'y a-t-il d'étonnant à ce que la main qui s'est souillée du sang de tant de mes frères, n'ait pu se montrer généreuse envers moi! »

Je suppose que, dans cette situation, Chandieu, comme beaucoup d'autres, saisit avec empressement le moyen proposé par Hautefort, en avril 1573, d'un serment à prêter devant l'autorité bernoise, et que ce fut là la raison principale qui l'engagea à quitter Genève, pour se fixer à Lausanne avec sa famille. Car le Conseil de la première de ces villes avait exprimé très nettement sa désapprobation de ce serment, le regardant comme peu compatible avec ce que les habitants de son territoire lui devaient à lui-même; aussi Bèze fut-il vertement tancé pour s'en être occupé.

Un bon nombre de gentilshommes sortirent alors de Genève. Chandieu s'installa le 23 mai 1573 à Lausanne, où il retrouvait de nombreux amis. Son Journal nous indique sa pensée dominante à ce moment : « Que le Seigneur nous garde tous heureusement ici et nous ramène sous peu auprès des Églises de France délivrées, nous donnant de les voir réorganisées par sa miséricorde toute puissante! Qu'il se montre toujours, et de plus en plus, mon Père et celui des miens, par Christ. Amen. » — Le 11 octobre suivant Chandieu ressentit enfin les effets ou de l'intervention en sa faveur du gouvernement bernois ou du serment prêté; car il recevait la nouvelle que le séquestre de ses biens était levé, et s'écriait : « Gloire

qu'apparait le nom de *Sadeel*, dont, dans les dernières années de sa vie, Chandieu signait ordinairement ses lettres.

soit à mon Dieu, qui nous a délivrés, moi et les miens, de l'injustice des hommes ! »

Nous ne raconterons pas la vie de Chandieu, durant les dix années tranquilles que Dieu lui accorda dans le pays de Vaud, d'une manière aussi suivie que nous avons cru devoir le faire pour les temps agités qui ont précédé. Mais nous profiterons de cette accalmie pour jeter en passant un coup d'œil sur les amis au milieu desquels il vivait à Lausanne, pour rappeler quelques-uns de ses ouvrages et pour faire plus ample connaissance avec sa famille.

Lausanne, dont nous avons eu l'occasion précédemment de constater l'hospitalité, servit de nouveau, après la Saint-Barthélemy, d'asile à bien des fugitifs; mais leur affluence semble avoir été moindre que lors de la seconde et de la troisième guerre, l'autorité bernoise, toujours prudente, se montrant moins empressée à en recevoir un grand nombre, vu la gêne universelle et la disette. Cependant Ricaud, passant à Lausanne lors de sa première mission, y avait excité, comme partout, une vive sympathie par ses récits; si bien que les trois pasteurs de la ville plaidèrent avec chaleur la cause des pauvres victimes. Le même jour (16 septembre) où ils demandaient au Conseil de décréter en faveur de celles-ci une subvention municipale et d'instituer une collecte, l'autorité recevait comme habitant un premier pasteur réfugié, Honoré *de Collombié*, qui séjournera à Lausanne jusqu'au moment où la paix, en août 1576, lui permettra d'accepter un appel de l'Église de Montélimart, en Dauphiné. Le 15 janvier 1573, ce sera Jean *Thélusson*, autrefois ministre à Lyon (en 1561), puis à Blamont, au pays de Montbéliard, d'où la réaction luthérienne l'avait expulsé en août 1571, qui viendra chercher un refuge sur les bords du Léman, cette fois contre la fureur des catholiques. Une semaine après, il est rejoint par *Ricaud*[1], qui se fixe à

1. Son inscription sur les registres de Lausanne porte : « Maistre Jehan Ricaud,

Lausanne au retour de sa seconde mission dans la Suisse allemande. Quelques mois plus tard on signale la présence de deux pasteurs qui avaient été aumôniers de Coligny et d'Andelot, savoir Jean *Malot*, l'ancien collègue de Chandieu à Paris, et Olivier *Valin*[1]; le 29 octobre 1573 le gouvernement bernois leur assigne un secours de 30 florins et 3 mesures de froment, en attendant qu'on pût leur trouver quelque emploi. Il est probable que la plupart des hommes dont nous venons de rappeler les noms auront à cette époque exercé le ministère dans la contrée; car, le 15 mai 1573, le Conseil de Berne écrivait aux Classes du pays de Vaud[2], leur enjoignant de nommer pour les paroisses qui deviendraient vacantes des ministres réfugiés pensionnés, afin de diminuer d'autant les frais de ces assistances. C'est ainsi que, pour Malot du moins, nous pouvons constater qu'il devint, au bout d'une courte attente, pasteur à Morges, poste qu'il occupait toujours en 1581. — Sensiblement plus tard, en avril 1578, Chandieu vit encore arriver à Lausanne, avec femme et enfants, un vétéran de la réforme, le professeur Pierre *Boquin*, que l'intolérance luthérienne chassait de Heidelberg, après vingt ans d'enseignement théologique; alors que le pauvre vieillard aurait eu droit au repos, il devait courir de Lausanne à Genève, de là à La Mure en Dauphiné (où il fut pasteur pendant trois mois dans la seconde moitié de l'année 1578), puis à Payerne, pour terminer paisi-

dict Londres (Londes ?), de Dines (c'est-à-dire Digne) en Provence, cy-devant ministre de l'Église de Lyon. » (*Bulletin*, t. XXI, p. 475.) Le 23 février 1573 il écrit de Lausanne à Bullinger une lettre qu'il signe *Ricaudus Londanus*. — Il me paraît probable que c'est lui qui fut l'auteur d'un *Discours de la Comète apparue à Lausanne le huitième jour de Novembre* 1577 *à* 6 *heures du soir, fait en vers françois par J. R., de Digne en Provence*. A Lausanne, par François le Preux, 1578, in-4° de 11 ff. Si cette supposition était juste, notre Ricaud serait ainsi resté bien des années dans le pays de Vaud.

1. Lors de la Saint-Barthélemy il était à Metz, d'où il se retira à Phalsbourg en novembre 1572; en avril 1576 il devint pasteur de l'Église française de Francfort-s.-Mein, qu'il avait déjà desservie en 1569 et 1570, et où il mourut en 1592.

2. Archives de Berne. *Welsche Missiven*, vol. E. p. 377. — Les Classes correspondaient à peu près aux Colloques des Églises de France.

blement enfin sa longue carrière par deux années de ministère à Lausanne (1580-1582).

Mais les amis que Chandieu comptait parmi les réfugiés n'appartenaient pas uniquement au clergé; si nous ne les connaissons pas tous, nous pouvons du moins en nommer deux qui étaient laïques : le premier, un ami d'ancienne date, est cet Antoine *de Pize*, qui s'était retiré une première fois déjà au pays de Vaud, et dont nous avons parlé à cette occasion[1]; l'autre est un jeune étranger de distinction, de passage à Lausanne, où il fit la connaissance de Chandieu, et affermit, en conversant avec cet homme de Dieu, une foi déjà éprouvée au feu de la persécution et qui ne se démentira pas dans sa trop courte carrière; nous voulons parler du comte *Philippe de Hanau*[2], qui, en attendant sa majorité, se préparait par des voyages à régner avec sagesse sur ses petits États; à Paris il s'était particulièrement attaché à Coligny, aussi avait-il vu la mort de près à la Saint-Barthélemy; délivré grâce à l'intervention de Charles IX, il avait contribué à sauver Hubert Languet et l'hôte de celui-ci, l'imprimeur André Wechel. Après quelque séjour à Bâle et à Zurich, il s'arrêta en 1574 à Lausanne, où il sut apprécier Chandieu; c'est ce que, à vingt-quatre ans de distance, Gaspard Laurent rappellera aux fils de ce prince[3] : « Je me souviens, leur dit-il, que votre père, héros distingué en toute vertu, a témoigné la plus grande bienveil-

1. Voy. numéro du 15 avril, p. 183 et suiv.

2. Philippe-Louis Ier, comte de Hanau-Münzenberg; orphelin de bonne heure, il devint majeur en 1575, et mourut en 1580.

3. Ces deux fils étaient Philippe-Louis II et Albert, auxquels Laurent dédia un ouvrage polémique contre le jésuite de Valentia, un des adversaires de Chandieu : *De nostra in sacramentis cum Domino Jesu Christo conjunctione Tractatus*, Genevae, J. le Preux, 1598, in-8°. — Philippe-Louis, né en 1576, fréquenta les universités réformées de Herborn, Heidelberg et Leyde, régna dès 1595, épousa l'année suivante Catherine-Belgie de Nassau, fille de Guillaume le Taciturne et de Charlotte de Bourbon, et mourut en 1612, après avoir définitivement affermi la confession réformée dans ses États. Laurent connaissait en tous cas personnellement le frère cadet, Albert, qui avait étudié à Heidelberg, puis à Genève, où, en février 1595 il était parrain d'un enfant de Casaubon; Jacques Lect, dédiant en mars 1595 à ce jeune seigneur son *Poematum Liber unus*, lui donnait de grands éloges, comme à un étudiant studieux et zélé.

-ance à cet homme célèbre (Chandieu), lorsque, après le massacre abominable arrivé en France en 1572, celui-ci vivait à Lausanne, où il lui consacra plusieurs journées passées en entretiens intimes et pieux, si bienfaisants surtout en ces circonstances. » — A défaut du père, mort après cinq années seulement de règne, son fils et successeur deviendra pour les réformés de Francfort et d'ailleurs un protecteur excellent.

Si, parmi les amis de Chandieu, nous avons mentionné en premier lieu quelques réfugiés, nous n'oublions pas les nombreux rapports qu'il soutint avec les familles mêmes du pays, auxquelles dans les siècles suivants ses descendants devaient se mêler si intimement. Nous constatons en particulier sa liaison avec deux des principaux bourgeois de Lausanne, Sébastien *Loys*[1], qui présenta au baptême, le 23 septembre 1576, Esaïe de Chandieu, et Georges *de Neschel*, un des membres les plus anciens du Conseil de la ville, dont il avait souvent commandé les troupes en qualité de lieutenant. La famille de ce dernier demeurait en la Cité, peut-être dans le voisinage de Chandieu; aussi, à la mort des parents, celui-ci fut-il un de leurs exécuteurs testamentaires, et prit-il pendant quelque temps chez lui leur fille restée orpheline[2].

Mais c'est surtout au sein du clergé et de l'Académie qu'un homme d'étude comme Chandieu devait trouver des

1. Noble Sébastien *Loys*, seigneur de Denens et coseigneur de Mex, était un des banderets de Lausanne et possédait une belle fortune. En décembre 1558 il avait été un des deux députés chargés par la ville d'intervenir à Berne en faveur de Viret et de ses collègues.

2. « Sur la requeste présentée par noble Anthoine de *Chandieu* et spectable Jehan *Petitbenoict*, diacre, exécuteurs du testament de feu noble Suzanne de *Collombier*, vefue de feu égrège George de *Neschel*... est ordonné que Marthe, fille dudit feu de Neschel et de la dite noble Suzanne, soit retirée rière ledi spectable Jehan Petitbenoict, ou avec ledit sieur de Chandieu. » Extrait du *Manual du Conseil de Lausanne*, du 3 juillet 1578, communiqué obligeamment par M. Ernest Chavannes. — De son côté Chandieu écrit dans son Journal : « Le 3 juillet 1578 Marthe de Neschel a été reçue dans ma famille ; le Seigneur veuille faire tourner la chose en bien. » Je suppose que le séjour de l'orpheline ne fut pas de longue durée, vu qu'il n'en est plus question, et que cet article a été barré dans le Journal.

amis[1]. L'Église de Lausanne souffrait encore des suites de la crise qui l'avait bouleversée en 1559 ; les trois pasteurs nommés alors à la place de Viret et de ses collègues étaient partis, eux aussi, après moins de trois ans, et l'on avait eu beaucoup de peine à les remplacer, personne ne se souciant d'exercer le ministère dans une paroisse aussi profondément divisée ; cependant, au bout de plusieurs mois, en mai 1562, avait eu lieu l'installation de Louis *Treppereau*[2], de Samuel *Martoret*[3] et de Jean *Le Comte*[4], diacre. C'étaient les ecclésiastiques que Chandieu avait connus lors de son premier séjour à Lausanne ; actuellement il n'y retrouvait plus que Treppereau. Le Comte avait été élu à Payerne, le 30 mai 1568, ce qui avait permis, comme nous l'avons vu, de rendre la place de diacre au réfugié *Langlois ;* depuis le départ de celui-ci pour Lyon, au printemps de 1572, elle était occupée par Jean *Petit-Benoict*, dit *Carmin*, qui eut l'occasion de baptiser les quatre enfants de Chandieu nés à Lausanne pendant son second séjour. Martoret, mort en 1571, avait eu pour successeur, après un intérim rempli par Vincent *Hortin*, Jean *Bœuf*[5], excellent

1. Nous devons plusieurs des renseignements dont nous faisons usage dans les pages suivantes à d'obligeantes communications de M. le professeur Henri Vuilleumier, à Lausanne.

2. Originaire de Touraine, il avait été diacre à Genève dès juillet 1542, puis pasteur à Céligny en 1544 ; médiocrement apte au ministère, il fut cédé sans difficulté par Genève à Berne en 1553, et devint à la fois pasteur de Crans et diacre de Nyon. La peste l'enleva, fort âgé, en octobre 1580, à Lausanne.

3. Il était fils de François Martoret du Rivier, qui fut pasteur à Saint-Blaise (Neuchatel), à Moudon (1536), à Vevey (1540), et de nouveau à Saint-Blaise, de 1552 à sa mort, en 1554.

4. C'était le fils aîné du réformateur du même nom ; né en 1534, il avait fait de brillantes études, entre autres pendant quatre ans à Paris, et avait été reçu fort jeune dans le clergé bernois, le 19 novembre 1551 ; maître d'école à Yverdon en 1553, il devint diacre à Romainmotier, puis pasteur à Vallorbe. Il mourut de la peste à Payerne, le 21 novembre 1578.

5. Né en 1544, d'une bonne famille de Lausanne, il fit dans cette ville ses premières études et les compléta par un séjour à Paris, où il se lia d'amitié avec Claude Aubéry, qu'il devait plus tard contribuer à attirer à Lausanne ; devenu maître au collège, puis pasteur dès 1571, il y mourut le 21 avril 1594 ; il remplit en outre, dès septembre 1588, les fonctions de professeur de théologie. En 1577 déjà, de Serres le citait comme un vivant témoignage des fruits excellents que portait l'Académie de Lausanne : *Lausanna, quae Joannis Bovis utile minis-*

pasteur et prédicateur distingué, dont le ministère laissa un profond et durable souvenir. Chandieu s'était sans doute déjà lié avec lui lors de son séjour précédent, en 1570, peut-être même plus tôt, à Paris, où le jeune Lausannois avait fait des études; mais des rapports plus fréquents et plus prolongés vont établir maintenant entre eux une étroite et perpétuelle amitié. L'hospitalière maison du pasteur de Lausanne, animée par son excellente femme, Stéphanie *François*, était si douce aux exilés qui y avaient accès, que l'un deux s'écriait qu'il avait retrouvé là une famille et une patrie[1]. Aussi ne serons-nous pas étonnés de voir Jean Bœuf parrain, le 8 mars 1574, du petit Daniel de Chandieu, et de constater que l'année précédente Chandieu lui avait donné un témoignagne signalé de son affection, en lui faisant hommage de méditations manuscrites sur le psaume XXXII, expression des pieux sentiments que les sérieuses circonstances d'alors lui avaient inspirées. Cinq ans plus tard Bœuf les faisait imprimer, en les dédiant aux étudiants en théologie de Lausanne[2].

Notre réfugié était en rapports fréquents avec l'Académie, où enseignaient à ce moment en théologie Nicolas *Colladon*[3] et l'hébraïsant Michel *Hortin*[4], et en philosophie Blaise *Mar-*

terium, id est magnum et emolumentum et ornamemtum suum, huic vestrae Academiae debet. (Épître dédicatoire au Conseil de Berne du tome III de sa traduction de Platon.)

1. Aubéry, en dédiant à Bœuf, en 1582, son *Théophraste*, lui disait : *Tu unus effecisti ut patria haec tua mihi altera patria esset. Cumque aegerrime ferrem me abesse a parentibus et fratribus jucundissimis, tu mihi instar fratris germani fuisti; Stephane Francisca, uxor tua, fœmina lectissima, instar sororis germanae fuit.*

2. *Meditationes in Psalmum XXXII. Antonio Sadeele Authore.* Lausannae, excudebat Fr. le Preux, 1578, 8°; réimprimé à Morges en 1584; traduction en anglais, Londres, 1579 ; en français, par l'auteur, 1583 et 1599. — Au verso du titre est imprimé la dédicace suivante en style lapidaire : *D. Jo. Bovaeo Eccl. Lausann. Past. fideliss. fratri charissim. A. Sadeel Theopsal. Perpet. amor. monim. D. D. An.* 1573.

3. C'est l'ami et le biographe de Calvin ; après dix-huit ans de ministère à Genève, dont trois comme professeur de théologie, il avait été destitué en 1571 à cause de son opposition aux magistrats ; appelé à Lausanne, à défaut d'*Ursinus*, qui avait décliné un appel, il y resta jusqu'à sa mort, en 1586.

4. Moyennant un subside de Berne il avait étudié l'hébreu sous Tremellius à

quard[1], un homme fort distingué au témoignage de nombreux contemporains. Chandieu était probablement moins lié avec l'Espagnol Pierre *Nunnez*[2], professeur de grec, lequel, de concert avec son ami Beat *Comte*, dauphinois, autrefois pasteur et alors médecin apprécié, se permettait de fréquentes attaques contre la philosophie d'Aristote, dont Chandieu était un fidèle partisan. Par contre, une communauté de vues en ces matières le rapprocha promptement d'un homme d'une réelle valeur que l'Académie appela de Bâle, où il était en 1576, pour remplacer Marquard dans la chaire de philosophie : Claude *Aubéry*[3], de Triancourt en Champagne, humaniste d'une grande érudition en même temps que savant médecin, n'était pas un inconnu à Lausanne, où il avait séjourné chez Marquard en 1568 et 1569, professant déjà un véritable culte pour Aristote : « J'ai l'espoir, écrivait-il alors au sujet d'un ami devenu disciple de Ramus, j'ai l'espoir qu'un jour viendra où il rompra avec le parti de ce maître-sot, pour se ranger du côté d'Aristote, guide de la sagesse humaine. » Le 7 juillet 1576, à peine installé à Lausanne, il écrit à Théodore Zwinger, à Bâle : « J'ai commencé à expliquer l'*Organon* d'Aristote devant un nombreux auditoire; car il y a ici quelques Français fort savants, entre autres Monsieur de Chandieu, homme bien connu et très docte, qui goûtent au plus haut point le système d'Aristote. » — Une grande amitié s'établit

Heidelberg, en 1564 et années suivantes; professeur à Lausanne dès 1567, il se retira à Berne en 1588 en suite de dissentiments avec plusieurs de ses collègues, principalement avec Aubéry.

1. Originaire de Grandcourt, près Payerne, il fut principal du collège de 1559 à 1564, puis professeur de philosophie jusqu'en 1576; appelé alors à Berne pour enseigner la théologie, la peste l'y enleva l'année suivante.

2. Professeur à Lausanne d'octobre 1567 jusqu'en octobre 1580, où il mourut de la peste.

3. En 1563 il étudiait à Genève où, onze ans plus tard, la Compagnie projetait de l'appeler, au cas où Matthieu Beroald n'eût pas accepté sa nomination. — Aubéry professait encore à Lausanne au printemps de 1593; ce fut probablement cette année-là qu'il se retira à Dijon, où il redevint catholique et où il mourut en avril 1596, laissant inachevés de grands travaux sur Aristote et sur Hippocrate, dont Casaubon regrettait vivement la perte.

promptement entre ces deux hommes; aussi voyons-nous le philosophe servir de parrain à l'un des enfants du théologien[1]. Mais cette amitié devait par la suite être mise à une rude épreuve : Aubéry, après s'être fait connaître par plusieurs travaux philologiques et philosophiques de mérite, provoqua, en 1587, une vive agitation dans toute la Suisse protestante par un ouvrage théologique[2], dans lequel il expliquait l'Épître aux Romains d'une manière qui s'écartait en plus d'un point de la doctrine des Églises réformées, doctrine alors en butte à tant d'attaques de la part des catholiques et de celle des Luthériens. Un synode, réuni à Berne en avril 1588, n'apaisa qu'imparfaitement ces troubles qui, de Lausanne, où Aubéry était soutenu par les deux pasteurs Jean Bœuf et Jean Le Merle, furent propagés à Neuchâtel et à Bâle par des disciples fanatiques. Chandieu se regarda comme obligé en conscience de s'élever contre quelques-unes des erreurs de son ami, il est vrai sans le nommer[3] : « Il m'a paru, écrit-il à ce sujet le 17 août 1590 à J.-J. Grynée[4], que je devais aussi le combattre. — Mais, diras-tu, n'est-il pas ton ami, et comme de ta famille? — Sans doute; mais cela n'empêche. Car j'ai appris d'Augustin à définir ainsi les amitiés chrétiennes : Aimer Dieu en nos amis. Je dois avouer que c'est en vain que

1. *Anno Domini* 1577, *die* 13 *Novembri, Paulus Chandaeus sacro Domini baptismo tinctus est Lausannae, fidejussoribus D. Claudio Alberio et J Serrano.* Le Journal de Chandieu porte encore, à l'année précédente, cette mention : *Die* 22 *Decembris* 1576 *venimus in aedes D. Auberii.* Je ne pense pas que le propriétaire dans la maison duquel la famille de Chandieu s'installait à ce moment fût le professeur de philosophie; c'était peut-être le médecin vendômois Jacques *Aubert*, réfugié dès 1571 à Lausanne et auteur de plusieurs ouvrages, dans l'un desquels il rend un touchant témoignage à l'hospitalité des autorités bernoises, par une dédicace datée de Neuchâtel, le 1er août 1579.

2. *Claudii Alberii Triuncuriani, De fide catholica apostolica romana, contra apostatas omnes, qui ab illa ipsa fide defecerunt, Orationes apodicticae VI. Quibus Epistola Pauli Apostoli ad Romanos scripta catholice exponitur.* Lausannae, Excudebat Joannes Chiquellaeus, 1587, 8° de 363 pages.

3. Dans deux courts passages de la seconde édition de son traité *De veritate humanae naturae Jesu Christi.* (s. l.) Sumptibus Jo. le Preux, 1590, 8° de 302 pages.

4. Bibliothèque de l'Université de Bâle. Mscr. G. II, vol. 11, p. 13 sq.

j'ai fait appel, non seulement à notre ancienne et intime amitié, mais au saint nom de Dieu, et à la paix et union de l'Église; je n'ai obtenu que des paroles et des promesses sans effet. » — Nous eussions aimé savoir si l'amitié sortit triomphante de cette difficile épreuve d'un dissentiment théologique; mais les renseignements pour nous en assurer font défaut.

A côté d'Aubéry, comme second parrain de Paul de Chandieu, nous avons rencontré le nom d'un homme encore jeune, dont la présence à Lausanne dut être pour Chandieu d'un grand intérêt: c'était Jean *de Serres*, originaire du Vivarais, et frère cadet du célèbre patriarche des agronomes français. Après des études faites à Lausanne et à Genève, il avait occupé pendant six ans la cure de Jussy, que, vers la fin d'août 1572, il quittait brusquement par un coup de tête, dans l'intention de retourner en son pays; par bonheur le Conseil de Genève lui infligea quelques jours de prison pour ce mauvais procédé, punition qui lui évita de se trouver en France au milieu des massacres; déposé de sa charge le 15 septembre 1572[1], il se rendit à Lausanne, où ses connaissances étendues et ses talents lui obtinrent promptement la place de directeur du collège et régent de la première classe[2]. Au travers de ses fonctions il continuait les grands travaux que, sans hésitation, à son ordinaire, il avait entrepris, savoir sa traduction de Platon[3] et

1. Nous avons dit précédemment que ce fut Lambert Daneau qui lui succéda.

2. A peine entré en fonctions, le 11 janvier 1573, de Serres écrivait à Abr. Musculus, à Berne, une lettre empreinte d'une reconnaissance qu'il signait : *J. Serranus, Scholae Laucanneneis de vestra sententia* προεστὼν. (Bibliothèque de Zofingue). Écrivant le 30 mars 1573 à l'ambassadeur Bellièvre, pour le prier d'empêcher que quelques biens que de Serres possédait en France, près de la frontière, ne fussent confisqués, le Conseil de Berne disait de lui : « Il n'a jamais tenu domicile en France, et depuis dix ans a habité rière nos terres et pays, où il fait encore de présent sa résidence en nostre service, faisant office de principal en nostre collège de Lausanne. » (Archives de Berne. *Welsche Missiven*, vol. E. f. 374 et suiv.)

3. Le *Platon* fut imprimé, avec le texte et les notes de Henri Estienne, chez ce dernier, à Genève, en 1578, en 3 volumes infolio. La dédicace du tome III au Conseil de Berne, hommage reconnaissant pour son hospitalité, renferme des renseignements intéressants sur l'auteur et témoigne de son attachement à Marquard et à Bœuf.

son importante histoire des guerres de religion[1], si précieuse par son exactitude et sa modération. Chandieu, au courant de tant de choses, dut fréquemment s'entretenir avec lui de ce dernier ouvrage et lui fournir plus d'un renseignement. Mais ces travaux mêmes absorbaient souvent de Serres aux dépens de ses fonctions pédagogiques; lui-même s'en rendait bien compte, aussi demanda-t-il à être déchargé de cette tâche, trop lourde pour lui; mais le Conseil de Berne, qui appréciait ses services et désirait le garder, lui répondait, le 14 juin 1577, en l'engageant à persévérer et à prendre patience, ajoutant qu'il n'avait à ce moment personne sous la main « pour déduire tel état avec telle industrie et dextérité qu'avons connues et aperçues en vous[2] ». Voulant toutefois lui venir en aide, cette autorité adressait le même jour une lettre à Chandieu, le priant de se charger d'une sorte de surveillance officieuse du collège :

Qu'il vous plaise, lui écrivait-on[3], nous faire cette faveur, que de prendre la peine de vous employer à l'instruction de ladite jeunesse, surtout de nos pensionnaires ordinaires[4], qui sont entretenus à nos dépens audit collège, quand parfois vous en serez requis par le ministère des professeurs dudit lieu, d'assister en l'assemblée dudit collège lors quand on a accoutumé d'examiner lesdits écoliers, de les faire proposer et rendre compte de leur savoir, afin qu'au moyen de votre intervention et bonne

1. *Rerum in Gallia ob religionem gestarum libri tres, regibus Henrico II Francisco II et Carolo IX.* 1570, 8° ; tel est le titre de la très rare première édition des trois premiers livres, formant la première partie. Elle fut réimprimée l'année suivante, en même temps que paraissaient les parties II et III, mais sous un titre nouveau, qui est définitivement resté à l'ouvrage : *Commentarii de statu religionis et reipublicae in regno Galliae, regibus, etc...* 1571, 3 vol. 8°. Ces trois parties, embrassant les trois premières guerres civiles, ou plus exactement les années 1557 à 1570, sont le fruit de ses veilles de Jussy; à Lausanne de Serres en prépara de nouvelles éditions revues, et composa la 4° et la 5° partie (1575 et 1580), qui mènent le récit jusqu'à la *paix de Monsieur*, en mai 1576.

2. Archives de Berne. *Welsche Missiven*, vol. G. f. 7.

3. *Ibid.*, f. 6. Je dois à l'obligeance de M. le comte Jules Delaborde la copie de cette pièce.

4. Voyez sur ces derniers : *Les douze escholiers de Messieurs.* Fragment d'histoire ecclésiastique vaudoise par H. Vuilleumier. Extrait du *Semeur vaudois.* Lausanne, 1886, in-12°. Il résulte de la lettre citée ici que cette institution subsistait encore en 1577.

adresse ils soient de tant plus meus et induits à profiter de faire leur devoir.

Au commencement de janvier 1578 de Serres avait insisté plus fortement pour être remplacé, et, en attendant, avait pris de son chef un congé pour aller dans son pays; c'était décidément chez lui une manie; son esprit agité et quelque peu brouillon devait lui susciter dans la suite encore plus d'une difficulté. Jean Bœuf, comme recteur, informe, le 11 février 1578, MM. de Berne que « les seigneurs commis pour visiter le collège » (dont Chandieu faisait probablement partie), ayant fait une observation sur cette vacance prolongée, l'Académie propose de nommer un nouveau principal en la personne de Moïse *Moléry*, qui était pasteur à Château-d'Œx dès 1571 [3]; ce qui fut agréé. Dans les dernières semaines de l'année 1578 de Serres quitta définitivement la Suisse, pour devenir pasteur à Nîmes et y réorganiser le collège des Arts.

L'Académie de Lausanne, avec beaucoup de bon sens, ne se borna pas à utiliser les talents et la complaisance de Chandieu seulement comme membre de la commission du collège; elle l'invita en outre à se charger d'un enseignement extraordinaire. Laissons-le raconter lui-même la chose : « Le 17 juin 1577, lisons-nous dans son *Journal*, les pasteurs et professeurs de Lausanne sont venus me trouver et m'ont adressé vocation pour professer en théologie. — Le 27 du même mois j'ai tenu ma première leçon sur le psaume 110e. — O Seigneur, aie pitié de ma petitesse; pardonne tous mes péchés; fortifie-moi, si faible, et donne-moi abondamment, selon ta miséricorde, tout ce qui m'est nécessaire pour remplir cette charge fidèlement et d'une manière utile. »

Nous ne savons combien de temps dura cet enseignement;

3. Son nom figure sur la matricule de l'Université de Heidelberg, en date du 6 mai 1564, en même temps que celui de cinq jeunes gentilshommes français, dont il était sans doute le précepteur. A Lausanne il exerça la charge de principal jusqu'en 1592; son fils Élie, à la fois théologien et astronome, s'est fait connaître en 1607 par un ouvrage astronomique.

il dut cesser en tous cas au bout de deux ans, car, la peste ayant éclaté à Lausanne, où elle devait durer longtemps et faire beaucoup de victimes, Chandieu se transporta, le 16 juillet 1579, avec sa famille à *Aubonne*, entre Lausanne et Genève, où il resta jusqu'en juillet 1583. Nous ne le suivrons pas dans ce nouveau séjour, si ce n'est pour rappeler que là aussi il trouva bon nombre de réfugiés, et parmi eux sans doute d'anciens amis; car le possesseur de la baronie d'Aubonne était alors François *de Lettes*, fils d'un ancien évêque de Montauban et huguenot fougueux, qui recevait hospitalièrement beaucoup de proscrits de France; Jacques *Ruffy*, probablement le même dont nous avons constaté précédemment l'activité à Lyon, était pasteur d'Aubonne dès 1575; et dans les environs sans doute résidait Georges *de Loriol*[1], seigneur de Saint-André-le-Bouchoux et d'Anières, en Bresse, qui fut parrain, le 6 juillet 1582, de Pierre de Chandieu, et dont le fils aîné, Jean, devait plus tard épouser Suzanne de Chandieu.

(*A suivre.*) A. BERNUS.

1. Peut-être à Commugny, près Coppet, si l'on peut l'assimiler à Comigny, où, le 28 avril 1577, sa fille Marie est baptisée, ayant pour parrain *Alizet*, le pasteur dont nous avons déjà parlé. Georges de Loriol avait été reçu habitant à Genève en 1574.

DOCUMENTS

CE QUE TH. DE BÈZE PENSAIT DE LA SITUATION DES HUGUENOTS EN NOVEMBRE 1573

Cette lettre se rattache directement à l'étude si intéressante de notre collaborateur M. Bernus, qui vient de nous décrire quelques-unes des conséquences de la Saint-Barthélemy à Genève et à Lausanne.

L'empressement des pasteurs à retourner, un an après, vers leurs troupeaux dissipés, et leur confiance dans le relèvement de leurs Églises, montrent bien cette incurable candeur dont les huguenots furent tant de fois les dupes et les victimes de 1562 à 1685.

Déjà, sous François Ier et Henri II, Théodore de Bèze avait vu de près — et expérimenté à ses dépens, ainsi que nous le prouverons un autre jour — la haine irréconciliable des ennemis de la Réforme en France. Observateur attentif et mieux renseigné que personne par les innombrables réfugiés qui l'avaient suivi à Genève depuis 1548, il savait que les bourreaux du 24 août 1572 regretteraient toujours de n'avoir pu complètement et définitivement « extirper cette damnable hérésie ». C'est pourquoi il ne croyait guère au succès de ceux qu'il n'osait blâmer. Et l'on ne peut, hélas ! dire qu'il se soit trompé !

N. W.

Très cher frère Beroald[1], il a plu à Dieu nous garantir jusqu'à présent parmi ses visitations bien douces et paternelles, de sorte que plusieurs même de nos pauvres frères affligés y ont trouvé le couvert durant la tempête. Quant aux nouvelles de France, à part celles que pouvez mieux savoir que nous, je vous dirai qu'en Dauphiné et Languedoc les affaires continuent fort heureusement jusqu'à présent, pour le fait des armes. Dieu veuille qu'il soit ainsi du reste, c'est-à-dire du principal, sur lequel est faite l'assemblée de Millaud en Rouergue, dont je n'ai encore reçu nouvelles aucunes, hormis que la trève est cependant continuée.

1. Il s'agit de *Matthieu Beroald* qui, réfugié à Sancerre, y subit le siège mémorable de 1573, puis se rendit à Montargis et, le 30 septembre, à Sedan où sans doute il reçut ces lignes de Th. de Bèze.

La plupart des frères retirés par de çà s'écoulent en leurs quartiers pour voir s'ils pourront rassembler les pauvres brebis effarouchées. Plusieurs se promettent merveilles. Je désire ce qu'ils désirent, mais il s'en faut beaucoup que je puisse espérer la millième partie de ce que plusieurs tiennent pour certain. Dieu veuille, dis-je, que j'y sois plus trompé que je n'ai été aux précédentes dissimulations. En somme, laissant à Dieu ses conseils secrets et extraordinaires, je n'espérerai jamais ni conseillerai d'espérer que l'assemblée de ceux qui ne vivent que de proie désirent la vie des brebis, encore moins qu'ils la leur octroient.

Le Seigneur veuille donner la prudence, la foi et l'espérance nécessaires aux siens, et s'opposer à ses adversaires dehors et dedans, comme je le prie,

Monsieur et frère, vous tenir en sa sainte et digne garde. — De Genève, ce 19 de novembre 1573.

Votre entier frère et ami
TH. DE BESZE [1].

LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE A LA ROCHELLE
EN 1631

Voici une bien curieuse et instructive pièce que nous adresse notre zélé correspondant, M. de Richemond. Elle prouve que le but réel de ceux qui attaquèrent et soumirent la ville de la Rochelle en 1628 n'était pas seulement d'empêcher que les protestants formassent *un État dans l'État.*

Daniel Ligonnier y était né et y avait été baptisé protestant. Il déclare que, pour échapper aux excès et à la ruine causés par les soldats dont on l'accablait, il avait été quelquefois à la messe, mais que les remords de sa conscience le firent revenir à la profession qu'elle lui reprochait d'avoir abandonnée. Il invoque en vain la liberté de conscience que Louis XIII garantissait aux vaincus. Les procureurs de police de Sa Majesté lui signifient que cette liberté n'existe plus pour lui et le bannissent de sa ville natale, malgré son serment de fidélité, son droit de bourgeoisie et sa lettre de maîtrise.

Qu'est-ce à dire, si ce n'est que ce qu'on poursuivait dès lors,

1. La copie de cette lettre, que nous a remise M. Ch. Read, a été faite, il y a fort longtemps, mais nous ne savons où. Le fonds *Du Puy*, à la Bibliothèque Nationale, vol. 104, contient deux autres lettres de Th. de Bèze à Beroald, mais elles sont du mois d'août 1574.

c'était la suppression, non d'un parti politique, mais d'une ***religion*** autre que la catholique, apostolique et romaine. En privant les réformés de leurs places de sûreté, on voulait avant tout les priver de tout moyen qui leur permît d'appuyer, autrement que par des phrases, leurs légitimes requêtes. — Et, au besoin, — déjà soixante-quinze ans avant la Révocation, — on leur faisait comprendre que les procureurs et les dragons pouvaient remplacer avec avantage les arguments impuissants à convaincre les récalcitrants.

N. W.

Du 24 janvier 1631.

Des procureurs de police comparant en leurs personnes contre ***Daniel Ligonnier*** deffandeur en sa personne assigné par Breschon pour montrer sa permission qu'il a de demeurer en ceste ville et outre son acte de serment de fidélité au Roy, partyes ouyes.

Aprez que ledict deffandeur a dit que les conclusions prinses à l'encontre de luy tandant à ce qu'il soit condempné à exiber sa lettre de maistrise et acte du serment de fidélité au service du Roy, ce qu'il est prest de faire; mais d'autant que présentement ledit sieur procureur du Roy vient prendre d'autres conclusions à ce que le défendeur soit condemné à vuider la ville, veu le changement de Religion qu'il a fait de la Religion catholique, apostolique et romaine de laquelle il avoit cy devant déclairé voulloir faire profession, en la Religion prettendue Réformée qu'il professe à présent et que de telle conclusion il en doit estre envoyé comme étant directement contre les edditz et déclarations de Sa Majesté.

D'autant qu'il est originaire de ceste ville, né de ***Hillaire Ligonnier*** demeurant de temps immémorial en ceste ville, qu'il professe et a tousjours professé ladicte Religion prettendue Réformée en laquelle mesme il a reçeu son baptesme et toujours icelle professé avecq sa femme et famille et demeuré tousjours actuellement en ceste ville, faisant ladite profession jusques à deux mois apprez que Sa Majesté fut hors de ceste ville, auquel temps on le chargea d'une grande quantité de soldatz en sa maison, voire mesme en logea en une autre qui luy apartenoit et qui n'estoit point habitée, et laquelle mesme lesd. soldatz desmolissoient, et ne pouvant, à cause de sa pauvreté, fournir à ce qu'il falloit ausditz soldatz; on luy avoit fait entendre que s'il voulloit se rendre catholique Romain, il seroit libéré de tous les ditz soldatz et des autres charges que portoient ceux de la Religion prettendue Réformée, tout ainsy que estoient les autres catholiques; de vérité, par nécessité et pour se rédimer des dictes

charges; il auroit quelque temps professé ladite Religion catholique apostolique et romaine et esté oyr quelquesfois Messe, sans avoir néanlmoins communié à ladite Religion; mais trouvant sa conscience travaillée dudit changement et ayant toujours eu remords en icelle, il auroit retourné pour la liberté de sa conscience à ladite profession de Religion, prétendue Réformée, laquelle il professe à présent—qui (*sic*) et que veu ce que dessus, il n'y a lieu de luy faire vuider la ville, veu son origine de ceste ville et que Sa Majesté entend que tous les habitants d'icelle ayent liberté de conscience. — Et partant requiert estre envoyé des conclusions prinses par le procureur du Roy.

Apprez que ledit deffandeur présent en jugement a recongneu avoir fait profession de la Religion catholique, apostolique et romaine et à présent faire profession de la Religion prettendue Réformée, et pour avoir contrevenu aux éditz de Sa Majesté; — nous luy avons enjoint et enjoignons de vuider de ceste ville dans huitaine pour toute rémission et délay, sur peyne, en cas de contravention, de trois cents livres d'amende payables par corps et sans despans, le tout sauves oppositions ou appel lations quelconques et sans préjudice d'icelles.

Registre ordinaire pour la police de la ville de la Rochelle (folios 19 et 20) M. de *Lescalle*, lieutenant criminel, *Habert*, conseiller du Roy au siège présidial de ceste ville ; bourgeois assistans : *Isaac Auboyneau*, *Louis Gaigneur*, *Jehan Thayray*, *Gabriel Barreau;* procureurs de police : *André David*, *Jehan Pinard*, *Gabriel Picaudeau* et *Jaques Aleaume*.

LE SÉMINAIRE DU DÉSERT

NOUVELLES LETTRES DE PIERRE CORTEIZ[1]

La relation qui suit, sans adresse, est une copie (l'original a disparu du dossier) faite dans les bureaux de l'intendance et portant l'indication qu'elle était adressée à Zurich.

F. Teissier.

Lettre en forme de relation écrite par Corteiz à Zurich.

Il paraît que ma dernière relation est datée du 14e juin 1732, par où je finissais comme je partais pour aller rejoindre M. Maroger et que même je le joignis le soir que je cachetta [i] ma lettre. Je marquais par ma dernière, si me semble, comme nous avions pris *Jean Roux* du lieu

1. V. *Bull.* de juin et juillet derniers (1888).

du Croizet[1] pour essayer s'il serait propre pour le ministère. Après avoir conjuré les anciens et voisins dud. Roux de nous dire s'ils connaissaient en lui des défauts indignes ou qui le rendent indigne du ministère, les anciens et voisins nous ayant rendu un témoignage très-glorieux, nous l'avons pris avec nous et même il promet beaucoup. Dieu veuille accompagner de sa grâce et de sa bénédiction ces pieux désirs.

Le dimanche 15, dud. mois, l'assemblée fut convoquée à neuf heures du matin, au sommet de la haute montagne de l'Aigoual. Dans cette religieuse assemblée s'étaient rendu [s] les fidèles des paroisses de Meyrueis, de Gatuzières, de Fraissinet [de Fourques], de Valleraugue et de Mandagout. L'assemblée était considérable. Il ne doit être oublié que M. Boyer avait aussi convoqué une assemblée aux extrémités de la montagne de la Luzette, en faveur de Bréau, de Mollières, d'Aumessas, du Vigan et étant informé que nous étions dans le bois de l'Aigoual, montagne tenante avec celle de la Luzette[2]. M. Boyer nous envoya douze hommes de sa faction pour troubler notre assemblée: entre ces douze hommes il y en avait un qui blasphémait comme un désespéré. En arrivant à notre assemblée avec un air de lion, un de ces fauteurs nommé M. Sabatier, d'Aulas, s'écria tout haut: « Pourquoi venez-vous faire des assemblées dans les églises de M. Boyer? » — Comme je sortais de prêcher et de dire la prière et que heureusement la dévotion était achevée, M. Maroger me dit : « Laissez-moi répondre à M. Sabatier. » Mais un monsieur de Meyrueis, procureur et lieutenant de juge[3], pria M. Maroger de se taire et prit la défense à la face de l'assemblée et prouva démonstrativement que M. Boyer était justement interdit, étant déposé par un synode légitimement convoqué, fondé sur les procédures faites par M. Durand, en bonne et due forme. Ainsi s'en retournèrent les ambassadeurs de M. Boyer, selon moi très-mortifiés, les anciens et les fidèles de Meyrueis, de la rivière de Malet (paroisse de Valleraugue), et de Mandagout, nous ayant fait beaucoup d'honnêtetés. Après avoir bu et mangé, et chanté une pause de pseaume,

1. Le Crouzet, paroisse de Pompidou. V. *Bull.* de juin, p. 310, *note* 1.

2. « L'Aigoual, que le cart. de N.-D. de Bonheur désigne sous les noms de *Marcha Algoaldi*, *Mons Aigoaldi*, est la montagne la plus élevée du département (1,568 mètres au-dessus du niveau de la mer). Les forêts qui la couvrent sont connues sous le nom de *Bois de Calcadis*, *Forêt de l'Aigoual*, et (par suite d'une erreur évidente) *Bois des Goils*, sur la carte des États. » (*Dict. topographique du département du Gard, par E. Germer-Durand*, p. 3). La forêt de l'Aigoual s'étend jusque dans la Lozère et descend à côté du hameau de l'Espérou jusqu'au dessus de Valleraugue. V. au sujet des montagnes voisines de l'Aigoual, et où se tenaient les assemblées, *Bull.* XXXV, 268, *notes*.

3. Probablement un M. Gély, famille de notaires ou hommes de loi, qui a fourni plusieurs anciens à l'église réformée de Meyrueis, où elle est connue sous le nom de Gély de Costelongue, et existe encore de nos jours.

nous descendîmes avec les anciens de Mandagout tous quatre, savoir : MM. Maroger, Viala, Roux et moi. Quelques anciens qui marchaient devant nous, comme avant-garde, trouvèrent M. Boyer au Cap-de-coste-de-Navez[1], qui leur dit pourquoi ne le voulaient-ils pas suivre? Deux de ces messieurs de Mandagout s'avancèrent et lui dirent : « Pensez-vous que nous soyons si fols que de suivre un meurtrier, n'avez-vous pas dit que vous viendriez dans les assemblées avec vos gens affidés et que vous y feriez un carnage? » — A cela M. Boyer ne répondit rien et s'en alla.

Nous assemblâmes le mercredi 18 juin en colloque messieurs les anciens de Taleyrac (paroisse de Valleraugue), de Mandagout, du Vigan, de Mollières, de Bréau, d'Aumessas, de Mars, d'Aulas, de la rivière de Malet. Tous ceux que nous avions parlé par nos lettres ne se rendirent pas au rendez-vous, ceux que M. Boyer avait parlé de vive voix et qu'il avait gagné [s] ne vinrent pas, hormis quelques-uns qui se rendirent chez nous pour nous quereller. Mais comme la douce réponse appaise la fureur, avant de nous quitter ils se rangèrent de notre sentiment et montrèrent de l'indignation contre M. Boyer qui leur avait menti et qui les avait trompés. Les anciens de Mandagout déclarèrent à ces prévenus comme M. Boyer leur avait dit, en bonne compagnie et sans sujet, qu'il ferait un carnage dans les assemblées et que M. Boyer ne l'avait pas désavoué lorsqu'ils le lui avaient reproché au Cap-de-coste-de-Navez, que M. Boyer était très-digne d'être rejeté et que sans doute le synode qui l'avait déposé avait eu de bonnes raisons pour le faire. Les mêmes de Mandagout nous firent quantité de plaintes contre M. Gaubert, collègue de M. Boyer, et nous montrèrent une lettre pleine de malignité, qui nous affligea qu'elle fut sortie des mains de M. Gaubert[2].

Le vendredi 20 juin, l'assemblée fut convoquée en faveur de la rivière de Taleyrac, de Mandagout, du Vigan et d'Aulas, la Cène du Seigneur y fut administrée. Quelques personnes y furent réconciliées, d'autres y firent réparation au pied de la table sacrée, à genoux. Quelques partisans de Boyer s'y rendirent, mais ils ne nous troublèrent pas la dévotion, parce que Dieu les arrêta. M. Viala et moi nous embrassâmes MM. Maroger et Roux et nous descendîmes à Roquedur.

Le dimanche 22, l'assemblée fut formée, à huit heures du matin, en faveur de Roquedur, de Saint-Julhian (Saint-Julien de la Nef) et de quelques hameaux des paroisses voisines. M. Boyer, qui allait à un colloque

1. Maison isolée sur l'ancien chemin royal de Meyrueis.

2. Jean Gaubert, né à Arphy, paroisse d'Aulas, en Cévennes, fut reçu proposant par le synode du 13 décembre 1720. V. *Paul Rabaut, ses lettres à Antoine Court*, I, 111 *note*. Gaubert mourut et fut enterré à Monoblet (Gard). La famille Gaubert existe encore à Arphy.

qu'il avait convoqué du côté de Saint-Laurens [-le-Minier], quitta le chemin de son colloque et vint avec une douzaine d'hommes à notre assemblée pour nous troubler. En effet, en entrant dans l'assemblée, M. Boyer dit que je ne prècherais pas, ni que je n'administrerais pas la Sainte-Cène. Je lui demandai la raison pourquoi? Il me répondit que c'était là son église. Je lui répliqua [i] que depuis son interdiction il n'avait plus d'église. Il me répondit que les autres pasteurs, tant de ce pays que d'ailleurs, lui en voulaient par envie. Alors l'assemblée se leva et jeta les yeux sur moi et me dit : « Monsieur, retirons-nous, mettez-vous devant et nous vous suivrons et laissons-là M. Boyer ». Quand M. Boyer vit que l'assemblée me suivait, il cria qu'il souffrirait que je prêche, mais non pas que j'administre la Sainte-Cène. Alors quelques anciens lui dirent : « Nous avons ici des gens vieux qui sont venus à l'assemblée pour communier, nous vous prions par grâce de ne pas nous troubler. » M. Boyer dit que si je voulais prêcher dans les églises il fallait que je prête serment de ne sortir jamais de France et de ne jamais parler ni écrire de ces fautes donc il est accusé. Les fidèles furent scandalisés d'une telle proposition, quelques bonnes âmes le tirèrent à part le priant de ne troubler pas la dévotion et de ne priver pas les saintes assemblées de la consolation de la communion. Mais, hélas! M. Boyer fut inflexible et rien ne le put toucher, il fit lever la table et dit quantité de méchantes paroles. Alors l'assemblée était prête à s'en aller avec moi en pleurant, mais les anciens me dirent : « Donnez-nous une prédication », ce que je fis et ensuite nous [nous] retirâmes fort affligés. Je ne dois oublier que pendant la prédication et les prières, messieurs Boyer et Grail[1] ne faisaient que rire et parler, ce qui affligea fort les gens de piété.

1. « Parmi tant de Grails, de Vallerangue et d'Ardaillers, nous avons trouvé à la fin le véritable. Il s'appelle Henry et depuis quatre ou cinq ans il bat la campagne sur l'accusation formée contre lui d'avoir été à une assemblée. Cela ne l'empêche pas d'aller loger quelquefois chez Pierre Grail, son frère, à Ardaillers, ou chez Jean Grail, son autre frère, marié à Saint-Hippolyte [-du-Fort], vendeur de bourette, et chez deux sœurs mariées dans la paroisse de Cros (près Saint-Hippolyte), l'une à un nommé Teissonnière, et l'autre à un certain Alibert. Ledit Henry est facile à reconnaître parce qu'il hégaie beaucoup en parlant ». (*Mémoire de Gibertain*).

Le signalement des prédicants qui se tiennent en Languedoc en avril 1743, porte : « Gral, autrement appelé Labernède, ministre... trente-six ans, taille de 5 pieds, 3 pouces, visage rond, yeux gros et gris, nez écrasé, narines larges, les lèvres un peu relevées, fossette au menton, barbe assez fournie de poil châtain, perruque de grisaille à bonnet. » (*Archives de l'Hérault*, c. 279, *Fonds de l'intendance*).

Henry Grail (c'est ainsi qu'il signait), naquit à Ardaillers, paroisse de Vallerangue dans les Basses-Cévennes, vers 1708. Il fut envoyé avec le prédicateur [Jean] Bétrine, par le synode du Bas-Languedoc et Cévennes, vers les Églises

Le mardi 24, l'assemblée fut de nouveau formée et à la même place du dimanche, la Cène du Seigneur y fut donnée et quelques femmes y furent réconciliées. La dévotion finie, l'assemblée ravie en admiration et pénétrée d'une parfaite joie, les fidèles se disaient l'un à l'autre : « Il semble que nous sommes et un autre peuple et une autre place que celle de dimanche. Ah! qu'il est méchant ce M. Boyer ».

Le mercredi 25, M. Viala et moi nous nous rendîmes du côté de la Guierle[1] et le dimanche l'assemblée fut convoquée à huit heures du matin, en faveur des paroisses de Saint Marcel [-de-Fontfoulhouse], de Saumane, et d'une partie de Valleraugue. La dévotion se fit sans trouble et les fidèles se retirèrent chacun chez soi avec des marques de joie et de consolation.

Avant que de passer plus loin, et il me tient trop à cœur pour ne pas le marquer, nos péchés ont si fort allumé la colère de Dieu que l'ennemi nous accable par des amendes qu'on exige de la jeunesse qui manquent le dimanche et jours de fêtes l'instruction et la messe[2]. Un fidèle me montra ses papiers et ses mémoires, il a baillé de deux enfants dans un an 60 livres, quoique le pauvre misérable a [it] envoyé ses enfants autant de fois qu'il a pu. Il y a des prêtres qui font payer des pères et des mères quoique leurs enfants servent de domestiques hors de la paroisse. Si l'on continue à faire valoir cette ordonnance, il n'est pas possible que les pères et les mères qui ont cinq à six enfants compris dans l'ordonnance y puissent soutenir.

. . . .

du Haut-Languedoc, Rouergue, Guyenne, Xaintonge, Poitou, etc., en 1729. (*Bull.* I, 390). Il était zélé partisan de Boyer, et comme lui assez peu soumis aux synodes, comme l'écrit Jean Gaubert, son collègue, à Alexandre Roussel, le 4 juillet 1729 : « Vous avez sans doute sçeu que M. Grail se moque des ordres et de la defense qu'on lui fit au synode, on m'a dit que le dimanche, 27 juin, il avait fait une assemblée dans votre cartier à la rivière de la Sale, paroisse de Valleraugue, et qu'au lieu de diminuer il augmente d'état, il a mis une perruque fort blonde. Il vint à mon assemblée avec cette bombance (ce luxe), je lui dis que je ne le connaissais plus et qu'il en faisait toujours des siennes, il s'ôta de devant moi et je ne lui parle plus, et un homme me dit qu'en venant du synode de la Luzete, il avait tenu de forts mauvais discours que je n'ose pas dire... (*Quelques lettres du désert. Église libre*, 2 juillet 1886). Henry Grail figure dans les registres des baptêmes et mariages d'Aulas en 1745, et desservit cette église comme pasteur de 1757-1767. Atteint de graves infirmités, il cessa ses fonctions au mois d'octobre de cette dernière année.

1. « *Guierle* ou *le Guierle* est un petit hameau de la paroisse de Saint-Marcel-de-Fontfoulhouse. » (*Mémoire de Gibertain*). « Lieu suspect pour les assemblées, sans doute pour la sûreté que les ministres y trouvent. » (*Note de l'intendance*).

2. Ou le catéchisme, auquel les instituteurs devaient conduire eux-mêmes leurs élèves.

Comme les émissaires du pape ont des précepteurs zélés pour enseigner le papisme et détourner la jeunesse de la créance de la religion réformée, nous avons cru être en devoir d'exhorter nos frères de se procurer d'hommes ou de femmes pour l'éducation de leurs enfants et cela a produit un merveilleux fruit dans les familles qui ont pratiqué ces maximes. Nous avons[1] une fidèle qui a ainsi enseigné la jeunesse environ six ou sept ans avec beaucoup de fruits, mais elle est à présent reconnue, le curé de la paroisse veut qu'on la vende ou que l'on montre des lettres qu'elle est hors de France. Un ami a averti la mère et le frère de la fille que le curé avec le juge veulent faire conduire la fille à la Tour de Constance en prison, et je osais prier les très-chers et très-honorés bienfaiteurs des Églises qui sont sous la Croix de recevoir sous leur tendre et bénigne protection cette fidèle. Cette charité serait de premier ordre que de mettre cette bonne âme en sûreté et dont la prise effrayerait les autres qui font le même métier d'enseigner et mettrait la pauvre mère, frères, sœurs, parents et fidèles en tranquillité, qui sont allarmés à son sujet. Je ne dois pas omettre que les pasteurs sous la Croix nous avons de grandes obligations à la maison de cette fidèle [dont] les frères nous ont fait une petite baraque ou maisonnette au pied d'un rocher pour nous mettre en sûreté, où nous allons coucher lorsque nous passons dans ce quartier et nous y nourrissent avec des châtaignes et autres aliments que la bonté de Dieu leur donne, comme Adias les prophètes d'Israël (1. Rois, XVIII) du temps d'Élie.

Note sur les prisonniers.

Ce fut, sans doute, sur les dénoncés de Gibertain (dont deux mémoires étendus sont joints au dossier) que furent faites les perquisitions chez les Mercoiret de la Grand'Borie, chez qui furent trouvées diverses lettres d'un de leurs parents, prédicant, dont le nom de guerre était *Dubois*, et de Jeanne Mercoiret, réfugiée à Genève, dont une partie a déjà paru dans *l'Église libre*. Un certificat, en date de la Grand'Borie, du 28 septembre 1732, signé « Dejean », commandant à Saint-André de Valborgne, dit : « que en conséquence des ordres de M. d'Iverny, commandant en Languedoc, il fit arrêter les nommées [Marie et Espérance] Mercoiret,

1. Françoise Mercoiret, dont il a été question ci-avant, (p. 313), qui se retira à Zurich, où elle était assistée en 1733. Elle se maria en mai 1751, avec P. Corteiz, alors veuf depuis deux ans d'Isabeau Nadal, et mourut en 1772, cinq ans après son mari. V. *Paul Rabaut, ses lettres à Antoine Court*, I, 186, *notes*.

sœurs, de la Grand'Borie, paroisse de Soudorgues, qu'il fit conduire au fort de Saint-Hippolyte par un sergent et six fusiliers... En outre il fit fouiller la maison, écuries et palier, où il ne trouva rien de suspect et ayant fait ouvrir les cabinets et coffres, on trouva des lettres écrites de Genève et autres concernant la religion ». On arrêta aussi Jean Marcial, menuisier de Saint-Jean de Gardonnenque, et de là on se transporta à Lasalle, où l'on trouva dans la maison de Pierre Auban, serrurier, les deux enveloppes renfermant les lettres de Corteiz, une autre lettre signée « Lacam Roux » [que nous croyons être le pasteur François Roux], relative à l'affaire Boyer, datée du 2 août 1732, et que nous avons aussi publiée dans *l'Église libre.* Auban fut aussi arrêté et, comme les sœurs Mercoiret, envoyé au fort de Saint-Hippolyte.

La lecture des lettres de Corteiz amena encore l'arrestation d' « Estienne Sabatier et Estienne Galary, du lieu d'Aulas, Pierre Brouillet, de Lassale » qui furent aussi menés au fort de Saint-Hippolyte; et de la demoiselle Lidie de Caladon, femme d'Antoine Maroger.

Le 1er octobre, le subdélégué Daudé se rendit à Saint-Hippolyte pour interroger les prisonniers. *Sabatier* déclara être faiseur de bas, âgé de quarante et un ans, « faisant profession de la R.P.R. dans sa maison et sans contre venir d'ailleurs aux ordres du Roy ». Il se dit originaire de Montpellier, où il est né, et ne réside à Aulas que depuis 1714, dans le bien de sa mère qui est de ce lieu. Il sortit de France en 1708, par curiosité de voir les pays étrangers, traversa l'Allemagne et fut travailler de son métier à Mittau, près de Strelitz, où il demeura trois mois; la peste l'en fit sortir, il passa en Pologne et s'engagea dans l'armée du roi Auguste comme soldat au régiment de Flemming, où il resta quatre ou cinq ans. Après qu'on eut brûlé Altona, il déserta et revint en France sans s'arrêter nulle part jusqu'à son arrivée à Aulas, n'ayant été inquiété nulle part quoiqu'il n'eût pris aucun passe-port ni permission. Interrogé s'il n'est pas sorti de France par motif de religion, répond que non et qu'étant mêlé dans les troupes de Pologne avec des catholiques, des luthériens et des moscovites, il ne professait aucune religion et vivait en soldat; que depuis sa rentrée il n'a assisté à aucune assemblée, qu'il ignore qui les convoque et quels sont les ministres qui les tiennent. Il nie tout ce qui est dit de lui dans les lettres de Corteiz;

comme aussi d'avoir assisté à une grande assemblée qui se tint le 21 du mois dernier (septembre 1732) sur la montagne de l'Espérou et savoir que plusieurs personnes du Vigan et des environs furent arrêtées par un détachement de dragons en quartier à Aulas dans la gorge de Salagosse[1], allant à ladite assemblée; il dit néanmoins avoir vu le matin dudit jour conduire quelques prisonniers à Aulas, sans savoir qui ils étaient.

L'interrogatoire des *sœurs Mercoiret* eut lieu les 2 et 3 octobre. Espérance déclare être âgée de vingt-deux ans et faire profession de la religion catholique, apostolique et romaine. demeurant à la Grand'-Borie; — Jeanne sa sœur est hors de royaume depuis sept ou huit ans, son frère aîné Pierre en a reçu quelques lettres; — Françon, son autre sœur, est son aînée (âgée de vingt-cinq ans), ne sait pas écrire, lit les livres imprimés; il n'est pas vrai qu'elle élève les enfants en la R.P R., elle va de côté et d'autre pour travailler, coudre et filer, et demeure actuellement à Lasalle chez le nommé Gervais, tisserand de cadis, où elle travaille à filer. — Marie Mercoiret, femme de Jean Blanc, tisserand de cadis, originaire du Roucou, paroisse de Soudorgues, demeurant aujourd'hui audit Soudorgues, près de la cure, dit faire profession de la R.P.R. et être âgée de quarante ans; — Pierre, son frère aîné, est âgé de trente-cinq ans, est ménager, demeurant à la Grand'Borie qu'il a pris à locaterie perpétuelle de la dame de Saint-Gervais; — son second frère François, faiseur de bas, âgé de vingt-huit ans, habite Lasalle, où il est marié depuis un an; — Jeanne sa sœur est hors du royaume depuis environ dix ans. Les uns et les autres, quoique baptisés à l'église catholique, professent la R.P.R. — L'information qui fut faite à l'encontre de Pierre Mercoiret et ses sœurs n'éleva aucune nouvelle charge contre eux que ce qu'on avait appris après leur interrogatoires.

Jean Marsial, menuisier de Saint-Jean de Gardonnenque, arrêté en même temps que les sœurs Mercoiret, fut interrogé le même jour. Il déclara être âgé de cinquante-neuf ans, et faire profession de la R.P.R et reconnut des papiers qu'on avait trouvés chez lui, renfermant des prières pour dire en prenant la Cène et en donnant l'aumône.

Les dépositions de *Pierre Auban* et *Paul Brouillet*, de Lasalle furent insignifiantes contre eux et font seulement connaître que

1. Hameau de la commune de Bréau (Gard), bâti dans un ravin formé par la rivière de Bréaunèse et où passe le chemin qui aboutit à la montagne d'Aulas.

Marion Brouillet, âgée de dix-huit ans, est à Genève depuis sept ou huit ans et que sa mère, deux frères de sa mère et une sœur y sont aussi depuis plus de vingt ans.

L'emprisonnement de Sabatier effraya si bien Galary qu'on ne l'arrêta que le 15 novembre dans un cabaret à Aulas. Interrogé par le subdélégué Daudé, en passant au Vigan, le lendemain 16 novembre, Galary nia, comme Salatier, d'avoir suivi Boyer et pris part à tout ce qui est rapporté dans les lettres de Corteis. « Il dit qu'il a une sœur appelée Magdelaine Galary, qui est sortie du royaume depuis environ trente ans, et qui s'est mariée à Berne avec le nommé Huguet, trafiquant, originaire de Cardet, qu'il n'a jamais reçu des lettres de sa sœur, mais qu'elle avait ci-devant écrit à sa mère qui est morte depuis dix-huit ans. »

La prise de Galary fut annoncée à l'intendant par les deux lettres suivantes en date du 16 novembre 1732.

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément aux ordres que j'avais reçus de M. d'Iverny il y a longtemps, je fis arrêter hier au soir à Aulas le nommé Galary, *fameux teneur d'assemblées*. Il s'était tenu à l'écart jusques à présent depuis la prise de Sabatier, son camarade, je l'ai fait conduire au fort de Saint-Hippolyte. M. Daudé lui a fait son interrogatoire avant de partir d'ici, ce qui lui évitera la peine de le lui aller faire à Saint-Hippolyte... *Vivens*, lieutenant-colonel du régiment d s dragons d'Epinay (ainsi signé). — Hier au soir le nommé Galary d'Aulas fut arrêté et a été conduit ce matin à Saint-Hippolyte. J'ai pris à son passage en cette ville son interrogatoire que j'ai l'honneur de vous envoyer pour être joint à celui de Sabatier, qui fut arrêté à la fin du mois de septembre dans le même lieu d'Aulas et qui est détenu au fort de Saint-Hippolyte pour le même fait. Il n'a rien avoué, comme j'en étais persuadé, et je crois qu'il aurait été à désirer qu'on ne l'eût pas arrêté, cette capture ayant jeté de nouveau l'épouvante partout. J'attends, Monsieur, avec impatience votre jugement sur ces prisonniers et sur ceux qui sont détenus dans les prisons du Vigan [1]. Je vous supplie, Monsieur, de m'honorer de votre réponse sur le nommé Grail, d'Ardaliés, paroisse de Valleraugue, qui témoigne vouloir se soumettre. Il y en a quelques autres qui pourraient y être disposés, mais avant que j'avance aucune négociation là-dessus, il faut que je sois informé de vos intentions. J'ai l'honneur, etc... *Daudé* (signé).

1. Nous n'avons rien trouvé au sujet de ces prisonniers, qui doivent être ceux qui furent arrêtés dans la gorge de Salagosse.

« Estienne Galary, Estienne Sabatier, Pierre Auban, Paul Brouillet, Jean Marsial, Marie et Espérance Mercoiret » tinrent la prison au fort de Saint-Hippolyte jusqu'au 12 décembre 1733, jour où ils furent mis en liberté par ordre de Louis-Basile de Bernage, intendant de Languedoc. Le même jour, un autre ordre du même intendant fit ouvrir les portes du fort d'Alais pour Marguerite Aurès, femme de David Devèze, et Marie Devèze, sa fille, du lieu de Rousses, diocèse de Mende, prisonnières pour fait de religion.

La correspondance qui suit fait connaître l'arrestation de Lidie de Caladon et ses suites :

Au Vigan, le lundi 29 septembre 1732. — Monsieur, conformément aux ordres de M. d'Iverny le lieutenant qui commande à Aulas a fait arrêter Mlle Lidie de Caladon [1] que je vous envoie à Montpellier par un détachement (composé) d'un brigadier et six dragons. Ils vont coucher aujourd'hui à Saint-Hippolyte (du-Fort) et demain à Montpellier. Cette demoiselle est sœur de M. de Bréau [2], gentilhomme d'une ancienne maison et personnellement homme de distinction, qui a son fils appelé M. de Caladon [3], qui réside au Vigan et qui quoique nouveau converti est si bon catholique qu'il sert de bon exemple à tout le Vigan. Il m'a demandé de conduire Mlle sa nièce (*lapsus calami* pour tante) et d'aller avec elle à la suite du détachement, il aura l'honneur de vous voir et de vous rendre ses respects. Si, sans préjudice du service du Roy, vous voulez bien à ma considération traiter cette demoiselle favorablement, je vous en serai obligé car elle est parente de mon épouse. A l'égard de Maroger, que l'on avait ordre d'arrêter avec lad. demoiselle, supposé qu'il fût dans la maison, l'on a fouillé partout et arrêté deux hommes qui y étaient et que l'on a vérifié être des domestiques, et ledit Maroger n'a point été à Bréau depuis longtemps... *Vivens*, lieut.-colonel du régiment d'Espinas (ainsi signé).

Minute de la réponse de l'intendant.

M. Vivens, le 1er octobre 1732. — La demoiselle de C. arriva hier au soir ici, Monsieur, conduite par le détachement... Je suis fâché tant par

1. Lidie de Caladon était née à Bréau le 6 août 1694, elle était donc âgée de trente-huit ans lors de son arrestation.

2. Jacques de Caladon, fils de François de Caladon, sieur du Caylou et de demoiselle Lidie d'Arboux, seigneur de Bréau, marié le 29 septembre 1704 avec Mlle Suzanne de Liron, fille de feu Jean Liron, sieur de la Bessède et de demoiselle Marie de Bastié, du Vigan.

3. Charles de Caladon, seigneur de Bréau, capitaine au régiment de dragons d'Aigremont, chevalier de Saint-Louis.

rapport à elle-même qu'à sa famille et à son alliance avec madame de Vivens qu'on ait été obligé de la faire arrêter, elle s'est malheureusement trouvee impliquée dans une mauvaise affaire concernant la religion et elle est dans un cas qui fait un grand tort à une personne de sa naissance. J'ai cependant mandé au major de la citadelle d'avoir pour elle des égards, de la mettre dans une chambre commode et de la traiter avec douceur. Il aurait été bien à désirer que Maroger eût été arrêté avec cette demoiselle, je suis persuadé que c'est lui qui l'a séduite et je ne négligerai rien pour parvenir à sa capture... J'ai fait payer ici quatre jours de marche sur le pied de vingt sols au brigadier, et de quinze sols à chacun des six autres dragons qui ont amené la demoiselle de Caladon... signé : *de Bernage*.

Lettre du subdélégué à l'intendant :

Au Vigan, le 29 septembre 1732. — M. de Bréau et M. de Caladon, son fils, viennent de m'apprendre la capture de Mlle de Caladon, sœur de M. de Bréau, ce qui cause un chagrin infini à ces deux Messieurs, qui sont d'une condition distinguée et parents de M. l'évêque d'Alais [1]. Je puis vous certifier, Monsieur, que M. de Bréau a rendu des services importants pendant la guerre des fanatiques (camisards), qu'il fut assiégé plusieurs fois dans son château à Bréau et empêcha que l'église ne fût brulee comme celles des environs, après avoir tué plusieurs des rebelles. Enfin, je puis ajouter que c'était le gentilhomme de confiance de mon père [2], et qu'il contribua beaucoup à faire cesser la révolte. A l'égard de M. Caladon fils, c'est le catholique le plus zélé que nous ayons dans ces cantons et marié avec une femme de condition, ancienne catholique [3]. M. de Bréau a encore madame de la Loubière [4], sa sœur aînée, qui demeure en cette ville et qui est d'un exemple par sa piété et son attachement à la religion catholique.

Je ne puis pas, Monsieur, vous rendre le même témoignage de la demoiselle de Caladon, qui a été arrêtee, parce que je sais qu'elle professe

1. Charles de Bane-d'Avéjan, évêque d'Alais, descendant de Pierre de Bane, seigneur d'Avéjan, baron de Fereyroles, qui avait épousé en face de de l'eglise réformée du Vigan, le 2 mai 1593, Mlle Anne de Caladon, dame en partie de Lamejols, Massages et Monjardin, fille de François de Caladon, sieur de la Vallette et de Jeanne de Montfaucon, du Vigan.

2. Jacques Daudé, sieur de la Coste, juge et maire du Vigan, subdélégué de l'intendant, tué par les camisards en 1704.

3. Magdelaine de la Valette.

4. Madon de Caladon, fille de François de Caladon, sieur du Caylou et de Lidie d'Arboux, mariée le 17 avril 1719 à noble Jean Salze, sieur de la Loubière, ancien garde du corps du roi, fils de feu M. André Salze, avocat, docteur en droit, et de Jacqueline de Lautal, du Vigan.



la R. P. R., et que j'ai vu M. de Bréau et M. de Caladon bien des fois au désespoir sur sa conduite. Ils ressentent vivement le chagrin qu'elle vient de leur causer et qui m'a porté à les assurer l'un et l'autre que vous leur feriez la grâce d'y prendre part qu'au cas où Mlle de Caladon soit coupable de quelque chose vous userez de clémence à son égard, à leur considération. — Je suis, etc... *Daudé* (signé).

M. de Caladon, qui est animé de zèle et de ressentiment, n'oubliera rien pour faire prendre Maroger ou quelque prédicant, et j'ose vous assurer, Monsieur, que c'est le plus dangereux ennemi que les coureurs puissent avoir, et que c'est l'homme du monde le plus actif et le plus propre à leur donner la chasse. *A* [*rman*][1].

Minute de la réponse de l'intendant :

Ce 2 octobre 1732. — Vous savez, Monsieur, que je connais la famille de Mlle de Caladon, je suis fâché de la nécessité où nous avons été de la faire arrêter, elle s'est trouvée malheureusement impliquee dans des affaires qui ont exigé que nous prissions ce parti, mais cet événement ne doit pas affliger Mrs de Caladon. Je sais quelle est leur façon de penser et je suis persuadé qu'ils demanderont eux-mêmes qu'elle soit mise dans un couvent, lorsqu'ils auront connaissance des faits qui la concernent. Ils peuvent, au surplus, être tranquilles, j'ai eu attention à ce qu'on eût dans la citadelle les égards qu'elle mérite par sa naissance, et elle sera toujours traitée avec douceur.

Extrait d'une lettre de l'intendant au marquis de la Fare (minute) :

La capture de Mlle de Caladon est, comme vous le jugez bien, celle qui a le plus étonné, elle a été faite avec ménagement par M. de Vivens, elle est dans une bonne chambre de la citadelle de Montpellier, elle a un domestique avec elle et elle est traitée avec tous les égards qu'elle mérite par sa naissance, elle a même mangé chez M. le lieutenant de Roy, auquel je dis qu'il n'y avait aucun inconvénient. Je ne l'ai point encore interrogée, je me suis contenté de la questionner par forme de conversation; mais elle m'a tout nié, j'ai cependant cru pénétrer qu'elle n'était retenue que par ses réflexions et j'espère qu'elle ne désavouera plus son mariage lorsque je lui représenterai le certificat que Corteiz en envoyait à sa femme; mais je soupçonne et crois même certain que c'est le nommé Maroger, ministre, qu'elle a épousé et vous jugez quel fâcheux événement ce serait pour la famille de cette demoiselle si ce ministre était arrêté et

1. François Arman, notaire au Vigan (1705-1736), était en même temps greffier de la subdélégation. C'est à cette famille qu'appartient Antoine Armand, du Vigan, chirurgien, avec sa femme et trois fils, reçu à Lausanne le 21 novembre 1701 (*Fr. protest.*, I, 347, 2ᵉ *édition*).

exécuté. Heureusement elle n'est point grosse, du moins elle ne me l'a pas paru et vous jugez bien quelle réponse elle a pu me faire, à la demande que je lui en ai faite. Il me paraît que le seul parti que l'on pourra prendre à son égard sera de la mettre dans quelque couvent. M. de Caladon, son neveu, qui est très bon catholique et qui l'a suivie jusqu'ici, m'a témoigné le désirer, je conférerai avec lui sur le choix du couvent et j'aurai, Monsieur, l'honneur de vous informer de ce qui aura été décidé...

Le 24 octobre 1732, une lettre fut écrite de l'intendance à la supérieure du couvent de Lodève (Hérault) pour lui annoncer qu'elle aura à recevoir la demoiselle de Caladon et lui donner des instructions à ce sujet; et le 26 du même mois d'octobre, ladite supérieure délivrait au chef de l'escorte qui amenait la demoiselle de Caladon un certificat de réception dans le monastère.

Un article de feu M. *Jules Chavannes*, publié dans le *Bull. XVI*, 341, sous ce titre : *Le Ministre Maroger et le poste de Montlune, à Vevey*, fait connaître ce que devint Lidie de Caladon et sa descendance :

Madame Maroger, libérée de sa captivité dans le couvent de Lodève, où elle résista aussi bien aux efforts des convertisseurs qu'aux séductions monastiques, vint rejoindre son mari à Vevey, pour y partager sa vie de dévouement dans une condition voisine de l'indigence, achevant ainsi avec lui cette carrière d'épreuves à laquelle ils avaient été appelés pour rendre témoignage de leur foi, et mourut en 1767, à l'âge de soixante-douze ans. M. Maroger lui survécut jusqu'en 1774... Ils avaient une fille du nom de Suzanne, qui épousa, en 1759, un réfugié nommé Jean Fabreguette La Valette, de Cornus, diocèse de Vabre, en Rouergue, lequel avait probablement été attiré à Vevey par des membres de sa famille, établis depuis longtemps dans ce lieu, où ils étaient venus chercher asile au temps de la persécution. La pauvre femme eut à plusieurs égards une existence malheureuse, comme l'avait été celle de ses parents. La direction des pauvres réfugiés dut s'occuper d'elle à diverses reprises, jusqu'au jour où grâce à une amélioration survenue dans sa position temporelle, elle se vit en mesure de restituer à la bourse française les secours qu'elle avait été dans le cas d'en recevoir.

Les originaux de tous ces documents sont aux *Archives de l'Hérault*, C. 201. *Fonds de l'intendance.*

BIBLIOGRAPHIE

LA LITTÉRATURE DE LA RÉFORME FRANÇAISE

NOTES SUR LES TRAITÉS DE LUTHER TRADUITS EN FRANÇAIS ET IMPRIMÉS EN FRANCE ENTRE 1525 ET 1534[1]

III

A la rigueur nous pourrions arrêter ici ces notes, puisque nous avions promis de signaler au moins trois traités de Luther traduits et imprimés en France à l'origine de la Réforme, et que nous en avons déjà décrit quatre[2]. Mais il nous reste à parler du plus important de tous, dont la découverte a été, il y a trois ans, le point de départ de nos recherches, et dont le titre, reproduit ci-contre avec la page XXXV *v*, les avait plutôt fourvoyées que favorisées.

Qu'on relise, en effet, ces lignes : « Quatre *instructions fidèles*[3] pour les simples, *et* les rudes », et cette entrée en matière (fueil ii).

L'homme fidèle visitant

UNg evesque fidèle, depuis peu de jours illuminé de la doctrine chrestienne, visitant plusieurs lieux de ses parroiches, veit une grande calamité : principalement des peuples vivans ès champs : et des vicaires; desquelz plusieurs estoient tant ignorans qu'ilz n'avoient aucune congnoissance de la doctrine chrestienne, tant que on auroit honte de le reciter. Toutesfois tous estoient appellez du nom de *Christ*, usans des communs sacrementz avec les fidèles ; jà soit ce que ne entendissent ne *L'oraison de Jesuchrist*, ne *les Dix Commandemens de la Loy*, ne *les Articles de la Foy*, et encores ne pouvoient-ilz dire les motz...

1. Voy. *Bull.* XXXVI (1887), 664-670, et XXXVII (1888), 155-163.

2. Savoir la *Consolation chrestienne contre les afflictions de ce monde et scrupules de conscience* (*Tessaradecas consolatoria*) et trois des traités que renferme le *Livre de vraye et parfaicte oraison :* la 2e *exposition du Pater noster* (fol. XXVII *v* à XXXIX), *l'exposition sur le symbole* (fol. LVI *v* à LIX *v*) et *une aultre, plus ample exposition sur iceulx* (10) *commandemens* (fol. LXV à LXXV *v*). C'est par suite d'un oubli, remarqué trop tard, que cette dernière traduction n'a pas été mentionnée dans notre deuxième article (p. 160 et 158, note).

3. Nous mettons en *italiques* ce qui est en lettres rouges dans l'original.

Quatre instructions fideles pour les simples/ & les rudes.

¶ La premiere.
Lhomme fidele/ visitant.
¶ La seconde.
Lhomme fidele/ catechisant.
¶ La tierce.
Lhomme fidele/introduisant a Levangile.
¶ La quarte.
Lhomme fidele psalmodiant

Jehan iii.
¶ Celluy que Dieu a envoie/il parle les parolles de Dieu: car Dieu ne luy dône point esprit par mesure.

¶ Le fidele psalmodiant enseignât les simples a ce faire.

Pourtant/ mes freres/ q̃ nous voions ce temps encores grandement cõtraire au regne d̃ Christ prions Dieu quil assiste a ses fideles. et disons le pseaulme x.

Seigneur Dieu/ pourquoy ten es tu alle loing? Nous mesprises tu en temps oportun? en tribulation?

Quant celluy qui est sans piete se enorgueillist/le paovre est embrase: ilz sont prins es cõseilz q̃lz pensent.

Car le pecheur est loue es desirs d̃ son ame: & linique est beneist.

Le pecheur a moult provoque le seigneur Dieu: selon la multitude de

Lorsqu'on connaît tant soit peu l'histoire des débuts de la Réforme en France, on sait que celui qui en donna le signal, l'évêque Guillaume Briçonnet, fut amené à en comprendre la nécessité après avoir constaté, en 1518 et 1519, la détresse spirituelle des 232 paroisses dont se composait son diocèse de Meaux[1]. Et la première pensée qui surgit en présence de ces lignes est celle-ci: Je tiens la confession de cet évêque fidèle, et le manuel qu'il dressa pour remédier à ces désordres et faire renaître la vie religieuse au sein du troupeau dont il se sentait responsable[2].

Mais n'anticipons pas et hâtons-nous de décrire préalablement ce rare opuscule: C'est un petit in-8 de 44 feuillets y compris le titre (dont le verso est blanc), foliotés par erreur O à XLVII (le fol. XXIV est marqué XXIII, et les fol. 42 à 44, XLIII, XLV et XLVII), signés ABCDE par 8 et F par 4. La page pleine compte 20 lignes, y compris le titre courant qui est toujours en rouge ainsi que tout ce que l'auteur a voulu faire ressortir dans le texte.

Le sous-titre sert de table : « *La première* (instruction), l'homme fidèle visitant », se compose de VIII chapitres sans sommaires, comprenant les feuillets II à XI. — « *La seconde*, l'homme fidèle catéchisant », forme VII chapitres (Décalogue, Symbole, Oraison dominicale, Baptême, Sainte-Cène, Prière et Œconomie des fidèles), et va du feuillet XI *v* au feuillet XXXI *v*. — « *La tierce*, l'homme fidèle introduisant à l'Évangile », comprend X chapitres qu'on trouvera plus loin, du feuillet XXXII à XXXV. — Enfin, « *la quarte*, l'homme fidèle psalmodiant », renferme la traduction des psaumes (numéros de la Vulgate et fautifs), X, XIX (12), XIX (20), XXIII (25), L (51), LXVI (67), et CII (103), précédés chacun d'une introduction de deux ou trois lignes.

L'exemplaire que nous avons sous les yeux appartient à M. A. Gaiffe qui nous l'a prêté avec sa gracieuseté habituelle, et nous n'en avons retrouvé un deuxième qu'au *British Museum* où il est coté actuellement C 22. a. 51.

Réflexion faite, nous hésitions à voir dans ce mince livret, d'une

1. Voy. Guy Bretonneau, *Histoire généalogique de la maison des Briçonnet*, Paris, 1620, in-4, p. 165 à 167.

2. M. A. L. Herminjard qui avait eu communication du même exemplaire que nous avait eu la même impression, ainsi que nous l'avons vu depuis, dans ses *additions* aux premiers volumes de sa *Correspondance des Réformateurs*, t. III, p. 414.

allure si simple et si pratique, une œuvre sortie de l'atmosphère mystique et nuageuse dans laquelle se complaisait le célèbre correspondant de Marguerite d'Angoulême. Et nous feuilletions précisément le volume qui renfermait la réponse à nos questions, lorsqu'une lettre d'un ami, auquel nous avions fait part de notre découverte[1], nous y désigna le passage que nous cherchions. Le voici :

Miserabilis illa facies, quem proxime, cum visitatorem agerem, vidi, me ad edendum hunc Catechismum, simplicissime et brevissime tractatum, coëgit. Deum immortalem! Quantam calamitatem ibi vidi : vulgus, praesertim autem illud, quod in agris vivit, itemque plerique Parochi, adea nullam christianæ doctrinæ cognitionem habent, ut dicere etiam pudeat. Et tamen omnes sancto illo Christi nomine appellantur, et nobiscum communibus utuntur Sacramentis, cum Orationem Dominicam, Symbolum Apostolicum et Decalogum non modo non intelligant, sed ne verba quidem referre possint...

On le voit, le traducteur s'est borné à remplacer la première phrase par celle qui nous avait d'abord induit en erreur, puis on se trouve en présence de la préface du *Petit Catéchisme de Luther*.

Les deux premières parties des *quatre instructions* ne sont, en effet, qu'une traduction contemporaine de ce chef-d'œuvre, et, si nous ne nous trompons, la seule qui en fut faite en France au XVIe siècle : « L'homme fidèle visitant » reproduit très fidèlement, sauf la première phrase, la préface de Luther[2]. « L'homme fidèle catéchisant » nous donne le texte même du Catéchisme. Le traducteur a simplement remplacé les demandes de l'original par une courte phrase explicative. Il ne s'est permis de modifications, ou de légères additions que dans l'article de la Cène[3], où il suit néanmoins de très près le texte latin.

1. M. le professeur V. Sthyr, membre du Rigsdag à Copenhague, avec lequel nous préparons l'histoire de nos origines religieuses.

2. Les huit chapitres correspondent aux nos 1, 7, 10, 14, 18, 21, 23, 24 placés en marge du texte reproduit par Hase dans les *Libri symbolici ecclesiæ evangelicæ, sive Concordia*, Lipsiæ 1837.

3. Voici, par exemple, le début de cet article : « Ce sacrement de la Cène est le corps et le sang de *Jésuchrist* ainsi que *Jésuchrist* le disoit et entendoit, institué de luy en espèce de pain et de vin : affin que les chrestiens mangeans et beuvans prinsent ce sacrement en la commémoration, récordation et souvenance de luy. » — Et voici le texte de Luther : *Sacramentum Altaris est verum corpus et verus sanguis Domini nostri, Jesu Christi, sub pane et vino nobis christianis ad manducandum ac bibendum ad ipso Christo institutum.* — On voit que la conception dogmatique du traducteur est différente de celle du réformateur allemand.

Les VI[e] et VII[e] chapitres de cette *seconde* partie : *Des oraisons* et *Œconomie des fidèles, par les sainctes escriptures*, reproduisent les *Formae Benedictionis* et la *Tabula œconomica* qui figurent comme appendices dans l'édition de Hase que nous venons de citer, sauf en plaçant la prière du soir avant celle du matin. Enfin l'article *De confessione*, qu'on trouve comme *Appendix* dans le texte latin à la suite du *Sacramentum Baptismi*, a été omis dans la traduction.

Si la *tierce* et la *quarte* partie des quatre *instructions* ne se retrouvent pas dans le *Petit Catéchisme*, elles se ressentent pourtant aussi de l'influence du Réformateur allemand. En effet, les Psaumes traduits pour l'édification des fidèles avec de brèves introductions, d'après la version primitive de Lefèvre d'Étaples très légèrement amendée, sont précisément, sauf un, ceux dont Luther publia une traduction allemande dès 1522[1]. Et lorsqu'on se reporte au texte de celui qui a été omis, le 79[e] :

> Sire Dieu, les gentz sont venuz en ton heritage, ilz ont pollu ton saint temple...
>
> Ilz ont mis les corps mortz de tes serviteurs viandes aux oyseaulx du ciel : et les chairs de tes saintz aux bestes de la terre...

on comprend pourquoi il a été exclu d'un choix si limité.

La partie la plus originale du livret, celle du moins dont nous ne connaissons pas d'autre texte, est la troisième. Elle a peut-être été inspirée par plusieurs des premiers traités de Luther[2], mais c'est certainement une des premières pages qui résument d'une manière populaire les idées et les préoccupations des ouvriers français de la première heure et à ce titre elle mérite d'être reproduite intégralement :

L'homme fidèle, brèfvement *introduisant les simples à* planter L'évangile[3].

Chapitre premier.

Il fault au commencement que les auditeurs entendent bien la force et usance de la Foy. Et qu'ilz sachent que la Foy est une congnoissance donnée de *Dieu*, laquelle ne peult estre humainement conçue, ou obte-

1. Voy. *Luther Werke*, éd. d'Erlangen, t. XXXVII, p. 442 ss.
2. Voy. *Ibid.*, t XXII, la Table, p. V et VI.
3. Nous reproduisons scrupuleusement, et en soulignant ce qui est en *rouge* la disposition du texte original, sauf les abréviations.

nue. Mais ne doibvent point pour ce suyvir la liberté de la chair, et désister de bonnes œuvres. Car la Foy mortifie la chair et ses œuvres. Et l'esperit bataille continuellement contre péché, le monde, et Satan.

Chapitre *ii.*

Force et puissance de Foy.

LA force et puissance de Foy est, justifier par aultre justice que la nostre, c'est à scavoir par celle de *Christ.* Laquelle est ce don ineffable de *Dieu,* par lequel nous a racheté de noz pechez, de mort, et d'enfer. Dont ensuyt que toutes noz estudes et œuvres, eussent esté vaines en toutes sortes, pour nostre justification et rédemption : inventées par sectes et ordres, cérémonies, messes, vœuz, pelerinages, jusques à maintenant augmentées et soustenues.

L'usage de Foy. — *Chapitre* iii.

L'Usage de Foy, est servir par charité, et vestir l'ung l'autre de nostre justice, donnée par grâce de sapience, et de toutes noz œuvres. Et faire ainsi à nostre frère [ce] que *Jesuchrist* nous a faict, qui nous a vestu de ses biens, et nous a enrichy. Dont s'ensuyt bonnes œuvres, c'est à dire œuvres de Foy, estre nécessaires comme vrais signes et fruictz de Foy, vraiement et efficacement vivante et ouvrante par Charité.

Des bon̄es œuvres. — Chap. *iiii.*

ENtre les principales œuvres est en tout obéir aux potestez supérieures : non toutesfois contre *Dieu* ne sa parolle, car alors fault obéir à *Dieu,* et non aux hommes. Ayder à la paix, honorer les princes, prier pour toutes polices et biens publiques : et avoir soing de leur proffiter et estre à commodité et utilité. Après, subvenir aux parentz, avoir soing de sa famille, et la nourrir de pain et de la parolle de *Dieu,* c'est à scavoir, servir en l'une et l'autre gubernation et régime, de l'esperit et de la chair. Après, servir aux voisins et prochains, en toutes manières que nous pourrons entre lesquelz debvons avoir les premiers les ministres fidèles de la parolle, pour estre dignement promeuz et honorez. Et avant toutes choses est nécessaire exercer oraison, c'est à scavoir pour tous estatz : congnoissans que *Dieu* a ce abundamment commandé et qu'il a ce aggréable, avec promesse de rétribution.

Du sacrement de la cène. — Ch *v.*

ON doibt inviter à fréquenter et recepvoir le sacrement de la Cène : affin que la foy et Charité des simples ne se refroidissent : ou qu'ilz ne le contemnent.

De la croix. — Chapitre *vi.*

APrès les œuvres, le fault enseigner de la croix, c'est à dire des maulx et afflictions et comment se doibvent avoir envers tous ennemys. Et que nous apprenions à porter tous maulx patiemment : les prenant de la main de *Dieu*, et que prions pour noz adversaires et persécuteurs. Par lequel usage on obtient espérance et certitude de nostre Foy, et de nostre vocation. *Aux Romains, chapitre v.*

Des cérémonies. — Chapitre *vii.*

LE dernier lieu est des cérémonies, pour les retenir et innover. Celles qui sont manifestement contre piété sont à estre ostées, comme celles qui muent l'ordonnance de *Dieu*, adjoustent et ostent. Et l'institution de *Dieu*, sans riens muer, adjouster, ou oster, doibt estre innovée. Et après, bien se donner garde de y innover aucune chose, et aussi à celles que on retiendra. Et ne fault permettre que le populaire impétueusement mue ou confonde aucune chose.

Du trésor publique des paovres. — Chapitre viii.

L'Es cens et rentes des choses abroguées, desquelles on a abusé jusques à cy, comme de la doctrine de *Dieu*, de la saincte Escripture, se peuvent cueillir, selon les lieux, et ériger ung trésor commun pour les paovres, malades, et pour ceulx où on voirra l'œuvre de Charité à estre exercée.

Des escolles pour instituer enfantz en saine doctrine. — CH. IX.

Il convient instituer escolles pour les filz, et aussi pour les filles. Et y préposer bons, fidèles, et scavantz précepteurs, et leur constituer loyer du trésor commun : dont puissent commodément vivre.

Des contractz. — Chapitre *x.*

COntractz, venditions et rachaptz, et décimes. Toute ceste matière doibt estre remise aux bons, fidèles et conscientieux légistes. Et peult on tenir en saine conscience tout ce qu'ilz en déterminent selon les loix civiles.

Fin de l'introduction à L'évangile.

Notre description sera complète lorsque nous aurons remarqué, ce que le lecteur attentif avait déjà pu faire grâce aux *facsimile*, savoir que ce petit volume sort comme les précédents des presses mystérieuses de Simon Dubois dont on retrouve ici les caractères et les initiales.

Abordons maintenant et non sans hésitation les questions suivantes : *Où*, *quand* et *par qui* ces diverses traductions furent-elles faites ?

(*A suivre.*)

N. WEISS.

HISTOIRE DE LA VILLE DE SAINT-AMANS
par Jean Calvet.

Volume de 350 pages publié il y a quelques mois par un enfant du pays, avec deux dessins des lieux, l'arbre généalogique des seigneurs, cartes de l'ancienne ville, pièces justificatives et pièces diverses, au nombre desquelles : vue des pics pyrénéens, du sommet de Nore; tableaux de la population, liste des députés (1601-1789), des maires, des curés, des garnisons, des notables inhumés dans l'église, des abjurations (186, le 17 octobre 1685), entre autres celle du sieur Jean Calvet, bourgeois (l'auteur du livre a donc du sang huguenot dans les veines); conversions manifestement forcées et enregistrées par le curé Arquier, celui qui, plus que tout autre, aurait dû savoir que rien ne doit être plus personnel, plus libre, plus pur que le culte de la conscience et le service de Dieu. Mais on suivait alors le système d'après lequel, si la première génération est hypocrite, la seconde est croyante, quelquefois même fanatique et prête à tout, en expiation des hérésies des devanciers. Sans être atteint de fanatisme, M. Jean Calvet démontre, par sa propre histoir , la justesse du système. Sa tolérance et sa courtoisie sont notoires; mais, dans son livre remarquable à plusieurs titres, on sent à chaque page le catholique prévenu, absolument étranger à l'esprit nouveau, hors d'état même de lui rendre justice.

Sous l'unique dénomination de Saint-Amans furent et sont encore groupées deux petites villes, chefs-lieux de communes · *Saint-Amans Val Thoré* ou *Ville-Magne* et *Saint-Amans Labastide* ou *Saint-Amans-Soult*, où se trouvent le château et le tombeau du maréchal. M. Calvet remonte à l'origine de leur double histoire et la suit, à travers les siècles, jusqu'à nos jours. Il couronne son ouvrage par la biographie de l'illustre maréchal et la monographie de huit localités voisines. dont l'histoire a été mêlée à celle de Saint-Amans : travail aussi complet, aussi intéressant que possible pour les habitants du pays.

Est-ce à dire que nous n'avons qu'à lui décerner nos applaudissements? Loin de là. Ce qui, naturellement, appelle le plus notre attention et justifie la critique du livre dans ce *Bulletin*, c'est le chapitre IV sur la *Réforme*. A cet égard, l'auteur nous met dans la nécessité de faire de larges réserves. Il ne voit, en effet, dans la Réforme « qu'un masque destiné à couvrir un mouvement populaire sorti des rivalités implacables des maisons de Bourbon et de Guise ». Or, l'origine de la Réforme, ses confessions de foi, sa discipline, la conduite et les écrits de ses ministres et de ses chefs, tout s'élève contre cette inexacte, cette injuste conception.

S'il arriva parfois que la politique vint se mêler à ce grand mouvement strictement religieux et moral contre une déplorable dégénérescence de l'évangile, la cause en était dans la coalition du clergé, du roi, de la multitude fanatique, obligeant les huguenots à s'armer pour défendre leur droit de croire, d'adorer selon leur conscience et aussi leur liberté supprimée, leurs biens spoliés, leur vie menacée, leurs enfants volés et jetés au couvent. Le passé tout entier se dresse en témoignage, attestant que la Réforme n'a été qu'un soulèvement de la conscience opprimée, obscurcie par quinze siècles d'abus et que ses partisans n'ont fait qu'une chose : user de leur droit de légitime défense; chaque guerre religieuse n'est venue que de la violation de la foi jurée au détriment des huguenots.

M. Calvet ne se trompe pas moins dans son reproche aux chefs Castrais de la Réforme de recruter leurs armées parmi les gens sans aveu. C'était toute la population qui, dans un sublime élan, s'armait pour les biens sacrés de la conscience et du foyer. La preuve en est dans le nom de ces chefs qui inspiraient un respect universel : Bouffard, seigneur de Fiac; Sébastien de Genibrouse, seigneur de Saint-Amans; Guillaume de Guilhot, seigneur de Ferrières; François de Vilette, seigneur de Montlédier; Antoine de Peyrusse, seigneur de Boissezon; de Rozet, seigneur du Causse; Antoine de Rabastens, vicomte de Paulin.

Quand on est en présence de telles personnalités et que, d'autre part, on a dans son dossier l'approbation papale de la Saint-Barthélemy, les horreurs de la Révocation de Louis XIV et les ignobles scandales de la caisse de Pelisson de Castres, — il serait prudent de ne pas signaler la paille, si paille il y a, dans l'œil de l'adversaire, surtout quand soi-même on l'y a mise.

M. Calvet n'est pas plus heureux lorsqu'il parle (p. 75), sur un ton de blâme, sinon d'indignation, de l'esprit innovateur des Réformés, « des hérésies qui se greffent sur l'hérésie première[1], de l'exigence des hameaux d'avoir des temples, du droit que s'arroge chaque famille d'interpréter les livres saints ». Il rend ainsi hommage, à son insu, au principe chrétien du libre examen que nos pères eurent la gloire d'inaugurer et d'après lequel chacun, « examinant toute chose, retient ce qui est bon », c'est-à-dire croit et pratique ce qu'il estime en conscience être bon.

Quant à dire que « les superstitions sont le fondement des croyances calvinistes », c'est une accusation bizarre que je n'ai jamais rencontrée que sous la plume de cet auteur; il faut renverser les termes pour être dans le vrai, puisque c'est justement la restauration du pur Évangile sur les ruines des superstitions catholiques qui forme toute la raison d'être du protestantisme. M. Calvet va même jusqu'à écrire ces lignes : « Ce saint Synode[2] avait-il résolu de faire assassiner Olaxe comme ses partisans l'affirmèrent? *La question n'a pas été jugée...* » M. Calvet oublie deux choses : la première, que jamais ni colloques, ni synodes n'ont fait entrer l'assassinat dans leurs moyens d'administration; la seconde, que les papes ont souvent usé du poison et du poignard, comme de l'argument suprême; encore donc ici, paille et poutre.

Il me reste à relever une autre grosse et injuste erreur. Abordant l'époque révolutionnaire de 89, M. Calvet affirme avec assurance que, pendant que les « prêtres montaient sur l'échafaud, les pasteurs trônaient dans les clubs ». Je laisse le *Moniteur* lui répondre; le *Moniteur* répond que, pendant que l'évêque de Paris, Gobel, abjurait honteusement avec tout son clergé, à la barre de la Convention; pendant que l'ex-capucin Chabot remplissait les prisons de Castres de suspects, destinés au couteau, les têtes de Lasource et de Rabaut Saint-Étienne roulaient dans le panier : deux martyrs de la liberté et de la patrie, deux anciens présidents de la Convention nationale, deux ministres protestants, fidèles jusqu'au bout à leur foi religieuse, et perdant leur vie avec gloire, alors que Gobel con-

1. On conspue, sous le nom d'hérésie, une opinion différente de l'opinion commune et qui, d'ordinaire, a le mérite d'être plus près de la vérité. Aussi, les protestants se glorifient-ils du titre d'hérétique, au lieu d'en rougir.

2. Il s'agit du colloque de Caraman du 28 mars 1593 que l'auteur confond avec un synode.

serve la sienne avec ignominie. Il serait sage, en histoire, de ne pas se servir d'une arme à deux tranchants; et il serait plus sage encore de n'articuler d'aussi graves accusations qui touchent à la calomnie que lorsqu'on a pour soi l'irrécusable lumière des faits.

Nonobstant ses thèses générales si peu fondées, ses jugements si hasardés, ses préjugés catholiques qui trop souvent obscurcissent et dénaturent chez lui le sens de l'histoire, M. Calvet n'en a pas moins composé un ouvrage de valeur, très précieux par les nombreux et rares documents qu'il renferme, par son érudition étendue qui puise aux sources premières et, somme toute, par l'esprit relativement modéré qui l'inspire, en dépit de tant de principes et de faits qu'il ignore ou qu'il méconnaît.

CAMILLE RABAUD.

SÉANCES DU COMITÉ

10 *juillet* 1888.

Assistent à la séance, sous la présidence de M. le baron F. de Schickler: MM. O. Douen, A. Franklin, W. Martin et A. Viguié. M. le professeur F. Lichtenberger se fait excuser.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. le président exprime les profonds regrets de la Société à la nouvelle si inattendue de la mort de M. Charles Sagnier, aimé de tous ceux qui le connaissaient, prématurément enlevé à notre œuvre historique à laquelle il portait un si vif intérêt.

La deuxième épreuve du **Bulletin** de juillet est présentée par le secrétaire, ainsi que les principaux éléments des numéros d'août, septembre, et du fascicule destiné à la Fête de la Réformation. Ce dernier donnera, entre autres, des détails inédits sur *Théodore de Bèze*, la *Tolérance de Fénelon* et les *Forçats de la foi*.

Communications. M. le président raconte que les protestants de VASSY et environs, ont formé le projet de racheter la grange où en 1562 se réunissaient les huguenots qui succombèrent au lamentable massacre du 1er mars. Ils se proposent, D. V., d'y rétablir le culte proscrit et demandent l'appui de la Société pour cette œuvre de pieuse reconstitution. A l'unanimité le Comité recommande chaudement ce projet si digne d'être encouragé par tout protestant soucieux de rattacher à des souvenirs trois fois séculaires, la prédication de l'Évangile de paix, et s'inscrit en tête de la liste de souscription, pour la somme de 1000 francs.

Bibliothèque. M. Frank Puaux a envoyé, de la part de ceux qui ont désiré exprimer leur reconnaissance à l'occasion de la nouvelle installation de la Bibliothèque, une bonne copie à l'huile du portrait de Calvin qui est

à Genève. — La Bibliothèque de la Société biblique de Paris transmet quelques volumes qui se rapportent à notre histoire, et M. Rodolphe Reuss ceux de ses ouvrages que nous ne possédions pas ainsi que beaucoup d'autres relatifs à l'histoire religieuse de l'Alsace. — Citons, entre autres : *Aussführliches doch unvorgreifliches Bedenken über gegenwärtige, der Reformirten in Frankreich glaubens und Gewisens-Rüge...* Gera 1686, in-4, et *Hochnöthiger Beystand denen Seveneser, 'oder Europa in Dienstbarkeit...* 1704, in-4.

CORRESPONDANCE

François de Lanoue. Réponse de M. Audiat

Le dernier numéro de ce *Bulletin* (p. 388-390) renfermant une réponse aux assertions de M. D.-J. d' Aussy sur *François de Lanoue*, nous l'avons adressé à M. Louis Audiat, président de la *Société des Archives historiques de Saintonge et d'Aunis*. C'est, en effet, dans la *Revue* de cette Société (nº du 1er juillet 1888 p. 280-283) qu'avait paru l'étrange article de notre contradicteur. Notre envoi était accompagné d'une lettre priant M. Audiat de vouloir bien insérer dans le prochain numéro de son Bulletin (qui doit paraître le 1er octobre) notre rectification que nous avions faite aussi impersonnelle et strictement historique que possible. Voici la réponse qui nous a été adressée sous la date du 18 juillet :

« Monsieur, j'aurais volontiers inséré votre article, si vous ne l'aviez « pas publié ailleurs. Mais nous avons tant à insérer que nous évitons « ces reproductions. Je signalerai votre réponse, afin que les lecteurs qui « s'y intéressent y puissent avoir recours. Si d'ailleurs M. d'Aussy juge à « propos de répliquer, il ne manquera pas de résumer vos arguments, je « l'espère. Vous pouvez vous-même faire ce résumé en quelques lignes et « je l'insérerai avec les autres matières du *Bulletin*.

Veuillez, etc. « LOUIS AUDIAT »

M. A. refuse l'insertion par ce qu'il veut « éviter les reproductions ». Ce n'est pas, en effet, qu'il y réussisse toujours. Ainsi on trouve, dans chaque fascicule de son Bulletin, après les procès verbaux des séances de la Société, un chapitre intitulé *Revue de la presse*. Il se compose généralement de « reproductions » de tous les extraits de journaux, favorables à la Société, à sa *Revue*, ou à leurs membres et rédacteurs. — C'est toujours avec un nouveau plaisir que nous contemplons ce bouquet de fleurs cueillies parfois fort loin, et dont l'éclat se renouvelle périodiquement. — Et nous comprenons que des reproductions du genre de celle que nous sollicitions, y seraient déplacées.

N. W.

CHRONIQUE

UNE ESTAMPE SATIRIQUE INCONNUE, DE LA FIN DU XVIe SIÈCLE : « LA RELIGION PAPISTIQUE ET LA RELIGION CHRÉTIENNE. »

I

Nous avons rencontré à Paris et acquis, il y a plus de trente ans, une estampe coloriée de très grande dimension (car elle comprend quatre planches juxtaposées dans un cadre et collées ensemble sur toile). Elle nous frappa tout de suite, comme excessivement curieuse et très rare sans doute, et nous avons toujours eu l'intention d'en faire don, un jour ou l'autre, à notre Société d'histoire du Protestantisme français qu'elle intéresse tout particulièrement. Je voulais seulement l'étudier, en rechercher l'origine et la véritable nationalité. Car le titre qui se déploie au-dessus (par parenthèse, il est écrit à la main en capitales, et la légende explicative qui s'étend en bas, en treize colonnes de texte imprimées petit in-4°, l'est en langue française), ne prouvait pas de façon évidente, que cette estampe eût été gravée en France. Les deux signatures (*Nic. Anglois, Inventor. R. B. sculps.*) ne dissipaient nullement l'obscurité. De quel dessinateur, de quel graveur s'agissait-il? L'aspect même du sujet représenté et des costumes dénotait plutôt une provenance d'au-delà de nos frontières et de quelque pays limitrophe. Bref, il y avait là matière à investigations.

Or, ces investigations, multipliées par nous, restèrent pendant très longtemps tout à fait infructueuses. Nous eûmes beau fouiller, interroger, montrer notre monument graphique aux connaisseurs les plus compétents, nul ne pouvait nous renseigner, nul n'avait jamais vu notre estampe, n'en avait même ouï parler, et l'enquête, au bout de plus de vingt années, n'aboutit qu'à confirmer cette présomption que l'exemplaire possédé par nous était *de la plus insigne rareté*, peut-être *unique*. Ce fut l'opinion notamment du chevalier Hennin, le célèbre iconophile et iconographe, qui avait tant vu dans ses cinquante années de voyages et de recherches, et dont l'incomparable collection, cataloguée par lui en dix volumes, fait aujourd'hui partie du Cabinet de la Bibliothèque nationale. Ayant pris la peine de venir voir notre estampe, il déclara qu'elle lui était inconnue et qu'elle était, par conséquent, *rara avis* par excellence, car *rien* ne lui avait échappé. Cela provient sans doute, nous dit-il, de ce que c'était une estampe religieuse et satirique, ou du moins polémique, et de dimension encombrante, ce qui avait dû en rendre la conservation malaisée et en motiver dans bien des cas la destruction. MM. Michelet, Mignet, Henri Martin et bien d'autres, nous firent également l'honneur de venir contempler notre curiorissime morceau, qu'ils examinèrent avec grand intérêt. mais sans pouvoir nous fournir aucune lumière nouvelle.

Ce n'est qu'au bout do vingt-cinq années d'attente que nous avons, au moment où nous y pensions le moins, obtenu satisfaction.

Nous étant rencontré chez un ami avec le savant conservateur de la Bibliothèque royale de Bruxelles, M. Ruelens, nous fûmes amené à lui parler de notre estampe, comme pouvant bien être un travail belge ou hollandais, ce que nous avions toujours soupçonné, et nous le priâmes de venir la visiter. Il ne connaissait rien de semblable, mais, ayant trouvé le morceau du plus haut intérêt, il prit des notes et nous promit de faire de son côté des recherches.

Quelque temps après son retour à Bruxelles, il nous envoyait son *Eurêka!...*

Un savant libraire d'Amsterdam, M. Frédéric Muller, avait de 1863 à 1870, publié un excellent ouvrage intitulé : *De Nederlansche Geschiedenis in platen* (*L'Histoire des Pays-Bas en estampes*), Amsterdam, 1863-1870. 2 vol. in-8. Cette publication, qui n'était point venue à notre connaissance ni à celle des amis s'intéressant à notre vieux désideratum, contenait enfin une mention relative à notre gravure et fournissait d'instructives particularités.

Au tome I, page 66, parmi les pièces satiriques contre l'Église romaine, M. Muller décrit, au numéro 430, une estampe dont il n'a vu, dit-il, qu'un unique exemplaire dans la collection du docteur P. Verloren van Themaat, à Utrecht. Elle porte, en langue néerlandaise, un titre dont voici la traduction :

« Tableau ou Instruction pour les simples, représentant deux différentes « religions : l'une, la Religion Papale, qui est fausse et dans laquelle se « trouve la voie large qui conduit à la damnation, et il faut s'éloigner ; « l'autre est la Religion Chrétienne qui est vraie et possède la voie étroite, « conduisant à la Jérusalem Céleste, et dans laquelle on doit entrer et « persévérer jusqu'à la fin. »

« La pièce est, dit M. Muller, en trois feuilles in-folio. La première planche à droite, représente une plaine emmuraillée : on y couronne le Pape et l'on y baise sa mule. Au premier plan, le pape est porté derrière une longue procession de cardinaux, de moines, d'évêques, etc. (n°s 1 à 100). Ils sont dans la voie large que termine une ruine et un marais. De la porte de cet enclos sort une voie étroite, peu fréquentée (A-C). Ceux qui y marchent passent à travers la procession, devant trois tables, étalant des reliques et se rendant à la *Lex Dei* et aux Vieux Prophètes (Pl. 2). Le pèlerin, chargé du fardeau de ses péchés, s'agenouille devant Moïse, mais il est renvoyé au Christ, dont l'entrée à Jérusalem et la naissance sont représentées sur la planche 3. Sur cette voie étroite, il rencontre une belle femme (le Monde), il la dépasse et marche vers des palmiers, des anges, le Christ chargé de sa croix, et enfin la Jérusalem céleste. Les nombreuses figures, numérotées 1 à 100, *a* à *nn*, et A-I, ont leur explication en néerlandais, en six colonnes.

« Cette estampe, ajoute M. Muller, est si bien dans l'esprit du *Pilgrim's*

Progress, de Bunyan, que je croirais assez qu'il l'a connue. La gravure doit avoir été exécutée en Hollande vers 1600. Elle est signée : *Nic Anglois inventor*. R. B. *sculps*.

« B. serait peut-être *Baudous* (?). Les trois planches ont ensemble cent quatre-vingt-six pouces, chacune ayant quarante-trois pouces de haut; l'explication, dix-sept pouces; l'inscription, cinq pouces. *De la plus extrême rareté.* »

M. Ruelens, en nous transmettant cet extrait de l'ouvrage de Fréd. Muller, nous écrivait : Voilà bien votre estampe. Vous en possédez donc une *édition française*, entièrement *inconnue*. »

C'est bien, en effet, notre estampe, avec un texte néerlandais, et voilà son origine, sa nationalité bien constatées.

II

Notre exemplaire a été anciennement entouré d'un filet à l'encre, et le titre qui surmonte le tout, remplit deux lignes de la longueur de l'estampe, tracées à la main et ainsi conçues :

TABLEAU OU INSTRUCTION DES SIMPLES, REPRÉSENTANT DEUX RELIGIONS DIFFÉRENTES, L'UNE FAUSSE, QUI EST LA RELIGION PAPISTIQUE, OU EST LE CHEMIN LARGE QUI MÈNE A PERDITION, || IL SE FAUT DÉTOURNER; ET L'AUTRE VRAIE, OU EST LE CHEMIN ÉTROIT QUI MÈNE A LA JÉRUSALEM CÉLESTE, AUQUEL IL FAUT ENTRER ET PERSÉVÉRER JUSQU'A LA FIN.

On voit que ce texte présente quelques petites variantes, si on le rapproche de la traduction du texte néerlandais, donné par M. Ruelens.

Les dimensions des quatre (et non des trois) parties de l'estampe, juxtacollées sont : 1^{m},87 de long, sur 0^{m},65 de haut.

En tête de la première des treize colonnes qui sont au bas, on lit ce titre :

EXPLICATION DU CONTENU
DE CESTE CARTE POUR L'INTELLIGENCE D'ICELLE.

Cette explication débute ainsi :

On dit communément que tout ce qui reluit n'est pas or, pour monstrer que tout ce qui a quelque belle apparence n'est pas toujours ce qu'il semble estre. Comme en matière de Religion, là où il y a le plus de lustre et de splendeur, là le plus souvent il y a le moins de vérité, car la vérité estant nue ne demande point ces ornemens. Au contraire, là où il y a le moins de parade, là se trouve la vérité : car elle est simple, et en sa simplicité elle est si belle qu'elle n'a point besoing d'estre ornée, pour esmouvoir les hommes à l'aymer et embrasser. Semblablement les chemins royaulx ne sont pas tousjours les plus seurs, ils sont les plus larges et aisés, mais les issues sont souvent les plus dangereuses. Et au contraire les chemins estroits sont plus seurs. Il

est bien vrai qu'il y a bien plus de peine, mais l'issue et la fin en est plus heureuse. La vérité de l'un et de l'autre se voit en ce tableau, auquel se voyent deux Religions, l'une fausse, qui est la Religion Papistique, et l'autre vraye, qui est la Religion Chrestienne, et deux chemins, l'un large, qui mène à perdition, l'autre le chemin estroit, qui mène à la Jérusalem céleste.

La fausseté de la Religion Papistique se voit ici aux cinq choses :

Premièrement, en l'orgueil insupportable du chef qui est le Pape.

Secondement, en l'Idolâtrie.

Tiercement, en la superstition et faux service.

En quatrième lieu, au traficq qu'on y faict.

Et finalement, en la cruaulté qui y est exercée par ledit Chef et par ses Supposts.

Suit l'énumération détaillée de tous les faits et personnages représentés, c'est-à-dire :

1° Intronisation pompeuse d'un Pape, en la ville de Rome. On le voit coiffé de la triple couronne, porté sur les épaules des hommes, s'élevant au-dessus des puissances de la terre, qui lui baisent les pieds et l'adorent. Il est précédé d'une longue procession de ses suppots, moines et religieux de toutes les couleurs, revêtus des costumes de leurs ordres, et bariolés de toutes les couleurs. Cette énumération, avec renvois du n° 1 à 100 remplit dix pages. « Tous ceux-cy, est-il dit, vont le chemin large ; lequel mène à perdition, laquelle est représentée par une ruine et par une mer, marquez *c.* »

2° Idolâtrie, exemplifiée par l'adoration du Pape, dont on baise les pieds, par l'adoration des créatures (saints et saintes) au lieu du Créateur, par l'adoration « du Dieu de paste, que le prestre fait, façonne, consacre, enserre au sacraire et adore à genoux, porte par les rues processionnellement, et aux malades. » Toutes ces opérations sont figurées par de curieux dessins épisodiques. De même pour les images des saints, pour la confection des statues de bois et de pierre, « l'ouvrier adorant son ouvrage et faisant son dieu du même bois dont il faist bouillir son pot ».

3° Superstition, exemplifiée par la messe, par les cérémonies de la Feste-Dieu, par celles du Baptesme « non commandées de Dieu », par l'extrême-onction, par les prières pour les trespassés et les âmes du purgatoire, par les aspersions d'eau bénite sur les sépulchres, par la confession auriculaire. Tout cela donnant lieu également à de très curieux épisodes, où se voient la légende de Saint Hubert, la célébration d'un mystère, etc., etc.

4° Traficq des indulgences, exemplifié par la boutique papale ou triple table sur laquelle sont étalés les bulles, reliques, Agnus Dei, chapelets et grains bénits.

5° Cruaulté, exemplifiée par l'Inquisition et les persécutions exercées contre les fidèles, que l'on voit « géhennés, bruslés, pendus, mis sur la

roue, décapités, précipités du haut des rochers, pour ne vouloir adhérer aux idolâtions et inventions humaines. »

D'autre part, en regard de tous ceux-là allant à perdition, par le chemin large, se trouvent ceux qui, « sachant que la croix et l'affliction est une marque inséparable de la vraie Église, vont le chemin estroit, où ils rencontrent des meilleurs docteurs qui leur donnent meilleure instruction. Tellement, qu'ils prennent résolution de quitter le Pape pour suivre Christ, d'abandonner la fausse religion pour embrasser la vraie, et de jetter le froc pour estre revestus de justice et saincteté en la vraie Église dont on voit ici le chef et les membres. »

Ce chef, c'est Jésus-Christ, représenté ici par les principaux événements de sa vie terrestre : naissance, entrée à Jérusalem, institution de la Sainte-Cène, passion, condamnation par Pilate et crucifiement, enfin résurrection, triomphe et ascension au ciel. On voit ceux qui sortent de Babylone (de Rome) arriver aux Tables de la Loy, près desquelles sont Moïse et les prophètes, puis à l'Évangile et aux quatre évangélistes. Ils rencontrent ensuite le Monde, représenté par une femme en costume royal, qui cherche à les séduire en leur offrant richesses, honneurs et plaisirs, qu'ils dédaignent, et ils entrent enfin dans la vraie Église, par le vrai baptême et la Sainte-Cène selon l'institution de Jésus-Christ. Ces deux cérémonies sont représentées d'une façon très intéressante dans un temple ouvert, et les costumes des pasteurs, l'attitude des fidèles, le mode de célébration, montrent bien qu'il s'agit d'une Église réformée des Pays-Bas, à la fin du XVI[e] siècle. Nos fidèles se rencontrent finalement avec la Foi, la Charité et l'Espérance, et entrent dans la Jérusalem Céleste, représentée par la ville de l'Apocalypse[1].

III

On comprend aisément qu'une pareille estampe n'ait laissé indifférents ni ceux à qui elle s'adressait, ni surtout ceux contre qui elle était dirigée, et qu'elle ait été exposée à bien des vicissitudes. Non seulement par le sujet, mais aussi par sa bonne exécution, par le caractère et la physionomie des personnages représentés, par les scènes et les costumes (surtout dans notre exemplaire *colorié*), elle offre à l'historien et à l'artiste une étude très instructive. On pourra s'en rendre compte et l'examiner désormais dans notre Bibliothèque de la rue des Saints-Pères à qui nous en avons fait hommage[2]. CHARLES READ.

1. Il est à noter que, dans le commerce de l'imagerie d'Épinal, il se trouve une planche d'assez grande dimension représentant le même sujet.

2. Un architecte protestant, M. Ferré, à qui nous montrâmes dans le temps cette estampe, crut se rappeler l'avoir vue dans sa jeunesse chez le pasteur P. H. Marron, le premier pasteur de l'Église réformée de Paris, qui avait été chapelain de l'ambassade de Hollande.

Le Gérant : FISCHBACHER.

MOTTEROZ. — Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2.

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner, qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

Livres récents déposés à la Bibliothèque.

(Les ouvrages *anciens* sont mentionnés, s'il y a lieu, dans les procès-verbaux du Comité.)

FRANCIS DECRUE DE STOUTZ. **La cour de France et la Société au XVIe siècle**, 223 pages in-12. Paris, Didot, 1888.

ARTHUR DUVERGER. **L'Inquisition en Belgique**, deuxième édition revue et augmentée (1 vol. de la *Bibliothèque Gilon*), 125 pages in-12. Verviers, 1888.

ARMAND LODS. **Un conventionnel en mission. Bernard de Saintes et la réunion de la principauté de Montbéliard à la France**, d'après des documents originaux et inédits, avec un portrait de Bernard, par Louis David. 1 vol. de 303 pages in-8. Paris, Fischbacher. 1888.

GÉDÉON GORY. **Pierre du Moulin**. Essai sur sa vie, sa controverse et sa polémique. Thèse pour le baccalauréat en théologie. 80 pages in-8. Paris, Fischbacher, 1888.

HENRI TOLLIN. **Geschichte der franzœsischen Colonie von Magdeburg.** 2 vol. XIV-743 et VII-506 pages in-8. Exemplaire orné de cinq gravures. Halle A. D. S. Max Niemeyer, 1886 et 1887.

BERNHARD LUNDSTEDT. **Katalog öfver Finspongs Bibliotek**. 13-XVIII-733 pages in-8. Portraits et gravures.

E. MUHLENBECK. **Étude sur les origines de la Sainte-Alliance**, avec un portrait de Madame Krudener, d'après Angelica Kauffmann, XXII-392 pages in-8. Paris, Vieweg, Strasbourg-Heitz, 1887.

LE COLONEL BOOTH-CLIBBORN. **Vainqueur!** 290 pages in-12, publié par le quartier général de l'armée du Salut. Paris, 1888.

R.-A. LIPSIUS. **Theologischer Jahresbericht**, unter Mitwirkung von Benrath, Böhringer, Dreyer, Ehlers, Furrer, Hasenclever, Holtzmann, Kind, Lüdemann, Marbach, Nippold, Siegfried, Werner, Woltersdorf. Siebenter Band enthaltend die literatur des Jahres, 1887. X-558 pages in-8. Leipzig, Georg Reichardt, 1888.

The publications of the Huguenot Society of London, Founded A. D. MDCCCLXXXV. **The walloon Church of Norwich, its registers and history**, by J.-C. MOENS. F. S. A. Vol. I, part II, XVI-385 pages in-4. Lymington, 1888.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 50 POUR 1888

37e ANNÉE. — 1888

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TROISIÈME SÉRIE. — SEPTIÈME ANNÉE

N° 9. — 15 Septembre 1888



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie
LEIPZIG. — F. Brockhaus.
BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1888

MOTTEROZ. — Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2.

SOMMAIRE

Pages.

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* devra être adressé, sous le couvert de M. le Président de la Société, à M. N. Weiss, secrétaire de la rédaction, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8 de 56 pages au moins avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante : 1 fr. 50.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance a domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements ; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances ; ***l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.***

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU
PROTESTANTISME FRANÇAIS

Le Comité a le douloureux devoir d'annoncer aux membres de la Société de l'Histoire du Protestantisme français que M. **Henri Bordier** *a succombé, à Paris, le* 31 *août, à de longues et cruelles souffrances. Cette perte, qui est pour nous un veritable deuil de famille, sera profondement ressentie, non seulement par ceux qui ont eu le privilege de le connaître de pres, mais, à l'étranger comme en France, par tous les amis de notre histoire à laquelle, depuis tant d'années, il s'était consacré tout entier.*

ÉTUDES HISTORIQUES

LE MINISTRE ANTOINE DE CHANDIEU

D'APRÈS SON JOURNAL AUTOGRAPHE INÉDIT (1534-1591)

IV. APRÈS LA SAINT-BARTHÉLEMY ET AU PAYS DE VAUD[1]. 1572-1583.

(Fin)

Les loisirs que notre héros trouva à Lausanne, et plus encore à Aubonne, lui mirent la plume à la main pour l'utilité de l'Église; ce fut dans cette période qu'il composa plusieurs de ses ouvrages les plus importants, que nous ne pouvons rappeler qu'en passant. Il traduisit lui-même en français ses Méditations sur le Psaume XXXII[2], et en fit un excellent livre de piété, spécialement dédié à ceux des protestants de France que la force des persécutions avait fait rentrer dans l'Église

1. Voy. le *Bulletin* du 15 août dernier, p. 393 suiv.
2. *Méditations sur le Psalme XXXII. Traduictes de Latin en François, et reveües par l'auteur mesme. Avec une préface à ceux qui se sont despartis de l'Église réformée. Ont esté aussi adioustez cinquante octonaires sur la vanité du monde. Par A. Zamariel. Avec privilège* (s. l.). *Par G. Laimarie,* 1583, in-16.

catholique, mais qui gémissaient de cette lâcheté; il y joignit cinquante épigrammes morales, de huit vers chacune, publiées déjà à part peu auparavant et intitulées : *Octonaires sur la vanité et inconstance du monde.*

Cet enseignement de la morale en vers, que Pibrac avait mis fort à la mode, nous laisse froids aujourd'hui; et, tout en reconnaissant la bonne intention de l'auteur, nous n'y trouvons rien à glaner, si ce n'est peut-être la strophe suivante, qui nous montre Chandieu moins insensible à la beauté du paysage qu'il avait devant les yeux que Bèze, qui, dans une longue pièce de vers, du reste si remarquable à d'autres égards, n'avait su trouver en fait d'expressions pittoresques que celles de « froide montagne » et de « Alpes cornues. » Chandieu disait, non sans charme :

Quand le Jour, fils du Soleil,
Nous découvre à son réveil
La montagne colorée
D'une lumière dorée :
Je remets en ma pensée
Le beau jour d'Éternité,
Quand la nuit sera passée
Et ce monde aura esté.

Les contemporains goûtèrent fort ces Octonaires, qui furent souvent reproduits, quelquefois avec une traduction en vers latins de Jaquemot, ou mis en musique, à quatre parties, par Claudin Le Jeune.

Sous le nom de *Sadeel*, qu'il ne quittera plus désormais, Chandieu entra dès 1577 dans la lice contre un polémiste catholique, érudit et accoutumé dès longtemps à la lutte, le jésuite espagnol François *Torrès*, en latin *Turrianus* (1504-1584), l'apologiste malheureux des Fausses Décrétales, qui, après avoir pris part au concile de Trente en qualité de théologien du pape, résidait alors en Allemagne. Le sujet de la discussion était l'autorité de l'Église et la légitimité du ministère des pasteurs; pendant sept années les deux antagonistes

échangèrent coup contre coup, et cette passe d'armes était suivie avec un vif intérêt dans une grande partie de l'Europe. Chandieu ayant dédié quelques-unes des pièces de cette controverse[1] au landgrave de Hesse, Guillaume IV, exemple que Torrès imita dans plusieurs de ses réponses, ce prince éclairé et lui-même théologien voulut témoigner de son contentement au champion réformé, et lui fit parvenir, par l'entremise de Hotman, avec une lettre du 8 mars 1581, une coupe en vermeil ciselée et ornée de son portrait et de ses armes. Un juge plus compétent encore, comme lutteur émérite, Théodore de Bèze, n'était pas moins satisfait des exploits de son ami, car il écrivait le 1er décembre 1580 à J.-J. Grynée : « J'espère que tu as lu la seconde réponse de notre Sadeel à Torrès, dans laquelle il me semble s'être surpassé ; j'estime que c'est Dieu lui-même qui l'a opposé à ces jésuites, et je suis rempli d'une singulière joie, lorsque je vois qu'il suscite de tels athlètes pour remplacer les vétérans usés. » Cette lutte, qui se continua du reste encore avec le jésuite écossais Arthur *Faunt*, professeur à Posen, eut un grand retentissement; au fond de l'Allemagne elle remuait profondément un prédicateur catholique, alors très populaire à Cologne, nommé Étienne *Isaac;* fils du Juif converti Jean Isaac[2], il avait été pourvu en 1565 d'un canonicat à Cologne et était devenu, en 1572, curé d'une Église importante de cette ville; il s'était jeté avec feu dans la controverse contre les protestants, mais la licence qui lui fut accordée à cet effet de lire tous les livres des hérétiques fut fatale à sa foi catholique. Dans le cours d'une discussion avec des gentilshommes protestants il s'était engagé à réfuter un traité de Chandieu contre la messe, qui venait de paraître,

1. *Sophismata Turriani* (Genevae), 1577, in-8; dédicace du 6 mars 1577. — *Ad repetita Turriani Sophismata responsio.* Morgiis, 1580, in-8; dédicace du 12 août 1580. — Ces deux ouvrages réunis ont été réimprimés Morgiis, 1583, in-8, et Genevae, 1592, in-8.

2. Le père fut professeur d'hébreu à l'Université de Cologne de 1551 jusqu'à sa mort, en 1577 ; son fils, tout en poursuivant d'abord des études de médecine, avait aussi enseigné l'hébreu par interim à Cologne et à Louvain, puis à la jeune Université de Douai en 1564.



et qu'il n'avait pas même encore lu. A l'épreuve il trouva la tâche plus ardue qu'il ne l'avait pensé; il sollicita le concours de polémistes plus aguerris, ses amis, le jésuite Brillmacher, qui fit attendre trois ans sa pauvre réponse, puis l'inquisiteur Guillaume Lindanus, le savant évêque de Ruremonde; mais leurs prétendues réfutations[1] parurent si faibles à notre curé que sa confiance, jusque-là inébranlable dans la vérité infaillible de l'Église romaine, en reçut une rude atteinte. Il se mit à étudier la question même de l'autorité de l'Église; la controverse de Chandieu avec Torrès acheva de lui ouvrir les yeux, et le détermina à abandonner sans compensation une position très enviée et à résigner, le 24 avril 1584, ses riches bénéfices pour entrer dans l'Église réformée[2].

Un détail nous montrera encore quelle notoriété Chandieu avait acquise en ces contrées par ses seuls écrits : lorsque l'archevêque-électeur de Cologne, Guebhard Truchsess, eût rompu avec Rome, le comte palatin Jean-Casimir, son ami et allié, désirait vivement lui procurer un théologien réformé, expérimenté dans les questions ecclésiastiques, pour le conseiller dans la réforme religieuse de ses états; le 13 janvier 1583 il proposait d'écrire à Théodore de Bèze pour tâcher d'obtenir dans ce but Chandieu, que Casimir ne connaissait pas encore personnellement, mais qu'il regardait comme l'homme le plus capable de mener à bien cette œuvre difficile. Les événements politiques ne permirent pas de donner suite à ce projet, dont le principal intéressé lui-même n'eut probablement pas connaissance.

Chandieu, en approfondissant les matières controversées, se sentit appelé à ne pas les traiter seulement dans la polé-

1. Celle de Brillmacher a pour titre : *Controversiarum de Eucharistiæ augustissimo sacramento Dialogi V.* Coloniæ, 1584, in-12; celle de Lindanus : *Christomachia calvinistica et sacramentariorum omnium vere sathanica; hic est insertus Anti-Sadelius...* Antwerpiae, 1584, in-8.

2. Voyez : *Wahre und einfältige Historia Stephani Isaaci...* s. l., 1586, in-4. — Dès lors, pasteur à Heidelberg depuis 1584 ou 1585, et s'y mariant en 1587, il devint peu après supérintendant à Bensheim, dans le Palatinat.

mique, mais à les développer librement dans des traités spéciaux; il en fit paraître en peu de temps trois, dans lesquels il mettait en lumière avec autant de netteté que de modération la doctrine évangélique dans son opposition aux erreurs romaines, sur l'Écriture sainte[1], sur le purgatoire[2], et sur la messe[3]. Nous avons mentionné déjà le dernier à l'occasion d'Étienne Isaac; rapportons sur le premier un témoignage d'une autre sorte: François de Sales, se trouvant à Turin en décembre 1596, fut interrogé par le duc de Savoye sur ce qu'il pensait de Genève; il répondit en exhortant ce prince à s'emparer de cette ville, dont il lui dénonçait la grande et pernicieuse influence, « parce que c'est le siége de Satan, d'où il épanche l'hérésie sur tout le reste du monde »; et il continuait en donnant entre autres l'argument suivant: « Par ses belles et magnifiques imprimeries cette ville remplit toute la terre de ses méchants livres, jusqu'à les faire distribuer aux dépens du public. Cette année, le livre de La Roche-Chandieu a été imprimé à en donner gratuitement pour 700 écus d'or[4]. » Étouffer, il est vrai, est souvent plus facile que répondre; bien d'autres l'ont éprouvé; mais c'est une petite preuve en faveur de la vérité.

Les dix années paisibles que Chandieu passa dans le pays de Vaud furent utilement employées pour l'éducation de ses enfants. Deux étaient morts avant la Saint-Barthélemy, et quatre avaient suivi les parents dans leur fuite; six autres leur

1. En latin, 1580, puis 1584; traduit en anglais, 1583; en allemand, 1604; en français, par S. Goulard : *Traité théologic et scholastique de la parole de Dieu escrite, contre les traditions humaines...* (Genève), 1596. — Il fut combattu en 1591 par Jean Lens, professeur à Louvain.

2. En latin, 1580 (?), puis 1583 et 1588; traduit en français par S. Goulard : *Traité... de la vraie rémission des péchés contre les satisfactions humaines et le controuvé purgatoire de l'Église romaine* (Genève), 1595.

3. En latin, 1581, puis 1583 et 1588; traduit en français par S. Goulard : *Traité... de l'unique sacrificature et sacrifice de Jésus-Christ contre le controuvé sacrifice de la Messe* (Genève), 1595.

4. *Vie de Saint-François de Sales*, par son neveu, Aug. de Sales, Lyon, 1633, p. 120 (citée par Gaberel, *Histoire de l'Église de Genève*, II, p. 139 et suiv.).

naquirent dans l'exil, mais deux moururent au bout de peu de mois, ainsi que le treizième et dernier, né après le retour en France.

Le père marque avec soin dans son Journal toutes ces naissances, et les baptêmes qui les suivent de près, joignant à ces brèves mentions une fervente prière pour chaque enfant. Je ne transcris que celle pour *Esaïe*, né le 16 septembre 1576 : « Que le Seigneur, Père très clément, auquel moi et les miens nous devons la vie et le salut, veuille conserver et faire croître cet enfant, et le pourvoir en abondance de toute bénédiction sur la terre et surtout pour le ciel; qu'il daigne exaucer les prières par lesquelles son père le consacre à la propagation sainte et heureuse du règne de Jésus-Christ, mon Seigneur ». — Détail touchant : Vingt ans plus tard, quelques années après la mort du père, le fils ajoutait en marge, à cette page du journal paternel : « Exauce, ô Dieu très clément, les vœux de mon pieux père, et, comme tu l'as béni, bénis aussi son rejeton, conformément à ta sainte alliance. O Père tout-puissant, qui par ton immense bonté m'as conduit sain et sauf dès ma naissance jusqu'à cette vingtième année, accueille-moi, je me mets sous ta tutelle; je suis à toi, par le Seigneur Jésus-Christ; inspire-moi une vie dirigée de telle manière que par elle je te serve, à toi et à ton Église. Fais, mon Dieu, que je parvienne à mériter de porter le nom de mon père[1] ».

Ce père si justement vénéré n'avait négligé aucun soin pour l'éducation des siens. Afin d'être aidé dans cette tâche, il avait pris chez lui, comme précepteur, dès le 1er avril 1574, un jeune réfugié qui, plus tard, devait occuper avec distinction pendant trente-cinq ans la chaire de grec à l'académie de Genève, et se faire connaître par plusieurs publications utiles; Gaspard

1. Remarquons, au sujet de cette dernière et si touchante requête, la pensée analogue que, vers le même temps, Bèze exprimait à ce fils de son ami défunt, dans une épigramme latine : « Esaïe, fils du grand Sadeel, reçois les vœux que Bèze forme pour toi; peu de mots suffisent à les résumer : Sois un fils entièrement digne de ton père ». Bezae *Poemata*, Genève, 1599, f. 103. — Esaïe et son frère aîné, Jean, consacreront chacun, en 1606, une poésie latine au souvenir de Bèze, l'ami de leur père et leur propre ami paternel.

Laurent[1], c'est son nom, fut pendant de longues années comme un membre de la famille, et conserva toujours pour Chandieu un sentiment de profonde vénération, qu'il tînt à honneur en plus d'une occasion d'exprimer publiquement.

Nous pouvons constater la sollicitude avec laquelle le père suivait les études de ses fils par la précision avec laquelle il en notait les diverses étapes. C'est ainsi qu'il signale l'entrée de son aîné au collège, à l'âge de huit ans et demi : « Le 5 mai 1575, Jean commence à aller au collège littéraire public de Lausanne. — Que le Seigneur, père et source de la sagesse et de la science, bénisse ses études, et les dirige vers sa gloire et l'édification de l'Église, par Jésus-Christ, dans lequel sont cachés tous les trésors de la sagesse. Amen. » — Au bout de quelques années, en novembre 1580, il envoie ses trois aînés continuer leurs études à Genève ; de là ils se rendent dans les pays de langue allemande : « Le 2 juin 1582, lisons-nous dans le Journal, *Jean*, *Jacques* et *Daniel*, avec leur précepteur, sont partis pour Bâle. — Seigneur Dieu, qui es mon père et celui des miens, conduis nous tous et garde nous ; bénis leurs études et leurs travaux, et ramène les en santé auprès de nous tous en santé ; et donne la paix à ton Église, par Jésus-Christ, notre Seigneur. Amen. »

Joignons à ces paroles du père le billet si cordial par lequel Théodore de Bèze recommandait les jeunes voyageurs à son ami, le professeur J.-J. *Grynée* à Bâle, en date du 12 mai 1582 :

« Mon frère, ceux qui te donneront cette lettre sont les fils de notre Sadeel, image véritable de leur père pour autant que leur âge le comporte.

1. Originaire de La Roche-en-Reynier (en Velay, dép. de la Haute-Loire), il fut reçu habitant de Genève le 11 novembre 1572. En décembre 1587, la Compagnie voulut le nommer professeur de philosophie, mais il ne put accepter à ce moment ; il fut professeur de grec de 1597 à 1633. Genève ne put se résoudre à le céder à la jeune Académie de Die, qui l'en priait en 1606. C'est à lui essentiellement que l'on doit l'édition posthume des œuvres théologiques de Chandieu, dont il termina même quelques travaux restés inachevés. En 1605, à l'occasion de la mort de Bèze, il montrait la reconnaissance de son cœur fidèle en unissant, dans deux épitaphes en vers grecs, le souvenir de Calvin et de Chandieu à celui de Bèze.

L'orage de la guerre, qui nous menace chaque jour davantage et qui a presque dissipé notre Académie, a hâté leur départ pour Bâle. Leur père désire qu'à l'étude des lettres ils joignent celle de la langue allemande, car ils doivent ensuite aller plus loin en Allemagne. Ils méritent certes que vous les receviez le mieux possible, soit à cause du père, dont le nom est si illustre, soit à cause de leurs excellents caractères. C'est pourquoi je te les recommande très vivement, à toi et aux autres frères vénérés, ainsi que le précepteur qui les accompagne, homme doué aussi de dons remarquables, et qui vaut beaucoup plus que son apparence ne l'annonce. »

Il s'agit de Laurent, dont nous avons parlé, et qui, paraît-il, ne payait pas de mine.

De Bâle, d'où la peste les chasse au bout de trois mois, nos étudiants, je dirais mieux nos collégiens, se rendent à Zurich, munis de lettres de recommandation de François Hotman, alors à Bâle; ils y restent un an, peut-être davantage, font ensuite un séjour à Heidelberg[1], d'où ils rentrent enfin à Genève, en février 1585.

Dans ce séjour de Heidelberg ces jeunes gens s'étaient fait remarquer par la distinction de leurs manières et leur bonne conduite. Le plus jeune en particulier, alors âgé de onze ans seulement, était un enfant singulièrement bien doué : « Il a l'esprit éveillé, écrivait à son sujet le grave jurisconsulte Hotman, des manières aimables, douces et charmantes, de sorte qu'il a fait mes délices à Bâle et partout[2]. » Aussi le comte palatin Jean-Casimir, qui désirait procurer à son jeune neveu et pupille, le futur électeur Frédéric IV, un camarade d'études et un émule parlant français et élevé dans les principes réformés, n'hésita-t-il pas à demander à Chandieu[3] de

1. Ils sont inscrits sur la matricule de l'Université à la date du 23 novembre 1584. Je ne doute pas en effet que ce ne soient leurs noms qui, mal lus, sont rendus ainsi par M. Toepke (*Die Matrikel der Universität Heidelberg*. Heidelberg, 1886, II, p 144) : *Caspar Laurentius, Joannes Csanderus* (lisez *Chandaeus*), *Jacobus Csanderus, Galli*. — Daniel etait décidément trop jeune pour figurer sur la matricule. — A Bâle, leur inscription porte en 1582 : *Joannes et Jacobus Chandaei F. F.* (fratres). *Casparus Laurentius Velaunus eorum præceptor*.

2. Hotman à Lingelsheim, 7 février 1585. *Hotomanorum Epistolæ*, Amstel., 1700, p. 178. L'imprimé met à tort cette lettre à l'année 1584.

3. Nous devons la communication d'une copie de la lettre de Casimir à Chan-

lui confier son petit *Daniel*, du même âge que le jeune électeur, et de consentir à le renvoyer à Heidelberg; il participerait à l'éducation excellente donnée au petit prince. Les amis de Chandieu, Hotman à Genève (où il était revenu depuis peu), Toussain à Heidelberg, insistèrent si vivement auprès de lui pour qu'il acceptât ces propositions, qu'il finit, non sans résistance, par y consentir : « Il ne s'est pas décidé facilement au départ de cet enfant, écrit encore Hotman[1]; mais il en coûtait bien davantage à la mère de laisser arracher à ses caresses son cher Daniel, pour l'envoyer à une si grande distance; néanmoins, après bien des efforts, je suis parvenu au but. » En juin 1585, en effet, le jeune garçon, précédé et suivi des prières paternelles, partit sous la direction d'un précepteur spécial, dont j'ignore le nom. Remarquons que Chandieu, avec un grand bon sens, avait insisté pour que son fils ne fût point tenu à l'écart des autres enfants de son âge et pût suivre les leçons du collège de Heidelberg; ce qui lui fut accordé sans difficulté.

Le gouverneur du jeune électeur était *Othon de Grunrade*, gentilhomme saxon, qui, d'abord chargé de l'éducation des enfants de Jean de Nassau, le frère du Taciturne, avait ensuite été, en sa qualité de conseiller de ce prince, l'appui constant d'Olévian dans ses derniers travaux évangéliques à Dillenbourg et dans le comté de Solms. Il s'acquittera si bien de la mission de confiance dans laquelle nous le trouvons maintenant, que, lorsqu'elle sera achevée, la reconnaissance de son élève, devenu électeur, l'appellera à la présidence du conseil ecclésiastique du Palatinat, poste dans lequel il rendra pendant de longues années d'inappréciables services. Sous la direction de cet homme aussi distingué que pieux, des maîtres[2]

dieu (de Lautern, 5 mars 1585) à l'obligeance de M. W. de Charrière de Sévery, à Lausanne.

1. *Hotom. Epist.*, l. c.

2. Un jurisconsulte érudit, l'ami de Hotman et de Bongars, G. M. Lingelsheim, remplissait les fonctions de précepteur, dans lesquelles il était secondé par deux théologiens réformés, Daniel Toussain, l'ancien pasteur d'Orléans, et Jean-

de grand mérite coopéraient à l'éducation de Frédéric et de son camarade français.

Nous ne pouvons nous arrêter davantage sur ce sujet, si ce n'est pour rappeler la joie bien légitime que Chandieu devait ressentir en recevant sur son fils, pendant les trois ans de son absence, les meilleurs témoignages, et en constatant à quel point cet enfant avait su gagner le cœur de ceux qui l'entouraient. On en jugera par les lignes suivantes, que Grunrade écrivait à son ami J.-J. Grynée, le 26 septembre 1588, au moment où notre jeune homme, alors âgé de quatorze ans, quittait Heidelberg pour rentrer dans la maison paternelle, et devait passer par Bâle[1] :

« Bien que le départ de mon fils Daniel, qui certes est l'excellent fils d'un père excellent (je parle de son père Antoine de Chandieu), me remplisse à tel point de tristesse que je m'en étonne moi-même, et que je n'aie pas été capable d'écrire à Bèze, à Chandieu, à Plessen et aux autres amis de Genève, j'ai voulu cependant t'écrire à toi, excellent Grynée, parce que j'espère un soulagement efficace si mon cœur peut s'épancher dans ton sein si compatissant.

« Je me demande quels doivent être les sentiments qui remplissent l'âme de vrais parents, lorsque je constate en moi un si grand amour envers ceux qui ne sont pas mes fils par la naissance. Tu connais ces deux sortes d'affection, toi qui as des enfants, et qui as toujours entouré tes disciples d'un amour paternel. Mais contemple et admire avec moi l'intensité de l'amour de Dieu le Père envers son fils unique et envers les membres de celui-ci; car lui, qui est amour, les aime du même amour dont il entoure son fils. Si l'on pouvait concentrer sur un seul enfant toute l'affection de tous les parents qui ont jamais vécu et qui vivront, l'intensité des sentiments de ces créatures humaines ne pourrait cependant être comparée à la puissance de l'amour qui est dans le créateur. Ô heureux sommes-nous, trois et quatre fois heureux, de ce que dans nos cœurs cet amour de Dieu ait été répandu par son esprit! C'est à

Jacques Grynée, pendant les deux années (1584 à 1586) où ce dernier fut professeur à Heidelberg, avant d'être réclamé par Bâle, sa ville natale, qui l'appela à la charge d'Antistès. C. Perbrand, B. Pitiscus, plus tard prédicateur de la cour, et J. Posthius, médecin de la cour, étaient chargés de branches spéciales d'enseignement. Grunrade s'était réservé l'instruction religieuse, et prépara le jeune prince à sa première communion, à Pâques 1587; Daniel y participa sans doute aussi.

1. Bibl. de l'Univ. de Bâle. Manuscrit G. II, vol. 5. p. 746 et suiv.

ton exemple, cher Grynée, que je t'écris ces choses, à toi qui as l'habitude de me communiquer tes saintes méditations dans tes lettres si affectueuses ; envers d'autres je ne saurais m'abandonner ainsi.

« Je te prie, si tu m'aimes, et si, à cause de moi, tu aimes mon Daniel, explique lui en mon nom, à son passage à Bâle, le verset 5 du XXIIe chapitre de Josué[1]. C'est en vain que j'essayerais moi-même de le faire maintenant, ou du moins j'y réussirais mal, parce que je suis triste... Écrit à Heidelberg le 26 (septembre 1588), jour où nous dit adieu, hélas! mon cher Daniel, que je prie Dieu de faire devenir un Jedidja[2] entre les mains de son pieux père. — Ton Othon de Grunrade. »

Grynée n'eut rien de plus pressé que de faire passer cette lettre à l'heureux père, qui la retournait le 15 octobre, en lui écrivant[3] :

« J'ai reçu ta lettre, et avec elle celle que l'excellent Grunrade t'avait écrite; je te remercie fort de la bonté avec laquelle tu as bien voulu me la communiquer. Qu'y a-t-il de plus doux que cette affection que je vois briller dans cette lettre! Et quoi de plus pieux que de rapporter de suite ses élans d'amour paternel à celui de qui, comme dit Saint-Paul, toute la famille tire son nom. De la même manière que des parents ont une affection naturelle pour leurs enfants, sans aucun mérite particulier de ceux-ci, ainsi cet homme illustre a entouré notre Daniel d'un amour presque paternel, alors qu'il n'y a rien en lui de nature à mériter une si grande bienveillance. Du reste ce n'est pas le fils seulement qu'il s'est attaché par là, mais le père et la famille tout entière. »

Au travers de la modestie de Chandieu perce la joie profonde qu'il ressent à si juste titre.

Une famille bien unie et dirigée sous le regard de Dieu est, sur cette terre, la source pure des plus grandes joies et un

1. « Aimez l'Éternel, votre Dieu, marchez dans toutes ses voies, gardez ses commandements, attachez-vous à lui, et servez-le de tout votre cœur et de toute votre âme ». Ce sont les recommandations adressées par Josué aux trois tribus transjordaniques, en les renvoyant dans leurs foyers après la conquête de Canaan. Grunrade, qui expliquait matin et soir quelques passages de la Bible à ses élèves (ce que, à la prière de l'électeur, il continua de faire pour ce dernier même après qu'il eût commencé à régner), avait sans doute choisi ce jour-là le verset cité spécialement en vue de Daniel.

2. Allusion à II Sam. XII, 25 : « Salomon fut aimé de l'Éternel ; David le remit entre les mains de Nathan le prophète, qui lui donna le nom de *Jedidja* » (en hébreu : bien-aimé de l'Éternel).

3. Bibl. de l'Univ. de Bâle, Mscr. G. II, vol. 11, p. 7 et suiv.

port où s'abrite la plus douce paix, même au milieu des épreuves et des tempêtes de la vie extérieure. Mais, plus le bonheur qu'elle procure est intense, plus aussi les commotions qui l'ébranlent sont-elles ressenties vivement et le trouble qu'elles causent est-il profond. Chandieu l'avait bien éprouvé, quelques années auparavant, à l'occasion de sa petite *Marie.* C'était l'aînée des enfants[1]; c'était elle qui avait eu ce doux privilège d'initier ceux qui étaient alors de jeunes époux à l'épanouissement radieux de leur bonheur, par les joies paternelles et maternelles; aussi, sans qu'ils aimassent moins les suivants, des souvenirs pleins de charme et un parfum tout spécial étaient pour eux inséparables de cette fleur de leur premier printemps. Mais, quelle inquiétude poignante! lorsque, à Pole, dans des jours paisibles et calmes, la maladie vint la toucher, légèrement d'abord, puis d'une main toujours plus pesante! Le 4 octobre 1571 Chandieu écrit dans son Journal : « Marie, après avoir longtemps toussé, est atteinte de pneumonie. Seigneur Dieu, Dieu vivant, Dieu de la vie, Dieu éternel, aie pitié de la chère petite et de ses deux parents; et que ta puissance infinie nous conserve celle que ta grande et paternelle bonté nous a miséricordieusement donnée. » Le lendemain il continue : « Vers midi, l'heure de sa naissance, Marie s'est endormie au Seigneur. Elle a vécu sept ans, quatre mois et quatorze jours. La parole et la vie lui manquèrent pendant qu'elle invoquait le Seigneur Jésus. O Dieu très haut et très juste, juste juge de toute la terre, j'adore tes jugements; je reconnais que j'ai mérité bien plus encore que cette si rude blessure. Aie pitié de moi et des miens. Console le père et la mère qui souffrent; et retire la verge de ta colère. N'entre pas en jugement avec tes serviteurs, Seigneur, pour l'amour de Jésus-Christ, mon Maître et mon Sauveur! »

Dieu a entendu ce cri déchirant de la douleur paternelle, poussé cependant au milieu d'une si chrétienne soumission;

1. Elle était née à Banthelu, le 21 mai 1564.

dans les larmes et l'humilité, la force d'en haut est venue relever et soutenir cet homme au cœur blessé, et une divine espérance a raffermi sa confiance. Nous en avons pour preuve la touchante poésie qu'il a intitulée : *Cantique à la mémoire de sa fille, sur la misère de ceste vie*[1], dont nous ne citerons que quelques strophes :

1.

Par le désert de mes peines
Mon âme va haletant
Après les vives fontaines
Du doux repos qu'elle attend,
Et désire être dehors
De la prison de son corps,
Pour retourner en la vie
Dont le péché l'a bannie.

2.

Certes la vie est pareille
A la rose qui, ouvrant
L'œil de sa beauté vermeille,
Rend l'air odoriférant;
Puis soudain on s'ébahit
Comme elle s'évanouit,
Étant flétrie et séchée
Par le vent qui l'a touchée.

3.

Mais la vie est profitable
A qui connait, comme il faut,
Que la vie est misérable,
Afin d'aspirer plus haut;
Et qui, nageant, voit le port
D'une bienheureuse mort,
Qui de la mort le délivre
Pour éternellement vivre.

4.

Cessez donc, mes yeux, d'épendre
Les pluyes de ma douleur,
Cessez de percer et fendre
Les entrailles de mon cœur.
Dieu l'a ainsi ordonné;
Il prend ce qu'il a donné;
Ma fille vit à cette heure
D'une vie trop meilleure.

5.

Sortant d'une loge basse,
Elle est montée en un lieu
Où elle contemple la face
De la majesté de Dieu.
C'est un palais de beauté
Aux saints élus apprêté,
Auquel le fondement ferme
Ne reconnait point de terme.

6.

O Dieu, de mon cœur le guide,
Fais que ta grâce et bonté
Me retiennent sous la bride
De ta juste volonté;
Adorant ce que tu peux,
Et voulant ce que tu veux;
Donne-moi qu'en ton service
A toi vivre et mourir puisse.

1. Cette poésie, comprenant 20 strophes de 8 vers, se trouve dans la seconde édition des *Poémes chrestiens et moraux* (imprimés chez Jean de Tournes), s. l. ni d., pet. in-8°, ainsi que, avec une traduction en vers latins de Jacomot, à la suite de : *Ehud, sive tyrannectonos; Tragœdia, Auctore Jo. Jacomoto Barrensi. Cum aliquot poematiis latinogallicis*, s. l. *Apud Jo. Tornaesium*, 1601, in-8°, p. 100 à 112. Elle a été reproduite dans le *Bulletin*, t. XXIX, p. 417 et suiv.

Cette épreuve douloureuse se renouvela, nous l'avons dit, à plusieurs reprises; car Dieu redemanda encore aux parents quatre des chers enfants qu'il leur avait donnés, la plupart peu de mois après leur naissance; ainsi, le 29 janvier 1585, une seconde petite *Marie*, le dernier de leurs enfants, alla rejoindre, à l'âge de quatre mois, cette sœur aînée, dont elle portait le nom et qu'elle devait rappeler. — Mais ceci nous transporte en France, alors que les onze années de l'exil sont écoulées, et nous amène à une dernière période, à laquelle sera consacré notre chapitre final.

(*A suivre.*) A. BERNUS.

DOCUMENTS

LA SITUATION JUDICIAIRE DES LUTHÉRIENS DE NOYON EN 1548

ARRÊT INÉDIT DU PARLEMENT DE PARIS, du 22 novembre.

Nier que la Réforme a été, à l'origine, un mouvement éminemment religieux, c'est nier l'évidence même et se mettre dans l'impossibilité d'expliquer pourquoi quarante années de supplices, subis sans révolte, n'aboutirent qu'à le développer. Mais il serait tout aussi injuste de prétendre que ce mouvement n'a pas été favorisé par beaucoup de causes secondaires : dispositions des supérieurs ecclésiastiques, attitude des autorités locales et royales, caractère de la population, crises politiques ou sociales, etc.

Parmi ces causes, il en est une qu'on a peu ou point mise en lumière, c'est l'influence qu'exercèrent les lois successivement édictées pour la répression de l'hérésie. Il n'existe encore aucun recueil complet et systématique de ces édits, du moins pour le XVIe siècle, et il se passera sans doute des années avant que cette lacune essentielle soit comblée, notamment pour les règnes de François Ier et Henri II. Il y a longtemps que nous recueillons des notes et des

documents sur ce sujet. Ils sont beaucoup plus nombreux qu'on ne pense et cette multiplicité atteste à elle seule l'embarras et les hésitations du pouvoir, en face de cet être insaisissable qui s'appelle la conscience humaine. Tantôt on la défère aux tribunaux ecclésiastiques, tantôt, lorsque ces derniers inclinent à la faiblesse ou à la connivence, aux juges séculiers, tantôt aux uns et aux autres concurremment. Bref, on sent que l'autorité cherche laborieusement une puissance qui soit au-dessus et en dehors de l'influence des idées qu'il veut « extirper », c'est son expression favorite; et elle n'y parvient jamais entièrement, pour la raison fort simple que les idées pénètrent aussi bien dans le cœur et dans l'intelligence du juge que du prévenu.

Cette situation particulière a été largement exploitée par les premiers protestants. On en trouvera un exemple caractéristique et inédit dans le document qu'on va lire. L'étude si neuve de M. A. Lefranc sur la *jeunesse de Calvin*, dont nous reparlons plus loin, nous révèle, entre autres, l'étendue du mouvement réformateur, à Noyon, de 1526 à 1564. Et une partie de l'intérêt qui s'attache à ce récit résulte du fait que les ennemis du mouvement, nombreux pourtant et influents, ont été si longtemps impuissants à l'enrayer. L'arrêt que nous publions nous l'explique pour l'année 1548.

L'inquisiteur et l'official de l'évêque avaient fait emprisonner trois prévenus d'erreurs luthériennes, savoir *Adrien Censier*, son domestique, et le sergent royal de la prévôté, *Louis Bachelier*. — Mais ils ne pouvaient faire plus.

L'édit de François Ier, du 1er juin 1540[1], qui régissait la matière, stipulait que les baillis, sénéchaux ou officiers spécialement commis par le Parlement avaient seuls qualité pour faire leur procès à ces criminels. Or il n'y avait à Noyon ni bailli, ni sénéchal, et le prévôt royal ne pouvait procéder que par inquisitions, informations et prises de corps, puis il devait renvoyer les prévenus et leurs charges par devant les baillis (voy. art. V de l'édit).

On comprend que les Luthériens de Noyon aient pu profiter de cette situation et que même l'inquisiteur de la foi ait hésité à poursuivre, puisque la poursuite ne pouvait aboutir qu'à remplir les prisons de... bouches inutiles.

1. Voy. Haag, *France prot.*, X, 8.

On instruit donc le procureur général du roi, lequel, le 22 novembre, requiert le Parlement de Paris de remédier à cet état de choses. Il demande que ce dernier « commette »[1] le prévôt royal à procéder en lieu et place du bailli. — Mais il y avait plus : Pour faire un procès, même aux hérétiques, il faut de l'argent; où le prendre? Dans la caisse de l'évêque, dit le procureur; il se récupérera éventuellement sur les biens des coupables, s'ils sont condamnés.

On verra que le Parlement accéda à la requête du procureur général et on ne lira pas sans intérêt ce qu'il crut nécessaire d'ajouter au sujet du célèbre *Laurent de Normandie*.

Bien que nous ayons dépouillé les registres jusqu'en 1550, nous n'avons pas trouvé la conclusion de cette affaire. Souvent, presque toujours, les évêques refusèrent les sacrifices pécuniaires qu'on leur imposait d'office, ce qui nécessitait de nouvelles procédures. On comprend que, grâce à ces longueurs, les accusés aient pu gagner du temps, et échapper à leurs parties adverses.

Nous croyons qu'il en a été ainsi pour A. Censier et ses « complices »[2]. N. WEISS.

Arrêt criminel du 22 novembre 1548.

[Arch. Nat. X2a 106]

Veue par la court la requeste à elle présentée par le procureur général du Roy, par laquelle et pour les causes y contenues; actendu qu'il avoit esté adverty qu'il y avoit aulcuns prisonniers, tant ès prisons du chappitre de Noyon que ès prisons de l'evesque dudit Noyon, qui avoient esté constituez prisonniers en vertu [de] decret de prinse de corps decerné tant par los inquisiteur de la foy que par l'official dudit Noyon; c'est assavoir, *Adrian Censier*, son serviteur et *Loys Bachelier*, sergent royal en la prevosté dudit Noyon,

Contre lesquelz lesdits inquisiteur et official ne peuvent procéder, supposé qu'ilz soient chargez de plusieurs herésies et blaphêmes, mesmement ledit Censier de blaphême sacramentaire[3], combien que lesdictz prisonniers soient purs laiz, actendu la prohibition de l'édict; et n'y a

1. C'est-à-dire autorise.
2. Voy. plus loin, p. 495.
3. Les « sacramentaires », c'est-à-dire ceux qui niaient la présence réelle où plutôt matérielle, étaient toujours punis du feu.

audict siège de Noyon aulcuns bailly ou lieutenant, mais seulement un prevost royal qui ne peult, par la disposition dudict édict, faire les procès criminelz, sinon qu'il fust commis par ladite court.

Il requeroit, à ce que les procès de telz crimes ne demeurent à faire, commectre le prevost royal dudit Noyon pour faire et parfaire les procès des dessusdictz audict lieu de Noyon, actendu que les tesmoings qu'il convient recoller et confronter auxdicts prisonniers sont demeurans audict lieu de Noyon, et iceulx procès faictz et parfaictz, estre rapportez par devers ladicte court et lesdictz prisonniers amenez en la Conciergerie du Palais, pour estre jugez suivant l'édict du roy, comme de raison.

Et oultre, que, pour faire les fraiz desdictz procès, les commissaires establiz au régime et gouvernement du temporel de l'evesque de Noyon, à la requeste *de didato*, estre tenuz de fournir la somme de trois cens livres parisis, et tout considéré.

Ladicte court, en ayant esgard à la requeste dudict procureur général du roy, et icelle entérinant, a commis et commect le prevost royal du siège de Noyon pour faire et parfaire les procès à l'encontre desdictz Censier, son serviteur, et Bachelier, sur les crimes d'heresies à eulx imposez, iceulx procès instruire et mectre en estat de juger, pour, ce faict, les envoyer par devers ladicte court, ensemble lesdictz prisonniers en l'estat, ès prisons de la Conciergerie du Palais, suivant l'édict du roy, pour estre procédé au jugement d'iceulx, ainsi que de raison.

Et neantmoins, pour aulcunes bonnes causes et considérations à ce mouvans, ladicte court a enjoinct et enjoinct audict prevost prendre et appeller pour son greffier quelque bon et notable personnage fidelle et secrect[1], non suspect, et oultre, soy informer secrectement et diligemment sur lesdicts crimes et delictz imposez à maistre *Laurens de Normandie*, lieutenant général dudict siège de Noyon, que l'on dict estre de présent à Genefve, et autres ses complices, et mesmement depuis quel temps ledict lieutenant a esté entaché de ladicte secte; procéder à l'encontre de ceulx qu'il trouvera chargez par information, ainsi qu'il verra estre à faire par raison.

Et pour faire les fraiz qu'il conviendra faire en ceste matière, seront les commissaires commis au régime et gouvernement du temporel de l'evesque de Noyon, tenuz de fournir la somme de six vingts livres parisis et à ce faire seront contrainctz par toutes veoyes et manières deues et raisonnables, nonobstant oppositions ou appellations quelzconques et sans préjudice d'icelles.

P. Lizet.

1. Ce qui signifie *discret*.

REQUÊTES

ADRESSÉES AUX ÉTATS GÉNÉRAUX DES PAYS-BAS

PAR DES RÉFUGIÉS OU PERSÉCUTÉS FRANÇAIS OU VAUDOIS

pendant les années 1690 à 1695.[1]

Voici la suite, dans l'ordre chronologique, des requêtes extraites des archives de la Haye par notre infatigable collaborateur, M. A.-J. Enschédé.

I. QUATORZE RÉFUGIÉS DU BÉARN EMPRISONNÉS A SAINT-SÉBASTIEN ET NOYÉS EN MER.

Le 20 juin 1690, *Élisabeth et Jeanne Majendie*, réfugiées, natives d'Orthez en Béarn, demeurant à Amsterdam et agissant au nom de Marie Daguerre leur mère, veuve de feu Arnauld Majendie leur père, vivant pasteur français à Amsterdam, déclarent ; qu'en janvier 1690, L. H. P., à la demande du Consistoire de l'Église wallonne de la Haye, avaient fait réclamer par le sieur Boetje leur ambassadeur auprès de la cour d'Espagne, la liberté des réfugiés du Béarn, incarcérés à Saint-Sébastien. Le général commandant dans cette ville les fit, en conséquence, embarquer de force dans un méchant navire et distribua leurs biens aux employés de la douane, sous prétexte que c'étaient des articles de contrebande. Le navire ayant péri corps et biens, les suppliantes réclament ce qui appartenait aux époux *Lassalle Treslay* et *Tabitha Majendie* leurs oncle et tante. Les pièces suivantes accompagnaient cette requête :

A Saint-Sébastien, ce 13 décembre 1689.

Il y a quinze jours que je suis party du pays, mon cher amy, avecq vostre famille, *M. Majendye, mademoiselle de Baset*, et la mienne, pour nous embarquer à Saint-Sébastien, et pour plus grande précaution, nous eûmes un passeport de monsieur le vice-roy de Pampelone, pour venir icy. Tout cela n'a pas empêché, mon cher amy, que nous ayons esté volés, et mis icy en prison, où nous nous trouvons sans secours, argent ny amis. C'est pourquoy je vous prie de mettre en usage toutes choses pour nous procurer un eslargissement.

Signé : LA SALLE-TRESLAY.

1. Voy. *Bull.* XXXVI (1887), p. 130, 196, 418, 471 et 591.

M. Forcades **Saint-Sébastien, ce 19 décembre 1689.**

Monsieur. Le sujet de la présente est pour accompagner cette lettre cy jointe pour *M. de Peirolles*, sa pauvre femme et ses enfans, *M. de Majendie, M. de la Salle* et au nombre de quatorze personnes icy retenues dans les prisons de cette ville de la part de M. le général. Ainsy voyés avec vos amis à faire le possible pour les tirer de ce misérable endroit; ils avoyent apporté quelque thoille, et tout a esté confisqué. Je croy que la parthie de ce pauvre peuple ira jusqu'à 3000 l., ce qui auroit esté bon pour les faire vivre longtemps; les gens de notre sorte sont traités en ce maudit pays pire que les Turcqs, il faut représenter cela fortement à Mrs les États et faire un bon chemin pour les autres à l'advenir. Votre très cher serviteur.

Signé : M. ARDOUIN.

Aujourd'huy le vingt-deuxe jour du mois de may l'an mill six cents quatre vingt dix par devant moy, Henry Outgers, notaire publicq en cette ville d'Amsterdam soubsigné, furent présents Messrs *Gratian de la Fite, Jean de la Broquère* et *Jacob Garcin*, tous ministres de la province de Béarn, réfugiez et résidens en cette ville, et le Sr *Pierre Fourcade, sieur d'Aragon* de ladite province, aussy refugiez en cette ville, lesquels, à la requisition de Madlle *Marie d'Aguerre*, vefve de feu *Arnault Majendie* en son vivant ministre de la ville d'Orthez en la susdite province de Béarn, ont dit, et affirmé être vray,

Qu'*Arnault Majendie*, en son vivant ministre à Orthes susdit, a esté frère aisné de sa sœur *Thabite Majendie* mariée à Monsr *Pierre de la Salle Treslay*, de Bastide en ladte province de Béarn, qui tous deux, avec leurs enfans sont noyez en mer, partant de St Sebastian pour venir en Hollande, sans avoir laissé aucun enfant ou descendant en vie, mais que ledt Arnt Majendie a laissé deux filles vivantes nommées *Elisabeau* et *Jeane Majendie* qui par conséquent, et suivant les loix et coustumes de ladte province de Béarn, sont les plus proches à succéder à leur tante Thabita Majendie susnommée, ce qu'ils savent pour avoir esté de mesme province et voisins du susdt Arnt Majendie et avoir eu connoissance, et conversation avecq lui, et sa famille et le susdt Sr Garcin, pour avoir esté son parent, et collègue de mesme Église, en Béarn, ce qu'ils offrent de confirmer par serment, en cas requis. Fait et passé à Amsterdam, en présence de Jacob Martini et Caspar Noppen, témoins.

In premissorum fidem.

(*Signé*) : HENRI OUTGERS,
Notaire publicq.

II. RÉFUGIÉS REPRIS ET MENACÉS DES GALÈRES AU HAVRE.

A leurs Hautes Puissances, etc.

4 septembre 1690.

Représentent humblement les soussignés réfugiés français, sujets de V. H. Puissances, bourgeois et habitants d'Amsterdam, l'état déplorable et le dur traitement infligés à leurs frères les matelots et soldats réfugiés, au service de V. H. P. et fait prisonniers par les Français dans la dernière bataille, sur le navire *Vrieslandt* commandé par le capitaine van der Goes.

Ils ont été débarqués en France, au Hâvre de Grâce où ils ont été mis dans des cachots où l'on met les grands criminels et où ils sont journellement menacés de périr de la main du bourreau ou d'être à vie, aux galères. C'est pourquoi les soussignés, émus de compassion, s'adressent à V. H. P. pour obtenir leur protection en faveur de ces pauvres prisonniers, et aussi pour ceux qui plus tard, étant au service de V. H. P., seront fait prisonniers, soit sur terre soit sur mer, afin qu'ils soient traités comme sujets de V. H. P., bourgeois et habitants de ces pays, comme prisonniers de guerre, et à l'occasion échangés, demandant respectueusement que V. H. P. véuillent intercéder afin que les sudits prisonniers soient délivrés de ce dur traitement.

En attendant les suppliants continueront à prier Dieu, etc, etc.

(*Signé*) :

P. Duprat.	*Barbiers.*
Boybelaud.	*Pierre Neau.*
Anthoyne Allaire.	*Moise Bouteu.*
Melin.	*Garnier.*
Pierre Got.	*Chabot.*
D. du Fresne.	*Beleris.*
De Campdomerc.	*D. Norieux.*
J. Yvon.	*Barbiers.*
Goyon.	*Gasquet.*
Buiron.	

III. LÉONARD DE MONSAC ET DANIEL DE LA GRANGE.

Léonard de Monsac, en Hollande depuis quatre mois, représente, le 16 septembre 1690, qu'il a été autorisé à expérimenter un engin permettant le tir de précision au canon, et demande qu'on lui four-

nisse les matériaux nécessaires et qu'on lui fixe un jour pour ces expériences. La requête qui suit est plus intéressante :

A Leurs Hautes Puissances, etc.

Lausanne 15/29 octobre 1690.

Daniel de la Grange, autrefois pasteur de l'Église réformée de la ville d'Uzès en bas Languedoc, représente avec un profond respect à V. H. P. qu'ayant employé tous ses soins pour faciliter le passage des Vaudois en Savoye au mois de septembre de l'année dernière 1689, il avoit encouru l'indignation de LL. EE. de Berne et qu'en conséquence de quelques procédures faites par leurs ordres contre le suppliant et les autres qui s'étoient employés avec luy, il avoit été condamné à mort, au mois de mars dernier, par arrest du grand conseil de Berne. Et quoy que par les puissantes sollicitations de M. Coxe, envoyé extraordinaire de Sa Majesté Britannique et de M. Fabrice envoyé extraordinaire de V. H. P. ledit suppliant ayt été absous de ladite condamnation; néanmoins il se trouve privé de la pension que la ville de Lausanne, qui dépend du canton de Berne, luy avoit faite jusqu'à sa condamnation, pour sa subsistance et celle de sa famille, n'ayant pas peu obtenir par ses instances qu'on la luy continue, ce qui l'a réduit dans une grande nécessité.

Ce pourquoy il supplie très humblement V. H. P. d'avoir la bonté de le tirer de ce triste état en luy accordant une pension pour sa subsistance et celle de sa famille, jusqu'à ce que la Providence divine luy fournisse quelqu'autre moyen pour subsister. Ce qui l'obligera, etc.

IV. DIVERS, DONT QUATRE PASTEURS, 1691.

Le 11 juin 1690, *Henry Ribaud, Marie Gautier veuve Bourneau, Angélique Ribaud, Julie et Anne Pelissary*[1], *Elisabeth Manigault, Guillaume et Thomas Legendre*[2] expliquent qu'ils se sont associés pour se rendre à Genève, et demandent à cet effet, pour eux et quatre domestiques, les passeports nécessaires. — La supplique qui suit aidera à compléter la biographie d'un pasteur du refuge :

1. On a vu dans le dernier n° du *Bulletin*, p. 361, que les intéressés au canal d'Orléans demandaient, en avril 1685, les biens d'une dame *Pellissary* huguenote, qui avait quitté le royaume.

2. Ce sont les neveux du célèbre pasteur de Rouen, Philippe Legendre dont, sur leur requête, la ville de Rotterdam s'était constituée tutrice en 1686. Voy. *Bull.* XXXVI (1887), p. 130.

A Leurs Hautes Puissances, etc.

La Haye, le 3 octobre 1691.

Remontre avec un profond respect *Pierre Hemery*, ministre refugié cy-devant auprès de mylord duc de Schomberg, qu'ayant été affligé d'une longue maladie, il avait été contraint de demeurer depuis dix mois en ce pais, sans pouvoir continuer l'exercice de son ministère auprès du dit milord duc de Schomberg qui l'ayant vu en cet état, se seroit pourvu d'un autre ministre, de sorte que le suppliant se trouvant sans employ et sans ressource, ayant consumé tout ce qu'il avoit pendant sa maladie, se trouve dans la nécessité et obligé d'avoir recours à V. H. P. d'autant plus qu'il a appris que le sieur *Desmares* a laissé par sa mort la pension vacante dont elle l'avoit gratifié dans le temps de ses nouvelles charités où, depuis peu, tant de gens ont eu part. Le suppliant priera Dieu pour la prospérité de vos personnes, etc.

Deux mois plus tard, le 3 décembre 1691, le même pasteur revient à la charge avec trois autres, *Pierre* ou plutôt *Estienne de Martin de Pralin, Jean Truc et Jean Guemar* qui étaient en Hollande depuis quatre ans sans avoir pu s'y faire une situation et dont le premier, chargé d'une nombreuse famille, ne vivait depuis un an que de secours particuliers. Ils présentaient leur requête appuyée d'une recommandation du roi d'Angleterre, auquel ils s'étaient adressés en octobre[1]. La dernière requête de l'année 1691 (29 décembre) émane de *Jacques d'Imbert*, chevalier, seigneur de Petitval et de Maisoncelle, qui demande la continuation de sa pension pendant qu'il accompagnera le « chevalier Trumbal », pour être présenté à S. M. Britannique.

1. Ils signent encore des requêtes en 1692. *Estienne de Martin de Pralin* s'adresse isolément le 25 août aux États généraux ; il dit que la famille qui est à sa charge est de dix personnes, et avec ses trois confrères il adresse une autre supplique au roi. Cette année, toutefois, un de ces quatre malheureux pasteurs, nous ne savons lequel, fut appelé à Gorcum (peu avant le 25 août). Deux des trois autres furent pourvus d'une place ou d'une pension quelque temps après ; mais le 13 février 1693, *Jean Truc* sollicite de rechef une pension devenue vacante. Cette dernière requête nous apprend qu'il avait exercé le ministère à *Romans* en Dauphiné. Nous ne savons s'il a enfin obtenu ce qu'il demandait depuis cinq ans, mais seulement que la même pension qu'il avait en vue, celle d'un nommé d'*Esparves*, ou d'*Esparbais*, décédé à Utrecht, était aussi sollicitée par un nommé *Paul Legoux* qui avait obtenu une recommandation du roi d'Angleterre.

V. JEAN RIVASSON, DE BERGERAC, ET JEAN DU MONT.

On trouvera dans cette requête de précieux détails sur le rétablissement clandestin du culte proscrit dans la ville de Bergerac, après la révocation de l'édit de Nantes, grâce au courage du pasteur du désert *Gillet*.

A Leurs Hautes Puissances, etc.

17 octobre 1692.

Jean Rivasson de la ville de Bergerac et avocat au parlement de Bordeaux se jette aux pieds de V. H. P. pour les suplier, avec un très profond respect, d'avoir compassion de son extrême misère, dans laquelle il se trouve réduit, pour s'être relevé de la triste chute que la violente persécution luy avoit fait faire, en embrassant l'occasion que la divine Providence luy a fournie, de recevoir plusieurs fois dans sa maison monsieur *Gillet* ministre retourné en France pour relever les frères tombés, lequel a prêché plusieurs fois chez ledit Rivasson à un nombre considérable de personnes qui sont rentrées par son moyen dans la paix de l'Église, de quoy il produira les preuves de la main même de monsieur Gillet qui lui en a envoyé une attestation, d'Angleterre où il s'est retiré.

Et comme ces prêches ont été découverts dans la suite, cela a été cause que le parlement de Bordeaux l'a condamné à être pendu, ce qui a été exécuté en effigie, et qui a obligé le supliant à se retiror au plus vite, pour ne pas exposer sa vie comme un gentilhomme de ses voisins qui a été pendu réélement pour le même sujet. Il ose espérer que V. H. P. qui jusqu'icy se sont interessées si tendrement et si chrétiennement dans les maux de ceux que la cause de Dieu a fait persécuter, ne luy refuseront les secours de leur charité et qu'elles luy fairont éprouver, en luy établissant quelque subsistance, cette consolante verité de l'Évangile, que quand on quitte tout pour Dieu, on en reçoit cent fois autant dans ce monde même, et aux siècles à venir la vie éternelle, la piété ayant les promesses de la vie présente et de celle qui est à venir. Et cependant le supliant priera Dieu pour la prospérité de V. H. P. et de votre gouvernement.

Signé : RIVASSON.

Le sieur *Jean du Mont* est un cy-devant officier au service de la France, mais ne donne aucun autre renseignement sur sa personne, si ce n'est qu'il se trouve dans la plus extrême misère. Sa requête est du 18 octobre 1692.

VI. ISAAC BRUN, LES ÉGLISES VAUDOISES DES VALLÉES DU PIÉMONT ET DANIEL REBOULET.

Chacune de ces trois requêtes mérite d'être conservée, mais la plus intéressante des trois est, sans contredit, celle des Églises vaudoises qui raconte comment elles se sont reconstituées après la tempête de 1686.

A Leurs Hautes Puissances, etc.

27 janvier 1693.

Représente humblement *Isaac Brun* ministre français réfugié, comme quoi, étant fiancé en France à sa femme actuelle, il fut forcé par la persécution à se retirer en ces provinces; qu'il fut, par le Consistoire de la Haye, en conformité de la résolution de V. H. P. du 8 novembre 1685, envoyé en Portugal pour y exercer son ministère dans la maison du résident Wolfsen ; qu'il a eu le malheur d'y tomber entre les mains de l'inquisition et que, nonobstant toutes les démarches du résident, il n'a pu obtenir la permission de rester plus longtemps en ce pays et qu'il fut forcé de rentrer en ces provinces; qu'en conformité de la résolution de l'année 1606, du 25 juillet, il a, en même temps que d'autres pasteurs non mariés, reçu une pension de fl. 250; que plus tard sa femme ayant eu le bonheur de s'évader de France, il s'est senti obligé, vu ses promesses antérieures, à l'épouser; et comme V. H. P. ont accordé à tous les ministres mariés une pension de fl. 400 et que même les pasteurs qui se sont mariés après s'être réfugiés ont vu augmenter leur pension, il supplie V. H. P., en considération des services qu'il a rendus, et de ce qu'il a souffert, et principalement parce qu'il ne lui est pas possible d'entretenir sa femme d'une pension de cent écus, de lui faire la même grâce qu'à ses autres confrères, etc.

Très humble requeste
des Églises vaudoises des vallées de Piedmont.

20 juin 1693.

Le zèle incomparable que V. H. P. ont tousjours fait paroistre pour le soustien de la vérité de l'Évangile, et leurs charités extraordinaires en faveur de ceux qui en font profession, sont les motifs qui nous font prendre la hardiesse de nous jetter aux pieds de V. H. P., pour les supplier très humblement, de jetter les yeux de leurs compassions sur le résidu des Églises vaudoises que Dieu, par sa miséricorde, a recueillies

des prisons, de la dispersion et de l'esgarement dans lequel l'infirmité ou la crainte en avoit jetté plusieurs.

Elles ont, durant quelque temps, esté consolées par cinq de leurs pasteurs survivans, échappés de leurs longues prisons, sans avoir reçu que très peu de subsistance ; mais depuis, le nombre de personnes s'estant de beaucoup accru par ceux qui sont revenus de divers endroits du monde et croissant tous les jours par ceux qui reviennent à nous de divers lieux du Piedmont où ils estoyent espars ou retenus, elles ont été obligées d'appeler d'autres pasteurs qui sont à présent au nombre de treize, outre un qui leur sera encore nécessaire, s'il plaît à Dieu de leur donner un jour un ferme restablissement.

Et parce qu'elles ne sont pas encore en estat de fournir à leurs dits pasteurs et à leurs maistres d'escole de quoy subsister, une grande partie de leurs terres estant encore incultes et leurs bastimens réduits en cendres; et leurs pasteurs originaires qui ont tous famille ne pouvant jouir de leurs biens qui sont tous, ou sur les terres de France, ou dans le plus proche voisinage, et les pasteurs estrangers estans aussi des réfugiés hors de leurs biens; ils n'ont autre moyen de subsister que des cent escus annuels qu'il a pleu à la grande Reine d'Angleterre d'assigner cette année à douze ministres, et à autant de maistres d'escole cinquante escus.

Et parce qu'il est impossible qu'avec cela ils puissent subsister avec leurs familles, estans destitués de tout autre moyen, et dans un temps de guerre et de cherté, elles supplient très humblement et par les compassions du Seigneur Jesus, V. H. P., de leur tendre aussi leur main charitable, afin que le chandelier que Dieu par sa miséricorde a rallumé dans ce coin d'Italie y puisse estre conservé. Les soins tant charitables que V. H. P. en ont eu par le passé, leur font espérer qu'elles ne les abandonneront pas dans un besoin si pressant et une cause de cette importance. Et elles ne manqueront pas de continuer envers Dieu leurs prières les plus ardentes affin qu'il soit l'ample rémunérateur de leurs charités, qu'il fasse prospérer leurs armes, affermisse et accroisse leurs États et florissantes Églises.

A Leurs Hautes Puissances, etc.

24 octobre 1693.

Représente avec un profond respect *Daniel Reboulet* ministre français réfugié, qu'il y a environ quatre ans que les seigneurs du Conseil d'État ont eu la bonté de lui accorder le traitement du ministre décédé, d'*Arbussy*, auquel V. H. P. avaient accordé le titre de votre ministre, comme le ministre *Jacquelot* a aussi eu l'honneur de recevoir le titre de ministre

de la Noblesse de Hollande et West-Frise, et le ministre *Carneli* celui de ministre des Bourgmestres de la Haye. Et vu que le suppliant, et par son indisposition et par ses occupations n'a pas eu l'occasion de vous demander de lui accorder le titre susdit, lequel le ministre Arbussi a eu, mais que le suppliant (Dieu soit béni), étant à présent entièrement remis et demeurant à la Haye, il vous demande humblement qu'il plaise à V. H. P. de lui accorder le titre de ministre de V. H. P., sans conséquence pour la suite.

VII. LE PASTEUR ÉTIENNE JORDAN ET LE CAPITAINE LOUIS BAUDOUIN.

Touchantes suppliques et qui révèlent l'une et l'autre de cruelles misères.

A Leurs Hautes Puissances, etc.

15 novembre 1694.

Représente en toute humilité *Estienne Jordan*, ancien pasteur dans le duché de Bourgogne, âgé de soixante et quatorze ans, affaibli par sa vieillesse, et chargé d'une famille de quatre enfants, se trouvant dépourvu de tous moyens de pourvoir à ses besoins vu qu'il a consumé avec sa famille, dans l'espace de dix ans, qu'il s'est enfui de France, le peu qu'il a pu emporter et qu'il n'a jusqu'ici reçu aucun secours ni de l'Etat ni de particuliers. Ce n'est donc que forcé par le besoin que le suppliant cherche son refuge dans la charité bien connue de V. H. P., leur demandant humblement de lui accorder une pension égale à celle de ses collègues, ou bien d'ordonner qu'il reçoive la pension d'un de ceux qui sont déjà décédés, ou bien que vous vouliez ordonner que la première pension qui sera vacante lui soit attribuée; enfin qu'il ait les moyens de pouvoir subsister, pour quelle grâce, le suppliant continuera à prier Dieu pour la prospérité de V. H. P.

Le 15 novembre 1694, cette demande fut remise à une commission. Dans une requête du 28 mars 1695, E. Jordan se dit *ci-devant ministre en l'Église du Vaux Jaucourt* au duché de Bourgogne.

Messeigneurs, 4 décembre 1691.

Suplient tres humblement *Louis de Baudouin*, cy-devant capitaine sous le duc de Wirtemberg et son espouse *Jeanne Françoise Adrienne de Croix Dadiselle* estant sortie d'un couvent de France frontière de la ville de Courtray et embrassé la religion protestante réformée à Middelbourg en Zeelande. Ses parents fort tristes et le clergé papal ont employé

tous moyens à nous séparer et obliger ladite de Croix à retourner à la papauté. Pour cet effet ils ont emprisonné ledit de Baudouin à Bruges sous prétexte d'avoir commis des crimes; cependant il a souffert quatre semaines la forme d'inquisition. Le duc de Wirtemberg, estant informé de la cause, a fait enlever ledit de Baudouin hors des prisons à force d'armes, par quatre cents soldats anglais sous le major de brigade et lieutenant colonel Semelil et ensuite fait condhuire ledit sous une escorte de six cents hommes sous le colonel Grim.

Après que ledit de Baudouin a souffert quatre mois d'arrêts pour sa justification, néanmoins ledit duc de Wirtemberg, ne pouvant [le] garantir dorsenavant de poursuite ecclésiastique et privilèges prétendus aux Espagnols, luy a donné des lettres de recommandation de la part de son Altesse monseigneur le duc de Holstein-Pleun pour la cour de Lunenbourg, et faire obtenir de l'emploi audit de Baudouin étant preparé à cet effet. Ledit supliant prie bien humblement L. H. P. de leur faire la charité en leur donnant de quoi faire leurs voyages et payer icy une petite dette à leurs hostes, n'ayant pas le sou pour se mettre en chemin. C'est pour cet efect que M. le marquis de la Forest a prié M. Dicvelt lorsqu'il [a] esté à l'armée proche de Dinse.

Ledit suppliant a fait toute la campaigne tant en Irlande que au Pays-Bas, au service de S. M. Britanique et Messeigneurs les États généraux des provinces unies; en attendant la grâce de L. H. P., ils sont leurs fidelles et soumis sujets.

VIII. JACQUES CABROL, R. BOULLIER ET LE COMTE DE VÈNERIE.

Le mémoire qui accompagne la supplique de Jacques Cabrol est du plus haut intérêt et démontre, d'une manière frappante, de quel crédit la France jouissait hors de ses frontières, puisqu'elle obtint, de puissances protestantes, des arrêts de mort ou d'expulsion contre des coreligionnaires.

Mes Seigneurs 2 février 1695.

Jacques Cabrol fugitif de France pour la religion depuis l'année 1685, avec un très profond respect représente à L. H. P. qu'il leur auroit ci-devant fait ses très humbles remontrances, par une requête, mais que, par la réponse qu'il en a eue le 10me novembre dernier, il voit qu'il n'a pas informé L. H. P., ce qui l'oblige à joindre icy un mémoire qu'il supplie très respectueusent L. H. P. de vouloir faire examiner et d'y avoir égard suivant leur charité, et il continuera ses vœux les plus ardents pour L. H. P. et pour la pospérité de cet État.

Mémoire.

Jacques Cabrol, fugitif de France pour la religion, représente avec un très profond respect, qu'il auroit été employé par le sieur de Convenans, agent à Zurich de la part de L. H. P. pour l'affaire des Vaudois, et que pour cette seule affaire, à la sollicitation de l'ambassadeur de France en Suisse, le Sénat de Berne l'auroit comdamné à la mort et confisqué tous ses biens. Que, dans la suite, messieurs Coxe et Fabrice, envoyés du roy et de L. H. P., considérant la cause de cet arrest pour les interests du roy et de L. H. P., en demandèrent la révocation que messieurs de Berne n'accordèrent qu'en obligeant Cabrol à payer les frais ordonnés par le Sénat, qu'il a fait monter à la somme de mil huic cents huitante six livres qu'il a esté contraint de payer pour racheter sa vie, quoique tous ses biens ayent resté perdus pour cette affaire, qui allaient à plus de quarante mille livres. Que, pour ce même sujet, il a délivré, pour les frais de la commission ordonnée, la somme de sept cens livres. Et que, tant pour la poursuite de cette affaire, que pour avoir été contraint de quitter la Suisse et sa famille l'espace de plus d'une année, il a despensé deux mille livres.

De sorte que, comme L. H. P. ont bien voulu prendre cette affaire comme à eux, en faisant révoquer cet arrêt, ils voudront bien, par leur charité, entrer dans les sommes qu'il a déboursées pour ce subject et entrer en considération pour plus grande somme que cette affaire luy a fait perdre.

De plus, par ordre exprès de messieurs les envoyés, avant que les troupes de L. H. P. qui servent en Piémont, feussent remises à S. A. R. de Savoye, pour les dites troupes, il a fourni la somme de mille trente sept livres qu'il espère que L. H. P. auront la charité de luy faire rembourser, n'ayant en tout que suivy les ordres exprés de leurs ministres, pour le bien de la bonne cause, sans aucun intérêt particulier, puis qu'il a servi sous les ordres de M. Fabrice à Genève jusques à ce que la République l'eût banni à la sollicitation du résident de France; que, de même, il a fait plusieurs voyages en Italie pour les mêmes subjects, toujours à ses propres frais et dépandz, et sans aucun apointement, que, quoyque feu Milord, duc de Schomberg et M. van der Meer luy eussent réglé un appoinctement de deux cents livres par mois, il a servi pour commissaire de guerre dans l'espérance de retirer ce gage depuis le mois de mars 1691 jusqu'au mois d'octobre 1693, sans recevoir aucun appoinctement.

Que, pour ces causes, il a perdu et consumé tous ses biens en s'employant avec zèle pour le service de L. H. P. et que se trouvant chargé

de sa famille qui est aussi nombreuse et de celle de son beau père, gentil homme agé de 86 années avec deux filles, qui, pour avoir perdu son fils unique pour le service de L. H. P., se trouve sans aucun moyen de subsister, ce qui a réduit leurs deux familles dans une grande nécessité.

Que cependant, comme il n'avait rien demandé a L. H. P., et afin de n'y estre pas obligé, considérant que plusieurs réfugiés allaient et revenaient de Genève à Lyon sans aucun empêchement, au mois de juillet dernier il se seroit hazardé d'y aller faire un voyage pour tâcher d'y tirer de quoy subsister en ce pais. Mais, comme la cour de France l'avoit noté pour avoir marqué son zèle pour la bonne cause et pour les interets de L. H. P., il fut arrêté par le prévost à Lyon, et comme son arrêt de mort alloit de Paris à Lyon, Dieu l'a délivré de sa prison par plusieurs draps de lit.

Il représente très humblement à L. H. P. que cette persécution distinguée ne luy vient que pour s'être employé pour leur service avec zèle et sans aucun ménagement; que pour la même raison il se trouve réduit à la plus grande nécessité, ce qui l'oblige à recourir très respectueusement à leur charité; que, puisque L. H. P. ont bien voulu faire révoquer son arrêt de mort, ils auront encore la charité de luy conserver une vie qu'ils luy ont donnée et qu'il exposera toujours pour leur service. Que par cette raison il leur plaira de luy faire rembourser les sommes qu'il justifie avoir délivré pour ce subject et celles délivrées pour les troupes, et que, ayant égard aux grandes pertes qu'il a faites en Suisse, qu'il a consumé son bien et son temps en Piémont pour le service de L. H. P. il leur plaira de luy accorder le moyen de subsister avec ses familles.

Il prend la liberté de représenter que comme son zèle a été de bon exemple en Suisse, les bontés qu'il plaira à L. H. P. de luy accorder, obligeront plusieurs autres personnes à l'imiter, par l'assurance que L. H. P. ne les abandonneront point à la persécution de la France. Il tâchera par tous moyens de marquer son zèle à L. H. P. et il continuera ses vœux les plus ardents à Dieu pour L. H. P. et pour la prospérité de cet État.

Le 21 mars 1695, le pasteur réfugié *Renaud Boullier* représente qu'il vient de se marier et demande s'il est possible que sa pension soit portée de 250 à 400 florins comme l'ont été celles de *Brun*, *Gonin* et *Reboullet*.

Enfin, le 1er août 1695, le comte *de Vennerie* ou *Vênerie*, capitaine ingénieur, demande 200 francs pour pouvoir s'équiper et se rendre utile au siége de Namur.

MÉMOIRE

EN FAVEUR DES PROTESTANTS DU BAS-LANGUEDOC
PAR RABAUT SAINT-ÉTIENNE
1771.

Ce document, dont le lecteur appréciera l'importance, est sur un cahier en papier de 17 centimètres sur 23 centimètres comprenant seize pages dont neuf sont écrites. La marge est petite, la page bien remplie, d'une écriture excellente de copiste du temps, sauf les derniers mots : *Elles ne l'ont point été,* ajoutés après coup à l'époque du mémoire.

Le verso du dernier feuillet porte ces lignes :

MÉMOIRE ENVOYÉ A M. LE
COMTE DE PÉRIGORD COMMANDANT DE
LA PROVINCE EN
SEPTEMBRE 1771, AU SUJET DU SYNODE
DU BAS-LANGUEDOC.

Et plus bas d'une autre main, mais d'ancienne écriture :

PAR RABAUT SAINT-ÉTIENNE.

Mon vénéré père avait obtenu ce manuscrit à Nîmes, il y a cinquante ans.

Ch.-L. Frossard, pasteur.

MÉMOIRE

Les protestans du bas Languedoc croyaient n'avoir que des félicitations et des hommages à offrir à Mgr le comte de Périgord à l'entrée de ce seigneur dans une province confiée de tout tems aux plus chers favoris du roi et dont Sa Majesté vient de lui commettre la félicité.

Il est bien déplorable que l'excès d'un zèle amer allumé par l'esprit de vengeance vienne empoisonner la part qu'ils prenoient à la joye publique, et changer leurs bénédictions en plaintes.

Le curé de *Vic* avait déjà calomnié plusieurs fois les protestans auprès des supérieurs de la province, mais les accusations ayant été jusqu'ici sans succès, on les avait laissées dans le silence et dans l'oubli. Les protestans se voyent obligés aujourd'hui de dire pour leur justification que ce prêtre est leur ennemi juré parce que la communauté de Vic

dont ils forment le plus grand nombre, s'est souvent opposée à ses entreprises.

Le curé de Vic a cru trouver un moyen de satisfaire sa vengeance en dénonçant aux supérieurs comme une assemblée extraordinaire et un attroupement tumultueux, le Synode annuel du bas Languedoc tenu cette année au mois de may et dans les déserts des environs de Vic au diocèse d'Uzès. Sur ses plaintes réitérées et les circonstances calomnieuses dont il les a accompagnées, monsieur l'intendant a nommé une commission pour informer contre les membres de cette assemblée. La Commission a assigné des protestans et des catholiques pour venir répondre, mais ensuite elle n'a interrogé que ces derniers, et les protestans n'ont point été ouïs.

Cette procédure inattendue, au milieu de la longue tranquillité dont les protestans du royaume ont joui, a répandu dans toute la province une allarme d'autant plus vive, qu'en réfléchissant sur leur conduite, ils ne peuvent reconnoître ce qui peut avoir donné lieu à cet événement. L'assemblée contre laquelle on procède n'est point une nouveauté, et son but, bien loin d'être suspect, n'a rien qui ne soit utile et même nécessaire, surtout dans l'état où se trouvent les protestans de France.

En effet, les protestans sont en très grand nombre dans la province de Languedoc; ils remplissent les montagnes des Cévennes et du Vivarais, et le bas Languedoc. Suivant les mémoires de M. de Basville, il y en avait en 1698, malgré les grandes émigrations occasionnées par la révocation de l'édit de Nantes, quarante mille dans le diocèse de Nîmes, vingt-trois mille dans celui d'Uzès, quarante mille dans celui d'Alais, dix-huit mille dans celui de Mende : ce nombre s'est beaucoup multiplié depuis.

Les protestans ont toujours eu depuis la révocation de l'édit de Nantes un culte, des Églises et des pasteurs. Une telle position exige nécessairement une discipline et les protestans l'ont constamment exercée, mais avec prudence et dans l'obscurité comme il convient à un peuple accoutumé depuis longtems à l'humiliation.

Le but de leur discipline est de maintenir l'ordre dans tout ce corps nombreux et répandu; de fixer les départemens des pasteurs, de veiller sur leurs mœurs, leur conduite et leur doctrine; de régler le culte, d'y faire observer la décence; de procurer l'instruction à tant de milliers de personnes, en un mot de gouverner cette multitude de façon qu'en veillant au bien des protestans eux-mêmes, on puisse leur attirer la bienveillance et les faveurs du Souverain.

Les protestans étant en aussi grand nombre, ils ne peuvent se passer d'un culte dans lequel ils viennent puiser des sentimens de religion et ces règles de morale qui leur enseignent leurs devoirs comme pères,

comme fils, comme époux, comme citoyens et sujets. La politique demande même que le gouvernement tolère ce culte. Et quel serait l'État assez peu sage pour sentir sans effroi dans son sein deux millions d'hommes sans piété, sans principes, sans morale, qui n'auraient jamais été instruits de ce qu'ils doivent à Dieu et au roi et sur qui ne pourraient rien la voix de la religion, les remords de la conscience et l'idée toujours réprimante de l'éternité. Voilà ce que seraient les protestans sans le culte. Après la révocation de l'édit de Nantes ils furent si violemment persécutés que les assemblées devinrent très rares, très périlleuses et que l'instruction cessa. Les paysans des Cévennes se trouvant livrés à eux-mêmes et aux discours insensés de quelques enthousiastes sans lettres, quelques-uns d'entre eux tombèrent dans le fanatisme, fruit de l'ignorance, et entraînèrent un grand nombre d'autres que la rigueur de la persécution avait jettés dans le désespoir : — de là naquit l'affreuse guerre des Camisards qui dévasta une des belles provinces du royaume.

Il est donc utile de conserver le culte des protestans pour leur donner des mœurs et les entretenir dans les devoirs de sujets : il est essentiel de tolérer les pasteurs éclairés qu'ils ont, de peur qu'ils ne soient remplacés par des ignorans et des fanatiques et de permettre l'exercice de leur discipline de crainte qu'un désordre funeste ne s'introduise dans les provinces.

C'est un usage de cette discipline d'assembler une fois l'an un certain nombre de pasteurs et d'anciens pour remédier aux abus qui pourraient s'être introduits dans l'année qui s'est écoulée et prescrire l'ordre qui doit s'observer dans la suivante. Ces assemblées portent le nom de Synodes. On commence par y prier pour le souverain, pour la famille royale, pour le commandant de la province et pour les autres supérieurs : ensuite on y fait les délibérations et les arrêtés nécessaires, mais qui n'ont pour objet que la discipline; il n'y est point question de politique.

Pour rendre ces assemblées moins nombreuses et moins publiques, on a eu soin de partager la province en cinq districts, le haut et le bas Languedoc, les hautes et les basses Cévennes, et le Vivarais. Chacun de ces districts a son Synode particulier qui se tient en différens tems et qui ne dure qu'un jour dans les uns, et tout au plus trois ou quatre jours dans les autres.

Celui du bas Languedoc est composé d'environ cinquante pasteurs ou anciens. On s'est fait une loi de fuir les villes et même les villages, de s'assembler dans des lieux écartés, de prendre ses repas dans le désert, de ne se retirer que de nuit dans les villages voisins où l'on est obligé d'aller coucher, d'en sortir le lendemain de grand matin, en un mot d'observer les règles de la plus exacte prudence.

On sent que des assemblées composées de ministres dont le cœur est sincèrement patriotique, et d'anciens qui sont toujours des gens choisis, des pères de famille, des hommes que l'âge rend vénérables et prudens, doivent être plutôt protégées que proscrites et que si l'on dégoûtait les gens sensés et notables de prendre part au gouvernement des affaires religieuses des protestans, cette administration tomberait nécessairement entre les mains d'ignorans et de gens du peuple.

C'est cependant contre une telle assemblée qu'est dirigée la procédure ordonnée par M. l'Intendant : il faut bien, pour avoir pu la rendre suspecte, que la dénonciation ait été accompagnée de circonstances calomnieuses. En effet on a été informé par les interrogatoires qui ont été faits aux témoins, qu'on impute aux membres de cette assemblée d'avoir tenu des propos inconsidérés, de s'être attroupés, d'avoir eu un prétendu commissaire du roi, calomnies absurdes et odieuses que nous défions les accusateurs de prouver.

Quel malheur ne serait-ce point pour le canton de Vic, si la trame ourdie contre lui avait le succès que les calomniateurs en attendent? Les mauvaises récoltes que les habitans ont essuyées, et la cherté actuelle des denrées les mettent hors d'état de payer l'amende qu'on les menace de leur imposer.

Les suites fâcheuses de cet événement ne se borneraient pas au bas Languedoc, elles influeraient sur toute la province, même sur tout le royaume. Une heureuse harmonie régnait entre les protestans et les catholiques. Occupés du soin de cultiver leurs champs et d'améliorer leurs manufactures, chacun des deux partis respectait la croyance et le culte de l'autre : le peuple qui prend toujours l'exemple et la loi de ses supérieurs était humain par imitation. Les anciennes animosités, les haines de parti étaient oubliées; il ne faudrait qu'un coup d'éclat pour les réveiller.

Les protestans humiliés se regarderaient comme des sujets qui pèsent à la patrie, et dont elle veut se défaire; le découragement se répandrait parmi eux; les manufactures, le commerce, l'agriculture auxquels ils sont adonnés par état, et dont ils sont les principaux soutiens, languiraient; et peut-être que plusieurs de ces malheureux sujets tourneraient leurs regards vers ces pays étrangers où tant de souverains leur tendent les bras. D'un autre côté, certains zélateurs se persuaderaient qu'il ne faut qu'accuser les protestans pour les faire punir; les plaintes les plus absurdes seraient portées aux supérieurs, et trop souvent, les protestans seraient, comme ils l'ont été mille fois, les victimes de la calomnie.

On sait bien que sous le règne de Louis le bien-aimé, il n'est pas à craindre que les persécutions se renouvellent; que son âme bienfaisante

se refuserait à autoriser des violences, aussi contraires aux sentimens de son cœur paternel que nuisibles au bien de l'État, comme l'expérience l'a démontré; que les persécutions aigrissent tous les esprits et n'en convertissent aucun. Mais il faut si peu de chose pour jetter l'allarme chez un peuple qui a si longtemps éprouvé des rigueurs dont les traces ne sont pas même effacées.

Les protestans osent donc espérer que Mr le comte de Périgord emploiera son crédit et son autorité en faveur des habitans de la province de Languedoc qu'il doit regarder comme ses enfans, et qui, instruits par la renommée de ses vertus et de son humanité, le vénèrent déjà comme un Père. Tout le bas Languedoc est dans la consternation. On attendait la venue du nouveau commandant, dans l'espoir de répandre à ses piés et nos plaintes et nos larmes. Ce mémoire respectueux l'instruira de notre état, et sa belle âme en sera touchée.

Et qui sont en effet ces protestans qui, non seulement implorent sa compassion, mais qui réclament encore sa justice, et sont assez assurés de leur innocence pour ne pas redouter même sa sévérité? Ce sont des sujets qui ne peuvent faire aucun mal à l'État, et qui lui sont infiniment utiles. Ils remplissent le Languedoc, ils font valoir les trois quarts des manufactures, le commerce est dans leurs mains, ils cultivent la plus grande partie des terres, ils ont fertilisé les montagnes des Cévennes, en sorte qu'elles produisent plus que plusieurs autres provinces mieux situées. Le Languedoc que les guerres des Camisards et les persécutions avaient dévasté s'est relevé, sous leurs mains, de ses ruines. Les villages brûlés se sont rétablis, les champs abandonnés ont été défrichés, les manufactures sont devenues beaucoup plus florissantes, les biens fonds ont doublé de prix dans le court espace de vingt ans, et, en un mot, si les subsides de cette province surpassent ceux des provinces les plus étendues et les plus fertiles, c'est principalement à l'industrie des protestans qu'on en est redevable. Que l'ère des persécutions se renouvelle, et tous ces avantages seront perdus.

N. B. Les supérieurs n'ont jamais tort. Les procédures ont eu leur cours. M. l'Évêque d'Uzès sollicitait fortement la punition des prétendus coupables. Pour le satisfaire, on condamna à huit jours de prison Ducros et Saumade de Vic et de . Les supérieurs, alliant la politique avec l'humanité, firent avertir ces particuliers qu'ils ne resteraient que huit jours en prison, et qu'ils s'y rendissent de bonne grâce; ils obéirent et tout finit. On a condamné l'arrondissement de Vic à une amende de 400 livres qui ne sont pas encore payées. — Elles ne l'ont point été.

MÉLANGES

LE MÉREAU DANS LES ÉGLISES RÉFORMÉES DE FRANCE

Description de vingt et un méreaux français (*suite et fin.*)[1].

Quelle date pouvons-nous assigner à cette médaille? M. le pasteur Lièvre, dans son histoire des protestants du Poitou, décrit un méreau qu'il attribue à l'église de *Chey* ou de *Chenay* et qui porte le millésime de 1745. D'après cet auteur, ce serait le plus ancien méreau *poitevin* connu. Sur l'une des faces figure une coupe eucharistique de forme à peu près semblable à celle que l'on voit sur notre pièce, ce qui nous fait croire qu'elle doit remonter à peu près à la même date, c'est-à-dire vers le milieu du XVIIIe siècle.

Ce méreau est d'une extrême rareté, puisqu'il est jusqu'ici, croyons-nous, le seul exemplaire connu. Il a été retrouvé par M. le pasteur Portron de Ste-Néomaye, dans une ancienne famille protestante de la commune de *Romans*, petit bourg situé à 17 kilomètres de Niort, où plusieurs générations l'avaient religieusement conservé.

La provenance de cette pièce et l'R initiale qui y figure, nous l'avaient fait tout d'abord classer à l'Église de *Romans*; c'est comme telle, en faisant toutefois nos réserves quant à l'attribution définitive, que nous en avons donné la description dans le *Bulletin* du 15 avril 1883, p. 182 à 187.

Depuis cette époque, grâce aux renseignements qu'a bien voulu nous fournir M. le pasteur Charruaud, président honoraire du Consistoire et de la Ligue de l'enseignement des Deux-Sèvres, nous avons pu restituer ce méreau à sa véritable Église qui est *Régné*.

La haute compétence en pareille matière de M. Charruaud, qui pendant ving-cinq ans exerça les fonctions de ministre à Saint-Maixent, ne nous a pas permis d'hésiter un seul instant sur l'origine qu'il assigne à notre pièce.

Voici, à l'appui de son assertion, quelques renseignements histo-

1. Voy. le nº du 15 juillet dernier, 371-381.

riques que M. Charruaud a bien voulu nous donner, ce dont nous le remercions sincèrement :

Il n'y a jamais eu d'Église à Romans et jamais non plus il n'y a eu de temple. Mais il y avait un temple à *Régné*, ou plutôt, il n'y avait pas de temple à Régné même, mais il y avait une Église qui s'appelait de ce nom et dont le temple était à ***Miauray*, *tout près de Romans***. Ce temple fut démoli le 4 mai 1767.

En 1750, lors de la querelle entre Pelissier et Gounon, Gomain qui pacifia les Églises en opérant le partage du service, forma quatorze Églises consistoriales, dont Régné. Comme Romans dépendait de cette Église de *Régné*, il n'est pas étonnant que la tradition populaire ait confondu et dit : temple de *Romans*, d'autant plus qu'il touchait à ce village, mais son nom est bien *temple de Miauray*, Église de *Régné*.



N° 15. — *Méreau de l'Église de Sainte-Eanne* (Deux-Sèvres), XVIIIe siècle.

Plomb. Diamètre : $0^{m},024$.

Une coupe eucharistique, calice de forme hémisphérique, tige très-mince ornée de deux rondelles, pied lenticulaire ; dans le champ, en capitales grossières :

R G

A D

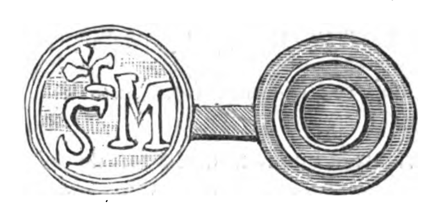
Ces quatre lettres veulent dir

R(*endez*) G(*râces*) A D(*ieu*).

R'. Un grand cercle avec festons arrondis à l'intérieur : au centre de la pièce, une fleur à quatre pétales; en haut, un treillis et en légende les lettres barbares et retournées :

SEAD ··· REGNE

Cette inscription signifie : *Ste Eanne. Dieu règne.*
Pas de bordure au droit ni au revers.



N° 16. — *Méreau de l'Église de Saint-Maixent* (Deux-Sèvres), xviiie siècle.

Plomb. Diamètre : 0m,022.

Dans un cercle, les capitales fort imparfaitement tracées :

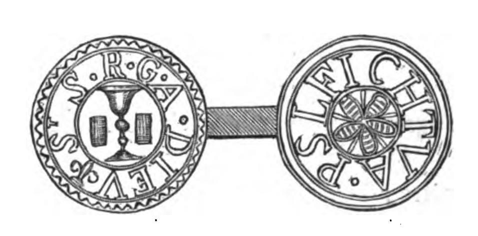
S. M.

Ce sont les initiales de *Saint-Maixent.*

Au dessus se trouve une figure ressemblant à la partie antérieure d'une fleur de lis.

R/. Dans le champ, deux cercles sans aucune lettre ni inscription. La tranche de cette pièce est coupée en biseau du côté du revers, elle n'a point de bordure sur l'autre face.

Ce méreau avait été tout d'abord attribué à l'Église de Ste-Hermine (Poitou) par M. le pasteur Frossard qui avait pris la lettre M pour une H ; l'erreur se comprend aisément, cette majuscule étant très mal formée ; aujourd'hui, il ne reste plus le moindre doute sur le classement à donner à ce plomb.



N° 17. — *Méreau de l'Église de Saint-Sauvant* (Vienne), xviiie siècle.

Étain. Diamètre : 0m,024.

Dans un cercle, au centre de la pièce, une petite coupe eucharistique, tige droite à deux boules, accostée de deux morceaux de pain de communion posés verticalement. En légende, on lit en assez grandes capitales :

S^T S. R. G. A. DIEV.

Cette légende doit se lire ainsi : *Saint Sauvant, rendez grâces à Dieu.*

La partie antérieure d'une fleur de lis sert de point final.

R^e. Au centre, dans un cercle, une fleur à cinq pétales. En légende, en capitales un peu plus grandes que celles de l'inscription du droit, figurent les lettres suivantes dont la signification n'a pu être encore déterminée.

PSLFICHTVA.

Bordure dentelée en dedans au droit, double cercle fin au R^e.

Le moule de ce méreau, creusé dans une pierre lithographique, est conservé au musée de la Société des antiquaires de l'Ouest.

L'exemplaire que nous possédons est de coulée moderne.

BAS-QUERCY



N° 18 — *Méreau de l'Église de Montauban.* XVIIIe siècle.

(Ce type est également commun à plusieurs Églises de Lot-et-Garonne).

Plomb. Diamètre : 0^m,034.

Un berger en costume du XVIIIe siècle, coiffé d'un petit chapeau rejeté en arrière, cheveux longs, vêtements à plis, debout, les jambes écartées, chaussé de fort souliers, sonnant d'une trompe qu'il tient de la main gauche, appuyé de la main droite sur une

houlette à crosse recourbée en dedans; à droite et à gauche deux arbres debout, déracinés; dans le champ, aux pieds du berger et le long de la bordure, neuf brebis en désarroi et dans des positions étranges. Dans le ciel plane un gros oiseau de proie.

R^e^. Une Bible ouverte surmontée d'un soleil à face humaine rayonnant, accosté de six étoiles à cinq pointes, trois à droite, autant à gauche. Sur la Bible est écrit en capitales :

NE	PET
CRA	IT
INS	TRO
POI	VPE
NT	AV .

(*Ne crains point, petit troupeau*).

La Bible est accostée des lettres : E, à gauche; D, à droite. C'est-à-dire *Église de* :

Le nom de l'Église, ou simplement l'initiale se mettait au-dessous de la Bible à l'aide d'un poinçon.

Dans l'exemplaire que nous possédons, l'espace réservé au nom de l'Église est resté vide.

Bordure perlée sur les deux faces.



N° 19. — ***Méreau de l'Église de Montauban.*** XVIIIe siècle.

Plomb. Diamètre : 0^m^,034.

Ce méreau est semblable à celui que nous venons de décrire sous le N° 18, mais il présente au R^e^ une particularité qui le rend intéressant.

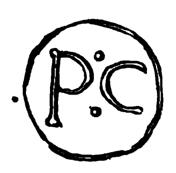
La Bible est accostée à gauche des deux lettres capitales V. B.

séparées par des points et placées verticalement; à droite par la majuscule M. suivie d'un point. Ces trois lettres nous prouvent que ce méreau était en usage dans un des principaux faubourgs de Montauban, car nous les traduisons ainsi :

(V)*ille*(B)*ourbon* (M)*ontauban.*

HAUTE SAINTONGE

(*Saintonge et Angoumois*)



N° 20. — *Méreau de l'Église de Saint-Savinien* (Charente-Inférieure), XVIII° siècle (Ce chef-lieu de canton de l'arrondissement de St-Jean d'Angely était appelé autrefois *Port-Charente*).

Plomb. Diamètre : 0^{m},019.

Dans le champ, les deux lettres capitales P. C. séparées par un point.

Ce sont les initiales de :

Port-Charente

Cette pièce est sans revers et n'a point de bordure.

BASSE SAINTONGE

(*Saintonge et Aunis*)

N° 21. — *Méreau de l'Église de La Tremblade* (Charente-Inférieure), XVI° siècle.

Plomb. Diamètre : 0^{m},030.

Un berger debout, tête nue, sonnant d'une trompe qu'il tient de la main gauche, appuyé de la main droite sur sa houlette, au milieu d'une prairie où l'on voit à gauche un arbre; aux pieds du pasteur, six brebis et dans le lointain, à droite, un bouquet de trois arbres. Dans le ciel, une croix grecque à laquelle pend un oriflamme flottant.

R°. Une Bible ouverte qui occupe tout le champ, surmontée d'un soleil rayonnant. Sur la bible on lit :

NE	S^T
CRAINS	LUC
POINT	C^E XII
PETIT	V^T
TROUP^U	82

(*Ne crains point petit troupeau*).

Bordure : Un filet au droit seulement.

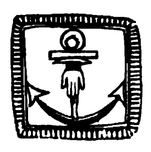
Cette pièce diffère du méreau que nous avons décrit sous le N° 1 par son module qui est un peu plus grand et par son imperfection. Le dessin en est beaucoup moins correct, la gravure bien moins soignée.

Au R° se trouve la faute : *Verset* 82 *pour* 32 que l'on a également constatée sur des méreaux découverts à Royan.

L'exemplaire que nous possédons est un coulage moderne en étain pris dans le moule original conservé à La Tremblade et qui appartient au Consistoire de cette ville.

D'après M. le pasteur Frossard, des méreaux en tout semblables ont été trouvés dans plusieurs Églises de Saintonge, à La Tremblade avec la lettre T, à Saintes avec le nombre 261 frappé en creux sur l'une des faces, à Barbezieux, à Puylaurens dans le département du Tarn, et enfin à Marseille.

Nous joignons à ce qui précède la description d'un méreau inédit de la période du désert que M. le pasteur Jules Calas de Castelmoron nous a gracieusement offert il y a peu de jours :



Ce plomb est uniface, anépigraphe, d'un carré irrégulier.

Sur un fond uni se détache une ancre. Sous le jas, une main ouverte descend le long de la verge dont la partie supérieure est cachée par deux doigts,

Nous ignorons quelle peut bien être la signification de cette main reposant sur l'ancre, emblème placé ici très probablement comme symbole d'espérance; nous devons avouer même que cette pièce offre pour nous l'attrait d'un problème à résoudre, le lieu de sa provenance étant le seul indice qui nous permette de l'attribuer au culte.

Pendant les persécutions qui signalèrent le règne de Louis XV, un pasteur, dont le nom n'a pu être retrouvé, vécut caché pendant plusieurs années au lieu de *Ribel*, commune de Laparade (Lot-et-Garonne) dans une maison habitée par une famille protestante. La chambre qu'il occupait et qui sert aujourd'hui de chai portait encore, pendant la vie des derniers propriétaires de cette maison, morts depuis une trentaine d'années, le nom de *Chambre du pasteur*. Il y existait une cachette dans laquelle on pénétrait par une porte dissimulée dans le mur et devant laquelle on avait placé une armoire. Cette cachette a été détruite par un incendie il y a environ vingt-huit ans

En 1883, on découvrit, relégué dans le fond d'un vieux coffre, au grenier de cette habitation, un sac contenant environ quatre à cinq cents de ces pièces. Il est à présumer que c'étaient des méreaux d'un type spécial à cette contrée, que le pasteur avait fait frapper pour distribuer aux fidèles qu'il avait mission d'évangéliser dans des réunions qui se tenaient la nuit, particulièrement dans un bois qu'on appelle *bois de Doumel*, à cinq cents mètres de Ribet, où les protestants de Laparade se rendaient.

Ces pièces présentent une grande analogie avec des méreaux de l'Église d'Ecosse usités à *Cumnock* au milieu du XVIIIe siècle; ce qui laisserait supposer qu'elles remontent à cette époque et que peut-être même, vu les dangers qu'il y avait à fabriquer sur place des méreaux à l'usage du culte, elles pourraient provenir de ce pays; mais ce n'est là qu'une simple hypothèse, que nous émettons sous toutes réserves.

L'usage de ces méreaux a dû s'étendre à d'autres communes du département de Lot-et-Garonne; le document qui suit, sans en faire mention, peut nous le laisser croire; dans tous les cas il nous prouve que les prêches au désert y étaient souvent pratiqués et très suivis.

Ce sont des notes écrites de la main de *Grenier de Bermont*, pasteur du désert, sur un papier jauni par le temps; elles ne sont point

signées; mais l'écriture, minutieusement comparée avec des pièces conservées aux archives de Laparade et qui sont écrites et signées par lui, est bien du même auteur, c'est absolument certain.

Voici ce document qui nous a paru présenter assez d'intérêt pour être reproduit en entier[1] :

« Aujourdhuy seziemc du mois davril 1754, monsieur Grenier de Bermont m. d. S. E a commancé de prêcher au dezert dans la paroisse de Dimeuth, terre de Clairac; il a commancé de distribué la Sainte Cène le 16 avril 1754.

Plus il a prêché au Bois de labbé le 21 avril 1754, dans la paroisse de Laffite, terre de Clairac, l'assambléc étoit environ vingt mille personnes, on occupoit quinze cartonnats[2] de terre le 21 avril 1754.

Plus il a prêché aux Gabachoux le 1er may 1754 dans une pièce de terre appartenante à monsieur Maleprade.

Plus il a prêché à Saint Vincens le 5 may 1754.

Plus il a prêché aux Curguts, terre de Lavardac Tonneins Dessus, il y avoit environ trente-cinq mille personnes le 3 juin 1754, il y avoit de gens de Nérac, de Libos-Monflanquin.

Plus il a prêché au Bois de labbé le 9 juin 1754.

Plus il a prêché au Bois de labbé le 16 juin 1754[3] ».

L'ensemble de la trouvaille des pièces qui nous occupent est resté en possession d'un protestant de Clairac; un exemplaire figure à la Bibliothèque de la rue des Saints-Pères[4]; nous croyons, d'après les renseignements qui précèdent, puisés à des sources absolument dignes de foi, que c'est bien un méreau usité au désert; l'absence de légende ne nous permet pas toutefois de l'affirmer, et nous serions heureux que sa publication provoquât les communications de personnes qui se sont, comme nous, et avec plus d'autorité, occupées de cette partie

1. Nous devons sa communication à M. Barthélemy Bertrand, agent d'affaires à Laparade, qui l'a mis à notre disposition avec une obligeance dont nous le remercions sincèrement.

2. Le cartonnat contient 12 ares 15 centiares.

3. Tous les endroits désignés dans ces notes ne sont éloignés de Laparade que de 4 à 8 kilomètres environ.

Aujourd'hui, le bois de Labbé est encore dans la paroisse de Laffite, Dimeulh et les Gabachoux dans la paroisse de Clairac; Saint-Vincent est dans la paroisse de Lacépède et les Curguts dans celle de Tonneins.

4. Où l'on peut voir aussi les Nos 1, 2, 5, 6, 8, 9, 10, 12, 13 (avec variante) 15, 16, 18, 20, de la présente collection, plus quelques autres.

toute spéciale de la numismatique, pour arriver à faire la lumière sur cette intéressante pièce.

En terminant cette étude, nous tenons à faire figurer ici les noms des personnes à l'obligeance desquelles nous devons la plus grande partie des méreaux de notre collection; en remplissant ce devoir, nous avons la douleur de constater que trois ne sont plus; nous rendons hommage à leur mémoire, tout particulièrement à celle de notre excellent ami M. Achille Revel, mort subitement à Toulouse le 19 février 1887; que les autres reçoivent ici l'expression de nos remerciements bien sincères.

MM. Le comte Jules de Clervaux, à Saintes (décédé).
Louis d'Ounous, à Sabarat, Ariège (décédé).
Achille Revel, numismatiste à Toulouse (décédé).
Le pasteur Charles Frossard, archiviste du Synode, à Paris.
Le pasteur D. Charruaud, président du consistoire de Saint-Maixent.
Le pasteur G. Portron, à Saint-Néomaye (Deux-Sèvres).
Victor Bordes, ancien pasteur, archéologue à Bordeaux.
E. Forestié, de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.
Le pasteur Jules Calas, à Castelmoron.
Le pasteur Maillard, à Pamproux.

E. Delorme

BIBLIOGRAPHIE

LA JEUNESSE DE CALVIN
par A. Lefranc[1].

On ne s'attend pas à ce que nous analysions longuement cet ouvrage dont une bonne partie a paru presque intégralement dans les trois premiers numéros du *Bulletin* de cette année. — Après nous avoir donné sur la *famille de Calvin* des informations si curieuses et si importantes, notre collaborateur nous le montre *aux*

1. Grand in-8 de XVI et 230 pages, Paris, Fischbacher, 1888.

universités de Paris, Orléans et Bourges, et, dans la troisième et dernière partie de son livre, il nous raconte sommairement l'*histoire de la Réforme à Noyon* de 1534 à 1564.

Les faits vraiment nouveaux, qu'indépendamment de beaucoup de détails, inconnus jusqu'ici, cette étude met en relief, sont les suivants :

1° Calvin n'a pas été le premier hérétique de sa famille ni de sa ville natale. Les idées de Réforme avaient des adhérents à Noyon dès 1526 et au premier rang de ces derniers se trouvaient Robert Olivetan, le père du futur Réformateur, Gérard Cauvin, ainsi que son frère aîné Charles. C'est d'eux, suivant M. Lefranc, que Jean Calvin reçut l'impulsion, et en 1532 seulement qu'il rompit définitivement avec l'Église romaine. L'absence de textes bien précis fera qu'on discutera sans doute cette dernière date ; mais une chose est certaine, c'est que la conversion de Calvin a été lente et n'est devenue définitive qu'après un travail de cinq ou six années. Lorsqu'on se rappelle que, personnellement timide et réservé ainsi qu'il l'affirme quelque part, Calvin redoutait la lutte et aimait par-dessus tout l'étude pour elle-même, on comprend qu'il ait longtemps hésité, écarté la décision, et ne se soit rendu que vaincu par sa conscience. Car c'est bien la *conscience*, dont au XVIe siècle il a été le restaurateur le plus intraitable, qui l'a subjugué, comme c'est elle encore qui triompha de sa résistance dans son mémorable entretien avec Farel à Genève en juillet 1536. M. Lefranc aurait pu insister un peu plus sur ce fait. On regrettera toujours aussi que M. Rilliet, qui préparait, paraît-il, depuis longtemps un mémoire sur la conversion de Calvin, ait été surpris par la mort, ne laissant que le titre plein de promesses de ce mémoire : *Le Réformateur malgré lui*[1] !

2° L'origine de la célèbre légende du fer rouge est enfin expliquée par l'emprisonnement que Calvin subit à Noyon en juin 1534 pour avoir provoqué, dit-on, la veille de la fête de la Trinité, une manifestation tumultueuse dans la cathédrale. Et ce n'est pas un mince service que nous rend M. L. de montrer par cet exemple avec quelle incroyable audace le fanatisme catholique a travesti et tra-

1. Communication de notre savant collègue M. Th. Dufour.

vestit encore l'histoire. Il y a longtemps qu'il n'est plus possible, à quiconque a étudié la vie de Calvin, de lui refuser le respect auquel un adversaire religieux a toujours plus de droits qu'un ami. Mais il y a tout un monde — celui-là même qui a la prétention de posséder et de servir la vérité — pour lequel les faits et la courtoisie la plus élémentaire, semblent ne pas exister. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire dans n'importe quel *Catéchisme de persévérance*, revêtu des approbations épiscopales et archiépiscopales les plus augustes, l'ignoble article consacré à notre Réformateur.

3° Calvin prophète dans sa patrie, c'est-à-dire entraînant à sa suite l'élite de la population noyonnaise, ce fait qu'on avait réussi — on comprend pourquoi — à plonger dans un oubli profond, M. L. l'a exhumé des archives municipales de sa ville natale. Sur ce point son livre nous apporte de vraies révélations. Et ce qui en double la valeur, c'est l'intérêt qui s'attache à cette lutte de trente-cinq à quarante ans entre le clergé et la Réforme dans cette étroite enceinte et dans les environs immédiats.

On saisit bien l'esprit de propagande active qui animait ces premiers croyants et grâce auquel les meilleurs et ceux-là mêmes qui devaient les combattre finissaient par être amenés soit à la profession explicite et par conséquent à l'exil, soit, du moins, à l'assentiment et à l'encouragement tacites. Ce n'est pas que l'Évangile fût à la mode — il ne le fut jamais en France — mais l'attrait qu'il exerçait était aussi puissant que mystérieux. C'est à dessein que nous n'entrons pas dans les détails, car chacun de ceux qui doivent leurs convictions à l'impulsion partie de Calvin il y a trois siècles, devrait lire ces pages.

Nous aurions aimé, toutefois, que l'auteur eût procédé, dans cette partie de son livre, avec plus de clarté et de méthode. On trouvera plus haut, parmi les documents, une pièce qui prouve qu'il n'a pas assez tenu compte, dans le récit des vicissitudes de cette lutte, de l'influence qu'exercèrent, sous Henri II et surtout sous François II, les différents édits ou arrêts, parfois contradictoires, qui indirectement enrayèrent ou favorisèrent le mouvement. Si M. L. veut bien dépouiller les registres criminels du parlement de Paris auquel la ville de Noyon ressortissait, il trouvera amplement de quoi rectifier et surtout compléter sa narration.

Voici, à ce sujet, quelques détails que nous avons relevés au cours de nos recherches personnelles :

Du 22 novembre 1548 l'arrêt transcrit plus haut. — Le *serviteur du prévôt royal* qui figure dans la liste des suspects de 1561 (page 217) pourrait bien être celui du fonctionnaire qui en 1548 fut commissionné pour faire son procès à son sergent *Louis Bachelier*. Un parent de ce dernier, *Anthoine Bachelier* figure parmi les ajournés du 7 septembre 1552 dans l'arrêt contre Laurent de Normandie, ainsi qu'*Adrien Censier* (voy. page 215), ce qui prouve qu'à cette date ce dernier avait été relâché et s'était enfui.

Du 24 janvier 1549 : *Guillaume Le Preux*, marchand, *Médart Bernier*, aussi marchand, demeurant à Serpigny, *Loys Jousset*, substitut du procureur de l'évêque de Noyon à Carlepont, *Bertheouville*, capitaine du château de Carlepont et autres, poursuivis à la requête du doyen, chanoine et chapitre de Noyon, sont ajournés à comparaître avec ces derniers en Parlement.

Le 16 mars 1549, les mêmes chanoines se plaignent au Parlement des officiers de l'évêque de Noyon qui sans doute ne poursuivaient pas assez activement les hérétiques[1].

Enfin le 8 janvier 1550, trois Noyonnais se trouvaient, depuis longtemps sans doute, à la conciergerie du Palais à Paris, sous prévention de crime d'hérésie. Ils s'appelaient *Gilles Potier*, *Jehanne Tudelle* et *Rebert* (ou Robert?) *Tourousse*, et un arrêt de ce jour les remit entre les mains de l'évêque de Noyon suivant l'édit du 19 novembre 1549[2]. Sans doute l'évêque ne punit pas sévèrement le premier de ces trois accusés, savoir Gilles Potier, mais ne réussit pas non plus à en faire un bon catholique, car M. *Gilles Potier*, grainetier, figure sur la liste des suspects d'hérésie que M. Lefranc nous donne page 216 de son volume.

On voit, par ces quelques extraits, qu'un dépouillement des registres du Parlement et le classement des faits d'hérésie suivant les édits sous le coup desquels il tombent fourniraient des éléments nouveaux. Nous espérons que M. Lefranc en profitera lorsque le

1. Arch. nat. X^{2a} 106.

2. Arch. nat. X^{2a} 107. — Rectifions aussi une erreur de la page 212. Les mss. de Brienne, où nous avons signalé à M. L. une copie de l'arrêt du 2 juin 1552, ne se trouvent point à la Bibliothèque de la Société du protestantisme français, mais à la Bibliothèque nationale.



succès que nous souhaitons à son livre, et qu'il mérite, en nécessitera une nouvelle édition. N. WEISS.

ESQUISSES BIOGRAPHIQUES.

LES GRANDS NÉGOCIANTS BORDELAIS AU XVIII[e] SIÈCLE

par A. Communay[1].

« Le grand dépôt départemental des archives de la rue d'Aviau renferme une certaine quantité de documents, mémoires, lettres patentes, états, rapports, lettres, etc., le tout admirablement classé et inventorié par les véritables, mais trop modestes savants qui en ont la garde. » En dehors de ces riches collections remontant à la fin du XVII[e] siècle confiées à l'érudit M. A. Gouget, l'histoire du commerce bordelais a aussi ses sources dans les archives de la ville, dans l'amirauté de Guyenne inexplorée et inabordable, déposée sans aucun classement dans une salle, cachée à tous, du greffe du tribunal de commerce de Bordeaux. En réalité les archives de la chambre de commerce de cette ville sont encore à créer, bien que cette chambre qui a réclamé une histoire générale du commerce de Bordeaux possède une riche bibliothèque. En attendant qu'il soit possible d'écrire cette histoire, les érudits peuvent tenter des études particulières, distinctes, caractéristiques. C'est ce que vient de faire avec éclat M. A. Communay, dont la compétence est connue :

« C'est une vérité depuis longtemps reconnue que le Bordelais est le type du parfait négociant, prenant ce mot dans toute sa belle acception. Probité, sang-froid, hardiesse, coup d'œil, persévérance, juste appréciation des choses et des événements, tels sont les dons précieux que ce favorisé reçoit du ciel en arrivant dans ce bas monde. L'on sait aussi qu'il est de rigueur, dans les plus fortes maisons de cette opulente cité, de continuer, quelle que soit la situation de fortune, le négoce commencé par le père, l'aïeul, le bisaïeul, et parfois le trisaïeul. Cette hérédité constitue une force et une autorité dont on ne peut nier les grands effets. Ces qualités maîtresses ont existé de tout temps, mais d'une façon peut-être encore plus développée au siècle dernier.

Il importe d'ajouter qu'exclue depuis la révocation de l'Édit de Nantes de tous les emplois honorifiques, de la magistrature, de l'université, des grades de l'armée et de la marine, la bourgeoisie protestante s'était livrée au commerce en gros, à Bordeaux comme dans tout le reste de la France. Le nombre des armateurs protes-

1. Bordeaux, 1888, gr. in-8 de 140 pages.

tants était donc considérable et ils étaient les plus honorés. C'est à leur désintéressement et à leur dévouement que Bordeaux et la province entière durent d'échapper à l'épouvantable famine de 1748.

En dehors des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit réservés aux grands seigneurs et aux dignitaires ecclésiastiques, de l'ordre de Saint-Louis et de l'institution du mérite militaire destinés aux officiers des armées de terre et de mer et aux étrangers protestants au service de la France, les rois n'avaient d'autre récompense pour la masse des Français que l'anoblissement, rarement accordé aux négociants. Cependant *Raimond Duribau* fut anobli le 22 mai 1662 pour les services qu'il rendit au commerce bordelais. En août 1669 Louis XIV permit aux gentilshommes de faire le commerce en gros sans déroger et confirma cet édit en 1701. A partir de 1705 les anoblissements commerciaux sont accordés surtout pour services municipaux, mais sous le règne de Louis XVI, les lettres de noblesse furent hautement délivrées pour faits de négoce. Voici la liste chronologique des négociants anoblis dressée par M. A. Communay d'après les archives départementales de la Gironde.

« Juillet 1705 : Lettres patentes portant anoblissement en faveur de *Jean Baptiste Fénélon*, négociant à Bordeaux « député au conseil de commerce » consul et jurat, etc. — Mai 1716 : *Fort Dubergier*, négociant, ancien consul et jurat, etc. — Juillet 1722 : *François Fouques*, négociant et jurat. — Août 1743 : *Pierre Noël Saincric*, négociant et jurat. — *Pierre de Kater*, négociant et jurat, — *Jean Roche*, négociant et jurat. — *Arnaud Castaing*, négociant et jurat. — *Pardon Trouvé*, chargé des affaires de la ville. — Avril 1745 : *André Barreyre*, négociant et jurat. — *Jean Brunaud*, jurat et négociant. — Décembre 1751 : Les frères *Maisonnave de Casaubon*, négociants de Bayonne. — Décembre 1752 : *Jean Louis Poncet*, négociant de Bordeaux. — Mai 1765 : *Béhic frères*, Bayonne. — Avril 1777 : *G^me^ Roux*, Agen. — Janvier 1785 : *Jean Dutasta*, Bordeaux. — Avril 1789 : *Dominique Cabarrus*, Bayonne. »

Les intendants sollicitèrent des lettres de noblesse, en mai 1750, pour *Beaujon*, en 1754 pour *Gounon*, d'Agen ; en 1765 pour *Paul* et *Élisée Nairac* frères, dont l'aîné devint député aux États généraux et le second le conseil autorisé de la Chambre de commerce de Bordeaux.

La maison des sieurs *Nairac* est une des plus fortes de cette ville par l'étendue de leur commerce qu'ils font avec une noblesse et un désintéressement qui les distinguent de leurs concitoyens... le public même a éprouvé dans plusieurs circonstances combien ils sont bons

patriotes, puisque, dans le tems de disette de grains, à Bordeaux, eux et leur père ont esté des premiers à secourir la ville, et que le désir du bien public les dirigeoit bien mieux que l'apat du gain, se faisant un vray plaisir de prêter des fonds considérables, sans le moindre bénéfice; par ces raisons, concluait le subdélégué, nous estimons que ces négociants se sont rendus dignes de la protection du gouvernement et qu'ils méritent de profiter des avantages que S. M. a promis par l'arrêt de son Conseil d'État du 30 octobre 1767, ce qui, d'ailleurs, donnera encore plus d'émulation à tant d'autres négociants qui chercheront à les imiter afin de mériter la même grâce.

Mais, nous apprend M. Émile Garnault dans son histoire du *Commerce rochelais au* XVIIIe *siècle, d'après les archives de la chambre, représentation commerciale*, pendant que l'intendant de la Rochelle demandait hautement des lettres de noblesse pour un armateur protestant, *Samuel Pierre David Joseph de Missy*, depuis député de l'Ile de France à l'Assemblée constituante, et maire de la Rochelle, l'intendant de Bordeaux, de Néville, ne craignait pas d'écrire, en décembre 1786, après avoir rappelé la distinction personnelle et la confiance publique qui honorait les sieurs Nairac :

Cependant je ne sçaurois donner mon entier suffrage aux sieurs Nairac. C'est sans doute à regret que je le leur refuse, mais la *Religion Prétandue Refformée dont ils font profession me paroit, dans les principes de notre constitution, former un obstacle puissant au succès de leurs désirs.* Il ne s'agit pas en effet ici seulement d'un état de liberté que l'humanité et peut-être la politique ont accordé aux protestants individuellement, mais encore d'une distinction qui est la récompense des actions d'un grand éclat ou d'une très grande utilité. Enfin il se pourroit que les familles professant la religion de l'État et qui ont rendu d'aussi grands services que les sieurs Nairac vissent d'un mauvais œil une distinction si honorable devenir le partage de protestans.

En avril 1771, un Irlandais *François Patrice Mitchell*, propriétaire de la verrerie royale de Bordeaux, demanda des lettres de reconnaissance de noblesse. — Les administrateurs de la colonie du Cap demandèrent l'anoblissement, en 1779, de *Bernard Lavaud*, ce qui ne fut pas appuyé par l'intendant de Bordeaux. — En 1780 *Jacques Clarke*, armateur, demanda la reconnaissance de la noblesse accordée en 1766 à son frère aîné *Tobie Clarke*. — En 1781 même demande en faveur d'*Isaac Mirieu de Labarre*. — En avril 1782 l'intendant recommande pour l'anoblissement le sieur *Jauge* négociant armateur.

« *Issu de parents de la R. P. R.*, mais d'une famille alliée à MM. de Ségur et de Casaux, conseillers au Parlement de cette ville,

le sieur Jauge a fait le commerce en gros pendant soixante ans avec honneur et distinction » En 1748, en 1770, en 1773 il approvisionna, de blés du Quercy, la Guyenne et les provinces voisines menacées d'une affreuse disette et subit des pertes considérables « dont il ne voulut point être indemnisé ». Depuis 1739, il a armé et équipé cent soixante-quinze navires, etc. « L'aîné de ses fils s'est établi en société à Paris, avec le sieur *Cottin*, dont il a épousé la fille, etc. »

Tandis que les intendants de Bordeaux refusaient des lettres de noblesse aux négociants protestants pour cause de religion, l'intendant de la Rochelle, de Reverseaux en demandait pour un armateur réformé, *Samuel Pierre David Joseph Demissy*. Et les noms protestants abondent dans les matricules des directeurs et des syndics de la chambre de la Rochelle : *Admyrauld, Allard Belin, Auboyneau, de Baussay, Belin, Bernon, Bonfils, Bonneau, Bordier, Boullanger, Carayon, Chamois, Couillandeau, Delaire, Demissy, Dumoustier, Fleuriau, Garesché, Garnier, Garreau, Giraudeau, Godeffroy, Guibert, Joly, Massieu, Nairac, Oüalle, Paillet, Paponeau, Pelletan, Perdriau, Perry, Peyrusset, Ranjard, Rasteau, Robert, Rocaute, de Saint-Martin, Seignette, Thouron, Torterue Bonneau, Valete, Vivier*, etc., etc.

Une pétition des membres de l'assemblée du commerce aux directeurs et syndics de la Chambre, adressée le 13 mai 1784, pour demander le maintien des dispositions de l'arrêt du 15 juillet 1719, rappelle que par « un égard tacitement mais strictement observé, depuis soixante-cinq ans, dans les nominations à la Chambre de commerce : on y appelle alternativement, et en nombre égal, des sujets qui ne peuvent point prétendre à des places dans d'autres compagnies ». La liste des *Vocaux* devait être composée moitié de catholiques et moitié de protestants.

Rigoureusement exclus de la juridiction consulaire, comme de tous les offices de judicature et des charges municipales, les protestants, grâce à la Chambre de commerce, furent admis dans les volontaires d'Aunis, et quelques-uns même avec le grade d'officiers, et dans la prévôté de la maréchaussée de France, et les cahiers de doléances de la Chambre comme du Tiers état en 1789 réclament l'institution du mérite militaire pour les non-catholiques, en même temps que la liberté de conscience dans les collèges et établissements d'instruction publique.

M. de Richemond.

LA LITTÉRATURE DE LA RÉFORME FRANÇAISE

NOTES SUR LES TRAITÉS DE LUTHER TRADUITS EN FRANÇAIS ET IMPRIMÉS EN FRANCE ENTRE 1525 ET 1534[1]

IV

Essayons d'abord de fixer les *dates*. — De tous les traités que nous avons passés en revue, le seul qui en porte une est le *Livre de vraye et parfaicte oraison*. Le privilège étant du 17 juin 1528, les traductions de Luther que renferme ce recueil et qui étaient imprimées lorsqu'on sollicita ce privilège, le furent au plus tard dans la première moitié de 1528 — Antérieurement Simon Dubois ne paraît pas avoir fait usage de l'encre rouge. Nous connaissons, en effet, au moins *six* autres ouvrages ou traités religieux qu'il fit paraître de 1525 à 1527[2] et qui ne sont imprimés qu'en encre noire, comme les *Consolations chrestiennes*. Nous pensons donc que cette dernière traduction parut avant 1528. — Quant aux *Quatre Instructions fidèles*, elles n'ont pu sortir de presse qu'entre 1529 et 1531 : Le petit catéchisme de Luther est de 1529; la quatrième partie des *Instructions* se compose, comme on l'a vu, de *sept* psaumes; *cinq* d'entre eux se trouvaient déjà dans le *Livre de vraye et parfaicte oraison* dont ils reproduisent exactement le texte et le numérotage[3]. Or ce texte et ces numéros ont été amendés dans une édition du Psautier *complet* que Simon Dubois a donnée en 1531 ou, au plus tard, au commencement de 1532[4]. Les sept psaumes des *Quatre Instructions* ont donc paru *avant* que l'imprimeur possédât les corrections de cette dernière édition. On peut dès lors fixer approximativement les dates suivantes :

1526-1527. *Les Consolations chrétiennes.*

1527-1528. *Les Expositions sur le Pater Noster, le Symbole et les Dix commandements.*

1529-1530. *Les Quatre Instructions fidèles.*

Ces dates indiquent d'elles mêmes le *lieu d'impression*. On a vu plus haut que Simon Dubois exerça son art à Paris jusqu'en 1529 inclusivement et se retira ensuite à Alençon où l'ouvrage de Jean Goë-

1. Voy. *Bull.* du 15 août, p. 432-439.

2. Le Nouveau Testament que nous avons cité (*Bull.* 1887, p. 669) est du nombre.

3. Les ps. 12, 20, 25 (qui porte le nº XXIIII, et non XXIII, comme dans les *Instructions*), 51 et 103.

4. Nous en parlerons une autre fois.

vrot doit avoir été imprimé par lui en 1530[1]. Paris est dès lors le lieu d'impression, dans tous les cas, des quatre premiers de nos traités, et à Paris *la rue Judas*, devenue en 1838 la rue du clos Bruneau[2], à deux pas de cette Sorbonne, alors déjà la plus grande ennemie de l'imprimerie et des imprimeurs. — Les *Quatre Instructions* furent peut-être mises sous presse à Alençon, mais, à la rigueur, elles pourraient l'avoir été aussi à Paris, à la fin de 1529 ou au commencement de 1530. Nous observerons, à l'appui de cette hypothèse, que les derniers feuillets de ce livret, ceux qui renferment les psaumes, sont remplis de fautes d'impression, relativement rares dans les trois premières parties, et surtout dans les volumes antérieurs. On dirait que Dubois n'a pas eu le temps de surveiller attentivement le tirag de ce dernier cahier; l'ouvrage tout entier est d'ailleurs moins soign que le *Livre de vraye et parfaicte oraison.*

A qui pouvons-nous maintenant attribuer des traductions de traités de Luther publiées à Paris après 1525? Un Français joignant à de réelles connaissances littéraires beaucoup de courage et un zèle ardent pour la propagande évangélique peut seul avoir entrepris une œuvre si périlleuse à cette époque. Le seul homme animé de ces dispositions qui fût alors à Paris ou aux environs, c'est *Louis de Berquin.* Nous ne nous attarderons pas à démontrer que, sauf pour les *Quatre Instructions*, on ne peut proposer un autre nom mieux qualifié; mais, nous renfermant dans les limites d'une étude bibliographique, nous n'apporterons que des arguments tirés de notre sujet. — En mai 1523 un arrêt du Parlement fait saisir chez tous les libraires de Paris les livres de Luther qu'ils pouvaient avoir, ainsi que ceux qui se trouvaient chez Berquin. Parmi ces derniers on découvre l'original d'un des trois traités du *Livre de vraye et parfaicte oraison*, savoir les *Expositiones orationis dominicæ* du Réformateur[3]. Moins de trois ans plus tard, le 7 et le 12 mars 1526, pendant la seconde phase du long procès intenté au jeune et incorrigible adversaire de l'ignorance et de la superstition, la Sorbonne condamne une longue liste d'ouvrages découverts chez Berquin. Dans le nombre se trouvaient quatre traités d'Érasme traduits et publiés par lui: *Déclaration des louanges de mariage*, *Brève Admonition de la manière de prier*, *le Symbole des apôtres* et la *Complainte de la paix*[4].

1. Nous n'avons cité cet ouvrage que d'après Brunet qui lui-même le cite d'après Frère. Nous ne l'avons pas vu.

2. La rue Judas commençait rue Montagne-Sainte-Geneviève et finissait rue des Carmes.

3. D'Argentré, I, I, XII, XIII.

4. *Ibid.*, II, I, p. 40-46.

Trois de ces traités ont été retrouvés par M. A.-L. Herminjard, reliés à la suite du Nouveau Testament imprimé par Simon Dubois en 1525. Ils *sortent des mêmes presses*, en caractères noirs absolument identiques à ceux des *Consolations chrestiennes*, et parurent sans doute la même année que le Nouveau Testament.

On avait encore trouvé chez Berquin, et la sacrée Faculté se hâta de condamner un petit livret qu'elle désigne ainsi : *Precationum aliquot et piroum meditationum Enchiridion, cui annectuntur libellus Lutheri de libertate christiana et Tesseradecas licet ejusdem Lutheri nomen, subticeatur*. Voici la table de ce petit volume imprimé *Argentorati apud Iohan. Heruagium, anno MDXXV*[1] *: Decem precepta decalogi. Symbolum Apostolorum; Oratio dominica; Salutatio angelica; Meditatio passionis Christi; Tessaradecas consolatoria pro afflictis; Tractatus de libertate christiana; Psalmi* 11, 66, 50, 103, 78, 19, 10*; Caput* 5 *et* 6 *ex Matthaeo*. On le voit, c'est la première édition latine connue du *Betbüchlein* de Luther, à laquelle on avait joint quelques autres traités parus antérieurement, les Psaumes publiés en 1522 et le Sermon sur la montagne.

Tous ces textes, sauf la *Salutatio angelica* et le *Tractatus de libertate christiana*, se retrouvent soit dans les *Consolations chrestiennes*, soit dans le *Livre de vraye et parfaicte oraison*. N'est-on pas amené, par ce rapprochement, à admettre que la même plume qui avait traduit le *Chevalier chrétien* et trois autres traités d'Erasme, a mis en français cet *Enchiridion precationum* qui était sur la même table de travail ! Cette présomption devient presque une certitude morale lorsqu'on se rappelle que Louis de Berquin devait beaucoup connaître Simon Dubois. Ce dernier avait imprimé ce qu'il avait traduit d'Erasme, et c'est à l'*écu de Bâle*, où Dubois se rendait sans cesse, que Berquin se faisait adresser ses lettres[2]. On peut enfin relever aussi que ces traductions se distinguent par la même liberté d'allures que celle, par exemple, qui est intitulée *Brève admonition de la manière de prier*[3].

Mais comment expliquer, m'objectera-t-on peut-être, qu'aucune de ces traductions ne figure parmi les ouvrages condamnés et prohibés par la Sorbonne à cette époque? Il suffit d'admettre que le manuscrit français de l'*Enchiridion precationum* fut chez l'imprimeur lors-

1. Nous ne connaissons qu'un exemplaire de la première partie de ce petit livre que nous possédons.

2. Herminjard. *Corr. des Réf.*, I.

3. Dans laquelle Berquin a inséré un fragment de Farel.

que eurent lieu les censures des 7 et 12 mars 1526. Les *Consolations* purent paraître à la fin de cette année lorsque Berquin eut été pour la deuxième et dernière fois délivré de la main de ses persécuteurs. Ce petit livret a d'ailleurs dû être répandu très clandestinement, car tandis que l'original latin fut déjà condamné en 1526 et en Angleterre en 1529, la traduction ne figure dans aucun index du XVIe siècle, à moins que le *Miroir de consolation pour ceulx qui sont travaillez et chargez*, 1545, à nous inconnu et condamné à Paris en 1547[1], n'en soit une nouvelle édition avec un titre légèrement modifié. — Quant au *Livre de vraye et parfaicte oraison*, qui renferme les trois autres traités, il a été certainement imprimé avant le dernier emprisonnement de Berquin en 1528. Si l'on veut bien relire le privilège du 17 juin de cette année[2] on remarquera qu'il a été obtenu, non du Parlement comme c'était l'usage, mais directement du roi, « à la relation du Conseil », c'est-à-dire, sans doute, par l'entremise de la bonne Marguerite, dont on sait l'affection pour Berquin. Grâce à ce privilège, le livre parut en avril 1529, peut-être au moment même où le feu éteignait sur la place de Grève la voix du généreux gentilhomme, et consumait la main qui en avait tracé les pages les plus marquantes. Il dut se répandre assez rapidement, car le 2 mars 1531 la Sorbonne le censura[3].

Les dates que nous venons ne citer nous interdisent d'attribuer à Berquin la traduction du petit catéchisme de Luther, lequel ne parut qu'après ce supplice. Contrairement aux autres traités du Réformateur, celui-ci paraît ne s'être répandu en France que tardivement, puisque la Sorbonne ne le prohiba qu'en 1547, en même temps que les *Quatre Instructions* qui existaient en librairie depuis près de dix-sept ans[4]. Cette raison et quelques autres qu'il serait trop long d'énumérer nous font supposer que cette dernière traduction émane de l'ex-frère prêcheur *François Lambert d'Avignon*, alors à Marbourg ou environs, et à la veille de clore par une mort prématurée (18 avril 1530) son activité réformatrice.

Toutes ces digressions ne nous ont pas encore permis d'apprécier complètement le rôle plus modeste, mais bien utile et non moins périlleux, de Simon Dubois. Nous y reviendrons, s'il plaît à Dieu, dans d'autres recherches.

N. WEISS.

1. Voy. Reusch. *Index*, p. 116.
2. *Bull.*, 1887, p. 158.
3. D'Argentré, II, I, 86.
4. Reusch, *Index*, 103 et 123.

NÉCROLOGIE

M. CHARLES LE FORT

Clarens, 31 août 1888.

C'est le triste lot de la Rédaction de mener deuil sur tout ce qu'elle aima! Il y a peu de mois je recevais de M. Ch. Le Fort ses excellentes *Notices sur d'anciens membres de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*, publiées à l'occasion du cinquantenaire de la Société dont il fut le président, et on peut dire, l'âme, durant tant d'années. Je reçois aujourd'hui la nouvelle, hélas trop prévue, de sa mort, qui est un sujet d'affliction non seulement pour Genève et la Suisse française, mais aussi pour notre Société d'histoire qui comptait en lui un correspondant aussi dévoué que distingué.

Né en 1821, dans une de ces familles génevoises dont le patriciat n'était que le privilège du patriotisme et de la vertu, Ch. Le Fort hérita de son père J-L. Le Fort-Mestrezat, ancien conseiller et secrétaire d'État, une mémoire heureuse et le goût des études historiques auxquelles il joignit la science du droit qu'il devait enseigner dans sa ville natale. Comme professeur son souvenir vivra dans le cœur de plus d'un de ses élèves; comme historien il a depuis longtemps obtenu l'estime du monde savant par ses nombreux travaux sur l'histoire de sa patrie, vrais chefs-d'œuvre d'exactitude et de précision, marqués au coin de la plus saine critique. On n'a pas oublié son rôle prépondérant aux fêtes du Jubilé célébrées, le 2 mars dernier, à l'Athénée, devant une assemblée d'élite.

« Il y prononça un très remarquable discours sur les travaux accomplis par la Société génevoise depuis sa fondation, et sur le précieux contingent qu'ils ont apporté à l'histoire. Il fut, on peut le dire, le véritable héros de cette fête, et le respect, l'affection qui lui furent témoignés ce jour-là, ont été sa plus belle récompense. » (*Journal de Genève* du 31 août.) Pourquoi faut-il ajouter que le discours dont on annonce la prochaine publication, a été « le chant du Cygne »!

Ch. Le Fort aimait notre histoire si étroitement associée à celle de Genève, et il en donna la preuve en publiant, avec le concours de MM. Gustave Revilliod et Edouard Fick, le *Livre du Recteur*, ce précieux répertoire d'étudiants de toutes nations immatriculés à l'Académie de Genève durant trois siècles, et où la France protestante occupe la place d'honneur[1]. Il ne laissait d'ailleurs jamais échapper l'occasion d'adresser au *Bulletin* des communications d'un sérieux intérêt. Dirai-je ce qu'il fut, avec Théodore Claparède, pour celui qui écrit ces lignes, le meilleur des amis, dans les bons et les mauvais jours? L'aimable accueil qu'on trouvait toujours dans sa demeure de Frontenex, la retraite d'un sage! C'est là que, pendant une longue maladie, il a vu avec une sérénité toute chrétienne approcher la mort, qui a respecté jusqu'au bout sa belle intelligence, et qu'il s'est éteint, le 29 août, léguant à Genève de purs exemples, à ceux qui l'ont aimé un souvenir plein de douceur, qui se lie à d'immortelles espérances. J. B.

1. *Bull.*, t. XVI, p. 197. Même volume (p. 291) on peut lire un article de M. Le Fort : *Les députés suisses à Charenton.*

Notre prochain numéro devra aussi renfermer un hommage à l'un des plus anciens amis de notre Société, à M. G. Masson, mort subitement, le 29 août, en Angleterre, chez sir H. Doulton. N. W.

Le Gérant : FISCHBACHER.

MOTTEROZ. — Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2.

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner, qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

Livres récents déposés à la Bibliothèque.

(Les ouvrages *anciens* sont mentionnés, s'il y a lieu, dans les procès-verbaux du Comité.)

E. ARNAUD. **Supplément à la notice sur les imprimeurs d'Orange,** du docteur Martial Millet, 7 pages in-8. Paris, Grassart, 1888.

JULES CHEVALIER. **Mémoires des frères Gay, de Die,** pour servir à l'histoire des guerres de religion en Dauphiné et spécialement dans le Diois, publiés d'après des documents originaux, avec un texte supplémentaire, des notes généalogiques et des documents inédits, 353 pages grand in-8. Montbéliard, imprimerie P. Hoffmann, 1888.

ALFRED LEROUX. **Histoire de la Réforme dans la Marche et le Limousin** (Creuse, Haute-Vienne, Corrèze), XLVIII et 391 pages grand in-8. Paris, Fischbacher, 1888.

Proceedings of the huguenot Society of London. November 9, 1887, to March 14, 1888 (vol. 2. nº 3), pages LXXIX-LXXXVIII et 263 à 488. — Ce *Bulletin de la Huguenot Society* de Londres renferme les travaux suivants : H.-G.-B. LEMOINE, *les Huguenots dans l'île d'Axholme ;* — F.-P. LAYARD, *Sir Théodore de Mayerne ;* — W. PAGE, F. S. A., *Notes sur les Huguenots en Portugal ;* — FRANCIS P. DE LABILLIÈRE, *Histoire d'une famille cévenole* (les de la Court) ; — W.-J. HARDY, F. S. A., *les Réfugiés à Rye* ; — WILLIAM MINET, F. S. A., *le Récit d'Isaac Minet* (Calais 1685) ; — *Notes and Queries :* 1º *le Rappel des Huguenots en France en* 1685-1686 (instructions données au sieur de Bonrepaus le 20 déc. 1685) ; — 2º *Brève Autobiographie du pasteur Gilbert Primrose,* écrite en 1626 ; — 3º *Les industriels de Spitalfields et le jeune Prétendant* ; — 4º *la Discipline de l'Église française de Londres en* 1578 ; — *l'École protestante française de Westminster.* — *Bibliographie et Miscellanées.*

37e ANNÉE. — 1888

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TROISIÈME SÉRIE. — SEPTIÈME ANNÉE

N° 10. — 15 Octobre 1888



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand. | LEIPZIG. — F. Brockhaus.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie | BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1888

MOTTEROZ. — Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2.

SOMMAIRE

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* devra être adressé, sous le couvert de M. le Président de la Société, à M. N. WEISS, secrétaire de la rédaction, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8 de 56 pages au moins avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante : 1 fr. 50.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; ***l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.***

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

A MM. les Pasteurs des Églises protestantes de France.

La première fête dont l'histoire fasse mention avait un but à la fois historique et religieux, celui de rappeler chaque année, aux Israélites, leur délivrance de « la maison de servitude ».

Faire connaître notre maison de servitude, à nous protestants français, montrer comment, pourquoi nos pères acceptèrent ou subirent cette épreuve séculaire, de quels instruments Dieu se servit pour les en délivrer en justifiant ainsi leur foi et leur persévérance : tel est le but que poursuit depuis plus de trente-cinq ans la *Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, et qu'elle est loin d'avoir atteint.

Elle continue à espérer que chacun de ceux qui jouissent aujourd'hui de leurs biens spirituels et matériels acquis au prix de tant de larmes et de sang versés, tiendra à honneur de perpétuer la mémoire des jours d'autrefois, en s'associant à la *Fête de la Réformation* qu'elle a instituée, et en soutenant l'œuvre qu'elle a entreprise.

LE COMITÉ.

ÉTUDES HISTORIQUES

LES DERNIERS JOURS D'ANNE DU BOURG[1]

I

Pendant qu'Anne Du Bourg usait de sa science consommée du droit et de la procédure pour disputer à ses ennemis son siège de conseiller et sa vie, ses amis faisaient les plus grands efforts pour le sauver[2]. C'était le moment où Catherine de Médicis, sortant de l'ignominieuse retraite où l'avait reléguée, du vivant de Henri II, la faveur scandaleuse de Diane de Poitiers, affirmait sa volonté de régner enfin, sous le nom de son fils mineur. Les protestants tentèrent énergiquement, à cette heure où elle cherchait sa voie, de la décider à faire cesser la persécution. Le prince de Condé, sa belle-mère, la dame de Roye, l'amiral de Coligny lui écrivaient dans ce sens. Le sire de Villemadon lui adressa cette lettre éloquente et hardie, où il lui remettait en mémoire le temps où elle chantait les psaumes de Marot, et lui rappelait que le roi son époux avait été, par un juste châtiment de Dieu, frappé à mort par la main même de l'homme qui, « par son commandement avait lié et emprisonné l'innocent Du Bourg, lequel ce povre Roy s'estoit proposé et par serment, faire et voir brusler de ses yeux propres, avant que partir de Paris[3] ».

Plus hardie encore fut la lettre que l'Église de Paris crut devoir, au mois d'août, adresser à la reine-mère, qui, loin de faire droit aux espérances des réformés, se jetait toujours plus dans les bras des Guise et poussait activement le procès de Du Bourg. Ils lui représentèrent, au dire de Regnier de la Planche :

1. Cette étude complète celles que nous avons déjà publiées dans le *Bulletin*, 1887, p. 569; 1888, p. 281 et 337.

2. Voy. les pièces publiées par M. Weiss, dans le *Bulletin* du 15 janvier de cette année.

3. *Mémoires de Condé*, I, 620; *Calvini Opera*, XVII, 611.

Que sur son asseurance de faire cesser la persécution, ils s'estoyent de leur part contenus selon son désir, et avoyent faict leurs assemblées si petites que l'on ne s'en estoit comme point apperceu, de peur qu'à ceste occasion elle ne fust importunée par leurs ennemis de leur courir sus de nouveau; mais qu'ils ne s'appercevoyent aucunemant de l'effect de ceste promesse, ains sentoyent leur condition estre plus misérable que par le passé, et sembloit, veu les grandes poursuites contre Du Bourg, qu'on n'en demandait que la peau, comme aussi ils avoyent entendu de bonne part ses ennemis s'en estre vantés. Quoy advenant, elle se pouvoit asseurer que Dieu ne laisseroit une telle iniquité impunie, veu qu'elle cognoissoit l'innocence d'iceluy, et que tout ainsi que Dieu avoit commencé à chastier le feu Roy, elle pouvoit penser son bras estre encore levé pour parachever sa vengeance sur elle et ses enfans, et seroit témoignage de son jugement si manifeste qu'il ne pourroit aucunement estre desguisé, ny dissimulé; que la procédure contre du Bourg se trouvoit de toutes personnes si estrange que, si on attentoit plus oultre contre luy et les autres chrestiens, il y auroit grand danger de troubles et émotions[1].

La reine-mère trouva cette lettre « aspre et dure », et entra dans une violente colère : « On me menace, s'écria-t-elle, cuidant me faire peur, mais il n'en sont pas encore là où ils pensent[2]. » Une telle démarche ne put qu'aggraver la situation de Du Bourg.

L'intervention de ses frères ne fut pas plus heureuse. A la nouvelle de son arrestation, ils étaient accourus à Paris pour solliciter sa grâce. On refusa de leur donner audience et on leur enjoignit brutalement de quitter la ville, dans les trois jours, « sous peine d'encourir l'indignation du roy et d'estre privés de leurs estats[3] ». En traitant ainsi les neveux d'un chancelier de France, le cardinal de Lorraine voulait décourager toute tentative ayant pour but l'élargissement du prisonnier. Les frères de Du Bourg tentèrent, un peu plus tard,

1. Regnier de la Planche, *Estat de France*, édit. Buchon, p. 219.

2. *Ibid.*, p. 220. François de Morel, dans une lettre à Calvin, du 15 août, confirme ces faits : « De vidua regina spes propemodum nulla. Quum enim satis comiter prioribus nostris literis respondisset, et sperare jussisset telerabiliorem conditionem, deprehendimus paulo post eam de re nulla minus laborare quam de salute piorum... Quapropter nostri senatus jussu literas ad eam scriptas, acerbiores illas quidem, sed quas lenioribus verbis perscribi noluerunt. Quibus perlectis : « Hem, inquit, etiam mihi minantur. » (*Calvini Opera*, XVII, 597.)

3. Chandieu, *Hist. des persécutions et martyrs de l'Église de Paris*, p. 391.

de faire agir « à force d'escus », auprès de la cour de Rome, pour rendre possible un suprême appel au pape, et, au dire de La Planche, ils obtinrent une bulle à cet effet. L'accusé eût été mandé à Rome, et il eût été aisé de le délivrer en route. Mais il refusa de paraître ainsi reconnaître la suprématie du siège romain[1].

Ses amis, ne pouvant rien obtenir par les voies de douceur, tentèrent de le délivrer par un coup de main. S'il faut en croire le *Journal* de Bruslart[2], confirmé d'ailleurs par La Planche, un complot fut organisé, en septembre, pour faire évader le prisonnier. Celui-ci aurait écrit une lettre chiffrée à un certain Durant, organisateur du complot. Le serviteur, chargé de la remettre à son adresse, aurait été trompé par la similitude des noms, et l'aurait portée à un procureur nommé Durant, lequel, conseillé par son curé, l'aurait portée au président de Saint-André[3]. L'échec de cette tentative d'évasion attira sur Du Bourg de nouvelles rigueurs, et on l'enferma dans la cage de fer, réservée aux prisonniers dangereux. Le cardinal de Lorraine, ému, dit-on, d'une prophétie de Nostradamus, ainsi conçue : *Le bon Bourg sera loin*, et dans laquelle le populaire voyait l'annonce d'une évasion heureuse du prisonnier, fit redoubler les gardes de la Bastille et donna l'ordre qu'on arrêtât quiconque stationnerait devant la prison.

A défaut de lettres de Du Bourg, qui seraient si précieuses pour jeter quelque lumière sur ses sentiments intimes pendant cette longue captivité, nous avons le témoignage de Chandieu, qui dit de lui :

Il n'estoit point en la prison sans beaucoup souffrir. Car on le tenoit bien estroitement en la Bastille, et n'avoit point le traitement comme

1. La Planche, p. 236.

2. *Mémoires de Condé*, I, 4. Voy. aussi La Planche, p. 227; *Hist. eccl.*, I, 241. Chandieu, reproduit par Crespin, se borne à dire : « Quelquefois, pour soupçon qu'on avoit qu'il se faisoit entreprise pour le délivrer, il fut mis en une cage en la Bastille. » (Crespin, éd. Lelièvre, II, 683.)

3. Voici, d'après Bruslart, quelle était la teneur de cette lettre : « Durant, ne faillés de soir (*sic*) à telle heure, de m'apporter une corde de telle grosseur

requeroit son estat; mais quelquefois estoit là au pain et à l'eau. La communication de toute personne de ses amis lui estoit interdite, tellement qu'il ne pouvoit estre secouru et soulagé. Quelquefois pour soupçon qu'on avoit qu'il se faisoit entreprise pour le délivrer, il fut mis en une cage en la Bastille. On peut penser en quel malaise. Ce nonobstant il se resjouissait tousjours, et glorifiait Dieu, ores empoignant son luth pour lui chanter Pseaumes, ores le louant de sa voix. Plusieurs venoyent à luy pour le destourner, mais ils perdoyent leur peine, estans repoussez d'une grande constance. Car il remonstroit toujours l'équité de sa cause, et qu'il n'estoit tenu que pour la confession de nostre Seigneur Jésus-Christ. Et pourtant il ne falloit qu'il fust si lasche et desloyal, que de faire chose aucune pour racheter sa vie et la bonne grâce des hommes, au deshonneur d'iceluy nostre Seigneur, et au péril de son âme[1].

A la suite de l'exécution de l'arrêt de dégradation, qui avait eu lieu le 27 novembre, Du Bourg, sans doute encouragé par ses amis du Parlement et de l'Église, eut de nouveau recours à l'appel comme d'abus, qui devait prendre encore un mois avant de se vider et retarder d'autant sa sentence définitive. Ce temps fut mis à profit par des amis catholiques pour faire auprès de lui une suprême tentative dans le but de l'amener à des concessions en matière de doctrine. La défaillance momentanée qu'il avait eue, quatre mois auparavant, lorsque l'avocat Marilhac l'avait circonvenu[2], pouvait donner l'espoir, à ceux de ses collègues qui étaient demeurés ses amis, qu'ils viendraient à bout des résistances d'une volonté brisée par une longue et dure captivité. Ils lui représentèrent donc qu'ils se faisaient fort de le sauver s'il consentait seulement à retirer sa première confession de foi et à la remplacer par une déclaration, « non point directement contraire à la vraye

et amenez les chevaux que vous m'avez promis, avec bonne compagnie, affin que si nous sommes descouverts, nous soions les plus forts; et ne faillez à estre garny de bons bastons à feu. » Ces termes paraissent peu vraisemblables, et nous nous rangeons à l'avis de M. Cunitz, qui suppose que cette lettre a été « forgée par les ennemis de Du Bourg, dans l'intention de le perdre. » Il nia d'ailleurs, en face du supplice, d'avoir eu connaissance de ce complot, ce qui pour nous, tranche la question.

1. *Histoire des perséc. et mart. de l'Égl. de Paris*, p. 393. Crespin, II, 689.

2. Le récit de La Planche, reproduit par Bèze, paraît contredire cette défaillance

doctrine, mais ambiguë et tellement dressée qu'elle peust contenter ses juges[1] ». Après avoir longtemps résisté, Du Bourg se laissa vaincre par ces prières, et le 13 décembre, il signa la confession ambiguë qu'on lui demandait. Ainsi avait fait, trois ans auparavant, l'illustre Thomas Cranmer, archevêque de Cantorbéry, cédant, lui aussi, aux instances de ses amis, et vaincu, lui aussi, par les souffrances et les privations d'une longue captivité. Mais l'un et l'autre, après une courte défaillance, se relevèrent comme des chrétiens qui savent « en qui ils ont cru ».

Dès que les chefs de l'Église réformée de Paris apprirent la nouvelle de cet acte de faiblesse, ils chargèrent l'un deux, le pasteur Augustin Marlorat, qui, deux ans plus tard, devait lui-même mourir martyr à Rouen, d'adresser à Du Bourg une lettre de fraternelle remontrance. En voici la teneur, d'après l'*Histoire des persécutions* d'Antoine de Chandieu.

Marlorat luy fait une longue remonstrance du devoir de ceux que Dieu présente devant les magistrats, pour estre tesmoins de sa vérité éternelle. Luy annonce les menaces de Dieu, et ses jugemens contre ceux qui la désavouent, ou la desguisent en quelque façon que ce soit; l'exhorte de priser plus l'honneur de Dieu que sa délivrance, la vérité de l'Évangile, que sa vie corruptible et caduque. Qu'il avoit si bien et si heureusement commencé et poursuivy sa course ; maintenant qu'il estoit si près du but, il ne falloit pas qu'il perdit ainsi courage. Que les nouvelles de sa constance estoyent non seulement en toute la France, mais en toute la chrestienté, et avoyent confirmé beaucoup d'infirmes et esmeu les autres de s'enquérir de leur salut. Que les yeux de tous estoyent sur luy.

de Du Bourg, mais le témoignage de Chandieu, reproduit par Crespin, place ce fait au-dessus de toute contestation. C'est à tort que M. Alfred Franklin, dans sa belle notice sur Du Bourg (dans les *Grandes Scènes du* XVI[e] *siècle*) identifie cette défaillance avec celle où Marilhac avait joué un rôle. L'une eut lieu au mois d'août et l'autre en décembre. Le *Journal de Bruslart* (*Mémoires de Condé*, I, 7) nous fournit la date précise : « Le mecredy, treiziesme dudit mois (décembre 1559), Dubourg abjura toutes les propositions hérétiques et erronnées qu'il avoit tenuës, et ce en la présence de ses juges; et mist une créance et profession de la foy par escrit de sa propre main, laquelle fust envoiée au Roy; toutesfois on a douté si elle fut feincte ou vraye. »

1. Chandieu, *Hist. des perséc. et mart. de l'Égl. de Paris*, p. 421.

pour voir quelle seroit l'issue de sa prison. Et maintenant s'il faisoit par crainte chose contraire à sa première confession, il seroit cause d'une merveilleuse ruine. Pourtant qu'il advise à donner gloire à Dieu, et à édifier l'Église de Nostre Seigneur Jésus Christ, et s'asseure que Dieu ne l'abandonnera point [1].

Par quelle voie mystérieuse la lettre du pasteur réussit-elle à forcer la sévère consigne qui séparait le prisonnier de ses frères, nous l'ignorons. Mais nous savons qu'elle parvint à son adresse et atteignit son but.

Ces lettres, dit Chandieu, trouvèrent M. du Bourg desjà pressé en sa conscience du sentiment de sa faute. Et pourtant les ayant leues et demandé pardon à Dieu, sans aucun délay, il dresse une requeste à ses juges, par laquelle il rétracte ceste dernière confession, proteste de se tenir à la première et demande que son procès luy soit fait là-dessus [2].

Rien ne pouvait plus désormais sauver Du Bourg. L'assassinat du président Minard, l'un de ses adversaires les plus acharnés, indiquait un état de vive surexcitation dans une partie de l'opinion. On apprenait, en même temps, l'arrivée prochaine d'envoyés de l'électeur palatin, chargés de demander la grâce du magistrat protestant, dont il voulait faire un professeur de droit dans l'université de Heidelberg. Le cardinal de Lorraine résolut de couper court aux demandes respectueuses ou menaçantes qui lui arrivaient de toutes parts, et il fit savoir au Parlement qu'il était temps d'en finir.

II

La Cour obéit. Le temps pressait; on approchait des fêtes de Noël, et il convenait que le bon peuple de Paris eût, à cette

1. *Ibid.*, p. 422.
2. Chandieu, *Hist. des perséc.*, p. 423. « Le dix-neufiesme dudit mois, dit le *Journal de Bruslart*, le dit Dubourg présenta requeste à la Court, par laquelle, tout au contraire de l'abjuration qu'il avoit faicte, il persistoit et n'entendoit se désister des propositions, qu'il avoit tenuës devant l'Evesque de Paris; quoy voyant, fu-t déclaré non recepvable comme appellant de la dégradation qui luy avoit été faicte. » C'est évidemment à la précédente défaillance de Du Bourg



Añe du Bourg Conſeiller du Parlement de



Anne du Bourg
Sainct Iean en Gre
qu'à la chemiſe,est
& puis ſon corps ic

bruslé a S. Iean en Greue le 21. Decembre. 1559.



é ſur vne charrette en la place
ant luy meſme deſpouillé iuſ
otence, là ou il eſt eſtranglé.
h

occasion, le plaisir de voir brûler un conseiller au Parlement. La Cour se hâta.

Le 22 décembre, elle rendit un premier arrêt, qui déclarait non recevable le dernier appel comme d'abus de Du Bourg[1]. Et dès le lendemain, elle rendit un second arrêt qui déclarait « ledict Du Bourg actainct et convaincu du crime d'hérésie », et le condamnait « à estre pendu et guindé à une potence qui sera mise et plantée en la place de Grève, au-dessous de laquelle sera faict un feu dedans lequel ledict Du Bourg sera jeté, ars, bruslé et consommé en cendres[2] ». Un *retentum* ou article secret, ajoutait que le condamné serait étranglé avant d'être livré aux flammes, et qu'en cas où il voudrait « dogmatiser », il serait bâillonné, « pour obvier au scandale du peuple ».

Ce même jour, la sentence recevait son exécution. Mais, avant de raconter cette suprême scène, arrêtons-nous devant un document qui soulève un problème historique difficile. Je veux parler de l'*Oraison au Sénat de Paris.*

Le faict qu'Anne du Bourg, peu avant sa mort, adressa une allocution à ses juges est incontestable, bien qu'il ne soit mentionné ni par la *Vraye histoire*, ni par Regnier de la Planche, ni par l'*Histoire ecclésiastique*, qui d'ailleurs se borne à copier ce dernier. Chandieu, par contre, le mentionne très expressément en ces termes :

> Du Bourg, ayant ouy son arrest, leva les yeux au ciel, et rendit grâces à Dieu. Et puis s'adressant à ses juges, dit tout haut : Qu'il prioit Dieu leur pardonner cette injustice, et adjousta beaucoup de belles remenstrances aux uns et aux autres[3]. »

De Thou, bien placé pour être bien renseigné, dit de son côté :

que se rapporte l'influence exercée sur lui par les exhortations de la dame de la Caille, dont il disait : « Une femme m'a monstré ma leçon et enseigné comment je me dois porter en ceste vocation-ci. » (Crespin, t. II, p. 669; d'Aubigné, *Hist. univ.*, t. 1, p. 122.)

1. *Mémoires de Condé*, I, 298.

2. *Ibid.*, I, 299.

3. *Hist. des persécut. et mart. de l'Égl. de Paris*, p. 424.

Lorsque, suivant l'usage, on lui lut son jugement, il n'en parut point consterné, et dit qu'il pardonnoit à ses juges, qui avoient jugé selon leur conscience, mais non selon la science qui vient d'en haut, et selon la sagesse de Dieu. Ensuite, ayant comme adressé son discours à ses juges, il dit plusieurs choses sur le jugement éternel de Dieu, et s'animant un peu, il finit ainsi : « Éteignez vos feux, et renonçant à vos vices, convertissez-vous à Dieu, afin que vos péchés soient effacez et vous soient remis. Que l'injuste abandonne sa voie, et que, détestant ses desseins pervers, il retourne au Seigneur, et il aura pitié de lui. Pour vous, ô Sénateurs, vivez heureux. Pensez sans cesse à Dieu et en Dieu. Je vais avec joie à la mort. » Ayant dit ces paroles, qui furent recueillies par le greffier, et que j'ai ici copiées, il fut conduit dans un tombereau à la Grève[1].

Mais ce sont surtout les *Commentaires* du président Pierre de la Place, parus en 1565, qui font connaître la harangue de Du Bourg par de longs extraits, que Crespin lui a empruntés, pour son édition de 1570, et qui figurent depuis lors au Martyrologe.

Le témoignage de Chandieu, de La Place et de de Thou tranche la question. Du Bourg a répondu par une harangue à la sentence qui le frappait. Mais quand cette harangue a-t-elle été prononcée? Il résulte du procès-verbal du greffier[2] que la sentence, rendue le 23 décembre dans une audience du matin, fut portée vers onze heures à Anne du Bourg, et lui fut lue « en la chapelle de la Conciergerie du Pallais, en la présence d'aulcuns huissiers en ladicte Court et autres personnes. »

Et après la prononciation dudict Arrest, et Remonstrances à lui faictes qu'il estoit temps de penser au salut de son âme et se recorder de ses faultes et delictz, pour se humilier envers Dieu et luy en requerir pardon et mercy, ainsi que doibvent faire tous bons et vrays Catholicques, a dict qu'il rendoict graces à Dieu de ce ce que son plaisir estoit de l'appeler, et qu'il luy convenoit souffrir la mort pour avoir soustenu la vérité, et auquel il supplioit luy donner la grace et la vertu de persister jusques à la fin, et

1. *Hist. universelle*, t. III, p. 401.
2. Mémoires de Condé, t. I, p. 300.

qu'il prenoit le jugement de mort contre luy donné, en patience ; d'autant que Messieurs de la Court qui ont jugé son procès y avoient faict leur devoir selon le deu de leurs consciences, et comme pareillement en avoient faict les Juges Ecclésiatiques, priant Dieu les vouloir tous bien inspirer, et leur donner la connoissance de la vérité; me priant faire ses recommandations envers mesdicts sieurs.

Ces paroles, prononcées par Du Bourg devant le greffier, les huissiers et « autres personnes », ne peuvent pas être identifiées avec la harangue dont parlent Chandieu, La Place et de Thou. Mais alors, où placer cette harangue? Ne faut-il pas la reporter au jour précédent, c'est-à-dire au 22 décembre, dans cette audience de la Cour où fut rendu l'arrêt qui rejetait le dernier pourvoi du prisonnier, arrêt qui équivalait virtuellement à une sentence de mort? Ce jour-là, si notre supposition est fondée, Anne Du Bourg, comprenant que c'était la dernière fois qu'il comparaissait devant ses anciens collègues, dut réclamer le droit d'être entendu, après le prononcé du jugement, et ce droit la Chambre le lui accorda, non seulement parce qu'il eût été difficile de le lui contester, mais surtout sans doute parce que ce magistrat, frappé de déchéance par la plus inique des procédures, représentait la dignité d'une carrière et d'un caractère sans tache.

Il parla donc, et sa parole, débarrassée enfin de toute préoccupation de défense juridique, fut un éloquent acte d'accusation contre ses juges, dociles instruments d'un pouvoir usurpateur, qui ne craignait pas d'avilir la première magistrature de l'État. S'il faut en croire les contemporains, les larmes de plusieurs de ses juges rendirent hommage à la vérité de ses paroles.

Une autre question se pose ici : Avons-nous le texte de cette harangue? Jusqu'ici les historiens qui y ont fait allusion ont été tributaires du président La Place, qui, magistrat lui-même et écrivant ses *Commentaires* quelques années seulement après l'exécution de Du Bourg, leur a paru une autorité suffisante. Crespin, le premier, lui a emprunté, en 1570, le texte de ce

discours, et d'autres l'ont suivi. Mais nul ne paraît s'être demandé à quelle source La Place lui-même avait puisé. Amené à nous poser cette question, en préparant notre édition de Crespin, nous avons étudié attentivement une petite plaquette, qui se trouve à la Bibliothèque nationale et qui porte ce titre : *Oraison au Sénat de Paris pour la cause des Crestiens, à la consolation d'iceux : d'Anne du Bourg, prisonnier pour la parole*[1]. Cet écrit, daté de 1560, c'est-à-dire quelques mois après la mort du martyr, a été complètement négligé jusqu'à ce jour, et il semble qu'aucun biographe ne l'ait consulté. En le comparant au discours publié par La Place dans ses *Commentaires*, en 1565, nous nous sommes aisément aperçu que cet auteur s'est borné à en extraire les passages saillants, en les abrégeant, en les arrangeant, en en retouchant le style. Qu'on nous permette de montrer, par un ou deux exemples, comment La Place en use avec le texte de l'*Oraison*.

Après avoir résumé en quelques lignes les huit premières pages de l'original, il dit :

TEXTE DE LA PLACE	TEXTE DE L'ORAISON AU SÉNAT
Laisserons-nous fouler aux pieds nostre redemption, et le sang de celui qui l'a si liberalement respandu pour nous? N'obeirons-nous point à nostre Roi, qui veut que nous le defendions, qui nous soustient, et qui est le premier en la presse? Quoi donc? la peur nous peut-elle faire chanceler? nous doit-elle esbranler? Ne serons-nous pas plustost hardis, voire invincibles, conoissans une si	Laisserons-nous fouler aux pieds nostre redemption, le sang d'iceluy qui l'a si franchement répandu pour nous? N'obeirons-nous point à nostre Roy, qui veut que nous le défendions, qui nous cerche, qui nous soutient, qui est le premier en la presse? Quoy donc, la peur nous peut-elle faire chanceller? nous doit-elle esbranler?-Ne serons-nous pas plus tost hardis, mais invincibles,

1. L'*Oraison* forme une plaquette de 62 pages petit in-8 (Biblioth. nat., Lb 32, n° 7.) Nous n'en connaissions pas d'autre exemplaire, lorsque nous avons trouvé l'indication d'un second dans le beau catalogue de la riche bibliothèque de M. le baron James de Rothschild, édité avec un luxe savant par notre collaborateur M. Émile Picot. Nous nous proposons de publier nous-même un jour ce curieux opuscule.

2. La *France protestante* (2e édition) ne le mentionne pas.

petite resistance contre nous, comme est celle des hommes? Hélas! vermine miserable! ceste gent veut que nous permettions qu'on blaspheme nostre Dieu, elle veut que nous lui soyons traistres; et pour ne le vouloir, on nous deteste, on nous taxe de sedition. Nous sommes (disent-ils) desobeissans aux Princes, d'autant que nous n'offrons rien à Baal.	cognoissans une si petite resistence contre nous, estans asseurez qu'ils sont hommes, hélas, vermine miserable, et indignes d'estre nommez devant Dieu. Ceste gent veut que nous permettions qu'on blaspheme nostre Dieu; elle veut que nous lui soyons traitres, et pour cela on nous deteste; nous sommes taxez de sedition, nous sommes (se disent-ils) desobeissans aux Princes, d'autant que nous n'offrons rien à Baal.

Ici l'*Oraison au Sénat* ajoute le passage suivant, où les limites de l'autorité royale sont fermement marquées, et qui a paru sans doute trop hardi à La Place pour être reproduit :

Et vous accordez, avec eux, ô Messieurs! c'est pour quoy nous ne voulons point vous obeir, et si par ce moyen nous vous obeissons. Or que pour cela vous nous condamniez d'estre rebelles à nostre prince, aucunement vous ne pouvez ne devez ainsi inferer. Car qui a fait Roy nostre Prince, et qui lui a baillé auctorité sur tant de peuple. N'a-ce pas esté le grand Seigneur de tous les Roys? L'auroit-il placé en un tel lieu pour luy contrevenir, l'exemptant de garder ce qu'il a commandé à toutes les nations, au ciel et à la terre? Par cela, je conclus que le Roy nostre Prince est subjet, et tous les siens aux commandements du souverain Roy, et commet luy mesme crime de loese majesté, s'il determine quelque chose contre la volonté de son Roy et le nostre, et par ainsi coulpable de mort s'il persiste en une erreur qu'il deveroit condamner.

Plus loin encore se retrouve, dans le texte de La Place, la trace de cette même préoccupation d'adoucir les véhémentes apostrophes adressées aux princes. Grâce à des coupures habilement faites, il détourne à l'adresse des membres du parlement les paroles suivantes qui, dans l'*Oraison*, sont à l'adresse des « Roys de maintenant » :

Vous, Roys de maintenant, pensez-vous eschaper à la fureur de Dieu, ne portant nomplus de reverence à sa parole?.. Estes-vous si enyvrez en la coupe de la grand beste qu'elle vous face boire si doucement la poison au lieu de médecine? N'estes-vous ce pas qui faites pecher vostre povre peuple, puisque vous le destournez du vray service de Dieu?

Que l'on nous permette enfin une plus longue citation, qui reproduit le morceau le plus émouvant de l'*Oraison*. Il suffira de le comparer avec le passage correspondant de La Place, pour constater que celui-ci, en abrégeant son auteur, l'a souvent affaibli et dénaturé.

Regardez, je vous prie, regardez avec vous, combien de feux vous avez allumé pour penser anéantir ceste vérité, consumans tant de corps, ès entrailles desquels estoit si bien engravée la cognoissance d'icelle? Combien de povres ouailles ont esté esgorgées par vos mains, et lesquelles ayant le glaive dans le cœur, prioient pour vous qui les persécutiez? Ces povres gens, hélas! bien riches! savoient bien que, puisqu'ils estoient Chrestiens, ils seroient haïs du monde. Aussi n'estoient-ils pas ignorans qu'ils devoient posséder leurs âmes par leur patience. Ils savoient bien, quand ils estoient tourmentez, que c'estoit l'équité de Dieu qui se pourmenoit avec eux; que nous ne pouvons murmurer contre luy sans iniquité; qu'il faut obtempérer à sa sainte volonté, pour ce qu'il n'est licite d'y résister, et que nous devons cercher patience en nos afflictions, pource qu'impatience est contumace contre nostre Créateur, estans certains qu'alors qu'il nous afflige par croix, il pourvoit à nostre salut, selon l'enseignement de saint Paul, qui jaçoit que la persécution nous comble, si est-ce qu'encores abatus tous plats, nous ne périssons point.

Néantmoins considérez quelle cruauté vous exercez. Et[1], si vous avez quelque esgard aux hommes plus qu'à Dieu, sondez en vos cœurs en quelle estime vous pouvez estre aux autres païs, et le rapport qu'on fait à tant d'excellens Princes, de tant de prises de corps que vous decernez au mandement de ce rouge Phalaris[2], (Que puisses-tu, cruel tyran, par ta misérable mort, mettre fin à nos gémissemens!) lequel, *comme s'il prévoit une place de cinq*, a pour luy seul, bon gré, mal gré, remis sus une puissance d'Ephores[3], non pour la conservation de la république, *comme il est tout cogneu qu'elle estoit en Lacedemon*, mais pour tourner tout à sa fantasie, *et les Roys et les grans; et, par ce moien, qui doute qu'il ne l'ait sur le peuple*. A sa volonté, vous nous alongez tellement les membres

1. Tout ce qui précède n'a pas été conservé par La Place. Ici recommence son extrait de l'*Oraison au Sénat*. Nous mettons en italiques les membres de phrase qu'il a supprimés.

2. Le cardinal de Lorraine.

3. Magistrats lacédémoniens, au nombre de cinq, élus par le peuple pour contrebalancer l'autorité des rois et du sénat.



innocens[1], que vous mesmes en avez pitié, vous en avez compassion. O quelle rigueur en vous mesmes! Pour quoy *les uns de vous en* plorez-vous[2]? Que dénonce cet adjournement, sinon que vous resentez vostre conscience chargée, et *que leurs* piteux crys contraignent de lamenter vos yeux de crocodile? Ores apercevez comment vos consciences sont poursuivies du jugement de Dieu. Et voilà les condamnez s'esjouissent du feu, et leur semble qu'ils ne vivent jamais mieux sinon quant ils sont au milieu des flammes. Les rigueurs ne les épouvantent point; les injures ne les affoiblissent point, récompensant leur honneur par la mort. Ainsi, messieurs, ce proverbe vous convient fort bien *avec eux :* Le vainqueur meurt et le vaincu lamente.

Qu'ay-je *moins* à me contrister *qu'eux*, estant guindé[3] comme eux, et que je m'en asseure en mon Dieu. Je say, Seigneur Dieu, que si toute transgression et désobéissance a receu juste rétribution de son loyer, que nous n'eschaperons pas si nous mettons à nonchalance un si grand bénéfice, que celuy que nous recognoissons par nostre Seigneur Jésus Christ. J'embrasse, ô Seigneur Dieu, ceste parole que tu as mise en la bouche d'un tien fidèle martir, que doublement est condamnable celuy qui desdit la doctrine de nostre Sauveur, et doit estre puni pour avoir esté traistre à ton Filz, et pour ce qu'il déçoit les hommes.

Non, non, messieurs, nul ne pourra nous faire séparer de Christ, quel ques lacz que l'on nous tende, soit facherie d'esprit, soit que nos corps endurent. *Non, non, vous savez bien, il y a longtemps, que nous, habitans en la terre,* nous sommes destinez à la boucherie comme brebis d'occision. Donc, qu'on nous tue, qu'on nous brise; pour cela les mortz du Seigneur vivront et nous ressusciterons ensemble. *La terre adonc revellera son sang, et ne couvrira plus ses occis.*

Toutesfoys[4], vous ne faictes rien que l'on n'ait faict du temps des Apostres; ils ont esté tourmentez, ils ont estez tranchez, destituez, oppressez, tentez, mis à mort. Et nous mourrons à leur exemple; et nous vivrons après, nous esjouirons pour jamais à la bonté du Seigneur, et pour jamais sa justice sera cognene en la face des meschans. La larme, ô messieurs, vous mouillera les yeux pour le traitement que vous nous aurez faict; et voirra l'œil de ce cresté Atrée[5] qui respondra de notre inno-

1. Sur les bancs de torture.

2. Ici La Place a changé le sens, en ajoutant ce membre de phrase : « Je voy plorer aucuns de vous », tandis que Du Bourg a simplement voulu dire qu'il arrive que les juges qui assistent à l'application de la torture en sont émus jusqu'aux larmes.

3. Attaché à la potence.

4. Le paragraphe qui suit a été omis par La Place.

5. Le cardinal de Lorraine.

cence. Mais que sert en cecy de noter vostre triste visage et de me rejouir en ma condamnation, si vous ne voulez entendre que par l'un vous estes espoinçonnez en vos cœurs, et que l'autre vous rend confus? Vous feray-je tort si je prononce ce que le sage dit, que la conscience des meschans est en une peur continue. Mais les bons qui s'asseurent en vraie foy sur Jésus-Christ ont une paix perpétuelle. Or, en quelle saine conscience m'avez-vous condamné? Qui est celuy, s'il n'est du tout raporté à son sens, qui ne cognoisse l'occasion de nostre mort? Que ne regardez-vous à ce que nous disons, à ce que nous faisons, puisque nous raportons le tout à la parole de Dieu?...

Ie suis donc chrestien, ie le suis; ie crieray encores plus haut, ie suis chrestien : puis qu'ainsi est, happe moy, Bourreau, mene moi au gibet. Voilà[1] donc voz iugemens dessus moy. Ie ne suis point Idolatre : donc je doy estre retranché de vostre Eglise, je l'admets. Je veux montrer l'abus de l'antechrist : donc je suis seditieux. Je le nie. J'ay recours à mon Dieu seulement par nostre Seigneur Jesus Christ : c'est ma condamnation. O pitié! Je veulx soustenir que c'est le seul vray but de l'homme que de le cognoistre ainsi : c'est là ma mort. O cas lamentable! O ruyne sur vous! Messieurs, qui abhorrez d'ouir parler de Dieu, qui n'espluchez point autrement le vice que l'on nous impose; ains plus tost mettez tous vos esprits à trouver nouveaux moyens pour nous tourmenter à vostre guise.

Nous avons cité tout au long, dans le texte primitif, cet important morceau de l'*Oraison au sénat*, afin de fournir au lecteur le moyen de se prononcer par lui-même sur cette question : l'*Oraison* est-elle l'œuvre authentique d'Anne du Bourg, ou serait-elle l'œuvre d'un contemporain, qui aurait placé sous l'autorité de ce grand nom un écrit où les pensées édifiantes se mêlent aux véhémentes apostrophes adressées aux princes, aux hommes d'État et aux magistrats qui n'avaient pas craint de condamner ce juste? On peut invoquer contre l'authenticité le peu de retentissement que paraît avoir eu cet écrit lors de sa publication et l'oubli dans lequel il est tombé; le décousu de la composition et le caractère diffus du style, si différent de celui de la confession de foi; l'absence d'allusions un peu précises aux faits particuliers de l'arrestation et du procès de Du Bourg, et enfin la difficulté de trouver, dans les courtes heures qui s'écoulèrent entre la

1. Le reste n'est pas dans La Place.

condamnation et l'exécution, le moment où cette harangue a pu être composée et prononcée, pour ne rien dire du mystère qui entoure sa publication proprement dite.

Ces difficultés nous ont longtemps fait hésiter; toutefois, tout bien pesé, elles ne nous paraissent pas suffisantes pour faire considérer l'*Oraison* comme l'œuvre d'un faussaire. Qu'on se rappelle qu'elle a paru en 1560, quelques mois après le supplice de Du Bourg. Les faussaires n'ont pas l'habitude de forger des documents apocryphes à si peu de distance des événements. Qu'on se rappelle que le président Pierre de la Place, que ses fonctions dans la magistrature à Paris plaçaient dans les meilleures conditions pour être bien informé, insérait, cinq ans après l'événement, de longs extraits de ce document dans ses *Commentaires*, qui jouissent d'une autorité universellement reconnue. Qu'on se rappelle que Crespin n'a pas hésité, de son côté, à reproduire, dans son martyrologe, les extraits de La Place, et que l'historien de Thou, fils de l'un des magistrats qui signèrent la sentence de mort de Du Bourg, cite également ce document. Ce sont là des preuves externes qui nous paraissent décisives en faveur de l'authenticité.

Le style diffus de l'*Oraison* ne prouve-t-il pas tout simplement que cette œuvre a été composée fort hâtivement, pendant les derniers jours de la captivité, à un moment où le prisonnier n'avait plus ni le temps ni la liberté d'esprit nécessaires à une œuvre régulière et méditée. Elle a d'ailleurs un trait commun avec la *Confession*: c'est l'érudition biblique; de longues pages y sont remplies de citations et d'allusions tirées des livres saints. Quelques traits empruntés à l'histoire ancienne rappellent aussi que l'auteur avait une culture classique. Du Bourg y parle à ses juges comme un homme qui va mourir, et qui n'a par conséquent plus rien à craindre et plus rien à espérer d'eux. Si son œuvre est essentiellement religieuse, elle ne manque pas, du reste, comme les extraits cités plus haut l'ont montré, d'allusions aux hommes et aux circonstances du moment.

Cette harangue nous paraît donc avoir été composée par Du Bourg, pendant les derniers jours de sa vie, comme une sorte de testament spirituel et comme une suprême protestation contre l'arrêt injuste qui le frappait. Il ne pouvait plus avoir aucun doute sur le sort qui l'attendait, et il n'ignorait pas que, si sa sentence ne devait lui être notifiée que quelques heures avant son exécution, elle était préparée depuis longtemps[1]. Il était donc tout naturel qu'il eût songé à préparer un document qui fût pour ses juges un suprême appel, et pour ses frères, s'il parvenait jusqu'à eux, une suprême attestation de sa foi. Trouva-t-il le loisir de le lire *in extenso* à ses juges, ou leur en communiqua-t-il seulement la substance? Cette dernière supposition semble la plus vraisemblable. Toujours est-il que cette pièce, trouvée probablement dans la cellule du condamné, dut être transmise aux protestants, par la même voie secrète par laquelle avaient passé, quelques jours auparavant, les lettres du ministre Marlorat; et les mêmes mains pieuses qui avaient déjà livré à l'impression les premiers interrogatoires et la confession de foi du martyr, firent imprimer aussi l'*Oraison au sénat de Paris, d'Anne du Bourg, prisonnier pour la parole.*

III

Le samedi, 23 décembre 1559, avant-veille du jour de Noël, vers onze heures du matin, Anne Du Bourg fut amené dans la chapelle de la Conciergerie du Palais, pour entendre notification de sa sentence, faite par Simon Chartier, greffier criminel de la Cour du Parlement. Cet arrêt était ainsi conçu :

Veu par la Court le proces criminel et extraordinaire faict à l'encontre de Me *Anne Du Bourg*, conseiller du Roy de ladicte Court, accusé du crime d'hérésye ; les interrogatoires et confessions réiterées et represen-

1. La Planche prétend même (éd. Buchon, p. 228), qu'après la découverte de lettres reçues par Du Bourg, le procureur général Bruslart avait pris contre lui des conclusions « comme un criminel de lèze-majesté », et qu'il « s'ensuyvit jugement de mort. Toutes fois cet arrêt fut tenu secret ».



tées en ladicte Court par ledict *Du Bourg;* déclaration de sa foy par luy baillée par escript et par luy recogneue en icelle Court, avec les requestes par lui présentées en icelle, et iceluy *Du Bourg* par plusieurs foys oy en ladicte Court, et tout consulté;

Il sera dit que ladicte Court a declaré et declare ledict *Du Bourg* actainct et convaincu du crime d'hérésie plus à plain mentionné au procès criminel contre lui faict, et que hérétique, sacramentayre, pertinax et obstiné, a condamné et condamne à estre pendu et guindé à une potance qui sera mise et plantée en la place de Grève devant l'Hostel de ville de *Paris*, lieu plus commode, au dessoubz de laquelle sera faict un feu, dedans lequel ledict *Du Bourg* sera gecté, ars, bruslé et consommé en cendres; et a déclaré et déclare tous et chacuns ses biens estans en pays où confiscation a lieu, acquis et confisquez, suyvant les Edictz et ordonnances du Roy.

De Thou. Barthélemy.

Le *retentum*, dont le condamné n'eut pas connaissance avant son supplice, était ainsi conçu :

A esté retenu et reservé *in mente curiae*, que ledict *Du Bourg* ne sentira aucunement le feu, et que auparavant que le feu soyt allumé et qu'il soit jecté dedans, sera estranglé; et que néantmoings où il voudroit dogmatiser et tenir aulcuns mauvés propos, sera baillonné, pour obvier au scandale du peuple.

Cette faveur d'être étranglé, avant d'être livré aux flammes, était quelquefois accordée à certains condamnés appartenant aux hautes classes de la société; mais en la tenant secrète jusqu'au moment de l'exécution, on voulait que la perspective du bûcher pût agir, dans toute son horreur, sur l'esprit du condamné pour le décider à l'abjuration.

Selon la coutume, le greffier l'exhorta à se préparer à mourir en bon catholique. Du Bourg ne fut pas surpris d'un arrêt auquel il s'attendait. Il répondit, d'une voix ferme, qu'il rendait grâce à Dieu de ce que son bon plaisir était de l'appeler à lui, qu'il était heureux de souffrir la mort pour avoir soutenu la vérité, et qu'il demandait à Dieu de lui donner la grâce et la force de persister jusqu'à la fin. Il chargea le greffier d'assurer ses juges qu'il n'éprouvait pour eux, au moment de mourir, aucun mauvais sentiment et qu'il

priait Dieu de leur donner la connaissance de la vérité[1].

Il eût voulu consacrer à des exercices pieux les quelques heures qui lui restaient à vivre, et, selon qu'il en avait eu l'habitude pendant sa captivité, il entonna un psaume, ou, comme dit le récit du greffier, « une chanson en forme de prière ». Mais il n'était pas dans les usages du clergé romain de laisser mourir en paix ceux qu'il flétrissait du nom d'hérétiques. Trois docteurs de Sorbonne entrèrent en ce moment auprès du condamné, « pour l'admonester de son salut et le réduire en la Saincte Foy catholique ». L'un deux était Antoine de Mouchy, dit Démocharès, l'insulteur et le persécuteur des réformés, la créature du « rouge Phalaris », comme Du Bourg venait de désigner, dans son *Oraison au Sénat*, le cardinal de Lorraine. L'outrecuidant Sorbonniste et ses deux acolytes, de Fabet et de la Haye, s'ils avaient eu l'espoir de conquérir les palmes de convertisseurs auprès de l'illustre condamné, durent s'apercevoir bientôt que l'approche du bûcher, loin d'amollir cette âme, lui donnait la trempe de l'acier et que leurs arguties ne mordaient pas sur elle. Ils le laissèrent, après peu de temps, aux soins du curé de Saint-Barthélemy, l'abbé de Montebourg, qui lui-même se déchargea sur son vicaire du soin d'assister le condamné à ses derniers moments. Le prêtre s'offrit vainenent à l'ouir en confession et à lui donner l'absolution; à toutes ses exhortations Du Bourg, c'est le greffier qui l'affirme, ne voulut « entendre ni obéir ».

Après ces inutiles tentatives des convertisseurs, le greffier criminel rentra en scène pour faire subir au condamné un dernier interrogatoire, au nom du procureur général du roi. Il l'interrogea d'abord sur la tentative faite pour le délivrer. Du Bourg déclara solennellement qu'il n'en avait pas eu connaissance[2]. Interrogé ensuite sur les noms de ceux avec lesquels il avait pris la Cène, avant son arrestation, et sur la

1. D'après le procès-verbal du greffier. Registres du greffe criminel du Parlement, 110. *Mém. de Condé*, I, 300; *Hist. des martyrs*, t. II, p. 704.

2. « Ce faict, suyvans les Articles à moy baillez par Monsieur le *Procureur Général*

maison où elle avait été célébrée, il se refusa, comme il l'avait déjà fait, lors de ses premiers interrogatoires, de faire le métier de délateur, et put d'ailleurs déclarer en bonne conscience que, sauf quatre personnes qu'il avait reconnues, « chacun se tenoit couvert et desguisé, craignant estre congneu, comme on faict en telles assemblées et congrégations »[1]. Le greffier, après avoir pris note de ses réponses, l'avertit qu'il avait un ordre exprès de la Cour de le faire bâillonner, si, au sortir de la Conciergerie, « il se ingeroit de dogmatiser ou parler choses contraires contre l'honneur de Dieu et de nostre Mère Sainte Église et commandemens d'icelle ». Du Bourg répondit qu'il n'avait nul désir de dogmatiser ni de « donner occasion au peuple d'être scandalisé[2] ».

du Roy, ay demandé audict *Du Bourg* s'il avoit rien sçeu et entendu de la conspiration qui avoict par cy-devant esté faicte pour l'exhimer et tirer hors de ladicte Conciergerie du Pallais; a dict que non, et qu'il avoict esté tousjours prisonnier soubz la garde de deux personnes qui l'ont tousjours gardé, et qui ont eu ordinairement l'oueil sur luy. Luy a esté demandé s'il sçait ou a entendu les noms des conspirateurs; a dict que non, et qu'il n'a eu communiquation de personne pendant le temps qu'il est prisonnier. Enquis s'il congnoist un nommé *Stuard*, qui est Escossoys, a dict n'avoir cognoissance dudict *Stuard* Escossoys ne autre de la Nation Escossoise; bien dit, cognoistre de veue et non autrement aulcuns Archiers de la Garde Escossoise qui le menérent prisonnier à la Bastille. Sur ce qui luy a esté remonstré qu'il n'est vray-semblable qu'il n'ait eu, sceu et entendu la conspiration et entreprise faicte par ledict *Stuard* Escossoys, qui est allé en ladicte Conciergerie pour l'exhimer et tirer hors des prisons d'icelle, et partant a esté admonesté en dire la vérité, pour la descharge de sa conscience et bien de la Justice; a dict qu'il ne scet que c'est. » (*Mém. de Condé*, I, 301.)

1. « Et sur ce qu'il a esté enquis de la maison en laquelle il a dict avoir faict la Cène, laquelle faisant, y assistèrent plusieurs personnes qui faisoient ladite Cène avec luy, et partant a esté admonesté en dire la vérité et les nommer et indicquer, et nommer ceulx qui faisoyent la Cene avec luy; a dict qu'il en a par plusieurs foys dict la vérité à Messieurs de la Court, et à eulx nommé quatre d'iceulx, desquelz il a dict auoir eu cognoissance; et quant aux aultres, a dict que chacun d'eulx se tenoit couvert et déguisé, craignant estre congneuz, comme l'on faict en telles Assemblées et Congrégations. Et sur ce qu'il a esté enquis des Domicilles esquelles ont esté faictes lesdictes Congregations et Assemblees, et faict ladicte Cène; a dict que les ruës de ceste ville de *Paris* luy sont tant incongneues et invisibles, et esquelles maisons il a esté conduict par ceulx qui lui ont baillé l'advertissement, ainsi qu'il a dict et est contenu par son procès, qu'il ne sçauroit remarquier les maisons esquelles ont esté faictes les Congrégations et Assemblées. » (*Mém. de Condé*, I, 302).

2. *Mémoires de Condé*, I, 302.

Vers trois heures, l'exécuteur de la haute justice arriva, et le prisonnier lui fut livré. Il le fit monter dans la charrette rouge qui servait au transport des condamnés, et le vicaire de Saint-Barthélemy y prit place à côté de lui. Puis le cortège se mit en marche, protégé par une escorte de quatre cents hommes de pied et deux cents cavaliers, ayant tous l'arme au clair[1].

Ce déploiement inusité de forces indiquait assez que la police n'était pas sans inquiétudes sur l'attitude des protestants. Les bruits les plus étranges circulaient dans Paris. On disait que les partisans de Du Bourg devaient tenter un coup de main pour le délivrer et qu'ils avaient même « résolu de mettre le feu par tous les coins de Paris, pour ce pendant forcer les prisons et emmener les criminels de leur religion[2] ». Les juges délégués, voulant empêcher une manifestation et déconcerter les malintentionnés, tinrent secret jusqu'au dernier moment le lieu de l'exécution et firent dresser des potences et élever des bûchers sur les diverses places où l'on exécutait d'ordinaire les condamnés. Toutes ces précautions n'empêchèrent pas qu'une foule compacte, agitée de sentiments divers, encombrât les alentours du Palais et les rues qui le séparaient de la place de Grève.

« Certes, dit M. Franklin, depuis trente ans, ce n'était pas chose rare à Paris que le supplice d'un hérétique; mais il y avait longtemps que la Grève n'avait vu une si intéressante, une si illustre victime. L'homme qu'on attendait, jurisconsulte éminent, conseiller au Parlement, neveu d'un chancelier de France, était accusé de lèse-majesté divine et humaine, d'offense à Dieu et au roi; et pendant six mois, Paris avait suivi avec émotion, en face de l'Europe attentive, toutes les phases de ce procès où il avait été parlé sans cesse de choses étranges, où étaient revenus sans cesse les mots de clémence, de justice, de liberté. Et au sein de cette multitude, bien des

1. La Planche, éd. Buchon, p. 236.
2. D'Aubigné, t. I, p. 123.

gens comprenaient qu'ils assistaient à un spectacle dont l'histoire conserverait le souvenir; d'autres pressentaient que les flammes du bûcher qu'ils avaient sous les yeux seraient un signal aperçu par la nation tout entière, et qu'entre les anciennes doctrines et les nouvelles, une lutte sanglante allait commencer[1]. »

Pendant que le funèbre cortège se frayait difficilement sa voie à travers cette foule agitée, Du Bourg, sans prêter l'oreille aux paroles du prêtre qui l'accompagnait, se préparait à la mort en répétant à demi-voix des psaumes; « et par les chemins, dit la *Vraye histoire*, ne cessa de chanter psaumes et cantiques, montrant, tant dans la charrette que près de la potence, un visage asseuré et nullement estonné de telle cruauté[2] ».

Quand la charrette s'arrêta devant l'hôtel de ville, à quelques pas de la potence et du bûcher, le greffier fit, selon l'usage, « le cry des charges portées » contre le condamné, puis, s'approchant de lui, il lui demanda encore, « pour la décharge de sa conscience », de déclarer ce qu'il savait relativement à la conspiration. Du Bourg répéta que, « par la mort qu'il estoit prest à souffrir, il n'en sçavoit rien[3] ». Descendu du tombereau et débarrassé de ses liens, il se dépouilla de ses vêtements et ne conserva que sa chemise. A ce moment, « voyant une si grande multitude de peuple qui estoit là, il leur dit : Mes amis, je ne suis point icy comme un larron ou un meurtrier ou autre malfaiteur, mais j'y suis pour avoir maintenu l'Évangile de nostre Seigneur Jésus-Christ[4] ». Le prêtre lui plaça devant les lèvres un crucifix, mais il détourna la tête pour ne point le baiser. Au moment où le bourreau lui passa le nœud coulant autour du cou, Du Bourg lui fit remarquer doucement que ce n'était pas nécessaire, puisqu'il devait, pensait-il, être brûlé vif. Le bourreau lui ayant dit qu'il avait ordre de l'étran-

1. *Grandes Scènes historiques du* XVI[e] *siècle*, article sur *Anne du Bourg*.
2. *Mémoires de Condé*, I, 262.
3. Registres de Greffe criminel, *Mém. de Condé*, I, 303.
4. Chandieu, *Hist. des perséc.*, p. 424, 425.

gler d'abord, le martyr le laissa faire, réclamant seulement le privilège de recommander, une dernière fois, son âme à Dieu[1]. On l'entendit répéter à diverses reprises cette touchante prière : « Seigneur, mon Dieu, ne m'abandonne point, afin que je ne t'abandonne. » Soulevé de terre par les acolytes du bourreau, son corps se balança bientôt dans l'espace, tandis que les assistants criaient : *Jésus, Maria.* Un feu fut ensuite allumé sous la potence, et le corps du condamné y fut jeté, pour être réduit en cendres, ainsi que le portait sa sentence.

Un témoin oculaire, peu suspect de partialité pour le protestantisme, Florimond de Rœmond, nous montre la jeunesse des écoles fondant en larmes au retour de l'exécution et maudissant les juges injustes qui avaient condamné Du Bourg, et il ajoute que ce suplice « fit plus de mal au catholicisme que cent ministres n'eussent sceu faire[2] ». C'est bien là, comme le fait remarquer M. A. Franklin, « le dernier mot de ce procès et de l'enseignement qui en ressort[3] ».

MATTH. LELIÈVRE.

1. Lettre de Calvin à Blaurer (*Opera*, XVIII, 15) : « Quum sententia crudelis pronunciata esset, ut vivus cremaretur, prostratus in terram egit Deo gratias, qui tanto eum honore dignatus esset, ut pro defensione aeternae veritatis mortem oppeteret. Quatuor horis hilari vultu mortem expectavit. Ubi ad locum supplicii ventum est, quanquam eum quadringenti satellites circumdabant, fuerunt tamen qui observarent, eum sponte ac si dormitum iret, togam et tunicam exuere. Sed quia laqueum collo injecerat carnifex, admonuit non opus esse, quia lento igni erat ex more ustulandus. Respondit carnifex, aliud sibi esse mandatum, ut eum strangulando cruciatum minueret. Jam ultimam precationem fuderat : interum tamen in genua procumbens gratias Deo egit. »

2. *Histoire de l'hérésie,* liv. VII, p. 866.

3. L'estampe qui accompagne cette étude, est une réduction de la planche de Tortorel et Périssin, reproduite dans les *grandes scènes historiques du XVI*[e] *siècle.* On sait que ces planches furent gravées en 1569 et 1570. Ce qui augmente l'intérêt de celle-ci, c'est qu'à notre connaissance elle est la seule, de cette époque, qui réprésente le supplice d'un de nos martyrs.

N. W.

DOCUMENTS

LE PROCÈS DE THÉODORE DE BÈZE

AU PARLEMENT DE PARIS

3 avril 1549-31 mai 1550

ET LA LETTRE DE RÉMISSION QU'IL OBTINT DE CHARLES IX

le 1er août 1564

On peut voir dans le *Bulletin* du 15 janvier dernier (p. 55) que Théodore de Bèze commença, en décembre 1547, des démarches tendant à la résignation ou à la cession de son bénéfice de Villeselve (Oise) dont il était prieur. Ces démarches aboutirent en juillet 1548 et lui permirent de quitter presque aussitôt la France, pour arriver à Genève le 23 ou 24 octobre de la même année. — On peut donc placer sa conversion en 1547 et sa rupture définitive avec l'Église romaine en 1548, l'année même où la persécution contre les « Luthériens » sévissait avec le plus d'acharnement dans le ressort du Parlement de Paris.

M. Baum (*Th. Beza*), qui n'a pas connu ces pièces publiées par M. F. Molard, ni celles qu'on trouvera plus loin, raconte (I, 114) que la première visite du fugitif fut pour Calvin, et son premier acte celui de faire bénir publiquement son union secrète avec Claudine Denosse. Bèze a plus tard rappelé combien il fut ému ce jour-là d'entendre chanter par l'assemblée le psaume 91 :

Car voici que Dieu dit de toy
D'ardent amour m'honore :
Il sera garanti par moy
Car mon nom il adore....

Dès le mois d'avril 1549 on constate son absence de Genève, où il revient le 3 mai avec *sept* autres « gentilshommes » avec lesquels il obtient « permission de demeurer » dans la ville. M. Baum suppose que Bèze s'était rendu en France pour affaires de famille. Si cette supposition est exacte, l'arrêt qui suit s'explique doublement, et explique du même coup pourquoi le retour a été si rapide :

Du 3 *avril* 1548 (1549 n. st. — Arch. nat. X[2a] 106).

Veues par la Court les charges et informations faictes à l'encontre de maistre Deode de Besze prieur des prieurés de Villeserve[1] et Longjumeau et autres. Et oy sur ce le procureur général du Roy, pour ce mandé en ladite Court, auquel auroit esté fait récit du contenu en ladite information, et tout considéré,

Ladite Court a ordonné et ordonne maistre Deode de Besze estre pris au corps quelque part qu'il pourra estre en ce royaume, et amené prisonnier soubz bonne et seure garde ès prisons de la Consiergerie du Palais, pour illec ester à droict. Et où pris et apréhandé ne pourra estre, ordonne ladicte Court qu'il sera adjourné à troys briefz jours, à comparoir en personne en ladicte Court, sur peine de bannissement de ce royaulme, confiscation de corps et de biens, et d'estre actaint et convaincu des cas à luy imposez, pour respondre audit procureur général du Roy, aux fins et conclusions qu'il voudra contre luy prendre et élire, et procéder en oultre comme de raison.

Et seront tous ses biens meubles pris par bon et loyal inventaire et iceulx avec ses autres biens immeubles saisiz et mis en la main du Roy et soubz icelle régiz et gouvernez par bons et suffisans commissaires qui en puissent rendre bon compte et reliqua quant et à qui il appartiendra, et co jusques à ce qu'il ayt obéy à l'ordonnance de ladite Court et que par elle autrement en aura esté ordonné.

DE SAINCT ANDRÉ. LECOQ.

On le voit : la fuite (ou le retour?) avait éveillé les soupçons; on avait appris la cession des prieurés de Longjumeau et de Villeselve et en conséquence le Parlement avait lancé un mandat d'amener et du même coup mis sous séquestre les biens du fugitif. — Deux jours plus tard, nouvel arrêt qui nous fait connaître deux des « complices » de Bèze, savoir *Conrad Badius* et *Denis Saulvage*. Ils sont ajournés comme lui et leurs biens confisqués comme les siens.

Du 5 *avril* 1548 (1549 n. st. — *Ibid.*).

Veues par la Court les informations à l'encontre de maistre Deode de Besze, prieur des prieurés de Villeserve et de Longjumeau et autres. Et oy sur ce le procureur général du Roy, pour ce mandé en ladite Court, auquel a esté faict récit du contenu ès informations, et tout considéré.

Ladicte Court a ordonné et ordonne, M. *Denis Saulvage* et *Norard*

1. Tous les arrêts que nous transcrivons portent *Villeserve* et non Villeselve.

[*sic*] *Badius* estre pris au corps quelque part qu'ilz pourront estre trouvez en ce royaulme, et amenez prisonniers sous bonne et seure garde ès prisons de la Consiergerie du Palais pour illec ester et fournir à droict. Et où prins ne pourroient estre, seront adjournez, à troys briefz jours, à comparoir en personne en ladite Court, sur peine de bannissement de ce royaulme, confiscation de corps et de biens, et d'estre actainctz et convaincuz des cas à eulx imposez, pour respondre audict procureur général du Roy, aux fins et conclusions qu'il vouldra contre eulx prendre et élire et procéder en oultre, comme de raison,

Et seront tous les biens meubles desdits Saulvaige et Badius prins sur bon et loyal inventaire et iceulx, avec leurs autres biens immeubles saisiz et mis en la main du Roy et soubz icelle régiz et gouvernez par bons et suffisans commissaires qui en puissent rendre bon compte et reliqua, quant et à qui il appartiendra, et ce jusques à ce qu'ilz ayent obéi extraordinairement à ladite Court et que par elle autrement en sera ordonné. LIZET.

On savait que *Badius*, fils du célèbre imprimeur Josse Bade, né à Paris en 1510, avait été reçu habitant à Genève le 17 juin 1550 (*France. prot.*, 2e éd., I, 680), mais on ignorait la date de son départ, et surtout, ce qui semble ressortir de ce document, que ce départ coïncida avec celui du prieur de Villeselve et fut peut-être provoqué par lui. Nous n'avons pu découvrir qui était *Denis Sauvage.* Ce nom est très répandu; peut-être était-il orléanais ou bauceron, un Sauvage paraissant comme pasteur à Mer en 1582 (*Franc. prot.*, II, 244 n.). — Mais il y avait d'autres fugitifs, et tous, sans doute, avaient été entraînés par de Bèze. Cela ressort avec évidence de la curieuse ordonnance qui suit et que le Parlement, plus complètement informé, fit rédiger le 6 avril, trois jours après avoir sévi contre le principal coupable.

Du 6 *avril* 1548 (1549 n. st. — *Ibid.*)

La Court, advertie que aulcuns malheureux entachez de la secte luthérienne, ont puis aucun temps en çà délaissé la demeure et inhabitation de ce royaulme très chrestien au ressort d'icelle Court, et se sont transportez en la ville de Genefve, receptacle des ennemys de la foy chrestienne, et ont prins et receu deniers pour bailler leurs bénéfices, en cumulant l'hérésie symoniacle avec le blasphème hérésie luthérienne, au grand dommaige et scandalle de la république très chrestienne,

A ordonné et ordonne au procureur genéral du Roy, pour avoir plus

facile preuve de ce que dessus, impétrer, obtenir et faire publier à sa requeste des monitoires en termes genéraux, tant en ceste ville de Paris ès parroisses de Saint-Cosme, de Saint-Séverin, de Saint-Estienne, de Saint-Supplice ès faulx bourgs de Saint-Germain des prez, et par affiches et attaches en l'église Nostre-Dame de Paris, au lieu et parroisse de Longjumeau et au lieu et parroisse de Villeserve, et par attache en l'église de Saint-Aignan d'Orléans et ès parroisses circonvoysines de ladite église, aux prosnes, contre tous ceulx et celles qui scavent ce que dessus :

C'est assavoir que aulcuns depuis certain temps en çà, ont pris et reçu deniers pour délaisser leurs bénéfices, et qui sont ceulx par lesquelz lesdits deniers leur ont esté baillez ou qui les ont faict bailler et se sont retirez, comme l'on dict, à Genefve, ou autres lieux hors ce royaulme, pour demourer et converser avec les ennemys de la foy.

Et que dedans quatre jours après la publication dudit monitoire, ilz viennent à revélation au curé ou vicaire de la parroisse, icelle déclaration baillent par escript, soubzscripte de leurs propres mains, s'ils scavent escripre, ou qu'elle soyt soubzscripte par lesdits curé ou vicaire et par l'un des marguilliers de la paroisse, et envoyée audit procureur genéral, pour faire examiner les tesmoings qui auront faicte ladite dénonciation par information, par ceulx qui à ce seront députez par ladite Court; de laquelle ledit procureur général du Roy prendra commission à ceste fin, pour, ce faict, estre procédé à l'encontre des délinquans et couppables, ainsi qu'il appartiendra par raison.

LIZET. LECOQ. R.

Cette ordonnance nous fait bien connaître les vrais motifs de la poursuite du Parlement. On reprochait à Bèze et à ses complices trois méfaits : le premier, l'hérésie; le second, d'avoir cédé leurs bénéfices contre une indemnité pécuniaire, ce que le Parlement appelle « cumuler l'hérésie *symoniacle* avec le blasphème hérésie luthérienne »; le troisième, d'avoir émigré à Genève. Les localités où les monitoires destinés à faire connaître les coupables devaient être publiés ou affichés prouvent qu'on les soupçonnait d'avoir séjourné ou de demeurer à Paris sur la rive gauche, quartier de l'Université, au faubourg Saint-Germain, à Longjumeau et à Orléans et environs. Enfin on remarquera que ce factum est, comme le précédent, signé *Pierre Lizet,* nom que Théodore de Bèze se réservait d'immortaliser par sa mordante ironie.

Quel fut le succès de ces monitoires? Nul, si nous en croyons les registres du Parlement où nous n'avons vu paraître personne qui

ait apporté de nouveaux renseignements. Il se pourrait toutefois que le procureur du roi en eût recueilli de particulièrement graves, car un an plus tard, le 31 mai 1550, nous trouvons contre le principal coupable un arrêt définitif aussi rigoureux que possible, et que voici :

Samedi dernier jour de may mil cinq cent ciuquante, au Conseil où estoient MM. qui sont allez en la Grant Chambre, pour juger les défaulx contre de Besze.... [*Ibid.* X[2a] 108.]

Veuz par la Court les trois deffaulx à trois briefz jours obtenuz en icelle par le procureur général du Roy, demandeur en cas de crimes et délictz et requérant l'adjudication du proffict d'iceulx deffaulx, à l'encontre de Mᵉ Deode de Besze, prieur de Villeserve et de Longjumeau, deffendeur esdit cas et adjourné à trois briefz jours à comparoir en personne, sur peine de bannissement de ce royaulme, de confiscation de corps et de biens, et d'estre actaint et convaincu des cas à luy imposez, tenu se rendre prisonnier en la Conciergerie du Palais et deffaillant; la demande sur le proffit desdits deffaulx, les charges, informations récollemens et autres proceddures criminelles faictes en ceste matière, certaines requestes baillées à ladite Court par ledit procureur général du Roy mises en ung sac à part par ordonnance de ladicte Court[1]; et tout ce que par ledit procureur général du Roy a esté mis et produit par devant ladicte Court; vues ses conclusions par luy prinses en ceste matière et tout considéré,

Il sera dict que lesdits deffaulx ont esté bien et duement donnez et obtenuz, et au moyen et par vertu d'iceulx ladite Court a adjugé et adjuge audit demandeur, à l'encontre dudit défendeur et défaillant, tel proffict : c'est assavoir qu'elle a débouté et déboute ledit deffendeur et deffaillant de toutes et chascunes les exceptions déclinatoires et péremptoires qu'il eust peu dire, proposer et allèguer contre la demande dudit demandeur. Et a tenu et repputé, tient et reppute ledit défendeur et défaillant actaint et convaincu des cas à luy imposez, et pour réparation d'iceulx ladite Court a condamné et condamne ledit défendeur et défaillant à estre bruslé par figure à la place Maubert. Et a déclaré et déclare tous et chascuns ses biens acquis et confisquez au Roy.

De Sainct-André. Pajot R.

Ainsi, le 31 mai 1550, Théodore de Bèze a été condamné au feu. Mais comme on ne pouvait l'atteindre en personne et que d'ailleurs

1. Si l'on pouvait retrouver ce *sac*, on pourrait, sans doute, en extraire toute l'histoire de la conversion et des premières tentatives de prosélytisme de Th. de Bèze.

il y avait assez de malheureux en chair et en os qu'on faisait brûler vifs, à Paris, on négligea de consumer publiquement et solennellement le mannequin qui devait le représenter. Cela ressort de notre dernier document. Mais, avant de le transcrire, il convient de remarquer que si, à Genève, le condamné se moquait sans doute de ses bourreaux, ce dernier arrêt l'atteignait néanmoins : il ne pouvait désormais rentrer en France qu'au péril de sa vie et il lui fallait renoncer à ses biens patrimoniaux qui paraissent avoir été assez considérables.

Théodore de Bèze ne franchit pas la frontière qui le séparait de sa patrie, pendant dix ans, mais, le 20 juillet 1560, il se décida à répondre à une invitation du roi et de la reine de Navarre, alors à Nérac. Si l'on suit attentivement ses mouvements pendant les trois à quatre mois qu'il passe alors en France, on s'aperçoit qu'il évite avec soin de les faire connaître ; ainsi le 14 octobre[1], Calvin lui-même ne sait où il est. Nérac relevait d'ailleurs d'une couronne indépendante de celle du roi de France, et, tant à l'aller qu'au retour, notre voyageur évita certainement avec soin de traverser le ressort du parlement de Paris où il aurait été presque infailliblement capturé.

L'année suivante, 1561, il commence par refuser l'appel que lui adresse l'Église de Paris d'assister, au nom des huguenots, au colloque de Poissy. Il ne se ravise qu'après avoir reçu une lettre officielle d'Antoine de Bourbon, laquelle, à ce moment, valait un sauf-conduit. Ce deuxième séjour en France dura vingt-deux mois, du 17 août 1561 au 5 mai 1563.

Bèze commence par se rendre à Lyon, puis à Paris, etc. Comment expliquer que dans la capitale où son nom avait été signalé comme celui d'un criminel dangereux, du haut des chaires de Saint-Côme, Saint-Séverin, Saint-Étienne, Saint-Sulpice et affiché à Notre-Dame, le Parlement l'ait laissé tranquille ? C'est qu'on n'était plus en 1550, sous la terreur sanglante de Henri II. L'eût-il voulu, d'ailleurs, que le Parlement n'aurait pu exécuter son arrêt. Au colloque de Poissy, dans les conseils des chefs huguenots, à la cour même, le réformateur était alors le personnage le plus en vue, le mieux gardé par ses nombreux amis et admirateurs, et, après l'édit de janvier et le massacre de Vassy, devenu l'âme de la résistance, il était trop bien

1. Voy. Baum, *Th. Beza*, II, 120, ainsi que pour les détails qui suivent.

entouré pour que l'on pût même songer à rien entreprendre contre sa personne.

Le 9 juillet 1562 son père mourut sans avoir revu ce fils auquel il ne pardonnait pas sa conversion et qui n'avait pu le rejoindre à Vezelay, comme il en avait eu l'intention en décembre 1561. C'est sans doute à la suite de ce décès que le Réformateur adressa à Charles IX une requête à laquelle ce dernier voulut bien faire droit. le 1er août 1564, par une lettre de rémission qui le mettait au bénéfice de l'édit de pacification d'Amboise (13 mars 1563) et lui accordait main-levée du sequestre mis sur ses biens par l'arrêt du 31 mai 1550.

Voici cette lettre dont nous ne connaissons que cette copie faite il y a bien des années pour M. Ch. Read, sur un texte qui n'a malheureusement pas été mentionné :

Charles, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, à tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut.

Me Théodore de Besze nous a faict remonstrer que, l'an 1548, il se seroit retiré de notre royaume et allé résider en la ville de Genève, où il auroit demeuré ung an, et depuis auroit esté appelé par nos alliés les Seigneurs de Berne en leur Université de Lausanne, pour y estre professeur de la langue grecque. Dont adverty, nostre procureur général en nostre Cour de Parlement à Paris l'auroit (par ordonnance d'icelle) faict appeler à trois briefs jours, et, à faute de comparoir, nostre dicte Cour l'auroit, par son arrest du dernier jour de May 1550, condamné estre exécuté à mort en figure, et déclaré tous et chacuns ses biens à nous confisqués. Lequel arrest toutefois n'a été publié, ni aucunement exécuté.

Ayant néanmoins toujours depuis demeuré hors notre royaume, jusque peu avant les guerres civiles advenues en nostre royaume, qu'il retourna en icelui et y demeura jusques la pacification d'icelles guerres, qu'il se retira en la dite ville de Genève où il est encore de présent, et doubtant à ceste cause qu'on luy veuille objicer le dict arrest et par ce moyen l'empêcher en la jouissance de ses biens et des fruits qui en ont été perçus, — Nous supplie très humblement qu'il nous plaise, attendu qu'il s'est seulement retiré à l'occasion dessus dicte, mettre le dict arrest au néant, le restablir ès biens qu'il avoit lorsqu'il se retira, et qui lui sont depuis advenus par le décès de ses père et parents.

Nous, par l'advis de notre Conseil, avons déclaré et déclarons que nous avons entendu et entendons, voulons et nous plaict, que ledict de Besze, notre subject, jouisse de l'effaict et contenu de l'édit de pacification, auquel nous l'avons entendu et entendons comprendre, comme nos autres subjects, et tout ainsi que s'il y estoit par exprès dénommé et compris; et

comme si ledict arrest, contre lui donné ledict dernier jour de Mai 1550, avoit esté donné durant les troubles, lequel et tout ce qui s'en est ensuivi nous avons mis et mettons au néant. Et icelui de Besze restitué, réintégré et restably, restituons, remettons et restablissons en tous et chacuns ses biens qu'il possédoit dedans notre royaume lorsqu'il se retira avant ledict arrest, etc., etc...

En tesmoings de quoi, nous avons faict mettre notre scel à ces dites présentes. Donné à Roussillon le 1er jour d'Aoust, l'an de grâce 1564, et de notre règne le 4e.

Par le roi en son conseil:

L'AUBESPINE. CHARLES.

Nous ne savons si Théodore de Bèze put profiter des immunités que lui assurait ce parchemin, et nous exprimons, à cet égard, un doute : nous ne l'avons pas trouvé enregistré dans les registres du Parlement qui seul donnait force de loi, même aux lettres royales, — du moins pas dans ceux qui vont du mois d'août au mois de décembre 1564 inclusivement. Il se pourrait toutefois que, l'arrêt du 31 mai 1550 n'ayant pas été *exécuté*, cette formalité n'ait point été jugée nécessaire, mais nous n'oserions l'affirmer.

N. WEISS.

LA NOBLESSE PROTESTANTE
DE LA GÉNÉRALITÉ DE CAEN
ET LE NOMBRE DES PRÉTENDUS RÉFORMÉS DE FRANCE
A L'ÉPOQUE DE LA RÉVOCATION

On demande souvent quel pouvait être le nombre des *prétendus réformés*, lors de la révocation de l'Édit de Nantes en 1685; et comme il est absolument impossible, à défaut de documents probants, de fixer un chiffre certain, on est réduit à se contenter de conjectures. On estime toutefois d'une façon à peu près générale que le nombre de Protestants existant en France à cette sombre époque s'élevait à 1,800,000 au minimun et à 2,000,000 au maximum. Je crois ce dernier chiffre fort près de la vérité et voici de quelle façon je suis arrivé à cette conviction[1].

1. Comparez le document si précis que nous avons publié dans notre numéro du 15 janvier, page 28 de la présente année 1888, et qui porte le nombre des

Possédant une copie exacte, écrite de ma main aux archives de la Manche, de la *Recherche de la noblesse*, faite sur l'ordre de Louis XIV en 1666, par l'intendant Chamillart, pour la généralité de Caen, copie que j'ai pu d'ailleurs collationner avec l'édition de la même Recherche donnée tout récemment par un membre de la Société des antiquaires de Normandie (2 volumes in-8, Caen, 1887, Henri Delesques, éditeur), il m'a semblé intéressant d'y relever les familles complètement protestantes ou dont, tout au moins, la majorité des membres appartenaient à la religion protestante.

Or 877 familles ont produit devant Chamillart et ont prouvé leur noblesse. Parmi ces familles, 74 étaient protestantes et désignées comme telles dans la Recherche par les lettres R. P. R. Elles s'y trouvent donc dans la proportion d'une famille protestante pour onze familles catholiques.

Sur ces 74 familles : 22 avaient été trouvées nobles par Montfault en 1463, 23 ont prouvé leurs quatre degrés sans anoblissement connu, 25 avaient été anoblies avant 1611, 4 l'avaient été depuis cette date.

Trente de ces familles résidaient dans la généralité de Caen correspondant actuellement au département de la Manche; quarante-quatre dans la partie de la même généralité qui correspond aux arrondissements de Bayeux et de Caen et à une portion des arrondissements de Vire et de Falaise.

Elles étaient composées de 152 chefs de maison (les femmes et les filles ne sont point nommées dans la Recherche comme se rattachant à la famille dont elles sont issues, elles y sont indiquées seulement à raison de leurs alliances, et figurent dans la famille de leur mari).

Remarquons en passant que les noms de baptême de ces 152 personnes sont le plus souvent des noms bibliques (92 sur 152).

Dix-neuf années seulement séparent la *Recherche de la noblesse* faite par Chamillart pour la généralité de Caen, et dans toute la France par les autres intendants, de la révocation de l'Édit de Nantes (1666-1685); s'il se rencontrait quelqu'un pouvant faire, pour chaque généralité, un relevé identique à celui que j'ai tenté, on obtiendrait ce résultat assurément fort désirable de connaître exactement le

réformés, six ans avant la Révocation, à 1,700,000 *en âge de participer à la Cène*, soit, en comptant les enfants, à *deux millions* pour le moins.

N. W

nombre et le nom des familles nobles existant encore pour la plupart au moment de la Révocation, ce qui permettrait de fixer presque sûrement le nombre de tous les protestants français à cette époque, par un simple calcul de proportion.

Raisonnant, ne pouvant actuellement faire mieux, du particulier au général, prenant pour base la population protestante noble de la généralité de Caen, et la supposant proportionnellement égale dans le reste de la France, je trouve que cette population est, comme je l'ai dit plus haut, dans la proportion de 1 à 11, avec la population de la noblesse catholique. Or comme il est admis par tous les auteurs qui ont écrit sur la noblesse, et notamment par M. le comte de Semainville, qu'il existait environ 30,000 familles nobles en France, dont le onzième est 2,700, représentant l'élément protestant, sachant d'autre part que la population totale du royaume était en 1700 de vingt millions d'habitants, exactement 19,669,310, il ne reste plus qu'à poser la proportion suivante :

$$30,000 : 20,000,000 :: 2700 : x.$$

Or x représente 1,799,820, qui est le chiffre de la population protestante totale de la France, dix-neuf années avant la Révocation.

Toutefois ce chiffre me paraît un peu faible, et j'estime qu'il doit être porté à 2,000,000. En effet, les familles nobles étaient, par leur situation sociale, leur fortune, plus que les autres exposées à attirer l'attention du pouvoir, et si elles voulaient conserver leur foi, plus que les autres aussi obligées de se retirer à l'étranger; d'un autre côté, elles étaient plus faciles à corrompre par l'appât des places, des pensions, des faveurs de toutes sortes, plus dangereux que la crainte de la persécution ou de l'exil. Enfin les mariages, difficiles entre personnes d'un rang social élevé, mais relativement peu nombreuses, étaient trop souvent conclus entre catholiques et protestants et trop souvent aussi les enfants issus de ces unions étaient élevés dans la religion qui présentait pour eux de plus nombreux avantages.

Toutes ces causes réunies peuvent faire supposer que la noblesse protestante, ayant eu plus de souffrances à supporter, et surtout plus de tentations à subir que la population bourgeoise et surtout ouvrière, a diminué dans une proportion plus considérable, proportionnellement à son nombre. Je m'abuse peut-être sur la valeur de mes déductions. Quoi qu'il en soit, voici le relevé exact des familles protestantes de la généralité de Caen que j'ai dressé, en émettant le vœu

que le travail partiel auquel je me suis livré ait de nombreux imitateurs et qu'il nous soit ainsi donné une liste authentique et complète de la noblesse protestante, dix-neuf années avant la révocation de l'Édit de Nantes!

C. OSMONT DE COURTISIGNY,
Conseiller à la Cour d'appel de Caen.

1. — *Anciens nobles trouvés dans Monfault en 1463.*

D'azur à trois lacs d'amour de sable, 2 en chef, 1 en pointe :

Louis d'Amours, escuyer, sieur de Lizon, demeurant paroisse de Fontenay, sergenterie des Vez, élection de Bayeux, âgé de 45 ans.

D'azur, à l'agneau passant, moussé d'argent, avec son guidon en croix de même métal :

Pierre, Guillaume, Richard de Beaussein, escuyers, sieurs de Hardicourt, frères, de la paroisse de Basly, sergenterie de Préaux, élection de Caen.

D'azur, billeté de neuf billettes d'or, au lion rampant d'or :

François de Boussel, escuyer, sieur de Parfourue, demeurant paroisse de Parfourue, sergenterie de Villers, élection de Caen.

Palé d'or et de gueules, de six pièces :

Messire *Gilles de Bricqueville*, seigneur de Colombières, 52 ans.

Gabriel de Bricqueville, sieur de Bernesq, 38 ans.

César de Bricqueville, sieur de Chamilly, 35 ans.

Cyrus Antoine de Bricqueville, 32 ans.

Tous de la paroisse de Colombières, sergenterie d'Isigny.

D'argent au lion de sable, couronné d'or, armé lampassé de gueules :

Henri de Chivré, escuyer, sieur de Marencieu, âgé de 41 ans, demeurant à Sottevast.

D'azur fretté d'or de six pièces :

Jean de Courcy, escuyer, sieur et patron de Magny-la-Campagne, sergenterie de Jumel, élection de Falaise, pour lui et Guillaume et Jacques, ses enfants mineurs.

Louis de Courcy, escuyer, frère du dit sieur de Magny, 33 ans.

De gueules au chevron d'or rompu, accompagné de deux molettes d'or en chef, et d'une rose d'or en pointe :

Jean du Fayel, escuyer, fils Charles du Fayel, 30 ans, demeurant à Couvains, sergenterie de Saint-Clair, élection de Saint-Lô.

D'azur, à trois feuilles de laurier de sinople, accompagnées de trois molettes d'éperon de gueules :

Louis le Gascoing, escuyer, sieur de Ver, sergenterie Drouart, élection de Coutances.

De gueules au chevron d'argent accompagné de 3 besans du même :

Jacques de Saint-Germain, escuyer, seigneur et patron de Fontenay-le-Husson.

René de Saint-Germain, son frère, sieur de Melleray, demeurant à Fontenay-le-Husson, sergenterie Corbelin, élection de Mortain, 30 et 29 ans.

Hélie de Saint-Germain, demeurant paroisse de la Baleine, sergenterie de Pierre, élection de Coutances, 55 ans.

De sable fretté d'argent, semé de grelots d'or :

Nicolas de Grimoult, escuyer, sieur de la Motte, 51 ans, demeurant à Saint-Nicolas de Caen, ci-devant paroisse de Quettreville, sergenterie Maufras.

De gueules à une rose d'argent :

Jacques du Guey, escuyer, sieur de la Fresnaye, demeurant paroisse de Proussy, sergenterie de Saint-Jean-le-Blanc, 68 ans.

Écartelé d'argent et de gueules, au premier et quatrième d'argent chargé, chacun de trois coquilles de sable, au deuxième et troisième, de cinq fusées d'or :

Gédéon de Haussey, escuyer, demeurant à Cahagnolles, élection de Bayeux.

Jacques de Haussey, escuyer, 43 ans.

D'argent à trois hérissons de gueules :

Jacques le Héricy, escuyer, sieur d'Estréham, 28 ans.

Robert le Hericy, escuyer, sieur d'Ifs, 21 ans.

Philippe le Héricy, escuyer, sieur de Marcelet, 20 ans.

Gédéon le Héricy, escuyer, sieur de Saint-Vaast, demeurant à Marcelet, paroisse Saint-Mauvieu, sergenterie de Cheux, élection de Caen, 17 ans.

D'azur au chevron d'or, accompagné de six billettes d'or en chef, 3 de chaque côté, et en pointe de 3 épées d'argent la pointe en bas :

Jean de Lesseline, escuyer, sieur de Putot, 41 ans, demeurant à Cresserons, sergenterie de Bernières, élection de Caen.

Écartelé d'or et d'azur :

Messire *Jean-Jacques de Sainte-Marie*, escuyer, demeurant en la paroisse de Sainte-Marie (oultre l'eau), sergenterie de Pont-Farcy, élection de Vire, 21 ans.

Gabriel de Sainte-Marie, escuyer, 26 ans.

D'argent au chef d'azur :

François de Méhérenc, sieur du Quesnay, 52 ans, en la paroisse de Cricqueville, sergenterie des Vez, élection de Carentan.

Thomas, François, Louis de Méhérenc, 30, 27, 19 ans, au dit lieu.

Pierre de Méhérenc, escuyer, sieur de la Conseillère, 54 ans, demeurant paroisse de la Cambe.

Écartelé de gueules, au premier et quatrième chargé de trois coquilles d'or, au deuxième et troisième de trois fleurs de lys d'or :

Messire *Louis de Montgommery*, escuyer, sieur de Ducey, 65 ans, demeurant en la paroisse de Ducey, élection d'Avranches.

De gueules à trois endentures d'or en chef :

Louis de Pierrepont, escuyer, sieur de Saint-Marcouf, 29 ans, paroisse de Saint-Marcouf.

Paul Antoine de Pierrepont, 28 ans, même paroisse.

Jean et *Guillaume de Pierrepont*, 13 et 12 ans, demeurant à Gonneville.

Antoine de Pierrepont, escuyer, sieur de Croiville, 40 ans, paroisse de Réville, au Val-de-Saire.

Gabriel de Pierrepont, escuyer, sieur de Norou, 70 ans.

De sinople à bande d'argent, accostée de deux cotices de même, et sommée d'un lion d'or passant :

Jacques Richier ou *Richer*, sieur de Colombières, 33 ans, de la paroisse de Hyeville, sergenterie de Sainte-Marie-du-Mont, élection de Coutances.

D'azur au sautoir d'or, accompagné de quatre rocs d'échiquier du même :

Pierre du Rozel, escuyer, sieur de Forges, 37 ans, demeurant à Vassy, élection de Vire.

D'argent fretté d'azur, au franc quartier de gueules :

Philippe et *Robert de Thère*, escuyers, sieurs de Fréville et d'Esglandes, frères, 38 et 36 ans, demeurant à Saint-Lô.

D'argent fretté de sable :

Jean de Verdun, escuyer, sieur de la Cour du Bois, 47 ans, demeurant paroisse de Vezins, sergenterie Corbelin, élection de Mortain.

II. — *Nobles qui ont prouvé leurs quatre degrés sans anoblissement connu.*

D'argent à trois fasces de sable, au sautoir de gueules, brochant sur le tout, à la bordure de gueules :

Jean d'Auteville, escuyer, sieur du dit lieu, 18 ans, paroisse du Mesnil-Thébault, sergenterie Corbelin, élection de Mortain.

Gabriel d'Auteville, escuyer, sieur du Launay, 24 ans, au dit lieu; *Jean*, *Jacques* et *Élisée*, escuyers, sieurs de *Cormeray*, du lieu, et de Cauvilly, 44, 40 et 33 ans.

D'azur à trois fasces ondées d'argent :

Daniel Baudart, escuyer, demeurant à Colomby-sur-Thaon, sergenterie de Bernières, élection de Caen, 43 ans.

D'argent au lion de gueules, armé et lampassé, semé d'hermines de sable :

Jacques et *Gédéon de la Bazonnière*, paroisse de Colombières.

Joseph et *Thomas de la Bazonnière*, paroisse de Vouilly.

Arthur et *Jean de la Bazonnière*, paroisse de Cartigny.

David, *Philippe*, *François* et *Gabriel de la Bazonnière*, *Philippe*, *Michel* et *Jean*, paroisse de Vouilly.

D'argent, au sautoir engrelé de gueules, cantonné de quatre têtes de lion de sable, lampassées de gueules :

Jean Beaudenys, escuyer, sieur de Montataire, de la paroisse de la Meauffe, sergenterie de Saint-Gilles, élection de Carentan.

D'azur à trois lys d'argent, pointés de trois fleurons d'or :

Gédéon Bénard, escuyer, sieur de Prémare, paroisse de la Luzerne, 50 ans, élection de Saint-Lô.

D'azur au croissant d'or, surmonté d'une étoile du même :

Samuel Bochart, ministre en l'Église P. R., 67 ans, demeurant à Caen, paroisse Saint-Pierre.

D'azur au chevron d'or, chargé de trois molettes d'éperon d'argent, 2 et 1 :

Jean, *Charles* et *Pierre du Bourget*, escuyers.

D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois chapelets d'argent, 2 et 1 :

Henri du Chapelet, escuyer, sieur de Saint-Laurent, d'Echauffour et de Brucourt, 66 ans, demeurant paroisse de Bavent, sergenterie de Varaville.

De gueules, à l'aigle d'argent, becquée et membrée d'or :

Louis Dalidan, escuyer, sieur de Launay, demeurant à Saint-Symphorien, sergenterie de La Haye du puits, élection de Carentan, 52 ans.

De gueules à la fleur de lys d'argent :

Philippe Daumesnil, escuyer, sieur de Bretteville, demeurant paroisse

de Saint-Aignan de Cramesnil, sergenterie de Bretteville-sur-Laize, généralité de Caen, 53 ans.

D'argent, fretté de gueules, au franc quartier de sable, chargé d'un cygne d'argent, becqué et onglé d'or :

Jean Dieuavant escuyer, sieur de Montenay, 63 ans, de la paroisse de Soliers, sergenterie d'Argences, élection de Caen.

D'azur à trois roses d'argent, au chevron d'or :

Philippe Ernault, escuyer, sieur de Rocquancourt, 46 ans, demeurant au dit lieu, sergenterie de Bretteville-sur-Laize, élection de Caen.

De gueules à trois tours d'argent :

Étienne Fortin, escuyer, sieur de Saint-Étienne, demeurant en la paroisse de Proussy, élection de Vire, 40 ans.

D'azur au chevron d'or, accompagné de trois poignards à lame d'argent et garde d'or, 2 et 1 :

Jacques Gaultier, escuyer, sieur du Gaillon, 68 ans, demeurant à Vaudry, sergenterie et élection de Vire.

Isaac, Antoine, Bertrand, Charles, Benjamin Gaultier, 16, 15, 14, 12 et 10 ans, demeurant à la Bazoque, sergenterie de Vassy, élection de Vire.

De gueules, au pot à deux anses d'argent, dans lequel deux branches de rosier de sinople :

Philippe-Antoine Lampérière, escuyer, sieur de Gourbesville, sergenterie du Pont-Labbé, élection de Valognes, 40 ans.

D'argent à la croix gironnée de gueules :

René Mahé, escuyer, sieur des Moulins, 56 ans, demeurant en la paroisse de Moulines, sergenterie Douessé, élection de Mortain.

D'azur à la croix d'or, cantonnée de quatre coquilles de même :

Jean Michel, escuyer, sieur de Saint-Bernard, demeurant paroisse de Hauteville-la-Guichard, sergenterie de la Halle-au-Gascoing, 68 ans.

Écartelé : aux premier et quatrième de gueules, aux deuxième et troisième d'argent à trois fasces d'azur :

Jacob Osmont, escuyer, 42 ans, paroisse de Boulon, sergenterie du Thuit, élection de Caen.

D'azur, à deux chevrons d'or, accompagnés de trois molettes d'éperon d'argent :

Jacques du Pont, escuyer, 22 ans, demeurant paroisse de la Cambe, sergenterie des Vez, élection de Carentan.

D'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois lionceaux, 2 et 1 du même :

Henri de Pierres, paroisse du Chefresne, sergenterie de Moyon, élection de Coutances.

D'azur, à la fasce d'argent, accompagnée de trois molettes d'éperon d'or, 2 et 1 :

Arnoult et *Samuel Radulph*, escuyers, sieurs de la Roche et de la Rivière demeurant: Arnoult, paroisse de Clécy, sergenterie de Saint-Jean-le-Blanc, élection de Vire, 62 ans, Samuel, paroisse de Proussy, même sergenterie, 60 ans.

D'argent, à deux flammes de gueules en fasce, accompagnées de trois molettes de sable :

Arthur-Antoine Thiout, escuyer, sieur de Rucquevillle et Vaussieu, 29 ans, demeurant à Vaussieu, sergenterie de Creully, élection de Caen.

D'azur à six macles d'argent :

Paul de la Vayrie, escuyer, sieur d'Agnerville, demeurant au dit lieu, sergenterie des Vez, élection de Bayeux.

III. — *Anoblis avant le 1er janvier* 1611.

Anobli aux francs fiefs, 1470. De gueules à un sautoir d'argent, cantonné de quatre merlettes du même :

Joachim de Baillehache, sieur de Bieville-Montgoubert, 54 ans, demeurant à Caen.

Anobli par privilège de parents de la pucelle d'Orléans. D'azur, à l'épée d'argent garnie d'or, au pal couronné à la royale et accosté de deux fleurs de lys d'or :

Jean Brunet, escuyer, sieur de Saint-Maurice, paroisse de Sainte-Mère-Église, élection de Carentan, 80 ans.

Anoblis, juin 1593. D'azur au chevron d'or accompagné de deux roses d'argent en chef, et de trois poignets tenant une épée d'argent en pointe :

Cyprien de Cahagnes, escuyer, sieur de Verrières, médecin, 42 ans.

Pierre de Cahagnes, escuyer, sieur de Fierville, 43 ans, paroisse Saint-Pierre et Saint-Jean de Caen.

Anobli décembre 1576. D'argent à la givre de sable issant de gueules, chargé de trois roses d'argent au pied péri :

Maurice-Antoine Colas, sieur de Calmont, escuyer, avocat au parlement.

Anobli aux francs fiefs, 1470. D'argent à trois bandes de gueules sé p a rées de six coquilles de sable :

Jacques de la Cour, escuyer, sieur des Iles et de Montbray, 77 ans, demeurant paroisse de Proussy, sergenterie de Thury, élection de Vire.

Anoblis juillet 1586. D'azur au duc d'or, perché sur une branche d'olivier du même :

Jacques, *Thomas* et *Gabriel Leduc*, escuyers, sieurs de la Suhardières, de Bernières et de Falaise, frères, 40, 37 et 36 ans, demeurant à Caen et à Noyers, élection de Caen.

Anobli novembre 1554. D'azur à la fasce d'or, accompagné en chef de deux roses d'argent et en pointe d'une rose du même :

Georges Eustace, escuyer, sieur de Vaudimont, paroisse de Saint-Remy des Landes, sergenterie de Beaumont, élection de Valognes, 75 ans.

Anoblis, septembre 1595. D'azur au cygne d'argent, au chef d'or, chargé de trois roses de gueules, fleuronnées d'or :

Michel, *Louis*, *Jacques* et *Étienne Lefanu*, frères, escuyers, 51, 43, 41, 40 ans, demeurant à Cresserons, élection de Caen.

Anoblis, mars 1594. De gueules à trois chevrons renversés d'argent :

Charles Fourré, escuyer, sieur des Pilières, paroisse de Flers, sergenterie de Vassy.

Antoine et *Bertrand Fourré*, escuyers, sieurs du Bourget et des Acres, 49 et 47 ans, à Montsecret, sergenterie de Vassy, élection de Vire.

Anobli aux francs fiefs, 1470. D'azur à trois soleils d'or :

Charles Legöuez, escuyer, sieur de Mainneville, demeurant à Saint-Lambert, vicomté d'Exmes, sergenterie Olivier.

Anoblis, mars 1514. De gueules à la fasce d'argent avec un croissant d'argent en chef et deux roses de même en pointe :

Marcel de Grosourdy, escuyer, sieur de Saint-Jores, demeurant à Colombières, sergenterie d'Isigny, élection de Bayeux, 65 ans.

Gabriel de Grosourdy, 16 ans, au même lieu.

Anobli pour services, mars 1586. D'azur à la fasce d'argent, accompagnée en chef de trois étoiles d'or rangées, en pointe de trois croissants du même, 2 et 1 :

Guillaume Hue, sieur du Carpiquet et de Tournetôt, demeurant à Carpiquet, sergenterie de Cheux, élection de Caen, 45 ans.

Anobli en août 1594. De gueules à deux croix d'argent, posées en chef, et une fleur de lys d'or en pointe :

Gédéon de Livree, escuyer, paroisse de Méautis, sergenterie de Sainteny, élection de Carentan, 55 ans.

Anoblis, janvier 1577. D'argent à trois lions naissants de gueules :

Benjamin Marcadey, escuyer, sieur de Richemare, demeurant à Sainte-Mère-Église, élection de Carentan, 63 ans.

Paul-Antoine Marcadey, escuyer au même lieu, 40 ans.

Anoblis, décembre 1549. De Sinople, au lion rempant onglé et lampassé de gueules au chef de sable, chargé de trois coquilles d'argent :

Louis et *Charles Mesnage*, sieurs de Cagny et d'Olendon, demeurant à Cagny et Hérouville, banlieue de Caen, 43 et 35 ans.

Anoblis, aux francs fiefs, 1470. A trois bandes d'argent en champ d'azur au chef de gueules :

Jean Néel, escuyer, capitaine au service de MM. des États généraux des provinces unies des Pays-Bas, 45 ans.

Michel Néel, son frère, enseigne de M. de la Grandière, 29 ans.

Michel Néel, sieur de la Bouillonnière, 23 ans, paroisse Saint-Pierre de Caen.

Anoblis, avril 1580. D'argent à la fasce d'azur, accompagnée de 3 coqs de gueules, 1 en chef 2 en pointe :

Pierre, *Louis*, *Isaac* et *Jacques Legrand*, escuyers, paroisse d'Angueny, sergenterie de Bernières, élection de Caen.

Anobli, décembre 1595. D'azur à trois palmes d'or posées en pal :

Jacques le Paulmier, escuyer, sieur de Grentemesnil, 78 ans, demeurant à Caen.

Anoblis, septembre 1594. Écartelé au premier et quatrième de sinople chargé de 3 mouches d'or, 2 et 1, au deuxième et troisième de gueules, à l'aigle éployée d'argent :

Thomas le Révérend, escuyer, sieur de Bougy, avocat au parlement, 66 ans, paroisee Saint-Etienne de Caen.

Jean-Jacques de Bougy le Révérend, marquis de Bougy, demeurant à Bougy, 16 ans.

Anobli, 1471. D'argent à 3 roses de gueules boutonnées d'or :

Gilles le Roy, escuyer, sieur de Macey, sergenterie Pigache, élection d'Avranches, 45 ans.

Anoblis aux francs fiefs, 1470. De gueules au chevron d'or, accompagné de 3 encensoirs d'argent :

Jacques Le Sens, escuyer, sieur de Lyon-sur-Mer, y demeurant, sergenterie d'Ouistreham, 43 ans.

Isaac Le Sens, escuyer, sieur de Mons, paroisse de Bavent, sergenterie de Varaville, élection de Caen, 43 ans.

Anobli aux francs fiefs, 1470. De sable au chevron d'argent, accompagné de 3 molettes d'éperon de même, 2, 1 :

Robert Le Trémançois, escuyer, sieur de Crocheveulle, demeurant à Moulinaux sergenterie d'Ouistreham, 65 ans.

Anoblis, avril 1580. D'azur au trésor d'or, accosté de deux épées d'argent, soutenues de deux brassards d'or :

Jacques le Trésor, escuyer, sieur de Champeaux, demeurant à Marchésieux.

Jean le Trésor, sieur de Mesnil Lambert, 62 ans, paroisse de Notre-Dame de Cénilly.

Jacques le Trésor, sieur de la Guignardière, paroisse Saint-Clément, 60 ans.

Louis le Trésor, sieur de la Roque, au Mesnil Eury.

Anoblis, juin 1588. D'argent au chevron d'azur, chargé de 5 croix d'azur, et accompagné de deux hermines de sable, en chef et d'un gland avec deux feuilles de sinople en pointe :

Pierre de Varignon, escuyer, sieur de Languerey, 37 ans.

Etienne de Varignon, escuyer, sieur d'Aspremont, 30 ans.

Isaac de Varignon, escuyer, sieur de Putot, 28 ans.

Arthur de Varignon, mineur, 17 ans. — Tous demeurant à Putot, sergenterie de Cheux, élection de Caen.

Anoblis depuis le 1er janvier 1611.

Anoblis en 1651. D'argent billeté de sable, au lion de sable, lampassé de gueules :

André Cottard, sieur de Belleau, 45 ans.

Marin Cottard, escuyer, sieur de Vauvrecourt, 43 ans, les deux demeurant à Caen.

Anoblis en 1637. D'azur à trois têtes de loup d'or, 2 et 1 :

Claude Charles Dallibert, escuyer, sieur de Langevinière.

Gabriel Dalibert, sieur du Désert, paroisse et sergenterie de Pontorson, élection d'Avranches, 9 et 6 ans.

Anobli en 1643. De gueules, au hérisson d'argent; au chef d'azur chargé de 3 arcs d'or tendus :

Etienne Larcher, escuyer, sieur de la Londe, paroisse Saint-Clément, sergenterie des Vez, élection de Bayeux.

Anoblis en 1652. D'argent à 3 roses de gueules, 2 et 1, au chevron d'azur, chargé de deux hermines d'argent, à dextre et à senestre et d'une croix d'or à la pointe du chevron :

Cyrus, *Etienne*, *Jean* et *Gabriel Leloup*, escuyers, 25, 23, 20 et 14 ans, demeurant paroisse de Hiesville, élection de Carentan.

LA LÉGENDE DE FÉNELON

ET DU PASTEUR BRUNIER

Le cardinal de Bausset dit dans son *Histoire de l'archevêque de Cambray* (II, 512) :

Les actes de violence et de persécution étaient si opposés au caractère et aux principes de Fénelon, qu'il ne craignait pas de condamner hautement la rigueur que quelques agents de l'autorité continuaient à exercer envers les protestants paisibles et soumis... Il fut informé que dans les parties du Hainaut comprises dans son diocèse, il existait un grand nombre de paysans descendus d'anciens protestants, qui avaient feint de se convertir, qui fréquentaient même les églises pour mieux dissimuler leurs sentiments, et profitaient ensuite de la proximité des frontières pour aller remplir tous les actes de leur ancienne religion avec les protestants des pays voisins. Fénelon voyait avec douleur cette profanation de tout ce qu'il peut y avoir de plus sacré parmi les hommes. Il résolut d'y apporter le seul remède qui fût en son pouvoir. Il fit venir le ministre Brunier, qui avait la confiance de ces malheureux, et lui dit : « Allez les trouver ; prenez leurs noms et ceux de leurs familles ; remettez-les-moi, je vous donne ma parole qu'avant six mois, je leur ferai avoir des passeports ; c'est tout ce que je puis faire pour leur soulagement. »
Tels avaient été dans tous les temps les principes de Fénelon ; il les avait professés hautement même avant d'être évêque, et à l'époque où le gouvernement avait adopté les mesures les plus sévères contre les protestants.

Avant de mettre sous les yeux du lecteur un document inédit, qui contredit formellement les assertions jésuitiques du cardinal, nous rétablirons quelques faits que celui-ci passe sous silence ou qu'il déguise habilement.

Loin de *condamner hautement la rigueur* exercée envers les protestants, Fénelon, durant sa mission de Saintonge, recommandait à Seignelay (7 février 1686) « la rigueur des peines » contre ceux qui s'enfuyaient à l'étranger. Il lui écrivait encore le 8 mars suivant : « L'autorité doit être inflexible pour contenir ces esprits que la moindre mollesse rend insolents... Le naturel dur et indocile de ces peuples demande une autorité rigoureuse et toujours vigilante. » Le gouvernement, sur lequel M. de Bausset essaie de rejeter l'odieux des *mesures les plus sévères adoptées contre les protestants*, n'avait pris ces mesures qu'à la demande réitérée de l'assemblée du clergé. Les prétendus convertis du Hainaut n'allaient à la messe que contraints, parce que leur culte avait été sévèrement proscrit par les Espagnols depuis le sac d'Anvers (1585), et par Louis XIV depuis l'annexion de la Flandre (1667). Fénelon ne croyait nullement les

saints mystères profanés par la présence de ces hérétiques. Quand la Flandre fut occupée par les alliés en 1708, les populations, délivrées du joug impitoyable qui pesait sur leur conscience, se précipitèrent en foule aux assemblées; c'est alors que Fénelon s'indigna et fit entendre des plaintes. Le pape même s'émut et écrivit au prélat, qui lui répondit le 28 mai 1711 (*Lettres*, III, 375):

Il est vrai, très saint-Père, qu'une multitude innombrable se rend chaque dimanche des villages dans les villes et aux camps, pour entendre les discours des hérétiques et proclamer ouvertement son adhésion à la secte; mais il est certain que, avant l'invasion du pays par les troupes hollandaises, ils étaient secrètement hérétiques et avaient été élevés dans l'hérésie de Calvin. Ce sont les restes de la secte de ce pays, qui ont feint depuis cent vingt ans d'être catholiques, et ont trompé la vigilance de l'Église par la plus honteuse hypocrisie en recevant les sacrements qu'ils haïssent.

Cette « honteuse hypocrisie » était le résultat nécessaire de la violence cléricale, qui n'avait pas la même excuse. D'ailleurs la dissimulation qu'il qualifiait si sévèrement chez les protestants français, Fénelon la recommandait, comme mesure de prudence, aux catholiques anglais, en leur défendant seulement « de faire aucun acte de communion avec une société schismatique ». Il approuvait que les missionnaires jésuites envoyés en Angleterre « se travestissent en laïques pour cacher leur caractère et leur religion ». « J'avoue, écrivait-il (II, 220-223), qu'on peut quelquefois, pour de bonnes raisons, aller aux sermons des faux pasteurs d'une société hérétique... Il n'est ni nécessaire ni prudent de faire dans de telles circonstances [c'est-à-dire en un pays hérétique] aucun acte public de la religion catholique. On peut et on doit imiter ces ménagements... On peut faire ces actes en secret, pour remplir son devoir et pour édifier les personnes de confiance, quoiqu'on prenne des précautions infinies pour les cacher à tous les autres. » En outre, il a si bien donné lui-même l'exemple de la dissimulation, qu'on peut dire qu'elle était son péché d'habitude; il dissimulait en supprimant les *Ave Maria*, en réduisant le catholicisme à ses points communs avec le protestantisme, en demandant qu'on permît aux protestants de chanter leurs psaumes à la messe, en leur distribuant des Nouveaux-Testaments dont il ne permettait pas la lecture aux catholiques; il dissimulait lorsqu'il invitait l'autorité à se servir de prétextes politiques pour exclure les jansénistes des places et des bénéfices; il dissimulait encore lorsque, écrivant au prince Eugène (1708), il transformait en catholiques, pour les besoins de la cause, ceux que dans sa lettre au pape il dit être secrètement hérétiques (V, 264) :

Je ne suis point surpris de ce que les Allemands, les Anglais et les Hollandais, qui ne sont pas catholiques, prennent des lieux convenables pour exercer leur religion dans le pays où ils font la guerre; mais j'ose dire qu'ils n'ont aucun besoin de rendre cet exercice public et ouvert, pour y attirer les catholiques... Il y a toujours en chaque pays des esprits légers et crédules que le torrent de la nouveauté entraîne et qui sont facilement séduits. Cette séduction des esprits faibles, etc.

La permission d'émigrer en abandonnant ses biens n'était nullement *le seul remède qui fût au pouvoir* de l'archevêque; si la persécution lui eût réellement répugné, il pouvait laisser en repos les protestants et empêcher qu'on les obligeât d'assister à la messe; mais c'était lui-même qui les y obligeait, conformément aux règles qu'il avait tracées en 1687, lorsqu'il n'était encore que convertisseur et directeur des Nouvelles Catholiques[1] : « Assujettir sans relâche les nouveaux convertis à assister aux instructions et à envoyer leurs enfants à l'école; les presser par des menaces légères et générales d'aller à la messe; les forcer d'aller au sermon par de très-légères amendes payées chaque semaine. » La paix d'Utrecht (1713), qui rendit la Flandre à la France, permit au prélat de poursuivre sa ténébreuse entreprise; mais vainement, car les Églises de Lille et de Saint-Amand subsistent toujours.

On va voir que, en 1708, il reconnaissait avoir recouru aux menaces pour distinguer les véritables convertis de ceux qui ne l'étaient qu'en apparence. De cet aveu formel il nous semble résulter que, jusqu'à preuve du contraire, on doit tenir pour une pure invention la promesse que, selon le cardinal, Fénelon aurait faite au ministre réfugié Daniel Brunier, aumônier du régiment de Nassau-Wallon en garnison à Mons.

Le pasteur wallon Josias de Villeneuve[2] est l'auteur de la pièce suivante, extraite, d'après les obligeantes indications de M. Ch. Rahlenbeck, des archives générales de Bruxelles, carton 84 des papiers du conseil d'État. M. l'archiviste Piot nous la donne pour une « copie du rapport fait par le pasteur Villeneuve, au sujet de son entrevue avec Fénelon ». Elle était jointe, en manière d'annexe, à une lettre que le résident hollandais Hulft adressait au conseil d'État des Pays-Bas espagnols, en réponse aux plaintes dirigées

1. Voir notre article de la *Revue politique et littéraire* du 28 octobre 1876.
2. Après avoir étudié à Lausanne, Villeneuve devint aumônier du régiment suisse de Stürler, sans doute en résidence à Mons en 1708. Il fut ensuite appelé, comme pasteur de la garnison, à Béthune, le 13 octobre 1710; à Ypres le 27 mai 1716; puis à Berg-op-Zoom, où il fut installé le 18 juin 1724. Il y mourut le 29 décembre 1737. Ces renseignements sont dus à l'inépuisable bienveillance de M. le pasteur Gagnebin, d'Amsterdam.

contre les pasteurs aumôniers, que Fénelon acccusait de parcourir les villages des environs de Lille, Tournai, Saint-Amand, en y plaçant des maîtres d'école, en prêchant dans des maisons et dans les et bois, en distribuant de l'argent pour débaucher les nouveaux convertis.

Cette dernière accusation est singulièrement osée dans la bouche de l'homme qui pratiquait ouvertement l'achat des consciences et trouvait des ressources ailleurs encore que dans la caisse de Pellisson. Rappelons seulement qu'il avait écrit à Seignelay : « L'envoi des blés à bon marché est pour les hérétiques de Saintonge la controverse la plus persuasive[1]; » qu'il avait fait donner des « secours » aux jeunes filles sorties après abjuration de la maison des Nouvelles Catholiques[2]; qu'il avait recommandé de donner des pensions secrètes à certains chefs du parti huguenot, et de supprimer celles de ceux qui ne faisaient pas leur devoir[3], et qu'il n'obtint plus tard de Mlle Ogelthorpe la promesse d'abjurer, que moyennant un canonicat de 1000 livres et une pension de 2000, qui fut signée le 19 novembre 1713[4].

O. Douen.

Mémoire envoyé à M. Hulft, résident de Hollande.

Puisque vous souhaitez de sçavoir au vray ce qui s'est passé au sujet des protestans, qui demeurent dans quelques villages aux environs de Mons, je vais, Monsieur, tâcher de satisfaire vostre curiosité : je ne vous diray rien sur cette affaire, que je ne sache d'original; de sorte que vous pourez faire fond sur ce mémoire.

Depuis que le régiment suisse de Montmollyns est entré en garnison dans la ville de Mons et qu'il y a amené un ministre françois, les protestans de divers villages d'alentour ont voulu profiter de cette occasion, pour s'instruire et pour s'affermir de plus en plus dans les principes de leur religion; quelques-uns ont esté voir le ministre françois de ce régiment; ils luy ont déclaré qu'ils estoient protestans, qu'ils désireroient qu'il leur fît part de ses instructions, et qu'il les consolât dans le triste estat où ils estoient, privez depuis si longtemps de la présence d'un pasteur qui les instruisît conformément à la parole de Dieu, et qui leur administrât les sacremens de la religion chrestienne, conformément à l'institution que Jesus-Christ en a faite.

Le ministre ayant fait dans cette occasion ce à quoy son devoir l'obli-

1. *Intolérance de Fénelon*, p. 167.

2. *Ibid.*, p. 78.

3. *Mémoire* publié pour la première fois dans la *Revue politique et littéraire*, du 31 octobre 1874.

4. *Intolérance de Fénelon*, p. 95.

geoit, etc. La chose ayant esté seue, par le refus que faisoient ces villageois protestans d'aller désormais à la messe, aussitost on menacea ces pauvres gens de les faire fouetter tout publiquement, etc.; de les jeter dans un cachot pour le reste de leurs jours; puis on leur envoie des sergens qui les mènent devant le curé et le bailly du village; on leur demande s'ils veulent faire serment, sur la damnation de leur âme, qu'ils croiront désormais tout ce qu'on croit dans l'Église romaine. Ceux qui refusent de faire ce serment, on leur signifie qu'on ne leur donne que vingt quatre heures pour se retirer et qu'après ce terme expiré, si on les retrouve, on les mettra sur l'heure en prison.

Il est vray que, depuis, les curez de village ont un peu changé de langage. Ils n'ont pas fait, disent-ils, la moindre violence aux gens; ils ont voulu sçavoir seulement si tels ou tels de leurs paroissiens, qu'ils soupçonnoient de n'estre bon catholiques, l'estoient ou ne l'estoient pas en effet. Voici, Monsieur, à quoy se termine cette douceur affectée. Ceux qui refusent de prêter le serment qu'on leur demande, on ne les menace pas avecq autant de hauteur qu'on le faisoit il y a neuf ou dix mois, mais on leur ôte, sous main, tout moyen de subsister; on fait en sorte que personne ne leur donne du travail; et comme ces pauvres gens ne vivent que de ce qu'ils gaignent en travaillant, il faut de necessité qu'ils prennent l'un ou l'autre de ces trois partis : ou qu'ils meurent de faim, ou qu'ils sortent du pays, ou qu'ils trahissent lâchement leur conscience, en faisant serment qu'ils croyent ce qu'ils ne croyent point, et qu'ils ne sçauroient gagner sur eux de croire.

Vous démeslerez aisément, Monsieur, que le but de cette conduite est de porter ces pauvres protestans, ceux d'entre-eux, dis-je, qui ont quelque délicatesse de conscience, à abandonner leur païs, pour se retirer en quelque lieu où ils ne soient pas forcez de trahir leurs lumières pour gagner leur vie. De sorte qu'on peut dire avecq vérité, que ce ne sont point les ministres protestans de la garnison de Mons qui débauchent les sujets protestans de Sa Majesté Catholique, mais ce sont au contraire les sujets catholiques du roy d'Espagne qui, par leurs duretez, forcent ces bons païsans à se retirer ailleurs.

En vérité, Monsieur, on ne comprend rien dans les plaintes de ces messieurs. Je scay de bonne part que l'illustre archevesque de Cambray a dit, à l'un de nos ministres, qu'on n'a point intention de persécuter les religionnaires des environs de Mons; mais qu'on a voulu seulement connoistre certainement les vrais catholiques et les distinguer de ceux qui, sous un extérieur catholique, sont protestans dans le cœur. Cet illustre prélat s'est plaint fortement de la dissimulation criminelle de ces païsans religionnaires, qui sont dans le voisinage de cette ville. Il a reproché au ministre qu'on n'inculquoit pas assez chez les protestans ce grand principe de la religion chrestienne, qu'il faut verser jusqu'à la dernière goutte de son sang, plutôt que de dissimuler le moins du monde en matière de religion. Il s'est plaint d'une manière extrêmement

vive de plusieurs religionnaires de son diocèse, qui, interrogez sur tous les articles en dispute entre les protestans et les catholiques, ont répondu sur chacun en particulier qu'ils le croyent, et qui, requis ensuitte par luy de jurer que c'estoit là leur croyance, ont répondu qu'ils n'en feroient rien. Je puis vous assurer, Monsieur, que le ministre dont on se plaint n'a fait autre chose qu'instruire plus exactement ces pauvres religionnaires des principes de leur religion, et que leur inculquer le grand principe du christianisme, que monsieur de Cambray dit luy-mesme qu'on ne sçauroit trop inculper aux chrestiens, c'est qu'il vaut mieux mourir mille fois que de dissimuler la moindre vérité de la religion chrestienne. Et voilà que l'on se plaint que l'on débauche les sujets de Sa Majesté catholique, parce que quelques-uns de ses fidèles sujets protestans ne font plus les catholiques romains, puisqu'ils ne le sont pas, et qu'ils ne l'ont jamais été.

De quoy donc se plaint-on? De ce qu'il y a des protestans dans quelques villages aux environs de Mons? Ils y estoient, Monsieur, avant que les ministres de la garnison eussent mis le pied dans cette ville. De ce que ces pauvres gens commencent à se déclarer? Mais pourquoy s'en plaindre puisqu'on veut qu'ils se déclarent, puisqu'on ne les inquiète que pour les obliger à se faire connoistre, puisque c'est dans cette veue qu'on leur a proposé de faire serment de leur catholicité romaine? Se plaint-on de ce qu'ils quittent le païs? mais peut-on se plaindre de ce que des gens s'en vont lorsqu'on les chasse?

Pour l'argent qu'on dit que nos ministres ont distribué à des gens de Mons, à dessein de les attirer dans la religion protestante, je puis vous dire, Monsieur, qu'il n'en est rien. Ceux qui ont débité cette nouvelle seroient fort embarrassez, s'il la leur falloit prouver. Il y a déjà quelque temps qu'on a fait courir ce bruit à Mons, et un de nos ministres l'ayant appris, offrit de donner dix écus de sa pension pour chaque homme auquel on le convaincroit d'avoir offert de l'argent, pour le porter à changer de religion. Vous connaissez si bien sur ce sujet les maximes des protestans, qu'il n'est pas nécessaire, Monsieur, d'insister plus longtemps sur cet article : ce n'est pas le défaut des gens de la religion d'achepter des conversions à beaux deniers comptans.

BIBLIOGRAPHIE

HISTOIRE DE LA RÉFORME DANS LA MARCHE ET LE LIMOUSIN Par Alfred Leroux[1].

En réunissant dans une même histoire les communautés réformées de la Marche à celles du Limousin, M. A. Leroux répond mieux à

1. Grand in-8 de XLVII et 391 pages. Paris, Fischbacher, 1888.

la vérité des faits que s'il eût étudié chaque Eglise dans le groupe auquel l'organisation ecclésiastique l'avait officiellement rattachée. Si Aubusson a fait partie de la province de l'Orléanais, Rochechouart et le Vigean de celle du Poitou, Saint-Céré du haut Languedoc, Argentat, Turenne, Beaulieu, Treignac de la basse Guienne dont elles formaient un colloque, c'est cependant de la province du Limousin qu'elles dépendent presque toutes sous un double rapport: la Marche était presque entièrement comprise dans la généralité de Limoges, au diocèse duquel ressortissait également Guéret. Leurs intérêts, leurs progrès, leurs dangers étaient communs. Minorités protestantes isolées au milieu de populations catholiques hostiles, il en est plusieurs dont les noms ne figurent sur aucune liste de synode ou de colloque; d'autres ont envoyé aux assemblées leurs pleins pouvoirs, mais non leurs députés; quelques-unes même, par des motifs restés inconnus, ont cessé les relations avec la représentation ecclésiastique, Rochechouart, par exemple, avec les colloques après 1604 et avec les synodes à partir de 1626. Il n'en était que plus utile, pour reconstituer leur histoire que les actes synodaux ne reflètent qu'incomplètement ou passent forcément sous silence, de les rapprocher les unes des autres comme le firent; pendant leur courte existence, leurs affinités naturelles ou les nécessités de leur situation à l'extérieur.

Après une introduction sur le *catholicisme en Limousin*, « l'un des plus livrés aux puissances du mal qu'ait traversé la chrétienté occidentale » au xve siècle, la première partie de l'ouvrage traite des *Origines de la Réforme* dans les deux provinces; le chapitre premier de son introduction par trois côtés — d'Angoulême et de Poitiers par l'intermédiaire des sires du Vigean, de Bordeaux par Beaulieu et la vallée de la Dordogne, de Genève par les marchands d'Aubussson, — de l'influence de Gérard Roussel et Geoffroy de Caumont abbés commendataires d'Uzerche, des quatre centres d'action de la Réforme avant 1540.

Le deuxième chapitre est consacré à l'établissement du culte à Limoges, le troisième à la constitution d'Églises dans la Marche et le Limousin, où nous relevons cette remarque fort juste : « Plus encore que le premier prêche, la première célébration de la Cène en la forme de Genève, ou pour mieux dire en la forme des Eglises primitives, doit être considérée comme la véritable prise de possession d'une ville par l'esprit nouveau. Ce culte, librement célébré, supposait déjà des éléments parvenus à maturité, vraiment affectionnés à la cause de la réforme religieuse, et non plus seulement des esprits envieux de nouveautés, comme il s'en pressait tant sans doute aux premières prédications. » Dans la période des guerres civiles (chapitre IV) on constate que la Saint-Barthélemy n'eut de funestes contrecoups ni à Limoges, ni dans les cités voisines : les heureux progrès de la Réforme, 1572 à 1578 (chap. v) portent surtout sur des Églises de fief. Lors de la promulgation de l'édit de Nantes le Limousin comptait 10 églises, la Marche 4, plus 26 annexes et 13 Eglises de fief, de 5 à 6000 fidèles et une quinzaine de pasteurs connus.

La seconde partie, le *régime de l'Édit de Nantes*, s'ouvre par

l'étude de la contre-réformation dans les diocèses de Limoges et de Tulle jusqu'à l'avènement de Louis XIV, c'est-à-dire du mouvement qui a pour objet « de reconquérir tout le terrain perdu par le catholicisme, et de ramener la société dissoute sous la tutelle indiscutée de Rome », par l'emploi de trois moyens : la poursuite acharnée d'abjurations, la limitation toujours plus étroite, avec l'aide des pouvoirs séculiers, des droits stipulés par l'Édit, les polémiques. On y suit l'invasion des deux diocèses par les nouveaux ordres monastiques, le rôle religieux des collèges d'enseignement classique, les missions de la compagnie du Saint-Sacrement dans les localités calvinistes, les controverses entre prêtres et pasteurs; ce chapitre est un des plus instructifs, nous dirions volontiers, si le sujet n'en était si pénible, un des plus captivants du livre de M. Leroux, lequel, tout entier, du reste, est composé et rédigé d'une manière remarquable.

Forcé maintenant de changer de méthode, l'auteur substitue désormais à l'ordre chronologique le géographique, plus propre au classement des faits. « La longueur des pages consacrées à chaque Église est proportionnée, non à son importance, mais au nombre des documents subsistants. Il peut se rendre le témoignage d'avoir relevé tout ce qu'il est possible jusqu'ici de glaner sur ces différents foyers protestants : Limoges dont le temple de la Croix-Madounaud est détruit à deux reprises différentes par les écoliers de la ville (chap. VII), le Vigean, le Dorat et Aubusson (chap. VIII), Saint-Yrieix, Chateauneuf, Eymoutiers, Uzerche, « formant souvent une même famille pour s'entr'aider mutuellement dans leurs tribulations », Treignac, centre protestant de premier ordre qui, faute de documents, ne tient que peu de place dans ces pages (chap. IX) ; la vicomté de Turenne, dont le sort fut étroitement lié aux variations religieuses de ses seigneurs, où Argentat fut, plus que le chef-lieu, le vrai boulevard des calvinistes du bas Limousin et par conséquent le principal point de mire des catholiques et où les luttes entre les partisans de l'une et de l'autre communion prirent un caractère d'intensité et de passion inconnus au reste du Limousin. Le registre consistorial de l'Église de Rochechouart a permis à M. Leroux d'en retracer l'existence dans tous ses détails et d'offrir, après son histoire externe dont le *Bulletin* a eu les prémices en 1881, un tableau de communauté protestante qui peut s'appliquer, d'une manière générale, à toutes celles de la contrée.

Nous arrivons à la troisième et dernière partie de cette histoire : l'*agonie*. Depuis l'édit de Nantes la Réforme s'était affermie dans les campagnes voisines de Rochechouart et d'Aubusson; elle avait perdu plusieurs de ses centres, Uzerche, Saint-Yrieix, Chamboret, Confolens, le Dorat (1628-1634), Chateauneuf et Meillars (1630-1653). Chose plus grave, elle avait été ouvertement outragée contre son droit à Limoges (1623, 1648, 1654), à Rochechouart, Treignac, Beaulieu, Saint-Céré, Argentat, Turenne, le Vigean. Seule Aubusson paraît avoir échappé à tous les assauts. Mais ce n'est sans doute là, ajoute l'historien, « qu'une lacune de notre science ».

L'agonie a trois phases. D'abord l'envoi de commissaires enquê-

teurs en 1661 et la fin de l'Église de Limoges dès cettte année, les relégations de lieux de culte, les attaques juridiques contre les droits d'exercice et les vexations réitérées. Puis la suppression progressive, Beaulieu (1679), Turenne (1681), Argentat (1682), les surcharges d'impôts à Rochechouart, l'avertissement pastoral lu dans le temple d'Aubusson, les violences et abjurations publiques; enfin la révocation de l'Édit de Nantes et les émigrations qu'elle occasionne[1]. Malgré les affirmations pompeuses de la procession d'actions de grâces du 20 juin 1686 à Limoges, célébrée pour témoigner *urbi et orbi* du triomphe de la Vierge et de l'Église « sur les hérétiques sacramentaires », l'agonie se prolongea un demi-siècle de plus. M. Leroux en accumule les preuves dans ce douloureux treizième chapitre. « Des récalcitrants, on en trouvait partout, à Beaulieu et à Rochechouart, à Turenne et à Argentat, et cela jusque vers le milieu du XVIIIe siècle, à la confusion du clergé, à l'honneur de la dignité humaine. » — Antoine Court nourrissait le projet de relever Turenne et Argentat : le cahier des doléances du tiers état demandait, en 1789, la reconstruction du temple d'Aubusson. Il était malheureusement trop tard pour sauver la plus résistante des Églises réformées de la Marche.

« Remettre la vivante histoire là où l'esprit de parti a souvent mis la légende, voir clair et juste dans l'infinie complexité des sentiments, des intérêts et des actions », tel a été le but poursuivi par M. Alfred Leroux. Il s'est efforcé, non d'écrire un panégyrique, mais de voir de près la vérité. Pour emprunter ses paroles, si son point de vue général est celui du XVIe siècle réformé (moins toutefois sa passion militante), son indépendance est bien celle du XIXe qui soumet tout à sa critique, se préoccupe uniquement des causes secondes et veut atteindre en toutes circonstances la réalité historique. Il n'hésite pas à reconnaître que le rang de ces Églises de la Marche et du Limousin, dans la hiérarchie morale de celles de langue française, est au bas de l'échelle, qu'elles ne sauraient prétendre au mérite d'avoir réalisé dans sa plénitude l'idée de la réforme calviniste, que l'idéalisme ne les a jamais beaucoup tourmentées, que leur activité intellectuelle était faible malgré quelques exceptions heureuses, que leurs œuvres restent pâles à côté de celles d'autres provinces. Il va plus loin : au début des guerres religieuses, en racontant l'histoire des « vrais réformés », il a soin de rappeler les violences et les déprédations coupables de ceux dont ils ont accepté l'appui — pour se défendre des attaques du dehors et maintenir leur droit à l'existence — et il porte « les excès des nouveaux Jacques à l'actif d'Églises qui ne savent pas se séparer d'eux assez absolument pour que la postérité soit en droit de disjoindre leurs causes ». Il relève même, non sans sévérité, tout ce qui manquait encore, en jugeant d'un point de vue moderne et absolu, aux protestants de la première moitié du XVIIe siècle pour mériter une

1. Une légère observation à propos du Refuge : Cologne dont il est question d'après M. Muret dans la note de la page 331 est, de même que Friedrichstadt, simplement un des quartiers de la ville de Berlin.

estime sans réserve, entre autres et surtout l'esprit de tolérance et de paix. « Ils ne nous ont point rendu tout le contenu de l'Évangile et par conséquent n'ont point achevé la Réforme de l'Église du moyen âge. Mais du moins ils l'ont commencée. » On ne saurait être plus vrai ni plus équitable. F. de S.

CHRONIQUE

La fête de la Réformation. — Nous lisons dans le *Foyer protestant* du 15 août que dès le dimanche 29 juillet, la fête de la Réformation a été célébrée pour le Consistoire de Barre-des-Cévennes. « Près de deux mille auditeurs, réunis sous l'épais ombrage de la promenade des Ormes, étaient accourus de tous les côtés, pour entendre M. Bénezech, pasteur à Montauban, et pour revivre pendant quelques instants des souvenirs du passé. » L'orateur avait pris pour texte II Tim. I, 14 : « Garde le précieux dépôt par l'Esprit saint qui habite en nous », et montré comment au péril de leur vie, par leur piété, leur charité, leur amour pour la liberté et pour le progrès, nos pères avaient gardé le précieux dépôt de l'Évangile, etc. — Voilà qui est bien, et nous approuvons de tout cœur ces grandes assemblées où l'on convoque plusieurs Eglises limitrophes à se retremper dans les souvenirs du passé. Mais nous voudrions plus.

Et d'abord ne serait-il pas utile et convenable de s'entendre pour adopter une date uniforme? La plus grande variété, ou si l'on préfère le plus grand désordre, règne à cet égard un peu partout. Dans les Cévennes, c'est au mois de juillet ou d'août, en Dauphiné un peu plus tard, ailleurs le premier dimanche de novembre, ailleurs encore le 1er novembre que se célèbre la Fête de la Réformation. Puisque cette fête est une fête *commémorative*, pourquoi ne pas s'arrêter à une date? — Nous suggérons le 1er novembre. C'est un jour férié par toute la France, consacré au culte des saints. C'est ce jour que le peuple, tout frémissant d'espérances longtemps contenues, lut pour la première fois le texte des thèses affichées la veille par Luther, à la porte de l'église de Wittemberg. C'est alors que dans toute l'Europe commencèrent à se lever les hommes qui devaient l'affranchir et dont la foi et l'héroïsme doivent être rappelés à la place d'un culte contre lequel ils ne cessèrent de protester.

On ne peut, répliquera plus d'un pasteur, convoquer de grandes réunions en plein air à une époque si tardive. — D'accord, qu'on les tienne à un autre moment et qu'on les consacre si l'on veut aux mêmes souvenirs. Mais qu'il soit entendu que ce sont des assemblées *locales*, exceptionnelles, et que *chaque Église* célébrera la fête de la Réformation le 1er novembre. D'ailleurs en associant plusieurs Églises à une même fête, on exclut nécessairement les personnes âgées, les infirmes, les enfants, souvent les domestiques, etc., qui pourraient en prendre leur part dans leur village. — Ensuite, à moins d'une circonstance particulière comme le centenaire de l'année dernière, on impose à l'orateur appelé pour ce jour un thème trop général et trop généralement le même. Si chaque pasteur célébrait la fête dans son Église ou faisait ce jour-là échange avec tel ou tel de ses collègues, le discours pourrait plus aisément se rattacher à des souvenirs locaux beaucoup plus ignorés qu'on ne pense, ou à telle ou telle partie ou biographie de notre histoire, si riche, si variée et en même temps si peu connue ou si méconnue. Il n'est presque pas de ville ou contrée protestante à laquelle ne se rattachent un ou plusieurs noms ou événements

glorieux ou tragiques qui prêteraient à plus d'un développement aussi instructif qu'édifiant. — Nous faisons des vœux pour que la fête de la Réformation que notre Société a la première tenté d'acclimater dans nos Églises soit de plus en plus comprise et célébrée dans ce sens. N. W.

NÉCROLOGIE

Henri-Léonard Bordier.

Lorsqu'il y a environ huit ans, il rédigeait, pour la deuxième édition de la *France protestante*, l'article qui résume si sobrement l'histoire de sa famille, M. Bordier ne se doutait pas que bien avant l'achèvement de cette dernière œuvre de sa vie, cet article réclamerait un supplément consacré à lui-même. Il était alors encore plein de force et d'ardeur au travail et chacun de nous se disait qu'il irait jusqu'au terme de sa tâche. Dieu ne le lui a point permis et ce n'est pas sans un profond chagrin, exprimé d'une manière touchante dans une de ses dernières lettres, qu'il s'y est résigné, en donnant le bon à tirer de son sixième volume. — Sa carrière littéraire n'en a pas moins été si laborieusement remplie que nous ne pouvons ici songer, même à la résumer [1] : nous nous bornerons à rappeler ses titres à la reconnaisssance des amis de notre histoire.

Issu en 1817 d'une famille, orléanaise d'origine, mais réfugiée pour cause de religion, dès la première moitié du XVIe siècle, en Angleterre puis à Genève, après des études poursuivies aux écoles de droit et des chartes, M. Bordier s'empressa de revendiquer, dès sa majorité, ses droits de citoyen français. Vingt ans plus tard, après plusieurs travaux remarquables consacrés soit à l'histoire du moyen âge, soit aux archives de la France ou encore aux déprédations commises dans ses bibliothèques publiques, il rendit un premier service signalé à sa patrie civile et religieuse : L'*Histoire de France* qu'il publia en collaboration avec M. E. Charton, de 1859 à 1861, est un ouvrage classique qui peu à peu, sans bruit, est devenu populaire, et dont la valeur n'a pas encore été dépassée. On a dit, encore tout récemment, que l'originalité de cette œuvre consiste dans le fait d'avoir substitué, aux illustrations de fantaisie, des reproductions de dessins, monuments, portraits, etc. authentiques et contemporains des faits qu'ils éclairent. Cette appréciation, d'ailleurs juste, est incomplète. Le texte de l'ouvrage est aussi nouveau et plus remarquable encore que les gravures qui l'accompagnent. Emprunté en grande partie aux auteurs contemporains les plus dignes de foi, tenant compte, non seulement des faits politiques et militaires, mais de tous ceux qui font ressortir le développement matériel, intellectuel et moral de notre peuple, ce texte est le premier qui a fait pénétrer dans le grand public des notions exactes sur notre histoire nationale. Ajoutons que c'est aussi, en dehors d'ouvrages plus étendus, mais non mieux faits, le premier qui marque avec impartialité la place occupée dans les destinées de la France par les Français qu'on en a expulsés et qu'on ne cesse de noircir sous prétexte d'hérésie religieuse. Et, si nous ne nous trompons, c'est pour cette raison que ces deux beaux volumes ne sont pas aussi généralement répandus qu'ils le méritent.

1. Voy. pour plus de détails les articles de la *France protestante*, de l'*Encyclopédie des sciences religieuses*, du *Temps*, du *Journal de Genève* du 4 septembre, et de la *Semaine religieuse* du 8 septembre.

Ce n'est que vers la fin de sa carrière que M. Bordier s'est presque exclusivement occupé de l'histoire du protestantisme français. Il y était d'ailleurs porté par ses convictions religieuses, par son tempérament de huguenot, courtois mais inflexible, et surtout par sa passion pour la vérité et la justice. Dans ses communications à ce *Bulletin*[1], dans son *Chansonnier huguenot* (1869, 2 vol.), trop peu utilisé et si digne de l'être, dans son fameux mémoire sur *La Saint-Barthélemy et la Critique moderne* (1879, in-4°), et surtout dans sa *France protestante* (1877-88, 6 vol.), partout apparaît sa grande préoccupation de redresser des erreurs préjudiciables aux hommes et aux choses de la religion, ou de venger leur mémoire outragée ou ensevelie. Cette préoccupation était chez lui si profonde qu'il ressentait presque comme une injure personnelle ce que, sur la foi de documents authentiques, il regardait comme une erreur. — On lui a reproché de froisser inutilement des susceptibilités fort légitimes et de sacrifier à ses opinions historiques de précieuses collaborations, voire même d'anciennes amitiés. On peut regretter qu'il n'ait pas concilié toutes les exigences, mais lorsqu'on sait qu'il ne prenait parti qu'après de longues et minutieuses recherches, on ne peut s'empêcher de voir dans cette inflexibilité une preuve de son rare désintéressement. Ceux qui entreprendront la tâche ardue d'achever sa *France protestante* en trouveront bien d'autres. Avec son intuition si nette de l'équité en histoire, M. Bordier avait compris qu'elle devait conserver la mémoire, non seulement de tous ceux qui s'étaient fait un nom, mais encore de tous ceux qui à un titre quelconque avaient souffert pour la liberté religieuse en France, c'est-à-dire de la multitude des humbles, des obscurs, des ignorés. De là un labeur écrasant, des investigations difficiles qu'il fallait souvent recommencer, corriger, compléter, de là aussi, M. Bordier le savait mieux que personne, des lacunes et des erreurs inévitables. Ses successeurs bénéficieront dans une large mesure des nombreux répertoires et matériaux manuscrits ainsi que de la collection d'environ 500 volumes et plaquettes imprimées qu'il avait, à cet effet, peu à peu rassemblés et classés sur les rayons de notre bibliothèque. — Mais ils ne pourront utiliser toutes ces richesses qu'à la condition de s'inspirer, à leur tour, de l'esprit d'abnégation dont leur devancier était animé à un si haut degré.

Une maladie cruelle a transformé les derniers mois de son existence terrestre en une longue et douloureuse agonie dont Dieu, nous disait-il naguère, pouvait seul le délivrer. Le 31 août dernier, anniversaire du jour où commencèrent à s'arrêter, à Paris, les massacres de 1572, il est entré dans son repos, nous laissant l'exemple d'une vie de travail qui n'a pas été inutile au triomphe de la vérité[2]. N. W.

1. Parmi lesquelles il convient de citer sa réfutation des erreurs accumulées par Jal (t. XVII, 1868), son remarquable mémoire sur la veuve de Coligny (t. XXIV, 1875), sa dissertation sur la demeure de l'amiral en août 1572 (t. XXXVI, 1887), etc.

2. Nous croyons que M. Bordier se proposait de compléter ses recherches sur la Saint-Barthélemy et avait recueilli dans ce but beaucoup de notes et de plaquettes. Il aurait aussi désiré rééditer la *Chronique de* 1562 et le *Journal d'un curé ligueur de Paris;* peu de temps avant sa mort il nous a confié ces deux textes, exactement collationnés « pour le cas, écrivait-il, où le temps ne lui serait pas laissé de les utiliser lui-même ». Nous nous efforcerons un jour, D. V., d'exécuter son projet.

Le Gérant : FISCHBACHER.

MOTTEROZ. — Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2.

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner, qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

LIVRES RÉCENTS DÉPOSÉS A LA BIBLIOTHÈQUE.

(Les ouvrages *anciens* sont mentionnés, s'il y a lieu, dans les procès-verbaux du Comité.)

LOUIS LACAZE. **Les Imprimeurs et les Libraires en Béarn** (1552-1883), un beau volume de 322 pages in-4, sur papier de Hollande, accompagné de 11 planches fac-simile hors texte. Pau, Léon Ribaut, 1884.

LE MÊME. **Recherches sur la ville de Pau**, 22 pages in-4, même papier, renfermant des notes complémentaires sur l'imprimerie en Béarn, et le premier journal imprimé à Pau (1778). Pau, Léon Ribaut, 1887.

ALFRED MELON. **Notice sur l'Église réformée de Pologne**, 44 pages in-8. Caen, Delesques; Paris, Fischbacher, 1888.

E. DELORME. **La Leude et le corps des marchands de la ville de Toulouse au XVIIIe siècle**, 33 pages in-8. Toulouse, Privat, 1888.

Synode régional officieux des Églises réformées évangéliques de la IVe circonscription, 10e session tenue dans le temple de Saumur les 27 et 28 juin 1888. Compte rendu analytique, précédé d'une *Notice sur le XIVe synode national, tenu à Saumur en* 1596. Saintes, imprimerie Loychon, 20 pages in-8, 1888.

Inauguration du temple de Montluçon, 26 février 1888, compte rendu de la fête, allocution, discours et lettre par MM. E. Atger, A. Seitte, A. Duchemin, F. Godet. Montluçon, Bureau du *Messager évangélique*, 20 pages in-8, 1888.

Bulletin de la commission pour l'histoire des églises wallonnes, t. III, 3e livraison, p. 209-312, in-8. La Haye, M. Nijhoff, 1888. — Ce bulletin renferme les travaux suivants : F. H. GAGNEBIN. *Listes des églises wallonnes des Pays-Bas et des pasteurs qui les ont desservies. II. Églises éteintes :* Aardenbourg, Amersfoort, Arnemuiden, Axel et Philippine, Balk, Berg-op-Zoom, Bleigny, Bolwaerd, Bommel, La Brille, Cadzand, Campen, Dalhem, Deventer, Doesbourg, Dwingelo, L'Écluse, Enkhuizen, Eijsden, Flessingue, Franequer, Goes, Gorcum, Gouda, Grave, Groede, Harderwijk, Harlingen, Hattem. — P.-E.-H. BODEL BIENFAIT : *L'Église wallonne d'Utrecht*, II, 1671-1757. — A.-J. ENSCHÉDÉ : *Jean Cavalier à La Haye* (1705-1711), par A.-C. van Sypesteyn. — W.-N. DU RIEU, *Rapport sur les travaux de la Commission dans l'année* 1887-1888. — *Requête du Consistoire de Groede*, 27 août 1685.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 50 POUR 1888

37e ANNÉE. — 1888

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TROISIÈME SÉRIE. — SEPTIÈME ANNÉE

N° 11. — 15 Novembre 1888



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand. | LEIPZIG. — F. Brockhaus.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie | BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1888

MOTTEROZ. — Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2.

SOMMAIRE

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* devra être adressé, sous le couvert de M. le Président de la Société, à M. N. Weiss, secrétaire de la rédaction, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8 de 56 pages au moins avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante : 1 fr. 50.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance a domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU
PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LE MINISTRE ANTOINE DE CHANDIEU
D'APRÈS SON JOURNAL AUTOGRAPHE INÉDIT
(1534-1591)

V. Les dernières années. 1583-1591[1].

Le traité de Fleix, qui mit fin, le 26 novembre 1580, à la guerre dite des Amoureux, avait bien peu ramené l'ordre et la sécurité en France. Si Chandieu se décida néanmoins, le 2 juillet 1583, à quitter son paisible asile d'Aubonne pour rentrer dans sa patrie avec une partie des siens, c'est qu'il ne pouvait se dispenser de surveiller sur place ses propriétés, que depuis quelque temps il avait dû visiter à plusieurs reprises. En août et septembre il séjourne successivement à Pôle, à Chandieu et à Chabottes, pour s'établir enfin dans la première de ces terres.

Les Églises voisines, si souvent dispersées, se reprenaient à vivre, et eurent sans doute la même part qu'autrefois aux préoccupations et aux soins du pasteur; malheureusement son *Journal* présente beaucoup de lacunes pour ces années-là, ce qui ne nous permet pas d'être plus précis.

L'Église de Lyon se relevait avec peine de ses ruines, et ne trouvait pas de pasteur : en août 1576 elle avait envoyé inuti-

1. Voy. le *Bulletin* du 15 septembre dernier, p. 449 et suiv. (Errata pour la page 412, note 2, lisez : *Lausannensis.*)

lement à Genève un de ses anciens, Ennemond Perrin, chargé d'enjoindre à deux jeunes ministres, qui avaient fait leurs études en partie aux frais des Lyonnais, de venir desservir cette Église ; mais Paul *Baduel* et Georges *Druson* furent maintenus à leurs postes de Chancy et de Moin, au territoire de Genève, la Compagnie n'ayant pas admis le droit de Lyon ; en novembre 1576 on priait Genève de prêter un de ses pasteurs, mais apparemment sans plus de succès ; dès l'année suivante, du reste, les troubles rendirent l'exercice du ministère presque impossible à Lyon. En janvier 1585 nous y voyons, toutefois, fonctionner le pasteur *Caille;* et deux étudiants entretenus à Genève aux frais de son Église, David *Pioté* et Samuel *Grillet,* permettent d'espérer que la situation précédente ne se renouvellera plus. L'influence de Chandieu ne fut sans doute pas étrangère à cette amélioration. Or vers la fin de cette année déjà, Caille est réfugié à Genève. Cela n'empêche pas Léonard *Constant* de répondre, en avril 1586, à l'appel du même troupeau, dont les circonstances politiques ne tardent pas, d'ailleurs, à le séparer. Aussi, en février 1587, les ministres réfugiés à Genève en sont-ils réduits à désigner parmi eux *Miremont, Constant* et *Cresson* pour administrer quelques baptêmes et célébrer quelques mariages à Lyon, en l'absence de tout pasteur résident.

Si du Lyonnais nous tournons nos regards vers la Bourgogne, l'Église d'*Is-sur-Tille* nous arrêtera un instant. Fondée en 1561, cette congrégation était assez considérable dès l'année suivante pour réclamer la présence de deux pasteurs ; la proximité relative de Dijon fit souvent de cette petite ville le lieu de culte ordinaire des protestants du chef-lieu. En 1583 elle était l'Église la plus peuplée et la plus florissante du duché de Bourgogne ; mais elle venait de perdre en Jean *Diserotte,* jeune homme de grands talents rappelé par le Béarn, sa patrie, un pasteur auxiliaire dont le court ministère avait été vivement apprécié; Adrien *Duban,* d'Autun, resté seul pasteur, provoqua par son caractère difficile un grave conflit avec son

troupeau, conflit que ses collègues voisins cherchaient en vain à apaiser. Le plus distingué d'entre eux, Jacques *Couet*, ministre de Villarnoul, navré de cette situation et se souvenant de tout ce que Chandieu avait fait pour la Bourgogne, n'hésita pas à le supplier de venir visiter cette Église en souffrance. Il s'adressait en même temps à la vénérable Compagnie de Genève, la priant « de déployer ce qu'elle a de faveur et de crédit envers Mons. de la Roche-Chandieu pour l'induire à ce qu'il vienne visiter cette Église pour quelque espace de temps, estant chose bien certaine, et eu égard aux grâces que Dieu a mises en lui, qu'en peu de jours sa présence et assistance l'aura du tout restaurée[1] ». Tel que nous le connaissons nous serions bien étonné qu'il n'eût pas donné suite à cet appel.

Mais, plus encore qu'aux congrégations isolées, c'était à l'ensemble des Églises réformées que Chandieu était appelé à rendre des services. Le 13 février 1578 le synode national de Sainte-Foy l'avait désigné en tout premier lieu, avec *de Lestre*, Pierre *Merlin* et *Sallvard* (les « quatre ministres les mieux versés dans les affaires ecclésiastiques[2] »), pour examiner la confession nouvelle dont l'assemblée réformée internationale, réunie à Francfort en septembre 1577, avait confié la rédaction aux théologiens de Neustadt, spécialement à Zanchi, et qui devait servir de symbole commun à toutes les Églises réformées, si possible même au protestantisme tout entier. Ces quatre délégués devaient, en particulier, assister à Francfort à la nouvelle conférence, convoquée pour le 18 août 1578, et qui n'eut pas lieu. Mais du moins Chandieu collabora, de

1. Lettre du 25 août 1583. Bibliothèque de Genève, ms. 197 a, f. 284. — L'année suivante Genève prêtait pour quelques mois Eleazar *de Perrault*. — Voyez, du reste, pour l'histoire de cette Église le travail de M. A. Mochot, auquel les détails donnés ci-dessus ont échappé : *Les Protestants d'Is-sur-Tille aux XVI[e] et XVII[e] siècles* (Extr. du t. VI des *Mém. de la Soc. bourguignonne d'hist. et de géogr.*), Dijon, 1888, in-8[e] de 63 pages.

2. Aymon, t. I[er], p. 132. — Les mêmes commissaires devaient préparer une nouvelle édition officielle de la *Confirmation de la discipline ecclésiastique*, ouvrage de Chandieu dont nous avons parlé ci-dessus, p. 127; cette nouvelle édition paraît n'avoir pas été publiée.

concert avec *Bèze* et *Daneau*, à l'*Harmonie des confessions de foi* que Sallvard avait finalement été chargé de rédiger, pour remplacer la confession de Zanchi qui fut abandonnée ; l'*Harmonie* parut en 1581 au nom des Églises de France et des Pays-Bas, mais n'eut pas tout le succès qu'on en espérait[1].

Poursuivant ce mouvement de concentration, qui répondait aussi bien à la situation du protestantisme en Europe qu'aux exigences de sa politique, le roi de Navarre, à l'instigation de Duplessis-Mornay, projetait d'envoyer une ambassade aux rois, princes et États évangéliques, pour consolider les liens qui l'unissaient à eux et pour leur proposer les moyens d'atténuer la grave scission que la Formule dite de Concorde avait consommée entre les luthériens et les réformés. A cet effet il demanda au synode national de Vitré, en mai 1583, de choisir « deux personnages ou plus, doués de la piété, doctrine, prudence, modération et patience requises pour une telle œuvre », afin d'accompagner son ambassadeur en qualité de délégués des Églises. Cette proposition était trop conforme aux démarches des années précédentes et aux vœux de tous pour ne pas être favorablement accueillie ; aussi le synode pria-t-il Chandieu, « personnage célèbre par toute la chrétienté », d'entreprendre ce voyage, du moins pour l'Allemagne, et nomma-t-il *de Serres* pour le remplacer en cas d'empêchement. En outre, Sallvard devait rédiger, après entente avec Duplessis, les lettres que Chandieu porterait, de la part des Églises, aux princes et théologiens allemands. Enfin le roi fut officieusement supplié de bien vouloir confier à Duplessis cette ambassade délicate. Mais Henri, voulant garder celui-ci auprès de sa personne, choisit Jacques de Ségur, sieur de Pardaillan,

1. Je me permets de renvoyer à ce que j'ai dit avec plus de détails, sur ce sujet, dans le *Bulletin*, t. XXXVI, p. 500 et suiv. L'hypothèse par laquelle je substituais *Sallvard* au *Gabert* d'Aymon et de Quick, que M. Delmas (*Église réformée de La Rochelle*, p. 417) avait lu *Salmon*, se trouve pleinement confirmée par une lettre de Sallvard lui-même, retrouvée dernièrement, où il dit : *Synodus gallica apud Aquitanos, in urbe vulgo S. Fidae dicta, tribus aliis suis delectis procuratoribus, me quoque quartum adjunxit.*

serviteur plein de zèle et de dévouement, mais qui possédait beaucoup moins que Duplessis la confiance de ses coreligionnaires. Ce dernier, par contre, eut à rédiger les instructions et dépêches de cette ambassade. Son biographe termine le récit de ces négociations par ces mots : « Les Églises voyant cette charge en main d'une personne turbulente, qui n'était pas pour la faire réussir, parce qu'il y avait en elle plus de zèle que de science, ne s'y voulurent point engager davantage. » En effet, l'ambassade prenait des allures beaucoup trop directement politiques, et les questions ecclésiastiques n'y étaient plus que très accessoires ; Chandieu, qui du reste n'assistait pas au synode, ne fit pas le voyage, bien que Henri exprimât encore, le 22 septembre 1583, le désir de le voir aller du moins en Suisse et à Genève [1]. Buzanval y alla au nom du roi.

L'année suivante, par contre, il se rendit à ***Montauban***, où une assemblée politique des réformés, convoquée avec la permission de Henri III, siégea du 15 août au 8 septembre 1584, sous la présidence du roi de Navarre. Chandieu y était délégué par le Lyonnais et le Beaujolais avec son ami Jacques *Baronnat*, de Lyon[2]. Au travers des graves intérêts de leurs coreligionnaires, dont ils recueillaient les doléances pour les transmettre au roi de France[3], Chandieu eut à prendre parti, du côté de la modération et du bon sens, dans un ridicule démêlé qui divisait le consistoire de Montauban, grâce à la prétention du pasteur Bérauld d'excommunier l'excellente femme de Duplessis, étrangère aux coutumes de cette ville, pour une question de coiffure. Chandieu n'admettait pas que, sous le nom de discipline ecclésiastique, on donnât libre carrière au cléricalisme et au formalisme. Florimond de Raymond, à l'affût de tous les commérages défavorables aux protestants, ne manque

1. Aymon, t. Ier, p. 170; *Histoire de la vie de Philippes de Mornay*, Leyde, 1647, p. 68 et suiv.; *Mémoires et Correspondance de Duplessis-Mornay*, Paris, 1824, t. II, p. 233, 272, 376, 472 ; t. III, p. 38 et suiv.

2. A leur retour, Baronnat sera le parrain, le 14 octobre 1584, du dernier enfant de Chandieu, cette seconde petite Marie, que nous avons déjà mentionnée.

3. Voy. *Mémoires et Correspondance*, t. II, p. 606 à 667.

pas d'enregistrer cet incident dans son réquisitoire contre leurs consistoires[1].

Rentré chez lui, Chandieu reprit ses travaux théologiques. Déjà l'année précédente Bèze, écrivant à Grynée, qui faisait grand cas de notre théologien, lui disait :

J'ai de notre Sadeel la même opinion que toi ; mais il serait encore sous le boisseau si je n'en étais presque venu aux injures, pour le forcer à écrire. Pour le moment il est absent, ayant dû se rendre à son château pour veiller à ses affaires ; mais il n'est pas parti sans livres. Je ne doute pas que le cas que toi et d'autres hommes pieux vous faites de ses écrits ne soit, pour un caractère aussi exempt de suffisance, un grand encouragement à continuer. Je regarde comme une direction divine le fait que, à mon instigation, il ait choisi les antagonistes que tu sais. (Genève, 25 octobre 1583.)

Il veut parler des partisans de l'ubiquité du corps de Christ. — L'année suivante, pendant une courte visite de Chandieu à Genève[2], Bèze pouvait donner au même correspondant bâlois de plus amples détails sur les travaux de leur ami commun :

Notre Sadeel m'a communiqué ces jours-ci un écrit en deux parties, où, de ces traits qu'il sait lancer avec tant de force, il perce à jour d'une part la transsubstantiation, d'autre part l'ubiquité. J'aurai soin de te les faire parvenir tous deux dès qu'ils auront paru. (Genève, 27 mai 1584.)

L'ouvrage en question était la première ébauche d'un travail dogmatique sur la sainte Cène, qui devait en définitive comprendre trois dissertations ; des événements imprévus retarderont de plus de quatre ans la publication des deux dernières, sur la manducation spirituelle et sur la manducation sacramentelle du corps de Christ ; quant à la première, sur la réalité de l'humanité du Christ, elle paraissait au printemps de 1585. Chandieu la dédiait, en date du 1er mars 1585, « aux

1. *Histoire de la naissance de l'hérésie*, liv. VIII, ch. 8. — Voy. le récit détaillé que Mme Duplessis fait de toute cette affaire, dans *Mémoires et Correspondance*, t. II, p. 487 et suiv., reproduit dans *Mémoires de madame de Mornay*, éd. de Mme de Witt, t. II, p. 276 et suiv.

2. Parti de Pole le 18 mai 1584, il y rentrait le 11 juin suivant. Ce bref séjour ne suffit certainement pas pour justifier l'inscription de Chandieu au rôle des pasteurs de la ville, comme le fait Archinard, *Genève ecclésiastique*, p. 8 et 65. Il faut lire non 1584, mais 1589, comme nous le verrons bientôt.

princes, seigneurs et magistrats d'Allemagne qui ont embrassé la pure et sincère religion de l'Évangile de Christ[1] ».

C'est ainsi que, toujours dévoué aux Églises de France et à leur doctrine, Chandieu ne négligeait aucune occasion de se dépenser pour elles. Entre temps il jouissait avec les siens de la tranquille retraite que son château de Pole lui offrait. Sur le feuillet de garde de son *Journal*, j'ai relevé la note suivante, inscrite à l'aventure et en français, par exception : « Le 19 décembre 1584, trouvé des violettes de mars au jardin de Pole. » — Hélas ! il ne devait plus guère lui être donné de séjourner ainsi paisiblement chez lui ; l'année 1585 commencera une nouvelle ère de troubles, dont il ressentira vivement le contre-coup et dont il ne verra plus la fin. Tandis qu'il cueillait des violettes dans son jardin de Pole, la Ligue s'organisait en secret, et ses chefs préparaient le pacte qu'ils signeront à Joinville le 31 décembre 1584, par lequel la France allait être précipitée dans une guerre civile, plus longue et plus terrible que toutes les précédentes.

Par la mort du duc d'Anjou, le dernier frère de Henri III, le roi de Navarre était devenu l'héritier présomptif de la couronne. Les Guises, cachant sous le masque de la religion l'ambition effrénée de leur maison, secrètement alliés avec le roi d'Espagne et s'effaçant habilement derrière un candidat de paille, le cardinal de Bourbon, levèrent l'étendard de la révolte par la publication du manifeste de la Ligue, daté de Péronne, le 31 mars 1585. En même temps, les ducs de Guise et de Mayenne, profitant de leurs charges de gouverneurs de la Champagne et de la Bourgogne, s'assuraient des principales places de guerre de ces deux provinces, ainsi inféodées à la Ligue. — Le *Journal* de Chandieu répercute

1. *De veritate humanae naturae Jesu Christi theologica et scholastica disputatio. Auctore Antonio Sadeele.* (s. l.) *Sumptibus Joannis Le Preux*, 1585, in-8° ; réimprimé en 1588. Une seconde édition, revue et augmentée par l'auteur, paraissait en 1590, et était réimprimée en 1592. — Dans l'épître dédicatoire il cherche à s'acquitter du mandat pacifique dont le Synode de 1583 avait voulu le charger et auquel la dignité de sa controverse ne pouvait nuire en rien.

l'écho de ces mouvements, et l'on sent à ses prières toute l'émotion qui remplit son âme :

Vers le 20 mars 1585, écrit-il, un grand trouble fut suscité en Bourgogne et en Champagne, de même qu'à Lyon et en plusieurs autres lieux, les Guises en étant les auteurs. — Seigneur, qui es le patron et le protecteur des tiens, aie pitié de ton Église de France; pardonne-nous nos péchés; anéantis par ta force merveilleuse les efforts des impies; et que le sang répandu par eux tant de fois monte jusqu'au ciel, à la face de ta majesté méconnue. Garde-moi et ma famille, qui t'est consacrée; protège-nous, nous tous qui cherchons notre refuge à l'ombre de tes ailes; et inspire-nous des résolutions sages pour notre vie et notre salut. Par Jésus-Christ, notre Seigneur, Amen!

En juin il se rend à Genève, sans doute pour y conduire sa famille et l'y mettre à l'abri; il rentre seul à Pole au commencement d'août, et écrit :

Le 3 août je retournai à Pole, alors que l'édit royal du 19 juillet exilait de France tous les ministres de la parole de Dieu dans le délai d'un mois, et les autres personnes professant la religion évangélique dans celui de six mois[1]. Voilà à quoi a enfin abouti ce tumulte guisard du printemps! — O Dieu, souverain juge et vengeur tout puissant de ta gloire, j'implore ta majesté suprême afin que celle-ci se montre la protectrice de ceux qui la servent, qu'elle conserve ton peuple affligé déjà de tant de maux, et le rétablisse en son entier. Pardonne nos péchés; protège à l'ombre de tes ailes moi et toute ma famille, cette maison et tout ce que tu nous as donné. Par Jésus-Christ, notre Dieu et Sauveur. Que le Seigneur soutienne son serviteur dans les angoisses de son âme! Amen, Amen.

Le 11 août 1585 j'ai quitté ma maison, pour me rendre en Aquitaine, puisque l'injustice de l'édit du roi me chasse de mon pays natal, après avoir dispersé les Églises de ce côté-ci de la Loire. — Seigneur Dieu, père et sauveur de l'Église, bien plus! père très clément de moi et de tous les miens, pardonne nos péchés et lave nous tous dans le précieux sang de Jésus-Christ, qui est mort pour nos péchés et qui est ressuscité pour notre justification. Que ton ange me conduise et me ramène sauf auprès des miens sauvés. Bénis, Seigneur, tous mes travaux pour l'amour de ton

1. Cet édit, enregistré au Parlement de Paris le 18 juillet 1585, non le 19 comme dit Chandieu, est reproduit, entre autres, dans les *Mémoires de la Ligue*, éd. de 1758, t. Ier, p. 178, et *France protestante*, t. X, p. 184. Par une déclaration du roi du 7, enregistrée le 16 octobre 1585, le délai de six mois fut réduit à quinze jours après cette dernière date. Voy. *Mém. de la Ligue*, t. Ier, p. 227; *France prot.*, t. X, p. 191.

nom. Fortifie mon corps, mon âme et mon esprit, et gouverne-moi dans toutes mes voies par ton esprit très saint. Garde ma femme et tous mes enfants, dont je suis séparé pour un temps, et dirige les tous par ton esprit. Protège cette maison et tous les biens que nous devons à ta paternelle libéralité, et veuille les entourer de ta faveur et protection. Donne-nous à tous ce qui nous est nécessaire. Enfin, après avoir brisé et abattu tes ennemis et nous avoir tous sauvés, fais que nous voyions la paix d'Israël en France. (En hébreu) : « La paix soit sur Israël ! » Amen, et encore Amen !

Le voici donc derechef réduit à fuir loin de sa maison. Il va, cette fois, occuper un poste nouveau, qui témoigne de l'estime dont il était universellement entouré. Dressant à Sainte-Foy, le 1 janvier 1585, l'état de sa maison, le roi de Navarre faisait figurer en tête quatre ministres de la parole de Dieu, qui devaient le servir chacun un trimestre, savoir : M. *de Clerville*, pour le quartier de janvier, M. *de Vaulx* pour celui d'avril, M. *de La Roche-Chandieu* pour juillet, et M. *Hespérien* pour décembre[1]. Ces fonctions étaient d'autant plus importantes que la tentative récente du duc d'Épernon avait montré aux protestants quelles puissantes séductions l'on faisait miroiter aux yeux de leur chef pour l'engager à se faire catholique ; en outre, la légèreté de ses mœurs ne rendait pas aisée la tâche de ses prédicateurs. Aussi La Noue écrivait-il, le 20 mars 1586, à Duplessis : « Servez-lui de Sénèque et de Burrhus tout ensemble, afin que nous voyons en lui la personne d'un Titus. » Nous avons malheureusement peu de renseignements sur les trois années que Chandieu passa au service du roi et des Églises du midi ; il paraît n'avoir pas eu son *Journal* avec lui pendant ce temps, aussi en sommes-nous réduit à glaner çà et là quelques faits isolés.

C'est ainsi que Gaches rapporte[2] qu'à *Castres*, « le 20 septembre 1585, on commença à faire des prières publiques

1. *Mémoires et Corresp. de Duplessis-Mornay*, t. III, p. 236. Les mêmes noms figurent encore dans l'état de 1588, où le gage des ministres est marqué à « huit vingt six écus-sol 2 livres tournois ». Voy. Lagrèze, *Henri IV*, p. 10. — Lorsque le roi de Navarre sera devenu roi de France, le consistoire de sa maison lui nommera douze ministres pour le servir trimestriellement ; mais il n'en retiendra que huit. Voy. *Bulletin*, t. XII, p. 273.

2. *Mémoires*, publiés par Ch. Pradel, Paris 1879, p. 307.

tous les vendredis sur les quatre heures du soir, pour implorer la protection de Dieu; la première fut faite par La Roche-Chandieu, ministre du roy de Navarre ». — Il passa une partie de l'année 1586 à *Montauban*, dans l'intimité de *Duplessis-Mornay* et de sa famille; celle-ci s'accrut, le 19 juin 1586, par la naissance d'une fille. « Nous avions prié M. de Chastillon (le fils aîné de Coligny) d'en estre le parrain, raconte madame de Mornay[1]; mais estant retenu en Rouergue pour s'opposer au duc de Joyeuse, il ne put venir, et la tint en son nom messire Anthoine de Chandieu dit Sadeil, gentilhomme du Dauphiné et très excellent ministre de la parole de Dieu. » — De Montauban, ses fonctions l'appelèrent à *Nérac*, où de douloureuses nouvelles de sa famille venaient rendre sa solitude plus pénible.

Notre Sadeel, écrivait Hotman à Daniel Toussain[2], est dans une triste situation. Il a sa femme à Genève, affligée de maladie sans répit depuis sept ou huit mois; ses deux filles aînées, en âge d'être mariées, ont été tourmentées cet hiver de la fièvre quarte; et ses deux fils aînés, sans direction, ont abandonné leurs études. Lui-même languit à Nérac, dans le plus grand isolement d'hommes de son espèce, au milieu des soldats, loin de sa femme et de ses enfants. Il ne peut même mettre le pied hors de la ville.

Hotman aurait pu assombrir encore ce triste tableau en mentionnant la gêne dans laquelle Chandieu et sa famille se trouvaient par suite d'une nouvelle saisie opérée sur leurs biens. A la prière de madame de Chandieu le Conseil de Berne voulut bien intervenir encore une fois en écrivant des lettres au roi, à Mandelot, gouverneur du Lyonnais et à Nicolas de Langes, son lieutenant : « Qu'il plaise à Vostre Majesté, y lisons-nous[3], faire lever ladite saisie, attendu que ledit de Chandieu ne fait estat de remuer ny brasser choses tendantes à perturbation, afin que par la perception et jouissance des

1. *Mémoires*, publiés par Mme de Witt, Paris, 1868, t. Ier, p. 162.
2. De Genève, 8 mai 1587. Voy. *Hotomanorum Epistolæ*, p. 194.
3. Lettre du 16 mars 1586. Archives de Berne, *Welsche Missiven*, H. p. 71. Le Conseil de Berne n'oublie pas de mentionner le devoir qu'il a envers Chandieu, « comme à notre subject, ayant charge de nostre Académie de Lausanne ».

fruicts et revenuz, tant luy que sa famille puissent entretenir leur petit estat. »

Au milieu de ces causes d'affliction Chandieu ne se laissait cependant pas abattre; il avait vaillemment repris la plume pour la vérité, se souvenant peut-être qu'en 1571 le synode de La Rochelle[1] l'avait choisi, avec onze de ses collègues, pour être en toute occasion un des tenants des réformés, en face de leurs adversaires nombreux et entreprenants. Voici quelles circonstances l'amenèrent à composer en langue française un très bon manuel populaire de controverse. Nous avons dit que, lorsque le versatile Henri III se fut uni à la Ligue, il avait donné six mois à tous ses sujets protestants pour se convertir ou sortir du royaume; un règlement du 23 décembre 1585[2] décréta comment ils devaient se réunir à l'Église catholique. Pour procéder à la réception de ces abjurations, plusieurs prélats firent rédiger des formulaires spéciaux; celui qui fut publié au nom de l'archevêque de Bordeaux se distinguait en ce qu'il présentait un exposé complet et développé de la foi catholique, en soixante-trois articles[3]; il portait le titre suivant :

Profession de Foy Chrestienné, selon la saincte parole de Dieu et saine intelligence de l'Église Catholique : proposée de l'authorité de Reverendissisme Pere en Dieu, Messire Antoine de Sansac, Archevesque de Bordeaux, Primat d'Aquitaine : pour estre solennellement faite par un chacun de ceux, lesquels avec pénitence requierent l'absolution Ecclesiastique, pour estre réunis à l'Église Catholique en la communion de l'Église Romaine : en abjurant et renonçant à tous erreurs, heresies,

1. Aymon, t. I[er], p. 108.
2. Il est reproduit dans les *Mémoires de la Ligue*, t. I[er], p. 273 et suiv.
3. D'Aubigné, au commencement de son *Histoire universelle* (éd. de 1626, t. I[er], p. 52 et suiv.), voulant présenter un exposé impartial de la doctrine des deux religions qui divisaient la France, donne un abrégé de ce formulaire de Bordeaux, comme contre-partie de la Confession de foi des Églises réformées; mais c'est à tort qu'il le dit rédigé après la Saint-Barthélemy, erreur qu'il rectifie lui-même à la p. 1182. — Dans la pratique, ce formulaire fut sans doute jugé trop long, et on lui en préféra un autre, beaucoup plus court, en 13 articles, dressé d'abord pour le diocèse d'Angers, et reproduit souvent sans indication de diocèse et avec diverses modifications; il est imprimé dans les *Mémoires de la Ligue*, t. I[er], p. 278, et *France protestante*, t. X, p. 190.

et impiétés tant de la Confession d'Augsbourg, réformation d'Angleterre, que des Églises pretendues Reformees, et toutes autres heresies. Entendant n'en reconcilier aucun qui n'ayt souscrit consentir expressément et franchement à la presente Profession. Bordeaux, par S. Millanges, en l'an 1585.

L'effroi qui s'était répandu dans toutes les parties du royaume fut si grand à ce moment que, au dire de d'Aubigné[1], « l'édit de 1585 fit aller à la Messe trois fois plus de réformés que n'avait fait la Saint-Barthélemy ». Aussi plusieurs pasteurs prirent-ils la plume pour rassurer leurs troupeaux épouvantés ou pour ramener ceux que l'effroi avait fait tomber[2]. L'ouvrage de Chandieu est le plus développé et le plus complet; cette réponse au formulaire de Bordeaux est digne en tous points de ce théologien éminent, et se distingue par sa clarté et sa modération de langage. Elle parut d'abord anonyme, sous le titre suivant : *La Response à la profession de foy publiée par les moynes de Bordeaux contre ceux de l'Église réformée pour leur faire abjurer la vraye religion*[3], et rendit de si grands services, dans ce temps où chaque protestant était appelé à rendre raison de sa foi, qu'elle fut réimprimée à plusieurs reprises. Citons comme spécimen le fragment suivant tiré de la préface :

Quant à nous, puisque nous sommes assaillis par violences, calomnies et toutes sortes d'oppressions, nous recourons à l'infinie puissance de Dieu, à sa vérité infaillible, à sa très certaine et très équitable justice : le suppliant de tout notre cœur qu'il se montre le garant de sa sainte et sacrée vérité, et de ceux qui sont appuyés sur icelle ; qu'il défende nos vies contre

1. *Histoire universelle*, éd. de 1626, t. II, p. 1182.

2. Je rappellerai, parmi les écrits de ce genre et datant de cette époque, ceux de Jean *de L'Espine* à son Église d'Angers et de Louis *de La Blachière* à celle de Niort, ceux de Léonard *Constant* et de Bernard *Sonis;* les trois derniers ont spécialement en vue le formulaire d'Angers ; en outre, deux écrits anonymes : *Aux Chrestiens par cydevant Profez et rangés aux Églises réformées de France... P. D. M.* La Rochelle, 1586; *La Main chrestienne aux Tombez...* Londres, 1587.

3. S. l. 1586, in-8; 2e édition, revue et augmentée, sous le nom de *Ant. de Sadeel*, s. l. 1590, in-8; et réimprimée, sous le nom de *Ant. de Chandieu*, La Rochelle, 1593, in-8°. Théodore *Gautier*, d'Orléans, régent, puis pasteur à Genève, la traduisit en latin, Genève, 1591, in-8, forme sous laquelle elle a pris place dans le recueil des œuvres théologiques de Chandieu. — L'auteur, ayant pris à partie dans sa préface un *Discours de M. Antoine Depeyrusse, juge maige.. de Quercy...* (Caors, 1585), dans lequel ce magistrat remerciait Henri III de son

la cruauté des hommes, et notre innocence contre leurs calomnies. Qu'il lui plaise ouvrir les yeux à ceux qui nous sont ennemis sans cause, au lieu que nous sommes désireux de leur salut. Qu'il touche leurs cœurs, pour sentir les plaies communes, et qu'elles sont leurs plaies, puisqu'elles sont communes; afin de n'être les instruments de la ruine de leur patrie, laquelle, les ayant nourris et élevés, leur demande aujourd'hui d'être soulagée comme mère, et non outragée comme ennemie; et les exhorte de penser en eux-mêmes que celui est bien insensé qui, pour se venger de son ennemi, perce le navire qui les porte tous deux. Afin que, toutes aigreurs étant adoucies et le feu de ces misérables guerres éteint, nous vivions en une sainte concorde et tranquillité, servant à Dieu et procurant unanimément la conservation de cet État et la prospérité de tout le royaume.

En 1587 nous trouvons Chandieu à *La Rochelle*, que le roi de Navarre quittait le 24 août avec son armée pour se diriger vers le midi. A son passage à *Pons*, alors que la marche de l'armée catholique rendait imminente une bataille décisive, se place un incident caractéristique, dont nous empruntons le récit au biographe de Mornay[1] :

Le roi de Navarre avait débauché à La Rochelle la fille d'un homme de robe longue, de laquelle il avait eu un fils[2] ; et l'Église lui avait souvent remontré sa faute, qu'il confessait assez ingénuement, mais n'avait pu être persuadé, pour réparer le scandale public, à la reconnaître publiquement. Étant donc logé à Saint-Léger près Pontz, parlant à M. du Plessis de cette prochaine bataille, il prend occasion de lui en remontrer la conséquence pour son état et pour l'Église; combien donc il avait besoin d'avoir Dieu propice qui balance les batailles et distribue les victoires à son plaisir; et tout doucement le mène dans ce propos: s'il ne pensait point être de sa conscience de donner gloire à Dieu sur une telle occasion, et quels remords ce lui serait qu'à faute de cela, à la ruine de tant de gens de bien, Dieu maudît ses armes. — Ce qui lui toucha tellement le cœur qu'il lui commanda d'aviser avec M. de Chandieu ce

édit contre les protestants, celui-ci répliqua, le 1er juillet 1587, par une *Apologie contre la préface de la response de ceux de la nouvelle opinion à la profession de foy publiée à Bordeaux...* Caors, 1587, in-4.

1. *Histoire de la vie de Messire Philippes de Mornay, seigneur Du Plessis Marly...* Leyde, 1647, in-4, p. 108.

2. *Esther Imbert*, fille de Jacques Imbert, sieur de Boislambert, maître de requêtes de la maison du roi de Navarre, puis grand bailli du fief d'Aunis, née à Fontenay le 11 décembre 1570.

qu'il avait à faire, prêt de subir ce qui lui serait ordonné. Et le lendemain, de fait, fit publique reconnaissance de sa faute[1] en l'église de Pontz, en la face de toute la noblesse de son armée, en un prêche dudit sieur de Chandieu, l'un des pasteurs ordonnés près de sa personne. Aucuns lui voulurent dire qu'on lui avait tenu trop de rigueur, auxquels il répondit tout haut : « On ne peut trop s'humilier devant Dieu, ni trop braver les hommes. » Même, comme il eut été reçu à la paix de l'Église à conditoin d'en faire autant à la première occasion à La Rochelle, où le scandale avait été commis, il y satisfit à son premier voyage, en un prêche fait par M. de La Touche, excellent ministre du saint Évangile.

J'ai tenu à donner ce récit d'après sa source originale, parce que la légende s'en est emparé pour le modifier ; c'est ainsi que ce fait est placé mal à propos par quelques historiens[2] au matin même de la bataille de Coutras.

Cette dernière eut lieu peu de jours après, le 20 octobre 1587 ; d'Aubigné, qui y était, en raconte ainsi le commencement :

« Le roi de Navarre ayant fait faire la prière partout, et à sa tête par La Roche-Chandieu, quelques-uns firent chanter du Psaume 118 (le 12e verset) : *La voici l'heureuse Journée*... etc. Plusieurs catholiques de la cornette blanche crièrent assez haut pour se faire entendre : « Par la mort, ils tremblent les poltrons, ils se confessent. » Vaux, lieutenant de Bellegarde, qui avait plus souvent frotté ses genoux avec ces gens-là que les courtisans, et qui seul rallia au dernier combat, dit au duc : « Monsieur, quand les huguenots font cette mine, ils sont prêts de se bien battre[3]. »

C'est bien ce que démontra l'événement, car cette première victoire du Béarnais en bataille rangée fut éclatante. Le chef

1. Ceci semble contredire une assertion de Florimond de Raymond (livre VIII ch. 8) : « Quand c'est quelque grand qui est tombé en faute, on fait faire cette amende honorable sans spécifier le crime. Ainsi fut favorisé un prince, accusé à La Rochelle, et un autre plus grand que lui à Pons, duquel le ministre se contenta de dire : « Messsieurs, un tel a reconnu sa faute et son péché, sans l'exprimer autrement. » Les ministres n'ont en général pas ménagé Henri IV : Témoin entre autres l'article 4 des *Remontrances* de l'assemblée de La Rochelle en 1588, publiées par Delmas (*Église de la Rochelle*, p. 374) ; aussi le roi se plaignait-il de l'audace des ministres, qu'il n'avait pu encore civiliser, et parmi lesquels il trouvait des Nathan.

2. En premier lieu par Péréfixe, *Histoire du Roy Henry le Grand* (publiée en 1661), Amst., 1664, p. 88.

3. *Hist. univ.*, t. III, p. 83. C'est d'Aubigné lui-même qui fit chanter le psaume cité, le même qu'il répétera à quarante ans de là, deux heures avant de mourir. Le lieutenant Vaux fut tué dans le combat par d'Aubigné.

de l'armée catholique, ce duc de Joyeuse, qui avait promis à Henri III d'aller chercher le roi de Navarre et de le lui amener pieds et poings liés, était au nombre des morts, ainsi qu'une foule d'autres seigneurs et courtisans. Au retour de la poursuite des fuyards, Henri, accompagné des ducs de Condé et de Soissons « retourna dans le champ plein de morts, où se célébra l'action de grâces par d'*Amours*, ministre et gentilhomme, qui, avec la tête et les bras désarmés, avait mêlé des premiers, et tiré l'épée, en achevant la prière, de la main gauche ».

De Thou complète ce récit par le trait suivant[2] :

« Ensuite le roi alla se mettre à table. On avait servi pour lui dans la même maison où les corps du duc de Joyeuse et de son frère avaient été transportés, et même dans une salle basse, où ils étaient exposés sur une table. Chacun allait les considérer par différents motifs. Pour ce prince, il eut horreur de ce spectacle, et monta dans une chambre au-dessus, où il fit servir. Pendant son dîner on lui amena encore des prisonniers de toutes parts, et les soldats venaient lui présenter à l'envi les drapeaux qu'ils avaient enlevés à l'ennemi, sans qu'on remarquât dans ce prince aucun signe de fierté ni de changement. Ce fut à cette occasion que le ministre Chandieu (homme très savant et d'un profond jugement), s'adressant à quelques seigneurs qui étaient présents : « Heureux, leur dit-il tout bas, et véritablement favorisé du ciel, le prince qui peut voir sous ses pieds ses ennemis humiliés par la main de Dieu, sa table environnée des prisonniers qu'il a faits, et sa chambre tapissée des étendards de ceux qu'il a vaincus; et qui, sans en devenir plus fier ou plus vain, sait garder au milieu des plus grands succès, la même fermeté que dans les revers les plus inespérés de la fortune! » Et de là il tira dès lors un augure certain de la victoire que ce prince devait remporter un jour sur tous ses ennemis.

A la suite d'une relation contemporaine de la bataille de Coutras se trouve un *Cantique pour le Roy de Navarre sur la signalée victoire qu'il a obtenue de l'armée de M. de Joyeuse;* cette pièce nous touche d'autant plus qu'elle a été attribuée à

1. Aubigné, *Hist. univ.* t. III p. 88. — D'Amours rappelait ce souvenir à Henri IV, dans sa remarquable lettre du 20 juin 1593 : « N'étais-je pas près de vous lorsque vous poursuiviez vos ennemis; que vous me fîtes faire la première action de grâce sous un arbre, et, au retour de la poursuite, la seconde au champ de bataille, entre les morts; que vous choisîtes le psaume : *On peut bien dire Israël maintenant*, etc. (*Bulletin*, I. p, 281.)

2. *Histoire universelle,* livre LXXXVII (trad. fr. La Haye, 1740, t. VII, p. 14).

Chandieu[1]. Je ne saurais me porter garant de l'authenticité de cette origine, mais les sentiments exprimés dans des strophes comme les suivantes, sont certainement bien d'accord avec ceux de l'aumônier du roi de Navarre :

Puisque mes faibles mains, au jour de ma victoire,
N'étaient rien que l'outil de tes puissantes mains,
Seigneur, je veux qu'aussi ma bouche pour le moins
Me serve à te chanter un triomphe de gloire.

Quand je repense encore à ce miracle étrange
D'avoir presque plutôt vaincu que combattu,
Je repense soudain, que toute ma vertu,
Sans ta vertu, Seigneur, n'était que de la fange.

Mais crie nonobstant et me perce l'oreille,
A cette fin, Seigneur, que j'entende ta voix;
Et m'enseignant toujours le bien que je te dois,
Seigneur, fais le moi faire, et me rends la pareille.

Fais qu'en mêmes dangers jamais je ne m'étonne;
Et puisque tes bontés ce bien m'ont avancé,
Ne te contente point d'avoir bien commencé ;
Il faut que de la fin l'ouvrage se couronne.

Dans l'incertitude de l'insuccès et en face du danger la tâche du pasteur vis-à-vis de son royal pénitent avait été plus facile qu'elle ne le fut au lendemain de la victoire, dans la joie et l'orgueil du triomphe. Ce fut en vain que Chandieu et d'Amours unirent leurs efforts pour maintenir Henri dans la voie du devoir, c'est-à-dire de profiter de l'avantage remporté pour aller au-devant de l'importante armée de secours que le duc de Bouillon et Chastillon, unis au baron de Dohna, lui amenaient d'Allemagne; entraîné par sa passion, il licencia ses troupes et courut jusqu'à Pau porter aux pieds de la comtesse

1. *Les Mémoires de la Ligue*, dans l'édition de 1758, t. II, p. 246 suiv., accompagnent cette pièce de la note suivante : « On attribue ce cantique au ministre Chandieu. » Je n'ai pas eu l'occasion de vérifier si cette note se trouve déjà dans les premières éditions des *Mémoires de la Ligue*, ou même dans l'édition originale du cantique, publié à la suite de la *Lettre d'un gentilhomme catholique françoys à MM. de la Sorbonne, à Paris, sur la nouvelle victoyre obtenue par le Roy de Navarre contre M. de Joyeuse, à Coutras... Imprimé nouvellement*. S. l. ni d. pet. in-8° de 71 pages. — Ce cantique a été reproduit dans quelques recueils protestants du XVI[e] siècle et inséré par M. Bordier dans son *Chansonnier huguenot*, p. 312 suiv.

de Grammont les trophées de sa victoire, pendant que, le 24 novembre, l'armée auxiliaire était mise en pleine déroute à Auneau, et capitulait piteusement. C'est ce que d'Amours lui rappelait sans ambage six ans plus tard à la veille de son abjuration[1] :

« Le lendemain de la bataille, écrit-il au matin, monsieur de Chandieu et moi n'allâmes-nous pas supplier Votre Majesté de poursuivre votre victoire et la faire valoir, comme celui qui avait eu cet honneur de Dieu d'avoir été élu protecteur des Eglises en une assemblée si notable qu'était celle de Montauban? Que si vous fesiez autrement, la victoire que Dieu vous avait donnée serait comme de nul effet à l'avenir! Vous rompîtes votre armée, vous alâtes en Béarn; vous m'entendez bien. »

Mais la santé de notre pasteur se ressentait de cette vie des camps, pour laquelle il n'était pas fait; le 3 novembre 1587 il tomba gravement malade à *Nérac*, et fut en grand danger. A peine relevé, il se rendit, sur l'ordre du roi, à *Nîmes*, où, le 24 novembre, il appuya avec succès auprès du conseil de la ville une pressante demande d'argent pour entretenir l'armée[2]. Il suivit le roi à *Montauban* en janvier, et s'y retrouva en rapports fréquents avec Duplessis-Mornay. Enfin, les intérêts de la Cause se joignant à son propre désir, il lui fut permis au printemps de se rendre à *Genève*, où il embrassa sa femme et ses enfants après une séparation de près de trois ans. Reprenant alors son journal interrompu, il y écrit : « Le 4 mars, style ancien[3], de l'année 1588, je suis revenu à Genève, auprès des miens, qui y attendent la miséricorde de Dieu et la délivrance des Églises. »

(*La fin prochainement.*) A. BERNUS.

1. *Bulletin*, t. Ier, p. 181. — D'Aubigné (*Hist. univ.*, t. III, p. 90), comme d'Amours, reproche très nettement à Henri d'avoir, en cette circonstance, sacrifié le devoir et les affaires à ses amours; mais nous devons rappeler que Duplessis et Sully n'en conviennent point; aussi les historiens modernes sont-ils divisés sur ce point.

2. Borrel, *Histoire de l'Église réformée de Nîmes*, 2e éd., Toulouse, 1856, p. 96 et suiv.

3. Le calendrier grégorien ayant été officiellement adopté en France à partir du 10 décembre 1582, Chandieu en fait dès lors usage dans son *Journal* toutes les fois qu'il est en France; par contre, s'il habite Genève, il date d'après le calendrier julien qui n'y fut aboli qu'en 1701.

DOCUMENTS

LES DÉFENSES DE ZAMARIEL,
DE B. MONT-DIEU ET DE F. LA BARONIE,
CONTRE PIERRE RONSARD
1562

Nous avons en mains un précieux volume, recueil factice de 21 plaquettes in-4°, toutes de 1562 et 1563, réunies et reliées en parchemin dès cette époque, avec une table manuscrite et quelques notes marginales qui sont apparemment de la main du premier propriétaire, — un huguenot. Malheureusement notre volume a beaucoup souffert des injures du temps et de l'humidité. Ces plaquettes, non paginées ni foliotées, sont admirablement imprimées. Elles ne portent au titre que leur date, sans nom de lieu, sauf une qui porte : *Par Éloy Gibier, pour Robert Estienne Imprimeur du Roy*, et une autre : A ORLÉANS. *Par Eloy Gibier, Imprimeur de ladicte ville.* D'après l'identité des caractères et surtout des grandes initiales fleuronnées, elles semblent toutes sorties de ces mêmes presses. — Toutes relatives aux événements des deux années 1562 et 1563, plusieurs de ces pièces sont d'une insigne rareté, notamment les cinq qui sont comprises dans les deux dernières plaquettes du recueil et en occupent les 128 dernières pages. Voici les titres de ces deux plaquettes :

RESPONSE
AUX CALOMNIES
CONTENUES AU DISCOURS
et Suyte du Discours sur les Misères de ce temps,
faits par Messire Pierre Ronsard, jadis Poëte,
et maintenant Prebstre.

La première par A. Zamariel.
Les deux aultres par B. de Mont-Dieu.
Où est aussi contenue la Metamorphose dudict Ronsard en Prebstre.

M. D. LXIII.

Cette première plaquette est de 56 pages. L'autre est intitulée :

SECONDE RESPONSE
DE F. DE LA BARONIE
A MESSIRE PIERRE DE RONSARD,

Prebstre, Gentilhomme Vendomois, Esveque futur.

Plus le Temple de Ronsard où la Légende de sa vie est briesvement descrite.

M. D. LXIII.

Entre le libellé du titre et la date, une jolie petite vignette carrée, en gravure sur bois, représentant M. P. DE RONSARD assis dans son fauteuil, en méditation devant sa cheminée où flambe un feu confortable.

On sait que *Zamariel* fut un des noms de guerre d'Antoine de Chandieu, qui l'employa (aussi en 1563) pour publier son *Histoire des persécuteurs et martyrs de l'Église de Paris*; et l'on peut voir à son nom, dans la *France protestante*, que sa *Response aux calomnies*, etc., a eu deux éditions : Orléans, 1563, in-4 et Genève-Lyon, 1564, in-8°. Notre plaquette in-4°, sans nom de lieu (qui est sans doute celle que l'on désigne sous la rubrique: *Orléans*, 1563) est rarissime. Bayle (article *Ronsard*) a cru que *B. de Mont-Dieu* était un autre pseudonyme de Chandieu; mais La Croix du Maine et Du Verdier ne sont pas de cet avis, et La Monnoye dit que c'est assurément le *B. Montméïa* indiqué par Du Verdier (*Ia*, en hébreu, signifiant *Dieu*). Malheureusement Du Verdier ne donne aucun détail sur ce Montméïa ou Mont-Dieu.

Lorsqu'on admire et que l'on aime une figure historique, un auteur littéraire, c'est avec déplaisir et avec chagrin que l'on découvre et que l'on constate les fautes dont il a pu se rendre coupable. Tel est notre cas en ce qui concerne le chef de la Pléïade, le gentilhomme vendômois, qui fut si chaudement aimé et admiré du grand historien J.-A. de Thou et de notre vieil ami Agrippa d'Aubigné. Qui ne l'aimerait et ne l'admirerait encore aujourd'hui, malgré tout, ce Ronsard, ne fût-ce que pour son superbe sonnet homérique :

Il ne faut s'esbahir, disoient ces bons vieillards,
Dessus le mur troyen, voyant passer Hélène...

et pour sa délicieuse odelette :

Mignonne, allons voir si la rose...

Qui ne l'admirerait? Mais il faut bien reconnaître qu'il eut de très fâcheux travers, qu'il prêta tristement le flanc à l'endroit de nos aïeux les huguenots, et qu'il s'attira de leur part de dures représailles.

Il avait accepté la cure d'Évailles (ou Evaillé, à deux lieues environ de Saint-Calais, dans la Sarthe), à cause des agréments, commodités et délices de ce pays qui l'avait charmé, sans pour cela prendre au sérieux ses fonctions sacerdotales, ni mettre le moindre frein à la liberté, voire à la licence que le poète s'accordait. On le trouve donc, gentilhomme et « prêtre par surcroît », mêlé aux vêpres siciliennes de Saint-Calais, en mai 1562. « Entre autres Pierre Ronsard (lit-on dans l'*Histoire ecclésiastique*, liv. VII), gentilhomme doué de grandes grâces en la poésie française entre tous ceux de nostre temps, mais au reste ayant loüé sa langue pour non seulement souiller sa veine de toutes ordures, mais aussi mesdire de la Religion et de tous ceux qui en font profession, s'estant fait prestre, se voulant mesler en ces combats avec ses compagnons; et, pour cet effect, ayant assemblé quelques soldats en un village nommé d'Evaille, dont il estoit curé, fit plusieurs courses avec pilleries et meurtres... » Déjà en 1554, associé aux seigneurs de Maillé et à Du Bellay de la Flotte, il avait, paraît-il, massacré plusieurs religionnaires dans la plaine de Couture, et (suivant l'*Histoire de Charles IX*, de Varillas) il disait pour s'excuser de cette équipée guerrière que, « n'ayant pu protéger ses paroissiens avec la clef de saint Pierre, il lui avoit bien fallu prendre l'espée de saint Paul ».

Évidemment c'en était assez pour que ceux qu'il dénigrait et attaquait dans des vers adressés au jeune roi Charles IX et à la reine-mère (vers payés, selon l'usage, en bons bénéfices) fussent véhémentement tentés de faire sentir à Ronsard le fouet de leurs satires. A ce propos, voici ce que dit le fameux jésuite bouffon François Garassus, dans le fatras in-quarto qu'il a intitulé *la Doctrine curieuse*, etc. (Paris 1623) : « Les ministres et principaux dogmatisans de ce temps-là s'en prirent à la personne de Ronsard et tâchèrent de le diffamer comme un athéiste signalé, mais il démentit leurs impostures par ses écrits et par ses actions publiques. Les plus ardents

furent Zamariel et Florent Chrestien, sous le nom emprunté de François de la Baronnie. Ces deux hommes lui firent une mercuriale sanglante qui s'appelle *la Métamorphose de Ronsard en prêtre* ou *le Temple de Ronsard*, et là dedans ils le taxent nommément d'avoir enseigné l'athéisme :

> Je t'ai vu discourir tout ainsi qu'Épicure
> Qui attachoit au ciel un Dieu qui n'a la cure
> De ce qu'on fait en bas, et, en parlant ainsi,
> Tu monstres que de luy tu n'avois grand souci, etc.

« Puis, s'apercevant que Jean d'Aurat, maître de Ronsard, ayant conféré avec son disciple, entreprit d'écrire contre les Grenouilles du grand Lac de Genève, les comparant aux grenouilles de l'Apocalypse, ils bouffonnent sur le nom de Ronsard et de d'Aurat, faisant que leurs grenouilles limoneuses crient : « *Au rat! Au rat* de Limouzin ! » et se plaignent des « *Ronces* de Vendomois », et enfin concluent leur satyre ménippée par une épigramme grecque de la façon de Florent Chrestien : Εἰς μισολέμαννον λεμοβῖκα[1]. Mais Ronsard a réparti solidement à leurs scurrilités et impertinences dans le poëme qui porte pour titre *Des misères du temps*, auquel il proteste sans bouffonner comme ses ennemis qu'il croit en Dieu de tout son cœur et est aussi éloigné de la secte d'Épicure que de celle de Calvin, son disciple. »

Tout cela n'est qu'impertinent de la part d'un *bouffon* et d'un *brouillon* tel que ce père Garassus, et il faut seulement bien remarquer ici que le trop fameux jésuite met la charrue devant les bœufs, car le *Discours* de Ronsard *des misères du temps*, dédié « à la Royne-mère du Roy » (Paris, 1562, in-4° de 6 ff. non chiffrés) n'a pas suivi, mais bien *précédé* et motivé les « libelles dirigés contre lui », comme s'exprime Sainte-Beuve. Il avait commencé la guerre, et il l'aggrava par sa *Continuation du Discours des Misères de ce temps* (dédiée « à la mesme Royne ». Paris, 1562, in-4° de 10 ff. numérotés). « Cette reine et le jeune roi Charles IX lui en firent des remercîments publics et le pape Pie V l'en félicita », nous dit M. Prosper Blanchemain, son dernier et excellent éditeur et biographe[2]. « Mais

1. « Au chassieux haïsseur du Léman. » Allusions à deux pièces finales de la seconde de nos plaquettes, qui seront expliquées ci-après. — Daurat était du Limousin.

2. Dans la Bibliothèque elzévirienne de Jannet, 1857-1868, t. VIII.

cette *virulente diatribe*, ajoute-t-il, récompensée par des honneurs si grands, fut le signal de répliques plus virulentes encore. Les Calvinistes publièrent contre lui des poèmes satiriques intitulés : *le Temple de Ronsard, la Métamorphose de Ronsard en prêtre*, etc., dont les auteurs étaient Florent Chrestien, Grévin et le ministre La Roche-Chandieu, sous les pseudonymes de F. de la Baronie, A. Zamariel et B. de Mont-Dieu. N'osant nier son génie, ils lui reprochèrent, étant prêtre, de mener une vie licencieuse, d'être athée et d'avoir, au village d'Arcueil, sacrifié en l'honneur de Jodelle, etc. Ronsard répondit de manière à confondre ses calomniateurs : il vivait du revenu de bénéfices qui lui ont été donnés; à son grand regret, il n'était pas prêtre, mais sa vie était honorable et pieuse, et décrite par lui dans la *Réponse à quelque ministre* (1563). Quant à l'histoire du bouc, c'était une folie de carnaval. La Brigade fêtait à Arcueil le succès de la tragédie de *Cléopâtre* que Jodelle avait fait représenter devant Henri II. Un bouc vint à passer dans la rue. Les souvenirs classiques s'éveillent. Le bouc était la victime que l'antiquité offrait à Bacchus; c'était aussi le prix de la tragédie. On s'empare de l'animal, on le couronne de lierre et, aux rires de l'assemblée, on le fait entrer dans la salle du festin; puis, après l'avoir présenté à Jodelle, on le renvoie à son troupeau. Tout cela ne fut qu'une mascarade, et il fallait une animosité bien envenimée pour y voir autre chose. »

Soit. Cela est fort possible. — Mais M. Blanchemain admet que « c'est de l'époque de ce festin d'Arcueil que doivent être datées les *Gayetés*, publiées d'abord sans nom d'auteur sous le titre de *Livret des Folastries, à Janot, parisien* (Paris, 1553, in-12) ». Et il admet aussi que ledit *Livret* fut condamné par arrêt du Parlement à être brûlé, ce qui nous est appris, dit-il, par le *Temple de Ronsard*. — Or, ledit *Livret de Folastries et Gayetés* est un bouquet de poésies obscènes, classant leur auteur non pas seulement parmi les épicuriens, mais parmi les cyniques, et M. Blanchemain reconnait que ce sont là des pièces composées soit dans des moments d'abandon, soit pour plaire au goût d'une cour immorale et dépravée, de ces pièces dites de musée secret, mais qui sont indubitablement de Ronsard. Sans doute le huguenot Clément Marot est loin d'être lui-même irréprochable et il s'est arrogé le *Quidlibet audendi* des poètes. Mais cela n'est point compatible avec le certificat de bonne

vie et mœurs qu'à prétendu se décerner le « brigadier » du Vendômois.

Chandieu avait vingt-neuf ans, Florent Chrestien vingt-deux, quand ils entreprirent de s'armer de la fronde et de rimer des « remonstrances » à ce Grand-chef des Sept Poètes qui formaient la Brigade, ou Pléiade. La *France protestante* (première et deuxième édition) ne nous paraît pas avoir envisagé ni apprécié comme il convient la valeur de nos jeunes champions et le mérite personnel, historique et littéraire, de leur œuvre. Sainte-Beuve aussi, ce « littérateur d'État », si judicieux d'ailleurs, si pénétrant, si magistral, a traité de haut en bas les « libelles insultants » qui firent « un premier échec à la renommée » du Prince des poètes, lequel, s'étant « déclaré loyalement en faveur de l'ordre existant et de l'Église établie », éprouva alors « la fureur et la malignité des factions, et un grand dérangement dans sa tranquillité et ses loisirs [1] ». Le pauvre homme !... Pas si loyal que cela... C'est donc à nos yeux une grande cause à reviser au grand jour : on va en juger.

Et d'abord, deux mots et une courte citation du Discours agressif de notre maître-sonneur Vendomois, lequel détermina l'attaque, ou plutôt la *défense*.

Le *Discours* en lui-même n'est qu'un préambule de généralités, plus ou moins offensives, mais qui aurait pu ne point susciter de grave polémique de la part des huguenots. C'est avec la *Continuation* que commencèrent les personnalités et la guerre ouverte.

« Madame (dit Ronsard à la reine-mère), il faudrait que je fusse de plomb ou de bois pour ne point conter aux races à venir, moi, François, les extrêmes malheurs dont notre France est pleine. » Et naturellement Ceux de la Religion sont dénoncés comme les auteurs, et les seuls auteurs, de tous les maux...

> *Et* ces nouveaux tyrans qui la France ont pillée,
> Volée, assassinée, à force despouillée
> Et de cent mille coups le corps lui ont battu
> (Comme si brigandage estoit une vertu)
> Vivent sans chatiment, et, à les ouïr dire,
> C'est Dieu qui les conduit, et ne s'en font que rire...

1. *Causerie du lundi*, 13 oct. 1855.

Partant de là, il s'en prend tout aussitôt à Théodore de Bèze, qu'il dénonce comme le boute-feu des rébellions. Qui sait?... Peut-être le *Prince des poètes français* attaquait-il aussi dans Bèze celui que l'on appelait le *Prince des poètes latins* de son temps. (*Genus irritabile vatum!*) Toujours est-il qu'il impute à Bèze tous les maux dont souffre la patrie.

Ronsard avait alors quarante-trois ans, il était dans toute la force de l'âge et du talent, quoique d'une santé ébranlée (parce qu'il en avait abusé) et qui commençait à se délabrer. Chandieu était dans sa vingt-neuvième année, et il venait de publier ou allait publier sa petite *Histoire des martyrs parisiens*. On va voir que ses vers de novice ne sont point tant méprisables, et que, même pour la forme, le jeune David n'est point tant inférieur au géant Goliath. Il fallait ne pas avoir lu sa Response avec attention pour en parler avec le dédain que l'on a affiché jusqu'ici.

Voici son solennel début:

Race du Souverain que les hauts cieux chérissent
Et d'un trésor caché douënt et enrichissent,
Pour faire retentir par vos sons mesurés
Le grand nom du Grand Dieu que saint vous adorez...
Vous, poëtes sacrés, de qui le vers chanté
N'a pour son argument que vertu et bonté,
N'oyez-vous pas gronder les vers pleins de blasphème
Qu'un profane Sonneur parmi la France sème?..
Sus donc! qu'un nouveau son vienne tirer l'oreille
A vos luths endormis et ores les resveille!..
Usez de mesme épée en meilleure façon,
Opposons vers à vers et chanson à chanson...
Ainsi le vers meschant doit estre combattu
Et vaincu par le vers défenseur de vertu!...
Or, de ce que je dis maintenant se présente
Le Sonneur vendosmois pour preuve suffisante:
Il a vendu sa plume à l'erreur mensonger[1],
Faisant ainsi la gloire en opprobre changer:
Car, en souillant son vers d'une meschante chose,
Il a gasté son vin, et sa perle, et sa rose...
Et, partant, qui pourra jamais trouver estrange
Que tu sois jetté bas, Ronsard, de ta louange,
Depuis qu'estant picqué de ton ambition

1. Le mot *Erreur* était alors masculin, comme en latin.

Tu t'es eslancé hors de ta vocation,
Courant à travers champs où ta fureur te guide ?...

Cet exorde de notre rimeur huguenot improvisé est-il donc si indigne de Son Excellence le Seigneur vétéran de la Brigade des sept poètes ?

Ronsard avait déclaré qu'il fallait suivre, en religion comme pour le reste, la tradition de ses pères et le bon vouloir de ses rois, que nul besoin n'était de réformes et de nouveautés! « Si tu estois mieux conseillé et mieux instruit ou plus sincère », lui répond Chandieu,

Tu sçaurois (plust à Dieu) que la Religion
N'a rien plus de commun avec l'Opinion !

Et, le prenant rudement à partie, ainsi qu'avait fait le hautain poète de cour :

Tu mens donc quand tu dis qu'on doit estre arresté,
Pour la Religion, à l'Ancienneté,
Et quand tu dis qu'il faut de nos Rois toujours suivre
Et l'exemple et les lois, pour bien selon Dieu vivre...
On doit donc rejetter tout homme qui présume
Rendre la Vérité serve de la Coustume,
Et celuy doit avoir poids et auctorité
Qui la Coustume met dessous la Vérité...
Voilà comment, Ronsard, de l'Escriture sainte
Il faut tirer de Dieu la cognoissance et crainte...
Et pour bien descouvrir les fureurs effrontées
Des monstres *hommes-chiens*[1] et profanes *athées*.

Ici une véhémente et éloquente invective contre les Athées, mis au regard des Croyants en Dieu :

Athée est celuy-là qui a pour ses déesses
L'humaine Volupté, les mondaines Richesses.
Athée est qui, mentant, maintient la Papauté,
De laquelle il se moque et voit la fausseté.
Athée est qui n'attend une seconde vie.
Athée est qui un bouc à Bacchus sacrifie[2],
Qui escrit contre Dieu, qui diffame sa Loy,
Prend le mal pour le bien et l'erreur pour la Foy,

1. Les *cyniques*.
2. On a vu d'avance, résumé par P. Blanchemain, ce que Ronsard eut à répliquer au sujet de ce malencontreux *bouc*, dont on le faisait... bouc émissaire.



Qui contre tous les bons ses outrages desgorge,
Crachant contre le Ciel le bourbier de sa gorge !

Que vous en semble ? Maître Ronsard n'avait-il pas trouvé à qui parler, ou plutôt qui lui tînt tête, dans la personne de ce jeune prédicant, de cet écolier ? Le fond et la forme ne se prêtent-ils pas singulièrement main forte dans ces vers ? Et que direz-vous de la période qui suit ?

Hélas ! Ronsard, je crains qu'estant bien éprouvé
Tu sois finalement entre ceux-ci trouvé (entre les *athées*) .
Juste punition de ton audace folle
Qui a tant mesprisé la divine Parole.
Cela toujours advient quand nostre fol esprit
Ne se veut arrester à ce qui est escrit.
Car tout ainsi qu'on voit une nef vagabonde
Sur le dos irrité de la furieuse onde
N'avoir jamais repos, sinon quand l'ancre mord
De sa crochüe dent la fermeté du port,
Ainsi nostre foy flotte incertaine et craintive
Jusqu'à ce qu'au vray port de la Bible elle arrive ;
De la Bible, Ronsard, en quoy n'entendant rien,
Tu tranches néantmoins du théologien
Et vomis courroucé le fiel qui te domine !...

Est-ce pas là une période bien déroulée et une comparaison bien conduite, pour un poète novice de l'an 1562 ? Sainte-Beuve en aurait-il fait fi, s'il l'avait lue ? Ne se serait-il pas senti contraint, malgré sa partialité de littérateur d'État, de rendre justice au moins à l'écrivain et d'approuver la forme ?

A Ronsard, « tranchant du théologien », notre Zamariel fait entendre un petit discours de Dame Théologie, se définissant elle-même et exposant habilement sa mission bienfaitrice :

Je suis *Théologie* et des cieux suis venue
(Dit-elle) pour oster la ténébreuse vüe
Dont l'œil humain demeure à tousjours obscurcy
S'il n'est illuminé de divine mercy.
Cette main tient la clef ouvrant des Cieux la porte,
Porte que nulle main des hommes, tant fust forte,
Ne peut oncques forcer et que l'humain sçavoir
N'a jamais pu tenir subjette à son pouvoir,
Et qu'ouvrir ne peut onc' la paillarde Romaine,

Usant des fausses clefs d'invention humaine.
Moy je donne ma clef, l'ouverture des Cieux,
A ceux qui ne sont point hautains ni curieux,
Mais qui, recognoissans au vray leur ignorance,
Vont chercher en Dieu seul toute leur sapience.
Or, au lieu qu'on devroit m'aimer et me chérir,
La plupart des humains me voudroit voir périr,
Et ne leur suffit pas que l'ignare Sorbonne,
Pour me défigurer, de si grand coups me donne :
Mais encor des esprits turbulens et pervers
Braquent encontre moy la fureur de leurs vers,
Et ainsi, redoublans leur fureur poëtique,
Sont poussés maintenant de rage phrénétique
Et jettent contre moy l'ordure et le fiens
Qu'ils prennent au bourbier des Épicuriens...

Il va sans dire que c'est peine perdue et que Ronsard est sourd à cette voix de la bonne Théologie. Avec ses doigts, il « se bouche les oreilles, et la laisse... parler. »

Espandant, furieux, l'aigreur de sa colère
Contre les bons à qui Théologie est chère,
Qui taschent, par les dons qu'ils ont reçus des cieux,
Faire que désormais elle se porte mieux,

il s'en va « aboyant contre eux l'opprobre et calomnie ».

Sçache donc, ô Ronsard, et vous qui desprisez
Les serviteurs de Dieu et qui ronsardisez,
Allègres à mal dire et tardifs à bien faire,
Sçachez que vostre langue à eux ne peut mesfaire...

Quoi que l'on puisse penser d'ailleurs du rôle de la Théologie, il faut avouer que son apologiste a mis dans sa bouche une belle apostrophe, et fort plausible, à l'encontre de Ronsard et des libertins de son temps. Il termine en opposant à leurs mensonges la vérité, et en mettant en relief la gloire

De ces premiers soldats, qui ont mis en clarté
Le dessein des Guisards longuement projeté,
Et qui ont les premiers desbouclé la barrière
A ceux qui maintenant poursuivent leur carrière.

Quant à Ronsard, qui cherche à les noircir, le voilà dûment châtié

puisque le voilà changé, *métamorphosé en prêtre*[1], puisqu'il a fait deschoir de sa tête une couronne rare,

Que reçue il avoit de la main de Pindare,
Et qu'une autre couronne en sa tête se met
En rasant ses cheveux au milieu du sommet...
La couronne il n'a plus, marque d'un grand Poète,
Mais la couronne il a, marque de la Grand'Beste.
La coûronne il n'a plus pour chanter doucement,
Mais la couronne il a pour braire horriblement.
La couronne il n'a plus, dont meilleur il puisse estre,
Mais la couronne il a d'un faux et meschant prestre.

Puis le pauvre poète, apostat de sa muse, se sent tout honteux de la métamorphose qui s'est accomplie en lui. Il voudrait bien s'enfuir, mais ne peut plus. En vain il veut reprendre son luth et chanter: ses bras sont étendus en croix, sa voix ne peut plus chanter qu'au lutrin, et il hurle un *Per omnia* [*sæcula sæculorum, Amen!*] que répercutent, comme un aboiement, les voûtes de l'Église.

A l'ombre d'un clocher il se vautre et repose,
Et tordant son museau, puis de çà puis de là,
Il ronge le meilleur du crossillon qu'il a,
Guignant l'œil de travers et grondant, quand il pense,
Qu'on luy veut arracher le plaisir de sa panse.

Telle est la première Réponse (en 370 vers) qu'attira au « Prince des poètes » son *Discours* et la *Suite du Discours des misères du temps*.

Voilà comment Ronsard souffre la peine due,
Laquelle à son orgueil justement est rendue.

Telle est la pensée satirique qui le *métamorphose en Prêtre*, — en « calotin », comme on eût dit à une autre époque. Ronsard s'était *frotté* au huguenot, il y fut *piqué*, et piqué au vif. Si l'on songe à l'excessive vanité, à l'infatuation du héros de la Brigade; si l'on considère les qualités qui distinguent la « mercuriale » de Zamariel, le ridicule qu'elle jetait, en même temps que l'odieux, sur son

1. Cet épilogue de la *Métamorphose*, qui est d'une cinquantaine de vers, eut, paraît-il, une première édition antérieure, sans date et sans nom de lieu ni d'auteur.

personnage de poète semi-officiel, on se rend compte de la profonde blessure qu'il dut en recevoir et de la douleur qu'elle lui causa. Le disciple d'Horace put s'appliquer le *mutato nomine, de te Fabula narratur.*

Passons au deuxième morceau de la première plaquette de notre recueil. C'est une autre « *Response* aux *calomnies* contenues au *Discours* de messire P. Ronsard, jadis poète et maintenant prebstre... Par *B. de Mont-Dieu* ». Elle occupe treize pages et contient 340 vers.

Nous avons dit que, selon Bayle, *Mont-Dieu* serait le même que Zamariel, c'est-à-dire un autre pseudonyme de Chandieu, mais que selon Binet et La Monnoye ce serait le *B. Montmeïa* rapporté par Du Verdier et La Croix du Maine (*ïa* signifiant en hébreu *Dieu*). Par malheur, on ne nous dit rien de ce *Montmeïa*, et nous nous rangerions volontiers à l'avis de Bayle. Il s'agit donc ici de reconnaître si « le style c'est l'homme même », et si l'homme c'est encore Chandieu. Ce qui nous porte à le croire, c'est une observation qui n'a pas été faite, et qui nous vient à l'esprit et sous la plume à l'instant même : La Roche Chandieu aura équivoqué sur la première partie de son nom comme sur la seconde, en changeant *La Roche* en *Mont*, et *Dieu* en *ïa*, comme il a ailleurs changé *Chandieu* en *Sadéel* et en *Zamariel* (le premier signifiant en hébreu *Champ de Dieu*, et le second *Chant de Dieu*[1]).

Quoi qu'il en soit de ces divers calembours ou jeux de mots, cette

1. Ronsard ne s'y trompe pas, et, dans sa *Response à je ne sçay quels prédicans et ministres de Genève* (1563), il désigne ainsi La Roche Chandieu :

> Je serois révéré, je tiendrois bonne table,
> Non vivant, comme toi, ministre misérable,
> Pauvre sot prédicant, à qui l'ambition
> Dresse au cœur une roue et se fait Ixion,
> Te fait dedans les eaux un altéré Tantale,
> Te fait souffrir la peine à ce voleur égale
> Qui remonte et repousse, aux Enfers, un *rocher*,
> *Dont tu as pris ton nom* qui d'un *rocher* approche...

Sur quoi son ami Garnier, annotateur de l'édition de 1623, ajoute : « Pour ce que le nom du ministre avec lequel l'auteur agit commençoit par le nom de *Roche*; et, bien que je ne m'en donne guère de peine, je le tairai néantmoins, pour ne donner scandale aux enfants qui viennent de luy. »

nouvelle *Response* de Mont-Dieu est des plus sérieuses et des plus remarquables.

Si l'homme eust retenu sa première origine...

Le poète commence ainsi magistralement par déplorer le progrès des péchés et des vices dans le monde. Il exhorte la reine à instruire son fils dans la saine doctrine, comme seul moyen de guérir le royaume des maux qui l'affligent et de le sauver des périls nouveaux qui le menacent. Qu'il soit un exemple à son peuple,

Qui marchera, craintif, sous le frein de ses lois,
Estant plus curieux de soigneusement suivre
La trace de ses mœurs et sa façon de vivre,
Qu'un million d'Édits dont nul ne fait grand cas
Quand le Roy le premier ne les observe pas...
C'est pourquoi, tous les jours, quand nous sommes au lieu
Où nous vacquons ensemble au service de Dieu,
Et mesme en nos maisons, adressans nos prières
A cil qui est seul sage et père des lumières,
Nous requérons toujours qu'il fasse que le Roy
Soit rempli de sagesse et de zèle, et de foy,
Afin qu'estant en âge, administrant justice
Egalement sur tous, et par bonne police
Conduisant son royaume, il redresse partout
Le service de Dieu de l'un à l'autre bout
Et donne liberté à nous captifs fidèles,
Ayant compassion de leurs justes querelles...

Que dites-vous de cette fermeté de pensée et de cette tenue de style en 1562? Nous voudrions pouvoir tout citer... Mais nous en avons tant à dérouler encore et tant de véritables beautés inconnues à signaler! Il nous faut nous borner... Cela nous sera-t-il possible?

Mont-Dieu (pour ne pas dire Chandieu) maltraitait en passant. et avec une grande crudité de termes (suivant la coutume) l'auteur véritable de tous ces maux, la grande Prostituée qui règne à Rome et « l'avare Prestrise ». Puis il représente les « vieux Rois de la France sortant de leurs tombeaux et menant deuil sur les misères qu'entraîne après soy la guerre civile », guerre exécrable dont la Papauté et ses superstitions intéressées sont la première origine. La Messe, ce détestable *instrumentum regni* de l'Antéchrist, doit surtout être en abomination. Puisse le Christ « desconfire, sans effort belliqueux,

La Papauté, le Pape, et la Messe avec eux! »

Ronsard s'était adressé à la reine; c'est aussi à la reine que parle notre Mont-Dieu, la suppliant finalement

De mettre toute peine à faire que la France
Puisse servir à Dieu avec toute assurance
Sans qu'encore une fois, pour avoir des soudars,
On oye retentir la trompette de Mars,
En ce plaisant royaume où la paix bonne et seure
Entre les habitans ne fera sa demeure
Que, premier, le grand Siège où se sied l'Antéchrist
Ne sombre, faisant place à cil de Jésus-Christ!

Et il clôt sa requête par une prière pour la conversion des cruels et aveugles persécuteurs :

Quoique par tous moyens ils cherchent nos dommages,
Plutôt, Dieu pitoyable, amollis leurs courages,
Afin qu'avecque nous, se voulant repentir,
De ta grâce et faveur se puissent ressentir.
Mais à ceux dont le cœur demeure incorrigible,
Elance le regard de ta face terrible.
Que le feu de ton ire et le ver non-mourant
Sans fin aille leur foie et leur cœur dévorant.
Et, s'ils t'ont desdaigné, pour leur aide et refuge,
Fais que, n'estant leur père, ils te sentent leur juge.

Ces derniers vers, qui pourront n'être pas trouvés aimables, auraient suffi, à eux seuls, pour révéler, dans leur biblique auteur, un austère prédicant, et Ronsard, furieux, le qualifiera de « Je ne sais quel prédicantreau », s'il daigne lui répliquer à son tour. Pour nous le masque est décidément levé, et Mont-Dieu est bien Zamariel. C'est bien là son accent, et nous ne saurions trop insister sur la valeur qu'a cette œuvre littéraire, indépendamment de son intérêt historique.

Le troisième et dernier morceau de la même plaquette est encore une autre Response, mais spéciale à *la Suitte du Discours des misères*, etc., par le même *B. de Mont-Dieu.* Celle-ci est plus longue que les deux premières; elle tient 21 pages et n'a pas moins de 604 vers.

Elle commence par déplorer et condamner les discordes qui désolent la France, lesquelles ont été enfantées par la malice de ceux qui

veulent usurper et usurpent en effet l'autorité légitime du Roy, ces maudits *Lorrains* dont on n'a qu'à légèrement modifier le nom pour avoir leur titre réel, celui de *Larrons*. Malheur à ces nouveaux tyrans! Pour se défendre contre eux, contre leurs déprédations et attentats, il a bien fallu que les huguenots s'armassent, à leur grand déplaisir et préjudice. Ils n'ont fait qu'accomplir leur devoir,

Afin de tout remettre en sa première forme
De rassurer le Roy en son throsne royal·
Et rendre à sa grandeur le service loyal...

Que Ronsard ne se croie donc pas en droit de les comparer aux Albigeois, aux Arriens, etc.

Non! Nous sommes François,
Recognoissant le Roy comme seigneur et père
Et chérissans la France ainsi que nostre mère!

Ceci amène le poète à relever et à repousser éloquemment les étranges attaques visant Théodore de Bèze :

Pourtant ce n'est de Bèze (à qui Ronsard en veut)
Qui dresse nostre armée et les soldats esmeut.
Ce n'est pas son mestier, ce n'est à tel usage
Qu'il employe les dons que le Ciel en partage
Luy a communiqués, depuis le premier jour
Qu'il put voir la lumière au gallique séjour,
Et encores depuis que la grâce divine
L'a fait ambassadeur de la vraïe doctrine.
Paris tesmoignera, en faisant bon rapport,
Qu'ennemi de la guerre et de la paix support,
De Besze s'est montré mille fois, quand l'audace
De la tumultueuse et sotte populace
Machinoit contre nous quelque sédition...
Si bien que plusieurs fois ses remonstrances sainctes
Ont, d'une ou d'autre part, les querelles esteintes.

Étrange lubie, en effet, de la part de Ronsard, de faire de Théodore de Bèze un foudre de guerre!

Et toi-mesme, Ronsard, lors que pour te mocquer,
Ou pour tes compagnons à cela provoquer,
Tu l'as ouï preschant, tu sers de tesmoignage
Que jamais il ne tint qu'un paisible langage,

Comme il le fait encor', ayant sur tout à cœur
De revoir ce royaume en son premier bonheur...
Tu ne l'ignores pas; mais, par la calomnie,
Le mensonge se dit, la vérité se nie...
Et je sais bien, Ronsard, là où le mal te presse
Et tout ce qui semond ta plume menteresse
A mesdire des bons, à dénigrer leur nom
Et à leur imposer quelque mauvais renom.
C'est le soin qui tourmente et ronge ta pensée
De peur qu'on ne se prenne à ta *lyre crossée*
Et à ce revenu qui despité te rend,
Alors que l'Évangile à la Messe se prend,
Renversant du clergé les plaisirs et délices
Avec l'oisiveté, la mère de tous vices.

Quoi de plus naturel qu'un prébendaire craigne pour sa prébende et soit, par là, rendu personnel, intéressé, injuste, calomniateur? Sainte-Beuve a-t-il vu clair ou a-t-il été de bonne foi, quand il a écrit à ce sujet : « Les Réformés et les prédicants traitaient Ronsard comme ils auraient fait un gras prieur ou un abbé repu. » Les os qu'avait à ronger le prêtre ne lui étaient pas moins chers apparemment qu'aux gras prieurs leur lard ou aux abbés leurs abbayes!

Tu te plains, ayant peur de perdre le butin
Que la Messe te rend...
Car si la Papauté renversoit tout à coup
(Comme nous désirons), tu y perdrois beaucoup...
Non comme il en prendroit à un simple papiste
Qui aime uniquement sa superstition
(Tu n'y eus donc, Ronsard nulle dévotion,
Témoing tes beaux esprits et ta vie perverse) :
D'un papiste et de toy la perte est fort diverse,
Car il perdroit la *Messe*, et toy le *revenu*
Dont tu es grassement par elle entretenu;
Il perdroit les *moustiers*, toy les riches *prébendes*;
Il perdroit les *autels*, toy les *dons et offrandes*.
Tu te plains donc toy-même, et non la Papauté
Où nul goust tu ne prends que pour l'utilité.

On aura beau dire, Ronsard est bien atteint et convaincu d'avoir plaidé, de s'être escrimé *pro domo sua*, et non comme fervent apôtre de l'orthodoxie romaine! — Voilà donc, ô Ronsard, ce qui t'a inspiré ces vers.

Qui tombent sur le seul de Besze au nom de tous,
Quand tu es si maling que d'imputer à vice
Le louable labeur d'un utile exercice
Qu'il faisoit, ce pendant que Lausanne eut cest heur
De l'avoir pour servir de docte précepteur
A maints qui aujourd'huy annoncent l'Évangile
Et resèment le grain de la moisson fertile
Recueillïe du champ qu'en eux il cultivoit,
Et qui redonnent l'eau dont il les abreuvoit.
Je suis (et très heureux en cela je m'estime)
Du nombre de ceux-là, bien que le plus infime.
Ne prends doncque, Ronsard, pour mon nom déprimer
Ce qui ne peut servir que pour le renommer...

Notons ici (on n'y avait pas encore fait attention) que notre auteur (B. de Mont-Dieu) se réclame précisément de Théodore de Bèze comme d'un de ses maîtres, et que Chandieu fut précisément un des disciples de ce Réformateur. Ce qui explique parfaitement qu'il ait tenu à le défendre et à le venger jusqu'au bout des outrecuidances du grand « Sonneur vendômois ».

Il vaudroit mieux, dis-tu, célébrer ta *Candide*
Et tenir de Vénus entre les mains la bride...

(Allusion aux *Juvenilia*, tant de fois reprochés au Réformateur. mais sans raison valable.)

De Besze, en sa jeunesse, aimant la poësie
Se feignit amoureux, et ceste fantaisie
(Dont il n'est à loüer) si fort l'ensorcela
Que sa folie mesme en ses vers décela :
Donnant ce néantmoins évident tesmoignage
Qu'il égalait tous ceux qui vivoient de son âge,
Et tant heureusement que les meilleurs esprits
Luy apprestoient desjà la couronne de prix,
Comme au plus suffisant qui, aux rives de Seine.
Eust appris les accords de la muse romaine.
Et tu le sçais, Ronsard, qui n'avois desplaisir
Lorsque de t'escouter il prenait le loisir,
Quand Dieu, bruslant son cœur d'une ardeur trop meilleure,
D'un coup lui fit changer de style et de demeure,
Afin qu'après David il apprint aux François
Comme il faut louer Dieu et d'esprit et de voix.
En quoy tu vois, Ronsard, ce que deusses apprendre
Et ne put rien trouver que tu puisses reprendre.

Tous ces curieux détails semblent bien confirmer le soupçon de quelque animosité de poète à poète, de la part de Ronsard. *Odium poëticum.* Il avait bien connu celui qu'il calomniait, celui qui méritait au contraire tout éloge pour sa conduite et ses labeurs. Sans insister sur les services rendus à ses compatriotes,

Et quant à son sçavoir en la pure Doctrine,
Non seulement les lieux où la France domine,
Mais encor la Savoye, et l'Italie aussi,
Et le bruslant pays de l'Espagnol noirci,
Le voient en ses escrits, et la docte Allemagne,
Et, avec les Anglois, l'Escosse et la Bretaigne.
Si tu as vu de Besze, à cheval, bien crotté,
Un reitre[1] sur le dos, une épée au costé,
Allant prescher dehors où mainte âme fidèle
Couroit béant après la pasture immortelle,
Tu conclus qu'il preschoit une Évangile armée,
Un Christ empistollé, tout noirci de fumée[2] :
Mais pour certain, Ronsard, tu conclus sottement,
Eusses-tu dans Sorbonne appris cest argument
Par lequel, à bon droit, un chacun peut cognoistre
Qu'un jour te rendit *sot* et fit devenir *prestre.*
Cesse doncques, Ronsard, à tort et à travers,
De vomir contre luy le venin de tes vers...
Car, soit que tes broquards et tes propos menteurs
S'adressent aux brebis ou bien à leurs pasteurs,
On sçait bien qui tu es. Tu portes une marque,
Dont le peuple françois te cognoit et remarque.
Il n'est celuy, Ronsard, qui n'ait trop bien de quoy
Deviser à plaisir, quand on parle de toy.
Par ces mots je n'entends ta vaine poésie,
Qui du mespris commun devient toute moisie,
Qui ne t'a donné bruit que pour un peu de temps,
Servant aux paillardeaux d'un villain passe-temps.
Jamais nul ne fit cas de tes rimes infâmes,
Fors les cœurs allumés de cypriennes flammes.
Mais on te recognoit au train désordonné
Que tu meines, rempli d'un esprit forcené.
Qui ne cognoit, Ronsard, ta profane malice
Sçachant comme tu fis d'un bouc le sacrifice,
Lès Paris, dans Arcueil, accompagné de ceux

1. Manteau.
2. Beau vers de Ronsard (*Remonstrance*, etc.), que La Baronie lui rétorque ainsi tout chaud.

Qui, payens comme toy, luy offrirent des vœux ?
Bref, ceux-là ont de toy cognoissance très claire
Qui ont vu la façon de ton train ordinaire.
Tu as hanté la Cour, tu as esté guerrier,
Tantost as esté page et tantost escolier.
Tu as voulu la guerre et les lettres suivre,
Or' t'aidant d'une espèce, or' maniant un livre.
Cela n'est que louable et n'y a mal aucun.
Mais afin qu'on cognust que tu estois quelqu'un
Tu as fait des escrits à la mode payenne,
Et, suivant pas à pas la coustume ancienne,
Des profanes autheurs, as fait mille discours
Qui tirent la jeunesse aux villaines amours.
Or, comme tu ensuis, en tes vers impudiques,
L'ordre et l'invention des poètes antiques,
Tu imites leurs mœurs, et, devenant pourceau,
Tu forces d'Épicure augmenter le troupeau.
Pourtant, à la parfin, t'es mis de l'ordonnance
De l'Antochrist Romain qui s'engroisse la pance
Et l'enfle sottement, que, pour te contenter
Au déshonneur des bons tu t'es mis à chanter...
Et depuis que le Pape a rempli de son vent
Ta muse et cornemuse, elles n'ont eu relasche
De sonner... Mais chacun de les ouïr se fasche.
Depuis que tu es prestre, il n'est rien qui ne soit
Empiré dedans toy, comme un chacun le voit.
Tu es devenu sourd, sans espoir de remède
(Bien que d'un autre endroit ce malheur te procède);
Ton chant, qu'Apollon mesme eust pour sien avoué,
Est la voix d'un corbeau, quand il est enroué.
Ta prestrise te gaste et fait qu'en contre-change
Du myrthe verdoyant, signal de la loüange,
Ta dextre tient de sauge un *asperges*[1] retors
Dont tu vas arrosant les sépulchres des morts...
Ah! villaine prestrise! En vain as-tu le bruit,
Que science t'éloigne, ignorance te suit!
Bien l'essaye[2] Ronsard, qui tout confus de honte
Voit qu'à cause de toy nul de lui ne tient compte;
Sa Muse est maintenant veuve de son honneur...
Si tu voulais, Ronsard, bien user du conseil
Que Du Bellay, rompant le cours de son sommeil,
Te donna quelquefois, ainsi que tu tesmoignes...
Plus tu vas approchant les faubourgs de vieillesse,

1 Un goupillon.
2. L'éprouve.

Plus tu perds de ton los acquis en ta jeunesse.
Ceux qui t'ont « des François le Pindare » appelé
T'appellent maintenant un « prestre escervellé »,
Dont la Muse brehaigne et du tout infertile,
D'un *Artus Désiré* contrefaisant le style,..
N'entonne désormais que de sottes chansons
Par lesquelles le blasme et diffame il procure
De tout ce qui pourroit le bannir de sa Cure.
C'est le commun langage et le propos qu'on tient
En devisant de toy, quand parfois il advient.
Et ce n'est qu'à bon droit, attendu l'inconstance
Qu'en tes derniers escrits tu mets en évidence....
Plus le cygne envieillit, plus doux sont les accords
Dont il fait résonner du Méandre les bords;
Mais plus tu vis au monde, et plus ta muse lasse
Ennuïe l'auditeur d'une voix lente et basse.
Tu ferais mieux pour toy, t'en aller à l'escart
Murmurer tes discours sans mesure et sans art,
Que de les publier et de toy les distraire
Pour servir de cornets chez un apotiquaire.

Dirait-on pas un vers de Molière ou de Boileau? Est-il besoin de faire observer combien toute cette critique est incisive, en même temps que correcte, et combien elle dut toucher au vif le chef de la Pléïade à l'endroit le plus sensible, lui qui, « approchant dès lors les fauxbourgs de vieillesse », sentant décroître sa vogue et son prestige, ne pouvait supporter qu'on le lui fît remarquer.

Et ce n'est pas assez d'avoir la renommée
De ceux qui sont en France en tes vers entamée.
Tu as passé plus outre en allant outrager
Ceux qui sont habitans en pays estranger.
Tu blasmes Jean Calvin, homme dont l'excellence
En grande piété, en profonde science
Et en tels dons exquis dont peut estre rempli
Le Théologien de tous points accompli...

Et comme Ronsard avait dit impudemment :

Que Calvin dans Genève est bien et seurement,
Et qu'il envoie aux coups ceux qui vu leur jeune âge
Veulent faire l'essay de leur *apprentissage*,

notre auteur lui riposte vivement :

Quels sont les *apprentis* qu'à Poissy tu as vus?
Et, dis-le moy, Ronsard, estoient-ils despourvus
D'adresse à disputer? à parler, d'éloquence?
De grâce à discourir? à juger, de prudence?
Dis-moy quel *apprenti* de Besze t'a semblé,
Quand au son de sa voix le Colloque a tremblé?
Dis-moy quel *apprenti* te démonstroit sa langue,
Longuement prononçant une douce harangue,
A l'ouïe d'un chacun de vos maistres ventreux
Qui crevoient de despit et d'infamie entr'eux?...

Il faudrait pouvoir tout reproduire : nous en passons beaucoup et des meilleurs.

Oh! que tu es, Ronsard, homme mal avisé
Et manques de cerveau dans tes vaines paroles!...
Nous sommes entre nous en doctrine contraires,
Te dis-tu, puis après nous nous appelons frères?
C'est une calomnie ordinaire, Ronsard,
Qui de grande bestise et d'ignorance part!
Car tout n'est pas discord ce qui discorde semble :
Saint Paul et Barrabas eurent débat ensemble,
Si ne furent-ils onc en doctrine divers,
Comme l'eust estimé ton jugement pervers...

Et comme le Pindare vendômois avait osé s'ériger en censeur:

Ce n'est à toy, Ronsard, qu'il convient proprement
De traiter comme il faut converser sainctement,
Non plus qu'il n'est séant qu'une p..... infâme
Instruise aux bonnes mœurs la vertueuse femme...

Quant aux invectives dirigées contre Genève, la voici vengée:

C'est Genève, Ronsard, dont tu dis mille maux,
Qui à la Papauté a livré maints assaux;
Genève, qui ressemble à une belle rose
Qui n'est, sur le matin, aucunement desclose[1],
Mais, de ses clairs rayons le soleil l'eschauffant,
En ses replis vermeils se divise et se fend :
Lors, par tout le jardin son odeur espanchée
Descouvre le recoin où elle estoit cachée.

1. Comparaison qui est du dernier galant pour Genève, mais où Ronsard dut sentir quelque épine sous cette *rose* malicieuse?

Mignonne, allons voir si la *rose*
Qui le matin avoit *desclose*...

Car, du commencement, de Genève le nom
Nous estoit incogneu, elle estoit sans renom,
Mais depuis certains ans nous en avons notice,
D'autant que les rayons du Soleil de Justice
Reluisant au milieu, et leur grande splendeur
Espand en divers lieux de Genève l'odeur,
Par dessus tout en France où la doctrine saincte
A presque entièrement l'idolâtrie esteinte.
Et l'eust jà fait du tout sans les cruels tyrans,
Qui, à droit et à tort, aux honneurs aspirans
Ostent le privilège aux habitans de France
Dont les Edicts du Roy leur donnoient jouissance.
Quant au Roy et la Royne, ils sont assujétis
A l'appétit d'autruy : leurs vouloirs sont captifs ;
Et le Roy de Navarre estant encoro en vie
Jà soit qu'aucunes fois il luy eust prins envie
D'avancer l'Évangile, ayant un bon propos
De mestre en ce royaume un tranquille repos...

Maints persécuteurs ont déjà disparu, notamment le maréchal de Saint-André ; d'autres disparaîtront à leur tour, et bientôt adviendra le temps où l'Église des fidèles

Aura le cœur rempli d'un entier réconfort.
Le monstre, en ce temps-là, qui sa teste environne,
Comme s'il eust trois chefs, d'une triple couronn ,
Declarant qu'il est frère à Cerberus, le chien
Qui garde nuit et jour l'antre Plutonien,
Tombera de son trosne, et, de toute la terre,
Les gens et nations lui donneront la guerre,
Afin qu'à l'avenir, pour rehausser son chef,
Il n'aille séduisant le monde derechef.
Appreste alors, Ronsard, ta triste funéraille !
Et non seulement toy, mais toute la Prestraille !
Car, le pape partira, il faut que ses adjoints
Et qui tiennent de luy n'en attendent pas moins...
Cependant que le Roy, en son âge nouveau,
D'un laurier verdoyant imite le rameau
Et, petit à petit, prend sa juste accroissance
Pour rafraichir un jour, de son antre, la France.

Hélas ! une bien autre destinée était réservée à notre pauvre pays sous ce jeune Valois qui joua d'une façon sanglante « son petit rollet », au 24 août 1572, dix ans plus tard !

On lit à la fin de cette *Response* de Mont-Dieu : *Faict le* 24 *de Febrier* 1562.

Au verso du titre de cette première de nos deux plaquettes se trouve, en guise de préambule et d'épigraphe, l'apostrophe que voici :

I. D. N. à Messire Pierre Ronsard.

Messire Pierre, quand Théodore de Besze aura le vouloir et le loisir de te respondre, il t'apprendra à mieux parler ou à te taire. Cependant, pour ce que tu monstres, par signes très évidens, que tu es fort malade de la teste, si que, si tu mourois si tost, la France perdroit une partie de son passetemps, je t'envoye ces trois pilules, que tu prendras et digéreras le plus qu'il te sera possible, comme un préparatif, en attendant que l'Anticyre[1] t'envoye autant d'Hellébore qu'il est requis pour purger ton cerveau[2].

Suit un quatrain intitulé : *Des divers effets de trois choses qui sont en Ronsard :*

1. Ile de la Mer Égee qui fournissait le meilleur ellébore.

2. Ronsard répondit à cette facétie par une contrefacétie qui ne se trouve que dans l'édition rare de la *Response* de 1563 :

Aux bons et fidèles médecins prédicans,
sur la prise des trois pillules qu'ils m'ont envoyées.

Mes bons et fidèles médecins prédicans, tout ainsy que, de gayeté de cœur et sans froncer le sourcil, j'ay gobbé et avalé les trois pillules que de vostre grâce m'avez ordonnées (lesquelles toutesfois n'ont fait en mon cerveau l'entière opération que désiriez, comme vous pourrez cognoistre par l'humeur qui me reste encore en la teste) je vous prie que, sans desdaigner le gobelet, vous preniez aussi joyeusement ceste médecine que je vous envoye, suppliant le Seigneur qu'elle vous puisse guarir plus parfaitement que la mienne ne m'a faict, et afin que ne soyez en doubte de la composition, j'ay voulu vous donner le double du *Recipe*, afin de le garder au crochet d'un apothicaire, pour ne faillir, à toutes les nouvelles lunes, vous en faire une bonne et forte purgation, et surtout (pour que le médecin me l'a dit de bouche seulement) n'oubliez, après la prinse, de vous faire ouvrir la veine moyenne senestre, et après ventoser et scarifier deux ou trois fois la nuque du col, pour attirer et évaporer l'humeur noire et mélancolique, lequel sans relasche vous tourmente et gaste le cerveau.

RÉCIPÉ. — *Recipe radicum polypodii quercini, capparis, tamaricis, lapathii ana unciam semis, fumiterræ, chamæpitheos, chamædrios, scopolendrii, epithimi, ana manipulum semis, foliorum senne mundatorum drachmas tres : fiat decoctio pro dosi in colatura. Dissolve catholici unciam unam, confectionis hamech dragmas tres, syrupi de fumoterræ dragmas sex; fiat potio, detur tempore prædicto. Quod si hoc remedium non satis purgaret humorem melancolicum, augeatur vis ejus addito elleboro et lapide cyaneo præparatis ut decet.*

Inutile sans doute de traduire cette ordonnance qui est en latin pharmaceutique et macaronique, digne de Monsieur Purgon et de Thomas Diafoirus.

Ta poésie, Ronsard, ta ...... et ta Messe,
Par rage, surdité, et par des bénéfices,
Font (rimant, paillardant et faisant sacrifices)
Ton cœur fol, ton corps vain, et ta muse Prestrosse.

C'est ici ce que Sainte-Beuve appelle une des « aménités dont Ronsard fut gratifié dans cette querelle de littérature et théologie mêlées ; où il y eut de ces fines injures qui allaient jusqu'à la moelle, et dont le XVI[e] siècle, sur la matière que Frascator a célébrée, n'était jamais avare ».

Après la première des deux réponses de Mont-Dieu se trouve une épigramme en cinq distiques latins : *In P. Ronsardum, olim Poëtum, nunc Sacrificum* (Sur P. Ronsard, naguère poete, aujourd'hui prêtre). Sainte-Beuve a pris la peine d'en faire cette traduction :

Tant que tu as bu aux sources d'Aonie; tant que sur le sommet du Pinde, ô Ronsard, tu as touché avec art la lyre aux onze cordes, ta Muse a fait retentir les champs du Vendômois de ses graves accents que Phébus-Apollon eût avoués pour siens. Mais dès que tu n'as plus eu souci que de t'engraisser la panse à la manière d'une soyeuse truie, tu as grossi le nombre de ceux qui font les enterrements (des croquemorts) qui ressemblent aux frelons et sont impropres à l'ouvrage. Tu t'es mis dès lors au plainchant de la messe : mais de ce jour, ce n'est plus ta *Muse*, c'est ta *Messe* qui chante.

At, tempore ab illo,
Non tua Musa canit, sed tua Missa canit.

Sainte-Beuve ajoute qu'en « réimprimant cette pièce pour y répondre, Ronsard l'a intitulée : *Coassement d'une grenouille du lac de Genève* (RANŒ LEMANICOLÆ COAXATIO[1]). Car il eut le tort d'y vouloir répondre, et en vers latins, ce qui n'était pas son fort, étant en tout plus Grec et Français que Latin[2]. »

On voit que c'est Ronsard qui avait le premier lancé cette « gre-

1. Ces « grenouilles » se trouvent expliquées plus loin.
2. Cette réponse de Ronsard n'a pas moins de trente vers (quinze distiques). Les *Ranæ Lemanicolæ* sont nommément désignées par lui :

... Tu rana es de tribus una,
Altera Calvinus, tertia Beza tuus.

nouille », à laquelle on va l'assimiler à son tour dans le Sonnet final. Et le dernier mot n'en est pas dit, comme on l'apprendra plus loin.

Au verso du 52e et dernier feuillet se trouve, comme épilogue, ce Sonnet : *Des qualités de Ronsard.*

Ronsard, ayant chanté de toutes parts,
A qui mieux mieux, maints poëtes en France,
Les appeloit, rempli d'outrecuidance,
Imitateurs des grenouilles de Mars.
Mais ces escrits par ce royaume espars,
Qu'il ne fist onc qu'en faveur de sa pance,
Chantent de luy tout ce que d'eux il pense,
En le navrant de ses propres brocards.
Il est Grenouille, et je dis davantage
Que d'un corbeau apprenant le ramage
Il va tousjours croässant, murmurant.
Ainsi jadis luy-mesme, voulant estre
Tel que poëte, il est devenu Prestre
Et n'est jamais allé qu'en empirant.

Telle est cette œuvre de Chandieu, aujourd'hui trop oubliée ou dépréciée. On sera sans doute frappé, étonné, comme nous, du mérite littéraire, du talent de versification qui s'y révèle, surtout si l'on songe que ceci était publié en 1563, quinze ou vingt ans avant notre d'Aubigné. Les vers du même Chandieu qui ont été insérés dans ce *Bulletin* (au tome XXIV, p. 84) nous l'avaient déjà montré poëte, mais ils ne valaient pas ceux-ci, quoique postérieurs de dix années.

Passons à notre dernière plaquette, celle de *F. de La Baronie.*

(*A suivre.*) CHARLES READ.

LE BARON DE MONTBETON

ET LE CLERGÉ DE MONTAUBAN

Août 1680.

Nous avons publié en octobre 1885 (*Bull.* XXXIV, p. 463-471), une fort touchante lettre, en partie rimée [1], de *David de Caumont, baron*

1. Nous venons d'apprendre que cette lettre avait déjà paru à Paris (Rignoux) en 1836. Nous ne connaissons qu'un exemplaire de cette plaquette de 8 pages

de Montbeton, sur son séjour parmi les galériens auxquels il fut assimilé malgré son grand âge et sa naissance, par condamnation du 5 février 1687, pour avoir voulu sortir de France. Nous disions, à la fin de notre notice sur ce confesseur, que nous n'avions pu retrouver aux Archives nationales le carton M 672 qui devait renfermer d'autres détails sur lui et que les frères Haag avaient pu consulter. De nouvelles recherches nous ont appris que cette série M 664-670 avait été, il y a une dizaine d'années, annexée à la série TT consacrée, comme on sait, aux religionnaires. Le carton M 672 y correspond maintenant au numéro 453 et renferme, en effet, un petit dossier dont voici la pièce principale.

Elle nous apprend que sept ans avant sa condamnation aux galères pour tentative d'émigration, le baron de Montbeton avait déjà eu maille à partir avec l'intendant du Languedoc, grâce au fanatisme du clergé de Montauban. Ce dernier avait remontré à Henry d'Aguessau que le baron faisait célébrer le culte réformé dans son château de Montbeton à trois quarts de lieue de Montauban, et bien qu'il habitât cette ville, y assistait avec ses parents et amis. Notre document montre clairement la manière de procéder de l'administration française sous Louis XIV et fait ressortir surtout le rôle absolument prépondérant du clergé. Non content de dénoncer les huguenots et de faire la police en ce qui les concernait, pour le compte du gouvernement, il dirigeait les instructions et fournissait les témoins à charge afin d'aboutir sûrement à l'interdiction du culte évangélique qu'il poursuivait.

N. W.

Henry d'Aguesseau, chevalier..., intendant, etc. Sur ce qui nous a esté représenté par le sindic du clergé du Diocèze deMontauban que, quoique le sieur de Montbeton faisant profession de la R. P. R. n'ait jamais prétendu ny fait faire exercice de ladite religion dans son chasteau de Montbeton et que luy mesme soit domicillié dans la ville de Montauban où il fait sa demeure ordinaire; néanmoins il a entrepris depuis quelques jours d'y

in-8, à la bibliothèque Mazarine n° 37 632. Ce texte paraît un peu plus correct que celui que nous avons reproduit. Voici les principales variantes : Page 467 du *Bull.* (1885). strophe 3, ligne 2, lisez Et *il* n'y a; page 468, strophe 1, vers 5, lisez *changée*, et strophe 2, *Vous goûterez ce qu'il y a de plus doux*, ne doit former qu'un seul vers; page 469, strophe 1, vers 4 : Sy ce sont *celles;* strophe 2, vers 2 : Je trace un *monument;* strophe 5, le deuxième vers doit être placé avant le premier, et *vice versa;* strophe 6, premier vers : *noire;* page 471, ligne 23, lisez *au* monde.

faire prescher par un ministre estranger sans avoir esté nommé au synode pour prescher dans ledit chasteau, auquel presche il y auroit assisté plus de deux cents personnes, ce qui est contraire aux édits et déclarations de Sa Majesté et aux arrêts de son Conseil, à quoy estant nécessaire de pourvoir,

Nous ordonnons que des faits cy-dessus circonstanciés et dépendances, il sera informé par devant M. de Chambert lieutenant de Montech que nous avons à cet effet commis et subdélégué pour, les informations faites et à nous apportées, estre ordonné ce qu'il appartiendra. Mandons à tous huissiers ou sergents de faire tous exploits requis et nécessaires. Fait à Thoulouze le 15 aoust 1680.

Signé : DAGUESSEAU.

—

Jean de Chambert, conseiller du roy nostre sire, son lieutenant de la judicature de Villelongue au siége de Montech et commissaire à ce député, par ordonnance de monseigneur d'Aguesseau, intendant de la province de Languedoc, du quinzième du courant mois, au premier huissier ou sergent sur ce requis, salut. Nous vous mandons et en vertu de nostre commission, commandons, à la requeste du sindic du clergé du Diocèze de Montauban, adjourner par devant nous dit commissaire à tel jour, lieu et heure que désignerés par vos exploits, tous et chacun les tesmoins qui de sa part vous seront indiqués pour porter témoignage de vérité à l'encontre de noble David de Caumont seigneur du lieu de Montbeton sur le contenu de l'ordonnance, portant notre dite commission avec injonction auxdits témoins de comparoistre à l'heure de l'assignation à peine de dix livres d'amende; de ce faire vous donnons pouvoir. Fait à Montech le vingt-sixième d'aoust mil six cent quatre vingt.

Au mandement dudit commissaire,

CHAMBERT, commissaire. LEPAGE.

—

L'an mil six cent quatre-vingts et le vingt-sixiesme du mois d'aoust certiffie je *Pierre Marty* baille royal receu et immatriculé au siége de Montech, y résident soubz^{né} et à la réquisition du sindic du clergé du Diocèse de Montauban, m'estre transporté dudict Montech au lieu de Monbetton distant d'une lieue, où estant jay signiffié les lettres dernier escriptes et en vertu d'icelles, donné assignation à demain vingt-septiesme dudit mois par devant le sieur du Chambert, commissaire, et dans l'auditoire royal dudit Montech, heure de midi, à MM. *Guilhaume Duboys*, presbtre et curé, *Jean Daumié*, marchand, *Jean Villeneufve* et *Jean Saby*, eschollier, et à *Louys Plauseagues*, laboreur, habitant dudit Monbeton aux fins de venir porter, temoignage de vérité sur les peines con-

tenues esdites lettres, desquelles et du présent exploict leur ay baillé à chacun séparement coppie.

MARTY.

Conterollé, le 26 aoust 1680, au registre de Montech.
CRUBILLENGUES, commissaire.

—

INQUISITION

Du vingt septiesme d'aoust mil six cent huictante en la ville de Montech, par devant nous commissaire.

M. E. *Guilhaume Dubois* presbtre curé et habitant du lieu de Montbeton en Languedoc, aagé de cinquante cinq ans, assigné en tesmoin à la requeste du scindic du clergé de Montauban allencontre de Noble David de Caumont seigneur de Montbeton ainsy qu'il a fait apparoir par la copie d'assignation a luy donnée le jour d'hier par Marty baille royal de Montech et dont l'original a esté conterollé le même jour par Crubillengues commis au registre dudit Montech et ouy moyennant seerement par luy presté, la main mise sur sa poictrine, sur les faictz contenus en l'ordonnance portant nostre commission, a déposé comme s'en suit. Enquis sur les généraux interrogatoires, a répondu n'estre parent, allié, serviteur, ny domestique d'aucune des partyes.

Et après avoir entendu la lecture de ladite ordonnance, a dit scavoir que led. noble David de Caumont est seigneur justicier du lieu de Montbeton en Languedoc, faisant une bonne partye de l'année sa demeure en la ville de Montauban d'où le château dudit Montbeton n'est éloigné qu'environ de trois quarts de lieue et dans lequel château le déposant n'a point veū faire d'exercice de la religion P. R. depuis environ sept années qu'il est estably curé audit lieu, à la réserve de trois célébrations de mariage qui ont esté faictes durant ledit temps dans ledit château, où il n'y a point de ministre particulier. Ce néantmoins, le vingt et un du mois de juillet dernier, jour de dimanche, ledit sieur de Montbeton auroit fait dire le prêche dans son dit château par le nommé Faugé cy devant ministre de Montflanquin qu'on dit estre natif de Montpeiller, demeurant audit Montauban, n'ayant pour le présent aucune Église à servir, lequel seroit venu à cet effet la veille dans ledit château et auquel prêche assistèrent ledit sieur de Montbeton, madame son espouse, et environ de soixante hommes ou femmes de la jurisdiction dudit Montbeton ou du voisinage, duquel château le déposant les auroit veu sortir sur l'heure de midy, et le dimanche suivant vingt-huit du mesme mois de juillet, ledit Faugé estant revenu, auroit fait ledit jour trois actions à différantes reprises dans ledit château où assistèrent tant ledit sieur de Montbeton, le sieur

Daliés qui y seroit venu dudit Montauban dans son carrosse avec madame son espouse, le sieur d'Escorbiac Vilieaes, le sieur Paulet d'Hugonne avec la demoiselle sa femme, le sieur Lugandis et M. Jean Mila procureur au sénéchal dudit Mautauban, Jean Garrisson, Pierre Nouailhac marchands dudit Montauban, Mariet Garrigues [aussi marchands][1] plusieurs autres hommes ou femmes en nombre de deux cens cinquante ou plus, que le déposant qui habite au devant dudit château auroit veu entrer dans icelluy sur les sept à huit heures d'avant midy; et s'estant informé pour quel sujet un sy grand concours de gens de ladite religion s'estoient rendus audit château, on luy auroit dit que c'estoit à cause de la célébration de certain jeusne qui se faisoit parmy eux ledit jour: plus n'a dit. Lecture à luy faicte de son audition a déclairé icelle contenir vérité et qu'il y persiste, et interpellé s'il vouloit de taxe, a dit que non et s'est signé à chaque page.

CHAMBERT, *commissaire*.

DUBOYS *déposant*.

Jean Daumié, marchand dudit lieu de Montbeton, aagé de vingt huit ans. Même déposition, sauf qu'il dit qu'il assista aux trois mariages « par curiosité »; le reste est identique à la précédente, seulement après Jean Garrisson, Daumié ajoute « David Moulis son nepveu ».

M. *Jean Villeneuve* escolier habitant du lieu de Montbeton aagé de vingt et trois ans, même déposition que les précédentes, auxquelles il ajoute seulement, après Mariet Garrigues marchands, Massios Brousse, Izaac Noailhac, sarger.

Jean Saby escolier, habitant de Montbeton, aagé de vingt et un ans... même déposition que les précédents, sauf qu'il n'a pas vu faire d'exercice dans le château depuis quatre ans et demi (le précédent depuis deux ans et demi) que deux fois qu'il se fit chaque fois une célébration de mariage où il assista... et nomme comme assistants du premier prêche (21 juillet) : « Ledit sieur de Montbeton et madame son espouse, le sieur de Sarros son beau fils qui fit la lecture de la bible avant le commencement du prêche et plusieurs autres hommes ou femmes en nombre de soixante ou plus de la jurisdiction dudit Montbeton ou du voisinage, qui sortirent vers l'heure du midy dudit chateau », et n'a su ce qui se passa le dimanche suivant que par ouï dire, « suivant qu'on raporta au déposant le même jour qu'il revint de la campagne, où il estoit allé de bon matin ».

On voit que le cinquième témoin, *Louis Plausergues*, laboureur, ne s'est point présenté, bien qu'il eût été assigné comme les autres, à peine de 10 livres d'amende.

1. Se trouve dans une autre déposition.

LA SECTE DES MULTIPLIANTS

D'APRÈS UN TÉMOIN OCULAIRE

Montpellier, 7 mars 1723.

Cette lettre sur la secte des multipliants est conservée à la Bibliothèque Corsini[1]. Cette bibliothèque, le plus jeune mais non le moins précieux des grands dépôts littéraires de Rome, est surtout riche en documents historiques et diplomatiques sur les deux derniers siècles. Depuis le cardinal Ottavio Corsini qui fut légat en France jusqu'au prince Bartolomeo qui fut ambassadeur de l'empire au conclave de 1774, tous les membres de cette illustre famille, sans en excepter le pape Clément XII, se sont occupés de politique[2] : aussi les relations politiques, les gazettes manuscrites, les recueils de renseignements sont-ils nombreux dans la bibliothèque que forma à la Lungara le cardinal Nérée Corsini.

Un des volumes les plus intéressants de cette collection politique est le manuscrit catalogué (33 BI). C'est un gros volume de 500 pages grossièrement recouvert de parchemin et composé de lettres anonymes écrites dans les premières années du XVIIIe siècle : le plus grand nombre est daté de Londres, de 1715 à 1725. C'est une véritable chronique presque quotidienne sur tous les événements mondains, politiques, commerciaux même de Londres et de l'Angleterre. Quelques-unes sont écrites de la Haye, pendant les négociations qui aboutirent au traité d'Utrecht[3]. Une enfin, et non la moins piquante est datée de Montpellier, le 7 mars 1723, et est consacrée à la secte des *Enfants de Dieu* vulgairement dits *Multipliants*, qui venaient d'être arrêtés la veille.

Cette lettre non signée n'a-t-elle été écrite qu'à un seul exemplaire et ne la retrouverait-on pas ailleurs? N'a-t-elle été imprimée

1. Fondée par le cardinal Nérée Corsini avec la collection Gualtieri, une partie des manuscrits Sforza, et accrue par Malachie d'Inguhubert et Bottaris qui en furent les bibliothécaires. Voici quelques-uns des principaux recueils de pièces diplomatiques ou historiques : légations en France des cardinaux Barberini, Chigi Aldobrandini (38 A 17, 18, 19); pièces relatives aux droits du Saint-Siège sur Naples (40 D5, à 22); Concile de Trente (40 F. 28-29); Lettres de Mazarin (1647 à 1651, 35 E 5 à 10); Oraison funèbre de François Ier (44 A. 11). etc.

2. Sur la généalogie de la famille Corsini, voir L-G. Pélissier, *Documents annotés I. Une lettre de la Condamine*. Le Puy, Marchesson, 1887.

3. La *Revue rétrospective* les publiera prochainement.

dans aucun de ces innombrables recueils de pièces choisies comme le XVIIIe siècle en a tant produit? Je ne saurais l'affirmer. Comment, au reste, affirmer d'un document qu'il est ou non inédit, en présence de l'amoncellement des revues et des collections, où les pièces curieuses s'enfouissent journellement? Toujours est-il que le dernier historien du Languedoc, le savant M. Roschach[1], ne dit rien de cette lettre et paraît l'ignorer. Il faut donc qu'elle soit bien peu connue. Ce sera mon excuse si je me trompe.

Le récit de M. Roschach étant très détaillé et le plus récent, c'est à lui que je me réfère pour montrer les détails nouveaux que peut nous apprendre cette lettre : le cortège des prisonniers tel que le décrit notre auteur est beaucoup plus précis et plus pittoresque que celui qu'indique M. Roschach. La description de la salle de réunion de ces sectaires est aussi très minutieuse et mérite sans doute confiance, car l'auteur a eu le bon sens de ne pas chercher à interpréter ce qu'il y a vu, mais de se borner à l'inventorier. Enfin M. Roschach ne dit rien des inscriptions et des registres que l'anonyme dit avoir vus et examinés et qui ne sont pas sans jeter quelque jour sur les idées religieuses de la secte. Notre lettre précise encore le genre de désordres auxquels elle se livrait, et l'époque, approximative sans doute, où elle commença à s'organiser.

L.-G. PÉLISSIER.

Voici, monsieur, une histoire surprenante. J'étois hier à travailler dans mon cabinet lorsque j'entendis un grand bruit dans la rue. Je vis la maréchaussée et une centaine de soldats qui conduisaient deux chaises à porteurs, lesquelles étaient suivies d'une troupe de gens qui me parurent à leur vestement et aux bâtons chargés de rubans et de laurier qu'ils portaient dans leurs mains, être la suite du Chervalet en prison. Je demandois par ma fenêtre ce que c'étoit. On me dit que c'était une assemblée de gens de la religion qu'on venait d'arrêter. L'habillement me parut si extraordinaire que je descendis avec précipitation pour les voir. J'étois déjà parvenu à la porte de M. de Roquelaure[1] que je ne m'étais pas encore apperçu que j'étais sans chapeau.

Tous ces gens avoient suivi leur chemin vers la citadelle où ils étoient,

1. *Histoire du Languedoc*. Ed. Privat, Toulouse, t. XIII : Roschach. *Études sur l'histoire du Languedoc au* XVIIe *et au* XVIIIe *siècles*, p. 977 sqq. — Germain. *Nouvelles Recherches sur la secte des multipliants*. — D'Aigrefeuille, *Histoire de Montpellier*.

2. M. de Roquelaure, gouverneur de Languedoc.

je crois, déjà entrés, lorsque je m'aperçus que je ne les voiois plus, que je ne dormais pas; j'avais vu réellement un petit drôle[1] d'environ quinze ans dans la première chaise, la demoiselle Verchand et sa fille dans la seconde[2]; la mère habillée de noir, la fille de blanc, fort parée, avec une petite couronne ou chapeau de perles, sept ou huit grands coquins[3] à la suite avec des aubes blanches, des rabats de prêtres bien propres, les cheveux poudrés, les uns une couronne de laurier à la teste, d'autres un bonnet carré de taffetas blanc avec une aigrette et une cocarde de ruban bleu; chacun un bâton élevé à la main entouré de rubans de toutes couleurs et de lauriers, marchant avec une gravité ridicule; quelques femmes attachées et d'autres hommes aussi attachés ayant leurs habits ordinaires les suivaient, les hommes avaient des rabats de prêtres, les uns et les autres mal chaussés et de mauvaise mine. Les soldats tenoient des banderolles qu'ils avaient pris à ces fols. Elles étaient d'environ trois fois la longueur de celle des pains bénits de Paris et dans la même forme. Au milieu de chaque banderolle qui était de toute sorte de couleur, il y avoit des escrits[4].

Lorsque je me fus bien assuré que je ne rêvais pas, je m'informai du lieu où cette découverte avait été faite et des circonstances, j'y courus et j'y entrai. C'est la maison de la demoiselle Verchand, près le Puits du Temple. Je montai au premier étage dont voici la description[5] : j'entrai d'abord dans une grande chambre carrée dont le plafond est entièrement couvert d'une toile blanche tout autour de laquelle sont plusieurs inscriptions en lettres rouges, aussi bien que dans un ovalle au milieu de la toile et aux compartiments qui accompagnent cet ovale. A côté de la porte d'entrée, deux grands matelas sur le plancher; plusieurs bancs d'église tout neufs, pareils à ceux qui sont à l'église Saint-Paul; d'où par une porte et par une espèce de fenêtre d'environ cinq pieds de largeur sur un pied de hauteur, on voit une autre chambre tenant lieu de sanctuaire, le plafond garni comme la première. A un angle une chaire de prédicateur assez élevée, grande, faite de bois de noyer, bien travaillée. On y monte par un degré du même bois à barreaux. Vis à vis de la chaire un grand laurier dans un vase avec des bouteilles d'eau de vie, d'eau et de vin. Auprès de là un pain ordinaire rempli de dragées à la praline. Ce pain est entamé tout autour : on voit qu'il n'en a été coupé

1. Le jeune Pierre Cros, qui fut mis hors de cour, ainsi que Marguerite Verchant.
2. Anne Robert, veuve Verchant, née à Sommières.
3. Il y avait, plus exactement, six hommes et quatre femmes.
4. Le public crut à une mascarade surprise dans un tripot.
5. Cette description précise celle donnée par Roschach, *loc. cit.*, p. 978.

que de très petits morceaux à la fois. Trois pyramides creuses[1] d'environ cinq pieds de haut: elles sont de cannes couvertes de papiers de plusieurs couleurs sur lesquelles sont collées plusieurs inscriptions; plus de cent bâtons parés de rubans et de laurier. Un grand tableau représentant Moïse avec les tables de la loi écrites distinctement, deux cadres dorés remplis chacun de deux tables pareilles à celle de Moïse mais contenant toute autre chose; deux tambours plus petits que ceux des troupes avec leurs baguettes; des petites trompettes d'enfant; une fontaine pour baptiser. Au milieu de ce sanctuaire une grosse lampe couverte à plusieurs lampions remplie d'huile bien puante (je m'en suis aperçu parce qu'il en est tombé sur mon habit), elle est pendue au plancher; quantité de banderolles de taffetas couvertes d'inscriptions.

J'aurais souhaité avoir pu rester assez de temps dans ce temple pour pouvoir vous faire une narration de toutes les inscriptions que j'ai vues: les murailles en sont couvertes. Il y en a tant que les unes m'ont fait oublier les autres. Tout ce que je puis vous dire, c'est que la tendresse et la religion y sont mêlées dans toutes.

Cette secte a commencé le 1er janvier 1722[2] suivant une table que j'aie lue. Cette table porte que voici le temps venu où tous les hommes vont être égaux; les pauvres vont être riches comme les riches et les riches pauvres comme les pauvres. Dieu a enfin fait connaître par son esprit sa volonté; il veut que les hommes apprennent par les femmes à prier. Un gros volume contiendrait à peine toute ces inscriptions. Il y en a une qui contient que le royaume de Dieu le Père a été le premier; ensuite celui de Dieu le fils et qu'à présent, c'est celui de l'Esprit, et que c'est par les femmes que l'Esprit peut se communiquer à nous. On a aussi saisi un registre de mariages[3], il en contient environ quarante. Je ne sais si c'est le premier registre ou une suite. Il y a des rolles contenant les noms des initiés dans cette folle religion, le nombre va à plus de quatre cents; un livre pour le baptême : il y en a cinquante-cinq. On doit conclure par tout ce que l'on en dit (et il y a lieu de le croire) que cette religion nouvelle est un mélange de judaïsme, calvinisme, trembleurs et multipliants.

Voici ce qui se passa lorsqu'ils furent arrêtés. Le lieutenant de la maréchaussée avec sa troupe et le major de la ville avec un détachement investirent le quartier. On frappa à la porte de la part de monsieur le Duc. La demoiselle Verchand parut à sa fenêtre et la ferma après avoir dit

1. Tentes pyramidales qui figuraient le pavillon du Roi des rois, l'arche mystique de Sion, le pavillon du grand patriarche.

2. La date de la fondation de cette secte n'est pas indiquée dans Roschach.

3. Les mariages étaient rompus par consentement mutuel.

qu'elle l'ouvriroit lorsque monsieur le Duc viendroit lui-même. On la fit ouvrir par un serrurier. Lorsque le major et le prévôt furent parvenus à la porte de la chambre ils frappèrent. La porte leur fut ouverte aussitôt par un de ces habillés de blanc qui dit d'un ton grave et ferme : « Prévôt, que veux-tu? » mais il lui répondit par un coup de poing dont il le renversa. Un autre se présenta et cria d'un ton imposant : « Arrête ! » Pour réponse un coup de poing. Un troisième parut à genoux, tenant un livre à la main, et cria : « Respectez la parole de Dieu! » Pour response il reçut du major un bon coup de canne; dont il régala aussi le petit drôle de quinze ans qui était couché à terre et faisait le trembleur. L'officier qui commandait les troupes demanda au plus apparent de ces fanatiques qui estoient ces gens vestus d'aubes. Il répondit : « Ce sont les lévites du Saint-Esprit. » Et comme les soldats renversaient leur sanctuaire, il dit à cet officier : « Fais arrêter tes soldats, ne permets pas qu'ils détruisent les temples du Saint-Esprit[1]. »

On dit que la demoiselle Verchand est grosse. Elle seroit encore veufve si elle n'avoit été mariée par ces fols[2]. Chaque mariage ne subsiste que pendant la volonté des deux parties. La servante, jolie comme un cœur, a eu quatre maris. La fille de Mlle Verchand devoit être mariée la nuit dernière ; elle n'a cependant que douze ans. La demoiselle Verchand est fort jolie.

Dans le temps que cette cohorte passoit dans la Grand'rue, un cardeur de laine qui travaillait devant la porte d'un bourgeois fut surpris de rencontrer parmi ces fanatiques sa femme qui l'avait quitté depuis six mois et dont il ne savait pas le sort.

M. de Bernage[3] fait le procès à ces misérables.

A Montpellier, ce 7 mars 1723.

SÉANCES DU COMITÉ

16 *octobre* 1888.

Assistent à la séance, sous la présidence de M. le baron F. de Schickler, MM. G. Bonet-Maury, O. Douen, A. Franklin, F. Lichtenberger, W. Martin, Ch. Read. M. J. Gaufrès se fait excuser.

En exprimant l'espoir que pendant ce nouvel exercice, les réunions de la Société seront accompagnées de la bénédiction de Dieu, M. le prési-

1. Cette scène se passa le 10 mars. Elle n'est pas racontée par Roschach.
2. Elle avait épousé le *mage Moïse*, Antoine Comte, fils d'un cordonnier de Lunel.
3. Louis de Bernage, conseiller d'Estat, intendant en Languedoc.

dent énumère les deuils récents qui viennent de l'atteindre : après M. Ch. Sagnier, dont le bienfaisant souvenir se perpétuera au milieu de nous, MM. Lefort, H.-L. Bordier auxquels il a été rendu hommage dans le *Bulletin*, et MM. Racine Braud et G. Masson, dont il parlera sans tarder. M. de Schickler a eu le vif regret, ainsi que presque tous ses collègues, de ne pouvoir assister aux obsèques de M. Bordier dont le départ est une perte irréparable pour notre œuvre. S'associant à ces regrets le Comité charge son président d'en transmettre l'expression officielle à madame Bordier.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu ensuite et adopté et le secrétaire communique les éléments des derniers numéros du Bulletin pour 1888. L'article sur les *galériens pour la foi*, annoncé pour le 15 octobre, est devenu un travail si considérable qu'il a fallu l'ajourner, faute de place. En remerciant MM. F. de Schickler, Ch. Read, J. Bonnet et O. Douen de leur précieux concours, le secrétaire exprime l'espoir qu'un plus grand nombre de membres du Comité voudront bien, à l'avenir, lui assurer leur collaboration.

Le Comité s'entretient assez longuement du projet des protestants de Vassy et de celui de trois publications spéciales destinées à commémorer l'année prochaine le premier anniversaire séculaire de la liberté religieuse en France — puis il examine les dons déposés à la Bibliothèque. Outre les livres et brochures inscrits sur la troisième page de la couverture, elle a reçu : de M. le pasteur Arnaud trois cartes destinées à accompagner les extraits de feu M. le pasteur Auzière sur le Dauphiné, la Provence et le Vivarais; de MM. les pasteurs Labourgade et Guiton, et de M. Thibeaudeau. quelques manuscrits ou parchemins; de Mme veuve Encontre, le mantelet et le rabat du pasteur du désert Pierre Encontre; de feu Mme Doll, par M. de Félice, des livres; et de M. G. Browning, deux exemplaires, dont l'un en argent, de la médaille frappée par Grégoire XIII en l'honneur de la Saint-Barthélemy. Ces médailles, dont la Bibliothèque possédait déjà deux exemplaires du XVIe siècle, ont été frappées au Vatican qui en a conservé les matrices, en août 1888.

CORRESPONDANCE

Nous avons reçu, au sujet de notre *Chronique* du dernier *Bulletin*, consacrée à Fête de la Réformation, la lettre suivante :

« Mon cher ami et collègue, Blois, 20 octobre 1888.

« ... Je viens vous dire que je suis de votre avis pour le jour à choisir comme anniversaire de la Réforme, c'est-à-dire le 1er *novembre*. Je l'ai célébrée, ce jour-là, cette solennité, pendant des années, dans des *centres industriels* où personne ne travaille, et j'ai toujours eu du monde, surtout des catholiques, si le service avait lieu le soir.

« On ne détruit que ce qu'on remplace » : ce principe si pratique et si sûr devrait nous guider en cette matière comme en tant d'autres. J'ai déjà demandé à M. F. Puaux pourquoi, dans son *Annuaire protestant*, il ne remplaçait pas le mot de *Toussaint* par celui de *Réformation* qui se trouve dans plusieurs almanachs protestants. Je lui écris la même chose cette année.

« Recevez, etc. « J. LEQUEUX. »

Vers sur la mort de Servet
et renseignement sur son lieu de naissance.

Cette lettre, du 10 octobre, est traduite de l'anglais :

« Je viens de voir, dans le *Bulletin* du 15 juin, p. 296, un document intitulé *Impressions d'un témoin oculaire du supplice de Servet.* Pour le cas où vous n'en auriez pas encore découvert l'origine, je vous envoie les notes suivantes.

« Ce poème a été pour la première fois imprimé comme se rapportant à Servet, par De la Roche, dans les *Memoirs of Literature*, Lond. 1712, II, 82, et accompagné de la remarque que ce n'est qu'une partie d'un poème. Dans la traduction française des *Memoirs* (*Bibliothèque anglaise*, Amsterdam, 1717), la pièce brille par son absence. Mosheim écrivit à De la Roche pour en demander la raison, et reçut de lui une réponse datée de Londres, 2 sept. 1718, et disant : « Les vers français que vous me demandez sont supposés ; et par conséquent ils ne doivent pas entrer dans votre ouvrage. »

« Dans l'*Historia Serveti* d'Allwoerden, 1728, dont Mosheim est le véritable auteur, le poème a été réimprimé d'après De la Roche, avec une note sur son origine, expliquant qu'en réalité ce n'est qu'une adaptation à Servet d'un panégyrique sur la mort de Socrate par Théophile Viaud. Le plagiaire a, par exemple, remplacé *Athènes* par *Gehennes* et *Socrate* par *Servet.* Il a dû ignorer son sujet ou bien reproduire l'ignorance d'autrui, car les circonstances authentiques de l'incarcération et de la mort de Servet ne sont nullement conformes à celles que décrivent ces vers. Et l'on peut en dire autant des sentiments dont Servet était animé.

« Allwoerden emprunte aux *Uebersetzungen u. Gedichte* de Christian Hoffmann, Breslau, 1729, une traduction allemande de l'original qui a sans doute suggéré à Mosheim la source des vers imprimés par De la Roche. Vous dites que le manuscrit reproduit dans le *Bulletin* est du XVIᵉ siècle. Ceci est impossible. Théophile Viaud ne naquit pas avant 1590 et je crois qu'aucune de ses poésies n'a été imprimée avant 1621. Quoi qu'il en soit, votre document reproduit exactement le texte de De la Roche. La plupart des différences d'orthographe, peu nombreuses, semblent toutefois indiquer que le texte de De la Roche est plus fidèle que celui de votre manuscrit. Vous avez, il est vrai, *veoir* au lieu de *voir*, ce qui paraît plus conforme à l'orthographe du temps; mais, d'autre part, De la Roche

imprime *souspir*, *estranger*, *felicitez*, au lieu de *soupir*, *étranger*, *félicités*, comme votre manuscrit. Il y a certainement une relation intime entre les deux textes. L'un a dû être copié de l'autre et je croirais assez que De la Roche a copié votre manuscrit.

« Je pense aussi que la raison pour laquelle De la Roche dit qu'il ne donne qu'une partie du poème est celle-ci : la ligne se terminant par ces mots : *Fust achevé*, etc., laisse l'impression que le copiste a omis quelque chose à cet endroit. Mosheim soupçonne que De la Roche a omis un passage *Calvini famae et existimationi injuriosa*. Je crois au contraire que De la Roche n'a rien omis, mais pensait (sans doute avec raison) que dans le manuscrit qu'il a reproduit, il y avait une lacune.

« Agréez, etc. « ALX. GORDON. »

Belfast.

Nous n'avons pas sous la main les œuvres de Théophile, né huguenot comme on sait, et dont il faudrait parcourir surtout les premières éditions. Nous ne pouvons donc vérifier l'assertion de Mosheim et de notre correspondant. Nous nous bornerons à répéter, ainsi que nous l'avons imprimé, que l'*écriture* de notre texte est bien certainement celle du XVIe siècle. Mais cela ne prouve nullement que ce texte soit antérieur à 1621, car au commencement du XVIIe siècle on se servait souvent, pour écrire, des caractères du XVIe. Tout au plus cette circonstance tendrait-elle à prouver que le copiste (ou l'auteur ?) avait appris à écrire au XVIe siècle. L'*Auteur*, avons-nous dit, avec un point d'interrogation ; en effet, le volume manuscrit auquel nous avons emprunté cette pièce a longtemps séjourné en Angleterre où il a été acheté, et on a vu ci-dessus que c'est en Angleterre que ce poème parut pour la première fois en 1712.

Puisqu'il est question ici de Servet, profitons de l'occasion pour ajouter une note à celles qui précèdent. Un M. A. G., sans doute le même que notre honorable correspondant, vient de prouver dans un article du *Christian Life* (résumé dans le *Protestant* du 13 octobre) que Servet est né dans la petite ville de Villanueva de Sigena en Aragon. Dans l'église de cette localité isolée au milieu des montagnes, le retable de l'autel porte encore aujourd'hui, au sommet et de chaque côté, l'écusson et le nom de Servet. Et on a montré à M. G. une vieille et sombre maison qui est regardée comme celle de la famille de l'infortuné médecin.

N. W.

NÉCROLOGIE

M. Gustave Masson.

Nous n'avons pas épuisé la liste de nos deuils. Nous devons encore un hommage à l'un des meilleurs et plus anciens amis de notre Société, M. Gustave Masson, mort subitement, le 19 août dernier, chez sir Henry Doulton, dans sa soixante-dixième année.

Né à Paris en 1818, et voué de bonne heure à l'enseignement privé en Angleterre, Gustave Masson ne tarda pas à obtenir au célèbre Collège d'Harrow la chaire de langue et de littérature françaises qu'il a occupée avec distinction durant près de trente ans. Ses nombreuses éditions de classiques français à l'usage des écoles jouissent d'une légitime autorité de l'autre côté du détroit. Esprit curieux et investigateur en bien des sens, histoire, archéologie, voyages, Gustave Masson a beaucoup écrit et laissé des traces de son activité dans plus d'un domaine. Huguenot de cœur dans un milieu tout universitaire, il applaudit à la formation de notre Société et fut un de ses premiers correspondants. On peut lire ses communications (*Bull.*, t. Ier, p. 363; t. X, p. 116; t. XI, p. 271). Elles acquirent une nouvelle importance à partir de 1865. Il suffit de rappeler le *Discours par stances avec l'Esprit du feu roy Henri IV*, morceau magistral qui contient quelques-unes des plus belles strophes d'Agrippa d'Aubigné (*Bull.*, t. XV, p. 227), *Jean Desmaiseaux et ses Correspondants* (*Ibid.*, p. 237, 284, 332), l'*Histoire du Protestantisme français étudiée au Record Office*, d'après le recueil officiel des *Calendars* (t. XVII et suivants). On n'a pas oublié *le Massacre à Paris* (1572), drame de Marlow, contemporain de Shakespeare (t. XXV et XXVI).

Je ne saurais énumérer tous les articles du *Bulletin* dus à Gustave Masson, le plus obligeant et le moins exclusif des correspondants. La *Revue des questions historiques* n'eut pas moins de part à ses faveurs que le *Bulletin*. Il y rédigeait le *Courrier anglais*, et l'on n'a pu qu'admirer la rare flexibilité qui lui a permis de collaborer durant tant d'années à deux recueils si différents.

Dans ses vacances universitaires, Gustave Masson ne manquait pas de visiter ses amis de France. Il trouvait le plus aimable accueil à Paris, à Jouy, à Versailles. Aussi n'a-t-on pas appris sans douleur la mort soudaine du maître excellent, de l'érudit associé à tant d'œuvres historiques et littéraires, qui laisse un si grand vide dans une des plus illustres écoles anglaises, et dans le cœur de tous ceux qui ont pu apprécier sa parfaite bonté, sa libéralité d'esprit, sa fidélité à toute épreuve. Le nom de Gustave Masson éveillera toujours un souvenir reconnaissant et un écho très sympathique au sein de notre Société d'histoire.

J. B.

P.-S. — Le *Times* du 1er septembre a rendu un juste hommage à l'éminent professeur d'Harrow, et rappelé ses nombreuses publications, parmi lesquelles on remarque un petit volume, *The Huguenots*, histoire populaire de la Réforme française depuis son origine jusqu'à la mort de Louis XIV; offert à la Bibliothèque du Protestantisme français (*Bull.*, t. XXXI, p. 568). Le Catalogue de la Bibliothèque du Collège d'Harrow a été la dernière œuvre de M. Masson.

M. Racine Braud.

Un des plus anciens et plus fidèles amis de la *Société d'Histoire*[1], M. Racine Braud, vient de s'endormir du dernier sommeil, à l'âge de quatre-vingt-un ans, après une courte maladie, à Fontainebleau qu'il habitait depuis 1843, et où il avait, dès cette année même, avec le concours empressé du regretté pasteur Vivien, fondé, organisé et desservi le culte protestant, qu'il avait spontanément embrassé dès sa jeunesse.

Enfant de Paris, marié à une Anglaise de grand mérite qui fut un soutien pour lui et pour son œuvre, il s'associa, comme on sait, de cœur et d'âme, au progrès de l'Évangile en France et notamment dans la capitale. Il était un des plus anciens membres du Comité de l'*Alliance évangélique*, dont le *Bulletin du Monde chrétien*, qu'il a rédigé longtemps avec une remarquable largeur de vues, était l'organe dans notre chère patrie. Il a aussi rédigé, nombre d'années durant, *le Jeune Chrétien* et l'*Ami des pauvres et des orphelins*. Son activité était incroyable, propre à lasser de plus jeunes que lui : j'en sais quelque chose, moi qui avais peine à le suivre, en 1851, à Londres, lors de l'*Universal Evangelical Alliance*, où nous étions inséparables. Du reste, elle s'étendait à tout, témoin le journal *l'Abeille de Fontainebleau*, qui dans son numéro du 21 septembre, dit : « Fixé parmi nous depuis plus d'un demi-siècle, M. Braud s'était associé à toutes les œuvres utiles et avait rendu des services à bon nombre de nos concitoyens. Favorisé d'une vieillesse exceptionnelle, il a conservé jusqu'à la fin une rare activité. Ses derniers moments ont été adoucis par la présence de ses nombreux enfants et petits-enfants, objets de sa constante sollicitude. »

Que ces derniers, tous de mes meilleurs amis, me permettent de me faire l'interprète des regrets et des sympathies de tous.

A. ESCHENAUER,
ancien pasteur à Strasbourg.

1. Il s'était inscrit, quarante-cinquième, sur la première liste de membres souscripteurs, et fut un des premiers et des plus généreux bienfaiteurs de la Bibliothèque, qu'il avait notamment enrichie de journaux et rapports collectionnés par lui pour ses *Tablettes historiques du protestantisme français*, Paris, 1872, 388 pages in-8°.

Le Gérant : FISCHBACHER.

MOTTEROZ. — Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2.

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner, qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

LIVRES RÉCENTS DÉPOSÉS A LA BIBLIOTHÈQUE.

E. ARNAUD. **Histoire des Protestants du Vivarais et du Velay, pays de Languedoc, de la Réforme à la Révolution**, avec une carte. *Volume premier:* 1re, 2e et 3e période, établissement de la Réforme, guerres de religion et régime de l'Édit de Nantes. — *Volume second:* 4e période, le Désert. — 2 beaux vol. grand in-8 de VIII-696 et 473 pages. — Chez l'auteur, à Crest (Drôme), 1888. 15 francs.

P. CAPPON. **Pierre Boissatrant, ministre de la R. P. R. à Niort.** (Inventaire des effets du sieur Elie Boudinot, 16 avril 1686: Permission à Pierre Boissatrant de sortir du royaume et de vendre ses biens, 26 septembre 1685, etc.). *Revue poitevine et saintongeaise* du 15 mai 1888.

F. ANDRÉ, archiviste. **Inventaire sommaire des archives communales de la ville de Mende.** In-4 de IV-35, 71, 7, 10, 26, 7, 24, 2 pages. Tables. Mende, imprimerie Ignon, 1885.

G. BAGUENAULT DE PUCHESSE. **La campagne du duc de Guise dans l'Orléanais en octobre et novembre 1587**, 28 pages in-8. Carte. Tirage à part. Orléans, Herluison, 1885.

D. N. TARROU. **Orthodoxie et libéralisme.** Lettre à M. le professeur A. Sabatier, 16 pages in-8. — Nîmes, Lavagne-Peyrot, 1888.

— **Synode particulier de la cinquième circonscription.** Compte-rendu de la 7e et de la 8e session (*Pamproux*, 18-19 avril, 1887, et *Saint-Sauvant*, 28 et 29 mai 1888). Deux brochures de 11 et 18 pages in-8. — Alençon, Guy, 1887 et 1888.

G. BAUM, E. CUNITZ, E. REUSS. *Joannis Calvini Opera quæ supersunt omnia*, volume XXXVII; *Commentarii in Isaiam prophetam pars posterior*, cap. XL-LXVI, et *Prælectionum in Ieremiam prophetam pars prior*, cap. I-VII, in-4 de 706 col. — Brunsvigæ, Schwetschke, 1888.

J.-L. VAÏSSE. **Constitution religieuse, économique et politique du règne de Dieu et du nouveau monde, donnée à toutes les nations par le Messie consolateur, libérateur des peuples.** Trois parties: Mosaïsme, Christianisme, Spiritualisme, en 3 vol. in-8 de XXXII-352, XIII-196, et XIII-586 pages. — Toulouse, boulevard Saint-Aubin, 40, 1889.

— **Synode particulier de la quatorzième circonscription.** Compte rendu de la huitième session tenue à Saint-Jean-du-Gard, les 17 et 18 avril 1888. 8 pages in-8. Anduze, Castagnier, 1888.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 50 POUR 1888

37e ANNÉE. — 1888

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TROISIÈME SÉRIE. — SEPTIÈME ANNÉE

N° 12. — 15 Décembre 1888



PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES
ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)
33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie
LEIPZIG. — F. Brockhaus.
BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1888

MOTTEROZ. — Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2.

SOMMAIRE

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* devra être adressé, sous le couvert de M. le Président de la Société, à M. N. WEISS, secrétaire de la rédaction, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8 de 56 pages au moins avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante : 1 fr. 50.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

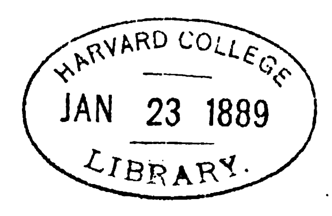
Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; ***l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.***

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.



SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LE MINISTRE ANTOINE DE CHANDIEU

D'APRÈS SON JOURNAL AUTOGRAPHE INÉDIT

(1534-1591)

V. Les dernières années. 1583-1591[1].

(*Fin*)

Chandieu ne fit pour le moment que toucher barre à Genève, se remettant en route après quinze jours de repos, pour s'acquitter d'une mission délicate, dont le roi de Navarre l'avait chargé auprès des cantons réformés et des États protestants de l'Allemagne. Outre Ségur, son représentant attitré depuis quelques années, Henri avait envoyé en ces contrées, à la fin de décembre 1587, un de ses chambellans, Antoine de Moret, sieur *Des Réaux*, porteur d'un double message : auprès des Suisses, il devait se plaindre de la conduite de leurs troupes, dont la défection avait commencé la déroute de l'armée auxiliaire[2]; des princes allemands, il devait s'efforcer d'obtenir de nouveaux secours en hommes et en argent. Mais Des Réaux put bientôt se rendre compte de la difficulté de sa tâche et de l'atteinte profonde que les derniers événements avaient portée

1. Voy. le *Bulletin* du 15 novembre dernier, p. 561 et suiv.

2. Les Suisses avaient commencé à négocier secrètement avec Henri III dès le 19 octobre, et capitulèrent le 27 novembre pour leur seul compte. Voy. Tuetey, *les Allemands en France*, Montbéliard, 1883, t. Ier, p. 124 et suiv.

à la considération de son maître et aux intérêts huguenots. Non seulement, en Allemagne, les organisateurs et les chefs de l'armée battue, Dohna, La Huguerye d'un côté, Guitry, Ségur, Bongars de l'autre, se décriaient à l'envi par des pamphlets haineux et s'accablaient de sanglants reproches, mais la capacité, la loyauté même du roi de Navarre était ouvertement discutée. La Huguerye, qui travaillait en secret pour le duc de Lorraine, laissait entendre que le Béarnais, d'accord au fond avec le roi de France, avait lui-même provoqué la défection des Suisses.

La situation étant telle, Henri comprit que, pour regagner tant de sympathies perdues, il fallait la présence d'un homme dont le caractère fût entouré d'un respect universel, et dont l'autorité et la réputation fussent incontestées « entres toutes personnes désireuses de l'avancement de l'Église[1] » ; c'est pourquoi il s'adressa à Chandieu. « J'envoye le sieur de La Roche-Chandieu en Suisse et en Allemagne, écrit-il à Ségur[2], avec charge de vous dire bien particulièrement l'état de nos affaires et nos résolutions et desseins, et de prendre instruction de vous pour la conduite de sa négociation, vous priant de l'assister et user de cette occasion. Je ne doute point que sa piété et qualité ne donnent beaucoup de bonne odeur à nos affaires. Il a été présent à tout ce qui s'est passé, et peut être témoin et juge de mes actions. Il sait à qui on peut imputer la faute des inconvénients advenus, et à qui non. »

Dans ses *Instructions*[3], le roi enjoignait à Chandieu de travailler à la sûreté des Églises, qui n'étaient plus debout qu'en Navarre et dans les trois provinces de Guyenne, Languedoc et

1. *Mémoires et Corresp. de Duplessis*, t. IV, p. 195.

2. *Recueil des lettres missives de Henri IV*, publié par Berger de Xivrey, t. II, p. 317. Cette lettre, non datée, est de janvier 1588, non de novembre 1587, comme le pensait l'éditeur.

3. *Instruction pour le Sr. de La Roche-Chandieu, ministre de la parole de Dieu en la maison du Roy de Navarre, sur ce qu'il aura à dire à son illustre cousin, monsieur le duc Casimir, administrateur de l'Électorat.* Je dois une copie de cette pièce, signée du roi, à Montauban, le 29 janvier 1588, à l'obligeance de M. L. de Tscharner.

Dauphiné; et ajoutait : « Il démontrera combien il est nécessaire qu'il y ait une bonne correspondance entre ceux de la Religion, tant de France que d'ailleurs, pour mieux résister aux desseins des ennemis... Et au cas que le sr. de La Roche-Chandieu voyait qu'on aurait donné quelques mauvaises impressions par delà, des actions du seigneur roi, pour les inconvénients advenus, il les éclairera, comme ayant été présent à ce qui s'est passé, étant des plus proches de la personne de Sa Majesté. » Ces instructions furent complétées par les lettres que Chandieu recevait dans le cours de ses négociations : ainsi le roi lui écrivait, de Saint-Jean-d'Angely[1], lui parlant de la mort du prince Henri de Condé, que l'on soupçonnait avoir été empoisonné, et d'une tentative d'assassinat projetée sur sa propre personne; il terminait par ces mots : « Je me recommande toujours à vos bonnes prières. Travaillez, je vous prie, à ce que nous soyons secourus, car nous n'avons point faute de résolution, de courage, de zèle et affection, et saurons bien faire notre profit des fautes passées. » En même temps Duplessis adressait à Ségur et à Chandieu un mémoire[2], où, de la part du roi, il leur parlait avec plus de détails des mêmes sujets, mais où il s'étendait en particulier sur un nouvel objet de négociation, savoir sur le choix du mari qu'il conviendrait de trouver pour la jeune duchesse de Bouillon, conformément aux dernières volontés de son frère. Par la mort de celui-ci, décédé à Genève ensuite des fatigues éprouvées dans la fatale expédition des reîtres, Charlotte de La Mark, âgée alors de quatorze ans, héritait entre autres des villes fortes de Sedan et de Jametz, qu'il importait de conserver en mains protestantes; le vicomte de Turenne, auquel Henri avait pensé dès l'abord, et auquel il revint par la suite, avait paru battre froid. « Le roi de Navarre, continue Duplessis, aurait pensé proposer

1. Le 4 avril 1588, non vers le 20 mars, comme le pensait l'éditeur des *Lettres missives*, qui reproduit cette lettre, t. II, p. 351, ainsi que M. de Barthélemy, *la Princesse de Condé, Charlotte-Catherine de la Trémoille*, Paris, 1872, p. 224.
2. *Mém. et Corresp. de Duplessis*, t. IV, p. 194 à 200.



auxdits sieurs de Ségur et de La Roche, et non à autres, deux mariages pour la susdite héritière, pour être par eux choisi. proposé et poursuivi en son nom celui qu'ils jugeront, pour les circonstances des lieux, affaires et personnes, plus utile pour l'établissement de l'Église, bien de cet État et avancement de son service, et surtout celui qui peut apporter plus de soulagement présent aux présentes nécessités qui nous travaillent. L'un est du jeune Palatin, neveu de monseigneur le duc Casimir..., l'autre est du prince d'Anhalt... Remet le tout ledit seigneur roi en la prudence desdits sieurs, desquels il désire au plustôt avoir résolution de ce qu'il doit attendre de leurs négociations et labeurs pour le secours de ses affaires. » Je ne sais quel usage les deux ambassadeurs purent faire de ces ouvertures, qui n'aboutirent pas; mais une lettre privée, que Duplessis écrivait à Chandieu bien des mois plus tard[1], montre que ce dernier continua à se préoccuper du sort de cette intéressante héritière, dont Henri avait, en attendant, confié la défense au généreux La Noue.

Parti de Genève le 19 mars 1588 (ancien style), Chandieu arrivait à *Heidelberg* le 1er avril, après s'être arrêté à *Berne*, *Bâle* et *Strasbourg*[2]; de Heidelberg, il se rendait à *Cassel* et à *Francfort*, pour revenir encore à la première de ces villes, où il séjourna le plus longtemps; car c'était Jean-Casimir avant tout qu'il s'agissait de se concilier. Malgré l'hostilité de *La Huguerye*, qui penchait depuis longtemps déjà du côté des Guises et dont les conseils avaient été trop écoutés jusque-là à Heidelberg, et en dépit des violences de Dohna à Francfort,

1. Le 30 décembre 1588. *Mém. et Corresp.*, t. IV, p. 294.

2. Les lettres du roi, presque identiques, pour l'accréditer dans ces trois villes, datées de Montauban, 29 janvier 1588, existent encore aux archives de Berne (*Frankreich*, t. III) et de Bâle (L. 117, n° 87); Stettler (*Chronicon*, Bern 1626, t. II, p. 326) a reproduit la première, en allemand; celle pour Strasbourg est dans les *Lettres missives de Henri IV*, t. II, p. 335. — Voy. aussi les additions de Bruckner à la *Bassler Chronick* de Wurstisen, édit. de 1883, p. 477. — Chandieu était encore porteur de lettres de Chastillon, du 17 février, au Conseil de Berne et à Jean-Casimir; conf. Delaborde, *François de Chastillon*. p. 322 et suiv., et *Mémoires de La Huguerye*, t. III, p. XXI et 230.

que Bongars réprima vertement[1], Chandieu paraît avoir réussi dans la partie essentielle de sa mission; aussi le pasteur Daniel Toussain peut-il écrire à Hotman, à Genève, faisant allusion à un passage célèbre de l'*Iliade*[2] : « Ce nous a été une très grande joie de voir l'excellent Sadeel. C'est bien un tel intercesseur qu'il fallait envoyer pour guérir les blessures portées par la coupable et furieuse Folie. » Jean-Casimir témoigna au négociateur son contentement, entre autres, par le don d'une médaille d'or à son effigie[3].

Personnellement Chandieu fut partout extrêmement bien reçu dans le cours de ce voyage. A la joie de revoir son fils Daniel et d'anciens amis, comme *Toussain*, s'ajoutait celle d'en faire de nouveaux. Lect dit qu'il fut l'objet de distinctions particulièrement honorables de la part des universités et des Églises, comme de celle des magistrats et des souverains; et Chandieu lui-même, publiant l'année suivante deux ouvrages théologiques[4], commencés depuis longtemps, les dédiait, en date du 1er mars 1589, aux jeunes princes *Frédéric*, comte palatin, et *Maurice* de Hesse (connus plus tard sous les noms

1. Conf. de Ruble, dans les *Mémoires de La Huguerye*, t. III, p. XVIII; Anquez, *Henri IV et l'Allemagne*, p. XXIX et suiv. Voy. aussi Hagen, *Zur Geschichte der Philologie*, Berlin, 1879, p. 77 et suiv.

2. *Tales omnino Litae erant huc mittendae ad ea vulnera sananda, quae furiosa Ate inflixerat* (Comp. *Iliade*, IX, 502 et suiv.). *Hotomanorum Epistolæ*, p. 149. La lettre est de Heidelberg, 10 avril 1588 (non 1582, comme porte l'imprimé).

3. La Huguerye, *Mémoires*, t. III, p. 227. Voyez du reste tout ce que cet auteur dit de la mission de Chandieu, ensuite de laquelle sa propre influence auprès de Casimir fut fort diminuée : p. 224 à 227, 230, 245 et 252.

4. *De spirituali manducatione Corporis Christi*... s. l. Io. Le Preux, 1589, in-8; *De sacramentali manducatione Corporis Christi*... ib. 1589; l'un et l'autre reparurent, en 1590, en seconde édition augmentée. Conjointement avec son livre de 1585 sur la nature humaine de Christ, ces deux écrits furent vivement attaqués plus tard par les théologiens luthériens Egide *Hunnius*, Balthasar *Mentzer*, Phil. *Nicolaï*, Léonard *Hutter*, auxquels le réformé Matthias *Martini*, professeur à Herborn, répondit avec vigueur; mais cette vive et longue controverse, qui se poursuivait encore pendant les premières années du XVIIe siècle, se place presque tout entière après la mort de Chandieu, de même qu'une attaque d'un autre luthérien, Jean *Winckelmann*, contre un opuscule posthume, publié, peut-être à tort, sous le nom Sadeel, à Lich, en 1597.

de Frédéric IV et de Maurice le Savant), en témoignage de l'accueil qu'il avait reçu à Heidelberg et à Cassel, de la part de Jean-Casimir et du landgrave Guillaume le Sage, ainsi que de tout leur entourage; il nomme spécialement Othon de *Grunrade*, dans la première de ces villes, le gouverneur Bernard *Keutel* et le chancelier Henri *Hund* (en latin *Canisius*), dans la seconde.

Chandieu sut faire servir son voyage de plus d'une manière au bien des Églises : passant à Lausanne à l'aller et au retour, il cherche à ramener à la modération ses amis *Aubéry* et *Bœuf*, alors dans le vif de la discussion que nous avons mentionnée précédemment, et se préparant à aller au synode de Berne, qui doit les juger[1]; à Francfort, il engage le Poitevin B.-C. *Bertram*, orientaliste de mérite, qu'il connaissait de Genève, à accepter une vocation pour la chaire d'hébreu de Lausanne, que Michel Hortin venait de quitter[2]. Les questions ecclésiastiques avaient aussi été l'objet de ses entretiens à Payerne avec le pasteur Nicolas *Séguier*, originaire de Paris, à Berne avec Christian *Am Port*, professeur de théologie, et à Bâle avec Jacques *Grynée*, avec lequel il commença dès lors une active correspondance, qui ne cessera qu'à sa mort.

Rentré à *Genève* le 15 mai 1588 (style ancien), Chandieu continua à s'occuper activement des affaires du roi, qui étaient celles des Églises; malheureusement les lettres qu'il reçut encore de Henri n'ont pas été retrouvées jusqu'ici, sauf un

1. *Sadeelus noster,... Lausannam transiens, cum Alberianis colloquetur. utinam aliquo cum fructu.* Beza Grynæo, 12 mart. 1588. — *D. Bovem et D. Alberium pacem colere, magna cum laetitia videmus; quod, ut perpetuum sit, et opto et precor.* Sadeel Grynæo, 16 aug. 1588.

2. « Etant à cette dernière foire de Francfort, M. Bertramus a donné toute assurance de sa volonté à Mons. de Chandieu, qui aussi de bouche le nous a fidèlement rapporté. » Lettre de Bœuf au Conseil de Berne, Lausanne, 21 mai 1588; aux Archives cantonales à Lausanne, d'après une communication obligeante de M. A. de Crousaz, archiviste. — Professeur à Genève depuis bien des années, Bertram avait dû être congédié, en octobre 1586, à cause de la pénurie de la République; étant à Heidelberg, en avril 1587, il fut nommé pasteur de l'Église française de Frankenthal, poste qu'il occupa un an.

court billet, de La Rochelle, 4 juin 1588[1]. Avec Bèze, il était à Genève un des hommes de confiance chargés par le roi de recevoir les sommes réunies par les protestants de France, aux fins de payer les dettes contractées en Suisse et en Allemagne pour l'entretien des troupes[2]; mais, comme cela était à prévoir, il recevait plus de réclamations que d'argent; une lettre à Grynée, du 24 mai 1589, montre la peine qu'il se donnait pour faire prendre patience à des créanciers alarmés; avec une entière bonne foi il assurait que le roi de Navarre ne manquerait pas de faire droit à tous, dès qu'il le pourrait, comme il l'écrivait à Chandieu dans toutes ses lettres; mais l'événement devait montrer que cette confiance était illusoire, car Henri IV, roi de France, ne payera pas les dettes contractées par le roi de Navarre. Heureusement que Chandieu ne sera plus là pour être témoin de ces choses.

Quoi qu'il en soit, il conserva toujours une affection profonde pour ce roi, duquel il attendait beaucoup de bien, mais dont il ne se cachait pas les faiblesses; et il ne cessait pas de prier pour lui. Lorsque, le 4 août 1589 (style ancien), la nouvelle se répand à Genève que Henri III vient de mourir assassiné, mais non sans avoir désigné lui-même le roi de Navarre pour son successeur, Chandieu inscrit ce grand événement dans son Journal, et y joint la prière suivante, en faveur de celui auprès duquel il a eu charge d'âme :

O juge éternel, dont j'adore les conseils merveilleux et insondables, aie pitié de ton Église, et dirige par ton esprit le roi de Navarre, maintenant roi de France; fortifie-le par ta vertu, assiste-le de ton secours, de sorte que, escorté par l'armée de tes anges, il marche en sûreté au travers des assauts, des pièges, des trahisons, des complots, en un mot au travers de toutes les ruses et de toutes les violences; et qu'il s'emploie

1. Attribué à tort à la fin de mars, dans les *Lettres missives*, t. II, p. 357; reproduit aussi par M. de Barthélemy, *l. c.*, p. 226.

2. Voy. *Mémoires et Corresp. de Duplessis*, t. IV, p. 258. — Encore le 25 janvier 1591, moins d'un mois avant sa mort, Chandieu se préoccupe, avec Bèze, d'un emprunt à faire en Allemagne pour payer les mercenaires que Turenne est en train de rassembler à l'étranger pour Henri IV.

avec activité, fidélité et succès à l'établissement des Églises évangéliques. Fais, ô Père céleste, roi des rois et seigneur des seigneurs, qu'il soit une lumière pour tous par sa piété et sa justice; soumets sa conduite à tes commandements; accorde lui des conseillers pieux, droits et sûrs. Allume en son âme un zèle ardent pour la propagation de l'Évangile; suscite, confirme et maintiens des pasteurs fidèles, vertueux, saints, et bénis leurs travaux. Rassemble sous son autorité le royaume de France divisé; appaise les troubles; incline les esprits des hommes pour que tous acceptent ton juste dessein. Brise, éteinds et détruis, par ta force toute puissante et ton très juste jugement, les Guizes sanguinaires, perfides, antichrétiens, acharnés, et toute leur faction impie et criminelle. Donne à *Henri IV, roi de France et de Navarre*, un règne prospère, heureux et long, à la gloire de ton saint nom, pour l'édification de l'Église chrétienne, pour la ruine de la papauté romaine et de tout ce qui est antichrétien, enfin pour la consolation de tous les hommes pieux, spécialement de moi et de tous les miens.

Quelques mois plus tard, le 1er janvier 1590, Chandieu recevait encore une lettre de la main du roi, ce dont il prend note avec une grande joie : « C'est ici la première lettre que j'ai reçue de *Henri IV, roi de France et de Navarre*. — Protège-le, Père tout puissant, à l'ombre de tes ailes, et affermis son âme dans la vraie religion. » Une lettre de Bèze à Grynée (15 janvier 1590) nous montre que Chandieu ne se contentait pas de prier pour le roi, mais qu'il l'exhortait aussi par lettres : « Quant au roi, écrit Bèze, nous recevons à son sujet les meilleures nouvelles de la part de gens dont le témoignage est pour moi d'une grande valeur... Mais, puisque ce prince est assailli, comme pas un, par les plus grands périls de droite et de gauche, il a besoin des prières et des loyaux avis de tous les hommes de bien, ce dont notre Sadeel et moi nous nous acquittons aussi bien que cela est possible à distance. »

Les sentiments exprimés dans ces citations font comprendre quelle douleur Chandieu aurait ressentie s'il avait pu prévoir le changement de religion de son royal pénitent, deux ans après sa mort; mais ils sont insuffisants pour autoriser la supposition qu'il ait eu sur ce point plus de clairvoyance que

Duplessis, dont les yeux ne se dessillèrent qu'à la dernière extrémité; et rien ne vient corroborer le témoignage isolé d'Aubigné[1], lorsqu'il dit, parlant de l'an 1593: « Voilà le Roi à la messe; nouvelle qui fut moins étrange, comme prévue par plusieurs, et entre autres par La Roche-Chandieu, qui depuis languit jusques à la mort de déplaisir. »

Lorsque Chandieu rentra à Genève, il espérait sans doute pouvoir y vaquer en paix à ses travaux théologiques et à l'éducation de ses enfants; comment se serait-il douté que la ville qui servait de refuge assuré aux siens, comme à tant d'autres, allait être, elle aussi, exposée aux troubles, aux souffrances et aux dangers de la guerre, et d'une guerre qui la mettrait à deux doigts de la destruction?

Genève avait vu mourir, en 1580, un dangereux adversaire en la personne d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie; mais son fils Charles-Emmanuel, jeune, ambitieux, belliqueux et persévérant, devait être pour elle un ennemi autrement acharné, qui, pendant plus de vingt ans, ne cessera de l'avoir pour objectif dans toutes ses entreprises. Divers complots, découverts à temps, et d'incessantes tracasseries avaient montré déjà aux vigilants magistrats de Genève à quel voisin déterminé ils avaient affaire. Lorsque, en 1585, il devint gendre de Philippe II, roi d'Espagne, et, par conséquent, l'allié des Guises, son audace s'accrut de l'appui que lui donnaient ces

1. *Histoire univ.*, éd. 1626, t. III, p. 503. Si, à la rigueur, ce passage n'implique pas absolument l'anachronisme qu'il semble contenir à première vue, on n'en peut dire autant de cette citation de Chorier (*Abrégé de l'histoire du Dauphiné*, livre 10), reproduite sans observation par Teissier, dans ses additions aux *Eloges des hommes savans tirés de l'Histoire de de Thou*, Leyde, 1715, t. IV, p. 140: « Le roi écoutait Chandieu avec plaisir. Les erreurs semblaient des vérités dans ses discours; mais il quitta la cour après que le roi les eut abjurées. Il eut peur qu'on ne le regardât comme un captif attaché au char de triomphe de la religion catholique, qui avait porté ce prince à l'Église. » L'abjuration de Henri IV eut lieu le 25 juillet 1593; Chandieu était mort le 23 février 1591 (ancien style).



puissants ennemis des reformés[1]; enfin, le pape Sixte-Quint était si résolu à en finir avec la Rome protestante, qu'un moment, en 1586, il pensa se mettre lui-même nominalement à le tête de la croisade projetée[2]. Henri III seul, que le traité de Soleure, conclu en 1579, unissait plus étroitement à Berne comme à Genève, avait empêché la tempête d'éclater; mais la journée des Barricades, en mai 1588, semblait l'avoir si bien maté, qu'il était prêt, sur ce point-là aussi, à capituler devant le duc de Guise triomphant[3]. L'impuissance du roi de France était, pour le duc de Savoie, chose si indubitable, que, en octobre 1588, il se décidait à faire occuper militairement un territoire appartenant alors à la France, le marquisat de Saluces, qui venait de conclure une trêve avec Lesdiguières, le chef des protestants dans le Dauphiné. En même temps il réunissait des troupes dans le Chablais et ourdissait, avec le bourgmestre de Lausanne et quelques affidés, une conjuration pour faire rentrer le pays de Vaud sous sa domination. Berne et Genève, se sentant directement menacées, s'étaient armées.

Cependant un changement s'opérait dans la situation politique de l'Europe : l'Espagne consternée voyait périr la flotte formidable par laquelle elle avait cru subjuguer l'Angleterre; en France, Henri III, après s'être débarrassé par le poignard du Balafré et de son frère le cardinal, s'était jeté dans les bras du roi de Navarre pour résister à la Ligue; ensemble ils avaient envoyé en Suisse un fort adroit négociateur, Nicolas Harlai, sieur de *Sancy*, qui poursuivait le double but de lever, sans argent, des troupes pour son maître, et d'engager Berne et Genève à commencer la guerre contre la Savoie. Il réussit si

1. Voy. De Croze, *les Guises, les Valois et Philippe II*, t. I, p. 322 et 386 suiv.

2. Voy. les notes de Gautier à l'*Histoire de Genève par Spon*, Genève 1730, édit. in-12, t. II. p. 148 et suiv. — C'est là ce qu'un grave historien catholique, fort érudit, expose, sans ironie, de la manière suivante : « En Suisse, il (le pape) voulait délivrer Genève opprimée par les protestants. » *La Ligue et les papes*, par le comte Henri de L'Épinois, Paris 1886, p. 38. *O sancta simplicitas!*

3. De Croze, *l. c.*, t. II, p. 95 suiv. et 348; de L'Épinois, *l. c.*, p. 185.

bien que, dès le 2 avril 1589 (vieux style), la petite armée génevoise, commandée par *Guitry*, ouvrit hardiment les hostilités; puis, en mai, après qu'une série de succès eut bien engagé la mêlée, Sancy sut décider les dix mille Suisses qu'il avait recrutés, en partie avec l'argent des Génevois, à le suivre en France pour combattre la Ligue sous les deux Henri [1], laissant Genève, que Berne abandonnait à son tour lâchement peu de mois après, s'en tirer comme elle pourrait des mains d'un ennemi irrité, dont l'armée s'augmentait de nombreux soldats espagnols et de quatre mille Français ligueurs [2].

Je ne puis esquisser ici, ne fût-ce même qu'en m'en tenant aux événements capitaux, l'histoire de cette lutte vraiment héroïque, dans laquelle Genève risqua à plusieurs reprises de sombrer [3]. Mais je dois marquer la place prépondérante qu'elle tint dans les préoccupations de Chandieu, et cela à un double titre : ses deux fils aînés, *Jean* et *Jacques*, avaient pris les

1. L'histoire des deux compagnies bâloises faisant partie de ces troupes, de 1589 à 1593, a été racontée, à la lumière des lettres et rapports officiels de leurs capitaines, par M. Vischer-Merian, dans le *Basler Jahrbuch für* 1885, p. 150 à 265.

2. Henri IV, comprenant la nécessité de soutenir Genève, lui envoya du moins, dès qu'il fut roi de France, un officier expérimenté et dévoué, Claude de Cossé, sieur de *Lurbigny*, qui fut général des troupes génevoises dès le 23 août 1589; ayant été sérieusement blessé le 1er juin 1590, Guillaume de Clugny, baron de *Conforgien*, arriva le 23 août suivant pour le seconder; vers la fin de l'année, *Sancy*, puis *Guitry*, apparurent de nouveau, cette fois avec des renforts. — Lurbigny a droit à notre intérêt spécial, par le fait que *Jacques de Chandieu*, en épousant sa fille unique, Sara, héritera plus tard du titre de seigneur de Lurbigny. Voy. *France protestante*, 2e éd., t. V, col. 1149.

3. Qu'il me soit permis, en renvoyant aux histoires de Genève, ainsi qu'à de Thou, à Goulart (dans les *Mémoires de la Ligue*, III, p. 696 et suiv., IV, p. 690 et suiv. et V, p. 790 et suiv.), à L. Vulliemin (t. XII de l'*Histoire de Jean de Müller*), à M. Gaberel (*les Guerres de Genève aux XVIe et XVIIe siècles*, Genève, 1880), de rappeler aussi un roman historique, dans lequel M. Du Bois-Melly, qui a fait déjà ses preuves dans ce genre, a agréablement mis ses patientes recherches au service de son talent de narrateur : *Eve de La Pasle, épisode de la guerre de Genève*, 1589-1590. Genève et Bâle, 1886. Notons aussi la *Muse chrestienne*, de Pierre Poupo, avocat de Bar-sur-Seine, publiée en deux parties en 1590 et 1592, et réimprimée partiellement à Paris en 1886, dans laquelle cet ami du pasteur Goulart, réfugié à Genève, chante un si grand nombre de souvenirs de cette guerre, et pleure les morts les plus illustres, notre Chandieu entre autres.

armes dès l'abord, sous Guitry, dans les compagnies suisses, levées pour la défense de la ville hospitalière à laquelle leur famille portait tant de reconnaissance; mais ils durent suivre leur corps de troupes en France; Jean se trouva, entre autres, à la bataille d'Ivry, et, vers la fin de 1590, il courut de sérieux dangers à Pithiviers. Je laisse à penser de combien de prières, souvent inscrites dans le *Journal*, le père accompagnait ces fils si tendrement aimés et qui ne devaient plus avoir la joie de le revoir.

Mais la guerre réclamait à d'autres titres encore ses pensées, ses prières et son dévouement, comme le témoignent de nombreuses pages de son *Journal*, que j'omets à regret, et comme un des hommes les plus distingués de la Genève d'alors, le professeur Jacques *Lect*, du Conseil des Deux Cents et plus tard syndic, le rappelle dans les paroles suivantes :

Bien que son cœur souffrît à cause de nos malheurs, il passa le reste de sa vie dans ce refuge, hélas trop peu paisible. Non seulement il remplit les fonctions pastorales, mais il donnait à notre Conseil, qui l'en priait, son avis sur les affaires publiques; et, lorsque quelque malheur arrivait, il rendait courage à tous. Bien plus, il accompagnait très souvent les troupes au combat, et, imposant la confiance par son aspect comme par sa parole, il enflammait d'une sainte et efficace intrépidité notre petit nombre, lancé contre tous les milliers des ennemis. Il mettait tous les cœurs en contact avec Dieu, soit qu'il s'agît d'implorer la victoire, et, bientôt après, d'en rendre grâce publiquement, soit qu'il fallût, selon les circonstances, consoler et calmer.

Laissons Chandieu raconter lui-même le combat du *Plan-les-Ouates*, au commencement duquel il avait fait la prière avec la troupe[1] :

Je n'ai point remarqué, écrit-il à Grynée le 12 juin 1589, chez tous ici, cette petite foi dont tu parles dans ta lettre. Et certes, lorsque, le 3 de

1. Il fit de même, le 12 juillet 1589, au combat de *Pinchat*; voy. Gautier, dans Spon., *l. c.*, II, p. 213. — Le *Journal* contient un récit presque identique à celui de la lettre ci-dessus, dont l'original est à la Bibliothèque de l'Université de Bâle, ms. G. II, vol. 11, p. 3.

ce mois, l'ennemi s'est approché du retranchement construit à la légère par nous au-delà de la rivière de l'Arve, nos soldats ont soutenu le choc avec un tel courage, que l'on aurait à peine dû attendre davantage si cette armée qui nous a quittés[1] avait encore été dans nos rangs. Chacun a reconnu que ce départ a été amené par la souveraine providence divine, afin que la gloire de Dieu en éclate d'autant plus vivement. Mille chevaux ennemis et environ quatre mille hommes de pied ont été repoussés par nos deux cents fantassins[2]; les nôtres, s'élançant hors du rempart en rase campagne, ont attaqué à coups d'arquebuse les cavaliers armés de lances. Du haut d'une colline voisine le duc de Savoye contemplait la bataille; et plaise à Dieu qu'il reconnaisse enfin, sérieusement et du fond du cœur, la main de Dieu, vengeur de l'Église. — Le combat, que l'ennemi a recommencé à deux reprises, a duré de onze heures du matin à trois heures après midi. Le comte de *Salenove*, général de l'armée savoyarde, ou maréchal de camp, comme on dit, a été tué, et son cadavre transporté dans la ville. — J'ai eu une grande joie à être témoin de ce miracle, mais une plus grande encore à constater que tous rapportent ce haut fait uniquement au Dieu des armées. — Mais je ne veux pas oublier de dire que les femmes elles-mêmes ont montré un tel courage qu'elles ont porté intrépidement le vin, dans le combat, à nos soldats, épuisés de fatigue et de l'ardeur du soleil. — Depuis ce jour, l'ennemi n'a pas entrepris grand chose contre nous; nous attendons de voir où il dirigera ses projets, confiants en Dieu qui combat pour nous.

Ajoutons, du reste, que Chandieu ne fut point seul à remplir avec cœur cette tâche d'aumônier, qui lui était familière; dès le 7 mars 1589 la Compagnie avait désigné officiellement Simon *Goulart*, pasteur de la ville, et Adam *Dorival*, pasteur de Chancy, comme « ministres pour marcher avec les troupes »; il en fut de même, en juin, pour Guillaume *Maigne*, dit *de Marsy*, pasteur de Peney, qui périt le 22 août 1589, avec trois compagnies génevoises, traîtreusement massacrées après la reddition de la petite ville de Bonne.

La Compagnie des pasteurs, désirant faire profiter l'Église de Genève de la présence de Chandieu, appela celui-ci à des fonctions régulières. « Le 17 octobre 1589, lisons-nous dans

1. Ce sont les Suisses emmenés par Sancy et Guitry.

2. Goulart parle de 1,000 cavaliers et 3,000 fantassins ennemis, contre 500 arquebusiers génevois; *Mém. de la Ligue*, t. III, p. 715.

son *Journal*, les pasteurs de Genève me confient la charge de faire tous les dimanches le sermon du soir. Seigneur Dieu, qui m'a appelé et consacré au saint ministère ecclésiastique, enseigne-moi et me fortifie d'âme et de corps; bénis ce travail dont je me suis chargé; et rends-moi heureusement aux Églises de France. »

C'était là pour lui une grande joie, car il était pasteur dans l'âme et par une vocation irrésistible. « L'honneur du Christ, dit Lect, était ce qui lui importait; le reste n'avait point de prix à ses yeux; il ne se glorifiait que d'avoir été jugé digne de son saint ministère. » Aussi ce dernier revient-il souvent dans ses prières : « Dès ma jeunesse même, écrit-il le 27 juillet 1590, tu m'as accordé le bonheur de me consacrer à la prédication de l'Évangile du Christ. » Et quelques semaines auparavant (14 juin), à la réception d'une lettre dont je ne connais ni le contenu ni même le sujet, mais évidemment très pénible, il s'écriait : « Je remets dans les mains de ta justice ma cause, ainsi que l'honneur, la dignité et l'autorité de cette très sainte charge, à laquelle ta miséricorde m'a consacré. »

Il serait intéressant d'avoir quelques sermons de ce pasteur d'élite; à leur défaut nous pouvons du moins nous rendre quelque peu compte du genre de sa prédication, par le témoignage d'un de ses auditeurs, ce même Jacques Lect, auquel j'ai fait déjà plus d'un emprunt :

Sa manière de parler, dit-il, était douce et simple, sans apprêts extérieurs ni faux brillant, et cependant non sans art, ni sans éloquence; de telle sorte que les ressources de la matière traitée et de la science rivalisaient avec la beauté du langage; il ne produisait ni obscurité à force de concision, ni fatigue par prolixité. Son élocution était pleine de modestie, ses gestes mesurés, bienséants et naturellement doux. Toute aigreur et violence d'expression lui était inconnue; et cette mesure pleine de sagesse et de bienveillance faisait plus d'impression sur le peuple que l'emportement de tant d'autres. En même temps, il ne manquait ni de franc parler ni de sévérité dans le discours, lorsque cela lui paraissait utile. Aussi était-il toujours écouté avec admiration.

Je ne sais si les talents de Chandieu furent utilisés aussi à cette époque à l'Académie, comme autrefois à Lausanne, et comme cela paraît tout indiqué. Ce ne fut en tous cas pas pour l'enseignement de l'hébreu, comme on l'a affirmé sans preuve quelquefois, vu qu'un nouveau professeur pour cette branche, Pierre *Chevalier*, choisi par la Compagnie dès le 7 juillet, venait d'être installé le 2 octobre 1587, en même temps que *Casaubon* dans la chaire de grec, qu'il avait occupée depuis 1582, et dont la pénurie de la république l'avait fait descendre en 1586, avec Bertram et plusieurs autres. Chandieu eut, plus probablement, à donner quelques cours de théologie[1], pour soulager Théodore de *Bèze* et Antoine de *La Faye*. On en retrouve quelque trace dans le titre d'un petit ouvrage de controverse, publié le 1er avril 1590, sous la direction de Chandieu, mais composé « par quelques candidats en théologie et en philosophie de l'Académie de Genève[2] ».

C'était à titre purement gratuit et sans aucune rétribution, conformément à la pratique de toute sa vie, que Chandieu dépensait ainsi ses forces au service de l'Église de Genève; et cependant ses biens étaient toujours sous séquestre. Aussi voyons-nous le Conseil chercher à lui exprimer, même matériel-

1. C'est ce que Gaspard *Laurent* faisait de son côté pour la philosophie, sans vouloir se laisser lier par une nomination officielle. L'enseignement souffrit du reste beaucoup des circonstances malheureuses par lesquelles passait Genève, et il fut presque complètement suspendu, sauf pour la théologie, de 1589 à 1592, comme le rappelle Jacques *Lect*, en rouvrant, en juin 1592, les cours de droit par son remarquable discours : *De studiis liberalibus ob mala non deserendis.*

2. *Index errorum Gregorii de Valentia..., ex eo libro quem inscripsit : Examen præcipui mysterii doctrinæ Calvinistarum, etc., confectus a nonnullis Theologiæ et Philosophiæ candidatis in Schola Genevensi.* Excudebat Jo. Le Preux, 1590, in-8°. C'est une réplique à l'ouvrage par lequel le fameux controversiste jésuite, Grégoire de *Valentia*, espagnol, alors professeur à Ingolstadt, avait répondu, en 1589, aux traités de Chandieu sur la sainte Cène; ce dernier répliqua du reste aussi, directement, dans la seconde édition (1590) de ses deux traités sur la manducation du corps de Christ. Après la mort de Chandieu la controverse fut continuée par Gaspard *Laurent*, qui publia : *Errorum G. de Valentia... ex postremo ipsius libro, quem inscripsit : Redarguatio inscitiarum..., Index secundus elencticus.* Genève, 1591, in-8°; ouvrage qu'il refondit en 1598, sous le titre que j'ai déjà cité ci-dessus, p. 406, note 3.

lement, sa gratitude : « Étant proposé, lisons-nous dans le *Registre du Conseil*[1], au 8 décembre 1589, que le sieur de Chandieu ne jouit de son revenu, et qu'il fait plusieurs bons offices pour la Seigneurie, même qu'il prêche tous les dimanches, sans qu'il en reçoive rien, a été arrêté qu'on lui donne un char de bon vin. »

Au travers de toutes les agitations de ces années d'angoisse, Chandieu continuait à s'occuper activement de ses travaux théologiques; il en préparait de nouveaux, tout en revoyant les anciens, pour les réimpressions qui devenaient promptement nécessaires[2]. En outre, il vouait un temps de plus en plus considérable à une correspondance très étendue : les pasteurs et les Églises réformées d'une grande partie de l'Europe avaient pris l'habitude de s'adresser à Genève pour la solution de toutes les questions difficiles, soit de doctrine, soit spécialement d'organisation ecclésiastique et de discipline; or Bèze et Chandieu étaient alors les grands docteurs en ces matières; leur intervention ou leur avis était constamment requis, et jamais ils ne refusaient un travail, souvent long et fastidieux, mais qui devait contribuer au bien des Églises[3].

1. Archives de Genève, *Reg. du Conseil*, 1589, fol. 247. — Ajoutons ici quelques décisions analogues, qui montrent la sollicitude des magistrats pour notre pasteur : 7 janvier 1591. « S(pectable) Antoine de Chandieu; estant rapporté que y a quelque necessité en sa famille et qu'il y en a eu quelque plainte particulière, a esté arresté qu'on luy donne ung tonneau de vin servagnin, de celuy qui est à l'hospital. » (1591, fol. 5.) — 12 février 1591. « Mr. de Chandieu. D'aultant que est bien malade, et qu'on dit qu'il est necessiteux, a esté arresté qu'on luy donne ung bosset de vin salvagnin, de celuy de l'hospital. » (*Ibid.* fol. 37.) — 4 mars 1591. « Veuve de M. de Chandieu; a esté arresté qu'on luy donne le char de vin qu'on avoit arresté de donner à son mary. » (*Ibid.* fol. 51.)

2. Je les ai indiquées déjà en passant; il importe d'ajouter que, en tête de la seconde édition de la *Réponse à la profession des moines de Bordeaux*, 1590, Chandieu mit une épitre *Aux Français qui sont désireux de la gloire de Dieu et de leur salut*, que l'on trouve aussi quelquefois à part; il y répond à un gros livre catholique, contre lequel on l'avait prié d'écrire (*Défense de la vérité de la foi catholique contre les erreurs de Calvin, par Gilbert de Coyffier, sieur d'Effiat*, Paris, 1586, in-folio), et en profite pour reproduire en français les thèses dressées par le synode de Berne, en 1588, à l'occasion des discussions soulevées par *Aubéry* sur la justification.

3. Notons quelques exemples parvenus à notre connaissance : le 13 octobre

C'est au milieu de cette activité féconde que Dieu rappela tout à coup son fidèle serviteur. Laissons encore ici Lect, son ami, nous raconter sa dernière maladie et sa mort :

Bien que les médecins, dit-il, ne le crussent pas en danger, il pressentit que cette maladie lui serait mortelle. Aussi, plus plein de Dieu et déjà tout près du ciel, Sadeel sembla oublier les choses humaines et, sa carrière de foi et de vertu accomplie, tendre au baiser et à l'étreinte du Seigneur. Cependant, son état empirant, on faisait tous les jours des prières dans les temples pour sa guérison; et, lorsque quelque espoir se répandait, la ville entière présentait un aspect de joie. Ses collègues, *Bèze* surtout, ne quittaient pas son lit, tour à tour présentant au ciel leurs prières et leurs larmes, ou montrant Christ, qui prépare à son combattant le prix de la victoire. Sadeel reçut leurs pieuses exhortations avec les sentiments les plus religieux, et y répondit par un entier assentiment et les plus saintes paroles. Quant à ses enfants et à sa femme, tantôt il les consolait, tantôt il les exhortait à la vraie force d'âme. Enfin ses forces s'épuisèrent, et son âme purifiée et sanctifiée passa à l'éternité dans la paix la plus grande, comme s'il se fût endormi[1]. A cette nouvelle, un grand silence s'empara de toute la ville; le Conseil, l'Académie, les citoyens, la foule, étaient affligés comme d'un grand deuil de famille; et lorsque le peuple se fût rassemblé au temple le soir comme de coutume, à la simple mention de ce grand malheur, les larmes et les gémissements de tous éclatèrent. Ce n'était point là une manifestation de convention, mais une profonde douleur des cœurs, qui dure encore maintenant[2], où nous comprenons de

1589, les pasteurs du pays de *Gex* posent à la Compagnie, et à Chandieu personnellement, des questions, auxquelles ce dernier est chargé de répondre au nom de tous; le 26 janvier 1590, c'est l'Église française de *Bâle* qui prie Bèze et Chandieu d'intervenir auprès des autorités ecclésiastiques bâloises pour conserver la liberté de suivre la *Discipline* des Églises de France; enfin, dans la misère où se trouvait Genève, ce sont Bèze et Chandieu qui écrivent de concert, en 1589 et 1590, à la reine *Elisabeth*, à lord *Burghley*, grand chancelier, et à Jean *Whitgift*, archevêque de Canterbury, pour appuyer la demande de secours que le professeur *Lect* était allé présenter en Angleterre; il en résulta un échange d'idées sur les questions ecclésiastiques avec l'archevêque. Je dois la communication de quelques-unes de ces lettres à l'obligeance de MM. Ch. Read et N. Weiss.

1. Archives de Genève. *Registre des morts*, t. XXII p. 135 : Mardi 23 février 1591. « Noble et spectable Anthoyne de Chandieu, Sr. de Paule et ministre de la parole de Dieu, aagé d'environ cinquante-sept ans; mort de fièvre et inflammation de poumons, en sa maison en la Juyferye. » La Juiverie était au fond de la rue des Granges, et à l'entrée de la place actuelle du Grand-Mezel.

2. Ceci était écrit en février 1593, deux ans après la mort de Chandieu.

plus en plus la grandeur de notre perte. Son corps fut porté par huit étudiants en théologie; du reste ses funérailles furent célébrées sans pompe vaine, sans honneurs extérieurs, ses vertus et ses services proclamant ses louanges dans la mémoire de tous. Le cortège comprenait tous les sexes, tous les âges, mais tous vaincus par les larmes; la présence de ses enfants et de sa femme, accablés par le deuil, augmentaient la tristesse. Enfin notre cité estima la mort de notre Sadeel être une adversité commune, et la compta au nombre des calamités publiques des funestes années que nous traversons.

Toutes les Églises réformées étaient frappées par cette perte; nul ne le sentait mieux que Bèze, dont la verte vieillesse, nous l'avons vu, aimait à se dire que, lorsque la charge deviendrait trop lourde pour ses épaules, Dieu lui réservait un successeur, dans ce collaborateur, bien plus jeune que lui, rapproché par des idées, par des goûts et beaucoup d'aptitudes communes. Voici de quelle manière il annonce la mort de Chandieu au vicomte de *Turenne*[1], alors envoyé par Henri IV vers les princes d'Allemagne, en terminant une lettre qu'il lui écrivait le 9 mars 1591 :

Je réserve à la fin ce que je voudrais vous taire, si je pouvais, pour le déplaisir que vous en recevrez. Il a plu à notre Dieu, justement courroucé, de retirer à soi feu ce grand personnage, M. de Chandieu, qui décéda, très heureusement quant à lui, le 23 du passé, mais nous laissant très juste occasion de regretter une si grande perte, surtout au temps auquel sa présence pouvait tant servir. Si les larmes qu'on en a épandues par deçà, et qui s'en épandront ailleurs par ceux qui peuvent savoir et appréhender ce qu'emporte une telle plaie, étaient jointes ensemble, il en pourrait naître un ruisseau; et Dieu veut bien aussi qu'on sente ses coups. Et je puis dire, quant à moi, que j'ai perdu celui que je voudrais pouvoir racheter de ma vie, voire de plusieurs vies, si j'en avais plusieurs. Mais, puisqu'il a plu à Dieu qu'ainsi fut, son nom soit béni. Et, au lieu de pleurer, ni lui, qui est très heureux, ni notre perte, quelque grande qu'elle soit, Dieu nous fasse la grâce de pleurer nos fautes, qui sont les vraies

1. Henri de La Tour-d'Auvergne, qui allait devenir, dans peu de mois, duc de *Bouillon* et prince de Sedan, par son mariage avec la jeune duchesse de Bouillon, dont nous avons parlé. — Cette lettre a été publiée en entier dans le *Bulletin*, t. I, p. 279.

causes de tels maux, et de nous convertir à celui qui peut seul guérir la plaie de laquelle il nous a frappés.

A ces paroles de Bèze, qui résument les regrets universels que cette mort causa à Genève, en France et dans toute l'Europe réformée, joignons, pour terminer, celles que son fils *Daniel* inscrivit dans le *Journal* paternel, à la suite des dernières lignes que Chandieu y avait tracées le 14 janvier, et qui étaient consacrées avant tout à ses deux fils absents :

« Le 23 février 1591, à onze heures, mon père s'est endormi paisiblement au Seigneur, au grand détriment de toute l'Église et de notre famille, après avoir souffert l'espace de trois semaines d'une inflammation de poumons. — O Père très clément, qui as accompagné de ta bonté et faveur merveilleuse cet excellent serviteur tien, pendant qu'il a été sur la terre, regarde de la même manière, dans sa profonde douleur, cette famille, qui est à toi; fais que nous, ses enfants, nous marchions dans ses traces et que nous devenions héritiers de la piété, de la foi et de la droiture paternelles; daigne consoler par ton saint esprit notre mère et nous tous; par Jésus-Christ notre Seigneur. Amen. »

A. BERNUS.

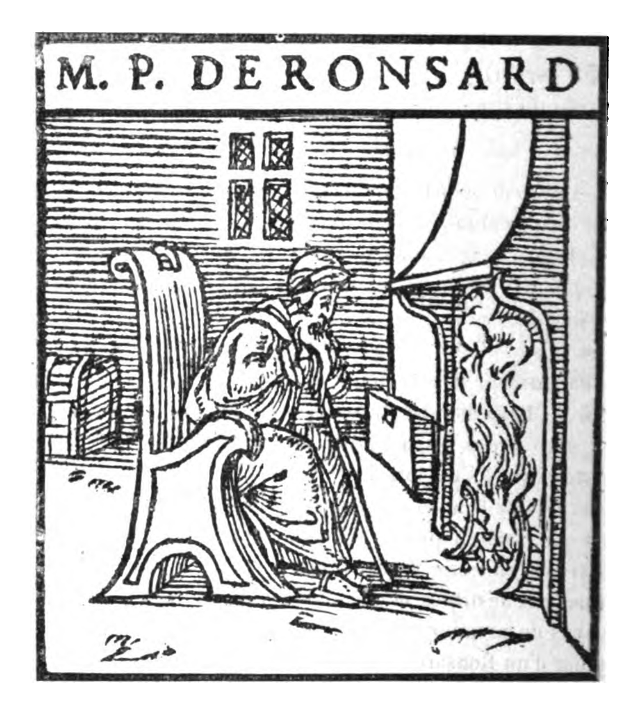
DOCUMENTS

DÉFENSES DE ZAMARIEL,

DE B. DE MONT-DIEU ET DE F. DE LA BARONIE,

CONTRE PIERRE RONSARD[1] (1563)

François de La Baronie, on l'a vu par la citation de la *Doctrine curieuse* du Père Garasse (p. 581-582), c'était Florent Chrestien,



alors âgé de vingt-deux ans, déjà fort érudit, ayant eu Henri Estienne pour maître de grec, et qui méritera bientôt l'honneur d'être choisi

1. Voir ci-dessus, pages 578-602. — Pour la vignette, voir p. 579. Elle a été agrandie.

Plusieurs fautes typographiques se sont glissées dans le premier article. Corriger notamment :

Page 592, ligne 26, après *support*, supprimez la virgule.
— 593, dernière ligne, après *vers*, supprimez le point.
— 595, note 2, à *La Baronie*, substituez *Mont-Dieu*,
— 596, ligne 6, au lieu de *suivre*, lisez *ensuivre*.

pour précepteur du fils de Jeanne d'Albret, du jeune roi de Navarre. La Croix du Maine dit (en 1584) : « Il a escrit quelques poèmes contre P. de R. sous noms desguisés, imprimés à Orléans. J'entends qu'ils sont aujourd'huy bons amis ; c'est pourquoy je passe cela sous silence. » — Nous avons, nous ici, à faire tout le contraire.

Et, puisque nous venons de mentionner les escarmouches épigrammatiques auxquelles se sont livrés Zamariel et B. de Mont-Dieu, *in capite et in cauda* de la précédente plaquette, commençons par indiquer plusieurs petits hors-d'œuvre qui sont également en tête et en queue de la grosse pièce de F. de la Baronie. (Elle a 1433 vers et occupe 51 pages.)

Au verso du titre, une épitre ainsi intitulée :

I. DE VIGNAU AU LECTEUR, S.

Il y a environ deux ou trois mois que, ceste Response estant commencée, l'aucteur estoit délibéré de ne passer plus avant, tant parce que ceste manière d'altercation n'apporte pas beaucoup d'édification aux gens de bien, que pour le bruit qui a couru un peu depuis, que Ronsard devoit chanter une Palinodie pour les libelles diffamatoires par lesquels il a taxé sans raison et trop audacieusement les Seigneurs auxquels (par sa confession mesme) il est obligé de porter tout honneur et révérence comme à ses bons maistres. Toutesfois à la fin, comme par contrainte et pour satisfaire à l'expectation de plusieurs qui en avoient gousté le commencement, il s'est mis à l'achever. Ce que ce n'a esté si tost qu'on eust désiré, pour le mieux, je crois qu'elle ne sera point venue trop tard, d'autant que, selon le proverbe, elle doit estre bien venue et bien reçue. Par ainsi mes ennemis mesmes seront contraints de confesser que nous ne sommes pas destitués de personnages et de bons esprits qui ne s'estonnent pas du premier coup de bravades, et, comme l'on dit, des levées de bouclier d'un Ronsard. Que si ledict Ronsard se plaint de nos escrits, qu'il s'accuse soy-mesme, vu qu'il pouvoit le premier, en tant qu'en nous estoit, tenir sa langue. Mais tel est le loyer de ceux qui se hazardent à mesdire les premiers : c'est à sçavoir, d'ouyr ce qu'ils ne désirent pas, quand ils ont dit ce qu'ils ont voulu.

A Dieu. Ce 8 de septembre.

Nous ignorons quel est le *De Vignau* qui adresse ce petit prologue au lecteur. Est-ce La Baronie lui-même? On ne peut nier qu'il

Page 599, ligne 5, au lieu de *reluisant*, lisez *reluisent*.
— 599, ligne 33, au lieu de *partira*, lisez *par terre*.
— 602, ligne 27, au lieu de *dernière*, lisez *deuxième*,

ait la langue bien pendue et dise gentiment son fait à maître Ronsard.

Puis, viennent : 1° une pièce de trente-cinq petits vers latins, *Ode ad Musas Christianas*, remplissant la troisième page ; 2° au verso, un *Sonnet à Ronsard*, où l'auteur lui déclare que, bien qu'il n'ait pas bu des eaux de la source d'Hippocrène et qu'il ne soit pas de ceux-là

Qui ont suivi la Pléïade enivrée
Du doux poison de ton brave cerveau,

toutesfois il compte sur l'Éternel, qui donne la force aux faibles, et bénit l'impuissance même des enfants au berceau. Qui sait si ces vers ne portèrent pas coup ?

Et pour en finir tout de suite avec ces petits accessoires et n'avoir plus qu'à nous occuper du gros morceau, disons que les cinq dernières pages contiennent une épigramme en vers grecs, dont il a déjà été question (ci-dessus, p. 581) et deux en vers latins, où l'on se moque des coassements des « grenouilles du lac Léman », raillées par Ronsard. Elles sont précédées d'une épître en prose que voici, en riposte à celle de Ronsard que nous avons citée avec son *Récipé* médical (p. 600 et 601) :

Au povre patient messire Pierre de Ronsard
ses bons et fidèles Médecins, Salut.

Messire Pierre, mon amy, puisque vous nous faites cet honneur de nous appeler vos bons et fidèles médecins, afin que nous ne laissions rien de ce qui touche nostre expérience, et que vous vous asseuriez davantage sur nostre bonté et fidélité, nous vous avons basti ce *Temple*[1] pour vous servir de passe-temps en vostre diète, quand vous vous trouverez lassé de lire [le poème de] Frascator. En quoy nous avons eu esgard (comme nostre estat nous y oblige) non seulement au profit du patient, mais aussi au plaisir. Il est vray que d'autant que l'ouvrage est petit[2], et que vostre sainteté est si grande que volontiers vous mangez les temples à force de les baiser, vous en pourrez faire sept pillules *ante cibum* (puisque les trois premières n'ont pas fait bonne opération dans vostre cerveau opiniastre et hérétique), lesquelles vous prendrez en guise de figues de prophétie. Car nous avons espérance que, les ayant avallées, vous nous appellerez non seulement *bons médecins*, mais aussi *prophètes*. Nous vous prions, maistre Pierre, mon amy, de suivre du tout nostre conseil, si vous

1. C'est la courte satire intitulée : *Le Temple de Ronsard, où la légende de sa vie est briesvement descrite*, annoncée dans le titre de la plaquette. Elle suit la *Responce* de La Baronnie et précède la présente épître. Nous l'analysons ci-après.

2. Il n'a en effet que 186 vers.

aimez vostre santé. Au reste, il n'est point besoing que vous en communiquiez l'ordonnance à tous vos amis si libéralement, comme vous avez fait de la recette d'Hellébore qu'un autre médecin à Paris vous avoit secrètement, et à vous seul, ordonnée. Car nous en envoyant le double, elle a esté divulguée à un chacun, et peut-estre que d'aucuns qui en auroient affaire se mettront en peine de sçavoir comment vous en avez usé le premier. Vous pouvez toutesfois comnuniquer ceste-cy à vostre maistre le Limosin[1], afin que

Agnoscat mores ille legatque suos[2],

le remerciant de nostre part, de ce qu'il a pris la peine de défendre son disciple. Vous lui direz que les grenouilles (qui font dès longtemps la guerre aux rats de son pays) n'ont pas esté si grues qu'ils n'aient bien cogneu le masque[3] de sa patte, ce qui n'a pas esté sans crier : *Au rat! au rat*[4]*!* Nous pensons que cela luy est venu de lire trop souvent la *Batrachomyomachie* d'Homère. Toutesfois, quand il voudra, il cognoistra que les *grenouilles* du Léman valent bien les *rats* qui mangent les raves de Limoges. Adieu, messire Pierre, auquel je recommande vostre santé.

Le 15 *de juillet.*

Toujours cette santé de Ronsard, sans cesse mise en cause : note agaçante, le faisant montrer au doigt! Ne voit-on pas dans cette piquante diatribe du juvénile moqueur, un des collaborateurs futurs de la fameuse *Satire Ménippée*, celui à qui est attribuée la harangue drôlatique du cardinal de Pellevé, et qui contribuera ainsi, pour sa part, à ouvrir les portes du Paris de la Ligue à son élève et à son roi, Henri de Navarre?

Remarquez ces trois dates : 24 de février 1562[5] (à la fin de la Réponse de Mont-Dieu); — 15 de juillet (à la fin de cette riposte à Ronsard); — 8 de septembre (à la fin de l'épître ci-dessus, de Vignau au lecteur).

Or ça, maintenant, que répond notre La Baronie à son « Prestre-gentilhomme Vendomois, évesque futur » ?

Il n'est nullement intimidé, dit-il, par la fausse grandeur et les allures batailleuses du Brigadier en chef de la Pléiade, qu'il apostrophe de la sorte :

1. Daurat, le maître de Ronsard, était du Limousin.

2. Afin que celui-ci y reconnaisse ses propres mœurs... — Cette satire a neuf pages et n'a que 218 vers. On verra plus loin combien elle est mordante.

3. *Sic.* C'est sans doute une coquille typographique (pour la *marque*)?

4. Jeu de mots sur *Daurat* ou *d'Aurat*. Voir ci-dessus, p. 581.

5. L'année commençant à Pâques, il faut lire 1563. Voir à la page précédente, la note 1.

. . . . . . Ronsard, je suis si fier que j'ose
Me présenter à toy! Je ne suis pas grand'chose,
Mon corps est bien petit, mais un cœur généreux
N'a point accoustumé de se montrer peureux,

Crois-tu donc nous étonner

. . . pour remplir un livre de bravade,
Pour dire que tu peux nous faire une *Iliade*[1],
Pour hausser ton sourcil, et, enivré d'orgueil,
T'asseurer qu'en la France on n'a pas ton pareil?...
Penses-tu estre seul en la France sçavant
Pour forger de grands mots et les enfler de vent?

Hé! mais ce n'est déjà pas si mal, ce nous semble, comme critique antérieure d'un siècle à celle du législateur du Parnasse sur le prétentieux successeur de Clément Marot, qui

Réglant tout, brouilla tout, fit un art à sa mode,...

La nouvelle fronde du jeune « berger de Palestine » vise assez juste au front

Du géant qui pensoit le manger de ses yeux!...
Assure-toy qu'ainsi ta vaine expérience
Te fera repentir de ton *outrecuidance*.

Le mot y est! et il va jusqu'à reprocher expressément à ce *géant* de n'être rien par lui-même, de ne vivre que d'emprunts

Des poètes romains et des poètes grecs,

de *barbouiller* et de *farcir* ainsi tous ses écrits, qui sont tout artificiels comme des marionnettes de bois mues par une corde étrangère. Et cependant,

Je ne veux pas nier que tu ne sois poëte,
Je ne veux faire tort à ta grande trompette.
Tu es premièrement Poëte, estant menteur,
Tu es aussi Poëte, estant si grand vanteur...

Devant ce grandissime poète (le Victor Hugo du XVIe siècle), il faut donc que tous baissent pavillon. Nul ne pourrait lui tenir tête!

1. Allusion à la *Franciade*, si longtemps à l'avance et si pompeusement annoncée, laquelle ne parut qu'en partie au lendemain de la Saint-Barthélemy, ne fit aucun effet et est demeurée inachevée.

Non, non, il n'y aura homme qui ne se taise,
Calvin te cédera et tu vaincras de Besze!...
De Besze voirement dont la vertu notoire
Par son propre ennemi fait confesser la gloire
Qui reluit entre nous, comme au plus haut des cieux,
La grandeur de la Lune entre les petits feux.

Allons donc, grand vantard! Le grand Réformateur a mieux à faire que

Te faire l'honneur de descendre en campagne
Pour lutter contre toy... toy, Ronsard, qu'il desdaigne!
Car il estimerait son labeur bien perdu
De s'amuser à tondre un homme jà tondu[1].
Calvin encores moins, dont le sçavoir, la vie,
Qui reluisent partout, surmontant toute envie;
Qui a, comme un Soleil, les ténèbres chassé
Qui nous enveloppaient si fort le temps passé[2];
Vray serviteur de Dieu, vray pasteur de l'Église,
Qui seul a fait trembler l'ignorante prestrise,
Chassant de son troupeau par maint et maint escrit
Vostre grand loup papal, le romain Antéchrist.

Voilà assurément un assez bel éloge de Calvin et de Bèze (en 1563), et en des vers qui, de la part d'un débutant de vingt-deux ans, ne nous semblent point tant médiocres, en vérité ! Il continue :

Non, non, n'espère pas que de tels adversaires
S'opposent au *Discours* de tes pauvres *Misères!..*
Villegagnon, le roy du Royaume Antarticq,
N'a pas eu cest honneur[3] : penses-tu qu'on te prise

1. Allusion à sa *tonsure* de « métamorphosé en prêtre ».
2. *Post tenebras lux.*
3. Allusion au célèbre Durand de Villegagnon, qui intronisa la France au Brésil, en 1555, et qui plus tard (lorsque « le démon de la controverse se fut emparé de lui », comme dit la *France protestante*) s'avisa de ferailler contre Calvin en latin et en français (1560-1562), et en fut pour ses frais de polémique, car le Réformateur ne daigna point lui faire de réponse. Voici le passage de Ronsard motivant cette verte réplique :

Hé quoi? Ce gentil sot escrit donc contre vous?
Il flatte les seigneurs, il fait du diable un ange?
Avant qu'il soit longtemps on luy rendra son change,
Comme à Villegaignon, qui ne s'est bien trouvé
D'avoir ce grand Calvin au combat esprouvé.

Davantage que luy, pour estre homme d'église
Béant un évesché?...

Ce dernier trait poursuit à outrance le persiflage de la « Métamorphose de Ronsard en prestre ». Alors que Calvin n'a pas daigné répondre à un homme tel que Villegagnon, à un roi, qui donc daignerait te répondre à toi, un simple prêtre gueusant un évêché? Qui songerait à prendre tant de labeur

Que de laver la teste à un sot blasonneur?
Si veux-je toutes fois, pendant que ma jeunesse
Ne se laisse engourdir d'une lourde paresse,
Et comme le plus jeune et comme le plus doux,
Sans te vouloir combattre, abattre tes grands coups.

Ce n'est pas que je me vante

De surmonter ton art par ma forte défense :
Nostre combat du tout ne sera si cruel.
Que plust à Dieu, Ronsard, que plust à Dieu que tel
Fust le combat des rois et, qu'au lieu de la lance,
La langue seulement eust battu nostre France;
Qu'au lieu du cruel jeu des armes du Guisard,
On eust trompé le temps aux *carmes*[1] de Ronsard!..

Ici un assez long et poétique développement sur l'*âge d'or*, c'est-à-dire sur les temps qui ont précédé, et sur l'*âge de fer*, le temps présent, où tous les maux ont été déchaînés par l'Antéchrist qui règne au « bordeau de Rome, là où dominent Ignorance, Ambition et Superstition ». Ronsard, en prenant en main la cause de la « Grande Prostituée », a bien mérité la triple couronne. Et pourquoi finalement ne la verrait-on pas ceindre sa noble tête, que décorent déjà le Myrthe, le Gaïac et le Laurier?... Oui, grand poète, ton destin fatal

Me dit que quelque jour tu seras Cardinal,
Et Pape puis après!...
Et si l'on a bien vu que jadis *Alexandre*
(Je dis ce *Borgia* qui fit son fils son gendre)
A tenu si longtemps le siège du Papat
(Pour autant qu'il aimoit si fort le célibat!)

1. *Carmina*, mot « habillé à la françoise », selon la manie de Ronsard,
Dont la Muse en français parlait grec et latin.

Si *Caraffa* aussi a pu estre du nombre
Du grand Collège rouge, asseuré dessous l'ombre
Du Saint-Père son oncle, il ne faut point douter
Que tu ne puisse aussi en tel degré monter.

Hyperbole mordante et vraiment juvénalesque ! Cela va de ce ton, et c'est la revanche huguenote pour apprendre à messire Ronsard à

Se moquer des habits que portent les Ministres,
Les appelant brigands, assassineurs, bélistres,
Sans combattre pourtant par aucune raison
La doctrine qu'ils ont en leur religion [1].
Il faut encor, Ronsard, faire des exorcismes
Contre eux, non contre ceux qui induisent les schismes,
Qui ont dedans la teste un démon pour martel,
Non point pour conjurer les songes de Postel
(Postel, ton grand amy) qui a toute remplie
De sa grande fureur la France et l'Italie,
Et qui a pu aussi ton esprit attiser [2].

1. Voici les vers de Ronsard (dans sa *Remontrance au peuple de France*), où il trace ce portrait mordant et haineux des nouveaux Réformés :

Il ne faut pas avoir beaucoup d'expérience
Pour estre exactement docte en vostre science...
Il faut tout seulement avecques hardiesse
Détester le Papat, parler contre la Messe,
Estre sobre en propos, barbe longue, et le front
De rides labouré, l'œil farouche et profond,
Les cheveux mal peignés, le sourcil qui s'avale,
Le maintien refrongné, le visage tout pasle;
Se monstrer rarement, composer main escrit,
Parler de l'Eternel, de Seigneur et de Christ,
Avoir d'un grand manteau les espaules couvertes,
Bref, estre bon brigand et ne jurer que : Certes!

Sur quoi le commentateur de 1623, Garnier, dit en note : « Juron des ministres protestans; c'est-à-dire il est ainsi en hébrieu... Telle est l'affirmation des Gascons (ils jurent par eux). Toutesfois le poète Alain Chartier, qui estoit normand, use fort de ce mot *acertes*, qui veut dire *certes*. »

Certes, donc (puisque *certes* il y a), il faut reconnaître que si nos huguenots ont fort maltraité le *Prince des Poètes*, c'était à bon droit de guerre, ayant ainsi été provoqués par celui qui leur dit ailleurs :

J'ay autrefois gousté, quand j'estois jeune d'âge,
Du miel empoisonné de votre doux breuvage...

2. Guillaume Postel, renommé pour son savoir et ses bizarreries qui le firent considérer à bon droit comme un visionnaire et une sorte de vieux fou. Sa vie ne fut qu'aventures : un moment jésuite, puis hérétique, dénoncé comme tel à l'Inquisition, condamné, emprisonné, fugitif, puis aumônier à Venise, vagabondant tour à tour en Palestine, en Turquie, en Syrie, professeur à Vienne, puis à Paris où il occupe la chaire des langues orientales et y attire un immense audi-

Nous sommes obligé de passer sur certaines personnalités des plus scabreuses que Ronsard s'était attirées et dont il était mal venu à se plaindre. — On ne se serait point moqué de ta santé, de ta surdité, si c'étaient chez toi des infirmités de nature, ou l'on aurait eu tort de le faire. Mais à qui la faute[1] ?

Ce sont des accidents qui te sont survenus,

tu le sais bien, par suite des tes déportements. Cela étant, tu n'avais qu'à te tenir coi et ne point calomnier autrui. Tu as vu mieux que personne ce qui en était des mensongères accusations portées contre nous,

Quand le faux bruit couroit que ceux de nostre Église
Ne s'assemblaient sinon que pour la paillardise...
Alors que nous suivois afin de voir vraiment
Si nos façons suivoient le commun jugement.

Comme notre doctrine de vertu n'était point du tout ton affaire, tu t'éloignas incontinent de nous. Et tu viens prétendre aujourd'hui « que dans nostre escole,

Jamais homme sçavant ni riche ne s'enrôle !
Escoute, bel Evesque, avec ta surdité !
La pureté du monde est *immondicité*
Au devant du Seigneur ; et toute la sagesse,
Ignorance du tout; la pauvreté, *richesse*.

Ronsard avait fait son propre éloge,

Mais toutesfois dis-moy quels sont ces personnages
Que tu estimes tant et que tu fais si sages,
Qui n'ont, comme tu dis, gousté de la poison
Que nous emmïellons dedans nostre oraison ?
Amyot, ce dis-tu ? et *Paschal* ? et *Danése*,
Dont le trop grand désir de se voir à son aise
Engarde les meilleurs de dire vérité,
Qu'ils haïssent autant qu'ils font la pauvreté ?

toire. En 1572, il sera de grand secours au jeune d'Aubigné, arrivant à Paris, à 22 ans, et plein de fervente admiration pour Ronsard. (Voir l'excellent mémoire sur la *Jeunesse d'Agrippa d'Aubigné*, par Henri Monod. Caen, 1884, in-8, p. 74.)

1. Ronsard n'a-t-il pas dit lui-même, dans une de ses odes qui débute ainsi :

Pour avoir trop aimé vostre bande inégale,
Muses, qui défiez (ce dites-vous) le Temps,
J'ay les yeux tout battus, la face toute pâle,
Le chef grison et chauve, — et je n'ay pas trente ans!

L'un ne vit que d'aumônes et l'autre de la graisse
De son maigre troupeau qu'il veut tondre sans cesse.
Ne t'esbahis donc point s'ils ne veulent laisser
Les superbes morceaux qui les font engraisser.
Je ne parleray pas de leur grande science,
Vu que personne encor n'en a grand'cognoissance
L'un estoit à Paris aux Escholes lecteur;
L'autre veut estre cru fidèle traducteur[1].
Quant à ton cher Paschal, tout le monde confesse
Qu'il est docte et sçavant...
On ne lit que le nom de Paschal en tes vers,
Puis l'attente qu'on a de sa Françoise Histoire,
Fera graver son nom au dos de la Mémoire,
Histoire qui jamais peut-être ne mourra —
Car peut-être qu'aussi jamais ne vivera[2].
C'est luy qui a, premier, d'une façon nouvelle,
Fait croire qu'il estoit historien fidèle
Sans rien mettre en escrit...

Savez-vous, ami lecteur, qu'avec ce style clair et ferme, il a bien de la finesse et de la malice, ce La Baronie ? A ce portrait d'un des habiles qui se font réputer auteurs, sans rien produire, il ajoute que pourtant Paschal a écrit *quatre* lignes de son grand ouvrage invisible! Hé! oui, ce Paschal a « lu *quatre* vers du livre quatrième... sans que le troisième

Eust jamais précédé, car il n'y avoit rien
Que ces *quatre* versets qu'eust fait l'historien.
Heureux historien! dont une histoire entière
N'est que de *quatre* vers! Or, sus, passons carrière;

1. *Amyot* avait été précepteur de Charles IX, et l'on connaît sa réponse au jeune roi qui l'avait fait évêque d'Auxerre et qui s'étonnait de ses demandes réitérées de bénéfices : « Sire, l'appétit vient en mangeant! » — Le vers de Florent Chrestien : « Veut estre cru fidèle traducteur » est fort piquant, étant fort juste, car les traductions d'Amyot sont surtout de charmantes *infidèles*.

Danése (Danès), précepteur de François II, était lecteur royal au Collège de France (aux Escholes); il fut aussi curé à Paris, puis évêque de Lavaur.

2. Elle n'a, en effet, jamais vu le jour, et Florent Chrestien a bien ici dépeint son *personnage*. Ce *Paschal* était un agréable intrigant Toulousain, vivant aux dépens de ses admirateurs. Il avait figuré à la pompe du bouc de Jodelle, à Arcueil, et Bergier le nomme avec Baïf, Muret et autres, dans les *Dithyrambes* récités ce jour-là. Ronsard l'a comblé de louanges :

Toy, Paschal, qui as faict un livre si divin.
Ne veux-tu pas le mettre en évidence?...

lui dit-il, dans la *Remonstrance au peuple* (1563).

Je ne veux davantage irriter son courroux
Jusqu'à tant qu'on ait vu son livre contre nous.

Il s'agissait donc d'un livre hostile aux Huguenots, ce livre tant prôné par avance, mais qui ne paraîtra jamais, et pour cause ! L'ironie piquante de La Baronie est ici du meilleur aloi.

Mais prends le cas, Ronsard, qu'il n'y ait ni richesse
Ni science avec nous (ce que je ne confesse)...
Qu'en veux-tu inférer ?...

Oui, quand bien même tous les riches et les puissants de la terre seraient contre nous (ce qui n'est pas), est-ce que cela empêcherait les Réformateurs d'avoir raison et l'Église papiste d'avoir tort ? Est-ce que cela te justifierait, toi, spécialement,

De cracher contre ceux qui disent vérité ?

toi, qui, dans tes « hymnes chrestiens, » assimiles Jésus-Christ à *Alcide*, son Église à *Déjanire*,

Pour comparer son fait à une paillardise ?

toi qui ne crois pas plus à la parole du Christ que les Troyens à celle de Cassandre ? toi qui fais du Christ

... un menteur,
Exorciste meschant ? (le vers blasphémateur
De ton *hymne d'Hercule*[1] en est bon tesmoignage,
Quand tu le fais semblable à ce monstre sauvage);

toi qui appelles son Évangile « l'Évangile moisi » ? toi, enfin, qui ne peux

Glorifier son nom sinon en blasphémant ?

Tu te vantes d'avoir rapporté

Le premier aux François, le miel cécropien...
Or, je confesse bien qu'on a eu quelque estime,
Il y a quelque temps, pour ta superbe rime.
Du Bellay, toutesfois, Du Bellay plus sçavant
Avoit jà estendu son los jusqu'au Levant...

1. L'*Hercule Chrestien* (ode 2[e] du livre II, des Hymnes de Ronsard) est justement dédié à Odet de Coligny, cardinal de Chastillon. Elle se trouve, dans l'édition Jannet, datée : 1560. C'est seulement en avril 1561 qu'Odet de Chastillon fit profession de la religion réformée, en célébrant la cène dans son palais épiscopal de Beauvais.

Pourquoi donc escris-tu que tu es le premier
Qui as à nos François apporté ce mestier,
Et que seul entendant les *destroits*[1] de Pindare,
Tu as haut élevé nostre langue barbare?
Ah! chétif que je suis! Chétif, si un Ronsard
Me doit servir de reigle, et s'il faut que son art
Me soit l'Art poétique, et s'il faut désapprendre
L'Aristote et l'Horace, et lire sa *Cassandre!*

Tout ceci, sous la plume d'un jeune inconnu, d'un La Baronie, en 1563, n'est-il pas fort singulier, fort remarquable, et même excellent, comme bon sens et sain jugement littéraire, mêlé à la polémique religieuse et politique? Une pareille pièce ne fait-elle pas le plus grand honneur au jeune Florent Chrestien? N'aurait-elle pas dû lui valoir une mention *très honorable*, comme poète, dans la *France protestante*, et même dans toute histoire de la littérature française? Pour nous c'est une révélation, devant motiver une réhabilitation.

Poursuivons, car nous avons encore une vingtaine de pages à analyser. Comme le « prince des poètes », l'*Olympio* de ce temps-là est ici joliment drapé pour cette feinte modestie qui lui fait regretter de n'être point resté obscur, de n'avoir point fui la gloire et ses vanités!

Ainsi nostre Ronsard, d'une fine manière,
Crache sur la louange et dit qu'on est heureux
Quand on n'est point cogneu, et qu'on n'est désireux
De la gloire du monde, et qu'un homme est plus sage
D'exercer le métier du rude labourage.
Mais quand il veut ainsi du monde estre caché,
C'est pour manger tout seul l'honneur qu'il a craché!...

qu'il a craché... dans le plat, comme le parasite Gnathon, afin de l'accaparer, à lui tout seul. Ah! c'est qu'il voit (le pauvre homme!) que son crédit a bien baissé depuis « qu'il est devenu prestre ».

Il est bien vray qu'il a des prestres la louange.
Naguères à Paris un docteur plein de fange,
Achetant ses écrits, célébroit ses vertus
Et disoit: « Ce Ronsard fait encor mieux qu'*Artus*[2] »!

1. Sans doute les *obscurités* de Pindare.
2. *Artus Désiré* (déjà nommé ci-dessus, p. 598), écrivain ecclésiastique à bon droit décrié, qui, toujours bouffon et furibond, publia à Rouen, en 1550, ce

Mais tout homme qui a la cervelle mieux faite,
L'aimant auparavant, maintenant le rejette.

Et de dépeindre ici la piteuse exaspération où le prince des poètes en est réduit :

Voilà le pauvre estat où maintenant te laisse
Ta déserte prestrise et ta sourde vieillesse,
Tu sais bien si je mens, l'*Élégie à Grevin*
Pourra bien tesmoigner si j'ay parlé en vain[1].
Mais quoy, pauvre Ronsard, tu n'y sçaurois que faire,
Car nous ressemblons tous la rose journalière
Et notre beau Printemps nous laisse, tout ainsi
Que le soleil, la fleur que l'on nomme Soucy!...
Mais viens ça, jeune prestre, apostat de vertu,
Poète... — Pourquoy desprises-tu
Le simple accoustrement que porte le ministre?
Si nous sommes meschans pour porter un long *reistre*,
Nous ne sommes pas seuls, vous l'estes tous aussy,
Car la plus part de vous le porte tout ainsi...
Si nous portions l'habit de vos Protonotaires,
De ces souris de cour ou de ces grands vicaires,
Tu nous pourrois blâmer; mais contre toy, Ronsard,
Nous aimons la simplesse et haïssons le fard;
Nous aimons à porter un habit sans envie
Qui tesmoigne partout l'estat de notre vie...
Il me desplaist de voir, dans quelque monastère,
Quelque Frère caphard, ou bien quelque beau Père,
Avec un tel habit, et me desplaist de voir
Un prestre qui s'appreste à faire son devoir
Sur un autel quarré, quand sa digne prestrise
Va chanter une messe...

Puis une verte critique des simagrées de la messe, et de l'officiant, « feuilletant son Missel »,

Jouant de passe-passe à l'entour de l'autel,
Quand, levant le rondeau de son dieu de farine,

livre dont le titre seul le caractérise : *les Combats du fidèle papiste pèlerin romain contre l'apostat papiste*. Il publiera à Paris, en 1574 : *la Singerie des huguenaux, marmots et guenons de la nouvelle dérision Théodebezienne*. C'est pour répondre à ses attaques que Théodore de Bèze fit sa comédie du *Pape malade*. Artus a aussi contrefait ou parodié les *Psaumes* de Clément Marot : *Contrepoison des 52 chansons de Clément Marot faulsement intitulées par lui les Psalmes de David* (Rouen, 1560).

1. Nous ne savons trop ce que c'est que cette *Élégie à Grevin*.

Il parle bellement d'une piteuse mime...
Et se joüe, ainsi comme un fol de sa marmotte
Ou comme un chat qui roule une ronde pelotte...
On dit communément (c'est un ancien adage)
Que l'évesque estoit d'or au temps du premier âge,
Et sa crosse, de bois. Mais maintenant nos lois
Ont fait la crosse d'or, et l'évesque, de bois.

Or, si la crosse était encore en bois, si elle n'était point d'or,

Tu ne crierois pas tant, Ronsard, après les rois
Pour voir en *évesché* ta *prestrise* haussée
Et, pour chanter *Francus*, ta guitarre *crossée*[1]...
Je respons seulement à ce qu'impudemment
Tu nous a accusés calomnieusement.
Tu mens bien, quand tu dis que notre langue pince
De brocarts espineux, le magnanime prince,
Ce seigneur de Condé...........
Mais or' il t'est advis que, pour nous accuser
Faussement envers luy, tu pourras abuser
De la grande bonté de sa nature, incline
A montrer à chascun une face bénine;
Ainsi que tu pensois qu'en faveur de *Limeuil*[2]
Tu recevrois de luy un plus gracieux œil.
Mais tu t'es bien trompé : une telle querelle
Ne se doit appaiser par une damoiselle...
Ah ! périsse cent fois ceste troupe idolâtre
Qui adore le bois, et la pierre et le plastre!
Et ces prestres bourreaux, qui, en leurs meschans doigts
Veulent remassacrer Jésus-Christ en la croix!
Périssent tous ces mots qui finissent en *art*,
Caphard, *Maillard*, *Ronsard*, aussi bien que *Minard*,
Que *Picard*, que *Bruslard*, et la troupe bastarde
De Sorbonne, qui est de la loy Billouarde!
Périsse de rechef le Pape et le Papat,
Et les bou.... aucteurs du vilain célibat!

Mais périsse surtout le Cardinal Lorrain,

.... Ce grand Tigre inhumain,
Ce monstre incestueux[3]! Périsse de la main

1. C'est-à-dire : Tu n'aimerais pas tant voir ta guitarre changée en crosse épiscopale pour chanter la *Franciade*.

2. Isabeau de la Tour, damoiselle de Limeuil, dame d'honneur de la reine et maîtresse du prince de Condé.

3. L'Epistre au *Tigre de la France*, de François Hotman, ce sanglant pamphlet que nous avons réimprimé pour la première fois en 1874, avait été lancé en 1560.

De quelque autre Méray, — Méray, l'honneur de France,
Méray qui a tiré le pays de souffrance!

Il ne faut « s'esbahir » de voir exalter ainsi le meurtrier du duc de Guise, alors que Ronsard avait invoqué le bras séculier et toutes ses cruautés, et dans un temps où un Désiré Artus osait faire un appel direct au roi, pour qu'il fît périr les Huguenots dans des supplices dont il se complaisait à donner l'horrible détail, et osait adresser même une requeste à Philippe II d'Espagne pour qu'il prêtât main forte et entrât en France avec une armée; requeste au sujet de laquelle ce fou furieux d'Artus, fut poursuivi et condamné par le Parlement. On s'explique que Poltrot de Méré eût pu être fanatisé au point de croire qu'il faisait œuvre méritoire en exterminant le promoteur du massacre de Vassy; on comprend que ses coreligionnaires aient célébré alors

Méray, plus à louer cent fois que cent Scévoles!

et qu'ils aient souhaité

Quelque nouveau Méray pour les autres supposts.

Lamentable conséquence des criminelles machinations de ces Lorrains contre la royauté des Valois, et des ultramontains contre les protestans. La notion du mal et du bien disparaissait ainsi de part et d'autre.

S'adressant à la reine-mère, comme le poète Vendômois l'avait fait, La Baronie la conjure de ne point écouter ce calomniateur.

Madame, au nom de Dieu, n'ayez aucun égard
Aux doux enchantements des escrits de Ronsard
Qui sont pleins de poison... Homme séditieux,
Qui est vostre ennemy et qui onc en sa vie
Ne parla bien de vous que pour une abbaye.

Un Ronsard s'arrogeant le droit de conseiller et de régenter, comme s'il était en vérité chancelier du royaume et en avait la prérogative!

Il est vray qu'on a vu qu'un poete Charollois[1]
En a bien fait autant, esmeu de l'avarice,

1. Guillaume de Autelz, poète de Charolles, à qui Ronsard a dédié son Épître sur les troubles d'Amboise (1560).

Pour gaigner cent escus. Mais encor sa malice
Est moindre que la tienne, à cause qu'il n'a pas
Tant de faveur que toy envers le peuple bas
Et qu'il ne peut ainsi par son crédit attraire
A mutination les ondes du vulgaire...

C'est bien à un Ronsard qu'il appartient de s'ériger en censeur, en dénonciateur !

Si la sédition aux Gracches desplaisoit
Qui n'en seroit fasché[1] ? Si Verrès accusoit
Un larron comme luy? Qui est-ce qui endure
La superstition se joindre à Épicure ?...

Enfin, comme conclusion :

Or desja mon navire approche du rivage...
Mais un seul point, Ronsard, me tient encor icy,
Car, aussy bien que toy, je suis en grand soucy
De parler de ta vie et de tes vaillans gestes,
Dont on pourroit escrire aisément des digestes.
Puis donc que par tes vers tu t'es éternisé,
Il faut que par les miens tu sois *canonisé*.
Ce que j'ay fait, Ronsard, afin que l'on entende
Que tu mérites bien d'avoir une *Légende*.

Nul doute que, quand il aura payé son tribut à la froide Mort,

Le Pape volontiers ne le mette en la bande
Des martyrs de son nom. On portera l'offrande
Alors sur son autel. . . . .
Luy présentant souvent d'une main languissante
Du gaïac, du galban et de l'asse puante[2]
Comme à Saint Mathelin qui prenoit les chandelles,
Guérissant la folie[3]... Et le fol obstiné
Qui aura tout le corps de ton saint mal miné
T'offrira ces présents, afin que sa largesse
Luy serve de guerdon[4] pour le mal de sagesse,
Jusqu'à tant que la Mort, d'un plus dangereux dard,
Le guérisse du mal de Monsieur saint Ronsard.

1. Florent Christien se souvient ici de son Juvénal :
Quis tolerit Gracchos de seditione querentes?
2. Assa fatida, galban, gayac, drogues spéciales alors aux maladies de Ronsard.
3. Qui recevait les cierges qu'on lui offrait pour guérir la folie.
4. *Guerdon*, récompense, mot noble qui a vieilli.

Ici vient donc la dernière pièce annoncée : **LE TEMPLE DE RONSARD**, où la *Légende de sa vie est briesvement descrite.*

On ne peut guère douter que cette pièce ne soit de La Baronie, puisqu'il vient de le déclarer lui-même, en disant qu'il a voulu, lui, « canoniser par ses vers » ce Ronsard qui s'est, par les siens, immortalisé (éternisé). C'est à quoi n'ont pas fait suffisamment attention P. Blanchemain et le savant bibliographe Brunet. — Celui-ci, disant dans son *Manuel du libraire* (édit. 1863, t. IV, coll. 1382) : « Pièce attribuée à Jacques Grévin » ; et Blanchemain (dans sa Notice bibliographique, au tome VIII, p. 92) : « Brunet nomme à juste titre, selon moi, Jacques Grevin comme auteur du *Temple de Ronsard*[1]. » Blanchemain a pourtant inséré cette pièce dans son édition de Ronsard, et il en a même fait un tirage à part.

Mais alors, si le *Temple de Ronsard* est de Florent Chrestien, et non de Grévin, qu'est-ce donc qu'avait fait ce dernier, qui tant irrita contre lui le chef de la Pléiade, et à tel point qu'il raya même son nom des sonnets, odes et discours, où il l'avait auparavant fait figurer avec de grandes louanges ou qu'il lui avait dédiés ? La vérité, c'est[2] que, si La Baronie assuma la paternité du *Temple*, c'était

1. Brunet a commis encore une autre erreur en disant : « *Mont-Dieu*, nom supposé de Jacques Grévin. » Voir ce que nous avons démontré ci-dessus quant à ce nom.

2. Au livre II des *Amours*, le sonnet 58 :

A Phœbus, mon Grévin, tu es du tout semblable...

où le nom de Grévin fut remplacé par celui de Jean Patouillet.

L'ode (à Gruget, parisien, remplaçant Grévin) :

J'oste Grévin de mes écrits
Pour ce qu'il fust si mal appris,
Afin de plaire au calvinisme
(Je voulois dire à l'Athéïsme),
D'injurier par ses brocarts
Mon nom connu de toutes parts
Et dont il faisoit tant d'estime,
Par son discours et par sa rime.
Les ingrats je ne puis aimer,
Et toy, que je veux bien nommer,
Brave Chrestien, qui fais l'habile homme
Pour te prendre au Pape de Rome
Et à toute l'antiquité,
Cesse ton langage effronté
Sans blasmer, en blasmant l'Église
Que le bon Jésus auctorise
Ceux qui t'aimaient et plus cent fois
Vraiment que tu ne méritois
Vous n'avez les testes bien faictes,

l'œuvre aussi de Grévin, l'œuvre collective d'autres encore peut-être. « Tous deux bâtirent en commun, dit M. Lenient[1], ce fameux *Temple*... où étaient décrites et bafouées la personne et la vie de Ronsard. On devine tout ce que la malice et la passion pouvaient inspirer à deux hommes d'esprit. Il y avait là, nous dit Colletet, des railleries à faire pâmer de rire le lecteur le plus mélancolique. » La Monnoye (dans ses notes sur Baillet, t. VI, p. 78) dit : « Grévin, qui étoit huguenot, oubliant toutes les louanges dont Ronsard l'avait honoré, n'avait pu lui pardonner son *Discours des misères du temps*, où les sectateurs de la nouvelle Religion étaient maltraités; en haine de quoi, il avait, de concert avec La Roche Chandieu, Florent Chrestien et d'autres, travaillé à la composition d'une satire sanglante contre Ronsard, intitulée : *Le Temple*. »

Le début du *Temple* est tout à fait *ad hominem*, et d'un accent fort grave et pénétré :

Ronsard, je suis marry pour l'honneur que je doy
A la Religion, aux Muses et au Roy,
Que tu n'as discouru en plus grand révérence
De Dieu et de la Foy, et de nostre Espérance,
Que tu n'as employé la majesté des vers
Pour parler autrement des mystères couverts,
Que tu n'as eu esgard que le sang de nos princes
Est descendu des Roys, seigneurs de nos provinces.
J'en suis marry, Ronsard !...

Mais tu es infatué de toi-même, ton orgueil et ton outrecuidance

Vous estes de nouveaux poètes,
Taisez-vous, ou, comme il faudra,
Mon cuisinier vous respondra.
Car de vous présenter mon page,
Ce vous seroit trop d'avantage.

La date de 1572 assignée à cette ode par l'édition Blanchemain est évidemment erronée; elle a dû suivre de plus près la publication du *Temple de Ronsard*. Elle est de 1563 ou 1564. On voit qu'il en veut, pour cette satire, à Florent Chrestien comme à Grévin.

Le Discours qui finit ainsi :

Afin qu'en nostre France un seul Grévin assemble
La docte Médecine et les Vers tout ensemble,

qui lui était d'abord dédié, fut ensuite retranché de ses poésies par Ronsard.

1. *La Satire en France* ou *la Littérature militante au XVI[e] siècle* (1877), t. II, p. 247.

t'ont aveuglé, entraîné, t'ont fait dépasser toutes les bornes. Toutefois

Je ne suis point celuy qui veuille m'eslever
Et sur toy par despit mes forces esprouver...
Je n'ay pas......... en ces vers entrepris
D'escrimer contre toy pour emporter le prix.
Je veux tout seulement (puisque tu as envie
D'estre cognu de tous) discourir de ta vie,
Afin qu'après ta mort on presche ton renom,
Au jour que l'on fera feste de ton saint nom;
Car tu mérites bien que le Pape te donne
Place au Calendrier, et que pour toi l'on sonne
Le plus haut carillon, t'estant mis en pourpoint
Pour défendre le Pape en qui tu ne crois point,
Ceux-là qui à ce jour feront pélerinage
En ton Temple sacré, verront un grand image
Au plus haut de l'autel, et au-dessus à part,
Escrit en lettres d'or : MONSEIGNEUR SAINT RONSARD.

Jusqu'ici cela n'a rien d'excessif, c'est un simple persiflage déjà pressenti, et contenu dans le titre. Après avoir décrit cette image de *Monseigneur saint Ronsard,* « le grand front eshonté »,

Le nez un peu tortu et un peu rabotté,
La bouche retournée, une lèvre flétrie,
Une dent toute noire et à demi pourrie...

Le portrait n'est certes pas galant, mais c'est la loi du talion.

Tout à l'entour du Temple, en la tapisserie,
L'on verra amplement le discours de ta vie...
En l'autre pièce aussi apparaîtra comment
Le livre qu'il avoit escrit follastrement
(Apprenant, comme il dit, la vertu dans l'estude)
Reçut du Parlement une sentence rude,
Comme estant avorté, et, pour n'estre point veu,
Fust condamné dès lors d'estre mis dans le feu.
Dont, depuis ce temps-là sa vertu désolée
N'apparut dans Paris où elle fust bruslée...
Mais, ne se souvenant d'une si juste loy,
Il poursuivit depuis sa follastre entreprise
Car l'estude luy a ceste vertu apprise...

Ici la blessure devenait profonde, et elle ira s'aggravant par l'histoire d'Arcueil :

Là, rendant à Bacchus le dû de ton office,
D'un gros boucton barbu tu feras sacrifice...
Tu seras couronné d'un beau tortis de lierre,
Et, en perdant le vent par neuf fois dans ton verre,
Les larmes te cherront par tes yeux enfoncés,
En signe qu'auras bu pour tous les trépassés.
Dans quelque coing à part de ceste belle pièce,
Tu feras aux démons une sainte promesse
Dedans le Pré aux clercs (désirant trois clochers
Qui autour Saint-Germain se voyent attachés,
Comme trois fourcherons au trident de Neptune[1]),
Que si tu peux avoir tant de biens de fortune
Qu'un jour tu sois prieur, ou évesque, ou abbé,
Et que tu puisses voir en tes coffres tombé
L'opulent revenu d'une telle abbaye,
Que tu seras à eux le reste de ta vie
Et que doresnavant en tous tes beaux sermons
On n'orra que prêcher la gloire des démons...

Nous sommes obligé d'omettre la peinture très libre des déportements scandaleux du Prince des Poètes, représentés dans les trois pièces suivantes de la tapisserie.

En la septiesme pièce on verra ton caresme
Farcy de bons chapons aussi bien que de cresme,
Car ainsi tu le passe, et, à la vérité,
Tu ne loges chez toy trop de sévérité.
Ainsy pourra-t-on voir, tout autour de ton Temple,
De la vie d'un Prestre un modèle très ample,
Sans les actes qu'encor ci-après tu feras
Avant que de mourir, et lesquels tu auras
Dedans une autre pièce où je feray déduire
Le beau couronnement de ton dernier martyre.

Puis, comme péroraison, un *Venite adoretis!* Car cette riposte est courte, vive, acérée :

Sus donc, peuple confit en messes et pardons,
Allez tous en ce Temple offrir vos riches dons,
Adressez là vos vœux, faites dire une messe
Au nom du saint Ronsard et de sa sainte hostesse.

Évidemment Grévin, s'il n'avait pas mis sa plume à l'œuvre, y

1. Effectivement Saint-Germain des Prés avait alors trois tours et trois clochers.

avait dû collaborer par la connaissance qu'il avait du personnage et la direction des coups portés d'un main sûre[1]. On conçoit que Ronsard en fut ulcéré, mais ses bons procédés envers Grévin, les éloges dont il l'avait comblé pouvaient-ils raisonnablement l'autoriser à traiter son disciple et jeune ami de mal appris, d'ingrat? Du moment que Ronsard l'avait brutalement attaqué et blessé dans sa foi et dans ses coreligionnaires, n'était-ce pas Ronsard qui avait rompu le premier? Pouvait-il se plaindre des représailles qu'il s'était attirées? Les critiques de nos jours, qui taxent d'excessives et d'acerbes les répliques de nos huguenots, en parlent bien à leur aise. Il ne faut pas oublier que Ronsard, en taillant sa plume, songeait (comme le dit très bien M. Lenient) à charger les arquebuses, et qu'il engageait ses bons amis à tenir prêts :

Bonne poudre, bon plomb, bon feu, bons pistolets;

oui, rien que cela! enfin qu'en 1562, on était à deux ans seulement du massacre de Vassy et à dix ans de la Saint-Barthélemy, dont Vassy fut le prélude.

Le jeune Jacques Grévin (il avait alors vingt-quatre ans) sentit vivement l'injure et le péril, comme Chandieu, comme Florent Chrestien. Qui donc pourrait l'en blâmer? Sa conscience, son honnêteté commandaient son devoir, et l'honneur devait faire taire l'amitié et le respect humain.

Mais ce n'est pas seulement au point de vue historique et religieux que nous venons de réveiller ces vieilles polémiques de plume. C'est plus particulièrement encore au point de vue littéraire que nous avons exhumé les répliques, trop dédaignées jusqu'ici, de Zamariel et de La Baronie au chef de la Pléiade, dont ils ne firent que parer les attaques inattendues. Nous avons tenu à montrer qu'elles ne sont nullement indignes, ces répliques, de soutenir la comparaison, par l'esprit, l'éloquence, le style, la versification, avec les Discours, quelque éloquents qu'ils soient, du Prince des Poètes français du XVIe siècle. C'est que (comme l'a dit très justement Sainte-Beuve)

1. Le Catalogue manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal porte cette mention : « On croit que Jacques Grévin est le collaborateur de Florent Chrestien », pour le *Temple de Ronsard*.

« on faisait alors des vers comme on faisait de la médecine, de la jurisprudence, de la théologie ou de l'histoire. Les esprits studieux embrassaient tout, la vocation de créer n'était pas distincte du besoin du savoir, et, au milieu de cette communauté de connaissances, on ne songeait pas encore à l'apanage du talent ». Un pur lettré comme Ronsard — ce Victor Hugo poétique de la Renaissance — dut y songer, mais non assurément un ministre théologien comme Chandieu, un jeune érudit, helléniste, comme Florent Chrestien, un jeune médecin comme Jacques Grévin, précoce auteur dramatique qui avait déjà précédé et dépassé Jodelle, et qui eût marqué bien avant notre grand Corneille, s'il n'avait été enlevé par une mort prématurée[1].

CHARLES READ.

LA FAMILLE SAURIN, DU DAUPHINÉ

ET LA PREMIÈRE TENTATIVE MISSIONNAIRE DES PROTESTANTS DE LANGUE FRANÇAISE

Il n'est jamais hors de propos de corriger une erreur, quelque peu importante qu'elle puisse paraître, surtout lorsque cette erreur est reproduite de temps en temps par des écrivains sérieux et qui méritent confiance. C'est ce qui m'engage à vous communiquer les notes suivantes dont vous pourrez faire usage, si vous le trouvez bon, pour un article du *Bulletin*.

Les biographes du Dauphiné que je connais, MM. Rochas (*Biographie du Dauphiné*, t. II, p. 394), E. Arnaud (*Histoire des protestants du Dauphiné*, t. II, p. 427-429; la *France protestante*, 1re édit., t, IX, p. 173-177 et 2e édit., t. V, p. 49), sont embarrassés au sujet de la famille de *Pierre Saurin*, mort pasteur à Grenoble vers 1675, et ne savent où placer François Saurin, qui fut pasteur à Romans, et encore moins Pierre Saurin, le jeune, qu'ils font « quitter sa place paisible de Bois-le-Duc, pour aller travailler à la conversion des aborigènes de la Guyane hollandaise ».

Or mon collègue dans la commission de l'histoire des Églises wal-

1. Les Réponses de Zamariel et de Florent Chrestien qui ont été analysées ici par nous sont encore curieuses à étudier au point de vue de l'orthographe et de la ponctuation en 1563. Elles peuvent donner lieu, sous ce rapport, à d'utiles observations et doivent être recommandées à l'attention des philologues.

lonnes, M. le docteur Brondgeest, a trouvé aux archives de la ville d'Utrecht le testament de *Susanne Maty*, veuve de Pierre Saurin, daté du 8 novembre 1690, lequel nous permet d'établir la filiation de la famille et, au moyen de quelques pièces synodales, de corriger les erreurs qui en altéraient l'histoire.

Ce testament nous apprend que P. Saurin avait eu de sa femme, Suzanne Maty, six enfants, savoir quatre fils et deux filles. Les deux filles épousèrent deux pasteurs Maty, peut-être deux frères, leurs parents : l'une, *Louise*, épousa, le 4 octobre 1686, à Utrecht, *Charles Maty*, ci-devant pasteur à **Laragne**, en Dauphiné, qui se réfugia à **Utrecht** à la Révocation, et fut nommé, en 1698, pasteur à **Montfoort**, où il mourut en 1709.

L'autre fille, *Anne*, épousa *Matthieu Maty*, pasteur à **Beaufort**, en Dauphiné, aussi réfugié à **Utrecht**, qui fut le père de *Paul Maty*, et mourut à **Leyde** en mars 1739.

Les quatre fils furent : 1° *Élie*, l'aîné, qui fut pasteur à **Embrun**, en Dauphiné; puis, contraint de quitter la France, se réfugia en Hollande,et fut élu pasteur de l'Église wallonne de **Delft**,en juin 1665, puis de celle d'**Utrecht**, au commencement de 1671, et y mourut le 8 avril 1703. Il ne paraît pas avoir été marié.

2° *François*, qui fut pasteur à **Romans**, en Dauphiné, et se réfugia d'abord à **Genève**, où nous le trouvons inscrit sur la « Liste nominative des pasteurs sortis de France en 1683 », avec sa femme et un jeune garçon ; puis, il se retira à **Utrecht**, où il fut inscrit le 27 août 1686, et où il eut un fils, *Pierre Élie*, baptisé le 27 octobre 1692. Il mourut à Utrecht en 1712. Sa veuve, *Suzanne Reboul*, reçut du gouvernement de la province, par appointement du 19 mars 1712, une pension annuelle de 100 florins.

3° *Joseph*, inscrit comme étudiant à **Utrecht** en 1676. En mai 1677, il se présenta au synode assemblé à Utrecht, demandant d'être admis à l'examen préparatoire de théologie. Sa demande lui ayant été accordée, vu ses bons témoignages, il subit l'examen au synode suivant, tenu à Heusden, en septembre, et y fut admis au nombre des proposants, après qu'il eût promis de se conformer aux articles des synodes précédents (1653-1664), par lesquels les proposants s'engageaient à soulager les pasteurs malades ou empêchés momentanément d'exercer leur ministère, et à vivre d'une manière modeste, morale, conforme à la dignité de leur vocation. En avril 1679, le synode de

Leyde l'accorda aux Églises de Zélande, pour y servir en qualité de proposant, ayant sa résidence à **Flessingue**. Que lui arriva-t-il en Zélande?... Il y commit, dans le courant de septembre suivant, un acte dont nous ignorons la nature, mais qui fut assez grave pour que son frère Élie jugeât nécessaire de le faire partir sur-le-champ pour la France, et que le synode de Narden du 1er mai 1680 inscrivît dans ses actes la résolution suivante :

Nostre très cher frère M. Saurin, pasteur de l'Église d'Utrecht, député en cette compagnie, ayant déclaré qu'il avoit envoyé en France le sieur Joseph Saurin, son frère, l'un de nos proposans, à cause qu'il s'estoit apperceu que ses dons n'estoyent pas assez sanctifiez pour édifier nos Églises, la compagnie les advértit de ne le plus admettre en nos chaires sans nouvel ordre.

Un an après, le synode assemblé à Zierixzée, 30 avril-mai 1681, reçut une lettre d'Élie Saurin, datée d'Utrecht 14 avril, suppliant le synode de lever la suspension et d'annuler l'acte dressé contre son frère Joseph au synode de Narden, vu les bons témoignages que lui rendaient les deux Églises de **Beaufort** et de **Romans**, en Dauphiné, au sein desquelles il avait résidé durant environ dix-huit mois depuis son départ de Zélande, et qui envoyaient des attestations signées des membres de leurs consistoires. Le pasteur d'Utrecht envoyait, en outre, au synode, une lettre de sa mère Suzanne Maty, datée de Grenoble, 1er mars 1681, par laquelle elle lui adressait la même instante demande, afin que son fils Joseph pût exercer le saint ministère en France et y accepter la vocation d'une Église. Le synode, réjoui des bonnes nouvelles que lui donnaient ces Églises et touché des deux lettres qu'il avait reçues, consentit à ce qui lui était demandé et accorda à Joseph Saurin la liberté d'accepter un appel en France, lui souhaitant la bénédiction de Dieu.

Quelque temps après, Joseph Saurin fut appelé à servir l'Église d'**Eurre**, en Dauphiné, et, au mois d'août 1682, le synode, apprenant la manière chrétienne et fidèle en laquelle il s'acquittait de sa charge, le déclara appelable dans les Églises wallonnes.

Il ne resta pas longtemps à Eurre. En 1683, accusé d'avoir tenu en chaire des propos irrévérencieux contre l'Église romaine, il fut obligé de s'enfuir et se retira à **Genève**, d'où il se rendit ensuite à **Berne** et, peu de temps après, Messieurs de Berne le nommèrent

pasteur à **Bercher** ou **Berchier**, près de Moudon. Il y passa quelques années; mais, peu après son mariage avec une demoiselle *de Crousaz*, les bruits les plus défavorables commencèrent à se répandre sur son compte et, en 1690, il rentra en France et abjura le protestantisme entre les mains de Bossuet. (Voy. la *France protestante*, t. IX. p. 176.)

4° *Pierre*, qui se retira à **Utrecht**, près de son frère Élie, y était déjà au commencement de 1680; car, le 1er mai de cette année, il donna son nom au synode assemblé à Narden, afin d'être admis à l'examen de proposant, et au synode suivant, réuni à Breda le 4 septembre, il subit l'examen, en même temps qu'un autre candidat, *Abr. Boddens*, et cela d'une manière si satisfaisante, que le synode les signala tous les deux aux Églises, « pour servir d'aiguillon à ceux qui se présenteront ci-après à l'examen ». A la suite de cet examen, il fut appelé à desservir **Bois-le-Duc**, en qualité de *proposant*, comme aide du pasteur *Hibelet*, en attendant l'élection d'un second pasteur, à la place de celui qui venait de mourir. Cette élection se fit attendre près de six années, jusqu'à l'arrivée du pasteur fugitif de **Castres**, *J. A. de Juge de Fabrègue*, et, en avril 1686, P. Saurin fut remercié par le consistoire et dut faire place au second pasteur, qui fut installé le 18 mai. Voici ce qu'on lit à ce sujet à l'art. 44 du synode de Rotterdam, 24 avril 1686 :

L'Église de Bois-le-Duc ayant remonstré qu'elle a fait vocation d'un second pasteur ordinaire, et qu'elle n'a plus besoin, par conséquent, du service de N. C. F. Pierre Saurin, l'un de nos proposans, à qui elle rend bon tesmoignage, et qu'elle remercie de l'édification qu'elle en a receue, pendant plusieurs années; la compagnie approuve ce qu'a fait l'Église, et souhaite la bénédiction de Dieu à notre dit frère, partout où il se retirera.

Sur ces entrefaites, M. *de Béville*, seigneur de **Rheinsberg**[1], près de Berlin, qui désirait établir une colonie de réfugiés sur ses terres, s'adressa à sa tante Mlle Chenevix, qui s'était retirée en Hollande, la priant de lui envoyer un des pasteurs français réfugiés dans ce pays, pour être son chapelain. Cette dame s'adressa à P. Saurin, qui accepta cette vocation, et, à sa demande, une classe fut assemblée à Rotterdam, le 19 juin 1686, pour l'examiner péremptoirement et

1. Benjamin Chenevix, seigneur de Béville, en Lorraine, s'était retiré en Prusse en 1681, et y avait acheté la seigneurie de Rheinsberg.

lui donner l'imposition des mains. Voici l'acte qui fut dressé à cette occasion par la classe :

Le sieur Pierre Saurin, un de nos proposans, ayant produit la copie d'une lettre escritte par monseigneur de Béville, seigneur de Reinsbergue, proche de Berlin, à sa tante mademoiselle Chenevie, par laquelle il authorise et donne plein pouvoir à sa dite tante de luy envoyer un pasteur, sur quoi mademoiselle Chenevie, ayant fait le choix de mondit Pierre Saurin, et priant qu'il plaise à la classe d'approuver et confirmer sa vocation, la Compagnie a bien voulu luy accorder sa demande, et approuver la vocation, bien que toutes les formalitez requises aux vocations ordinaires n'y ayent pas esté observées; ensuitte de quoy le sieur Saurin ayant esté ouï en proposition et examiné en théologie, a donné bon contentement et admis au saint ministère, et N. T. C. Fr. Monsieur Jurieu, modérateur de cette classe luy a imposé les mains : fait à Rotterdam, ce 19 juin 1686.

(Signé) JURIEU, modérateur de la classe.
J. SAUCHELLE, *scribe*.

P. Saurin passa environ deux années à Rheinsberg, après quoi pour une raison qui ne nous est pas connue, il quitta cette place avec un bon témoignage, et se rendit à **Hambourg**, où il exerça le saint ministère pendant trois ans, avec beaucoup d'édification. Il revint alors à **Utrecht**, et se présenta au synode assemblé à Ziericzée, 8-17 mai 1692, lui demandant d'être déclaré appelable dans les Églises wallonnes. On lit à l'art. 42 de ce synode :

Le sieur Pierre Saurin ayant produit en cette assemblée une lettre de monseigneur de Béville à Reinsbergh, chez lequel il a exercé avec beaucoup d'édification son ministère, pendant l'espace d'environ deux ans, et un témoignage fort avantageux de l'Église de Hambourg qu'il a beaucoup édifiée pendant trois ans, tant par sa doctrine saine que par sa conduite exemplaire; la compagnie l'a déclaré appelable parmi nous, et lui souhaite la bénédiction du Seigneur.

En attendant une vocation, P. Saurin se fixa à Utrecht où il obtint des États de la province, à dater du 1er janvier 1693, la pension de 250 florins, dont avait joui auparavant le pasteur réfugié *Louis Jaussaud*, lequel l'avait perdue en allant habiter une autre province, à **Dordrecht**.

Au commencement de 1697, P. Saurin quitta Utrecht pour répondre à un appel de la compagnie des Indes occidentales et se ren-

dit en Amérique. A défaut d'autres renseignements plus détaillés sur son travail en Amérique, nous devons nous borner à transcrire ici les articles des synodes qui, d'ailleurs, nous en apprennent suffisamment à cet égard.

Nous lisons à l'art. 39 du synode de Berg-op-Zoom, 1er mai 1697 :

Les députés de l'Église d'Amsterdam ont représenté que N. C. F. monsieur Pierre Saurin s'est consacré à travailler à la conversion des barbares de l'Amérique et qu'il a été envoyé dans les pays dépendans de la compagnie des Indes occidentales pour y apprendre la langue des habitans naturels, ayant receu à cet effet demi-gages de ministre. Et ils ont proposé que suivant le désir du sieur *Mouche*[1], le revenu de la somme qu'il a laissée pour aider ceux qui se chargeroient de cette entreprise, fût donné à notre dit frère; la compagnie bénissant Dieu de ce qu'il a mis au cœur de notre dit frère de se dédier à ce saint ouvrage, a trouvé bon que l'Église d'Amsterdam fût chargée de luy écrire de sa part, pour luy témoigner la satisfaction qu'elle a de voir qu'il ait formé un si beau dessein et luy donner tous les encouragemens qui pourront le disposer à y persévérer constamment; et principalement pour l'assurer qu'aussi-tôt qu'elle sera informée par des témoignages suffisants qu'il étudie actuellement la langue de ces sauvages, elle luy donnera la jouissance de ce revenu : priant Dieu cependant qu'il bénisse et fasse réussir une si utile entreprise; et que ce premier exemple serve à exciter quelqu'autre à se charger du même ministère.

Deux ans après, au synode de Middelbourg, 2 septembre 1699, on lit à l'art. 51 :

Sur l'instruction de l'Église de Leiden. qui demande si on a des nouvelles que le pasteur envoyé aux sauvages d'Amérique fasse quelque progrès, et si la pension est continuée, l'assemblée prie l'Église d'Amsterdam de se mettre en état de satisfaire à ces demandes au synode prochain.

Enfin, au synode suivant assemblé à Zutphen, le 22 avril 1700, on lit, art. 34 :

Sur l'article 51 du synode précédent, les députés d'Amsterdam ont rapporté, que le pasteur de Surinam dont il est fait mention dans cet article

1. *H. Mouche*, sieur de la Colombière, avocat au parlement de Paris, avait donné, en 1657, une somme assez considérable, dont le revenu devait être employé à l'entretien de quelques ministres de l'Évangile auprès des sauvages d'Amérique. Il mourut à Paris le 28 août 1678, âgé d'environ quatre-vingts ans, et fut enterré le 29, au cimetière Saint-Germain.

estant appellé à servir l'Église françoise du dit lieu, n'estant point en estat de travailler à la conversion des sauvages de ce païs-là, remercie la compagnie de l'entretien qui lui avoit esté destiné, et offert de sa part.

Ainsi P. Saurin ne travailla pas à la conversion des aborigènes de la Guyane hollandaise, mais il succéda à *Pierre Terson*, mort en juillet 1697, comme pasteur de l'Église française de **Paramaribo** et y mourut en février 1707.

F. H. GAGNEBIN Pr.

LE NOMBRE DES RELIGIONNAIRES

DES DIOCÈSES D'ALAIS ET DE MENDE EN 1778.

EXTRAIT D'UN MÉMOIRE INÉDIT DE RABAUT SAINT-ÉTIENNE

On s'est beaucoup préoccupé, récemment, de savoir quel était, à la fin du siècle dernier, le nombre des protestants français, afin de pouvoir établir une comparaison avec des évaluations contemporaines[1].

Le *Bulletin* a essayé, à plusieurs reprises, de jeter quelque jour sur ces questions de statistique exceptionnellement épineuses. On trouvera, tome XV, p. 511; XXXIV, 449; XXXV, 471; XXXVI, 248; XXXVII, 28, 537, plusieurs informations précises et précieuses surtout pour les XVIe et XVIIe siècles. Pour la fin du XVIIIe siècle nous n'avons publié dernièrement qu'une affirmation vague de Rabaut Saint-Étienne, évaluant le nombre des protestants français à cette époque à 2,000,000 (*Bull.* XXXVII, 478). C'est même cette affirmation qui a provoqué les discussions et les recherches auxquelles nous venons de faire allusion. On comprend que Rabaut Saint-Étienne ait plutôt grossi que diminué le chiffre total de ceux qu'il s'efforçait d'affranchir. Dans tous les cas, il n'a pu être exactement renseigné que pour le Midi qu'il connaissait parfaitement. Voici précisément, dressée par lui, une statistique des chefs de famille protestants et catholiques des diocèses d'Alais et de Mende en 1778. Nous l'empruntons à un mémoire inédit qu'il avait rédigé pour critiquer l'édit de 1787[2]. Elle y vient prouver combien le paragraphe 2 de

1. Voy. *Le Christianisme au XIXe siècle* des 11, 25 octobre et 1er novembre et l'*Église libre* du 7 novembre 1888.

2. Il se trouve à la bibliothèque de la Société, papiers Coquerel, t. XXIX, p. 82.

l'article premier de cet édit, lequel excluait les non-catholiques des charges de judicature, était inapplicable dans ces deux diocèses. Il sera facile, en rapprochant de ces chiffres ceux qu'on peut recueillir aujourd'hui dans la même région, d'établir une comparaison exacte et instructive.

N. W.

..... Le second paragraphe de l'article 1er présente des difficultés dans les moyens d'avoir des juges catholiques et des officiers municipaux. Pour en juger, je vais présenter un tableau de quarante communautés contiguës à celle que j'habite, justifié par le rolle de la capitation de 1768, et le dénombrement des chefs de famille catholiques et non catholiques qui en feut fait alors. Si pareille opération se refesait aujourd'hui, le tableau serait encore plus saillant à tous égards.

Communautés dans le diocèze d'Alais[1].

Saint-André de Valborgne; cette communauté est composée de 427 chefs de famille dont 16 catholiques, tout le surplus protestants; elle paye 11,806 l. de charges supportées, 250 fr. par les catholiques et 11,556 fr. par les protestants.

Saint-Marcel de Fonfouillouse; 224 chefs, dont 5 catholiques : 8,344 l. de charges, dont 53 l. payées par les catholiques.

Saint-Martin de Courconas; 126 chefs, dont 5 catholiques : 3,710 l. de charges, dont 90 l. payées par les catholiques.

Saumane; 105 chefs de famille cotisés à la taille; de ce nombre il n'y qu'un seul catholique; on ignore quelles sont les charges.

Soudorgues; 204 chefs, dont 10 catholiques : 5,468 l. de charges.

Colognac ; 125 chefs de famille, dont 5 catholiques : 3,800 l. de charges, compris 100 l. payées par les catholiques.

Vabres et *Saint-Bonnet;* dans ces deux communautés il n'y a, dans chacune, qu'un seul catholique.

Payrolle, *Sainte-Croix-de-Caderle*, *Saint-Sébastian;* dans aucune de ces trois communes, il n'y a point de catholiques, si l'on excepte une veuve.

Gatuzière; dans cette communauté, il n'y a que quatre chefs de famille catholiques.

Valleraugue; 14,500 l., dont 675 l. supportées par les catholiques et 13,825 l. par les protestants.

La Salle paye 9,600 l. de charges; le contingent des catholiques, au nombre de 30 chefs de famille, se porte à 956 l.

1. On joindra, pour chaque, la taille à la capitation pour déterminer les charges.

Saint-Jean de Gardonnenque; 900 chefs de famille, dont 50 catholiques, parmi lesquels 40 bas artisans : 17,162 l. de charges dont 1,425 l. payées par les catholiques.

Communautés dans le diocèze de Mende.

Pompidou; 182 chefs de famille, dont 20 catholiques : 4,478 l. de charges, dont 287 l. supportées par les catholiques.

Saint-Martin de Campselade; 92 chefs de famille, dont 3 catholiques : 2,581 l. de charges, dont 104 l. payées par les catholiques.

Mandement de Roulles; dans cette partie il n'y a que deux catholiques dont l'un n'a pas de biens fonds.

Vebron; 226 chefs de famille, dont 32 catholiques : 6,539 l. de charges, dont 1,250 l. payées par les catholiques.

Saint-Laurent de Trèves; 124 chefs, dont 2 catholiques : 2,082 l. de charges.

La Salle de Montvaillant; il n'y a qu'un seul catholique, du moins contribuable : 2,300 l. de charges.

Saint-Julhen d'Arpaon; 90 chefs dont un seul catholique.

Cassagnas; 100 chefs, dont une veuve catholique : 2,600 l. de charges.

Grizac; il n'y a point de catholiques.

Barre; 120 chefs environ, beaucoup plus de protestants que de catholiques.

Bousquet la Barthe; il n'y a dans cette communauté que 4 catholiques.

Molezon; 111 chefs de famille, dont 10 catholiques : 3,011 l., dont 426 l. supportées par les catholiques.

Saint-Jean de Gabriac; 93 chefs, dont 11 catholiques : 2,477 l. de charges, dont 257 l. payées par les catholiques.

Sainte-Croix; 152 chefs de famille, dont 16 sont catholiques : 2,477 l. de charges, dont 537 l. par les catholiques.

Notre-Dame de Valfrancesque; 130 chefs, dont 7 catholiques : 5,918 l. de charges, dont 128 l. supportées par les catholiques.

Saint-Germain; 8,095 l., compris un sixième payé par les catholiques.

Saint-André de Lancize; 2,532 l. de charges, il n'y a que quatre catholiques qui en payent pour 156 l.

Saint-Frezat; 2,150 l. de charges, il n'y a que 2 catholiques qui en payent pour 15 l.

Frugère; 4,012 l., il n'y a que 5 catholiques qui en payent pour 103 l.

Saint-Maurice; 2,200 l. de charges, il n'y a qu'un seul catholique.

Saint-Michel de Dèze; 96 chefs de famille, dont 3 catholiques : 2,948 l. de charges, les catholiques compris pour 138 l.

Saint-Martin de Boubeaux; 113 chefs de famille, dont 7 catholiques : 5,648 l. de charges, dont 444 l. par les catholiques.

La Melouze; dans cette paroisse il n'y a point de catholiques.

Saint-Paul La Coste; 140 chefs de famille, desquels 13 sont catholiques : 3,650 l. de charges, dont 524 l. par les catholiques.

Vielas; 228 chefs de famille, dont 10 sont catholiques : 4,070 l. de charges, dont 171 l. à la charge par les catholiques.

Je ne ferai pas mention ici de plusieurs autres communautés qui se trouvent à peu près dans la même situation, je ne veux rien hasarder dans un mémoire où l'on serait trop coupable si l'on osait en imposer.

Qu'on juge maintenant si l'on peut exclure les protestants des charges municipales, sans ruiner l'ordre économique des communautés et s'il est possible que sept à huit gradués catholiques, qu'on connaît tout au plus être dans les quarante communautés dont on vient de faire le tableau, desquels cinq sont comme rassemblés à une des extrémités, ce petit nombre peut-il à trois, quatre lieues de distance de la plupart de ces communautés y remplir les fonctions de juges, soit pour tenir, dans chacune, les audiences deux fois la semaine, s'y trouver pour la publication des bans, déclarations des mariages, des baptêmes et décès, fonctions qui, presque tous les jours, demanderaient sa présence dans la communauté? Quel serait, d'ailleurs, le juge qui voulût être toujours ambulant, et hors de chez lui, dans le nombre de ceux qui existent? On n'en connaît qu'un qui voulût peut-être réunir d'autre juridiction à celles qu'il a déjà ; il a un bureau de contrôle et soixante-dix ans, tous les autres sont pourvus d'offices de notaires, font les fonctions de procureur et seraient très éloignés de vouloir de judicatures autres que celle de la communauté qu'ils habitent...

MÉLANGES

QUE SONT DEVENUS LES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSISTOIRE DE CHARENTON?

Cette question a été posée une première fois dans le *Bulletin* en 1862 (XI, 417), mais accompagnée d'une affirmation qui devait nécessairement rendre les recherches infructueuses, savoir que tous les registres et papiers du consistoire avaient été déposés au Châtelet en 1685, et s'y trouvaient encore en 1719. On sait que M. Ch. Read avait découvert au Palais de justice, où ils ont été brûlés depuis, les registres de baptêmes, mariages et inhumations, mais non les registres des délibérations. Ceux-ci étant inconnus aux Archives nationales, n'y avait-il pas lieu de les croire oubliés dans quelque

coin ou confondus avec d'autres? Sur notre demande, présentée par l'entremise de M. Bonet-Maury, le conservateur, M. Alfred Maury, eut l'extrême obligeance d'ordonner une enquête spéciale, dont le résultat négatif attestait déjà l'inexactitude de l'affirmation dont il s'agit. Comment admettre d'ailleurs que des gens assez avisés pour avoir mis à couvert, avant la Révocation, la bibliothèque consistoriale, le registre des recettes et des dépenses et les fonds légués à l'Église, eussent pu ne pas songer à faire disparaître également les procès-verbaux de leurs séances? En outre, la note de l'ambassadeur Hop sur laquelle repose l'affirmation manque absolument de précision; elle dit que les registres d'inhumation tenus par les chapelains d'ambassade, pendant leur séjour en France, « sont au Châtelet, *avec les autres registres concernant les affaires des religionnaires* » (*Bullet.*, III, 596), expression ambiguë, qui peut signifier, il est vrai : *avec les registres des délibérations*, mais aussi : *avec les autres registres de l'état civil*, et qui, en définitive, a donné lieu à une erreur. C'est ce qui résulte de deux pièces dont le fondateur du *Bulletin* vient d'enrichir la bibliothèque du protestantisme.

L'une est la copie du procès-verbal de l'interrogatoire que les commissaires Delamare, Lepage et Labbé firent subir à Pierre Neveu, concierge du temple, le 26 octobre 1685 (BN. ms. fr. 21,618, f° 149). Sommé « de représenter les registres des baptêmes, mariages et mortuaires de la R. P. R., ensemble *les registres des délibérations* et autres registres qui ont été tenus au consistoire ou ailleurs par les ministres et les anciens, pendant tout le temps que l'exercice de leur religion a été toléré », le concierge répond, sous la foi du serment, qu'il n'a en sa possession que le registre des baptêmes, mariages et inhumations de la présente année, dressé comme les années précédentes en double expédition, l'une destinée aux archives du consistoire, l'autre, au greffe du Châtelet; « qu'à l'égard de tous les anciens registres, tant ceux des baptêmes, mariages et mortuaires, que tous les *autres concernant les affaires du consistoire* », il les croit entre les mains du secrétaire Tassin. L'expression ambiguë que Hop semblerait avoir copiée sur cette pièce avait peut-être ici sa raison d'être; le concierge aurait pu s'en servir à dessein, afin d'éviter de répondre directement au sujet de la collection des procès-verbaux.

La seconde pièce, plus importante, est l'original du procès-verbal de la saisie des archives du consistoire, opérée par le commissaire Dumesgnil le 24 novembre suivant, non chez Tassin, mais chez son collègue Jacques Conrart. Les registres trouvés chez celui-ci, au nombre de cent vingt-deux, et déposés au greffe de police le même jour, ne contenaient que des actes de l'état civil; le procès-verbal les décrit avec soin, et reste absolument muet sur les registres des délibérations qui, par conséquent, avaient été distraits des archives. Nous en concluons qu'on les avait mis en lieu sûr, probablement à La Haye, chez le fils de Claude, avec la bibliothèque.

S'il est un lieu où il reste une chance de retrouver ces précieux documents, sans lesquels on ne peut écrire l'histoire de l'Eglise

réformée de Charenton, c'est en Hollande. Avis à nos amis néerlandais si bienveillants, et si dévoués à l'œuvre commune de la restauration historique.

O. DOUEN.

BIBLIOGRAPHIE

MÉLANGES HISTORIQUES ET RELIGIEUX

DE M. E. CHASTEL, PRÉCÉDÉS D'UNE NOTICE BIOGRAPHIQUE

par AUG. BOUVIER[1].

Étienne-Louis Chastel, né le 11 juillet 1801, décédé à Genève, après une carrière noblement remplie, le 24 février 1886, appartenait au protestantisme français par sa double origine : son père, descendant d'un des « IX bourgeois de Montbéliard », était venu au commencement du XVIIe siècle chercher à Genève la liberté de conscience; sa mère, née Cabantoux, avait pour aïeul un réfugié du Languedoc. Il lui appartenait encore et surtout par les services qu'il lui a rendus, alors que professant pendant quarante-deux années à la Faculté de Théologie de Genève, il initiait six cent douze étudiants, dont un si grand nombre de futurs pasteurs de France, à l'histoire ecclésiastique qui était, pour lui, celle des évolutions intérieures et successives du Christianisme. Et nous ajouterons qu'il continuera à lui appartenir par les ouvrages qu'il a laissés : ses quatre séries de conférences sur le Christianisme du moyen âge, de l'âge moderne, des six premiers siècles, du dix-neuvième, formaient déjà pour les étudiants un guide utile; *l'Histoire du Christianisme depuis son origine jusqu'à nos jours* est un legs précieux à ces protestants de langue française auxquels avait été consacré, pendant toute sa vie, « ce travail assidu, continu, pratiqué comme un devoir et savouré comme une jouissance ».

Parmi les œuvres de M. le professeur Chastel, il est des discours, des mémoires et des articles, les uns depuis longtemps épuisés, les autres dispersés dans des recueils périodiques où l'on ne saurait pas toujours les chercher. Sa veuve, qui depuis l'a rejoint, avait désiré les réunir dans ce volume de *Mélanges historiques et religieux* que M. le professeur Bouvier a enrichi d'une notice biographique de près de trois cents pages.

Dans ce *Bulletin*, c'est sur les conférences historiques de M. Chastel que nous aimerions nous arrêter, d'abord sur l'exposé clair et rapide des *trois conciles*, soi-disant réformateurs de Pise, Constance et Bâle, concluant d'une part « à l'insuffisance, à l'impuissance des remèdes apportés au désordre de l'église, de l'autre à la nécessité, donc à la légitimité d'une réforme entreprise en dehors d'elle ».

1. Paris, février 1888, grand in-8 de CCXCVI et 564 pages.

« ...Les papes de la fin du xvᵉ siècle étaient parvenus à fouler aux pieds toute opposition. Ne trouvant plus de contrôle hors de soi, on finit par perdre aussi le contrôle de soi-même. Mais tandis qu'autour d'eux ils ne voyaient plus d'autorité capable de limiter la leur, une puissance qu'ils ne connaissaient pas encore, puissance immatérielle à la vérité, mais par là même d'autant plus redoutable pour eux, s'élevait, grandissait de l'autre côté des Alpes. Cette puissance c'était l'opinion, l'esprit public, ou plutôt ce que nous pouvons appeler la conscience chrétienne. »

Nous retrouverions ensuite M. Chastel, toujours modéré dans l'expression, mais inébranlable dans la pensée, alors qu'ayant pris pour thème *l'Église romaine considérée dans ses rapports avec le développement de l'humanité*, il s'est demandé, selon la définition de son biographe : « ce qu'elle a fait pour l'éducation religieuse des peuples, pour leur éducation morale, pour leur éducation sociale, et l'attitude que les peuples doivent prendre vis-à-vis d'elle ». Et enfin qu'elles sont attachantes, les pages sur *le Martyre dans les premiers siècles !* Retraçant la persécution, le martyre, les fruits du martyre, M. Chastel, comme il l'avait espéré, « rend aux anciens martyrs leur véritable auréole, sépare leur cause des faux martyrs, les venge de l'injuste oubli dans lequel ils sont tombés et les recommande au respect si ce n'est à la vénération de notre Eglise et de notre siècle ». « Dieu nous garde, s'écrie-t-il, de méconnaître jamais le prix d'une seule vertu. »

Tout l'homme est là ; homme de progrès et d'examen, mais homme de foi et de réédification, protestant convaincu, mais adversaire du catholicisme et non des catholiques, prêt à tendre la main à tous les ouvriers de bonne volonté, et ne se lassant pas de redire que dans le champ du Seigneur il y a de l'emploi pour tous ces ouvriers-là; toujours fidèle, en un mot, aux exhortations par lesquelles s'ouvrait son premier cours à l'auditoire de théologie, de « chercher dans tant de doctrines, de systèmes, d'Eglises, la part à faire à chacune, du bien et du mal, du vrai et du faux, le rôle qu'à leur insu peut-être elles remplissent dans les desseins de la Providence ».

Cette nature d'élite, M. le professeur Bouvier a mis un soin pieux à la présenter sous toutes ses faces : les premières années de l'étudiant, les voyages du jeune ministre, l'accomplissement des devoirs du pasteur conduisent au tableau de sa carrière de professeur et à l'analyse approfondie de ses œuvres, de sa conception de l'histoire, de ses doctrines théologiques. Sous le simple titre de Notice, c'est un beau livre qui nous est donné; il sera lu avec recueillement et avec fruit. Nous plaindrions ceux qui, sortis de cette communion intime et prolongée avec Chastel et avec son biographe, n'en auraient même pas emporté la fortifiante leçon : « Rien n'est obstacle, tout est levier pour une âme ardente et généreuse. »

Jetant, dans sa conclusion « l'homme et le chrétien », un regard d'ensemble sur l'existence qu'il a décrite, l'ancien élève de M. Chastel, devenu son collègue et son ami, déclare qu'elle nous offre « l'image du bonheur », et il en rappelle les divers éléments. Il en a eu un dernier que lui-même n'a point connu, mais que ses disciples

et ses nombreux amis ressentiront avec sa famille, celui d'avoir un biographe dont la haute et chrétienne pensée l'a si parfaitement représenté et compris. F. DE SCHICKLER.

SÉANCES DU COMITÉ

13 *novembre* 1888

Assistent à la séance, sous la présidence de M. le baron Fernand de Schickler, MM. E. Bersier, G. Bonet-Maury, F. Buisson, O. Douen, A. Franklin, J. Gaufrès, F. Lichtenberger, Ch. Read, et A. Vigué. M. W. Martin se fait excuser.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, le secrétaire présente le **Bulletin** du 15 novembre. M. Bonet-Maury offre un article sur *la Réforme dans l'université d'Orléans*. M. C. Rabaud a envoyé, sur le conventionnel *Lasource* une étude complète dont la première partie paraîtra dans le numéro du 15 janvier. D'autres études sont annoncées, sur l'*Exode de* 1569 *à Montargis*, *les Galériens pour la foi et la libération de* 1713, *Rabaud Saint-Étienne et la liberté de conscience*, *l'Église de Paris à l'époque de la Révolution*, etc. M. Weiss espère qu'à propos du Centenaire de la Révolution, le *Bulletin* pourra aussi donner quelques informations nouvelles sur les protestants qui ont joué un rôle politique en 1789. — Il soumet ensuite au Comité les bonnes feuilles du premier des trois ouvrages nouveaux par lesquels la Société se propose de contribuer à commémorer l'avènement de la liberté religieuse en France, — savoir du travail de M. F. Rouvière sur les *Religionnaires des diocèses de Nîmes, Alais et Uzès et la Révolution française*. — Les deux autres volumes que M. Weiss espère pouvoir mettre incessamment sous presse porteront les titres suivants : *la Chambre ardente ou la Liberté de conscience sous Henri II*, et *le Journal de Jean Migault ou Mémoires d'un instituteur protestant à l'époque de la Révocation*. Ces trois volumes montreront, par des textes authentiques et contemporains, ce qu'était en France la liberté religieuse au XVIe, au XVIIe et à la fin du XVIIIe siècle.

Communications. — M. le président annonce que les protestants de Vassy viennent d'acquérir l'un des trois immeubles qui occupent actuellement l'emplacement de l'ancienne grange du massacre ; il exprime l'espoir que beaucoup de nos coreligionnaires se joindront au Comité pour relever le temple d'où nos pères ont été si inhumainement expulsés. — M. L. Sagnier a transmis au trésorier de la Société une somme de 3,000 francs en souvenir de son excellent frère Charles. En s'associant aux remercîments du président, le Comité vote l'inscription du nom de M. Charles Sagnier sur la plaque commémorative de la Bibliothèque et confère à M. L. Sagnier le diplôme de membre correspondant. — On s'entretient ensuite assez longuement de la continuation de la *France protestante*.

Bibliothèque. — M. F. de Schickler offre un registre manuscrit des *baptêmes, etc., de l'Église de Falaise du* 15 *mai* 1596 *au* 6 *juin* 1634, et deux volumes de Lambert Daneau : *De Aurelii Augustini Enchiridion ad Laurentium*... 1579 et *D. Aurelii Augustini... liber de hæresibus*, 1595. — Parmi les autres dons, on remarque un lot de livres anciens envoyés par Mme Vve Passa, et de M. le pasteur Gaidan : Crégut, *Apologie pour le décret du synode national de Charenton*, 1645, *qui admet les Luthériens à notre communion*, Orange, 1650, in-8°. — Voir à la troisième page de la couverture les livres récents.

CHRONIQUE

Fête de la Réformation. — Les nouvelles que nous en recevons de tous les points de la France sont encourageantes. — La date du 1er novembre est encore la plus rarement choisie. M. le pasteur Bourgeois nous écrit même que dans l'Ardèche, par exemple, au milieu de populations en majorité protestantes, il serait difficile de faire adopter un jour qui ne serait pas un dimanche, et se prononce pour un service réunissant toutes les Églises d'une même Consistoriale. Nous ajouterons, à ce que nous avons déjà dit sur ce sujet (p. 558), que les contrées où les protestants sont en majorité, et par conséquent où le 1er novembre n'est pas un jour de chômage, sont en très petit nombre, et que s'il est désirable et excellent de réunir plusieurs Eglises dans un seul temple, cela n'empêche pas qu'en outre, dans chaque Église particulière, la fête de la Réformation soit célébrée par un service spécial, par exemple du soir. Il y a même des Églises où, à cette occasion, il y a deux services. Ainsi à Dijon, M. le pasteur Arnal a présidé, le matin du 1er novembre, un culte suivi de Sainte-Cène, et le soir M. le pasteur Cadix y a fait une conférence sur Coligny.

Les sujets traités ont été très variés : à Saint-Ambroix, M. le pasteur Thraen a parlé d'Agrippa d'Aubigné; à Paris (Oratoire), M. Recolin, des origines de la Réforme en France; à Saint-Voy, M. Malan, de l'Église vaudoise; à Chartres, M. Paul de Félice, des Camisards, ainsi que M. Calas à Castelmoron. A Gensac et Pessac, après une prédication de M. Monbrun sur le culte en esprit et en vérité, M. de Saint-Affrique a raconté les origines de la Réforme dans la vallée de la Dordogne, et M. Laforgue, le martyre d'Anne Dubourg.

Plusieurs de nos journaux religieux ont consacré des articles à la fête de la Réformation. *L'Église libre* a rattaché le sien à la circulaire du Comité en tête du *Bulletin* du 15 octobre. Le *Huguenot des Cévennes* du 1er novembre était presque exclusivement consacré à nos souvenirs historiques et renfermait, entre autres, une lettre de Brousson, de 1684, et une autre de Fabre père et fils sur la persécution à Alais en 1738. — Enfin beaucoup d'Eglises nous ont déjà adressé une collecte faite en faveur de la Société, et quelques-unes y ont joint des remerciements pour l'œuvre qu'elle poursuit, lui laissant entrevoir l'avenir plus ou moins éloigné où elle sera partout appréciée et soutenue.

Un dernier mot à M. d'Aussy sur François Lanoue. — Le lecteur se rappelle peut-être notre différend avec M. d'Aussy (*Bull.* 1887, p. 677; 1888, p. 335, 388, 443), qui persiste à soutenir que Lanoue trahit le serment qu'il aurait prêté au duc de Lorraine et conseilla la conversion de Henri IV. M. d'Aussy prend la peine bien inutile de nous le répéter dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis* du 1er septembre, p. 331. Ne pouvant contredire les dates formelles des *Mémoires de la Ligue* que nous lui avons opposées, il essaie de pallier sa défaite en invoquant la Huguerye dont le témoignage, d'ailleurs suspect, ne prouve absolument rien pour le point en litige. Ne pouvant pas davantage soutenir que Lanoue ait conseillé l'abjuration de Henri IV, M. d'Aussy déclare qu'une conversion par conviction, la seule admise par Lanoue, « c'est déjà une concession ! » et que d'ailleurs : *Non licet inter tantas componere lites!*

Nous ne relèverions pas des répliques aussi embarrassées si nous ne devions ajouter, à notre démonstration de la parfaite loyauté de Lanoue,

une preuve irréfutable : Sur la foi de M. d'Aussy nous avions naïvement cru qu'en effet Lanoue s'était engagé à ne jamais prendre les armes contre le duc de Lorraine. Or en relisant, sur le conseil de M. Hauser, les *points et articles de la délivrance de François Lanoue* (*Correspondance* par K. de Volkaersbeke, p. 233), nous nous sommes aperçu qu'en réalité Lanoue n'avait pris cet engagement qu'à l'égard de Sa Majesté Catholique, c'est-à-dire du roi d'Espagne. Quant au duc de Lorraine, il ne prend d'autre engagement que de lui payer ce qu'il lui doit, ou, à faute de ce faire, de se constituer son ôtage. — Il faut donc, décidément, plus que de l'audace pour soutenir qu'en défendant Charlotte de la Mark contre les princes lorrains, Lanoue a « trahi son serment ».

N. WEISS.

NÉCROLOGIE

M. Ernest Stæhelin. — Cette année marquée pour nous par tant de deuils ne doit pas s'achever sans un hommage rendu dans le *Bulletin* à un pieux pasteur bâlois, qui fut un historien distingué, M. Ernest Stæhelin, décédé le 2 janvier dernier, à l'âge de cinquante-neuf ans.

Bien jeune encore, mais déjà consacré au saint ministère, après de brillantes études à Erlangen et à Bâle, Ernest Stæhelin vint les compléter à Paris en 1852, et se plongea dans l'histoire du protestantisme français avec une vraie passion. « Ses recherches, dit l'auteur d'une notice que nous avons sous les yeux, devinrent le point de départ de deux ouvrages importants, son livre sur *l'Abjuration d'Henri IV et son influence sur les destinées de la Réformation en France* (Bâle, 1856), qui lui fit obtenir de l'Université de Kœnigsberg le bonnet de docteur, et ses deux volumes sur *Jean Calvin* (Elberfeld, 1860-1863), biographie écrite avec autant de chaleur religieuse que de pénétration philosophique, dont il espérait donner une seconde édition revue et corrigée. » Ce vœu ne s'est pas réalisé; mais l'ouvrage de Stæhelin, fort apprécié par de bons juges, n'en conserve pas moins sa haute valeur. Le volume sur Henri IV, précédé d'une lettre à M. Charles Read, et dédié à notre Société d'histoire, demeure un lien de très grand prix entre l'éminent pasteur disparu de ce monde, il y a moins d'un an, et la Société qui eut le privilège d'inspirer ses premiers travaux (*Bulletin*, t. XIII, p. 70).

« C'est au commerce intime de Stæhelin avec les anciens huguenots, dit l'auteur de la notice déjà citée, qu'il faut faire remonter l'intérêt particulier qu'il éprouva toujours pour les protestants disséminés ou persécutés, et l'ardeur persévérante qu'il mettait à recommander les réformés de France à leurs coreligionnaires de la Suisse allemande. » (*Semaine religieuse* du 21 janvier 1888.)

A tous ces titres le pieux et savant pasteur, auquel on doit de si remarquables études sur notre histoire, avait droit au sincère hommage que nous lui rendons, dans ce recueil, et son nom est inscrit entre ceux de M. de Polenz et du docteur Hagenbach dans les souvenirs reconnaissants de notre Société (*Bull.*, t. XXIV, p. 3).

J. B.

Le Gérant : FISCHBACHER.

MOTTEROZ. — Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2.